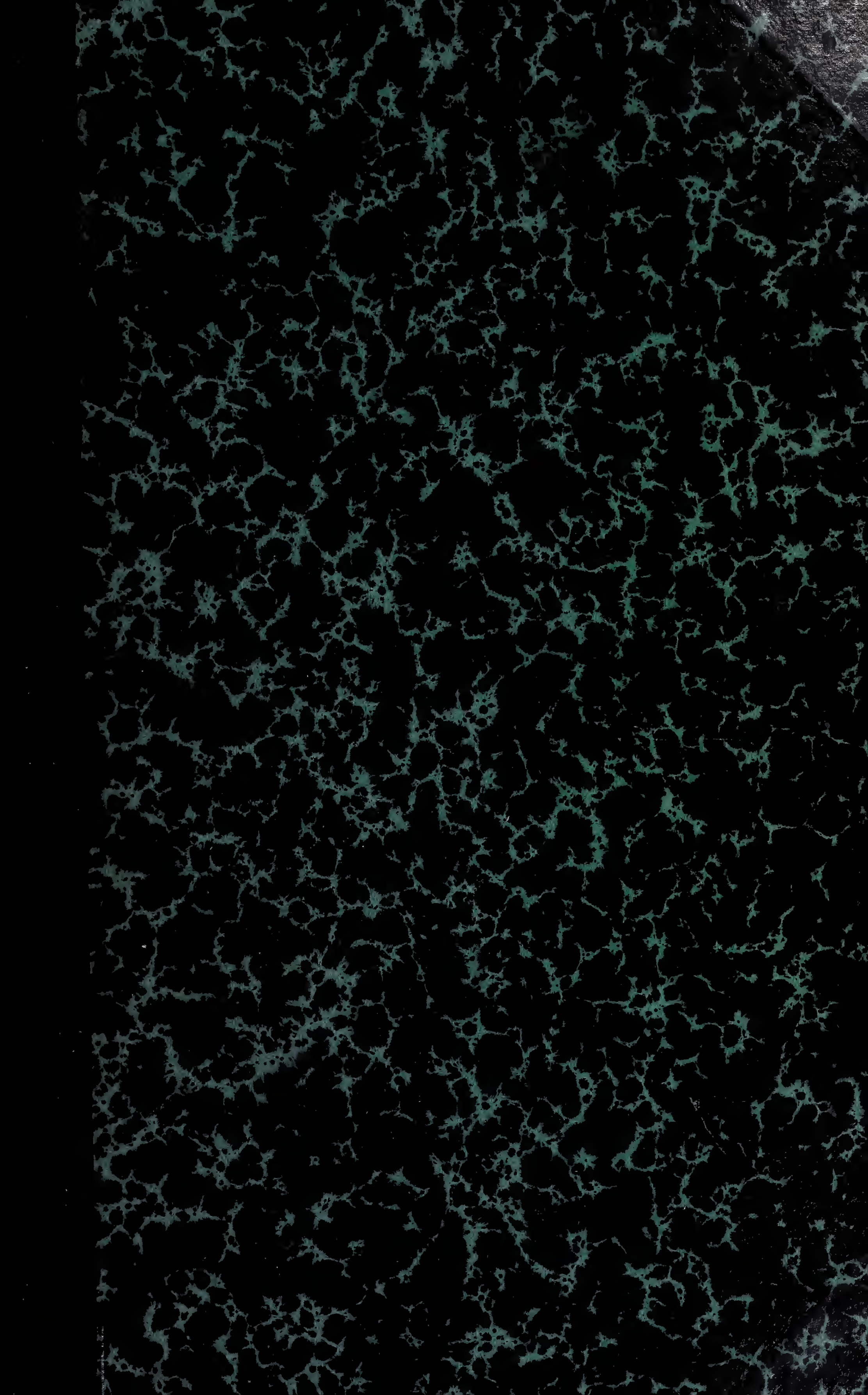
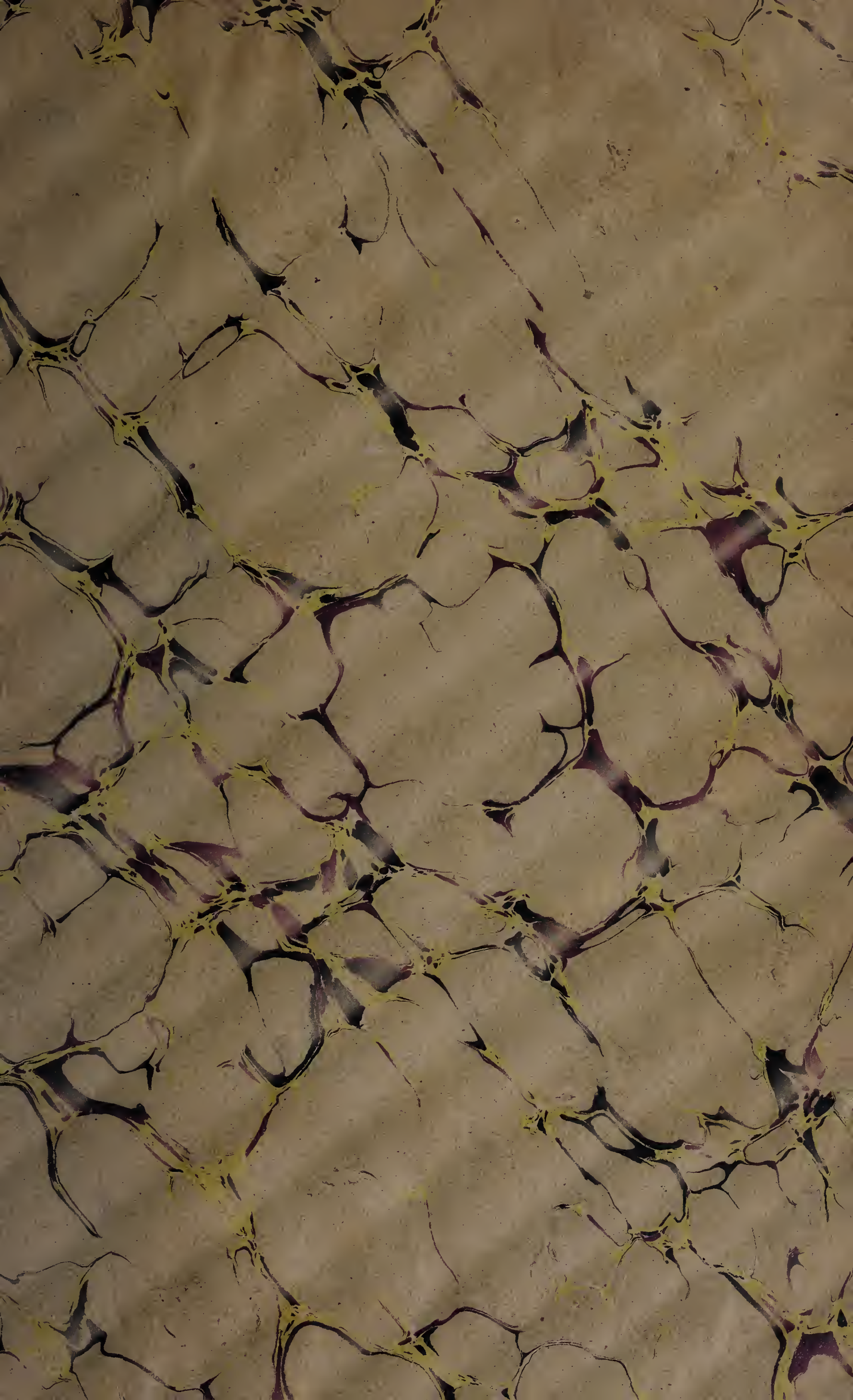






ÉTUDES

PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 77

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET Cie

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

PUBLIÉES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

REVUE BIMENSUELLE

PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

35e ANNÉE

TOME 77. — OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1898



PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

GLADSTONE

ET

LA TRANSFORMATION DE L'ÉTAT ANGLAIS

I

On a dit avec raison que le temps n'est point encore venu de porter le jugement de l'histoire sur le grand homme d'État disparu, il y a quelques mois, de la scène du monde. La génération qui a pris part, ou qui a simplement assisté aux luttes dont il fut le héros, n'a pas le recul suffisant pour envisager avec l'impartialité sereine de la postérité un passé encore si présent.

Par ailleurs, il serait plus qu'inutile de vouloir ajouter à la masse des publications — biographies, notices, articles nécrologiques — inspirées par sa mort, ou déjà même de son vivant, par sa retraite des affaires, et de rééditer la chronique d'une vie connue maintenant dans ses détails autant qu'elle peut l'être. Le sujet est épuisé. Il ne sera possible d'en revivifier l'intérêt qu'à l'apparition des renseignements inédits, personnels — mémoires, lettres, journal intime — laissés par Gladstone lui-même, et qui viendront en leur temps, à une date sans doute encore bien éloignée, compléter et corriger les documents officiels et publics.

C'est pourquoi, n'ayant point à redire ce qui a été fort bien dit ailleurs, nous voudrions, en nous plaçant ici à un point de vue spécial, rattacher l'action publique de Gladstone à l'histoire générale de l'Angleterre à notre époque ; éclairer du reflet de cette grande figure la physionomie que présente actuellement le pays dont il a si longtemps, et à diverses reprises, dirigé les affaires.

Le personnage est en effet éminemment représentatif ; mieux que pas un autre homme d'État de ce temps, il incarne et résume l'Angleterre de nos jours ; et cela parce que, mieux que tout autre, il en a reproduit dans sa propre exis-

tence les vicissitudes : l'évolution lente, mais si accentuée du ministre octogénaire, c'est l'évolution même du Royaume-Uni au vingtième siècle.

Gladstone a changé beaucoup en sa longue carrière; et c'est assurément une courbe des plus audacieuses qu'a dû décrire l'homme que Macaulay traitait, à la date de 1839, d'*espoir et honneur du torysme intransigeant*, pour en venir, en 1845, à soutenir sir Robert Peel dans l'abolition des droits sur les céréales; en 1869, à opérer pour l'Irlande la séparation de l'Église et de l'État; en 1881, à concéder à la Ligue agraire une confiscation partielle de la propriété dans l'Ile-sœur; en 1886, à s'associer avec Parnell pour soutenir la politique du *Home-rule;* à se faire enfin le chef et à rester jusqu'au bout le représentant d'un libéralisme si avancé qu'il parut plus d'une fois se confondre avec le radicalisme.

Ses ennemis se sont fait un malin plaisir de lui reprocher durement ses métamorphoses. En plusieurs circonstances, ses amis ont paru embarrassés d'en justifier les variations. Lui-même, à deux reprises dans le cours de sa carrière, s'est senti pressé de faire appel au grand public par un plaidoyer en forme, et d'essayer, en faveur de la genèse successive de ses opinions politiques, une *Apologia pro vitâ suâ*, comme celle à laquelle Newmann avait eu recours, avec tant de succès, pour expliquer la transformation de ses idées religieuses.

Gladstone a beaucoup changé. Mais en cela même n'est-il pas la vivante image de notre siècle, époque de transition par excellence, et qui a pour caractéristique, avec l'inquiétude des esprits, l'inconstance des opinions et la versatilité des hommes? N'est-il pas, en particulier, l'image de la vieille Angleterre, qui n'a pas moins changé que son vieil homme d'État, et que Peel ou Macaulay n'auraient guère moins de peine à reconnaître, s'ils y revenaient, qu'à reconnaître, dans le promoteur du *Reform-bill* ou du *Land-bill*, le Gladstone d'Oxford? N'est-il pas enfin, dans le sein de l'Angleterre, l'image des partis qui s'y disputent le pouvoir, et qui, pour rigides qu'ils soient, n'ont pu se soustraire à cette loi d'un transformisme universel? En vain ils gardent, autant que faire se peut, leur nom; ils n'en sont pas moins

forcés de modifier indéfiniment leurs principes. Et quelque soin jaloux qu'ils mettent à conserver leur étiquette, et, avec elle, le brevet officiel de leur identité, leur nomenclature n'a pu rester toujours la même. Jadis *tory*, le conservateur s'appelle aujourd'hui *unioniste*. Au *whig* d'autrefois succéda le libéral, que remplace actuellement le *radical*, et ces changements de noms correspondent à de graves altérations intimes. Un tory de 1715 ne ressemble pas plus à un conservateur de 1830, et celui-ci à un unioniste de 1898, que le radical de nos jours au libéral d'il y a un demi-siècle, et ce dernier au whig de l'avènement de la maison de Hanovre.

C'est que, du commencement du siècle, date pour l'Angleterre l'inauguration d'une politique intérieure nouvelle, qui, de jour en jour, a pris force, conscience et hardiesse, et d'où est sortie, en moins de soixante années, une nation tellement différente de ce qu'elle était jadis, que plusieurs de ceux-là mêmes qui l'ont faite s'y sentent presque étrangers ; tant l'évolution, une fois mise en train, a été irrésistible et profonde. Cette évolution, une phrase la résume : l'oligarchique Angleterre a tendu à devenir et elle est devenue, en effet, une démocratie.

Tout indique que cette transformation démocratique, à laquelle Gladstone a eu tant de part, continuera après lui; et rien ne permet de croire qu'il en a été l'unique promoteur. Il a cédé lui-même au courant qui emportait son temps et son pays. Entre le *leader* parlementaire et le Royaume-Uni, il y a eu, comme il arrive souvent, action réciproque, si bien qu'il devient difficile de distinguer ce qui revient à l'initiative personnelle de l'homme d'État et ce qu'il faut attribuer à la marche générale de la nation. Quels que soient pour l'Angleterre et pour le monde les résultats de la métamorphose dont nous parlons ; que la puissance britannique, édifiée par l'aristocratie, en sorte grandie ou diminuée, on ne saurait en donner à un seul homme, fût-ce Gladstone, ni tout le mérite, ni tout le blâme.

On le peut d'autant moins pour Gladstone que, par tempérament et par éducation, aussi bien que par fonction, il était le contraire d'un chevalier errant en quête d'aventures, ou même d'un apôtre qui se laisse entraîner aux témérités par

l'ardeur de sa foi. Homme politique, homme pratique, il adaptait les moyens au but, il calculait les résistances ; il attendait, pour tendre sa voile au vent d'une doctrine nouvelle, qu'il soufflât assez fort pour déterminer un puissant courant. Son esprit était ainsi fait qu'il voyait les mérites intrinsèques d'une opinion, surtout quand elle avait déjà conquis au dehors des adhérents et était en marche vers le succès. C'est dire qu'il reçut tout d'abord de son milieu l'impulsion qu'il devait un jour y propager.

II

Lorsque, un peu après 1830, Gladstone entra dans la vie publique, les privilèges de toutes sortes, civils, fiscaux, économiques, politiques, sociaux, dont la *gentry* rurale anglaise s'était emparée au cours du dix-huitième siècle, commençaient à être violemment battus en brèche. Grâce à la naissance et au développement de la grande industrie, — provoqués par la découverte et l'exploitation des mines de houille et de fer, par les inventions mécaniques et la transformation du travail manuel, par la multiplication des voies de communication, — un second peuple s'était formé, distinct du premier, qui aussitôt était entré en lutte avec lui et s'apprêtait à le déposséder.

L'accroissement de la richesse industrielle a en général pour effet un entrain et une confiance, qui se traduisent par un accroissement de la natalité. La population du Royaume-Uni, qui ne s'était augmentée que d'environ un sixième dans les cinquante premières années du dix-huitième siècle, augmente de plus de moitié de 1750 à 1800, de près de 90 pour 100 de 1800 à 1850, de plus de 50 pour 100 dans les trente années qui suivent. La population agricole, raréfiée par l'extension de la grande propriété qui a fait fuir devant elle villageois et campagnards, demeure stationnaire ou est en décroissance. Tous ces prodigieux accroissements que révèlent les recensements décennaux, appartiennent donc à la population industrielle et commerciale. Un peu après 1860, les deux masses sont entre elles comme 1 est à 2,675 ; et les valeurs qu'elles créent se chiffrent respectivement par 3500 et 5800 millions de francs.

Il y a désormais deux nations distinctes en Angleterre, les deux nations que Disraëli et Mrs. Gaskell ont mises en présence dans *Sybil* et dans *Nord et Sud ;* et la dernière venue va croissant si rapidement que, partie de rien pour ainsi dire, elle comprend en 1871 plus des quatre cinquièmes de la population laborieuse. Cette nouvelle Angleterre s'ajoute à la première sans s'y mêler. Elle ne se répartit pas également sur tout le territoire. Elle s'établit surtout dans les espaces vides, autour des centres miniers récemment ouverts. C'est le nord, à peine peuplé jusqu'alors, qui a le profit presque entier de l'immigration. En 1700, les dix comtés classés les premiers pour la densité de leur population, en dehors des comtés métropolitains, étaient tous au sud de la latitude de Birmingham. En 1750, sur les dix, il y en a quatre au nord de cette latitude; il y en a six aujourd'hui. Dans le nord, c'est surtout la vie urbaine qui gagne par cet afflux d'hommes. Londres était, en 1680, la seule grande agglomération du royaume. D'autres villes croissent maintenant à vue d'œil; non pas les vieilles cités historiques, Bristol, Norwich, York, Exeter; mais des villes nouvelles, sans notoriété, sans retentissement au seizième siècle, Liverpool, qui de 4 000 habitants en 1645 s'élève à 40 000 en 1760, 517 980 en 1891; Manchester, qui passe par les chiffres de 6 000 habitants en 1685, 40 000 à 45 000 en 1760, 95 000 en 1801, 505 368 en 1891; Birmingham et Sheffield, qui, moins peuplés que Manchester en 1685, approchent du chiffre de 30 000 habitants en 1760, atteignent respectivement 74 000 et 46 000 en 1801, et sont aujourd'hui à 478 113 et 324 243.

Étrangère aux traditions et aux idées qui règnent dans les campagnes et dans les centres plus anciens, la race d'hommes qui s'est créée entre en scène avec des instincts, des passions, des souffrances, des griefs, des besoins, des aspirations qui lui sont propres. Consciente de sa force, elle veut avoir sa part de bien-être et d'influence; elle réclame l'abolition des droits sur les céréales, le libre échange, l'augmentation des salaires, la liberté de conscience pour les dissidents, l'élargissement du droit de voter, etc.

Le mérite de Gladstone fut de comprendre, à la fin, ce

qu'il pouvait y avoir de fondé dans ces revendications. Mérite d'autant plus appréciable qu'il avait à se convertir lui-même aux idées dont il devait être un jour l'avocat le plus ardent; et que, pour prendre la tête de cette marche en avant du peuple anglais, il avait à revenir de plus loin. Gladstone n'avait pas encore franchi le seuil de la vie publique; il achevait seulement ses études, que déjà il s'était posé comme le plus absolu des conservateurs. Également doué du talent de la parole et de la plume, il employait l'une et l'autre à guerroyer contre les novateurs; il protestait contre l'esprit de changement, de quelque côté que celui-ci menaçât d'ébranler la forme séculaire de la constitution anglaise, défendant avec la même inflexibilité les privilèges de l'aristocratie et les privilèges de l'Église établie.

L'expérience allait peu à peu amollir cette rigidité de principes ; la pratique des hommes et des affaires allait apprendre à l'intraitable *réactionnaire* que la politique opiniâtre et maussade, qui consiste à rejeter de parti pris tout ce qui implique un progrès, n'est pas une politique digne de ce nom. Nommé membre du Parlement dès 1832, il avait fait partie, en 1833-1834, de l'administration de Robert Peel. En 1841, Peel revenait aux affaires, et Gladstone avec lui, comme vice-président, puis comme président du conseil de commerce. Peel n'était pas un conservateur obstiné; il l'avait bien montré, en 1829, au temps de l'émancipation des catholiques. Il allait en donner une nouvelle preuve dans la crise redoutable suscitée par l'*anti-cornlaw-league*.

Propriétaires exclusifs du sol, où ils trouvaient la source de leur richesse et la base de leur puissance, les grands seigneurs anglais s'étaient toujours montrés soucieux de ménager aux fruits de leurs domaines de larges débouchés, surtout de leur réserver le marché national avec des prix de faveur. Producteurs de céréales, ils avaient obtenu, en 1682, l'établissement du premier droit sur l'importation; en 1690, l'établissement de la première prime à l'exportation. Cette protection, suspendue pendant une période de trente à trente-cinq années, à la fin du dix-huitième siècle, avait repris en 1804 et s'était considérablement aggravée en 1815. En 1815, au

sortir de la guerre continentale, une hypothèque de 14 millions de livres sterlings (350 millions de francs) pesait sur la propriété terrienne de la Grande-Bretagne. Pour se libérer, l'aristocratie fit adopter la loi dite *de famine* par le peuple, laquelle avait pour objet de maintenir le prix du blé à 34 fr. 76 l'hectolitre, en arrêtant la concurrence étrangère, et dont l'effet immédiat fut de faire renchérir la majeure partie des objets nécessaires à la consommation alimentaire. L'école de Manchester, Bright et Cobden en tête, protestait contre cet ordre de choses. Une vaste association, l'*anti-corn-law-league* s'était formée pour en obtenir l'abrogation. En 1845, l'agitation soulevée par cette ligue devint si formidable que Peel comprit, cette fois encore, que c'en était fait de l'aristocratie, si elle ne cédait pas.

Peel essaya d'abord quelques palliatifs. Il confia à Gladstone, comme président du conseil de commerce, la mission d' « écheniller » le tarif, c'est-à-dire de supprimer les innombrables droits frappant l'importation des marchandises sans similaires en Angleterre, et de diminuer ainsi les frais de l'existence sans trop endommager la situation des propriétaires. Pendant cinq ans, de 1841 à 1846, sauf l'interruption d'une année, Gladstone travailla à ce grand ouvrage, où ne tarda pas se révéler, sous le théologien d'Oxford, l'homme d'affaires le plus habile, le plus prestigieux des manieurs de chiffres qu'ait connus Westminster. Vains efforts ! Les expédients n'aboutissaient pas. Une nouvelle famine, occasionnée en Irlande par la maladie de la pomme de terre, achevait d'exaspérer les esprits. La capitulation devenait inévitable. Peel et Gladstone se virent contraints d'opérer eux-mêmes, contre les préjugés et contre les intérêts de leur parti, la révolution économique qu'ils avaient jadis combattue. Les droits sur les céréales tombèrent. C'était un bienfait pour le peuple, mais en même temps un rude coup pour la grande propriété et la haute aristocratie. Une brèche était faite dans la citadelle des privilèges; le libre échange remportait sa première grande victoire. Le gros des tories ne pouvait le pardonner ni à Peel ni à Gladstone. Peel y perdit le pouvoir; le 29 juin 1846, le cabinet dont il était le chef donne sa démission. Gladstone y perdit son siège de Newark; le grand

seigneur qui en disposait entendait ne le donner qu'à un protectionniste fidèle. Aux élections de 1847, l'Université d'Oxford fit bon accueil à la candidature de son ancien élève, dont elle voulut bien oublier l'hérésie antiprotectionniste, par égard pour son anglicanisme réputé jusque-là impeccable. Gladstone y trouvait plus qu'une compensation : rien de plus envié que la dignité éminente de représentant de la vénérable académie.

Tel fut le point de départ de la rupture de Gladstone avec son parti. Il entrait dans la voie du libéralisme politique par la porte du libéralisme économique.

On a dit du groupe des Peelites qu'il était un pont entre les conservateurs et les libéraux. Peel et ses amis demeurèrent des années sur cette passerelle, les bras incertains entre les deux rives. « Il y a eu dans mon existence, a-t-il écrit à son ami l'évêque Wilberforce, deux grandes morts ou transmigrations d'âmes : l'une très lente pendant laquelle se rompirent les liens qui m'attachaient à mon ancien parti... » — La seconde, courte et subite, fut sa rupture avec Oxford.

Gladstone persistait à se croire conservateur ; mais le germe d'évolution déposé en son âme par les événements de 1841-1846, continuait à grandir et à se développer à son insu. Chaque incident nouveau mettait en lumière cette transformation graduelle. En 1851, il s'élève avec force contre l'explosion de chauvinisme impérialiste, auquel s'était abandonné Palmerston à propos de l'affaire Pacifico. Plus tard, nommé haut commissaire aux îles Ioniennes, il prépare le retour de cette portion intégrante de l'Hellade au royaume de Grèce : c'était du libéralisme international. En 1853, la création par Pie IX de la hiérarchie catholique avec titres territoriaux en Angleterre avait déchaîné les passions antipapistes; Gladstone combat avec une noble indépendance les mesures de répression réclamées, édictées même, par l'ultra-protestantisme : c'était du bon libéralisme religieux. « Banquise errante entre les partis », Gladstone n'était cependant pas systématiquement exclu du pouvoir. Nous le voyons faire partie, en 1852, comme chancelier de l'Échiquier (ministre des finances), d'un ministère de coalition présidé par

lord Aberdeen. La réforme fiscale continuait à être à l'ordre du jour. A l'aide de l'*income-tax* (impôt sur le revenu) rétabli par Peel, Gladstone voulait libérer d'impôts les objets de consommation universelle, réduire la proportion exagérée des contributions indirectes, affranchir de taxe les instruments du travail, réaliser l'idéal « de la table du déjeuner de l'ouvrier exempte de toute redevance » (*the free breakfast table*). C'était toujours de sa part la même activité, la même lucidité, la même science dans le maniement des tarifs ; ajoutons : le même esprit de libéralisme économique.

Aux questions de doctrine vinrent se mêler les questions de personnes. Peut-être Gladstone n'eût-il jamais eu le courage de briser avec les tories, si les tories n'avaient accepté pour *leader* Disraéli. Le viveur décavé que les agrariens anglais avaient enrôlé à leur service, et qui, dans leurs pensées de vengeance, ne devait avoir d'autre fonction que de harceler les Peelites de sa parole alerte et acerbe, était devenu leur maître aux Communes et dans le Gouvernement. Il n'y avait pas de place pour ces deux hommes dans le même parti. Aucun des deux n'eût pu être longtemps le second de l'autre. Il était écrit enfin que le conservateur d'antan, le clérical anglican d'autrefois, deviendrait le chef et le héros du radicalisme, tandis qu'un petit juif, sceptique et révolutionnaire jusqu'à la moelle des os, deviendrait le chef et le héros du conservatisme en Angleterre.

Après dix ans et plus de troubles occasionnés dans le jeu du système parlementaire par la présence de l'élément perturbateur des Peelites, les partis s'étaient de nouveau raffermis et consolidés. Gladstone était mis en demeure de choisir entre l'un ou l'autre. Les tories lui avaient fait des offres, il les déclina. Ce n'était pas assez, il fallait compléter ce refus par un acte positif en sens contraire. Il passe ouvertement aux libéraux dont, après la mort de Palmerston et la retraite de lord John Russel, il sera reconnu comme le *leader*. Il était âgé de plus de cinquante ans ; mais il avait le temps encore d'étonner ses nouveaux amis par sa hardiesse. L'audace, chez lui, croîtra avec l'âge.

On sait que le métier de bûcheron fut le passe-temps

favori du *great old man.* Ses admirateurs lui ont, un jour, offert une hache d'argent. Cette hache eût pu servir d'emblème à sa politique. Comme les vieux chênes du parc de Hawarden, la vieille Angleterre a plus d'une fois senti sa cognée. S'il n'en a pas entamé le tronc, il en a coupé plus d'une branche maîtresse.

Nous allons le voir opérer dans l'ordre politique, dans l'ordre administratif, dans l'ordre social, dans l'ordre religieux, enfin dans ce qu'on peut appeler l'ordre national.

III

Un privilège suprême avait servi à établir et conservait tous les privilèges subordonnés dont jouissait, au dix-huitième siècle, l'aristocratie anglaise : c'était à savoir le privilège politique, le monopole gouvernemental. Si nous nous transportons à cette époque, nous voyons la haute classe seule ou presque seule représentée au Parlement. Les autres classes n'y obtiennent aucun avantage que par sa condescendance. La Chambre des lords est presque uniquement composée de propriétaires terriens. Un large revenu foncier est la première justification exigée des futurs pairs; leur patente n'est guère accordée qu'à ce prix.

La Chambre basse elle-même se recrute presque exclusivement dans la *gentry;* à raison des cens fonciers, les membres de cette classe y sont seuls éligibles. Un grand nombre de petits bourgs électoraux, ceux qu'on appelle bourgs pourris ou bourgs de poche, lui appartiennent; elle y est propriétaire du sol et des maisons. Les habitants qu'elle y souffre votent à sa volonté sur un signe de ses intendants. Elle est en mesure d'acheter les corporations vénales des vieilles cités, là où celles-ci sont investies de la franchise électorale. Les grands centres, pleins de vie, que l'industrie manufacturière vient de créer, pourraient être tentés d'élire des hommes à eux, des hommes nouveaux; mais ils n'ont pas de représentation propre au Parlement. Ils sont noyés dans le comté rural, que la haute noblesse tient sous sa dépendance.

L'aristocratie terrienne reste donc sans opposant dans les

deux Chambres. Les partis politiques se forment par une division interne de cette classe toute-puissante. Au commencement du dix-neuvième siècle, 487 membres des communes sur 658 sont nommés virtuellement par des lords et de riches squires; 110 appartiennent à trente et une familles, qui pèsent autant dans la balance politique que Londres et les quarante villes qui viennent après Londres, autant que l'Irlande, deux fois autant que l'Écosse; soixante-trois sont à la nomination de sept pairs seulement.

Naturellement la même classe remplit les ministères et les fonctions publiques. Ambassades, hauts grades de l'armée, administration des colonies, dignités et bénéfices ecclésiastiques, tous les avantages dont l'autorité dispose, se distribuent entre les membres de l'aristocratie rurale et deviennent entre ses mains de nouveaux moyens d'action. Les partis alternant au pouvoir, gentlemen whigs et tories, se succèdent à la curée; les autres classes attendent en vain leur tour; il n'y a pas de jour ni de lots pour elles.

Bref, la haute *gentry* anglaise, au dix-huitième siècle, forme à elle seule le *populus anglicus* par opposition à la *plèbe*.

C'est par la Chambre des communes que les classes sacrifiées pouvaient espérer s'ouvrir un accès dans la place. Les anomalies, les injustices de son recrutement prêtaient à l'attaque. Les projets de réforme, mis en avant dès 1750, auraient gagné promptement toutes les chances de succès, si le mouvement favorable de l'opinion publique n'avait pas été brusquement refoulé, d'abord par les inquiétudes justement défiantes qu'avaient éveillées les excès et les crimes de la Révolution française; plus tard, par les préoccupations de la guerre étrangère, qui ne laissaient place qu'à l'ardeur d'une indomptable résistance. Au retour de la paix de l'Europe, la poursuite du changement depuis longtemps demandé reprit enfin son cours; de nouvelles propositions se succédèrent sans relâche; et après avoir achevé pour ainsi dire la quarantaine qui semble imposée en Angleterre à toute innovation, la réforme électorale, devenue dans tout le pays un cri de guerre menaçant, passait, en 1830, aussitôt après l'avènement du roi whig Guillaume IV, par l'épreuve d'une dernière

lutte. Lutte solennelle, dramatique, prolongée pendant quinze mois, entre le parti conservateur et le ministère libéral de lord Grey et de lord John Russell.

Or, en 1830, William Ewart Gladstone n'avait guère qu'une vingtaine d'années; il poursuivait le cours de ses études à Oxford, où il était entré au sortir d'Eton, en octobre 1828, et où il n'avait pas tardé à se distinguer par la vivacité de son intelligence, par la facilité et l'éclat de sa parole. Reçu membre de l'*Oxford-Union*, analogue à notre conférence Molé-Tocqueville, où les futurs hommes publics jouent au petit Parlement et préludent aux joutes sérieuses de la vie politique, le premier discours qu'il y prononca fut un événement. La question de la réforme électorale, qui surexcitait alors et divisait tout le royaume, ne pouvait manquer d'avoir son écho dans la vieille cité universitaire, que l'on a appelée tout à la fois la forteresse de l'anglicanisme, l'asile des spéculations les plus hardies, le temple de la tradition classique. Le nouvel élu se prononça avec force contre le projet ministériel.

Le 7 juin 1832, après de sanglantes émeutes sur divers points du territoire, après la menace d'une nouvelle création de pairs destinée à changer la majorité torie de la Chambre haute, lord Grey faisait passer son bill. Devenu président de l'*Oxford-Union*, le jeune Gladstone déclara hautement que « le ministère, contrairement à toutes les règles de la prudence, au mépris de tous les scrupules, venait d'introduire une mesure qui menaçait non seulement de changer la forme du gouvernement, mais, par la suite, de détruire jusqu'aux fondations de l'ordre social, et en même temps de favoriser grandement les projets de ceux qui poursuivaient ce but dans tout le monde civilisé ».

Ces manifestations en faveur du torysme allaient avoir leur récompense. Parmi les condisciples et auditeurs de William Ewart Gladstone se trouvait le comte de Lincoln, fils du duc de Newcastle. Il écrit aussitôt à son père qu' « un homme s'est levé dans Israël, qu'il y a dans ce jeune orateur ardent, brillant, éclairé, un défenseur-né de la bonne cause ». Lorsque vint le moment, dans l'automne de 1832, de pro-

céder aux élections générales, et de faire l'application du nouveau système, le parti conservateur, profondément alarmé, sentit la nécessité d'appeler à la lutte toutes les forces vives dont il pouvait disposer. Or, précisément, le duc de Newcastle avait « dans sa poche », selon l'expression consacrée, le bourg pourri de Newark, que la loi nouvelle n'avait pas atteint. Le duc, comme il le disait lui-même, restait maître de faire ce que bon lui semblait avec ce qui lui appartenait. Le jeune Gladstone venait de quitter Oxford et voyageait en Italie. On l'invita brusquement à terminer ses pérégrinations. Quels que fussent ses regrets, et aussi les dangers du choléra qui sévissait alors en Angleterre, William Ewart n'hésita pas à saisir une si belle occasion d'entrer dans le parlementarisme. Au mois d'octobre 1832, à l'âge de vingt-deux ans, il voyait s'ouvrir devant lui la porte de cette Chambre des communes, où il devait lutter si longtemps et si glorieusement, mais sous des drapeaux si opposés.

Franchissons l'espace de trente et quelques années. Durant cette période, Gladstone a accompli sa grande évolution. Après les hésitations que nous avons dites, il est venu offrir sa collaboration au ministère libéral, présidé par lord John Russell. Celui-ci, vieillard faible et souffrant, laisse à son collègue de l'Échiquier la direction du parti.

Or, à cette date, un tiers de siècle après la réforme de 1832, la question électorale se posait de nouveau avec une extrême acuité. Qu'on ne s'en étonne pas : l'acte de 1832 n'avait guère profité qu'à la bourgeoisie; il n'avait eu à aucun degré les apparences ni la réalité d'un mouvement démocratique. A la vérité, il supprimait un grand nombre de ces bourgs pourris, où le droit d'élire un membre du Parlement était devenu la propriété privée de certains individus puissants, qui en abusaient ou en trafiquaient. En outre, les cent quarante-quatre sièges rendus ainsi disponibles étaient assignés soit aux comtés les plus importants, soit à d'autres villes ou bourgs dont la liste comprenait tous les grands centres industriels. Par ces deux dispositions, la loi atteignait gravement la prépondérance de l'aristocratie. Mais, d'autre part, elle relevait dans presque tous les collèges le chiffre du cens

électoral, et elle introduisait dans les collèges de comté une classe nouvelle étroitement dépendante des propriétaires, les tenanciers *au bon plaisir du maître* (*tenants at will*). Il y avait compensation. Les hautes classes retenaient l'influence. Le corps électoral réformé (1 200 000 électeurs) dépassait à peine 4 pour 100 de la population totale.

En 1866, le ministère libéral Russell-Gladstone présenta un projet, dont la principale disposition avait pour but d'abaisser la franchise, c'est-à-dire le revenu nécessaire pour être électeur. La discussion fut des plus orageuses. Gladstone, qui soutint à la Chambre des communes le bill ministériel, répondit aux espérances les plus optimistes de ses nouveaux partisans. Comme ses adversaires lui rappelaient ses discours de 1832 contre la réforme, et opposaient, à son changement de front, la constance du chef du cabinet, lord John Russell, qui, lui du moins, se retrouvait en 1866 ce qu'il s'était montré en 1832, il trouva moyen de s'expliquer sur sa volte-face avec une pathétique éloquence. « Encore sur les bancs des écoles, il avait énoncé une opinion dont il s'était longuement et amèrement repenti; la faute en était à la tradition de Burke, de Canning, dont la double influence avait dominé toute sa jeunesse. » Puis ayant fait un pompeux éloge de lord Russell : « Je ne suis pas le comte Russell, s'écria-t-il; ma position dans le parti libéral est l'opposé de la sienne; je n'ai aucun des titres qu'il possède. — (Se tournant vers les libéraux.) — Je suis venu à vous, proscrit par ceux à qui j'avais été associé; chassé de leurs rangs, non, je l'avoue, par un acte arbitraire, mais par la lente et irrésistible force de mes convictions. Je suis venu, pour me servir d'une phrase légale, *in formâ pauperis*. Je n'avais rien à vous offrir que mes humbles et fidèles services. Vous m'avez reçu comme Didon reçut le naufragé Énée :

> « ... Ejectum littore, egentem accepi...

« J'aime à croire que vous n'aurez pas plus tard à achever à mon égard la citation :

> « ... Et regni, demens, in parte locavi. »

A la fin, s'adressant aux tories : « Vous ne pouvez lutter contre l'avenir; le temps est pour nous; les grandes forces

sociales qui s'avancent, et que le bruit de nos débats ne trouble ni n'arrête un seul instant, sont contre vous; elles sont rangées de notre côté. Et encore que la bannière que nous portons aujourd'hui dans le combat puisse, à un certain moment, retomber sur nos têtes fléchissantes, elle flottera promptement de nouveau à la face du ciel et sera conduite, par les mains fermes des populations unies des Trois-Royaumes, à une victoire, difficile peut-être, mais certaine et prochaine. »

Malgré tout son talent oratoire et son intrépidité dans la lutte, Gladstone ne put éviter la défaite; une partie des libéraux, les wighs aristocratiques — ils s'étaient donné à eux-mêmes, par une allusion biblique, le surnom d' « adullamites » — s'étaient unis aux conservateurs pour voter un amendement qui restreignait la franchise aux revenus portés au rôle des taxes, de façon à écarter les locataires, c'est-à-dire la plupart des ouvriers. Le ministère libéral se retira (1866) et fut remplacé par un ministère conservateur Derby-Disraëli.

La bataille n'en continua qu'avec plus d'animosité. Lorsque, le 26 juin 1866, Gladstone vint annoncer la retraite du ministère, ce fut à la Chambre des communes un tumulte indescriptible; le dehors fit écho à cette explosion. A quelques jours de là, 2 juillet, dix mille personnes s'assemblaient à Trafalgar-Square, et, après s'être livrées à une bruyante démonstration en faveur de la réforme, se rendaient à la résidence du chancelier démissionnaire, chantant des hymnes en son honneur. Il était absent; la police, inquiète de la surexcitation populaire, pria Mme Gladstone de se montrer; elle parut au balcon, entourée de sa famille, et fut accueillie par les vigoureux hurrahs dont les poitrines anglaises ont la spécialité. D'autres *meetings* monstres furent tenus, jusqu'à la fin de 1866, à Hyde-Park, où la foule arracha les grilles, et dans les grandes villes industrielles du nord-ouest et de l'Écosse.

Le ministère conservateur se vit contraint de présenter lui-même un bill de réforme. Disraëli eut l'art de persuader ses adhérents et de les entraîner dans ce que l'un d'entre eux appelait un *saut dans l'ombre*. Les libéraux n'osèrent pas entraver, par pure tactique d'opposition, une mesure

inscrite dans leur programme. La nouvelle loi électorale passa en 1867 pour l'Angleterre, en 1868 pour l'Écosse et l'Irlande.

Ce ne fut pas encore un remaniement à fond du vieux système anglais; redistribution de sièges et surtout abaissement de la franchise, voilà sur quelles bases on opéra. La redistribution enleva 53 sièges à des bourgs (11 privés de tout député, 35 réduits à 1) et les répartit entre les autres collèges. La franchise, ou droit de suffrage, fut donnée, dans les comtés, à quiconque occupait une maison de 12 livres de revenu; dans les bourgs, à tout habitant d'une maison inscrite au rôle de l'impôt en faveur des pauvres (*poor-tax*); et dans les villes, à tout locataire d'un loyer de 10 livres (250 fr.). Il en résultait que le corps électoral était augmenté de 50 pour 100 dans les comtés anglais, 200 pour 100 dans les bourgs anglais, 300 pour 100 dans les bourgs écossais. La réforme profitait surtout aux villes; en fait, elle rendait électeurs la plus grande partie des ouvriers. Toutefois, elle ne supprimait pas les inégalités de représentation; dans les comtés, on calculait que 125 députés représentaient douze millions et demi d'âmes, 158 députés sept millions et demi; les bourgs au-dessous de 50 000 âmes avaient 230 députés pour 3 280 000 âmes; ceux au-dessus, 130 députés pour 11 537 000 âmes.

Disraëli avait cru jouer un bon tour aux whigs, en s'emparant de leur drapeau et en les devançant sur le terrain de la réforme électorale. Mais le pays ne s'y trompa point. Vers la fin de 1868, les affaires d'Irlande avaient amené la dissolution prématurée du Parlement de 1865. Aux élections qui se firent en conformité avec les prescriptions de 1867, un mouvement irrésistible porta Gladstone et son parti au gouvernement. C'était justice. Gladstone n'était-il pas le véritable auteur de la loi électorale qui fonctionnait pour la première fois?

A soixante ans, Gladstone arrivait enfin à être premier ministre; libre d'entraves, maître de sa politique, il précipita le mouvement libéral. En cinq ans, de 1869 à 1874, il entasse plus de réformes organiques — séparation de l'Église et de l'État, instruction populaire, législation agraire, abolition de

l'achat des grades dans l'armée, etc. — qu'un demi-siècle n'en avait opéré. Nous aurons l'occasion de revenir sur plusieurs de ces mesures.

Le pays, lassé, lui donne pour successeur Disraëli. Mais les élections de 1880 sont la revanche de celles de 1874. Gladstone revient au pouvoir. Les multiples travaux de sa première administration ne lui avaient pas permis de poursuivre l'œuvre de la réforme électorale. Il y revient, lors de son second ministère, au milieu même des graves soucis que l'Irlande ne cesse de lui causer.

En 1884, le ministère Gladstone, pressé par les délégués du parti radical, se mit de nouveau à l'œuvre. Il ne rencontra pas de résistance sérieuse à la Chambre des communes. L'opposition des lords, qui s'était prolongée pendant plus d'une année, finit par tomber devant la menace d'une fournée de pairs ou d'un appel au pays. La réforme de 1884 eut une portée plus grande que les actes de 1832, ou même de 1867. Tout d'abord, le régime des bourgs fut appliqué aux comtés, ce qui triplait le nombre des électeurs des campagnes; le dernier retranchement, qui fermait aux classes inférieures l'entrée du Parlement, était emporté. Mais, de plus, on s'efforça d'établir autant que possible l'uniformité entre les collèges électoraux, sur la base du scrutin uninominal et de 1 député par 50 000 âmes, soit dans les villes, soit dans les comtés. Ce fut vraiment, comme le disait son titre même, une loi de représentation du peuple. Malgré l'absence de plan d'ensemble, et en dépit des vénérables débris du passé subsistant encore, le régime électoral anglais prenait sensiblement l'aspect des régimes électoraux du continent.

IV

Nous avons rappelé les trois grandes modifications qu'a subies, en ce siècle, la vieille législation électorale anglaise, en particulier celles de 1867 et de 1884, dues à l'initiative de Gladstone. Essayons d'en préciser davantage le caractère et les conséquences.

Une conséquence qui apparaît au premier coup d'œil, c'est l'acheminement continu de l'Angleterre vers le régime du

suffrage universel. On peut dire qu'en fait le suffrage universel existe dans les Trois-Royaumes, quoique le mot n'ait pas été prononcé et que la chose soit encore plus ou moins habilement dissimulée sous la pluralité et la variété des qualifications électorales. Ce fut le résultat des deux actes de 1867 et de 1884. Le premier a conféré, pratiquement, le droit de suffrage à la presque totalité des ouvriers des villes; il en a fait entrer d'un seul coup, dans le corps électoral, plus d'un million, bientôt porté à deux et davantage, par le progrès de la population et de l'aisance. Le second a eu surtout pour effet de qualifier les travailleurs agricoles, et, de ce chef, il a ajouté un nouveau million et plus à la masse des électeurs. Avec ses cinq ou six millions d'électeurs enregistrés, sur un peu plus de sept millions d'adultes mâles, l'Angleterre n'est plus maintenant bien loin du suffrage universel.

Les lois de *redistribution*, qui ont accompagné ou suivi les deux actes principaux, ont successivement atténué l'inégalité numérique entre les collèges et rendu la représentation approximativement proportionnelle à la population.

On évaluait, en 1885, à 1 800 000 le nombre des adultes, fils de famille, gens logés en garni, travailleurs logés chez un patron, domestiques, pauvres secourus, nomades, etc., restés en dehors du droit de vote. Jusqu'à la fin, une des préoccupations de Gladstone fut de restreindre ce chiffre; il avait adopté et travaillait à faire prévaloir la devise : *One man, one vote;* formule qui implique d'ailleurs la suppression du droit de vote multiple. Il avait également inscrit dans son programme l'indemnité parlementaire aux députés sans fortune; la fixation de toutes les élections à un même jour, le dimanche ; la réduction à trois mois du temps de domicile électoral.

Une autre conséquence des dernières lois électorales anglaises, c'est la substitution de l'individu à la corporation dans l'exercice du droit de suffrage. Auparavant, les seuls dépositaires de la souveraineté, les vrais titulaires de la franchise étaient d'antiques personnes morales, comtés, villes, bourgs, et parfois, sous ce dernier nom, l'« intérêt », comme on disait alors, d'un grand seigneur, d'un riche

gentleman, assimilable par la pratique familiale des substitutions, ou, selon l'expression anglaise, des établissements, *settlements*, à une corporation perpétuelle. Gladstone eût voulu faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de cette vieille organisation coutumière, et sur les ruines de cette machine compliquée installer le suffrage universel pur et simple. Les anciennes unités corporatives se perpétuent encore, nominalement. Elles servent de cadre, mais elles ne servent plus de base, à l'exercice du droit politique. Elles ont été trop de fois remaniées, morcelées, partiellement supprimées, pour que ce droit puisse y prendre son assiette. Derrière l'étiquette des personnalités collectives, il faut voir maintenant l'individu, seul être résistant dans cette refonte incessante. C'est l'individu qui est désormais le vrai titulaire de la franchise électorale.

On le voit bien à la peine que le législateur a prise pour assurer l'indépendance, la personnalité, la moralité du vote : loi de 1872 sur le scrutin secret (premier ministère Gladstone); loi de 1883 contre la corruption électorale (second ministère Gladstone), destinées l'une et l'autre à empêcher la pression, l'intimidation, les manœuvres abusives, dont usaient largement, dont pourraient user encore les landlords et les patrons à l'égard des paysans et des ouvriers.

On peut le voir également au souci qu'a eu le législateur d'organiser l'enseignement primaire ; l'État se démocratisant, il fallait bien instruire les nouveaux maîtres de l'État. Ici encore le législateur fut Gladstone. Durant son premier ministère (1870), de concert avec M. Forster, il posa les bases du système d'après lequel, parallèlement aux écoles confessionnelles, où plus des deux tiers des enfants font encore leurs classes, sont créées des écoles publiques; il institua, pour gérer celles-ci, des conseils locaux électifs, avec admission des femmes, il régla l'application du principe de l'obligation, prépara l'établissement de la gratuité ; prévenant les abus par cette double précaution, que l'on ne saurait trop recommander aux laïcisateurs du continent, de laisser les parents libres de placer leurs enfants où bon leur sem-

blerait, dans les écoles confessionnelles ou dans les écoles publiques ; et de conserver dans les écoles publiques au moins les notions fondamentales de l'enseignement religieux.

D'autres conséquences découlent encore du nouveau régime électoral anglais :

C'est d'abord l'omnipotence de la Chambre des communes. Déjà constituée en autorité prépondérante, ayant à elle seule le droit de voter le budget, la Chambre basse tend à devenir le siège unique de la puissance. Les autres pouvoirs ont perdu peu à peu l'habitude de lui résister, parce qu'ils ne se sentent plus soutenus par l'opinion. Plus la Chambre élective représente complètement et fidèlement la nation, plus l'Angleterre s'éloigne en fait de cette théorie du gouvernement mixte et tempéré, dont certains publicistes continuent à la croire le plus parfait modèle. Non seulement il n'y a plus ici une sorte de balance entre deux assemblées, entre le Parlement et le Roi, mais il y a une concentration extrême de toute l'autorité effective dans une seule assemblée, dont le ministère n'est qu'une délégation. La souveraineté du peuple et l'unité du pouvoir, pour n'avoir pas été mises en formule et pour être encore voilées, au contraire, par les formes du droit public anglais, n'en sont pas moins désormais le fond et la substance de la constitution britannique.

Que la Chambre basse ait eu dans Gladstone un zélé et constant avocat de ses prérogatives, un artisan infatigable de sa prééminence sur la haute Chambre, il est presque inutile de le rappeler. Dans la plupart des réformes qu'il accomplit ou qu'il méditait, Gladstone trouva sur son chemin la Chambre des lords; mais on ne saurait croire avec quelle rudesse il écartait l'obstacle; ses avertissements aux vénérables lords prennent de suite le ton de la menace.

L'organe naturel de la souveraineté nationale, c'est la majorité populaire, qui doit être obéie, obéie sans retard. De plus en plus, en Angleterre, les minorités sont exclues de la conduite des affaires. L'uniformité établie entre les différents collèges électoraux tendait déjà à produire ce résultat;

mais, de plus, la loi de 1884 a fait disparaître les dispositions, insérées dans la loi de 1867, qui assuraient dans certains collèges, par le mode de votation, une représentation à la minorité. La minorité a été également sacrifiée, en ce qui concerne la procédure parlementaire, par l'expédient *de la clôture*, que Gladstone fit voter en 1882. L'*obstruction* des opposants est désormais impossible. Tout concourt à faire prévaloir rapidement la volonté du plus grand nombre.

Parmi les conséquences auxquelles a donné lieu la réformation graduelle du régime électoral anglais, il en est que l'on n'avait pas prévues. Ainsi les réformateurs avaient voulu, et à juste titre, ruiner l'influence de ce petit groupe de grands seigneurs, propriétaires de bourgs de poche qui, avant 1832, remplissaient la Chambre des communes de leurs créatures votant *ad nutum*. Et, de fait, les électeurs forment désormais, presque partout, une masse populaire trop nombreuse pour qu'un individu puisse la dominer ou l'acheter. Mais voici que, par un singulier retour des choses, les *ligues* chargées, pour le compte de chaque parti, de préparer les élections, telles que *Trade-Unions*, *National liberal Federation*, etc., ont pris une situation qui ne manque pas d'analogie avec celle des propriétaires ou seigneurs d'autrefois. On a vu ces associations s'arroger peu à peu le droit de rédiger le programme du parti, de désigner les candidats de chaque circonscription, et elles n'ont pas tardé à élever la prétention de dicter à ces candidats, une fois nommés, la conduite à tenir dans la Chambre à propos de chaque question importante. C'est un véritable mandat impératif.

Une conséquence également inattendue, c'est l'altération du régime parlementaire. On conçoit que l'oligarchie puisse donner naissance à ce système lié et accouplé de deux grands partis, cohérents, disciplinés, homogènes qui, selon que la majorité les appuie ou les abandonne, alternent au pouvoir; à cette connexion héréditaire de deux groupes restreints de grandes familles, fournissant aujourd'hui, ou prêts à fournir demain, des ministères tout entiers d'une seule couleur. Au contraire, dans un régime populaire, la variété des

opinions, la divergence des intérêts, les sautes de passion dans les masses, engendrent un état inorganique, discordant, une sorte de chaos mouvant, d'où une multitude de petits groupes n'émergent un instant que pour se dissoudre, et qui ne peuvent servir de base à aucune division simple. Aussi, aujourd'hui, dans le Royaume-Uni, à la place de deux grands partis arrivant successivement aux affaires par un simple jeu de bascule, — ce qui est le propre du régime parlementaire, — n'y a-t-il plus que des majorités et des ministères de coalition, où les huit et neuf groupes politiques, entre lesquels se partage déjà la Chambre basse, veulent être représentés. Ainsi les deux cabinets Salisbury (1886-1892, 1895-1898) n'ont pu se former et se maintenir que grâce à une alliance des conservateurs et des libéraux unionistes, passagèrement unis par leur commune hostilité contre le *Home-rule*. Et de même la majorité qui a si souvent porté Gladstone au pouvoir, n'est plus du tout le grand parti libéral au sens historique du mot. C'est une majorité bigarrée, hétérogène, où libéraux, Irlandais, néo-radicaux, autonomistes gallois, non-conformistes puritains, députés ouvriers, socialistes, etc., se trouvent rapprochés par leur égal désir de voter le *Home-rule* irlandais, et que le grand tacticien parlementaire avait su grouper autour de sa personne. C'était le parti *gladstonien* bien plus que l'ancien parti whig.

V

On a vu comment la démocratie anglaise a dépossédé l'aristocratie du *pouvoir central*. Plus radicale encore a été l'évolution qui a fait passer entre ses mains toute l'*administration locale*.

Au dix-huitième siècle, l'aristocratie disposait d'un instrument de domination, le plus efficace peut-être et le plus sûr de tous : c'étaient les pouvoirs d'administration, de justice, de police, dévolus aux *magistrates* des comtés ; c'est-à-dire, en fin de compte, aux membres de la *gentry*, puisqu'on ne pouvait entrer dans la *magistracy* que par la faveur de la haute noblesse et le payement d'un cens élevé. Tous les pouvoirs, ou du moins des portions de tous les pouvoirs que la loi

française s'étudie à séparer, étaient réunis dans les mains des mêmes agents. Non seulement l'administrateur et le juge se confondaient dans le *magistrate* anglais, mais tous nos fonctionnaires et nos corps locaux : préfet, sous-préfet, conseil de préfecture, conseil général, conseil d'arrondissement, juge de paix, juge d'instruction, commissaire de police, maire, se retrouvaient plus ou moins en lui, par telles ou telles de leurs attributions. Et tout cela, encore une fois, exclusivement réservé à l'aristocratie terrienne.

Aujourd'hui, grâce aux lois de 1875, de 1882, mais surtout de 1888 et de 1894, changement complet. Tous ces pouvoirs, ou à près, ont été transférés, dans les nouvelles divisions territoriales, qui gardent encore le vieux nom de comtés, à trois conseils entièrement électifs : conseil de comté, conseil de district, conseil de paroisse; sans compter les villes ou bourgs *incorporés,* administrés par leurs *town-councils* également élus, et qui, au milieu des territoires dont ils font géographiquement partie, forment comme autant d'îlots administratifs indépendants.

On ne peut imaginer un renouvellement plus complet dans le personnel, un déplacement plus grand dans l'assiette du pouvoir et de l'influence.

Plus de cens d'éligibilité; tous les électeurs sont éligibles. Pas de suffrage plural : chaque électeur n'a qu'un vote, et le droit de vote s'étend à peu près à tous les contribuables domiciliés; et, par suite de l'abaissement inévitable de la franchise électorale, il descendra de plus en plus dans les classes inférieures.

Quant à l'étendue des attributions, on s'en fera une idée par cette seule remarque que certaines dispositions ont érigé virtuellement les conseils locaux en redistributeurs de la propriété foncière.

Nous n'insisterons pas autrement sur cette révolution d'ordre administratif. Elle ne se rattache qu'indirectement à l'œuvre de Gladstone ; ayant été en grande partie le fait de cette fraction séparée du parti libéral qui s'est unie aux conservateurs sur la question du *Home-rule*, et qui s'est trouvée aux affaires en 1888 et 1894. Il fallait cependant la rappeler, pour donner une idée suffisante des pro-

grès considérables de la démocratie en Angleterre à l'époque actuelle.

Nous allons retrouver, dans les réformes d'ordre religieux et social, l'action plus personnelle du grand homme d'État.

Hippolyte PRÉLOT, S. J.

(*A suivre.*)

LA LOI DE MOÏSE

SES PROGRÈS

CONSÉQUENCES POUR LA QUESTION DU PENTATEUQUE

Rien d'humain qui ne change et n'évolue. La loi divine elle-même, faite pour des hommes, participe, dans une certaine mesure, à cette instabilité. Cela est vrai de la loi de grâce, bien que définitive et irrévocable : sans augmenter son contenu, elle s'explique, s'éclaire et se développe sous la direction et l'assistance de Celui qui est avec l'Église jusqu'à la consommation des siècles. Cela est vrai surtout de la loi de Moïse, car elle n'est qu'une préparation, qu'une forme transitoire, qu'une phase de révélation toujours mouvante et toujours progressive.

Si l'on souscrit à nos précédentes conclusions, — et elles nous paraissent assez bien établies dans leur ensemble, — l'on admettra déjà dans la loi mosaïque un immense et perpétuel développement qui, suivant la longue chaîne des patriarches, remonte à Noé, et même au premier père du genre humain, pour aboutir à la famille de Jacob, et enfin au législateur des Hébreux. Mais ce n'est plus de ce progrès que nous voulons parler. Laissant de côté la question d'origine, nous suivrons maintenant la loi à partir du moment où Moïse la formule. Dès lors, est-elle immuable, est-elle éternelle, de cette perpétuité relative qui prend fin au calvaire ? N'est-elle pas susceptible de révocation, de modification, de progrès ? Examinons ce point : d'abord, du vivant de Moïse ; ensuite, après la mort du grand législateur. Nous exposerons, en terminant, les conséquences qui en résultent pour ou contre l'authenticité du Pentateuque.

I

Toute loi, de sa nature, est éternelle ; c'est son essence et sa définition. Mais nous savons par expérience ce que durent

ces éternités : souvent une législature à peine; quelquefois moins encore. La perpétuité de la loi sous-entend toujours cette clause : jusqu'à ce qu'une autorité compétente en décide autrement.

Un législateur ne s'interdit pas de mieux faire; ce serait manquer de sagesse. Or, les circonstances changeant continuellement autour de lui, il peut, sans changer lui-même, faire face à des besoins nouveaux par des prescriptions partiellement ou diamétralement opposées aux premières. Peu à peu le code le plus mince grossit en volume, le volume se multiplie et devient bibliothèque. De la sorte, chez tous les peuples, la science du droit est une des plus étendues et des plus complexes; car des articles de loi peuvent rester écrits à côté des articles qui les abrogent; on dit alors qu'ils sont *lettre morte*, expression aussi juste que pittoresque. Les canonistes savent assez combien il est parfois malaisé de distinguer les lois mortes des lois vivantes, les paragraphes encore en vigueur des titres tombés depuis longtemps en désuétude.

Ces cadavres de lois, accumulés pendant des siècles, forment, à la longue, des stratifications semblables aux couches géologiques. En Angleterre, où le droit coutumier a tant d'empire, et où l'équité naturelle prime, chez le juge, la légalité brutale, une foule de lois, aujourd'hui bien oubliées, n'ont jamais été rapportées. Si on voulait les appliquer, demain tous les catholiques pourraient être incarcérés, ou menés à la potence. « Les constitutions des Frères Prêcheurs, dit le R. P. Lagrange, ont, dans leur texte, des statuts qu'on n'a pas voulu abroger, mais auxquels les dispositions suivantes dérogent nettement. L'avantage de cette pratique est de témoigner un plus grand respect à la loi des ancêtres. L'inconvénient est d'offrir quelque obscurité; mais ce n'est pas un obstacle dans une société vivante qui connaît sa législation par l'usage, et avec une autorité constituée pour l'expliquer[1]. » On peut voir dans l'excellent *Dictionnaire de l'Islam*

1. *Revue biblique*, janvier 1898, p. 19. Cet article, très remarqué et très suggestif, appellerait, sur plus d'un point, une discussion dans laquelle nous ne voulons pas entrer en ce moment.

de M. Hughes[1] une liste, peut-être incomplète, de vingt versets du Coran contredits, c'est-à-dire révoqués, par des dispositions subséquentes, souvent dans la même surate et à une distance de quelques lignes. Même en France, où huit cents Lycurgues siègent en permanence, aux frais de l'État, à l'unique fin de reviser le code et de le tenir au courant du progrès, on peut toujours, en cas de besoin, découvrir des lois existantes, dont l'existence, la veille encore, était parfaitement ignorée.

Il ne faudrait donc pas être surpris de rencontrer dans le Pentateuque un phénomène analogue, des lois successives qui se complètent, se modifient et se transforment, et ne laissent pas d'être écrites à leur place chronologique, parce que le livre où elles sont consignées est un ouvrage d'histoire, aussi bien qu'un recueil de lois. Il faudra s'en étonner d'autant moins que la législation mosaïque n'est pas l'œuvre d'un jour; elle embrasse une période de quarante ans, et cela à l'heure où les éléments hétérogènes d'un peuple nouveau, jetés dans un creuset commun, bouillonnent et s'amalgament.

Un simple coup d'œil sur le Pentateuque nous y fait remarquer trois séries de lois, dont le caractère est bien tranché, parce qu'elles visent trois états de société différents; mais il faut nous défaire pour cela de l'habitude où nous sommes de considérer les cinq livres de la Thora comme cinq œuvres distinctes. Si nous mettons de côté la Genèse, dont l'unité de plan est évidente, et le Deutéronome, dont l'unité n'est pas contestée encore, du moins en ce qui concerne la partie législative, nous sommes en présence d'un écrit, divisé matériellement en trois sections, mais sans ligne de démarcation fixe et sans solution de continuité. Le récit de l'Exode se poursuit dans le Lévitique, et il est continué dans les Nombres, sans que nous puissions assigner à la séparation actuelle d'autre cause que le désir d'avoir trois livres de longueur pas trop inégale, et pouvant tenir aisément dans un rouleau de dimensions moyennes[2]. Si on tenait à une di-

1. *A Dictionary of Islam* by T.P. Hughes, 2e édit. Londres, 1896, p. 520.
2. L'Exode, le Lévitique et les Nombres réunis formeraient un *livre* d'une étendue démesurée. La division opérée, l'Exode et les Nombres sont sensiblement égaux entre eux : ils tiennent le milieu entre la Genèse et le

vision logique, il faudrait plutôt terminer l'Exode après la première législation du Sinaï; le reste des trois livres formerait un ouvrage spécial qu'on pourrait intituler : Organisation du culte.

Le Pentateuque, ainsi partagé, nous présente trois groupes de lois, d'un caractère assez distinct, qu'il nous est permis d'appeler le Code de l'alliance, le Code sacerdotal et le Deutéronome[1]; et, si nous les comparons entre eux, nous voyons qu'il y règne une gradation de progrès.

On a vu précédemment ce qu'était le *Code de l'alliance :* un précis élémentaire à l'usage d'un peuple en formation, à peine sorti de l'enfance, absolument dépourvu d'institutions politiques, et à peu près d'institutions sociales, mais en possession d'un dogme élevé, d'un culte épuré et d'une morale en rapport avec la perfection de son monothéisme.

Le *Code sacerdotal* poursuit l'organisation du culte, à peine esquissée dans le Livre de l'alliance. Ce n'est pas un tout homogène; c'est un agrégat de règlements divers, promul-

Deutéronome. Le Lévitique est un peu plus court. Les chiffres suivants expriment à peu près les rapports de longueur entre les cinq livres : 13, 11, 8, 11, 9.

1. Le *Code de l'Alliance* comprend les chapitres XX-XXIII de l'Exode. Le nom est justifié par ces paroles de Moïse : « Assumens (Moyses) *Volumen Fœderis* legit audiente populo. » (*Ex.*, XXIV, 7.) On peut y joindre comme supplément un passage (*Ex.*, XXXIV, 10-26) où l'alliance est confirmée : « Scribe tibi verba hæc, quibus et tecum et cum Israel pepigi fœdus. » (*Ex.* XXXIV, 27.)

Le Code sacerdotal (*Priestercodex, Priest's Code*), est une appellation mise en vogue par les rationalistes pour remplacer le Livre des Origines d'Ewald et l'Écrit fondamental de Nöldeke. Il n'y a pas d'inconvénient à la conserver, car en somme elle est assez exacte puisqu'elle désigne cette section *à parte potiori*. Nous l'emploierons de préférence à celle de Lévitique, parce que les lois relatives à l'organisation du culte, à la pureté et à la sainteté légales, débordent le Lévitique; elles comprennent en gros *Ex.* XXV-XXX, *Ex.* XXXV-XL, le Lévitique tout entier, *Num.*, I-X, les chap. des Nombres XV, XVII-XIX, XXVIII-XXX, XXXIV-XXXV. Le reste du livre des Nombres est rempli par des récits.

Le *Deutéronome* tire son nom de Deut. XVII, 18 : « Describet (rex) Deuteronomium legis hujus in volumine. » Saint Jérôme, à l'imitation des Septante, traduit par *Deutéronome* le mot hébreu qui signifie *copie* de la loi (*Mischneh*). Ce nom a prévalu pour désigner le cinquième livre du Pentateuque et il doit être maintenu, car il exprime bien le caractère du Deutéronome. C'est une loi qui développe en quelques points et résume en d'autres la double législation précédente, celle du Code de l'Alliance et du Code sacerdotal.

gués au pied du Sinaï, dans une période de onze mois. Chacun de ces groupes, tout en convergeant vers un but commun, a son individualité et sa physionomie. Il importe beaucoup de les étudier à part, sans perdre toutefois de vue le lien qui les rassemble.

Les critiques, encore incapables de nier l'unité de plan et de style du Deutéronome, tout au moins dans sa partie législative, se rengorgent d'orgueil pour avoir formulé l'aphorisme suivant : *Le Deutéronomiste connaît le Code de l'Alliance, qu'il prend pour base; il ignore le Code sacerdotal.* Je crois bien ! Le Deutéronome n'est que le Code de l'alliance, complété par quarante ans d'expérience et d'inspiration, et adapté à un peuple qui prend conscience de son autonomie. Il *ignore* le Code sacerdotal, ou plutôt il n'en sait que ce qu'il veut savoir; comme un précis de législation à l'usage du public *ignore* les dispositions du Code militaire, du Code forestier, du Code d'instruction criminelle ; comme un catéchisme *ignore* les controverses théologiques et les prescriptions du droit canon.

Si maintenant nous descendons au détail, nous remarquerons dans la législation mosaïque un progrès constant ; mais, pour le bien apprécier, il faut tenir grand compte des circonstances de temps, de milieu et de personnes.

Ne perdons pas un instant de vue la composition hétérogène du peuple qui suivait Moïse. La famille patriarcale ressemblait fort à la *gens* romaine : elle traînait à sa suite un nombre d'esclaves, d'affranchis et de clients, proportionné à sa richesse et à sa puissance. Abraham, en cas de besoin, pouvait armer trois cent dix-huit serviteurs ; Esaü, à lui seul, n'en comptait pas moins de quatre cents : c'était, avec les femmes et les enfants, un petit clan d'au moins un millier de personnes. Qui nous dira combien d'étrangers, unis à lui par les liens du sang et de l'amitié, ou par un engagement mutuel, accompagnèrent Jacob en Égypte, outre les soixante-dix descendants énumérés au chapitre XLVI de la Genèse ?

Qui nous dira surtout combien d'Asiatiques, chassés de leur pays par la famine ou la guerre civile, vinrent se joindre à eux au temps de la prospérité et de la faveur ? Les

monuments égyptiens nous montrent ces *Amou*, ces émigrés d'Asie, aux traits sémitiques si accusés, franchissant par bandes la frontière, pour chercher dans le Delta la sécurité et l'abondance : il était naturel qu'ils se joignissent de préférence à ceux qui étaient leurs voisins et qu'ils regardaient comme des compatriotes, presque comme des frères.

Dès qu'ils étaient circoncis, des alliances réciproques mêlaient leur sang à celui des Hébreux, et, au bout de quelques générations, après des croisements multiples, ils ne se distinguaient en rien des enfants de Jacob. A l'origine, les formalités exigées pour cette naturalisation devaient être simples; peut-être la circoncision suffisait-elle; c'est du moins l'impression que laisse l'histoire si connue des Sichémites : « Faites-vous circoncire, leur disaient Lévi et Siméon; alors nous vous donnerons nos filles en mariage et nous recevrons les vôtres; nous habiterons ensemble et ne formerons qu'un seul peuple [1]. » Pour donner dans le piège, il fallait que le prétexte fût vraisemblable. Plus tard Moïse restreindra les facilités d'agrégation à la race élue. L'Égyptien et l'Iduméen y seront reçus dès la troisième génération; mais l'Ammonite et le Moabite n'y seront point admis même à la dixième; l'eunuque et l'enfant né d'une union illégitime ou incestueuse en seront également bannis [2]. Il en sera de même, à plus forte raison, de l'Amalécite [3], et aussi, naturellement, du Chananéen, voué à l'extermination. C'était là, bien entendu, le droit commun, et des circonstances ou des mérites exceptionnels pouvaient justifier un privilège. Ainsi l'Ammonite Achior, touché de la grâce, reçoit la circoncision et il est aussitôt incorporé au peuple juif, lui et sa famille [4].

Ces étrangers naturalisés s'agrégeaient à une tribu dont ils faisaient légalement partie. Ils étaient Hébreux, comme saint Paul était citoyen romain, et même davantage, car ils n'avaient pas seulement droit de cité; le mélange du sang les rendait bientôt membres d'une même famille, tandis que la profession d'une même foi religieuse les soumettait à une

1. *Gen.*, xxxiv, 15-16.
2. *Deut.*, xxiii, 1-8.
3. *Ibid.*, xxv, 17-19; *Ex.*, xvii, 8-16.
4. *Judith*, xiv, 6.

même autorité spirituelle et les constituait membres d'une même théocratie. Mais, dans les débuts surtout, c'était une sorte de population flottante, sujette à un flux et à un reflux perpétuels. Entre les deux recensements, consignés au livre des Nombres [1], c'est-à-dire dans un intervalle de trente-huit ans, alors que la population totale des tribus reste à peu près stationnaire, celle de Manassé gagne vingt mille cinq cents combattants et augmente son effectif de soixante-cinq pour cent; par contre, celle de Siméon perd trente-sept mille cent guerriers sur cinquante-neuf mille trois cents et se trouve, pour ainsi dire, réduite à rien. D'autres chiffres étonnent encore; ils s'expliquent de la façon la plus naturelle par le mouvement de cette population instable dont le centre de gravité se déplace sans cesse. Le nombre réduit des enfants de Lévi fait contraste avec celui des autres tribus : il ne se monte qu'à vingt-deux mille individus mâles, qu'à huit mille cinq cent quatre-vingts hommes de trente à cinquante ans. C'est à peine le quart de la moyenne. Peut-être, pour le service de l'autel, exigeait-on la descendance réelle, sans se contenter de l'appartenance légale [2].

Il y avait encore dans le camp une foule d'étrangers proprement dits [3], qui n'avaient pas encore reçu la circoncision, ou,

1. *Num.*, *I*, et *Num.*, xxvi.
2. *Ibid.*, iii, 39, et iv, 48.
3. *Ex.*, xii, 38. « Sed et vulgus promiscuum innumerabile ascendit cum eis ». L'hébreu a seulement *'ēreb rab*, « plebs multa ». Ici *'ēreb* désigne en bloc tous les étrangers qui, ailleurs, sont divisés en trois catégories et opposés aux indigènes, *'ezrāch*. Le *nŏkrī* était l'étranger dans toute la force du terme, *alienigena*; s'il était au milieu du peuple élu, il ne s'y trouvait qu'en passant, pour son commerce ou ses affaires. Il n'est pas toujours facile de voir une distinction entre le *tōshāb*, « inquilinus », et le *gēr*, « peregrinus »; la distinction doit pourtant exister, puisque ces deux mots sont souvent accolés pour exprimer ensemble tous ceux qui, résidant en Israël, n'y ont pas droit de cité. S'il faut s'en rapporter à l'étymologie, le *tōshāb* (de *iāshab*, habiter) avait fixé son domicile perpétuel dans la terre promise comme esclave, tributaire, etc.; le gēr (de *gūr*, voyager, « peregrinari ») y demeurait à un titre plus temporaire.

Dans le camp d'Israël, ce sont tous ces étrangers qui fomentent les troubles et les révoltes. C'est un Égyptien, né d'une Juive, qui blasphème le nom de Jéhova et est condamné à la lapidation (*Lev.*, xxiv, 10-14). C'est la tourbe des étrangers qui donne le signal des murmures contre Moïse (*Num.*, xi, 4). Le *ăsafsuf* « vulgus promiscuum », mentionné ici, paraît bien être identique au *'ēreb rab* de l'*Exode*, rendu de même par saint Jérôme.

ce qui augmentait la confusion, n'avaient reçu que la circoncision égyptienne : émigrés asiatiques de fraîche date, Égyptiens que l'intérêt ou l'amitié poussaient à partager la fortune des Hébreux, nomades du Sinaï attirés par l'espoir du butin. Cette multitude bigarrée avait ses divinités, ses croyances, ses rites, ses usages variés à l'infini. Plusieurs même des nouveaux prosélytes avaient obéi plutôt à la mode, à l'entraînement, à des considérations humaines, qu'à des convictions raisonnées. En public, ils se conformaient à la religion officielle; en secret, ils gardaient leurs dieux et leur culte. Qu'on pense aux conversions plus ou moins spontanées des Maures et des Juifs, dans l'Espagne du quinzième siècle, et à la facilité avec laquelle ils retombaient dans leurs erreurs, quand la crainte de l'Inquisition ne les retenait plus.

Il fallait fondre et assimiler cette masse disparate, la dompter, l'assouplir, la convertir à Dieu. Ce fut peut-être une des causes qui firent suspendre le rite de la circoncision durant tout le séjour du peuple au désert. On a donné de ce fait des explications peu vraisemblables, et l'on ne saurait admettre une négligence coupable de toute la nation, négligence que Moïse n'aurait point tolérée, tant le précepte était formel et l'obligation rigoureuse. C'était plutôt une mesure politique, approuvée par Dieu, féconde en résultats pour l'avenir, et qui avait, dans le présent, le caractère d'un châtiment mérité. Que signifieraient autrement ces paroles de Josué, lorsqu'après avoir franchi le Jourdain il eut circoncis les Israélites avec des couteaux de silex, conformément à l'usage antique ? « Aujourd'hui je vous ai ôté l'opprobre de l'Égypte[1]. » Cela ne veut pas dire : l'opprobre contracté par vous en Égypte, car au contraire tous ceux qui étaient nés en Égypte étaient circoncis, seuls ceux qui avaient vu le jour dans le désert ne l'étaient pas; ni l'opprobre qui souille les Égyptiens, car la circoncision était commune en Égypte, au moins dans les hautes classes; mais bien ce que les Égyptiens regardent comme un opprobre, ce qui vous avilissait à leurs yeux: en effet, chez les Égyptiens, impur et incirconcis

1. *Jos.*, v, 9.

étaient deux mots synonymes ; ou plutôt c'était un seul et même terme *ama*, chargé de ces deux acceptions. Grâce à cette précaution, la fusion des races put s'opérer sans secousse; les éléments ethnographiques divers avaient été broyés et mêlés ensemble ; un signe sacré, le sceau d'une commune foi, les réunissait; les souvenirs de la circoncision profane, de la circoncision égyptienne, étaient effacés.

On comprend les ménagements et les actes de vigueur que dut employer tour à tour Moïse pour réprimer, pour discipliner cette foule indocile et volage, ces Hébreux si enclins à imiter les pratiques superstitieuses de leurs voisins, ces prosélytes plus ou moins sincères, si prompts à retomber dans des errements qu'ils n'avaient quittés souvent que par complaisance ou par intérêt, ces étrangers qui avaient encore dans leur mobilier des idoles auxquelles ils rendaient hommage, dans le secret de leur cœur, prêts à les adorer publiquement, quand ils le pourraient sans danger.

On comprend aussi pourquoi Moïse s'attache, avec tant d'insistance, à déraciner la superstition, à proscrire des usages inoffensifs en eux-mêmes mais susceptibles d'abus. On s'explique enfin pourquoi il a donné force de loi à certaines coutumes, qui auraient pu conserver leur existence flottante et leur application indécise. Il était guidé par le besoin d'unifier un peuple, encore peu homogène, et qui menaçait de se disperser de nouveau, s'il n'était fortement lié aux institutions théocratiques.

C'est surtout dans les prescriptions relatives à l'autel que l'évolution de la loi mosaïque est remarquable et que les influences extérieures se font le plus sentir.

Le Livre de l'Alliance prescrivait l'unité de sanctuaire, mais non l'unité d'autel. Les dispositions qui ont trait au sanctuaire[1] paraissent nouvelles et contiennent en germe le principe de la théocratie : celles qui regardent l'autel[2], ou

1. *Ex.*, xxiii, 14-19. La loi institue le *hāg*, fête solennelle, célébrée en corps de nation autour d'un sanctuaire central, emportant par conséquent l'obligation du pèlerinage pour les citoyens éloignés du sanctuaire. C'est, pour l'usage et l'étymologie, le *hadj* annuel des Arabes à la Mecque.

2. *Ibid.*, xx, 24-26.

plutôt les autels, semblent l'écho du droit antique, du droit patriarcal.

Ainsi il est loisible à tous d'ériger un autel, ou, pour mieux dire, il n'est défendu de l'élever nulle part, pourvu qu'on s'astreigne aux conditions suivantes :

1° Que l'autel soit en terre ou en pierre brute, afin de garder son caractère improvisé et transitoire, et de se distinguer de la sorte de l'autel érigé au sanctuaire central, autel qui pourra être en métal ou en pierres taillées;

2° Que Dieu en ait choisi lui-même l'emplacement; car un culte n'est agréable à Dieu qu'autant qu'il le commande ou l'accepte; il est donc nécessaire qu'il fasse connaître aux hommes sa volonté par un miracle de sa puissance, par une grâce extraordinaire, ou par la voix de ses représentants attitrés, anges ou prophètes; et voilà ce qu'il appelle *faire mémoire de son nom.* Dieu promet de venir près de ces autels, mais il n'y descendra qu'en passant; au contraire, il habitera dans son sanctuaire et y placera à jamais son nom, son cœur et ses regards [1].

A peine le Code de l'Alliance était-il promulgué solennellement[2], que le peuple, impatienté du nouveau séjour de Moïse sur le Sinaï, oublia ses serments et adora le veau d'or. Peut-être l'ancien sacerdoce, menacé de déchéance, faisait-il un suprême effort pour conserver son rang et ses privilèges. Peu après, l'audace de Nadab et d'Abiu, offrant un *feu* étranger[3], a tout l'air d'être une tentative d'émancipation du rituel mosaïque. L'autorité du législateur périclitait, l'avenir même du monothéisme et de la théocratie était en danger. Il fallait prendre des mesures radicales pour que l'idolâtrie, après avoir été pratiquée clandestinement, ne finît par s'afficher au

1. Il y avait primitivement une troisième clause, celle de ne pas monter à l'autel par des degrés. Elle était commandée par la décence, tant que les prêtres furent vêtus à l'égyptienne; elle devint sans objet, peu de temps après, quand Moïse eut assigné aux nouveaux prêtres un costume plus modeste (*Ex.*, XXVIII, 42-43, et XXXIX, 27). Dès lors elle fut considérée comme abrogée et on n'en tint plus compte : nous savons que des degrés conduisaient à l'autel de l'ancien Temple.

2. *Ex.*, XXIV, 3-8.

3. *Lev.*, X, 1. Ce *feu* étranger peut être, par métonymie, un sacrifice, un holocauste.

grand jour et n'infectât le peuple fidèle. De là, ces deux articles du Code sacerdotal[1], dont la rigueur, à première vue, étonne et déconcerte :

1° Tout individu, étranger ou indigène, qui sacrifiera à un autre dieu que Jéhova sera puni de mort; 2° Tout Israélite qui abattra, même dans un but profane, un des animaux propres au sacrifice sans l'amener devant le Tabernacle, pour y être immolé à Jéhova par le sacerdoce lévitique, sera sujet à la même peine.

Nous ne savons si Moïse ne se relâcha pas un peu de sa rigueur, quand le danger d'idolâtrie devint moins pressant. En tout cas, le second article de cette loi ne pouvait être que temporaire; en dehors d'une agglomération d'hommes, groupés dans un rayon restreint, il était inapplicable. Aussi, quand le peuple va franchir le Jourdain, Moïse l'abroge-t-il expressément[2]. Tuer pour son usage les bœufs, les chèvres et les moutons, sans les offrir en sacrifice, est une permission qui va de soi, et nul législateur sensé ne s'aviserait de faire cette concession, s'il ne s'agissait de révoquer une mesure antérieure d'un caractère insolite.

En résumé, le Code de l'Alliance sanctionne l'unité du sanctuaire et permet la pluralité des autels.

Le Code sacerdotal prohibe les autels multiples et défend en outre aux Israélites toute immolation profane des animaux propres aux sacrifices.

Le Deutéronome abroge ce dernier article, proclame l'unité d'autel et de sanctuaire, à partir d'une époque que doit déterminer le libre choix de Dieu, et, pour l'intervalle, ne spécifie rien.

D'autres institutions encore, l'année sabbatique, les esclaves hébreux, les redevances lévitiques et sacerdotales, le droit d'asile, nous permettraient de constater dans la législation une évolution analogue. Mais le principe est le même et il n'entre pas dans notre plan d'examiner tous les alentours de notre sujet.

1. *Lev.*, XVII, 1-9.
2. *Deut.*, XII, 8-22.

II

Moïse une fois disparu, la loi fut-elle pétrifiée sans retour et ne garda-t-elle que l'alternative de subsister ou de périr en bloc ? Josué, les juges, les prophètes suscités de Dieu pour sauver, pour instruire le peuple, n'eurent-ils aucune part à la puissance législative? Leur rôle fut-il purement exécutif? Telle est la question qu'il nous faut aborder maintenant.

A priori, rien ne nous permet d'incliner d'un côté plutôt que de l'autre ; le oui et le non se font équilibre ; la réponse dépend exclusivement de la volonté de Dieu : car une loi peut être abolie, étendue ou modifiée par l'autorité dont elle émane, et tout prophète est l'organe de Dieu comme Moïse en était le héraut.

Il faut l'avouer cependant, deux faits semblent, de prime abord, contredire l'expansion posthume de la loi mosaïque.

En premier lieu, il n'existe pas, dans tout l'Ancien Testament, une seule loi dont on puisse dire avec certitude : Cette loi est une loi divine, et ce n'est pas Moïse qui l'a promulguée. Les rois d'Israël et de Juda firent des règlements et des statuts pour assurer l'ordre public et le bien-être du peuple ; mais cette législation ne prétendait pas à une origine céleste. Les prophètes étaient regardés justement comme les messagers du ciel, mais nous ne voyons pas qu'ils aient ajouté un seul article au code mosaïque ; et, s'ils dérogeaient quelquefois ou faisaient déroger aux prescriptions du Sinaï, ces mesures avaient un caractère essentiellement transitoire et personnel. C'étaient des dispenses, des préceptes peut-être, ce n'étaient pas des lois.

D'un autre côté, les Juifs ne paraissent jamais avoir reconnu à un homme, fût-il prophète, la mission de reviser et de compléter le code mosaïque. La grande synagogue, en canonisant le livre d'Ézéchiel, ne tient aucun compte des plans de restauration religieuse où ce grand prophète semble contrevenir aux dispositions de Moïse. Il est vrai, la prétendue *Thora* d'Ézéchiel (ch. XL-XLVIII) n'est qu'une fiction et un rêve des rationalistes; ce n'est pas un codicille à coudre au testament de Moïse, ce n'est pas un plan de réforme juive :

c'est la prophétie d'un avenir éloigné, c'est le symbole du passage de la loi mosaïque à la loi de grâce, c'est, sous des couleurs apocalyptiques dont saint Jean s'inspirera dans ses visions de Pathmos, le tableau imagé et vivant du monde régénéré par la foi ; aussi, pour écarter tout danger de méprise, s'y mêle-t-il à chaque page des traits où l'allégorie saute aux yeux, car, pris à la lettre, ils seraient le comble de l'impossible et de l'absurde.

Faudra-t-il donc affirmer que la Loi de Moïse, sujette de son vivant au flux et au reflux du progrès, s'est subitement coagulée et cristallisée à sa mort, sans demeurer susceptible de diminution ou d'accroissement ? Cette conclusion dépasserait les prémisses. En dehors des remaniements voulus d'une œuvre, il y a les retouches inconscientes.

Toute loi, même la plus explicite et la mieux libellée, donne lieu dans son application à des difficultés d'interprétation, à des divergences de vues infinies. Nos tribunaux le savent bien. Une foule de cas particuliers ne sont pas mentionnés dans le texte, le plus clair en apparence. Doit-on les y comprendre ou les en exclure ? Il faut, pour répondre, procéder par analogie, en prenant pour guide l'équité et le bon sens. Moïse, qui prévoyait ces difficultés, avait institué, non point proprement une cour d'appel, moins encore un tribunal de cassation, mais une sorte d'arbitrage suprême destiné à éclairer les juges locaux, avant le prononcé de leur sentence, sur le sens de la loi, sa portée et ses limites : « Si une cause vous paraît trop difficile à juger… rendez-vous au lieu choisi par le Seigneur, allez trouver les prêtres de la tribu de Lévi et le juge qui sera pour lors, et prenez leur avis… Vous devrez agir conformément à leur interprétation de la *Thora* et selon la sentence qu'ils porteront, sans décliner à droite ni à gauche. L'orgueilleux, qui aurait la présomption de désobéir au prêtre constitué en ce lieu pour servir Jéhova, ou bien encore au juge, serait digne de mort[1] ! »

1. *Deut.*, xvii, 8-12. Le texte emploie ici une expression bien remarquable. Littéralement : *Juxta directionem qua dirigent te*, ou : *Juxta instructionem qua instruent te*. Le mot *thora*, loi, de *iārāh* (instruire, diriger) signifie : instruction, direction ; de sorte que l'action du législateur et celle de l'interprète autorisé de la loi sont exprimées par la même racine. Cf. Driver, *Deuteronomy*, 1895.

Dieu, sans doute, ne promettait point par là l'infaillibilité au prêtre et au juge décidant en dernier ressort; il établissait seulement un recours suprême prononçant sans appel. L'ordre public, la paix des familles et même la sécurité des individus exigent qu'il y ait des sentences définitives dont l'autorité soit respectée de tous, autrement les procès ne finiraient point et les dissensions seraient éternelles.

On peut supposer que les prophètes furent consultés aussi plus d'une fois sur le sens d'une loi controversée. « Seigneur, dit la Samaritaine à Jésus-Christ, je vois que vous êtes prophète. Dites-moi donc quel est, du Garizim ou de Jérusalem, l'endroit où Dieu veut recevoir nos adorations[1]. » A défaut de prophètes, les prêtres remplissaient de plein droit ce rôle de conseillers et d'arbitres : « Les lèvres du prêtre sont les dépositaires de la science, dit Malachie; c'est de sa bouche qu'on recherchera la loi[2] », c'est-à-dire, sans doute, le sens de la loi.

Ainsi, juges, prêtres et prophètes étaient considérés comme des interprètes autorisés de la loi. Conformément à son droit d'interprétation, l'autorité civile prit quelquefois des mesures qui ne laissent pas de nous étonner un peu. Moïse avait d'abord fixé à trente ans l'âge auquel les lévites entraient en fonctions[3]; il l'abaissa bientôt à vingt-cinq ans[4], sans doute parce que le résultat du recensement montra que le nombre des ministres de trente à cinquante ans ne suffisait pas aux besoins du culte[5]. David le réduisit encore et fixa la limite inférieure à vingt ans[6]. Il avait en vue, en augmentant le

1. *Joan.*, IV, 19-20.
2. *Mal.*, II, 7.
3. *Num.*, IV, 2, 23, 30, 35, 39, 43, 47. Le chiffre de 30, répété sept fois au cours de ce chapitre, est parfaitement certain et le nombre 25, substitué par les Septante, n'est dû qu'au désir de lever le désaccord entre ces passages et *Num.*, VIII, 28. Le chapitre IV des *Nombres* paraît sanctionner l'usage préexistant : « Tolle summam filiorum Caath de medio levitarum per domos et familias suas, a trigesimo anno et supra usque ad quinquagesimum annum *omnium qui ingrediuntur, ut stent et ministrent in tabernaculo fœderis.* (IV, 2.) On s'explique ainsi mieux la prompte modification de ce règlement, dès que des besoins imprévus l'exigèrent.
4. *Num.*, VIII, 28.
5. Ce nombre avait été seulement de 8 580. *Num.*, IV, 48.
6. I *Paral.* XXIII, 24.

nombre des lévites, de rehausser l'éclat des cérémonies sacrées, et il considérait en outre, comme l'auteur des Paralipomènes le dit expressément, que le service du Temple, étant beaucoup moins pénible que celui du Tabernacle dans le désert, exigeait moins de forces et de maturité. On peut croire que David ne fit rien sans consulter le corps sacerdotal; toujours est-il qu'il se crut en droit d'adapter à des besoins nouveaux et de modifier en conséquence une loi mosaïque des plus formelles. Plus tard, Ézéchias et Zorobabel sanctionnèrent cette mesure[1], et l'Écriture ne laisse pas entendre qu'ils aient outrepassé leur pouvoir.

Une autre fois, sur l'avis conforme des prêtres et des notables, Ézéchias décréta que la Pâque serait célébrée le second mois, au lieu du premier, parce que les prêtres en état de sacrifier était trop peu nombreux, et que le peuple, convoqué de tous les points de la Palestine, n'était pas encore réuni[2]. Une casuistique formaliste aurait sans doute adopté une autre solution : les Juifs présents à Jérusalem en temps opportun auraient célébré leur Pâque au jour marqué, avec ceux des prêtres qui se trouvaient en état de pureté légale; les autres auraient remis la solennité au mois suivant, comme Moïse, prévoyant le cas d'empêchement légitime, le leur permettait. Mais on jugea qu'une fête scindée serait moins imposante; Ézéchias prit donc sur lui d'interpréter dans un sens large les dispositions du législateur, et l'Écriture, loin de l'en blâmer, paraît au contraire approuver sa conduite.

Plus souvent c'était l'usage qui se chargeait, là comme partout, d'interpréter la loi. Revenons à l'institution du sanctuaire central. La loi définitive, celle du Deutéronome, n'est pas d'une clarté parfaite. A quel moment cette loi devait-elle entrer en vigueur? A quel signe devait-on reconnaître le lieu unique choisi par Dieu? La vie de Josué fut remplie par les combats; la période des Juges fut une époque d'anarchie politique et sociale. Ce ne sont qu'invasions étrangères et luttes intestines, avec des alternatives incessantes de succès

1. II *Paral.*, XXXI, 17; Esd., III, 8.
2. *Ibid,*, XXX, 2.

et de revers. Était-ce là le repos absolu, la sécurité parfaite qui devait marquer l'inauguration d'un sanctuaire central unique, supprimant tous les autels particuliers et absorbant tout le culte? Il y avait lieu d'en douter : « Je n'ai point habité de maison depuis que j'ai tiré Israël d'Égypte, dit le Seigneur par la bouche du prophète Nathan; mais je me transportais de sanctuaire en sanctuaire, et de pavillon en pavillon[1]. » Salomon donne à ces paroles une tournure encore plus expressive : « Depuis le jour où j'ai tiré mon peuple d'Égypte, je n'ai pas fait choix d'une ville entre les tribus d'Israël pour y établir ma maison et y placer mon nom[2]. » L'allusion à la loi du Deutéronome[3] est évidente : ainsi Dieu, avant Salomon, n'avait pas encore arrêté son choix, et la législation mosaïque, relative au lieu unique des sacrifices, n'avait pas encore pu recevoir son application.

Tant que l'arche et le tabernacle restaient à Silo, on pouvait facilement regarder le territoire d'Éphraïm comme la tribu privilégiée, et l'oratoire de Silo comme le sanctuaire central, identifié par Moïse avec l'autel unique. C'était là, en effet, que se dirigeaient les grands pèlerinages. Mais quand l'arche et le tabernacle se trouvèrent séparés, — ce qui ne tarda guère, car de bonne heure on prit l'habitude de porter l'arche à la suite des armées[4], — où était le sanctuaire unique? Et lorsque le tabernacle déserta Silo, lorsqu'il vint d'abord à Nobé, puis à Gabaon, puis à Jérusalem, fallait-il admettre que le lieu choisi par Jéhova dans une des tribus d'Israël se transportait sans cesse de place en place et de tribu en tribu?

1. II *Paral.*, XVII, 5, Cf. II *Sam.*, VII, 6.
2. I *Reg.*, VIII, 16 (hebr.). Le passage parallèle (II *Paral.*, VI, 6) ajoute : « Sed elegi Jerusalem ut sit nomen meum in ea »; ce qui marque mieux encore le choix exclusif de Dieu.
3. *Deut.*, XII, 5.11.
4. I *Sam.*, IV et II *Sam.*, XI, 11, montrent l'usage établi. Pendant la guerre des onze tribus contre les Benjaminites, l'arche, on ne sait pourquoi, se trouvait à Béthel : « Eo tempore ibi erat arca fœderis Dei (*Jud.*, XX, 27). » *Ibi* désigne Béthel nommé au verset précédent. La Vulgate prend Béthel pour un nom commun : *In domum Dei*, et ajoute en glose : *hoc est in Silo* dans les deux passages suivants : *Jud.*, XX, 18, et XXI, 2. On sait que l'arche restituée par les Philistins arriva à Bethsamès et fut portée de là sur la *gabaa*, c'est-à-dire la colline de Cariath-iarim. Elle y était quand David la fit transférer à Jérusalem.

L'exemple de Samuel, sacrifiant un peu partout, était bien fait pour lever les scrupules. Samuel était prophète, il pouvait se dispenser de la loi et en dispenser les autres, mais sa conduite n'a pas l'air d'une dérogation. Dès lors, l'interprétation large de la loi paraît universellement reçue. Quand David cherche un prétexte pour s'éloigner de Saül, il allègue un sacrifice annuel qui doit avoir lieu à Bethléem[1]. Il fallait que l'usage fût bien connu, pour que l'excuse fût vraisemblable. Lorsqu'Absalon quitte son père, pour aller mûrir loin de lui ses plans de révolte, il feint d'avoir un vœu à remplir. Il a promis, dit-il, d'offrir des sacrifices au Seigneur dans la ville d'Hébron[2]. Le saint roi David, nullement étonné de cette confidence, approuve son dessein et lui souhaite un heureux voyage. Évidemment il s'agit d'un fait usuel, d'une pratique reçue, dont les plus pieux ne songent pas à se scandaliser.

L'opinion publique faisait-elle fausse route? Ce n'est pas la question. Admettons qu'elle se trompât; ceux qui suivaient l'interprétation commune n'en étaient pas moins excusables. Une loi incomprise est, pour l'effet, une loi nulle. Prétendre que Dieu aurait dû charger un prophète de redresser l'opinion, c'est se moquer. Dieu doit-il aux hommes, se doit-il à lui-même, d'inspirer de nouveau un livre sacré, perdu par quelque accident, de corriger un passage altéré par la négligence ou, si l'on veut, par la malice des copistes? D'ailleurs l'opinion publique était dans le vrai. Aussi l'Écriture, qui blâme sévèrement les sacrifices offerts sur les hauts lieux après la construction du temple, n'a pas un mot de reproche pour les autels privés ou publics mentionnés auparavant[3].

1. I *Sam.*, xx, 6-29.
2. I *Sam.*, xxi, 1 *sqq.*
3. La plupart des critiques modernes ont la manie de voir des sacrifices et des autels partout. L'oblation (*minchāh*) de Gédéon à l'ange, qu'il prend pour un homme, n'est pas un sacrifice, c'est un simple présent (*Jud.*, vi, 18-19). L'immolation de Manué (*Jud.*, xiii, 15) n'est pas non plus un sacrifice, c'est la préparation d'un festin. Manué n'avait pas l'intention de sacrifier à l'envoyé de Dieu, il voulait seulement le recevoir comme on recevait les personnages distingués, en lui offrant un repas.

Voici quelle est l'origine de cette confusion. En hébreu, plus encore qu'en grec et en latin, les *verbes* signifiant exclusivement « sacrifier » font à peu près défaut. Il ne faut donc pas s'imaginer, quand on lit dans la Vulgate *mactare*,

Certains auteurs d'archéologie biblique, espèces de Caraïtes chrétiens, esclaves de la lettre, semblent supposer que les lois de Moïse n'ont jamais été entendues que d'une façon, — la leur propre, — et que, dans le cours des siècles, l'interprétation théorique ou pratique n'en a pas varié d'une ligne. Viennent-ils à constater dans le Talmud ou dans Josèphe une coutume ou une croyance, vite ils s'empressent de les reporter aux temps antérieurs. Or, le Talmud n'est qu'une compilation indigeste, d'où la critique est absente, un bizarre fatras de contes et d'anecdotes, où grouillent pêle-mêle les souvenirs anciens et les fables modernes, les paillettes d'or et les grains de mica. Les indications de Josèphe, souvent précieuses, même quand l'auteur observe les objets à travers une loupe, ont l'inconvénient de ne représenter que l'opinion d'une époque et l'enseignement d'une école. Mais le plus dangereux paralogisme consiste à croire que l'usage du premier siècle de l'ère chrétienne soit identique à celui du temps d'Esdras ou de Salomon.

Quand et comment les Juifs célébraient-ils leur Pâque ? Il

immolare, ou même *sacrificare*, qu'il soit toujours question d'un vrai sacrifice. Le sens de ces mots n'est déterminé que par le contexte et ils ont souvent, à quelques lignes de distance, une signification sacrée et une acception profane (Par exemple, au chap. XII du *Deutéronome*, le mot *zābach*, mactare). *He ʿĕlāh*, offrir un sacrifice sanglant, surtout un holocauste, signifie proprement *faire monter*, *shāchat* signifie abattre, mettre à mort, *zăbach*, égorger, *hiqrīb*, offrir, *hēbīʾ* faire venir, présenter. Au contraire, les *noms* des sacrifices, bien que pourvus d'une autre acception dans la langue commune, ont un sens technique difficile à confondre. Ce sont *ʿōlāh*, holocauste, *ʾāshām*, delictum, *chattāt*, peccatum, *shĕlĕm* ou généralement *zebach shelāmīm*, sacrificium pacificum, dont une espèce s'appelait *zebach tōdāh*, sacrificium laudis. Mais *zebach* tout seul, action de tuer, meurtre, n'est pas technique et doit être déterminé par le contexte. Il en est de même à plus forte raison de *minchāh*, présent, et de *qōrbān*, offrande, qui sont ou ne sont pas des sacrifices, selon qu'ils sont destinés à Dieu ou à l'homme.

Les critiques indépendants prétendent que chez les peuples primitifs tout abatage d'animal est un sacrifice. Ainsi *zābach* aurait d'abord signifié immoler, c'est-à-dire sacrifier, puis par extension égorger, abattre, quand l'usage permit de tuer les animaux uniquement pour s'en nourrir. Les Arabes, qui ne connaissent que deux sacrifices (celui du pèlerinage à la Mecque et celui qu'ils offrent à l'occasion de la naissance d'un enfant) et qui emploient le verbe *dhabacha* exactement dans le sens de l'hébreu *zābach,* seraient bien étonnés de cette théorie. L'auteur de ces lignes pourrait aussi se vanter d'avoir été l'objet d'un culte idolâtrique, car les Bédouins de Syrie lui ont quelquefois *immolé* un agneau, tout comme Gédéon et Manué voulaient en *immoler* un au messager céleste.

est certain qu'aux basses époques ils mangeaient l'agneau pascal, tranquillement assis, les chaussures aux pieds, sans bâton dans la main, et que les femmes y prenaient part. Tout cela n'est guère conforme à la lettre du Pentateuque; mais on avait pensé que, le symbolisme de la fête ayant changé, les rites devaient changer en conséquence, et peut-être avait-on raison.

L'immolation de l'agneau pascal avait lieu dès les trois heures du soir : il le fallait pour permettre aux prêtres de recueillir le sang des victimes et de le verser au pied de l'autel, lorsque, suivant le récit évidemment exagéré de Josèphe, on ne sacrifiait pas moins de deux cent cinquante-six mille agneaux. Le temps marqué par Moïse pour ce sacrifice était *bên-hā'arbaim, entre les deux soirs*, expression assez obscure qui semble désigner le crépuscule, c'est-à-dire l'intervalle entre le coucher du soleil et la nuit close.

Le jour exact de la célébration de la Pâque n'est pas mieux connu. A quelle époque cessa-t-on de fixer les néoménies par l'apparition sensible de la lune nouvelle et le début de l'année par l'état des récoltes vers la fin de l'hiver? Nous pouvons supposer qu'au temps de Jésus-Christ, et même auparavant, le calcul réglait le calendrier chez les Juifs, comme chez tous les autres peuples civilisés. Comment les Israélites de la *diaspora* auraient-ils pu se rendre des quatre points du ciel aux solennités de Jérusalem, si la date des fêtes était subordonnée à la croissance plus ou moins avancée de l'orge en Palestine? Mais enfin, ici comme ailleurs, nous en sommes réduits aux conjectures.

Nous ne savons pas davantage quand fut introduite la règle du *badou*, suivant laquelle la Pâque ne pouvait ni précéder ni suivre un sabbat, règle arbitraire qui fut toujours une pomme de discorde entre les Pharisiens et les Caraïtes. Nous ignorons également comment était compté l'intervalle de cinquante jours, ou de sept semaines, entre la Pâque et la Pentecôte.

Enfin, de quelque côté que nous nous tournions, il faut nous résigner à apprendre la leçon la plus ingrate à la curiosité humaine, la science d'ignorer. Une seule chose est certaine, c'est que les coutumes greffées sur la loi, et les inter-

prétations mêmes du texte varièrent souvent, selon l'école d'exégèse qui venait à prévaloir.

Qui nous assure que l'une ou l'autre de ces consultations, soit prophétiques, soit sacerdotales, que tel commentaire plus ou moins autorisé de la loi, ne sont point passés dans le texte actuel du Pentateuque ? De tout temps, la marge des livres, sacrés ou profanes, a reçu des gloses; de tout temps aussi, quelques-unes de ces gloses ont fini par se glisser dans le texte, le plus surveillé et le mieux protégé. Il ne serait pas non plus impossible qu'un commentaire authentique, fixant le sens et les limites d'une loi obscure ou trop concise, n'eût été d'office inséré dans la lettre du code primitif, à titre de parenthèse ou de déclaration. La liste, par exemple, des animaux impurs, et des diverses sortes de contact capables de produire une souillure légale, peut avoir été complétée et mise au courant, selon les principes posés par Moïse, d'accord avec le progrès des connaissances zoologiques et les leçons de l'expérience journalière. Le P. de Hummelauer ne serait pas surpris que ce fameux lièvre biblique, classé parmi les ruminants, ne se fût introduit dans le texte sacré à la faveur d'un semblable commentaire. Cela n'est pas invraisemblable; d'ailleurs, pour voir une sérieuse difficulté dans le lièvre qui rumine, il faut avoir juré d'en trouver partout.

Nous ne songeons pas à restreindre l'authenticité du Pentateuque. Nous sommes cependant persuadé que la thèse catholique gagnerait en clarté et en force probante, si l'on distinguait toujours bien soigneusement entre l'auteur de la Loi et l'auteur du Pentateuque. Nous sommes également convaincu que les arguments mis en avant par les apologistes sont de valeur très inégale, et qu'on affaiblit souvent les plus forts en les mêlant aux plus débiles, comme on s'exposerait à démoraliser une armée en faisant marcher de front les troupes d'élite et les gardes nationales.

Ainsi nous ne croyons pas que le Pentateuque se donne lui-même pour l'œuvre de Moïse. Les passages cités à l'appui ont trait seulement au Deutéronome[1] et à quatre fragments

1. *Deut.*, XXXI, 9. Cf. XXXI, 24, où l'on voit clairement qu'il est seulement question du Deutéronome.

particuliers, le Code de l'Alliance[1], le Décalogue[2], les haltes des Hébreux dans le désert[3] et la défaite des Amalécites[4], passages que Moïse écrit par ordre exprès de Dieu.

Nous ne croyons pas non plus que cette appellation, assez fréquente dans les livres sacrés, la *Loi de Moïse* ou le *Livre de la loi de Moïse* prouve que l'ouvrage entier, où cette loi est consignée, ait Moïse pour auteur : sinon il faudrait soutenir que le code Justinien ou le code Napoléon ont été, non seulement inspirés et sanctionnés, mais aussi rédigés par les personnages dont ils portent le nom. Une fois, il est question du *Livre de Moïse*[5]; mais, justement, il s'agit de savoir si le livre de Moïse veut dire nécessairement le livre écrit ou composé par Moïse. Si vous dites oui, votre affirmation est grosse de conséquences, et le livre de Job, le livre d'Esther, le livre de Judith, le livre de Ruth, le livre de Josué et les psaumes de David et la Sagesse de Salomon, sans parler des autres, vous donneront à penser. Pourquoi le livre de Moïse ne pourrait-il pas signifier : le livre où Moïse joue le principal rôle, ou bien, le livre qui renferme la législation mosaïque ? Il y a cependant un texte de saint Jean qu'on ne peut, sans lui faire violence, empêcher de témoigner en faveur de l'authenticité, au moins substantielle, du Pentateuque[6]. Et il reste toujours l'argument de tradition, le meilleur, dont la force probante est égale et, pour le croyant, et pour le véritable historien.

Après tout, nous ne sommes pas obligés de donner à notre thèse plus de rigueur que ne faisaient les grands interprètes du dix-septième siècle ; et ils n'avaient pas alors les raisons

1. *Ex.*, XXIV, 4.
2. *Ibid.*, XXXIV, 27-28.
3. *Num.*, XXXIII, 2.
4. *Ex.*, XVII, 4.
5. *Marc.*, XII, 26. — Nous lisons bien (*Dan.*, IX, 11) : « Quæ scripta sunt *in libro Moysi*, servi Dei », mais l'hébreu porte : « In lege Moysi ». On pourrait cependant ajouter au texte de saint Marc les paroles de saint Paul : « Cum *legitur* Moyses » (II *Cor.*, III, 15), et celles de saint Jacques le Mineur : « Moyses... per omne sabbatum *legitur*. » (*Act.*, XV, 21.).
6. *Joan.*, V, 46-47. « Si crederetis Moysi, crederetis forsitan et mihi ; de me enim ille scripsit. Si autem illius litteris non creditis, quomodo verbis meis credetis ? »

que nous avons aujourd'hui pour incliner vers une conception moins étroite de l'authenticité. Au gré de Cornélius a Lapide, Moïse tenait une sorte de journal, que Josué ou un autre écrivain aurait mis en ordre, en y mêlant des idées de son cru. Pereira veut que le Pentateuque ait été rédigé longtemps après Moïse, par un compilateur qui n'aurait pas craint d'y ajouter des mots et des phrases destinés à éclairer et à lier le texte. Bonfrère, à propos de certains détails qui semblent trahir une main plus récente, ne fait pas difficulté d'accorder que ces phrases sont des gloses ajoutées après coup au texte primitif.

La crainte de céder en rien aux exigences des rationalistes, l'ardeur naturelle de la polémique qui, ne nous permettant pas toujours de discerner les confins de la vérité, nous expose à les franchir, ce principe discutable que dans une bataille l'attaque vaut mieux que la défensive, rendent, je l'avoue, la plupart des apologistes contemporains beaucoup moins tolérants. Rien de plus chevaleresque que de défendre à outrance une noble cause, et l'excès d'enthousiasme, rare aujourd'hui, part d'un si bon naturel qu'on n'ose le blâmer. Il faudrait pourtant examiner, avec loyauté et candeur, si des arguments ruineux, étayant une thèse solide, ne contribuent pas à l'affaiblir, et si l'autorité de l'apologiste n'est pas compromise quand, pour rester fidèle à ses théories, il ne recule pas devant l'invraisemblable.

Nous avons vu l'action exercée sur la loi par l'interprétation et la coutume ; il resterait à parler de la dispense : nous n'en dirons qu'un mot.

Rien ne dispense de la loi naturelle. Le vol, le blasphème, l'adultère, le faux témoignage, ne peuvent en aucun cas devenir licites. Quant aux préceptes, soit impératifs, soit prohibitifs, d'une loi positive, même divine, ils cessent d'obliger en cas d'impossibilité physique ou morale ; cette dernière s'entend d'une difficulté proportionnée à l'importance de la loi.

Un des préceptes les plus formels du Pentateuque est celui du triple pèlerinage annuel au sanctuaire central.

Or, trente ans après l'achèvement du temple, avant que les

pèlerins du nord de la Palestine eussent bien appris le chemin de Jérusalem, le schisme des tribus septentrionales interrompit soudain le courant. L'état de guerre fréquent, presque perpétuel, entre les deux royaumes, l'antipathie et les haines qui en résultaient, les défenses et le mauvais vouloir des rois schismatiques, la création de deux sanctuaires rivaux à Dan et à Béthel, l'institution d'un sacerdoce idolâtrique favorisée par le départ des prêtres légitimes, tout contribuait à ralentir le mouvement des pèlerinages. Dans ces conditions, les individus étaient naturellement quittes de toute obligation et aucun prophète ne la leur rappelle. Tant que l'union politique n'existait pas, les réunions religieuses, communes aux deux contrées, étaient presque impraticables.

Après la captivité et la construction du temple de Garizim, l'état des choses ne fut guère meilleur pour les habitants du Nord. Les Galiléens, en particulier, avaient à vaincre une double difficulté, d'abord l'animosité des Samaritains, désireux d'achalander leur temple aux dépens de celui des Juifs, puis l'éloignement de Jérusalem. L'hostilité des Samaritains, qui couvait toujours sous la cendre, avait des intermittences d'apaisement. Cet obstacle était donc sujet à varier : restait la distance. Pour un habitant de la haute Galilée, le voyage de Jérusalem prenait six jours, l'intervalle d'un sabbat à l'autre. Autant pour le retour et pour la célébration des fêtes. C'était annuellement trois semaines à multiplier par trois, c'est-à-dire deux mois au minimum de dérangements, de fatigues et de dépenses. Évidemment, cette charge était trop lourde pour la généralité des citoyens, et ils ne pouvaient envoyer aux fêtes que des représentants. Il semble que la coutume des personnes pieuses fut de se rendre à Jérusalem une fois chaque année. On organisait de grandes caravanes qui rendaient le voyage plus facile et plus sûr. On accourait même d'Égypte et des points extrêmes de la *diaspora*. Comme de nos jours les Musulmans dévots, les Juifs d'alors, si loin qu'ils fussent, avaient à cœur de prier une fois en leur vie au centre de leur unité religieuse.

Assurément, tous les hommes ne se croyaient pas tenus de répéter trois fois par an leur pèlerinage. Notre-Seigneur lui-

même, si attentif à donner l'exemple du respect de la loi, s'en dispensa quelquefois, même pendant son ministère public. L'année qui précéda sa mort, il passa en Galilée la Pâque et la Pentecôte, parce que les Juifs en voulaient à sa vie[1]. Aux instances de ses « frères » qui le pressaient de se rendre à Jérusalem pour la fête des Tabernacles, afin de se manifester au monde, il répondit : « Allez, vous autres, à cette fête; pour moi, je n'y vais pas, car mon heure n'est pas encore venue[2]. » Cependant, quand ses « frères » furent partis, il s'y rendit seul et secrètement, et il assista à la solennité de clôture.

On demandera si une coutume générale et invétérée peut prescrire contre une loi divine. Il faudrait plutôt demander si Dieu entend maintenir une loi positive, lorsque, par suite des circonstances changeantes, elle vient à tomber en désuétude et paraît inapplicable. Il faudrait demander surtout si Dieu peut permettre qu'une loi soit oubliée ou, ce qui revient au même, mal interprétée, et si une interprétation, même fausse, dès qu'elle est universelle n'équivaut pas à la loi primitive. Le problème ainsi posé n'admet point deux solutions.

Nous n'avons aucun motif de multiplier outre mesure les excuses légitimes et nous ne doutons pas que, dans tous les temps, les violations formelles de la loi ne fussent fréquentes. Que signifieraient autrement les invectives indignées des prophètes? Conclure de là, comme le font les rationalistes, que la Loi n'existait pas encore, c'est raisonner à peu près comme un touriste japonais qui, se promenant un dimanche matin à Paris ou dans les environs, conclurait avec sagacité que la loi du repos dominical n'a pas encore été promulguée en France.

III

La critique appelée *indépendante* — peut-être par antiphrase, car elle est asservie au dogmatisme le plus tyrannique et le plus mesquin — aura-t-elle fait plus de mal que de

1. *Joan.*, VII, 1.
2. *Ibid.*, VII, 8.

bien à l'interprétation orthodoxe des Livres saints? Le mal qu'elle fait saute aux yeux; le bien, pour être moins apparent, n'est pas moins réel. Le siècle de la Réforme fut l'âge d'or de l'exégèse catholique : les négations du nôtre amèneront peut-être une rénovation des études scripturaires. Déjà nous avons appris à regarder en face les difficultés; nous nous habituons à chercher, sans rouler toujours dans la même ornière; nous devenons plus exigeants pour nous-mêmes ; nous n'avons plus la prétention de tout expliquer, de tout trancher d'un mot ou d'une distinction, car nous savons qu'une objection, même insoluble, n'ébranle pas une thèse solidement établie par le genre de preuves qui lui conviennent. Un problème insoluble est celui qui, présentant moins de données que d'inconnues, n'a point de solutions ou, ce qui revient à peu près au même, en a une infinité. Sachons attendre : une nouvelle équation fournie par l'histoire, l'archéologie ou la critique, viendra demain résoudre le problème.

Le Pentateuque, affirme la critique indépendante, n'est pas l'œuvre de Moïse, car il s'y trouve des styles différents, des anachronismes, des contradictions.

Les différences de style frappent l'œil le moins exercé ; on les voit dans les quatre derniers livres comme dans la Genèse. Mais un auteur garde-t-il tout le long de sa vie les mêmes procédés, les mêmes expressions favorites, la même manière de concevoir les choses et de les dire, en un mot le même style ? Comparez les premières œuvres de Bossuet avec celles de l'âge mûr, de la vieillesse ! Essayez, à l'aide du style, de discerner les écrits authentiques de Platon, ce styliste de premier ordre ! Ces différences, qu'on exagère d'ailleurs à plaisir, ne trouvent-elles pas leur explication dans la diversité des sujets, le changement d'auditoire, le progrès de l'âge ?

Admettons qu'elles soient trop tranchées pour avoir cette origine, ne peut-on pas les attribuer à la pluralité des sources ? Personne n'y voit d'inconvénient pour la Genèse ; on conçoit que Moïse ait mis à profit les traditions patriarcales, soit orales, soit écrites, et l'on ne songe pas à s'étonner qu'il ait voulu conserver à ces vénérables reliques du passé leur ca-

chet et leur couleur. Il n'en faut pas voir davantage dans la partie législative du Pentateuque. Si arriérés qu'ils fussent, les Hébreux, cantonnés en Égypte, possédaient un droit coutumier, fruit de leur expérience ou legs de leurs ancêtres, et ce code, écrit ou oral, nous croyons le retrouver en partie dans le Livre de l'Alliance. On peut admettre aussi, sans crainte d'erreur, que le culte divin avait déjà ses règles plus ou moins précises. Quand les rationalistes nous disent que cette réglementation minutieuse accuse un âge plus récent et une phase plus avancée de l'évolution religieuse, ils escomptent trop notre ignorance ou notre simplicité. Comme si, dans tous les pays, le droit religieux n'était pas le premier fixé ! Comme si les monuments d'Égypte et de Chaldée ne nous offraient pas des rituels, comparables au Lévitique pour l'ancienneté et le détail ! Comme si les plus vieilles inscriptions de Rome et de Carthage ne contenaient pas déjà le tarif des redevances sacerdotales ! Pour leur honneur et celui de la science, les critiques *indépendants* devraient renoncer à ces arguments, qui ne trompent que les naïfs. Dans quelle mesure Moïse jugea-t-il à propos d'utiliser ces documents antérieurs? Alla-t-il jusqu'à incorporer tels quels plusieurs de ces rites, qui se réclamaient peut-être de l'autorité de Jacob ou d'Abraham? Nous ne saurions le dire. Il suffit qu'il l'ait pu, pour que l'objection tirée des différences de style croule par sa base.

Mais les anachronismes ! Ah! les anachronismes ne sont pas des trouvailles récentes, dues aux yeux de lynx des critiques *indépendants!* Le vieux Corneille de la Pierre, qu'on affecte aujourd'hui de tant mépriser, les avait remarqués, et il n'était pas le premier. Les *usque in præsentem diem*, les noms modernes des villes accolés aux noms primitifs, les notes archéologiqnes, par exemple sur la mesure exacte du lit d'Og qu'on montrait à Rabbath-Ammon, les citations empruntées au *Livre des Guerres de Jéhova* et au *Livre du Juste*, l'éloge de Moïse, mérité certainement, mais mieux placé dans une autre bouche que la sienne, frappent depuis longtemps l'attention des critiques orthodoxes. Ils assignent sans difficulté une origine postérieure à ces courtes notes, se détachant du texte et formant saillie sur le fond du discours.

Pour le récit de la mort de Moïse, on est unanime. Comment croire que Moïse ait écrit de lui-même : « Personne jusqu'ici n'a connu le lieu de sa sépulture »? Y a-t-il lieu d'aller plus loin, aussi loin que Pereira, Bonfrère, ou Corneille de la Pierre? C'est un problème à étudier de bonne foi, une question à débattre sans parti pris.

D'ailleurs, est-ce aux rationalistes à faire fond sur ces minuties? Eux qui ne voient partout qu'interpolations, retouches, remaniements, soudures mal réussies, corrections maladroites, juxtaposition incohérente de documents hétérogènes, eux qui ne trouvent pas dans la gamme des couleurs assez de nuances pour figurer aux yeux les divers auteurs qui ont travaillé à la confection d'un même livre, d'un même chapitre, jettent les hauts cris quand on soupçonne un *usque ad præsentem diem* de s'être furtivement glissé dans le texte, de la marge où un lecteur attentif l'avait placé. Peut-on rien imaginer de plus arbitraire et de moins loyal?

Que dire enfin des contradictions? Les rationalistes en trouvent partout; mais ils auraient besoin de deux concessions qu'on n'est pas disposé à leur faire, et qu'en attendant ils présument. D'abord, on doit regarder comme indiscutable le sens qu'il leur plaît d'attribuer à tel mot, à telle phrase. En vain vous objectez que les Septante, le Targum, saint Jérôme, tous les traducteurs enfin l'entendent autrement; les Septante sont des cuistres, l'auteur du Targum ne sait pas sa langue, saint Jérôme est un ignorant; et la grande raison des exégètes critiques, c'est que le sens défendu par eux est indispensable à leur hypothèse : nécessité n'a point de loi. Il faut de plus supposer que Moïse s'est toujours refusé le droit de compléter son œuvre, de l'accommoder aux situations nouvelles, qu'il a dit comme Pilate : *Quod scripsi, scripsi.* On vient de voir combien cette prétention est opposée à la théorie et contredite par les faits.

Et si Moïse ne peut pas être l'auteur de lois qui s'excluent, comment les compilateurs successifs ou le rédacteur final les ont-ils admises simultanément dans un recueil attribué à Moïse, eux qui, au gré des rationalistes, se gênaient si peu pour ajouter, retrancher, modifier, falsifier? Mais les rationalistes, à force de lécher les arguments dont ils sont les

pères, heureux de les voir enfin se tenir debout tant bien que mal, ne s'aperçoivent plus qu'ils sont boiteux, difformes et rachitiques.

La critique *indépendante*, nous espérons le démontrer un jour, s'obstinant à nier l'intervention de Dieu dans son œuvre, s'enfonce fatalement dans un cercle vicieux sans issue. Elle s'épuise à remplir le tonneau des Danaïdes, quand elle veut combler l'abîme qui sépare le monothéisme hébreu de l'évolution religieuse des autres peuples. Elle ne peut plus sortir du labyrinthe, où elle s'est engagée, qu'à coups de sophismes, en sollicitant les textes, en dénaturant les faits ; elle y consume beaucoup de science et de labeur, et, en désespoir de cause, formule des thèses qui, se détruisant les unes les autres, outragent également l'histoire, la philosophie et le bon sens.

Ferdinand PRAT, S. J.

LA

FIN D'UNE LÉGENDE LITTÉRAIRE

ZOLA DEVANT SES ŒUVRES

I

On dira, peut-être, que nous venons un peu tard parler des dernières œuvres de ce père du naturalisme, qui, après avoir accusé de laideur l'espèce humaine tout entière, a fini par accuser d'injustice son pays, et s'est condamné lui-même à la fuite, devant le patriotisme indigné de ceux qu'il appela ses concitoyens. Il nous semble, au contraire, que le moment est venu de tirer une conclusion des événements qui ont marqué, pour M. Zola, la récente période d'une vie, agitée cette fois de passions politiques, beaucoup plus que littéraires. Si les livres ont leurs destins, les auteurs ont aussi leurs aventures, et celles-ci ne contribuent pas médiocrement à donner à ceux-là le caractère qui leur convient. Il nous avait toujours semblé que le succès littéraire des Rougon-Macquart était peu justifié. Nous avions peine à trouver, sous tant de boue, la trace du génie et la splendeur de l'art. La caricature ne s'y est pas trompée. Quand elle a fait poser devant le public cet ouvrier des basses œuvres sociales, elle l'a, très naturellement du reste, assimilé à ces autres travailleurs, qui, eux du moins, ne remuent que des impuretés physiques. La caricature, il est vrai, pour être elle-même, doit forcer les traits et charger les couleurs; mais l'exagération, ou la charge si l'on veut, ne fait ici que mieux ressortir la réalité.

Chose étrange, il a fallu que le prétendu redresseur de tous les torts donnât lui-même la mesure de sa hauteur réelle, pour faire ouvrir les yeux aux admirateurs, inconscients sans doute, d'une œuvre qui ne se recommande ni pour le fond, ni pour la forme. Condamné au tribunal de la justice civile, M. Zola a subi, dans sa réputation littéraire, le

contre-coup de l'arrêt de ses juges. On a regardé de plus près le monument élevé par ce singulier patriote, et les imperfections ont paru dépasser de beaucoup les quelques qualités artistiques de ce grand assembleur de matériaux soi-disant humains. Tant il est vrai que la critique, si impartiale soit-elle, n'échappe pas à cette loi morale qui, devant l'opinion, établit une véritable solidarité entre la valeur de l'ouvrier et le mérite réel de son œuvre.

Nous ne parlons pas ici, bien entendu, de cette catégorie de critiques qui, sans doute par humilité n'osant se dire les intelligents, se baptisent eux-mêmes les *intellectuels*. Ceux-là restent fidèles admirateurs des Rougon-Macquart, et M. Zola leur paraît aussi grand écrivain que par le passé. Il a même gagné quelques coudées de taille, depuis qu'au rôle de simple romancier il a daigné joindre les fonctions de grand juge. « Entre la méditation de l'écrivain et l'action du citoyen, la relation est manifeste. M. Émile Zola fait doublement honneur à son siècle par son œuvre et par son action. » C'est l'*Univers israélite* qui l'assure, et, pour le faire, il a de bonnes raisons. Tout le monde les connaît, il serait fort inutile de les rappeler ici.

L'équipée dreyfusienne dans laquelle, on ne sait trop pourquoi, s'est fourvoyé M. Zola, n'ajoute rien, pour nous, à sa valeur morale, elle n'enlève aucun rayon à sa gloire littéraire. Il est, à nos yeux, après le verdict du jury, ce qu'il était avant les débats des assises. Si nous revenons sur son œuvre, ce n'est pas pour modifier notre jugement, c'est pour tirer une conclusion de cette longue épopée naturaliste, et pour saluer la fin d'une légende littéraire, qui trop longtemps s'est imposée à nos contemporains, à l'égal d'un acte de foi en l'incomparable génie du créateur de *Pot-Bouille*.

Il n'a pas fallu moins de trois volumes assez gros, pour expliquer comment un pauvre abbé se débarrasse, peu à peu, de sa soutane et de sa foi. Encore, comme nous le verrons, l'explication est-elle peu satisfaisante, presque puérile, et renouvelée de toutes les comédies plus ou moins sentimentales. M. Zola semblait d'abord vouloir esquiver le dénouement vulgaire. Après force détours il y est venu, et Pierre Froment, ayant trouvé à la fois une religion nouvelle

et une femme, a demandé la bénédiction civile pour convoler en justes noces devant la loi. Tout autre pouvait être la catastrophe finale de la trilogie mélodramatique qui résume l'œuvre de Zola. Après avoir crié aux quatre vents du ciel : « Une religion nouvelle! une religion nouvelle! » l'abbé Froment, désenchanté de tout, de Lourdes, de Rome, du pape, des cardinaux, des prélats et des moines, fatigué de cet état violent, pouvait avoir envie de se pendre. Mais, comme le remarque pieusement un admirateur du maître, « M. Émile Zola n'est pas un sceptique ni un corrupteur... Il n'a pas voulu d'un dénouement tragique, qui aurait pu troubler et pervertir l'âme de ses lecteurs. Et c'est *Paris* qui rendra en partie la paix avec l'espérance au jeune disciple de Lamennais ».

II

Non content de se faire révéler et louer par les autres, M. Zola aime à se produire lui-même devant le public. L'apparition de ses œuvres est toujours précédée d'une sorte d'interwiew, qu'un ami complaisant sollicite, et dont il se hâte de jeter à tous les échos les confidences et les secrets. C'est ainsi que nous sommes initiés à son procédé artistique. La partie descriptive et historique auront, dit-il, peu de place dans mon œuvre. La raison qu'il en apporte mérite d'être signalée. « Je ne pouvais pas me donner le ridicule de découvrir Paris, ni de faire pour Notre-Dame ce que j'ai fait pour Saint-Pierre de Rome. » Ne dirait-on pas que M. Zola s'attribue la gloire d'avoir découvert Saint-Pierre, comme si personne, avant lui, n'avait pris garde à la colonnade du Bernin ou au dôme de Michel-Ange ? Si cette raison ne suffisait pas, en voici une autre d'ordre commercial. « La description générale de Paris est d'ailleurs une entreprise téméraire. A l'occasion de l'Exposition universelle de 1867, un groupe d'écrivains se mit à cette besogne, et il sortit de cette collaboration un livre énorme dont Victor Hugo, je crois, fit la préface. Quelques exemplaires seulement se vendirent, et ce travail n'a pas laissé de trace. » Voilà pourquoi M. Zola renonce à la description et à l'histoire de la grande ville.

L'auteur de *Lourdes* et de *Rome* ne veut pas non plus de scandale. Parmi les nombreux personnages, financiers, hommes de lettres, savants, artisans, politiciens ou gens du monde, qui évoluent dans son roman, il se défend d'avoir voulu dessiner des portraits de contemporains. « Ce genre de littérature, dit-il, m'est étranger et répugne à ma droiture. Le roman à clef est, à mon avis, une invention malfaisante et sans intérêt, pour le succès durable que tout artiste poursuit. » Nous sommes bien, à certains points de vue, de cet avis. Mais M. Zola est-il bien sûr de n'avoir pas voulu, dans son œuvre, désigner certains hommes déterminés, quand il a tracé la silhouette de tels et tels de ses personnages ? La critique s'est montrée incrédule à cet égard. Elle a eu raison. Il suffit, en effet, de connaître un peu le milieu de Lourdes, au moment surtout du pèlerinage national, pour retrouver, dans le roman, l'intention manifeste de donner des portraits de médecins, de brancardiers, de religieux et de malades, au bas desquels il est facile de mettre un nom bien réel. On peut en dire autant de *Rome* et de *Paris*. L'intention est parfois même tellement manifeste, qu'il suffit de changer la finale d'un mot pour reconstituer le nom du personnage que le romancier avait en vue. Ce sont là, du reste, les côtés mesquins de la critique. Inutile de nous y arrêter.

Un peu plus loin, le maître nous révèle toute sa pensée, tout son plan, et toutes les merveilles qui vont faire un chef-d'œuvre de cette fin de la grande trilogie. « C'est à ce foyer de science et de bonté, c'est-à-dire à Paris, que vient se réchauffer le cœur de l'abbé Froment. Il y trouve la notion de la religion de l'avenir, d'un état social meilleur qui s'élabore ici dans le travail immense que fournit chaque jour la grande ville... La conscience bouleversée par tant d'épreuves, mon abbé renaît à la vie et le cri de détresse qu'il avait poussé en s'enfuyant de Rome s'achève en un doux murmure de reconnaissance après trois années de séjour à Paris. Ces états d'âme successifs sont le fil conducteur de la trilogie qui ne permet pas au lecteur de s'égarer. Et le dénouement que je vous indique est conforme à mes croyances sur la bonté de la vie, sur la destinée de l'homme quand la société aura pour base unique le travail. »

Telle est la préface que l'auteur donne à son œuvre, et tel est aussi le credo de M. Zola. Reste à savoir ce que vaut le credo, et jusqu'à quel point l'œuvre répond aux promesses de la préface.

Voici maintenant le côté purement réclame de l'affaire, et par quel procédé on arrive à la gloire littéraire par une intelligente diffusion de ses œuvres.

Le lecteur lira peut-être avec quelque intérêt le récit d'un lancement littéraire en l'an 1897. Voici les moyens employés pour annoncer *Paris* :

Le jeudi 14 du mois d'octobre sortaient, le matin, trente voitures-réclames, les trente premières. Ces voitures portaient, sur leur double face, la dernière et si belle affiche de notre ami Ch. Lucas, le jeune peintre dont, avec infiniment de raison, on a pu dire qu'il avait plus de talent chaque jour que la veille. L'affiche, d'ailleurs, vous la connaissez pour l'avoir vue le long des murs de la capitale, en ces endroits réservés où il est interdit de la recouvrir, ce qui serait commettre un sacrilège, on l'avouera. Ces trente voitures ont circulé du 14 au 21, conduites par trente hommes dirigés par six brigadiers, surveillés eux-mêmes par deux inspecteurs. Tous les quartiers ont été ainsi parcourus de six heures du matin à cinq heures du soir, sauf un arrêt d'une heure pour le déjeuner et des *pauses* de dix minutes, de deux en deux heures.

Le 22, les mêmes voitures sont sorties, mais ce jour-là au nombre de cent, avec vingt-cinq brigadiers et six inspecteurs. Les affiches qu'elles portaient étaient de trois sortes : l'affiche de Ch. Lucas, puis celle de Steinlen, représentant Paris, le monstre, le vampire, dominant un amas de maisons, et encore une affiche typographique annonçant : *Le « Journal » va publier PARIS, par Émile Zola*. Et, de même que les jours précédents, les voitures parcourent les grandes rues de Paris.

Cependant, sur les boulevards, aux stations d'omnibus, devant les cafés, aux portes des grands magasins, aux alentours des gares de chemins de fer, le passant s'arrêtait surpris devant des affiches tenues à la main par des camelots, larges d'un mètre vingt, hautes de quatre-vingts centimètres, figurant, en couleurs, quelques-unes des célébrités du roman moderne. Il s'approchait et, dans un coin du placard si original et si vrai de ressemblance, il découvrait la signature d'Ernest La Jeunesse. Car notre jeune collaborateur est aussi spirituel dessinateur que talentueux écrivain. En se jouant, et dans un après-midi de loisir, il a composé cette affiche au bar du *Journal*; il arrive aujourd'hui qu'elle est ardemment recherchée par les collectionneurs. En attendant, elle pique la curiosité du passant... Mais le camelot, malin, a vite fait de la retourner, et alors, au verso, on lit, en lettres immenses : *Le « Journal » publie PARIS, par Émile Zola !...*

Et ainsi jusqu'au fond de l'extrême banlieue, dans un rayon de vingt kilomètres en dehors des fortifications, voitures et camelots portaient et criaient la grande nouvelle, tandis que, en province, dans chaque grande ville, et en proportion de sa population, se faisait un lancement comparable à celui dont les Parisiens eux-mêmes étaient surpris. Mais, comme le fait observer l'organisateur de cette colossale réclame, « en dépit du million d'affiches apposées, des cent cinquante mille francs noblement dépensés, le résultat serait mince, le résultat serait nul, si le roman annoncé par les mille trompettes de notre réclame n'était pas d'Émile Zola, l'écrivain de génie, l'observateur puissant dont le public s'arrache les œuvres ».

Jusqu'à quel point les lecteurs ont-ils réalisé les vœux des éditeurs de la trilogie, voilà ce qu'il importe assez peu d'examiner. On pourrait, peut-être sans témérité, soutenir que le succès a été médiocre. Mais, dans les œuvres du genre de celles dont Zola nous a fourni tant d'échantillons, il faut malheureusement avouer que la valeur morale et littéraire du livre n'est pas en raison directe du grand nombre d'exemplaires qui se vendent. Quel est donc enfin le problème dont les *Trois Villes* contiennent la solution et que M. Zola semble nous donner comme son dernier testament ?

III

Il est incontestable que tout n'est point parfait dans l'ordre social actuel. Les biens et les maux n'y sont distribués ni également ni selon le mérite de chacun. La richesse est le lot du petit nombre, la foule subit la loi du travail. Encore celui-ci, soumis à la tyrannie du capital dont il ne peut se passer, n'est-il pas toujours, ou suffisant ou assez bien rétribué, pour soustraire à la misère la famille de l'ouvrier. En somme, il y a, par le monde, beaucoup de malheureux et de souffrants. Comment les soulager? Comment faire, pour que l'ouvrier ne soit pas victime du surmenage et de l'exploitation ? A quel moyen recourir pour mettre l'enfant, le vieillard, la femme et le malade, à l'abri de la faim sans les livrer à la mendicité ? Le problème social est là tout entier, avec ses

aspects si divers et ses multiples difficultés. M. Zola, qui ne doute de rien, s'est cru de taille à le résoudre. Il semble qu'il ait voulu finir sa carrière de romancier par une éclatante leçon donnée à ses contemporains. Le remède aux maux de l'humanité, il l'a trouvé, pour la confusion des économistes, des catholiques et de l'Église elle-même. Nous allons voir par quel moyen.

A Lourdes il a vu des malades, à Paris il a rencontré la misère physique et morale, à Rome, de même qu'à Lourdes, il prétend avoir constaté l'impuissance de la religion à guérir l'infirmité humaine. M. Zola, démocrate en ce sens qu'il veut un état capable de favoriser le bien-être et la culture du plus grand nombre, va nous dire ce qu'il faut mettre à la place de Rome, de Lourdes et du vieux catholicisme. A dire vrai, sa manière de voir, dans la question sociale, ne diffère pas sensiblement de celle d'une quantité de sociologues démocrates, socialistes et même catholiques, qui remplissent des journaux et des revues des tableaux de la misère ouvrière poussés au noir. Leurs récriminations contre les patrons, le capital, l'usine et l'atelier, ont entre elles des ressemblances frappantes. Heureusement, pour les sociologues chrétiens, les différences deviennent absolues, quand il s'agit des moyens à prendre pour ramener dans le monde ce qu'ils appellent la justice sociale. Voici le procédé de M. Zola. Il est des plus simples. Tout va mal, mais tout ira bien quand la science aura remplacé toute religion. La démonstration n'embarrasse pas l'auteur de *Germinal*. Elle repose sur un contraste exagéré outre mesure, et sur une dépréciation arbitraire de tout ce qui, de près ou de loin, tient à la religion.

On a dit avec raison que M. Zola se plaisait à décrire les foules. Dans ses livres, en effet, l'être individuel disparaît souvent pour faire place à la collectivité. Il aime l'« immense grouillement humain » et il le décrit avec des traits qui ne manquent ni de relief ni de puissance. Mais l'écueil de son talent est précisément dans cet abus de l'action collective, au détriment de l'individu, qui va se perdre dans l'agitation incessante des masses. Chez lui, l'être individuel ne se dessine jamais avec une précision parfaite. Il demeure toujours un fragment de la foule, une silhouette à peine dégagée du

groupe général, il ne donne pas l'idée d'un type plus grand que nature, résumant en lui seul toutes les passions de telle ou telle partie d'un groupe social. Et voilà pourquoi les personnages de M. Zola ne présentent jamais de ces caractères vigoureusement accusés, qui se détachent en relief sur le fond général, avec leur individualité propre, leurs habitudes spéciales et leurs traits distinctifs. Ils réalisent surtout ce trait caractéristique des foules qui les pousse suivant l'instinct, plutôt que d'après les données de la raison. Toute la psychologie de Zola tient dans cet instinct aveugle et violent, seule force à laquelle l'homme obéisse quand l'animal domine en lui. Un tel principe peut inspirer des tableaux naturalistes, il ne permet pas d'atteindre la vérité totale, quand il s'agit de peindre autre chose que l'être sans raison. C'est pourquoi tout est faux dans l'œuvre de M. Zola. Le plus réaliste des romanciers est le moins véridique des observateurs.

L'état social est mauvais, les ouvriers peinent pour un salaire insuffisant ; ils arrivent à la vieillesse sans autre ressource que la charité. Or, cette vertu a fait banqueroute. De par l'abbé Froment elle a révélé son impuissance, puisque sur la terre il y a toujours des misérables, et que l'un d'entre eux, le « vieux Laveuve est mort d'inanition dans un réduit sordide ». Le pauvre abbé constate cependant que, « dans ce Paris douloureux, les œuvres de charité pullulent comme les feuilles vertes aux premières tiédeurs du printemps ». Les Asiles, les Hospices, les Crèches, les Refuges s'y multiplient pour abriter toutes les faiblesses et tous les repentirs. Il faudrait « des pages et des pages, dit-il, pour énumérer seulement cette extraordinaire végétation de la charité, qui pousse entre les pavés de Paris ».

La conclusion, bien inattendue, de cette floraison d'œuvres charitables, c'est l'« inutilité absolue, dérisoire, de la charité ». La raison revient toujours la même. Le théologien et le logicien, qui parlent dans la personne de l'abbé Pierre, déclarent radicalement impuissante une religion qui ne ferme pas toutes les plaies de l'humanité. « Il suffirait qu'un vieillard mourût de faim et de froid, pour que s'effondrât l'échafaudage d'une société bâtie sur l'aumône. Une seule victime,

et cette société est condamnée. » Ainsi raisonne cet échappé du sanctuaire, qui semble n'avoir jamais ouvert sa théologie morale ni sa philosophie. Il n'a même pas, dirait-on, connaissance du décalogue, où la justice a sa place aussi bien que la charité. La thèse socialiste exige cette profonde ignorance du christianisme. Il faut le montrer en lutte avec la justice, et croulant avec l'idée de charité, la seule arme qu'il ait en main, dans ce combat décisif entre l'esprit nouveau et la vieille foi. Celle-ci n'est que l'aumône, offerte comme unique remède aux inégalités sociales; celui-là, au contraire, c'est la justice ramenant l'âge d'or et l'accès de tous au banquet de la richesse commune. « L'expérience est faite, l'évangile de Jésus est un code social caduc, dont la sagesse humaine ne peut retenir que quelques maximes morales. » Après dix-huit siècles de charité impuissante, la justice apparaît ainsi comme la nouvelle espérance de l'humanité.

Mais qu'est-ce donc enfin que cette justice si longtemps absente de la terre, et qui vient en prendre possession sur les ruines du catholicisme? L'abbé Froment n'en sait pas plus là-dessus que sur son catéchisme, et M. Zola a vraiment mal choisi, ou mal conçu le héros de sa trilogie, le docteur qui doit démontrer la thèse fondamentale, et nous introduire avec lui dans un monde dégagé de la vieille superstition. La justice, c'est la justice; telle est à peu près la définition qu'il nous en donne. Il ajoute cependant quelques développements, où son idée se précise sans devenir plus claire. La justice est aussi « la vérité éclatante comme le soleil, la santé conquise, la force et la joie de vivre », ou encore « la satisfaction complète des besoins, la vie vécue pour elle, dans la paix, dans l'expansion de toutes les forces et de toutes les joies ». Que ne dit-il simplement : La justice c'est le bien-être égal pour tous et les instincts de l'homme rassasiés? Ne lui demandez pas une conception plus élevée de la vie. L'horizon de ce prétendu justicier se borne à la ligne des appétits. Et cependant c'est ce singulier logicien qui doit offrir en sa personne, à toute l'humanité, le spectacle de la science triomphant d'un prêtre, c'est-à-dire de l'intelligence et du cœur les mieux armés pour résister à l'erreur et au mal. Voilà pourquoi M. Zola, conséquent avec

lui-même et conscient de son talent, devait adopter un type sacerdotal réunissant à la fois la science, la piété, le zèle et la fermeté qui constituent la force intellectuelle et morale. La victoire, remportée sur un tel homme par la libre pensée, n'eût pas été sans gloire. Au lieu d'une force, le romancier n'a mis qu'une faiblesse en face de la science.

Pierre Froment, nous l'avons déjà dit, n'est qu'une sorte de roseau, pliant à tous les souffles, un inconscient, qui ne sait même pas pourquoi il est entré dans la cléricature, et qui rejettera son sacerdoce, parce que la religion n'a pas empêché un vieillard de mourir misérable. Il perd la foi sans que nous puissions en deviner le motif. M. Zola essaie cependant de poser en psycho-physiologiste et de nous expliquer le phénomène des luttes et des défaites de l'abbé Pierre. Ce pauvre garçon portait en lui comme deux personnes perpétuellement en désaccord. Son père d'un côté et sa mère de l'autre se disputaient la prépondérance dans son esprit et dans son cœur. Il avait de son père incrédule « le front, d'une solidité inexpugnable de tour ». Il tenait de sa mère, pieuse jusqu'à la dévotion, « sa bouche et ses yeux d'irréalisable tendresse ». Pendant leur vie, ce père et cette mère ont été malheureux l'un par l'autre, lui en se voyant traiter de damné, et elle en se sentant forcée de vivre en compagnie d'un incrédule. On dirait, dès lors, que les cellules cérébrales du fils sécrètent tantôt des idées religieuses, et tantôt des pensées contraires. De là les hésitations, les incertitudes et les palinodies de cette victime d'un double atavisme. Pour les mettre d'accord, l'abbé Froment laisse sa soutane, prend un veston, une femme, un métier manuel, et la lutte finit comme toute comédie. Le frère Guillaume, qui, lui, n'avait hérité que du père, constate que le malentendu, qui continuait, même au delà de la tombe, n'existe plus. « Il te fallait, dit-il à Pierre, réconcilier en toi notre mère et notre père..... ; et c'est fait, les voilà enfin qui dorment en paix, dans ton être pacifié. »

Il semble bien que cette pacification s'accomplit au détriment de la mère, mais il ne faut jamais demander à M. Zola la logique, ni même une trop grande précision. Cet ennemi du miracle nous en imagine un que nous recommandons à

tous les partisans de l'action du moral sur le physique. Pierre en changeant de foi change aussi de figure. « Il avait bien toujours, assure M. Zola, son front en forme de tour, l'inexpugnable forteresse de la raison qu'il tenait de son père, ainsi que le menton tendre, la bouche et les yeux de bonté, que lui avait donnés sa mère; mais l'ensemble de la physionomie s'était enfin mêlé, fondu en une harmonie heureuse, d'une sérénité forte. » Ce mélange de front, d'yeux et de bouche ne manque pas de pittoresque. Il dénote dans l'écrivain une hardiesse scientifique peu commune, fondée, peut-être, sur une profonde ignorance des lois qui président à la réaction de l'âme sur les organes qu'elle met en jeu. Pour le dire en passant, M. Zola, qui pose en connaisseur des progrès de la science, révèle l'inexpérience la plus fâcheuse de la terminologie en usage dans le monde savant.

IV

Voilà donc l'abbé Pierre Froment déchristianisé. Quels sont les arguments qui ont pesé sur son intelligence, et entraîné le prêtre à renier son sacerdoce ? Le romancier ne le dit pas ; car il serait puéril de supposer que la question sociale a causé seule une pareille apostasie. Faudrait-il chercher dans une faiblesse de cœur et un entraînement des sens les vrais facteurs de cette conversion au rebours ? Un tel accident ne sort pas de la vulgarité. Il semble bien pourtant que M. Zola l'ait choisi, ce qui, du reste, ne sort pas non plus de ses habitudes. En somme l'abbé Froment désire épouser, et, de fait, il épouse une femme élevée dans le plus pur athéisme. Du reste, le personnage sur qui repose la thèse du romancier, ce prêtre si facile à l'apostasie, n'a rien en lui-même qui soit de nature à intéresser. Il est maladroitement conçu et plus gauchement encore exécuté. Sans doute, il va répétant partout qu'il a perdu ses convictions. Mais on se demande avec raison s'il eût jamais la moindre foi en la vérité catholique. M. Zola possède si peu de sens moral, qu'il n'a même pas compris la monstruosité, commise par lui, dans la création du héros de sa trilogie. Si son abbé est convaincu de l'inanité de son sacerdoce, son devoir est

d'en cesser les fonctions. On a beau nous dire que ce « négateur désespéré qui a touché le fond du néant » continue « à faire chastement, honnêtement son métier », à conserver aux autres ce qu'il a perdu pour sa part, il nous est impossible de voir dans ce prétendu saint autre chose qu'un misérable hypocrite.

On concevrait qu'ayant découvert la vérité il voulût s'en faire l'apôtre. Ce serait normal, surtout après les longues pérégrinations, à travers lesquelles il a promené ses doutes et cherché partout une religion nouvelle. Le héros de Zola n'a rien de ce prosélytisme, qui donnerait au moins un peu de relief à sa personne par trop insignifiante. L'apostolat lui paraît un anachronisme dans ce siècle de progrès scientifique. Il estime que « Luther, revenant de nos jours, finirait à un cinquième des Batignolles, oublié et mourant de faim ». Aussi, après avoir crié partout que l'Église était impuissante à soulager la misère du peuple, l'ex-abbé Froment, satisfait d'avoir trouvé une femme et je ne sais quels outils, s'enferme tranquille dans sa maison de Montmartre, près de ce sanctuaire où il a dit la messe. Il devient père, il manie la lime et le marteau. Et c'est là tout son apostolat pour le bien de l'humanité. En vérité, pour en arriver à cette conclusion vulgaire, valait-il la peine de voyager à grands frais de Paris à Lourdes, de Lourdes à Rome et de Rome à Paris ? Tout lecteur un peu sérieux reconnaîtra que M. Zola manque ici aux lois les plus élémentaires de l'art, il faudrait dire plutôt de la logique. La fin est loin, en effet, d'être en rapport avec les moyens mis en œuvre pour l'obtenir. Il suit de là que la thèse zoliste est fort mal étayée. La défection de M. Froment prouve, non pas que l'Église et la foi catholiques ont fait faillite devant la société moderne, mais que le pauvre abbé n'avait du prêtre que la soutane.

Le romancier n'a rien négligé pour rendre facile la prétendue débâcle de la foi dans l'esprit de son héros. Toujours, avec la sérénité de l'ignorance ou de l'inconscience, il invente une société religieuse absurde dans ses pratiques, ses allures et ses mœurs. Il prend pour les types du clergé quelques caricatures plus ou moins odieuses et ridicules. Et il semble dire au lecteur : Voilà toute la pauvreté de ce qu'on

appelle l'Église. Que M. Pierre Froment a donc raison de s'en détourner et de se mettre en quête d'une religion nouvelle! En effet, devant lui, il ne trouve que deux prêtres, l'abbé Rose et Mgr Martha. Le premier est un pauvre d'esprit, le second un politicien et un prédicateur de genre assez léger. L'abbé Rose est fort charitable, mais c'est à cause de sa charité même qu'il a souffert persécution de la part de son évêque.

En dehors de ce besoin de secourir le pauvre, qu'il doit à sa bonne nature, l'excellent vicaire avoue qu'il n'est pas « un théologien assez savant pour discuter au nom des textes et des dogmes ». Et cependant, la théologie et la philosophie de Pierre Froment ne sont pas non plus de force à faire reculer un bon catéchiste. Non seulement le premier venu parmi nos prêtres, mais même parmi nos laïques instruits de leur foi, serait capable de réfuter victorieusement les sophismes enfantins de M. Zola. L'abbé Rose n'est donc qu'un faux, comme il y en a tant d'autres dans l'œuvre du maître en réalisme. Quant à Mgr Martha, on soupçonne çà et là, chez le romancier, l'intention de désigner un personnage connu. Mais cet évêque on ne sait d'où, qui fréquente les salons mondains et les antichambres ministérielles, qui prêche sur la question sociale, l'esprit nouveau et la politique pontificale, est aussi peu véridique que l'abbé Rose. S'il eût voulu mettre dans son tableau quelque sincérité, M. Zola n'avait pas à regarder bien loin pour trouver des prêtres et des évêques autrement dignes de leur ministère que les deux personnages tirés de son imagination.

Il n'est ni plus sincère ni plus vrai dans la peinture de la société catholique. La thèse exige que l'impuissance de la religion, pour résoudre le problème de la misère, éclate au regard de Pierre et motive son apostasie. Voilà pourquoi le jeune abbé a soin de fermer les yeux à toutes les merveilles de la charité, pour ne donner son attention qu'à ces œuvres dont le côté mondain laisse à peine entrevoir un reste de sens chrétien. Voici, d'après M. Zola, le type de ce monde auquel la misère doit recourir comme au dispensateur de tous les dons.

Justement ému de l'abandon d'un vieillard sur son grabat,

et de la détresse d'une famille dont le chef réduit au chômage n'apporte plus le pain des enfants, Pierre se rend chez la baronne Duvillard, une mondaine présidente de l'Asile des Invalides du travail, fondé par une société de jouisseurs qui, sous un vernis religieux, cachent les pires ambitions et les vices les plus honteux. Pour entrer dans cet asile, il faut montrer patte blanche et subir des formalités qui permettent aux invalides de mourir avant d'en avoir vu la fin. Comme fondation de la charité catholique, M. Zola ne semble pas connaître quelque chose de mieux, et nous devons supposer que l'Église a épuisé tout son pouvoir, dans cette œuvre où la foi ne paraît qu'à la surface. Les Duvillard descendent d' « un héros de la finance moderne, célèbre par ses gains scandaleux dans tous les vols des spéculations, les mines, les chemins de fer », etc. Le chef actuel de la famille, « triomphateur gras », achète les consciences, « traite de plain-pied avec les gouvernements », représente à merveille la « bourgeoisie qui, dans le partage de 89, a tout pris, qui s'est engraissée de tout, aux dépens du quatrième État, et qui ne veut rien rendre ».

De son côté, la baronne, juive d'origine, s'est convertie pour continuer une vie de désordre avec un jeune représentant de l'aristocratie, fils d'une pieuse mère, qui connaît sa conduite et la tolère, sans en manifester le moindre déplaisir. Un fils et une fille, aussi peu intéressants et moraux l'un que l'autre, complètent cette famille dont tous les membres sont vicieux et tarés. Et c'est là, dans cet intérieur où règnent l'usure et la débauche, que la charité tient ses assises. C'est là que les dames du grand monde se font vendeuses au profit des malheureux, trouvant, du reste, le moyen commode pour satisfaire à la fois leur piété et leur mondanité. Ici, M. Zola n'est que trop véridique. Les salons Duvillard ne sont pas de tout point inventés. Mais l'injustice du romancier, c'est de laisser croire que la société catholique, quand elle veut être charitable, ne sait ouvrir sa bourse qu'à l'appel du plaisir.

Les habitués de l'hôtel Duvillard ne valent pas mieux que ceux qui les reçoivent. M. Zola, suivant sa méthode réaliste et fausse, fait défiler, dans ces salons où trône la richesse

scandaleuse, divers représentants des hautes classes de la société. Voici les députés, ce sont des ambitieux ou des viveurs, toujours prêts à vendre leur vote. La magistrature apparaît dans la personne d'Amadieu, juge d'instruction « très mondain, amoureux de publicité, bon valet du pouvoir », et soucieux de son avancement beaucoup plus que de la justice de ses arrêts. Le général de Bozonnet, véritable caricature, est censé représenter l'armée. Dépourvu de tout sens moral, il excuse les désordres de son neveu Gérard, et ne s'indigne qu'à l'idée du service obligatoire pour tous et de l'impossibilité où se trouvent les nations de se faire la guerre. Enfin le journalisme conservateur paraît à son tour dans la personne de Fonsègue, brasseur d'affaires, ne croyant ni à Dieu ni à diable, mais qui, dans son journal, soutient « l'ordre, la propriété, la famille » et la religion, quand il y trouve son profit.

Voilà tout ce que M. Zola a trouvé, du côté de l'Église et de la société catholique, en fait d'honorabilité et de vertu. Il faut être atteint d'une sorte de daltonisme intellectuel et moral pour ne percevoir ainsi que les côtés, non seulement faibles, mais ridicules et odieux de l'humanité. Il est évident que le salut social ne viendra pas de ce côté, et l'on conçoit que Pierre, désabusé d'une telle Église, cherche ailleurs une foi plus capable de réaliser son rêve de justice et de charité.

V

Voici maintenant, en face du monde de la richesse et de la charité pharisaïque, le tableau d'un intérieur socialiste d'où toute foi en Dieu est exclue. Guillaume, ce frère de l'abbé Froment, qui continue les traditions paternelles d'athéisme et d'étude de la chimie, habite à Montmartre une petite maison où le travail et le bonheur se donnent rendez-vous. Pierre « regarde son frère comme un déclassé, de conduite louche, n'ayant même pas épousé la femme dont il a eu trois enfants ». Aussi le jour où il dut aborder la maison qui abritait une telle famille, il lui sembla qu' « il allait chez l'Ogre ». Il rêvait « un intérieur de révolte, où la vie déréglée, déclassée, aboutissait à un désordre matériel et moral dont il

avait horreur ». Mais, voyez ce que peut la science. Au lieu de cet enfer dont rêve l'imagination de l'abbé, c'est un vrai paradis qui s'ouvre à ses regards. « Il tombait dans une sérénité tendre, dans une discipline si forte, qu'elle mettait là une gravité, presque une austérité de couvent, tempérée de jeunesse et de gaieté. La vaste salle sentait bon le travail et la paix, tiède de clair soleil... Rien n'était plus simple, ni plus digne, ni plus haut. » On y faisait même de la bonne cuisine, et M. Zola nous donne le menu d'un déjeuner fort appétissant. Les trois jeunes gens, fils de Guillaume, sont des modèles de conduite, de travail et de piété filiale. Et le chef de famille, de son côté, savant consommé dans l'art de fabriquer les explosifs, s'oublie lui-même pour ne songer qu'à guérir tous les maux de la société. L'idéal qu'il poursuit, c'est un peuple sauvé de la tutelle de l'État, « sans maître, presque sans loi, un peuple heureux dont chaque citoyen, ayant acquis par la liberté le complet développement de son être, s'entendrait à son gré avec ses voisins pour les mille nécessités de l'existence... Et c'était tout; plus d'oppresseurs, plus de riches et de pauvres... Alors seulement la loi d'amour agirait, on verrait la solidarité humaine prendre toute sa puissance, rapprocher les hommes, les unir en une famille étroite ». Le rêve anarchiste lui paraît ainsi « le plus haut et le plus fier de tous ». Nous verrons comment, pour sa part, cet homme vertueux procède pour le réaliser.

Dans cet intérieur anarchiste et athée, les femmes ne sont pas moins admirables que les hommes. Il y a là une dame Leroi faisant fonctions de Mère-Grand, « libérée de toute croyance, qui s'était créé une sorte d'athéisme tranquille, une idée de devoir, de justice humaine et souveraine, qu'elle réalisait avec bravoure, par-dessus toutes les conventions sociales ». Cette liberté, en fait de croyances et de convenances, lui permit de donner sa fille à Guillaume, et le ménage s'établit d'après le code de l'amour libre, sans qu'il fût question de mariage. Et voilà pourquoi M. Zola nous assure que la mère Leroi avait « une puissance de dévouement qui faisait d'elle une justicière, une directrice et une consolatrice d'une énergie et d'une noblesse incompa-

rables ». C'était la reine de la maison, la conseillère de tous et la seule éducatrice des enfants.

A côté d'elle grandissait une jeune fille recueillie par Guillaume, non moins parfaite que Mère-Grand. Elle s'appelait Marie. Voici son portrait :

Elle se souvenait tendrement de sa mère, si pieuse, qui lui avait fait faire sa première communion, avec des larmes, en croyant lui ouvrir les portes du ciel. Mais, demeurée seule, elle avait cessé d'elle-même toute pratique religieuse, révoltée dans son bon sens, n'ayant pas besoin de cette police morale pour être sage, trouvant au contraire l'absurde dangereux, destructeur de la vraie santé. Comme Mère-Grand, elle en était arrivée à un athéisme tranquille, inconscient presque, non en raisonneuse, simplement en fille bien portante et brave, qui avait longtemps été pauvre sans en souffrir, qui ne croyait qu'à la nécessité de l'effort, tenue debout par sa certitude du bonheur mise dans la joie de la vie normalement, vaillamment vécue. Et son bel équilibre lui avait toujours donné raison, l'avait toujours guidée, sauvée. Aussi écoutait-elle volontiers son seul instinct, disant, avec son beau rire, qu'il était encore son meilleur conseiller.

Élevée, cela va sans dire, dans un lycée de jeunes filles, elle a, sur l'éducation de la femme, des idées d'une actualité manifeste.

Je n'ignore pas, dit-elle, ce que, dans la bourgeoisie bien pensante, on reproche aux lycées de filles. D'abord, l'instruction y est absolument laïque, ce qui inquiète les familles qui croient, pour les filles, à la nécessité de l'instruction religieuse, comme défense morale. Ensuite, l'instruction s'y démocratise, les élèves y viennent de tous les mondes, la demoiselle de la dame du premier et celle de la concierge s'y rencontrent, y fraternisent, grâce aux bourses qu'on distribue très largement. Enfin, on s'y affranchit du foyer, une place de plus en plus grande y est laissée à l'initiative, et tous ces programmes très chargés, toute cette science qu'on exige aux examens est certainement une émancipation de la jeune fille, une marche à la femme future, à la société future.

Il va sans dire que cette élève du lycée Fénelon aime la bicyclette. Tout en pédalant avec Pierre, elle pérore sur les avantages de l'éducation des femmes par ce genre de locomotion. Elle assure que, si jamais elle a une fille « elle la mettra dès dix ans sur une bicyclette, pour lui apprendre à se conduire dans la vie ». La démonstration vaut la peine

d'être citée, car elle résume sur la question les idées de M. Zola.

Voyez, s'écrie la pédaleuse, ces grandes filles que les mères élèvent dans leurs jupons. On leur fait peur de tout, on leur défend toute initiative, on n'exerce ni leur jugement ni leur volonté, de sorte qu'elles ne savent pas même traverser une rue, paralysées par l'idée des obstacles... Mettez-en une toute jeune sur une bicyclette, et lâchez-la-moi sur les routes : il faudra bien qu'elle ouvre les yeux pour voir et éviter le caillou, pour tourner à propos, et dans le bon sens, quand un coude se présentera. Une voiture arrive au galop, un danger quelconque se présente, et tout de suite il faut qu'elle se décide, qu'elle donne son coup de guidon d'une main ferme et sage, si elle ne veut y laisser un membre... En somme, n'y a-t-il pas là un continuel apprentissage de la volonté, une admirable leçon de conduite et de défense ?..... Celles qui éviteront les cailloux, qui tourneront à propos sur les routes, sauront aussi, dans la vie sociale et sentimentale, franchir les difficultés, prendre le meilleur parti, d'une intelligence ouverte, honnête et solide... Toute l'éducation est là, savoir et vouloir.

Tout en prêchant ainsi l'émancipation de la femme, elle achève d'émanciper le pauvre abbé, et les camarades de bicyclette ne tarderont pas à se donner un autre nom. Bientôt, en effet, cette vertueuse fille épousa Pierre Froment. Les choses se firent civilement à la mairie de Montmartre. Encore s'astreignit-on à cette formalité uniquement pour sauvegarder les droits sociaux des enfants. Et le ménage, ainsi formé avec la pleine indépendance de tout préjugé religieux, vécut heureux, dans le culte de la foi nouvelle, découverte enfin par l'ex-abbé Froment.

Ceux qui fréquentent la maison de Guillaume ne sont pas moins parfaits que ceux qui l'habitent. Ce sont tous des savants, athées, anarchistes, socialistes, fouriéristes ou icariens, passionnés pour le bonheur de l'humanité et ne vivant que d'abnégation. « Leur vie, dit M. Zola, a peut-être des crimes, mais pas d'improbités basses. » Cela suffit à ses yeux pour faire des saints. Salvat, ouvrier anarchiste, a fait sauter la maison d'un bourgeois. Il n'en éprouve aucun remords ; mais, voyez l'homme vertueux, il se repent vivement d'avoir volé à Guillaume la cartouche dont il s'est servi.

Au premier rang des amis de Pierre et de Guillaume, il faut placer un M. Bertheroy, véritable saint et savant des

mieux décorés, qui ne croit pas en Dieu, mais qui met dans la science tout l'espoir de la société. M. Zola nous le dépeint d'une façon tellement caractéristique que M. Berthelot doit se reconnaître dans ce portrait de chimiste mis en si beau relief. Nous ne voudrions pas cependant supposer que le professeur du Collège de France adopte, comme siennes, toutes les idées que lui prête M. Zola. Voici les principales : « La chimie est la science mère, en train de renouveler la face du monde... On a jusqu'à présent déshonoré les explosifs, en les employant à des œuvres imbéciles de vengeance et de désastre, tandis qu'il y avait peut-être en eux la force libératrice que la science cherchait, le levier qui soulèverait et changererait le monde, lorsqu'on les aurait domestiqués, réduits à n'être plus que les serviteurs obéissants de l'homme. » Il soutient aussi que « la science seule est révolutionnaire, la seule qui par-dessus les pauvres événements politiques, l'agitation vaine des sectaires et des ambitieux, travaille à l'humanité de demain, en prépare la vérité, la justice, la paix ».

VI

La religion nouvelle, si longtemps réclamée par Pierre Froment, est enfin trouvée : c'est la science. Et le défroqué, qui vient de rejeter toute croyance en Dieu, se hâte de faire acte de foi en la divinité qu'adorent Guillaume et Bertheroy. M. Zola ne dit pas ici ce qu'il entend par ce dieu scientifique; mais, répondant à un article de la *Revue socialiste*, il déclare que la science c'est « la connaissance totale des êtres et des choses ». Pour en arriver là, l'humanité a du chemin à faire, et, si son bonheur dépend de « cette connaissance totale des êtres et des choses », les impatients courent risque d'avoir longtemps encore à subir l'injustice. Mais Bertheroy soutient que « le bonheur humain ne peut naître que d'un fourneau de savant ». Et Pierre Froment, qui se détourne de l'Église parce qu'elle fait trop attendre les malheureux, se met à la remorque de la science, qui ne paraît guère plus pressée de réparer les iniquités sociales.

Comme s'il voulait jeter au bon sens un défi, le romancier prend pour type des produits de la science réparatrice les

explosifs. Les oreilles devaient lui tinter encore des bombes de Ravachol, quand il écrivait ces pages. Et, pour conquérir des fidèles à la religion nouvelle, Guillaume, le savant et le modèle des pères, se prépare à faire sauter la basilique du Sacré-Cœur, cette insulte jetée au Paris de la civilisation et du progrès. Il va tuer des innocents par milliers, afin d'affirmer la puissance de son invention. Quand on la connaîtra, la guerre deviendra impossible, avec cet engin formidable qui du même coup balayerait les villes et anéantirait les armées. M. Zola songeait ainsi, avant le tsar, à provoquer le désarmement général. Heureusement Pierre arrête son frère dans la démonstration sanglante qu'il allait donner du pouvoir de la science.

Que deviendra donc l'explosif inventé par Guillaume ? Quel profit l'humanité retirera-t-elle de ce fruit des veilles du savant ? La chose est aussi simple et aussi vulgaire que possible. C'est au grand Bertheroy que revient l'honneur de la solution et du dénouement.

Justement, Thomas, l'un des fils de Guillaume, depuis longtemps travaillait à un moteur de sa façon. Il venait enfin de le mettre en marche. C'était, paraît-il, un prodige de légèreté et de force, pesant un poids nul pour l'extrême énergie qu'il développait, avec un fonctionnement d'une douceur parfaite. Dans sa vitesse prodigieuse, il ronflait à peine, tel qu'une grosse mouche au soleil. Et M. Bertheroy, arrivant tout à coup comme le *deus ex machina*, assigne à l'explosif son rôle civilisateur. Ce sera la source de la force. L'expérience a démontré avec quelle puissance il soulève les masses les plus lourdes, son influence sera d'« une portée sociale et humaine incalculable ». Le moteur idéal est enfin trouvé, tous les véhicules, depuis la bicyclette jusqu'aux ballons, vont se mouvoir en liberté. Le volcan domestiqué devient du travail, de la paix, de la civilisation, et les hommes voient leur labeur réduit au strict minimum. M. Bertheroy prophétise ces merveilles prochaines, et toute la famille Guillaume et Pierre Froment, du haut de Montmartre, maudissant la vieille superstition dont la basilique est l'emblème, et se prosternant pour adorer la science dans les moteurs et les explosifs, contemplent Paris flambant sous le soleil « et

roulant dans sa gloire la moisson future de vérité et de justice ».

Ainsi finit la fameuse trilogie qui devait être comme la suprême manifestation du génie de Zola, et résoudre le problème social et religieux avec une irréfragable autorité. Trois volumes ont à peine suffi, on le comprend facilement, à ce travail titanesque. Dans l'un, on a vu tomber Lourdes, la Vierge et ses miracles devant les sophismes de la science. Dans l'autre, Rome, le Pape, les Cardinaux et l'Église se sont montrés incapables, aux yeux de l'abbé Pierre Froment, de faire quelque chose d'utile à la société. Dans le troisième enfin, toute religion disparaît et la science devient la seule divinité du monde. L'entreprise ne manquait pas d'une certaine grandeur. M. Zola s'est cru de taille à la mener à bien. A-t-il réussi ? Si l'on appelle succès la puissance de condenser en trois volumes de plus de six cents pages chacun, toutes les inepties débitées dans ce siècle contre l'Église, tous les sophismes accumulés par la mauvaise foi contre la religion, nul ne contestera ce succès au père des Rougon-Macquart. Mais, si l'on veut étudier de près ce factum, et chercher en quoi le génie du romancier accuse une réelle puissance, dans cette œuvre qu'il semble nous donner comme la plus haute manifestation de son esprit, aux yeux de tout homme impartial la gloire de M. Zola perdra beaucoup de son éclat factice.

D'abord, comme nous l'avons déjà dit, le personnage qui doit servir à la démonstration de la thèse est conçu de telle sorte qu'il infirme, par son caractère, ce qu'il veut démontrer. L'abbé Pierre Froment n'a jamais été vraiment prêtre. Le romancier a jeté une soutane sur les épaules d'un pauvre garçon pas méchant, faible de volonté, peu au courant de la théologie, de l'histoire et des sciences. Il a cru façonner ainsi un prêtre à la tête solide, dont la défection porterait un coup décisif au vieux catholicisme. Il peut se rencontrer dans les rangs du clergé des hommes auxquels le sacerdoce pèse et qui le rejettent en une heure d'aberration. Ce ne sont d'ordinaire ni les plus sérieux ni les plus intelligents. Choisir un de ceux-là pour démontrer l'insuffisance de l'Église, la décrépitude de Rome et l'illusion de Lourdes, c'est manquer

de sens critique et se tromper grossièrement sur le fondement même de l'œuvre que l'on construit. Au point de vue littéraire, comme au point de vue philosophique, ce n'est pas faire preuve de génie, ni même de talent. Voilà pourtant ce que M. Zola a trouvé de mieux pour servir de pivot à sa trilogie : un jeune homme entré dans l'état ecclésiastique sans savoir pourquoi, et très digne d'épouser finalement une fille éprise de la bicyclette, ce grand instrument de l'éducation des femmes, que Fénelon et Mme de Maintenon n'eurent pas le bonheur de connaître.

Un autre défaut plus grave de cette œuvre malsaine, c'est l'injustice et la partialité dont elle est remplie. L'auteur a volontairement fermé les yeux à tout ce qui représente la véritable Église. A Lourdes, à Rome et à Paris, il n'a saisi que la caricature de toutes les grandeurs chrétiennes. Après les avoir rabaissés avec un cynisme odieux, il lui a été facile de donner à l'anarchie des proportions grandioses. Ici, toutes les vertus ; là, tous les vices.

Mais est-il absolument responsable de cette injuste appréciation de la société catholique? N'a-t-il pas donné à son esprit une tendance, devenue une invincible habitude, de ne voir, dans l'humanité, que les instincts misérables et les vices hideux? La trilogie n'est que la suite de l'*Assommoir*, du *Ventre de Paris*, de *Germinal* et autres propretés de ce genre. Dans cette dernière œuvre M. Zola ne change pas ses procédés. Ses yeux voient toujours l'humanité sous ses aspects hideux. Ils ont même la fatale puissance de grossir les objets, et de créer ainsi des monstruosités, qui, par bonheur, ne sont souvent que les illusions d'un esprit et d'une imagination hantés par l'horrible. De tels documents ne prouvent rien, et cependant M. Zola n'en connaît point d'autres.

On a dit aussi, et avec raison, que cette trilogie était un anachronisme. Elle vient, en effet, prêcher le matérialisme à l'heure où, désabusé de la fausse science, l'homme moderne appelle un idéal plus élevé que la matière. Entre l'état actuel des âmes et les grossières aspirations des héros de Zola le désaccord est frappant. C'est là encore une preuve que le romancier naturaliste ne voit que les côtés extérieurs des hommes et des choses. Il va ainsi au rebours de la réalité.

Il chante « la belle vie animale », l'athéisme consolateur, la supériorité de la chair sur l'esprit, et n'entend autour de lui aucun autre son que le cri de la bête humaine.

A quoi donc aboutit ce grand travail qui va de la *Fortune des Rougon* à l'épopée des *Trois Villes?* Il faut le dire, à l'encontre même de M. Paul Bourget, critique par trop complaisant du maître naturaliste, c'est à la réhabilitation de l'anarchie que nous mène le bourgeois bien renté de Médan. Malgré son peu d'intelligence des questions économiques et philosophiques, et la confusion qui règne, à ce point de vue, dans son *Paris*, il nous fait dire par l'abbé Froment le fond de sa pensée. Le voici :

Certes, dit-il, le mensonge d'un Dieu de justice et de vigilance, d'un paradis futur où étaient rachetées toutes les souffrances d'ici-bas, avait longtemps semblé nécessaire aux misères des pauvres hommes; mais quel leurre, quelle exploitation tyrannique des peuples, et combien il serait plus viril d'opérer les peuples brutalement, en leur donnant le courage de vivre la vie réelle, même dans les larmes! Déjà, s'ils se détournaient du christianisme, n'était-ce pas qu'ils avaient le besoin d'un idéal plus qu'humain, d'une religion de santé et de joie, qui ne serait pas une religion de mort? Le jour où l'idée de charité croulerait, le christianisme croulerait avec elle, car il était bâti sur la charité divine corrigeant l'injustice fatale, ouvrant les récompenses futures à qui aurait souffert en cette vie. Et elle croulait, les pauvres n'y croyaient plus, se fâchaient devant ce paradis menteur dont la promesse avait si longtemps entretenu leur patience, exigeaient qu'on ne les renvoyât pas au lendemain du tombeau pour le règlement de leur part de bonheur.

Un tel programme ne diffère pas de celui des anarchistes. S'il se réalise jamais, M. Zola aura quelque droit à la paternité du monstre et de la société dont il sera le principe.

En aurons-nous fini avec la littérature des Rougon-Macquart? Le grand accusateur trouvera-t-il encore quelque chose sainte à salir, quelque nouveau blasphème à proférer, quelque égoût à visiter? Il ne fera ni mieux ni plus mal, car il a épuisé, dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, le vicieux et l'immonde. Peu importent les œuvres qui sortiront encore de cette officine honteuse, elles trouveront peut-être des lecteurs dignes d'elles, mais la masse intelligente se dé-

tournera de cette littérature qui offense à la fois le bon sens et le bon goût.

On a dit, justement, que *Paris* devrait être intitulé la *Débâcle* de M. Zola. La *Trilogie* est, en effet, la déroute, sans ordre et sans honneur, de l'art, de la morale, de la logique et du sens commun.

Hippolyte MARTIN.

LES VŒUX DE RELIGION

ET LA

COMMUNAUTÉ LIBRE

Parmi les pratiques en usage dans l'Église, les vœux de religion ont toujours été de celles que l'ignorance ou la méchanceté de ses adversaires ont le plus vivement attaquées. Mais aujourd'hui divers faits prouvent que même un certain nombre de catholiques, voire des prêtres, ne comprennent plus très bien la raison d'être et l'importance des vœux dans la société religieuse, du moins à notre époque. Il ne sera donc pas hors de propos d'examiner cette question, sans préoccupation de polémique et en nous maintenant dans la calme région des principes catholiques.

I

Mais, d'abord, qu'on veuille bien ne nous supposer aucune intention tant soit peu désobligeante à l'égard des communautés dont les membres ne se lient point par des vœux. Ces sociétés ont aussi de saintes et illustres origines; elles ont d'ailleurs été approuvées par l'Église; elles répondent aux aspirations de certaines âmes et contribuent à cette variété qui fait en partie la beauté du corps mystique de Jésus-Christ. Il n'entre nullement dans notre pensée de contester les services qu'elles rendent ou de vouloir diminuer leur rôle, quoique nous ne puissions leur reconnaître les titres ni les avantages spirituels que la tradition catholique réserve à l'état religieux proprement dit.

Nous ne sommes pas moins éloigné de critiquer les pieux fondateurs qui ont cru que des congrégations sans vœux cadraient seules, ou mieux que d'autres, avec le caractère et les exigences spéciales de tel ou tel peuple sur lequel devait s'exercer leur action. C'est le cas, on le sait, du P. Hecker.

Il y a là une question de fait qu'on ne peut trancher par des principes généraux, qui est à étudier sur place. Si donc la théorie du P. Hecker restait limitée à l'Amérique, nous n'aurions rien à en dire[1].

Mais on l'a généralisée, en proclamant la communauté libre comme l'« adaptation la plus exacte de la vie religieuse aux desseins providentiels de Dieu sur notre époque, au mouvement que son Esprit imprime en ce moment aux âmes ».

Il en résulterait que les vœux, que l'Église a jusqu'à ce jour représentés aux fidèles comme des conditions essentielles de l'état de perfection, n'auraient plus ce caractère et seraient désormais un obstacle à la vie parfaite, telle que le Saint-Esprit la propose aux âmes généreuses, dans notre monde moderne.

Et certaines raisons sur lesquelles on appuie cette thèse étrange paraissent plus hasardées que la thèse elle-même.

L'âme, dit-on, qui n'est pas liée par des vœux, garde plus de liberté pour le bien ; l'indépendance de ses mouvements accentue son individualité et se prête plus aisément, plus énergiquement à l'action du Saint-Esprit. Cette âme acquiert aussi plus de mérites, car (un ecclésiastique de mes amis me rapportait naguère cet enseignement d'un de nos séminaires) ne s'étant pas obligée une fois pour toutes aux sacrifices de la vie religieuse, elle a, chaque fois qu'elle les pratique, le mérite d'une donation nouvelle.

Ces raisonnements spécieux, on les opposait déjà aux religieux du treizième siècle. Saint Thomas[2] et saint Bonaventure[3] les ont réfutés. Il ne sera pas inutile, ni sans intérêt

1. Sauf néanmoins l'observation déjà faite, que le développement des congrégations à vœux, aux États-Unis, en regard du faible progrès des communautés libres, est loin de confirmer l'opinion que celles-ci répondent mieux aux conditions du pays.

2. Voir, parmi ses opuscules théologiques, ceux qui sont intitulés : *Contra impugnantes Dei cultum et religionem ; — De perfectione vitæ spiritualis ; — Contra pestiferam doctrinam retrahentium homines a religionis ingressu.* C'est surtout dans le troisième, aux chapitres XI-XIII, qu'on trouvera les objections dont nous parlons, avec la réfutation développée.

3. Voir ses *Quæstiones disputatæ. De perfectione evangelica*, surtout Quæst. IV, art. 2 : « Utrum sit consonum evangelicæ perfectioni, quod

de reproduire la substance de ces réponses lumineuses. Commençons par rappeler, à la suite de ces grands docteurs, la vraie doctrine sur la vie religieuse et les vœux qui en sont la base.

II

La vie religieuse, en tant que scellée par des vœux, peut être considérée à deux points de vue : d'une manière plus générale, en tant précisément que le vœu y intervient; ou plus particulièrement, en tant que l'obligation du vœu qu'elle comporte embrasse à perpétuité les trois conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Nous examinerons la vie religieuse sous ce double aspect.

Toute œuvre bonne a une valeur propre. A cette valeur intrinsèque s'ajoute, quand cette œuvre est *vouée*, une valeur supplémentaire, surérogatoire. Le vœu, en effet, promesse faite à Dieu, est un acte de religion; et cette vertu, la plus parfaite des vertus morales, communique à l'œuvre qu'elle inspire sa propre excellence. Il peut arriver que la valeur ainsi surajoutée à un acte surpasse celle qu'elle vient accroître. Par exemple, un acte où s'exerce la pureté, l'obéissance, assure à l'âme la perfection particulière de ces vertus : si je m'engage par vœu à ces actes, ils acquièrent la perfection d'actes religieux ; et comme, dans la hiérarchie morale, la religion domine la chasteté et l'obéissance, ce que j'ajoute à ces œuvres, par le vœu, est meilleur que ces œuvres mêmes.

Une observation plus attentive découvre dans cet accroissement un double apport. Quand, par exemple, nous faisons le vœu de distribuer une aumône, notre volonté fait à la fois un acte intérieur de charité et de religion ; quand plus tard nous remplirons notre promesse, de nouveau ces deux vertus complèteront leur œuvre.

unus se astringat voto ad obediendum alteri. » (Dans la belle édition des PP. Franciscains de Quaracchi, t. V [1891], p. 183-189.) — Sur la controverse qui a donné occasion à ces écrits des deux saints docteurs, et dont le premier instigateur fut Guillaume de Saint-Amour, voir le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, édit. Denifle et Chatelain, t. Ier. (Paris, Delalain.)

Or, si à la place d'un acte transitoire et isolé, nous imaginons, comme dans la vie religieuse, des promesses qui saisissent dans son ensemble toute une existence et l'élèvent, pour ainsi dire, à la hauteur d'un culte perpétuel rendu à la divine Majesté, qui ne voit la valeur que prend cette existence ? Et cela non seulement dans l'instant solennel où elle s'offre tout entière en hommage au Maître souverain, mais encore dans chacun de ces actes, par lesquels elle dégagera sans interruption la foi donnée pour le tout ? C'est comme une monnaie frappée à deux reprises et qui aurait acquis par là le pouvoir de conférer une richesse supérieure à sa valeur intrinsèque et première.

Il est vrai, la seule intention d'accomplir un acte bon en vue de rendre un culte à Dieu donnerait dans une certaine mesure à cet acte le caractère religieux. Mais, comme le remarque Suarez[1], le vœu, en consacrant cette intention, lui imprime un cachet particulier de perfection. Par cet engagement, la vie est promise, *dédiée* à Dieu ; et, après en avoir fait hommage à ce Souverain Roi, l'âme, par une loyale exécution de ses promesses, a l'honneur et le mérite propre de la fidélité.

Cela posé, il est facile de répondre à une des objections énoncées tout à l'heure. Celui qui n'a pas fait de vœu, nous disait-on, a le mérite d'un sacrifice sans cesse renouvelé. — Ce sacrifice, le religieux lié par ses engagements, le renouvelle aussi ; et il le renouvelle librement, puisque l'obligation morale qu'il assume, laisse entière sa liberté physique. Mais il acquiert de plus, et le mérite si grand de la donation initiale, et le mérite sans cesse multiplié d'une fidélité quotidienne.

Déjà les anciens théologiens donnaient à l'objection cette solution de bon sens. Il y a plus de libéralité, faisaient-ils observer, à offrir en même temps l'arbre et les fruits, que les fruits seulement. Vous mettez à ma disposition tous les revenus d'un fonds, mais vous conservez celui-ci en propriété, afin, dites-vous, d'avoir plus souvent le plaisir de me donner. Quelle que doive être, en ce cas, ma gratitude, j'aurai de la

1. *De Religione. Tract.* VI, l. I, c. XVII, n. 6.

peine à ne pas penser que votre libéralité désire se borner à ces annuités, sans engager ni le fonds dans le présent, ni les revenus pour l'avenir.

Et, de fait, si l'âme qui tend à la perfection est décidée à persévérer dans sa voie, pourquoi hésiterait-elle à confirmer cette résolution en engageant sa foi à Notre-Seigneur? Si elle préfère, au contraire (comme c'est son droit), tout en donnant aujourd'hui, se réserver le lendemain, peut-on prétendre que c'est là générosité plus parfaite? « Non, dit saint Thomas, puisque l'œuvre extérieure est d'autant plus louable qu'elle procède d'une volonté meilleure, cette œuvre devient et plus louable et plus méritoire, à mesure que la volonté est plus affermie dans le bien [1]. »

En résumé, l'engagement du vœu, consenti spontanément, laisse à l'âme cette pleine liberté de toute contrainte, qui suffit à la dignité et au prix des actions; il transforme la vie en un culte perpétuel, et, loin de diminuer en l'homme la volonté du bien, il la rend plus parfaite en la rendant plus ferme. *Non redditur homo invitus, sed magis firmiter volens.*

III

L'importance des vœux de religion est encore plus manifeste, si l'on étudie leur objet : la pauvreté, la chasteté, l'obéissance promises à perpétuité. Telle est leur place dans l'état religieux, que, sans ce triple engagement, cet état n'existe pas.

Au sentiment commun des théologiens, la vie religieuse, réduite à ses éléments essentiels, se confond avec l'état de perfection. Par ce nom, ils entendent ici non l'état des *parfaits*, mais l'état *qui perfectionne.* Ce genre d'existence ne suppose pas la vertu acquise; il impose le devoir et fournit les moyens de l'acquérir. Il y a des âmes parfaites dans le monde, plus parfaites que beaucoup de religieux. Mais

1. Opusc. *Contra pestif. doctr. retrahentium...*, c. XII. — Saint Thomas, considérant la pratique constante de l'Église d'« inviter les fidèles à vouer », ne craint pas d'affirmer que c'est une *hérésie* de nier que l'œuvre faite en vertu d'un vœu soit meilleure qu'elle ne serait sans vœu. (*De perfect. vit. spir.*, c. XII.)

l'homme du monde, pourvu qu'il évite le péché, n'a pas, dans sa situation, d'obligation stricte de tendre à un idéal supérieur; et s'il veut s'y élever, il rencontrera le plus souvent de grands obstacles dans cette situation : pour se sanctifier, il lui faudra d'ordinaire lutter contre vents et marées. Le religieux, au contraire, doit trouver *dans sa profession même,* avec le précepte du progrès spirituel, aide et secours pour le réaliser : le courant de toute sa vie doit le porter dans cette direction. La vie religieuse réclame donc une organisation, qui par le fait même qu'une âme s'y engage, l'oriente et la pousse vers la perfection chrétienne.

Or, pour réaliser ce programme, il est nécessaire que cette profession fasse pratiquer les trois conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et qu'elle y oblige par vœu perpétuel.

On doit trouver dans la profession religieuse la pratique de ces trois conseils. A vrai dire, ils ne constituent pas la perfection; mais ils en sont la voie. La perfection chrétienne consiste dans la charité, qui fait produire à la sève divine infusée dans les justes son fruit le plus parfait; en sorte que tendre à la perfection surnaturelle, c'est tendre à la perfection de la charité, dans ce degré du moins où l'homme peut atteindre ici-bas. Mais pour se livrer à l'amour de Dieu, le cœur doit se délivrer du joug des affections inférieures, les dominer pour les ordonner et pour les vivifier par la charité. Par suite, un état n'aidera l'âme à prendre son essor vers Dieu, qu'à la condition de la dégager de ces entraves qui retiennent son élan. Les trois conseils évangéliques opèrent cet affranchissement.

Par la pauvreté le cœur tranche plus aisément toute attache aux biens temporels; par la chasteté et la ferme discipline qu'elle lui impose, il brise avec les plaisirs des sens; par l'obéissance enfin, qui le place dans un état de sujétion et d'infériorité, il renonce à cet orgueil qui ne veut relever que de sa volonté et de ses idées propres. Et s'il est vrai que l'amour se donne sans réserve, qui ne voit que ce triple holocauste consomme le don d'une âme à son Dieu?

A vrai dire, sans la pauvreté, l'homme peut, au milieu des

richesses, conserver un cœur dégagé de la terre ; sans la chasteté parfaite, un cœur pur au milieu des plaisirs honnêtes ; sans l'obéissance, un cœur humble en pleine indépendance. Mais cet homme trouvera dans cette atmosphère qui l'entoure une tentation perpétuelle, loin d'y puiser de la force. Un saint Louis et d'autres encore ont pu réaliser le miracle : mais que d'autres autour d'eux sont restés captivés par ce qu'ils gardaient ! La vie religieuse, au contraire, facilite singulièrement la liberté de l'âme par son dépouillement.

Aussi, je comprends que le P. Louis Lallemant, parlant à des religieux, leur ait signalé le désir de la perfection comme un point plus essentiel que les vœux mêmes[1]. Car par ce triple sacrifice, le gros travail de déblaiement est fait ; l'âme serait inexcusable, si elle restait stationnaire, et son principal souci doit être désormais d'avancer dans la voie qui s'ouvre.

Toutefois, l'état religieux ne réaliserait pas sa définition, s'il n'imposait la pratique des trois conseils en vertu d'un vœu perpétuel ou de quelque autre engagement analogue. S'il ne l'imposait pas, l'âme aurait dans sa profession même une facilité pour se retirer du progrès, pour n'y pas entrer. S'il ne l'imposait pas à perpétuité, mériterait-il le nom d'*état* de perfection ? Qui dit état dit stabilité, et à l'état de perfection il faut une stabilité inébranlable. Les liens ne sont pas rompus, l'affranchissement n'est pas total, là où la séparation n'est pas complète, irrévocable. Un genre de vie ne porterait pas à la perfection de la charité, s'il permettait de revenir vers les obstacles qui retenaient loin de Dieu.

L'expérience confirme ici la théorie. Quel directeur ne l'a constaté ? L'âme s'élève et plane seulement le jour où elle s'est débarrassée à tout jamais de ses attaches. Or, les vœux perpétuels lui ferment toute issue pour retourner sur ses pas ; sans eux l'état de perfection serait incomplet.

1. *Doctrine spirituelle.* (Édit. Lecoffre, p. 121.) Le P. Elliott, dans sa vie du P. Hecker (2e édit. angl., p. 300 ; trad. franç., p. 288), abuse un peu de ce passage, qui tend simplement à mettre en garde contre la stagnation spirituelle, et rappelle *le but* pour qu'on ne s'arrête pas *en chemin.*

Du reste, il est dans la nature de cet état d'être perpétuel; car c'est une imperfection que de déchoir du mieux. La perfection est amour; et l'amour qui ne se propose que de durer un jour, est-il un amour parfait ? L'amour est libéral : le serait-il, s'il donnait pour reprendre? L'amour, c'est l'union et la communication : y a-t-il union parfaite là où l'on n'est pas lié indissolublement? Aussi, ce don de soi à perpétuité, nous le retrouvons sans cesse dans ces pages célestes où les saints et les saintes ont chanté les effusions de leur cœur, quand, transportés par un irrésistible élan vers Dieu, ils voulaient dès ici-bas nouer avec l'Infinie Bonté cette union que l'amour scellera pour l'éternité.

On le voit, par ses vœux perpétuels, la vie religieuse s'adapte admirablement aux exigences de la perfection. Saint Ignace l'a exprimé en quelques mots : « S'unir davantage à Dieu et se montrer libéral envers lui, c'est se mettre tout entier et immuablement à son service : tel est l'état de ceux qui par leurs vœux se consacrent à lui[1]. »

Aussi « est-il nécessaire à l'état de perfection proprement dit, comme l'enseigne Suarez, que l'acte qui la constitue embrasse cette double obligation : et de demeurer toujours dans ce genre de vie, et d'y exercer des œuvres de perfection[2] ». Et, se posant l'objection des communautés libres, ce grave théologien n'hésite pas à répondre : « S'il n'y a nulle sorte d'obligation de demeurer, mais qu'on ait, au contraire, pleine liberté de se retirer et d'abandonner cette manière de vivre, sans encourir non seulement de sanction, mais même de faute, en soi ce genre de vie, utile sans doute à la perfection tant qu'il dure, ne mérite cependant pas le nom d'*état*. Voilà pourquoi ces sortes de communautés n'ont pas ce qui est requis pour l'état religieux[3]. »

Et de la nécessité des vœux substantiels pour cet état,

1. *Constitutions*, P. III, c. I. Décl. T.

2. *De Religione. Tract.* VII, l. I, c. XII, n. 11. (Édit. Vivès.)

3. *Ibid.*, n. 13. — L'épiscopat, objecte encore Suarez, est l'état des parfaits, et cependant il n'a pas de vœux ? Notre théologien répond que l'épiscopat trouve sa stabilité dans ce lien spirituel qui unit l'évêque à son Église et à sa dignité, lien que celui-ci ne peut rompre de sa propre autorité. (*Ibid.*, n. 14.)

saint Alphonse conclut que les évêques réguliers demeurant vrais religieux, restent liés par leurs vœux[1].

IV

Et maintenant il est facile de dissiper quelques équivoques.

L'âme qui n'est pas retenue par des vœux serait-elle plus libre de suivre les impulsions de l'Esprit-Saint ? — Sans nul doute, ce divin Esprit souffle où il veut et il mène ses élus par mille voies différentes; mais son inspiration porte toujours le vol de l'âme vers la sanctification. Donc, dans toutes les directions qu'il lui plaira d'imprimer, la facilité de ses mouvements sera toujours la plus grande pour l'âme, dont l'état sera le mieux adapté aux exigences naturelles de la sanctification. La plus dégagée des attaches mondaines est la plus mobile sous la main de Dieu; et c'est à cette indépendance surnaturelle que tend le triple sacrifice des vœux de religion.

Comment, d'ailleurs, peut-on prétendre qu'un engagement volontaire révocable stimule en règle générale l'ardeur pour la perfection, quand l'Église a de tout temps présenté la sujétion religieuse, librement professée, comme le moyen le plus efficace de tendre à cette perfection ? Et d'où vient que c'est parmi ces captifs volontaires que l'Esprit sanctificateur trouve le plus grand nombre des âmes fidèles à ses directions, et les plus actives à seconder son action ? Avec quelle liberté, sous la main de Notre-Seigneur, se mouvaient dans leurs vœux les Bernard, les Jean de la Croix, les Gertrude, les Thérèse et tant d'autres que le Divin Ouvrier a formés dans le laboratoire de la vie religieuse ?

Dira-t-on du moins que là où l'avenir n'est pas fixé irrévocablement, l'âme garde la possibilité de changer son état, si Dieu voulait l'engager dans une voie nouvelle ? — On oublie qu'une vocation divine ne se dément pas. Pour discerner cette vocation, que l'on procède avec maturité, fort bien :

1. L. IV, c. III, n. 3.

l'Église en fait une loi, elle en indique les moyens. Mais quand l'appel de Dieu s'est clairement manifesté, en règle générale il répond de l'avenir. Sans doute, il y a des voies exceptionnelles, et l'exemple de quelques saints est là pour le prouver : dans ces circonstances, la Providence se charge elle-même de réaliser ses desseins. Mais la doctrine doit être établie pour les conditions ordinaires, non pour les exceptions.

On objecte encore : « Un homme d'une volonté ferme n'a pas besoin de vœux pour garantir sa fidélité. » — Soit. Le but unique des vœux n'est pas d'assurer la constance : il est aussi d'élever une existence à une valeur supérieure et de consommer le don d'un cœur à Dieu. Cette poussée d'une irrésistible libéralité est tellement dans la nature de la sainteté que, sous cette pression de l'amour divin, des âmes généreuses, comme Thérèse de Jésus et Jeanne de Chantal, André Avellin et Claude de la Colombière, étendent le domaine des vœux bien au delà des limites ordinaires.

Du reste, est-on sûr que le vœu est inutile pour affermir les caractères, même énergiques ? Souvent, oui. Toujours, non. Ce n'est pas trop se défier de la force humaine que de prévoir, sur le long de toute une vie, des heures de défaillance. Un homme de sang-froid et de calme résolution ne consent pas à remettre le sort d'une existence de fidélité courageuse à ces instants de faiblesse, et, par une détermination puissante, il arme sa volonté contre elle-même. A quelques âmes débiles, il vaudra mieux rendre leur liberté : je l'accorde ; le Saint-Siège intervient alors par de sages dispenses. Mais parmi ceux qui, usant de leurs droits, se séparent des communautés libres, n'y en a-t-il aucun qui, lié par des vœux, aurait trouvé dans cet engagement irrévocable la force de persévérer et d'arriver au sommet de la vie parfaite ?

Du moins, dira-t-on, les vœux effacent le relief des individualités, ils retiennent l'initiative personnelle. — Si je ne me trompe, l'objection confond les vœux avec leur étendue. Ce qui diminuerait l'initiative et l'individualité, ce serait, somme toute, non d'avoir voué l'obéissance, mais d'obéir. Or, dans

quelle communauté peut-on se dispenser de toute obéissance? La difficulté ne serait donc pas dans le vœu d'obéissance, mais dans le mode de cette obéissance. Chaque congrégation, selon son esprit, pourra lui faire une part plus ou moins large; et les plus sages fondateurs ont eu le souci de satisfaire ses exigences, sans arrêter une juste initiative et le développement des qualités personnelles. Si ce dosage peut pécher par l'excès d'un des éléments, il peut pécher aussi par l'excès de l'autre.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce chapitre de l'individualité. Qu'il suffise ici de le constater avec ceux qui ont l'expérience de la vie religieuse, là où un ordre est sagement constitué et se transmet d'époque en époque un esprit traditionnel, la plupart du temps l'obéissance, tempérée par un ensemble de contre-poids et vivifiée par la grâce de Dieu, n'a pour effet que de purifier la personnalité des scories de son orgueil. Elle émonde ce que le caractère individuel a d'excessif, et le mortifie dans la mesure où il s'oppose à la perfection. Parfois, l'initiative en sentira quelque gêne : le plus souvent, cette initiative est *dressée*, et sa force régularisée multiplie ses effets. Où trouver des individualités plus accentuées, une allure plus spontanée, une initiative plus féconde que dans ces asservis qui s'appelaient Bernard et François d'Assise, Jean de Capistran et François-Xavier ?

Ce que nous venons de dire répond déjà à une dernière objection : « La communauté libre, plus souple dans son organisation, n'est-elle pas mieux adaptée aux besoins multiples, aux transformations incessantes de notre époque ? » — Ici encore, on confond la constitution générale d'une communauté avec ses vœux. Chaque époque, sans nul doute, inspirera des modifications dans les pièces accessoires de l'organisme religieux; et il peut être utile, de nos jours, de laisser à ces pièces un jeu plus facile. Il appartiendra au fondateur, s'il veut constituer dans sa congrégation l'état de perfection, de discerner l'accidentel qu'il peut sacrifier, et le substantiel qu'il doit retenir pour ne pas renoncer à son idéal; sa sagesse consistera aussi à asseoir très fortement, sous les parties

flottantes de son institut, la solide ossature des secours essentiels.

Mais les vœux, nous l'avons vu, appartiennent justement à ces éléments constitutifs de la vie religieuse. Il faut les prendre, ou la laisser. Du reste, en quoi s'opposent-ils à la souplesse de l'organisme? On ne le montre pas. Même les communautés libres pratiquent, dans une certaine mesure, la pauvreté, la chasteté, l'obéissance; et l'un des prélats les plus en vue en Amérique signale même, dans cette discipline plus forte, la raison d'être de ces communautés à côté du clergé séculier[1].

Si au fait on ajoutait le droit, en quoi le maniement et les évolutions du corps en seraient-ils plus difficiles? Bien des congrégations, très originales dans leur conception, très agissantes dans leurs œuvres, très modernes en un mot, se sont fondées depuis un siècle : elles n'ont pas jugé que les veux fussent une gêne pour leur apostolat.

Qui ne voit, au contraire, qu'en un temps où les formes extérieures, les observances régulières tendent à se simplifier, il est utile, plus que jamais, de fortifier l'influence des moyens substantiels? Sans cela, quand l'œuvre aura pris un large développement, il est à craindre que sa cohésion, trop faiblement établie, ne puisse pas se maintenir.

Il est vrai, ce que Dieu a fondé, il le conserve. Dans l'unité de son Église, il a semé la variété de ses élus. Daigne sa grâce faire croître toutes les communautés, nées de l'amour de Dieu et du zèle, chacune à la place qu'elle leur a marquée! Et puissent-elles toutes rester fraternellement unies dans cette charité qui est leur principe de vie commun!

Jules BESSON, S. J.

1. *Le P. Hecker.* Introd., p. LIV (trad. franç.).

TROUBLES EN CHINE

Hien-hien (Tcheu-li), 15 juin 1898.

Depuis trois mois, notre Empire du Milieu s'est beaucoup remué, ou mieux, a menacé de se remuer.

Les Chinois, à part certains esprits plus ouverts, ne voient guère d'un bon œil les envahissements de la Russie, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France; aussi certaines sociétés secrètes (un ramassis de brigands et de gens sans aveu) tâchent-elles d'exciter des troubles un peu de tous côtés.

Jusqu'ici notre Tcheu-li, province comprenant la capitale Péking et directement administrée par l'empereur, n'avait point été troublé; mais dans ces derniers mois, sur divers points, les fauteurs de désordre ont fait des leurs. Je me bornerai aux seules affaires qui relèvent de Tai-ming-fou, où réside un général (*Tchun-tai*) et une espèce de sous-gouverneur (*Tao-tai*), qui est chargé d'un certain nombre de préfectures.

Vers la fin d'avril, un courrier nous arrive de Tai-ming-fou, de la part du P. Wetterwald, qui réside à 180 li (28 lieues) au nord, à Weitsoum.

Durant la nuit, une bande de brigands avait envahi une des chrétientés à quelques li de Weitsoum. Ces gaillards, qui font très probablement partie d'une secte appelée jadis les *Pe-lien-kiao* ou « Société du Nénuphar blanc[1] », et maintenant désignée sous le nom de *Che-pa-cheou* (les Dix-huit Chefs) ou, peut-être aussi, *Ta-tao-hoei* (les Grands Couteaux); ces gaillards, dis-je, sont venus durant la nuit, en hurlant comme des démons, et criant qu'ils n'en voulaient qu'aux chrétiens. Panique effroyable chez nos pauvres gens, sauve-qui-peut! Les bandits s'attaquent à la

1. On peut voir, sur cette association et les autres sociétés secrètes en Chine, deux articles du P. Leboucq dans les *Études* (XXXIII, 1875, p. 197-220 et 641-662), articles qui ont reparu avec des additions en un volume intitulé *les Associations en Chine* (1880).

maison du plus riche villageois. Ils lardent de coups de couteau le dos du propriétaire, ils battent sa femme à coups de bâton, mettent le feu à la maison, volent ce qu'ils peuvent emporter, environ cinq cents ligatures, et se retirent en promettant de revenir encore. Un vieux chrétien, en voulant sauver du feu l'argent caché dans sa maison, s'est brûlé la figure, et il est mort quelques jours après des suites de ses brûlures et de son émotion.

Le P. Wetterwald accourut dès le matin pour constater ces brigandages, et envoya une relation au Père de Tai-ming-fou, chargé des affaires à traiter avec les mandarins. Les autorités de Tai-ming-fou promirent d'agir au plus vite... mais nous sommes en Chine, et à la date où j'écris il n'y a pas encore eu grand chose de fait. C'est que les mandarins eux-mêmes ont peur de s'attaquer à ces sociétés secrètes; leurs soldats, leurs satellites, sont eux-mêmes un ramassis de voleurs, faisant souvent partie desdites sociétés. A mon avis, il faut que le peuple chinois soit bien pacifique, pour que l'autorité puisse encore se faire tant respecter.

Cette affaire à peine terminée, nouveau courrier du P. Wetterwald, annonçant que les brigands ont attaqué de nuit un autre village... Là, ils ont été reçus par des gens mieux préparés et ont fait plus de peur que de mal; ils se sont contentés de voler. Mais à la suite de ces deux attaques, tout ce pays à 180 li (28 lieues) de Tai-ming-fou est consterné : païens et chrétiens ne dorment plus que d'un œil; on fait bonne garde toutes les nuits, et comme on n'a pas grand secours à attendre des autorités militaires, chaque village tâche de s'approvisionner de fusils, de vieux canons rouillés... on répare les murs de terre... on entasse des briques sur les toits plats des maisons... Voilà ce qui se passait fin d'avril.

Voici d'autres épisodes du mouvement que les rebelles[1] cherchent à exciter.

Le 7 de la troisième lune (27 avril 1898), pendant les examens

1. Il y a une foule d'associations qui sont des débris de la grande rébellion de 1860-1862. Leur but est le renversement de la dynastie tartare qui règne en Chine depuis 1644. La « Chine aux Chinois », voilà ce qu'ils veulent.

du baccalauréat, qui réunissent à la préfecture des milliers de candidats, toujours assez turbulents, un placard fut collé aux quatre coins de Taiming-fou.

Nos gens nous en avertissent, et nous envoyons nos catéchistes décoller cette affiche et avertir les autorités compétentes.

Voici la teneur de ce morceau de littérature chinoise, qui a du moins la grande qualité d'être fort clair (ce qui est rare en chinois).

AVIS. — *Les braves de toutes les provinces,* (les dix-huit provinces de Chine), *vu que les hommes d'Occident* (les Européens) *vont au delà de toutes les limites* (mot à mot, dépassent le Ciel) *dans leur manière d'agir, ont résolu de se réunir le 15 de la quatrième lune et de tuer les hommes d'Occident et de brûler leurs maisons. Ceux dont le cœur ne serait pas d'accord avec nous, sont des voleurs et des femmes de mauvaise vie* [1].

Ceux qui liront cette affiche et ne la propageront pas, méritent les mêmes qualificatifs... Suffit! Inutile d'en dire davantage.

Le préfet prit des mesures et rendit un arrêté pour commander la paix. Mais le bruit de ces placards se répandit partout, et beaucoup de Chinois croyaient bien que le 15 aurait lieu un massacre général. Aussi prit-on ses précautions en conséquence : notre général en chef de Tai-ming-fou envoya des soldats un peu de tous les côtés; les sous-préfets, en personne, allèrent visiter les villages où se trouvent des chrétiens, pour exhorter tous les habitants à la concorde.

Le 3 mai, le Chinois chargé de la meunerie dans notre collège, étant sorti comme de coutume avec le *char à eau* pour aller faire notre provision quotidienne, à un puits situé à 2 li (1 200 mètres) de la porte de l'Est, trouva une bourse en velours contenant une lettre et quelques sapèques.

De retour à la maison, il montra la lettre à un Chinois sachant lire, lequel Chinois me la remit en me disant : « Père, il y a là dedans de mauvaises affaires. »

C'était, en effet, une lettre aux tournures louches, un style de conspirateurs. On disait en substance : « Noble frère, les résolutions prises avant-hier, il faudra les exécuter; j'irai dans votre

1. Imprécation chinoise très usitée; on la trouve partout, même sur les boîtes d'allumettes, par exemple : « Les contrefacteurs sont : les hommes, des voleurs; les femmes, des courtisanes. »

noble demeure pour nous concerter... Si je ne le puis, que du moins, avant le 15 de la quatrième lune, vous, les nobles frères, vous veniez dans ma vile maison. Surtout, silence ! Les villages de X... et Y... ont déjà une bonne troupe.

« Votre imbécile frère... »

Comme cette lettre semblait avoir une relation avec les placards, je la communiquai au Père chargé des rapports avec le mandarin ; quelques jours plus tard, elle fut remise au préfet, qui fut content de ces renseignements et dit que, de fait, les villages de X... et Y... étaient des repaires de mauvais drôles.

Je ne sais à quoi aboutira l'affaire ; mais si vraiment cette pièce mettait l'autorité sur la piste des coupables, ce serait bien providentiel que la lettre, à peine tombée sur la grand'route, eût été ramassée par un chrétien et remise entre nos mains.

Le 9 de la quatrième lune, j'allais célébrer les fêtes de la Pentecôte dans un gros village chrétien, Liou-mi-hou, à 70 li (42 kilom.) nord nord-est de Tai-ming-fou.

Tout se passa comme à l'ordinaire ; mais les têtes de nos Chinois, faciles à se monter, étaient un peu en l'air, à cause des rumeurs. Un soir, le catéchiste de l'endroit vient me dire d'un air mystérieux : « Père ! pendant que vous étiez dans le village voisin avec le Père X..., un individu, habillé en mendiant, mais à l'air distingué, est venu rôder autour de l'église... Je lui ai demandé d'où il était ? — Du Chan-tong[1]. — Ce qu'il voulait ? — Je veux voir le Père, afin de me présenter pour enseigner les livres (prendre un emploi de maître d'école). — Sur ces réponses, continue le catéchiste, j'eus l'idée que ce gaillard était un espion venant voir s'il n'y avait pas un coup à faire ; je lui ai dit : Il n'y a pas de Père ici, tu peux t'en aller... Mais j'ai peur qu'on ne vienne attaquer l'église pendant la nuit, je vais faire veiller des chrétiens ; ils coucheront dans la cour, autour de la chambre du Père. »

Je répondis : « Fais comme tu voudras, je ne crois cependant pas bien probable qu'on vienne attaquer notre grosse chrétienté ! » La nuit fut fort tranquille, en effet, et les nuits suivantes je dis-

1. Province voisine, infestée de voleurs.

pensai ces braves gens de coucher sous ma *fenêtre de papier*, d'où je les entendais jacasser fort avant dans la nuit. Pourtant, coucher dehors, ce n'est point pour eux extraordinaire, vu qu'en cette saison ils couchent sur leurs toits, ou sur leurs aires en plein champ, pour surveiller les moissons.

Après la Pentecôte, le 15 de la lune, jour fixé pour le massacre, je quittai Tai-ming-fou pour me rendre à Hien-hien. « Autant vaut être massacré à la campagne », disais-je en riant à ceux qui me faisaient des observations sur ce que je désertais la ville. De fait, mon voyage, qui dura huit jours, fut très tranquille; dans les villes ou villages que je traversai, aucune insulte, aucune remarque malveillante!

Je modifiai cette fois mon itinéraire, pour visiter de nouvelles chrétientés. Le premier jour, je dînai à Houlouyang. C'était autrefois un village affilié à la « Société du Nénuphar blanc » et fameux pour son insubordination. Il fut décimé, les maisons en partie rasées; maintenant, c'est un village de fervents chrétiens.

Le soir, je couchai à Nan-li-yao, à 100 li (15 lieues) nord-ouest de Tai-ming-fou. Le lendemain, à trois heures, messe et départ pour aller dîner à la ville de Weihien.

Dans cette ville, nous avons une maison ; mais le portier étant parti, je dus dîner à l'auberge. Décidément, la Chine s'européanise : on m'introduit dans une chambre où, au lieu de murs de boue, couverts de suie et ignoblement salis par toutes sortes d'inscriptions, je trouve du papier à tapisser européen, fleurs roses dans des losanges. Quel progrès!

Le soir, je gagnai Weitsoum, où je trouvai le cher Père Wetterwald.

Le P. Wetterwald me raconte de nouveaux épisodes. Les brigands ont dirigé une nouvelle attaque sur Pantsoum, à 4 ou 5 li (13 kilomètres) de Weitsoum; mais, grâce au service de veilleurs, organisé par un bachelier chrétien de l'endroit, grâce aux fusils qu'il s'est procurés, et qu'il a confiés à des hommes sûrs, la tentative a avorté. Au premier coup de tocsin, tout le village fut sur pied...

Une autre alerte eut lieu à Tchao-hia-tchouang, grosse chrétienté à 2 li de Weitsoum, où résident d'ordinaire deux ou

trois Pères. Environ quatre-vingts brigands rôdaient dans la plaine. L'alarme fut donnée par deux veilleurs, deux jeunes gens qui accoururent à toute vitesse avertir à la résidence; l'un d'eux tombe d'émotion en arrivant devant la porte, car on lui avait tiré des coups de fusil dans les jambes. En un instant, le village est sur pied et, comme il compte de six à sept cents chrétiens, les voleurs n'eurent point envie de se mesurer avec eux.

Le lendemain, j'allai passer le dimanche à Tchao-hia-tchouang, où je trouvai les Pères assez fatigués des nuits blanches qu'on leur fait passer.

Les gens du village ont exhumé trois vieux canons, on les a mis sur des affûts, et ces engins inoffensifs les rassurent beaucoup; car ici, en Chine, ce qui fait le plus de bruit est le plus fort.

Me voici rentré à Hien-hien...

Je ne vous donne point de détails, aujourd'hui, sur les résultats de nos travaux apostoliques de l'année... Dans le midi de la province surtout, le mouvement des conversions va toujours en s'accentuant. Pourvu que les Européens, avec leurs préoccupations mercantiles, n'aillent point gâter nos affaires. C'est très beau de prendre des ports de mer, mais cela coûte la vie aux missionnaires, et, ce qui est pis, cela peut entraver la conversion de ces pauvres païens, si dignes pourtant d'intérêt, surtout les campagnards.

Jules GOUVERNEUR, S. J.

LES CATHOLIQUES ET LA LIBERTÉ[1]

Pourquoi ce titre : *les Catholiques et la liberté politique ?* Pourquoi pas : « les Catholiques et *la liberté* » tout court, ou bien : *les Catholiques et les libertés nécessaires ?* Et pourquoi l'auteur applique-t-il à la liberté politique les paroles de l'apôtre : *In libertatem vocati estis* (Galat., v, 13), paroles dites de la liberté des chrétiens par rapport aux prescriptions rituelles de la loi mosaïque ?

Faut-il croire que, pour le Révérend Père, la liberté politique est la liberté principale ? On serait tenté de le penser, et la chose serait regrettable, car c'est une grande erreur ; mais la lecture du livre corrige un peu cette première impression.

En ceci, comme en maint autre passage du livre, nous aurions voulu quelque chose de mieux défini, de plus arrêté, de plus exact. Plus les questions sont délicates, obscurcies par les sophismes, plus il est nécessaire, si on veut remettre l'ordre dans les intelligences si malades de notre époque, de procéder avec une rigueur scientifique.

A la base de toute liberté civile ou politique on trouve la liberté morale ou le libre arbitre.

Les libertés essentielles sont des droits naturels, inséparables de la nature humaine, dont nous avons le libre exercice ; et on appelle libertés civiles ces mêmes droits, en tant que le libre exercice en est garanti par la loi.

Les principales libertés essentielles et civiles sont la liberté religieuse, qui comprend la liberté de conscience, du culte et de la propagande ; la liberté de la personne, du domicile et de la propriété ; la liberté du père de famille, qui renferme la liberté d'éducation, d'enseignement, et la liberté de tester ; la liberté de consentir l'impôt ; la liberté de la commune, et enfin la liberté de toute association honnête.

1. *Les Catholiques et la liberté politique*, par le R. P. Maumus, dominicain. Paris, Lecoffre, 1898. In-12 de pp. 188.

La liberté politique est la libre participation des citoyens au gouvernement de leur pays selon leur capacité.

L'homme, dit le P. Maumus, n'est pas destiné à vivre seul : la société, effet de la volonté divine et de la nécessité des choses, est un état naturel : or la société ne peut vivre sans autorité.

Il faut donc trouver moyen de concilier la liberté et l'autorité. Entendez ici, par liberté, l'ensemble des libertés essentielles; l'auteur ne le dit pas, mais d'après le contexte, on le devine.

Le P. Maumus opère cette conciliation à l'aide de trois principes. Premier principe : l'individu avec ses droits, avec ses libertés essentielles, est antérieur à l'État; donc l'État doit toujours respecter ces libertés.

Second principe : l'autorité a droit au respect de la conscience. Troisième principe : l'État étant le bien de tous, tous ont le droit de se mêler de ses affaires dans la mesure de leur capacité.

Les deux premiers principes contribuent certainement à la conciliation entre la liberté et l'autorité.

Mais l'efficacité du troisième est fort contestable et sur ce point nous ne partageons pas l'engouement de l'auteur.

Car enfin, ici en France, on a la liberté politique; et on n'a pas, ou presque pas de libertés essentielles ou civiles.

On ne peut pas dire, par exemple, que la liberté personnelle ou religieuse soit à l'abri des coups de force de l'administration, depuis l'exécution des religieux; la liberté du père de famille, comme maître et comme propriétaire, est battue en brèche par les lois scolaires et par le régime des successions; et la liberté d'association n'existe pas plus que la liberté des communes.

Mais, dit le P. Maumus, avec la liberté politique, le remède est à côté du mal. Ainsi, par exemple, la presse flétrit les attentats et elle crée un mouvement d'opinion avec lequel le gouvernement est obligé de compter. — Hélas ! Comme si la presse, souvent vendue au plus offrant, ne flétrissait pas la vertu aussi bien que le vice et ne séduisait pas l'opinion en faveur du crime !

En tout cas, continue le P. Maumus, le ministre responsable est obligé de répondre à un mandataire du pays. — Comme si le plus souvent, il ne se dérobait pas derrière une question préalable, docilement votée par une majorité servile !

Le suffrage universel n'est souvent qu'une coterie, menée par quelques intrigants, qui imposent au pays la pire de toutes les

tyrannies, celle des majorités, ou ce que Prévost-Paradol appelait : *la bête du nombre*.

La vraie garantie des libertés essentielles, dirons-nous à notre tour, ce n'est pas la liberté politique : c'est, d'un côté, l'indépendance absolue du juge de droit commun, et, de l'autre, l'obligation pour tous, sans exception, de comparaître devant ce juge. Pas de tribunaux d'exception ! Voilà le grand principe qui maintient la liberté aux États-Unis et en Angleterre. Cela a mille fois plus d'importance que la liberté politique.

En France, on a précieusement conservé la pire des traditions de Louis XIV, l'*administration soustraite aux tribunaux de droit commun* et comparaissant devant un tribunal de conflits, qu'elle-même préside, entourée de créatures désignées par elle. Voilà ce qui rend impossible la vraie liberté !

En terminant le premier chapitre, l'auteur se demande si on a en France le culte des institutions libres, et il répond par cette phrase de M. Picot, dans son histoire des *États généraux :*

La Révolution de 1789 *n'a établi définitivement que l'égalité : il reste à fonder parmi nous la liberté.*

Mais alors, ce n'était pas la peine de prendre à partie si vivement l'ancien régime qui, au dire du P. Maumus, nous a légué la doctrine néfaste de l'omnipotence de l'État.

Eh bien, nous en demandons pardon au savant dominicain ; mais nous est avis, et sur preuves, qu'avant la Révolution, sous l'ancien régime, il y avait en France plus de libertés essentielles et civiles que maintenant. Nous pensons que c'est l'État moderne français, et non l'ancien régime, qui a le plus prêché et pratiqué la *doctrine néfaste de l'omnipotence de l'État.* Sous l'ancien régime, il n'y avait pas de liberté politique, ou très peu ; mais, grâce aux distances, grâce aux parlements provinciaux, grâce aux libertés communales, et grâce aux vieilles coutumes, la décentralisation administrative était souvent très efficace ; on ne voyait pas alors ce réseau de fer, ce filet de bureaucraties compliquées qui nous enveloppe de toutes parts et étouffe toute initiative ; le père de famille, comme maître et comme propriétaire, était cent fois plus libre que maintenant. L'association honnête était plus libre, et l'Église pourvoyait, sans qu'il en coûtât un sou à personne, au culte, à l'assistance du pauvre et à l'enseignement ; les associations ouvrières, richement dotées, résolvaient

en partie la question sociale, et l'État n'avait le monopole ni de l'enseignement, ni de la charité, et ne percevait pas la valeur de toutes les propriétés en vingt ans.

Tous les faits particuliers que cite le P. Maumus prouvent qu'il y avait sous l'ancien régime de grands abus; mais il y a maintenant mille fois plus d'abus et de tyrannies, et il n'y a ni liberté de testament, ni liberté d'enseignement, ni liberté d'association, ni liberté de la commune, ni indépendance des parlements locaux, ni liberté de l'Église.

Si nous n'avons pas les libertés essentielles, il faut les conquérir, et le P. Maumus a raison de dire que c'est là, pour les catholiques, un excellent terrain.

Les socialistes ne peuvent le leur disputer, puisque leur rêve, c'est l'État collectiviste, maître de tout et l'égalité de tous dans l'esclavage.

Les radicaux ne peuvent les y suivre, puisque, partisans de l'État maître de tout, ils ne veulent de la liberté que pour eux-mêmes et pour leurs idées.

Les catholiques ont donc la partie belle. Mais alors comment se fait-il qu'ils soient si froids envers la liberté, et qu'on les entende si souvent invoquer la délivrance et le salut par le sabre ?

Sans doute, ils se sont trop habitués à tourner leurs regards vers l'État et à tout attendre de lui.

Ils ont perdu, à compter ainsi sur la providence officielle, toute initiative et toute vigueur.

Ils n'ont pas assez compris que, même si les intérêts des conservateurs trouvaient un sauveur et un sabre protecteur, rien ne serait en sûreté pour l'avenir, tant qu'on n'aurait pas conquis les libertés essentielles. Napoléon III a été salué comme un sauveur; mais il n'a donné aucune des libertés essentielles, ni la liberté religieuse, ni la liberté de la propriété, ni la liberté de tester, ni la liberté d'enseignement, ni la liberté d'association ; et, après vingt ans de règne, l'avenir de l'Église et de la société était plus sombre et plus compromis que jamais.

Les catholiques, dit le P. Maumus, doivent comprendre cette leçon et n'avoir qu'une tactique, un mot d'ordre : conquérir les libertés essentielles, sans s'inféoder à aucun parti ni à l'État.

S'inféoder à un parti, c'est s'exposer à sombrer avec lui, c'est hériter forcément de toutes les colères qu'il a soulevées, de tous

les ennemis qu'il s'est faits; s'inféoder à l'État, c'est entretenir l'apathie, et paralyser toutes les nobles vertus qui font avancer, le courage, l'étude personnelle, le caractère.

En cette matière, nous ferons bien de nous inspirer de l'exemple si frappant de l'Église catholique aux États-Unis. Nulle part, elle n'est aussi libre. Mais à quoi tient cette grande liberté? se demande le P. Maumus. Et il répond avec raison : A la liberté générale. La liberté de l'Église aux États-Unis est une liberté solide, parce qu'elle résulte du développement de toutes les libertés essentielles et civiles : par exemple, du profond respect pour la liberté personnelle d'autrui, dont toute la nation est pénétrée ; de la liberté absolue du père de famille d'élever ses enfants comme bon lui semble, et de léguer sa fortune à qui il veut; du respect des minorités, assuré par plus de vingt-quatre dispositions de la constitution; de la ferme organisation de la petite et de la grande propriété ; enfin et surtout, de la pleine liberté de vivre et de posséder qu'a toute association honnête.

Eh bien ! profitons de cet exemple : avant de demander ou même d'espérer une liberté complète pour l'Église catholique en France, conquérons d'abord, par une tactique que tous adoptent, et par un effort constant, les libertés partielles et essentielles sans lesquelles la liberté de l'Église sera toujours précaire. La liberté de l'Église sortira tout naturellement de ce terrain mieux préparé.

Il est certain que les libertés qui nous manquent ne viendront pas à nous : il faudra les conquérir et, pour cela, sortir de notre apathie et user habilement des libertés que nous avons pour obtenir celles que nous n'avons pas.

La lutte sera d'autant plus acharnée, que nous avons affaire à des adversaires de mauvaise foi, qui s'affublent de l'épithète de libéraux, alors qu'ils sont les despotes les plus absolus qu'on vit jamais. Ils accusent d'être ennemie du progrès et de la liberté une Église qui a toujours détesté et dénoncé le pouvoir absolu, qui a toujours été l'amie des vraies libertés ; et eux-mêmes prêchent impudemment l'enseignement forcé par l'État de l'impiété et de la sottise officielle, et tous les monopoles.

Par un anachronisme odieux et ridicule, ces faux libéraux ressuscitent contre l'Église, en France, des pratiques de l'ancien régime, qui supposent qu'elle occupe encore une position privilégiée.

Or, ils savent bien qu'il n'en est rien : de fait, il n'y a plus d'Église d'État; l'Église de France actuelle n'est plus l'Église gallicane d'autrefois.

Sans doute, il y a concordat entre l'Église de France actuelle et l'État : c'est-à-dire accord sur certains points définis ; mais il n'y a pas reconnaissance de l'Église comme seule autorité doctrinale, gouvernant les consciences d'un pays parfaitement uni dans l'obéissance, et sûre d'être écoutée lorsqu'elle en appelle au bras séculier contre ceux qui tentent de briser cette unité.

Cette conception de l'État, évêque du dehors, a disparu, et la théologie reconnaît, du reste, que dans un État rongé par les divisions doctrinales, il n'y a qu'un moyen de ramener l'unité, la persuasion.

Or la tactique des faux libéraux, c'est, d'un côté, d'enlever à l'Église tout privilège, d'affecter de la considérer comme si elle n'existait pas, et, de l'autre, de maintenir des servitudes de l'ancien régime qui, si injustes qu'elles fussent en elles-mêmes, étaient aux yeux des hommes d'État d'alors, la rançon d'une situation prépondérante et privilégiée.

Cet esprit ombrageux et sectaire se révèle dans les articles organiques, qu'il est difficile de lire sans sourire et sans hausser les épaules, tant ils paraissent puérils et surannés.

Portalis a dit, pour les justifier : « Je prouverai qu'ils n'introduisent pas un droit nouveau ; qu'ils ne sont qu'une nouvelle sanction des antiques maximes de l'Église gallicane. »

« C'est justement ce qui les condamne », dit très bien M. Ollivier, et il ajoute : « Rétablir les anciennes maximes de l'Église gallicane, c'eût été à merveille, si, en même temps, on eût ressuscité l'Église gallicane, c'est-à-dire une Église investie de tous les privilèges d'une religion d'État et payant cette prérogative de quelques servitudes envers l'État. Or, le Concordat exclut cette hypothèse, au témoignage de M. Portalis lui-même, qui remarque : *Le catholicisme est en France la religion des membres du gouvernement, non du gouvernement.* Il est contradictoire de réglementer l'Église comme si elle était la religion de l'État, et de lui refuser toute suprématie; de l'exclure de l'État et, en même temps, de légiférer sur la discipline de l'Église. Si vous voulez revenir aux maximes de notre droit public, rétablissez l'Église gallicane, avec ses immenses possessions territoriales,

avec son rang privilégié, avec son caractère dominant; si vous voulez être, comme les anciens rois, l'évêque du dehors, prêtez main forte à l'Église. Si vous voulez rester, dans une certaine mesure, juges des canons, inscrivez dans la loi ceux que vous approuvez; mais n'ayez pas la prétention intolérable de répudier les obligations que créerait le système gallican et d'imposer à l'Église les charges qui en étaient la rançon. De la féodalité détruite, serait-il raisonnable de ne conserver que les oubliettes ? »

On ne saurait mieux dire, et le P. Maumus a bien fait de nous rappeler cette page étincelante de bon sens.

Quelle que soit la mauvaise foi de nos adversaires, restons fidèles à notre tactique : ne nous lassons pas de leur arracher leur masque de faux libéralisme, montrons à tous qu'ils sont de misérables despotes, ennemis de toutes les vraies libertés; et nous, poursuivons la conquête de toutes les libertés, de la liberté politique, sans doute, mais surtout, mais avant tout, des libertés essentielles. Il est impossible, qu'à la longue, ce programme ne rallie pas ceux qui ont encore du bon sens.

James FORBES, S. J.

FRANÇOIS IER ET HENRY VIII

A BOULOGNE-SUR-MER (1532)

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT[1]

Le point de départ de ce travail a été le volumineux registre de comptes, conservé à la Bibliothèque nationale, qui détaille la dépense faite pour l'entrevue, peu étudiée jusqu'ici, de François Ier avec Henri VIII à Boulogne. Au fur et à mesure qu'il transcrivait ces pages, intéressantes surtout pour l'histoire locale, l'auteur se prit du louable dessein de reconstituer toute la scène et même de pénétrer le secret des rois. Faute de témoins, il recourut aux documents diplomatiques, et, soit à l'aide des instructions envoyées à leurs agents par les deux princes, soit grâce aux renseignements fournis par les ambassadeurs des autres États, son but peut être regardé comme atteint.

Point de vaine prodigalité, comme douze ans plus tôt au Camp du drap d'or. Les deux souverains ne cherchent plus à s'éblouir ou à se jeter de la poudre aux yeux. L'heure est aux préoccupations plus graves. Henri VIII glisse sur la pente au bas de laquelle il se peut qu'il n'entrevoie pas encore la séparation avec Rome. Le glorieux vaincu de Pavie comprend que, pour relever la fortune de la France épuisée par une série de guerres, il doit lui ménager des alliances. Mais s'unir entre deux nations n'est qu'un demi-succès, si l'on n'empêche point ses adversaires d'en faire autant. Là-bas, en Italie, Clément VII attend la nouvelle du retour de Charles-Quint, après sa campagne contre les Turcs. Le pape et l'empereur vont-ils se rapprocher ? Neveu de Catherine d'Aragon, celui-ci met tout en œuvre pour amener le souverain pontife à fulminer les censures de l'Église contre ce même roi d'Angleterre qui, jadis, n'avait pu contracter son mariage que par

1. *Entrevue de François Ier avec Henry VIII, à Boulogne-sur-Mer, en 1532. Intervention de la France dans l'affaire du divorce, d'après un grand nombre de documents inédits*, par le P. A. Hamy, de la Compagnie de Jésus. Paris, Gougy, 1898. In-8, pp. 212-458, avec une carte.

dispense de Rome. Un intérêt commun, intérêt de famille du côté de Charles-Quint, intérêt religieux du côté de Clément VII, lie donc l'empereur et le pape.

Or, cette alliance, c'est l'isolement de la France dans l'Europe d'alors, si elle n'a pour elle l'Angleterre. Et Henri VIII, menacé d'une excommunication que suivrait l'interdit, est en fâcheuse posture, si le roi très chrétien, son *bon frère*, ne vient pas l'appuyer dans ses difficiles négociations.

De là, l'entrevue de Boulogne.

Déjà, un rapprochement s'était opéré entre les deux souverains. Durant les préliminaires de la paix de Cambrai (1629), Henri VIII s'était vu refuser par Charles-Quint le partage des dépouilles de la France, cette proie toujours tentante pour l'aigle germanique, mais que le léopard anglo-saxon eût volontiers mise en pièces pour son propre compte. Ceci, il est vrai, ne faisait encore que refroidir les bons rapports entre l'anglais et l'allemand. Charles-Quint, l'implacable égoïste qui avait livré Rome aux lansquenets du duc de Bourbon pour réduire Clément VII à n'être plus que son instrument, après avoir vu d'un autre côté Henri VIII piller la Picardie et menacer Paris, avait signifié froidement à son allié que le butin ne serait pas pour lui. Mais, à mesure qu'il s'éloignait du chef de l'Empire, Henri VIII, en vertu de la force des choses, était reporté vers la France. Des relations cordiales avaient été établies par Louise de Savoie, puis par François Ier lui-même entre les deux cours, à propos du paiement des rançons. Wolsey avait même poursuivi, pendant son ambassade, le projet d'une double union entre les deux royaumes par divers mariages. Le cardinal mort, il dut y avoir non plus seulement des pourparlers, comme en 1527, mais une tentative plus importante pour obtenir le concours du roi très chrétien dans l'affaire du divorce. Clément VII, irrité par ces fameuses déclarations des Universités dont on a d'ailleurs exagéré la portée[1], menaçait de citer Henri VIII à comparaître en personne au tribunal de la Rote, et le cita, en effet, le 19 décembre 1530. Cependant François Ier, qui ne pouvait connaître encore cette citation à moins d'avoir reçu une dépêche par courrier, écrivait au pape, le 10 janvier 1531,

1. Voir dans la *Revue des Questions historiques*, du 1er juillet, *le Premier Divorce de Henry VIII*, par M. l'abbé Féret.

qu'une pareille solution serait bien dure pour un roi, et il faisait appel à la bienveillance du pontife.

Rien de nouveau durant toute cette année 1531, qui se passa en un conflit de procédure, chose traînante de sa nature. Clément VII, quoi qu'on ait dit là-dessus, ne précipita point le dénouement; tout l'odieux en retombe sur la partie adverse.

Henri VIII ne semblait pas non plus homme à se presser. L'être brutal et violent qu'il deviendra, à mesure que ses passions ne connaîtront plus de frein, sommeille encore en lui. Il cherche à gagner du temps et des amis. Étienne Gardiner, évêque de Winchester, arrivait à Paris, en ambassade extraordinaire, vers décembre 1531, pour provoquer une entrevue entre son maître et François Ier, et, en attendant, pour obtenir en sa faveur une nouvelle tentative du fils aîné de l'Église auprès du père commun des fidèles. Le roi s'y prêta. Dès les premiers jours de 1532, les cardinaux Antoine du Prat et Gabriel de Gramont écrivent dans ce sens à Clément VII; ils sollicitent la formation d'un tribunal ecclésiastique en Angleterre.

Mais déjà des démarches avaient dû être faites par Henri VIII, en l'été de 1531, pour se rencontrer avec François Ier; Jean du Bellay écrira plus tard que « c'estoit il qui demandoit la veue et la pourchassoit ».

Il ne resta bientôt plus qu'à régler les conditions matérielles de l'entrevue. Les logis et les châteaux du roi, si nombreux en province, étaient dépourvus de tout mobilier, à part les résidences voisines de Paris ou celles des bords de la Loire. Jean Bourdineau, clerc du roi, avait reçu 2 483 livres pour transporter les meubles d'Amboise et de Blois à Nantes, où la reine Éléonore faisait son entrée, tandis que le roi réunissait à Vannes les États de Bretagne, pour célébrer l'union de cette province à la couronne. Maintenant, de Vannes, il fallait les réexpédier à Boulogne.

Mais il y avait une question plus grave, celle de la préséance. Jean du Bellay dut menacer le roi d'Angleterre d'une rupture, s'il ne renonçait pas à ce droit et demandait que François Ier allât lui rendre visite à Calais avant de le recevoir à Boulogne. Henri VIII céda de mauvaise grâce. François Ier, satisfait d'avoir triomphé en principe, se réservait de lui céder, en fait, la première place, par courtoisie. Henri VIII, au contraire, posera pour le « roi de

France », et paraîtra sur une housse à fleurs de lis d'or. Une fois pourtant, il céda la droite à François Ier.

Tous deux s'entendirent mieux ensemble sur le caractère de simplicité à donner à leur rencontre. Du Bellay écrivait, le 10 septembre 1532, à François de Dinteville, évêque d'Auxerre, ambassadeur à Rome : « Et se fera ladicte veue avec le moins de gens et d'appareil qu'il leur sera possible, comme *sans drap d'or* ny d'argent, sinon pour leurs personnes, s'il leur plaist d'en porter. » Mince détail ! L'histoire a pris son parti de nos congrès de diplomates plus ou moins en habit noir ; mais, dans le passé, elle recherche encore le faste et le clinquant. Si l'entrevue de Boulogne eût été plus décorative et plus tapageuse, les annalistes et les amateurs de description à effet s'y fussent arrêtés davantage. Et voilà pourquoi... l'histoire est muette.

Un autre caractère significatif de l'entrevue, après la modestie de l'apparat, fut la prudente défiance que se témoignèrent réciproquement les deux bons frères et alliés. De plus, François Ier avait à se défier de Charles-Quint. Huit jours avant la rencontre, l'empereur était déjà mis au courant de son but secret par Chapuis, son ambassadeur. Bien que Charles fût un homme d'indécision et d'expectative, il avait à sa solde plus d'un hardi capitaine dont la fortune dépendait d'un coup de main heureux contre la France. Une petite armée se réunit donc sans bruit sur les frontières de la Picardie, pour repousser une attaque éventuelle des possessions espagnoles. Le dauphin, trop jeune pour commander les troupes, fut envoyé de Boulogne pour les encourager et les soutenir par sa présence. L'artillerie de la place fut renforcée, et les deux cents gentilshommes de la Chambre furent convoqués à grands frais. La suite de chaque roi fut limitée à six cents hommes d'armes, ce qui donne la mesure exacte de leur confiance.

Point de dames. Anne Boleyn renonça à sortir de Calais ; aucune dame de la cour de France ne put dépasser Amiens où séjournait la reine Éléonore, encore plus éloignée du théâtre de l'entrevue que la favorite anglaise. Il est vrai que celle-ci y était seule intéressée.

François Ier songeait à tout, même au ravitaillement, au costume, aux plus menus détails. Aussi le P. Hamy, qui a eu sous les yeux tant de dépêches, en apparence insignifiantes, mais qui, en réalité, donnent le portrait vivant et complet du souverain, comme

les moindres lettres de Napoléon Ier révèlent le grand empereur aussi bien que ses bulletins de victoire, a pu écrire en toute vérité : « François Ier ne négligeait pas toujours, comme on le lui a reproché, les affaires pour le plaisir. Sur la plupart des points, Anne de Montmorency ne pouvait dire le dernier mot sans consulter le roi. D'ailleurs, le vaste recueil de ses ordonnances, publié par l'Académie des sciences morales et politiques, suffit à réfuter cette accusation calomnieuse. Quand on examine le nombre et la nature des affaires à traiter presque chaque jour, la vaste correspondance du prince avec ses ambassadeurs, et surtout si l'on tient compte d'une préoccupation constante du bien de ses sujets et de la sûreté de l'État, sans parler d'un amour passionné pour les lettres et les arts, François Ier ne goûta jamais le fameux *otium cum dignitate* et ne mérita à aucun titre le nom de *Roi fainéant*. Loin de là, il montra toujours de l'assiduité aux heures de travail, et s'il fut souvent malheureux, malgré son entente remarquable des affaires, et la promptitude de son coup d'œil, des circonstances indépendantes de sa volonté et de son application en furent, la plupart du temps, la seule cause. A part la bataille de Pavie, perdue par un acte d'irréflexion, pourrait-on lui reprocher beaucoup de fautes dans ses luttes contre un ennemi supérieur? D'ailleurs, s'il connut des revers, son règne ne fut pas sans gloires. (P. 32.)

On ne saurait dire plus exactement.

Ce roi qui fait venir d'Amiens, d'Abbeville, de Montreuil-sur-Mer, malgré des difficultés de transport que nous n'imaginerions pas si elles ne nous étaient fidèlement retracées, un parc d'artillerie considérable, n'oublie pas le service de l'espionnage. Il veut connaître d'avance les projets de l'ennemi, au cas où il se remuerait, et distribue des livres tournois à des gens choisis pour « entendre nouvelles et donner advertissement de ce qui se faisoit ès dicts pays durant l'entreveue desdicts Roys ». (P. 37.) Un Provincial des Minimes de Touraine pourrait bien avoir été envoyé en Angleterre avec quelques-uns de ses religieux pour le même motif, comme Richelieu emploiera plus tard les Pères capucins.

D'importantes réparations sont exécutées en même temps dans les remparts, encore debout de nos jours, qui entourent la haute ville de Boulogne.

Cette manière de traiter en tout ses amis, comme s'ils eussent

été ses pires ennemis, n'était sans doute pas le dernier mot de sa politique ; mais François Ier avait trop souffert dans le donjon de Madrid pour se fier beaucoup à la générosité ou à la bonne foi de personne, surtout à celle du triste sire qui trahissait la légitime souveraine de l'Angleterre, en attendant l'heure suprême de forfaire à tous ses devoirs vis-à-vis de Rome et de l'Église. L'entrevue n'en devait être que plus « cordiale ».

Il y eut même un étalage suffisant, non de prodigalité, mais de dépenses convenables et de libéralité. C'est plaisir d'assister à toutes ces scènes, de Boulogne à Calais, dans ces deux villes ou aux points intermédiaires de Marquise et de Saint-Inglevert (Sandynfeld des Anglais), sur le fameux dessin de Joachim Duvient, si heureusement sorti de la Bibliothèque nationale pour illustrer (rétrospectivement, car il date de Henri IV) cette suite de rendez-vous.

La reconstitution de l'abbaye Notre-Dame de Boulogne n'est pas moins réussie. Si les bâtiments monastiques ont disparu, ceux de l'ancien évêché ont été construits sur les mêmes fondations. C'est aujourd'hui le couvent des Dames du Cénacle, après avoir été le collège de Mgr Haffreingue et celui des Jésuites, ses successeurs. Le réfectoire de la communauté fut transformé en salle de réception. Le plafond fut tendu de diverses étoffes incarnat, avec des flots de taffetas jaune, violet et vert, pour égayer de distance en distance ce ciel aux lueurs de pourpre. Sur les murailles nues des moines furent tendues quelques-unes des plus belles tapisseries de haute lice du garde-meuble royal : les « Victoires de Scipion l'Africain » et la « Charité ».

Deux salles particulières, communiquant avec cette pièce principale, furent également préparées pour permettre aux souverains de conférer sans témoins.

Le lundi 21 octobre, François Ier et Henri VIII se saluaient à Marquise. Le 25, les deux princes dînaient à Boulogne. Ils se conduisent, se reconduisent, prennent ensemble des rafraîchissements. C'est un tournoi de politesse. La halte au lieu dit le *Paradis* fut des plus pittoresques. Est-ce là que Henri VIII, devant cet agréable panorama, conçut le projet qu'il tentera de réaliser, et réalisera en 1544, de la prise de Boulogne. L'auteur semble l'insinuer. Nous ne le croyons pas pour notre part. Ce monarque, à l'esprit très pratique et aux procédés très brutaux,

devait être peu sensible aux charmes du paysage. Seuls, les baigneurs de la coquette plage sont aujourd'hui à même de comprendre le charme qui s'exhale d'un paysage comme celui-ci :

Sur ce point élevé de la chaîne du Bas-Boulonnais, l'œil suit avec plaisir les contours des collines, rangées en demi-cercle et terminées au diamètre de la mer. A l'intérieur, les sites sont aussi variés que pittoresques. Au centre, sur le sommet d'une hauteur qui paraît s'élever du milieu des eaux, on aperçoit l'église Notre-Dame de Boulogne. (Combien sa flèche était alors différente du dôme actuel!) Dans la même direction, mais plus près, et au fond de la vallée, c'est Marquise, arrosée par la Slack ; à gauche, en regardant vers l'est, des sombres plateaux présentent des pentes rapides, couvertes de bois et de taillis ; partout ailleurs, c'est un océan de verdure, ondulant, à la manière des vagues, d'où émergent, comme des rochers tapissés d'algues, les sommets des diverses collines. Ces riches prairies étaient parcourues par d'innombrables troupeaux, où dominait déjà une race de chevaux, célèbre par sa douceur, sa force et son courage..... (P. 61.)

J'abrège. Virgile n'a pas chanté autrement le Latium, et Michelet a de ces pages *vues* pour nous expliquer, dans son *Histoire romaine*, les causes de guerres entre Sabins, Samnites et Romains.

Du 25 au 29 octobre, ce fut au tour des Français d'être fêtés à Calais. Anne de Boleyn reçut du roi de France un diamant de dix ou quinze mille écus, et Jean de La Barre lui offrit les compliments de son maître. Il y eut des combats de dogues contre des taureaux et des ours, des banquets, des divertissements parés et des danses.

Mais les masques de la politique ne tombèrent pas des visages, et si Chapuis nous a montré François Ier s'entretenant durant une heure dans l'embrasure d'une fenêtre avec la maîtresse du roi d'Angleterre, il ne mérite aucune créance lorsqu'il écrivait ces lignes : « Que jamais le roy de France ne feroit le mariage de Monsieur d'Orléans (son fils) avec une nièce de Clément VII ; et le luy avoit promis, non seulement à Henri VIII, mais aussi à la royne, sa (prétendue) femme, dernièrement à Calais. »

Les articles du contrat de mariage italien étaient déjà non seulement écrits, mais signés.

« Au fond, conclut le P. Hamy, la conversation de François Ier à Calais n'a pas laissé de trace. Anne Boleyn se déclara satisfaite et confiante et demeura plus que jamais, en Angleterre, un agent fidèle aux intérêts de la France. » (P. 79.)

C'est tout.

De l'entrevue de Boulogne on ne saurait rien de plus, sans l'ambassade subséquente des cardinaux français Dinteville et Gramont à Rome. On doit croire que leur mission était le résultat des conventions passées entre les deux rois.

On arrive, en s'aidant soit des dépêches diplomatiques, soit de la tournure des événements, à reconstituer ainsi ces conventions :

I. — Le roi de France exposera ses griefs au sujet de la conduite du pape.

II. — Il se plaindra des exactions de la cour de Rome.

III. — Il manifestera son mécontentement de voir l'argent français entretenir une politique contraire aux intérêts de la France.

IV. — Le pape sera menacé d'un concile national.

V. — La conduite du nonce apostolique sera blâmée.

VI. — Si Charles-Quint obtient les convocations d'un concile général, la France et l'Angleterre s'y opposeront. Si, au contraire, il s'y oppose, les deux rois assembleront leurs clergés.

VII. — Si le roi de France est frappé des censures, il ira à Rome en armes demander l'absolution.

VIII. — L'entrevue proposée du pape et de François Ier ne pourra se faire qu'après le départ de l'empereur.

IX. — *La France et ses agents s'efforceront de traiter l'affaire d'Angleterre, comme si c'était la leur propre.*

X. — Dans l'affaire du mariage italien, il fera la demande sans conclure.

Que penser de tout cela ? A notre avis, François Ier leurrait tout simplement Henri VIII. Toutes ces récriminations contre la cour de Rome étaient une vieille arme rouillée de l'arsenal gallican, que l'on agitait, depuis Charles VIII et Louis XII, comme un spectre dans toutes les guerres d'Italie. François Ier ne cherchait qu'un allié contre Charles-Quint et, sans manquer au respect envers le pape, il s'engageait, en retour, à plaider en faveur du divorce.

Henri CHÉROT, S. J.

REVUE DES LIVRES

Méditations pour tous les jours de l'année sur la vie de N. S. Jésus-Christ, par le R. P. Julien Hayneuve, de la Compagnie de Jésus. Abrégé par J.-M. Guillemon, prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice. Paris, Poussielgue, 1898. 4 vol. in-12, pp. xl-484; 527; 503; 575.

Les *Méditations* du P. Hayneuve étaient bien délaissées! Il est vrai que l'édition primitive en quatre volumes in-4 est introuvable, et celle qu'en donna M. l'abbé Lobry en huit volumes in-8, il y a juste trente ans, est depuis longtemps épuisée. Aussi M. Guillemon rend-il un vrai service en publiant cet *Abrégé* en quatre volumes qui répondent à peu près aux quatre parties du bréviaire, et où il a conservé « toute la doctrine de l'auteur, la suite de ses raisonnements et l'exposé de leurs conséquences pratiques ». Le savant et modeste directeur avait eu le « projet de composer des méditations qui, en commentant le texte évangélique, fussent le développement des principes de la vie chrétienne », qu'il a exposés dans un ouvrage estimé; « mais nous n'avons pas tardé à voir, ajoute-t-il, que d'un côté il était téméraire de prétendre faire mieux que le P. Hayneuve, et que de l'autre il nous suffisait de mettre à la portée de tous les *Méditations sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* de ce saint religieux. » Remercions-le donc de donner à tous, prêtres et fidèles, cette « nourriture spirituelle claire, solide et abondante ».

Les méditations suivent généralement l'ordre de la vie de Notre-Seigneur; l'évangile du dimanche fournit le plus souvent la matière de toutes celles de la semaine. Cependant, de la Septuagésime à Pâques, l'auteur donne une série de méditations sur la Passion; mais on a soin d'indiquer pour chaque jour du carême, au bas de la page et à la table le sujet de l'évangile et l'endroit où il est traité. A la fin de chaque volume se trouvent des méditations pour un certain nombre de fêtes.

Paul Poydenot, S. J.

I. Nouveau Mois de Marie, *ou Mois de Marie du Rosaire, des paroisses et des pensionnats*, par l'abbé Ed. Jumel. Paris, Haton, 1898. In-18, pp. xi-252.

II. Mois de Marie et du Rosaire, par Ch. Garnier. Paris, Lethielleux. In-12, pp. 176.

III. La Retraite de Marie, par le P. André Prévot, de la Société des Prêtres du Sacré-Cœur. Paris, Casterman. In-32.

I.— Il y a bien peu de Mois de Marie qui puissent être lus dans un collège ou un pensionnat et y exciter un intérêt soutenu. On peut dire à la louange de celui-ci qu'il a subi cette épreuve et qu'il en est sorti avec honneur. Ce petit volume est divisé en quatre parties ou semaines; chacune a un sujet spécial; ainsi l'on passe successivement en revue les fêtes, les titres, les paroles, les vertus de la Mère de Dieu. Le développement est à la fois théologique, clair et ingénieux, mais le peu de variété des points de vue et des applications, des répétitions de mots en rendent la lecture suivie un peu monotone. Chaque jour un exemple vient confirmer la doctrine et plusieurs de ces histoires obligées sont neuves et vraiment saisissantes.

II. — Rien de captivant pour notre fierté nationale et notre piété comme ce voyage de trente jours aux sanctuaires de la Sainte Vierge, les plus vénérés de France. Après les grands ouvrages de M. Hamon et du R. P. Drochon, on lit avec plaisir ces descriptions courtes et vivantes. L'auteur y résume les origines de tous ces monuments grandioses ou modestes qu'ont élevés à Marie l'amour ou la reconnaissance de nos ancêtres, et retrace en quelques traits saillants et bien choisis l'histoire de ces divers pèlerinages. A la suite du récit principal, il y a chaque jour une liste des vierges moins connues de la contrée avec un mot sur leur nom, la dévotion particulière qui y attire les visiteurs ou les miracles dont la Sainte Vierge s'est plu à y combler ses fidèles. Ce Mois de Marie dépasse en intérêt beaucoup d'autres productions du même genre et mérite qu'on lui fasse bon accueil.

III. — Ce livre, fruit d'une idée très originale, n'est que la fusion heureuse de deux écrits consacrés par la sainteté de leurs

auteurs et le bien immense qu'ils ont opéré : Les *Exercices de saint Ignace* et la *Vraie dévotion à Marie*, du bienheureux Grignon de Montfort. De là est sortie une spiritualité à la fois forte et douce ; forte, grâce aux principes élevés des exercices, mais dont l'austérité est un peu adoucie par la voix et la direction de la Sainte Vierge qui se fait le guide de cette retraite. C'est elle qui met successivement l'âme en face de Dieu, de la mort, de l'enfer, des mystères de la vie du Sauveur, de la Croix ; elle qui la rassure à l'heure des résolutions à prendre et lui offre pour la soutenir l'efficacité incomparable de sa médiation. Ces méditations peuvent servir de lecture aux âmes pieuses pour les exercices du Mois de Marie ; on n'en peut trouver de plus pratiques et de plus touchantes. Auguste MAIGNEN, S. J.

QUESTIONS DE PHILOSOPHIE. — **I. Névroses et Idées fixes,** par le Dr Pierre JANET. Travaux du laboratoire de psychologie de la clinique à la Salpêtrière (1re série). Paris, Alcan, 1898. Grand in-8, pp. 492, avec figures, Prix : 12 francs.

II. La Fatigue intellectuelle, par A. BINET et V. HENRI. Paris, Reinwald et Schleicher, 1898. In-8, pp. 338, avec figures et planches.

III. Études sur l'Enfance, par James SULLY, traduit de l'anglais par A. MONOD, précédé d'une préface par G. COMPAYRÉ, recteur de l'Académie de Lyon. Paris, Alcan, 1898. In-8, pp. XXXII-555. Prix : 10 francs.

IV. La Timidité, *Étude psychologique et morale*, par L. DUGAS. Paris, Alcan, 1898. In-18, pp. VII-167. Prix : 2 fr. 50.

V. Le Déterminisme biologique et la Personnalité consciente, par Félix LE DANTEC. Paris, Alcan, 1897. In-18, pp. 158. Prix : 2 fr. 50.

VI. Évolution individuelle et hérédité, par Félix LE DANTEC. Paris, Alcan, 1898. In-8, pp. 306. Prix : 6 francs.

VII. L'Individualité et l'erreur individualiste, par Félix LE DANTEC. Paris, Alcan, 1898. In-18, pp. 176. Prix : 2 fr. 50.

VIII. L'Évolution régressive en biologie et en sociologie, par Jean Demoor, Jean Massart, Émile Vandervelde. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. 324. Prix : 6 francs.

IX. Le Dynamisme absolu, *suivi d'éclaircissements et de développements*, par Ch. Poirson, Lyon, Storck ; Paris, Masson, 1898. In-8, pp. 381.

I. — M. Pierre Janet est toujours intéressant à lire. Il dit des choses soigneusement observées et il les dit clairement. S'il se montre avare de conclusions générales, c'est par une prudence louable. Quant à ses conclusions particulières, plusieurs nous semblent encore trop hasardées : les faits qu'il cite avec toutes leurs menues circonstances ne nous paraissent pas contenir tout ce qu'il en tire. Les psychologues n'en trouveront pas moins profit à étudier ces curieuses observations sur les *Névroses* et les *Idées fixes*.

Les travaux dont il est ici question ont été faits dans le laboratoire de psychologie expérimentale, organisé à la Salpêtrière dans le service de M. le professeur Raymond. Plusieurs avaient, du reste, été déjà exposés en diverses revues, notamment dans la *Revue philosophique*.

Ici, comme dans d'autres écrits, l'auteur ramène la personnalité à une synthèse, à une construction de souvenirs. Le cas de possession, que l'on décrit longuement, est plutôt un cas de délire de possession, ce qui est tout autre chose. Signalons le récit d'une opération chirurgicale faite pendant le somnambulisme provoqué.

II. — Le volume intitulé : *la Fatigue intellectuelle* inaugure la *bibliothèque de pédagogie et de psychologie* que MM. A. Binet et V. Henri se proposent de publier. Leur dessein est de « faire profiter la pédagogie des progrès récents de la psychologie expérimentale ». Ce dessein est bon. Ils ajoutent : « Ce n'est pas, à proprement parler, une réforme de la pédagogie ancienne qu'il faut tenter, mais la création d'une pédagogie nouvelle. L'ancienne pédagogie, malgré de bonnes parties de détail, doit être complètement supprimée, car elle est affectée d'un vice radical : elle a été faite de chic [sera-ce le langage de la pédagogie nouvelle ?], elle est le résultat d'idées préconçues, elle procède par affirma-

tions gratuites, elle confond les démonstrations rigoureuses avec des citations littéraires, elle tranche les plus graves problèmes en invoquant la pensée d'autorités comme Quintilien et Bossuet, elle remplace les faits par des exhortations et des sermons; le terme qui la caractérise le mieux est celui de verbiage. » Voilà encore deux messieurs qui s'imaginent que la science a commencé avec eux.

La pédagogie nouvelle opère en laboratoire et aussi dans les établissements scolaires. En France, il est vrai, l'administration se prête jusqu'ici d'assez mauvaise grâce à ces expérimentations publiques : peut-être en attend-elle moins de merveilles que les inventeurs. D'ailleurs, les observations exactes demandent une installation spéciale : le sphygmographe recueillera les pulsations de l'artère radiale; le pléthysmographe et l'hydrosphygmographe mesureront la circulation du sang dans les vaisseaux de la main; le sphygmomanomètre la pression du sang; le pneumographe inscrira le tracé de la respiration; le spiromètre mesurera la quantité d'air utilisé dans la respiration, l'ergographe de Mosso notera l'endurance, la résistance à la fatigue, etc. — Espérons que la pédagogie nouvelle maintiendra dans ses programmes l'étude du grec.

Voici ses premières découvertes : le cerveau augmente de volume pendant son état d'activité; le travail intellectuel énergique et court produit une excitation de la circulation suivie bientôt d'un ralentissement; un travail intellectuel d'une durée de plusieurs heures amène un amollissement de ces fonctions; le travail mental élève la pression du sang moins que le travail physique; il augmente vraisemblablement la chaleur du cerveau; il accélère la respiration; il y a plus d'oxygène absorbé pendant le travail intellectuel et aussi plus d'acide carbonique dégagé qu'à l'état de repos; le travail intellectuel prolongé ralentit l'appétit et très probablement aussi la nutrition (expérience : consommation moyenne du pain à l'école d'instituteurs de Mirecourt et à l'école d'institutrices d'Épinal. On ne sait pas assez ce qu'on peut tirer des comptes du boulanger). Lorsqu'on fait un travail continu pendant deux heures, dans les premières trente à soixante minutes la vitesse de travail augmente, et dans le reste des deux heures elle diminue. La gymnastique n'est pas un repos pour l'esprit.

Tout cela est intéressant, mais n'est peut-être pas merveilleusement neuf. M. Binet remarque que le mot *surmenage* intellectuel est emprunté à la médecine *vétérinaire*. Sa pédagogie nous semble aussi de la pédagogie *vétérinaire*. Ce n'est pas la mépriser que de rappeler qu'il en existe une autre.

III. — C'est de la psychologie et non plus de la physiologie que fait M. James Sully, et cela n'en est pas moins instructif. M. James Sully est un observateur sagace et bien informé. Il éclaire ses propres recherches des divers travaux qui ont paru avant lui soit en France, soit en Allemagne, soit en Amérique. Une des mines où il a le plus abondamment puisé est le recueil des observations qui se continuent depuis dix ou douze ans à l'École normale de Worcester dans le Massachusetts. « La méthode suivie à Worcester, dit la Préface de notre ouvrage, est une méthode de pure observation. On ne veut pas se presser de conclure, on insinue qu'avant de se risquer à des généralisations, il conviendrait peut-être de continuer à étudier de près les enfants pendant cent ou deux cents ans encore... Ce n'est pas cette fois que les Américains pourront être accusés d'être des gens pressés, qui vont trop vite ! »

M. Baldwin, dans un livre que nous avons naguère analysé : *le Développement mental chez l'enfant et dans la race* (V. *Études*, 5 avril 1898), n'a pas montré cette sage lenteur. On ne se fait pas faute de le lui dire ici, et d'opposer la méthode expérimentale à son procédé, « plus théorique que descriptif », qui tend avant tout à construire un système.

Là où M. James Sully montre le plus d'originalité, c'est dans l'étude des premiers essais artistiques de l'enfant. Sa collection de dessins est très curieuse ; on y voit que les premières ébauches de l'enfant se rapprochent beaucoup de celles du sauvage.

Malgré son admiration, quelque peu excessive, pour Jean-Jacques Rousseau, l'auteur est loin d'admettre la bonté native de la nature humaine. L'enfant, dit-il, est « prédisposé à ce qui devient plus tard, avec la réflexion, l'immoralité et le vice ». On s'étonne qu'une vérité d'expérience si banale eût pu jamais être contestée.

A noter encore l'aptitude de l'enfant à voir en Dieu le *fabri-*

cateur souverain. Certains savants devraient bien se mettre à l'école de l'enfance.

IV. — La timidité est un état d'âme ordinaire à l'enfance; mais il arrive qu'elle persiste au delà du premier âge; elle fait alors partie du caractère. On peut même dire qu'il n'est guère de personnes qui ne soient timides ou intimidées en certaines circonstances.

La timidité est une gaucherie, un trouble de l'intelligence, de la volonté, de la sensibilité. Mais toute gaucherie n'est pas timidité. « Être gauche sans savoir qu'on l'est, dit M. Dugas, c'est n'être que lourd ou maladroit; être gauche, et savoir qu'on l'est, et souffrir de l'être, c'est là ce qui s'appelle être proprement timide... La timidité est une gaucherie sentie et douloureuse. » L'homme a besoin de la sympathie de ses semblables; il veut sentir les autres âmes à l'unisson de la sienne. « La timidité est un besoin de sympathie trompé. »

La timidité a des causes tant organiques que mentales. Comme disposition habituelle, il faut la rattacher au tempérament, dont elle dérive. « Elle est la défaillance soudaine d'un tempérament nerveux, porté à l'excès. » Le timide est « un impressif et un impulsif », livré en proie à ses nerfs.

Outre la timidité brute et spontanée, il y a une timidité réfléchie. Celle-ci se rencontre d'autant plus facilement que la timidité provoque le repliement sur soi. Condamné à l'isolement moral, le timide vit dans ses pensées. On le verra s'y complaire, s'en exalter, se faire honneur à lui-même de sa timidité et l'ériger en maladie de l'idéal. C'est un méconnu qui s'enchante de ses rêves, surtout du rêve d'une sympathie entière, absolue, avec une autre âme, et qui dédaigne la réalité des sympathies communes. De là, sa bouderie envers le genre humain.

La timidité revêt mille formes. Il y a une certaine timidité « qui retient l'expression des vérités morales sur les lèvres des mieux intentionnés, des meilleurs parmi les éducateurs. Cette timidité n'est point la sotte peur des railleries, mais la crainte de profaner ses opinions et de les exposer aux outrages, celle de ne pouvoir les rendre ou de les rendre mal, celle de paraître déclamatoire et outré, quand on est sincère ». Il y a aussi l'isolement farouche des penseurs, d'un Descartes, d'un Spinoza, d'un Kant, « qui s'en-

ferment dans leur pensée et se disent aussi indifférents à l'égard des hommes qu'ils croisent dans la rue qu'à l'égard des arbres d'une forêt ».

La timidité « est liée à la jeunesse, à l'inexpérience de la vie ; elle est une forme de la candeur. Elle est donc une qualité dans l'enfance, mais elle serait dans l'âge mûr un défaut. Elle est au caractère ce que le doute est à l'esprit; on ne peut lui attribuer comme au doute qu'une valeur provisoire. L'éducation s'en sert pour ses fins et peut en tirer bon parti; elle travaille pourtant à la rendre inutile, et doit apprendre à la surmonter ». Elle se guérit par le contact direct avec les personnes et les choses, et aussi par la raison.

En somme, c'est une étude fine et délicate que le livre de M. Dugas. Peut-être y a-t-il lieu de regretter qu'il n'ait pas assez nettement débrouillé par ordre les sources et les éléments propres de la timidité. Il a dit à peu près tout ce qu'il y avait à dire; il restait de le dire avec une méthode plus intime.

V. — Dans un précédent ouvrage, *Théorie nouvelle de la vie*, M. Félix Le Dantec avait entrepris d'exposer scientifiquement l'enchaînement des *phénomènes constatables* chez les êtres vivants depuis les plus simples jusqu'aux plus complexes. Ici, il veut établir comment la *personnalité consciente* se développe parallèlement à l'individualité physique pour disparaître avec elle, et ne modifie en rien le *déterminisme biologique*.

Dans l'état actuel de la science, déclare-t-il, on peut considérer comme démontré que les manifestations de la vie élémentaire sont dues à des réactions chimiques. Si nous remontons la série animale, nous voyons se compliquer les manifestations vitales; mais nous sommes contraints de considérer toujours les phénomènes vitaux comme déterminés. Donc la conscience n'a que le rôle d'un témoin ; la volonté, considérée comme puissance d'agir sur l'enchaînement des choses, « est une illusion ». Il n'y a en nous que des « phénomènes de conscience concomitants à des phénomènes chimiques ».

Ce raisonnement, dit l'auteur, peut pécher de deux manières : 1° Par la base, si l'on n'admet pas comme démontré le déterminisme des protozoaires; 2° s'il n'est pas possible de passer graduellement des plastides à l'homme sans rencontrer de ligne de

démarcation. Or, la première question est un fait de science; la deuxième question est tranchée par la connaissance du mode de développement chez l'homme, puisque l'œuf dont nous provenons est absolument comparable à un protozoaire. L'homme adulte est un ensemble trop complexe; il faut l'étudier chez les êtres simples avec lesquels il se confond à son origine.

M. Le Dantec nous semble raisonner comme un homme qui dirait : Le poème du Dante est trop complexe pour être étudié dans sa signification générale. Donc, voyons ce que signifie chaque mot, bien plus, chaque lettre. En faisant la somme de tous ces sens particuliers, nous aurons certainement la signification de l'ensemble; il n'y aura entre le sens de chaque élément et le sens total qu'une différence quantitative. D'autant qu'on ne peut marquer dans le passage de l'un à l'autre aucune ligne de démarcation : les lettres forment des syllabes, les syllabes des mots, les mots des lignes ou vers, les vers des tercets, les tercets des chants, les chants la *Divine comédie*.

A un bout de l'échelle, on a une plastide qui réagit fatalement aux actions chimiques; à l'autre bout, nous trouvons un homme qui a conscience de ne pas réagir nécessairement à toute action qu'il reçoit, de poser spontanément, de lui-même, certains actes, d'être libre en un mot. Quelque mystérieux que soit ce pouvoir, c'est un *fait scientifique* que nous en avons conscience. On ne le fera pas disparaître en disant que nous sommes composés physiologiquement de molécules dont chacune isolément est analogue à une plastide. La question est de savoir si nous ne sommes que cela. Le *mens agitat molem* est peut-être plus malaisé à éliminer que ne l'imagine (p. 41) M. Le Dantec.

VI. — Dans l'étude de l'*Hérédité*, M. Le Dantec part encore de ce principe que « tous les êtres vivants sont, ou des plastides simples, ou des agrégats de plastides dérivés de plastides primitivement simples. » L'*assimilation* n'est qu'une augmentation quantitative des substances plastiques sans variation qualitative. Le but de l'ouvrage est d'arriver à établir l'hérédité des phénomènes acquis.

Tout le livre de M. Le Dantec est certainement curieux. Mais il a, à sa base, un bien grave postulat que nous avons déjà signalé : les êtres vivants ne diffèrent les uns des autres que quantitative-

ment. En somme, avec tout son appareil algébrique, le livre montre seulement ce qui *pourrait* se passer dans l'évolution des êtres vivants, si certaines conditions étaient réalisées, non ce qui se passe en réalité.

VII. — Le troisième volume de M. Le Dantec s'efforce surtout de répondre à quelques objections et de résoudre quelques difficultés. Le différend entre les psychologues et les déterministes vient, dit-il, d'une erreur, d'une illusion. Cette erreur consiste à considérer les choses en elles-mêmes, en dehors du système de forces dont elles font partie, à envisager l' « individu comme une entité » et non « comme une résultante sans cesse variable d'un grand nombre d'éléments en mouvement ». — « Ce que je fais à un moment donné dans des conditions données est uniquement déterminé par la structure de mon être à ce moment donné. » L'homme qui isole ces conditions, et les voit uniquement en lui à travers des états de conscience correspondants, croit à sa liberté. « Mais, en réalité, les caractères de structure d'un homme à un moment donné, résultent de ce qu'il a fait un instant avant, et ainsi de suite, en remontant jusqu'à l'œuf. »

C'est très simple, on le voit. Seulement, cela n'explique pas pourquoi de l'ensemble des conditions où l'homme se trouve à un moment donné, il sent qu'il subit nécessairement les unes, et peut réagir contre les autres librement. M. Alfred Giard a beau dire triomphalement dans sa Préface : « La croyance à la liberté est une telle force dans la lutte pour la vie qu'on comprend très bien que cette croyance, fixée peu à peu par la sélection naturelle, ait pris le caractère obsédant que nous lui connaissons aujourd'hui, qu'elle soit devenue en quelque sorte une propriété de notre organisme. » Que de croyances utiles à la lutte pour la vie nous ne parvenons pas à fixer en nous !

VIII. — La doctrine de l'évolution, depuis Darwin et Lamarck, a subi bien des retouches. MM. Demoor, Massart et Vandervelde y proposent de nouveaux amendements. Ces amendements tendent, en somme, à amoindrir la portée de la doctrine.

On a souvent appliqué les théories transformistes aux sciences sociales aussi bien qu'aux sciences naturelles. Dans quelle mesure pareille assimilation est-elle légitime ? Tout en gardant le

parallélisme entre la biologie et la sociologie, nos auteurs observent que d'un côté il y a continuité physiologique, de l'autre seulement relation d'ordre psychique ; il serait donc plus juste de parler d'analogie que d'assimilation.

Cela posé, quelle est l'idée du livre ? « Le mot *évolution* n'implique, par lui-même, aucune idée de progrès ou de regrès. Il désigne toutes les transformations que subit un organisme ou une société, indépendamment de la question de savoir si ces transformations sont favorables ou défavorables. L'évolution d'un organe ou des éléments d'un organe sera *régressive*, si elle tend à la disparition de cet organe ou de ses éléments ; *progressive*, si elle tend au développement d'un organe ou à la formation d'un organe nouveau. Ces définitions s'appliquent — *mutatis mutandis* — aux transformations que subissent les sociétés, les institutions ou leurs éléments. » Or, ces deux notions, au premier abord contradictoires, se pénètrent et se complètent. Regrès et progrès apparaissent comme les deux faces d'un même phénomène, les deux aspects d'une même évolution. Tout progrès, en effet, implique d'inévitables éliminations. Mais « il n'est pas possible d'ériger en loi que l'évolution régressive se fait en sens inverse de l'évolution progressive. » (Encore une sorte d'axiome de l'ancien évolutionisme qu'il faut abandonner.) « L'ordre de régression n'a rien d'invariable. »

Une opinion mieux établie, c'est que les institutions ou les organes, disparus ou réduits à l'état de vestiges, ne sont pas susceptibles de réapparaître ou de se développer à nouveau. Quelques-uns, cependant, ont parlé de la loi d'alternance, des *corsi* et des *ricorsi* de l'évolution. Mais, en particulier à l'égard des institutions, « ces prétendus retours de l'histoire ne sont que de pures apparences. On dissimule sous l'identité des appellations la dissemblance profonde des réalités ». Aussi la régression ne constitue nullement un retour à l'état primitif.

Ce livre, sérieusement écrit, malgré quelques lacunes regrettables dans l'exposé des dogmes religieux, contribuera à ramener la doctrine de l'évolution à de plus justes limites.

IX. — Nombre d'esprits rêvent d'une *Somme philosophique* du vingtième siècle. Quelques-uns préparent les matériaux destinés à entrer dans la construction de l'édifice. M. Poirson s'est mis

vaillamment à la besogne. Il a beaucoup lu, pas mal réfléchi, et il a condensé le fruit de ses recherches non pas en un système philosophique, — il n'a pas cette ambition, — mais en un certain nombre de conclusions, qu'il comprend sous le nom général de *Dynamisme absolu*. C'est qu'il estime que tout se ramène à des forces, forces primaires, végétales, animales, intellectuelles; par suite, ce que nous appelons matière n'aurait qu'une existence relative, et l'unité de composition de l'univers serait rétablie contre le chimérique dualisme de l'esprit et de la matière.

M. Poirson s'attend à ce qu'on lui reproche « de n'avoir pas suffisamment mûri un sujet si vaste ». Nous lui reprocherons surtout de n'avoir porté sa réflexion que jusqu'à une certaine profondeur. Trois exemples entre beaucoup d'autres. « L'homme est immortel »; donc, conclut-il, « il a vécu antérieurement. » Plus loin : « La découverte des rayons Roentgen démontre l'*immatérialité* et la pénétrabilité infinie des corps. » Enfin : « La foi religieuse est la croyance aveugle, irraisonnée dans une chose inexplicable et mystérieuse. » — Voilà des conceptions par trop simplistes.

Au début de son livre, M. Poirson cite cette parole de M. Paul Janet : « En philosophie, l'ignorance est très favorable à l'invention. » Nous croyons aussi que les idées incomplètes sont pour beaucoup dans certaines hardiesses philosophiques. C'est parce qu'il n'arrive souvent qu'à des demi-lumières que la tentative spiritualiste de M. Poirson nous paraît frappée de stérilité; mais s'il arrivait à la pleine lumière par une pleine étude, peut-être serait-il moins en veine d'inventions, découvrant que les principes de la synthèse qu'il rêve ont été posés bien avant lui par un génie qu'il dédaigne trop, saint Thomas.

Lucien Roure, S. J.

Le Livre du XXe siècle, par le comte Paul Cottin, ancien député. Paris, Guillaumin, 1898. In-16, pp. VIII-177.

« Ce *Livre* n'est pas une *Philosophie* », telle est la première phrase de l'ouvrage de M. le comte Paul Cottin. Faut-il y voir l'aveu simple d'une modestie exquise, ou une fine ironie à l'adresse de la reine des sciences? Je ne sais. Il n'en est pas moins vrai que le *Livre du XXe Siècle* est un tissu serré de conclusions, extraites avec la plus rigoureuse logique des premiers principes et axiomes de la raison. Si cela

n'est pas de la philosophie, il faut désespérer de la rencontrer jamais !

L'auteur commence par poser un certain nombre d'axiomes sociaux, propositions évidentes ou du moins faciles à établir au moyen de l'observation directe, soit des faits internes, soit des faits historiques. Voici les principaux : l'existence de Dieu, de l'âme, du devoir, de la sociabilité humaine, de la faute originelle. Il n'est personne parmi les philosophes et sociologues catholiques qui mette ces vérités en doute ; mais dire qu'elles sont évidentes pour tout homme de bon sens, c'est dépasser la mesure et négliger les fondements de l'édifice que l'on veut construire, d'autant plus que l'édifice conçu par M. Paul Cottin comprend les abris indispensables de la société : le droit, la liberté, le gouvernement, la religion, le christianisme. C'est avec une conviction profonde et une éloquence sincère que l'auteur proclame la nécessité sociale de la religion catholique, le rôle de la papauté, l'origine divine du droit et de l'autorité, le droit et le devoir de la résistance aux lois antisociales.

A une époque de vérité diminuée, on est heureux d'entendre la doctrine catholique intégrale aussi vaillamment défendue. Est-ce une chicane de métier? Peut-être..... mais les professionnels de la philosophie trouveront matière à discussion dans telle définition ou telle démonstration du *Livre du XXe Siècle*. Quant à la sincérité et à la loyauté de l'auteur, elles sont au-dessus de tout soupçon.

Charles ANTOINE, S. J.

Œuvres de Laguerre, publiées sous les auspices de l'Académie des sciences, par MM. HERMITE, POINCARÉ et ROUCHÉ. Tome I. Algèbre, Calcul intégral. Grand in-8, pp. xv-471. Gauthier-Villars, 1897. Prix : 15 francs.

Ce volume n'est que la réunion en un tout des articles de Laguerre, parus dans divers journaux mathématiques. Ces articles ont trait surtout à des questions d'algèbre ; plusieurs, en moindre nombre, au calcul intégral. Citons seulement quelques-uns des nombreux sujets traités. Ce sont d'abord des mémoires ou notes sur la résolution des équations numériques et sur la règle des signes de Descartes, l'instrument préféré de Laguerre. Puis une méthode pour l'approximation des racines, plus précise et d'une application plus universelle que celle de Newton. Signalons encore un mémoire sur le calcul des systèmes linéaires et la réduction en fractions continues algébriques de diverses fonctions transcendantes. « Cette étude, nous dit M. Poincaré dans la Préface, nous permettra sans doute un jour de représenter les fonctions par des développements beaucoup plus con-

vergents que les séries de puissances; mais peu de géomètres ont osé s'aventurer dans ce domaine inconnu qui nous réserve bien des surprises..... De tous les résultats que Laguerre obtint, je n'en veux citer qu'un, parce que c'est le plus surprenant et le plus suggestif. D'une série divergente, on peut déduire une fraction continue convergente : c'est là un nouveau mode d'emploi légitime des séries divergentes qui est sans doute destiné à un grand avenir. » Auguste Regnabel, S. J.

Paléographie musicale. *Les principaux manuscrits de chant Grégorien, Ambrosien, Mozarabe, Gallican, publiés en facsimilés phototypiques* par les Bénédictins de Solesmes. Solesmes, imp. Saint-Pierre. Paris, Picard. Petit in-fol.

Les PP. Bénédictins poursuivent activement la publication de la *Paléographie* dont, plus d'une fois déjà, nous avons entretenu nos lecteurs. Le cinquième volume, commencé depuis juillet 1896, nous paraît du plus haut intérêt.

L'introduction nous apporte, au sujet des textes liturgiques, un travail qui se continuera sur la musique elle-même, et qui consiste, par la comparaison des diverses liturgies, à déterminer l'âge et l'origine des différentes pièces. Les auteurs nous montrent ainsi, comment certains morceaux latins, entre autres notre *Sub tuum*, ont des paroles évidemment traduites du grec. Ils cherchent de même à retrouver quelle fut la composition primitive du Canon de la messe dans le rite romain. Bien qu'ils n'osent pas donner leurs conclusions comme indiscutables, ils pensent avec raison avoir ouvert une voie nouvelle qui ne peut manquer d'être féconde en découvertes.

Comme reproductions héliographiques, ils nous donnent le *Chant ambrosien* d'après un manuscrit du Bristish Museum. Jusqu'ici cette immense collection des chants milanais n'était pas à la portée du public; et si les Italiens ont commencé, eux aussi, à publier pour la première fois les chants du rite ambrosien, l'édition de Solesmes gardera l'avantage de sa conformité avec l'exemplaire le plus ancien que l'on connaisse. Les PP. Bénédictins le font remonter au douzième siècle; cette date nous paraît bien reculée pour l'écriture du manuscrit.

Le texte original n'est pas toujours facile à lire, aussi nous

savons gré aux savants éditeurs de l'accompagner d'une transcription en caractères plus modernes et en belle impression, reconstituant au besoin avec l'aide d'autres manuscrits milanais, les quelques passages illisibles de l'exemplaire qu'ils reproduisent.

Eugène SOULLIER, S. J.

I. Léon XIII et le prince de Bismarck : *Fragments d'histoire diplomatique*, par le comte Édouard LEFEBVRE DE BÉHAINE. Introduction par Georges GOYAU. Paris, Lethielleux. In-8, pp. LXXXVIII-480. Prix : 3 fr. 50.

II. L'Empire libéral. *Études*, *récits*, *souvenirs*, par Émile OLLIVIER. Tome III. *Napoléon III*. Paris, Garnier. In-18, pp. 639. Prix : 3 fr. 50.

I. — Ce livre se divise en trois parties : Introduction, très intéressante, par M. Georges Goyau, qui retrace la carrière diplomatique du comte L. de Béhaine, carrière de grande distinction et d'honneur au service de la patrie pendant près d'un demi-siècle (1849-1896); — histoire du *Culturkampf;* — enfin, suivant la bonne méthode d'aujourd'hui, pièces justificatives, jalonnant les étapes, éclairant la marche de l'histoire; ici, elles consistent surtout en notes diplomatiques, et tiennent presque autant de place que le récit.

Le Culturkampf, dont l'histoire est connue, eut pour berceau la Bavière (1871), terre natale aussi du vieux catholicisme. Son origine fut presque exclusivement politique. L'objectif, au début, fut de supprimer toute divergence ou toute opposition entre protestants et catholiques pour consolider l'unité du jeune empire allemand. Mais l'inauguration du Culturkampf par les nationaux-libéraux, tout dévoués à Bismarck, n'est qu'un épisode de la lutte que le parti prussien de la cour de Munich avait engagée contre l'autonomie bavaroise. Le terrible chancelier de fer, dans l'ivresse de la force, en profite tout d'abord pour river plus sûrement les États secondaires à l'Empire; puis il imprime un caractère très âpre à la lutte, en visant à découvert non pas seulement l'asservissement de l'Église catholique d'Allemagne à l'État, mais la fondation d'une Église nationale allemande qui aurait soustrait à l'action des pontifes romains tous les catholiques de

la Bavière, des bords du Rhin, de la Westphalie, de la Silésie et du grand-duché de Posen (p. 2, 41).

Le prince de Bismarck eut pour agents les plus actifs des personnages considérables, tels que M. Lutz, ministre des cultes en Bavière, et le docteur Falk, chargé du département des affaires ecclésiastiques en Prusse, dont le nom devait rester attaché à plusieurs des fameuses lois dites de Mai (1873) : lois draconiennes, qui tendaient à maintenir de force le clergé sous la juridiction de l'État, à confisquer les œuvres catholiques, et qui supprimaient brutalement les congrégations religieuses et les ordres non acceptés par le gouvernement. Les mesures les plus rigoureuses furent mises en œuvre pour briser les résistances.

De là, pour l'Église catholique d'Allemagne une situation pleine de périls. Aussitôt qu'il eut ceint la tiare, en 1878, Léon XIII entreprit de la faire cesser.

Les négociations durèrent plus de huit années. Avec sa morgue habituelle, Bismarck, qui personnifiait le Culturkampf ou l'hostilité à la religion romaine, avait dit : « Nous n'irons pas à Canossa » ; il se trompait. Serré de près par les députés du centre catholique, à la tête desquels brillait l'illustre Windthorst, pris dans la main de velours et de fer de Léon XIII, le tout-puissant chancelier dut céder sur la plupart des points, et le Souverain Pontife, dans le consistoire du 27 mai 1887, annonçait que la paix religieuse s'était faite en Allemagne avec ces conditions : Liberté rendue aux évêques d'administrer leurs diocèses, rétablissement des séminaires destinés à l'éducation des clercs, rappel de plusieurs ordres religieux exilés (p. 471).

M. Lefebvre de Béhaine fut bien placé pour suivre les événements qu'il raconte. A la différence de beaucoup de diplomates, dont la vie est éparpillée et comme dispersée par les vicissitudes des changements de postes, il eut la bonne fortune de pouvoir presque continûment concentrer ses regards et son activité sur deux points du monde : l'Allemagne et l'Italie.

Ministre plénipotentiaire, chargé d'affaires à Munich, de 1872 à 1880, ambassadeur près le Saint-Siège, de 1882 à 1896, très cultivé, d'esprit fort délié, il suivit attentivement les faits qui se passèrent sur ces deux grandes scènes. Munich, plus peut-être que Berlin, était à cette époque le point d'intersection où se croisaient et s'emmêlaient la politique intérieure et la politique

extérieure du chancelier de l'Empire, et chacun sait que le Vatican est devenu, dans le dernier quart de siècle, l'un des principaux observatoires de l'Europe. Le comte de Béhaine regarda se dérouler le prologue, les péripéties parfois tragiques et l'épilogue du Culturkampf, dont il retrace l'histoire; et le livre, remarquable par la pénétration des aperçus, montre que son auteur appartenait à la vieille école des diplomates qui savaient voir, observer, écouter, deviner et raconter.

II. — M. Émile Ollivier a, de même, été témoin de la plupart des faits qu'il raconte; l'observateur aussi est fin et clairvoyant. Il a coudoyé les personnages français ou étrangers qui, de son temps, jouèrent les principaux rôles sur la grande scène européenne, a recueilli de leur bouche des détails ignorés du public, et aperçu un grand nombre de ressorts mis en jeu dans les coulisses; il n'avait qu'à remonter les sillons de sa propre mémoire pour reproduire les événements et faire revivre les personnages. Ses jugements sur les hommes et les choses empruntent à ce concours de circonstances un prix tout spécial.

Le premier volume de l'*Empire libéral* renferme une étude approfondie du *Principe des nationalités ;* le second est consacré à la présidence de Louis-Napoléon et au coup d'État. Le troisième, dont nous avons à rendre compte, embrasse une période de sept années (1852-1859), allant de l'aurore de l'Empire à la déclaration de la guerre d'Italie. C'est la phase la plus brillante de l'Empire.

Au dire de M. Émile Ollivier, le prince Louis-Napoléon, après le coup d'État, n'avait qu'un seul parti raisonnable à prendre : maintenir la république et n'accorder au désir de la stabilité que la transformation de sa présidence décennale en présidence viagère. Par la proclamation de l'Empire, il allait convertir la bouderie momentanée des républicains en un éloignement irréconciliable ; se condamner à lutter contre des ennemis dont les idées étaient les siennes, avec le secours d'amis dont il détruisait les traditions et froissait les préjugés; rendre impossible la réalisation de ses idées démocratiques, et manquer à la parole souvent donnée pendant les trois années de sa présidence. « A quand la grande pièce? demandait Falloux à Persigny, dont il était resté l'ami. — Ah ! oui, l'Empire. Eh bien, vous ne savez pas ce qui

retarde l'Empire? C'est l'Empereur, et l'Empereur tout seul. Un vertige de timidité l'a saisi après le 2 décembre. Il prend ses dix années au sérieux... Il va bientôt faire un voyage à travers la France; je le ferai assourdir de tels cris de : Vive l'Empereur! qu'il lui faudra bien se rendre. »

Tels étaient, en effet, les sentiments personnels du Prince, qui s'était persuadé qu'il trouverait plus de force et de sécurité dans la République (p. 36); et telle fut la tactique de Persigny, laquelle eut un plein succès; si bien que le discours républicain de Lyon devint le discours impérialiste de Bordeaux (p. 43).

Assis sur le trône impérial, Napoléon III règne et gouverne seul. Aux conseils de l'Élysée, où les ministres se réunissaient deux fois par semaine, à neuf heures du matin, il écoutait plus qu'il ne parlait, puis il congédiait le conseil et décidait tout seul (p. 71). Et il veut qu'on sache qu'il gouverne. « Dans un gouvernement bien organisé, écrit-il au maréchal Vaillant, toute décision grave est prise au nom du souverain... Si cela est vrai pour un gouvernement constitutionnel, à plus forte raison pour un gouvernement comme le mien, où je veux et où je dois tout savoir, où la responsabilité des faits m'incombe seul. » (P. 74.)

Homme aux résolutions tenaces, il ne se déconcertait pas des difficultés (p. 521). « Le gouvernement de l'Empereur à l'intérieur, disait Thiers à Buffet après 1870, a été avisé et modéré. » C'est vrai, ajoute M. Émile Ollivier, même pendant la période autoritaire (p. 95).

Grande est l'erreur de ceux qui ont déclaré la politique extérieure de l'Empire énigmatique; elle se résume d'un mot : le principe des nationalités, « droit qu'ont les peuples de voter eux-mêmes leur nationalité ». La nationalité n'est déterminée ni par l'identité des idiomes, ni par la conformité des races, ni même par la configuration géographique ou la conformité d'idées, née d'intérêts et de souvenirs communs; elle est uniquement constituée par la volonté des populations, elle est l'application, au dehors, du principe de la souveraineté nationale, fondement intérieur de l'État (p. 97). Napoléon III fait passer ce principe de la théorie dans les faits.

Dans la guerre contre la Russie, il cherche sans doute la fin de la Sainte-Alliance du Nord, mais aussi une rupture entre la Russie et l'Autriche qui frayera la voie à la politique des nationa-

lités, à l'affranchissement de l'Italie et peut-être de la Pologne (p. 188). La première partie seule de son dessein est accomplie.

Dans sa pensée, affranchissement ne signifiait pas unité. Il était prêt à arrondir le Piémont en Italie, comme la Prusse en Allemagne; mais, dans aucun des deux pays, il ne croyait l'unité conforme aux traditions, avorable aux intérêts nationaux. Dans les deux il voulait, non une *unité* sous la main d'un des souverains, mais l'*union fédérative* entre tous les souverains : en Allemagne, sous la présidence de la Prusse, en Italie sous la présidence honoraire du Pape et sous celle effective du Piémont (p. 141, 142). — C'était donc un rêve qui dura ce que durent les rêves. Quelle amère déception au réveil !

On a raconté que Napoléon III entreprit la guerre d'Italie sous l'influence de Cavour et sous les menaces des révolutionnaires. « L'Empereur, à cette époque, était de ceux qu'on retient parfois et qu'on n'entraîne pas. Il a été, depuis les conversations de Plombières avec le ministre italien (juillet 1858), jusqu'à la déclaration de la guerre, le directeur prédominant, on peut dire unique, de l'action. » (P. 586.) La plupart de ses conseillers et de ses généraux étaient nettement opposés à cette guerre (p. 534). M. Émile Ollivier l'approuve complètement (p. 585-588).

Assez souvent, l'éminent historien a, sur sa route, rencontré des contradicteurs pour savoir que tous ses jugements sur les hommes et les choses ne seront pas acceptés. Pour notre part, nous trouvons sévère son appréciation sur l'affaire Mortara, injuste sa sentence à l'endroit des Bourbons, « ces créateurs du despotisme sous toutes ses formes » (p. 26). M. Émile Ollivier sait bien que les révolutionnaires auraient inventé toute autre machine de guerre pour battre en brèche le Saint-Siège. Il sait de même que le despotisme est infécond. Ces despotes, créateurs de la France s'étendant jusqu'au Rhin, écoutés dans les conseils des nations, conquérants et organisateurs de colonies prospères, ont, au cours de plusieurs siècles, fait tuer moins d'hommes, dépensé moins de milliards, troublé moins les esprits, jeté moins de ferments mauvais dans les classes sociales, que les deux empires et les trois républiques dans l'espace de soixante-quinze ans.

Nul critique, cependant, ne contestera l'aisance de M. Émile

Ollivier à se mouvoir au milieu des hommes et des événements. Si, d'autre part, M. Émile Ollivier, orateur, a « la voix mélodieuse et chantante du Phocéen », historien, il a la phrase harmonieuse, riche en savantes nuances, de vive allure française.

Alex. Courat.

Études et leçons sur la Révolution française, par F.-A. Aulard; 2e série. Paris, Alcan. In-12, pp. 307. Prix : 3 fr. 50.

La seconde série des *Études* de M. Aulard sur la Révolution française se recommande par une exposition alerte et franche de vues très personnelles, souvent neuves et originales, parfois en contradiction avec les idées reçues, mais souvent soutenues avec une chaleur communicative, une conviction profonde contre laquelle il n'est pas toujours aisé de se défendre, même quand l'auteur sort de son impartialité voulue pour laisser parler le préjugé et la passion. M. Aulard est un infatigable chercheur de documents originaux; il sait trouver, trier, exploiter ce qui va le mieux à sa thèse; mais celle-ci est souvent hasardée, quand elle n'est pas fausse, et le tour sentencieux qu'il donne à certains de ses jugements ne suffit pas à en déguiser le mal fondé et l'audace aventureuse. Nous ne croyons pas, par exemple, que le docte professeur fasse œuvre de vérité quand il écrit (p. 111) : « La tentative de déchristianisation (de la France) avait été bien moins une expérience philosophique autorisée par un changement dans l'âme religieuse de la nation qu'un expédient de défense nationale, en vue d'ôter momentanément leur prestige et leur force aux prêtres complices de l'étranger. » Nous croyons qu'il se trompe, quand il nous montre dans la Constitution civile du clergé le couronnement des efforts de la « politique royale, qui avait pour but d'assujettir l'Église à l'État, de rendre l'Église de France indépendante du Pape, de faire que cette Église fût vraiment gallicane ». (P. 136.) Il nous est impossible de voir autre chose qu'une insinuation malveillante dans les lignes qui suivent : « Les écrivains catholiques se plaignent beaucoup plus du Directoire que de la Convention. Ils gémissent sur les vexations dont le clergé fut l'objet de 1795 à 1799. Le clergé ne s'exposa-t-il pas lui-même à ces vexations par son attitude anticonstitutionnelle? C'est une question à examiner. » (P. 134.)

M. Aulard est-il aussi certain qu'il le dit que, de toutes les réjouissances révolutionnaires, « la fête anniversaire de l'exécution de Louis XVI fut celle que l'on célébra avec le plus d'entrain et de spontanéité »? (P. 146.) N'y a-t-il pas aussi quelque exagération dans ses assertions relatives au succès du culte théophilanthropique? « Il y eut une affluence de curieux nullement rieurs ou malveillants : on trouvait ce culte très beau, très pur, très élégant. » (P. 153.) Nous doutons fort que ces *on* désignent la masse du peuple de Paris.

Des pages consacrées par M. Aulard au *Manuel des Missionnaires* (p. 174-179) nous ne dirons qu'un mot : Si le docte critique se fût contenté de toujours citer les paroles mêmes de l'auteur, il eût évité de tomber çà et là dans la satire et le persiflage.

Malgré ces réserves nécessaires, nous ne faisons pas difficulté de reconnaître que la double étude de M. Aulard sur *la Convention* et la *séparation de l'Église et de l'État* est un travail intéressant et d'une lecture aisée.

Nous dirons la même chose des deux études sur les *Causes du 18 Brumaire* et sur le *Lendemain du 18 Brumaire*, bien que la première comporte également plus d'une réserve. M. Aulard oublie que le peuple souverain a pris en dégoût, bien plus tôt qu'il ne le croit, l'exercice de ses droits [1], et que, dès la Constituante, lorsqu'il s'est agi d'élire les citoyens qui allaient devenir ses juges, il a fermé les yeux sur ses intérêts les plus chers et déserté en masse les urnes électorales.

On sait que la publication, par M. le duc de Broglie, des *Mémoires de Talleyrand*, a suscité une vive polémique entre l'illustre éditeur des Mémoires et M. Aulard, mis en défiance contre l'authenticité du texte par les précédentes infidélités éditoriales de M. de Bacourt, à qui le manuscrit des Mémoires avait été confié et qui est accusé de l'avoir tronqué comme il avait fait, jadis, de certains passages importants de la correspondance de Mirabeau avec La Marck. Nous n'avons pas à entrer dans cette discussion; mais nous aimons à rendre hommage au souci de la vérité qui éclate partout dans l'éloquente sommation de M. Aulard.

Il nous reste à dire quelques mots des *Leçons* dans lesquelles

1. Voir Charavay, *Assemblée électorale de Paris* (26 août 1791 — 12 août 1792, p. XIII-XIV).

le savant professeur examine, d'une part, la doctrine d'Auguste Comte sur Danton et, d'autre part, le rôle joué par le « grand patriote » pendant les journées de Septembre.

S'il faut en croire M. Aulard, Danton est redevable à l'école positiviste de la tardive justification qu'il a reçue : les disciples de Comte ont détruit la légende imaginée par la réaction contre le citoyen d'Arcis-sur-Aube, et cette œuvre vengeresse a contribué pour beaucoup à l'érection de la statue dressée naguère au terrible tribun en plein faubourg Saint-Germain, « en expiation, sans doute », ajoute M. Lenotre, « de sa maison démolie ». Toutefois l'école positiviste a dépassé la mesure de l'éloge, en substituant à la légende « malveillante » de la réaction la légende par trop bienveillante de l'admiration aveugle. « D'après eux, toute la force, toute la vérité, toute la moralité de la Révolution sont en Danton. Toutes les vertus privées et publiques résident en lui seul et en ses amis seuls. Danton n'est plus un homme, mais un saint. » M. Aulard a bien raison de protester contre de telles apologies ; mais n'est-il pas lui-même indulgent à l'excès pour son héros quand il écrit : « Il n'y a plus moyen de dire aujourd'hui que Danton était vénal, sanguinaire, ignorant, fanatique. On le dit tout de même encore, mais on le dit comme pamphlétaire et non comme historien. » (P. 8.) A ce compte, les pamphlétaires sont légion.

Pour ne parler que des massacres de Septembre, tous les historiens de quelque nom, même les plus ardents panégyristes de la Révolution, ont estimé Danton coupable. M. Aulard nous assure qu'ils se sont laissé séduire par une légende d'origine royaliste, sur laquelle se sont greffées d'autres légendes de création girondine et robespierriste ; c'est une assertion, rien de plus. Dans ces derniers temps, Mortimer-Ternaux et Taine ont repassé les pièces du dossier et rendu un verdict motivé, auquel il est vraiment insuffisant d'opposer les trouvailles du Dr Robinet. Pour ce qui regarde en particulier les massacres de Versailles, faut-il rappeler à M. Aulard ces graves paroles de M. Frédéric Masson : « Les ministres Danton et Roland doivent porter la responsabilité du crime effroyable qui a ensanglanté Versailles. A Paris comme à Versailles, l'assassinat fut commandé. A Paris comme à Versailles le crime fut impuni [1]. » Lorsque tant de voix auto-

1. *Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 235.

risées s'élèvent contre un homme, il nous semble que c'est trop peu, pour étouffer ce concert accusateur, de la note discordante de quelque historien perdu, fût-il positiviste. Bien plus ; la doctrine positiviste fait si bon marché de la liberté humaine et de la responsabilité morale, qu'elle nous paraît, en l'espèce, particulièrement suspecte. Enfin, la meilleure preuve que les assertions des historiens positivistes ont besoin d'un contrôle sévère nous est fournie par M. Aulard lui-même, dans sa première leçon, où il nous montre si spirituellement à quelles bévues historiques l'esprit de système a conduit le chef de l'école.

M. Aulard n'obéit-il pas, sans le savoir, à ce même esprit, quand il attribue les massacres de Septembre (le croirait-on !) à l'ancien régime ? Voici ses paroles : « Non, ce n'est pas sur Danton qu'il faut rejeter la responsabilité du sang versé, c'est sur Marat, ou plutôt sur *l'éducation barbare d'un peuple que l'ancien régime n'avait pas habitué à respecter la vie humaine*, et dont l'approche des Prussiens victorieux avait exaspéré le patriotisme jusqu'à la férocité. » Cette singulière attaque contre l'ancien régime sent trop le courtisan du régime nouveau. M. Aulard aurait dû se souvenir de 1871 : nous avons vu à l'œuvre les hommes élevés d'après les immortels principes ; comme leurs ancêtres, à l'approche des Prussiens victorieux, ils ont fait preuve d'une férocité qui n'avait rien de patriotique, et ils ont montré aux plus aveugles que l'éducation du nouveau régime n'avait pas su les habituer « à respecter la vie humaine ».

M. Aulard a beaucoup insisté sur l'ingérence néfaste de Marat et du Comité de surveillance. A propos de la « terrible circulaire » envoyée par ce Comité, sous le contre-seing de Danton (M. A. Sorel dit : *sous le couvert*), le docte critique explique comment le ministre de la justice resta étranger à cet envoi, et il s'autorise d'un passage des Mémoires de Mme Roland, où il est dit que Danton n'était pas le maître dans ses bureaux, que Marat y fréquentait et que la griffe ministérielle, entre les mains de Fabre d'Églantine, a bien pu se prêter, en cachette, aux féroces exigences de l'Ami du peuple. M. Aulard a raison de s'appuyer de ce témoignage ; mais pourquoi récuse-t-il l'autorité de Mme Roland quand elle fait peser sur Danton la responsabilité des massacres ? Il nous dit que Mme Roland fut dédaignée par

Danton et que son accusation est une vengeance ; mais cette boutade est-elle une réponse ? Pourquoi récuser sur un point le témoignage si précis de cette femme, quand on l'invoque sur un autre ? D'ailleurs, le passage en question suffit-il à disculper Danton ? Il prouve tout au plus, selon nous, que Marat fut le principal instigateur des massacres ; il ne dégage aucunement le ministre de la justice. C'est ce qu'a très bien compris Edgar Quinet : « Il (Danton) obéit, il sert, il ferme honteusement les yeux, il laisse couler et tarir le sang. Il en garde aux mains une tache éternelle ; mais ce n'est pas sa pensée qui s'exécute. Il a peur, lui aussi, de n'être plus le grand tribun, l'Atlas de la Révolution, si quelqu'un le dépasse un seul moment en audace. » M. de Sybel ajoute ce détail accablant, emprunté à Prudhomme : « Tandis que dans les prisons coulaient des flots de sang, Danton, Desmoulins, Fabre d'Églantine, Robert et leurs femmes étaient réunis autour d'une table somptueusement servie[1]. »

M. Aulard prétend encore que si Danton avait essayé d'arracher aux massacreurs les victimes qu'ils réclamaient à grands cris, c'eût été déchaîner la guerre civile, et cela au moment même où l'étranger envahissait la France. Cette assertion suppose que la masse du peuple de Paris était composée d'égorgeurs ; rien n'est plus faux. Nous avons ici les témoignages des contemporains de toute opinion ; Sébastien Mercier parle comme Bertrand de Moleville : « Les égorgeurs n'étaient qu'une bande de trois ou quatre cents. » M. A. Sorel en convient lui-même. Il eût donc suffi au tout-puissant maître du jour de vider une des prisons où il venait d'entasser de prétendus suspects et d'y enfermer les vrais coupables. Mais si la plus élémentaire justice réclamait cette mesure, la politique louvoyante de l'homme qui voulait « faire peur aux royalistes » le poussait à s'engager plus avant dans la voie où il était entré ; Danton n'eut pas le courage de reculer dans le crime ; ses entrailles ne s'émurent que pour le *vertueux* Roland ; il sauva Adrien du Port et Charles de Lameth ; à l'égard des autres il se renferma dans une lâche connivence et ferma les yeux tandis qu'on « élargissait » les prisonniers.

M. Aulard veut aussi que les « travailleurs » n'aient pas été payés de leur atroce besogne ; mais aux preuves apportées par de

1. *Histoire de l'Europe pendant la Révolution,* I, p. 508.

bons historiens, entre autres par Granier de Cassagnac, il n'oppose qu'une note affirmative de cinq lignes : c'est trop peu.

En résumé, les titres de Danton à la reconnaissance de la postérité restent toujours à établir. Le patriotisme est un large manteau ; M. Aulard s'en est servi pour voiler les hontes de son héros ; mais, qu'il s'en souvienne, quand le manteau est rouge de sang innocent, il accuse au lieu de protéger.

Adrien Houard, S. J.

Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, avec le cardinal de Zelada, 1791-1792. Publiée par le vicomte de Richemont.

En 1892, M. l'abbé Bridier publia à la librairie Plon, un ouvrage qui piqua vivement la curiosité des érudits, et fixa surtout l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Église de France. Ce livre est intitulé : *Mémoires inédits de l'internonce à Paris, pendant la Révolution.* Ces mémoires sont ceux de l'abbé de Salamon, qui, sous la Restauration, devint évêque de Saint-Flour.

Trois petits volumes écrits en italien, sans autre garantie d'authenticité que la signature de celui qui s'en disait l'auteur, composaient le manuscrit découvert par l'abbé Bridier et qu'il présentait au public. La famille même où ce manuscrit avait été conservé ne donnait pas son nom. De plus, bien souvent, il faut le dire, le ton général du récit n'indiquait guère le travail d'un ecclésiastique, surtout d'un ecclésiastique chargé de l'importante fonction qu'il s'attribuait. Pourtant l'auteur du manuscrit prétendait avoir entretenu une correspondance assidue avec le cardinal de Zelada, secrétaire d'État du pape Pie VI. Mais cette correspondance qui, de l'aveu de M. l'abbé Bridier, aurait été le *joyau* de sa publication, ne se retrouvait pas, et les recherches multipliées de l'éditeur restèrent sans résultat.

L'absence de cette correspondance diminuait grandement l'intérêt de l'ouvrage, et l'on finit même par concevoir des doutes sur la valeur historique des *Mémoires;* on en vint à se demander si on n'était pas en face d'une légende dépourvue d'autorité sérieuse... Ce qui augmentait encore ces doutes était le titre

même que prenait l'auteur du manuscrit en se disant internonce de la cour romaine. « En effet, dit M. le vicomte de Richemont, la nonciature de Paris occupait dans la hiérarchie diplomatique un rang qui ne comportait pas d'internonce. L'abbé de Salamon ne pouvait non plus être « chargé d'affaires », car il n'appartenait pas à la carrière. La commission fut donc, en tout cas, essentiellement secrète.

A l'époque dont nous parlons, la rupture avec Rome était équivalemment consommée. Le cardinal de Bernis, ambassadeur du Roi près du Pape, s'était refusé à prêter serment à la constitution civile du clergé. Il recevait, le 22 mars 1791, ses lettres de rappel. Le gouvernement français nomma pour le remplacer le comte de Ségur, qui se hâta de prêter le serment demandé. Mais le Saint-Père notifia au Roi son désir formel de ne recevoir qu' « une personne n'ayant pas fait sans réserve le serment exigé par l'Assemblée ».

Le ministre, M. de Montmorin, fit alors savoir au nonce, Mgr Dugnani, que la dignité de la nation et celle de Sa Majesté ne permettait plus de conserver un nonce à Paris. Ce fut à ce moment, et comme pour répondre à ces mesures, que la populace ameutée se livra à cette odieuse manifestation, dans laquelle le Pape fut brûlé en effigie, avec accompagnement de toutes sortes d'outrages à l'image du Saint-Père.

Mgr Dugnani protesta avec indignation, et contre la dépêche de M. de Montmorin, et contre les insultes adressées à la personne du chef de l'Église. On ne lui fit pas l'honneur d'une réponse. Sur de nouvelles instances de sa part, on promit vaguement de ne pas perdre de vue l'affaire.

Le nonce finit par demander ses passeports.

Quarantotti, auditeur de la nonciature, sans avoir ni caractère reconnu, ni mission spéciale, s'efforça de maintenir quelques rapports avec le gouvernement français, mais avec des concessions telles, qu'il semblait bien plus s'occuper des intérêts de la France que des intérêts et de la dignité de l'Église. Aussi, reçut-il deux fois l'ordre de quitter Paris. Enfin, le 1er août 1791, il prit ses passeports et rejoignit le nonce Dugnani à Milan.

Mais si les rapports officiels avaient cessé, il y eut toujours des rapports secrets entre la cour de Rome et les chefs du clergé français. Comment ces rapports eurent-ils lieu ? Jusqu'aux publi-

cations qui nous occupent, ce point de l'histoire était resté obscur.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que la situation, à ce moment, exigeait une prudence extrême; la persécution s'accentuait, et la rupture avec Rome semblait chaque jour plus complète.

La publication, en 1892, des Mémoires de l'abbé de Salamon parut jeter une grande lumière sur ces relations secrètes entre Rome et l'Église de France. Cependant, les raisons que nous avons mentionnées plus haut, et surtout l'absence de la correspondance entre l'abbé de Salamon et le cardinal de Zelada, laissaient incertain le crédit dû à ces documents.

Mais voilà que dernièrement M. le vicomte de Richemont a eu la bonne fortune de trouver aux archives du Vatican, une liasse importante de cette fameuse correspondance.

« Les dépêches de l'abbé de Salamon, dit l'heureux chercheur, écrites sur des feuilles de papier grand format, d'une large et belle écriture, ne sont que rarement signées, d'après la coutume qu'il avait adoptée, mais toujours datées en haut de la page et régulièrement numérotées. Avec une ponctualité égale, le cardinal répondait, chaque semaine, dépêche pour dépêche. Cette correspondance, qui est sans lacunes pour la période qu'elle embrasse, se trouve ainsi bilatérale, et sa publication met fin à toute contestation sur l'identité du personnage et sur l'importance de ses fonctions. » (Introduction, p. XIV.)

Ces lettres et dépêches entre l'abbé de Salamon et le cardinal de Zelada, que M. le vicomte de Richemont met au jour pour la première fois, se rapportent à l'époque qui va de la Constituante à la Convention. Le livre de M. l'abbé Bridier reçoit de cette publication une nouvelle importance et un caractère d'authenticité irrécusable.

Dans une Introduction fort remarquable, et par ses qualités littéraires, et par la justesse des observations qu'on y rencontre à chaque page, M. le vicomte de Richemont nous donne, en quelque sorte, la clé de cette correspondance, nous en indique le caractère et la valeur au point de vue de la critique historique. Il fait des réserves fort judicieuses concernant certaines appréciations de l'abbé de Salamon, et enfin met en lumière la grande attention que le cardinal de Zelada, et même le Souverain Pontife prêtèrent à ces lettres de France.

A la correspondance proprement dite étaient annexées diverses pièces fort intéressantes, qui en sont comme le complément. M. le vicomte de Richemont les donne en appendice à la fin de son volume.

Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour faire comprendre le mérite de cette curieuse et importante publication : elle vient bien à propos combler une lacune de l'histoire intime de l'Église de France, pendant la période relativement peu connue qui précéda les jours sanglants de la Convention.

Jean Noury, S. J.

Le Mahométisme. *Le génie sémitique et le génie aryen dans l'Islam*, par Carra de Vaux, membre du conseil de la Société asiatique. Paris, Champion, 1898.

Charmant petit volume, élégant de forme, « facile à lire », — nous dit l'auteur, — j'ajouterai : fort agréable et instructif. C'est de « l'histoire simplifiée », comme M. de Vaux nous en avertit dans sa *Préface*, œuvre d'un spécialiste, à l'usage, non des spécialistes, mais du public instruit à qui « il arrive souvent d'avoir à juger de plus de choses qu'il n'en peut connaître ».

La lutte du génie sémitique contre le génie aryen dont il finit par subir largement l'influence, nous semble écrite avec sûreté de vue et connaissance des sources historiques; et c'est là un grand mérite dans un sujet si complexe et si fuyant. Il y a de tout dans l'Islam : des préceptes de morale saine, mais aussi une part bien large faite aux cupidités et aux passions; des exemples de vertu naturelle — rares, je le veux — qu'il faut savoir reconnaître; et des mœurs cruelles et impures qui font penser aux orgies de la Rome païenne; des dogmes clairs, empruntés au christianisme et au judaïsme; mais aussi des tendances panthéistes et idolâtriques. Eh! mon Dieu! quand on sait tout cela l'on s'explique sans peine, d'une part, l'enthousiasme par trop naïf, actuellement à l'ordre du jour dans un certain milieu de rationalistes, de l'autre les exagérations des auteurs du moyen âge dont M. de Castries a si complaisamment recueilli l'opinion. La vérité n'est ni dans l'un ni dans l'autre camp. L'histoire de Mahomet et du mahométisme est encore à faire, pensons-nous.

M. de Vaux nous promet, pour bientôt, une série d'études sur ces questions si délicates, et nous l'en remercions.

Est-ce à dire que le travail que nous analysons brièvement soit à l'abri de tout reproche? Nous ne le croyons pas. Nous connaissons les excellentes intentions de l'éminent orientaliste, sa profonde érudition arabe; mais n'aurait-il pas par amour pour la brièveté laissé parfois dans l'ombre — involontairement — certains traits historiques qui donneraient leur vrai caractère aux beaux tableaux qu'il déroule sous nos yeux? Sans doute, dans certaines de ses conclusions, M. de Vaux corrige d'un mot ce qui pouvait être mal compris dans l'exposé des faits. Est-ce assez? D'aucuns ne le croiront pas.

Nous sommes peut-être trop sévère. Mais M. de Vaux nous a habitué aux œuvres irréprochables. C'est là notre excuse.

Antoine R., S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 11. — D'après des dépêches anglaises, envoyées d'Omdurman le 7 septembre, l'**expédition Marchand**, partie, il y a deux ans, à travers le Congo français dans la direction de l'est, pour essayer de relier nos possessions africaines à la vallée du Nil, serait arrivée à Fachoda, sur le grand fleuve, un peu au nord de son confluent avec le Bahr-el-Ghazal. Cette nouvelle met en grand émoi la presse anglaise, où l'on déclare aussitôt que le capitaine Marchand doit être sommé de quitter Fachoda et, au besoin, y être contraint par la force. En France, on fait observer que l'Égypte, qui seule pourrait élever une revendication, avait abandonné Fachoda et la province du Bahr-el-Ghazal depuis plus de dix ans ; et qu'ainsi l'occupation par nous de cette région, comprise dans l'*hinterland* de nos possessions, n'aurait rien que de conforme à l'acte de Berlin réglant les relations des puissances en Afrique. Il est à espérer que l'affaire sera aplanie par voie de négociations. En attendant, sir Herbert Kitchener, généralissime des troupes anglo-égyptiennes, remonte le Nil avec un détachement de ses contingents égyptiens pour se rendre à Fachoda.

14. — **A Madrid**, le protocole pour la paix, déjà voté par le Sénat, est adopté par la Chambre, après une discussion orageuse, où la conduite du ministère Sagasta pendant la guerre a été beaucoup critiquée. — Un député a lu aux Cortès le manifeste du maréchal Polavieja, contenant un plan général de réformes.

17. — **A Paris**, le ministère décide de consulter la commission spéciale prévue par la loi, sur l'introduction de la demande en revision du procès Dreyfus devant la Cour de cassation. A la suite de cette décision, le général Zurlinden, ministre de la guerre, et M. Tillaye, ministre des travaux publics, donnent leur démission.

18. — **Le général Chanoine** est nommé ministre de la guerre ; **M. Godin**, sénateur de l'Inde, est nommé ministre des travaux publics.

— **En Algérie**, élections aux Conseils généraux : elles sont favorables aux antisémites.

22. — On annonce de Changhai (source anglaise) la mort de l'**empereur de Chine**. D'après une dépêche postérieure, il n'est que déposé et a remis le pouvoir entre les mains de l'impératrice douairière. On attribue cette révolution à un retour d'influence de Li-Hung-Chang, le fameux vice-roi du Tché-li, qui a visité l'Europe l'année dernière, et dont on apprenait récemment la disgrâce. Le souverain déposé venait

de proclamer, par un acte public, sa résolution de réaliser des réformes dans son empire en empruntant aux nations de l'occident « ce qu'elles ont de meilleur ».

23. — **A Paris**, un journal radical-socialiste, défenseur de Dreyfus, à l'occasion d'une lettre adressée au ministre de la guerre par un député pour l'inviter à agir contre les insulteurs de l'armée, a publié un article outrageux pour ce député et sa femme : celle-ci se rend aux bureaux du journal avec un revolver chargé, dans l'intention de frapper le directeur, et blesse grièvement le secrétaire de la rédaction.

26. — L'avis de la commission spéciale au sujet de la demande en revision du procès Dreyfus est négatif. Néanmoins le gouvernement décide de porter la demande devant la Cour de cassation.

— **A Fachoda**, le général Kitchener a, en effet, trouvé établi le capitaine Marchand avec sa petite troupe ; il l'a invité, au nom de l'Égypte, à se retirer. Notre compatriote s'y est refusé, en déclarant qu'il attendrait les instructions de son gouvernement. Sir H. Kitchener n'aurait pas insisté et serait retourné à Khartoum, en laissant une garnison égyptienne à Fachoda.

Le 26 septembre 1898.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LÉON OLLÉ-LAPRUNE

I

Le 14 février 1898, mourait, en pleine maturité de son talent, un penseur qui était en même temps le type du parfait honnête homme. Chez lui, en effet, la hauteur de l'esprit et la limpidité de l'intelligence égalaient la parfaite droiture de la volonté et l'inflexible dignité du caractère.

Léon Ollé-Laprune était de ces natures essentiellement sincères et unes qui ne savent point souffrir de divergence entre la doctrine et la conduite, de ces hommes qui se montrent tels dans leur vie qu'ils paraissent dans leurs livres ou dans leur chaire d'enseignement. En lui, non plus, point de cloison étanche entre les spéculations philosophiques et les croyances religieuses ; il ne comprenait pas les esprits qui se construisent des idées comme si leur foi, appuyée d'ailleurs sur la raison, ne leur fournissait aucun secours, et qui supportent d'aboutir à un système en opposition avec le *Credo* qu'ils prétendent conserver.

Léon Ollé-Laprune était né à Paris en 1839. Toute sa vie se passa dans l'enseignement. Il fut successivement chargé de professer la philosophie en 1861 au lycée de Nice, en 1868 au lycée de Versailles, en 1871 au lycée Henri IV à Paris. En 1875, il était nommé maître des conférences de philosophie dogmatique à l'École normale supérieure, fonction qu'il remplit jusqu'à la fin de sa vie. Son catholicisme, qu'il ne cherchait nullement à dissimuler, lui mérita plus d'une fois les attaques des esprits étroits et sectaires. Lors de sa nomination à l'École normale, en 1875, certains journaux dénoncèrent son cléricalisme, comme, en 1896, sa candidature à l'Académie des sciences morales et politiques souleva l'opposition de ceux qui n'auraient pas disputé leurs voix à un protestant ou à un juif ; l'une et l'autre fois, il triompha grâce à son mérite et à l'élévation de son caractère.

Il se trouvait à Bagnères-de-Bigorre, au mois d'octobre 1880, lorsque furent exécutés contre les religieux Carmes les décrets de triste mémoire. Il assista à l'expulsion des religieux et signa le procès-verbal de protestation; en punition de cet acte d'indépendance, le professeur fut frappé d'une suspension d'un an[1]. Bientôt, il remontait dans sa chaire aux applaudissements de ses élèves.

Il exerçait sur ceux-ci un ascendant véritable; et si plusieurs contestaient son enseignement, tous rendaient hommage à la science du maître et à la sincérité du croyant.

Cet enseignement n'était pas renfermé dans l'enceinte de l'*École*. Il rayonnait au dehors par des ouvrages qui avaient attiré sur leur auteur l'attention, non seulement du monde philosophique, mais de tous les esprits distingués[2].

Ollé-Laprune a dit quelque part[3] : « La science faite est anonyme. La doctrine ne l'est jamais. » Le caractère de la théorie scientifique est d'être impersonnelle dans sa hauteur sereine; le tour, l'originalité, la valeur propre du penseur passent dans l'œuvre philosophique. Le produit de cette activité intellectuelle, où le penseur imprime son cachet, s'appelle une *doctrine*.

Ollé-Laprune eut-il une doctrine ?

Jamais il n'a eu la prétention d'inventer un système nouveau de philosophie. Il s'en est toujours défendu avec vigueur, ajoutons : avec une modestie qui n'était pas exempte de raillerie à l'adresse de tous ces prétendus révélateurs si

1. Voir, dans les *Études* du 5 mars 1898, une lettre écrite à cette occasion au R. P. Ramière.

2. Voici la liste de ces ouvrages : *La Philosophie de Malebranche*. Paris, Ladrange, 1870, 2 vol. — *De la Certitude morale*. Paris, Belin, 1880 ; 3e édit., 1898. — *Essai sur la morale d'Aristote*. Paris, Belin, 1881 (développement de la thèse *De Aristoteleæ Ethices fundamento sive de Eudæmonismo Aristoteleo*. Paris, Belin, 1880). — *La Philosophie et le Temps présent*. Paris, Belin, 1890; 3e édit., 1898. — *Les Sources de la Paix intellectuelle*. Paris, Belin, 1892; 2e édit., 1893. — *Le Prix de la Vie*. Paris, Belin, 1894; 5e édit., 1898. — *Ce qu'on va chercher à Rome*. Paris, Colin, 1895; 2e édit., 1895. — *Éloge du P. Gratry* (brochure). Paris, Lecoffre, 1896. — *De la Virilité intellectuelle* (brochure). Paris, Belin, 1896. — *Étienne Vacherot* (ouvrage posthume). Paris, Perrin, 1898.

3. *La Philosophie et le Temps présent*, p. 128-129.

contents de leur génie. Ses idées philosophiques sont presque toutes celles du spiritualisme traditionnel. L'exposé le plus complet qu'il en ait fait se trouve dans la troisième partie de son livre sur *la Philosophie de Malebranche*. Cependant il est juste de dire qu'Ollé-Laprune a une *doctrine* qui porte le cachet de son originalité.

Cette originalité, quelle est-elle ?

Dans les nombreux articles qui ont paru au lendemain de sa mort, amis et adversaires semblent s'être donné le mot pour ne louer ou ne reprendre en lui que le philosophe chrétien, celui qui avait montré le parfait accord de la raison et de la foi, en même temps que le complément de lumière fourni par celle-ci à celle-là. Nous voulons bien que tel soit, en effet, le point qui frappe tout d'abord à une lecture rapide des écrits de l'éminent philosophe comme aussi le but dernier de sa pensée. Nous croyons, toutefois, que ce n'est là qu'un aspect de sa philosophie, une application d'un principe plus large qui domine toute son œuvre.

II

Ce principe, à notre avis, c'est *la loi de continuité ou de relation* dans l'échelle des êtres et dans les divers aspects de l'être.

Nul être n'est isolé et ne forme dans le monde intelligible d'îlot solitaire ; pas de bras de mer, pas d'océan infranchissable qui coupe entre les êtres toute communication. Tantôt ils se rejoignent par de secrets chemins ; tantôt, au moins, ils s'appellent, se commandent ou se sollicitent mutuellement. Ce n'est que par une fiction de l'esprit que le savant étudie dans l'univers un mouvement isolé suivant une direction unique sous l'action d'un unique moteur ; de même le penseur, qui considère un être en particulier, sait, que pour en bien juger, il ne doit pas oublier que cet être appartient à un tout, à un groupe naturel. S'il en examine un aspect, il ne doit pas tellement y fixer son attention qu'il le sépare du reste. « Maintenir distincts et unis les éléments d'un tout naturel, dit Ollé-Laprune, c'est la loi de la connaissance vraie, et c'est une grande difficulté pour notre intelli-

gence faible et si souvent distraite[1]. » Ne pas mutiler l'homme, ne pas mutiler la vérité, mais en présenter distincts et unis tous les éléments doit être le plus grand souci du philosophe[2].

Et c'est là ce qui nous paraît former le caractère personnel de la philosophie d'Ollé-Laprune.

De cette philosophie *continue*, il trouvait un excellent modèle dans les grandes productions du génie grec. Le génie grec a eu le secret des œuvres harmonieuses et pleines, où la nature humaine et la vérité s'épanouissent sans amoindrissement ni diminution. Artistes, poètes, penseurs, chez eux, se rejoignent par là. Or, Ollé-Laprune avait le culte du génie grec. Helléniste remarquable, il s'était pénétré de la pensée et de la manière des grands philosophes de la Grèce. Dans son *Essai sur la morale d'Aristote*[3], il note combien le philosophe de Stagyre garde, en des matières délicates et complexes, la pondération et la mesure par la compréhension de l'ensemble ou le sens de la continuité, combien il recommande de faire régner dans la vie l'ordre qui donne à chaque élément une place et sa place convenable. « L'activité intelligente, libre et réglée, une belle et facile manière de traverser la vie, voilà le caractère dominant du Grec : c'est ce que nous retrouvons dans la morale d'Aristote. Activité, raison, mesure, beauté, ces mots reviennent à chaque page... Que propose-t-il à l'homme vertueux, sinon de développer les puissances qui sont en lui d'une manière vigoureuse, large, riche, et en même temps selon l'ordre. Il veut qu'on vive d'une vie pleine, achevée, épanouie. » Et Ollé-Laprune oppose cette harmonieuse continuité de la morale d'Aristote à la raideur heurtée et mutilée de la morale stoïcienne.

Sans doute, le défaut de la morale telle que l'entend Aristote, est de s'adresser surtout « à des gens heureux ». La lutte contre l'infortune, contre la souffrance, le renoncement à soi-même, le sacrifice en faveur des autres y occupent peu

1. *De la Certitude morale*, p. 44.
2. *Le Prix de la Vie*. Préface de la troisième édition.
3. P. 52-59.

de place. L'homme sage est bienfaisant, il estime le dévouement dans l'amitié : la charité lui est inconnue. Le beau demeure, en somme, le caractère propre de cette morale; l'idée du devoir y est vague et confuse, la responsabilité est plus esthétique que morale.

Mais ce rapprochement même de l'élément esthétique et de l'élément moral était fait pour séduire Ollé-Laprune. N'y retrouvait-il pas sa *loi de continuité?* Il n'hésitait pas à déclarer qu'il y a quelque parenté entre la philosophie et l'art. « De tout temps, écrit-il, on a reconnu à de grands penseurs une sorte de tempérament poétique. On admirait dans Platon, par exemple, ou dans Plotin, comment à la raison s'allie l'enthousiasme ; on signalait surtout certains endroits fameux où le souffle de l'inspiration les soulève, les emporte ; on célébrait à l'envi tant de hauteur, de hardiesse, d'éclat. » D'autre part, aux grandes époques de l'art, dans l'Italie du seizième siècle en particulier, l'artiste n'imaginait pas que « la beauté, pour avoir toute sa pureté et toute sa puissance, eût besoin d'être détachée de tout, de la religion, de la science, de la vie réelle, et réduite chimériquement à elle-même ». Les grands hommes d'alors ont un trait commun : « ils ont tous été, à leur heure et à leur manière, des penseurs, non des philosophes de métier, mais des hommes qui pensent ». De nos jours, « la philosophie s'est avancée vers l'art, elle en a sondé la nature, et elle a reconnu que Platon avait raison, je veux dire que l'ami du beau et l'ami des Muses est ami de la sagesse[1] ».

Cette doctrine de l'étroite parenté du vrai et du beau se manifeste chez Ollé-Laprune jusque dans la forme dont il revêt sa pensée. Tout en refusant de sacrifier rien de la rigueur du raisonnement et de l'exactitude de l'expression, Ollé-Laprune s'accommodait mal d'une vérité sèche et comme décharnée. Il ne voulait pas la vérité ornée : il la voulait belle. M. Caro, qui avait été son professeur à l'École normale, avait pu nourrir et développer en lui le goût littéraire. Mais ici son véritable maître avait encore été le génie grec

1. *La Philosophie et le Temps présent*, p. 2-10.

lui-même. C'est là qu'il trouvait le modèle de cette élégance sobre et sévère, qu'il devait faire passer si heureusement dans sa manière ; là cette élocution vraiment humaine, où tout est à la fois plein et lié. Le sens des nuances est une partie de l'atticisme ; c'est le sens même de la *continuité* des choses. Peu d'écrivains en ont fait estime autant qu'Ollé-Laprune. Pour mieux marquer dans leur suite toutes les nuances de sa pensée, il avait souvent recours au procédé de la distiller, pour ainsi dire, goutte à goutte. Si bien que des esprits plus prompts s'impatientaient parfois qu'elle leur fût servie en dose si menue, et auraient désiré la voir couler d'un cours plus large et plus abondant. Seulement, des flots plus rapides auraient risqué d'être moins purs, moins transparents, et Ollé-Laprune aimait tant la transparence de la pensée[1].

Il y avait dans ce culte de l'art et du beau un péril : c'était de s'abandonner trop aux charmes de la pensée qui jouit d'elle-même, de glisser plus ou moins vers le dilettantisme. Ollé-Laprune sut se garder de cet écueil. Nul même n'a flétri plus énergiquement ces « façons frivoles de philosopher qu'on croit justifier par le rapprochement entre la philosophie et l'art ».

C'est qu'à ses yeux, la philosophie est un noble métier. Pour ces virtuoses de la pensée, « il s'agit, en philosophant, non d'établir quelque chose de solide, mais d'élever quelque édifice propre à donner de l'auteur une idée avantageuse... Il se rencontre des esprits qui, habiles à bâtir en l'air des constructions ingénieuses, déclarent que c'est là le tout de la philosophie. Faire quelque chose de beau, soit que l'on fasse grand, soit que l'on fasse fin, c'est ce à quoi ils visent. Parfois il ne leur déplaît pas de se donner des airs de profondeur, et, en révélant aux regards profanes leurs productions, ils prennent un ton d'oracle. Avec cela ils mêlent

1. La manière d'Ollé-Laprune, « c'est la causerie intime d'un maître, et je prends ce mot dans la haute acception de l'antiquité grecque, alors qu'au lycée le maître se promenait entouré de ses disciples, enseignant simplement, par phrases courtes, par répétition des mots sur lesquels il voulait insister ». Th. de Régnon, *Études*, 5 juillet 1891, p. 545.

à de brillantes images un langage technique qui impose. Comme le vulgaire a peine à les entendre, ils passent pour des gens d'élite ; ce sont des initiés... Cette affectation de ne voir dans la philosophie qu'un jeu devient fatigante et irritante. En vain disent-ils que leur jeu est noble, poignant même. » La désinvolture de leurs procédés, leur acharnement à détruire ne laissent pas d'inspirer quelque défiance. On ne peut se résoudre à voir autre chose en eux que des dilettanti. Quelques-uns vont jusqu'au quasi-charlatanisme. Que tout cela est loin de l'amour désintéressé et ardent du vrai[1] !

C'est parce qu'il cherchait avant tout la vérité, que Léon Ollé-Laprune ne pouvait s'en tenir à une doctrine, fût-elle la doctrine d'Aristote ou celle de Platon : la vérité déborde toujours toute interprétation humaine.

De bonne heure, il fit connaissance avec une philosophie qui se dit l'héritière de la philosophie grecque, la scolastique. Déjà dans son étude sur *Malebranche*, il prend soin de distinguer la vraie scolastique de celle qui n'est qu'une scolastique dégénérée, une scolastique de décadence, et en rendant hommage à celle-là, il reproche à l'illustre oratorien d'avoir été, à son égard, sévère jusqu'à l'injustice. Plusieurs fois, dans ses ouvrages, il demande lumière à la philosophie scolastique. En particulier, l'étude sur *la Certitude morale* fait de notables emprunts à saint Thomas. Il se plaisait, sans doute, à retrouver dans le grand docteur du moyen âge son propre amour de la précision, avec la mesure et le sens exact des réalités[2]. Mais il n'a guère usé pour son compte des grandes thèses de la scolastique que sous la forme où il les rencontrait dans Aristote ou dans Platon. Nous doutons même qu'il ait jamais tenté de faire la synthèse des idées de saint Thomas. De vrai, il était moins scolastique ou même péripatéticien que grec.

1. *La Philosophie et le Temps présent*, chap. II.
2. Voir ce qu'il dit de Léon XIII et de saint Thomas dans *Ce qu'on va chercher à Rome*, p. 44-45.

III

L'amour de la vérité proprement *humaine*, de l'idée placée dans son cadre naturel, la recherche des solutions aussi pleines et entières que possible expliquent encore l'attitude de Léon Ollé-Laprune vis-à-vis des sciences. Nous disons les sciences et non la *Science*. Ollé-Laprune n'aimait pas la tendance moderne à « personnifier les produits de l'activité humaine... Le mot tout court avec la lettre capitale, dit-il, met (ces produits) hors de pair au rang des deux ou trois puissances qui mènent le monde. Je me défie : c'est légitime. Je dirai, non pas la Science, mais les sciences mathématiques et physiques. Cela ôte le prestige, et c'est plus sûr. C'est très net, je vois tout de suite ce que je nomme ».

Or, quels sont les caractères des sciences mathématiques et physiques ? « Ce qui est scientifiquement établi, dans cet ordre de connaissances, c'est ce qui est susceptible de démonstration ou de vérification. » Mais il ne faut pas oublier que « la démonstration dite géométrique ou mathématique n'est pas toute la logique », et que « la vérification sensible n'est pas le seul mode de vérification possible ». Qu'on se garde de rétrécir l'esprit à plaisir, de prendre quelques-unes de ses applications, quelques-unes de ses œuvres pour la mesure de ce qu'il peut [1].

Puis, l'explication dite scientifique n'épuise et ne satisfait pas toute la curiosité. La science est limitée, et laisse subsister des mystères sur lesquels elle n'a pas de prise. « L'explication scientifique est courte, étroite, en ce qu'elle permet toujours de concevoir une autre façon de savoir qui saisisse dans les choses d'autres raisons d'être ; et les raisons d'être purement scientifiques, réductibles à la seule liaison causale scientifiquement entendue, ne sont ni les plus profondes ni les plus hautes. Elles laissent, avant elles et après elles, beaucoup d'inconnu. Elles forment comme le milieu d'une chaîne dont les deux bouts échappent. Quand même l'homme devrait se résigner à ne connaître que cet

1. *La Philosophie et le Temps présent*, p. 66-69.

entre-deux (ce qui n'est ni évident *a priori* ni prouvé), la la possibilité en soi d'un autre savoir demeurerait. L'univers tout entier scientifiquement expliqué, un désir persisterait, le désir de trouver de l'univers tout entier une autre explication, de rendre raison de l'origine et de la fin des choses..... N'est-ce pas assez pour empêcher d'identifier le déterminisme scientifique et la science[1] ? »

Avec cela, le philosophe ne saurait demeurer étranger aux sciences; il doit en connaître les progrès, les résultats, et aussi les méthodes par où ils sont obtenus. Dans cette étude, il se proposera non pas seulement de comprendre, mais de juger. « Cette œuvre critique consiste d'abord à mesurer avec précision le domaine de chaque science, non pas de vous-même et de votre autorité privée assurément, mais en demandant à chaque science ce qu'elle entend faire, où elle veut aller. Votre œuvre critique consiste ensuite à déterminer, au sein de chaque science, ce qui est établi et ce qui reste encore à faire, ce qui est loi vérifiée et ce qui est conjecture ; puis à distinguer, parmi les hypothèses, celles qui, n'ayant pas encore de vérification expérimentale sensible, en comportent une, et celles qui n'en recevront jamais, parce qu'étant d'un autre ordre elles n'en peuvent recevoir[2]. »

« Cette critique dissipe peu à peu les fantômes caressants ou terribles qui hantent l'esprit. L'attitude à prendre à l'égard des sciences est, dès lors, trouvée. Avec une intelligence nette de ce qu'elles sont, votre attitude sera franche. Vous ne serez ni de ceux qui ont peur d'elles, ni de ceux qui fondent sur elles de chimériques espoirs[3]. »

On a déjà pressenti ce que Ollé-Laprune devait penser de la psychologie expérimentale. « C'est une heureuse nouveauté, dit-il, que de vouloir établir les lois mentales par des moyens analogues à ceux qu'emploient les sciences physiologistes. Mais cette psychologie ne peut être que préparatoire et subalterne. C'est une psychologie qui doit

1. *La Philosophie et le Temps présent*, p. 84-86.
2. *Ibid.*, p. 171-172.
3. *Ibid.*, p. 175.

sa rigoureuse exactitude à l'étroitesse de son point de vue. Elle demeure volontairement au dehors, à la surface. Science de l'intérieur, elle en traite en le prenant le plus possible par l'extérieur. Si elle prétend que c'est tout, la voilà inexacte et fausse. La précision est une précision décevante et pernicieuse, si la vue provisoire des choses qui l'a rendue possible passe à tort pour la vue définitive. L'intérieur se prête à être considéré par l'extérieur : sans doute, puisqu'il se traduit et se produit; mais prendre cet extérieur pour l'intérieur même, c'est se méprendre[1]... »

Léon Ollé-Laprune avait dû entendre plus d'une fois, du temps qu'il n'était encore qu'élève à l'École normale, le P. Gratry exposer, dans ses entretiens familiers de la rue Barbet-de-Jouy, cette supériorité du penseur sur le savant. Sans doute, le brillant oratorien avait pénétré plus avant dans les sciences mathématiques, et il aimait à en transporter les procédés et le langage jusque dans ses écrits philosophiques. Sans doute, il n'aurait pas fait sienne la parole de Malebranche, parole qu'Ollé-Laprune cite peut-être avec quelque complaisance : « Si l'on faisait tous les ans un petit volume in-12 (qui résumât les ouvrages scientifiques de l'année), je serais satisfait des savants. » Mais il estimait aussi que les sciences sont une préparation à la philosophie et ne sauraient en tenir lieu.

IV

Qu'est-ce donc que la philosophie pour Ollé-Laprune ? « La philosophie, dit-il, est chose morale et affaire d'âme. » Or l'acte moral est plus qu'un objet d'étude, n'intéressant que le pur savoir, « il faut, pour en avoir une idée juste et vive, en posséder en soi par une expérience intime la réalité même ». Le savant, en tant que savant, peut rester étranger à l'ordre moral, à la conformité du vouloir avec la dignité et l'excellence des choses ; « le philosophe doit y pénétrer, y habiter, y vivre ». Le caractère particulier du savoir philosophique est d'être une *pratique*.

1. *La Philosophie et le Temps présent*, p. 157-159.

« J'entends par là que quiconque se mêle de philosopher doit avoir dès le début la bonne volonté que je vais dire : vouloir que ce qui absolument est bon soit, vouloir que ce qui a droit au respect, à l'estime, à l'amour, obtienne en effet le respect, l'estime, l'amour ; vouloir cela en soi comme partout, et le vouloir pratiquement ; être donc résolu à préférer d'une manière effective ce qui vaut mieux à ce qui vaut moins, donc encore mettre au-dessus de tout la vérité, la justice, le devoir, tout ce que la saine raison prescrit ou approuve, tout ce que la conscience commande ou recommande.

« En aucune science, une telle résolution pratique n'a besoin d'être explicitement et expressément posée. Sans doute, le savant a le respect de la vérité... ; mais ici, c'est d'une manière bien autrement intime que la *pratique* est liée à la *spéculation*. A la pratique il appartient de mettre au cœur même de la place, si je puis dire, l'objet vivant qu'il s'agit de considérer, le fait vivant qu'il faudra expérimenter et interpréter, la vérité vivante dont la lumière devra éclairer et guider les démarches du philosophe. Voilà en quel sens profond un vouloir vraiment moral est indispensable ici[1]. »

Déjà, dans sa *Philosophie de Malebranche*[2], Ollé-Laprune écrivait : « Quand on prétend aimer la philosophie, on n'est ni artiste, ni historien, ni pur critique. On a des devoirs particuliers à remplir. » La philosophie demande qu'à la recherche désintéressée du vrai, on en joigne l'amour efficace et pratique.

En somme, Ollé-Laprune a pris pour soi l'antique notion de la philosophie. Au sentiment des anciens, le sage, l'ami de la sagesse n'est pas seulement un homme qui s'enchante de belles spéculations. Il a voué au vrai un culte plus intime : il vit de cette vérité qu'il cherche et qu'il aime, il tâche de s'y conformer par la droiture de sa volonté, par l'honnêteté de sa vie.

Platon a dit : « C'est avec l'âme entière qu'il faut aller à la vérité. » Ollé-Laprune a fait de ce mot l'épigraphe d'un de

1. *La Philosophie et le Temps présent*, p. 257-261.
2. T. II, p. 236.

ses livres; il aurait pu le mettre en tête de toute sa philosophie; car c'est bien de ce mot que toute sa philosophie s'inspire. Cela signifie qu'il ne faut pas se contenter de méditer la vérité par la raison, qu'il faut l'aimer par le cœur. Cela signifie encore que la vérité ne se révèle dans sa plénitude qu'à celui qui y tend avec une âme droite, avec une âme dégagée. Il faut l'aimer pour la découvrir, il faut être prêt à tout lui sacrifier pour la saisir et s'en emparer.

De cette conception de la philosophie il a tiré une doctrine à laquelle il attachait une grande importance, à laquelle il a consacré un livre entier, et qu'on retrouve, tantôt latente, tantôt manifeste, dans toute son œuvre : la doctrine de la *Certitude morale.*

Il s'agit de savoir jusqu'à quel point il est possible, à l'égard des vérités morales, de « faire la part de la volonté et des dispositions volontaires dans l'assentiment, sans faire tort au caractère universel, absolu de la vérité ». Notons que, par ces vérités d'ordre moral, Ollé-Laprune entend à peu près tout ce qui fait l'objet de la philosophie ou sert de règle à la vie humaine. Et il arrive à cette double conclusion : d'une part, « l'adhésion est un acte où il entre quelque liberté »; d'autre part, « l'objet lui-même est une réalité indépendante de nous, nos affirmations ont, comme on dit maintenant, une valeur *objective* ». C'est que « la certitude des vérités morales est d'un ordre à part, d'une qualité spéciale, et qu'elle suppose des conditions personnelles, *subjectives*, sans que la vérité soit elle-même réduite à une valeur purement *subjective*[1] ».

Déjà, dans l'acte de juger pris en lui-même, il y a place pour la volonté. C'est ce qu'indique une distinction « fort vieille, admise dans l'École et remontant jusqu'à Aristote, la distinction entre la *simple appréhension* et l'*assentiment* ». Il se rencontre des cas où l'éclat de la lumière détermine l'assentiment; mais alors, il y a autre chose qui reste au pouvoir de la volonté, c'est le *consentement*, l'acceptation de la vérité[2].

1. *De la Certitude morale*, p. 14-17.
2. *Ibid.*, p. 48, 64-65.

Tout ceci, poursuit Ollé-Laprune, se vérifie particulièrement pour les vérités d'ordre moral. Ces vérités sont susceptibles d'une connaissance proprement dite. Le nier, dire que l'âme s'y attache uniquement d'une adhésion de sentiment, de cœur, de conscience, c'est tomber dans une sorte de *fidéisme*. « Or, c'est le scepticisme qui recueille l'héritage du fidéisme[1]. » Mais les vérités morales demandent, pour être atteintes, une plus spéciale préparation de l'âme. Il faut de la *bonne volonté* en présence de ces vérités pour y adhérer pleinement, pour les accepter cordialement. D'autant qu'ici l'évidence est mêlée d'objections plus ou moins déraisonnables et futiles, nées, par exemple, de « certaines ignorances trop fréquentes chez les plus savants, de certaines habitudes d'esprit favorisant de mauvaises interprétations des formules communes[2] », etc. Tout cela amoncelle dans l'esprit des nuages. Bref, la vérité ne s'impose pas avec une évidence géométrique et comme brutale. La volonté aura son rôle dans l'adhésion finale de l'esprit.

Nous n'avons pas à revenir ici sur cette théorie que nous avons exposée jadis[3] avec quelque développement. Notons seulement en passant qu'Ollé-Laprune aurait peut-être pu mettre davantage en relief le point fondamental, à notre sens, du problème de la certitude morale, la question des doutes *imprudents* et déraisonnables. Ce que nous voulions faire remarquer, c'est combien la conception que Ollé-Laprune se faisait de la philosophie et la place qu'il accorde dans cette conception au problème de la certitude morale se rattachent étroitement à la *loi de continuité et de relation* entre les êtres. Tout à l'heure, il avait marqué le rapport, la mutuelle dépendance de l'art et de la pensée; maintenant, il montre les points de contact de la pensée et de la volonté. Il ne peut se résoudre à isoler les facultés pas plus que leur objet; il dit comment elles se rapprochent, s'unissent, paraissent se pénétrer à de certains moments ; il insiste sur leurs opérations mixtes en quelque sorte. Agir de concert, d'une action commune, est preuve d'union.

1. *De la Certitude morale*, p. 224-227.
2. *Ibid.*, p. 370, 412-415.
3. *Études*, 5 juin 1897, p. 605-616.

V

Par ce que nous avons déjà dit, on a compris que Léon Ollé-Laprune ne séparait pas la philosophie pratique de la philosophie spéculative. Lui qui exigeait, dans la recherche même de la vérité, l'amour et la mise en exercice du vrai, ne supportait pas un instant qu'on pût se confiner dans la spéculation pure.

Doctrine de *méditatif* est dans sa bouche un grave reproche, et ce reproche il ne l'a pas épargné à Malebranche, pour le génie duquel il avait, d'ailleurs, une si chaude admiration. D'autant qu'une doctrine qui ne descend jamais des hauteurs risque fort de se fausser elle-même. Que le philosophe aime le monde des idées, mais qu'il ne dédaigne pas de mettre le pied sur cette terre. Si Malebranche « méprise tout ce qui est terrestre et humain », c'est qu'« il a peur que les choses de ce monde ne fassent concurrence à Dieu, et il ne veut pas que l'homme se partage entre elles et le souverain bien ». Idée fausse, crainte excessive. « Il n'y a point nécessairement de partage dans un cœur, parce que ce cœur aime autre chose que Dieu. » Ne peut-il pas aimer tout le reste pour Dieu et en Dieu[1] ?

Mais souvent ce dédain des réalités vient d'une philosophie moins sublime : c'est l'expression de ce qu'on peut appeler l'*intellectualisme*. L'intellectualisme! Comme toute la doctrine aussi bien que toute la vie d'Ollé-Laprune en est le contre-pied ! Il n'a pas assisté à ses derniers excès. Mais il est aisé de voir ce qu'il en aurait pensé, lui qui ne se lasse pas de rappeler que l'homme n'est pas seulement esprit, qu'il est encore et surtout volonté; que la pensée est un frivole amusement, quand elle n'aboutit pas à la vue plus nette, à la pratique plus pleine du devoir; lui qui traite, avec le P. Gratry, le *penseur séparé* de monstre; la *spéculation isolée*, de folie ou de crime[2]. Les *intellectuels* sentaient en lui, d'instinct, un

1. *La Philosophie de Malebranche*, t. II, p. 489. — Il note comment, au contraire, la philosophie de la Compagnie de Jésus a le sens des réalités, est ennemie de l'idéalisme et de l'*apriorisme*. *Ibid.*, p. 86-89.

2. *Éloge du P. Gratry*, p. 11.

adversaire : ils le firent voir pendant sa vie et aussi à sa mort.

Nous avons donc des devoirs à remplir ici-bas. Mais nos devoirs envers nous-mêmes ne se séparent pas de nos devoirs envers nos semblables. Si les vérités ne sont pas isolées, les hommes ne le sont pas non plus. Il convient tout d'abord de se rappeler que le bien ou le mal que nous faisons a toujours son rayonnement et son retentissement au dehors. « Chacun, par ce qu'il dit et fait, hâte ou retarde en quelque chose la décadence ou un regain de santé et de vigueur (dans le corps social). Cela est, qu'on le sache ou non, qu'expressément on le veuille ou non[1]. »

Mais on ne se contentera pas de travailler de cette façon indirecte, comme par contre-coup, au bien des autres. Il importe, dit Ollé-Laprune, de faire de ce bien l'objet même de ses efforts, bien plus, de sa vie. « N'avoir qu'une vie unie, médiocre, sans grandes fautes, je le veux bien, sans secousses, sans crises violentes, mais oisive, inutile, c'est un mal. Il faut voir que c'est un mal, et le sentir, et se le dire, et le dire à tous... Une vie languissante, inoccupée, ou remplie seulement de choses futiles, une telle vie, encore que correcte et, pour ainsi dire, innocente, est très certainement mauvaise. C'est une vie manquée. Il faut donc faire quelque chose, selon sa condition, selon les circonstances, selon ce qu'il faut nommer sa vocation...

« Cela est vrai dans tous les temps. En celui-ci, l'obligation n'est-elle pas plus pressante?... Si tout allait tout seul, si le mouvement régulier de la vie sociale assurait chacun et tous contre les heurts dangereux, quelque indulgence serait permise pour d'aimables somnolents; mais quand tout est en question et en péril; quand tout est à faire, ne pas le voir, ou, le voyant, ne rien faire, c'est une impardonnable faute[2]. »

C'est toujours la *loi de continuité*. L'homme de pensée ne doit pas se séparer de l'homme d'action, et l'homme d'action doit songer à ce que son temps demande de lui.

1. *La Philosophie et le Temps présent*. Avant-propos, p. VIII.
2. *Le Prix de la Vie*, p. 415-417.

Nous venons d'entendre Ollé-Laprune dire que « tout était à faire ». Il ne dit pas que tout est à refaire. Tout est à faire, explique-t-il lui-même, parce que tout est contesté, menacé, et qu'ainsi il n'est rien de bon qui ne soit à défendre et, en quelque sorte, à reconquérir. « On ne maintient rien, on ne préserve rien, on n'améliore rien non plus, sans avoir à multiplier les efforts, les labeurs, les combats. » Ollé-Laprune n'était pas un réformateur à outrance. Il était homme de progrès, mais il ne confondait pas le progrès avec le bouleversement. S'il proclamait en des questions importantes l'avènement de nouvelles conditions sociales, il était loin de condamner tout le passé ou tout le présent. La *loi de continuité* ne lui disait-elle pas d'unir les temps plutôt que de les diviser? S'il applaudissait à l'activité des *jeunes* et la stimulait, il savait aussi la défendre contre elle-même et la retenir au besoin. C'était un *progressiste*, mais avec mesure.

VI

Où, plus qu'ailleurs encore, Ollé-Laprune ne voulait pas établir de barrières infranchissables, c'était entre la raison et la foi, entre la philosophie et la révélation. Non qu'il interprétât la loi de continuité en ce sens que la révélation est le complément naturel et nécessaire des données de la raison. Il n'ignorait pas comment la révélation dépasse l'ordre rationnel, tout en ne lui étant pas opposé; comment le supplément de lumière qu'elle lui apporte ne saurait être, à proprement parler, *postulé*, exigé par la raison, quoique s'harmonisant merveilleusement avec ses besoins et répondant si pleinement aux problèmes qu'elle se pose.

Déjà, dans son ouvrage sur *la Philosophie de Malebranche*, il exprimait cette pensée qu' « il y a en philosophie un certain usage légitime des vérités de la foi[1] ». — « Si l'on a la foi chrétienne dans le cœur, ne serait-ce pas une chose par trop étrange qu'il fallût, pour pratiquer dans sa rigueur la méthode philosophique, rejeter cette intime certitude, éteindre ces lumières, se priver de ces secours?... Ce qui tuerait la philo-

1. T. I, p. IX.

sophie, ce serait de prendre les dogmes révélés pour les principes mêmes d'où devraient sortir par déduction la métaphysique et toutes les sciences philosophiques. Or, ce n'est pas nécessaire... La philosophie est essentiellement une œuvre humaine, comme la science, comme l'art[1]. »

« Si l'on entend bien les choses, le chrétien, dans ses recherches philosophiques, ne fait pas à chaque instant appel à la révélation et ne lui demande pas ses principes; mais il garde sa foi au fond du cœur, puise en elle une secrète force, lui rend ouvertement hommage quand il le faut, soutient par elle sa pensée hésitante, et trouve dans les dogmes, soit une lumière là où il ne voit plus, soit un frein là où il risque de s'égarer, soit un nouveau champ à explorer là où les enseignements de la foi ajoutent aux données rationnelles [2]. »

Léon Ollé-Laprune sera fidèle à cette pensée toute sa vie. Il la développe dans une partie de la préface qui ouvre la troisième édition du *Prix de la Vie*. Puis, arrivé à cet endroit de son livre où il se trouve directement en face du christianisme, il fait cette déclaration significative : « Ce que je fais ici, c'est bien une philosophie, une philosophie morale, une philosophie des choses humaines, une philosophie de la vie : car c'est bien l'œuvre de la réflexion sincère, curieuse, scrutatrice, avide de clarté et d'ordre... mais je n'ai jamais prétendu philosopher dans le vide. J'ai dit dès le premier instant de ces recherches : je philosopherai avec tout moi-même, dans une atmosphère tout imprégnée de christianisme. Je philosophe en homme qui pense, homme vivant, homme complet et chrétien. Ce n'est pas cesser d'être philosophe, apparemment. Aujourd'hui donc, à ce point précis de mes études, je constate, je déclare ceci. La loyauté intellectuelle, la probité d'esprit, la parfaite droiture l'exigent. Oui, dans ces recherches, où j'ai le plus possible et le mieux possible usé de mon esprit, avec méthode, selon les lois de la raison, j'ai eu souvent une lumière qui n'est point une lumière naturelle[3]. »

Cette déclaration fait honneur à la loyale sincérité de

1. *La Philosophie de Malebranche*, t. II, p. 251-253.
2. *Ibid.*, t. II, p. 257.
3. *Le Prix de la Vie*, p. 346-347.

l'homme; mais en quoi diminue-t-elle, comme on l'a prétendu, le mérite du penseur? Comment a-t-on pu accuser Ollé-Laprune de sacrifier la raison à la foi, lui refuser le titre de philosophe, parce qu'il n'a pas voulu, par une vaine fiction, s'isoler de ses croyances religieuses? Et parmi les solutions apportées par ces penseurs *libres*, combien leur sont inspirées, soit par un christianisme latent qui les enveloppe et les pénètre à leur insu, soit, au contraire, par le désir de tenir en échec ce christianisme dont ils ne peuvent se passer?

Quant au christianisme lui-même, Léon Ollé-Laprune ne consentait pas à le mutiler, pas plus que le reste. Dans son admirable opuscule : *les Sources de la Paix intellectuelle*, il s'élève contre la prétention, émise par quelques-uns, de se fixer un *minimum* de vérités, auquel on se tiendrait, pour n'effaroucher personne et faciliter l'accord des esprits. « La vérité réduite à un *minimum*, dit-il, c'est la vérité *diminuée*, et la vérité diminuée a perdu une grande partie de sa vertu. Autre chose est la vérité incomplète, autre chose est la vérité diminuée. Mise dans une âme de bonne volonté, la vérité encore incomplète est comparable à un germe : elle croît peu à peu, elle se développe, elle s'épanouit. La vérité incomplète cherche et trouve son complément. La vérité diminuée est semblable à un être organisé vivant dont on retrancherait une à une toutes les parties[1]. »

C'est pour cela que la tentative des néo-chrétiens est, à ses yeux, frappée de stérilité : faire à la vérité sa part, c'est la tuer. Il loue, au contraire, le P. Gratry d'avoir maintenu avec fermeté que « la vérité complète, intégrale, a le droit de régner, et que seule elle a la puissance de guérir et de sauver[2] ». Et c'est sa propre fermeté qu'il louait ainsi.

Non, il ne faut pas « avoir peur d'aller jusqu'au bout de sa vue ». Et comme la vérité morale entière comprend la vérité religieuse entière, et que la vérité religieuse entière ne se trouve que dans le christianisme, si par la marche de l'esprit

1. *Les Sources de la Paix intellectuelle*, p. 28-29.
2. *Éloge du P. Gratry*, p. 23.

en quête du vrai, on arrive en face du christianisme, on ne craindra pas d'y entrer.

De nouveau, dans le christianisme, il ne faut pas « avoir peur d'aller jusqu'au bout de sa vue ». Pourquoi les esprits qui sont frappés de la vertu sociale du christianisme ne reconnaîtraient-ils pas pratiquement pour eux-mêmes sa vertu individuelle, ses ressources infinies pour la pacification et le perfectionnement des âmes ? Pourquoi, d'autre part, restreindre l'action du christianisme aux individus, et ne pas lui demander le relèvement social ? « Quand on parle de revenir au christianisme, il ne s'agit pas d'une petite combinaison heureuse et salutaire pour celui-ci, pour celui-là, offrant à une pauvre âme fatiguée peut-être et meurtrie un abri d'un jour... C'est le grand édifice où il y a place pour tous, et où tous ont le devoir de prendre place[1]. » Il peut et doit abriter, vivifier tout le monde, les hommes et leurs institutions.

Mais le christianisme, le seul véritable, c'est l'Église catholique, et le centre de l'Église catholique, c'est Rome. Ollé-Laprune va droit à Rome, au pape. C'est surtout entre l'Église et le Pape que règne la loi de continuité, que l'unité est étroite, et Ollé-Laprune se garde bien de briser ou de relâcher ce lien. Pour voir de plus près, pour pénétrer plus à l'intime le catholicisme, il fit son voyage *ad limina*, puis raconta ce qu'il y avait appris. *Ce qu'on va chercher à Rome*, ce qu'il faut demander à Rome, c'est la vérité complète ; c'est aussi « l'esprit même qui l'anime. Elle est immobile et elle se meut. Elle a des principes d'une consistance absolue, et une action souple et variée. Comme elle, avec elle, par elle, il faut nous renouveler. Comprenons et pratiquons la nouveauté dans les choses contingentes pour y introduire la grande, l'éternelle nouveauté, celle du Christ[2] ».

Ollé-Laprune a écrit : « Malebranche, sans jamais faire au lecteur de ces confidences dont les écrivains contemporains

1. *Le Prix de la Vie*, p. 437.
2. *Ce qu'on va chercher à Rome*, p. 54.

ne sont pas avares, répand son âme dans ses ouvrages. » Cela est vrai d'Ollé-Laprune. Et comment aurait-il pu ne pas se mettre tout entier dans ses livres, lui doué d'une âme si transparente et si communicative dans sa réserve ? Esprit et caractère tout d'une pièce, quoique sans raideur, intelligence éminemment compréhensive, il ne supportait pas la vérité tronquée, amoindrie ; il en voulait toutes les parties *continuées*, unies ; il la voulait entière. Il disait qu'il faut aller au vrai total avec toute l'âme. C'est que lui-même allait à tout le vrai avec toute son âme.

Lucien ROURE, S. J.

VIEIRA

SA VIE — SON ÉLOQUENCE

I

A voir l'intérêt qu'excitent si généralement aujourd'hui les études historiques, le grand nombre d'hommes de valeur qui se consacrent à la reconstruction d'une époque ou d'un siècle, et les recherches qui se font dans les archives de tous les pays, ne semblerait-il pas que nos contemporains veulent se réfugier dans le passé pour se consoler des misères du présent ? Il est certain que jamais peut-être les vivants ne s'occupèrent autant des morts, — pour les élever ou les abaisser, trop souvent au gré de l'opinion courante ; — jamais les sentiments de nationalité ne s'affirmèrent avec un luxe pareil de centenaires et de statues ; et il n'y aura bientôt pas un événement de quelque importance, un ministre de taille dépassant la moyenne, un colonisateur de quelque talent, un écrivain ou un politicien, qui n'ait un bronze, un monument, ou une fête commémorative. Il est vrai que certains événements et certains hommes méritent des honneurs particuliers ; et il est des noms qu'on salue avec respect, à quelque pays qu'on appartienne, parce qu'ils résument une existence faite tout entière d'héroïsme, de sacrifice et de services rendus.

L'année dernière, le Portugal célébrait le deuxième centenaire d'un de ses plus grands écrivains, Antonio Vieira, qui fut en même temps un homme d'État et un orateur des plus célèbres du dix-septième siècle. Les fêtes données alors ont été pour ses compatriotes plus que le payement d'une dette de reconnaissance ; elles servirent de réparation à de grandes injustices et seront, je l'espère, le point de départ d'un rajeunissement de la littérature portugaise.

Le marquis de Pombal, dont la haine contre les Jésuites fut le principal mérite auprès des « philosophes », n'était pas

satisfait de la mort de Malagrida, un vieillard inoffensif de soixante-dix ans, qu'il fit brûler vif, après l'avoir accusé de conspiration et d'hérésie! Il ordonna l'arrestation et l'emprisonnement de tous les jésuites portugais, en fit déporter le plus grand nombre sans formalité ni jugement; et les autres, il les entassa par troupes dans les étroits cabanons de la tour Saint-Julien, à l'embouchure du Tage. J'ai visité les souterrains de cette tour lugubre, et ce n'est pas sans horreur que j'ai pu me rappeler les souffrances des malheureuses victimes, privées d'air, de lumière, de pain et d'eau, pourrissant dans l'infection et la vermine, obligées parfois de vivre à côté de cadavres longtemps privés de sépulture. Ce n'était cependant pas assez pour Sébastien-Joseph de Carvalho d'avoir exécuté les vivants; il se retourna contre les morts.

Des manuscrits du grand collège de Coïmbre, des trésors littéraires accumulés depuis deux siècles, furent solennellement livrés au feu, et un immense *auto-da-fé* détruisit le travail et les œuvres de dix générations. Les œuvres de Vieira, répandues dans toute l'Europe, ne pouvaient pas être supprimées d'une aussi preste façon; des copies de ses manuscrits existaient un peu partout. Pombal fit réunir ce qui restait du grand homme, enferma les précieux manuscrits qui avaient échappé au bûcher dans la bibliothèque nationale de Lisbonne, et les affubla de l'étiquette plus drôle que méchante : *Machinations du jésuite Antonio Vieira.*

Après Pombal, l'auteur anonyme de la *Deducção Chronologica*[1], vaste compilation de lieux communs à l'usage des jacobins de Portugal, refusait à Vieira le génie, le patriotisme, le biffait presque de l'histoire portugaise; mais il lui laissait ce qu'il ne pouvait lui enlever : son nom et ses œuvres, qui font oublier les œuvres de cet obscur folliculaire. Je ne parle pas des petits roquets de la fin du dix-huitième siècle, qui aboyèrent après le grand homme, pseudo-critiques qui ne virent dans ses œuvres que des subtilités, des exagérations, et surtout du « fanatisme ».

1. On croit que c'est Pombal lui-même qui l'a inspirée, s'il ne l'a pas dictée.

Quelques voix s'élevèrent en faveur du bon goût et de la saine raison; mais avec quelle prudence! Dom Francisco-Alexandre Lobo, évêque de Vizeu, publia en 1823 son « Discours critique et historique », dont il faut lui savoir gré, parce qu'il témoigne d'une bonne volonté réelle et d'un véritable courage. On était en plein sous la censure des *Arcades*, pour qui rien de ce qui était vraiment national n'avait de valeur; la basse rhétorique des « Traducteurs » de 1800 régentait encore les esprits. L'auteur du « Discours », pour faire accepter quelques éloges sur le grand orateur portugais, ne lui ménage pas les sévères critiques. Il lui reproche ses façons d'argumenter, les interprétations trop peu littérales de la Bible, le manque de symétrie dans les divisions, le bel esprit, que sais-je? mais au-dessus de cette sévérité, c'est une timide réhabilitation qui surnage. Si Vieira n'est pas replacé sur le piédestal d'où les « philosophes » l'ont renversé, on voit cependant que la statue est belle, qu'elle n'a rien de brisé, et qu'avec du temps et des efforts on pourra la relever.

C'est pourtant à la même époque que l'on voit se dresser, à côté de la discrète apologie de l'évêque de Vizeu, une des plus haineuses diatribes contre l'orateur portugais. Joseph-Augustin de Macedo, celui qui voulait faire oublier les *Lusiades* de Camoëns par son poème de l' « Oriente », un pathos sans verve ni originalité, crut aussi pouvoir remplacer les sermons de Vieira par ses prétendus « triomphes de l'éloquence chrétienne[1] ». L'avenir confirma une fois de plus la parole de Montaigne : « Le temps est le grand justicier du passé. » Tandis que les petits volumes de Macedo dorment dans la poussière des bibliothèques et des greniers, les œuvres de Vieira, recherchées, traduites en plusieurs langues, sont étudiées de plus en plus; et, à l'heure présente, le « Comité du centenaire » publie en Portugal une édition populaire qui fera encore mieux connaître et appré-

1. Cette appellation, si modeste, est de Macedo lui-même. « Ce discours, disait-il à la fin d'un de ses exordes, sera peut-être un des plus grands triomphes de l'éloquence chrétienne. » — Ce n'est plus de l'orgueil, c'est de la sottise!

cier le grand écrivain [1]. Bien des préjugés sont tombés depuis longtemps ; bon nombre d'adversaires sont rentrés dans l'ombre, cédant à la crainte du ridicule, qui est le commencement de la sagesse, et tout ce qu'il y a d'esprits éclairés en Portugal s'associe au mouvement actuel, qui est le retour de la justice et du bon sens.

En France quel intérêt peut-il y avoir à connaître cet homme et son œuvre ? Eh ! mon Dieu, l'intérêt qu'il y a toujours à connaître un homme de génie. Dans son *Histoire des Confesseurs des rois*, le fameux Grégoire mêle à beaucoup d'erreurs et à ses tirades dans le goût de la Révolution quelques observations très justes sur l'écrivain portugais ; il dit entre autres choses : « Vieira si peu connu en France, et pourtant si digne de l'être. » La remarque reste exacte encore à peu près.

En 1878, il y a eu une soutenance à la Sorbonne sur la vie et les œuvres de Vieira. La thèse de M. Carel, intéressante, quoique trop incomplète à plus d'un point de vue, est à ma connaissance le seul travail français qui se puisse lire avec fruit, et j'y renverrai encore mes lecteurs [2]. La France ne possède pas même une bonne traduction des œuvres de Vieira, tandis que les pays voisins, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et l'Espagne en ont depuis longtemps. L'abbé Poiret a bien commencé, en 1866, une publication ayant pour titre : *Sermons du R. P. Antoine Vieyra, jésuite portugais*. Mais il a si mal compris le texte original, que la pensée en est souvent défigurée. Si du moins il s'était contenté du rôle de traducteur, dans les passages dont le sens lui était connu et n'était pas trop difficile à rendre, on n'aurait pas l'étonnement de constater des coupures, des transpositions arbitraires, le mélange de morceaux appartenant à divers discours, pour ne rien dire des interpolations de sa fabrique et des sermons étrangers dont il a cru devoir grossir sa collection [3].

1. Cf. *Études*, 20 juillet 1898, p. 272-275.
2. Carel, *Vieira, sa vie et ses œuvres*. Paris, Gaume.
3. C'est ainsi qu'il a introduit dans le premier volume (p. 249) un petit sermon pour Noël, extrait des œuvres de l'oratorien Manuel Bernardes.

Rien d'étonnant si Vieira est peu ou mal connu en France. Sans doute, le français de son traducteur n'a pas toujours réussi à lui ôter la force et l'éclat des pensées, le coloris, l'originalité; en un mot, c'est de l'or trop fin pour perdre tout son prix, même sous la gangue qui le couvre; mais il me semble que ce serait rendré service à la littérature française que de lui donner une bonne traduction d'un des plus grands génies des littératures du Midi. La France accueille avec curiosité les produits littéraires du Nord, les moins faits cependant pour son goût naturel : les romans norvégiens, suédois, russes ou valaques. Si Vieira lui était présenté, je crois qu'elle l'accueillerait avec faveur. C'est un travail digne d'un professeur de ces universités qui ont élevé des chaires aux littératures méridionales.

II

Vieira naquit à Lisbonne, le 6 février 1608. Amené au Brésil, dès l'âge de huit ans, par sa famille qui allait s'établir dans cette lointaine colonie, il fut mis au collège des Jésuites de Bahia. Il y fut médiocre élève, et à l'exemple de tant de gens d'esprit, il commença par être parmi les derniers de sa classe. Preuve de plus, qu'il ne faut pas absolument désespérer des collégiens les moins brillants, et que certains se font un nom sans avoir été des prodiges à leur dixième année. Au cours des études, il s'opéra dans l'esprit du jeune écolier un changement que les historiens s'accordent à attribuer à l'intervention surnaturelle de la Mère de Dieu. Vieira parut, en effet, subitement transformé; l'élève d'esprit timide et borné devint d'une pénétration, d'une vivacité et d'une sûreté d'intelligence qui excitèrent l'étonnement et l'admiration générale.

Sa formation littéraire achevée, il entra au noviciat des Jésuites, à l'âge de quinze ans, et, après les deux années d'épreuves réglementaires, il fut admis à prononcer ses vœux de religion, en 1625. Peu après, il enseigna la rhétorique et composait dans ses loisirs des « Commentaires » sur les métamorphoses d'Ovide et les tragédies de Sénèque. A vingt ans, il avait composé d'autres Commentaires sur les

livres historiques de la Bible et le « Cantique des cantiques ». La supériorité de son esprit était assez reconnue par ses collègues et ses maîtres, pour qu'on le dispensât d'assister aux cours des professeurs lorsqu'il étudia la théologie ; et les traités qu'il rédigea pour son usage personnel parurent tellement remarquables, qu'il fut chargé du cours de dogmatique aussitôt après son ordination à la prêtrise : il avait vingt-cinq ans à peine. Mais sa carrière ne devait pas être celle d'un professeur, et il devait connaître d'autres luttes que celles des idées.

Le 1er décembre 1640, fut proclamée l'indépendance du Portugal, qui était soumis à la domination espagnole depuis près de soixante ans. La nouvelle arriva au Brésil vers le milieu de janvier 1641 et y excita un enthousiasme indescriptible. Le vice-roi, Dom Fernando de Mascarenhas, fit partir pour Lisbonne, à la fin de février, son fils, pour reconnaître le nouveau roi de Portugal, Jean IV, et lui prêter serment au nom de la colonie. Les PP. jésuites Simon de Vasconcellos et Antoine Vieira faisaient partie de l'ambassade.

Les voyageurs abordèrent à Lisbonne à la fin du mois d'avril. Jean IV eut vite deviné la valeur du P. Vieira. Il lui fallait un orateur pour relever l'esprit public, un diplomate pour soutenir la cause de l'affranchissement auprès des cabinets de l'Europe. Il fit appel au patriotisme du jésuite et, en même temps qu'il le nommait son prédicateur, il lui imposa d'entrer au Conseil de la Couronne.

La besogne ne manquait pas. La législation, l'administration intérieure étaient à réformer, ou à créer ; il fallait veiller à la défense et au développement des colonies, soutenir la guerre contre l'Espagne, apaiser les discordes civiles. Le jeune professeur de trente-deux ans se fit tour à tour légiste et financier, quelque peu marin et militaire ; et son bon sens ferme et pratique, sa souplesse d'esprit et sa prodigieuse facilité d'assimilation ne sont pas moins admirables que son absolu dévouement aux intérêts du pays.

La confiscation était inscrite alors dans tous les codes. Afin de laisser au commerce la sécurité qui lui est indispensable, Vieira fit décréter que les biens meubles des mar-

chands ne pourraient être confisqués. Avec la noblesse, gens d'église et gens d'épée se partageaient tous les honneurs, tandis que le négoce était regardé comme une déchéance. Vieira eut à cœur de relever cette dernière profession, en facilitant l'anoblissement des marchands ou armateurs. Il fit décider l'établissement d'une Banque nationale sur le modèle de celle d'Amsterdam, et la création, bien avant Colbert, d'une grande Compagnie de commerce pour la colonie du Brésil. Il voulait une autre Compagnie pour les colonies des Indes : si on avait suivi ses conseils, le Portugal aurait-il si vite perdu ces immenses possessions ?

A l'intérieur, le gâchis et la misère étaient à leur comble. On manquait de ressources pour la guerre contre l'Espagne; les impôts mal répartis rentraient difficilement et diminués de moitié. Le jeune conseiller s'efforça d'introduire un peu d'ordre dans les finances et réclama victorieusement l'égalité de tous devant l'impôt. Aux représentants des diverses classes du royaume, il disait, dans un discours d'ouverture des *Cortès :* « Les impôts sont le sang et la chair du peuple... Il faut qu'ils se répartissent entre tous. Quand tout le monde paye, quel scandale que les nobles ne payent pas ! Et des ecclésiastiques, que dirons-nous ? Eh, mon Dieu ! la guerre que nous avons à soutenir nous place en des circonstances anormales, et en face de si pressants besoins de l'État la libéralité devient justice. » — Ne croirait-on pas entendre un « démocrate » de nos jours ? Ainsi les mesures, que des nécessités croissantes et l'esprit égalitaire devaient généraliser dans toute l'Europe deux siècles plus tard, un jésuite, inspiré par son patriotisme, en pressait dès lors l'adoption dans sa patrie.

Des divisions religieuses profondes subsistaient entre vieux et nouveaux chrétiens. Les fils de juifs convertis, les « nouveaux chrétiens », étaient en butte aux calomnies et aux mauvais traitements des fanatiques — il s'en trouve dans tous les temps — et aux injustices des politiques. Aussi les voyait-on s'expatrier en grand nombre, pour fuir la mort ou pour ne pas vivre au milieu de craintes et d'alarmes continuelles. Vieira travailla à l'abolition de cette distinction

odieuse de chrétiens vieux et nouveaux ; il mit fin à bien des injustices, à bien des tracasseries. Constatant la sincérité de beaucoup de ces néophytes et ne permettant pas aux autres d'en douter, il exigea de tous et pour tous, quelle que fût la date de leur inscription dans la foi, la tolérance, la justice et le respect des droits acquis. Tout en surveillant les convertis de fraîche date, pour leur rendre impossible la trahison, il combattait les excès de l'Inquisition portugaise avec une indépendance, une largeur de vues et un sens politique assurément fort méritoires pour l'époque.

Dans la première fièvre de la délivrance, bien des Portugais voulaient envahir la Castille. Vieira s'y opposa de toutes ses forces, recommanda la défensive, et le plan de campagne qu'il rédigea, avec les considérations qui l'accompagnent, est digne d'être signé par le plus habile général, au jugement de M. le colonel de Sousa et de la *Revue militaire* de Lisbonne. C'est bien d'ailleurs au système exposé dans ces pages que le Portugal fut redevable des victoires d'Elvas, d'Ameixial, de Castello-Rodrigo et de Montes-Claros.

En 1642, il fut chargé de faire aux députés le sermon de la rentrée des Chambres. Rien de vague ou de creux dans ce discours ; pas de mots à effet, comme il en faut dans les parlements contemporains. Il disait à ses auditeurs de travailler au salut du pays, s'ils voulaient sauver leur âme ; leur recommandait de ne pas servir les intérêts de leurs parents, de leurs amis, de ceux qui leur donnaient de l'argent ; il les pénétrait de cette vérité que tous les malheurs arrivent à un peuple quand les gouvernements accordent les places aux candidats des députés ; que les dignités et les fonctions doivent aller chercher les hommes, et non pas les hommes chercher les fonctions et les dignités.

Qu'on imagine les ministres d'aujourd'hui tenant pareil langage du haut de la tribune ! Toutefois, on pense bien que l'éloquence du jésuite ne convertit pas tout le monde du premier coup ; et il dut s'élever à plusieurs reprises contre l'immoralité des intrigues et la corruption administrative.

Ayant pu voir de près, pendant quatre ans, l'intelligence, le dévouement de son conseiller, Jean IV l'envoya en mis-

sion secrète à Paris et à la Haye. Il fallait se rendre compte et accélérer la marche vraiment désespérante des négociations entreprises pour la reconnaissance du nouveau royaume de Portugal; il fallait faire produire des fruits à l'alliance française conclue avec Richelieu (1er juin 1641), mais qui ne donnait guère de résultats tangibles avec le cardinal Mazarin, dont la politique ondoyante et cauteleuse, pleine de compromissions et de petites lâchetés, tranchait si fort sur celle de Richelieu. Mazarin avait sans doute accepté le programme et l'héritage de son illustre prédécesseur pour la politique étrangère ; mais les velléités de sympathie qu'il témoignait au Portugal n'étaient pas fort durables, et il ne les manifestait qu'autant qu'il le croyait utile à ses combinaisons. Le congrès de Munster, subissant la pression de l'Espagne, refusait d'admettre les plénipotentiaires portugais; la Hollande venait de violer à Pernambouc le traité du 12 juin 1641. Graves affaires pour Vieira!

Quels furent au juste les négociations entamées, les projets discutés, les résultats de sa mission? Vieira n'a pas jugé à propos de nous en découvrir le mystère; il a dit que « ses négociations ne sont pas du domaine de l'histoire ». La correspondance de Mazarin publiée ne nous renseigne guère davantage; mais les archives de Paris recèlent peut-être encore des documents qui satisferaient notre curiosité. Celles de Londres pourraient nous révéler les motifs des deux voyages que Vieira dut faire en Angleterre, au cours de ces négociations.

En 1648, tandis que Vieira était à la Haye, étudiant les ressources de la Hollande, cherchant à déjouer sa politique de rapine et d'astuce, il reçut du roi Jean IV un pli à son adresse. L'ambassadeur en titre, François de Sousa Coutinho, s'alarma de cet envoi direct. Il y avait de quoi : c'était la nomination officielle de Vieira au poste d'ambassadeur. Vieira dissimula le contenu de la lettre royale, calma les inquiétudes de Coutinho : « Rien de grave, lui dit-il, le roi me rappelle en Portugal. » Il partit le soir même, et, arrivé à Lisbonne, se présenta devant le roi : « J'ai désobéi, sire, vous pouvez me punir; mais la situation que vous m'offriez est contraire à ma profession de religieux. » Jean IV admira

cette fidélité du jésuite à ses règles et l'appela de nouveau dans son Conseil.

Peu de temps après, une scène curieuse se passait au palais. La France venait de reprendre Dunkerque, et Jean IV faisait chanter un *Te Deum* à sa chapelle en l'honneur du succès de ses alliés. Les ministres, les courtisans, admis, après la cérémonie, au baisement de main, félicitaient le roi. Vieira se présente à son tour et, au lieu de félicitations, offrit des condoléances. « Pourquoi cela ? interroge le roi. — Les Hollandais, sire, répondit le hardi conseiller, entretenaient jusqu'ici une flotte en face de Dunkerque, pour assurer à leurs vaisseaux le passage de la Manche. Maintenant qu'ils sont alliés des Français, cette flotte est disponible et ils l'emploieront sans doute contre nous. Quand je suis parti d'Amsterdam, j'ai remarqué qu'ils en avaient grande envie. Leur commandant fera à Pernambouc tout ce qu'il a promis du temps d'Oliveira : sans verser une goutte de sang, il empêchera notre ravitaillement. — Que faire ? reprend Jean IV. — Acheter 15 frégates de 30 pièces de canon, au prix de 20 000 *cruzades*[1] chacune ; les 300 000 cruzades qu'il faut, pour cet achat, Votre Majesté les aura facilement en frappant d'un léger impôt la cargaison des 40 000 caisses de sucre qui viennent d'arriver. »

Le roi approuva, mais les ministres trouvèrent le moyen impraticable. Quelque six mois après, une caravelle, arrivant de Bahia, apporte la nouvelle que le hollandais Sigismond est fortifié à Tamarica. Le Conseil des ministres, réuni aussitôt, est d'avis qu'il faut immédiatement envoyer des secours à Bahia ; mais 300 000 cruzades sont indispensables, et le Trésor est à sec. Vieira apprend de la bouche du roi que les ministres reculent et désespèrent de trouver des ressources : « Quoi ! s'écrie-t-il indigné, les ministres osent dire que Votre Majesté ne trouvera pas 300 000 cruzades pour secourir le Brésil, notre meilleure colonie ! Eh bien, moi, avec ce manteau tout rapiécé, je vais chercher cette somme. » Il courut chez des marchands, et le soir il remettait au roi les 300 000 cruzades.

1. Le *cruzado* valait alors 3 fr. 30.

En 1650, il quitta de nouveau son pays, chargé d'une mission à Rome. Il devait négocier le mariage du prince Théodose de Bragance avec l'infante d'Espagne, Marie Thérèse, celle qui devint quelques années plus tard la femme de Louis XIV. L'affaire de la révolte de Naples et de son annexion au Portugal lui était également recommandée ; mais la mort de Massaniello et l'emprisonnement du duc de Guise arrêtèrent les négociations. Pour le mariage du prince Théodose, il semble que Vieira ait été quelque peu séduit par le rêve d'hégémonie portugaise dans la péninsule ibérique. Toujours est-il que ces illusions ne durèrent pas longtemps, puisqu'en 1675 il disait à Pierre II, à propos d'un projet analogue : « Pourquoi, sire, le Portugal donnerait-il sa princesse et sa couronne pour acheter l'ancienne servitude ? »

Pendant les dix années de ses voyages diplomatiques, Vieira ne cessa pas un jour de lire et d'étudier. « Quand j'étais en Portugal, dit-il lui-même[1], je n'ai jamais interrompu mes études, et on se plaisait à m'appeler l'habitant de la bibliothèque (*o morador da livraria*). Dans mes courses en Hollande, en France, en Angleterre et en Italie, j'ai eu l'avantage de visiter les premières bibliothèques du monde, de traiter avec les hommes les plus savants, de les consulter, de discuter leurs opinions. J'ai fait de la controverse, non pas à ma table, dans le repos de la cellule, mais en pleine mêlée, les armes à la main. »

En effet, ses disputes avec les rabbins d'Amsterdam, avec les protestants de Londres et d'Allemagne, portèrent la lumière dans beaucoup d'esprits, et surtout — chose bien rare — lui gagnèrent beaucoup de cœurs. Il y gagna un tel renom de science et de charité que le Souverain Pontife le chargea de composer un grand ouvrage de controverse, d'après l'expérience qu'il venait d'acquérir en ces pays. L'ouvrage ne fut malheureusement jamais composé, — l'action, décidément, prenant toute la vie de cet homme infatigable ; — mais le seul fait qu'on lui ait demandé un travail de ce

1. Dans son Apologie au *Saint-Office* de Coïmbre.

genre montre en quelle estime on tenait à Rome le controversiste vigoureux et courtois.

En Portugal, comme dans ses missions à l'étranger, dans toutes les villes où les Jésuites avaient une mission ou un collège, Vieira vivait au milieu de ses frères en religion, menant le train ordinaire, faisant peu de bruit, prenant les récréations communes, qu'il égayait par ses bons mots et ses piquants récits, qu'il dominait aussi par son esprit étincelant et sa verve intarissable; à part cela, ne se distinguant pas des autres, si ce n'est par une plus grande piété et une plus exacte fidélité à la règle.

III

Au début de sa vie religieuse, il s'était engagé par vœu à évangéliser les sauvages du Maragnon. Longtemps ses supérieurs crurent devoir le laisser à la disposition de Jean IV. Ce n'était pas toujours sans un certain regret. Les emplois dont l'avait honoré la confiance du souverain se rapportaient plus ou moins directement aux *affaires d'État*, dont la Compagnie de Jésus, quoi qu'on ait prétendu, a toujours éloigné le plus possible ses religieux. Pour Vieira lui-même, ces fonctions furent l'occasion de bien des souffrances morales, et plus d'une fois il eut la douleur de se voir mal compris par ses propres frères en religion. Mais les circonstances avaient pour ainsi dire rendu nécessaire cette condescendance aux volontés de Jean IV. Cependant le zélé Jésuite continuait à insister, et les supérieurs se rendirent enfin à ses prières. En 1652, Vieira s'embarquait pour les missions du Brésil.

Il n'y resta pas longtemps. Dès son arrivée dans la colonie, il put considérer de près les horreurs de la traite des nègres et de l'esclavage des Indiens. Les colons portugais faisaient venir d'Afrique des cargaisons d'« ébène », et Dieu sait les traitements que subissaient ces pauvres malheureux. Qu'on se rappelle les récits du cardinal Lavigerie sur la chasse et la vente des nègres des *Grands lacs;* la cruauté n'était guère moindre, au dix-septième siècle, chez les traitants de couleur blanche, que chez les Arabes ac-

tuels. « Les Israélites, disait Vieira aux colons du Brésil, dans un discours poignant d'émotion, traversèrent la mer Rouge et passèrent de l'Afrique en Asie pour fuir la captivité. Vos esclaves traversent l'Océan dans sa plus grande largeur et passent de l'Afrique en Amérique pour y vivre et mourir captifs. Les autres hommes naissent pour vivre; ceux-ci pour être esclaves! Dans les autres contrées, la matière du commerce est ce que cultivent les hommes, ce que tissent les femmes; ici, ce que les pères engendrent, ce que les mères allaitent, voilà ce qui se vend et ce qui s'achète! O commerce diabolique, où le bénéfice s'acquiert aux dépens de l'âme du prochain et par la perte de l'âme du marchand lui-même! »

Si la traite des nègres arrachait à Vieira des discours indignés, l'esclavage des Indiens ne lui laissa pas un instant de repos. Pour eux, il avait apporté du Portugal un décret d'affranchissement; il n'en fallut pas davantage pour provoquer une révolution. Colons et fonctionnaires se soulevèrent, en réclamant le retrait du décret. La populace, ameutée, se porta sur la maison des Pères Jésuites, la mit à sac et Vieira n'échappa que par miracle à la mort.

Le gouverneur dut faire intervenir les troupes pour disperser les émeutiers, arrêter le désordre et empêcher de plus grands malheurs. C'était un politique, partisan des demi-mesures, et voulant à tout prix garder la paix; il fit venir Vieira, lui donna des conseils de prudence; mais Vieira lui répondit par ces fermes paroles : « Si aujourd'hui, pour plaire au peuple, nous approuvions l'injustice, demain ce même peuple, à la réflexion, nous réputerait indignes de notre ministère. »

Cependant le gouverneur n'était pas seulement un politique partisan de la conciliation, c'était aussi un homme de cœur, capable d'entendre la vérité. Remué par les longues conversations qu'il eut avec le missionnaire, il l'invita à exposer en public les raisons qu'il lui avait données en particulier, et à prêcher un carême sur la question de l'esclavage.

Pour accepter, presque au sortir d'un soulèvement général, il fallait un grand courage. C'était une hardiesse que le succès

devait récompenser ; mais, quand le résultat était si incertain, ne fallait-il pas que l'orateur, confiant dans la justice de sa cause, élevât son âme au-dessus de la crainte qu'excitent chez les plus vaillants les passions d'une foule en délire ?

Au jour du premier sermon, le premier dimanche de Carême, une multitude immense se pressait dans la cathédrale de Saint-Louis, inquiète, émue, mais attentive et malléable heureusement. Deux grands intérêts entraient en lutte : d'un côté, la fortune de plusieurs milliers de familles, propriétaires d'esclaves ; de l'autre, la liberté de plusieurs centaines de mille hommes.

Vieira prit texte de ces paroles de saint Mathieu, qu'il venait de lire à l'évangile de la messe : *Haec omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me*[1]. Il annonce qu'il ne parlera pas de la première tentation de Jésus-Christ, quand le démon conseille au Sauveur de transformer les pierres en pain ; ni de la seconde, quand il lui demande de se jeter du haut du temple ; mais de la troisième, la tentation des richesses du monde, parce qu'elle est la plus forte, la plus puissante et surtout la plus fréquente au Maragnon. C'était dire tout de suite qu'il ne reculerait pas devant la question brûlante. Développant la scène évangélique, il montre la valeur d'une âme par les efforts que fait le démon pour s'en emparer, surtout par le prix qu'il en offre. Ici quelques longueurs, des considérations qui alourdissent et retardent la marche du discours, mais l'orateur se reprend, et l'apostrophe suivante éclate comme la foudre : « Entre les promesses que Satan fit autrefois pour avoir une seule âme, et le prix dont il en paye des masses aujourd'hui, quelle différence ! Il n'y a pas un pays au monde où il les obtienne plus au rabais que parmi vous ! Il n'a pas besoin de vous offrir des royaumes, des villes, ni même des hameaux : il lui suffit de vous montrer un ou deux esclaves, et aussitôt il vous voit tomber en adoration à ses pieds. Pour un nègre, votre âme ! Ce nègre sera ton esclave pendant cette vie ; mais, en retour, ton âme sera mon esclave pendant l'éternité : tel est le pacte que le démon a fait avec chacun de vous. »

1. *Math.*, IV, 9.

Puis, comme pour adoucir la dureté de ces paroles, l'orateur communique à son auditoire les anxiétés de son âme! — « Monter en chaire pour n'avoir à dire que des choses pénibles, ce n'est pas mon goût, vous le savez ; à plus forte raison quand il s'agit de personnes auxquelles je souhaite tout le bonheur possible. D'un autre côté, monter en chaire et ne pas dire la vérité, c'est contre le devoir et contre la conscience; surtout chez moi, qui ai dit tant de dures vérités avec tant de franchise et devant des auditeurs qui, étant plus illustres, n'en étaient que plus redoutables. Pour tous ces motifs, j'avais pris le parti d'aller dans les campagnes catéchiser les Indiens. » Des personnes recommandables par leur vertu, et respectées de tout le monde, l'ont engagé à parler. Il n'aurait peut-être pas accepté. Mais le vendredi matin, tandis qu'il célébrait la messe, il a cru sentir une inspiration de Dieu, comme un appel de l'Esprit-Saint, qu'il ne croyait pas pouvoir négliger sans manquer à sa conscience. En lisant les paroles de l'épître, tirées du prophète Isaïe : *Clama, ne cesses... et annuntia populo meo scelera eorum*[1], il a comme entendu la voix de Dieu qui lui commandait de dire au peuple la vérité.

Et voici cette vérité, qui sur des âmes croyantes devait produire d'autant plus d'effet qu'elle était annoncée par un missionnaire ayant le prestige de l'éloquence, de la sainteté et d'une haute position généreusement sacrifiée : « Tous, vous êtes en état de péché mortel; tous, vous vivez et mourez en état de damnation; tous, vous allez droit en enfer! En enfer! Beaucoup des vôtres y sont déjà, et vous ne tarderez pas à les y rejoindre, si vous ne changez pas de conduite. Quoi! grand Dieu! un peuple entier en péché mortel! un peuple entier dans le chemin de l'enfer! Oui! et s'en étonner, c'est ne pas savoir ce qu'est l'esclavage injuste. »

Les souvenirs bibliques lui reviennent en foule; c'est la captivité d'Israël dans la terre d'Égypte qui lui fournit les plus vigoureux rapprochements : « Le Pharaon refusa la liberté aux fils des Hébreux; aussitôt sur lui et son royaume fondirent les fléaux que vous savez. Ne doutez pas que ce qui

1. *Is.*, LVIII, 1.

attire le malheur sur cette terre, ce ne soit l'esclavage injuste. D'où vous vient la plaie des Hollandais, la fièvre jaune, la sécheresse, la famine? De l'esclavage injuste! »

Et pour que les âmes n'essaient pas de se tromper par de captieux raisonnements, il donne aussitôt, comme les considérants juridiques, les motifs des anathèmes qu'il vient de prononcer : « Quiconque doit au prochain des salaires, ou, qui plus est, la liberté, et pouvant acquitter sa dette ne le fait pas, est en état de damnation. Or, en notre Maragnon, tous les propriétaires, ou presque tous, doivent à leur prochain soit des salaires, soit la liberté, et, pouvant payer cette dette, ils ne la payent pas; donc tous, ou presque tous, sont en état de damnation!... Parmi vous, y en a-t-il un qui doute de la vérité que je viens de vous rappeler? Il y a des lois et des savants; qu'il les interroge. En ce pays, vous avez trois ordres religieux, dont chacun abonde en sujets éminents par la science et la vertu; cherchez, interrogez, informez-vous. Mais, qu'est-il besoin d'aller frapper aux portes des monastères? Allez en Turquie! allez en enfer! il ne saurait y avoir de Turc en Turquie, ni de démon en enfer, qui ne dise que c'est chose damnable de priver un homme de sa liberté! Le simple bon sens ne vous le dit-il pas? »

On le voit, le raisonnement est rigoureux, et les autorités irrécusables. Puis, il va au-devant des difficultés misérables qu'opposent ces tempéraments amollis : « Qui ira nous chercher notre provision d'eau et de bois? Qui nous préparera notre manioc? Sera-ce nos femmes; sera-ce nos enfants qu'il faudra assujettir à de si rudes corvées? — Mon intention, comme vous le verrez tout à l'heure, n'est pas qu'on en vienne à de telles extrémités; mais fallût-il en venir là, si la justice, si la conscience l'exigeait, je dis qu'il n'y aurait pas à hésiter. Que vous-même, que vos femmes et vos enfants, que nous tous, nous fussions obligés de travailler pour vivre, quel si grand mal y aurait-il à cela? Ne vaut-il pas mieux se nourrir au prix de sa propre sueur que du sang des malheureux? Ah! richesses! ah! opulence du Maragnon! ces beaux manteaux, ces belles mantilles, si on les pressait, si on les tordait, que de sang n'en ferait-on pas sortir!... Lequel vaut mieux pour vos femmes, de porter leur vase à la fontaine et

d'aller au ciel comme la Samaritaine, ou de se faire servir comme des reines et d'aller en enfer comme Jézabel? »

Pour rassurer cependant les intérêts légitimes, après avoir terrifié les consciences, il discute comme un homme d'affaires; il prouve que les sacrifices demandés ne sont pas aussi considérables qu'on le craint; bien plus, que la réforme doit assurer pour l'avenir de réels avantages.

La fin du discours est comme traversée par un souffle de confiance; l'orateur sent que les volontés ont été retournées, qu'il a gagné sa cause; c'est un chant de victoire qu'il entonne : « Donnons au ciel ce triomphe, à l'enfer cette humiliation, à notre pays ce remède; donnons cet honneur à la nation portugaise, cet exemple à la chrétienté; donnons-nous à nous-mêmes cette gloire aux yeux de l'univers; sache le monde, sachent les hérétiques et les païens que Dieu ne s'est pas trompé quand il a choisi les Portugais pour être les conquérants et les prédicateurs de cette partie de l'univers; sache le monde qu'il y a encore la vérité, encore la crainte de Dieu, qu'il y a encore l'âme, la conscience et le salut! »

Avant de descendre de chaire, il avait convoqué pour le soir même, dans cette même église, une réunion des notables de la ville; et là il aplanissait, par une inspiration de bon sens, les difficultés qui s'élevaient dans cette assemblée et menaçaient d'emporter les résolutions prises.

On conçoit qu'une résolution aussi importante que la suppression de l'esclavage ne pût être mise à exécution sans crise ou débats orageux, malgré la bonne volonté générale. Vieira fit élire un tribunal qui examinait les réclamations des propriétaires et des esclaves, et rendait des jugements sans appel. Tous les Indiens capturés dans une guerre injuste, tous ceux qu'on avait achetés sur les marchés, tous ceux que les familles se transmettaient par héritage, furent déclarés libres de s'en aller comme colons dans les domaines royaux, ou de rester avec leurs maîtres.

Vieira ne défendait pas d'acheter et de retenir en service les indigènes délivrés de la main des cannibales, ou faits prisonniers dans une guerre juste : « L'esclavage est en effet, disait-il, un adoucissement à leur sort, et un tel rachat est

une vraie rédemption, puisqu'on aurait pu les laisser périr de la main des ennemis, ou les mettre à mort dans une juste guerre. » Ces concessions, bien que conciliables avec la morale, nous paraissent aujourd'hui peu admissibles. Vieira lui-même espérait que le progrès des sentiments d'humanité ne tarderait pas à les rendre inutiles. Pour les apprécier, il convient de se reporter aux idées de l'époque, et de se rappeler ce qu'il a fallu de temps et de luttes, jusqu'en notre dix-neuvième siècle, pour amener les nations civilisées à réaliser l'affranchissement complet, qui était le vœu de Vieira.

La délivrance de plusieurs centaines de milliers d'esclaves fut le résultat du discours que nous venons d'analyser. Ce résultat ne coûta pas une larme, ni une goutte de sang : ce n'est pas ainsi que l'émancipation des noirs s'est faite de nos jours.

Une victoire pareille suffirait pour l'honneur d'une vie. Nous ne parlons pas maintenant du mérite littéraire de l'orateur qui remportait ce triomphe ; nous comptons dire plus tard notre avis sur le genre, les qualités et les défauts de son éloquence. Le goût français ne s'accommoderait pas, semble-t-il, de la multiplicité des citations bibliques, de certains rapprochements plus ingénieux que naturels, de quelques longueurs, de certaines digressions, qui étaient peut-être une habileté devant un auditoire prévenu. Plus d'un critique, habitué aux œuvres de Bossuet, aurait désiré chez Vieira la calme sérénité que l'on admire dans les discours de l'évêque de Meaux ; mais il y trouverait la même élévation de pensée, les mêmes éclairs de génie. D'autres auraient peut-être voulu retrouver chez le jésuite portugais la méthode rigoureuse et transparente de Bourdaloue. Ils y trouveront du moins le zèle ardent et sincère, et cette finesse d'analyse psychologique qui font l'orateur moraliste.

Et puis, quelle fougue ! quelle passion ! quelles habiles voltes-faces ! Vieira avait le tempérament de nos plus grands orateurs politiques contemporains, et, en le lisant, on le croirait plus de notre temps que du siècle où il vécut. Il risqua réellement sa vie en paraissant ce jour dans la chaire de la cathédrale, et le courage, la charité chrétienne

qu'il déploya en cette occasion doivent le rendre sympathique à tous ceux qui portent un cœur dans leur poitrine d'homme.

IV

A cette même époque se rattachent plusieurs de ses excursions apostoliques à travers les immenses forêts qui bordaient le fleuve des Amazones. L'indifférence du gouvernement, les abus commis dans les expéditions militaires, qui devenaient de plus en plus, malgré la loi et les engagements pris, de véritables chasses aux esclaves, lui causèrent un cruel désenchantement. Il comprit que rien de sérieux ne serait fait pour la liberté des indigènes et le bien de la religion, s'il n'allait pas chercher à Lisbonne de nouvelles et plus puissantes garanties. Il résolut de s'embarquer; mais auparavant il épancha la tristesse et l'amertume qui remplissaient son cœur, dans un discours dont l'élévation n'est pas moins remarquable que l'originalité.

C'était le jour de la fête de saint Antoine de Padoue, le saint portugais par excellence et le plus populaire dans sa patrie. Vieira annonce qu'il va prêcher comme le saint, au lieu de le prêcher lui-même. Souvent il a parlé dans cette église de Saint-Louis et en d'autres, matin et soir, jour et nuit; toujours, il a enseigné une doctrine solide, claire et propre à réprimer les vices qui corrompent cette contrée qui lui est si chère. S'il en reste du fruit, tout le monde le sait; lui, en a l'âme remplie de douleur. Puisque saint Antoine, voyant que les hommes ne voulaient point l'écouter, s'adressa aux poissons qui accoururent pour l'entendre, Vieira prêchera lui aussi aux poissons de la mer qui mugit à quelques pas. Que les hommes sortent ou se bouchent les oreilles, s'ils le veulent, il ne parle pas pour eux.

« Poissons, mes frères, s'écrie-t-il, vous ne sauriez vous convertir; mais pour moi cette peine est si ordinaire, quand je parle à un auditoire d'hommes, que je finis par m'y habituer. Je ne vous parlerai ni du ciel, ni de l'enfer; aussi mes paroles vous causeront-elles moins d'ennui qu'elles n'en causent aux hommes à qui je rappelle sans cesse ces deux fins dernières. »

Ensuite, continuant à parler aux poissons, il stigmatise la cruauté, les rapines, les injustices dont il est témoin. Dans un curieux parallèle entre saint Antoine et le poisson que le jeune Tobie retira du Tigre, il montre que le saint ne chercha que deux choses dans sa vie : guérir les âmes de leur aveuglement et les délivrer du démon. « Mais entre saint Antoine et le poisson de Tobie il y avait une grande différence : c'est que le poisson ouvrait la bouche contre Tobie qui se lavait, tandis que le saint ouvrait la sienne contre ceux qui ne voulaient pas se purifier. » Et faisant un retour sur lui-même, un cri lui jaillit du cœur : « Habitants du Maragnon! que ne pourrai-je vous dire, moi, sur ce sujet? Ouvrez, ouvrez mes entrailles! voyez, voyez mon cœur!... Mais, je m'oubliais; ce n'est pas à vous que je parle, c'est aux poissons. »

Le lendemain, il s'embarquait secrètement pour Lisbonne. La traversée fut des plus dangereuses. Une affreuse tempête assaillit le vaisseau en vue des îles Açores, le jeta sur la côte, où il resta couché sur le flanc pendant plus d'un quart d'heure, risquant cent fois d'être brisé par la furie des vagues, ou englouti par l'eau qui le remplissait de toutes parts. Tous les passagers s'attendaient à périr, se cramponnaient aux cordages et poussaient des cris de détresse, quand une vague plus forte que les autres remit le navire à flot et le repoussa vers la haute mer. Des corsaires recueillirent les naufragés et les débarquèrent à l'île de San Miguel, où le lendemain Vieira, tout plein encore des pensées que lui avait suggérées la catastrophe de la veille, donna le panégyrique de sainte Thérèse. Il rappela son naufrage et la prière qu'il avait faite au milieu du danger, au sein même de la mort : « Anges gardiens des âmes du Maragnon, s'était-il écrié en se voyant sur le point d'être englouti dans la mer, souvenez-vous que ce vaisseau fait voile dans l'intérêt de leur salut. Maintenant, ce que vous pouvez et ce que vous devez, faites-le, non pour nous, qui ne le méritons pas, mais pour ces pauvres âmes, qui sont à votre charge. Voyez! toutes, elles vont périr ici avec nous! — Tous les passagers ont entendu cette prière, que je fis à haute voix; et grâce à son objet, dit-il humble-

ment, cette prière ne s'est pas ressentie de l'indignité de celui qui la faisait. Les anges sont intervenus. »

Ce ne fut qu'au bout de quatre mois de navigation, le 24 octobre, que Vieira put toucher la terre de sa patrie. Jean IV, aussitôt qu'il eut appris l'arrivée du missionnaire, le manda au palais, et nous connaissons par le P. de Barros les détails de l'entrevue. C'était une véritable amitié qui liait le roi et Vieira, et celui-ci put parler comme un sujet ne parlerait pas au souverain. Il dit que seul l'amour de Dieu lui avait fait sacrifier l'affection du roi et la bienveillance de la reine, pour affronter les tempêtes de l'Océan, les flèches des sauvages, ou la mort au milieu des privations. Or, qu'avait-il trouvé au Brésil ? La persécution pour les missionnaires, les entraves pour la foi, le mépris de toutes les lois divines et humaines. Sa Majesté pouvait se faire là-bas un vaste empire, compter les sujets par millions ; mais la cupidité et l'injustice, pour capturer un esclave, mettaient en fuite des milliers d'Indiens, qui mouraient dans leurs superstitions. Que le roi délivrât ces infortunés de la tyrannie des colons : ils le béniraient comme leur sauveur, et il deviendrait le maître des plus beaux États du monde. Jean IV convoqua une *junte*, où siégèrent des jurisconsultes, des théologiens et les chefs des ordres religieux établis en Portugal. Vieira y fut l'avocat des Indiens, exposa les cruautés, les dénis de justice dont ils étaient les victimes, les réformes urgentes que toutes ces abominations rendaient indispensables ; et l'assemblée, après lui avoir voté des éloges et des remerciements, adopta tous ses projets, qui furent aussitôt approuvés par le roi. Entre temps, il avait prêché à la cour le carême de 1655.

Le 16 avril de cette année il repartit pour le Brésil, où, cette fois du moins, il allait trouver un coopérateur digne de lui, dans la personne du gouverneur, André Vidal de Negreiros. En six ans, il établit sur plus de six cents lieues de pays des « réductions » semblables à celles du Paraguay. Les peuplades indiennes, jusqu'alors nomades et vivant exclusivement de la chasse ou de la pêche, furent fixées au sol qu'elles apprirent à cultiver. C'était un monde qui naissait à la civilisation européenne, et parmi les néophytes

on voyait pratiquer les vertus héroïques des premiers chrétiens.

En 1659, les Hollandais, qui faisaient la guerre au Portugal, menaçaient de mettre tout le Brésil en feu, grâce aux intelligences secrètes qu'ils s'étaient créées avec la nation des Nhéengaïbas. Une insurrection sur les derrières de l'armée portugaise pouvait amener d'incalculables malheurs. Le Conseil du gouvernement était d'avis qu'il fallait porter immédiatement la guerre sur le territoire des Indiens, et détruire ces derniers avant d'attaquer les Hollandais. Vieira proposa son intervention auprès des Nhéengaïbas et se rendit seul chez les ennemis. Plus de cent mille sauvages se réunirent à sa voix dans une immense forêt du *Sertão*. Le prédicateur des rois de Portugal éleva lui-même un autel de pierres et de branchages, et célébra la messe au milieu des barbares silencieux. Puis il leur parla, et il sut si bien trouver le chemin de ces cœurs révoltés, que les chefs vinrent, au nom de leurs tribus, déposer leurs arcs et leurs flèches aux pieds du *Grande Padre*. La parole et le savoir-faire d'un seul homme avaient étouffé dans l'œuf une insurrection formidable, qui pouvait devenir fatale au christianisme, aussi bien qu'à l'influence portugaise.

Il semble que la reconnaissance de la colonie aurait dû être en proportion de pareils services. Il n'en fut rien. Les colons s'habituaient à ne voir en Vieira que le défenseur des Indiens et l'adversaire de l'esclavage. Jusqu'en 1661, ce furent des luttes continuelles et pénibles entre la mauvaise foi et la cupidité d'un côté, la charité chrétienne de l'autre.

Au mois de mai de cette année 1661, une seconde émeute éclata dans la ville de Saint-Louis, et bientôt après à Bélem, capitale du Para, contre le courageux missionnaire et ses confrères. La maison des Jésuites fut de nouveau investie à main armée, les Jésuites mis en prison et Vieira séquestré. Ils furent, après plusieurs mois d'une cruelle détention, tous jetés sur un vaisseau qui devait les ramener en Europe et, selon l'expression pittoresque de Vieira lui-même, *exilés dans leur patrie*, sous prétexte de haute trahison et d'intel-

ligence avec les Hollandais hérétiques. Ils arrivèrent à Lisbonne à la fin de décembre.

Jean IV était mort, et sous la minorité de son triste successeur, Alphonse VI, un enfant de treize ans, qui manifestait déjà les inclinations les plus basses, on pouvait douter que justice fût rendue aux exilés, quoiqu'ils eussent travaillé pour le bien de leur patrie autant que pour la diffusion de l'Évangile. Heureusement Alphonse VI ne gouvernait pas encore de fait, et la veuve de Jean IV, régente du royaume, avait hérité des sentiments du feu roi envers Antonio Vieira. Celui-ci résolut donc de recourir à son arme ordinaire, la parole.

Invité à prêcher dans la chapelle royale, le 6 janvier 1662, quelques jours à peine après son débarquement, il raconta les persécutions inouïes infligées aux missionnaires, leurs travaux pour apprendre les langues des sauvages, les dangers auxquels ils s'étaient exposés, les privations qu'ils avaient subies pour amener à la foi ces peuples innombrables : et quelle récompense avaient-ils obtenue ? On les avait traités comme les pirates d'Alger traitaient leurs prisonniers. Il montra les vrais motifs de la haine qui les avait constamment poursuivis : c'est qu'ils avaient fait leur devoir de pasteurs, en défendant le corps et l'âme des Indiens contre la férocité des loups ravisseurs.

L'effet de ce discours fut prodigieux. La régente, indignée des scandales qu'elle venait d'entendre dénoncer, émue des souffrances des missionnaires, dit en sortant de la chapelle : « Grâce au Père Vieira, les missions du Maragnon vont refleurir. » Elle révoqua le gouverneur de cette province, fit commencer une instruction judiciaire contre les coupables, et il fallut l'intervention et les prières de Vieira pour les sauver des plus sévères châtiments.

Cependant une des plus douloureuses époques de la vie du grand homme allait bientôt s'ouvrir. Le roi Alphonse VI, associé à quelques mauvais sujets de son âge, s'abandonnait aux instincts les plus crapuleux. Ses désordres furent tels et le scandale si criant que les grands corps de l'État, les tribunaux et la cour elle-même se virent obligés de lui faire de

vives remontrances. Vieira fut chargé de rédiger la plainte, qui fut lue et remise au jeune prince. Un moment on put espérer un changement de conduite; quelques-uns des compagnons les plus débauchés du roi furent éloignés et envoyés au Brésil; mais cette amélioration ne dura pas.

Alphonse VI rappela ses favoris, qui n'eurent rien de plus pressé que de multiplier les sentences d'exil contre ceux qui avaient concouru à leur disgrâce cent fois méritée. Vieira fut en butte des premiers à une haine qui l'honorait, et exilé d'abord à Porto, quelques mois après à Coïmbre.

Il n'y fut pas longtemps en paix. Ses ennemis, pour le perdre, dénoncèrent à l'Inquisition des propositions hasardées qu'il aurait formulées en chaire, et surtout quelques lettres où il avait cité les prophéties d'un Nostradamus portugais, un nommé Bandarra. Ce Bandarra, savetier et poète, avait prédit qu'un prince allait venir, qui inaugurerait pour l'Église et le Portugal une ère de prospérité merveilleuse. Les esprits les plus fermes ajoutaient foi à ces rêves chimériques, et Vieira n'était pas des moins ardents, ni des moins convaincus. Ces espérances inoffensives, il les avait traduites dans une série de manuscrits dont le plus important était la *Clavis prophetarum*, *seu de regno Christi in terris consummato*. Dans ce volumineux ouvrage, qu'il laissa inachevé et dont les copies sont aujourd'hui très rares, il commentait les prophètes et l'Apocalypse de saint Jean, non pas avec la même confiance que tant d'autres hallucinés, mais pourtant dans le sens de ses rêves. A côté de pages brillantes et profondes où la théologie, l'exégèse, l'histoire et l'éloquence font jaillir du texte sacré des flots de lumière, Vieira développe les raisons, plus ingénieuses que solides, qui lui paraissent justifier l'attente d'un cinquième grand empire et d'un état de choses prodigieusement prospère pour l'Église. Le Portugal devait anéantir la puissance ottomane, qui faisait alors la préoccupation et l'effroi de l'Europe chrétienne; il devait recouvrer la Terre sainte et servir d'instrument à la conversion des Juifs et des Gentils.

Cette illusion d'un grand homme n'était guère dangereuse, on le voit, et en tout cas n'avait rien à démêler avec l'hérésie ou avec l'Inquisition. Ce fut pourtant ce qui valut à

Vieira d'être cité devant ce tribunal redoutable. Il entra dans les cachots du *Santo Officio de Coimbra*, le 2 octobre 1665, et y resta jusqu'au 24 décembre 1667. Pendant ce temps, on avait annoncé en Espagne — où d'ailleurs il était cordialement détesté à cause de son patriotisme — qu'il avait été brûlé vif sur une place de Lisbonne. La vérité est que la condamnation de Vieira est un exemple frappant de l'influence qu'exerçait la politique dans le Saint-Office de Portugal.

Le roi Alphonse VI ayant été déposé pour ses excès, Pierre II, son oncle, prit en main la régence, et l'Inquisition, docile instrument du pouvoir, se hâta de se déjuger. Elle oublia la sentence qu'elle venait de rendre, avec la même soumission et le même empressement qu'elle avait apportés à la condamnation, et elle entoura l'illustre vieillard de prévenances et d'égards. Elle accorda l'*imprimatur* — et sans exiger la moindre correction — aux mêmes sermons qu'elle avait solennellement réprouvés dans le jugement de Coïmbre, et il devint évident pour tous que cette triste affaire n'avait été qu'une vengeance de parti, fomentée peut-être par les jalousies de certains prédicateurs plus avides de renommée qu'heureux à l'obtenir.

V

Après l'avènement de Pierre II, Vieira recommença ses prédications à la cour et y donna le carême de 1669. Cette même année, il fut envoyé à Rome comme promoteur de la cause de béatification du P. Ignace de Azevedo et de ses trente-neuf compagnons, martyrisés par les calvinistes de la Rochelle, le 15 juillet 1570. Il devait rester six ans dans cette ville. Ce fut peut-être la période la plus brillante de son éloquence. Il prêcha d'abord en portugais à l'église de Saint-Antoine; puis en italien, à Saint-Laurent, au Gesù, à Saint-Pierre. L'indépendance de son langage n'était pas moindre à Rome, en face du pape et des congrégations, qu'à la cour de Lisbonne ou au milieu des colons brésiliens et des pauvres peuplades du *Sertão*. On garda longtemps le souvenir d'un sermon sur l'ambition cléricale, qu'il prêcha devant un

immense auditoire d'ecclésiastiques; et d'un autre où il exposa devant le Sacré Collège, lors d'une promotion de cardinaux, les motifs qui devaient déterminer le choix du Souverain Pontife.

Chaque fois qu'il s'adressait au peuple, il y avait foule à l'église; il fallait retenir les places plusieurs heures à l'avance; un service d'ordre spécial devait être organisé, et on vit jusqu'à dix-huit cardinaux, les membres de la noblesse romaine, les étrangers de distinction, obligés d'envoyer des soldats pour se frayer un passage jusqu'aux sièges qui leur étaient réservés.

Le pape Clément X le consultait souvent sur les affaires politiques et religieuses du Portugal; il lui demanda de rédiger des projets de réforme de l'Inquisition portugaise, pour mettre fin aux injustices et aux abus malheureusement trop fréquents de ce tribunal. Ces projets aboutirent en 1678 à la suspension de l'Inquisition en Portugal.

La reine Christine de Suède se trouvait alors à Rome. Curieuse de voir et d'entendre tous les hommes célèbres de son temps, elle invita Vieira aux conférences savantes qui se tenaient dans son palais, fut des plus assidues à ses prédications, le fit nommer son prédicateur ordinaire et voulut même en faire son confesseur.

Le général des Jésuites, le P. Oliva, dont les sermons jouissaient d'une grande vogue et qui, en sa qualité de prédicateur ordinaire du pape, savait un peu les secrets de la cour pontificale, avait été prévenu que le Souverain Pontife désirait vivement voir paraître Vieira dans la chaire de sa chapelle; il songea donc à retenir à Rome le jésuite portugais, avec le titre d'assistant pour les provinces relevant du Portugal. Mais Vieira aspirait à tout autre chose qu'à confesser une reine ou à prêcher devant le pape. C'étaient les sauvages du Maragnon qui lui tenaient au cœur plus que la brillante société de la Ville éternelle; c'étaient leurs forêts et leurs chapelles de chaume qu'il préférait aux basiliques et aux palais; il ne pouvait oublier ces grands enfants de la savane, qui lui étaient devenus d'autant plus chers qu'il avait souffert davantage pour eux. Depuis longtemps il insistait auprès du P. Oliva, pour qu'il lui fût permis d'aller travailler et mourir dans sa

mission. Il obtint, à force de prières, l'autorisation désirée, et, le 27 janvier 1681, il s'embarquait de nouveau pour le Brésil, à l'âge de soixante-onze ans.

Il venait à peine de quitter l'Europe, pour n'y plus revenir, que le gouvernement portugais remuait ciel et terre afin d'obtenir le rétablissement de l'Inquisition. L'ambassadeur de Portugal ne cessait de fatiguer le pape de ses réclamations. Il obtint finalement gain de cause et l'Inquisition portugaise, que Vieira souhaitait de voir se conformer aux usages de celle de Rome, se trouvait rétablie sur l'ancien pied, à force d'instances de la part du pouvoir civil. La réouverture du célèbre tribunal ne pouvait se faire sans manifestations populaires, dans ce pays où le caractère méridional est peut-être plus accentué que partout ailleurs. La populace de Coïmbre, pour fêter le retour d'une institution qui ne la gênait guère et qui lui procurait parfois le spectacle d'un *auto-da-fé*, promena, en la conspuant, à travers les rues de la ville, l'image de Vieira, et brûla le missionnaire en effigie dans la grande cour de l'Université. C'était une manière de célébrer la défaite de celui qui avait contribué plus que tout autre à la suppression de ce tribunal, si éloigné de la modération et de l'équité de l'Inquisition romaine.

La nouvelle de cette insulte parvint au vieillard dans sa mission du Brésil; ce lui fut un coup pénible, d'autant plus que l'Université de Mexico, ayant examiné toutes ses œuvres, venait de les approuver dans une délibération publique, et que des docteurs célèbres, avant de soutenir leurs thèses, venaient de lui en faire hommage. « A l'Université de Mexico, écrivait-il au marquis de Gouveia, on vient de me dédier des thèses solennelles sur toute la théologie ; et, quoique je ne fasse aucun cas des emblèmes qui s'y trouvent, des phénix, des palmes et trompettes, car tout cela n'est que fumée, je ne puis ne pas souffrir en voyant une université de Portugais insulter ma mémoire et mon image, tandis qu'une université de Castillans imprime mon portrait. »

Il n'était pas au bout de ses douleurs. Son frère, Bernard Vieira, un vieillard qui avait fait sa carrière dans la magistrature, et qui était en ce moment secrétaire d'État à Bahia, fut

accusé par le gouverneur d'avoir fait assassiner un fonctionnaire, et fut jeté précipitamment en prison, sans que les juges daignassent examiner la vraisemblance de l'accusation. Vieira, désolé, se présenta au palais du gouverneur pour justifier son frère; mais le gouverneur le chassa honteusement et aggrava même l'affront, en insinuant que l'assassinat aurait été comploté dans une réunion présidée par Antonio Vieira lui-même. Le fils de l'accusé, Gonçalo Ravasco, partit pour Lisbonne afin d'obtenir justice, mais les ennemis de la famille l'y avaient précédé, et quand il obtint une audience de Pierre II, il entendit ces cruelles paroles : « C'est fort mal à votre oncle Antonio Vieira de donner ainsi des embarras à mes gouverneurs! » Pendant ce temps, les tribunaux de Bahia reconnaissaient l'innocence de Bernard et le réintégraient dans ses fonctions. Le gouverneur fut révoqué et remplacé par le marquis das Minas. Mais la blessure avait été cruelle pour Vieira; il en fut frappé à mort : depuis ce temps, il ne fit plus que languir. « J'ai traversé bien d'autres épreuves sans être ébranlé, écrivit-il; celle-ci a été au-dessus de mes forces. »

Il revit ses manuscrits et en fit imprimer un bon nombre au profit des Indiens, voulant leur être utile en quelque façon, puisque son grand âge et ses infirmités lui interdisaient d'aller les évangéliser dans leurs grands bois.

La dernière année de sa vie, il devint presque aveugle; finalement une épreuve plus humiliante et plus intime que les autres l'acheva.

Les Jésuites du Brésil étaient réunis en congrégation provinciale dans leur maison de Bahia, au mois de mai 1697. Ils devaient choisir un représentant, chargé d'aller à Rome pour exposer au général les vœux et les besoins de la Province. Vieira se permit de nommer, dans une conversation privée, celui qui lui paraissait le plus digne de remplir cette mission. C'était une imprudence motivée par le zèle et l'amour de sa province ; ce n'était pas d'ailleurs la première fois qu'une franchise trop prompte à se déclarer lui était nuisible. Ses supérieurs, au Brésil, jugeant qu'il y avait brigue, alors que la règle défendait sagement de solliciter les suffrages, crurent devoir priver Vieira de *voix active et passive*. Le

vieillard se soumit, tout en faisant appel au général, car il avait à cœur de laisser un nom intact. Le général, après avoir fait juger l'affaire à Rome, cassa la sentence rendue au Brésil. La déclaration justifiant Vieira arriva trop tard pour qu'il pût s'en réjouir ici-bas. Les supérieurs la firent pourtant lire publiquement dans toutes les maisons de la Compagnie au Brésil.

Le P. Antonio Vieira n'avait survécu que deux mois à cette dernière épreuve. La Providence avait voulu lui en laisser tout le mérite. Pendant cinq jours il lutta dans une douloureuse agonie, gardant, avec la pleine lucidité de son esprit, une résignation admirable. « Dieu est le maître, disait-il ; qu'il fasse de moi ce qui Lui paraît le meilleur. » Il reçut les derniers sacrements avec l'humilité et la ferveur d'un saint, et, le 18 juillet 1697, il rendit le dernier soupir. Il était dans sa quatre-vingt-dixième année.

Ce qui frappe surtout dans une vie si occupée, c'est l'ardeur au travail de cet homme infatigable, qui passa des affaires à l'étude, de la prédication devant les plus beaux auditoires de l'Europe à l'évangélisation des sauvages du Brésil, sans jamais perdre un instant. La devise qui lui conviendrait le mieux serait, me semble-t-il, le mot de l'empereur mourant : « *Laboremus*, travaillons ! » Il fut mêlé aux grandes affaires politiques du dix-septième siècle, et par son courage, son habileté, ne contribua pas pour une mince part à consolider le nouveau royaume de Portugal, que le patriotisme de ses habitants venait de ramener à la vie.

Mais la gloire de l'homme d'État n'était pas celle que recherchait l'humble religieux. Ce qu'il aima par-dessus tout, ce fut l'Église et Jésus-Christ.

Pour l'honneur de l'Église il entreprit des voyages, des controverses ; il combattit les abus de l'Inquisition dans son pays, il guida le choix des évêques des colonies ; il ne cessa de procurer, dans la mesure de ses forces, la régularité, et quand besoin était, la réforme des ordres religieux.

Pour la gloire de Jésus-Christ, et pour lui gagner des âmes, il se dévoua aux pénibles missions de l'Amérique, au milieu de ces peuplades qu'il aimait, qu'il défendait au

besoin contre la tyrannie, et où le missionnaire pouvait à chaque pas trouver le martyre.

Et puisqu'il faut, dit-on, qu'un grand amour anime l'existence d'un grand homme, l'amour qui remplit le cœur de Vieira, ce fut l'amour de Dieu, qu'il ne sépara jamais de l'amour de sa patrie, ni de l'amour de l'humanité, en particulier des pauvres et des petits.

Luiz CABRAL, S. J.

(*A suivre.*)

HISTOIRE DU LIVRE

DANS L'ANTIQUITÉ

ÉTUDE D'ARCHÉOLOGIE ET DE CRITIQUE BIBLIQUES

« Vous avez présenté à la Faculté un volume qui n'est pas un livre », disait en souriant un professeur de Sorbonne au malheureux candidat assis, depuis près de six heures, sur la sellette de docteur. Le caustique examinateur avait raison : il n'y a aujourd'hui que trop de volumes qui ne sont pas des livres ; mais il fut un temps — c'était le bon — où tout volume était nécessairement un livre, parce que ces deux termes étaient synonymes ; et ce fait si simple est gros de conséquences que nous allons essayer d'exposer au lecteur, assez curieux et assez patient pour s'intéresser à des recherches de critique et d'archéologie.

I

Il nous faut de toute nécessité remonter un peu haut, jusqu'à l'origine du livre et du volume. Nous ne parlerons pas cependant des briques chaldéennes, écrites au poinçon, puis séchées au soleil ou cuites au four, et qui, soigneusement numérotées et empilées les unes sur les autres, arrivaient à former des bibliothèques assez encombrantes et peu faciles à consulter. Nous ne parlerons pas même des feuilles de palmier où les Indiens d'autrefois consignaient leur sagesse, feuilles qui, taillées sur un même format et traversées par un fil à chaque extrémité, offraient, ouvertes, l'image d'une jalousie et rappelaient, fermées, nos livres chinois actuels.

A vrai dire, le livre et le volume sont originaires d'Égypte. Le volume porte dans son nom sa définition même ; quant au livre, il exige quelque explication. Personne n'ignore que *liber* en latin, en grec βίϐλος ou βύϐλος, signifie l'écorce intérieure de certains arbres, écorce dont on se servit pour

écrire quand on trouva les feuilles de palmier trop rugueuses, les briques trop pesantes, les peaux préparées trop rares et les tissus trop coûteux. Mais, dès que les populations grecques et romaines furent en contact avec l'Égypte, par l'intermédiaire des Phéniciens, et eurent connaissance du papier fabriqué avec la moelle du papyrus, le mot *liber* et surtout βίϐλος désignèrent à peu près exclusivement cette précieuse substance, qu'on assimilait par erreur à l'écorce intérieure du frêne, du hêtre ou du tilleul.

Le papyrus est une plante de l'ordre des cypéracées dont la tige triangulaire, atteignant parfois la hauteur de trois ou quatre mètres, se couronne d'une touffe élégante de verdure et de fleurs. Tout dans ce gracieux arbuste avait son utilité et son prix. Les grosses racines à tubercules ligneux servaient de combustible et n'étaient pas impropres à la menuiserie; la moelle crue, bouillie ou rôtie, donnait un suc agréable au goût; les tiges, tressées avec soin, fournissaient aux habitants du Nil de légères nacelles; l'écorce flexible et résistante se transformait sous leurs doigts habiles en nattes, en corbeilles, en chaussures, en vêtements, en cordages et en voiles de navire; les fleurs tressées en guirlandes festonnaient les statues des dieux ou égayaient les salles de banquet; enfin du charbon lui-même on confectionnait l'encre et il n'était pas jusqu'aux cendres qui n'eussent, au gré des Égyptiens, des vertus médicales. Mais c'est surtout comme matière à écrire que le papyrus conquit sa renommée.

On suppose, en général, le papyrus formé d'écorces concentriques, sortes de pellicules ténues et séparables, à la manière de l'oignon. Rien de plus erroné que cette conception, autorisée d'ailleurs par les descriptions des anciens. L'intérieur de la tige est rempli d'une moelle, assez semblable à celle du jonc ou du sureau, et c'est précisément de cette moelle qu'on fit le premier papier. Le procédé de fabrication dut varier suivant les époques; il nous est décrit par Pline en termes où l'obscurité le dispute au laconisme. Voici les données qui paraissent certaines et que confirme l'examen microscopique.

Quand on avait enlevé l'écorce triangulaire, rude et li-

gneuse, il restait une moelle, légère et tendre, qu'on coupait au rasoir en tranches plus ou moins fines, selon la qualité qu'on se proposait d'obtenir. Ces tranches étaient rangées côte à côte sur une table humectée d'eau du Nil. On les recouvrait d'une seconde série de tranches pareilles, posées transversalement; on soumettait le tout à une pression prolongée, on le battait avec un maillet de bois pour augmenter la cohésion des parties et diminuer les aspérités; enfin, quand la feuille était sèche, on achevait de la polir au moyen d'une dent ou d'une écaille.

La largeur des bandes de papyrus variait entre six doigts, pour le papier dit de commerce (*emporetica*), et une coudée, pour la qualité supérieure qui prit le nom de l'empereur Claude (*charta claudia*). En théorie du moins, la longueur n'avait pas de limites; en effet, on pouvait coller indéfiniment les unes aux autres les pages (*plagulæ*), c'est-à-dire les éléments de papyrus fabriqué dont la réunion formait le rouleau, mais c'était aux dépens de la commodité et de la consistance. Quand le volume devait être déposé dans une tombe, à l'usage exclusif du défunt qui ne s'amuserait guère à le dérouler, il n'y avait pas grand mal à faire bonne mesure, et le Livre des Morts tout entier pouvait trouver place sur un seul rouleau. Le fameux papyrus de Turin, qui est le spécimen le plus complet de ces sortes de rituels funéraires, n'a guère moins de vingt mètres de long (19^{m},20) et il y en a de plus considérables : ainsi un papyrus découvert à Herculanum en 1752 mesurait 92 pieds, le papyrus hiératique de Harris en a 144. Ce dernier dépasse donc les plus forts rouleaux de cuir ou de vélin connus, puisque le célèbre Pentateuque samaritain de Naplouse, avec ses cent dix colonnes d'écriture, n'arrive sans doute pas à 25 mètres.

Le plus souvent néanmoins on se contentait de dimensions beaucoup plus modestes. On se plaint que nos in-folio sont peu maniables; mais quels devaient être le travail et la patience de l'érudit alexandrin pour retrouver un passage ou vérifier une citation dans un volume de trente ou quarante mètres, contenant l'Iliade entière, et qu'il fallait dérouler puis rouler de nouveau, avec des précautions proportionnées à sa longueur! Aussi, de bonne heure, fabricants et

consommateurs se mirent-ils d'accord sur une unité de mesure : le *volume* normal fut celui qui pouvait contenir un *livre* de prose ou de poésie, et c'est le moment de définir exactement ce que nous entendons par un livre.

La division de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* en vingt-quatre chants ne remonte pas à l'auteur de ces deux poèmes. Elle est due à un grammairien, peut-être Zénodote d'Éphèse, qui semble avoir eu principalement en vue la commodité de l'enseignement et la facilité des références. Auparavant, les diverses parties de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* se suivaient sans interruption, sans titres ni arguments, sans autre point d'arrêt que le signe appelé *coronis*, placé entre les rhapsodies, qui, d'ailleurs, ne répondaient nullement à nos chants actuels, comme on peut en juger par l'examen du curieux papyrus Bankes. Pourquoi le critique anonyme s'arrêta-t-il à vingt-quatre chants de préférence à douze ou à trente ? Il est impossible d'en dire la raison, si ce n'est que l'alphabet grec contenait alors précisément vingt-quatre lettres. Or, on écrivait chacun des chants sur un volume séparé ; cette bande de papyrus était collée par une extrémité à une tige de bois, d'ivoire ou d'argent, autour de laquelle elle s'enroulait et demeurait fixée au moyen d'un ruban ou d'une agrafe de métal. La tige cylindrique se terminait par un bouton, d'où pendait une étiquette indiquant le titre de l'ouvrage et le numéro d'ordre du volume. Pour les œuvres d'Homère, on n'avait qu'à inscrire le nom du poème et la série des lettres de l'alphabet, et quand les vingt-quatre rouleaux étaient serrés dans un écrin, comme des flacons dans une boîte de pharmacie, avec leur étiquette tournée au dehors, on trouvait en un clin d'œil le passage désiré.

La division en vingt-quatre chants avait sur les rhapsodies un autre avantage appréciable, celui d'une plus grande uniformité, sans viser cependant à l'égalité matérielle[1]. Cela

1. La moyenne des chants de l'*Iliade* est de sept ou huit cents vers. Le chant le plus long, le cinquième, a neuf cent neuf vers, le plus court, le dix-neuvième, n'en a que quatre cent vingt-quatre. Les chants de l'*Odyssée* sont plus courts en moyenne de près d'un quart. Les rhapsodies étaient extrêmement inégales. Il est à peine utile d'ajouter que le partage de

contribua sans doute à la faire adopter; du temps d'Aristarque elle était d'un usage général.

Ce qu'ils avaient fait pour le père de la poésie, les grammairiens d'Alexandrie le firent pour le père de l'histoire. Hérodote nous conduit d'un pas toujours égal, toujours alerte dans le dédale de ses merveilleux récits. La narration se continue d'un bout à l'autre sans arrêt brusque, sans transition plus fortement accusée, sans aucun des procédés ou des artifices littéraires qui marquent le passage d'un livre au livre suivant. On peut s'arrêter partout; il n'y a de halte obligée nulle part. Pourtant, dans les trois premiers livres, la division, sans être indiquée, est naturelle ; car le charmant conteur parcourt successivement et décrit à sa manière l'Asie mineure, l'Égypte, la Perse ancienne. Après la séparation des trois premiers livres, le reste, compté au même taux, aurait donné cinq livres ; mais ce n'était pas l'affaire des scoliastes, pleins d'une juste admiration pour l'historien poète. Ne fallait-il pas obtenir neuf volumes pour inscrire sur autant d'étiquettes, en guise de titre, le nom des neuf muses, et pouvait-on oublier Calliope, la patronne de l'épopée et de l'éloquence ?

Il y eut donc dès lors deux sortes de volumes : les volumes de vers pouvant contenir un chant d'Homère, ce qui supposait, avec l'écriture onciale usitée alors, une longueur de trois mètres au plus, et les volumes de prose, beaucoup plus considérables, puisqu'ils renfermaient un livre entier d'Hérodote.

Au second siècle avant Jésus-Christ, l'unité de mesure,

l'*Odyssee* en vingt-quatre chants n'est ni mieux ni moins bien justifié que celui de l'*Iliade*.

Dans les ouvrages versifiés, le chant typique, calqué sur ceux de l'*Iliade*, fut donc de mille hexamètres au maximum. C'est un chiffre dont Virgile se rapproche, mais qu'il n'atteint jamais. Les lyriques, les satiriques et, en général, les auteurs de poésies légères, Horace, Ovide, Properce, Tibulle et les autres, qui pouvaient varier à leur gré la longueur de leurs livres, s'en tiennent cependant aux conventions reçues et leurs volumes (*libri, libelli*) sont aussi en moyenne de mille vers. De même Térence, bien que les poètes dramatiques eussent plus de latitude. La mesure est trop étroite pour le génie exubérant de Lucrèce et le plus long de ses chants, le cinquième, dépasse de beaucoup la moyenne.

soit pour les vers, soit pour la prose, était connue et acceptée. Diodore de Sicile s'y conforme docilement; elle lui fournit même un moyen de transition plus commode que littéraire. Ses livres commencent d'ordinaire par une formule comme celle-ci : « Le livre précédent a pour sujet l'Égypte; celui-ci, qui est le second, traite de l'Asie » ; et se terminent par cette conclusion : « Ayant rempli le cadre que nous nous étions tracé au début de ce livre, nous l'arrêtons ici et passons au troisième. » Diodore numérote avec soin tous ses livres et se garde bien de dépasser la limite extrême. Deux fois seulement il déroge à ses principes : dans sa Préface, qui forme en même temps le premier livre, et dans l'histoire d'Alexandre qu'il lui répugne de couper en deux. Ces deux livres sont, en effet, de dimensions extraordinaires; aussi les copistes, à bout de rouleau, les ont-ils fractionnés en deux tronçons, contre l'intention manifeste de l'auteur, et nous trouvons encore des preuves flagrantes de ce méfait dans l'édition Didot. Les écrivains postérieurs, Strabon, Plutarque, Josèphe, ne s'exposent pas à cet inconvénient : la longueur de leurs livres reste sensiblement inférieure à celle des volumes d'Hérodote, de Thucydide et de Diodore[1]. Peut-être le rouleau de commerce se réduisait-il de plus en plus : on sait

1. Les *Muses* d'Hérodote remplissent en moyenne cinquante colonnes de l'édition Didot. Comme la colonne comprend cinquante-quatre lignes et la ligne quarante lettres, en tenant compte des lignes incomplètes, on voit qu'un volume de prose renferme à peu près cent mille lettres. C'est un peu moins pour Thucydide (46 colonnes), moins encore pour Plutarque (environ 45), pour Strabon (42) et pour Josèphe (40). Diodore de Sicile allonge ses livres : les deux qui ont été scindés par les éditeurs et les copistes n'avaient pas moins de 80 colonnes. C'était la matière de deux volumes normaux. Aussi lisons-nous maintenant, jusque dans les éditions savantes, cette petite note, dont Diodore n'est pas responsable et que nous recommandons au lecteur peu familiarisé avec les libertés des anciens éditeurs : « Quum primus Diodori liber *propter magnitudinem* in duas sit partes distributus, prior quidem præfationem in totum opus continet..... In hac vero libri parte superioribus adhærentia percurremus, etc. » Cette interpolation, qui a dix-neuf lignes, n'avait aucun droit à figurer dans le texte. (*Diod. Sic.*, tome I, p. 36; éd. Didot.)

Je ne crois pas que la division en huit livres de l'*Histoire* de Thucydide soit le fait de l'auteur lui-même. Il n'y a dans l'œuvre du grand historien d'Athènes ni solution de continuité, ni passage brusque d'un sujet à l'autre. Seul, le premier livre, qui sert d'Introduction, se détache du reste. A la vérité, nous trouvons à la fin du second livre la formule suivante qui, à première

assez la tendance des fabricants et des marchands à diminuer la mesure sans baisser les prix.

Les Pères de l'Église durent nécessairement suivre les usages des écrivains profanes. Saint Jérôme voit avec dépit sa pensée resserrée dans le volume classique comme dans un lit de Procuste. Il s'en plaint à maintes reprises : « Je voudrais, dit-il dans son *Commentaire sur Ézéchiel*, éviter de couper le sens, de séparer les prophéties relatives au même objet. Mais que faire, quand un traité, s'il n'était divisé, excéderait la longueur d'un volume [1] ? » Saint Jérôme se permet pourtant quelquefois des livres inégaux et s'en excuse dans des termes qui font songer à une épigramme bien connue de Martial [2].

Ceci nous met en mesure de comprendre une foule de détails qui autrement resteraient obscurs. Quand on nous dit que la Bibliothèque nationale de Paris renferme environ trois

vue, a tout l'air d'une conclusion : Καὶ ὁ χειμὼν ἐτελεύτα οὗτος, καὶ τρίτον ἔτος τῷ πολέμῳ ἐτελεύτα τῷδε ὃν Θουκυδίδης ξυνέγραψεν. Même formule à la fin du troisième et du quatrième livre : seulement, la *troisième année* y est remplacée respectivement par la *sixième* et la *neuvième*. Mais il est à noter que Thucydide, toujours très soucieux de l'exactitude, et qui a promis de distinguer les diverses campagnes, marque souvent, même à l'intérieur des livres, la fin des années par des formules identiques. Cf. Thuc., II, 70 (fin de la seconde année) ; III, 88 (fin de la cinquième), etc. Il aurait donc été plus rationnel de partager l'*Histoire* en autant de livres que la guerre compta d'années. Seulement, les livres seraient alors loin de remplir le volume normal.

1. « Vellem nequaquam sensum dividere. Sed quid faciam longitudini, quæ nisi dividatur in partes, *modum voluminis* egreditur ? » *In Ezech.* l. X, 1. Cf. l. IV, 1. Nous lisons en tête du livre III du *Commentaire sur Isaïe* : « Sufficit mihi voluminum magnitudo quæ in explanatione Isaiæ prophetæ texitur, ubi aliquid prætermittere damnum est intelligentiæ. » C'est un non-sens. L'éditeur conjecture : Non sufficit ; il est plus simple et plus correct de supposer : Officit. Saint Jérôme était gêné, et par l'exiguïté des rouleaux (voluminum magnitudo) qu'il ne voulait pas multiplier à l'excès (ne librorum numerus augeretur ; *In Is.*, l. XVIII, 1), et par leur longueur presque uniforme qui l'oblige à des divisions peu logiques.

2. Æquales scribit libros Calvinus et Umber
Æqualis liber est, Cretice, qui malus est.
(Mart. VII, 90.)

Le soin de saint Jérôme de diviser ses ouvrages en livres à peu près égaux (quo et voluminum inter se mensura servetur. *In Ezech.*, l. IX, 1) ne va pas jusqu'au scrupule. Il sait se départir de ses habitudes quand il y voit un avantage sérieux. Cf. *In Ezech.*, l. VII, 1 ; *In Is.*, l. XVIII, 1.

millions de volumes, nous n'avons aucun moyen d'apprécier cette donnée, à moins qu'on ne spécifie la proportion des divers formats, depuis l'énorme in-folio jusqu'à la plus mince plaquette. Au contraire, il nous est facile d'évaluer ce que pouvait contenir de matières la fameuse bibliothèque du Bruchium, à Alexandrie, avec ses quatre cent mille volumes, au gré des uns, ses sept cent mille, au dire des autres, supposé que ces chiffres soient bien authentiques. Il faudrait diviser par trente pour avoir l'équivalent en in-quarto modernes de l'édition Didot. Saint Jérôme nous parle des deux mille volumes composés par Origène, — la renommée, probablement beaucoup trop libérale, lui en attribuait six mille; — c'est une soixantaine de tomes de l'édition Migne. Le solitaire de Nazareth nous apprend aussi que le même Origène avait écrit sur Isaïe trente volumes, dont le vingt-sixième, dit-il, est aujourd'hui perdu. Il nous est aisé de comprendre la disparition d'un volume et beaucoup d'autres pertes semblables. Les rouleaux d'un même ouvrage étaient d'ordinaire rangés dans les cases d'une boîte ou d'un écrin. Faute de cette précaution, et parfois malgré cette précaution, ils étaient séparés, puis égarés, surtout quand l'étiquette, portant le numéro d'ordre et fixée au bouton du cylindre qui servait d'axe au rouleau, venait à tomber. Pour obvier à cet inconvénient et prévenir toute incertitude dans le classement des volumes, quelques auteurs, entre autres Diodore de Sicile et saint Jérôme, débutaient toujours par une courte préface permettant de retrouver aussitôt la place d'un livre, si le titre extérieur disparaissait[1].

Mais comment évaluer la longueur d'un livre et par suite les dimensions du rouleau à employer; comment estimer le prix d'un ouvrage et la rétribution du copiste? Pour les poèmes, on n'avait qu'à faire les lignes de la longueur du vers et à compter les lignes. Pour la prose, on eut recours à un moyen commode et ingénieux, la stichométrie. « C'était,

1. Ne librorum numerus confundatur et per longa temporum spatia divisorum inter se voluminum ordo vitietur, præfatiunculas singulis libris præposui, ut ex fronte tituli statim lector agnoscat quotus sibi liber legendus. *In Ezech.*, l. V, 1.

— dit un savant qui a réussi à produire beaucoup dans une vie bien courte, Charles Graux, — c'était la coutume chez les Grecs et les Romains, d'évaluer l'étendue des œuvres littéraires en lignes (στίχοι, en latin *versus*). La stichométrie, comme le montre l'étymologie, c'est tout simplement le compte des lignes. Pour la prose, on était convenu d'une ligne normale. On l'avait prise de même grandeur qu'un vers homérique de longueur moyenne. Par suite, on se servait indifféremment des termes ἔπη ou στίχοι, qu'il s'agît d'un compte de lignes de prose ou de vers. » Or, l'hexamètre homérique contient en moyenne quinze ou seize syllabes et trente-cinq ou trente-six lettres. « Il suffisait que le premier manuscrit d'une édition fût exécuté à lignes normales, comme nos expéditions ; puis, ce qui était aisé, qu'on en comptât les lignes. Il était forcément laissé aux copistes une, ou même, comme à nos expéditionnaires, deux syllabes de jeu par ligne[1]. »

La stichométrie, entendue de la sorte, — plus tard on désigna par ce mot la coutume de terminer la ligne avec le sens — offrait un double avantage. D'abord, elle permettait les références ; on renvoyait au stique, comme on renvoie maintenant au chapitre et au verset. De plus, elle fermait la porte aux interpolations, au moins trop considérables. Le compte des lignes normales ou stiques une fois fait, on l'inscrivait à la fin du volume, après l'*explicit*, comme on peut le voir dans un grand nombre de manuscrits grecs et même latins de la Bible. Seulement, dans ces derniers manuscrits, la stichométrie n'est souvent qu'une simple traduction du grec et ne répond plus au texte latin. Un témoignage curieux

1. On trouve la stichométrie des livres du Nouveau Testament dans Scrivener (Introduction, 3e éd., p. 66). On peut constater que le stique égale à peu près le vers hexamètre et compte par conséquent trente-cinq lettres environ. Origène disait que la 2e et la 3e épîtres de saint Jean, prises ensemble, n'avaient pas même cent stiques (Euseb. *Hist. Eccles.*, VI, 25) : elles n'en ont en effet que soixante-deux. La stichométrie étant déterminée une fois pour toutes, le copiste n'avait plus besoin de transcrire son volume à lignes normales. Aussi la longueur de la ligne est-elle très variable. Pour ne parler que des plus fameux codex du Nouveau Testament, le *Vaticanus* (B) compte environ seize lettres à la ligne, l'*Alexandrinus* (A) vingt-deux, le *Sinaiticus* seulement douze, le *codex Ephræmi rescriptus* (C) plus de quarante, etc.

mais obscur nous autorise à penser que les Latins avaient leur stichométrie spéciale en prenant pour unité le vers de Virgile, inférieur d'un dixième au vers homérique.

II

Dès le cinquième siècle avant Jésus-Christ, le papyrus était d'un usage commun et à peu près exclusif chez tous les peuples civilisés. « Les Ioniens, nous dit le père de l'histoire, continuent à donner aux rouleaux de papyrus (βίϐλους) le nom de peaux (διφθέρας), parce qu'autrefois, à défaut de papier, ils écrivaient sur des peaux de chèvre ou de brebis. Encore de nos jours, beaucoup de Barbares se servent pour écrire de peaux préparées[1]. » Les Juifs, grâce au voisinage de l'Égypte et aux relations commerciales qui existèrent toujours entre les deux pays, furent de tout temps en possession de papyrus. Nous trouvons dans Jérémie une histoire fort intéressante pour le sujet qui nous occupe. Sous la dictée du prophète, alors en prison, Baruch avait écrit des oracles pleins de menaces contre le peuple prévaricateur. Après divers incidents, le volume (megillath-sēfĕr, rouleau de livre, rouleau à écrire) fut porté au roi qui voulut en avoir connaissance : mais, à peine le lecteur avait-il parcouru trois ou quatre pages (delāthōth, colonnes), le roi indigné saisit le rouleau et, le mettant en pièces, le jeta dans un pot à feu (āch) qui se trouvait dans l'appartement et où il fut entièrement consumé[2].

Nous concluons de ce récit : 1) que le volume écrit par Baruch était en papyrus, — un volume de cuir n'aurait pas été entièrement consumé par la braise d'un vase à feu, et d'ailleurs l'on n'en eût pas fait l'épreuve dans un appartement fermé ; — 2) que c'était un *volume*, c'est-à-dire une longue bande de papyrus enroulée sur elle-même ; — 3) que ce volume était écrit, non dans le sens de la longueur, mais en colonnes parallèles, ayant pour hauteur la largeur de la bande, selon

1. Herod., V, 58.
2. Jer., XXXVI, 23. Cumque legisset Judi tres pagellas vel quatuor, scidit illud scalpello scribæ et projecit in ignem qui erat super arulam, donec consumeretur omne volumen igni qui erat in arula.

l'usage le plus ordinaire. On peut supposer encore que le rouleau était écrit d'un seul côté. Ézéchiel vit bien un volume mystérieux[1] couvert d'écriture au dedans et au dehors, c'est-à-dire sur les deux faces, mais c'était un cas particulier méritant mention spéciale. En effet, les manuscrits opistographes, moins maniables et plus fragiles, étaient souvent illisibles.

Les *diphthères* non plus ne recevaient anciennement l'écriture que d'un seul côté, la face intérieure. Ce ne fut qu'au second siècle avant Jésus-Christ que le roi de Pergame Eumène II (197-158) apprit à utiliser le côté des poils. Dès lors les *parchemins*, comme on les appela du nom du lieu d'origine (*pergamena charta*), au lieu d'être cousus bout à bout pour former des rouleaux, furent plutôt coupés en pages de même format et reliés ensemble par cahiers de trois ou quatre doubles feuilles, comme nos livres modernes. Mais, à raison de son prix élevé, le parchemin resta toujours un article de luxe. Songez que le manuscrit grec de la Bible, découvert par Tischendorf au couvent du Sinaï, comprenait trois cent quarante-six feuilles d'un beau parchemin, fait, ce semble, de dépouilles d'antilope, et dont le format est si grand — les pages rognées mesurent encore quarante-trois centimètres sur trente-huit — qu'un de ces animaux ne pouvait pas fournir plus d'une double feuille, et vous aurez une idée de ce que coûtait alors un exemplaire complet des Livres saints. Pour collectionner de pareils manuscrits, il fallait être plus que millionnaire.

Le parchemin fut réservé sans doute aux livres destinés à la lecture publique, soit dans le temple, soit dans les synagogues. Mais, quelle qu'en fût la matière, les Livres sacrés avaient la forme de rouleaux; les anciennes peintures, les traditions des Juifs, le langage, l'histoire elle-même le prouvent surabondamment. Quand Jésus-Christ, après son baptême, vint à Nazareth inaugurer sa prédication, il entra dans la synagogue, un jour de sabbat. On connaît les exercices en usage, dès cette époque, dans ces assemblées

1. Ez. II, 9; III, 3.

pieuses : prière en commun, lecture de la Loi, lecture d'un prophète avec traduction en langue vulgaire et commentaire pratique. Le desservant de la synagogue de Nazareth offrit au Sauveur le volume d'Isaïe (βιϐλίον), en le priant de lire. Jésus se leva, selon l'usage, déroula le volume (ἀναπτύξας) jusqu'à ce qu'il fût parvenu au passage qu'il désirait expliquer, le roula de nouveau après la lecture (πτύξας τὸ βιϐλίον), le rendit au gardien et se rassit pour en faire le commentaire, car c'était dans cette posture plus familière qu'avait lieu l'espèce de prône ou d'homélie appelée *midrasch*[1].

La scène de Nazareth, décrite par saint Luc en traits si vivants, nous montre d'abord que les livres usités dans les synagogues étaient des rouleaux, ensuite que les divers ouvrages étaient copiés isolément sur autant de volumes. En effet, au retour de la captivité, les membres de la grande synagogue, s'occupant de reviser et d'éditer l'Écriture, avaient partagé le canon en ving-deux livres ou volumes, autant justement que l'alphabet hébreu renferme de lettres[2], tout comme les grammairiens d'Alexandrie avaient fait pour les poèmes d'Homère. Il y avait dans cette divison une raison mnémonique de quelque valeur et l'avantage de numéroter

1. Luc., IV, 16-21. Les mots πτύσσω et ἀνάπτύσσω qui expriment proprement l'idée de *dérouler* et de *rouler* le volume (Cf. Herod., I, 48, 125) ne sont employés qu'ici dans le Nouveau Testament. Quand le *codex* supplanta le *volume*, ils furent parfois entendus de travers et on substitua l'expression ἀνοίξας (ouvrir) au mot ἀναπτύξας (dérouler) qui est la vraie leçon. Dans l'Apocalypse, l'expression « ouvrir un livre » signifie « délier, défaire le volume » (après en avoir rompu les sceaux), plutôt que « ouvrir les pages », et ne prouve pas l'usage du livre carré ou codex.

2. Dans son *Histoire du Canon de l'Ancien Testament* (Paris, 1890 ; p. 16), M. Loisy « n'hésite pas à regarder le nombre de vingt-quatre comme celui qui représente la vraie tradition juive, et qui est, selon toute vraisemblance, le plus ancien. » Il n'a cependant pour appuyer son dire qu'un passage du Talmud (Baba bathra) tellement inepte qu'on ose à peine y chercher un renseignement quelconque. Nous ne faisons guère plus de cas du quatrième livre d'*Esdras* (*Esdr.*, IV, xiv, 18-47). Cet apocryphe, postérieur à Josèphe, fourmille de songes et de fables. D'ailleurs, il est peut-être invoqué à tort en faveur des vingt-quatre livres ; du moins, la version latine a un tout autre sens : dans ces conditions, ce témoignage se réduit à rien. Au contraire, il semble difficile de douter que Josèphe, Origène, puis saint Hilaire et saint Jérôme qui copient Origène, ne parlent de la véritable tradition juive qui persévéra, même quand, pour des raisons de commodité, suggérées par l'usage liturgique, *Ruth* et les *Lamentations* formèrent un rouleau à part et portèrent ainsi le nombre total des volumes inspirés à vingt-quatre. Cette

les rouleaux, contenant les Livres saints, par la série des lettres; mais il fallait en revanche considérer les écrits des douze petits prophètes comme un seul livre, faire de *Ruth* un appendice aux *Juges*, joindre les *Lamentations* aux *Prophéties* de Jérémie, enfin réunir deux ou trois compositions assez disparates, les deux parties d'*Esdras* avec *Néhémie*. Plus tard, quand prévalut la coutume de lire aux diverses réunions solennelles les cinq *megillōth* (ou petits rouleaux), *Esther*, le *Cantique*, l'*Ecclésiaste*, *Ruth* et les *Lamentations*, on détacha ce dernier ouvrage de Jérémie, comme *Ruth* du livre des *Juges*, et le nombre fatidique de vingt-deux fut dépassé; mais on obtenait justement vingt-quatre livres sacrés, autant que l'alphabet grec comptait de lettres et aux yeux des Juifs hellénistes, des Juifs de la *diaspora*, et même à ceux des Juifs de Palestine imprégnés de plus en plus du goût et du génie de la Grèce, l'ancien symbolisme signalé par saint Jérôme[1] et par d'autres Pères était maintenu.

On trouva encore moyen de le conserver après la nouvelle division dont nous allons parler.

Les deux livres de *Samuel* (dans la Vulgate les deux premiers livres des *Rois*) et les deux livres des *Rois* ne forment respectivement qu'un seul et même ouvrage. Ils ne furent jamais séparés dans les manuscrits hébreux, et il faut des-

scission n'est pas primitive, elle n'eut lieu que lorsqu'on commença à lire dans les synagogues les cinq *megilloth*. Qu'Origène ait en vue la vraie tradition juive « ut Hebræi tradunt », et non pas la tradition des Juifs hellénistes, cela ressort avec évidence du soin qu'il met à désigner chacun des vingt-deux livres par son nom hébraïque (Orig., *in Psalm*. 1). Les Juifs hellénistes ne connurent jamais vingt-deux livres seulement; car, outre que le partage des livres trop longs est fort ancien et remonte probablement à l'époque de la traduction en grec, les Juifs hellénistes admirent successivement d'autres livres inspirés, les *Macchabées*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, etc. Chez les Juifs palestiniens, tout au contraire, le nombre sacramentel de vingt-deux ou plus tard de vingt-quatre fut toujours, au moins en théorie, un obstacle à l'admission de nouveaux livres. Je dis au moins en théorie, car en pratique il en fut peut-être autrement. Ne voyons-nous pas tous les jours cette contradiction entre la théorie et la pratique? En théorie, on maintient scrupuleusement une formule reçue, une opinion traditionnelle; en pratique, on y échappe par une interprétation subtile ou un biais ingénieux.

1. Quomodo 22 elementa sunt, per quæ scribimus hebraice omne quod loquimur... ita 22 volumina supputantur quibus tenera adhuc et lactens viri justi eruditur infantia. (*Prolog. galeat.*)

cendre jusqu'à l'édition de la Bible hébraïque de Venise, publiée par Bamberg en 1525, pour y rencontrer la division en usage dans les bibles grecques et latines. La raison déterminante de cette division, opérée par les Alexandrins, sans doute au moment même de la traduction en grec, fut précisément celle qui avait fait couper en deux les livres I et XVI de Diodore de Sicile, la longueur démesurée de ces volumes (*propter prolixitatem*) comme l'a fort justement soupçonné saint Isidore de Séville. En effet, les deux livres de *Samuel*, sans la préface et les interpolations, comptent environ 163 000 lettres, ceux des *Rois* 170 000. Or, chez les auteurs profanes, la moyenne du volume n'atteint pas 100 000 lettres ; elle descend, à partir de l'ère chrétienne, à 80 000. Ils contiennent donc la matière de deux volumes.

Pour le même motif, les *Paralipomènes*, qui ne formaient d'abord qu'un seul livre et n'ont jamais été séparés en hébreu avant le seizième siècle, furent scindés aussi par les traducteurs alexandrins. La mort de David marquait naturellement la fin du premier livre, comme celle de Saül la première section de *Samuel*. Mais, pour l'ancien livre des *Rois*, le point d'arrêt ne fut pas bien choisi : on s'arrêta assez mal à propos en plein règne d'Ochosias.

Pourquoi les Juifs palestiniens avaient-ils réuni en un seul volume les deux livres canoniques d'*Esdras* ? Était-ce à cause de leur brièveté ? Serait-ce par respect du chiffre fatidique de vingt-deux qu'on voulait à tout prix maintenir ? Non seulement *Esdras* et *Néhémie* sont des ouvrages différents, reproduisant les mêmes listes avec des variantes difficiles à concilier, mais il semble bien nécessaire d'intercaler *Néhémie* après le chapitre VI d'*Esdras*, si l'on désire échapper à une inextricable confusion de faits et de dates [1]. Quoi qu'il en soit, les Alexandrins eurent raison de traiter ces ouvrages comme deux livres distincts et de leur rendre leur autonomie.

Nous ne pensons pas que la division de l'œuvre de Moïse en cinq livres soit primitive, mais elle est certainement antérieure aux Septante. Elle doit remonter pour le moins au temps d'*Esdras* et au canon palestinien, car les traditions

1. *Revue biblique*, 1894. Système de M. van Hoonacker, professeur à Louvain, apprécié et approuvé par le R. P. Lagrange.

juives ne connaissent en fait que le *Pentateuque* et n'ont pas gardé le moindre souvenir d'un état où les cinq livres de Moïse n'avaient pas encore été séparés.

Qu'on nous permette, avant d'aller plus loin, une ou deux réflexions.

Il est un argument cher aux apologistes désireux d'établir à peu de frais l'inspiration des livres deutéro-canoniques. Le voici en résumé. Il existait, au début de l'ère chrétienne, une *collection* de livres inspirés, que Jésus-Christ et les apôtres ont sanctionnée, *canonisée* en bloc, soit par l'usage qu'ils en font, soit par la manière dont ils en parlent; or, cette collection comprenait les livres deutéro-canoniques. Cet argument se recommande, j'en conviens, par une simplicité presque primitive, mais il demande à être manié avec dextérité pour prouver quelque chose. Qu'entend-on en effet par cette *collection?* Veut-on dire que tous les livres sacrés étaient réunis dans un même volume — au sens moderne du mot — dans un même codex? A cette époque, les collections de cette sorte devaient être fort rares, si toutefois il en existait, et il y a cent à parier contre un qu'on n'en eût pas trouvé deux renfermant exactement les mêmes livres. Signifie-t-on par là qu'il y avait un catalogue des Livres saints, uniforme et invariable, un canon connu et accepté de tous, sans excès ni diminution, de telle sorte que tout ce qu'on disait de l'Écriture se rapportât à tous et à chacun des livres de ce canon? En ce cas, l'argument conclut, mais le fait allégué doit être établi, et la démonstration n'en est pas très facile.

En réalité, les écrits inspirés étaient partagés en un certain nombre de rouleaux dont l'ensemble formait l'Écriture; mais cet ensemble n'était peut-être pas mieux fixé au premier siècle qu'il ne le fut au troisième ou au quatrième. Pour certains livres, on avait des doutes qui s'évanouirent peu à peu. Mais alors que devient le fameux argument de la collection? C'est à ceux qui le proposent de le défendre : ils en ont sans doute les moyens, mais qu'ils se gardent de laisser croire qu'en nommant l'Écriture on réveillait dans l'esprit des Juifs hellénistes du premier siècle une idée aussi

nette, aussi précise, que celle qu'on fait naître dans l'esprit de nos contemporains en renvoyant à la Vulgate actuelle.

Autre remarque. Eichhorn supposait — et il a eu des disciples — que la seconde partie d'*Isaïe*, ce que tous les critiques rationalistes s'accordent à nommer le « second Isaïe » (*Is.* XL-LXVI), était primitivement un ouvrage anonyme écrit à la suite du grand *Isaïe* pour compléter le rouleau, et parce qu'on avait noté entre les deux une certaine similitude de ton et de manière. On obtenait ainsi pour les prophètes proprement dits — Daniel était relégué par les Juifs au rang des hagiographes — quatre volumes à peu près égaux, les douze petits prophètes ne comptant, de temps immémorial, que pour un seul volume, le plus court des quatre. Cette hypothèse peut être arbitraire ; si l'on veut, peu vraisemblable ; elle n'est point absurde. On a le droit d'exiger des preuves, et jusque-là de n'en pas tenir compte ; on ne peut l'écarter par une simple plaisanterie, si elle arrive escortée de quelque argument spécieux. Le volume des *Proverbes* n'a-t-il pas été rouvert à plusieurs reprises pour recevoir des œuvres gnomiques ayant quelque analogie avec celles de Salomon ? Et la collection des psaumes de David, d'Asaph, des enfants de Coré, combien d'additions anonymes a-t-elle successivement reçues ? Le livre des *Juges*, en y comprenant *Ruth*, ne se compose-t-il pas de trois ouvrages distincts : 1) l'épisode de Ruth qui se rattache on ne sait à quel moment de la période des Juges et forme un tout à part ; — 2) les cinq derniers chapitres, où sont racontés deux événements sans lien chronologique entre eux ni unique avec le reste, mais ayant une tendance morale et bien marquée ; — 3) enfin le corps du livre, c'est-à-dire les seize premiers chapitres, dont l'unité de plan et de conception saute aux yeux. Nous avons déjà parlé de l'amalgame qui constituait le livre unique d'*Esdras*.

Revenons à la question. Nous avons vu quelle était, au début de l'ère chrétienne, la notion reçue du livre ou du volume. Un livre poétique de moyenne étendue contenait un millier de vers, un livre de prose deux ou trois fois plus, c'est-à-dire deux ou trois mille stiques, soit environ 80 000 lettres. Les auteurs du Nouveau Testament semblent connaître cette

mesure et s'y conformer. Saint Matthieu la dépasse légèrement (85000 lettres), saint Luc plus encore (91000 pour l'*Évangile*, 94000 pour les *Actes*); mais saint Marc, dont la brièveté avait frappé les Pères, reste sensiblement au-dessous (53000 lettres), et saint Jean, qui ne l'atteint pas dans l'*Évangile* (68500), s'en éloigne beaucoup dans l'*Apocalypse* (43350). Quand donc le disciple bien-aimé passe sous silence tant de faits, si remplis d'intérêt pour nous, il ne peut alléguer l'excuse banale du correspondant qui se dit à court de papier. Plus tard, il rouvrira peut-être son volume pour y ajouter un dernier chapitre, avec l'épisode de la femme adultère : c'est du moins le mode le plus simple et le plus naturel d'expliquer la double conclusion du livre et d'autres phénomènes critiques embarrassants. On regrette qu'il s'en tienne là; mais tous les volumes du monde épuiseraient-ils cet inépuisable sujet et peut-on espérer rendre au vif tous les traits de cette physionomie divine ?

Les critiques, jaloux d'expliquer les grands effets par des causes minimes, pourront toujours attribuer la fin *ex abrupto* des Actes des apôtres au défaut d'espace, — plus d'une théorie en vogue n'est pas plus solidement assise; — mais qu'ils ne viennent plus nous dire que saint Marc a, faute de place, terminé son évangile par cette finale invraisemblable : *Timebant enim.*

III

Dès que les églises furent assez riches pour remplacer les rouleaux de papyrus par des codex en parchemin, tous les livres inspirés y trouvèrent place, et une question se posa : Dans quel ordre fallait-il les transcrire ?

Plusieurs systèmes se trouvaient en présence, — car toute classification est plus ou moins systématique, — et deux facteurs importants, le caprice et le hasard, variaient encore les combinaisons. L'ordre de la Vulgate actuelle, commun dès le treizième siècle et s'appuyant sur l'autorité de plusieurs Pères grecs, est assez rationnel : Livres historiques, doctrinaux, prophétiques, avec exception pour les Macchabées, renvoyés à la fin, comme servant de transition entre les deux

Testaments. L'ordre préconisé par saint Jérôme est à peu près celui des Massorètes : Lois, prophètes, hagiographes, en comptant parmi les prophètes les anciens historiens, Josué, les Juges, Samuel, les Rois. Il y a encore l'ordre syriaque, où Job suit immédiatement le *Pentateuque*, parce que Moïse en est censé l'auteur ; puis l'ordre liturgique, où les livres sont rangés suivant la série des lectures de l'office canonial. Les divergences de détail sont innombrables.

Même désaccord pour le Nouveau Testament. Tantôt saint Paul suit les Épîtres catholiques, tantôt il les précède ; les *Actes*, l'*Apocalypse*, viennent occuper successivement presque toutes les places possibles. M. Samuel Berger, dans sa consciencieuse *Histoire de la Vulgate*, trouve, seulement pour les manuscrits de cette version, deux cent douze ordres différents et encore ne s'occupe-t-il pas des divers groupements des épîtres apostoliques. Si l'on faisait entrer en ligne de compte le texte original avec les autres versions anciennes, toutes les combinaisons possibles seraient à peu près représentées. Le *Pentateuque* en tête de l'Ancien Testament, l'Évangile au seuil du nouveau, ont presque seuls une place fixe ; encore cette place n'est-elle pas tout à fait invariable.

La cause principale de ce désordre est certainement l'autonomie primitive des Livres sacrés, écrits sur autant de volumes distincts. Le vaste codex, en encadrant chaque livre à une place déterminée, contribua beaucoup au maintien d'un ordre consacré et à l'exclusion des classements fantaisistes. Il aida puissamment aussi à la conservation des écrits inspirés. Rien n'était plus facile a égarer qu'un petit rouleau de papyrus, si ce n'est la feuille, simple ou double, de fabrication spéciale, sur laquelle il était d'usage d'écrire les lettres. Saint Paul a-t-il dicté seulement quatorze épîtres, saint Jean trois, saint Pierre deux, saint Jacques et saint Jude une chacun, les autres apôtres aucune ? A la rigueur, c'est possible ; c'est à peine croyable. Il est maintenant difficile de douter que saint Paul n'ait écrit une troisième lettre aux Corinthiens, antérieure aux deux que nous possédons. Où est la lettre aux gens de Laodicée, dont il recommande la lecture aux fidèles de Colosses? Et les deux petits billets de saint Jean seraient-ils parvenus jusqu'à nous si, de bonne heure,

on ne s'était accoutumé à écrire les sept épîtres catholiques dans un même rouleau et à les considérer comme un tout inséparable ?

C'est un grand malheur pour la conservation du texte sacré que le papyrus ait été d'un usage aussi général pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Avec quelque soin, les peaux préparées durent indéfiniment ; au simple contact de l'air, le papyrus s'émiette et se désagrège; il n'est immortel, comme tout le reste, que dans les tombeaux égyptiens. Il ne faut donc pas s'étonner qu'aucun des originaux, ni même aucune copie antérieure au quatrième siècle, ne nous soient parvenus. Quand l'Église, sortant des catacombes, monta avec Constantin sur le trône impérial, les choses changèrent. Eusèbe nous raconte avec une légitime fierté la commande qu'il reçut de Constantin lui-même, de cinquante exemplaires de la Bible, écrits sur parchemin par d'habiles calligraphes. Nul n'était mieux placé qu'Eusèbe pour remplir les vœux du grand empereur : il avait sous la main la bibliothèque d'Origène, enrichie par saint Maxime, et une florissante école de copistes toujours en activité. Quant aux frais, qui durent être énormes, la chancellerie impériale s'en chargeait, et l'évêque de Césarée avait à sa disposition deux voitures publiques pour le transport.

Les deux célèbres manuscrits du quatrième siècle, le *Vatican* et le *Sinaïtique*, appartiennent-ils à cette expédition ? Leur âge, leur magnificence vraiment royale, les traces trop visibles de l'influence critique d'Origène et d'Eusèbe, la circonstance relevée par Tischendorf que dans certaines parties les volumes jumeaux sont écrits de la même main, le feraient supposer. Que sont alors devenus les autres exemplaires ? Ils auront péri sans retour sous les décombres des villes incendiées, ou moisi dans l'ignoble poussière des bibliothèques d'Orient, ou reçu, après avoir été soigneusement lavés et raclés, les élucubrations de quelque grammairien inconnu ou les comptes d'un apothicaire.

Il est temps de finir. Nous avons vu comment le papyrus prit instinctivement la forme de volume, pourquoi le volume

s'arrêta à des proportions restreintes et assez uniformes, quelles graves conséquences en résultèrent, soit pour la division, soit pour le groupement, soit pour la conservation des Livres sacrés, jusqu'au moment où le *volume* fut supplanté par le *codex*.

La matière n'est pas épuisée et nous n'avons guère écrit que la moitié d'un *juste volume*. Mais s'il est dur pour un auteur de resserrer sa pensée et d'étouffer son raisonnement, crainte d'excéder la longueur normale d'un livre, le respect dû au lecteur défend d'écrire pour écrire, à l'unique fin d'atteindre le bout du rouleau.

FERDINAND PRAT, S. J.

GLADSTONE

ET

LA TRANSFORMATION DE L'ÉTAT ANGLAIS

(Deuxième article[1])

I

Le problème qui, à notre époque, s'est posé plus d'une fois en France, de la séparation de l'Église et de l'État ne nous est point particulier. La démocratie contemporaine l'agite en d'autres pays de l'Europe, chez nos voisins d'outre-Manche notamment. L'Angleterre nous offre à cet égard un curieux parallèle. Chez elle aussi, un parti, dont l'ascendant semble aller croissant, réclame impérieusement l'abrogation de tout vestige de religion d'État.

Quelle part Gladstone a-t-il prise à ce mouvement? de quelle manière a-t-il entendu la séparation? Comment l'a-t-il effectuée ou préparée? Nous allons essayer de répondre à ces questions : elles appartiennent à l'exposé de cette grande transformation politique et sociale de l'État anglais, dont Gladstone a été l'un des principaux promoteurs. Quelques mots d'explication, au préalable, sont nécessaires sur la situation de l'Église officielle au delà du Détroit.

« Asservie et privilégiée », ces deux qualificatifs nous paraissent résumer assez bien ses conditions d'existence. Asservie, car elle est une création et une créature de l'État, un « établissement », selon le terme anglais; — asservie, car elle est soumise à la suprématie du pouvoir civil; le Parlement possède et exerce le droit de légiférer sur elle; son *Credo*, sa liturgie ont été fixés par des lois, dont l'application appartient en dernier ressort au juge laïque; ses évêques sont à la nomination de la couronne, le « congé d'élire » n'ayant jamais été qu'un vain simulacre; — asservie enfin, puisque, somme toute, l'Église n'a d'autre chef que le chef

1. Voir *Études* du 5 octobre 1898.

même de l'État, la reine, qui porte encore officiellement le titre de défenseur de la foi.

Aussi lorsque l'Église anglicane, tout en demeurant liée vis-à-vis du pouvoir civil, eut commencé à perdre, par le fait de la tolérance accordée progressivement aux dissidents à partir de 1688, plusieurs, et non les moindres, des prérogatives qu'elle avait reçues en échange de sa sujétion, l'« Établissement » devint-il à charge à beaucoup de ceux-là mêmes au bénéfice de qui il avait été institué; ils n'en virent plus que les inconvénients et estimèrent que l'Église payait trop cher, au prix de son indépendance, des faveurs qui allaient sans cesse en diminuant. Pour se soustraire à la tutelle législative, judiciaire, administrative du pouvoir laïque, quelques-uns se déclarèrent prêts à abandonner, non seulement tout privilège politique, mais encore la perception annuelle de la dîme : toutefois constatons que, sur ce point délicat, ils étaient loin d'avoir l'assentiment de la majorité des *clergymen*. Au surplus, les idées séparatistes, inspirées à une portion des adhérents de l'Église anglicane par le zèle même de la religion, ne sortirent guère des régions de la théorie. La *Church league for the separation of Church and State* (Ligue de l'Église pour la séparation de l'Église et de l'État), qui, de 1877 à 1885, essaya de les faire passer dans la pratique, « ne tarda pas à mourir de sa belle mort, par la mollesse et l'inertie de ses membres »; ainsi que s'exprimait, dans une lettre du mois de novembre 1885, son propre président, le Rév. Mackonochie, clergyman ritualiste de la haute Église, privé de son bénéfice à Londres, pour infraction à la loi sur la réglementation du service public du culte.

Mais le « disestablishment » avait des partisans plus déterminés que les anglicans fidèles qui ne voyaient dans la séparation que l'affranchissement de leur Église; c'étaient les dissidents, les non-conformistes, pour qui la séparation était avant tout la déchéance d'une Église rivale, prépondérante, et, à cause de cela, violemment jalousée. Enhardis par l'acte de tolérance que Guillaume III avait promulgué en 1688, par l'octroi des *relief-acts* que d'année en année leur consentait la royauté, et qui faisaient disparaître peu à peu

les incapacités civiles et politiques dont ils étaient frappés, les dissidents ne se contentaient plus de lutter pour l'existence; ils avaient pris l'offensive; ils attaquaient à leur tour l'Église officielle qu'ils prétendaient ramener au niveau de l'égalité. Leurs efforts n'avaient pas été stériles, il s'en faut; chacun de leurs progrès avait été marqué par la suppression de quelqu'une des prérogatives de l'anglicanisme ; à ce point, nous l'avons vu, qu'aux yeux de plus d'un fidèle de l'Église établie, ce qui en subsiste ne vaut pas le sacrifice d'autonomie qui en est la compensation.

Pour les adversaires, ces débris sont de trop encore; ils doivent disparaître. Si l'Église anglicane n'a plus, de même que les Communes et les Lords, ses assemblées, ses *convocations*, elle a encore ses représentants attitrés au Parlement; ses évêques ont gardé leur banc à Westminster; ses curés, ses *parsons*, jouissent de certaines immunités, de certaines attributions honorifiques. L'anglicanisme a, jusqu'en 1880, régné en maître dans les universités, et, jusqu'en 1870, dans les écoles primaires; jusqu'en 1836, il a régenté funérailles et cimetières, tenu les registres des naissances, mariages et décès. Aujourd'hui encore c'est la main de ses évêques qui sacre les rois. Ce sont ses ministres qui sont les aumôniers de l'armée et de la flotte; ce sont ses prières que l'on récite au Parlement, devant les représentants de la nation; car les Lords et les Communes continuent d'ouvrir leurs séances par une prière.

Comment des hommes qui ne craignent pas, dans leur fièvre de démolition, de porter la main sur les bases de la propriété, s'arrêteraient-ils devant l'antique et gothique édifice qui, bien que démantelé en plusieurs de ses parties, rappelle trop encore le moyen âge ou l'époque déjà presque aussi lointaine et aussi démodée des Tudors et des Stuarts ?

Et toutefois les privilèges politiques, déjà bien amoindris depuis un demi-siècle, seraient peut-être pardonnés à l'Église anglicane, si elle n'y ajoutait pas des avantages matériels considérables. Ce que l'Église anglicane a surtout contre elle, ce sont ses richesses, ses richesses dont rien sur le continent ne saurait plus donner idée. Elle ne reçoit pas, comme l'Église de France, de parcimonieuses allocations de

l'État; elle a ses biens, conservés et grossis à travers les siècles, de façon que, au lieu d'un traitement d'une quinzaine de mille francs, elle sert annuellement à ses évêques deux cent mille ou trois cent mille francs de rente. Et ces biens, compromis par leur énormité même, on peut lui objecter, que, pour une bonne partie, elle n'en a pas hérité légitimement, beaucoup ayant été légués à la mère contre laquelle l'anglicanisme s'est révolté, à l'Église catholique, à ses évêques ou à ses moines, dont Henri VIII et ses successeurs ont partagé les dépouilles entre leur noblesse et leur clergé. En outre de ses biens, l'Église anglicane perçoit la dîme, qu'elle fait payer aux non-conformistes, aussi bien qu'à ses propres fidèles, moins nombreux, en plus d'une région, que les non-conformistes. Laissons de côté ici l'Irlande, à qui nous allons revenir. En Écosse, s'il y a une Église établie, ce n'est pas l'Église épiscopale anglicane, c'est une Église presbytérienne sans évêques. Dans le pays de Galles, l'anglicanisme a perdu tout ascendant sur la plus grande partie des habitants, qui désertent la *Church* pour les *chapels* des dissidents. Dans l'Angleterre saxonne elle-même, les opposants contestent obstinément que l'Église officielle compte parmi ses fidèles la majorité des Anglais.

Aussi le nom de *liberationists* que se donnent les adversaires de l'*Établissement;* le mot de *liberation* qu'ils inscrivent dans leur programme et sur leur drapeau, qu'ils ont introduit dans le titre de la grande association fondée par eux en 1844 : *Society for the liberation of Religion from State-patronage and control* (Société pour libérer la religion du patronage et du contrôle de l'État) ne doivent pas donner le change. Ailleurs que dans l'enseigne, *liberationists* et *liberation Society* ne dissimulent nullement que la prospérité de l'anglicanisme est loin d'être l'objet de leurs aspirations et de leurs vœux. Ce qu'ils veulent, au contraire, c'est rabaisser, plus que cela, c'est appauvrir et dépouiller l'Église officielle. Le *disendowment*, c'est-à-dire la confiscation de la propriété ecclésiastique est pour eux le corollaire obligé du *disestablishment*, c'est-à-dire de la rupture des liens constitutionnels.

L'organisation de la *Liberation Society* est complète ; elle

étend son réseau sur toutes les parties du territoire de la Grande-Bretagne. Chaque ville et même chaque bourg de quelque importance a ses représentants dans le conseil. Des membres du Parlement, des magistrats, des pasteurs éminents sont affiliés à l'association et la dirigent. Sa constitution renferme cette règle fondamentale que « le but est poursuivi sans acception de sectes ni de partis ». Mais à peine est-il besoin de constater que pas un seul *liberationist* n'est membre pratiquant de l'Église d'Angleterre. Sa société a ses réunions annuelles ; elle a son organe mensuel, le *Liberator ;* plusieurs journaux reçoivent ses inspirations ; elle répand à profusion brochures, tracts et pamphlets, pour vulgariser ses doctrines.

Succès de librairie et triomphes oratoires des *meetings* ne peuvent que déterminer des courants d'opinion. Pour obtenir les changements constitutionnels que l'on visait, il fallait saisir de l'affaire le Parlement, lui demander la sanction de ses votes et de ses bills. D'ailleurs, devant le Parlement comme devant l'opinion, il était naturel d'attaquer les institutions religieuses dans les parties de l'empire où elles étaient le plus vulnérables, avant d'en venir à l'Angleterre proprement dite. Ainsi avait-on procédé dans les engagements préliminaires destinés à faire tomber les ouvrages avancés de la place : les *tests*, par exemple, ont été abolis en Écosse et en Irlande avant de l'être en Angleterre. Telle fut encore la tactique adoptée pour l'assaut général : pour la conquête du *disestablishment* qui, avec son annexe le *disendowment*, domine et résume toutes les questions secondaires.

II

Or nulle part, ni en Écosse, ni dans la principauté de Galles, les titres de l'anglicanisme à demeurer religion officielle n'étaient plus contestables qu'en Irlande. En Irlande, l'*Établissement* représentait à peine un huitième de la population, 700 000 anglicans contre cinq à six millions de catholiques. Les dignitaires ecclésiastiques, presque tous Anglais, ne brillaient ni par la distinction ni par la science. Enrichie des dépouilles de l'ancienne Église, la nouvelle n'avait pu lui

ravir son influence morale et sa popularité. Avec le siècle, avait commencé l'agitation catholique soulevée par O'Connell; plus que jamais le culte officiel heurtait le sentiment national. En 1832, le recouvrement des dîmes avait provoqué un soulèvement général; et pendant les trente années qui suivirent, le *disestablishment* ne cessa pas d'être à l'ordre du jour. Enfin, en 1865, la question parut assez mûre pour être déférée aux Communes. La session, qui fut la dernière du sixième parlement victorien, s'ouvrit en février. Dès le mois de mars, M. Dyllwyn, député radical de Swansea, appela l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur la « situation peu satisfaisante de l'*Établissement* en Irlande »; il en demanda la modification et même l'abrogation.

En 1865, Gladstone était chancelier de l'Échiquier dans le cabinet présidé par Palmerston. Il avait à donner l'avis du gouvernement sur la proposition dont les Communes étaient saisies. Qu'allait-il répondre ?

Élevé dans l'*Évangélisme calviniste* que professait sa mère, Gladstone avait pris à Oxford le pli anglican. Au début de sa vie publique, partisan déclaré de la Haute Église, il mettait à en défendre les droits et privilèges une intransigeance absolue; il entendait barrer les portes du Parlement aux Juifs et l'accès des universités aux dissidents. Associé, vers 1834, à l'administration de sir Robert Peel, il dérobait à la politique assez de temps pour composer une œuvre doctrinale. Le livre qu'il publia en 1839 avait pour titre : *l'État et ses rapports avec l'Église*. C'était le manifeste d'une sorte de cléricalisme anglican. Dans cet écrit, que Macaulay honora d'une réfutation courtoise, Gladstone réclamait l'union intime des deux pouvoirs; il soutenait qu'il fallait une Église d'État, et que tout citoyen devait payer la dîme à l'Église établie, là même où, comme en Irlande, l'Église est en minorité.

Oui, mais de 1839 à 1865, Gladstone avait fait du chemin. Sa grande évolution était accomplie. Profond avait été l'étonnement lorsque, en 1864, l'ancien défenseur du vieux système électoral anglais s'était prononcé pour la première fois en faveur de la réforme. Plus vive encore fut l'émotion lorsque,

en 1865, l'ancien champion de l'anglicanisme, le représentant de la vénérable université d'Oxford, fit sa profession de foi sur la grave question religieuse qui venait de se poser dans le Parlement. Après avoir dit que le ministère ne pouvait accepter, pour le moment, la motion de M. Dyllwyn, Gladstone prit sur lui de déclarer qu'il ne niait en aucune façon la vérité *abstraite*, *théorique* de ce qu'elle avançait. « Oui, la situation de l'*Établissement* en Irlande était loin d'être satisfaisante ; l'Église irlandaise se trouvait dans une position fausse : elle n'exerçait son ministère que pour un huitième ou un neuvième de la population... le difficile était de trouver un remède pratique au mal que l'on signalait. » En fin de compte, Gladstone proposa et fit admettre un ajournement.

Toutefois le premier coup était porté à l'Église établie. Oxford frémit. Glenalmond, ce collège ecclésiastique dont le chancelier avait été l'un des fondateurs, demanda des explications. Gladstone répondit en renouvelant sa distinction entre la théorie et la pratique. Il refusait d'en dire davantage. Il en avait dit assez. Les liens politiques qui, depuis 1847, l'unissaient à Oxford se rompirent, « d'une rupture subite », a-t-il dit dans une lettre à l'évêque Wilberforce, par contraste avec la lenteur de son passage du torysme au libéralisme. Il fit ses adieux à l'*alma mater* qu'il avait représentée aux Communes pendant dix-huit ans ; et c'est comme député pour Liverpool qu'il reprit, à la tête de l'opposition, sous le court ministère Derby-Disraëli (1866-1867), la lutte sur les affaires religieuses d'Irlande.

Dès le début de la session de 1867, un bill fut introduit qui contenait en substance le *disestablishment* de l'Église d'Irlande et les mesures transitoires destinées à en assurer sans secousse l'exécution. Le *suspensory-bill* — on l'appelait ainsi parce qu'il suspendait toute nomination aux postes vacants dans l'Église d'Irlande à partir du 1er août 1868 — traversa à la Chambre des communes l'épreuve des trois lectures. Mais à la Chambre haute, lord Derby l'emporta sur lord Russell ; la seconde lecture du *suspensory-bill* fut repoussée par 192 voix contre 97. L'occasion se présenta bientôt de réparer cet échec. Les élections de 1867, opérées

selon les prescriptions de la récente réforme électorale, avaient été défavorables aux conservateurs. A la fin de 1868, Gladstone, — ce n'était déjà plus Liverpool et le Lancashire-Sud qui l'avaient élu, mais Greenwich ; le Lancashire-Sud conservait encore trop d'attachement à l'Église anglicane, — Gladstone avait formé son ministère ; son premier ministère. Le nouveau président du Conseil n'eut rien de plus pressé que de revenir à son projet de *disestablishment*. Entre temps, il avait publié ce fameux *Chapitre d'autobiographie* où il s'efforçait de concilier sa ligne de conduite actuelle avec les principes énoncés jadis dans le livre de l'*Église et de l'État*.

Le 30 mars 1869, Gladstone présentait aux Communes un bill tendant à enlever à l'Église anglicane d'Irlande le caractère d'Église officielle. La Chambre élective l'adopta sans difficulté. Après de longs et vifs débats, le Gouvernement et la Chambre haute entrèrent dans la voie des concessions réciproques ; la loi fut enfin votée par les Lords. Arrêtons-nous un instant sur les dispositions de l'*Irish-Church-act* (« Act to put an end to the establishment of the Church of Ireland » [32 and 33 Vict., c. 42]) ; à tous égards, elles méritent l'attention.

La suprématie royale était abolie. Le Parlement perdait son action sur la législation ecclésiastique ; les droits de patronage étaient rachetés. L'Église reprenait sa liberté. Cessant d'exister comme partie intégrante du mécanisme de l'État, elle devenait association volontaire ; les anciens statuts qui la régissaient, abrogés en tant que lois, demeuraient obligatoires pour le clergé et les fidèles, à titre de contrat, jusqu'à ce qu'ils eussent été remplacés par de nouvelles dispositions discutées et votées en synode ; et celles-ci, à leur tour, devaient régler les rapports des pasteurs avec les paroissiens. Les évêques irlandais perdaient leurs sièges à la Chambre des lords ; les titulaires antérieurs à 1869 conservaient, à titre personnel, leur droit de préséance.

Depuis son émancipation, qui date du 1er janvier 1871, l'Église d'Irlande est gouvernée par le *General Synod*, composé de la Chambre des douze archevêques ou évêques, et

de la Chambre des représentants, où siègent quatre cent seize laïques et deux cent huit clergymen ; les uns et les autres élus par leurs diocèses respectifs. Le Synode exerce la plénitude des pouvoirs législatif et administratif. Il ne connaît pas les entraves qui, trop souvent, ailleurs, tiennent en bride l'autorité ecclésiastique. Liberté d'enseignement, liberté de la presse, liberté de la parole dans la chaire comme sur la place publique, droit de réunion, droit d'association pour les pasteurs comme pour les fidèles, tout concourt à assurer l'efficacité de son action.

Le *disendowment* avait accompagné le *disestablishment;* la propriété ecclésiastique était sécularisée. Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'y eut pas spoliation pure et simple. A l'Église d'Irlande, on laissait ses édifices, ses cimetières, ses écoles ; à ses évêques et à ses ministres, on garantissait, leur vie durant, un traitement égal aux revenus dont ils jouissaient. En outre, et c'est là un trait essentiel de la manière dont nos voisins pratiquent la séparation, l'Église d'Irlande recevait une indemnité de 5 millions de livres, soit 125 millions de francs ; et il s'agit, qu'on le remarque bien, d'une Église qui comptait au plus 700 000 fidèles. On a calculé qu'en suivant les mêmes règles pour l'Angleterre, l'Église anglicane devrait, en cas de *disestablishment*, toucher une indemnité d'environ 70 millions de livres, soit 1 milliard 750 millions de francs, somme à elle seule suffisante pour lui assurer un revenu supérieur à tout notre budget des cultes ; et cela pour une Église qui n'a qu'une douzaine de millions d'adhérents ; soit trois fois moins que l'Église catholique en France.

Ce n'est pas tout; les ressources que lui laissait le *disestablishment*, l'Église anglicane d'Irlande pouvait les augmenter indéfiniment, grâce aux donations et aux legs qu'elle était autorisée à recevoir. Le *Church body of the Church of Ireland*, conseil composé de soixante membres et recruté dans le sein du *General Synod*, était investi de la personnalité civile ; il avait la faculté d'acquérir et de posséder pour l'Église, d'après certaines formes, jusqu'à concurrence d'une certaine valeur à la fois, sans que l'étendue totale de ses acquisitions fût limitée par un maximum. Cette faculté,

l'Église « désétablie » d'Irlande en a déjà fait un large usage. Elle s'est reconstitué un riche patrimoine. Le montant des libéralités qu'elle a reçues depuis 1870 n'est pas inférieur à deux cents millions de francs ; elle a construit de nouveaux temples et réparé les anciens. Elle peut servir à ses évêques un traitement variant entre 30 000 et 70 000 francs, et à chaque clergyman un revenu de 120 livres au minimum, de 700 livres au maximum. Elle a des caisses de retraite pour ses ministres, des caisses de secours pour leurs veuves et leurs enfants, etc., etc.

Ainsi a été opérée, partiellement, de l'autre côté de la Manche, la séparation de l'Église et de l'État. Nos radicaux, eux aussi, réclament cette séparation. Comment l'entendent-ils ? On ne le sait que trop : la liberté, dans leur programme, n'est qu'une enseigne menteuse ; pour eux, séparation est synonyme d'oppression et de spoliation. Une Église sans ressources, incapable de recruter son clergé et hors d'état de l'entretenir ; une Église enserrée dans l'étroit réseau de chaînes légales et fiscales de toutes sortes, mutilée dans ses organes essentiels, privée d'air et d'aliments, mendiante et esclave : tel est l'idéal qu'ils rêvent de réaliser.

III

Tout autres ont été les résultats de l'abolition de l'Église officielle en Irlande, dans les conditions où Gladstone la réalisa dès le début de son premier ministère (1867-1873). S'il était démontré que la séparation dût produire partout les mêmes effets, il y aurait là une justification de la thèse du *disestablishment* général, étendu aux Trois-Royaumes.

Enhardis par ce succès et forts de cet exemple, les *liberationists* continuèrent leurs assauts, demandant l'extension à l'Écosse presbytérienne, à la principauté de Galles peuplée en majorité de dissidents, de la mesure heureusement appliquée à l'Irlande ; n'attendant que le moment propice de frapper l'anglicanisme au cœur même de la place, dans la vieille Angleterre. En 1885, après le vote de la seconde réforme électorale, ils jugèrent ce moment venu. Quittant le champ de bataille trop étroit du Parlement, ils profitèrent

du renouvellement de la Chambre des communes pour porter le débat devant le corps électoral élargi par le *Franchise-bill* de 1884, et réclamer le *disestablishment* dans toutes les parties du Royaume-Uni.

Avons-nous dit que l'Église d'Angleterre, en butte à tant d'attaques, n'était pas demeurée inactive ? Sans parler de sa presse périodique, ni des différentes institutions qui favorisent son expansion et lui servent d'appui, elle a fondé la *Church defence association* destinée à lutter pied à pied contre la *Liberation Society*. La *Church defence association*, placée sous le patronage des évêques, s'est donné pour mission de « résister à toute tentative de destruction ou d'affaiblissement de l'union de l'Église et de l'État ». Elle a, comme sa rivale, des ramifications dans toutes les localités, son journal officiel, *the National Church*, ses publications, ses orateurs ambulants, sa caisse alimentée par des dons et souscriptions.

De gré ou de force, la *Church defence association* dut, en 1885, suivre ses adversaires sur le nouveau terrain qu'ils avaient choisi. Le *disestablishment* devint la principale *platform* de la lutte des partis. Tous les candidats furent sommés de se prononcer pour ou contre la séparation. Les évêques dans leurs mercuriales (charges), les recteurs dans leurs prônes, au service du dimanche, prêchaient la croisade, et invitaient les fidèles à écarter sans hésitation quiconque, parmi ceux qui sollicitaient leurs suffrages, ne s'engagerait point, par avance, à repousser les projets de loi contraires aux prérogatives de l'anglicanisme. Chez nos voisins, l'intervention de l'Église dans les élections est considérée comme l'exercice d'un droit; nul ne songe à réclamer une invalidation, sous prétexte d'ingérence ou de pression cléricale. Si jamais il y eut pression de la part du clergé, ce fut en cette circonstance. Les candidats conservateurs, moitié par conviction, moitié par discipline de parti et nécessité de satisfaire leur clientèle, furent unanimes à promettre de défendre l'*Etablissement*, non seulement en Angleterre, mais en Écosse et dans le pays de Galles.

Le parti libéral comprit le danger. M. Chamberlain, tout le premier, s'empressa de déclarer que le *disestablishment*,

réclamé en théorie, ne serait pas, en pratique, discuté devant la nouvelle Chambre. Gladstone ne pouvait faire moins que le *leader* du radicalisme à outrance. Gladstone, on le sait, fut, durant toute sa vie, un croyant et un pratiquant : il écrivait des ouvrages de théologie à ses heures ; il lui arrivait même de pousser jusqu'à l'injustice la défense de sa foi. En 1852, il avait protesté par écrit contre les mesures violentes que les ultra-protestants parurent un instant vouloir prendre contre les catholiques dans l'affaire de la restauration de la hiérarchie par Pie IX avec titres territoriaux en Angleterre ; par contre, quelques années plus tard, en 1870, il répondait à la définition de l'infaillibilité par son pamphlet le *Vaticanisme* et en venait aux mains avec son ancien ami, Manning, devenu cardinal-archevêque de Westminster. Il officiait, autant qu'il est permis à un laïque, dans son église paroissiale ; on l'a représenté chantant les *répons* ou l'épître dans la chapelle de Hawarden ; il y suivait en toute humilité les cérémonies auxquelles son fils présidait comme pasteur.

Il obéit donc à ses dispositions personnelles au moins autant qu'aux exigences de la tactique parlementaire, lorsque, dans la crise de 1885, à l'encontre de ce qu'il avait fait pour l'Irlande, il se prononça en faveur de l'Église d'Angleterre. L'ascendant de son exemple, l'action des clergymen se firent sentir dans le résultat des élections (novembre 1885). Parmi les électeurs, un grand nombre de libéraux modérés refusèrent de travailler à la destruction de l'Église nationale en votant pour un *liberationist ;* et plus d'un candidat, pour s'être déclaré l'adversaire de l'Établissement, dut à cette hostilité son échec ou une forte diminution de majorité.

Le péril qu'avait couru l'Église anglicane était momentanément conjuré ; elle avait fait preuve d'une force inattendue de résistance ; les partis politiques sentaient qu'il y avait lieu de compter encore avec son influence. Il se produisit comme un temps d'accalmie, une trêve, durant laquelle de part et d'autre on se prépara à de nouveaux combats. On arriva ainsi à l'année 1892, année d'élections générales. Gladstone, après six ans d'opposition, avait à ressaisir le pouvoir. Dans l'intervalle, ses idées sur la situation reli-

gieuse en Angleterre s'étaient-elles modifiées ? Apercevait-il plus clairement les vices de l'union des deux puissances, qui jadis l'avaient frappé pour l'Irlande ? Lui était-il devenu manifeste que l'intérêt même de la religion demandait, sur les bords de la Tamise comme sur les rives du Shannon, l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État ? Ou bien, s'apercevant que l'opinion allait de plus en plus du côté de la séparation, se contentait-il de suivre un mouvement dont il ne pouvait s'écarter sans se priver d'auxiliaires politiques précieux ? Le fait est que parmi les nombreuses réformes inscrites dans son programme électoral, il donna une place au *disestablishment* de l'Église officielle en Angleterre.

Il triompha aux élections, mais avec une majorité beaucoup plus faible qu'on ne s'y attendait; et lorsque, peu de temps après, il déposa son projet de séparation, ses trois cent cinquante-trois partisans l'emportèrent avec peine sur la coalition des trois cent quinze *unionistes* et conservateurs; à la Chambre des lords, le bill fut repoussé. En 1894, Gladstone se retirait des affaires, léguant sa succession à lord Roseberry.

Qu'adviendra-t-il après lui du *disestablishment?* La question est malaisée à résoudre. A observer l'allure violente des programmes électoraux et la marche ascendante des classes inférieures, on se convainc que les opinions modérées, celles que représente la bourgeoisie, perdent de jour en jour leur influence. Les anciens parlementaires sont démodés. Les *leaders* des deux camps opposés ne seront plus simplement whigs ou libéraux, comme M. Gladstone, M. Goschen ou M. Forster; torys ou conservateurs, comme lord Beaconsfield ou lord Salisbury. Ils seront radicaux, comme M. Chamberlain, ou démocrates autoritaires, comme lord Randolph Churchill.

Si la démocratie autoritaire s'établit, l'Établissement a chance de durer encore, à condition que l'aristocratique Église d'Angleterre se transforme, et, dépouillant sa morgue, se rapproche du peuple.

Si le radicalisme triomphe, les non-conformistes l'emporteront sans doute et la séparation sera consommée. Les An-

glais se constitueront en congrégations libres, puisque c'est leur tournure d'esprit que tout homme, chez eux, soit membre d'une communion religieuse, comme il l'est d'un club ou d'un cercle. Et peut-être que, dans un pays où les sectes abondent, où chaque génération en voit naître de nouvelles qui en enfantent d'autres à leur tour, où la religion est une sorte de Protée sans cesse en transformation, le « voluntary system », la séparation des Églises et de l'État, est-il ce qu'il y a de plus simple, de plus rationnel et de plus pratique.

IV

Dix ans après l'expropriation de l'Église d'Irlande, Gladstone fut amené, par la force des événements, à proposer une mesure qui atteignait l'universalité des propriétaires irlandais, au risque d'ouvrir la porte au socialisme agraire dans toute la Grande-Bretagne.

Ce qui est certain, c'est que cette initiative préparait la voie à une réforme d'ordre civil, aussi importante, pour le moins, que les réformes politiques ou religieuses dont nous avons déjà parlé.

Rapprochement curieux : Gladstone pouvait ici s'autoriser de l'exemple d'une grande puissance, qui a longtemps partagé avec l'Angleterre le privilège d'être le type des États conservateurs de l'Europe : la Russie. « Vous nous accusez de socialisme, disait à un libéral anglais l'un des promoteurs des lois agraires de Russie et de Pologne sous Alexandre II, et un jour, peut-être, malgré tout votre respect de la propriété, vous vous ferez nos imitateurs. » Cette prophétie moscovite, accueillie avec une incrédulité railleuse, les Anglais se sont mis en train de la réaliser. Entre la Pologne et l'Irlande, les infortunes historiques ont établi plus d'un point de ressemblance. Ce que Milutine et Tcherkasky avaient fait, en 1864, pour les paysans polonais, Alexandre II, en 1866, sur une plus vaste échelle, pour les paysans russes, Gladstone l'a tenté, en 1880, pour les paysans irlandais.

Si l'on veut s'expliquer comment il y a été conduit, il faut se rappeler la conception particulière que le paysan irlandais se fait de la propriété foncière. Personne n'est plus fermé

que lui à l'idée d'un droit illimité d'une seule personne sur la terre. Il n'accepte aucunement la notion d'un propriétaire maître absolu de son domaine, et le louant à des conditions librement débattues qui deviennent la loi des parties. Par suite, il n'entre pas dans son esprit que le *landlord* puisse élever indéfiniment le prix des fermages, ni expulser de leurs champs les laboureurs incapables de payer leurs redevances. Il est hanté par de vagues réminiscences de clan, de communauté, de propriété collective, source de son droit, à lui, de son droit de tenancier, *tenant-right*. Que ce droit procède du consentement du landlord, et lui demeure subordonné, il se refuse à l'admettre. Il estime que les deux droits sont de même valeur et également imprescriptibles.

Le sien même lui semble beaucoup mieux fondé et plus respectable que celui du landlord, puisque celui de ce dernier ne repose que sur la force et la violence. La propriété du landlord, telle qu'elle se présente au paysan irlandais, lui apparaît, depuis des générations, comme le produit de conquêtes et de confiscations séculaires, dont le souvenir reste confusément vivant dans les masses : confiscations sous Élisabeth, qui dépouille les chefs des clans celtes du centre ; confiscations sous Jacques Ier, qui s'empare des domaines des O'Neill et des Tyrconell ; confiscations sous Cromwell, qui distribue à ses soldats presbytériens ; sous Guillaume III, qui divise entre ses partisans anglicans les terres qui restaient aux catholiques. De pareilles spoliations, dont un peuple entier est victime, ne sauraient être couvertes par la prescription ; et il n'y a pas lieu de s'étonner que chaque génération tente à son tour de contester les droits de l'envahisseur.

La question agraire remplit, en quelque sorte, toute l'histoire de l'Irlande. Durant quatre ou cinq siècles, tout l'effort des Anglais a été de s'emparer des terres irlandaises ; et, depuis qu'ils ont reconquis des droits politiques, les Irlandais, à leur tour, n'épargnent rien pour recouvrer la jouissance de leur sol. C'est pour eux une question de vie ou de mort, puisqu'en Irlande, à défaut d'industrie, la terre est l'unique nourricière d'un peuple très prolifique, qui s'en dispute les ressources. Après avoir essayé de l'insurrection

et de la guerre ouverte, les paysans irlandais en sont venus à recourir aux embûches, aux guet-apens, aux coups de fusil derrière une haie ou un buisson. Ne pouvant compter, pour la protection de ce qu'il regardait comme son droit, sur les tribunaux et la justice régulière, le tenancier s'est appris à se faire justice à lui-même. Il s'est confédéré avec ses pareils, il a formé avec eux de vastes affiliations clandestines, de mystérieuses sociétés secrètes. Comme il y avait en Irlande deux droits opposés, fondés sur des prétentions inconciliables, le droit du landlord consacré par la loi anglaise, et le droit du tenancier sanctionné par la tradition nationale, il y a eu deux justices, presque deux gouvernements, ayant chacun leur police, leurs tribunaux. Aux lois importées d'Angleterre avec les magistrats britanniques, le peuple des campagnes a opposé la coutume indigène ; et, en face des hommes de loi et des troupes du gouvernement, se sont levées, sous le nom de *ribboniens*, de *molly-maguire*, de *white-boys*, les secrètes associations de paysans, qui ont servi de base à la *landleague*, et dont les décrets, rendus dans des cabanes enfumées ou parmi les tourbières désertes, ont souvent été plus fidèlement exécutés que les lois du Parlement de Westminster ou les édits du lord-lieutenant signés au château de Dublin. C'est ainsi qu'au sein d'une nation, de caractère pieux et doux, s'est établie une sorte de Sainte-Vehme qui, forte de la complicité active ou des sympathies latentes de la masse populaire, a dominé le pays et répandu la terreur chez les propriétaires.

Les choses en étaient là, lorsque, en 1880, Gladstone arriva pour la seconde fois au pouvoir. Depuis plusieurs années, le grand homme d'État s'était rendu compte que l'appel incessant des paysans du Connaught ou du Munster à l'incendie et à l'assassinat, que le *boycottage* et la terreur rurale ne sauraient prendre fin qu'au jour où cesserait le vieux conflit entre la loi et la conscience populaire, entre le droit juridique officiel et la coutume traditionnelle. Ce conflit, il avait résolu d'y mettre un terme, par l'abandon du point de vue exclusif des landlords, par la reconnaissance officielle et le libre exercice du *tenant-right* irlandais.

Dès l'année 1870, à l'époque de son premier ministère, il avait fait un premier pas dans cette voie de conciliation ; le droit des tenanciers, jusque-là ignoré des lois anglaises, avait, dans une certaine mesure, été reconnu par un bill du Parlement, pour les contrées au moins comme l'Ulster où, en dépit des juristes anglais, le *tenant-right* avait su se maintenir pratiquement. En 1880, quelques semaines à peine après son retour au pouvoir, Gladstone fait un pas de plus; il obtient de la Chambre des communes le vote du bill de *Compensation for disturbance*, qui étendait à toute l'Irlande le bénéfice de l'acte de 1870, et garantissait le tenancier contre les évictions arbitraires. Cet acte de *Compensation for disturbance*, lord Beaconsfield parvient à le faire repousser par les pairs ; mais le rejet du bill n'a pour résultat que de donner une nouvelle impulsion en Irlande à l'agitation de la *landleague* et aux crimes agraires.

L'année suivante, 1881, le projet de loi, naguère écarté par les lords, est repris à Westminster, non point amendé et réduit, mais singulièrement élargi et incontestablement soutenu par l'opinion publique des Trois-Royaumes.

Le nouveau bill consacrait, en conformité avec les traditions irlandaises, la notion de deux droits égaux juxtaposés sur le même domaine, aliénables séparément. Il admettait en principe que le tenancier irlandais n'est pas un simple fermier, tenant son droit d'un contrat avec le landlord, mais bien le copropriétaire du sol, ayant sur le champ qu'il cultive un droit personnel, transmissible et héréditaire. De cette copropriété, de ce *joint-ownership* découlait tout le détail des articles. C'était, en réalité, le système connu des deux côtés du canal de Saint-George sous le nom bizarre des trois *f*. Les trois termes de la formule populaire qui rappellent, sous une rubrique mnémotechnique, les principaux vœux des tenanciers d'Irlande, commencent chacun par la lettre *f : fair rent*, *fixity of tenure*, *free sale;* c'est-à-dire rente équitable, fixité de la tenure, libre vente du *tenant-right*. — Rente équitable, qui coupe court à l'abus qu'un grand nombre de propriétaires faisaient de leur autorité et de la concurrence des bras pour élever d'une manière excessive les fermages de leurs terres, alors même que ces terres, dé-

frichées par le tenancier, devaient presque toute leur valeur à ce dernier; — fixité de la tenure, qui interdit l'expulsion, l'éviction pure et simple, et n'autorise le renvoi du tenancier que moyennant le rachat de ses droits, après de longues et dispendieuses formalités; — libre vente, qui stipule en faveur du fermier la faculté de céder à qui bon lui semble, contre un prix librement débattu, son droit de copropriétaire du sol.

Nous n'insisterons pas sur les difficultés qu'allait présenter, dans la pratique, l'application des trois *f*. Comment, par exemple, atteindre la *fair rent*, la juste rente réclamée par les tenanciers? Où trouver une base d'appréciation en dehors de la loi naturelle de l'offre et de la demande? Comment satisfaire l'une des parties sans léser l'autre? N'est-ce pas un procédé périlleux et suranné que de faire fixer par l'État le prix et la valeur du sol; que de lui faire taxer la terre alors que, dans les pays les plus civilisés, on renonce à taxer le pain et la viande? Cependant, Gladstone ne trouva pas d'autre solution du problème, non plus que des conflits de diverse nature qui devaient forcément s'élever entre les deux droits reconnus sur la même terre, que l'intervention de l'État, représenté par une commission judiciaire et administrative, investie de pouvoirs quasi discrétionnaires.

Nous n'insisterons pas davantage sur l'opposition tenace qui allait se former contre le projet de loi, des régions les plus opposées du monde parlementaire et de l'opinion. Gladstone eut contre lui, non seulement les conservateurs, mais encore, ce qui surprendra de prime abord, les Irlandais, les Parnellistes. Ce que voulaient Parnell et la *landleague*, c'était l'expropriation en masse des landlords, au profit des tenanciers, sauf à donner aux premiers une indemnité dont le gouvernement eût fait l'avance, et que les fermiers, devenus *free holders* ou libres propriétaires, eussent remboursée au gouvernement par annuités échelonnées sur une période de trente ou quarante années. Un pareil système offrait l'avantage de terminer d'un coup tous les différends, en faisant disparaître l'une des deux classes qui se disputaient la terre. Il avait à l'étranger un modèle signalé et glorifié par les chefs de la *landleague :* c'était précisément ce qu'Alexandre II avait accompli en Russie et en Pologne.

Des mesures aussi radicales répugnaient au gouvernement britannique ; la situation n'était pas absolument la même sur les bords de la sablonneuse Vistule et sur les bords de la noire Liffey ; ce que le défunt tsar russe avait fait en Pologne ne pouvait, sans grave inconvénient, être strictement imité en Irlande. Et toutefois ne fallait-il pas, en fin de compte, arriver, par des moyens moins violents, au même résultat que Parnell indiquait : à savoir, l'unité de propriétaire? Le système du *tenant-right*, officiellement reconnu, n'était-il pas sujet à trop de complications pour être autre chose qu'un compromis provisoire et une mesure de transition?

Dès 1881, Gladstone ne semble pas l'avoir envisagé autrement, et il fut le premier, dans le bill qu'il présenta à cette date, à ouvrir aux intéressés une porte de sortie. Ne parlons pas du droit, réservé au landlord, de recouvrer, en rachetant le *tenant-right*, la pleine propriété de son domaine : c'est au profit du tenancier plutôt que du landlord que le promoteur de la loi désirait voir se dénouer le lien gênant de la copropriété. Pour cela, le bill reconnaît au tenancier la faculté de racheter lui aussi le droit du landlord; et, pour faciliter la complète acquisition du sol, Gladstone n'hésite pas à proposer l'intervention directe de l'État et du trésor, sous forme d'avances faites aux paysans acquéreurs de terres. Il y avait là manifestement un emprunt partiel aux idées de Parnell, avec cette différence capitale toutefois que le transfert de la propriété des landlords aux paysans devait s'opérer non pas d'un seul coup, par expropriation et contrainte, mais lentement, de gré à gré et d'un commun accord. Une commission gouvernementale était chargée d'acheter des terres aux landlords disposés à se défaire de leurs domaines, pour revendre ces terres aux tenanciers, en leur avançant les trois quarts de la somme du prix de vente.

Par le bill de 1881, Gladstone ouvrait donc à l'Irlande, comme une perspective lointaine, la transformation du tenancier en propriétaire. Il s'attache à cette pensée ; cinq ans plus tard, il veut en faire la matière d'un acte législatif spécial ; le 16 avril 1886, — c'était pendant sa troisième présidence ministérielle, — il déposait sur la table de la Chambre des communes un projet de loi, où il proposait le rachat volontaire

des domaines des landlords et la rétrocession de parcelles aux tenanciers, sous certaines conditions de remboursement.

C'est ainsi qu'au système de la tenure parlementaire et de la rente établie par jugement, le législateur anglais a, sinon substitué, du moins ajouté une gigantesque entreprise foncière et financière, dont le but est de faire passer aux fermiers les terres qu'ils exploitent. L'État a commencé par faire aux acquéreurs l'avance d'une partie du prix; il fait maintenant l'avance de la totalité. Ce n'est rien moins qu'une tentative générale d'expropriation amiable et graduelle de la *gentry* rurale organisée par la loi, accomplie avec l'aide du crédit national.

V

Gladstone lutta jusqu'à la fin de sa vie publique pour faire entrer dans la pratique ses plans de réformation agraire. Il n'y réussit qu'à demi. Mais, si incomplète qu'en ait été la réalisation, on comprend sans peine que de pareilles expériences n'aient pu être tentées sans obscurcir, sans ébranler profondément la notion même de la propriété. On a dit, qu'étant donnée la différence de condition entre l'Irlande et les autres parties du Royaume-Uni, la contagion de l'exemple n'était point à redouter pour celles-ci. Cette opinion était empreinte d'un optimisme que les faits ont déjà démenti. D'abord, il y a plus de ressemblance qu'on ne se l'imagine entre la situation des paysans irlandais et celle de leurs congénères des highlands de l'Écosse, qui, eux aussi, sont demeurés, jusqu'au dernier siècle, les associés de leurs seigneurs dans la propriété, et ont été dépossédés par les lois anglaises, lesquelles ont peu à peu transféré de la communauté du clan à ses chefs militaires la possession exclusive des vastes domaines du nord. Dans l'Angleterre proprement dite, les Bretons refoulés par les Anglo-Saxons, les Anglo-Saxons dépouillés par les Normands, n'ont conservé ni leurs titres de propriété, ni le souvenir de la spoliation; la race conquérante et la race conquise se sont mêlées et rapprochées dans l'État comme dans la religion. Mais ce qui reste dans la mémoire de la plèbe agricole anglaise, — car il n'y a guère plus d'un siècle que le fait a eu lieu, — c'est que, pour

agrandir ses parcs et ses terrains de chasse, le lord-propriétaire n'a pas craint, souvent, d'expulser les familles de paysans qui vivaient autrefois sur ses domaines et qui ont dû aller chercher un refuge dans les villes, un gagne-pain dans le travail industriel.

C'est pourquoi, en Angleterre et en Écosse, il s'est produit, à l'imitation de l'Irlande, plus d'un essai de revendication territoriale. Et il n'est pas absolument impossible que l'Angleterre, elle aussi, ait un jour ses lois agraires, comme elle a déjà eu ses grèves agricoles, sa *league* ou ses *trade-unions* d'ouvriers ruraux. En Angleterre, où il n'y a point de *tenant-right* historique, il s'en est créé un pour ainsi dire sous nos yeux, grâce à l'opinion de plus en plus répandue que les améliorations effectuées par le fermier doivent lui appartenir et constituer à son profit un véritable droit sur le sol fécondé par son travail ; droit dont le propriétaire ne peut s'emparer qu'en le payant. Dès maintenant, il y a des améliorations que le fermier peut faire contre le gré du propriétaire, sans perdre son titre à une indemnité à régler par arbitre. Encore faut-il ajouter qu'à entendre les plaintes de la classe qui a bénéficié de la loi, à lire les propositions des publicistes, l'acte des tenures agricoles n'est qu'une introduction timide à des mesures plus radicales. On ne cache pas le dessein de réduire le propriétaire à la condition de simple créancier d'une rente foncière, et l'on appelle le jour où, sous les yeux de ce spectateur impuissant, les tenanciers cultiveront son domaine à leur mode et se le transmettront de main en main.

Plus que cela, on aspire à faire disparaître complètement le grand propriétaire par le morcellement et la *démocratisation* de la propriété. Il y a quelque quinze ans, des personnages politiques considérables, tant conservateurs que libéraux, avaient émis le vœu que des parcelles de terre, propres à la culture, fussent mises à la disposition des ouvriers dans les banlieues suburbaines. Ce vœu a été accueilli par le législateur, et a fourni, en 1887, le principe d'une mesure qui a été étendue aux campagnes. Il appartient aujourd'hui à tout conseil de paroisse d'obliger, avec l'assentiment du conseil de comté, les propriétaires de sa circonscription, à lui

louer des terres qu'il divise en petits lots et sous-loue à des travailleurs urbains et ruraux. Il appartient à tout conseil de district de provoquer, sur l'initiative du conseil de paroisse, une ordonnance d'expropriation du conseil de comté et d'acquérir ainsi de force des terrains qu'il donne à bail après les avoir pareillement *allotis*. En 1892, les conseils de comté ont été autorisés à acquérir à l'amiable de vastes domaines, qu'ils divisent en petites et moyennes exploitations, destinées à devenir la propriété du paysan. Des conditions exceptionnellement favorables sont accordées à l'acquéreur, et le conseil peut faire l'avance des quatre cinquièmes du prix d'achat.

Nous avons dit que les assemblées locales sont élues, dès à présent, à un suffrage très voisin du suffrage universel et qui ne peut que s'en rapprocher, de sorte qu'en définitive c'est à des gens dont la majorité ne possède pas la terre, qu'a été conféré un droit d'expropriation contre ceux qui la possèdent. La formule extrême où tendent toutes ces innovations, c'est la *nationalisation* du sol, selon le programme de la « Land reform union » ou de la « Scotch-land restoration league »; et conformément aux conclusions des livres du naturaliste anglais Wallace et de l'américain Henry George, qui ont eu tant de retentissement au delà du détroit.

Le collectivisme ne se contente pas d'exproprier le sol; il va plus loin; il prétend ramener dans le domaine de l'État tous les instruments de production, de distribution et d'échange, toutes les formes de la richesse accumulée ou en train de se réaliser. En Angleterre, où il a désormais ses représentants au Parlement, il a imaginé toute une série de mesures destinées à transformer la nation anglaise en une immense société de coopération : droit de suffrage conféré aux indigents, salaire assuré aux membres de la Chambre des communes et permettant aux prolétaires d'y siéger, impôt progressif, confiscation de toute plus-value ne résultant pas de l'industrie du propriétaire, taxe graduellement croissante sur les successions, etc. Et il est assurément significatif que la plus grave de ces propositions, celle de reconnaître au législateur un droit de taxation illimité sur les successions, ait trouvé un chancelier de l'Échiquier pour en

faire la théorie à la Chambre des communes, qui ne s'en est pas outre mesure troublée ou scandalisée. Tel est le sens de la motion développée en 1894 par sir William Harcourt, l'un des collègues de Gladstone, avant que celui-ci ne quittât définitivement la direction des affaires et la présidence du Conseil.

V

Le lecteur a pu s'apercevoir qu'on ne saurait parler de Gladstone sans toucher, à chaque instant, à l'histoire de l'Irlande contemporaine. L'Angleterre peut se demander si elle doit se louer de Gladstone, l'Irlande serait bien ingrate, si elle ne restait pas fidèle à sa mémoire. Aucun ministre britannique n'a fait autant en sa faveur. Pour la première fois depuis sept siècles, la fière Albion a pu se plaindre, du temps de Gladstone, de sembler subordonnée à l'humble Erin. Les Anglais voudraient bien se débarrasser de l'insoluble question irlandaise. L'île-sœur est pour eux comme une barque importune, attachée aux flancs de la Grande-Bretagne. Si, pour se délivrer de ce voisinage incommode, ils pouvaient couper les câbles qui l'ancrent dans le canal de Saint-George, beaucoup peut-être la laisseraient volontiers s'en aller à la dérive de l'autre côté de l'Atlantique. Gladstone lui-même n'a-t-il pas édicté des bills pour accélérer le mouvement de l'émigration irlandaise ? Mais l'émigration n'est pas une solution. Les Anglais sont forcés de garder les Irlandais pour voisins, et ils doutent de pouvoir jamais s'en faire des amis. La longue oppression de la grande île celte s'est retournée contre l'oppresseur anglo-saxon. Lui à qui tout semble avoir réussi dans les deux hémisphères, il sent que, là, il a échoué.

Au milieu de la crise de la propriété foncière irlandaise, on avait entendu les libéraux anglais proclamer, après une expérience séculaire et des désillusions répétées, que le grand tort de l'Angleterre avait été de vouloir gouverner un peuple annexé avec ses lois à elle, avec son esprit, comme une partie intégrante de la famille britannique. Ce fut le germe d'une pensée qui allait prendre corps dans l'esprit de Gladstone, s'y développer, rester jusqu'au bout un des prin-

cipes régulateurs de sa vie publique, à savoir la séparation politique des deux contrées que la violence a unies, la concession aux Irlandais de ce qu'ils ont appelé le *Home-rule*, et qu'on désignerait aujourd'hui par ces mots : l'Irlande aux Irlandais.

Le 4 avril 1886, Gladstone déposait sur la table des Communes un premier projet restituant à l'Irlande son autonomie : le pouvoir exécutif serait exercé par le lieutenant de la Reine, et le pouvoir législatif par une assemblée irlandaise, qui ne délibérerait du reste sur aucune des questions intéressant l'ensemble du Royaume-Uni. Le 10 mai, le bill était rejeté en seconde lecture par la coalition des tories et des libéraux unionistes. Gladstone en appela au pays ; dans sa profession de foi aux électeurs de Midlothain, —depuis 1879 il était devenu et il devait demeurer le représentant du comté écossais de ce nom, — il attaqua vigoureusement le plan de l'opposition.

Tel était le tempérament de Gladstone que la résistance, loin de l'intimider, ne faisait que l'enhardir. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, que nous appelons improprement l'Angleterre, n'est pas une nation comme la France ; c'est une agglomération de nations anciennes, galloise, écossaise, irlandaise, passées sous le gouvernement d'une nation dominante, mais qui en restent distinctes par leurs traditions, leur religion, leurs mœurs. L'indépendance administrative que Gladstone a demandée pour les Irlandais, il va la réclamer en faveur des Gallois, des Écossais, estimant qu'il suffira, pour sauvegarder l'unité nationale, d'un lien fédératif, analogue à celui qui unit l'Autriche et la Hongrie ou les différentes parties de l'Empire allemand.

Au surplus, l'émancipation des peuples fut une des pensées maîtresses de Gladstone, laquelle dirigea non seulement sa politique britannique, mais encore sa politique européenne. Esprit complexe, essentiellement anglais, il mêlait aux calculs du financier et du chef de parti les aspirations du philanthrope. Partout, à travers le continent, il se posa comme le champion des nationalités et des races. Italiens, Polonais, Hongrois, Grecs, Bulgares, Serbes, Arméniens,

il n'en est guère dont il n'ait encouragé les revendications.

Encouragements désintéressés, nous devons le reconnaître, et sans arrière-pensée d'agrandissement au profit de l'Angleterre. A la politique avide de prestige et d'accroissement extérieur, à la politique *impériale* toute d'éclat et de hardiesse, que pratiquait le petit Juif, drapé en lord anglais, qui avait nom Disraëli, et en qui semblait revivre l'âme hautaine de Chatham, Gladstone préféra toujours une politique quelque peu bourgeoise, terre à terre, moins soucieuse d'ajouter aux immenses possessions britanniques dispersées dans les quatre parties du monde, que de transformer, de remodeler à neuf les trois royaumes abrités par la mer à une extrémité de l'Europe. Dans les préoccupations du *great old man*, la vieille Angleterre passait avant ses dépendances extra européennes, le Royaume-Uni avant l'Empire, la Grande-Bretagne avant la *Greater-Britain.*

Les conservateurs *jingoïstes* lui en ont voulu de cette timidité d'action au dehors. Par contre, les réformateurs libéraux ou radicaux lui ont su gré de l'audace de ses innovations à l'intérieur, sous le coup desquelles a commencé à tomber, fragment par fragment, le vieil édifice de la constitution aristocratique anglaise, d'où est en train de sortir une nouvelle Angleterre, présentant au regard, avec quelques débris subsistants encore du passé, toutes les amorces des institutions propres aux gouvernements populaires.

Mais ici qu'on ne s'y méprenne pas; et ajoutons, en finissant, un dernier trait, bien anglais encore, celui-là, à la physionomie de l'homme d'État dont nous avons essayé de dire l'influence. Le Français commence presque toujours par poser, *a priori*, un principe, un axiome à la manière des mathématiciens, d'où il descend, de conséquences en conséquences, par voie de déduction, de l'abstrait au concret, de l'idée à l'acte, forçant les faits à s'accommoder à ce travail de logique, au lieu de se plier à leurs indications. L'Anglais procède autrement : il est pratique, il est, comme on dit chez nos voisins, *matter of fact man;* il consulte les faits, il

subordonne ses idées à leurs exigences ; en aucun pays, les systèmes et les maximes abstraites n'ont moins de part au gouvernement. Même quand ils entendent énoncer les plus hardies déclarations de principes, les Anglais ont moins lieu que nous de s'alarmer des corollaires qui en découlent, parce qu'ils se savent plus capables que nous de s'arrêter sur la pente d'une déduction rigoureuse et de régler leurs résolutions sur l'intérêt de chaque moment.

A ce point de vue, Gladstone fut bien un ministre selon le caractère anglais. Qu'on lui refuse, si l'on veut, les vastes conceptions politiques, qu'on ne le juge pas d'assez haute taille pour associer sa mémoire à celle des grands génies dont les combinaisons ont bouleversé le monde ; il n'en gardera pas moins sa place parmi les hommes d'État les plus experts qu'ait eus l'Angleterre, fécond en ressources, sachant limiter le remède au mal présent, habile à trouver, sans s'égarer dans aucune théorie dangereuse, l'expédient propre à dénouer une situation embarrassée. Et c'est grâce à ces qualités qu'il a pu, sans occasionner de dommages à son pays, surveiller, provoquer l'éclosion de l'Angleterre démocratique.

Que serait une démocratie pratiquée selon toute la rigueur des principes, excluant, par l'effet d'une implacable logique, tout frein supérieur, tout tempérament et correctif ? Un gouvernement où tout le monde commande, où personne n'obéit; ce serait l'anarchie.

Hippolyte PRÉLOT, S. J.

LE

JUBILÉ DE LA FÊTE DES MORTS

A CLUNY[1]

L'idée d'honorer les morts est aussi ancienne que l'humanité ; celle de prier pour eux est toute chrétienne. Mais, avant d'arriver à cette forme précise d'une fête annuelle célébrée par l'Église entière en faveur des fidèles trépassés, il fallut des siècles. Les protestants ont abusé de cette date relativement tardive de l'institution solennelle de la commémoration, pour en conclure à l'absence, dans les origines, de croyance au dogme du Purgatoire. Ceux qui liront la magistrale Instruction pastorale du cardinal Perraud seront édifiés sur cette vaine attaque contre une croyance chère aux catholiques.

Saint Augustin écrivait un traité sur le Soin des morts : *De curâ pro mortuis gerendâ*. Il y rapporte que l'Église universelle a *coutume* de faire des supplications pour les morts. Il y parle de cette autorité supérieure de l'Église qui, devant Dieu et à l'autel, assigne une place à la recommandation des morts ; il écrit cette phrase qui semble être une préface de la liturgie future, que ces supplications pour tous les défunts de la société chrétienne et catholique, l'Église les fait même en faveur de ceux dont elle ignore les noms, en sorte que c'est une *commémoration générale*, et que ceux à qui manquent leurs père et mère ou des fils, des parents ou des amis, trouvent ainsi en elle une mère commune. (*Instruction*, p. 31.)

Et comment ne pas rappeler, à propos de saint Augustin, ce que disait, à la veille de mourir, sa pieuse mère, Monique : « Vous

1. *Instruction pastorale sur la prière pour les morts et le neuvième centenaire de l'établissement par saint Odilon, de Cluny, de la commémoration de tous les fidèles trépassés* (998-1898), par S. Ém. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. — *Lettre de Son Éminence portant publication du bref de S. S. Léon XIII qui accorde à la ville de Cluny un jubilé extraordinaire.* Autun, 1898.

ferez de mon corps ce qui vous paraîtra convenable. Mettez-le n'importe où. Je ne vous demande qu'une seule chose, c'est que partout où vous serez, vous vous souveniez de moi à l'autel du Seigneur » ? Tout le passage qui suit dans le livre incomparable des *Confessions*, encore que commenté par Mgr Perraud, entre deux textes de Platon ou de Térence, il ait une particulière saveur, est trop connu pour reparaître ici. Arrivons d'un seul bond au septième ou au huitième siècle. C'est alors, comme l'a si bien exposé dom Plaine [1], qu'est institué l'office des morts, analogue sous plus d'un rapport à celui des saints. Au neuvième, le même rapprochement entre les défunts qui attendent leur délivrance, et leurs frères qui jouissent de la vision de Dieu, est également insinué par l'Antiphonaire de l'Église de Metz, dû au célèbre Amalaire.

Vers la même date, un pas nouveau est franchi. Saint Eigil, abbé de Fulda, en Allemagne, établit que le 17 décembre, anniversaire de la mort de saint Sturme, fondateur de l'abbaye, serait solennisé par des messes, des psalmodies et autres saintes prières, pour *tous* les frères défunts du monastère.

L'ancienne *Règle des moines*, attribuée à tort à saint Isidore de Séville, prescrit d'offrir le saint sacrifice pour les âmes des trépassés, le lendemain de la Pentecôte.

Ces commémoraisons, restreintes encore et locales, étaient des ébauches et comme les germes de la magnifique institution qui devait, pour la première fois, s'épanouir en ce sanctuaire rayonnant de la vie monastique, la grande abbaye de Cluny.

Et l'auteur en fut saint Odilon. Il gouverna le monastère plus d'un demi-siècle, lors de ce tournant de l'histoire du moyen âge qui s'appelle l'*an mil* (994-1048).

Mais en quelle année précise établit-il la fête du 2 novembre ?

A la distance où nous sommes de l'événement et avec des moyens d'information aussi défectueux que les Chroniques du temps, il n'est pas étonnant qu'il soit assez difficile de résoudre ce problème. Mabillon s'en est occupé. De nos jours, dom Odilon Ringholz, bénédictin d'Einsiedeln, dans son ouvrage intitulé : *der Heilige abt Odilo von Cluny* (1885), dom Mathieu Lamey,

1. *La Fête des morts du 2 novembre. Date et circonstances de son institution à Cluny et de son extension à l'Église universelle*, dans la *Revue du clergé français*, 1er novembre 1896, p. 432 *sqq*.

dans son *Monologium Cluniacense*, et dom Plaine ont repris la question. Les uns ont proposé 1024, dom Plaine se prononce pour une période circonscrite entre les années 1000 à 1008 et qui ne saurait être raisonnablement prolongée au delà de l'année 1009. L'opinion la plus commune, sanctionnée par la haute autorité de Mabillon et que le cardinal Perraud a cru pouvoir suivre, s'est rangée à l'année 998. La présente année 1898 en est donc le neuvième centenaire.

Voici les termes du Décret par lequel saint Odilon étendit, il y a neuf siècles, à tous les monastères de la dépendance de Cluny, la fête du 2 novembre et l'y rendit obligatoire :

« Il a été décrété par Odilon, à la prière et du consentement de tous les frères, que, de même que dans toutes les églises de la chrétienté, on célèbre au 1er novembre la fête de tous les saints, de même on célébrera, dans toutes nos maisons, *la fête commémorative de tous les fidèles qui sont morts depuis le commencement du monde.*

« Cette commémoration aura lieu de la manière suivante : le jour susdit, après le chapitre, le doyen et le cellérier feront, à tous les pauvres qui se présenteront, une aumône de pain et de vin, ainsi qu'on a coutume de faire le Jeudi saint..... La veille, les cloches sonneront et on chantera les vêpres pour les défunts. Le lendemain, après matines, toutes les cloches sonneront de nouveau et l'on dira l'office pour eux. La messe du matin sera célébrée d'une manière solennelle ; toutes les cloches sonneront; le trait sera chanté par deux frères. Tous les frères doivent offrir en particulier et célébrer publiquement la messe pour le repos de l'âme de tous les fidèles. On donnera la réfection à douze pauvres. » (*Ann. ord. S. Bened.*, sæc. vi, p. 666.)

Bientôt la France et l'Angleterre entraient dans le mouvement dont le signal était parti de Cluny. Lanfranc transportait de l'autre côté de la Manche cet usage déjà populaire en Normandie. A la fin du douzième siècle, la fête du 2 novembre se célèbre dans toute l'Église occidentale.

Cluny — et non Marmoutiers, quoi qu'ait écrit là-dessus dom Martène — avait été le berceau de l'institution qui, aujourd'hui encore, réveille périodiquement dans les âmes des moins croyants un sentiment religieux. Il convient donc que le jubilé commémoratif en soit célébré là. Sans doute la grande église abbatiale

des Saints-Pierre-et-Paul, n'est plus debout pour recevoir dans son enceinte, la plus vaste de la chrétienté avant le moderne Saint-Pierre de Rome, le flot des pèlerins. Mais la gracieuse collégiale de Notre-Dame fondée par saint Hugues à la fin du onzième siècle et rebâtie au treizième, redira aux hommes de notre temps l'écho des prières de tant de générations fidèles au culte des morts.

Les cérémonies dureront du 31 octobre au 9 novembre. Elles ont été encouragées par les faveurs spirituelles énumérées au bref du 25 mai 1898. Nul doute que beaucoup de fidèles ne se donnent rendez-vous, suivant le vœu du cardinal Perraud, pour cette manifestation. Ils témoigneront ainsi de leur foi au dogme consolant du Purgatoire et aux enseignements de l'Église sur la vie future, en même temps qu'elles honoreront un grand souvenir monastique et français[1].

Henri CHÉROT, S. J.

1. Nous croyons devoir signaler ici, en nous y associant de toute notre sympathie, un vœu déjà porté à Rome par des voix autorisées et dont la réalisation perpétuerait de la manière la plus heureuse le souvenir du prochain jubilé de Cluny. On demande l'extension à toute l'Église du privilège, que possèdent les prêtres de tous les territoires et colonies d'Espagne et de Portugal, de dire *trois messes* pour les morts le 2 novembre de chaque année. Dans le *Monologium Cluniacense* (t. I, nº 39) et dans les *Échos de Cluny* (bulletin publié par les Bénédictins de Cluny à l'occasion du centenaire. — Nº 1), Dom Lamey motive très bien ce vœu, en l'appuyant sur les raisons qui déterminèrent le pape Benoît XIV, en 1748, à étendre à toutes les possessions espagnoles et portugaises ce privilège, dont auparavant l'Aragon était seul en possession. (*N. D. L. R.*)

BRIZEUX

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[1]

Au fond de la rade de Lorient, près des flots sonores, dans un bosquet de tilleuls et de sapins, se dresse la statue de Brizeux[2]. Une statue! c'est peu de chose, à notre époque, pour la gloire d'un citoyen français. Il y a tant de grands hommes dans les villes et dans les moindres bourgades de notre pays, et notre fin de siècle a vu sortir du sol et s'épanouir dans la pleine lumière des places publiques un nombre si prodigieux de monuments de marbre ou de bronze!

M. l'abbé Lecigne a fait davantage pour la vraie renommée de l'auteur de *Marie* et de la *Fleur d'or.* Dans le portrait qu'il a tracé, dans ce livre peut-être « plus durable que l'airain », nous retrouvons les traits les plus caractéristiques de la physionomie du poète breton. On nous fait bien comprendre la genèse et la nature de ce talent original qui se tint plus volontiers à mi-côte, au milieu des fleurs, parmi les bruyères roses, loin des sommets du grand art, loin des régions sublimes qu'habitent les génies supérieurs et d'où partent les tonnerres.

Brizeux n'est pas un inconnu pour le grand public qui s'occupe de littérature et de poésie. Sans doute, les noms de Victor Hugo et de Lamartine rendent un son plus éclatant et plus glorieux. Mais d'avoir laissé quelques vers qui chantent dans la mémoire de plusieurs générations, c'est un sort enviable et beau. Rappelez-vous la dernière page du poème de *Marie.* Debout sur le rocher de Kerohel, le poète chante les gloires et l'inébranlable foi de sa catholique Bretagne et laisse de son cœur

. . . . sortir un chant d'amour
Que rien n'interrompit jusqu'au lever du jour.....

1. *Brizeux, sa vie et ses œuvres*, d'après des documents inédits, par l'abbé C. Lecigne, docteur ès lettres, maître de conférences aux Facultés catholiques de Lille. Paris, Poussielgue. In-4, pp. 505.
2. Brizeux est né à Lorient en 1806. Il est mort à Montpellier en 1858.

Oui, nous sommes encor les hommes d'Armorique,
La race courageuse et pourtant pacifique,
Comme aux jours primitifs la race aux longs cheveux
Que rien ne peut dompter quand elle a dit : Je veux !
Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres,
Nous adorons Jésus le Dieu de nos ancêtres.
Les chansons d'autrefois toujours nous les chantons.
Oh ! nous ne sommes pas les derniers des Bretons ;
Le vieux sang de tes fils coule encor dans tes veines,
O terre de granit recouverte de chênes !

Voilà d'admirables vers, d'une franche et belle venue et qui font honneur à la langue chrétienne et française! N'est-il pas vrai qu'en les lisant on imagine un poète qui garde en son âme le respect et l'amour des anciennes croyances, un noble fils du pays des immortelles fidélités, un aède pieux qui puise son inspiration aux sources profondes et sacrées de la foi et de l'espérance. Tel, en effet, apparaît Brizeux à qui n'a point étudié dans ses détails la vie et l'œuvre de l'écrivain qui jadis, en qualité de petit « clerc », — *cloarek*, — passa les années de son adolescence au presbytère d'Arzanô.

La vérité, au contraire, c'est que l'auteur de *Marie* et de la *Fleur d'or*, arrivé à l'âge d'homme, ne demanda plus à la religion de son enfance et de sa terre natale que des spectacles poétiques, des scènes touchantes et belles, de gracieux symboles. Il aime à se rappeler les jours où, comme un jeune lévite, il a porté

. . . . l'aube blanche et l'étole bénite,
Chanté l'hymne latin dans le chœur, et le soir
Aux marches de l'autel balancé l'encensoir.
Cependant tout un peuple à genoux sur la pierre
Parmi les flots d'encens, les fleurs et la lumière
Femmes, enfants, vieillards, hommes graves et mûrs,
Tous, dans un même vœu, tous avec des cœurs purs
Disaient le Dieu des fruits et des moissons nouvelles.

Il contemple avec émotion ses vieux Bretons fidèles chantant à l'unisson, dans leur église couverte de chaume, l'antique et immortel credo. Il dit les joies de la veillée de Noël, les lumières qui resplendissent au milieu de la nuit sombre, les paysans qui vont à l'Enfant-Dieu par les sentiers de la colline. Admirons l'art du poète, mais qu'il nous soit permis de mettre en doute la sincérité de son inspiration religieuse.

Dans ce poème de *Marie* où retentit triomphalement le nom sacré de Jésus, dans cette histoire d'un chaste amour, au milieu

des descriptions de la vie catholique et bretonne, éclatent parfois d'étranges dissonances. Tantôt c'est le sceptique qui se révèle à nous et qui n'a gardé de son éducation chrétienne que de vagues aspirations sentimentales :

Aujourd'hui que mes pas négligent le saint lieu,
Sans culte, et cependant plein de désirs vers Dieu.

Le plus large polythéisme n'a rien qui puisse déplaire au poète breton, et il confond dans le même hommage universel toutes les divinités et tous les grands hommes,

. . . . car la liberté porte un cœur religieux
Et dans son temple immense elle admet tous les dieux.

Et, s'adressant à Farcy, le disciple de Cousin tombé sur les barricades pendant les journées de juillet, il lui dit :

Là-haut, réjouis-toi ! Platon parmi les ombres
Te dit le Verbe pur, Pythagore les nombres.

Il n'oublie point « le dieu de ses ancêtres », le Dieu de son enfance ; mais Jésus n'est pour lui qu' « un ancien Dieu ». Le sermon sur la montagne, les consolations données aux petits et aux humbles, les paraboles qui disent la miséricorde infinie, les visions du royaume de la paix éternelle, les espérances d'une patrie meilleure, tout ce qu'il a jadis appris dans la petite église d'Arzanô n'a plus pour son intelligence et pour son cœur la certitude infaillible d'un enseignement divin. Honneur au « philosophe essénien », au jeune rabbi de la Galilée : il est grand parmi les enfants des hommes :

Ainsi, quand, relisant ta merveilleuse histoire,
Et domptant notre orgueil nous essayons de croire,
Plus forte la Raison nous dit : Détrompez-vous.
Jésus fut mon ami, mon ami le plus doux...
Philosophe essénien, amoureux des symboles,
De sa bouche abondaient de longues paraboles...
Les sages écoutaient, mais ils ne croyaient pas...
Si la sagesse est Dieu, nul n'aura reflété
Une plus grande part de la Divinité.

Est-ce vraiment le Christ que « nous adorons », le Christ, « le Dieu de nos ancêtres » ? Étrange et douloureuse contradiction ! Les poètes, il est vrai, n'ont pas accoutumé de garder une suite inexorablement logique dans leurs élucubrations, et, si leur carrière a été féconde, on trouvera facilement, dans leurs œuvres

successives, l'expression des systèmes philosophiques les plus divers et des croyances religieuses les plus opposées. Christianisme, manichéisme, panthéisme, métempsychose, V. Hugo a mis en vers, dans les *Odes et Ballades*, dans la *Légende des Siècles*, ou dans la *Fin de Satan*, toutes ces conceptions contradictoires de la vie et de la destinée humaine. Adorer ce qu'ils ont blasphémé, blasphémer ce qu'ils ont adoré, c'est chose assez familière aux fils de la Muse, et, pour cette raison sans doute, Platon ne tenait pas en haute estime le poète, « chose ailée et légère ». Mais, s'il s'agit d'une œuvre unique, les lois essentielles de l'art font une obligation d'y mettre l'unité fondamentale d'inspiration et de pensée. Quand nous lisons le *Génie du Christianisme*, où serait pour nous le charme des considérations les plus belles et des plus délicieux tableaux, si Chateaubriand nous rappelait que jadis, à Londres, il a longuement, avec amour, pratiqué Voltaire et Montesquieu? De même, dans ce poème de *Marie*, au milieu des scènes de la vie bretonne, parmi les spectacles de la piété populaire, avertir le lecteur que l'on n'a point gardé dans son âme la foi des ancêtres et que l'on est « sans culte », voilà le contraste violent et fait pour gâter tout le plaisir de l'admiration.

L'historien de Brizeux, par respect sans doute pour la poétique mémoire qu'il voulait honorer, n'insiste pas assez, à notre humble avis, sur ces contradictions étranges. Il nous semble que c'est le trait spécial et vraiment caractéristique du poète breton. M. Lecigne ne l'a point dissimulé sans doute dans l'étude très complète qu'il a écrite sur le poème de *Marie;* mais il fallait, nous le croyons, mettre davantage en relief ce défaut essentiel et capital de l'œuvre entière.

Au point de vue philosophique et religieux, il est permis de juger plus sévèrement encore le recueil qui parut primitivement sous le nom de *Ternaires*, et qui s'appela plus tard la *Fleur d'or*. Un écrivain, dont on peut s'étonner que l'auteur de *Brizeux* n'ait point inscrit le nom dans son index des « ouvrages à consulter », M. E. de Margerie, a pu dire de ce poème que l'on y trouvait la « formule plusieurs fois répétée de la négation du christianisme[1] ». Pour le poète breton, en effet, la religion est affaire d'imagina-

1. *Études littéraires*, par Eugène de Margerie. Bray, Paris, 1865.

tion : source toujours pure et jaillissante des belles inspirations et des « riants symboles ». Mais s'il est permis à l'homme d'y puiser, en passant, dans le creux de sa main, et de se reposer un instant sous la fraîcheur de l'oasis, la Raison seule, pour nous guider à travers le désert, par les sentiers obscurs, la Raison suffit.

Il songe encore au temple, à ses riants symboles :
Mon cœur faible a besoin du lait des paraboles.....
L'idée, au loin, rayonne, et, libre, me sourit ;
Dans ses détours il faut la suivre
De mon cœur j'ai fermé le livre.
J'ouvre celui de mon esprit.....
Admirons la pensée aussi libre que l'aigle,
La suprême raison qui trouve en soi sa règle.

C'est dans ce même poème, il est vrai, que nous trouvons les hymnes au Père, au Fils, à l'Esprit, « où, sans doute, il y a beaucoup de philosophie platonicienne, dit M. l'abbé Lecigne, mais qui sont après tout d'une orthodoxie irréprochable ». M. E. de Margerie estime, au contraire, que ces trois pièces « fourmillent d'hérésies, d'obscurités, d'impropriétés..... et que la poésie en est presque aussi absente que le catéchisme ». Gardons-nous de prendre part à cette discussion théologique et de citer ici les Pères et les Conciles. Ce que nous avons dit suffit, assurément, à marquer les déplorables lacunes, au point de vue catholique, de ces deux poèmes, *Marie* et la *Fleur d'or*. Ajoutons seulement que de ce dernier récit poétique, de ces notes d'un voyage à la Ville éternelle, l'émotion religieuse est absente. Les souvenirs de l'antiquité chrétienne n'ont point touché le cœur du pèlerin breton. Les catacombes, l'arène où sont tombés les martyrs du Christ, les vierges rayonnantes de pureté dans leur mort glorieuse, les saints humbles et doux que l'Église invoque éternellement, l'art chrétien, tout ce grand poème de la cité romaine et catholique, il ne l'a pas compris. Écoutez-le, dans son journal, parler des basiliques de Rome : « Ces basiliques sont des monstruosités à côté des temples insignes et Jésus pour se loger a volé Jupiter... Saint-Pierre est ce qu'on peut imaginer de plus mesquin, une œuvre de Barbares. »

Dans les *Bretons*, dans les *Histoires poétiques*, Brizeux revient au christianisme, je veux dire aux « riants symboles » qui charment son imagination. Il oublie ses systèmes philosophiques

auxquels, manifestement, il n'a pas compris grand'chose, et il peint avec amour de gracieux tableaux de genre, de pieuses et charmantes esquisses; il dit le dévouement, l'ardeur au travail, la fidélité, toutes les vertus de la forte race bretonne. Il veut que dans sa vieille Armorique fleurissent toujours les croyances qui font les cœurs vaillants et les âmes loyales, et il donne aux maçons qui, dans son village, construisent une école, de graves et religieux conseils :

De l'église du bourg sondez les fondements ;
La foi, la paix du cœur en furent les ciments...
Maçons, si vous voulez que votre blanche école
Ne tombe pas au vent comme un jouet frivole,
Dès la première assise, à côté du savoir,
Mettez la foi naïve, et l'amour, et l'espoir.

Disons encore, à la louange de Brizeux, que si l'on a pu, avec M. de Margerie, noter au passage, dans l'œuvre du poète breton, quelques vers d'une sensualité troublante et morbide, l'auteur de *Marie*, des *Bretons*, de la *Fleur d'or*, et des *Histoires poétiques*, a mérité le bel éloge que fait de lui son historien le mieux informé et le plus complet. « Il n'y a pas dans son recueil poétique, dit M. Lecigne, un seul tableau qui fasse monter le rouge au front et sans doute il doit l'aimable chasteté de son pinceau aux influences de la première éducation. »

Malheureusement, les influences pieuses dont on nous parle, si elles firent de Brizeux un écrivain qui respecta la sainte pudeur, ne dominèrent pas sa vie : le poète fut chrétien à l'heure des inspirations sereines, l'homme ne le fut jamais.

A ce propos, M. Lecigne regrette que Brizeux n'ait pas raconté sa nuit du doute, et qu'il n'ait pas écrit « un beau chapitre intérieur pareil au touchant monologue de Jouffroy ». Nous permettra-t-on de faire observer qu'il fallait, pour écrire ce « touchant monologue », une vigueur de pensée où n'atteignit jamais l'auteur de la *Fleur d'or*. C'est vraiment une crise intellectuelle que subit le montagnard du Jura pendant « la soirée de décembre » dont il nous a dit les angoisses et où, suivant ses propres paroles, « le voile qui lui dérobait à lui-même sa propre incrédulité fut déchiré ». Les raisonnements des sages n'ont point porté la lumière dans son esprit; le scepticisme a envahi son âme; il a succombé avec un

fol orgueil à la tentation de chercher, par ses efforts personnels, la solution de « l'énigme de la destinée humaine ». Brizeux, tête de poète qui se perd dans l'azur comme l'alouette des landes bretonnes, âme sensible que les moindres douleurs et les moindres joies font vibrer profondément, Brizeux n'a pas l'intelligence assez forte et assez ferme pour approfondir les grands problèmes de l'humanité. C'est pitié, pour ne citer qu'un exemple, de voir avec quel laborieux et visible acharnement il essaie, dans la *Fleur d'or*, d'exprimer les idées métaphysiques. Écoutez ces strophes de l'*Hymne à l'Esprit :*

Voyez dans les hauteurs l'alliage mystique
Reluire en dévoilant son rapport sympathique.

Triangle composite, et d'argent, et d'or fin,
Et d'un autre métal comme eux simple et divin.

O troisième métal, que nul encor ne nomme,
Pour finir son travail c'est toi que cherche l'homme !

Voilà à quelles hauteurs, perdues dans les nuages, s'élèvent les conceptions de l'auteur de la *Fleur d'or*, quand il veut philosopher. Accordons que Brizeux a parlé beaucoup de science et de pensée; mais on sait que cela ne suffit point pour être mis au nombre des savants et des penseurs.

Non, ce ne fut point l'orgueil de la pensée qui éteignit dans l'âme du poète breton la lumière des enseignements évangéliques et la flamme des espérances chrétiennes. N'insistons point sur ce lamentable sujet. Il faudrait, pour le traiter à fond, étudier dans ses détails la vie de Brizeux. Mais qu'on nous permette de citer ici une page que M. l'abbé Lecigne n'a point reproduite dans son livre. Elle est empruntée à l'article qu'un ami fidèle écrivait dans la *Revue des Deux Mondes*, le 1er septembre 1858, après avoir assisté avec un infatigable dévouement le poète malade et mourant.

Brizeux a voulu mourir caché comme il avait vécu, dit M. Saint-René Taillandier. Je le dirai seulement, car il ne me l'a pas défendu et cette révélation contiendra peut-être un enseignement salutaire : le parti qui se prétend religieux, et qui éloigne du christianisme un grand nombre des plus nobles âmes de ce temps-ci, lui était devenu, dans ces dernières années, plus odieux que jamais. Il craignait d'être confondu avec ces pharisiens, et cette crainte le préoccupait beaucoup trop assurément. Quel rapport entre l'artiste chrétien et de judaïques doc-

teurs ! Il est mort plein de foi et d'espérance, de foi en la bonté de Dieu et d'espérance dans une vie meilleure.

« Il craignait d'être confondu avec ces pharisiens ! » Voilà les misérables préoccupations qui, en face de la mort, en face de la tombe entr'ouverte, aux approches du jugement de Dieu, empêchèrent le Breton de revenir aux croyances de sa jeunesse et à l'antique foi de sa terre natale. Est-ce pour d'aussi frivoles raisons que Brizeux voulut, suivant son expression, vivre « sans culte » ? On pourrait le croire. Quoi qu'il en soit, et pour sincères qu'aient pu être, à l'heure dernière, les sentiments « de foi et d'espérance » dont on nous parle, c'est une tristesse de penser que l'ancien *cloarek* de la paroisse d'Arzanô n'entendit pas en mourant la voix du prêtre lui dire les paroles de la réconciliation suprême.

Que cette absence de convictions fortes et religieuses dans le poète qui voulut chanter les croyances et les pieuses traditions de sa vieille Armorique ne nous rende pas injuste à l'égard de son incontestable talent. Il a porté sans doute, dans ses œuvres même la peine de son déplorable scepticisme, s'il est vrai que, au point de vue exclusif de l'art, qu'il s'agisse d'éloquence ou de poésie, rien ne peut remplacer la sincérité de l'artiste, la première et la plus indispensable des conditions requises pour faire un chef-d'œuvre.

Elle ne suffit pas sans doute ; il y faut encore ces grands dons de l'intelligence, de l'imagination et du cœur dont l'union harmonieuse et féconde s'appelle le génie.

Le génie a manqué à Brizeux. Dans ses chants les plus beaux, dans les hymnes vibrants d'enthousiasme patriotique où il chante sa terre natale, quelque sincère que soit son amour, il n'a pas su trouver pour le dire ces accents véhéments et pathétiques qui forcent l'admiration des siècles et qui assurent l'immortalité de la gloire littéraire. Si l'on veut apprécier ce talent à sa juste valeur, sa place à lui n'est point parmi les plus grands des poètes, dans cette élite sacrée et peu nombreuse qui vivra toujours dans la mémoire des hommes. Il appartient à ces groupes que les anciens appelaient *poetæ minores*, constellations dont la splendeur voilée, à chaque siècle qui s'écoule, va pâlissant.

Il y a quelque cinquante ans, un long cri d'admiration salua l'apparition de *Marie*. Sainte-Beuve se fit le héraut de cette renommée naissante qui, dès son aurore, jetait un si vif éclat. Vingt années plus tard, en 1853, les Cigaliers de Provence mettent au concours l'éloge de Brizeux, et l'auteur de *Marie* dédie à Roumanille les poétiques remerciements qu'il adresse aux « poètes provençaux ».

Qu'est devenue de nos jours toute cette gloire ? Dans ses belles études sur l'*Évolution de la poésie lyrique au dix-neuvième siècle*, M. Brunetière n'a point trouvé l'occasion de nommer le poète de la Bretagne, et dans l'*Histoire de la littérature française*, par M. Lanson, que M. Lecigne inscrit dans son catalogue des « ouvrages à consulter », je cherche vainement quelques indications biographiques et critiques sur Brizeux. Son dernier historien lui-même se demande s'il ne risque pas d' « étonner par la générosité de son enthousiasme et de laisser confondre ses louanges avec l'ébahissement d'un panégyrique à outrance ».

Qu'est-ce donc que les contemporains de l'auteur de *Marie* et des *Bretons* admiraient dans ces œuvres célèbres ? Ce fut principalement, si je puis m'exprimer ainsi, un succès de contraste. A cette époque, dans la première effervescence de la révolution romantique, quand les écrivains ne dissimulaient pas leur ambition de faire une littérature nouvelle et s'efforçaient d'attirer les regards du public par l'étrangeté des sujets, des situations, des caractères qu'ils inventaient, par la complication des intrigues, par la bizarrerie de leur versification, ce fut proprement un charme de lire des poèmes d'une simplicité classique, cette histoire naïve des pures amours de deux enfants, écrite sans intention réformatrice et sans préface révolutionnaire, dans la vraie tradition antique de la mesure et du bon goût; ces récits où, parmi les scènes rustiques et religieuses, passent les âpres souffles de la mer et les parfums de la lande bretonne. M. l'abbé Lecigne a très bien dit cela, dans un poétique langage : « C'était l'heure embrasée des splendeurs romantiques ; il fallait une oasis pour se reposer, avec des ombres douces, des brises humides, des sources limpides et pures. »

Ce charme qui séduisit nos pères, il nous est facile, quelque trente années après, de le comprendre encore. Essayez, c'est une expérience curieuse à faire, de lire le *Pèlerin passionné*, de

M. J. Moréas, ou les *Cygnes* de M. Viélé-Griffin. Dur labeur, sans doute, et qu'il ne faudrait point prolonger outre mesure et sans prudence. Harmonies étranges, couleurs éclatantes, recherche affolée des expressions les plus inouïes et des pensées les plus abstruses, prodigieux efforts dans le vide; si tout ce vain cliquetis de mots ne laisse dans votre esprit aucune impression nette, aucune image gracieuse, dans votre cœur aucune émotion pénétrante et forte, c'est l'instant qu'il faut choisir pour relire une des belles pages de Brizeux et goûter dans son exquise simplicité cette poésie toute familière :

O maison du Moustoir ! combien de fois la nuit,
Ou quand j'erre le jour dans la foule et le bruit,
Tu m'apparais ! — Je vois les toits de ton village...
... Sans me lasser tous les jours je revois
Le haut des toits de chaume et le bouquet des bois,
Et le courtil en fleur où bourdonnent les ruches.

Des vers qui semblent couler de la même source abondante et facile, avec cette clarté et cette fraîcheur, vous en trouverez beaucoup dans les meilleures œuvres de Brizeux, dans *Marie* principalement et dans les *Bretons*. N'exceptons de cet éloge que les pièces assez nombreuses des *Histoires poétiques* ou de la *Fleur d'or*, où la recherche des sous-entendus et de la concision, les préoccupations philosophiques principalement ont détourné le poète des voies où il avait trouvé ses plus belles inspirations.

Ainsi, à la considérer dans son ensemble, la poésie de Brizeux se distingue par des qualités éminemment françaises. Il s'est gardé des excès et des bizarreries de l'école romantique; il a su défendre contre toutes les influences son originalité primitive. Sans doute, dans ses œuvres, l'habileté du métier n'apparaît pas; il n'a jamais tiré des mots et des rythmes tous les effets de sonorité éclatante ou d'harmonie voilée que l'on admire dans les *Contemplations* ou dans la *Légende des siècles;* et plus d'un parnassien estimera peut-être avec raison qu'il connaît mieux que l'auteur de *Marie* les secrets de la versification française. Accordons qu'il n'est pas « ciselé » : c'est précisément ce que les réformateurs de 1830 disaient de Racine.

Préoccupation constante de la clarté, effort pour donner à la pensée le vêtement le plus simple et le plus naturel, pour trouver l'expression la plus juste et la plus transparente, un dédain

manifeste de « tout ornement qui n'est qu'ornement » selon la formule de Fénelon : toutes ces qualités de nos grands maîtres et qui caractérisent le génie heureux de notre race, nous les retrouvons dans les *Bretons* et dans *Marie*, dans toutes les pièces où, sans affectation de profondeur philosophique, Brizeux a suivi les premières inspirations de son vrai talent. Vous comprendrez comment il a séduit les imaginations de nos pères et par quel charme il peut nous plaire encore, si à ces qualités générales et essentielles vous ajoutez l'art de peindre de gracieux petits tableaux. C'est de quelques-uns de ces croquis que l'on peut vraiment, suivant la remarque de M. Lecigne, répéter le mot de Théophile Gautier :

> Il ne manque vraiment au tableau que le cadre
> Avec un clou pour l'attacher.

Ce peintre d'esquisses s'intéressa aux « humbles », et il nous en a donné de vives et intéressantes images. Vous connaissez l'épicier de Coppée :

> Il avait ce qu'il faut pour un bon épicier :
> Il était ponctuel...

Bien avant l'auteur des *Promenades et Intérieurs*, Brizeux nous a décrit l'épicerie de village :

> A côté de sa mère, occupée à filer,
> Elle filait, tournant ses fuseaux sans parler.
> Si la porte s'ouvrait de l'étroite boutique,
> Soudain la belle enfant d'aller vers la pratique.....
> Pour les pauvres de même attentive et dispose,
> Elle leur détaillait jusqu'à la moindre chose.
> Les épices aussi garnissaient la maison :
> Dès l'entrée, on sentait toute une exhalaison
> De poivre, de café.....

Il est remarquable aussi que l'auteur des *Bretons* et de *Marie*, n'étant plus chrétien par la soumission intellectuelle, a gardé de sa pieuse enfance et de l'église d'Arzanô des souvenirs assez profonds et assez durables, pour peindre avec une puissante vérité d'admirables scènes religieuses. Dans l'île de Hœdic, un dimanche, parce que « la mer est rude et le vent fort », le prêtre ne viendra pas ; mais de loin, au moyen des signaux, on assiste à la messe qui se célèbre dans une île voisine. Tout ce peuple de marins est là sur le rivage :

. . . . Graves silencieux,
Sur leur île jumelle ils attachaient les yeux :
« A genoux, dit soudain le chef, voici qu'on hisse
Le pavillon de Dieu, c'est l'heure de l'office ! »
Alors vous auriez vu tous ces bruns matelots,
Ces femmes, ces enfants, priant le long des flots,
Mais comme les pasteurs qui regardaient l'étoile,
Les yeux toujours fixés sur la lointaine voile.
Tout ce que sur l'autel le prêtre accomplissait
Le saint drapeau d'une île à l'autre l'annonçait.
Ingénieux appel ! Par les yeux entendue
La parole de Dieu traversait l'étendue ;
Les îles se parlaient.....

Écrivain qui par la qualité saine de sa langue reste dans la tradition classique, admirable peintre d'esquisses populaires ou religieuses : voilà le plus bel éloge que l'on puisse faire de Brizeux.

Mais, comme je l'ai dit, cette force souveraine et partout dominante qu'on appelle le génie, lui a manqué. M. l'abbé Lecigne ne fait point difficulté d'en convenir : « On sent qu'il a manqué quelque chose à ces poèmes pour être classés hors de pair, pour mériter une place sur le même rang que les *Méditations* de Lamartine, l'*Eloa* de De Vigny et la *Légende des siècles* de Victor Hugo. L'imagination de Brizeux manque de puissance et de variété, et c'est pour cela que le chantre de *Marie*, malgré des qualités de premier ordre, restera toujours à une certaine distance des trois ou quatre grands poètes qui sont les plus grands du siècle. »

C'est donc à d'autres, à de plus grands, aux maîtres incontestés de la lyre française, qu'ira l'admiration de la postérité. Mais la vieille Armorique gardera longtemps encore le culte et le souvenir de Brizeux et ne laissera point périr son nom, et, dans quelques siècles, bien des choses auront vécu, bien des réputations retentissantes aujourd'hui et glorieuses, quand, autour des clochers bretons, l'on redira encore les beaux chants du petit *cloarek* d'Arzanô :

Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le devant de la porte où l'on jouait jadis,
L'église où, tout enfant, et d'une voix légère,
Vous chantiez à la messe auprès de votre mère.....
O landes ! ô forêts ! pierres sombres et hautes,
Bois qui couvrez nos champs, mers qui battez nos côtes,
Villages où les morts errent avec les vents,
Bretagne, d'où te vient l'amour de tes enfants ?

Dans l'intérêt de sa gloire de poète, Brizeux n'aurait-il pas dû chanter son pays dans la langue de son pays, composer des *sonns* à la façon des vieux bardes et dire en langue celtique les aventures de Marie et de Daniel, d'Anna et de Loïc, l'étrange beauté des sites de la Bretagne ?

Laissons cette question oiseuse aux archéologues bretons. Qu'il nous soit permis seulement de regretter que l'inspiration chrétienne n'ait pas été plus sincère et plus dominante dans les beaux vers que l'auteur de *Marie* a donnés à notre littérature. D'ailleurs, si Brizeux se fût contenté de faire écho, à l'autre bout de la France et dans un autre idiome, aux chants populaires de Roumanille ou de Jasmin, sans doute M. l'abbé Lecigne n'aurait pas écrit son beau livre, et la critique française y aurait perdu une grande œuvre historique et littéraire, pleine à la fois d'érudition et de bon goût.

Louis CHERVOILLOT, S. J.

REVUE DES LIVRES

La Science de la Religion, par le R. P. Chabin, de la Compagnie de Jésus. Paris, Poussielgue, 1898. In-8, pp. vi-535.

Cet ouvrage est un traité raisonné, succinct, il est vrai, mais substantiel et complet de la religion catholique.

Il se distingue des catéchismes et de la théologie proprement dite, en ce qu'il s'efforce d'établir surtout le caractère scientifique de la religion, de montrer combien tous ses enseignements sont conformes à la saine raison et à la vraie science.

Dans une préface remarquable, l'auteur expose les deux méthodes employées par les apologistes pour la défense de la vérité religieuse; la méthode *dogmatique* et *objective*, et la méthode *morale* et *subjective*. Il cite les principaux représentants de ces deux méthodes et assigne à chacune d'elles sa valeur respective.

Il avertit que son ouvrage est surtout destiné à la jeunesse des écoles catholiques, et qu'il a pour but de vérifier ces paroles de Pie IX, dans son encyclique du 9 novembre 1846 : « Elles sont nombreuses, elles sont éclatantes, les preuves qui doivent convaincre la raison humaine qu'il n'y a rien de plus certain et de mieux établi que notre foi. »

Il aborde ensuite, les uns après les autres, tous les grands problèmes que la religion est appelée à résoudre : l'existence de Dieu, sa nature et ses attributs, la création, l'âme humaine avec ses facultés; la raison, la liberté, l'ordre moral; la religion *naturelle* et la religion *révélée;* Jésus-Christ et sa divinité; l'Église catholique, la papauté; les religions dissidentes; les mystères de la foi, etc., etc.

Tous ces sujets sont traités avec la compétence d'un philosophe et d'un théologien consommé. Par la netteté de ses pensées et la lumineuse clarté de son style, il rend accessibles les vérités les plus élevées, et quand il se borne (ce qui ne peut manquer d'arriver souvent, dans ces régions tant explorées par les écrivains

catholiques) à reproduire les démonstrations traditionnelles et classiques de ses devanciers, il le fait toujours avec une lucidité et un bon sens qui donnent une sorte de nouveauté à ses arguments : *non nova, sed novè.*

A mes yeux, l'un des plus grands mérites de ce travail, c'est la sagacité avec laquelle l'auteur réfute les innombrables objections des adversaires de la doctrine catholique, adversaires de toute école et de toute provenance : athées, matérialistes, panthéistes, positivistes, hérétiques, schismatiques, etc. Cette réfutation, qui ne craint pas de prendre corps à corps les difficultés les plus spécieuses et les sophismes les plus subtils, complète à merveille l'enseignement même, et jette une vive lumière sur les points les plus obscurs. Ce n'est pas que l'auteur veuille triompher à tout prix; il n'a d'autre souci que celui de la vérité, et l'un des caractères les plus saillants de sa polémique, est la modération. Tout en maintenant ce qui doit être maintenu, en s'appuyant sur le roc inébranlable de la foi, et en défendant les principes de toute institution approuvée par l'Église, il ne craint pas d'avouer que dans l'application de certaines lois, il ait pu se glisser des abus, qu'aucun catholique n'aura la tentation de vouloir justifier. Dans l'Inquisition espagnole, par exemple, voire même dans certains détails de l'Inquisition romaine, dans le procès de Galilée, etc. Mais il montre, en même temps, avec quelle injustice on s'en prend à l'institution même, alors qu'on est en face d'une erreur accidentelle, ou d'un de ces abus auxquels échappe si difficilement la faiblesse humaine.

Nous ne pouvons faire l'analyse de cet ouvrage; il est lui-même une analyse substantielle de la doctrine catholique, considérée surtout au point de vue de la science.

Mais ce qui nous a paru le plus actuel et le plus intéressant, est la partie qui traite des rapports de l'Église et de l'État, de la liberté des cultes, de la tolérance religieuse, du droit dit nouveau des sociétés modernes, de la liberté de penser, d'écrire et de parler, et des principes de 89, etc. L'auteur y déploie, tout à la fois, une remarquable précision de pensées et une largeur de vues qui fait grand honneur à la sage modération de son esprit.

Il en est de même, quand il examine ce qu'il y a de fondé dans la prétendue supériorité matérielle, sociale et politique des pays protestants sur les pays catholiques. Il montre, avec la dernière

évidence, que cette supériorité, là où elle existe, ne tient en rien à la valeur relative des confessions religieuses. Dans certains pays, en majorité protestants, comme en Prusse, par exemple, les provinces catholiques sont de beaucoup les plus riches et les plus heureuses. Au temps de Charles-Quint, de François Ier, de Louis XIV, les nations catholiques possédaient la richesse et la puissance, qui semblent être, en ce moment, le partage des dissidents.

Il explique quelques-unes des causes, étrangères d'ailleurs aux croyances religieuses, qui favorisent les progrès matériels et politiques de certains pays protestants, de l'Angleterre, en particulier. Enfin il rappelle que ce n'est pas précisément pour ce bien-être matériel, tout appréciable qu'il soit, que Dieu a créé les individus et les nations, et que l'Évangile n'a jamais rien promis de tel à ceux qui suivront ses maximes; que Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants, et que les biens qui passent lui paraissent d'assez mince valeur pour qu'il les distribue indistinctement à ses amis et à ses ennemis. Jamais les succès matériels d'un peuple ne prouvèrent la vérité de son culte et de sa religion. Les rois d'Assyrie, qui étaient païens, pillèrent le temple et traînèrent les Juifs captifs à Babylone. Les Mahométans foulèrent aux pieds pendant longtemps les plus belles contrées de la chrétienté. Mais l'auteur ajoute, toutefois, que les maximes de l'Évangile, et les enseignements de l'Église catholique sont plutôt de nature à favoriser la prospérité, même matérielle, des nations, en leur faisant connaître la vérité, les encourageant à la pratique des vertus qui peuvent rendre les peuples sages, heureux et prospères.

Cet ouvrage a sa place marquée dans toutes les bibliothèques catholiques, et surtout dans les bibliothèques destinées aux jeunes gens. L'auteur, sans négliger aucune des deux méthodes, dont il parle dans sa Préface, s'est surtout attaché à la méthode dogmatique et objective, comme le demandait la nature de son travail.

Les lecteurs du P. Chabin lui reconnaîtront, croyons-nous, le mérite d'avoir apporté de nouveaux et précieux matériaux au brillant édifice élevé, dans notre siècle, à la gloire de la religion catholique, par les éloquents apologistes, dont les éloges sont dans toutes les bouches, et les ouvrages dans toutes les mains.

Jean Noury, S. J.

I. Le Sens chrétien de la vie, par l'abbé A. de Saint-Pulgent. Lyon, Vitte, 1898. In-12, pp. 381.

II. Philosophie de l'homme heureux, par l'abbé Henry Bolo. Paris, Haton, s. d. In-18, pp. xxix-311. Prix : 2 fr. 50.

III. Retraite sacerdotale, religieuse et apostolique, par le P. Fr. Bouchage, rédemptoriste. Paris, Delhomme et Briguet, 1898. In-12, pp. xiv-315.

IV. Jésus dans ses Sacrements, par l'abbé Max. Caron. Paris, Haton, 1898. In-18, pp. xi-456. Prix : 2 francs.

V. Le Saint Sacrifice de la Messe, par le Card. Vaughan, traduit de l'anglais, par M. A. de Pitteurs. Avignon, Aubanel, s. d. In-18, pp. viii-144.

VI. Le Pater expliqué et commenté, par le cardinal Melchers, traduit de l'allemand par M. l'abbé Duchemin. Paris, Haton, 1898. In-18, pp. vii-114.

VII. Conseils de Direction, *Extraits des écrits et de la correspondance de M. Legrand*, par le R. P. Coquoin. Paris, Vic et Amat, 1897. In-18, pp. iii-90. Prix : 50 centimes.

VIII. Saint Joseph d'après l'Évangile; *Méditations*, par le P. Exupère, capucin. Tournai, Casterman, s. d. In-32, pp. 332.

IX. Le Mardi, *Manuel complet de la dévotion à saint Antoine de Padoue*, par le R. P. Prosper d'Enghien, capucin. Tournai, Casterman, s. d. In-32, pp. lxxx-160. Prix : 40 centimes.

X. La Médaille de saint Benoît, par le R. P. Dom. A. Lenoble. Abbaye Saint-Maur, par Gennes (Maine-et-Loire) 1898. In-32, pp. 64. Prix : 25 centimes.

XI. Ames d'élite, *notices biographiques et nécrologiques.* Lyon, Vitte, 1898. In-8, pp. 399.

XII. Parfums et souvenirs littéraires et religieux, par le R. P. H. Faure, S. M. Paris, Haton, 1896. In-12, pp. 416.

I. — Quel est le *sens de la vie?* Après les réponses les plus diverses qu'on a essayé de donner à cette question fondamentale, M. l'abbé A. de Saint-Pulgent en cherche la vraie solution : c'est du

salut de l'âme, c'est de la fin dernière, c'est de l'éternité qu'il traite ; « sujet qui n'a rien de neuf, mais n'en est pas moins d'un palpitant intérêt ». Deux parties partagent le volume : de la *nécessité*, des *moyens* du salut. Dans la première partie, après un chapitre sur la chute, viennent des considérations touchantes sur la Rédemption, le prix de l'âme, les motifs personnels que nous avons de travailler à notre salut, enfin l'auteur expose l'harmonie de cette obligation avec la pensée des fins dernières. Dans la seconde, moins abstraite et meilleure, à mon sens, de tout point, on passe en revue « les différentes positions ou les vocations spéciales dans lesquelles la Providence a placé » le chrétien ici-bas, et l'on envisage l'efficacité des maximes du salut pour l'enfant, le jeune homme, les époux chrétiens, les vierges, les affligés, les malades, etc. Une grande richesse de citations de la Bible et des SS. Pères témoigne de la science scripturaire et patristique du docte chanoine; les autorités de saint Thomas et de Bossuet qu'on entend presque à chaque page sont de sûrs garants de la pureté de sa doctrine. Les traits d'histoire abondent, la plupart bien connus, mais authentiques [1].

En somme, nourriture fortifiante offerte aux âmes de bonne volonté.

II. — C'est sous un autre aspect que M. l'abbé Bolo envisage la même question vitale dans sa *Philosophie de l'Homme heureux*. On serait malvenu à le chicaner sur ce titre pompeux, après avoir lu l'Introduction où l'auteur déclare que « c'est à peine un *essai* de philosophie » qu'il présente dans ces pages à ses lecteurs, ses meilleurs amis, ses « paroissiens volontaires », puisque c'est par la plume qu'il exerce, depuis plusieurs années, son actif apostolat. Il a le désir aussi d'atteindre au dehors et d'« amener les vrais sages au vrai Dieu, par la simple notion du vrai bonheur », notion qu'il analyse dans le but de donner « aux âmes présentes, plus angoissées que jamais et plus avides d'échapper au pessimisme philosophique... une démonstration de la vérité religieuse » comme les théologiens, saint Paul, saint Augustin, saint Thomas, l'ont tentée par la force de la vérité elle-même, comme d'autres, Lacordaire, Chateaubriand, par l'exposition de ses bienfaisantes influences. M. Bolo délimite bien son sujet : c'est du bonheur *subjectif* qu'il est ici uniquement question ; et sa démonstration s'adressant aux esprits de toute croyance, l'auteur ne traite pas de la béatitude surnaturelle, mais recherche seulement « les éléments du bonheur humain ici-bas ». Il le définit en *substance* : « Un état d'âme, produit par l'activité volontaire de l'âme elle-même ; un état moral qui est tout entier dans l'exercice de l'activité mentale. »

Dans l'impossibilité d'analyser en quelques lignes la *Philosophie* de M. l'abbé Bolo, dans la crainte d'en donner en la résumant une idée

1. Pourquoi cependant appeler *Léon de Brettinières* l'héroïque Just de Bretenières, dont tout le monde a lu l'émouvante biographie écrite par Mgr d'Hulst ?

trop incomplète et décolorée, je préfère renvoyer le lecteur au livre lui-même qui est d'une lecture facile et agréable, bien qu'il se déroule comme un théorème.

J'aime à signaler en particulier des pages vigoureuses sur le duel, sur les deux avenirs de l'homme, sur le zèle surtout où se révèle l'âme sacerdotale de l'auteur.

III. — Les *Études* ont loué, comme il convient, les précédents ouvrages du R. P. Bouchage. Ici, c'est au « prêtre religieux et missionnaire » qu'il s'adresse; il veut travailler à son « rehaussement moral »; lui rappeler sa fin sublime; réagir contre la vulgarité spirituelle. Saint Ignace de Loyola sera, dit-il, son maître; mais selon l'esprit de saint Alphonse de Liguori. Cette Retraite me paraît réunir deux qualités maîtresses : d'une part, l'auteur, sans crainte de blesser la susceptibilité du lecteur, lui fait toucher du doigt les plus petits détails de sa vie à réformer pour devenir un saint apôtre; de l'autre, il appuie ses considérations sur une base solide, car je redirai volontiers ce qu'une plume autorisée écrivait à propos de son *Introduction à la Vie Sacerdotale* : son ouvrage « tout parsemé de citations bibliques, tout parfumé de la doctrine des saints, tout imprégné d'évidente expérience, ne laisse aucun doute dans l'esprit ».

Le zélé religieux revient souvent à la recommandation de saint Alphonse, d'employer le grand moyen de la prière, et il rapporte à ce sujet une parole d'un vieux Rédemptoriste de Fribourg sur l'infortuné Lamennais : « Cet homme finira mal, car depuis deux jours que je l'observe, je ne l'ai pas vu prier. »

IV. — M. l'abbé Caron continue la publication de ses méditations. Le présent volume s'étend plus loin que ne l'indique son sous-titre, jusqu'au samedi de la troisième semaine après la Pentecôte, sans compter une méditation supplémentaire pour la fête du Précieux Sang. Le vénéré supérieur suit, pour chaque méditation, le plan méthodique déjà loué ici même. Il me permettra de le féliciter humblement, de la manière ingénieuse dont il a groupé les Sacrements autour des fêtes qui se rapportent le mieux à chacun d'eux. Le Baptême et la Confirmation préparent à la Pentecôte; la Pénitence occupe l'octave de cette fête; le dimanche de la Trinité et les trois jours suivants, vient l'Ordre; avec le jeudi de la Fête-Dieu commence une série de méditations sur l'Eucharistie, qui s'étend jusqu'au dimanche où a lieu en France la seconde procession; enfin, la troisième semaine après la Pentecôte est remplie par le Mariage et l'Extrême Onction.

L'exactitude théologique demanderait le changement du titre de la onzième méditation : M. l'abbé Caron dit fort bien un peu plus bas que les paroles de l'*Institution du sacrement de Pénitence* sont celles de l'évangile de Saint Jean (xx, 22 et 23), tandis que la guérison du paralytique, racontée par les synoptiques, notamment par saint Marc (ii, 3-13), n'est

qu'une figure de ce sacrement. La référence de Matthieu (xx, 2), donnée en note à la page 165, n'est nullement traduite dans le texte, et ce n'est pas la seule : ces inadvertances, qui doivent être attribuées peut-être à la typographie, demandent à être corrigées. Malgré les qualités estimables du regretté Mgr Gay, il semble un peu exagéré de l'appeler « le grand théologien de notre siècle ».

Bien des leçons pratiques sont indiquées dans ces pages. C'est du fond du cœur que le zélé supérieur pousse ce cri : « Des prêtres ! » ; qu'il engage la jeunesse à écouter la voix de Dieu, et les parents à redire la prière d'Anne présentant Samuel au Temple.

V. — Le cardinal Vaughan, alors évêque de Salford, adressait à ses diocésains, au commencement du Carême de 1878, un petit traité du Saint Sacrifice de la Messe, qu'on lira en France avec fruit et avec édification. Écrit pour des catholiques, c'est un opuscule, non de discussion, mais de piété. « Mais pour que la piété soit durable et solide, dit l'éminent auteur, et non passagère et toute de sentiment, elle doit s'appuyer sur la doctrine ; c'est pourquoi je me suis efforcé de mettre sous vos yeux dans un langage très simple, l'enseignement des Pères de l'Église et des grands théologiens, saint Thomas d'Aquin, Suarez, Lessius et les cardinaux de Lugo, Bona et Franzelin. » Les premiers chapitres énumèrent les motifs les plus pressants d'assister à la sainte messe et d'y assister avec dévotion ; les quatre grandes fins du sacrifice fournissent de pieuses considérations ; enfin des questions souverainement pratiques sont passées en revue ; la modestie des vêtements, la messe quotidienne, l'union au sacrifice perpétuel, l'utilité des messes pour les âmes du Purgatoire, la pratique de faire dire des messes pendant sa vie, au sujet de laquelle on connaît le proverbe irlandais : « Une messe avant la mort est meilleure que deux après. »

VI. — Comme les opuscules du cardinal Vaughan, ceux du regretté cardinal Melchers sont favorablement accueillis chez nous par les âmes pieuses. L'intrépide confesseur de la foi, qui écrivait ces pages en exil, déclare modestement vouloir se borner à « faire un choix parmi le riche trésor des vérités chrétiennes que d'innombrables écrivains et beaucoup de prédicateurs de la parole sainte ont recueilli sur l'oraison dominicale dans tous les siècles de l'Église ». Il parcourt une à une l'invocation initiale, les sept demandes et la conclusion du *Pater*, qui fournissent si riche matière à la réflexion : c'est une vraie méditation en trois points que chacun des petits chapitres de cet ouvrage substantiel.

VII. — En parcourant la volumineuse correspondance de M. Legrand, curé de Saint-Aubin-du-Perron, pour préparer sa *Vie*, le R. P. Coquoin a cru utile d'en extraire des avis spirituels, dont il a formé une petite brochure. La direction de M. Legrand semble de bonne

marque : il recommande l'examen particulier pour lutter contre les défauts. « Une bonne enfant combat une pensée d'orgueil par un acte d'humilité... Que le découragement ne vous fasse omettre ni prière, ni confession, ni communion... C'est la persévérance sans relâchement qui donnera la victoire. » Tout un dernier chapitre donne des conseils spéciaux aux institutrices. Ici comme dans les pages précédentes, le vénéré curé ne craint pas d'entrer dans les petits détails : n'est-ce pas de petites choses qu'est remplie notre vie ? Et, selon le mot de saint Augustin : N'est-ce pas une grande chose que de bien faire les petites choses ?

VIII. — Étudier saint Joseph d'après l'Évangile et le faire connaître aux âmes qui l'aiment : tel est le but du R. P. Exupère. Le zélé capucin donne dans ce nouvel opuscule une courte méditation pour chaque jour du mois de mars, commentaire d'une parole d'Évangile, et dont il tire des leçons pratiques. Les prières ajoutées à cette édition nouvelle font de ce volume un vrai manuel de la dévotion à saint Joseph.

IX. — La dévotion à saint Antoine de Padoue a inspiré de nos jours de nombreux ouvrages. Le petit opuscule du R. P. Prosper est un *Manuel complet :* prières, cantiques, et surtout courtes méditations serviront à entretenir chez les pieux fidèles le culte du glorieux thaumaturge : celles des *Neuf Mardis* racontent sa vie ; celles des *Treize Mardis* paraphrasent le Répons dit de saint Bonaventure et l'appuient de faits merveilleux tirés de divers auteurs. On sait combien le *Saint aux Miracles* est secourable à ceux qui l'honorent et l'invoquent.

X. — Complétant la notice appréciée de Dom Guéranger par des faits plus récents, Dom Lenoble réunit dans cette courte brochure tout ce que la piété aime à savoir de la médaille miraculeuse de saint Benoît : description, origine, effets, indulgences, prières. Ces pages, datées du premier monastère bénédictin de France, fondé par saint Maur, augmenteront la confiance des fidèles au pouvoir de la bienfaisante médaille et à la protection du disciple chéri du saint patriarche.

XI. — Dix-huit biographies, très différentes d'allure et d'étendue, comme différaient d'humeur les caractères de ces *âmes d'élite*, et de durée la longueur de leurs carrières ; elles ne sont pas toutes de la même plume, mais toutes ont été inspirées par le désir de graver le souvenir d'élèves choisis des collèges dirigés par les religieux de la Société de Marie, et toutes laissent dans l'âme un souvenir embaumant, mieux encore un fortifiant exemple. Chacune de ces notices est le portrait d'un jeune homme qui a puisé dans son éducation chrétienne le vrai *sens de la vie.*

Celui qui les présente au public a raison d'espérer qu'elles suscite-

ront parmi les jeunes lecteurs « quelques actes de vertu, quelques désirs de s'élever au-dessus des existences vulgaires et inutiles, de servir loyalement et fidèlement leur Dieu et leur patrie ».

XII. — Les « Parfums et Souvenirs » du R. P. Faure, destinés aux « Enfants de Marie », sont la réunion de fascicules mensuels et égaux de trente-deux pages chacun, que remplissent des réflexions pieuses sur la dévotion spéciale du mois, ainsi que des récits historiques et légendaires. Le R. P. Faure emprunte à Collin de Plancy, au vicomte Walsh, à des anonymes; souvent il fait lui-même les frais de la narration, et je ne crois pas que ses lectrices aient à s'en plaindre. Telles de ces pages : « l'Ange de Noël, un Réveillon d'artistes, le Crucifix au camp d'Abd-el-Kader » ont un intérêt poignant qui émeuvent doucement le cœur; telles autres : « l'Imagier de Notre-Dame, la Rose de Jéricho, le Jongleur de Notre-Dame » redisent des légendes connues mais qu'on relit avec plaisir; telles encore pénètrent par le sentiment de tendre et profonde piété qu'elles révèlent; telles enfin laissent percer l'âme poétique de leurs auteurs en des vers où la forme gracieuse est le vêtement de la pensée délicate. Paul Poydenot, S. J.

Leçons sur la théorie des marées, professées au Collège de France, par Maurice Levy, membre de l'Institut, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur au Collège de France. Première partie. Paris, Gauthier-Villars, 1898. In-4, pp. xii-298.

La théorie des marées est une des plus intéressantes questions de la mécanique céleste; mais elle a été, en France, un peu délaissée depuis Laplace, sans doute parce qu'elle n'offre pas le même degré de certitude que les autres branches de cette science. En Angleterre, au contraire, les savants et les observateurs n'ont cessé d'y appliquer leurs efforts. M. Maurice Levy, en publiant ses leçons au Collège de France, a voulu rappeler ce sujet à l'attention de notre pays.

Réservant pour un second volume la théorie dynamique de Laplace, il s'appuie, dans celui-ci, sur la théorie *statique* des marées. Admettant avec Newton, D. Bernouilli, Euler, etc., que l'océan tend à se mettre en équilibre, sous l'action réunie de la gravité et de l'attraction des corps célestes, il établit la formule de la hauteur des marées, et spécialement de la marée lunaire dans une mer recouvrant la terre entière. Cette marée varie en raison inverse du cube de la distance de l'astre, et contient trois

termes complémentaires relatifs à la marée semi-diurne (celle de nos côtes), à la marée diurne (celle du Tonkin, par exemple), et au flot semi-mensuel.

Ces lois doivent être légèrement modifiées quand il s'agit de l'océan véritable. On tient compte de sa configuration à l'aide de constantes spécifiques, considérées par lord Kelvin, et calculées par MM. Darwin et Turner.

Les marées luni-solaires se passent, en réalité, comme si elles étaient dues à des astres fictifs retardant de trente-six heures sur les astres vrais. Cela tient sans doute à ce que les grandes marées se produisent dans l'immense bassin des mers du Sud, et se propagent dans l'Atlantique comme dans un grand fleuve, avec un retard qui grandit du Sud au Nord.

Cette théorie permet d'établir les formules de prédiction des marées. Admettant, avec Laplace, que le coefficient de hauteur et la phase relative à chaque port sont fonctions linéaires de la vitesse d'astres fictifs qu'on peut substituer aux astres réels, on est conduit à une formule contenant huit constantes, qui doivent être déterminées par les observations. La formule de Laplace a été modifiée par M. Chazallon.

L'auteur de la *Mécanique céleste* a montré comment on peut tenir compte des inégalités de la lune dans le développement de son potentiel. Ce travail a été repris par MM. Darwin et Adams, sous le nom d'*analyse harmonique des ondes*.

En réalité, à chaque onde théorique correspond une onde ayant un coefficient de hauteur et une phase qui dépendent du port. M. Maurice Levy explique le moyen de les déterminer pratiquement pour une époque quelconque.

Les formules harmoniques étant peu commodes pour les calculs numériques, M. Darwin a été conduit à une formule contenant un plus grand nombre de constantes que celle de Laplace, et dont l'application est facilitée par des tables.

Au point de vue dynamique, M. Maurice Levy applique les formules de l'hydraulique à la propagation des marées dans des détroits ou des canaux tracés suivant les grands ou petits cercles de la surface du globe, ou communiquant avec des mers à marées continues. Dans le cas d'un canal qui relie un lac et une mer, l'étude des ondes présente un grand intérêt pratique, mis en évidence par une application au canal de Suez.

La théorie des marées fluviales est exposée avec une approximation suffisante pour concorder avec les résultats que fournit l'expérience ; celui-ci, par exemple : la mer met plus de temps à se retirer qu'à monter. On constate, en outre, que le courant est en chaque point fonction de la seule hauteur de la marée en ce point.

Si, sur un canal horizontal, on produit une intumescence, elle se régularise et se propage avec une vitesse à peu près constante pendant un temps fort long. C'est l'*onde solitaire*, dont la théorie a été donnée par M. Boussinesq. M. Levy la reprend d'une façon nouvelle, et montre que les trajectoires fluides sont paraboliques. C'est l'onde solitaire qui fournit l'explication partielle du phénomène connu sous le nom de mascaret.

A la fin de son Introduction, l'auteur de ces belles leçons exprime le désir que M. Poincaré poursuive, avec sa merveilleuse puissance d'analyse, les recherches qu'il a commencées en 1894, sur ce sujet. Souhaitons également que tous ceux qui s'appliquent à utiliser cette théorie, rencontrent, en France, l'appui des grandes administrations.

Robert d'Esclaibes, S. J.

La vraie Jeanne d'Arc. Tome IV, *La Vierge guerrière*, par J.-B.-J. Ayroles, S. J. Paris, Rondelet, 1898. Grand in-8, pp. xxiv-580.

Dans ce nouveau volume, l'auteur a moins voulu raconter les exploits de la « Vierge-guerrière » que décrire sa vie morale, « son esprit et son caractère ». Les documents sont nombreux, plusieurs d'un haut intérêt. L'inédit ne manque pas, et il y a bon nombre d'extraits de publications peu connues ou rares et difficiles à rencontrer.

Les problèmes soulevés autour de cette personnalité si attachante et si extraordinaire ont été étudiés, est-il besoin de le dire ? avec amour, et souvent avec un réel succès. Un exemple entre bien d'autres. Au chapitre viii du livre I (et *passim*), à propos de ce point d'histoire capital : dans l'intention divine, manifestée par les *voix*, la mission de l'héroïne se terminait-elle, oui ou non, par le couronnement royal de Reims ? En poursuivant sa vie guerrière, a-t-elle, oui ou non, *désobéi* à ses *voix* et à Dieu ? la thèse négative est bien mise en relief, et, à notre humble avis, appuyé de preuves décisives.

Ailleurs, il faut le dire, la mise en œuvre des documents a été trop hâtive; dans quelques-unes de ses parties, l'ouvrage est d'une lecture un peu difficile; le fil conducteur fait défaut pour circuler à l'aise parmi toutes ces richesses. Je citerai le chapitre I du livre I (*Le signe donné au roi*), et le chapitre IV du même livre (*Échec du siège de Paris*). A travers les questions captieuses des juges, les réponses de l'accusée, les explications proposées, les objections et les solutions, le lecteur peu expert en examen et discussion de textes courra parfois, je le crains, le risque de s'égarer.

Sur le public sérieux, le travail du R. P. Ayroles produira, on ose l'espérer, l'impression que l'auteur a eue en vue. A suivre ces dépositions émanant de toutes les classes de la société française et des peuples étrangers eux-mêmes, on revit pour ainsi dire l'émotion inouïe des contemporains, à ce moment solennel où, le royaume des lis paraissant perdu, si bien perdu que le roi et son financier en chef pouvaient à grand'peine, en réunissant l'avoir de tous deux, réaliser quatre écus[1]. Dieu envoya au secours cette étrange messagère, une petite fille des champs. Elle était, en toutes choses, ainsi s'expriment les témoins, simple à merveille, hormis « au fait de guerre, *nisi in facto guerræ*[2] ». Là, dès le premier jour, elle étonna les plus vieux capitaines par son habileté à manier le cheval, à brandir la lance, à organiser et à conduire une expédition militaire[3]. D'ailleurs proposant et, au besoin, imposant ses plans avec un admirable mélange de modestie virginale et d'autorité souveraine. Ses messages aux ennemis étaient libellés au nom même du « roi du ciel, son droiturier et souverain seigneur ». L'humilité des âmes fortes et saintes ne leur permet pas de diminuer les missions divines; et Jeanne était, non seulement ce que l'on appelle une femme supérieure, mais une sainte aux vertus dignes des autels. Femme de tous points supérieure, elle l'était par la netteté des vues, l'énergie des résolutions, la constance virile dans une attitude une fois prise. A lui seul, le triste procès de Rouen en fournit

1. Déposition de Marguerite La Touroulde, veuve de Régnier de Bouligny, trésorier général de Charles VII. « Omnes regi obedientes erant quasi in desperatione... Erat (Régnier de Bouligny) tunc temporis receptor generalis... Nec de pecunia regis, nec de sua habebat, nisi quatuor scuta. »

2. *Ibid.*, et *passim*.

3. Déposition de Dunois.

la preuve indéniable. Sa sainteté ressemble beaucoup à celle de sainte Thérèse : c'est dire qu'elle est pratique et attirante au premier chef, étant faite de piété tendre, d'obéissance tout à la fois simple et héroïque, de vaillance joyeuse. Frère Jean Paquerel, son aumônier : « Elle se confessait quasi tous les jours, et communiait souvent... Quand elle se confessait, elle pleurait[1] ». Ses juges : « Si vos *voix* vous avaient commandé de sortir (de Compiègne) et vous eussent signifié que vous seriez prise, seriez-vous sortie? — Si j'avais su l'heure et que je devais être prise, je n'y fusse point allée volontiers; toutefois, en la fin, j'eusse fait leur commandement, quelque chose qui dût en advenir[2]. » D'ailleurs, gaie, vive, alerte et pleine d'entrain à l'œuvre de Dieu, Jeanne est une sainte toute française, et notre vieil esprit gaulois parfois se fait jour jusque sous la tristesse de ses réponses au tribunal inique qui l'a condamnée d'avance, elle le sait.

La « Vierge guerrière » avait reçu du ciel, avec les dons de miracle et de prophétie, le rare privilège de gagner les cœurs par une sympathie communicative, tout en inspirant un suprême respect.

On se jetait à ses pieds, on baisait ses mains, on lui présentait des objets pour qu'elle les touchât; les hommes d'armes l'eussent suivie partout où elle l'eût voulu. Et cependant, déclare Dunois, ils éprouvaient pour elle une telle vénération qu'à son aspect et dans sa compagnie toute pensée moins digne de sa sainteté disparaissait de leurs âmes, « ce qui, à mon avis, est chose en quelque sorte divine[3] ».

Telle apparut Jeanne d'Arc aux yeux de ses contemporains; telle fut, d'après leurs témoignages, sa vie morale, intellectuelle, surnaturelle. « Tous les dons divins, s'écriait Mgr Pie, s'accumulent sur sa tête; pas une pierrerie à joindre à sa couronne[4]. » Le livre du P. Ayroles n'est autre chose que le commentaire, généralement heureux, de cette parole autorisée.

Camille de BEAUPUY, S. J.

1. P. 222.
2. P. 85. Voir aussi p. 97.
3. P. 186.
4. P. XXIII.

Bourdaloue. Sa correspondance et ses correspondants, par le P. Henri Chérot, S. J. Avec un fac-similé d'autographe Paris, Retaux, 1899. In-8, pp. 252. Prix : 5 francs.

Encore quelques livres de ce genre et l'auteur aura démenti, au grand profit des amis de la littérature, le titre, trop exact alors, de *Bourdaloue inconnu*, qu'il a donné à son précédent volume[1].

Les hommes du métier et tous ceux qui se seraient engagés, même par hasard, dans l'infini et minutieux labeur d'annoter et de publier quelques fragments d'une Correspondance, mesureront à sa valeur ce qu'a dû coûter de travail l'édition de ces lettres de Bourdaloue, remises dans leur cadre, datées, commentées, éclairées de tous les rayons épars que sait ramasser en faisceaux lumineux une érudition sagace et nettement informée.

Il n'est pas besoin d'être un spécialiste pour apprécier le mérite de ces patientes investigations, pour s'y intéresser et, si l'on a le goût porté vers ces études, se laisser prendre au charme de ces résurrections du passé. A tous l'on peut dire en confiance : Lisez et vous apprendrez à connaître et à goûter ce dix-septième siècle, le moins connu, a-t-on pu dire sans paradoxe, de toute notre histoire littéraire, peut-être parce que trop de gens s'imaginent le connaître.

« A chacune des vingt-neuf lettres, écrit l'auteur, nous joignons une notice plus ou moins étendue, dont plusieurs d'après les travaux du P. Lauras, tantôt résumés, tantôt complétés. Notre but a été surtout d'identifier les destinataires de la pièce, de fixer les dates, d'exposer l'objet et les circonstances, et, à l'occasion, de faire connaître la nature des relations qui unissaient le P. Bourdaloue à ses correspondants. »

Que ce but ait été atteint, autant du moins qu'il le pouvait être, nul ne le contestera après avoir pris connaissance des notices qui composent le fond de cet ouvrage, et qui nous aident à retrouver le Bourdaloue trop impersonnel, dont la physionomie, un peu flottante, avait besoin d'être dessinée.

Il me sera permis de faire remarquer en passant quel parti pourra être tiré de ces enquêtes pour l'histoire critique de la prédication de Bourdaloue, et par suite pour une intelligence plus

1. *Bourdaloue inconnu.* Orné d'une héliogravure et augmenté de pièces justificatives. Paris, Retaux, 1898. In-8.

exacte de ses œuvres. C'est un travail que je n'ai garde de faire ici et qu'il vaut mieux réserver ; mais il est aisé de deviner, aux indications éparses dans les lettres ou les billets déjà publiés, quelques détails sur la méthode de travail et de composition suivie par le célèbre sermonnaire.

Il est plus opportun d'insister sur l'intention très directement visée par le P. Chérot de « provoquer de nouvelles recherches qui permettraient de faire paraître la Correspondance de Bourdaloue en 1904, année du deuxième centenaire de sa mort (13 mai). »

Qu'on m'autorise a être plus ambitieux et plus pressé. Il est à souhaiter, en effet, que le bon éditeur des Sermons, qui n'est pas encore trouvé, puisse donner tout au moins en cette année du centenaire un premier volume des œuvres complètes de Bourdaloue, et, pour cela, il ne faudrait pas que la publication de la Correspondance se fît attendre jusqu'en 1904. « Qui sait, ajouterai-je d'ailleurs avec le P. Chérot, si à force de poursuivre cette chasse aux autographes des lettres, on ne tomberait pas quelque jour sur la piste des manuscrits des sermons ? » Plus que personne je le souhaite, et si ces précieux autographes n'ont pas été détruits, rien peut-être ne contribuera davantage à les faire découvrir que la diffusion de *fac-similés* comme celui qui orne le présent volume et y ajoute tant de prix.

Elle est instructive, en effet, quoique bien décevante par son peu de constance, cette écriture de Bourdaloue. Moins difficile à lire et plus régulière que celle de Bossuet, elle présente quelques traits assez caractéristiques ; mais, par contre, certaines lettres, même majuscules, comportent une double forme. Qu'on note, par exemple, dans la superbe épreuve tirée par M. Dujardin, et insérée p. 142, la forme curieuse du *ch*, au folio 2, dans les mots : jeudi pro*ch*ain, ma *ch*ère fille, et qu'on la compare avec ces mêmes lettres dans le même mot, au folio 1. Voyez aussi l'*h* minuscule en différents endroits, par exemple dans la signature : « Vostre tres *h*umble serviteur. » Sur l'adresse, au verso, nous sont offertes deux manières différentes d'écrire la majuscule *M*. Le *d* minuscule, ordinairement rectiligne, se trouve cependant aussi en boucle arrondie même dans des signatures autographes. Mais les minuscules *t* et *s* affectent une forme plus fixe. Bref, à l'aide de ce *spécimen*, il serait aisé aux possesseurs de quelque auto-

graphe non identifié de reconnaître, malgré l'absence de toute signature, la main de Bourdaloue.

Dussé-je donc oublier le ton ou les allures d'un simple compte rendu, je veux insister sur les appels adressés par le P. Chérot aux détenteurs de manuscrits, autographes ou non, de Bourdaloue et spécialement sur la note pressante de la page 35. Qu'il me permette de le remercier vivement du service fraternel qu'il y daigne rendre à la cause des *Sermons* de Bourdaloue. J'oserai même, à ce propos, au risque de lui paraître chercher une querelle un peu germanique, greffer sur un reproche, le seul d'ailleurs que j'aie à lui adresser, une sorte de plaidoyer *pro domo mea*.

Sans doute les *Appendices et tables diverses* qui couronnent le volume offrent aux travailleurs de trop utiles instruments pour ne pas mériter tout éloge. Je proposerais même, pour compléter encore (Appendice II, p. 223) le *Tableau chronologique des Lettres de Bourdaloue, dont il n'existe que la mention*, d'y ajouter, par exemple, une lettre, écrite vraisemblablement vers la fin d'août 1672, dont semble témoigner le début de la lettre au duc de Charost, page 21. On joindrait également à l'Appendice III, page 225, la mention d'une lettre de Mme de Moras, reçue par Bourdaloue le 26 février 1693, et dont parle sa lettre du lendemain à X***, p. 119.

Ainsi l'indication de ces additions possibles, loin d'être une critique, serait le plus bel éloge d'un livre si fécond en découvertes faites ou à faire.

Déjà le premier appel aux possesseurs de manuscrits « n'a pas été entendu en vain ». Qu'il nous soit permis, pour notre part, de le renouveler avec instance, en avertissant que ce ne sont pas uniquement les lettres, ni seulement, il le faut noter, les autographes, s'il en est encore, mais les *copies* mêmes des sermons de Bourdaloue qui peuvent être utiles à l'édition du Centenaire.

Combien de bibliothèques où gisent, sans avoir été jamais dépouillés, ces nombreux recueils manuscrits de sermons qu'on aimait à former, à la fin du dix-septième siècle et dans le courant du dix-huitième, sermons souvent anonymes et dus plus d'une fois à quelque orateur en renom, entendu jadis des gens de la maison qui conservait cette relique. La coutume n'a pas été perdue, paraît-il, dans certaines communautés religieuses, de

recueillir avidement les instructions, sermons ou retraites, d'en sténographier discrètement des copies plus ou moins fidèles. Espérons que plus d'un ancien couvent et plus d'une bibliothèque locale, héritière des couvents détruits, conservent encore, ignorée ou inconnue, quelque épave des instructions de Bourdaloue.

Eugène Griselle, S. J.

I. **Un Libéral au dix-septième siècle. Claude Joly (1607-1700),** par Jean Brissaud, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. Paris, Thorin, 1898. In-8, pp. 67. Prix : 2 francs.

II. — **L'Économie sociale de la France sous Henri IV (1589-1610),** par Gustave Fagniez. Paris, Hachette, 1897. In-8, pp. 428. Prix : 10 francs.

III. **Tableau de la France en 1614,** *la France et la royauté*, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Paris, Didot, 1898. In-12, pp. iv-406. Prix : 4 francs.

IV. **Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et Henri IV, ou quinze années de l'Histoire de France,** par Victor de Chalambert. *Avant-propos, notes, dessins d'en-têtes et de fins de chapitre*, par Abel de Chalambert. Paris, Didot, 1898. In-8, pp. lxviii-505. Prix : 8 francs.

V. **Louis XIII.** *Marie de Médicis, chef du Conseil. États généraux. Mariage du roi. Le Prince de Condé (1614-1616). Étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens*, par Berthold Zeller, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Hachette, 1898. In-8, pp. xii-398. Prix : 7 fr. 50.

VI. **XIV may M.DC.XLIII. La Mort de Louis XIII;** *Histoire médicale, d'après de nouveaux documents*. Étude par le Dr Paul Guillon. Six planches en phototypie et trois gravures. Paris, Fontemoing, 1897. In-8, pp. 179. Prix : 5 francs.

I. — Autant M. Druon, dans son *Histoire de l'éducation des Princes*[1], avait eu à cœur de défendre Bossuet, et y avait réussi,

1. V. *Études*, 5 septembre 1898, p. 706.

autant M. Brissaud semble prendre à partie l'auteur de la *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Il reconnaît toutefois que Bossuet soutient l'inviolabilité de la propriété privée et refuse au prince de disposer à son gré des biens et de la vie de tous ses sujets. Au prince, la souveraineté ; à l'individu, la propriété. (P. 41.) Ce qui semble le plus déplaire à M. Brissaud, c'est que tout le grand siècle, sauf de rares exceptions, se soit rangé, en doctrine comme en fait, du côté de la monarchie absolue. Les protestants représentés par Jurieu furent presque les seuls à combattre ce système. C'était après la révocation de l'édit de Nantes ; ils exhalèrent alors leurs plaintes brûlantes dans le célèbre pamphlet : les *Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté*. (Amsterdam, 1691.)

Tout libéralisme politique était-il donc éteint dans les esprits ? La Fronde avait marqué un réveil qui dura peu. Cette effervescence momentanée suffit pourtant à un digne chanoine de Notre-Dame de Paris, pour faire paraître clandestinement un ouvrage, connu encore aujourd'hui, et qui relève des théories plus libres et plus hardies du seizième siècle : *Recveil de maximes veritables et importantes povr l'institvtion dv Roy. Contre la fausse et pernicieuse politique du Cardinal Mazarin, pretendu Sur-Intendant de l'éducation de Sa Majesté*. Paris, 1652. L'ouvrage était anonyme et avait été imprimé par les Elzévier. Le Parlement l'accueillit bien. Mais le Châtelet, y ayant découvert treize propositions « impies et subversives », le condamna à être brûlé par la main du bourreau. Une seconde édition n'en parut pas moins en 1663, avec la liste des propositions condamnées et deux lettres apologétiques en réponse, attribuées d'ordinaire à Claude Joly lui-même. Le bon chanoine, d'ailleurs, n'avait pas été inquiété. Nommé préchantre de Notre-Dame en 1671, il s'occupa beaucoup des petites écoles soumises à son autorité, écrivit en 1678 son *Traité historique des écoles épiscopales* et, d'abord, en 1675, ses *Avis chrétiens et moraux pour l'institution des enfans*, dont M. Compayré, dans son *Histoire critique des doctrines de l'éducation* (I, 423), a fait trop bon marché. On doit encore à Joly un *Codicille d'or*, d'après Érasme, pour l'éducation des princes, et un *Traité de la restitution des grands*.

De ces diverses œuvres, M. Brissaud a tenté de tirer une synthèse des idées de l'auteur sur l'origine de l'autorité royale,

l'étendue du pouvoir du roi, les libertés publiques, les droits des États et du Parlement, enfin les ministres, le conseil du roi et les officiers publics. Mais souvent il est obligé de sortir du sujet et de demander à Jurieu ou à Gerson, à Seyssel et à Bodin, ce qu'on ne saurait découvrir dans Joly qu'avec beaucoup de bonne volonté. Quand on a dit que le pouvoir royal lui paraissait tempéré et non absolu, que l'autorité venait à ses yeux de Dieu, mais après élection du peuple qui désigne le magistrat et choisit la forme de gouvernement; que le souverain ne doit lever aucun impôt sans le consentement de la nation, on n'est pas loin d'avoir achevé le tour des idées libérales de Joly. Le montrer aspirant à l'Église libre dans l'État libre, et à la responsabilité ministérielle, c'est le faire naître deux cents ans plus tard; il n'en rêvait même pas. Il veut un roi « patron, conservateur et protecteur » de l'Église (Édit., 1652, p. 110); qui ait l'œil aux libertés de l'Église gallicane, maintienne les privilèges raisonnables du clergé, et en réforme les abus. Il dit expressément de ces derniers : « Il faut le pouuoir d'un grand Roy, tel qu'est le Roy de France, pour les destruire et abolir. » (*Ibid.*, p. 112.)

M. Brissaud juge mieux le Parlement, avec son opposition tracassière, ses vues étroites et son esprit intolérant. Tout le bien s'est fait sans lui; en revanche, il a fait beaucoup de mal.

II. — En terminant son étude sur Claude Joly, M. Brissaud, pris comme d'un remords, se déclarait prêt à reconnaître que si les tendances libérales ont avorté au dix-septième siècle, c'est probablement un bien. « Les réformes administratives et constitutionnelles fussent devenues peut-être impossibles, écrit-il, et quand je les suppose réalisées, je ne me dissimule point ce qu'il y a d'utopique dans cette pensée. » Si l'on veut se rendre compte de la justesse de ces réflexions, il suffit de se reporter au magnifique ouvrage de M. G. Fagniez : *l'Économie sociale de la France sous Henri IV*. L'auteur, qui avait paru se spécialiser plutôt dans la période suivante, avec son *Père Joseph et Richelieu* (voir *Études, partie bibliographique*, 1894, p. 289, et 1897, p. 396), s'est reporté aux difficiles débuts du règne de Henri IV, pour y suivre le progrès du bien public jusqu'à la mort prématurée de ce prince plus populaire aujourd'hui que jamais.

Très bien suivie et divisée, cette œuvre à la fois historique et

économique est dessinée sur un plan général et nous fait assister au relèvement universel de la France. Mais jusqu'ici on avait plutôt affirmé ce fait que démontré ou montré sa réalité. M. Fagniez en a tracé le tableau complet. Toutes les sources abordables — car les études notariales dérobent encore d'importants documents sur l'histoire de la fortune privée et de ses transformations — ont été explorées et analysées par lui avec l'unique souci de la vérité.

Successivement il passe en revue l'économie rurale qui comprend avec l'agriculture, l'exploitation des bois et des mines; puis l'économie industrielle qui embrasse la soierie, la draperie, les tapisseries et les tapis, les cuirs dorés et frappés, les maroquins, la verrerie et la cristallerie, la faïence et la plomberie; enfin l'économie commerciale subdivisée en commerce intérieur et extérieur. Des conclusions largement développées couronnent cet ensemble de chapitres déjà pourvus de bonnes conclusions particulières. On se meut donc facilement à travers cette masse de renseignements, et les arbres n'y empêchent pas de voir la forêt. Bien que l'auteur ne vise point par principe à l'élégance de la forme, il sait quand il le veut tracer un portrait à rendre jaloux maint historien de la vieille école littéraire. Nulle part on ne trouvera un Henri IV mieux frappé et plus ressemblant. « L'intelligence est vive, la conception rapide, le sens pratique exquis, la mémoire excellente, le caractère beaucoup mieux trempé contre les épreuves de l'adversité que contre les entraînements de la prospérité, le langage d'une souplesse qui le fait passer sans dissonance par tous les tons, d'une force inventive qui l'égaie par une foule d'expressions à fleur de coin. La bonté et le calcul ont une part égale dans la conduite, bonté native faite d'optimisme, de bonne humeur, de vigueur physique, confirmée par la vie qui, au lieu d'amertume, a laissé un certain scepticisme et une certaine indifférence morale, calcul aiguisé par les fortunes diverses qu'il a fallu subir. » (P. 349.) Que ne pouvons-nous citer toute cette page qui a son pendant dans l'esquisse du caractère de Sully, l'*alter ego* du maître. La critique moderne est de moins en moins favorable à ce personnage d'une outrecuidance solennelle et gourmée; M. Fagniez couvre ses défauts et sauvegarde son renom d'ami sincère du peuple. Henri IV voyait plus clair et plus loin; Sully débrouillait les matières

et instruisait les questions, quitte à se grandir dans ses Mémoires.

Le chapitre relatif à l'agriculture est du plus vif intérêt. Dès 1577, Henri IV apparaît en Périgord, délivrant les cultivateurs des gentilshommes brigands qui sont leur terreur. Plus tard, il fait tuer des capitaines huguenots coupables du même crime. Mais il ne trouve pas la solution réservée à Louvois, et ses excellentes intentions pour mettre fin aux pillages des gens de guerre logés dans les campagnes restent stériles. Il ne sut pas non plus briser suffisamment avec le préjugé qui entravait la circulation des grains, et son gouvernement réparateur ne fut pourtant pas un gouvernement à bon marché.

III. — Ne quittons pas Henri IV sans signaler deux réimpressions relatives à son règne. La première est le *Tableau de la France en* 1614, par M. Hanotaux. Le roi est mort, mais son œuvre vit encore, et cette œuvre qui servira de soubassement à l'édifice monarchique élevé bientôt par Richelieu, l'historien du cardinal l'a étudiée dans ses plus grands détails. Nous avons ici non pas un ouvrage nouveau, mais la réédition, à part et dans le format in-12, du livre deuxième intitulé : *Royaume et royauté*, formant la partie principale du tome Ier de l'*Histoire du cardinal de Richelieu*. 1893, in-8. L'on a pensé sans doute que le titre d'académicien donnerait à l'ouvrage un regain d'actualité. Volontiers, nous le saluerons avec les mêmes compliments que nous avons donnés à la première édition (*Études*, *partie bibliographique*, 1895, p. 764). La jeunesse et le public des écoles à qui l'on s'adresse puiseront certainement, dans cette peinture de la vieille France, l'amour de la patrie et le désir d'augmenter sa grandeur.

Un charmant portrait de saint Louis (p. 89) et son parallèle avec Henri IV (p. 93) sont des meilleures parmi ces pages qui apprendront aux enfants de nos écoles à aimer et à vénérer tout ce qu'il y eut de respectacle et de glorieux dans notre passé national. La France, dit M. Hanotaux, « se mira dans la dynastie des Bourbons, et crut reconnaître son image ». Mais alors pourquoi insinuer que la même France ne savait ni où elle allait, ni ce qu'elle faisait. « Nos rois, écrit-il, nos hommes d'État, nos assemblées locales ou générales, nos jurisconsultes, nos soldats

ont fait une besogne aveugle dont leurs yeux trop courts n'apercevaient pas le bout. » (P. 85.) On aurait attendu jusqu'en 1792 pour résoudre la question de savoir « comment la France s'achèverait ». Nous osons demander si, en 1898, elle le sait bien encore, occupée qu'elle est depuis un siècle à défaire et à refaire à coups de révolutions une toile de Pénélope qui n'a plus même le Rhin pour bordure, alors que les autres peuples de l'Europe ont débordé leurs anciennes frontières et menacent les nôtres.

IV. — Une seconde réimpression, relative au Béarnais et que nous sommes heureux d'annoncer, est l'*Histoire de la Ligue*, par Victor de Chalambert. Des en-têtes composés par Abel de Chalambert, d'après les gravures de l'époque, mettent une note humoristique au début de chacun de ces graves chapitres. Un Avant-propos, dû à la même plume filiale, expose le but de cette réédition. « Plusieurs de ceux qui ont connu mon père, dit l'auteur, m'ont demandé de faire sa biographie en tête de ce livre. Elle peut se résumer en deux mots : conscience et travail; travail continu, surtout pendant les dix années consacrées à écrire l'*Histoire de la Ligue*. C'est à sa mémoire que je veux dédier cette nouvelle édition; la première, épuisée depuis longtemps, date de 1854. » (P. III.)

Eh bien, malgré les savants travaux de M. de l'Épinois et de tant d'autres qui ont renouvelé le sujet, cette histoire un peu vieillie produit une impression fort agréable. On n'écrit plus comme cela de nos jours. Il faut, au bas de chaque page, un amoncellement de notes et de références qui montent parfois jusqu'aux dernières réserves du texte, et ce texte lui-même ne doit plus être qu'une analyse consciencieuse — car, c'est ici qu'on met maintenant la conscience, indifférente d'ailleurs à toutes les opinions, — des dépêches diplomatiques et des documents contemporains; ici nous assistons à un drame; un drame de quinze ans, aux personnages vivants comme les héros d'un roman de cape et d'épée ; vrais pourtant et donnant peut-être une impression plus exacte de l'époque que toutes nos analyses psychologiques et nos lectures entre les lignes des rapports plus ou moins sincères des ambassadeurs. M. Abel de Chalambert a donc bien fait de rajeunir cette œuvre, où l'on sent battre le cœur d'un catholique et qui est l'histoire d'une révolution faite, non point par amour frivole du

changement, comme 1830 et 1848, mais par conviction religieuse irréductible et dans un but supérieur nettement défini.

V. — Si l'on veut mesurer d'un coup d'œil la distance qui sépare cette ancienne manière d'écrire l'histoire de la nouvelle, il suffit de passer au dernier volume de M. Berthold Zeller sur la majorité de Louis XIII. Les événements sont suivis ici année par année, mois par mois. L'auteur, après diverses études d'ensemble ou de détail sur le règne, est revenu en arrière pour serrer les faits de plus près à la lumière des documents de l'*Archivio mediceo* et des autres dépôts de sources diplomatiques. Il se trouve avoir composé toute une série d'ouvrages reliés entre eux comme les anneaux d'une chaîne, encore rompue çà et là, mais qui bientôt se rejoindront. *Henri IV et Marie de Médicis* a pour continuation la *Minorité de Louis XIII* qui se compose de deux parties : Marie de Médicis et Sully, puis Marie de Médicis et Villeroy. Parus de 1892 à 1897, ils ont pour suite naturelle le présent volume que remplissent les deux premières années seulement (1614-1616) des débuts du roi majeur ; encore une ou deux publications semblables et nous aurons pu ratteindre le *Connétable de Luynes,* enfin *Richelieu et les ministres de Louis XIII de* 1621 *à* 1624.

M. Berthold Zeller semble donc se plaire à revenir sur le chemin déjà parcouru pour l'examiner plus à loisir. Chaque fois qu'il rencontre un guide nouveau capable de lui faire mieux comprendre ce qu'il avait vu d'abord simplement comme tout le monde, il ne résiste pas à cette tentation. Comment voulez-vous qu'une fois la partie liée avec « le spirituel et avisé Matteo Bartolini », cet agent toujours aux écoutes près de Marie de Médicis pour envoyer les renseignements les plus intimes à la cour de Toscane, on puisse fausser compagnie à un conteur si galant ? Vers la fin de 1616, c'est une autre figure déjà familière qui reparaît à la cour de France. Le diplomate expérimenté qui s'appelle Scipione Ammirato, envoyé par le grand duc pour une réclamation à propos de prise maritime, ne fait pas la navette entre Paris et Marseille, sans exciter la curiosité sans cesse en éveil de M. Zeller.

A côté des Florentins, il y a des Vénitiens. Jusqu'en 1616 l'ambassadeur de la seigneurie est Pietro Contarini. Son successeur Ottaviano Bon, désigné le 8 avril 1616, fait son entrée solen-

nelle à Paris le 10 juin. Homme aimable et serviable, il séduit à la fois les ministres et le roi, et s'empresse d'ailleurs de leur rendre les meilleurs offices dans l'affaire des Alpes. C'est un correspondant informé, minutieux et précis. Vincenzo Gussoni qui signa quelque temps les dépêches avec lui ne fut que sa doublure.

A lire les choses de l'histoire ainsi décrites au jour le jour, il est nécessaire qu'on les revive. Et c'est bien l'impression qu'on éprouve à travers ces chapitres de M. Zeller qui semblent une gazette du temps, un *Mercure françois* dépouillé de sa prolixité, mis en bon français d'aujourd'hui et habillé de nos idées modernes. D'opinions personnelles, M. Zeller ne vise point à en professer et ne songe peut-être pas à en avoir. Il suppose ses lecteurs — faut-il dire ses auditeurs, tant ces pages semblent écrites pour des cours d'Université — capables de tirer eux-mêmes toutes les conclusions. Mais il sait que la bibliographie exigeant d'infinies recherches, ne saurait être suppléée par personne. Et il nous donne à la fin de chaque leçon des catalogues de relations, de plaquettes, de pamphlets politiques formant à eux seuls la matière de nouvelles et intéressantes études sur l'état de l'esprit public, lors des États de 1614 ou des mariages espagnols. Il a été assez heureux pour retrouver un discours inconnu de Richelieu. (P. 69.)

Henri II de Bourbon-Condé, défendu par le duc d'Aumale, malmené par M. Hanotaux, étudié sans parti pris par M. Zeller, est le principal personnage de cette période qui aboutit au traité de Loudun (6 mai 1616). M. le Prince finit par la Bastille d'où il sortira un autre homme.

M. Zeller, si amateur de bons livres, se réfère à l'édition de Tallemant des Réaux en dix volumes in-12 (Garnier); les travailleurs sont habitués à la troisième, in-8°, en neuf volumes, de Techener (1854 et suiv.). Lui, si ferré sur les dates des jours, se trompe en traduisant *pridie calendas februarii* par le 30 février. (P. 72, note 1.) Lisez le 31 janvier.

VI. — C'est à la mort du souverain dont M. Zeller nous montrait les premiers pas sur les marches du trône que M. le D[r] Guillon nous fait assister. Rien de plus navrant à la fois et de plus édifiant que ce récit. Louis XIII s'y montre bien celui que Renaudot appelait dans la *Gazette* « notre nouveau saint Louis » ; mais

sa vie ne nous apparaît plus, après avoir lu ces pages d'une autorité indiscutable, qu'une longue agonie.

Cette impression d'invincible mélancolie, on avait pu l'éprouver il y a quelques années, à lire un ouvrage semblable sur la fin prématurée de François II, et plus récemment, devant la savante étude où M. Funck-Brentano a donné le dernier mot de la mort de Madame, Henriette d'Angleterre. Rien ne paraît cependant comparable en tristesse à cette restitution médicale des maladies de Louis XIII, et surtout des remèdes pires que le mal, et des médecins pires que les remèdes dont il fut la victime.

Quelle ironie se dégage non seulement de ces curieux documents authentiques et inédits, exhumés des collections du duc d'Aumale à Chantilly, mais de ces magnifiques gravures représentant la naissance du Dauphin peinte par Rubens, son baptême, son château de Saint-Germain, sa pompe funèbre à Saint-Denis! Quelles extrémités des choses humaines un Bossuet eût démêlées et rapprochées dans ces trente-trois ans de règne d'un souverain mort à quarante-deux ans à l'apogée de la grandeur, et, de son vivant, l'esprit dévoré par l'ennui, le corps par les vers !

Dès 1647, le médecin Lyonnet qui avait connu Louis XIII à Valence, déroulait dans un opuscule latin rarissime, inspiré manifestement par le médecin du roi Bouvard, le monotone chapelet des indispositions chroniques dont fut affligée cette courte existence. Richelieu, qui d'ailleurs n'avait pas non plus le temps de se soigner et mourut des plus fâcheuses infirmités, avait beau recommander au jeune roi de suivre un régime plus hygiénique. Celui-ci n'en faisait rien. De bonne heure il avait eu le goût perverti et n'aimait que les mets épicés ou sucrés. Ni bouillon, ni viandes bouillies, ni pain. Même système de déréglement pour le sommeil. Il passait parfois des jours et des nuits à la chasse. Jamais d'égard aux saisons. Soleil, pluie, neige, glace, boue, tout lui était égal. Il allait tête découverte et à peine vêtu.

Le résultat était de perpétuels accès de fièvre, des inflammations intérieures, le manque d'appétit, les crises de goutte. Les fatigues de ses nombreuses campagnes faillirent souvent l'emporter. Il souffrait de partout : poitrine, pieds, abdomen. Une toux violente le tourmentait, la soif le brûlait. Dans ses syncopes, on croyait qu'il allait passer.

Tout un corps médical est à son service : Lyonnet, Guillemeau,

La Vigne, Moreau, Claude, Seguin et Bouvard; Bouvard, dont les lettres de noblesse de 1639 récompensèrent la « sy grande affection » (p. 155), mais l'ignorance plus grande encore. Dans l'espace d'un an, en sa qualité de premier médecin, il avait fait saigner le roi quarante-sept fois, lui avait fait prendre deux cent douze médecines, et deux cent quinze remèdes ! (P. 98.)

Comme conclusion négative, le Dr Guillon écarte l'hypothèse d'un empoisonnement. Ce bruit populaire, rapporté par l'ambassadeur de Venise, fut accueilli dans notre siècle et remis en circulation par le crédule Raspail. Comme diagnostic positif et rétrospectif, l'auteur résume ainsi sa thèse : « Louis XIII a fait de la tuberculose intestinale chronique, vraisemblablement primitive, et qui s'est terminée, en même temps que se produisait une poussée aiguë du côté du poumon, de la plèvre et peut-être des reins, par une péritonite aiguë par perforation, conséquence d'une ulcération tuberculeuse ancienne. » (P. 148.) Voilà des noms nouveaux. Mais la médecine d'aujourd'hui eût-elle fait mieux que l'ancienne et remédié au mal d'une manière efficace ? L'auteur termine son étude par ce douloureux aveu : « Nous nous permettons d'en douter. »

Louis XIII, si résigné qu'il fût, eut peine sur son lit de mort à pardonner aux médecins[1]. Henri Chérot, S. J.

1. L'auteur a publié quelques dépêches des ambassadeurs vénitiens. On pourrait encore renouveler en partie le sujet, en recourant aux dépêches espagnoles qui sont demeurées inédites. Comment aussi, M. le Dr Guillon, qui étale et décrit tant de sources dans son Introduction, et qui, si souvent, au cours de son ouvrage, prononce le nom du P. Dinet, jésuite et confesseur du roi, n'a-t-il nulle part mentionné l'*Idée d'vne belle mort ov d'une mort chrestienne dans le recit de la fin hevrevse de Louis XIII svrnommé le Iuste, roy de France et de Navarre, tiré de quelques Memoires du feu P. Iacqves Dinet, son confesseur, de la Compagnie de Iesvs.* Et dedié av Roy, par le P. Antoine Girard, *de la mesme Compagnie.* Paris, imprimerie royale, 1656. L'auteur aurait trouvé même des indications médicales dans cette plaquette, assez rare en édition originale, mais réimprimée par le P. Carayon, dans ses *Documents inédits sur la Compagnie de Jésus*, t. XXIII, p. 67 *sqq.* Nous sommes encore plus étonné qu'il n'ait pas cité le témoignage d'un personnage autrement célèbre que le P. Dinet, le bon saint Vincent de Paul qui, avec les PP. de Ventadour et Dinet, assista le roi à ses derniers moments. Or sa lettre à M. Codoing, lettre où il raconte « les circonstances de la mort de Louis XIII » a été imprimée dans le recueil de sa Correspondance (t. I, p. 453). — A propos des obsèques, le Dr Guillon cite les *Cérémonies de France* (ms. de Chantilly, 437) dont il attribue une relation à Sainctot. Ce ms., annoté de la main même de Henri II de Bourbon-

Essais diplomatiques (Nouvelle série), précédés d'une Introduction sur la question d'Orient, par le comte BENEDETTI. Paris, E. Plon, 1897. 1 vol. in-8, pp. LV-412. Prix : 7 fr. 50.

Le comte Benedetti ne pouvait mieux choisir son heure pour livrer au public la nouvelle série de ses *Essais diplomatiques*. Il n'en est plus à les faire, ses essais, lui qui débutait il y a plus de cinquante ans dans la diplomatie ; il en est à les écrire, avec la modestie et la sincérité d'un débutant. Il a « la mémoire chargée de souvenirs » et « essaie » de les recueillir pour les futurs historiens de notre temps.

Selon lui, la diplomatie, « cette sage et féconde institution, fondée pour prévenir ou fermer les conflits, qui comporte et exige une certaine somme de loyauté, permet de taire ce que l'on pense, mais n'autorise nullement d'affirmer le contraire » (p. 409). N'est-ce pas là le fait d'un diplomate quelque peu naïf? diront les habiles qui se souviennent des triomphes de la fourberie en notre siècle. Le comte Benedetti n'a garde de les oublier non plus : « Quand un douloureux mécompte nous surprend dans nos illusions, nous le reprochons, dit-il, à notre diplomatie et nous en faisons peser sur elle toute la responsabilité. » (P. 35.) S'il en a été victime pour sa part, les aveux mêmes du prince de Bismarck,

Condé, a certainement un intérêt supérieur à ceux de la Bibliothèque nationale. Mais l'auteur paraît ignorer que le *Journal* de Sainctot se conserve au British Museum, et que l'analyse en a été donnée dans le *Cabinet historique*, t. V, p. 252. De plus, puisque le duc d'Aumale avait ouvert à l'auteur les archives des Condé en 1894 (p. 14), nous sommes étonné que celui-ci n'y ait pas rencontré nombre d'autres documents contemporains qui lui eussent donné de toute première main les renseignements les plus intimes et les plus inédits sur la santé du roi. Que de fois il eût rencontré des phrases comme celle-ci, extraite d'une lettre de Louis XIII à Richelieu, passée en vente publique et datée de Dormeil, 9 octobre 1642 : « Elle (ma santé) va grâces à Dieu fort bien. Il est vray que tous les mois il me faut six ou sept médecines de suite pour nettoyier le logis, mais après aussi je me porte bien pour long temps ! » De pareils documents seraient bien préférables au fatras latin du Dr Lyonnet, de Valence, imprimé depuis deux siècles et demi. Enfin, l'auteur aurait retrouvé aux archives des Affaires étrangères (*France*, 848) une lettre du bailli de Valençay sur la mort de Louis XIII, qu'il ne lui eût pas été inutile de consulter. Il eût mieux valu recourir à ces sources que de remplir inutilement des pages entières sur la domesticité luxueuse du roi (p. 379), d'après Lacroix, *Dix-septième siècle, institutions, usages et costumes*, et surtout que de se référer à Henri Martin ?

du prince des fourbes, ont « détruit la légende dont il a eu personnellement à souffrir pendant un quart de siècle », et prouvé que sa prétendue naïveté n'avait nullement nui à sa clairvoyance. Il a donc quelque autorité pour exalter au moins la droiture politique, pour montrer que l'injustice se fait tort à elle-même, qu'une certaine réparation sort de ses conséquences lointaines et amène tôt ou tard la revanche du droit méconnu.

La dernière étude du volume, qui est un parallèle entre Cavour et Bismarck, — travail un peu artificiel et cherché, comme d'ailleurs tous les parallèles, — a du moins l'avantage de montrer que la sagesse des politiques les plus avisés est toujours courte par quelque endroit, et que les colosses mêmes ont des pieds d'argile, quand on n'a pas eu soin de leur donner pour base inébranlable les principes immanents de la justice. Ces deux grands artisans de l'œuvre des nationalités, Cavour et Bismarck, ont laissé à la diplomatie européenne des problèmes difficiles à résoudre. Ils avaient pris pour complice la France, chevalier de l'idée dans le monde ; mais elle commence à se lasser d'être dupe et ne consent plus à tirer les marrons du feu pour les autres.

Dans cette question d'Orient, qui couve toujours sous la cendre et que les massacres d'Arménie et de Crète viennent de rallumer, la France semble avoir pris sagement position pour défendre ses intérêts et ceux de la paix générale. Les études du comte Benedetti sur divers épisodes de cette question dans le passé, l'ambassade de sir Stratford à Constantinople, les dernières années de Méhémet-Ali, les phases successives de la politique égyptienne, tendent toutes à éclairer les origines de la question d'Orient; et l'Introduction en résume nettement les difficultés. Pour un optimiste de la diplomatie, le comte Benedetti n'a guère confiance dans l' « espoir imprévoyant de discipliner les Barbares ». La doctrine des droits souverains du sultan sur les chrétiens de son empire lui paraît, comme à Benjamin Constant, « une monstruosité » ; mais il voit aussi les dangers de chasser les Turcs en Asie et de partager leurs dépouilles. Il conçoit donc le désir que l'on a de ne pas rouvrir la question du partage, mais plutôt de la fermer. Ce n'est pas lui qui accuserait nos ministres de manquer à leurs devoirs en n'étant pas exclusivement Français et de se mettre, comme on dit, à la remorque de la Russie pour rester dans le concert européen. Son patriotisme l'empêche de mé-

connaître, avec leur bonne foi, leurs efforts pour conserver la paix.

A. Boué.

Thermochimie. *Données et Lois numériques*, par M. Berthelot, de l'Institut. 2 vol. in-8 de pp. xvi-728 chacun. Paris, Gauthier-Villars.

Nous sommes fort en retard pour présenter cet ouvrage considérable. La cause en est l'intention où nous étions de profiter de l'occasion, pour mettre les lecteurs des *Études* au courant de l'état actuel de la Thermochimie. Puisque les circonstances nous obligent à différer du moins ce projet, bornons-nous à indiquer seulement le contenu de ce traité.

Le premier volume expose les lois numériques qui régissent la Thermochimie : Principe du travail maximum et Entropie. — Chaleurs spécifiques. — Masse chimique des éléments. — Formation des sels, des carbures, des alcools, etc., etc.

Le deuxième volume contient les données expérimentales actuellement acquises à la science par les travaux de M. Berthelot, de ses élèves et d'autres savants. L'auteur expose dans sa préface les précautions qu'il a prises pour que ces résultats numériques, si délicats à obtenir, fussent aussi exacts que possible.

Auguste Regnabel, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 27. — **A Vienne**, ouverture du Reichsrath. Tous les partis s'unissent pour voter une adresse de condoléance à l'empereur-roi, à l'occasion de la mort de l'impératrice Élisabeth.

28. — **A Paris**, M. Sarrien, ministre de la justice et des cultes, fait approuver par le conseil des ministres sa réponse à la lettre des cardinaux français, au sujet de la comptabilité des fabriques. Le ministre repousse leur demande d'intervention : 1° Parce qu'une lettre collective suppose, entre les prélats signataires, le *concert* interdit par les articles organiques ; — 2° parce que, à l'exemple de ses prédécesseurs, il considère la comptabilité des fabriques comme matière civile et non comme matière mixte, donnant lieu à l'entente entre le pouvoir civil et l'Église.

Nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur la valeur des articles organiques, et sur les prétendus droits de la société civile à l'égard des biens ecclésiastiques.

— M. Sarrien adresse aux procureurs généraux une circulaire pour les inviter à surveiller les attaques contre l'armée par voie de la presse, et à lui signaler les journaux coupables.

29. — Mort de **la reine de Danemark**, née princesse Louise-Wilhelmine-Frédérique de Hesse-Cassel.

Octobre 2. — **Dans le Puy-de-Dôme**, M. Chantagrel, radical, est élu sénateur, en remplacement de M. Gilbert Gaillard, décédé.

— **A Narbonne** (Aude), M. Paul Narbonne, radical socialiste, est élu député, en remplacement de M. Turrel, invalidé.

— **A Bastia** (Corse), le colonel Astima, radical invalidé, est réélu député.

3. — **Le gouvernement italien** a adressé à tous les autres gouvernements une note, les invitant à une conférence. Il s'agit de mesures internationales à prendre contre les anarchistes.

— On apprend qu'**à Pékin** des Européens et des Américains ont été outragés et frappés par la populace. Des détachements russes et anglais ont été appelés de Port-Arthur et de Weï-Haï-Weï.

6. — **A Constantinople**, les ambassadeurs de France, de Russie, d'Angleterre et d'Italie — l'Allemagne et l'Autriche ont déclaré laisser libre action, sans vouloir y participer — remettent à la Porte un ultimatum commun : 1° Exigeant l'évacuation de la Crète par les troupes turques, sous un mois, à courir de quinze jours après la remise de la

note ; — 2° déclarant que les puissances garantiront la sécurité des musulmans ; — 3° reconnaissant la suzeraineté du sultan sur l'île en cas de retrait des troupes ; — 4° signifiant qu'en cas de refus, les puissances obligeront les troupes turques à se retirer ; — 5° demandant une réponse sous huit jours.

9. — **En Saône-et-Loire,** M. Magnien, radical, est élu sénateur, en remplacement de M. Buffet, décédé.

— **A Constantinople,** les ambassadeurs des puissances refusent à la Porte de modifier les conditions posées dans l'ultimatum.

10. — **Le gouvernement anglais** vient de distribuer au Parlement un *livre bleu* intitulé : *Correspondance avec le gouvernement français au sujet de la vallée supérieure du Nil,* en d'autres termes, *sur la question de Fachoda.* Nous en relèverons trois passages : 1° L'ambassadeur d'Angleterre à Paris écrit, le 22 septembre, que M. Delcassé n'a pas dit explicitement que M. Liotard, chargé du développement du Congo français, dans le nord-est, ait chargé le capitaine Marchand d'une mission politique ;

2° Dans la même dépêche : « Naturellement, j'ai évité d'employer des expressions qui pussent paraître comme des menaces ; mais, à part cela, j'ai fait de mon mieux pour que la déclaration d'impossibilité pour la France de rester à Fachoda fût aussi claire et aussi nette que des mots peuvent l'exprimer » ;

3° Le 25 septembre, transmission d'un télégramme du général Kitchener, où on lit : « En réponse (à ses protestations), *Monsieur* Marchand dit qu'il avait reçu des ordres précis pour l'occupation du pays et l'érection du drapeau français à Fachoda ; enfin, qu'il ne pouvait pas se retirer sans des ordres de son gouvernement. »

En résumé, le capitaine Marchand — nommé depuis lors commandant — agit par ordre. L'Angleterre se substitue à l'Égypte et menace de complications, si les Français n'évacuent pas Fachoda. Le gouvernement français demande à négocier, et ne s'engage pas nettement à la suite de son envoyé.

On attend la publication, à Paris, d'un *Livre jaune* sur le même sujet.

Le 10 octobre 1898.

Le gérant : Charles BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA THÈSE
DE
L'ORIGINE MOSAÏQUE DU PENTATEUQUE
SA PLACE DANS L'APOLOGÉTIQUE
SON DEGRÉ DE CERTITUDE

La thèse de l'origine mosaïque du Pentateuque était, on peut le dire, universellement reçue jusque vers les débuts du siècle qui va finir. Le rationalisme allemand a trouvé commode de dénier à Moïse ses droits d'auteur et de les passer à toute une série d'écrivains qui s'échelonneraient du dixième au cinquième siècle avant Jésus-Christ, et ainsi, comme le voulait M. Renan, le Pentateuque ressemblerait assez par la diversité des pièces qui le composent à une sorte de conglomérat où seraient venus s'encastrer des matériaux de tout âge et de toute provenance[1]. Le rôle de la critique serait donc de démêler toutes ces pièces et d'assigner à chacune son origine véritable avec sa date d'entrée dans le Pentateuque. Pour parler aux yeux en même temps qu'à l'intelligence, M. Paul Haupt, assisté d'un certain nombre de critiques dits indépendants, a entrepris — et l'œuvre est commencée — de publier en couleurs le texte hébreu du Pentateuque et de la Bible entière[2]. Chaque morceau du texte a sa couleur spéciale, correspondant à l'époque présumée du document, et il arrive parfois qu'une seule et même page — tant les pièces sont nombreuses et diverses — présente l'aspect d'un véritable kaléidoscope, selon le mot irrespectueux dont se

1. Renan, *les Origines de la Bible*. (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1886, p. 266.) M. Renan a souvent répété la même idée, et parfois dans les mêmes termes, dans son *Histoire du peuple d'Israël*, t. II, p. 337-338 ; t. III, p. 240-241 ; t. IV, p. 107-114.

2. *The sacred Books of the Old Testament, a critical edition of the hebrew text printed in colors, with notes prepared by eminent Biblical scholars of Europe and America under the editorial direction of Paul Haupt*. Leipzig, Hinrichs.

servait M. Maurice Vernes pour qualifier la critique documentaire[1].

Longtemps les catholiques ont assisté, sans trop s'émouvoir, à ce travail de décomposition et de recomposition que la critique indépendante fait subir au Pentateuque traditionnel. On pensait généralement que c'était là faire œuvre vaine. Moïse, disait-on, a bien certainement écrit la Loi telle que nous la possédons : Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome. Le nier, c'est aller contre des témoignages historiques certains, bien plus, contre les attestations mêmes de Jésus-Christ et des Apôtres. Donc, d'entreprendre une reconstitution du Pentateuque, comme s'il n'était pas l'œuvre de Moïse, c'est partir d'une hypothèse fausse, c'est construire sur une base imaginaire, c'est édifier sur le vide : inutile par conséquent de se préoccuper outre mesure des dénégations et des affirmations du rationalisme biblique ; le système documentaire est fatalement destiné à la ruine, sans qu'il soit beaucoup besoin de l'aider dans sa chute.

Mais voici que depuis quelques années, des écrivains catholiques, peu nombreux, il est vrai, se montrent sympathiques à la critique documentaire. Volontiers ils admettent le point de départ de la thèse nouvelle : le Pentateuque ne peut pas être considéré comme l'œuvre de Moïse, c'est l'œuvre des siècles. Ce point une fois admis, ils concluent — et le bon sens alors l'exige — que la critique a le droit et le devoir de rechercher l'origine, la date de toutes ces pièces désormais anonymes. Dès lors aussi, pensent-ils, il faut applaudir aux efforts tentés parmi les critiques indépendants pour défaire d'abord le Pentateuque, puis le refaire ensuite, le reconstituer dans une disposition nouvelle plus conforme à la réalité historique.

Ce n'a pas été sans quelque surprise qu'on a vu chez nous des frères dans la foi passer ainsi au camp étranger, que l'on avait qualifié jusque-là de camp ennemi. Plusieurs se consolaient, prétendant, à tort ou à raison, que les transfuges n'étaient pas hommes de théologie et que par conséquent leur adhésion à la thèse documentaire n'avait pas de

1. Maurice Vernes, *Précis d'histoire juive*, p. 759.

quoi émouvoir l'opinion catholique. Mais aujourd'hui cette réponse ne vaut plus, si jamais elle a valu quelque chose, car on ne dira pas, par exemple, que l'éminent directeur de la *Revue Biblique,* le R. P. Lagrange, ne manie pas avec une égale dextérité les armes du théologien et du critique. Aussi le passage d'hommes de cette valeur au camp de nos adversaires a-t-il jeté le trouble dans d'excellents esprits, et l'on entend dire maintenant assez couramment que la thèse de l'origine mosaïque du Pentateuque peut être librement débattue entre catholiques, comme toute opinion qui n'intéresse en rien la foi ou les mœurs.

Est-il bien vrai que ce soit là une opinion libre? Est-il bien vrai que l'on puisse, sans aucun détriment pour la démonstration chrétienne et pour aucune des vérités que nous avons à défendre, nier que le Pentateuque soit l'œuvre de Moïse? Tel est le point spécial que je voudrais envisager, sans y mêler aucune question de personne, car je n'ai pas de plus vif désir en écrivant, que d'éviter de blesser qui que ce soit, à plus forte raison des frères, voués comme moi à la défense de la doctrine catholique.

I

On a laissé entendre tout d'abord qu'il suffit à la démonstration comme à la défense de la foi par les Écritures de sauvegarder la canonicité et l'inspiration des livres saints : peu importe le nom de leurs auteurs.

Il y a une part de vrai dans cette assertion, et l'on pourrait citer plus d'un livre de l'Ancien Testament, dont nous ignorons absolument l'auteur, et même la date de composition, sans que la foi y perde rien. Qui a écrit la Sagesse, par exemple? Personne ne le sait, et l'on peut dire qu'il n'importe; l'Église nous garantit que le livre est inspiré, parole de Dieu; le livre fait donc autorité comme livre divin en premier lieu, et puis, par voie de conséquence, comme livre humain; car il est impossible qu'un livre divinement inspiré ne soit pas l'œuvre d'un écrivain véridique, quel que soit d'ailleurs son époque ou son nom. Ce que je dis de la Sagesse, je pourrais le répéter de bien d'autres livres encore.

Il est donc vrai qu'un livre sacré peut imposer la foi et l'impose à la seule condition d'être démontré canonique. Pas n'est besoin, rigoureusement parlant, que l'on puisse prouver son authenticité directement et indépendamment de sa canonicité.

Et pourtant il est faux de prétendre que la foi chrétienne n'a jamais rien à gagner à la preuve directe et immédiate de l'authenticité des livres saints ; il est faux de croire que la connaissance du nom de l'auteur et de la date de son écrit n'intéresse jamais en rien la doctrine catholique et sa démonstration. Peut-on dire, par exemple, qu'il n'importe en rien que nos Évangiles soient de Matthieu ou de Marc, de Luc ou de Jean, qu'il n'importe en rien qu'on les ait écrits au premier ou au second siècle ? Peut-on dire, enfin : Ils sont canoniques, inspirés, donc des livres véridiques, et c'est tout ce qu'il nous faut savoir ?

En parlant ainsi, on oublierait une chose, c'est qu'il existe dans l'apologétique chrétienne un double procédé de démonstration, une double méthode de conduire l'homme à la foi, et que, si l'une des deux méthodes peut se passer de l'autorité purement humaine des livres saints, il n'en est plus de même pour l'autre.

La première de ces deux méthodes pourrait s'appeler la méthode du fait prochain, et la seconde la méthode du fait éloigné.

On sait que pour établir l'origine divine du christianisme ou la mission divine de l'Église, toutes les preuves rigoureusement démonstratives se ramènent à une seule : la preuve par le fait miraculeux, divin, qui témoigne en faveur de la religion chrétienne ou de l'Église de Jésus-Christ. C'est en vain qu'on a cherché récemment un procédé nouveau en apologétique ; des novices seuls pouvaient à ce point s'illusionner.

Mais ce fait miraculeux d'où part la démonstration chrétienne peut être de deux sortes : un fait qui tombe, pour ainsi dire, sous les yeux, tant il est près de nous et facile à constater, ou bien un fait lointain, perdu dans les profondeurs de l'histoire, à dix, vingt siècles en arrière et même davantage. Soit la divinité de la religion chrétienne à démontrer ;

je puis m'appuyer sur l'état présent de la société humaine, montrer la supériorité morale du chrétien comparativement au païen; je puis m'appuyer sur les vertus éminentes, héroïques qui se rencontrent dans l'Église catholique; sur l'étonnante fécondité de ses œuvres malgré l'abandon de tous les appuis humains et malgré toutes les persécutions; enfin sur les miracles mêmes qui s'opèrent aujourd'hui encore au tombeau de ses martyrs ou de ses saints et en tant d'autres endroits que Jésus-Christ, que la Vierge Marie ont choisis pour être le théâtre de manifestations surnaturelles. Ces faits, et autres du même genre, peuvent être proposés sans aucun appareil d'érudition, parce qu'ils sont là, présents sous nos yeux et mis à la portée de tous, grands ou petits, enfants ou vieillards, savants ou ignorants. C'est là ce que j'appelle la méthode de démonstration par le fait prochain, que l'on pourrait appeler aussi la méthode des simples, parce que la foi des simples, la foi du charbonnier, non moins sûre que la foi du lettré, ne s'appuie guère que sur les faits de cette catégorie, comme sur ses bases inébranlables. Il est de toute évidence que ce procédé de démonstration mène raisonnablement et sûrement à la foi les âmes de bonne volonté, et cela sans qu'il soit besoin de recourir à l'autorité humaine des livres saints. On aurait donc raison de dire que l'authenticité des Écritures n'est aucunement nécessaire en apologétique, avec la méthode du fait prochain.

Mais, nous l'avons dit, il est une seconde méthode, chère aux apologistes de la foi, comme il est facile de le voir en ouvrant n'importe quel traité théologique *De Religione* ou *De Ecclesia Christi* : c'est la méthode qui part du fait éloigné, le fait historique. Celui-là, on ne le constate qu'en recourant aux documents que nous ont laissés les générations passées. Parmi ces documents, il en est quatre surtout, où puisent tous les jours nos apologistes de cabinet ou nos orateurs de la chaire : ce sont les quatre Évangiles. C'est dans les Évangiles, en effet, que nous allons chercher les grands miracles opérés par la vertu du Christ en témoignage de la divinité de sa mission ou de sa personne, en témoignage de l'infaillibilité de sa parole ou de l'autorité de son Église. Or, qui ne voit que cette méthode de démonstration suppose essentiel-

lement l'authenticité des Évangiles préalablement démontrée ; car on ne peut pas s'appuyer ici sur les Évangiles pris comme livres canoniques et inspirés, la méthode du fait éloigné en apologétique étant une méthode historique, qui part de faits historiques, attestés par des témoins purement humains. Et voilà pourquoi tous nos traités d'apologétique, avant de s'appuyer sur les miracles du Christ pour prouver la divinité de sa mission, de son œuvre, de sa personne, commencent par démontrer l'authenticité des Évangiles, si ce n'est peut-être qu'ils la supposent démontrée, dans les cours de critique sacrée, par exemple. Ce n'est, en effet, qu'à la condition d'avoir prouvé d'abord leur authenticité que l'on peut ensuite se servir des récits évangéliques pour conduire à la foi un homme qui l'ignore encore ; et si l'on me dit que cette méthode de démonstration n'est pas absolument nécessaire, puisque aussi bien il en existe une autre, la première, je réponds que tout de même il n'est pas indifférent à l'apologétique de se priver de la seconde.

On le voit bien, puisque, dans tous les temps, à toutes les époques de l'histoire de l'Église, les apologistes chrétiens se sont empressés d'y recourir. Et ils ont eu grandement raison ; car, vis-à-vis des esprits cultivés, habitués aux recherches et aux discussions critiques, cette méthode est souvent préférable. Vous leur dites : « Jésus-Christ est l'envoyé de Dieu ; Jésus-Christ est Dieu ; il a établi une religion qu'il faut suivre, fondé une Église qui a le droit de vous instruire et de vous commander », et eux de vous répondre aussitôt, selon leurs habitudes d'esprit : « Allons aux sources ; si Jésus-Christ est le personnage que vous dites, l'histoire en témoignera ; où sont vos documents ? quelle est leur valeur critique et historique ? » Répondra-t-on à ces hommes : « Permettez, nous suivrons une autre méthode, je n'ai que faire de vous montrer des documents ; et, d'ailleurs, je n'en ai pas dont je puisse vous prouver directement la valeur historique » ? Un tel langage serait scandaleux. Le Souverain Pontife, dans son encyclique « Providentissimus Deus », va plus loin ; il range parmi les erreurs monstrueuses, « portenta errorum », l'affirmation de ceux qui attribuent les Évangiles et écrits apostoliques à d'autres auteurs qu'aux auteurs traditionnellement

reconnus : « Evangelia et scripta apostolica aliis plane auctoribus tribuenda. » Et il n'est pas douteux qu'à cet endroit le Pape ne veuille stigmatiser l'erreur de ceux qui refusent aux écrits du Nouveau Testament la valeur de documents proprement et simplement historiques. S'il en est ainsi, c'est donc que les livres sacrés du Nouveau Testament ont gardé leur valeur documentaire, que leur authenticité est démontrable et toujours chère à l'Église; par conséquent, si quelqu'un prétendait que pourtant l'authenticité des Évangiles est assez indifférente à la foi, qu'il nous suffit bien de sauvegarder leur canonicité et leur inspiration, celui-là non seulement consentirait à priver l'apologétique d'une méthode parfaite de démonstration, la méthode historique, comme on l'a expliqué, mais encore il irait manifestement contre le sentiment unanime des théologiens et contre la pensée de l'Église elle-même.

II

Mais, dira-t-on, ce n'est pas l'origine apostolique du Nouveau Testament qui est ici en cause, c'est l'origine mosaïque du Pentateuque. Et je le sais. Seulement, il arrive qu'une erreur en amène une autre et qu'il les faut aussi condamner ensemble. Tous ceux qui ont suivi la controverse actuelle dans nos Revues françaises ont pu lire, à propos de l'authenticité du Pentateuque, que l'on croyait pouvoir d'autant plus facilement abandonner l'opinion traditionnelle, qu'en réalité, semblait-on dire, nous n'avions pas besoin de défendre directement l'authenticité des saints livres. Et voilà pourquoi, élargissant à mon tour le débat, j'ai voulu montrer tout d'abord quelle est exactement dans l'apologétique la place occupée par la question d'authenticité des livres sacrés.

Passons maintenant à l'Ancien Testament, puisqu'on nous y invite, et voyons si l'on peut, sans détriment aucun, abandonner comme perdue la thèse de l'autorité humaine des livres de l'ancienne loi.

J'ai concédé précédemment qu'il n'était pas nécessaire que l'on pût toujours démontrer directement l'autorité humaine de tel ou tel livre; l'apologétique n'aurait rien à gagner ou fort peu de chose à s'appuyer immédiatement sur l'authenti-

cité de certains livres, par exemple, sur l'authenticité des livres d'un caractère didactique plutôt qu'historique. Mais la question est de savoir si nous pouvons faire les mêmes concessions pour tous les livres de l'Ancien Testament, et en particulier pour le Pentateuque, sans rien perdre du dépôt qui nous a été confié.

Dans un article resté célèbre à cause des controverses qu'il souleva, Mgr d'Hulst, si je le comprends bien, répondait affirmativement. Voici en quels termes il s'exprimait :

« Autrefois, on croyait pouvoir appuyer aussi bien sur l'Ancien Testament que sur le Nouveau la démonstration qui établit le fait de la Révélation. Les miracles de Moïse garantissaient son témoignage comme les miracles de Jésus-Christ garantissent le sien. Les prophéties d'Isaïe, clairement accomplies, pouvaient être mises en parallèle avec les prédictions du Sauveur touchant sa résurrection ou la ruine de Jérusalem.

« Aujourd'hui, tout nous conseille de changer de tactique.

« L'Ancien Testament ne peut plus figurer au premier plan. *Les conceptions nouvelles introduites dans l'histoire de l'ancien Orient ne permettent plus à la Révélation mosaïque de se défendre elle-même*, *et toute seule*[1]. »

Là-dessus, l'éminent écrivain conseillait de s'appuyer plutôt sur le Nouveau Testament pour établir le fait de la Révélation, parce que, disait-il, « la valeur humaine du Nouveau Testament est beaucoup plus facile à vérifier[2] ».

Le conseil est excellent et la raison qu'on en donne est incontestablement vraie. Il s'agit pourtant de savoir si oui ou non nous devons désormais renoncer à établir directement l'authenticité, la valeur humaine de n'importe quel livre de l'Ancien Testament, et en particulier de ceux qui, comme le Pentateuque, par exemple, semblent avoir été écrits précisément en vue d'établir par voie même historique le fait de la Révélation et la divinité de la religion judaïque. Mgr d'Hulst accorde qu' « autrefois on croyait pouvoir appuyer aussi bien sur l'Ancien que sur le Nouveau Testament la démons-

1. M. d'Hulst, *la Question biblique* (extrait du *Correspondant*). Paris, 1893, p. 12.
2. *Ibid.*, p. 13.

tration qui établit le fait de la Révélation ». Et je pense que cet « autrefois » dure encore; la théologie contemporaine tout comme l'ancienne, bien qu'elle choisisse de préférence ses preuves dans le Nouveau Testament, — et cela pour plusieurs bonnes raisons, — croit encore et toujours que l'on peut démontrer le fait de la Révélation en s'appuyant directement sur la valeur humaine d'un certain nombre de livres de l'ancienne alliance, et principalement du Pentateuque. On peut ouvrir nos plus récents traités de théologie ou nos catéchismes les plus modernes et, pour peu qu'ils soient complets, l'on y verra la preuve de ce que j'avance.

Et pourquoi, du reste, les théologiens contemporains abandonneraient-ils une position occupée par leurs devanciers, je ne dis pas seulement par leurs devanciers des trois derniers siècles, auteurs de tant de traités nouveaux *De Religione*, mais bien encore par les Pères des trois premiers siècles, qui, dans leurs controverses avec les Juifs, s'appuyaient, tout comme ceux-ci, sur l'autorité humaine du Pentateuque? Nos premiers Pères raisonnaient-ils mal? Établissaient-ils la vérité de la religion sur des preuves qui ne valaient rien? Est-ce donc qu'il a fallu dix-neuf siècles de christianisme pour trouver enfin les vraies raisons de croire? Apologistes imprudents, qui vont nous répétant à chaque instant qu'il faut abandonner les démonstrations sur lesquelles se fondait souvent la foi de nos pères! Qu'on ne l'oublie pas, si les bases de la croyance sont incertaines, la foi elle-même n'existe plus, car ici l'on peut dire : Tant vaut la preuve et tant vaut la religion.

Oh! je n'ignore pas que l'antiquité, même chrétienne, s'est quelquefois servie, ici ou là, de preuves de détail qui ne tiennent plus sous le feu de la critique ou de l'exégèse moderne, et pas n'est besoin, pour établir avec certitude la divinité de la religion, soit mosaïque, soit chrétienne, que tous les arguments qu'on en a proposés aient été également bons. Je dis seulement que, quand tel ou tel de ces arguments, à plus forte raison toute une méthode de démonstration a pour elle l'approbation des siècles et de toute l'Église, on doit y regarder à deux fois avant de déclarer que cet argument, cette méthode de démonstration ne prouve pas et donc n'a

jamais rien prouvé. Ce serait une insulte à la foi de nos pères; car s'ils croyaient, pour des raisons qui n'en sont pas, leur foi n'était qu'une crédulité niaise, et certainement personne n'oserait ainsi parler.

Mais, dira-t-on, la religion chrétienne n'a que faire de l'authenticité du Pentateuque pour rester ferme et inébranlable; ce n'est pas sur les miracles de Moïse que l'on s'appuie pour prouver l'origine divine du christianisme. J'en tombe d'accord ; mais je prie que l'on remarque ceci : le christianisme, qui peut se démontrer divin sans le secours du Pentateuque, compte aussi parmi ses dogmes le suivant : la religion mosaïque est d'origine divine et elle imposait la foi à ses fidèles. Partant de là, je raisonne ainsi : Puisque nous croyons que les Juifs avaient la foi surnaturelle et divine, il nous faut donc admettre aussi qu'ils avaient, tout comme nous, des raisons de croire à la Révélation, et des raisons, non pas seulement probables, mais certaines. Or, quelles pouvaient être pour le Juif ses raisons de croire? Tout comme nous, il en avait de deux sortes : les raisons prises du fait prochain et les raisons prises du fait éloigné.

Le Juif pouvait croire raisonnablement les dogmes de la religion mosaïque; d'abord, parce qu'à chaque instant Dieu opérait des prodiges surnaturels qui témoignaient en faveur de la vérité de sa religion. Il y a eu bien peu de générations, si même il y en a eu, de Moïse à Jésus-Christ, qui n'aient connu quelque prophète ou quelque envoyé de Dieu, confirmant par des prodiges évidents la divinité du judaïsme. Il serait facile d'en établir la preuve par la série même des prophètes dont l'Ancien Testament nous a gardé le souvenir, encore qu'il ne les ait pas tous nommés.

Mais j'ajoute que les Juifs croyaient aussi à l'origine divine de la loi mosaïque pour des raisons prises du fait éloigné, pour des raisons démontrées historiquement vraies; en un mot, ils croyaient aussi à cause des grands miracles de l'Exode et du séjour dans le désert, qu'ils estimaient historiquement certains. Jamais, chez les Juifs, on n'a cessé de tenir pour certains les prodiges opérés par Moïse lors de la sortie d'Égypte, le passage de la mer Rouge, par exemple; l'apparition du Seigneur sur le Sinaï pour y dicter la loi; en-

fin, les miracles sans nombre accomplis dans le désert de Pharan ; et jamais non plus on n'a cessé de croire que le récit de toutes ces merveilles avait été consigné par Moïse lui-même au livre de la Loi, c'est-à-dire dans le Pentateuque. On croyait donc tenir en mains le récit d'un témoin oculaire, qui racontait, à partir de l'Exode, ce qu'il avait vu, ce qu'il avait fait, par conséquent un témoin parfaitement bien informé, comme aussi un témoin au-dessus de tout soupçon pour la sincérité et l'éminente sainteté de sa vie.

Les Juifs avaient ainsi leur apologétique comme nous avons la nôtre, c'est-à-dire qu'ils avaient comme nous — et il le fallait bien — des motifs de crédibilité sûrs et certains; sans cela, ils n'auraient pu croire raisonnablement et surnaturellement à l'existence de la Révélation. Ces motifs de crédibilité étaient pour eux, comme pour nous, les miracles opérés par Dieu en témoignage de la vérité de cette Révélation.

Enfin, ils avaient comme nous deux moyens de constater l'existence de ces miracles : les voir, pour ainsi dire, et les toucher des yeux, s'il s'agissait de miracles présents, prochains, ou bien en démontrer historiquement l'existence par des documents d'une parfaite authenticité, s'il s'agissait de miracles déjà perdus dans le lointain des âges. Quand le chrétien emploie la seconde méthode, la méthode historique ou du fait éloigné, il se sert principalement des Évangiles, où sont racontés les grands miracles de la fondation du christianisme. Quand le Juif suivait cette même méthode, il allait droit à la *Tôrâh* ou Pentateuque, qui racontait les grands prodiges de la fondation du mosaïsme. Le Pentateuque jouait donc, dans l'apologétique de l'ancienne Loi, exactement le rôle des Évangiles dans la Loi nouvelle. Les ennemis de la Révélation ne s'y sont pas trompés; avec M. Renan, ils déclarent très haut que la question d'authenticité du Pentateuque « est, avec la question de la rédaction des Évangiles, le plus important problème qu'ait eu à résoudre la critique moderne[1] ». Aussi cette fameuse critique moderne n'a-t-elle rien épargné, comme chacun sait, pour battre en brèche principalement les Évangiles et le Pentateuque. Mais on ne

1. Renan. *Revue des Deux Mondes,* loc. cit., p. 9.

s'attendait guère à voir quelques catholiques faire chorus avec l'impiété et crier sus à l'authenticité du Pentateuque ; et c'est pourtant ce que nous avons le regret comme le devoir de constater.

III

De l'examen que nous venons de faire, il résulte que toute attaque contre l'origine mosaïque du Pentateuque va droit à essayer de renverser l'une des bases sur lesquelles repose l'apologétique, tant juive que chrétienne. Voilà le point précis que je voulais d'abord mettre en lumière, car il faut que ceux des nôtres, qui se mêlent aujourd'hui de manier la sape, sachent bien où portent leurs coups et nous disent enfin ce qu'ils entendent faire.

Mais, est-ce là tout? Les catholiques adversaires de l'autorité humaine du Pentateuque ne font-ils qu'abandonner une méthode de démonstration de la foi employée jusque-là par tous les Juifs et par tous les chrétiens ? Non, ce n'est pas tout. Quand on va contre une thèse, on va du même coup contre les arguments qui l'établissent, et si ces arguments, à leur tour, reposent sur des faits ou sur des principes d'une importance théologique exceptionnelle, il est impossible de les battre en brèche sans faire courir à la foi quelque danger.

Or, quels sont-ils ces faits ou ces principes sur lesquels jusqu'ici l'on s'est appuyé pour affirmer que le Pentateuque est bien l'œuvre de Moïse ?

On peut les ramener à trois.

Le premier fait est celui-ci : Chez les Juifs, on a toujours cru que le Pentateuque était l'œuvre de Moïse. Impossible de contester ce fait. On le croyait au temps de Jésus-Christ; on le croyait au temps d'Esdras (ve siècle avant Jésus-Christ) et de Zorobabel (vi^e^ siècle) ; on le croyait sous Josias (viie siècle), sous Ézéchias (viiie siècle), sous Amasias et sous Joas (ixe siècle), sous Josaphat et sous David (x^e^ et xie siècles). Josué lui-même, successeur de Moïse, l'a cru. Tout cela est dit manifestement dans les Évangiles, les Actes, les Épîtres de saint Paul, dans Esdras, Néhémie, les livres des Rois, les Paralipomènes, Josué. Je n'entends pas ici refaire les arguments : je les suppose connus; il s'agit seulement de les

apprécier, d'en peser pour ainsi dire la valeur. Eh bien! contre cette assertion : « Les Juifs le croyaient, l'ont toujours cru », a-t-on quelque chose à opposer? Ce fait, car ce n'est qu'un fait, est-il contestable? Non. Personne, même parmi les rationalistes, ne le conteste pour le temps de Jésus-Christ, personne à peu près non plus ne le conteste même pour le temps d'Esdras? Pourquoi? Parce que les Évangiles et les livres d'Esdras et de Néhémie le disent clairement. Ils nous parlent de la *Tôrâh*, c'est-à-dire d'un livre ainsi nommé la Loi, livre écrit par Moïse : *Lex — liber Moysis — Scripsit Moyses*. Et ce livre, tous les critiques en conviennent, c'était bien au temps de Jésus-Christ, c'était bien au temps où les Septante le traduisaient, c'était bien enfin au temps d'Esdras, c'était bien ce livre tel que nous l'avons, et que nous appelons, nous, le Pentateuque. Or, les livres des Rois, les Paralipomènes et les autres parlent absolument comme les Évangiles et Esdras. Tous connaissent la *Tôrâh* de Moïse, et elle est pour eux *Lex Scripta*, *scripta a Moyse*, *liber Moysis*, etc. Car c'est toujours d'un livre qu'il s'agit. Donc, le fait est indéniable : Les Juifs croyaient que leur *Tôrâh*, c'est-à-dire le Pentateuque, avait été écrit par Moïse. Cela posé, que l'on raisonne sur cette croyance ou tradition, comme on voudra, jamais on n'évitera cette conclusion : La tradition juive doit dire vrai.

Prenez-la d'abord comme tradition purement historique, et déjà la conclusion s'impose. En effet, cette tradition historique n'est pas, comme on a voulu le faire entendre, une tradition purement littéraire, parce que le problème de l'authenticité du Pentateuque n'est pas un simple problème de littérature. Si Moïse est ou n'est pas l'auteur du livre qui raconte les révélations du Sinaï, c'est une question, nous l'avons montré, qui intéresse grandement la religion elle-même; et le Juif à la conscience duquel on imposait cette dure Loi n'était pas médiocrement intéressé à la question de savoir si l'auteur de cette Loi était bien vraiment, comme on le lui disait, Moïse en personne, et non pas quelque faussaire prenant sa place et son nom.

Ah! je comprends très bien que, s'il s'agissait d'un problème comme celui d'Homère, qui n'a rien à voir avec la

conscience d'un peuple, n'intéresse que des lettrés, et encore secondairement, une opinion erronée puisse s'accréditer sur l'auteur véritable du livre. Dans le cas de l'Iliade ou de l'Odyssée, le problème est purement littéraire, et en littérature il est facile de faire dévier une tradition. Mais qu'on ait pu, à un moment donné de son histoire, faire croire subitement au peuple juif qu'il était tenu d'observer toute la Loi, parce que Moïse l'avait écrite par l'ordre de Dieu au Sinaï ou dans les déserts de Pharan, cela n'est plus de la simple littérature, et il était aussi impossible d'égarer sur ce point le peuple juif qu'il le serait d'imposer subitement à la conscience du peuple français une loi à la fois civile et religieuse, en lui contant que l'Être suprême l'a dictée au grand Vercingétorix sur les montagnes de l'Auvergne. Et quand on me citerait des duperies de ce genre pour le Coran, par exemple, encore me serait-il permis avec la théologie de nier toute parité, et il serait facile, je suppose, de montrer les différences, comme le savent faire les théologiens au traité *De Religione*, quand ils prouvent que la libre croyance chez les chrétiens, et sur la foi des Évangiles, aux récits merveilleux de la vie du Christ et à l'obligation de croire en lui, est humainement inexplicable, si l'histoire évangélique a été forgée par des faussaires et non pas écrite, comme on l'a toujours dit, par les témoins médiats ou immédiats du Christ. On sait qu'il n'en fut pas de même pour le Coran qui s'imposait par la force et la violence. Ainsi, dirais-je, la tradition judaïque, elle aussi, est inexplicable, s'il n'est pas vrai que Moïse soit l'auteur du Pentateuque ; elle n'a pas pu se tromper si grossièrement en une matière de cette gravité.

Mais il y a plus, cette tradition ne relève pas seulement de l'histoire religieuse ; elle est d'ordre divin, parce qu'elle est écrite, rapportée et approuvée dans des livres sacrés, divins. Aucun catholique ne l'ignore ; et alors comment se fait-il qu'on ose en contester l'exactitude ? Dira-t-on que les livres saints ne parlent pas de cela ? Impossible, en vérité. Alors, quoi ? Est-ce l'Écriture qui se trompe ? Eh bien, je voudrais qu'on me le dît une bonne fois, et nous saurions enfin ce que l'on veut.

Le second fait sur lequel on s'appuie pour affirmer l'origine mosaïque du Pentateuque est celui-ci : Jésus-Christ l'a dit avec tous les Juifs et comme tous les Juifs de son temps. Inutile d'ajouter que les apôtres ou écrivains du Nouveau Testament ont souvent répété la doctrine du Maître.

Eh bien, encore ici, le fait que Jésus-Christ ait affirmé l'origine mosaïque du Pentateuque est-il contestable ? Non, et tous nos adversaires en conviennent. Mais alors comment s'y prend-on pour échapper à cette conclusion : donc, le Pentateuque est de Moïse ? De deux manières : Les uns, rationalistes, qui rejettent la divinité du Sauveur, se contentent de dire ou de penser que Jésus-Christ était dans l'erreur comme tous les autres Juifs. Nous n'avons ici qu'à signaler le blasphème et à passer outre. Mais que disent les catholiques qu'ici nous combattons ? Ils disent avec les protestants prétendus orthodoxes, renouvelant en cela la théorie de Semler, que Jésus-Christ a simplement adapté son langage aux croyances populaires. Le peuple croyait faussement que le Pentateuque était l'œuvre de Moïse ; simple erreur littéraire ! Jésus-Christ n'est pas venu pour redresser les torts de la critique ou résoudre des problèmes d'histoire ; il a donc laissé la question dans l'état, parlant comme le peuple, attribuant lui aussi le Pentateuque à Moïse, comme tout le monde le faisait. A quoi bon heurter de front les préjugés populaires ? Ce n'eût pas été opportun.

Et voilà ce que ne craignent pas de dire et d'imprimer des écrivains catholiques ! Encore une fois, non, je l'ai démontré plus haut, la question de l'origine mosaïque du Pentateuque n'est pas une simple question de littérature ; c'est aussi une question d'apologétique, et donc de théologie. Et quand ce ne serait qu'un problème littéraire, on ne peut pas dire que Jésus-Christ l'a résolu comme ses contemporains, en adoptant une solution fausse, pour ne pas heurter de front les préjugés du temps. Ce serait un blasphème encore après tout ; car, qu'on le remarque bien, Jésus-Christ n'a pas simplement gardé le silence dans la question, il a parlé comme tous et affirmé comme tous que Moïse a écrit la *Tôrâh*, entendez : le Pentateuque.

Enfin, troisième fait, sur lequel repose la doctrine qu'ici

nous défendons : la tradition chrétienne. Oui, c'est encore un fait. l'Église a toujours enseigné que le Pentateuque est l'œuvre de Moïse ; les Pères l'ont dit et répété, en se fondant sur la tradition juive, mais la vraie, consignée dans les livres saints ; en se fondant encore sur l'enseignement de Jésus-Christ et des Apôtres. Et ceux-là mêmes parmi les Pères, qui, adoptant l'histoire fabuleuse du quatrième livre d'Esdras, ont cru qu'Esdras animé par l'Esprit-Saint avait dicté à ses scribes toutes les Écritures censément perdues au temps de l'exil, ceux-là, dis-je, ne cessaient pas pour cela de croire que le Pentateuque restait l'œuvre de Moïse. Si l'Énéide venait à se perdre et qu'un savant latiniste nous rendît ce poème de mémoire, l'Énéide ne serait-il pas toujours l'œuvre de Virgile ?

Mais, dira-t-on, les Pères se sont bien trompés en acceptant la narration du quatrième livre d'Esdras ; ils se sont bien trompés, quasi à l'unanimité, en admettant l'histoire des cellules des Septante. Eh oui, sans doute, rien n'empêche qu'ils ne se trompent, et même à l'unanimité, sur un fait qui n'appartient pas au dépôt de la Révélation. Seulement, encore une fois, le fait de la rédaction du Pentateuque par Moïse relève de la Révélation et nous vient affirmé par elle dans l'Écriture authentique. Voilà pourquoi l'on ne peut admettre ici que toute la tradition chrétienne se soit égarée, en déclarant que Moïse est l'auteur du Pentateuque.

Ainsi, pour nous résumer, l'origine mosaïque de l'antique *Tôrâh* est affirmée par trois autorités irrécusables : la tradition judaïque consignée aux livres saints ; l'enseignement formel de Jésus-Christ et des apôtres ; enfin la tradition chrétienne et l'enseignement de l'Église.

Il est impossible de ne pas convenir de ces trois faits, si l'on se donne la peine de parcourir les témoignages et de les grouper, de les éclairer les uns par les autres. Or, si ces trois faits sont certains, personne n'a le droit de rejeter la conclusion qui en ressort : donc le Pentateuque est bien l'œuvre de Moïse. L'attribuer à un autre, c'est commettre une erreur, erreur semblable à celle que l'on commet quand on attribue les livres du Nouveau Testament à d'autres

auteurs que les auteurs traditionnellement reconnus ; et ce que le Souverain Pontife Léon XIII a déclaré de celle-ci, qu'elle était à classer parmi les « portenta errorum », on peut aussi le dire de celle-là.

Que si l'on me demande de qui j'ai reçu le mandat de qualifier ainsi une opinion tenue par quelques catholiques, je réponds que je n'ai reçu aucun mandat et que je n'en ai aucun besoin. J'use du droit qu'a tout théologien d'examiner une proposition et d'en dire son sentiment. Ce que d'autres prennent la liberté d'attaquer, je puis prendre la liberté de le défendre, surtout si j'ai la conviction que je défends la doctrine de l'Église ma mère, et c'est ici mon cas.

IV

Je ne terminerai pas cet article sans répondre à une question que mes lecteurs ont dû se poser d'eux-mêmes.

Ils se seront dit : Mais puisque des catholiques en viennent à essayer d'éluder la force des trois arguments que nous avons examinés, c'est donc qu'il existe des objections bien graves contre la thèse traditionnelle ?

Des objections, il en existe contre l'authenticité du Pentateuque, comme il en existe contre toutes les thèses, même les plus certaines, ce qui ne les empêche pas de demeurer des thèses certaines. Je n'ai pas l'intention d'exposer ici en détail ces difficultés, pas plus que je n'ai voulu précédemment exposer en détail les preuves de ma thèse. Mais il est facile d'en donner l'idée générale et d'en apprécier l'exacte portée.

On peut classer en deux genres les difficultés que l'on nous oppose.

Les unes, prises du texte même, vont à conclure directement que Moïse ne peut pas être l'auteur du Pentateuque. Ce sont, en général, certaines locutions qui paraissent trop modernes pour qu'on puisse les attribuer à Moïse, des gloses ou explications dont n'avaient aucun besoin, dit-on, les contemporains de Moïse, ou bien même, certains passages qui semblent supposer un état géographique ou politique différent de l'état existant à l'époque mosaïque.

Je ferai d'abord remarquer que toutes les objections de cette catégorie étaient fort bien connues des exégètes anciens. Ce ne sont pas les partisans de la théorie documentaire qui les ont révélées. Et comment répondait-on ? Comme on le fait encore aujourd'hui : Tantôt en montrant que le passage incriminé ne contient rien qui ne convienne à l'époque de Moïse, tantôt en accordant qu'en effet telle locution, telle explication, tel passage, est d'un auteur postérieur.

Et quel mal, grand Dieu ! quel danger peut-il y avoir pour notre thèse d'accorder qu'un livre vieux de plus de trois mille ans, cent et cent fois recopié par des scribes sujets à l'erreur ou trop désireux d'éclaircir et de gloser un texte obscur, ait subi çà et là quelques retouches ou même quelques additions, fâcheuses ou non ? Est-ce que nous avons jamais eu la prétention de soutenir autre chose que l'intégrité et l'authenticité substantielle des livres de Moïse ? Sommes-nous assez ignorants de l'histoire des textes pour ne pas savoir tout ce qu'ils peuvent subir d'altérations, au cours des siècles ? Et ne pouvons-nous pas, tout comme d'autres, montrer qu'en fait le Pentateuque n'est pas absolument tel qu'il sortit des mains de Moïse ? Seulement, nous savons aussi que le Pentateuque, tel que nous le lisons, c'est bien le même essentiellement que la *Tôrâh* du premier siècle, le même que les cinq livres traduits par les Septante du troisième siècle avant Jésus-Christ. De cela aucun critique ne doute. Je vais plus loin, et je dis qu'à part certains énergumènes qui se compteraient sur les doigts de la main, les critiques les plus exigeants accordent qu'Esdras, au cinquième siècle, lisait, au retour de l'exil, devant le peuple assemblé, exactement le Pentateuque qui est entre nos mains. Et voilà déjà que par la seule critique nous arrivons à cette conclusion que depuis deux mille quatre cents ans, le Pentateuque est bien substantiellement le même. Pour arriver à Moïse, restent mille ans à parcourir. Or, on constate au moyen des autres livres sacrés qu'il était encore et toujours question de la *Tôrâh* de Moïse, du livre de Moïse, et l'on ne voit pas pourquoi durant ces mille ans, le livre de Moïse aurait dû nécessairement s'altérer au point de n'être plus vraiment le livre qu'avait écrit Moïse. J'entends bien

que l'on nous oppose alors les quelques gloses, explications ou additions dont je parlais tout à l'heure; mais là, entre nous et de bonne foi, en quoi cela ébranle-t-il notre thèse? Est-ce que les sermons de Bossuet n'étaient pas toujours en substance les sermons de Bossuet, encore que dom Deforis les eût maladroitement retouchés et remaniés? A ce compte, je ne sais pas vraiment si de tous nos classiques grecs ou latins il resterait un seul ouvrage que l'on pût dire authentique. Donc, nous le voulons bien, toutes les altérations que l'on nous signalera au Pentateuque, avec preuves à l'appui, nous sommes prêts à les reconnaître et nous convenons sans peine qu'il en existe et plus d'une; mais de là à conclure que nous n'avons plus l'œuvre qu'attribuent à Moïse l'antiquité judaïque, Jésus-Christ, les Apôtres et la tradition chrétienne, c'est ce que nous nous refusons à faire tout aussi bien au nom de la critique que de la foi[1].

La seconde catégorie de difficultés que l'on nous oppose est prise de l'examen des pièces qui, selon la théorie documentaire, sont venues de divers côtés se réunir, se grouper ensemble pour former enfin le Pentateuque.

On nous dit : Examinez la composition même du Pentateuque, vous verrez qu'il contient des morceaux de styles fort différents, et que par conséquent l'auteur de la dernière et définitive rédaction avait à sa disposition des sources multiples. Or, si Moïse, témoin oculaire et principal acteur des faits racontés dans le Pentateuque, avait été lui-même l'auteur du Pentateuque, il est évident qu'il n'aurait pas eu à consulter d'autre source que sa propre mémoire. Moïse n'est donc pas l'auteur du Pentateuque. Et, partant de là, on nous démonte le Pentateuque pièce par pièce; on distingue chaque morceau prétendu d'origine différente, en lui assignant une provenance et une date nouvelles. Et il paraît que

1. C'est ce que disait très bien, tout récemment encore, pour la partie législative du Pentateuque, mon savant confrère, le R. P. Prat, dans son article : *la Loi de Moïse. Ses Progrès.* (*Études*, 5 octobre 1898, p. 29-56.) Quant aux difficultés prises de la partie historique, notre vénéré directeur, le R. P. Brucker, les a savamment examinées et réfutées ici-même, il y a déjà dix ans, dans deux remarquables articles, intitulés : *Questions actuelles d'exégèse. Les objections contre l'origine mosaïque du Pentateuque.* (*Études*, mai et juillet 1888.) Je ne puis mieux faire que d'y renvoyer le lecteur.

ce démontage du Pentateuque fait grande impression sur certains esprits, et que le ton d'autorité avec lequel on recompose ensuite un second Pentateuque, historique celui-là, convainc de plus en plus de la fausseté de notre thèse.

Pour être juste, il faut commencer par convenir que la théorie documentaire contient une part de vérité; mais cette part de vérité était connue longtemps avant que la théorie documentaire eût apparu. On doit remarquer, en effet, que le Pentateuque comprend deux parties fort différentes : la première, qui raconte l'histoire des temps antérieurs à Moïse, à commencer par la création du monde, et la seconde, qui contient les faits contemporains de Moïse : l'Exode et les pérégrinations à travers le désert.

Pour la première partie, nos critiques indépendants ont raison : oui, la Genèse et, si on y tient, le début de l'Exode supposent des sources diverses; mais, si la critique moderne a eu le mérite de mettre mieux en saillie ce caractère composite d'une partie du Pentateuque, elle ne peut, quant au fond, revendiquer le mérite de l'invention. Le droit de priorité appartient à l'antique bon sens de l'homme, qui supposera toujours que, quand un écrivain raconte l'histoire des siècles passés, il utilise des documents antérieurs. Sans doute, puisque Moïse écrivait sous la dictée de Dieu, il eût pu recevoir de Dieu lui-même la connaissance des temps primitifs; mais il n'est aucunement nécessaire de recourir à cette hypothèse, pas même pour le récit de la création, qui pouvait avoir été fait bien avant Moïse. Donc, Moïse avait dû consulter des sources antérieures à lui-même, c'est ce que le bon sens disait.

Le bon sens disait encore que Moïse n'avait pu écrire l'histoire de faits s'échelonnant sur un espace de trois à quatre mille ans, s'il n'avait utilisé, lui, ou à tout le moins quelque écrivain antérieur, des sources de provenance et d'âge divers; car celui, par exemple, qui, le premier, avait conté l'histoire d'Adam et de ses fils, sans doute avait précédé Noé, et si Noé l'avait transmise à son tour, ce n'était pas lui qui avait ensuite conté l'histoire d'Abraham, et ainsi des autres. Il fallait donc nécessairement supposer des narrateurs et des récits de divers âges et de diverses provenances. Mais restait la question de

savoir si Moïse avait tellement fondu dans son récit les documents dont il se servait qu'on ne pût les reconnaître encore et les discerner dans son œuvre; et c'est là le problème que la critique moderne, depuis Astruc, au siècle dernier, a examiné avec une attention que l'antiquité, moins soucieuse de ces sortes de questions, n'avait pas apportée.

Il va sans dire qu'un problème aussi délicat n'est pas résolu par tous de la même manière. Les uns se refusent obstinément à rien reconnaître, quoi qu'on dise; pour eux, dans la Genèse, on ne voit que Moïse et personne autre. En revanche, il est des connaisseurs si fins qu'ils vont jusqu'à discerner le style de notre premier père, ce qui doit être assurément fort consolant. Pour en dire simplement mon avis, j'estime que l'on ne peut, sans y mettre quelque entêtement, se refuser à reconnaître la diversité de certains documents d'après le style même de ces pièces. Ce que l'on a dit, en particulier, du double récit de la création force la conviction; et il est assez clair en d'autres endroits que Moïse laisse, çà et là, à ses documents leur caractère spécifique, originel.

Donc, nous voilà d'accord, pour le fond, du moins, avec la critique documentaire, en ce qui concerne le récit des faits antérieurs à Moïse; mais, où je cesse complètement de suivre la théorie nouvelle, c'est quand on l'applique aux faits contemporains de Moïse. Là, je reconnaîtrai bien, sans qu'il m'en coûte, certaines locutions ou additions postérieures à Moïse; mais, que l'ensemble des récits et des lois ne puissent pas être d'une seule plume et, par conséquent, de Moïse, c'est ce à quoi je ne saurais souscrire; premièrement, parce que je crois, et que j'ai raison de croire, aux témoignages des Écritures, de Jésus-Christ et de la tradition chrétienne; secondement, parce que, à juger directement les pièces, je ne vois aucune raison sérieuse d'en refuser à Moïse la paternité.

En vérité, on se demande parfois comment de bons esprits se laissent si facilement incliner à la théorie documentaire par des arguments qui n'en sont pas.

Cela, c'est aussi un problème; et voici, peut-être, comment il le faut résoudre. Il est incontestable que dans le camp de nos adversaires, protestants ou incrédules, il y a des hommes de beaucoup de science et d'érudition, des

hommes dont les œuvres, parfois, surpassent de beaucoup les nôtres par l'étendue du savoir et la patience des recherches. Eh bien, je crois que quelques catholiques subissent le prestige de nos très savants adversaires et qu'hypnotisés pour ainsi dire par l'éclat de la réputation qu'on leur fait, que nous leur faisons nous-mêmes, ils adoptent, sans les discuter suffisamment, un peu toutes leurs théories.

Il y a là un certain manque d'indépendance contre lequel il nous faut réagir. Eh, mon Dieu, que nous soyons souvent dépassés par les incrédules eux-mêmes dans les sciences historiques ou critiques, la philologie, la linguistique et autres branches du savoir humain, il est assez facile d'en convenir ; mais, que nous leur cédions le pas aujourd'hui, et que jamais nous le leur ayons cédé pour la solidité, l'exactitude et la justesse de nos vues philosophiques ou théologiques, cela, non, par exemple. Il ne nous est pas difficile, grâce à notre formation intellectuelle autrement ferme que la leur, de voir que leurs élucubrations, très souvent, manquent de base ou ne concluent pas comme ils le pensent. Voyons, franchement, qu'est-ce que signifient, dans le cas présent, des raisonnements où l'on ne s'appuie que sur des convenances possibles d'un texte avec une époque, laquelle souvent est mal connue, pour en déduire que ce texte doit être de cette époque, et non pas de telle autre que lui assignent tous les témoignages de l'antiquité, et avec laquelle notre texte convient encore infiniment mieux ? Comment voulez-vous que mon esprit s'incline sous une argumentation de cette valeur ? Et, me fût-elle proposée par l'homme le plus érudit du globe, que je me refuserais à l'admettre. Et que me fait cet homme illustre, s'il raisonne de travers ? A-t-il un droit quelconque à ce que je le croie sur parole ? Non. Alors, qu'il me montre premièrement que je ne dois ajouter foi, ni à la tradition divine, ni à Jésus-Christ, ni à l'Église ; après, qu'il me donne des raisons qui soient des raisons et je serai de son bord ; sinon, jamais.

Tous pourtant ne cèdent pas à la seule fascination de quelques noms réputés grands dans la science. Il en est qui dépassent presque toujours le but, vont au delà des limites où se meut l'exacte vérité, poussés en cela par un autre mobile,

et sans qu'ils s'en doutent; je veux dire par une sorte de respect humain, par la peur d'être traités d'arriérés, de gens en retard sur leur siècle, enfin, par la peur de ne pas paraître *dans le mouvement.* Eh bien, je le veux ; car c'est tout à fait mon avis : il faut que nous soyons dans le mouvement, mais dans le mouvement de l'Église et le mouvement du Pape. Certes, il en est du mouvement, le glorieux Pontife qui nous gouverne, et je ne sache pas que personne jusqu'ici l'ait trouvé en retard sur son siècle ; à beaucoup même il paraît le devancer. Et ce n'est pas seulement dans les questions politico-religieuses ou dans les questions sociales qu'il marche en avant pour nous montrer la voie; il nous a indiqué tout aussi bien la route à suivre dans les études philosophiques et théologiques, dans les sciences physiques ou naturelles, comme encore naguère dans les études philologiques, critiques et scripturaires. Hommes d'avenir, qui voulez être dans le mouvement, voilà le train qu'il faut prendre, le train du Pape et de l'Église ; c'est le seul qui ne déraille pas.

Lucien MÉCHINEAU, S. J.

UNE RELIGIEUSE ENSEIGNANTE

AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION

LA FONDATRICE DES *OISEAUX*

Au mois de mai 1897, Rome canonisait le bienheureux Pierre Fourier ; à Noël de la même année, la Congrégation de Notre-Dame, fondée par le curé de Mattaincourt, célébrait son troisième centenaire. Les *Études* ont, à cette double occasion, exposé les idées et les méthodes de ce saint éducateur du seizième siècle [1].

Ses idées et ses méthodes lui ont survécu depuis trois cents ans ; elles servent toujours de règle fondamentale aux religieuses de Notre-Dame, dont les établissements, supprimés, comme tous les autres, en 1792, par les ennemis de l'éducation chrétienne et de Dieu, ont repris, en notre siècle, une nouvelle vie et un nouvel essor.

Avant 1789, il y avait à Paris trois maisons des chanoinesses régulières de Saint-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame ; on en compte encore trois aujourd'hui, toutes trois florissantes ; créées chacune à dix ans de distance : l'Abbaye-aux-Bois, en 1808 ; les Oiseaux, en 1818 ; le Roule, en 1828. Au lendemain de la Révolution, il fallait établir les maisons d'éducation pour les filles, comme les collèges catholiques, sur des ruines. Dieu y pourvut. D'humbles femmes, sans aucunes ressources, sans aucun encouragement de l'État, sans influence dans le monde, mais d'une foi intrépide et d'une volonté virile, ont réalisé cette merveille.

Presque toutes les maisons de religieuses enseignantes, les plus célèbres et méritantes, ont été instituées, ou bien ont recommencé de vivre à cette époque ; elles n'ont pas eu d'au-

1. Articles du P. Henri Chérot, reproduits dans le volume intitulé : *Saint Pierre Fourier, de Mattaincourt* (1565-1640), d'après sa correspondance. Desclée, 1897.

tres origines que la pauvreté, le zèle des âmes, le dévouement désintéressé et s'appuyant sur une inébranlable confiance en Dieu. Pour former des femmes fortes, chrétiennes, sérieuses, distinguées, — je n'ose dire *savantes*, vu que ce mot implique toujours, ou un soupçon de pédantisme, ou un semblant de ridicule, mais instruites, dans la mesure et de la manière qui leur convient, — il faut, avant toutes choses, la science de la foi, l'esprit de la foi, le bon sens guidé, élargi, soutenu, élevé par les vues de la foi. Certes, dans les congrégations enseignantes, on ne néglige point les brevets et l'on y moissonne largement les diplômes : mais la parole de saint Pierre Fourier aux religieuses de Notre-Dame doit figurer en tête de tous les programmes de l'éducation catholique, donnée aux jeunes filles : « Votre dessein principal est de les enseigner à être bien sages, à gagner le ciel, à devenir des saintes[1]. »

Les origines du monastère, dit des *Oiseaux*, nous en offrent un noble exemple, et des plus concluants. De l'histoire de ces origines, nous détachons un premier chapitre, qui est la *Vie* de la fondatrice, Mère Marie-Euphrasie. Cette admirable fille de saint Pierre Fourier n'a pas joui — si l'on peut ainsi parler d'une religieuse toute donnée à Dieu — des succès, des grands développements de son œuvre, et de ce que Louis Veuillot, il y a déjà plus de cinquante ans, appelait les « magnificences » des Oiseaux[2]. Elle sema dans la peine, et s'en alla bientôt moissonner au ciel dans la joie qui ne finit plus.

Une héritière de son intelligence, de son cœur, de ses vertus, Mère Sophie, a continué cette œuvre et l'a menée jusqu'aux *magnificences*. Nous raconterons son histoire, dans un volume, qui fera suite au chapitre que nous publions. Nous voulons seulement faire connaître aux lecteurs des *Études* l'humble et courageuse fondatrice, à laquelle Villemain rendit le plus significatif hommage, en écrivant lui-même sur la Mère Euphrasie des pages brillantes, où il déclare qu'elle « mériterait un éloge et un panégyriste bien

1. *Lettres*, t. I, p. 4.
2. *Correspondance*, t. V, p. 3.

supérieur à toutes nos pensées ». Cette notice, due à la plume de Villemain, parut en 1856, dans un ouvrage de la comtesse Drohojowska, intitulé : *les Femmes pieuses de la France*[1]. L'auteur s'y livre surtout à l'éloquence, et peu aux recherches historiques; il n'a rien ajouté à ce que nous savons de Mère Euphrasie. Nous lui emprunterons toutefois quelques-uns de ses alinéas, ou de ses renseignements, sans y insister plus que de raison; non plus que sur ce fait, tout au moins singulier : A une époque où personne dans les couvents ne songeait à s'en aller chercher des leçons et choisir des maîtres chez les messieurs de l'Université, un des plus fameux universitaires, un ancien ministre de l'Instruction publique, proposait comme l'idéal de l'éducatrice pour les femmes de France, la Mère Euphrasie, une religieuse à qui l'on doit, dit-il, « une des plus grandes maisons modèles pour l'éducation des jeunes filles ».

Ne serait-ce point le cas de répéter à plusieurs : *Et nunc erudimini ?*

I

Marie-Thérèse-Félicité Binart naquit à Paris, en la paroisse de la Madeleine, le 12 octobre 1775, de parents chrétiens, qu'elle eut à peine le temps et la joie de connaître[2].

1. Villemain avait eu l'intention de faire élever ses filles chez les religieuses des Oiseaux ; mais en s'occupant des premières démarches, il découvrit — *proh ! pudor !* — que des Jésuites venaient prêcher dans cette maison. Il prit peur et confia ses enfants à un autre couvent, où, peut-être, l'on voyait un peu moins souvent ces hommes terribles.

— Il y a tantôt quinze ans, un très intéressant article intitulé : *Une sainte femme, Mère Euphrasie*, fut publié par les soins de l'un de nos confrères, le P. Charles Clair, dans la *Revue du Monde catholique* (mars 1884). Comme nous avons puisé aux mêmes sources, — qui sont les *Annales* des Oiseaux — nous racontons nécessairement la plupart des mêmes faits, et très souvent dans les mêmes termes. Mais, grâce à des publications récentes et à des documents qui n'ont pu être consultés en 1884, nous avons, soit complété, ou confirmé, soit mis au point, un certain nombre des récits ; nous en avons même rectifié plusieurs autres ; et, de ce double chef, le travail qui paraît dans les *Études*, nous semble nouveau, à bien des égards.

2. L'an mil sept cent soixante-quinze, le treize octobre, a été baptisée Marie-Thérèse-Félicité, née d'hier, fille de Pierre Binart et de Marie-Anne-Félicité Pessaire, son épouse. Parrain et marraine : Pierre Lebon et Marie Lavoye, veuve Leblanc ; et ont signé avec le père. (*Extrait du registre des baptêmes de la paroisse de la Madeleine-la-Ville-Lévêque, à Paris.*)

De riches tapissiers, amis de sa famille, M. et Mme Montgis, recueillirent la petite orpheline, la traitèrent comme leur propre fille et se chargèrent du soin de son éducation.

Leur charité généreuse trouva bientôt un encouragement et une récompense, dans les heureuses et précoces qualités de cette aimable enfant. Intelligence vive et prompte, constante égalité d'humeur, franche gaieté : tels étaient les traits extérieurs de son caractère, au fond duquel s'éveillait déjà une énergie peu commune ; jointe à une piété toute spontanée qui devait élever l'énergie jusqu'au courage, parfois même à l'héroïsme.

En ces tristes années qui achevèrent le règne de Louis XV et qui, malgré les vertus de Louis XVI, conduisirent rapidement la France aux sacrilèges bouleversements de la Révolution, les préjugés *philosophiques* avaient envahi la bourgeoisie de Paris : les parents adoptifs de Thérèse n'y avaient pas échappé ; et l'enfant, que Dieu attirait à lui, ne rencontrait autour d'elle ni appui, ni lumières. Bien au contraire, on suscitait toute sorte d'obstacles à sa dévotion naïve ; sa mère adoptive surtout s'ingéniait à mener cette petite guerre de tous les jours, qui allait parfois jusqu'à la persécution et la tyrannie.

Mais la persécution intime, comme toutes les autres, enracine la vertu et la fait fleurir dans les âmes vaillantes. Dès ses plus jeunes années, Thérèse cherchait Dieu et annonçait la volonté d'être toute à lui. Son divertissement favori consistait à *jouer à la religieuse*, avec de petites compagnes qu'elle groupait en communauté, et avec qui elle chantait l'office divin, après avoir gravement présidé le chapitre et exhorté son monde à la vertu. Quelquefois, on la trouvait seule, prosternée en prière au pied d'une statue, que, dans sa pieuse candeur, elle prenait pour une image de Marie : c'était une divinité païenne, comme on les multipliait partout en ce temps-là et qui n'avait rien de très édifiant. Mais, selon le mot de saint Paul : « Pour ceux qui aiment Dieu, tout concourt au bien[1] » ; et à l'ombre d'une déesse de l'Olympe, Thérèse priait avec ferveur, en s'exerçant à vivre dans la solitude.

1. Rom., VIII, 28.

Ce désir de la solitude possédait son âme et se trahissait en mainte occurrence, même aux moments les plus imprévus. Un jour, une terrasse où elle jouait, s'écroule sous ses pas. Mme Montgis accourt effrayée ; elle la croit écrasée sous les décombres. — « Ne craignez rien, maman, lui crie joyeusement Thérèse ; je n'ai aucun mal. Je me suis même déjà bâti une petite cellule. » Elle montrait ainsi, dès cet âge, le merveilleux sang-froid, dont elle devait donner tant de preuves, dans les heures singulièrement critiques de sa vie.

En dépit des préjugés et de la *philosophie*, on permit et l'on voulut que l'enfant se préparât sérieusement à sa première communion : elle avait douze ans; une année entière fut consacrée à cette préparation ; ce fut une année de grâces pour cette âme généreuse et pure; Thérèse y donna tant d'exemples de foi et de telles marques de zèle pour les choses de Dieu, que M. Montgis, jusque-là étranger à toute idée chrétienne, ne put résister à cette douce influence et fit une conversion sincère. Ce fut la première conquête de l'heureuse enfant, qui, dans la suite, achemina un si bon nombre d'âmes vers l'autel et le paradis.

Malheureusement, Mme Montgis, dont la tête ne valait pas le cœur, s'obstinait à contrecarrer en tout les pieuses aspirations de sa fille adoptive. La bonne dame avait décidé que Thérèse ne serait point *dévote;* et pour la préserver de cet étrange fléau de la dévotion, elle ne reculait pas devant les mesures les plus tracassières et ridicules. Thérèse exprimait-elle le désir d'une promenade hors de la maison, vite Mme Montgis s'imaginait — non, du reste, sans motif — que la jeune fille n'avait d'autre but que l'église voisine et le confessionnal : alors, pour empêcher un tel désordre, elle lui imposait la corvée de promener ses deux chiens — un dogue de belle taille et l'un de ces tout petits caniches, dont la mode venait de se répandre. Avec ces deux compagnons, se disait-elle, impossible à une dévote de porter ses oraisons à l'église. Mais, sitôt dehors, Thérèse confiait le dogue aux braves gens du voisinage qui le lui gardaient, moyennant finance ; puis elle enfouissait dans sa poche le caniche récalcitrant, elle entrait au confessionnal ; heureuse, si l'animal

prisonnier ne révélait pas sa présence et sa captivité par des jappements intempestifs.

Pour la communion, la difficulté était plus grande encore. Avant d'aller à la messe, la jeune fille devait chaque jour assister au déjeuner de famille; ainsi l'avait réglé dame Montgis dans sa tyrannique sagesse; mais si, d'une part, il y avait raffinement de surveillance importune, il y avait, d'autre part, redoublement d'habileté, comme de bonne grâce. Thérèse était si alerte à servir tout le monde, elle se donnait tant de mouvement, que personne ne s'apercevait qu'elle se levait de table, sans avoir pris aucune nourriture. Elle en était quitte pour souffrir de la faim jusqu'au repas du soir : souffrance qui se renouvelait plusieurs fois la semaine, mais que Notre-Seigneur récompensait des divines joies de sa visite.

Thérèse avait toutefois un défenseur bien dévoué, quoique timide, dans l'excellent M. Montgis converti. N'osant affronter les colères trop connues de la maîtresse du logis, il sortait sans bruit avec la jeune fille, sous prétexte de visites ou de promenades, et il la conduisait, soit à l'église, soit au fameux Calvaire des Ermites du Mont-Valérien[1], où ils faisaient ensemble le chemin de la croix. Mais, dans ce dernier cas, le bonheur de suivre le Sauveur dans sa voie douloureuse devait être acheté par une assez dure pénitence. Thérèse n'avait qu'une chaussure fort mince, que l'ascension de la sainte mais raboteuse colline aurait mise en pièces. Pour ne se point trahir de la sorte, elle quittait bas et sou-

1. Ce *calvaire*, au Mont-Valérien, avait été fondé en 1634, par un prêtre de Paris, Hubert Charpentier. Odieusement profané et détruit pendant la Révolution, il fut rétabli sous la Restauration ; mais, en 1841, on l'a remplacé par une forteresse.

— Voici ce qu'en écrivait l'auteur du *Tableau de Paris*, sous Louis XVI, et à l'époque précise où Thérèse Binart allait y faire ses dévotions : « Le *Calvaire* ou le *Mont-Valérien :* petite montagne à deux lieues de Paris, habitée par des hermites qui sont en possession de ce lieu depuis quatre ou cinq siècles. C'est pendant la Semaine sainte et aux fêtes de la Croix un concours étonnant de peuple et de bourgeois de Paris qui y viennent admirer les chapelles et le grand crucifix, où Jésus-Christ est mis en croix entre le bon et le mauvais larron... On y jouit d'un bon air, d'une vue magnifique, et le corps s'en trouve tout aussi bien que l'âme. » (Mercier, *Tableau de Paris*, t. VII, p. 110.)

liers avant de monter, et faisait pieds nus ce rude pèlerinage. Au retour, l'inquisition la plus soupçonneuse ne découvrait aucune trace de cette pieuse échappée.

C'était plus que du courage chez une enfant de treize ans ; c'était quelque chose de l'admirable folie de la croix. Une pareille générosité avait vivement frappé le directeur de son âme, le P. Thomas, prêtre savant, distingué, plein de foi et de zèle qui fut emprisonné et condamné à mort pendant la Terreur, mais qui échappa aux bourreaux, et, en 1814, à l'âge de soixante et un ans, fut un des premiers novices de la Compagnie de Jésus rétablie par le pape Pie VII[1]. Selon toute probabilité, le P. Thomas avait connu d'anciens Jésuites et avait appris, à leur école, l'estime et la pratique des *Exercices*. Mais il n'en avait certes pas reçu des leçons de « morale relâchée ». Si l'on en juge d'après les épreuves que l'excellent prêtre imposait à sa jeune pénitente, ce n'est pas lui qu'on aurait pu taxer de faiblesse et de condescendance excessives : s'il y avait en lui de l'exagération, c'était plutôt dans le rigorisme et le mépris de ce qu'on appelle les « convenances et usages du monde ». Par son ordre, ou son conseil, la vaillante enfant devait se rendre à l'église en robe de soie et en sabots ; entendre la messe du dimanche avec une coiffe de nuit ; réciter plusieurs *Pater* et *Ave*, les bras en croix, devant le maître-autel de la paroisse.

1. Dans les relations manuscrites ou imprimées qui concernent Mère Euphrasie, on appelle le P. Thomas « ancien jésuite », c'est une erreur : il est à croire qu'il fut membre de la Congrégation dirigée à Paris, vers 1780, par un ancien jésuite ; mais il n'avait pas même dix ans, lors de la suppression des Jésuites en France. — Voici, d'après les Catalogues de la Compagnie de Jésus (Province de France), les dates principales de la vie du P. Antoine-François-Vivien Thomas : né à Saint-Valery-en-Caux, le 24 septembre 1753 ; ordonné prêtre le 20 mai 1780, à Paris ; admis au noviciat le 5 août 1814 ; mort à Laval, le 23 mars 1833, à l'âge de quatre-vingts ans.

Le P. Guidée complète ces notes, comme suit, dans la *Vie du P. Varin* (chap. xvi, p. 154) ; avec une ou deux variantes sur le lieu et le jour de naissance : « Le P. Antoine Thomas, docteur de Sorbonne, né à Sotteville, en Normandie, le 23 septembre 1753, était un prêtre rempli de science, de mérite et de vertu. Pendant la Terreur, il fut emprisonné à Arras et condamné à mort comme prêtre réfractaire ; mais une maladie dont il fut atteint fit différer son exécution. Robespierre ayant été renversé, M. Thomas recouvra sa liberté. A sa sortie de prison, il se retira d'abord à l'hôtel Blin de Bourdon

La Vie des Saints offre sans doute plus d'un exemple de ces pratiques extraordinaires; mais elles étaient vraiment extraordinaires. Et pour que le P. Thomas les prescrivît ou permît, surtout en dehors du cloître, à une jeune fille de treize ans, il fallait qu'il eût reconnu dans cette âme, avec une vigueur au-dessus de son âge, une haine singulière du monde, de son esprit, de ses vanités et une volonté déjà bien arrêtée de suivre Jésus crucifié.

Le P. Thomas alla plus loin encore. Vers 1788, il lui fit faire, dans toute leur rigueur, les exercices de saint Ignace; c'est-à-dire une retraite de trente jours. Thérèse avait quatorze ans; elle obtint, non sans peine, croyons-nous, de sa mère adoptive, l'autorisation de passer ce long mois en face de Dieu, dans la solitude la plus austère, et dans la contemplation des vérités éternelles. Les premiers jours ne furent pas exempts d'ennui; mais bientôt la jeune retraitante se familiarisa avec les méthodes de saint Ignace : elle parcourut, sans aucun adoucissement, et d'un cœur alerte, les étapes des quatre Semaines : l'épreuve fut décisive; Thérèse en sortit, n'ayant plus de goût que pour la prière, et assurée d'une vocation qui ne faisait doute pour personne.

Seule, Mme Montgis ne voulait pas se rendre à l'évidence. Elle déclarait bien haut que jamais elle ne laisserait sa fille au couvent. M. Montgis n'était point hanté de ces préventions aveugles; sa foi lui montrait les desseins d'en haut sur cette généreuse enfant; et ce fut sans doute avec le consentement et la connivence de l'honnête homme que Thé-

à Amiens, et puis au château de Béthencourt, près de cette ville. Là, outre l'office de chapelain qu'il remplissait dans le château, il exerça le saint ministère auprès des habitants de la paroisse que le malheur des temps avait privés de toute instruction religieuse, et de nombreuses conversions furent la récompense de son zèle. En 1803, l'abbé Thomas quitta Béthencourt et entra dans la Société des Pères de la Foi, où il fut appliqué aux fonctions de missionnaire aussi longtemps que les circonstances le permirent. Admis en 1814 dans la Compagnie de Jésus, il reprit le cours de ses missions. Nommé supérieur de la maison de Laval, il parcourut pendant plus de quinze ans les principales villes de France avec plusieurs de ses confrères, et Dieu répandit sur leurs travaux les bénédictions les plus abondantes. On admirait dans le P. Thomas la candeur, la simplicité, l'aménité du caractère, jointes à la science et au dévouement. Il mourut à Laval le 23 mars 1833. »

rèse put se sauver chez les Clarisses. On la reçut à bras ouverts; et, dès le premier moment, le cloître lui parut un vestibule du paradis; tout l'enchantait, la pauvreté, la pénitence, les jeûnes, le silence, l'oraison, l'office divin psalmodié pendant la nuit. Ce bonheur et cette paix durèrent trois semaines[1]. La terrible dame Montgis, abusant plus que jamais de ses droits de mère adoptive, fit chercher partout l'orpheline, découvrit sa retraite et vint l'en arracher de force, en protestant que, pour rien au monde, elle ne tolérerait qu'une jeune fille s'ensevelît vivante dans ce tombeau. Elle luttait contre Dieu qui, malgré elle et grâce même à ses caprices, rapprochait sa servante du but dont on voulait l'éloigner.

Le curé de Saint-Roch, qui connaissait sa vertu et les tracasseries auxquelles elle était en butte, recommanda Thérèse à la princesse de Chimay, qui offrit de payer la dot, et de faire les frais du trousseau, à condition qu'on permettrait à sa protégée d'entrer au monastère de l'Assomption[2]. Les religieuses de l'Assomption, connues autrefois sous le nom d'*Haudriettes*, habitaient, rue Saint-Honoré, un grand couvent, dont il ne reste que la chapelle : leur règle était beaucoup moins sévère que celle des Filles de Sainte-Claire. Un vieil historien de Paris sous le règne de Louis XIV, donne sur le monastère de l'Assomption des détails pittoresques ; celui-ci entre autres : « Parmi ces religieuses, il y en a quelques-unes qui ont la voix très belle, ce qui attire un grand concours de monde, principalement aux Ténèbres de la Semaine Sainte; et le profit que l'on tire des chaises, que l'on loue très cher ces jours-là, est fort considérable[3]. » Les religieuses de l'Assomption n'avaient point par conséquent une

1. Quel était ce couvent de clarisses? Nous n'en connaissons qu'un en 1790; celui qui s'appelait autrefois « couvent des Cordelières de l'église de Sainte-Claire de Lourcine-lès-Saint-Marcel », sur l'emplacement duquel on a élevé l'hôpital de Lourcine. (Voir Lebœuf et Cocheris, t. II, p. 740.)

2. Notons ici une coïncidence tristement frappante. Sous la Convention, la princesse de Chimay fut enfermée dans la prison des *Oiseaux*, que Thérèse Binart devait transformer en couvent ; elle en fut tirée le 25 juillet 1794, et condamnée à l'échafaud par le tribunal révolutionnaire. (Voir H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, le 7 thermidor an II. T. V.)

3. Germain Brice, *Description de Paris*, cinquième édition, t. I, p. 179.

réputation d'austérité capable d'effaroucher les âmes *sensibles* de la fin du dix-huitième siècle.

Cette considération adoucit Mme Montgis. Elle donna enfin son consentement à une vocation, que les féroces partisans de la liberté allaient entraver à leur tour d'une façon plus violente et sacrilègement odieuse. Thérèse entrait à l'Assomption au mois de mai 1790, malgré le décret du 13 février précédent, par lequel la Constituante abolissait les vœux solennels et les ordres religieux de l'un et l'autre sexe. Mais les prétendues « victimes cloîtrées », sur le sort desquelles s'apitoyaient les futurs pourvoyeurs de l'échafaud, s'obstinaient à vivre sous le joug librement accepté et aimé de leurs saintes règles : et il fallut la loi du 18 août 1792, déclarant « éteintes et supprimées » toutes les familles religieuses, pour chasser ces saintes filles des soixante-dix-neuf abbayes ou couvents qu'elles occupaient encore à Paris.

L'Assomption était de ce nombre[1]. Thérèse dut en sortir avec les autres sœurs ; et, comme dit Villemain fort justement, mais avec une certaine pompe de langage, cette enfant de dix-sept ans se trouva jetée dans la rue « en face de la Révolution et du martyre ; ce n'étaient plus les souffrances volontaires, les humiliations de la pénitence, les rigueurs du cilice acceptées par la foi, dans un austère mais inviolable asile : c'étaient les rigueurs bien autrement terribles, non moins menaçantes pour l'innocence que pour la vie, dont l'impiété furieuse et maîtresse entourait les plus saintes maisons ; c'était cette effrayante liberté que, par une ironie cruelle, le despotisme révolutionnaire rendait aux pieuses affiliées des maisons religieuses, en les arrachant tout à coup de leur asile... Ce qui était ôté à la sainteté de la clôture et l'appui tutélaire de la règle dut être suppléé par un surcroît d'effort et de vertu. »

Il fallait suppléer aussi aux ressources matérielles qui faisaient totalement défaut à la plupart des exilées. La *Nation* promettait à chacune des religieuses une indemnité de deux cents francs de rente viagère qui ne devait pas être payée ;

1. En 1791, elle comptait vingt-six religieuses de chœur et neuf sœurs converses. (Voir l'*Église de Paris pendant la Révolution*, par l'abbé Delarc, t. II, p. 287-288.)

mais Thérèse, encore novice, n'eut point de part à cette générosité dérisoire. Elle vendit son trousseau, afin de subvenir aux besoins de deux religieuses âgées et infirmes, Mme Flavie Pelletier et Mme Saint-Hilaire, dont elle se constitua la pourvoyeuse active et la charitable garde-malade.

II

Les trois fugitives se cachèrent dans une petite maison du quartier Saint-Sulpice. La disette était extrême, le pain manquait. A la fin de 1792 et au commencement de 1793, « toutes les nuits, de longs rassemblements se forment à la porte des boulangers; les femmes, les pieds dans la boue, sous la pluie, quelquefois sous la neige, transies de froid, abîmées de fatigue, attendent jusqu'à neuf heures du matin la maigre portion de pain que souvent même elles ne peuvent obtenir[1] ». Thérèse, pour attendre ces disbributions de pain, apportait, avec sa carte numérotée une botte de paille à la porte du boulanger et elle s'y couchait, en priant une bonne voisine de l'éveiller, quand son tour serait venu. La ration était presque toujours insuffisante; souvent, faute d'argent, Thérèse était réduite à demander l'aumône pour nourrir ses respectables compagnes, et passait ensuite de longues heures de la nuit à blanchir ou raccommoder le peu de linge qui leur restait. La Mère Sainte-Hilaire, femme d'un rare mérite, supportait avec une merveilleuse résignation le poids de la vieillesse et de la maladie; mais ses infirmités réclamaient des soins, pour ainsi dire, de toutes les heures. Néanmoins, Thérèse savait encore se faire des loisirs; sitôt qu'elle avait un instant de liberté, elle courait à l'hôpital, visitait les malades, leur disait de douces paroles, leur suggérait quelque prière, et les amenait au repentir de leurs fautes et au désir de se réconcilier avec Dieu. Bien peu résistaient aux délicates instances de ce bon ange qui leur apparaissait sous les aimables traits de la jeune sœur. De là, elle courait chercher un des prêtres proscrits cachés dans le voisinage : il arri-

1. Voir *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur*, par Edmond Biré, t. II, VIII.

vait déguisé; et, sous le prétexte de visiter un parent ou un ami, il donnait l'absolution au pénitent; tandis que, pour détourner les soupçons, Thérèse s'occupait à converser avec les infirmières ou les malades. Elle eut pour complices de son zèle les sœurs de Charité, jusqu'au jour où l'impiété triomphante et sanglante les chassa des hôpitaux[1].

Tant de courage et de dévouement méritaient bien l'honneur d'être mise au nombre des *suspects*. « C'est au milieu de ces soins, écrit M. Villemain, que, par une des bizarreries de ces temps affreux, elle fut tout à coup arrêtée comme suspecte de complot et de correspondance avec les ennemis de la République. » Vers le commencement de septembre 1792, on apprit que les trois religieuses entretenaient quelques relations avec M. Emery, qui était demeuré au séminaire, avec deux ou trois directeurs[2]; ce fut assez pour perdre ces redoutables ennemies de la République. Bientôt, les deux pauvres infirmes et leur jeune amie furent brutalement arrachées de leur pauvre asile, jetées en prison, et conduites au Comité de la rue du Pot-de-Fer, où elle subirent en un seul jour plusieurs interrogatoires[3]. La nuit venue, le soir du 2 septembre, elles se disposaient à prendre quelque repos, quand un grand bruit se fit entendre. On appelle les détenus; ordre leur est donné de partir pour une destination inconnue; parmi les noms dont on a fait l'appel, figurent ceux des trois religieuses; on sort; trois cents hommes en armes escortent les prisonniers qui passent au milieu des cris de : « Mort aux aristocrates! les prêtres à la lanterne! » Des coups de fusil sont tirés en l'air. Tous sont persuadés que l'heure est venue de paraître devant Dieu; un des prêtres prisonniers prononce la formule de l'absolution : et aussitôt

1. On avait laissé les Filles de la Charité au « service des pauvres et des malades *à titre individuel* » (article 2 de la loi du 18 août 1792); la Convention (octobre 1793) eut soin de « remplacer lesdites Filles par des citoyennes connues par leur attachement à la Révolution » (art. 3). — C'est à cette date du 3 octobre 1793 que remonte ce qu'on a depuis appelé la *laïcisation des hôpitaux*.

2. *Vie de M. Emery*, par M. Gosselin, t. I, p. 304.

3. Selon toute probabilité, l'arrestation eut lieu à la suite des visites domiciliaires qui se firent dans la nuit du 29 au 30 août. (Voir abbé Delarc, *l'Église de Paris*, t. II, p. 135.

après une voix douce et ferme retentit : « Seigneur, ayez pitié de nous ! » C'est Thérèse qui commence les prières des agonisants; tout le monde y répond et se prépare au martyre[1]. On suit la rue de Vaugirard, dans les ténèbres d'une nuit sombre; on traverse les rangs d'une hideuse populace massée aux portes des Carmes, où les égorgeurs avaient achevé, vers sept heures du soir, leur épouvantable besogne. On les introduit deux à deux dans la cour, où on les parque jusqu'au matin. Les premières lueurs du jour leur firent voir les murs et le pavé rouges et ruisselants de sang. Mais les massacreurs s'en étaient allés *travailler* à l'Abbaye ; les nouveaux venus eurent la vie sauve; on se contenta de les entasser pêle-mêle dans une salle étroite et infecte où ils furent soumis aux vexations les plus révoltantes. Dans ce cachot, Thérèse se rappela tout à coup, non sans frayeur, qu'elle portait sur elle de pauvres images de dévotion, coloriées à la manière d'Épinal; et par crainte de les voir profaner, elle les avala prestement; échappant de la sorte au flagrant délit d'un *crime* qui menait droit à la guillotine.

Comment, après quinze jours de détention, les trois religieuses furent-elles rendues à la liberté, nous l'ignorons. Mais on assure que Thérèse, désolée de n'avoir pu donner le témoignage de son sang à Jésus-Christ, versa des larmes en quittant la prison. On regagna la petite chambre à laquelle on croyait avoir dit pour toujours adieu : et l'on recommença cette vie pleine d'angoisse et de misère, sous l'incessante menace de l'échafaud. Ainsi se passèrent, bien lentement, les quatorze longs mois de la Terreur.

Le 17 juillet 1794 (29 messidor, an II), dans l'après-midi, Thérèse était sortie de l'étroite cellule pour une œuvre de charité, quand elle entendit, mêlées aux cris de la foule et au bruit de la fatale charrette qui s'acheminait de la Conciergerie vers la barrière du Trône, des voix de femmes qui

1. On a dit que M. Emery était parmi les prisonniers, et que ce fut le vénéré Supérieur de Saint-Sulpice qui donna l'absolution à cette troupe de victimes. Mais M. Emery ne fut arrêté que deux fois ; et son premier emprisonnement n'eut lieu que le 19 mai 1793, jour de la Pentecôte. (Voir *sa Vie*, par M. Gosselin, et l'*Église de Paris pendant la Révolution*, par l'abbé Delarc, t. III, chap. xvi.) Il ne fut pas inquiété pendant les tristes journées de Septembre 1792.

achevaient leur office; elles psalmodiaient les complies en allant à l'échafaud. C'étaient les seize Carmélites de Compiègne, dont la glorieuse mort, racontée par sept ou huit historiens, rappelle les plus belles pages des *Actes des Martyrs*[1]. Le visage de ces saintes filles rayonnait d'une joie divine. Toute saisie d'émotion à la fois et d'admiration, Thérèse s'approche de la charrette, et, tandis qu'elle salue d'un regard d'envie celles qui vont mourir, une des martyres se penche vers elle, et lui donne le diurnal dans lequel elle avait lu sa dernière prière. On comprend avec quelle reconnaissance et dévotion fut reçue cette relique de la Carmélite partant pour le ciel. « La jeune religieuse, raconte M. Villemain, reçut avec une inexprimable dévotion cette précieuse relique, qui semblait lui venir là, comme un encouragement au martyre. Elle la prit, la baisa avec affection, la serra contre son cœur » et la conserva depuis comme un trésor. De ce jour, et de cette touchante rencontre sur le chemin sanglant du martyre, datent les relations très intimes de charité qui ont toujours uni les filles de Sainte-Thérèse et les sœurs de Thérèse Binart devenue la Mère Euphrasie.

En 1795, la mère Saint-Hilaire succomba sous le poids de l'âge, de la maladie et des privations. La mère Flavie Pelletier était parvenue à rejoindre un groupe d'autres religieuses; Thérèse, une fois de plus orpheline, restait seule au monde, et en vérité au milieu des ruines. Une fois de plus, elle allait pouvoir répéter la consolante parole des Psaumes : « Mon père et ma mère m'ont abandonné, mais le Seigneur s'est chargé de mon sort[2]. » Elle cherchait de quel côté porter ses pas et diriger sa vie, quand elle apprit que les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, naguère fixées à Paris, rue Neuve, en la paroisse Saint-Étienne-du-

1. Voir *les Carmélites de Compiègne* mortes pour la foi sur l'échafaud révolutionnaire, par l'abbé A. Odon. La cause des seize carmélites se poursuit actuellement en cour de Rome. — On conçoit qu'une religieuse ait pu saisir exactement quelles étaient les prières de l'office divin, récitées à cette heure-là par les carmélites. Les relations imprimées affirment qu'elles chantèrent, pendant la route, le *Miserere*, le *Salve Regina* et le *Te Deum*; puis, au pied même de la guillotine, le *Veni Creator*. (Voir *Sœur Charlotte de la Résurrection*, par M. l'abbé H. Blond, 1898; p. 140-141.)

2. *Psaume* XXIV, v. 10.

Mont, vivaient réunies, au nombre de neuf, à Rungis, entre Sceaux et Choisy-le-Roi, et continuaient de suivre leur règle, sans toutefois porter l'habit de leur Ordre, à cause du malheur des temps. « C'était, dit encore Villemain, une de ces congrégations interdites, mais subsistantes, qui se conservaient entre le secret et la persécution[1]. » Elle courut se présenter à la supérieure, Mère Saint-Ambroise, qui lui fit l'accueil le plus maternel; c'était en 1796; Thérèse avait vingt ans et demi; elle prit l'habit le 24 juillet 1797. Un doute cependant envahit l'esprit de la jeune postulante sur le seuil de cette nouvelle communauté. L'Ordre qui lui ouvrait ses portes avait pour but unique l'éducation de la jeunesse; et son attrait la poussait, croyait-elle, à la vie purement contemplative.

Mais cette âme généreuse, formée par l'épreuve à toutes les hautes pensées, eut vite compris combien l'œuvre de l'éducation était importante et belle; combien il devenait indispensable, au lendemain de la tempête de sang, de folie et d'impiété, de rapprendre aux enfants baptisés les leçons de la foi, du devoir, de l'énergie, de toutes les vertus chrétiennes[2]. Dans sa retraite de trente jours, faite dès l'âge de quatorze ans, elle avait senti s'éveiller en elle la double passion de la gloire de Dieu et du salut des âmes; cette vocation d'éducatrice lui donnait le moyen de répondre à ce double appel d'en haut. La lumière éclata, douce et vive. Thérèse vit que l'apostolat, bien loin d'exclure l'union à Dieu, la réclame et l'entretient; aussi l'attrait qui la menait

1. C'est à Rungis, non loin du joli vallon de la Bièvre, que se trouve la source dont l'aqueduc d'Arcueil amène les eaux à Paris, avec celles de la Vanne.

2. Presque à la veille de la Révolution, les religieuses de Notre-Dame, de la rue Neuve-Saint-Étienne, résumaient, dans une admirable lettre adressée au cardinal de Luynes, les vues de leur bienheureux fondateur, en même temps qu'elles signalaient à ce vénérable prince de l'Église leur situation précaire, dans un « quartier habité principalement par le plus petit peuple, avec peu de secours pour l'instruction des enfants de la pauvreté. Elles s'appliquent, lui disaient-elles, selon le vœu de leur Institut, gratuitement à l'éducation des petites filles, qui fréquentent tous les jours en grand nombre leurs classes extérieures... ; elles ne se bornent pas à leur enseigner à lire, et à écrire, et à les catéchiser ;... elles s'occupent aussi à leur apprendre à travailler... » (Lettre du 23 janvier 1784; *Saint Pierre Fourier*, par le P. Henri Chérot, 1897, p. 90.)

à la solitude se changea-t-il en un véritable élan de tendresse pour les jeunes âmes qu'il s'agissait d'instruire et de sauver : « Je ne puis voir, s'écriait-elle, une jeune fille, même étrangère, même inconnue, sans que mon cœur vole au-devant d'elle. » Les cœurs volaient, en retour du même élan, vers cette jeune Mère toujours prête à consoler la douleur, à aider le repentir, à se donner, sans calcul ni arrière-pensée; et qui disait avec une éloquence pénétrante et entraînante : « Mes chères petites, en quelque faute que vous tombiez, venez me trouver en toute confiance; je vous apprendrai à la réparer. Fallût-il verser mon sang pour votre salut, je l'offrirais avec joie. »

A Rungis, la pauvreté était grande : c'était l'indigence, c'était la misère; le vestiaire de la communauté était vide, et la cuisine était plus que maigre. Les sœurs auraient été en droit de se plaindre : quelques-unes auraient pu même perdre courage; la Supérieure s'ingéniait pour prévenir les défaillances : elle usait entre autres de cette curieuse industrie. Sachant qu'elle pouvait compter sur la vertu de la pauvre sœur cuisinière, elle la reprenait en public, ou de sa parcimonie, ou de sa prétendue maladresse ; l'humble sœur s'accusait, promettait de mieux faire à l'avenir ; mais comme elle ne pouvait remplir par miracle les lacunes de son garde-manger, le repas du lendemain ressemblait fort à celui de la veille. Mais personne ne se plaignait; et les cœurs se dilataient dans la charité fraternelle.

Thérèse connaissait les privations de longue date; mais, après tant d'orages, elle entrait au port. Elle se sentit au comble de ses désirs, quand elle fut admise à prononcer les vœux de professe, le 16 septembre 1798. Elle surabondait de joie; comme Madeleine de Pazzi, elle baisait les murs de son pauvre couvent et s'en allait répétant dans un saint enthousiasme : « Je suis religieuse, je suis religieuse! ces bras, ces mains, ce corps, rien n'est à moi; tout est à Dieu. Je suis religieuse! »

III

A partir de sa profession, Thérèse Binart n'eut plus d'autre nom que celui de *Mère Euphrasie;* c'est ainsi que

nous l'appellerons désormais. Les enfants du pensionnat connurent bientôt Mère Euphrasie; pas une de ses élèves n'échappait à son active et affectueuse influence : et plus d'une racontait longtemps après qu'elle lui devait la grâce de la conversion ou de la persévérance. D'autres que ses élèves furent ramenés à Dieu par le zèle de cette bonne Mère qui, à l'exemple et à la parole, joignait l'apostolat plus intime, souvent plus efficace, de la prière et de la mortification. Mère Euphrasie apprend un jour que le médecin de la maison va mourir : c'était un honnête homme selon le monde; mais, pour parler le langage du temps, un philosophe : il négligeait toute pratique chrétienne, il avait oublié toute croyance. La clôture n'était pas encore rétablie dans la stricte rigueur : Mère Euphrasie sollicita la permission de visiter le malade ; et elle partit, après avoir mis les petites élèves de sa classe en prière. Aux premiers mots qu'elle dit de Dieu, de l'âme, de l'éternité : « Eh ! laissez-moi donc mourir tranquille ! » répliqua le moribond, en détournant la tête. Mais, sans se décourager de cet accueil, Mère Euphrasie insiste; elle exhorte; elle supplie : le vieillard écoute, se met à pleurer, remercie, et demande les sacrements, qu'il reçoit avec toutes les marques du repentir. Le philosophe mourut en fervent chrétien.

Ce fut à Rungis que la Mère Euphrasie fit la connaissance du digne abbé Fleury, conseiller sûr, ami dévoué, qui fut, lui aussi, presque au même titre qu'elle, fondateur du couvent des Oiseaux. M. Bon-René-Siméon Fleury était originaire de Normandie. Il avait refusé le serment schismatique à la Constitution civile du clergé; poursuivi pour ce *crime*, il s'était caché, et il gagnait sa vie, comme précepteur. C'était, écrit M. Villemain, un « homme savant dans les lettres anciennes et étudiant toujours, d'une humilité profonde, d'une inaltérable douceur et d'une angélique piété ». Amené par des circonstances providentielles à Rungis, il rendit de précieux services à la petite communauté de Notre-Dame : et surtout à la Mère Euphrasie, dont il discerna, dès la première heure, le rare mérite. Il fit plus : on peut dire que Dieu l'avait choisi, pour remettre cette âme droite dans le chemin de la vraie piété. Séparée par les événements, du rude mais sage

P. Thomas, elle avait eu le malheur de tomber sous la direction de prêtres jansénistes, dont l'ignorance ou les fâcheux principes lui avaient faussé la conscience. On l'avait harcelée et accablée de pratiques, ou trop minutieuses, ou inutiles et absurdes ; sous prétexte d'humilité, on avait interdit à cette enfant si pure, pendant deux années de suite, la communion pascale. Trompée par des guides aveugles, ou même perfides, elle ne marchait qu'à travers les illusions, dans la nuit des scrupules : elle se refusait les choses les plus nécessaires à la vie, par crainte d'offenser Dieu. Elle repoussait comme une tentation d'orgueil tout sentiment de filial abandon entre les mains de son divin maître, qu'elle aimait uniquement et qu'elle cherchait inutilement dans le trouble où le Seigneur ne se trouve point.

M. Fleury haïssait d'une haine profondément éclairée les hypocrites rigueurs du jansénisme : il reconnut bien vite l'ennemi, il le démasqua, il le chassa de cette âme obéissante et virile; en y ramenant la lumière, il y fit rentrer la liberté joyeuse et la paix. Au surplus, cette épreuve fut utile à celle qui devait diriger la formation d'un si grand nombre de jeunes filles. Il est bon d'avoir souffert, pour savoir compatir, garantir ou guérir. L'expérience avait été douloureuse : elle devint féconde; personne, mieux que Mère Euphrasie, ne fit la guerre aux fausses dévotions, nées des maximes étroites du jansénisme, dont l'esprit n'a rien de commun avec l'esprit de l'Évangile.

Cet esprit de miséricordieuse sagesse, M. Fleury l'enseignait aux religieuses de Rungis ; et quelle consolation c'était pour Mère Euphrasie et ses sœurs de l'entendre prêcher, avec l'éloquence de son cœur et de sa foi, l'infinie bonté de Dieu ! Ses exhortations étaient un cantique à cette bonté. Sans cesse il revenait aux divines histoires de l'Enfant prodigue, des Disciples d'Emmaüs, du Bon Pasteur ; et chaque fois, il en était ému lui-même jusqu'aux larmes. « Comment, s'écriait-il, ne pas vivre d'amour et de confiance, après tout ce que le bon Dieu a fait pour nous ! Devant un brin d'herbe ou l'aile d'un moucheron, j'entre en admiration et tombe à genoux ! » Mais ce contemplateur des œuvres de Dieu, ce prédicateur de la confiance qui voulait qu'on servît notre

Père qui est aux cieux, en enfants et non pas en esclaves, ce directeur qui dilatait les cœurs et les ouvrait aux plus généreuses pensées, restait, dans l'ordinaire de la vie, l'homme du détail et des conseils pratiques. Il avait de l'esprit et il s'en servait : comme, par exemple, lorsqu'on lisait devant lui quelque point de la règle touchant la pauvreté, il se hâtait de souligner le passage, en souriant avec finesse et bonne humeur : « Magnifique ! magnifique ! Vous dites *Nos* ciseaux, *Notre* couteau ; mais qu'on s'avise de toucher à ces petits objets, mis à votre usage, on verra bien s'ils n'appartiennent qu'à la communauté ! »

De même, quand il s'adressait aux élèves, il appuyait sur le chapitre des vertus les plus simples, les plus journalières, en quelque sorte banales : obéissance, respect des parents, mépris des vanités, surtout dans la toilette : Oh ! comme il méprisait ces *chiffons!* « A Paris, disait-il, on connaît des jeunes filles qui se condamnent à ne manger toute la semaine que du pain et du fromage, pour avoir un chiffon de plus à mettre le dimanche. »

Avec la vanité dans la parure, il proscrivait la vanité dans la parole; il exigeait — chose difficile — qu'on réfléchît avant de parler; qu'on sût mettre la conduite en harmonie avec le discours; que tout fût réglé, selon la prudence; y compris, bien entendu, les lectures : il fallait lire peu et bien. En un mot, direction ferme tout ensemble et paternellement sage. L'impression en fut si durable que, de longues années plus tard, les maximes de M. Fleury étaient gravées dans les mémoires : on se les redisait en guise de proverbes.

Cependant, malgré l'extrême frugalité des sœurs de Rungis, malgré la scrupuleuse économie qui présidait aux moindres dépenses, le moment vint de s'avouer qu'on était au bout des dernières ressources ; la caisse était vide ; les dettes seules se multipliaient ; il n'y avait plus de pain. On dut prendre le pénible parti de se séparer. Dure nécessité et cruelles incertitudes, d'où Notre-Seigneur allait tirer sa gloire; la pauvreté n'est-elle pas toujours la pierre d'assise des œuvres bénies? C'est aussi le secret de la fécondité de l'apostolat religieux ; et M. Villemain, parlant de la

séparation des sœurs, a raison de conclure : « Cette parole de l'Écriture qui dit : *L'iniquité a menti à elle-même* fut vérifiée. Car l'Institut qu'on avait voulu détruire, se trouva en quelque sorte multiplié; plusieurs maisons naquirent des ruines d'une seule. »

Mais, avant d'en arriver là, il fallait souffrir, travailler, se résigner, attendre l'avenir. En 1799, les religieuses se retirèrent, les unes à Paris, sous la conduite de la Mère Saint-Ambroise, dont la courageuse persévérance finit par relever sa communauté; cette communauté devint, en 1808, le monastère actuel de l'*Abbaye-aux-Bois*[1]; les autres suivirent à Sceaux-Penthièvre Mère Flavie, sœur de leur Supérieure.

Par reconnaissance et filiale inclination de son cœur, Mère Euphrasie s'attachait, comme d'instinct, à la fortune de la Mère Saint-Ambroise; lorsqu'un directeur — soit ignorance des louables motifs qui dictaient son choix, soit secrète inspiration de Dieu — lui déclara qu'il était plus parfait pour elle de suivre la mère Flavie. Elle obéit à cette voix, sans savoir où la main de Dieu la conduisait, par la route de nouvelles et de cruelles épreuves. La communauté de Sceaux fut, en effet, moins heureuse encore que celle de Rungis; à peine campée, elle dut replier sa tente. Pressée par la misère et les menaces de fournisseurs mal endurants, la Supérieure partit, en toute hâte, pour la province. Le petit nombre de religieuses qui restaient se dispersa, et la Mère Euphrasie se trouva, une fois de plus, sans domicile, sans argent, sans amis ni appuis d'aucune sorte. Selon saint François d'Assise, cet état est celui de la « joie parfaite »; de son propre aveu, Mère Euphrasie éprouva quelque chose de cette joie surhumaine, au milieu de ce dénuement qui la jetait corps et âme entre les bras de la Providence.

La Providence ne l'abandonna point, pas plus que son inaltérable égalité d'âme. Une des anciennes élèves de Rungis, Angélique Fouchet, fixée à Paris, apprend sa détresse; elle en est émue : elle invite sa chère maîtresse à venir chercher

1. En 1654, des Bernardines de l'*Abbaye-au-Bois*, de Noyon en Picardie, étaient venues s'y établir ; de là, le nom du couvent. Pendant la Révolution, l'Abbaye-au-Bois fut une maison d'arrêt ; dès 1796, on pouvait y célébrer l'office. L'église fut rendue publiquement au culte par le Concordat de 1802.

asile dans la modeste demeure qu'elle occupe avec sa mère, rue Saint-Jacques : « Nous ne sommes pas riches, lui disait-elle; mais, tant que nous aurons un morceau de pain, nous le partagerons avec vous. » Mère Euphrasie accepta cette hospitalité, et, dès les premiers jours, elle eut la consolation de payer sa dette au centuple. Angélique avait été à Rungis une élève modèle, en tous points digne de son nom; mais, une fois rendue à sa famille, elle s'était laissé comme étourdir par les louanges qu'elle entendait prodiguer aux agréments de sa figure et de son esprit ; elle avait prêté l'oreille aux railleries frivoles d'un oncle voltairien : finalement, elle avait en peu de temps perdu le goût de la piété et de ses devoirs. La foi baissait dans cette âme où, grâce à Dieu, la vertu restait intacte. Du premier coup d'œil, Mère Euphrasie devina le changement, sans toutefois rien témoigner de sa découverte. Elle se contenta de traiter familièrement avec son élève, comme par le passé; de multiplier son affection et ses prévenances; puis de prier, de donner l'exemple et d'attendre avec une prudente réserve l'heure de Dieu. L'heure sonna bientôt. Le caractère était trop facile, mais le cœur était bon; Angélique redevint l'enfant pieuse du pensionnat de Rungis; à quelque temps de là, elle était une très fervente religieuse. Sa charité l'avait sauvée.

Les trois dignes femmes de la rue Saint-Jacques gagnaient leur vie du travail de leurs mains. Une industrie, pour elles assez lucrative, fut le raccommodage de la dentelle, que leur payait une riche marchande de la rue Saint-Denis, Mme Joly, vaillante chrétienne qui demeura jusqu'à la fin l'intime amie de la Mère Euphrasie[1]. L'intimité en arriva à ce point que la riche bourgeoise venait coucher dans la pauvre petite chambre de la religieuse, pour passer avec elle une grande partie de la nuit en prières et en dévotes conférences. D'autres fois, elles faisaient ensemble le chemin de la croix :

1. On voit, dans les curieux *Mémoires* du marquis de Paroy, que la marquise de Tourzel, ancienne gouvernante des enfants de France, échappée comme par miracle aux massacres de la Terreur, s'occupait de fournir du travail de cette nature aux religieuses chassées de leurs couvents par la Révolution. Il y a même dans la relation, tel mot qui donnerait à croire qu'il s'agit, ou de Mère Euphrasie, ou de ses sœurs : « Parmi les dames religieuses que Mme de Tourzel m'avait envoyées, étaient deux chanoi-

précieuse tradition qui se conserve, après bientôt un siècle, chez celles qui s'honorent d'être leurs filles. Mme Joly fut une bienfaitrice vraiment insigne de la maison naissante des Oiseaux, où son souvenir est toujours vivant. Elle mourut à l'âge de quatre-vingts ans, n'ayant rien perdu des grâces de son esprit, de son entrain, de sa belle humeur.

Tout en acceptant son humble condition d'ouvrière, Mère Euphrasie n'oubliait point qu'elle s'était vouée à l'éducation de la jeunesse ; et, sitôt qu'une occasion se présenta de remplir sa mission, elle la saisit. Un ancien jurisconsulte, nommé M. Poirier, ami du fameux avocat Tronchet, avec lequel il avait pris une part active à la défense de Louis XVI, cherchait une institutrice pour ses petites-filles. Un jour qu'il demandait l'avis de M. Desmarets, curé de Saint-Benoît[1], celui-ci lui indiqua sa paroissienne que, dans le quartier, on nommait *madame Euphrasie*. La mère de ces enfants, encore fort jeune, Mme veuve Gajon, ne voulait se décharger sur personne des soins et de la surveillance de sa petite famille : il fut donc décidé que Mme Euphrasie se bornerait aux leçons du soir et du matin, données à domicile. On nous pardonnera ces minces détails, qui jettent une lumière sur de très modestes débuts ; mais dans le champ des œuvres de Dieu, toutes les moissons ne commencent-elles pas par des grains de sénevé ? Cette bonne dame Gajon, quoique pieuse à sa manière, avait horreur des couvents : il paraît même qu'elle n'avait pu réprimer un sentiment de joie, quand elle les avait vus tous détruits ; certaine dès lors qu'elle n'aurait pas à craindre ces prisons-là pour ses enfants, comme elle avait eu à les redouter pour elle-même : car, dans ses premières années, à la moindre peccadille, on la menaçait en lui répétant : « Tu iras au couvent ! » Sitôt qu'elle eut connu et pratiqué Mme Euphrasie, ses préjugés s'éva-

nesses, qui vivaient du travail de leurs mains ; mais qui, manque d'ouvrage, se trouvaient au bout de leur chapelet, c'est-à-dire dans un dénuement extrême. Alors la broderie et la couture étaient à des prix si médiocres, qu'en travaillant depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir, une femme avait peine à gagner quinze à vingt sols. » (*Revue de la Révolution*, février 1884 ; p. 36.)

1. L'église paroissiale de Saint-Benoît était rouverte au culte dès 1796. Elle a été détruite en 1854, pour faire place à la rue des Écoles.

nouirent ; l'influence de l'exemple eut encore un effet d'une bien autre portée; plus tard, la veuve et ses deux filles se donnèrent tout à Dieu, dans la Congrégation de Notre-Dame, et c'est à l'une des deux jeunes religieuses (Mère Saint-Jean) que l'on doit la première rédaction des *Origines* des Oiseaux.

Des leçons distribuées à deux enfants, c'était peu pour le zèle de la Mère Euphrasie ; en voyant les petites filles pauvres de la paroisse Saint-Benoît, elle éprouvait quelque chose de la compassion qui faisait dire au Sauveur son divin *misereor super turbam*. Elle réunissait chaque jour plusieurs de ces petites abandonnées, et, tout en leur apprenant à lire et à écrire, elle leur parlait de Dieu, de leur âme, de leurs devoirs d'enfants chrétiennes. Or, sur ces entrefaites, une dame charitable, inspirée des mêmes sentiments, fonda pour ce quartier une école gratuite, à condition que l'école serait tenue par une religieuse. Rien n'entrait mieux dans les vues d'une religieuse de Notre-Dame, formée à l'école de saint Pierre Fourier qui veut la *gratuité* absolue des classes destinées aux enfants pauvres — loi fondamentale de l'Institut, qui inspire, en cet endroit, à M. Villemain une réflexion un peu solennelle mais judicieuse : « Noble destination, dit-il, si conforme à l'esprit chrétien et au dévouement religieux; loi de charité vraiment sociale, qui avait précédé les plans philanthropiques d'enseignement populaire, et qui certes justifiait les donations pieuses, dont les siècles précédents dotaient souvent les maisons religieuses. » C'est que, dans les siècles précédents, le peuple était chrétien, et que la loi de charité, loi vraiment sociale et populaire, était une loi fondamentale de l'Église.

Le comité, chargé de pourvoir aux besoins du nouvel établissement, selon les vues de la bienfaitrice, choisit Mère Euphrasie dont la surprise fut grande, tellement elle se croyait inconnue. En 1807, elle quitta la rue Saint-Jacques et ouvrit ses classes au cloître Saint-Benoît. Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation sur ce cloître, qui cependant a son histoire; car, du temps de saint Louis, le cloître de Saint-Benoît était célèbre, et assez grand « pour qu'on y tînt

un marché durant les moissons et les vendanges[1] ». Depuis ce temps-là, les choses avaient bien changé, et de ces splendeurs du treizième siècle, il ne restait guère que des souvenirs consignés dans les vieilles chartes, au fond des bibliothèques.

Tout le monde se réjouit fort de voir s'installer là une école; surtout lorsque, sous la maternelle conduite de Mère Euphrasie, l'on vit devenir si modestes et si réservées des petites filles qui naguère couraient les rues, insolentes et effrontées, au point — dit un témoin — qu' « on craignait de les rencontrer ». Vers ce temps-là, Angélique Fouchet déclarait à sa chère maîtresse sa résolution d'être religieuse, s'attachait à elle et la secondait de son mieux, tout en soignant sa vieille mère infirme qui, elle aussi, faisait partie de la petite communauté.

Avec les consolations du bien accompli parmi le peuple du faubourg Saint-Jacques, les contradictions ne se firent pas attendre ; il y en eut de plus d'une sorte, et d'autant plus sensibles que toutes ne venaient point des ennemis de la religion. Assez humble pour s'accuser toujours la première, mais assez forte pour ne jamais se décourager, Mère Euphrasie confiait ses peines à M. Emery, le vénérable confesseur de la foi, qu'elle avait connu aux plus mauvais jours de la Terreur; ainsi qu'à M. Duclaux, autre prêtre de Saint-Sulpice, homme de sens droit et prudent, et, comme M. Emery, vicaire général de Paris. Tous deux lui firent un devoir de persévérer dans son excellente entreprise de l'École Saint-Benoît; au risque d'être calomniée, persécutée même, par ces fausses *dévotes* à l'esprit borné, au caractère maussade, qui s'imaginent servir Dieu, en harcelant le prochain, dès là surtout que le prochain n'entre point dans l'étroit dédale de leurs idées. Certes, il aurait suffi de voir à l'œuvre les jeunes maîtresses du cloître, pour constater leur absolu, je dirais presque leur invraisemblable désintéresse-

1. Voir Lebœuf et Cocheris, *Histoire de l'Église de Paris* (nouvelle édition, t. II, p. 49). — « Au mois d'avril 1319, les chanoines de Saint-Benoît furent autorisés à reconstruire les portes du cloître, sauf à les ouvrir et à les fermer aux heures usitées dans la capitale. » (*Ibid.*, p. 81.)

ment, mais les pires aveugles seront toujours les gens qui ferment les yeux et ne veulent point voir.

Une orpheline de seize ans, Alexandrine Lavier, leur ancienne élève, devenue leur sœur, gouvernait avec autant de tact que de fermeté la classe gratuite des enfants pauvres. Angélique Fouchet, plus âgée et dont l'instruction était plus complète, avait la charge des externes payantes et des pensionnaires. La Mère Euphrasie dirigeait, surveillait, animait tout, et continuait à donner ses leçons en ville.

Parfois, elle amenait à l'école Mme Gajon et ses deux filles : c'était une soirée de fête pour les petites pensionnaires, ainsi que pour les visiteuses. Puis, après leur départ, vers huit heures et demie, quand tout le monde dormait au cloître, les trois maîtresses se mettaient à l'ouvrage, comme si elles n'avaient rien fait de tout le jour. Jusque vers minuit, ou une heure du matin, on lavait, on raccommodait ; selon la pittoresque expression du bienheureux Pierre Fourier, on *besognait de l'aiguille,* on confectionnait même des vêtements pour les douze ou quinze pensionnaires, dont la moitié ne payaient rien, et les autres pas grand'-chose.

D'où il est aisé de conclure que Mère Euphrasie et ses vaillantes compagnes étaient loin de rouler sur l'or. Il n'y avait pour toutes qu'une paire de souliers que l'on pût porter décemment dans la rue ; elles ne pouvaient donc sortir ensemble. Et pourtant, il fallait bien sortir, ne fût-ce que pour descendre aux quais de la Seine, où l'on allait, hiver comme été, laver le linge de la communauté.

Pour tout repas, les sœurs n'avaient souvent que les restes laissés dans les assiettes par les pensionnaires et par les enfants de la classe des pauvres. On assaisonnait, il est vrai, cette maigre pitance d'une franche et très cordiale gaieté. Au surplus, est-ce qu'on avait le temps de songer au menu de ces dîners improvisés ? On ne songeait qu'aux leçons, à la classe, aux chères petites écolières qu'il fallait instruire, au bon Dieu qu'il fallait aimer. Il paraît — chose plus incroyable — que le bruit qui se faisait alors en France et en Europe n'avait aucun écho dans le cloître Saint-Benoît ; pas plus le canon de Wagram qui tonnait en ce temps-là, que le

canon des Invalides; on y savait à peine le nom du terrible conquérant qui bouleversait le monde.

De longues années après ces laborieux débuts, quand les bonnes mères en rappelaient le souvenir, leur parole prenait comme un accent de regret : « Ah ! c'était le bon temps ! » Oui, c'était le bon temps; et dans toutes les familles religieuses, il en fut toujours ainsi. Les jours où l'on a davantage souffert en commun, laissent un parfum dans la mémoire, un suave regret au cœur. Mère Euphrasie souffrait avec ses sœurs, mais ses douleurs dépassaient l'ordinaire mesure; dès le temps de la Révolution, elle avait, à la suite des jeûnes et autres mortifications inspirées par sa ferveur, contracté des infirmités qui souvent la condamnaient à garder le lit. Repos forcé; repos utile et admirablement employé, car on n'avait pas de temps à perdre; elle en profitait pour former ses compagnes aux vertus de leur état; sa chambre de malade se changeait en une toute modeste salle de chapitre. D'autres fois, la conférence avait lieu en plein air. Comme il n'y avait point de jardin au cloître, on conduisait les élèves en promenade au Calvaire, à Vincennes, au Bois de Boulogne, au Luxembourg; et, là, tandis que les enfants prenaient leurs ébats, sous la surveillance d'une ou deux grandes, dont la discrétion était connue, mère Euphrasie apprenait aux maîtresses la dignité, les devoirs, la pratique, les joies de la vie religieuse. On l'écoutait, à l'ombre des grands arbres, comme on eût fait dans les stalles d'une chapelle, et l'on rentrait, avec une provision de courage, puisé dans ces causeries pleines de ciel et de Dieu.

Une ancienne amie, âgée de quarante ans, Mlle Berthier vint se joindre aux sœurs du Cloître; on prit alors un costume semblable, fort simple : et le nom de famille fit place désormais à un nom de religion. Angélique Fouchet devint la Mère Joseph; Mlle Berthier, la Mère Rosalie; et la jeune Alexandrine Lavier, la Mère Sophie, dont le nom devait s'identifier avec celui du couvent des Oiseaux.

Victor DELAPORTE, S. J.

(*A suivre.*)

UNE CANONNIÈRE FRANÇAISE

DANS LE FLEUVE BLEU

Les pages suivantes sont un simple compte rendu d'incidents qui auraient pu causer la ruine des œuvres catholiques dans une grande partie du Ngan-hoei, ou du moins paralyser pour longtemps les efforts de nombreux missionnaires dans l'évangélisation de cet intéressant pays. Dieu s'est servi de la marine française pour nous faire sortir honorablement d'une situation inextricable. C'est une pensée de reconnaissance qui me pousse aujourd'hui à relater les détails de la lutte et du triomphe.

I

Au commencement de 1896, le P. Twrdy réussissait, après bien des négociations, à acquérir une propriété dans la grande préfecture de Liu-tcheou, au cœur du Ngan-hoei. Implanter la religion dans ce centre d'hostilités, dans ce fief de Li-Hong-Tchang, c'était une victoire qui devait provoquer l'ennemi de tout bien à des représailles. Elles se produisirent quelque temps après, sur un autre point de la section d'où relevait Liu-tcheou-fou.

Sou-kia-pou est un bourg de quarante mille âmes au moins, situé à 50 li (30 kilom.) au sud de Lou-ngan-tcheou, centre de la section et principale résidence des missionnaires. Nous n'y comptions encore aucun chrétien baptisé; mais une foule de gens se déclaraient catéchumènes, là et dans le village voisin de Han-pai-tou.

Il faut dire qu'aux catéchumènes sincères il s'en mêla beaucoup dont les intentions n'étaient pas entièrement pures : parmi ces derniers figurait notamment un certain Pan-Yu-Yong, que ses intrigues mirent bientôt à la tête de la chrétienté naissante. Cependant les païens fanatiques, voyant s'accentuer le mouvement de conversion, cherchèrent par

tous les moyens à l'arrêter. Un de ces moyens, là comme ailleurs, fut de charger les chrétiens de toute sorte de méfaits; et, par malheur, une partie des accusations avait du fondement chez quelques catéchumènes, et surtout chez des faux frères.

Le P. Twrdy avait déjà visité Sou-kia-pou deux fois : au commencement de février, et encore trois semaines plus tard, spécialement en vue d'étudier sur place les dispositions et la qualité des candidats au baptême. Comme il se proposait d'y revenir, quelques chrétiens, avertis que les païens préparaient une attaque, suppliaient le Père de ne plus aller à Sou-kia-pou. Il s'y rendit pourtant le 14 mars, dans l'intention d'y faire un plus long séjour et d'élucider définitivement la situation.

Des rumeurs menaçantes étaient dans l'air. On ne cherchait qu'un prétexte pour provoquer l'explosion. Le 18 mars, au matin, le Père infligeait une pénitence à un catéchumène pour une faute publique : c'était quelques pétards à fournir, selon la coutume, plus un dîner de réparation à des invités désignés, une prostration à l'église. Beaucoup de curieux, assez mal intentionnés, allaient et venaient pendant cette cérémonie, de même que pendant l'office. Un bachelier, nommé Tchou-Kia-Tcheng, et un chef de brouettiers, Yao-Fong-I, vinrent à leur tour et montrèrent plus d'insolence que les autres. On les pria de se retirer; pour réponse, ils proférèrent de vilaines paroles et des injures. Il s'éleva à ce propos une dispute entre eux et le domestique du missionnaire. Il y eut même échange de quelques coups. Le Père, entendant le tumulte, intervint et fit cesser la querelle. Le bachelier partit, mais on voulut exiger de Yao-Fong-I une légère réparation. Devant son refus, Pan-Yu-Yong proposa de le conduire au mandarin militaire. Yao-Fong-I s'exécuta alors et fit la prostration au Père.

Il allait sortir; mais Tchou-Kia-Tcheng, voyant le moment propice pour un soulèvement, était allé répandre la nouvelle de la dispute, et dire que le « diable d'Europe » attachait les gens pour les conduire au tribunal. Aussitôt, les brouettiers de Yao-Fong-I accoururent en foule, armés de leur étai de

brouette. Ils faisaient un tapage terrible, à travers lequel on entendait des menaces de mort. Les brouettiers voulaient venger leur patron. Celui-ci, craignant pour lui-même, les arrêta, leur ordonnant de se retirer : « C'était une affaire personnelle ; s'ils allaient l'aggraver en se portant à des voies de fait contre l'Européen, c'est lui qui en subirait les conséquences. » Ils partirent donc ; mais Tchou-Kia-Tcheng amenait à la rescousse les brouettiers de sept ou huit sociétés de Sou-kia-pou. Il y avait plusieurs centaines d'émeutiers, armés de bâtons, poussant des cris et proférant des menaces de mort. Ils enfoncèrent les portes, démolirent tout ce qui leur tombait sous la main et assommèrent de coups le Père et son catéchiste Ho-Cheng-Pang.

Le Père, blessé à la tête et par tout le corps, était néanmoins parvenu un moment à se cacher derrière un moustiquaire. Mais quelques émeutiers, ayant proposé de le conduire au siège du syndicat des brouettiers pour le tuer, on se mit à sa recherche et on finit par le découvrir. On le saisit par la barbe et par la queue, on l'entraîna dans la rue, où il fut renversé par terre, piétiné, frappé à coups redoublés. Plus d'un millier de personnes étaient accourues ; le tumulte était effrayant. L'un des principaux meneurs était Yu-Tchang-Fa, fils d'un aubergiste chez qui logeaient les brouettiers.

Emmené à travers champs, le Père allait être conduit au syndicat dont j'ai parlé, quand un notable, nommé Wang, intervint pour calmer l'émeute. Il fit conduire le Père à la pagode *Huo-sin-miao*, à l'extrémité est du bourg. On ferma les portes sur lui ; mais bientôt elles furent vigoureusement secouées et mises en pièces. Le missionnaire se vit de nouveau assailli dans une cour intérieure, frappé encore avec une brutalité sauvage. Cependant le principal notable arriva avec son fils et fit au Père un rempart de son corps, disant que, si on voulait tuer l'Européen, il fallait commencer par le tuer lui-même et sa famille. Il parvint à faire monter son protégé à l'étage du gardien de la pagode.

La foule vociférait toujours des cris de mort. Une diversion eut lieu un instant. Une bande nouvelle arrivait, conduite par un individu du nom de Pé. Les assiégeants, pensant que c'étaient les catéchumènes qui venaient au secours du Père,

se jetèrent sur les arrivants et une lutte s'engagea. Mais bientôt l'erreur fut reconnue et tous s'unirent pour faire le siège de la pagode.

Cependant Pan-Yong était parti pour Lou-ngan, résidence ordinaire du P. Twrdy, afin d'y donner avis de ce qui se passait. Il y arriva très tard, car les chemins étaient affreux ; il pleuvait et il faisait un vent terrible. L'économe de la résidence, averti, se rendit aussitôt, avec l'ex-bonze Kiang, catéchiste du P. Twrdy, et le maître d'école, au tribunal du mandarin. Il était à peu près dix heures du soir. Le mandarin était en séance. Il fit introduire les trois messagers, écrivit leurs noms et leur déposition, les menaçant, s'ils ne disaient pas la vérité, de sévir plus tard contre eux. Le mandarin parut très effrayé et fit venir ses satellites, leur donnant l'ordre de se tenir prêts à partir avec une cinquantaine de soldats. Notre économe prit les devants. Le temps était toujours mauvais et les chemins défoncés. Ils arrivèrent le matin, presque à l'aurore, à un village distant de 15 li de Sou-kia-pou.

Le mandarin y fut rejoint par un courrier venant de Sou-kia-pou et portant une lettre signée par le P. Twrdy. Elle priait le préfet Wang de ne pas venir à Sou-kia-pou, l'affaire étant heureusement finie et le Père se trouvant tranquillement installé à la pagode, sans blessures.

Que s'était-il donc passé ?

Les principaux meneurs, chefs des corporations du grand commerce cachés derrière les brouettiers, et Yu-Tchang-Fa, ce boutonné dont j'ai parlé plus haut, se sentant gravement compromis, imaginèrent un expédient. Ils suggérèrent aux brouettiers de contraindre le Père, sous peine de mort, à signer une lettre pour prévenir l'intervention du mandarin. Le Père s'y prêta pour sauver sa vie et les établissements catholiques qui pouvaient être fort compromis. C'est cette pièce que le courrier apportait au mandarin.

M. Wang en parut fort satisfait et la montra à notre économe, en lui disant que la faute était aux catéchumènes.

Le catéchiste partit aussitôt pour Sou-kia-pou et trouva le P. Twrdy couché à terre, incapable de se mouvoir. On lui

avait arraché une partie de la barbe et des cheveux, dont j'ai retrouvé ici une bonne poignée à mon installation. Ses habits étaient déchirés et couverts de boue, sa figure horriblement meurtrie. Le Père avait perdu ses lunettes et ses souliers, et avait dû faire pieds nus le long trajet de sa résidence à la pagode dans l'infecte boue des rues. Sa très grande myopie aggravait la situation, car il était obligé de se laisser conduire et recevait force horions en échange du service. Il n'avait plus ni bréviaire, ni montre; pas d'habits de rechange, car on avait enlevé ses paniers (qu'il retrouva du reste plus tard à peu près intacts).

Le 19 mars, on lui faisait signer, toujours sous menace de mort, une pièce imaginée par Yu-Tchang-Fa, dans laquelle il promettait de ne pas poursuivre les brouettiers et de ne plus habiter la maison où il logeait à Sou-kia-pou. D'autre part, les émeutiers forçaient les notables et les marchands à signer un pacte de solidarité avec eux, en les prévenant que, s'ils refusaient plus tard de les protéger, ils seraient égorgés avec leurs familles. Le Père signa encore d'autres pièces dont nous n'avons pas le texte. Enfin, on tenta de lui faire reconnaître, par écrit, qu'il avait brisé la tablette de Confucius à sa résidence, qui était en même temps une pagode, et que cet acte avait été l'origine de la bagarre. Comme confirmation, on exigeait qu'il offrît une nouvelle tablette, ou du moins l'argent pour la payer. Le Père refusa de reconnaître le délit et de réparer un dommage qu'il n'avait point causé.

Enfin, le 20 mars, après cinquante-six heures de détention, le prisonnier fut mis en liberté et arriva le soir à Lou-ngan dans le plus piteux état, avec son catéchiste également blessé. La nouvelle de l'attentat s'était répandue de tous côtés et avait partout produit une grande effervescence. Le mandarin, qui avait montré beaucoup de faiblesse durant ces trois journées, jusqu'à paraître de connivence avec les coupables, ne se donna aucune peine pour réprimer l'agitation. Le P. Twrdy lui demanda d'afficher une proclamation; il la fit attendre indéfiniment et ne l'afficha qu'en un très petit nombre d'endroits. Il refusa en outre de faire la moindre enquête et, en particulier, de constater les blessures; il vint seulement à la

résidence, le 23 mars et les jours suivants, pour discuter les conditions d'un accommodement à l'amiable.

Chrétiens et catéchistes poussaient le Père à porter au tribunal une accusation en règle. Une dépêche ainsi conçue : « Révolte à Sou-kia-pou ; Père, catéchiste et sept chrétiens blessés; œuvres compromises », avait immédiatement été expédiée à Mgr Garnier, vicaire apostolique de Nankin, et aux supérieurs de la mission. Le P. Twrdy se décida à accuser M. Pé, Tchou-Kia-Tcheng, Yu-Tchang-Fa et Yao-Fong-I. Il demandait la tête de ces quatre coupables, sans exiger aucune poursuite contre les brouettiers, seuls compris dans l'amnistie qu'il avait signée. Cependant, il disait au mandarin qu'il était de son devoir de faire lui-même une enquête et de punir les coupables selon la loi.

Le P. Twrdy, dans une longue lettre adressée à Chang-hai, faisait le récit des événements et mettait au courant de la procédure qu'il avait engagée. Le conseil de la mission fut convoqué d'urgence et l'on y libella d'un commun accord la réponse suivante : *Sta promissis : amnistia cum domo et reparatione possibili.*

Entre temps, les négociations se poursuivaient à Lou-ngan : tous les missionnaires du district y étaient accourus, et tous convinrent qu'il fallait exiger un châtiment très sévère ou un accommodement très honorable. Le préfet n'osait punir, par crainte des brouettiers. Tous les mandarins de la préfecture le soutenaient, quoi que pussent dire le P. Twrdy et ses catéchistes. Le Père menaça d'une dépêche au consul, et, comme on refusait d'admettre ses propositions, il la fit porter, en effet, à Liu-tcheou-fou, le 25 mars.

Là-dessus, le gouverneur de Ngan-king envoya de durs reproches au préfet et fit partir le délégué Tso, qui arriva à Lou-ngan le 5 avril pour arranger l'affaire. Les négociations pour l'accommodement se poursuivirent sans résultat, pendant les dix jours que le délégué passa à Lou-ngan. Voyant qu'on ne lui faisait aucune proposition dont il pût se contenter, le Père partit pour Ngan-king, afin d'en appeler directement au gouverneur. Il arriva au chef-lieu de la province, le 29 avril, suivi de près par le préfet et le délégué. Mais les essais d'accommodement n'avançant pas plus à Ngan-king,

Mgr Garnier et le P. Havret, supérieur intérimaire de la mission, chargèrent le P. Joret, missionnaire principal du lieu, de porter nos plaintes au « tribunal des affaires étrangères ».

Gouverneur et vice-roi refusaient de considérer l'affaire de Sou-kia-pou comme un attentat prémédité. On ne peut douter cependant que ce ne fût un coup monté, car les chefs de corporations s'étaient préalablement concertés dans un banquet pour aviser au moyen d'arrêter les progrès du christianisme; et, tout le temps qu'avait duré l'émeute, ils avaient soudoyé plusieurs centaines de brouettiers et leur avaient fourni le vin, le vivre et le couvert. Le tribunal des affaires étrangères, sous l'inspiration du gouverneur et du vice-roi, traita la chose, lui aussi, de simple querelle entre païens et chrétiens, en rejetant sur ceux-ci la provocation. Conséquemment, il portait la sentence suivante :

1° Les boutons seraient enlevés temporairement à Tchou-Kia-Tcheng et Yu-Tchang-Fa; il n'y avait pas lieu de poursuivre M. Pé, ni Yao-Fong-I, ce dernier, comme chef de brouettiers, bénéficiant de l'amnistie signée par le missionnaire ;

2° Les deux coupables susnommés recevraient vingt coups dans la main;

3° Des règlements seraient faits pour les brouettiers, afin d'empêcher par la suite toute reprise d'hostilités;

4° Une indemnité serait accordée pour objets disparus, quoique nous n'y eussions aucun droit, la liste n'en ayant pas été remise dès le commencement (elle avait été refusée par les notables). Cette indemnité serait donnée à titre gracieux!

Quant aux chefs de corporations, on ne pouvait les accuser en bloc ; on les jugerait s'ils étaient désignés nommément.

Ainsi, les mandarins s'obstinaient à considérer l'affaire comme une dispute ordinaire, et non comme tentative de meurtre. Il y avait au moins brigandage, puisqu'il y avait eu bris de portes et fenêtres ; enlèvement d'objets appartenant au locataire de la maison assiégée; blessures graves à plusieurs personnes; attaque par plusieurs centaines d'émeu-

tiers. Or tout brigandage, en Chine, est passible des peines les plus rigoureuses.

Cette sentence du tribunal des affaires étrangères ayant été remise au P. Joret, il n'y avait plus rien à faire devant les tribunaux de Ngan-king; on ne pouvait rien obtenir désormais que par l'intervention du consul auprès du vice-roi. Les négociations étaient rompues; le P. Twrdy venait se reposer à Chang-hai pendant quelques jours et puis allait se fixer à Ou-hou, en attendant la fin.

Le préfet de Lou-ngan, assuré de l'approbation de ses supérieurs, retourna à son poste, où il mit tout en œuvre pour se faire une popularité. On lui avait reproché de ne point s'occuper des affaires du peuple; il fit mettre une boîte à la porte de son tribunal, pour qu'on pût y déposer les plaintes à toute heure; à côté, un tam-tam pour l'appeler le jour et la nuit. Il paraît que les réclamations pleuvaient dans la boîte, chacun se plaignant des méfaits du cher rejeton mandarinal. Cependant la mesure plut beaucoup aux faiseurs de procès, et peu à peu M. Wang devint en effet populaire.

Voilà où nous en étions, quand je fus envoyé de Chang-hai pour prendre la direction de la mission de Lou-ngan, avec la charge de poursuivre les négociations de Sou-kia-pou. La tâche était rude; heureusement, le secours de la Providence était en chemin.

II

Une petite canonnière française de soixante-douze hommes d'équipage, commandée par le lieutenant de vaisseau Prosper Simon, remontait le fleuve Bleu. Il n'y a pas d'indiscrétion à dire que le commandant, quoique d'une famille bretonne catholique, était plutôt prévenu contre les Jésuites, avant de les avoir vus de près, comme il eut occasion de le faire en Chine.

Arrivé à Ou-hou, il y rencontra le P. Twrdy, qui, aux heures de loisir, lui narra ses aventures de Sou-kia-pou et ce qui s'en était suivi. Le commandant, à entendre ces choses, fronçait les sourcils et tordait ses grosses moustaches. L'expression de son mâle visage semblait dire : « Que n'étais-je là avec mes Francs! » Il télégraphia tout de suite à l'amiral

de Beaumont au Japon. L'amiral lui répondit qu'il pouvait voir avec le missionnaire s'il y avait moyen de régler cette affaire à Ngan-king. Le consul lui écrivait en même temps de s'arrêter devant la ville avec la canonnière et d'exercer une pression morale sur le gouverneur.

Les supérieurs de la mission en ayant été avisés, il fut convenu que les négociations seraient reprises par le nouveau missionnaire de Lou-ngan. J'avais pour instruction de ne point insister pour le châtiment des coupables, mais de réclamer un terrain, une maison et une réception honorable à Sou-kia-pou. L'insuccès des réclamations précédentes et les avances faites officieusement au nom de Monseigneur auprès du vice-roi, et portant que nous nous contenterions d'une permission d'acheter le susdit terrain de notre propre argent, rendaient ma mission extrêmement difficile.

Je partis pour Ou-hou avec le P. Rodet, le 11 juin. Là, je me mis en relation par lettre avec le commandant, qui était remonté à Han-keou. Rendez-vous me fut donné à Ngan-king, d'abord, pour le 17 juin; puis, en conséquence d'un empêchement, au 1er juillet.

Entre temps, le mandarin Wang avait appris qu'il allait être changé. C'était une disgrâce. Il voulait néanmoins partir avec les honneurs de la guerre et nous donner à la dernière heure le coup de pied de l'âne. Toute manifestation sympathique en sa faveur serait une insulte pour nous. Il sut exploiter ce système. Son fils servit bien ses projets et, par ses manœuvres, réussit au delà de toute espérance.

Il inspira aux lettrés et aux marchands l'idée d'offrir à son père des inscriptions louangeuses, des bannières et des parasols d'honneur, pour le remercier des bienfaits de son administration. En versant habilement de l'argent, il ne manqua pas de trouver des agents de propagande. Les deux plus ardents étaient Tchou-Kia-Tcheng et Yu-Tchang-Fa, les deux grands coupables de Sou-kia-pou, et ses compagnons de débauche. Dès la fin de mars, le mandarin les avait mis en état d'arrestation; mais, au lieu de les emprisonner, il leur laissait la liberté d'aller et venir tout le jour, voire même de s'absenter plusieurs jours de suite. Ils étaient ses

commensaux et payaient grassement les faveurs du fils du mandarin, dont ils partageaient les folies.

Les souscriptions se firent à Lou-ngan et à Sou-kia-pou. Sou-kia-pou envoya d'abord une inscription horizontale et des tablettes verticales, qui furent posées à la place d'honneur dans la salle des audiences; on y lisait : « Il a chassé les scélérats et nous a rendu la paix. » Tchou-Kia-Tcheng et Yu-Tchang-Fa offrirent les leurs : « Nous étions morts, il nous a rendu la vie. » Lou-ngan disait à son tour : « Nos regards fixent l'horizon, épiant son retour. » Et les deux localités offraient en commun une quatrième inscription.

La ruelle qui conduit de la mission au Yamen vit se dresser un châssis qui subsiste encore, et qui portait sur ses deux faces, afin qu'on pût la lire à l'entrée et à la sortie, une inscription injurieuse pour nous. Toutes les rues portaient des placards flatteurs pour le mandarin. En même temps, on posait à l'entrée du tribunal des tables de pierre où était gravé son éloge. Lui-même en fit dresser une superbe, de 3 mètres de haut et $2^{m}.50$ de large, à un li de la ville, vers la porte de l'est. C'était son propre panégyrique qu'il léguait à la postérité.

Le jour du départ venu, la foule accourut pour lui faire cortège, apportant cinq ou six parasols d'honneur, avec des bannières. Un étendard de plusieurs mètres de long flottait au carrefour des deux grandes rues, fixé à un mât énorme. Et il devait rester là jusqu'à ce que le vent et la pluie le réduisissent en lambeaux. Les gens de la campagne, et ceux de Sou-kia-pou surtout, étaient accourus en masse. Un cortège de plusieurs milliers de personnes se forma à la porte de l'est, et fit exprès un détour pour passer par notre rue, d'ordinaire si paisible. La musique jouait avec rage et les pétards assourdissaient les habitants. Après avoir défilé devant notre porte, la foule rallia les grandes rues de la ville et se porta au tribunal. Puis, au lieu de sortir par la porte de l'est, qui est le chemin de Ngan-king, où se rendait M. Wang, le cortège serpenta de nouveau dans la ville, pour sortir par la porte sud, la porte triomphale.

Le mandarin savourait l'enthousiasme délirant de la multitude et les sensations délicieuses de sa vengeance contre

nous. La ville était pavoisée ; sur le seuil des maisons on lui brûlait des milliers de pétards et de bâtonnets d'encens. C'était vraiment une apothéose ! Enfin, un repas somptueux lui fut offert, par manière d'adieux, à la sortie de la ville.

Après son départ, les lettrés exercèrent encore leur pinceau à louer M. Wang et à nous insulter dans des épigrammes en vers, tandis que la populace exhalait sa haine en vulgaire prose.

Le P. Rodet avait donc raison d'écrire, la douleur dans l'âme : « Le départ du mandarin est un triomphe pour lui ; pour nous, un affront qu'il est impossible de tolérer. Ce serait joli si nous lui procurions de l'avancement. » Quand le nouveau mandarin, Ki-Heou, un Mandchou, vint occuper son poste, il trouva une population montée, qui ne lui ménagea pas les leçons. On affichait sur les murs des placards ainsi conçus : « Nous avions un mandarin, nous n'en avons plus ; nous avions le jour, nous avons la nuit ; nous avions le soleil, nous avons les ténèbres, etc..... » C'était peu flatteur pour le nouveau préfet ; mais on voulait l'amener par la pression à suivre la politique du prédécesseur à notre égard.

« Quant à nos chrétiens, ajoutait le P. Rodet, nous marchons dans le découragement. Les adhérents n'adhèrent plus, les vrais catéchumènes paraissent peu, les chrétiens ont peur et le mouvement gagne les autres sections. »

Telle était la situation quand j'allais au rendez-vous du commandant Simon.

Le 29 juin, après avoir dit la messe à Ou-hou, je m'embarquai sur le vapeur de Ngan-king. Le 1er juillet, à une heure et demie précises, juste à l'heure indiquée par le commandant, la *Comète* apparaissait devant Ngan-king. Je me rendis sur la berge du fleuve avec le P. Colvez. Le vent était fort, le fleuve agité et aucune barque ne voulait nous conduire à la canonnière, ancrée à quatre cents mètres de la rive. Enfin, les douaniers consentirent à nous y mener ; le trajet dura une demi-heure à peu près.

Le commandant me reçut à la coupée ; il avait l'air bourru, mécontent, ennuyé. Arrivé dans sa cabine, il s'assit, s'accouda sur la table et, sans me regarder, me dit : « Mon Père,

vous avez là une affaire salement emmanchée. — Eh bien, commandant, à nous deux nous allons changer le manche. — Oui, oui, c'est facile à dire. — Commandant, ce ne sera pas si difficile à faire. »

Ces quelques mots le rassérénèrent un peu. Je voulus lui donner les détails : « Oh ! ce n'est pas la peine, me dit-il, le P. Twrdy m'a tout raconté. Mais comment pensez-vous procéder au palais du gouverneur ? » Je répondis qu'il s'agissait d'abord d'obtenir la visite. « Et si on refuse ? — Nous enfoncerons les portes du palais. » Je ne me dissimulais pas la difficulté de ce coup d'audace ; car le P. Joret, qui connaît ses mandarins, m'avait prévenu qu'on ne nous recevrait pas. « Avez-vous une mission officielle ? demandai-je au commandant. — Rien, toutes mes instructions se bornent à ceci : Voyez avec le missionnaire si vous pouvez faire quelque chose. » C'était bien vague pour le pays le plus formaliste du monde. Si l'empereur est le fils du Ciel, le gouverneur est bien un demi-dieu, et personne, surtout un officier étranger, ne peut franchir son sanctuaire sans délégation officielle, avec pièces à l'appui et après consentement préalable.

J'avais apporté un boniment chinois préparé à Ou-hou. Je le lus au commandant, il était ainsi conçu :

« Le tribunal des affaires étrangères vient de nous envoyer son jugement en quatre articles sur l'attentat de Sou-kia-pou. Mgr Garnier et le consul général de France estiment que votre sentence est un outrage à la France et à ses missionnaires. Des brigands sont venus en armes assiéger le P. Twrdy pendant deux jours et deux nuits ; ils ont volé et blessé sept personnes, expulsé le Père du pays, lui défendant d'y reparaître pour prêcher la religion. Votre jugement est tel que : 1° Il n'y a aucune proportion entre la faute et le châtiment ; 2° il ne suffit pas à prévenir de nouveaux attentats. Vous avez agi contre la raison et la conscience. Les lois internationales ne sauraient le tolérer, et nous venons, au nom de l'évêque et du consul de France, protester énergiquement et demander justice.

« Que réclamons-nous ? L'affaire de Sou-kia-pou a un double caractère. C'est une violation des traités et un attentat criminel, dans lequel un missionnaire européen, un catéchiste

et sept chrétiens ont failli périr. Des bandits, un mois durant, ont assiégé notre résidence de Lou-ngan, proférant des menaces de mort et d'incendie. Les chrétiens, jusqu'à ce jour, sont insultés et terrorisés. Vous devez, d'abord, pour réparer les traités violés, nous donner à Sou-kia-pou une maison et un terrain, où nous puissions nous établir pour évangéliser le pays. Cette condition exécutée, nous débattrons avec vous les quatre articles proposés par le tribunal des affaires étrangères comme réparation de l'attentat contre les personnes. »

Cette page avait été vigoureusement traduite par mon catéchiste et constituait un document très dur pour des oreilles chinoises. Le commandant l'écouta sans rien dire. Toute sa valeur dépendait de la signature. Le commandant y apposerait-il la sienne? Si oui, c'était le drapeau engagé ; sinon, toute la responsabilité retombait sur moi, et le résultat était bien problématique. Je demandai au commandant : « Vos instructions vous permettent-elles de signer? » Il réfléchit un instant et me dit : « Pourquoi pas? » Je fis mettre sa signature en chinois et le remerciai cordialement. Il ferait sa visite sans escorte, avec un officier et moi ; lui, en chaise verte, comme les mandarins supérieurs, et nous, en chaise bleue.

Je tenais beaucoup à ce que la visite eût lieu le lendemain, 2 juillet, fête de la Visitation de la Sainte Vierge. Je demandai au commandant qu'il me donnât un fourrier pour porter les cartes françaises et chinoises, afin que l'on vît bien que c'était sérieux. Cependant, un violent orage, qui éclatait en ce moment, ne permettait pas au fourrier de descendre à terre. Nous convînmes d'attendre au lendemain à remettre les cartes. Le 2 juillet, à dix heures, le vaguemestre m'apporta un mot du commandant ainsi conçu : « Voici mon homme. Donnez-lui vos instructions ; mais, avant de l'expédier, qu'il soit bien convenu qu'une fois ma carte portée, je ne peux pas ne pas être reçu. Décidément, c'est une affaire bien mal emmanchée ! »

Le vaguemestre partit en chaise avec mon catéchiste, porteur des cartes des deux officiers. Je n'y joignis pas la

mienne, qui énumérait mes titres de missionnaire de Lou-ngan, Liu-tcheou-fou et autres lieux; on aurait vu tout de suite qu'il s'agissait de Sou-kia-pou, et les portes nous étaient fermées d'avance. On devait annoncer deux officiers, un ami et un interprète chinois. « Le commandant voulait à son passage rendre au gouverneur une visite de politesse et lui faire une petite communication. » Régulièrement, il eût fallu que la demande passât par le tribunal des affaires étrangères, à qui nous devions, au préalable, dire le sujet de notre entrevue. Mais ce tribunal s'étant montré si hostile dans le jugement précédent, nous lui brûlâmes la politesse, pour tomber comme des bombes chez le gouverneur. Mon catéchiste devait insister pour qu'on nous reçût, et, si on tergiversait, annoncer notre arrivée pour trois heures.

Le mandarin qui gardait la porte du palais fut tout surpris de voir venir un Européen. Il porta les cartes à l'intérieur. Refus. Mon catéchiste réplique qu'il serait impoli de refuser une visite de courtoisie de la part d'un officier. Nouveaux pourparlers avec le grand homme. Nouvelle sommation et nouveau refus, après trois ou quatre allées et venues dans le palais. Mon catéchiste finit par dire : « Eh bien, puisque vous ne voulez pas, ces messieurs seront ici à trois heures, ce soir. » Le mandarin rentre encore une fois au palais et revient en disant qu'il essaiera de nous introduire. Je ne voulais que cela, et en donnai tout de suite avis au commandant.

Il était à la résidence à deux heures, en grand uniforme, l'épée au côté et la poitrine couverte de décorations, parmi lesquelles la sapèque de l'Annam. Nos quatre chaises sortirent à trois heures moins un quart. Sensation dans la ville à la vue des uniformes; on nous regarde, on nous suit. Après avoir traversé toutes les cours désertes qui précèdent la grande porte d'honneur, nos chaises s'arrêtèrent à l'entrée.

Toutes nos cartes furent remises à la fois. C'était le commencement de l'assaut. Elles furent portées au gouverneur, qui devina le motif de la visite en voyant mon nom. Nous attendîmes près d'un quart d'heure dans nos chaises; après quoi on vint nous dire que le grand homme n'était pas visi-

ble. Je répondis qu'il devait nous recevoir. On lui rapporta mes paroles ; à partir de ce moment, il se fit un grand mouvement dans le palais. Des courriers partaient dans toutes les directions. Un employé me dit que le grand homme avait des affaires. « La plus urgente, répliquai-je, est de recevoir ces messieurs. — Mais le gouverneur est malade. — Il ne l'était pas à onze heures, quand nos cartes vous ont été remises. » Ces paroles furent rapportées au gouverneur, qui nous fit dire qu'il ne pouvait nous accorder cette entrevue. Je protestai énergiquement, l'avertissant que son obstination à nous fermer les portes serait considérée comme une insulte à la France, et qu'il en porterait la responsabilité.

La foule était accourue nombreuse, et ces cours, tout à l'heure désertes, étaient remplies par plusieurs milliers d'individus qui serraient nos chaises de près. On fit venir des satellites et des soldats pour nous garder. Nous attendions depuis une heure et le commandant maugréait d'impatience. Tous les mandarins civils et militaires de Ngan-king se glissaient dans la foule et entraient au palais par des portes latérales. Le trésorier, le grand juge, — nos deux grands ennemis, — le *tao tai*, les employés des affaires étrangères tenaient conseil et empêchaient le gouverneur de céder.

On nous apporte une nouvelle réponse négative. Je la traduis au commandant, qui s'écrie : « Tas de forbans, j'entrerai par la porte ou par la fenêtre, et, si vous ne vous exécutez, je fais descendre la compagnie de débarquement. » Il voulut sortir de chaise et frapper à la porte. Je l'arrêtai et allai moi-même prier un groupe de mandarins d'intervenir auprès de leur chef ; car l'Européen ne saurait subir l'affront qu'on veut lui infliger. On nous a dit de venir à trois heures, nous sommes venus, on doit nous recevoir.

Nous étions trois Bretons, décidés à ne pas lâcher. Au bout d'une heure et demie, on vint me demander si ce grand homme européen consentirait à traiter avec le *tao tai* et les mandarins des affaires étrangères dans le salon attenant au palais : « Qu'en pensez-vous ? me dit le commandant. — Je crois qu'il faut accepter, sous toutes réserves ; une fois un pied dans la maison, nous finirons bien par y mettre l'autre. —

Soit », dit le commandant; et on nous fit entrer dans ce salon, où se donnent les audiences ordinaires.

Nous nous asseyons, on nous présente le thé : « Je meurs de soif, dit le commandant, mais je ne boirai pas, ils auraient l'air de croire que c'est fini et que je me contente de leur politesse. »

La salle était comble de mandarins en splendides uniformes. Je n'avais pas encore vu si beau spectacle : grands mandarins civils, général et officiers de tous grades. Le *tao taï* préposé au tribunal des affaires étrangères voulut traiter tout de suite. Je traduisis sa demande au commandant, en lui faisant observer que cet homme était celui qui avait jugé les affaires de Sou-kia-pou. M. Simon bondit : « Forban, lui dit-il, en lui agitant ses gants blancs sous le nez, je ne traite pas avec toi ; va prévenir ton maître que j'entrerai dans son salon d'honneur, dis-lui en même temps que vous êtes tous des animaux. » Le pauvre homme tremblait comme une feuille, devant cette figure martiale de l'officier en colère. Je traduisis de mon mieux les apostrophes du commandant; mais, en Chine, on n'appelle jamais chat un chat.

Il fit la commission au gouverneur ; dix minutes après il revint, apportant encore un refus. Toute l'assistance me faisait des courbettes pour me prier de fléchir l'officier. Je m'interposais auprès du commandant en lui disant : « Tenez ferme. » — « Dites-leur, mon Père, répliquait-il, qu'ils sont des animaux. Je viens faire une visite courtoise, on me ferme la porte au nez. On me doit une salve de trois coups de canon, de la musique, et on me fait faire le pied de grue pendant deux heures ! Dites-leur que cela ne se passera pas comme cela. J'ai vu ailleurs d'autres grands mandarins et j'avais conçu une plus haute idée de la politesse chinoise. Je coucherai ici, s'il le faut ; mais on m'introduira au grand salon et on me fera les saluts que mon grade exige. »

Il était lieutenant de vaisseau, et sur sa carte nous l'avions appelé *tong ling*, c'est-à-dire amiral. A défaut de galons, ses nombreuses décorations en imposaient ; seule, la sapèque de l'Annam faisait mauvaise figure : cette vile monnaie peut-elle signifier quelque chose ? J'entendis quelques-uns en faire la

remarque. Le commandant éveilla alors un grand souvenir : « J'ai servi sous l'amiral Courbet et n'ai point appris à fléchir devant les Chinois. » Le nom de Courbet inspire partout ici une terreur superstitieuse; je m'en rendis compte sur les physionomies qui nous entouraient.

A ce moment, un nouveau personnage entra en scène : c'était un petit homme maigre, jeune encore, mais visiblement ravagé par l'opium, dont la vapeur écœurante imprégnait encore ses habits. On me le présenta comme chef de bureau des affaires étrangères. Il est docteur et paraît aussi intelligent qu'hostile aux étrangers. Dans les négociations antérieures avec le P. Twrdy, il s'était montré décidé à nous refuser toute réparation; il avait même dit : « Si vous voulez des têtes, commencez par prendre la mienne. » En entrant dans le salon, sa figure frappa le commandant, qui vint à lui et lui fit aussi l'honneur de l'éventer avec ses gants. M. Che, c'était son nom, dit aux officiers qu'ils avaient violé l'étiquette, toute visite au gouverneur devant être sollicitée par le tribunal des affaires étrangères. « Je me fiche de votre tribunal, répliqua brusquement le commandant, je ne parlemente pas avec des gens qui n'entendent pas raison. Je viens au nom de mes chefs et dois traiter d'égal à égal avec le gouverneur. — De qui tenez-vous votre mission, demanda M. Che? — Du consul général de France et de l'évêque, répondis-je. — Nous n'en avons pas été informés, fournissez-nous des preuves. »

C'était embarrassant, le commandant n'ayant aucun document officiel. Je répondis que la présence de la *Comète* à Ngan-king était une preuve, un vaisseau de guerre ne pouvant librement séjourner dans un port fermé, et des officiers ne pouvant se permettre de débarquer à leur gré, en uniforme et en armes, dans de tels endroits. « Y a-t-il, parmi tous les grands hommes qui m'écoutent, un seul qui sache le français ? — Non. — Eh bien, à quoi bon alors nous demander des témoignages écrits ? » J'exhibai des papiers quelconques, que j'avais sur moi, leur disant : « Voici nos preuves, trouvez un interprète français, puisque vous ne croyez pas à notre parole. »

M. Che resta le bec dans l'eau. Il n'eut plus à faire valoir que les arguments des autres mandarins, à savoir que la visite n'avait pas été accordée, que le gouverneur était malade. Mais nous étions sourds, et le commandant, irrité de cette longue attente, perdait patience. Cependant, au milieu de paroles vives, il trouvait moyen de glisser quelques réflexions drolatiques sur l'attitude embarrassée des mandarins. Il menaça un instant de dégaîner, mais je l'en empêchai. M. Kerhuel observait, calme comme un terme, cette pittoresque assemblée. « Très chic, Père, disait-il, j'en apprends plus aujourd'hui qu'en plusieurs années de Chine ; mais cela devient embêtant tout de même. Va-t-on nous laisser coucher ici ? — Patience, lieutenant, nous obtiendrons toujours quelque chose. »

Les allées et venues continuaient vers l'intérieur et le gouverneur eût fini par céder, s'il n'avait été retenu par ses deux mauvais génies, le trésorier et le grand juge. On vint, pour la vingtième fois, nous prier de traiter ou de partir. M. Simon bondit : « Tonnerre de Brest, je ne partirai pas, dit-il d'un ton furieux, et, frappant de la main sur le lit de camp où l'on s'assied dans les salons chinois, je couche ici et ne démarre pas ; mais vous me paierez ces insolences. » Il s'installa en même temps fort à son aise, dans l'attitude d'un homme décidé à faire ce qu'il annonçait. Le ton et le geste qui accompagnèrent ces paroles me dispensèrent de les traduire.

Les grands hommes étaient terrifiés ; les curieux, grimpés aux fenêtres pour nous voir, ébaubis. Il était six heures du soir à peu près, quand un murmure s'éleva dans la foule stationnée au dehors. J'entendis ces mots : *Ting tao dai lai liao*, « M. Ting arrive ». C'était un de nos amis, précédemment *tao tai* de Ngan-king. Il était allé à Pékin pour obtenir de l'avancement et était de retour depuis la veille. On le savait en bons termes avec nous. Nous lui avions prêté un jour une somme de deux mille taëls, qui n'a jamais été restituée ; nul, du reste, ne songe à la réclamer : prêter, en Chine, c'est donner. M. Ting avait eu des relations très suivies avec le P. Joret et le P. Twrdy. Celui-ci avait même enseigné

l'anglais à ses fils. Il aimait la religion et les missionnaires; il avait, disait-on, un tableau du Sacré-Cœur dans sa chambre, et on avait presque espéré de le voir un jour se faire chrétien. On imagina de réinstaller à la hâte ce vieillard dans son ancienne charge, et de se servir de cet ami commun pour nous tirer les uns et les autres de l'impasse d'où nous ne pouvions plus reculer. On nous annonça que M. Ting venait de reprendre les sceaux des mains de M. Pen, et lui-même nous faisait prier de traiter avec lui, devant M. Pen, M. Che et M. Hoang. Nous serions introduits dans le salon d'honneur, salués de trois coups de canon et de quelques petits airs de musique. Nous acceptâmes, toujours sous réserve de l'entrevue avec le gouverneur en personne.

La grande porte s'ouvrit, la poudre parla et les guimbardes firent entendre leurs airs nasillards. Un mandarin nous précéda à travers une superbe cour intérieure carrelée. Les autres nous suivaient. Un tour à droite et nous sommes dans le grand salon vitré. Une table ronde avait été préparée pour l'entretien. Le commandant, aussitôt entré, pose son épée et sa frégate sur la table et dit : « Maintenant, allez dire au gouverneur que j'ai un mot à lui communiquer. » Les deux intendants, le docteur Che, et l'interprète anglais, M. Hoang, parurent déconcertés. M. Ting surtout, bon vieillard de soixante-dix ans et plus, avait une figure navrée. M. Pen fit une fausse sortie et revint nous dire que le gouverneur était auprès de sa mère. « Qu'elle vienne, la vieille, je veux la voir. — Mais le gouverneur lui-même est malade. — Qu'on le porte. — Il ne peut s'habiller. — Qu'il vienne en chemise. » Et tout un dialogue comique dans lequel je traduisais en chinois, à la chinoise, la partie du commandant.

Il se faisait tard, environ six heures et demie, et nous ne pouvions guère prolonger la séance, d'autant que nous avions épuisé tous les moyens d'obtenir l'entrevue. C'était même une question d'honneur ou, comme on dit en Chine, « de face», pour le gouverneur de ne pas paraître. J'engageai le commandant à cesser les instances et à entrer en négociation. Il prononça alors avec une forte articulation ces quelques paroles : « Je vous prie, messieurs, de faire savoir, de ma part,

à Son Excellence que je ferai à mes supérieurs un rapport complet sur ses procédés à l'égard d'un officier de la marine française. Il a assumé une responsabilité qui lui pèsera peut-être bien lourd. Puisqu'il se dérobe, je consens à accomplir ma mission devant ses mandataires, en considération de M. Ting, ici présent, dont je connais les sentiments et dont la politesse contraste avec la conduite de certains autres. En vous parlant, c'est au gouverneur que je parle, et je veux que mes paroles lui soient rapportées fidèlement. » Je traduisais de mon mieux. Mon catéchiste, Tchang-Yaosien, un vieux madré pourtant, tremblait comme la feuille, à se voir dans le guêpier où nous l'avions introduit, devant de gros mandarins qu'il n'osait regarder en face.

Je déployai sur la table la longue bande de papier qui portait le jugement du tribunal des affaires étrangères relatif à Sou-kia-pou. Le commandant protesta contre ce factum, en abattant sa lourde main sur la table et en le froissant dans un mouvement de colère. Je jouai la comédie et arrachai le papier de ses mains, le suppliant de ne pas déchirer ce précieux document. Il y eut un mouvement de scandale dans la foule qui nous entourait. Je priai M. Ting de faire sortir ces messieurs ; nous n'avions affaire qu'aux quatre représentants attitrés du gouverneur. Ils sortirent de mauvaise grâce, mais force fut de s'exécuter. Alors je prononçai en très bon chinois ma protestation préparée d'avance.

Le D[r] Che répliqua que cette protestation devait s'adresser, non au gouvernement de Ngan-king, mais au vice-roi de Nankin qui se réservait cette cause. « Vous ne dites point la vérité, lui répliquai-je, en voici la preuve. » J'exhibai une lettre d'un délégué du vice-roi lui-même, que le P. Simon avait été assez heureux pour me procurer, et dans laquelle il était dit clairement que la cause ressortissait au gouverneur. La duplicité chinoise s'était toujours plu à nous renvoyer de Ngan-king à Nankin et de Nankin à Ngan-king. M. Che perdait encore « la face ».

Il s'en tira en répliquant que le tribunal des affaires étrangères n'avait pas prétendu clore le jugement par ses quatre articles. Je ripostai par une autre lettre, où il disait formellement le contraire et qu'il avait fait porter au P. Joret,

avec quatre-vingts piastres d'indemnité accordées à titre d'aumône. Le Père les avait renvoyées avec indignation. « Une preuve, reprit-il, que nous n'avons jamais considéré l'affaire comme définitivement conclue, c'est que les deux coupables sont encore en prison. — Allons, monsieur Che, répondis-je, ne plaisantez pas, tout le monde sait à quoi s'en tenir à leur sujet. Leur détention est une farce, et ils sont aussi libres d'aller et venir à Lou-ngan, que vous et moi dans les rues de Ngan-king. »

Il voulut, comme dernier argument, alléguer le pardon accordé et signé par le missionnaire. Je lui demandai s'il n'avait pas honte de faire valoir une pièce extorquée sous menace de mort et qui serait estimée nulle de plein droit même chez des peuples sauvages. Il chercha du moins à atténuer la gravité de l'attentat. « Mettez-vous à la place du Père, monsieur, lui dis-je, et supposez qu'un millier de personnes furieuses viennent se ruer sur vous, vous accabler de coups, vous mettre à deux doigts de la mort, parleriez-vous comme vous faites ? Ne cherchez donc pas à amoindrir la gravité de l'attentat, où a failli périr un missionnaire muni d'un passeport de l'empereur et couvert par les traités internationaux. » Il n'avait plus rien à répondre.

M. Ting termina la discussion en homme habile. « Eh bien, dit-il au commandant, nous allons télégraphier au vice-roi pour lui demander si la cause relève de nous. Si oui, nous nous entendrons sur les bases que vous proposez. Sinon, vous en référerez plus haut. — Soit, nous attendons votre réponse et vos conclusions. Dans vingt-quatre heures, messieurs, si rien n'arrive, nous agirons à notre guise. »

Restait un gros point à emporter. Il fallait que la visite nous fût rendue ; sinon, nous recevions un camouflet aux yeux de tout le monde. Je priai le commandant d'adresser un petit compliment à M. Ting ; il le fit avec un sourire qui n'avait point paru sur ses lèvres de la soirée. « Le commandant, dis-je au *tao tai*, regrette que l'affaire de Sou-kia-pou ne soit pas tombée entre vos mains dès le début ; elle n'aurait jamais amené les difficultés qu'elle nous cause aujour-

d'hui. Avec vous on peut parler raison ; on n'en peut pas dire autant de tout le monde... »

Les autres mandarins baissèrent la tête sous le soufflet. M. Ting fut flatté et repartit que lui-même regrettait infiniment son absence de plusieurs mois. Il aurait eu à cœur de donner pleine satisfaction à son ami le P. Twrdy. « Je suis enchanté, répondit le commandant, d'avoir fait votre connaissance, et le serais encore davantage d'aller vous présenter mon respect chez vous. — Ne vous donnez pas cette peine, commandant, je me ferai moi-même un plaisir de vous rendre visite. Où pourrais-je voir le commandant, mon Père ; à la Mission, peut-être ? — Sur mon bateau, si vous le voulez bien, répliqua M. Simon, je serai heureux de vous en faire les honneurs. » L'homme de bonne compagnie apparaissait sous l'écorce du loup de mer.

Nous nous retirâmes à travers la foule des mandarins ébahis. Dans la cour, un régiment était au port d'armes. Il était venu là, soit pour nous faire honneur, soit pour nous protéger, car la foule était si compacte au dehors que nous aurions eu peine à nous frayer un chemin. La musique et le canon nous saluèrent au passage, et nous continuâmes à travers les rues de la ville, où la foule nous accompagnait comme le flot de la mer.

Il eût suffi d'un rien pour déterminer une catastrophe. Un moment j'eus peur : un individu nous avait insultés, et le domestique du P. Joret, un ardent, avait saisi le coupable par la queue et l'avait traîné par terre l'espace de plus de dix mètres. La foule gronda. Je fis arrêter les chaises et descendis; mais on m'assura que notre homme avait repris la tête du cortège, et nous repartîmes. De fait, on m'avait trompé. Le pauvre Siao-Wang était en arrière et recevait une bonne râclée qui fut heureusement sans danger. Il faisait presque nuit, quand nous rentrâmes à la résidence, où le P. Joret et le P. Colvez nous attendaient avec anxiété.

Le 4 juillet, la visite nous fut rendue à bord par M. Ting, assisté du Dr Che et d'un soi-disant interprète anglais qui sait dire : *How do you do ?* et *Good bye*. Une belle jonque pavoisée, remorquée par un petit vapeur, accosta la canon-

nière, et ces messieurs montèrent à bord, peu rassurés sur le sort qui les attendait. Une chose contribua à accroître leur frayeur : le commandant se tenait sur l'avant-pont, raide comme un mât, avec son casque des colonies sur la tête ; or, juste à ce moment un pigeon, donné autrefois par le P. Bizeul à la *Comète*, venait se poser sur le casque et refusait de s'envoler. Quel augure ! Les visiteurs, tout interdits, faisaient le plus gauchement du monde le salut militaire européen à tous ceux qu'ils rencontraient, officiers ou simples marmitons, à la grande joie des mathurins.

Les visiteurs furent introduits dans la cabine du commandant, où différents desserts, des vins européens et de la chartreuse leur étaient servis. Le commandant leur dit : « Vous pourrez rapporter à votre maître que je ne traite pas ses représentants comme il a fait pour nous. » Et M. Che, le porte-parole malheureux, de faire des excuses au commandant, en disant d'une manière fort embarrassée qu'il y avait eu malentendu. « Notre visite avait eu un double caractère : d'un côté le commandant, de l'autre le missionnaire. » C'était peu aimable pour moi. Je répondis très vivement : « Vous vous trompez, monsieur Che ; le commandant et moi ne faisions qu'un ; car, désormais, l'affaire de Sou-kia-pou n'est plus seulement l'affaire de la mission, c'est celle de la France, et vos insolences d'hier ont atteint le drapeau. » Je traduisis ma réponse au commandant, qui m'approuva chaleureusement. A partir de ce moment, M. Che se contenta de tremper les lèvres dans son verre de chartreuse, sans desserrer les dents. Il était visiblement démonté. Le bon vieux *tao tai* réitéra l'expression de ses regrets, protesta de son affection pour le P. Twrdy. D'un ton paternel, il nous donna ce sage conseil : « Voyez, messieurs, vous êtes Français, de caractère très droit, mais très vif, trop vif, croyez-moi ; possédez-vous davantage en parlant d'affaires. » Quand j'eus traduit le conseil, le commandant répondit avec son bon sourire : « Parbleu, vieux papa, avec toi c'est facile ; mais, avec les malotrus qui t'accompagnent, c'est autre chose. »

Quant à *Good bye* — c'est ainsi que nous avions surnommé l'interprète, — il dégustait les petits gâteaux avec une sensualité d'enfant gourmand.

Il fut convenu que réponse nous serait rendue dès que le télégramme du vice-roi serait arrivé; et l'on se quitta. La visite avait duré une petite demi-heure. Ces messieurs s'en allèrent, en faisant leurs salamalecs à tout le monde.

III

Je rentrai aussitôt à la résidence avec le P. Joret, qui avait dîné à bord. Les officiers devaient venir souper chez nous. Vers cinq heures et demie, le commandant arrive comme un coup de vent : « Eh bien, Père, mauvaise nouvelle. — Quoi donc? — Nous partons demain, dès l'aurore, rappelés par le consul, dépêche confidentielle. » Mon visage s'altéra : c'était la ruine de toutes mes espérances. La figure du commandant s'éclaira alors de son franc rire : « Tenez, Père, lisez; mais *motus*, c'est confidentiel. » La dépêche était ainsi conçue : « Revenez Chang-hai; vice-roi promet arranger affaire vite et bien. Signé : Dubail. »

C'était un piège tendu par le renard de vice-roi au consul général, qui y était tombé. Je le vis, mais dissimulai mon impression. Inutile de faire partager au brave commandant les sombres pronostics que je tirais de l'ordre qu'il ne pouvait se dispenser d'exécuter.

Lui laissant donc toute sa confiance, j'acceptai avec empressement l'invitation à passer la nuit sur la *Comète*, pour y dire la messe militaire le lendemain dimanche.

Le matin, nous étions réveillés au son du clairon. La toilette faite, le maître timonnier s'occupa de sortir tous les drapeaux et pavillons, pour dresser un reposoir à l'arrière, dans la partie réservée au commandant. Ce fut achevé en quelques tours de main; l'autel fut posé au milieu de cette décoration, d'un très joli effet. Je cherchai un ancien enfant de chœur dans la troupe. Un brave Bordelais se présenta, en me disant avec son délicieux accent méridional : « Mon Père, à vos ordres. — Tu sais servir la messe? — Pour dire vrai, je sais bien encore les gestes, mais j'ai oublié les mots. — Eh bien! je dirai les mots et tu feras les gestes. — A vos ordres, mon Père. »

La république prétend respecter avant tout la liberté des

consciences ; aussi, de peur de paraître les tyranniser, dès qu'il s'agit d'exercices religieux, ses règlements imposent des formules où perce son athéisme. En un instant, tous les sous-offs portèrent l'ordre suivant jusqu'au fin fond du bateau : « Dans cinq minutes, messe ; ceux qui veulent y assister se rendent sur le pont. » Officiers en uniforme, marins en tenue y accoururent tous. Une garde d'honneur m'entourait, tandis que les clairons faisaient entendre leurs sonneries réglementaires aux moments les plus solennels du Saint-Sacrifice.

Le marin n'aime guère les longs offices ; je ne pus pourtant m'empêcher, à l'évangile, de donner une petite improvisation, inspirée des circonstances. La messe finie, on leva l'ancre, et, vers deux heures, nous stoppions à Ou-hou, juste le temps de rendre compte à Monseigneur de notre mission. « Et maintenant, dit le commandant, j'emmène le P. Lemour et je le ramènerai. » C'était sa manière de demander une permission. Le mardi 7, nous étions dans la rivière de Chang-hai. Je me rendis tout de suite à Zi-ka-wei, pour exposer la situation au R. P. Supérieur de la mission.

Le 8 juillet, j'eus ma première entrevue avec M. Dubail, consul général de France à Chang-hai. Il avait reçu beaucoup de promesses et montrait une grande confiance. J'étais loin d'être aussi rassuré, surtout quand j'appris que Hoang-Kong-Tou était délégué par le vice-roi pour traiter l'affaire avec le consul. Il y avait un an que ce même personnage était chargé de régler les causes litigieuses pendantes depuis dix ans entre missionnaires et mandarins, et l'on attendait encore un résultat satisfaisant.

La première entrevue du consul général et du délégué eut lieu le 9 juillet.

Le lendemain, seconde entrevue, dans laquelle le consul pressa l'acceptation des conditions que nous avions formulées à Ngan-king. Le 11 juillet, il m'annonça avec une satisfaction marquée que M. Hoang cédait sur presque toute la ligne, et que la concession d'une maison dans le bourg faisait seule difficulté. Le rusé Chinois, fidèle à sa diplomatie, accor-

dait tout, pour tout retirer ensuite point par point, comme il l'avait fait précédemment.

Il laissa trop tôt deviner sa tactique. Le matin du 12 juillet, lorsque je me rendis au consulat pour savoir le résultat de la troisième entrevue, M. Dubail m'apprit que le délégué, tout en donnant de bonnes promesses, revenait sur la question du terrain préalablement concédé. « Prenez garde, lui dis-je, vous avez affaire à un fourbe, qui retire d'une main ce qu'il accorde de l'autre. »

Et, prévoyant dès lors qu'on n'aboutirait à rien sans recourir aux grands moyens, je cherchais à faire accepter du consul général l'idée de demander l'intervention du ministre français à Pékin.

M. Dubail, inclinant de plus en plus aux concessions, Mgr Garnier m'écrivit une lettre, faite pour passer sous les yeux du consul. En voici quelques extraits :

Mon Révérend et bien cher Père,

Je viens de recevoir votre lettre d'hier, m'annonçant la visite que M. le Consul a bien voulu vous faire, et les explications qu'il vous a bienveillamment données pour m'être transmises. Avant tout, je le remercie de sa bonne volonté, qui m'est si connue, et je le prie de tenir ferme pour que ce qui est si bien commencé se termine d'une manière satisfaisante, claire et précise.

La question du terrain semblant réglée, je n'en dis rien. Quant à l'indemnité, elle consistera, ou dans une somme d'argent, ou dans une maison qui nous sera offerte... Je serais d'avis que le chiffre de l'indemnité fût le plus fort possible, parce que les Chinois ne comprendront que par là la grandeur de leur faute.

Si M. le Consul pouvait obtenir deux mille piastres, je crois que ce serait le mieux, et qu'avec cela nous pourrions bâtir une maison convenable.

La chose semblant difficile à M. le Consul, je le conjurerais, sauf impossibilité, de ne pas descendre au-dessous de quinze cents piastres. Cette émeute a été accompagnée de circonstances si odieuses, que ne la punir autrement que par quelques sommes moins fortes semblerait de la faiblesse. Ceux qui l'ont suscitée, n'en ayant aucun repentir, ne méritent aucune commisération. Leur pardonner serait encourager le mal, et poser le principe de nouveaux désordres.

Aussi suis-je d'avis que les deux grands coupables soient jugés selon toute la rigueur des lois, et cela, en me plaçant au seul point de vue du bien public.

M. le Délégué faisant appel à ma commisération et à ma générosité

chrétienne, je crois pouvoir tout concilier, si par ailleurs les choses se passent d'une manière correcte, en demandant qu'ils soient graciés après leur juste condamnation. Je serais heureux de donner à M. le Délégué et à M. le Consul cette preuve de déférence à leur avis charitable. Le public saura ainsi qu'ils méritaient d'être dégradés et qu'ils le seraient sans un acte de clémence.

En lisant cette lettre si ferme d'un évêque dont tout le monde connaît et loue la bonté, M. le Consul vit bien que nous ne reculerions pas.

Hoang-Kong-Tou voulut tenter un assaut et écrivit en français à Monseigneur la lettre astucieuse que je transcris, sans rien changer au style, ni à l'orthographe.

Monseigneur,

Depuis que j'ai eu le plaisir de vous voir, je vous estime encore plus qu'auparavant; c'est pour attendre que les affaires de la Mission soient toutes réglées puis je vous rendrai une visite que je n'ai pas pus aller vous voir jusqu'à présent.

Les affaires du Kiang nan sont déjà terminées, il n'y a qu'une affaire tout récement produit à Lou-ngan-tcheou qui est en suspens, c'est une petite affaire de querelle sans aucune importance, aussi le Père Twrdy avait écrit une convention pour constater que l'affaire a été finie, cela prouve bien que c'est une affaire qui ne vaut pas la peine de discuter.

Je sais que la cause de la querelle etait parce que le missionnaire avait emprunté la maison des société pour son logement; s'il avait une maison pour demeurer, cet inconvénient n'aurait pas lieu. M. le consul général de France m'avait fait voir votre lettre sur ce sujet il y a quelque mois, que vous désirez que l'autorité chinoise trouvera un terrain pour la mission, et il m'a raconté votre intention est que le terrain soit loué soit acheté sera payé par la mission, mais arrangé par l'autorité locale. D'après ces conditions je me suis dit que le missionnaire aura de quoi à résider pour réjouir sa religion, aussi je les ai acceptées avec plaisir et j'ai promis de les communiquer à son excellence le vice-roi de Nan-king, mais après l'entrevue que j'ai eu avec M. Dubail, des nouvelles arrivées m'annonçant que l'affaire était réglée à Ngan-king, dès lors je n'en ai pas parlé.

Mais je ne pense pas que les autorités du Ngan-hoei ne l'ont pas réglée jusqu'a présent; par l'occasion d'une canonnière qui décendait de Han-kow, M. Dubail ordonné le commandant d'aller voir le gouverneur de Ngan-hoei. Le commandant était bien fâché que le gouverneur lui-même ne l'a pas reçu, de là il vient alors qu'on force l'autorité locale de donner un terrain et un mille taëls d'argent à la Mission. Je compare cela comme un bateau qui marche dans l'eau, un orage arrive immédiatement, les vagues s'élèvent çà et là et balancent le bateau,

mais les vagues se calement naturellement quand les vagues cesse. Le vice-roi m'a fait communiquer à M. Dubail la politesse du gouverneur de Ngan-hoei envers le commendant pendant sa visite, M. Dubail s'est rendu compte de ce qui s'était passé et il est très satisfait, ainsi ce qui s'était produit relative au gouvernement français est fini par cette communication.

Maintenant pour l'affaire de Lou-ngan, nous n'avons qu'à la conclure d'après les conditions convenues premièrement. Nous savons, Monseigneur, votre honnêteté envers tout le monde et votre justice en toutes les affaires, ainsi pour une affaire si petite, cela ne vous vaut pas la peine de faire une demande si forte ; j'ai entendu dire que vous dites que votre mission agit sur la morale et n'estime pas la force, se dispose à faire des bienfaisance et ne cherche d'intérêts. L'affaire de Lou-ngan est sans importance, mais les fonctionnaires, les notables et les peuples des deux Provinces Ngan-hoei et Kiang-nan élèvent leur tête pour voir ce que Monseigneur fera ; si vous voulez absolument avoir des intérêts, vous l'aurez probablement, mais avec une réputation si estimée que vous avez depuis si longtemps, vous changerai ces petits intérêts, je vous prie donc, Monseigneur, d'y réfléchir, je suis sur que vous aurez mon avis sur ce que j'ai dit.

Maintenant puisque M. le consul général n'a plus l'intention de faire une demande si forte, mais seulement parce qu'il a déjà dit l'arrangement à la mission, il lui est difficil de l'annuler. Ainsi je serai heureux que vous lui direz un mot que vous préférez de régler cette affaire d'après les conditions convenues premièrement et les fonctionnaires et le peuple de notre pays seront encore ainsi plus reconnaissant à la bonté de Monseigneur l'évêque et votre religion sera encore plus développée.

Veuillez agréer, Monseigneur, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Hoang Kong Tou.

Ce galimatias ne manquait pas d'habileté. Mais la réponse de Monseigneur ne se fit pas attendre, et ôta à M. Hoang l'envie de recommencer ses tentatives de séduction.

Monsieur le Délégué,

Je commence par offrir à Votre Excellence mes respectueux hommages. Je la remercie pour ce qu'elle a fait pour quelques-unes de nos affaires, et la prie d'activer la solution de tant d'autres qui restent pendantes ou inachevées.

Quant à celle de Lou-ngan, au sujet de laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je ne puis, à mon grand regret, accéder à aucun des désirs que vous m'exprimez. Elle est portée en trop haut lieu par M. le Consul, et il ne m'appartient pas de suivre une autre voie que la sienne. Je ne puis qu'approuver les conclusions dont il urge l'exécution auprès des hautes autorités de Nankin et de Ngan-king. Votre

Excellence sait, à n'en pas douter, que si la chose a pris de si grandes proportions, ce n'est point ma faute, mais bien celle d'hommes trop peu sincères qui, appelés par position à la traiter, ont joué misérablement le P. Twrdy pendant plus de quarante jours, feignant de vouloir s'arranger, et en réalité ne cherchant qu'à gagner du temps pour le devancer à Nankin et à Ngan-king par leurs rapports inexacts et même mensongers.

Nous avons eu le tort d'être trop confiants et trop crédules, voulant à tout prix tout arranger sur place, si nous avions trouvé des hommes de bonne volonté. Cette bonne volonté, nous ne l'avons rencontrée nulle part à Lou-ngan; on n'y a cherché qu'à légitimer et à excuser un véritable attentat, qui jusqu'ici ne s'est presque jamais produit avec un égal degré de perfidie et de malice. Aussi, pardonner en cette circonstance, ce que nous voudrions faire, ne serait qu'encourager dans un avenir très prochain de pareils désordres et même de plus graves encore. Ce serait une imprudence et presque un crime au point de vue de la sécurité publique et de la paix générale du pays. Je ne puis donc admettre que ce soit une affaire petite et de peu d'importance. Elle aurait pu rester telle par un arrangement équitable que nous voulions; mais aujourd'hui elle ne l'est plus. Elle menace de grandir tous les jours, si on ne se presse d'y apporter remède. Le seul convenable nous semble être ce que demande M. le Consul et ce que nous croyons devoir demander avec lui, non par vengeance, mais par amour de l'équité, de la paix et de la justice. Il faut arrêter le mal, sans quoi bientôt il ne sera plus temps de le faire, et la responsabilité en pèsera sur ceux qui n'auront pas voulu le faire en temps opportun.

Mes missionnaires m'écrivent que partout on les insulte, on ridiculise leur prétendue impuissance. Les malfaiteurs se vantent de leur impunité.

On joue partout maintenant une comédie dont le pauvre missionnaire si maltraité est le sujet. On y détaille son arrestation, sa prison pendant cinquante-six heures, son expulsion ignominieuse de Sou-kia-pou. Pour contenter la populace, on finit par le massacrer.

Voilà ce que l'audace donne chaque jour en pâture à ce peuple. Qu'en pensez-vous, monsieur le Délégué? N'est-ce pas chose très grave? et la sagesse des autorités ne doit-elle pas se prescrire de trouver un remède, dans une punition des coupables telle que la demandent M. le Consul et le commandant de la *Comète*, auxquels nous ne pouvons pas ne pas nous associer, dans un but de pacification générale qui en sera la conséquence? Je crois en cela n'être ni dur, ni cruel, mais simplement juste et soucieux de l'avenir. Je pense que Votre Excellence saura me comprendre et m'approuver au moins dans son cœur.

Veuillez agréer, monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération très distinguée.

V. Garnier.

Après cette éloquente protestation, il fallait renoncer à l'espoir de nous faire admettre que Sou-kia-pou n'avait été qu'une petite bagarre, une dispute suivie de quelques horions entre païens et chrétiens, et qu'il suffirait par conséquent d'une légère amende honorable pour nous donner satisfaction. Les choses étaient mises à leur vrai point. Il ne s'agissait plus de faire appel à la miséricorde et au sentiment; la justice devait suivre son cours. Le caractère de Monseigneur, bien connu des mandarins pour son esprit de douceur et de conciliation, donnait plus de force encore à la lettre qu'on vient de lire. La leçon fut comprise. Hoang-Kong-Tou ne renouvela pas ses propositions insidieuses.

Les négociations n'avançaient pas, et bientôt s'arrêtèrent tout à fait. Cependant, la guerre de calomnies et la persécution sourde contre le christianisme continuaient à Lou-ngan. Le consul général, qui d'ailleurs voyait approcher le terme de son mandat, reculait toujours devant une action énergique. Et même n'y avait-il pas quelque sujet de craindre qu'il ne se laissât entraîner à signer en dehors de nous un engagement que nous aurions déploré? Je lui écrivis, le 5 août 1896, que Mgr Garnier et les missionnaires aimeraient mieux voir ajourner toute solution, que de modifier leurs conditions primitives.

La diplomatie était donc à l'eau. Mais la marine restait.

Pierre LÉMOUR, S. J.

(*A suivre.*)

LA RÉPLIQUE
DU
PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE
A LÉON XIII

(Deuxième article[1])

SES GRIEFS CONTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

Bien que les procédés et le ton des auteurs de l'encyclique patriarcale ne nous plaisent guère, nous ne nous plaindrons pas, du moins, du terrain sur lequel ils provoquent les théologiens catholiques. Ils tiendront l'Église romaine pour orthodoxe, disent-ils, si on leur démontre que ses pratiques disciplinaires et ses dogmes actuels étaient admis par les Pères d'Orient et d'Occident, avant le neuvième siècle. Les preuves qu'on nous demande ont été bien des fois et amplement fournies. Forcé d'être bref, notre souci n'est pas d'être original, mais d'apporter des arguments clairs et concluants.

I

La première des divergences signalées par l'encyclique patriarcale touche à la procession du Saint-Esprit.

Les Grecs conviennent, avec nous, que Dieu le Père, infini dans tous ses attributs, communique de toute éternité son essence au Fils et au Saint-Esprit, qui lui sont égaux en toutes choses. Nous ne pouvons que bégayer en parlant de la manière dont se déroulent au sein de Dieu ces insondables mystères. D'abord, Dieu le Père, par l'acte unique et parfait de son intelligence, embrasse tout ce qui est en lui et tout ce qui en rayonne nécessairement, c'est-à-dire toutes les perfections imaginables, qui découlent de l'essence divine,

1. V. *Études*, t. LXXVI, p. 600.

dont elles constituent les copies plus ou moins imparfaites. Cet acte intellectuel, qui ne sort pas du sein de Dieu, a pour terme le Verbe, infini lui-même, image substantielle du Père, qu'il reproduit plus fidèlement que la parole la plus expressive ne reproduit la pensée.

Ce Fils éternellement engendré, est-il, avec le Père, le principe de la production du Saint-Esprit? Ici naît le désaccord entre Grecs et Latins. D'après les premiers, le Saint-Esprit ne procède que du Père. Selon nous, au contraire, les deux premières personnes se portent l'une vers l'autre d'un seul et même vouloir, d'un élan unique, infini, qui embrasse tout ce qui est souverainement aimable. Le terme de cet amour ineffable est le Saint-Esprit, l'Amour incréé. Tels deux jets immenses de lumière, après avoir uni et confondu leurs rayons, forment un troisième foyer tout aussi brillant que les deux premiers.

Il y a, néanmoins, entre ce dernier phénomène et le mystère que nous essayons d'épeler d'essentielles différences, celles-ci notamment : c'est qu'en Dieu le terme est une substance égale, ou plutôt identique à celle d'où elle procède; c'est ensuite que le Père et le Fils forment un principe unique de *spiration*, mieux encore que la main et l'archet de l'artiste, ou ses deux doigts pinçant la corde d'une harpe, ne constituent le principe du son harmonieux qui s'en échappe.

Nous espérons montrer qu'entre les Grecs et nous, il n'y eut, à l'origine, qu'un simple malentendu. Malheureusement ce malentendu a pris, depuis, une teinte dogmatique. Un prêtre des Missions étrangères demandait naguère à M. Wassilief, l'archiprêtre russe à Paris, quelle est la plus importante divergence entre les catholiques et les orthodoxes : c'est, reprit son interlocuteur, le dogme de la procession du Saint-Esprit. Les auteurs de l'encyclique insistent particulièrement sur le même point :

L'Église une, sainte, catholique et apostolique des sept conciles œcuméniques, disent-ils, croyait et enseignait, comme un dogme, en vertu des paroles de l'Évangile, que le Saint-Esprit procède du Père; mais en Occident, dès le neuvième siècle, on avait commencé à altérer le symbole sacré de la foi, tel qu'il avait été rédigé et sanctionné par des conciles œcuméniques, et à propager arbitrairement l'idée suivant

laquelle le Saint-Esprit procéderait aussi du Fils. Léon XIII n'ignore certainement pas que son prédécesseur et homonyme Léon III, orthodoxe et défenseur de l'orthodoxie, avait, en 809, répudié en concile cette adjonction antiévangélique et tout à fait illégale du *Filioque*.

Il n'ignore pas non plus que c'est à peine au dixième siècle ou au début du onzième qu'a été ajoutée officiellement, à Rome, au symbole sacré de la foi, cette adjonction antiévangélique et illégale, et que, par conséquent, en persistant dans ses innovations et en refusant de retourner aux dogmes des conciles œcuméniques, l'Église romaine encourt toute responsabilité devant l'Église chrétienne, une, sainte, catholique et apostolique, qui s'en tient fermement aux traditions (n. VII).

Nous pourrions demander au patriarche de quel droit il appelle *catholique* son Église. Ce titre ne prête pas moins à sourire que celui de patriarche œcuménique. Qu'il relise l'allocution de M. Cyriaque aux théologiens protestants d'Iéna[1]; il y apprendra de la bouche d'un théologien orthodoxe que, même en Orient, le nom de catholique est exclusivement réservé à l'Église romaine.

Mais venons-en au premier chef d'accusation contre cette dernière.

Montrons que, contrairement aux assertions du très honoré patriarche, la doctrine catholique sur la procession du Saint-Esprit était depuis longtemps communément reçue en Occident et en Orient, quand, au neuvième siècle, quelques adversaires des Latins la dénoncèrent et la combattirent comme une nouveauté.

Des religieux occidentaux, établis au mont des Oliviers, ayant récité le symbole de Nicée-Constantinople avec l'addition *Filioque* (qui procède du Fils), comme ils l'avaient entendu chanter dans la chapelle du palais de Charlemagne, le moine Jean, du monastère de Saint-Sabas, les accusa d'hérésie, et, par ses déclamations, réussit à exciter le peuple contre eux (808). Les religieux Olivétains en appelèrent d'abord au clergé de Constantinople, qui se porta garant de l'orthodoxie de leur foi. Ils envoyèrent ensuite au pape Léon III quelques-uns des leurs, munis d'une lettre de recommandation du patriarche de Jérusalem, Thomas. Ils sollicitaient le pape d'exposer la doctrine catholique sur le point contesté par le

1. V. les *Études* du 20 juin 1898, p. 737.

moine grec. Léon III fit alors parvenir à toutes les Églises d'Orient une profession de foi, dans laquelle il était dit à deux reprises : « Nous croyons à l'Esprit-Saint qui procède également du Père et du Fils. » Ce jugement rétablit une paix que devaient rompre, un demi-siècle plus tard, les attaques artificieuses et violentes de Photius[1].

Cependant, Léon III avait envoyé sa profession de foi à l'empereur Charlemagne. Elle fut acclamée au concile d'Aix-la-Chapelle (809). Puis, à l'issue du synode, l'empereur expédia des légats au pape pour l'engager à insérer l'addition *Filioque* dans le symbole que l'on chantait à la messe[2].

Cette fois encore, Léon III répéta sa déclaration, à savoir que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, que telle est bien la croyance des Pères de l'Église, garantie d'ailleurs par le témoignage des Écritures ; il ajouta qu'il interdisait, sous peine d'anathème, de tenir la doctrine opposée. Quant à insérer la formule du *Filioque* dans le symbole de Nicée-Constantinople, il n'y consentit pas. Il comprenait que la demande des ambassadeurs francs était délicate, que plusieurs Grecs étaient prêts à crier au scandale, dès qu'ils verraient surgir de Rome une ombre de nouveauté, un prétexte à récriminations. Voilà pourquoi, au lieu d'ajouter au symbole un complément dont il proclamait la vérité, il exprima le *désir* que, dans la chapelle du palais de Charlemagne, on cessât peu à peu de chanter le *Credo* avec l'addition *Filioque*, si toutefois on pouvait l'omettre sans scandale et sans danger pour la foi.

Le pape s'était ainsi prononcé dans une double question, l'une de foi, l'autre de discipline. A la première : L'Esprit-Saint procède-t-il du Fils ? il avait répondu, en invoquant la tradition, par un oui catégorique. A la seconde : Est-il prudent, opportun d'insérer ce dogme dans le symbole de Nicée-Constantinople ? il avait répliqué qu'en raison des circonstances mieux valait s'en abstenir. Il ne contestait pas qu'il

1. *Epist. Monach. peregrin. in monte Oliveti ad Leonem III*, dans Baluze : *Miscellanea sacra*, t. II, p. 84 et 85 ; — et dans Migne : *Patr. lat.*, t. CXXIX, p. 1257-1262 ; — Hefele, *Conciliengesch.* Fribourg-en-Brisgau, 1858. t. III, p. 698 *sqq.* ; — Mansi, t. XIII, p. 978.

2. Mansi, t. XIV, p. 10-26 ; — Hefele, t. III, p. 698-703.

ne fût avantageux pour la foi des fidèles de faire rayonner dans un chant solennel les dogmes de l'Église; mais il se disait aussi que l'ignorance sur un point particulier du mystère de la Trinité ne pouvait être préjudiciable au salut, attendu qu'il n'est pas indispensable pour tout chrétien de croire d'une foi explicite à tous les dogmes révélés.

Les successeurs de Léon III firent sans doute les mêmes réflexions; car les plus savants historiens contemporains croient communément que les pontifes romains n'insérèrent point dans le symbole, avant la fin du dixième siècle, le complément dont nous venons de parler.

II

Pour que les accusations contenues dans l'encyclique patriarcale fussent justifiées, il faudrait prouver : 1° Que, d'après l'Écriture, les Pères ou les décrets conciliaires, le Saint-Esprit ne procède pas du Fils; et 2° que, cette procession fût-elle démontrée, l'Église n'avait pas le droit d'en insérer l'expression dans le symbole. Or, c'est précisément l'opposé qui est bien établi. On ne nous montrera pas un seul texte de l'Écriture où il soit dit que l'Esprit-Saint procède du Père *seul*, c'est-à-dire à l'exclusion du Fils. Tout au contraire, les propriétés qui, d'après les Saints Livres, sont communes au Père et au Fils, les relations identiques qu'on leur attribue à l'égard du Saint-Esprit impliquent comme corollaire que le Saint-Esprit procède aussi du Fils.

Au reste, c'est dans ce sens que les textes auxquels nous faisons allusion, ont été interprétés par les Pères tant grecs que latins; que tel soit l'avis de quelques-uns des plus célèbres Pères occidentaux, Photius lui-même en convient avec un certain embarras [1]. Encore ne paraît-il pas se douter que le même dogme a été professé par les divers conciles tenus à Tolède, du cinquième au neuvième siècle; qu'on le retrouve dans la profession de foi du pape Hormisdas, adressée en 521 à l'empereur Justin, et jusque dans le symbole

1. *De Spiritus Mystagogia*, n. 66-72; Migne, *Patr. Gr.*, t. CII, p. 342-353.

dit *de saint Athanase*, qui semble remonter au cinquième siècle[1].

Le savant byzantin paraît ignorer aussi que la plupart des Pères grecs font procéder le Saint-Esprit et du Père et du Fils, et que l'expression familière à saint Cyrille : « Le Saint-Esprit est épanché du sein du Fils » (προχεῖται παρ'αὐτοῦ) a été, entre d'autres analogues, implicitement approuvée par le troisième, le quatrième, le cinquième et le sixième concile général[2].

Nous pouvons nous borner ici à l'explication d'une formule affectionnée de quelques Pères, particulièrement dans l'Église grecque. Les théologiens orthodoxes avouent que la lettre synodale du patriarche Taraise, approuvée par le septième concile général contient la déclaration suivante : « Je crois au Saint-Esprit, seigneur et vivificateur, vrai Dieu qui procède *du Père par le Fils*[3]. » Ils reconnaissent aussi que cette locution : « Le *Saint-Esprit procède du Père par le Fils* » se rencontre fréquemment chez les principaux représentants de l'Église orientale, même au septième et au huitième siècle, surtout chez saint Maxime et saint Jean Damascène ; mais ils prétendent que l'expression διὰ (*per*, par), n'indique pas entre les deux dernières personnes un rapport de causalité ou d'origine, et n'est pas employée dans le même sens que les prépositions ἐκ, παρὰ (*a*, *ab*, *ex*, *de*).

Que nos adversaires veuillent bien voir de plus près et plus à fond les Pères, soit latins, soit grecs ; entre autres saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Cyrille, Tertullien, saint Hippolyte, saint Augustin, et ils constateront que plusieurs emploient indifféremment, pour marquer les rapports du Saint-Esprit avec le Fils, les particules répondant à *de* et à *par*. Les unes et les autres expriment l'idée d'origine, de procession, mais sous un mode différent. Quand les Pères disent que le Saint-Esprit procède *du*

1. Ballerini, *Observationes ad Dissertationem XIV Quesnellii ;* Opera, S. Leonis, t. III ; Migne, t. LVI, p. 1062-66 et 1071-1076.

2. Nous en donnerons la preuve détaillée dans une étude plus complète que nous publierons prochainement dans le supplément trimestriel de l'*Orient chrétien*.

3. Mansi, t. XII, 1121.

Père *par* le Fils, ils indiquent qu'il provient de deux personnes exerçant également une action efficace, comme en témoignent les particules *de* et *par;* mais ils font entendre en même temps que la seconde personne est subordonnée à l'autre par son origine. L'une est désignée comme la cause principale, ou mieux le principe primordial; l'autre, comme un principe qui reçoit de la première personne son essence qu'elle communique et son énergie *spirative* ou la vertu productrice. Le Père est pour ainsi dire « la racine », la source, « la base » de la divinité, le principe sans principe. Le Fils est comparable à la tige, au courant, au terme moyen qui, par voie d'identité, tient son essence et son opération de la personne qui l'engendre. Les prépositions *par*, διά, et *per* expriment mieux la subordination de la seconde personne. Par contre, les particules *a*, *ex*, ἀπο, παρὰ, ἐκ, *de*, indiquent mieux l'unité du principe spirateur et l'unité d'action.

A ce point de vue, tel l'acte créateur, telle aussi l'émission active de l'Esprit-Saint; il n'est pas plus raisonnable d'enlever toute action propre au Fils, parce que le Saint-Esprit procède *du Père par lui*, que de lui refuser le nom de créateur, sous prétexte que « le Père a tout créé par lui »; car c'est une formule fréquente, dans l'Écriture et les saints Pères, que « le Père crée par le Verbe ». Et *per ipsum omnia facta sunt.*

III

On prétend que, le fait de la procession du Saint-Esprit par le Fils fût-il démontré, l'Église n'avait pas le droit d'en insérer l'expression dans le Symbole. La base unique de cette objection, c'est un décret du concile d'Éphèse (acte VI), qui défend de composer un *symbole différent* (ἑτέραν πίστιν) de la foi définie par le concile de Nicée. Franchement, il faut être bien perspicace pour découvrir dans cet ordre une interdiction absolue. La déclaration qu'on nous oppose fut motivée par la présentation faite au concile d'un symbole qu'on ne pouvait admettre pour deux raisons : d'abord, il contenait l'erreur capitale de Nestorius, affirmant qu'il existe, en Notre-Seigneur, deux personnes accidentellement unies par la grâce; et puis, les additions qu'il contenait prove-

naient d'une initiative particulière; elles n'avaient pas été ratifiées par l'Église universelle.

En s'interdisant à eux-mêmes, en défendant à leurs successeurs de trancher les controverses qui pourraient être soulevées plus tard, les Pères eussent condamné l'Église à une irrémédiable impuissance. Assurément, ils ne pouvaient s'arroger le droit d'altérer le symbole de Nicée, ou de lui rien substituer qui lui fût contraire; mais l'interpréter, l'expliquer, en préciser les termes vagues ou obscurs, en faire sortir, à mesure que les occasions l'exigeraient, le sens implicite et caché, c'était là un privilège inaliénable, auquel l'Église d'alors, pas plus que celle d'aujourd'hui, ne saurait renoncer. N'est-ce pas de cette manière que s'est formé, peu à peu, ce vieux symbole de Constantinople dont les Grecs sont si jaloux de garder l'intégrité? Comparez le plus ancien symbole, celui des Apôtres, au symbole de Nicée : dans le dernier, seulement, la divinité du Verbe est explicitement affirmée. Rapprochez ensuite le symbole de Nicée du symbole de Constantinople : celui-ci affirme expressément que le Saint-Esprit est Dieu, qu'il procède du Père, etc. Encore les dix ou douze vérités ajoutées, vers la fin du quatrième siècle, à l'antique symbole, ne semblent-elles pas l'œuvre du concile œcuménique. Ce qui est vrai, c'est que leur insertion a été ratifiée par les conciles assemblés depuis cette époque[1].

Si le décret des Pères d'Éphèse avait le sens que lui prêtent les théologiens orthodoxes, l'anathème qu'il contient serait d'abord tombé sur ses propres auteurs. N'ont-ils pas ajouté, en effet, aux déclarations du précédent concile, qu'il n'y a qu'une personne en Jésus-Christ? Tous les autres conciles, jusqu'au septième, auraient aussi encouru la même condamnation pour avoir porté de nouveaux décrets dogmatiques, formulé de nouvelles définitions de foi[2].

Leur interdiction — ils le remarquent d'ailleurs nettement — ne portait donc que sur les innovations réelles, sur les formules nouvelles, *en désaccord* avec les anciennes.

1. Mansi, t. IV, p. 1362.
2. *Ibid.*,, t. VI, p. 631 ; t. VII, p. 455 ; t. XII, p. 1121.

C'était dans le même sens que saint Paul disait anathème à quiconque prêcherait un autre évangile que le sien. Pendant plusieurs siècles, il n'y eut, à cet égard, aucune méprise, soit en Orient, soit en Occident. Les évêques anglais, réunis à Hedtfeld (680) regardent cette vérité : que le Saint-Esprit procède du Père, comme contenue, du moins implicitement, dans les décisions des conciles œcuméniques et enseignée par les Pères[1]. Les Pères occidentaux, réunis au concile de Frioul (796), sous la présidence de saint Paulin d'Aquilée, ne considèrent pas davantage l'addition du *Filioque* au symbole comme une modification des anciennes décisions conciliaires. A leurs yeux, c'est un éclaircissement, un commentaire semblable à celui dont les autres conciles ont accompagné telle ou telle expression du symbole[2].

Si ces déclarations paraissent suspectes dans la bouche des évêques occidentaux, nous prions nos contradicteurs de lire, dans un Père grec, une page qui achèvera de dissiper leurs préventions. Saint Épiphane (Ancorat. n. 121), après avoir cité le symbole du deuxième concile général, en rapporte un autre plus étendu : il est, dit-il, en harmonie avec le symbole de Nicée; il est adopté par les évêques orthodoxes et par l'Église catholique, qui le fait réciter aux catéchumènes avant la réception du baptême. Voici la formule relative au Saint-Esprit : « Nous croyons au Saint-Esprit, qui procède du Père ; qui reçoit et que nous croyons être du Fils. » Le Saint-Esprit est du Fils, ou, ce qui revient au même, il en procède : tel était donc l'enseignement courant, populaire, dans l'Église universelle, à partir du quatrième siècle. C'est donc à tort qu'on accuse l'Église romaine d'avoir inventé ce dogme au neuvième siècle. Les orthodoxes eux-mêmes, à vrai dire, ne sont pas sûrs de ce qu'ils avancent un peu témérairement. A preuve, c'est que, d'après M. Sadoff, professeur à l'Académie ecclésiastique de Pétersbourg, les plus récents théologiens russes ne s'accordent pas sur le sens selon lequel on peut dire que le Saint-Esprit

1. Mansi, t. XI, p. 175 ; — Voir Schrodl : *Das erste Iahrhundert der engl. Kirche*.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 833 *sqq.* — Voir aussi le *Concile de Francfort*, an. 794, *ibid.*, p. 905.

procède du Fils ou par le Fils[1]. Nous avons des raisons de croire qu'un certain nombre ne diffère de nous que par la manière de parler. Combien, par exemple, s'imaginent encore, comme la plupart des évêques grecs avant le concile de Florence, que les Latins font dériver le Saint-Esprit de deux principes et de deux *spirations*. Espérons que, connaissant mieux la doctrine catholique, ils y adhéreront, à l'exemple de leurs Pères au concile de Florence.

IV

La seconde divergence concerne le baptême :

L'Église des sept conciles, une, sainte, catholique et apostolique, baptisait par triple immersion dans l'eau, et le pape Pélage déclare que la triple immersion est ordonnée par le Seigneur. Durant le treizième siècle encore, elle était en vigueur en Occident. Les fonds baptismaux qui se trouvent encore dans les plus anciennes églises d'Italie en témoignent d'une manière éclatante. C'est à une époque postérieure que l'aspersion et l'affusion (le déversement) ont été admises dans l'Église papale, qui persiste aujourd'hui dans cette innovation, élargissant ainsi l'abîme creusé par elle-même, tandis que nous autres, orthodoxes, demeurons fidèles à la tradition apostolique et à la pratique des sept conciles œcuméniques, etc.

Le patriarche de Constantinople n'admet donc, comme valide, que le seul baptême par triple immersion. Il y a, par conséquent, contradiction absolue entre cet article de son encyclique et certains actes publics que nous rappelions récemment (V. *Études*, 5 septembre, p. 616-618).

La doctrine de l'Église catholique sur la manière de conférer le baptême est autrement large et tolérante : que le baptême soit administré par une triple ou une seule immersion, par aspersion ou affusion, c'est-à-dire que l'on plonge la tête du néophyte dans l'eau, ou qu'on en verse seulement quelques gouttes sur sa tête, le sacrement est valide, pourvu qu'il ait été conféré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Pour nous, le mode du baptême est donc une simple ques-

1. *Bessarion de Nicée : son action au concile de Ferrare-Florence*, p. 12, note, (en russe). Texte cité par Tondini : *la Russie et l'Union*, p. 98. — Livanski, *l'Archiprêtre Yanichef et la nouvelle crise doctrinale dans l'Église russe*. Fribourg-en-Brisgau, 1888.

tion de rite. Libre aux Orientaux de garder l'usage de la triple immersion, à la condition de ne point condamner l'*affusion* pratiquée par les Latins. S'ils étudient, sans parti pris, les vieux monuments de l'histoire ecclésiastique, ils constateront que la conduite de l'Église romaine ne s'inspire pas seulement d'un sage libéralisme, mais qu'elle repose sur une série de faits très anciens et parfaitement établis.

Nous ne demanderons pas à nos adversaires comment les trois mille Juifs convertis par saint Pierre, le jour de la Pentecôte, ont pu être baptisés par une triple immersion[1]. On serait dans le cas de nous dire que l'eau ne manquait pas à Jérusalem, non plus que dans la prison où saint Paul baptisa son geôlier, et qu'il était aisé d'y plonger ces néophytes. Voici des arguments plus précis.

Qui n'a entendu parler du baptême des « cliniques » ? On nommait ainsi le baptême conféré aux malades « alités ». Il est évident que ceux-ci n'étaient baptisés que par affusion ou par aspersion. Pourtant, leur baptême était solennellement approuvé par l'Église, tant de l'Orient que de l'Occident[2]. On sait, par exemple, que saint Laurent, « ayant catéchisé, dans sa prison, saint Lucille, bénit un jour de l'eau, puis la versa sur sa tête », c'est-à-dire lui conféra le baptême par affusion[3].

Si, vers le milieu du troisième siècle, des saints et des personnages officiels de l'Église n'hésitaient pas, en certains cas, à baptiser autrement que par immersion, c'est qu'ils n'y voyaient pas un rite indispensable. Ne lisaient-ils pas, d'ailleurs, dans la *Doctrine des Apôtres*, écrit qui remonte à la fin du premier siècle, ce commandement formel : « A défaut d'une quantité d'eau assez abondante pour y plonger le néophyte, verse trois fois de l'eau sur la tête, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit[4] » ?

1. *Actes II*, 41 ; voir aussi XVI, 32-33.

2. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, L. VI, c. 43. Migne, t. XX, 623 ; — *Lettre de Cyprien à Magnus*, epist. 76, n. 12-14 ; Migne, P. L., t. III, p. 1147 ; — *Concile de Néocésarée* (314-325), canon XII.

3. Voir beaucoup d'autres exemples dans Martène, *Des anciens rites de l'Église*. L. I, chap. I, art. 14 et 15.

4. Chap. VII, n. 3, 4. — Voir la *Doctrine des douze apôtres et ses Enseignements*, par l'abbé Jacquier. Paris, Lethielleux, 1891, p. 194 *sqq*.

Quoi qu'en disent les théologiens du Phanar, il n'y a rien, dans le témoignage de Pélage, qui ne s'accorde avec cette tradition apostolique. L'affirmation qu'on lui prête est bien vague et sans aucune référence qui permette de la contrôler. Il s'agit, sans doute, de la déclaration de Pélage II, insérée dans le *décret* de Gratien. Mais, alors, il est évident que le texte donné dans la lettre patriarcale est tronqué. Pélage, en effet, réprouve le baptême des Bonosiens. Et pourquoi? Non point parce qu'il n'a pas lieu par une triple immersion, mais parce qu'il n'est pas conféré au nom des trois personnes divines [1]...

Les auteurs de l'encyclique ne sont pas plus heureux quand ils concluent de la forme des vieux baptistères latins à l'usage exclusif du baptême par immersion. Les vieux fonts baptismaux d'Italie n'étaient point assez profonds pour couvrir le néophyte. *Mergis eum tertio* n'indiquait donc rien autre chose que l'acte de verser de l'eau par trois fois sur la tête du néophyte, tandis que ses pieds étaient recouverts par l'eau du baptistère. Or, on avouera que l'essence du baptême n'est pas de mouiller les pieds, mais bien la tête [2].

Et qu'on ne dise pas que l'expression du rituel *mergis* signifie nécessairement plonger, ou le corps entier ou, du moins, la tête dans l'eau ; car, chez Tertullien, chez saint Augustin, comme dans toute l'antiquité chrétienne, ce terme est souvent synonyme de *tingere*, mouiller [3].

D'excellents théologiens grecs, d'ailleurs, ne s'avisaient pas encore, au douzième siècle, de proscrire le baptême des Latins. Le célèbre Théodore Prodrome, dans son explication du 59e canon des Apôtres, convient que « le baptême est sûr, de quelque manière qu'on touche le néophyte avec l'eau

1. *Decreti Gratiani III^a* pars : *De consecrat.* distinct., IV, cap. LXXXII, *Multi*. — Voir la suite de ce passage, *ibid.*, cap. XXX, *si revera*.

2. De Rossi, *Bolletino* 876, p. 8 et suiv.; — Duchesne, *Autonomies ecclesiast.; Églises séparées*, p. 94.

3. Bien des théologiens prétendent que le baptême par affusion a été recommandé par saint Augustin dans son traité 80 sur saint Jean (Migne, t. XXXV, p. 1840). Le malheur est que, dans le texte, le mot *tantillum* se rapporte à *infantem* (petit enfant) et ne peut être traduit par quelques gouttes d'eau. La preuve repose donc sur un contresens.

sacrée, en invoquant les trois personnes divines[1] ». Jusqu'au dix-septième siècle, presque tous les théologiens grecs étaient d'avis de ne point réitérer le baptême des Latins. Deux synodes, réunis à Constantinople, l'un en 1484, l'autre en 1600, ordonnèrent d' « oindre seulement de chrême ceux d'entre eux qui s'uniraient aux orthodoxes ».

Nous savons bien qu'en 1756, le patriarche Cyrille de Nicomédie déclara que le baptême des Latins était nul et ordonna de les rebaptiser, en les recevant dans l'Église de Constantinople ; mais nous savons aussi que plusieurs de ses métropolites, et même de ses successeurs, désapprouvèrent une mesure qu'ils jugeaient arbitraire. Aujourd'hui, d'ailleurs, la plupart des Églises orthodoxes ne confèrent pas un second baptême. En Russie, l'intolérante décision prise au synode de Moscou, en 1620, sur la proposition du patriarche Romanoff (1619-1633), a été depuis assez longtemps délaissée. Ainsi, qu'un protestant ou un catholique passe à l'Église moscovite, il sera reçu sans être obligé d'abjurer son baptême ; qu'il entre dans l'Église soumise à la juridiction du patriarche de Constantinople, le même homme devra être considéré comme un païen. Encore un indice de la parfaite unité dogmatique entre les Églises orthodoxes !

Serait-il vrai, comme l'avouait ingénuement un journal publié par l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, que « l'Église grecque admet parfaitement la validité du baptême donné par affusion... mais que, pour tracer une ligne de démarcation plus profonde entre Grecs et Latins et empêcher tout rapprochement, elle a essayé de faire croire aux Grecs que les Latins ne sont pas chrétiens ; de là l'ordre de rebaptiser ceux qui embrassent la religion grecque orthodoxe[2] ». Ce qui rend cette explication assez plausible, c'est que d'autres organes, également orthodoxes, l'ont depuis longtemps présentée avec le même sérieux. Bornons-nous à

1. Comnène Papadopoulos (ou Papadopoli) *Prænotiones mystagogicæ ex jure canonico* (Padoue, 1697) ; Respons. V, sect. III, II, texte cité par le prêtre grec uni, Maxime Malatakis, dans sa réponse à la *lettre patriarcale de Constantinople*.

2. *Le Clergé russe*, par le P. J. Gagarin, nouvelle édition, p. 298, en note.

un seul témoignage emprunté à l'histoire de l'Église roumaine. Celle-ci, entraînée par l'exemple de l'Église de Constantinople, a rebaptisé, pendant quelque temps, les catholiques et les protestants qui venaient à elle. Mais, en 1832, il y eut un revirement. Le Saint-Synode roumain déclara que le baptême conféré chez les catholiques et les protestants ne devait pas être réitéré. Au cours de son rapport, l'évêque de Roman, parlant des origines de la mesure dont il demandait l'abolition, avait déclaré qu'elle n'était qu'un stratagème pour arrêter les progrès des catholiques et des protestants : on faisait passer les Latins pour des païens, afin de déterminer les Orthodoxes à rompre entièrement avec eux[1].

Le baptême par affusion ayant été pratiqué de tout temps en certaines circonstances, dans l'Église, celle-ci n'avait-elle pas le droit de l'établir comme règle générale pour l'Occident ? Les motifs ne lui faisaient pas défaut pour modifier, en ce point, la vieille discipline. Désormais, l'enfant n'était plus privé d'un sacrement, indispensable au salut, faute d'une quantité d'eau suffisante pour l'immerger ; son existence, dans nos rudes climats, n'était plus mise en péril. La décence enfin, surtout après la suppression des diaconesses, ne trouvait pas moins son compte, dans le baptême par affusion ou aspersion, que la délicatesse extrême de l'âge ou de la santé.

V

Troisième divergence : Pain azyme et pain fermenté.

L'Église des sept conciles œcuméniques célébrait, à l'exemple de Notre Sauveur, la sainte Eucharistie, pendant plus de mille ans, aussi bien en Orient qu'en Occident, avec du pain levé. Cela, au reste, est attesté par les plus véridiques des théologiens de la papauté; mais l'Église papale a, depuis le onzième siècle, innové aussi, dans le sacrement de l'Eucharistie, en y introduisant le pain azyme.

L'Église latine laisse à l'Église grecque le libre usage du pain fermenté. Pourquoi celle-ci nous reproche-t-elle comme un crime d'employer le pain azyme ? Prétendre avec Cérulaire

1. Le journal roumain : *Orthodoxul* (15 juin 1881).

que seul le pain levé a une signification céleste et convient à la Pâque et au sacerdoce des chrétiens, c'est obéir à des préjugés, recourir à des sophismes, et ne pas tenir grand compte des vues de la raison et de la foi.

Certes, l'archevêque grec de Bulgarie, Théophylacte, partageait quelques-uns des préjugés de l'archevêque de Constantinople, son contemporain. Mais combien il montre plus de science, de modération, et — tranchons le mot — de bon sens! Il croit que le Sauveur a célébré la Pâque au soir du 14 nizan et s'est servi de pain azyme. Au reste, il approuve les Grecs de garder l'usage opposé, ne découvrant d'aucun côté, ni défaut qui vicie la consécration, ni erreur dogmatique[1].

Il nous semble aussi que Notre-Seigneur n'ayant donné aucun précepte à cet égard, les deux usages sont également respectables. Pourtant, puisque le patriarche ose bien invoquer « l'exemple de notre Sauveur », nous lui répondrons franchement que cet argument se tourne contre lui. Trois évangélistes, en effet, saint Matthieu (xxvi, 17), saint Marc (xiv, 12) et saint Luc (xxii, 7, 8) affirment que le Seigneur célébra la Pâque le premier jour des azymes. Il est donc extrêmement probable qu'il se servit de pain non levé pour instituer et consacrer la sainte Eucharistie; car, à ce moment, il était défendu, sous peine de mort, d'user de pain fermenté (*Exode*, xii, 8, 15, 18).

Nos adversaires, il est vrai, concluent de l'évangile de saint Jean (xiii, 1, 2) que le Christ célébra la Pâque, la veille de la fête. Supposons qu'il ait anticipé et célébré la Pâque, le 13 nizan, avant le premier jour des azymes, on est seulement en droit d'affirmer qu'il a pu faire usage de pain levé. Rien ne démontre qu'il ait violé en ce point l'observance mosaïque. Ne s'est-il pas toujours soumis à la Loi, dans tous les détails qui n'étaient pas en opposition avec le plan de la rédemption? Or, on conviendra que la nature du pain, aussi bien que la

1. *Allocutio de iis quorum Latini incusantur*, Migne, P. G., t. CXXVI, n. 519 et 525, p. 234 et 246; — *Comm. in Matth.*, c. xxvi, v. 17-19; *In Luc*, c. xxii, v. 7; Migne, P. G., t. CXXIII, p. 441-442 et 1063. Voir Hergenrœther, *Photius*, t. III, p. 785.

couleur du vin, n'étaient pas de telle importance que la réalisation du mystère eucharistique en dépendît[1].

D'ailleurs, saint Jean ne peut contredire les autres apôtres dont la triple affirmation est catégorique; il est donc bien vraisemblable qu'il a exprimé la même chose, sous des termes différents. Pourquoi, par exemple, en parlant du jour de la fête pascale, n'aurait-il pas eu en vue le jour naturel, que les Hébreux comptaient de minuit à minuit? Pourquoi les synoptiques, au contraire, n'auraient-ils pas entendu par le même terme le jour légal, qui se comptait de la vigile au soir jusqu'au soir du lendemain? Il s'ensuivrait qu'au moment marqué par saint Jean la Pâque légale avait commencé, et l'usage du pain levé était par conséquent interdit. Cette observation, pour concilier les auteurs inspirés, n'est peut-être pas décisive. Elle offre, du moins, beaucoup plus de vraisemblance que toutes les conjectures sur lesquelles s'appuient les hypothèses des orthodoxes.

Quoi qu'il en soit, plusieurs Pères d'Orient et d'Occident admettent que Notre-Seigneur, en se manifestant aux deux disciples d'Emmaüs, leur distribua son corps et son sang. Or, tout porte à croire que le pain qu'il leur rompit était azyme, car c'était encore l'un des sept jours où il était rigoureusement prescrit.

Soyons généreux à l'excès : Supposons qu'il reste incertain si Notre-Seigneur s'est servi de pain azyme ou de pain levé, il en résulte simplement que ni l'Église d'Orient, ni celle d'Occident, n'est autorisée à se prévaloir du commandement ou de l'exemple du Christ en faveur de son usage. De là, une latitude de part et d'autre et une divergence qui ne doit point porter préjudice à l'unité de foi.

Il importe peu que la pratique occidentale remonte ou non aux origines du christianisme, du moment que l'Église l'a approuvée. Au surplus, nous croyons qu'elle fut toujours en vigueur. C'était la thèse que soutenaient jadis contre Cérulaire le pape Léon IX, le cardinal Humbert et Dominique, patriarche d'Aquilée[2]. Deux siècles auparavant, elle était

1. Voir la *Réponse du pape saint Léon IX* à Michel Cérulaire ; Migne, P. L., t. CXLIII, p. 775.

2. Migne, P. G., vol. 120, p. 754-1027 ; — Cf. Justin, *Dial. contr. Tryph.*,

défendue par Raban Maur, archevêque de Mayence[1]. Peu après le milieu du huitième siècle, Alcuin déclarait déjà que le pain, qui par la consécration deviendra le corps de Notre-Seigneur, « doit être très pur et sans aucun mélange de levain[2] ». En remontant plus haut, nous entendons les légats du pape, présents au sixième concile général, affirmer que l'Église latine a toujours employé, pour le sacrifice eucharistique, le pain azyme[3].

Leur assertion mérite d'autant plus de créance qu'elle s'accorde avec la vieille liturgie ambrosienne. Dira-t-on que le passage où le prêtre offre à Dieu sur la patène un pain azyme, est interpolé? Cela est insoutenable. Pourquoi ne pas ajouter aussi que le pain azyme, en usage de temps immémorial chez les Maronites et les Arméniens schismatiques, leur a été imposé par les Latins? Si l'on admettait cette dernière hypothèse, il faudrait encore expliquer pourquoi les Pères du septième concile général qui, dans leur trente-deuxième canon, blâment les Arméniens de ne point mêler aux espèces du vin quelques gouttes d'eau, ne leur reprochent point cette autre pratique déjà ancienne de consacrer avec du pain azyme.

VI

La quatrième divergence est relative à la consécration.

Le P. Le Bachelet ayant solidement traité ce point dans les *Études* (voir les numéros du 20 mai et du 20 juin), nous résumerons ici la question en quelques lignes.

Les catholiques croient que le prêtre change le pain et le vin au corps et au sang divins, au moment où il profère les paroles du Sauveur instituant la sainte Eucharistie : « Hoc est corpus meum... Hic est calix sanguinis mei... » Les orthodoxes attribuent, au contraire, cette mystérieuse efficacité à une prière qui suit la formule précédente et dans laquelle le

n. 41 ; Migne, t. VI, p. 563 ; — Epiph. *contra Hæres.*, chap. xxxv, n. 16 et 22.

1. *De Cleric. Institut.*, L. I, c. 31 ; Migne, P. L., vol. 107, p. 318-319.
2. *Epistol. ad Lugdunenses*, Migne, P. L., vol. 100, p. 289.
3. Migne, P. L., vol. 143, p. 991, n. 19.

prêtre grec supplie Dieu d'envoyer son Saint-Esprit pour faire du pain et du vin le corps et le sang de Jésus-Christ. Cette prière s'appelle épiclèse, du mot grec ἐπίκλησις, qui signifie invocation. A vrai dire, l'encyclique patriarcale affirme que cette merveilleuse transformation est produite par la « bénédiction du prêtre après l'épiclèse ». Elle ajoute que « les anciens rituels de Rome et des Gaules déposent en ce sens, et que la croyance admise dans l'Église romaine est une innovation ».

Non, ce n'est pas l'Église romaine, mais bien l'Église grecque qui formule un dogme nouveau. C'est un gigantesque anachronisme de mettre sur le compte des sept premiers conciles une théorie qui remonte à un archevêque grec du treizième siècle, Nicolas Kabassilas. L'effet que celui-ci attribue à l'épiclèse est incompatible avec la doctrine des Pères, de Tertullien, d'Ambroise, de Justin, d'Irénée, de Grégoire de Nysse, de Chrysostome. Rappelons seulement deux textes de ce dernier. « Le prêtre dit : Ceci est mon corps, et cette parole transforme les oblations »... « Ceci est mon corps ; à chaque table sainte de nos églises, la force de cette parole opère jusqu'à ce jour et opérera jusqu'à la venue du Christ[1]. »

Puisque les Grecs orthodoxes désirent rester fidèles aux paroles de Notre-Seigneur, où en trouveront-ils de plus claires, de plus solennelles pour la consécration que celles des Écritures, reproduites par la liturgie latine ? N'est-il pas infiniment vraisemblable que la formule douée d'un si merveilleux pouvoir soit celle qui a été précisée et appliquée par le divin auteur du sacrement ?

S'ensuit-il que la prière et la bénédiction qui la suivent dans l'office grec soient inutiles ? Nullement. Elles attestent que la transsubstantiation est déjà opérée. Par l'invocation du Saint-Esprit, le prêtre demande à Dieu que le corps sacré

1. *De Proditione Judæ*, Homil. Iª, n. 5-6 ; Migne, P. G., vol. 49, p. 380. — Voir Justin, *Apolog. I*ª, n. 66 ; Migne, t. VI, p. 428-429 ; — Irénée, *Adv. Hæres.*, L. V, chap. II, n. 3 ; Migne, t. VII, p. 1125 ; — Grég. Nyss., *Orat. Catech.*, chap. XXXVII ; Migne, t. XLV, p. 98 A ; — Tertull., *Contrà Marcion.*, L. IV, chap. XL ; Migne, P. L., t. II, p. 460 ; — Ambros., *De Sacram*, L. IV, chap. V, n. 22-23 ; Migne, t. XVI, p. 444.

de Jésus, présent sur l'autel, produise ses salutaires effets en ceux qui vont le recevoir et transforme complètement leur âme. Cette explication n'est pas seulement plausible ; au concile de Florence, elle fut donnée, mot pour mot, par les évêques grecs orthodoxes, qui confessèrent sur ce point le plein accord de leur Église avec l'Église catholique[1].

Si, depuis, l'opinion de Kabassilas a reparu, c'est que les esprits hostiles à l'union sont ingénieux à découvrir des divergences entre les deux Églises et attentifs à les signaler en les dénaturant.

VII

Cinquième divergence : Sur la communion.

L'Église des sept conciles œcuméniques... suivant le commandement du Seigneur : « Buvez-en tous », faisait communier tout le monde sous les deux espèces. Mais l'Église papale, à partir du neuvième siècle, a innové également sur ce point, en privant les laïques du saint calice, contrairement à l'ordre du Seigneur, à la pratique universelle de l'ancienne Église et à la défense formelle de plusieurs anciens évêques orthodoxes de Rome.

A l'encontre de Sa Béatitude, nous pensons que la parole de Notre-Seigneur : « Buvez-en tous » (Matth., xxvi, 27) n'implique, ni ordre, ni conseil, pour *tous* les chrétiens, de boire le vin consacré. Cela n'est ordonné qu'aux apôtres et à leurs successeurs, auxquels Jésus-Christ donnait, avec la garde de son sacrement, le pouvoir et la mission d'offrir en sacrifice le corps et le sang rédempteurs.

Nous ne disconvenons pas qu'il impose à d'autres qu'aux prêtres l'obligation de se nourrir de son corps et de son sang. Ce que nous contestons, c'est que Notre-Seigneur leur ait fait un précepte de recevoir l'Eucharistie sous les deux espèces distinctes. Les Grecs orthodoxes oublient que sous l'une et l'autre espèce est présent le Christ ressuscité, vivant, ne mourant plus. Là, par conséquent, où se trouve son corps se trouve aussi son sang, et réciproquement. Une parcelle de la sainte hostie, une goutte du précieux sang nous donne, de part et d'autre, aussi réellement le Christ

1. Mansi, t. XXXI, p. 1046.

que si nous recevions l'hostie et le calice en leur entier. Ce n'est point nous qui parlons ici, c'est Jésus-Christ qui nous dit : « Je suis le *pain vivant* descendu du ciel, celui qui mange de *ce pain* vivra éternellement (Jo. vi, 51-52-58).

S'il existe un précepte absolu, universel de communier sous les deux espèces, « l'Église des sept conciles » l'a violé avant nous. Ne donnait-elle pas aux enfants la communion sous les seules espèces du vin [1] ? Cet usage ne s'est-il pas perpétué en Orient ? « L'Église des sept conciles » ne conservait-elle pas, pour les malades, la sainte Eucharistie sous les seules espèces du pain [2] ? Témoins, entre beaucoup d'autres, le vieillard Sérapion à qui un enfant porta le pain consacré, et saint Ambroise, mourant, qui le reçut de la main de saint Honoré de Verceil. A défaut de prêtres, les hommes laïques étaient chargés du précieux dépôt. Faute d'hommes, cette mission était confiée aux femmes. On portait la sainte Eucharistie enveloppée dans un morceau de toile très fine et très blanche, dans du papier ou une feuille de vigne qu'on brûlait ensuite, ou dans un morceau de pain que l'on mangeait après la communion.

C'était un constant et vieil usage, chez les moines de Cluny, de ne donner la communion aux malades que sous la seule espèce du pain, trempé dans du vin non consacré [3]. Encore, le privilège de communier ainsi dans la primitive Église n'était pas réservé exclusivement aux infirmes. Beaucoup de fidèles, surtout des anachorètes et des confesseurs de la foi emportaient la sainte hostie chez eux. Les hommes la recevaient dans la main droite, les femmes dans un voile enroulé autour de leurs mains. Les uns et les autres la portaient dans de petites boîtes suspendues à leur cou ou

1. Cyprien, *De Lapsis*, chap. xxv-xxvi, annot. de Baluze ; — voir dans Migne, t. IV, p. 485-486.

2. Voir Allatius : *De Eccles. Orient. et Occident. perpetuâ consens* (Cologne, 1648) ; — Arcudius, *Libri septem de Concordiâ Eccl. Orient et Occident.* (Paris, 1672) ; — Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, chap. xliv ; — Migne, t. XX, p. 634 ; — Martène, *De antiquis Eccles. ritib.*, t. I, l. I, chap. v, (In-4°, Anvers, 1736.)

3. Udalric : *Des Coutumes de Cluny*, l. I, chap. viii ; — Migne, t. CXLIX, p. 653.

cachées sur leur poitrine. Ils la conservaient dans un coffre, une armoire, un oratoire domestique jusqu'au moment oû ils s'en nourrissaient [1].

De ces faits, et de beaucoup d'autres que nous ne pouvons indiquer ici, concluons que nul précepte divin ou apostolique n'obligeait tous les chrétiens de la primitive Église à communier sous les deux espèces du pain et du vin.

Or, l'Église a le droit de régler, dans l'administration des sacrements, ce qui n'en constitue pas l'essence. Il lui appartient, si elle juge à propos, d'en abréger les rites, d'en simplifier la liturgie. Ainsi a-t-elle agi pour la sainte Eucharistie. Avec le cours des siècles, l'Église romaine a cru opportun de poser en règle générale, pour l'Occident, un usage qui avait toujours existé, mais à titre d'exception. On ne peut prétendre sérieusement que la communion sous la seule espèce du pain consacré, en devenant plus fréquente, a perdu son essence de sacrement. Il est seulement question de savoir si la mesure prescrite pour les chrétiens occidentaux a été, en principe, légitime. La réponse est d'autant moins douteuse, que les circonstances elles-mêmes exigeaient la modification introduite par l'Église. Il était expédient, en effet, de ne point exposer le précieux sang, particulièrement aux jours de grande affluence, a être répandu ou profané. Il paraissait urgent de ne point mettre en péril la validité du sacrement, surtout dans les pays du septentrion, où le vin est rare, où l'on éprouve de grandes difficultés à se le procurer pur et à le conserver.

Enfin, il fallait tenir compte de certaines répugnances que l'état des mœurs et de la civilisation accusait de plus en plus. Bien des fidèles sentaient quelque dégoût à s'approcher d'une coupe qui avait circulé de lèvre en lèvre. Les prêtres orthodoxes ne nous contrediront pas, eux qui voient si souvent, dans les grandes villes, les communiants s'approcher de la

1. Tertull., l. II, *ad Uxor.*, chap. v ; Migne, t. I, p. 1296 ; *Lib. de Oratione.* chap. xix ; Migne, t. I, p. 1182-1183 ; — Ambros, *De excessu fratris sui Satyri, Lib. I,* n. 43 ; Migne, t. XVI, p. 1304 ; — Zenon de Vérone, l. I, *Tractatus V*, n. 8, note 29 ; *tractat. XIV*, n. 4, note 18 ; Migne, t. XI, p. 309. 358, 359, 364 ; — S. Basilius, *Epist. 93, ad Cæsariam ;* Migne, P. G., t. XXXII, p. 484-485.

table sainte, tenant à la main leur propre cuiller, et refusant de se servir de la cuiller d'or commune, par crainte, disent-ils, des microbes.

VII

Sixième, septième et huitième divergence : Sur l'état des âmes après la mort et les indulgences.

L'Église papale a imaginé, à partir du douzième siècle... une foule d'innovations sur le purgatoire, sur l'abondance des vertus des saints et l'octroi du surplus de ces vertus aux solliciteurs, et sur d'autres points semblables, professant en même temps la doctrine de l'entière récompense des justes avant la résurrection générale et le jugement dernier. (N. XII.)

Vraiment, si on s'industriait à rechercher les points de contact entre les deux Églises, comme on s'ingénie à en exagérer les divergences, on entendrait bientôt résonner sous le dôme de Saint-Pierre le *Te Deum* de la réconciliation !

Purgatoire. — Les attaques dirigées contre l'enseignement catholique, au sujet du purgatoire, des indulgences, de la complète félicité des élus avant le jugement dernier, reposent en grande partie sur des malentendus. Il est manifeste, par exemple, que les auteurs de l'encyclique confondent les vérités définies de la religion catholique avec les opinions théologiques, qui, si générales et si respectables soient-elles, n'entrent pourtant pas dans le cercle des articles de foi.

Assurément, un catholique est tenu de croire au purgatoire. Mais il est seulement obligé, pour n'être point exclu de l'Église, d'admettre qu'il existe, pour certaines âmes, au sortir de cette vie, un état intermédiaire entre le bonheur des saints et le malheur des damnés. Ces âmes sont parties de ce monde, chargées soit de fautes légères, soit de fautes graves, déjà pardonnées, mais insuffisamment expiées. Elles ne figurent donc point encore dans le séjour des saints, où n'entre rien de souillé. Force leur est d'abord de satisfaire à la justice incorruptible de Dieu. D'autre part, aucun de leurs péchés n'est assez lourd pour les entraîner dans l'éternel abîme. Pourquoi l'ensemble des conditions par lesquelles

ces âmes se purifient des restes de leurs souillures, ne serait-il pas appelé purgatoire? Ce qui est essentiel, c'est qu'elles éprouvent quelque souffrance, et que les survivants, prêtres et fidèles, peuvent les soulager, hâter le moment de leur délivrance, par leurs prières, leurs bonnes œuvres, et surtout par le saint sacrifice de la messe.

Le patriarche contestera-t-il la vérité de ces paroles? Mais elles sont exactement reproduites des professions de foi admises par les anciens représentants de l'Église grecque, c'est-à-dire par Michel Paléologue, au deuxième concile œcuménique de Lyon, par les Pères grecs assemblés à Florence [1], par Pierre Mogilas, dans son célèbre catéchisme, approuvé par le concile de l'Église grecque à Jassy (1643), enfin par les évêques grecs réunis en synode à Constantinople (1634) et à Jérusalem (1672) [2].

Mais, inutile d'aller glaner, à travers l'histoire de l'Église orthodoxe, des témoignages en faveur du dogme du purgatoire. Quand l'auteur de l'encyclique déclare que « l'Église des sept conciles », c'est-à-dire la sienne, « implore la miséricorde de Dieu pour le pardon et le repos de ceux qui sont morts dans le Seigneur », que veut-il dire, s'il n'admet pas un état intermédiaire entre le ciel des élus et l'enfer des réprouvés? Qu'il désigne, à l'exemple de plusieurs Pères et parfois de l'Église, sous le nom d'enfer, et le séjour des âmes fidèles non entièrement purifiées, et la demeure des damnés, peu importe. Ce qui est certain, ce qui est admis des théologiens orthodoxes, c'est que leur situation est essentiellement différente. C'est même sur cette différence que repose l'objection des Grecs contre le purgatoire : ils ne veulent de châtiments que pour les damnés. Cependant, à nier toute peine pour les âmes qui ne sont ni parmi les élues ni parmi les

1. Denzinger : *Enchiridion symbolorum et definitionum*, etc., n. 387, 587, 866.

2. *Acta Orientalis Ecclesiæ contrà Lutheranos*; Illustrata opera et studio Emm. à Schelstrate, pars I, n. 17, p. 665 ; pour les détails, Cf. *Attestat.* Symeon. metropol. Dyrrachii, etc., chap. x, p. 658; *Orthodoxa confessio orientalis Ecclesiæ*, pars I, interrog. 64-65, p. 474-476 ; *ibid.* Symeon. Thessalon., p. 130 ; — Voir Leo Allatius (ou Allaci), *De utriusque Ecclesiæ... in dogmate de Purgatorio consensione*, Rome, 1655 ; — Theiner, l'*Église schismatique russe* (Paris, 1845).

réprouvées, n'y a-t-il pas flagrante contradiction ? On « implore » pour elles « le pardon, le repos ». Il s'ensuit donc nécessairement qu'elles sont encore, à quelque degré, l'objet de la colère de Dieu, qu'elles ne sont pas complètement quittes envers sa justice. La foi catholique ne dit rien de plus.

Qu'on n'objecte pas que, d'après nous, ces âmes se réconcilient elles-mêmes avec Dieu par leurs propres actes, par des œuvres méritoires. L'Église catholique, aussi bien que l'Église grecque, repousse cette doctrine.

Qu'on ne dise pas non plus que, l'accord fût-il établi sur les points précédents, il reste encore une divergence essentielle entre le symbole des Latins et celui des Grecs, puisque, d'après les premiers, les âmes détenues en Purgatoire sont tourmentées par le feu, et que les derniers n'admettent pas ce supplice. Il nous serait ici fort aisé de justifier cette croyance assez générale dans l'Église latine, de montrer qu'elle est enseignée par les saints Pères et repose sur d'augustes monuments de la tradition chrétienne [1]. Mais à quoi bon? Nous ne devons pas être plus sévères que les juges autorisés de la foi catholique. Or, que le feu du purgatoire soit réel, c'est une opinion fort vénérable, sans doute, mais non un dogme de foi. Libre aux Grecs de n'y voir qu'un symbole de douleur ou de regret. Cette divergence n'a pas empêché l'union, aux conciles de Lyon et de Florence. Elle ne l'empêcherait pas davantage aujourd'hui.

François TOURNEBIZE, S. J.

(*A suivre.*)

1. Voir l'*Eucologe de l'Église grecque,* imprimé à Venise, p. 394, 412, 436, 459.

REVUE DES PÉRIODIQUES

QUESTIONS D'HISTOIRE

I. — Revue des Questions historiques, 1er octobre 1898. — M. l'abbé J. Paquier, dans un article intitulé **Jérôme Aléandre**[1], étudie l'*Université de Paris et l'humanisme au début du XVIe siècle*. Centre philosophique et théologique du moyen âge, notre Université connut peu la culture des lettres. Sans ignorer complètement l'antiquité classique et tout en mettant Virgile, Horace, Ovide, Cicéron, Tite-Live et Salluste entre les mains des écoliers, elle ne poursuivait pas, dans le commerce de l'antiquité, le développement individuel tel que le comprit la Renaissance. Vers la seconde moitié du quinzième siècle, pour le latin du moins, commence une certaine rénovation. Fausto Andrelini (1489), Cornelio Vitelli et Gerolamo Balbi enseignent les lettres latines à Paris. Le théologien Guillaume Fichet, le général des Trinitaires, Robert Gaguin et Guillaume Tardif sont des champions enthousiastes de la nouvelle culture. La cour de Charles VIII accueille les humanistes.

Pour le grec et les langues orientales, l'ignorance est presque complète, et la réaction ne commence qu'avec les premières années du seizième siècle. Les appels de Raymond Lulle à l'Université et de l'Université au pape, les décrets des conciles de Vienne (1312) et de Bâle (1434) n'avaient point produit de résultats durables. Seuls, à la fin du moyen âge, les Jacobins et les Franciscains cultivent le grec et les langues orientales en vue de leurs missions.

1. Cet homme remarquable qui, après s'être fait un nom comme humaniste, a été un des meilleurs serviteurs de l'Église et de la Papauté dans la lutte contre le protestantisme, avait déjà fourni à M. Paquier le sujet de deux publications: *Jérôme Aléandre et la principauté de Liège* (1514-1540); *documents inédits*. Paris, Picard, 1896. In-8 de pp. 374; — *Nonciature d'Aléandre auprès de François Ier* (8 août 1524-24 février 1525); extrait des *Annales de Saint-Louis-des-Français*. Paris, Picard, 1897, pp. 58. — Les *Études* reviendront sur ces publications, riches en documents, intéressants pour l'histoire générale.

Arrivé à Paris en 1476, Georges Hermonyme de Sparte est le premier Grec à y enseigner sa langue. Il aura pour élèves Jean Reuchlin et Guillaume Budé. Mauvais professeur, il fut copiste infatigable. Andronic Callistos ne fait que passer. Janus Lascaris est le vrai fondateur de l'enseignement du grec en notre pays; mais il ne semble pas avoir donné de leçons publiques à l'Université. Les cours de Lefèvre d'Étaples eurent peu d'éclat. Le premier effort sérieux fut tenté en 1507 par François Tissard, d'Amboise. Tissard ne s'effaça que devant Aléandre.

Né à La Motta (Frioul) en 1480, Jérôme Aléandre se vantait de savoir beaucoup et rêvait de porter à Paris le flambeau des belles-lettres. Son premier séjour dans la capitale de la France fut de deux années (1508-1510). Il donna, aussitôt arrivé, des leçons de grec à Budé et à divers personnages d'élite, mais il ne put inaugurer tout de suite son enseignement public. Une lettre de lui à Alde Manuce met au courant de l'état des esprits et aussi du dédain que professait le membre de l'Académie aldine pour les *Barbares*.

Il séjourna ensuite à Orléans (1510-1511), où il avait été appelé dans de bonnes conditions. Mais, pressé de revenir à Paris, il entra bientôt au collège de la Marche, dont il fit monter le nombre des pensionnaires de 25 à 140. Il donnait à la fois un enseignement privé et un enseignement public. Son succès fut extraordinaire. Science et méthode durent être chez lui remarquables. Une cruelle maladie lui fit malheureusement suspendre son enseignement, et, en 1513, il devenait secrétaire de l'évêque de Paris, Étienne Poncher.

— M. Ludovic Sciout consacre un important article à la **Révolution à Saint-Domingue**, et spécialement au rôle des *commissaires Sonthonax et Polverel*. Avant la Révolution, Saint-Domingue était la plus florissante de nos colonies. Elle envoyait en France cent cinquante millions de denrées par an. La partie française de l'île renfermait 851 sucreries, 3 528 caféières, 3 150 indigoteries, 843 cotonnières, et comprenait près des deux tiers du commerce extérieur de la France. Au point de vue social, le clergé et la noblesse n'y jouissant d'aucuns privilèges, la Révolution y était pour ainsi dire déjà faite, si bien qu'aux colons demandant dès 1788 à envoyer des députés aux Etats Généraux, on

répondit qu'il était impossible de procéder comme en France. Et ce qui prouve à quel degré d'impuissance le gouvernement était tombé, les colons firent quand même des élections et proclamèrent dix-huit députés. Les États Généraux tenaient ceux-ci pour suspects; mais les élus se trouvèrent à la salle du Jeu-de-Paume, et obtinrent, en récompense de leur serment, la reconnaissance définitive qui fut accordée à six d'entre eux, avec autant de suppléants.

Cependant, à Saint-Domingue, on réclamait l'application de l'édit si libéral de 1685, qui assimilait aux blancs les gens de couleur et les nègres libres. Les premiers événements de la Révolution française à peine connus mirent le feu aux passions égalitaires. Les colons se tournèrent d'abord contre les fonctionnaires, lesquels décidaient de tout, alors que les plus riches colons n'avaient aucune part à la direction des affaires. Ils nomment une assemblée pour chacune des trois provinces et établissent des gardes nationales. Une assemblée générale de deux cent dix députés pour une population blanche qui n'allait pas à quarante mille âmes, fut élue par les paroisses. Accusée de viser à rendre la colonie indépendante, elle eut gain de cause à la Constituante. Mais d'abord l'assemblée coloniale réclame presque l'autonomie et entre en conflit avec le gouverneur, M. de Peynier. En septembre 1790, les hommes de couleur se soulèvent; ils sont vaincus, et leurs chefs rompus vifs. Sédition militaire à Port-au-Prince. Le colonel de Mauduit est coupé en morceaux et sa tête promenée au bout d'une pique. A ces nouvelles, Robespierre s'écrie : *Ah ! périssent nos colonies s'il fallait leur sacrifier notre gloire et notre liberté!* Elles périrent, en effet, mais Robespierre n'était plus là pour le voir. Après une série d'incendies, de pillages, de ruines matérielles et morales, de guerres civiles et de guerre étrangère, d'atrocités sauvages tels que l'assassinat et le viol, Saint-Domingue voyait Port-au-Prince tomber entre les mains des Anglais. Cependant Toussaint, dit Louverture, devient le véritable maître de l'île et ne laisse à la France qu'une suzeraineté nominale.

M. Ludovic Sciout raconte toutes ces scènes, les unes plutôt comiques, les autres dramatiques, avec la sérénité de l'historien, mais aussi avec la sévérité du moraliste. Sans paraître lui-même et par la seule exposition des faits, il montre combien fut mal entreprise, mal conduite et mal terminée une révolution qui devait

aboutir au bonheur des noirs et qui ruina les blancs sans profit pour personne. L'égalité dans la misère, tel fut le résultat des utopies philosophiques, de l'aveuglement administratif, des violences révolutionnaires.

II. — Revue historique, septembre-octobre, 1898. — M. Imbart de La Tour termine son étude sur les **Paroisses rurales dans l'ancienne France**. Abordant la transformation des églises privées aux dixième et onzième siècles, il examine quelle est à cette époque la nature du droit de propriété et ne voit guère de différence entre la propriété d'une église et la propriété d'une terre. Cependant la législation carolingienne avait imposé une restriction. Par les capitulaires de 828 et 829, elle interdit entre les héritiers la *divisio* ou démembrement de l'église et de son patrimoine. (P. 5.) Mais, dès le dixième siècle, la loi tombe en désuétude. On voit transmettre dans les actes une moitié, un quart, un sixième d'église.

Quels étaient les droits attribués au propriétaire, outre le choix du desservant attaché de vieille date au patronage? C'est aux dixième et onzième siècles qu'apparaît le système des *incorporations*. Les abbayes commencent à unir à la mense abbatiale ou à la communauté des frères les titres de leurs églises ; elles s'emparent ainsi du patrimoine de leurs paroisses et s'en attribuent les revenus. Ces paroisses sont alors desservies par des *vicarii*. Le mot même de *vicarius sacerdos* se trouve pour la première fois dans un texte de 926. (P. 9.)

Pourtant l'Église conserve encore ses droits supérieurs et distincts. Par exemple, si l'évêque, en vertu de la *commendatio* ou présentation d'un sujet, ne peut pas sans motif rejeter le candidat du seigneur, il a le devoir et le droit de le citer devant lui, de faire examiner par l'archidiacre et l'archiprêtre sa moralité, son savoir, et la gratuité de son élection. L'élu est-il indigne, le prélat peut casser le choix. L'église paroissiale, même privée, ne cesse pas d'être considérée comme un bénéfice ecclésiastique donné par le chef du diocèse.

Mais à l'investiture ecclésiastique s'ajouta une investiture séculière qui, dans certains cas, eut la forme de précaire ou d'usufruit. Le desservant paya bientôt un cens annuel au seigneur. Au

cens en argent se joignirent parfois des redevances en nature. Ainsi les seigneurs exploitaient la propriété ecclésiastique. Ils en vinrent à dilapider et à diviser les biens des paroisses. Le célèbre capitulaire de 818, qui laissait une part franche de tout droit à l'église et au desservant, paraît n'avoir pas été observé. Le clergé rural finit par entrer dans la féodalité, et cet abus semble être généralisé vers le onzième siècle.

La vraie vie de l'Église se concentre alors dans les grandes abbayes, qui demeurent indépendantes. La réforme partira de Cluny. L'Église s'attaquera au laïcisme, interdira l'hommage des clercs et leur sujétion personnelle, rendra à la paroisse l'usage de ses revenus et de ses dîmes. Ainsi affranchie, la paroisse renaît à la vie religieuse et sociale. « Au douzième siècle, conclut l'auteur, c'est dans ses cadres que les communautés populaires, origine de nos villages et de nos communes modernes, se sont établies. » (P. 51.)

M. G. Monod consacre deux ou trois pages au **Centenaire de Michelet** et juge sommairement les cérémonies ainsi que quelques-uns des travaux qui ont marqué cet anniversaire. Nous le croyons facilement, lorsqu'il nous parle de la cérémonie officielle du Panthéon, qui a paru « pénible et froide », et nous voulons bien croire que celle du Père-Lachaise a été « touchante ». Le délégué de la *Jeunesse noire de Paris* (il s'agit des nègres) a eu le bonheur d'émouvoir « profondément l'assistance ». Cela se passait le 12 juillet. J'ai voulu voir plus tard. Le bruit de la fête civique, une de ces fêtes que Michelet, de son vivant, croyait souverainement éducatrices du peuple, s'était éteint depuis des semaines. Des couronnes d'immortelles, des bouquets de fleurs fanées, des inscriptions à demi effacées sur des rubans décolorés, gisaient pêle-mêle sur les gradins. Je lus, mais non sans quelque étonnement : *A Michelet, la jeunesse noire de Paris, reconnaissance et vénération.* Et comme M. Benito Sylvain, malgré ses titres de Haïtien et d'aide de camp de Ménélik, ne me paraissait pas avoir été nécessairement indiqué pour la circonstance, je me hasardai à demander pourquoi il avait joué, dans la pièce, un si grand rôle ; on me donna cette raison que le père de Mme Michelet, veuve de l'historien, qui l'avait épousée en secondes noces, fut le secrétaire de Toussaint-Louverture. Je pris cette raison

pour ce qu'elle vaut et j'avoue que le monument, avec toute sa décoration, me parut à la hauteur de la raison. Ce pauvre Michelet, couché sur son lit funèbre, dans son drap bien ramené sur la poitrine, a beau être surmonté d'une allégorie qui grave, au-dessus de lui, ces mots : « L'histoire est une résurrection », je ne sache rien de moins évocateur et de moins naturel, de plus plat et de plus faux que toute cette représentation lapidaire. Si Michelet revenait, lui qui aimait tant le grand cimetière et y célébrait chaque année sa fête de Pâques, trouverait qu'on le lui a gâté.

M. G. Monod était plus compétent que personne pour faire la critique des ouvrages parus à cette occasion, ayant écrit lui-même des études bien informées et riches en considérations justes sur le célèbre historien, notamment son **Michelet à l'École normale** (*Revue des Deux Mondes*, décembre 1894). Mais il s'est borné à en examiner trois : celui de M. Jean Brunhes, professeur de géographie à l'Université de Fribourg, l'article de M. Ferdinand Dreyfus dans la *Revue politique et parlementaire*, enfin la conférence de M. Lintilhac à l'Odéon. Au petit opuscule de M. Brunhes il reproche d'être, sous des formes polies, une critique très mordante et même un *éreintement ;* il s'étonne surtout que l'*Académie française* ait décerné à l'auteur, en 1898, le prix d'éloquence. Mais il est bon de se souvenir que Michelet, comme Augustin Thierry qui, certes, méritait plus que lui, n'a jamais occupé, dans la compagnie, que le quarante et unième fauteuil. Arsène Houssaye pensait même qu'il n'en eût pas accepté d'autre, pas plus qu'il ne consentit à briguer un siège de député : « Que pouvaient-ils faire (lui et Quinet) sous la coupole de l'Institut, où les dieux de l'Olympe poétique ont abordé le rivage, ces deux hommes qui ne vivaient que pour la tempête ? Que leur importaient des lauriers pacifiques à ces vaillants soldats, qui n'ont pas voulu quitter un seul instant la bataille de la vie ? » (*Quarante et unième fauteuil*, p. 271.) Michelet se moquait donc de l'Académie, et nous pensons qu'en retour l'Académie s'est également moquée de lui. M. Monod, sans approuver, a parfaitement senti, quand il se demande « si l'ironie fin de siècle » ne s'est pas infiltrée même sous la coupole, et si l'on n'y a pas « trouvé plaisant de railler tout doucement le glorieux héros de la fête du 14 juillet 1898 ». (P. 82.)

Un rédacteur des *Débats* n'a pas gardé la même sérénité

d'appréciation que M. G. Monod. Jaloux de la gloire des Quarante, auxquels son journal fournit un contingent régulier, il écrivait, plus d'un mois avant la fête : « Michelet n'a pas été de l'Académie française ; on n'a jamais su pourquoi : l'Académie elle-même ne le savait probablement pas. Elle enverra sans doute quelqu'un, un orateur ou une délégation, à la fête de son centenaire. Il me semble — bien que je n'aie qualité ni pour désigner ni pour exclure personne — qu'un éducateur comme M. Gréard, ou qu'un historien comme M. Lavisse, ou que l'administrateur du Collège de France, M. Gaston Paris, seraient heureux de célébrer, de ressusciter dans un discours le penseur, le peintre d'histoire, le professeur incomparable que Michelet a été. » (*Débats*, 6 juin.) Mais les Quarante, satisfaits d'avoir couronné la *critique* de Michelet par M. Brunhes, coupole pour coupole, ont préféré rester à l'Institut plutôt que de se rendre au Panthéon, ou même sous la coupole du ciel au Père-Lachaise. Si quelques-uns, ce que j'ignore, ont daigné y aller, ils n'ont pas brillé par leurs paroles, car M. G. Monod n'a retenu des orateurs que les envolées de M. Benito Sylvain en plein air, et l'homélie laïque de M. Navarre, un personnage du Conseil municipal actuel de Paris, dans l'ancienne église Sainte-Geneviève.

Cette journée du 13 juillet n'est donc pas une quatrième *glorieuse*. Encore moins celle du 24 : le Couronnement de Michelet. M. Monod a le bon goût de passer sous silence cette parade de foire ; mais c'est dur pour Mlle Ernestine Curot, dite la Muse de Paris.

III. — Revue Bleue, 18 juin 1898. — M. Meunier, dans un article intitulé **Pourquoi on ne lit plus Michelet**, est un des rares écrivains de revue à avoir dit, tout haut et franchement, ce que la masse des gens instruits laissait assez entendre par sa profonde indifférence devant les cérémonies purement officielles organisées par deux ministres de l'instruction publique : « Il est incontestable, dit-il, que, malgré les efforts des hommes de bonne volonté, la cause du centenaire n'a point été gagnée par l'opinion. On a pu écrire sur cette question des articles éloquents et convaincus, faire des conférences, des lectures publiques : la foule est restée en dehors du temple où l'appelaient les adora-

teurs fervents. » (P. 786.) Mais, en philosophe, il a voulu aller aux causes et aux causes profondes, et il n'a pas hésité à formuler ainsi les conclusions de son examen : « La pensée de l'éminent écrivain (c'est de Michelet qu'il parle) n'est plus en rapport avec celle de la génération nouvelle. On ne lit plus Michelet, parce qu'on ne le comprend plus. » Qu'on ne le lise plus, c'est Mme Michelet, hélas! qui le déplorait déjà en 1891[1].

Michelet n'est plus de notre temps par la langue. En vain objectera-t-on qu'il s'en est forgé une, et Dieu sait laquelle. « Cette langue, dit M. Meunier, n'a aucune des qualités d'ordre et d'équilibre qui caractérisent les écrivains classiques ; elle repose sur des fondements romantiques mal dissimulés par l'allure orageuse et inégale des ensembles. » La sensation et l'impression prédominent dans ce style contracté et grimaçant qui trahit tour à tour la tendresse et la pitié, la colère et la haine. « Universitaire, disait Arsène Houssaye, Michelet a brûlé la grammaire de l'Université pour s'enivrer du vin pur de Saint-Simon, ce grand écrivain sans grammaire. » M. Meunier constate à son tour que Michelet a les battements du cœur trop forts et trop rapides pour s'asservir à la syntaxe. De là ses constructions *tordues*, aux inversions hardies, mais cadencées, où verbes et conjonctions disparaissent ; ces entraves ralentiraient son allure fébrile.

L'inconvénient du système est une fatigue inévitable dans l'esprit du lecteur. Il est d'abord ébloui, bientôt aveuglé. Ce relief du style, « qui fait précisément de Michelet un des écrivains supérieurs de notre siècle », ne saurait plaire à tous, aujourd'hui surtout que, sans être insensibles à la saveur piquante d'une langue un peu crue, nous sommes mis en défiance contre quiconque prétend forcer notre attention par des tournures ou des expressions violentes. Puis, actuellement, on lit très vite et on est impatient de comprendre. Or, Michelet est difficile à suivre.

1. « Ce *Précis de la Révolution*, cette admirable *Géographie*, qui sont là pour refaire des âmes françaises, on les laisse absolument de côté... Le critérium certain pour savoir si l'on en fait usage dans les classes, c'est la vente. Notre éditeur nous écrit : « Elle est *nulle* pour *Notre France*, la *Révolution*, etc. » *Rome*, par Michelet, 1891. In-12. Préface de Mme J. Michelet, p. 37. — Dans quels livres la Jeunesse noire apprend-elle donc le français ?

Sa conception même de l'histoire, et ici il s'agit de sa méthode même et de l'âme de son talent, choque nos habitudes et nos préjugés. Le premier (M. Meunier oublierait-il Augustin Thierry?) Michelet a su tirer parti des documents et faire revivre le passé sous nos yeux. Mais cette évocation va à l'encontre des idées vulgaires et anciennes sur la forme nécessairement *narrative* de l'histoire. Elle heurte encore plus les principes scientifiques et nouveaux sur l'interprétation fidèle, mais *froide*, exigée par la critique en vogue.

Enfin l'ordre chronologique inquiète peu Michelet; il intervertit les événements, quand il peut gagner en chaleur ou en couleur.

Une telle œuvre ne saurait être regardée comme l'Histoire impersonnelle de la France. C'est la notation des émotions de Michelet, à la lecture des matériaux de l'histoire. Encore la passion y étouffe-t-elle à chaque instant l'érudition, et il faut *deviner* les documents. Michelet n'apprend pas l'histoire; il la fait comprendre à qui la sait déjà.

Au point de vue des idées mêmes de l'historien, M. Meunier pense que ses ardentes convictions lui nuisent auprès des jeunes gens sceptiques d'aujourd'hui. L'ancêtre vénérable ne leur semble plus qu'une « vieille barbe ». Michelet avait créé, à l'usage des bourgeois et des libéraux de 1840, une « religion de la Révolution ». Et voilà que les générations contemporaines oublient les bienfaits de la Révolution pour ne plus voir que ses fautes. Michelet, l'apôtre de cette Révolution, est devenu suspect, ou, du moins, assez démodé pour qu'on ne se vante pas de frayer avec lui.

Les haines de Michelet lui nuisent autant que ses tendresses. « Il a eu, dit M. Meunier, la haine implacable du prêtre, » et c'est là un sentiment que beaucoup ne lui pardonnent pas. La fine psychologie de l'Église catholique n'a pas trouvé grâce devant cet ennemi jaloux du confessionnal. Malgré tout, il n'aurait pas été un « mangeur de prêtres », une sorte de Léo Taxil flattant les préjugés et les passions de la foule, mais un « convaincu doublé d'un homme d'imagination », se forgeant la plupart du temps des chimères qu'il défend « avec la meilleure foi du monde ». — Nous voudrions le croire!

IV. — Revue politique et parlementaire, 10 juin, 1898. — M. Ferdinand Dreyfus divise en sections bien dessinées son **Étude sur Michelet**. Voici les titres : *l'Homme et l'œuvre; — l'Historien ; — l'Orateur et le polémiste; — le Moraliste et l'éducateur; — le Poète de la nature ; — l'Écrivain; — le Génie de Michelet.* Nous n'analyserons ici que le chapitre sur l'historien. Très épris de son personnage, M. Ferdinand Dreyfus le trouve « hors de pair par sa méthode et par son style », sans modèle, ni imitateurs. Avant tout, Michelet lui paraît un peintre d'histoire, peignant à fresque, dédaigneux du détail pour procéder par plans et par masses. Ses fresques, dit-il, sont « d'un coloris merveilleux et d'une composition achevée. Les personnages se lèvent à sa voix, tels qu'il les retrace au moment précis où il les évoque, avec leur type, leur visage, leur allure, leur langage, leur costume et jusqu'à leurs manies, les armées défilent ou se heurtent; les masses se rassemblent ou se disloquent; les époques apparaissent comme des individus, caractérisées par certains traits communs, personnifiées et agissantes; les nations deviennent des êtres réels, vivants et passionnés. »

Jusqu'ici M. Ferdinand Dreyfus soutient une thèse acceptable. Nous ne pensons pas qu'il soit aussi exact lorsqu'il nous montre Michelet installé dans les Archives nationales « où dorment *dix-huit* siècles de notre passé ». Notre plus ancien document sur parchemin date de 670 ou 671 ; notre plus ancien papyrus est, dit-on, le précepte de Clotaire II, de 625. Même en jugeant Michelet, il faudrait éviter ses exagérations ; celle-ci rappelle trop sa fameuse phrase : « La France est depuis *dix mille* ans voltairienne. » Nous ne pensons pas davantage qu'avant Michelet la France n'ait eu que des *annales*.

« Pendant quarante ans, nous dit encore M. Ferdinand Dreyfus, loin du monde, loin de tout, il vécut pour cette tâche unique et sacrée : ressusciter les âges. » — Est-il vrai que Michelet ait été tellement misanthrophe ? Son livre intitulé **Ma Jeunesse** donne de lui une tout autre idée. Ne nous occupons point de ses voyages en Allemagne (1828) et en Italie (1830). Prenons-le entre ces deux grandes explorations. Le futur ennemi des prêtres et des rois eut en ce temps-là son roman royaliste, comme il avait eu sa crise religieuse en 1816, l'année de son baptême, à l'âge de

dix-huit ans. Donc, il fut nommé précepteur à la cour de Charles X, sans conditions et sans programme officiel, tant on avait confiance en lui. N'était-il pas le protégé de l'abbé Nicole? N'avait-il pas fait partie de la société des « Bons livres? »

Son élève fut la fille de la duchesse de Berry. Il s'intéressa à sa frêle santé et l'affectionna bien vite. « La faiblesse physique, a-t-il écrit, semblait avoir aiguisé d'autant plus chez cette enfant l'intelligence. Sérieuse, attentive, réfléchie, trop pour son âge, ses questions m'ont plus d'une fois jeté dans l'étonnement. Avec cela, une grande avidité pour apprendre. Les devoirs qu'on lui donnait à rédiger n'étaient jamais assez longs, à son gré. Nous étions sans cesse occupés à modérer son zèle. »

La cour part pour Dieppe aux vacances. Les leçons continuèrent par correspondance. Le professeur de l'École normale avait entendu l'enfant lui dire au départ de sa voix « si joliment timbrée » : « N'est-ce pas que vous exigerez que là-bas je travaille autant qu'ici? » Et Michelet conserva les premières réponses de la princesse; après des années il s'attendrissait encore sur elle. Elles sont bien jolies, en effet, ces deux lettres, la seconde surtout où l'enfant, soit malice, soit inconscience, envoie à son maître une petite leçon de foi chrétienne. Michelet lui avait écrit : « La Providence amène tous ces événements pour votre bonheur. » L'enfant répond : « Votre citation me donne l'envie de vous en faire une. C'est une phrase de Bossuet qui rappelle par quels faibles moyens le christianisme s'est propagé, après avoir été préparé par de si grands bouleversements. »

On est en septembre 1829. Michelet s'attache à la petite princesse Louise, sœur du duc de Bordeaux, avec l'ardeur d'un apôtre; — il aspire à devenir son directeur laïque et le père de son esprit. Les princesses l'apprécient et l'entourent. Parfois, durant la leçon, la duchesse de Berry traverse la salle d'études, écoute un instant, jette un mot aimable au professeur, embrasse sa fille et s'éclipse. Un jour, elle le consulte sur une question qui l'a embarrassée dans une discussion publique et lui fait cet aveu : « Je rougis de mon ignorance, mais il n'y a vraiment pas de ma faute. Je ne sais rien, parce qu'on ne m'a rien appris. » Le duc de Bordeaux n'assiste pas aux leçons, mais il en a l'écho par son gouverneur, M. de Damas. Celui-ci se fait l'écolier de Michelet qui le matin, de bonne heure, va lui donner une répétition à son

hôtel. Seule, la duchesse d'Angoulême, se tient à l'écart. Mais les gouvernantes ne peuvent se passer du maître ; elles voudraient qu'il fût l'*unique*, et lui demandent de leur enseigner les langues étrangères. Michelet, dans ce milieu très peu démocratique, s'est soumis à l'étiquette ; il porte la culotte, les bas de soie, le jabot et les manchettes de dentelle. C'est même dans ce costume qu'il court donner sa conférence à Louis-le-Grand (l'École normale), avant de se rendre aux Tuileries.

Pour la princesse Louise, Michelet cueillera des fleurs au Campo Santo et dans le Colisée, et rédigera son charmant *Journal de voyage* que le dernier témoin de sa vie a eu l'heureuse pensée d'éditer avec la préface où nous avons rencontré ces détails.

Après 1830, Michelet retourne encore aux Tuileries pour les mêmes fonctions ; il n'y a que le nom des princesses de changé.

En 1852, il refusa le serment au nouveau gouvernement et quitta les Archives. Une série de voyages ininterrompus et l'étude de la nature allaient remplacer peu à peu les chartes et l'histoire. Dans la préface de *l'Oiseau*, où il raconte la révolution intime qui depuis plusieurs années déjà s'était accomplie dans son âme, il a beau écrire : « L'Histoire ne lâche point son homme. Qui a bu une seule fois à ce vin fort et amer y boira jusqu'à la mort ; jamais je ne m'en détournai. » Son cœur et son esprit étaient désormais ailleurs. Comme le docteur Faust, — lui-même nous l'a raconté, — il en avait assez de la *vie d'encre et de livres*. A son pamphlet intitulé *le Prêtre, la Femme et la Famille* avait succédé *l'Amour*, ouvrages tous deux mis à l'*Index* et qu'allaient rejoindre dans la même censure *la Sorcière* avec *la Bible de l'humanité*. En même temps *la Mer*, *la Montagne*, *l'Insecte* faisaient suite à *l'Oiseau*. Le livre de la nature avait remplacé les livres des hommes ; l'histoire naturelle faisait tort à l'histoire politique. Augustin Thierry n'avait pas ainsi compris la vie de bénédictin séculier.

Revenons aux jugements portés par M. Ferdinand Dreyfus. Selon lui, la supériorité de Michelet sur les Thierry, les Guizot, les Thiers, les Mignet, est de ne s'être point spécialisé et d'avoir embrassé non une époque ou un genre, mais toutes les manifestations de la vie nationale. Tantôt il a spiritualisé l'histoire en la

suivant à travers les lois, les actes et les institutions ; tantôt il l'a matérialisée en décrivant les conditions ethniques et géographiques de notre existence collective. Dans ce tableau de l'ancienne France se révèlent le savant, l'économiste, le géographe et le moraliste.

— Parmi les articles de Revues parus à l'occasion du Centenaire mentionnons, en terminant, le **Michelet** de M. Henri de Régnier dans la *Revue de Paris* du 15 juillet.

V. — Revue des Deux Mondes, 1er et 15 août 1898. — M. Henry Houssaye raconte de nouveau, après tant d'auteurs célèbres, la bataille de Waterloo, ou plutôt il la reconstitue dans une étude aussi précise que documentée. Pour qui a visité l'emplacement, ses descriptions sont faciles à suivre et rendent exactement l'impression du paysage. Les fautes de Napoléon ne sont pas atténuées par une critique partiale, et les mérites de Wellington sont loyalement reconnus.

L'auteur commence par reprocher au général anglais d'avoir séparé un corps de troupes de dix-sept mille hommes, au lieu de concentrer tous les combattants à Mont-Saint-Jean où il avait dans la main seulement soixante-sept mille hommes et cent cinquante-six bouches à feu. Mais il ne dissimule pas la confiance exagérée de Napoléon qui vers huit heures du matin disait à ses généraux : « Nous avons quatre-vingt-dix chances pour nous et pas dix contre. » Soult, qui connaissait la ténacité de l'infanterie anglaise, était au contraire inquiet : « Parce que vous avez été battu par Wellington, répondit brutalement l'empereur, vous le regardez comme un grand général. Et moi, je vous dis que Wellington est un mauvais général, que les Anglais sont de mauvaises troupes et que ce sera l'affaire d'un déjeuner. — Je le souhaite », répondit Soult. Reille fut du même avis que Soult. « Si on ne peut vaincre l'armée anglaise par une attaque directe, dit-il, on le peut faire *par des manœuvres.* » Napoléon resta incrédule. Il ne croyait pas davantage à la jonction possible des Prussiens avec les Anglais, bien que des propos tenus la veille par un Belge eussent dû lui servir d'indice. Il traita cela de paroles en l'air. Son idée unique était de percer le centre de l'armée anglaise et de le rejeter au delà de Mont-Saint-Jean. Mais il esti-

mait cette position dépourvue de retranchements; or, elle en avait de redoutables.

L'affaire ne commença que vers midi. Jérôme allait se heurter sur la gauche aux fortifications considérables de Hougoumont. Au centre on forme en avant de la Belle-Alliance une batterie formidable de quatre-vingts canons. Mais dès deux heures on apercevait l'armée prussienne à la Chapelle-Saint-Lambert. La réunion projetée par Bülow ne faisait plus de doute. L'empereur dut se sentir perdu; il se rassura sur ce qu'il n'avait encore sur les bras qu'un corps prussien, et dit à Soult : « Nous avons encore soixante chances contre quarante. » Puis il essaya de rejeter la responsabilité sur Grouchy. La vérité est qu'il n'avait jamais compté sérieusement sur ce général, de même qu'il avait cru libre la route de Charleroi à Bruxelles, et s'était imaginé coucher le soir dans cette ville. Une autre faute était d'avoir choisi un champ de bataille trop étroit.

Il était encore temps de rompre l'attaque et de prendre une position défensive sur le plateau de la Belle-Alliance; mais le lendemain il eût fallu se battre un contre deux. La bataille continua.

Les charges héroïques de Ney sont magnifiquement décrites par M. Henry Houssaye. On voit les cuirassiers se ruer sur les canons anglais à travers une rafale de fer. Toutes les batteries sont prises; mais on ne songe même pas à les enclouer. Plus d'un Anglais, pourtant crut la partie perdue. Mais Napoléon était mécontent de voir sa cavalerie prématurément engagée. « C'est trop tôt d'une heure, dit-il, mais il faut soutenir ce qui est fait. »

Le comte de Lobau essaya d'arrêter les Prussiens. Ils étaient trop, suivant le mot du grognard.

Les charges de Ney auraient pu réussir, mais à condition d'être soutenues par l'infanterie. On oublia les six mille baïonnettes immobilisées sous les boulets. Quand on les lança sur l'ennemi, ce fut une « grêle de morts ». La vieille garde seule resta digne d'elle; Napoléon avait-il été digne de lui?

Henri CHÉROT, S. J.

REVUE DES LIVRES

De Christi Ecclesia libri sex. Auctore Guilelmo Wilmers, S. J. Ratisbonæ, Neo-Eboraci et Cincinnati, sumptibus et typis Frederici Pustet, 1897. In-8, pp. 691.

Cet ouvrage fait suite au traité de la *Religion révélée,* dont les *Études* ont rendu compte il y a un an (20 sept. 1897, p. 815-817). En publiant sans retard ce second volume, le P. Wilmers a répondu au souhait exprimé de tous côtés par les voix les plus compétentes.

Après un chapitre préliminaire pour rappeler les notions générales sur la société, le pouvoir et la notion de l'Église, l'auteur divise sa vaste matière en six livres, qui forment autant d'études magistrales sur des points de première importance.

Il s'agit d'abord de l'*institution* et de la *constitution* de l'Église par le Christ en personne. On remarquera le chapitre IV[e], où l'Église nous apparaît comme un corps vivant et animé; le concept, ailleurs souvent confus, du corps et de l'âme de l'Église, est nettement précisé dans une série de six thèses.

La *primauté* de saint Pierre et des Pontifes romains est traitée, dans le livre second, avec une ampleur digne du sujet; l'érudition patristique et historique accompagne et complète la forme plus rigoureusement méthodique du théologien scolastique; par exemple, dans les thèses 35, 40 et 41.

Au livre suivant, l'auteur s'occupe des *évêques;* chemin faisant, il se prononce pour l'opinion qui fait descendre immédiatement du Pontife romain leur juridiction, et discute sérieusement les raisons opposées. (P. 355-366.)

Vient ensuite l'étude très soignée du *magistère* ecclésiastique : nature, sujet, exercice, objet. A signaler, pour leur importance comme pour la netteté des définitions, la thèse 68, où l'infaillibilité conciliaire est déterminée; puis les thèses 71 et 72 sur l'infaillibilité personnelle, privilège authentique et exclusif du Pontife romain.

Le livre v[e] expose les *notes* de l'Église, c'est-à-dire certains signes ou critères qui servent à reconnaître ou à démontrer la véritable Église : unité, catholicité, apostolicité, sainteté. Le Révérend Père détermine avec beaucoup de soin le vrai caractère de ces notes, montre qu'elles sont réellement des propriétés de la véritable Église; puis, par un procédé d'application doublement fécond, constate leur absence dans les églises séparées et leur présence dans l'Église romaine.

Enfin, le livre vi[e] traite de l'*union avec l'Église*, de ses membres, et de la nécessité de cette union. La lecture attentive des thèses 115 et 116 donnera le sens net de cet axiome, si mal compris souvent par les adversaires : Hors de l'Église, point de salut.

Un mot suffit à la louange de ce second volume : il est en tout digne de son devancier. Même limpidité et même élégante simplicité dans l'expression; même science théologique et même connaissance du mouvement anticatholique passé et présent. On est heureux, en particulier, de rencontrer couramment nombre de références ou de citations, courtes mais suffisantes pour mettre au point, soit d'anglicans, comme Palmer; soit de protestants conservateurs, comme Kattenbusch; ou libéraux, comme Harnack, Pfleiderer et autres. Xavier-Marie Le Bachelet, S. J.

De Exemplarismo *seu Doctrina de trino ordine exemplari et de trino rerum omnium ordine exemplato.* Adjunguntur synopsis majoris operis encyclopœdii in divino Exemplarismo fundati, et circuli universalem Encyclopœdiam figurantes, auctore Ern. Dubois, Congr. SS. Redemptoris. — Romæ, Desclée.

Ce livre portant en tête l'approbation du général de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur et un bref de Léon XIII, quoique très étendu et très plein en lui-même, n'est qu'un résumé avant-coureur d'un grand ouvrage en quatre volumes in-4°, qui doit bientôt se publier par souscription et qui a coûté plus de vingt ans de travail. L'auteur, affligé à la vue de l'anarchie intellectuelle, morale et sociale qui règne de nos jours, a voulu opposer une synthèse universelle qui relie à Dieu, comme à leur cause efficiente, *exemplaire* et finale, toutes les branches des

connaissances humaines. De là le nom nouveau d'*Exemplarisme*.

Ce résumé se divise en seize chapitres avec de nombreuses subdivisions. Il explique d'abord la notion de l'Exemplarisme divin. Il nous montre comment la Sainte Trinité est la cause efficiente, exemplaire et finale de toutes choses, comment les créatures peuvent et doivent être semblables à la cause suprême, une et trine. Il confirme la doctrine exposée par le témoignage de l'Écriture sainte et des Pères, par le consentement des Sages de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes. Il expose les questions controversées sur les idées divines, les erreurs touchant l'Exemplarisme divin, où nous voyons passer l'un après l'autre Platon, Aristote, Raymond Lulle et Henri de Gand. Viennent ensuite des chapitres importants sur l'ordre trine universel, ses conditions, sa beauté, sur les applications de l'Exemplarisme aux sciences, aux belles-lettres, aux arts et aux vertus. Nous trouvons enfin l'exposition et la réfutation en forme de diverses objections qu'on peut opposer à cette doctrine. On y justifie, en particulier, l'emploi du mot *Exemplarisme* et d'autres locutions nouvelles.

Cette courte analyse dit quelque chose du plus grand plan indiqué dans ce livre et qui sera réalisé en pleine lumière dans l'ouvrage complet. Il s'agit d'une véritable encyclopédie de toutes les connaissances, rattachées à Dieu, comme à leur source, à leur centre et à leur but suprême. Dieu est le soleil; les différentes branches du savoir humain sont les rayons qui en jaillissent dans tous les sens et lui demeurent unis. Nous avons beaucoup d'encyclopédies, et notre siècle surtout se pique de les multiplier. Mais peut-on donner le nom d'encyclopédie à une suite d'articles rangés par ordre alphabétique dans un dictionnaire, sans aucun lien possible entre eux, et moins encore avec la source et le centre de toute vérité. Il est sans doute d'autres encyclopédies où les diverses parties sont mieux enchaînées et gardent un ordre plus régulier et plus logique. Vincent de Beauvais, au treizième siècle, nous en donne un exemple dans son miroir général (*Speculum majus*). Mais le P. Dubois s'annonce comme bien supérieur, et par le fond, et par la forme. Il nous montre partout Dieu un et trine comme exemplaire reproduit et imité (*exemplatum*) par les réalités de tous les ordres et de toute espèce. Il fait ressortir la genèse et

l'enchaînement de ces imitations du modèle divin jusqu'aux dernières ramifications. Il ne prétend pourtant pas que la Trinité est le type ou l'exemplaire direct des choses, puisque les opérations divines à l'extérieur (*ad extra*) sont communes aux trois personnes. Il la considère avec ce caractère, parce que les œuvres extérieures de Dieu portent le cachet de l'être, qui rappelle le Père ; de l'intelligence et de la volonté, qui sont le principe des processions du Fils et du Saint-Esprit.

Pour la doctrine théologique et philosophique, il s'appuie continuellement sur l'enseignement de saint Thomas dont il donne de longues et de fréquentes citations.

L'auteur, par un sentiment très légitime et un droit incontestable, choisit l'opinion moyenne de saint Alphonse de Liguori entre les Thomistes et les Molinistes relativement à la question de la grâce, entre le probabilisme et le probabiliorisme pour la direction de la conscience. Mais est-il sûr, comme il semble le supposer, de trouver la vérité dans ce milieu, parce qu'il s'éloigne des deux extrêmes? Les partisans des deux opinions opposées ne le lui accorderont pas.

Le livre est écrit en latin scolastique, clair et facile. Un mot sur la *synopsis* ou table du grand ouvrage. Elle nous montre successivement dans les quatre volumes la doctrine de l'Exemplarisme, établie, développée, appliquée au perfectionnement des sciences, des arts et des vertus. Elle est fort détaillée, très bien ordonnée et elle promet d'amples développements.

Il nous resterait à décrire les quatre grands cercles chromolithographiques qui donnent, par des procédés très ingénieux, fondés en raison et fort suggestifs, pour nous servir d'un mot à la mode, la synthèse totale de toutes les données de l'Exemplarisme. Ils forment un magnifique panorama intellectuel qui éclaire, élève et charme l'esprit.

Ce large *compendium* et l'ouvrage annoncé s'adressent principalement, d'après l'auteur lui-même, aux prêtres et aux étudiants ecclésiastiques les plus avancés. Est-ce à dire qu'il ne doive pas servir à d'autres? Tous les hommes cultivés qui voudront en faire l'objet d'une étude sérieuse y trouveront une mine précieuse d'aperçus nouveaux, de richesses intellectuelles. Peut-être traduirait-on utilement en langue vulgaire pour les savants, les littérateurs et les artistes, les parties qui traitent de l'application de

l'Exemplarisme divin aux sciences, aux lettres et aux beaux-arts.

Jean B., S. J.

La modalité du jugement, par Léon Brunschwicg, professeur de philosophie au lycée de Rouen. Paris, Alcan 1897. In-8, pp. 246.

L'étude de M. Léon Brunschwicg donne, à la vérité, beaucoup plus que le titre ne promet ; mais cette fidélité au conseil délicat du vieil Horace n'est pas, dans l'espèce, absolument irréprochable. Avouons-le : il y a ici bien des questions qui n'ont, avec la *modalité du jugement*, que des rapports éloignés. Et je ne sais trop si quelques-uns des problèmes, logiques et autres, traités dans ce livre, n'ont pas été mis sur le lit de Procuste et réduits ainsi aux dimensions du cadre où l'on voulait les placer. En somme, le titre adopté paraît n'avoir guère été qu'un prétexte à faire bénéficier le lecteur d'un vaste acquis philosophique et scientifique.

M. L. Brunschwig me permettra-t-il de passer, maintenant, à une objection de tout autre portée ? Le plan choisi par lui l'obligeait à une *critique* des principaux systèmes de Logique, depuis l'antiquité jusqu'à notre époque, de Platon à Sigwart. Rien de mieux. Sur son chemin, il a rencontré la logique de l'École ; elle lui a semblé incomplète et même contradictoire. Et c'était son droit de l'affirmer, pourvu qu'il apportât des preuves suffisantes. Mais, en vérité, comment un penseur d'une valeur aussi incontestable a-t-il pu, sur de pareilles données, instruire le procès des logiciens scolastiques, en bloc, sans exception ni privilège, et prononcer cause jugée ? Pénétrons, pour un instant avec l'auteur, dans le domaine aride et épineux de la Dialectique. Et choisissons, parmi ses arguments, l'un des plus spécieux, celui qui lui paraît à lui-même constituer un *experimentum crucis* en faveur de sa thèse. (P. 22.)

Soit le syllogisme :

> Nul Anglais n'est Français;
> Tout Anglais est homme;
> Donc, quelque homme n'est pas Français.

Je puis renverser l'ordre des prémisses. Il vient :

> Tout Anglais est homme ;
> Nul Anglais n'est Français.

L'interversion des prémisses implique l'interversion des termes de la conclusion ; et j'obtiens :

Donc, quelque Français n'est pas homme.

Conclusion parfaitement absurde, et cependant déduite en toute rigueur de logique scolastique. Telle est l'objection.

En la formulant, l'auteur ne songeait pas, évidemment, à une courte note pleine de sens qu'il allait insérer quelques lignes plus bas. Avec M. Lachelier, il y remarque fort justement que la simple interversion des prémisses est, par elle-même, « sans intérêt » au point de vue logique. J'applique la doctrine.

Entre ces deux strophes de prémisses :

Nul Anglais n'est Français ;
Tout Anglais est homme.

et :

Tout Anglais est homme ;
Nul Anglais n'est Français.

il n'existe qu'une différence purement matérielle, « sans intérêt », sans valeur spéciale au point de vue dialectique, et n'emportant par conséquent aucune modification dans la conclusion.

Il y a plus. La modification proposée est absolument contraire aux *règles de la logique scolastique*, qui ne permettent pas l'interversion simple des termes dans les propositions *particulières négatives*. Or, c'est précisément par ce procédé illégitime que l'auteur obtient la conclusion absurde :

Donc, quelque Français n'est pas homme.

En voilà bien assez, en voilà trop de ces détails subtils. Mais il fallait bien suivre le pénétrant philosophe sur le terrain où il s'est placé.

Dans les œuvres de ces vieux maîtres qu'il n'est pas fort aisé de prendre en défaut, s'il s'agit du moins de logique ou de métaphysique, M. L. Brunschwicg aura pu lire une splendide théorie de la *Science*.

Le concept péripatéticien de la *Science* est, nous dit-il cependant (p. 51) radicalement insuffisant. L'aristotélisme ne peut résoudre le « paradoxe du temps de Diodore, le roi des sophismes, comme l'a appelé l'antiquité ». Le voici, en deux mots : L'objet de la science, comme tel, est nécessaire ; or, nous le savons, le monde des réalités contingentes est objet de science.

Au fond, c'est le point de départ de Kant, comme l'a fort bien vu M. Brunschwicg. La matière de l'expérience est contingente; la science ne saurait l'être; de là la nécessité de l'apriorisme. (*Crit. de la Raison pure.* Introduction.)

J'en suis bien fâché; mais l'École a dès longtemps répondu à cet argument par une distinction entre les divers ordres de nécessité. La réalité contingente donnée, dès lors qu'elle est donnée en fait, « en acte », aurait dit Aristote, devient nécessaire, non pas sans doute *absolument*, mais *hypothétiquement*. Ce qui existe, tant qu'il existe, pour autant qu'il existe, exclut *nécessairement* le néant. Et il faut dire de même, toutes proportions gardées, de la réalité contingente passée et future. Mais, je l'avoue, pour faire ressortir la valeur vraie de cette solution, il faudrait la remettre dans son cadre, à sa place dans cette théorie médiévale de la science dont je parlais il y a un instant.

A la théorie de la science se rattache, comme l'un de ses éléments, la théorie de l'idée simple, ou du concept intellectuel considéré antérieurement à toute affirmation ou négation. La position prise ici par l'auteur semble, il en faut convenir, bien difficile à défendre. Quand je prononce ces mots, par exemple, sans rien ajouter : homme, plante, Dieu,... le concept de ces objets qui se forme en même temps dans mon intelligence ne serait, d'après lui, ni une perception spirituelle, incomplète, il est vrai, et rudimentaire, comme le veut saint Thomas; ni même une *image* ou perception sensible plus ou moins élaborée et réduite à ses traits les plus généraux. « C'est au delà de l'image qu'il convient de chercher ce qui fait la nature véritable du concept. Or, en dehors de ces images, que reste-t-il à un concept, si ce n'est de reposer sur un certain ordre, sur un certain plan qui unit certaines images entre elles?... » (P. 6 *sqq.*) Le concept serait donc un rapport, une relation entre des *images;* précisons : entre des représentations fournies par les sens ou l'imagination.

Très bien. Mais cette relation ne pouvant, évidemment, être pensée indépendamment des termes qui la conditionnent, et ces termes étant, dans l'hypothèse, des représentations sensibles, il s'ensuit que le concept, l'idée, sont constitués essentiellement par le sensible, le matériel. Or, l'idée entre comme élément intégrant dans le jugement, dans le raisonnement, dans toute forme de l'activité intellectuelle. Je demande ce que devient, dès

lors, le caractère ultra-sensible, « spirituel », hautement revendiqué par l'auteur pour les modes les plus relevés de la connaissance humaine? (Voyez, par exemple, l'important chapitre intitulé : *Remarques finales*.)

M. L. Brunschwicg veut aussi ramener le concept, en dernière analyse, à un jugement. (P. 89.) Tout jugement étant un rapport entre concepts, expliquer ceux-ci par celui-là, n'est-ce pas commettre un cercle vicieux, ou reculer la solution à l'infini?

En fait, la théorie du concept a été manquée. On ne l'a assez distingué, ni de la sensation, ni du jugement. C'est là comme le vice original d'un livre remarquable à plusieurs égards. Les conséquences de ces données initiales, fausses ou incomplètes, se prolongent, pour ainsi parler, de la première page à la dernière — et cela d'une manière d'autant plus fâcheuse que le procédé de l'auteur est plus rigoureux, plus fort, plus personnel.

Camille DE BEAUPUY, S. J.

Étude critique sur la puissance paternelle et ses limites, *d'après le Code civil, les lois postérieures et la jurisprudence*, par Paul NOURRISSON, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. Paris, Larose, 1898. In-8, pp. 279. Prix : 6 francs.

Je renvoie les sceptiques qui douteraient de l'utilité des concours académiques à la lecture de cette excellente monographie, récompensée par l'*Académie des sciences morales et politiques* (concours pour le prix Bordin de 1898). Il n'est rien à ajouter à un si haut témoignage. Toutefois, je dirai que l'estampille officielle couvre ici des doctrines qui sont en tout point les nôtres. Cela est bon à constater alors qu'il s'agit dans ce travail de l'origine et du caractère de la puissance paternelle, de ses limites, du rôle de l'État en cette matière.

M. Nourrisson a cherché moins à faire un traité technique qu'à dégager l'esprit des lois relatives au pouvoir paternel. La critique législative et philosophique tiennent donc plus de place dans ce volume que le commentaire des textes, et l'intérêt en est singulièrement augmenté pour la généralité des lecteurs.

Le temps des pères absolus est passé, a-t-on dit; celui des pères constitutionnels est arrivé. C'est le Code civil qui contient

la charte des droits et des devoirs du père. Il a été complété par la jurisprudence sur bien des points qu'il n'avait pas prévus, et par de nombreux textes spéciaux dont le plus important est la loi du 24 juillet 1889, *sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés*. M. Nourrisson constate que le pouvoir paternel a reçu une profonde atteinte de la loi scolaire de 1882; non seulement, il ne la considère pas comme *intangible*, mais il en réclame l'abrogation.

Il démasque l'hypocrisie de cette législation qui en réalité a cherché « beaucoup moins à rendre l'instruction obligatoire qu'à rendre obligatoire l'enseignement laïque ». Quant à cette importante loi de 1889, qui organise la déchéance de la puissance paternelle, il la blâme dans son principe même. Il n'admet pas *cette expropriation de la puissance paternelle dans l'intérêt public;* il critique aussi avec raison le système absolu qu'a adopté le législateur. Il constate enfin que cette loi n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Il est certain que les lois seules, même les meilleures, sont impuissantes à restaurer le principe d'autorité qui s'en va, dans la famille comme ailleurs, ou à assurer à l'enfant la protection dont il a besoin. L'épigraphe de ce volume, que l'auteur développe dans des pages excellentes, atteste à cet égard sa pensée : *Quid leges sine moribus ?* L. T.

Traité d'Algèbre supérieure, par H. Weber, professeur à l'Université de Strasbourg, traduit de l'allemand sur la deuxième édition par J. Griess, ancien élève de l'École normale, professeur au Lycée Charlemagne. Paris, Gauthier-Villars, 1898. In-8, pp. XII-764.

Cet ouvrage n'est pas un livre classique au sens étroit du mot. L'auteur n'a pas simplement en vue de satisfaire aux exigences des programmes d'examen. Il se propose de conduire le lecteur par degrés, depuis les notions élémentaires jusqu'aux théories algébriques les plus élevées et les plus récentes. Son œuvre est considérable, et on a pu dire qu'elle résume l'effort de tout un siècle pour l'accroissement de l'algèbre.

L'édition allemande comprend deux volumes, dont le premier vient d'atteindre sa seconde édition, et d'être traduit par M. Griess avec beaucoup de clarté et d'élégance. C'est ce volume que nous voulons analyser brièvement.

Après une introduction, où la notion du nombre est définie d'après les idées de M. Dedekind, un premier livre est consacré aux principes fondamentaux (propriétés des polynômes entiers, déterminants, existence des racines, fonctions symétriques, transformation des équations, etc.).

Le théorème fondamental de la théorie des équations est démontré avec une rigueur parfaite et de plusieurs manières. Signalons encore une élégante méthode pour éliminer deux inconnues entre trois équations, le chapitre consacré aux recherches de M. Hermite sur la transformation de Tschirnausen et aux propriétés du Bezoutiant, etc.

Le second livre est relatif au calcul des racines (réalité, suites de Sturm, limites, approximation numérique). Il se termine par l'étude des fractions continues et des équations binômes. L'auteur rattache à cette dernière théorie celle des congruences binômes et la loi de réciprocité des restes quadratiques.

Le troisième livre est celui qui contient les développements les plus nouveaux et les plus attrayants. Il se rapporte aux grandeurs algébriques et débute par la théorie de Galois. On y définit ce que M. Dedekind appelle un *corps* de nombres, c'est-à-dire un ensemble de nombres tels que tous ceux qu'on en déduit par addition, multiplication ou division appartiennent encore à l'ensemble. Le concept de corps algébrique est resté jusqu'ici, il faut l'avouer, trop peu connu des lecteurs français. Il est pourtant d'une grande fécondité.

Après avoir exposé la notion du corps normal et du groupe de Galois, puis étudié le rôle des diviseurs de ce groupe, l'auteur ramène le problème de la résolution des équations à celui-ci : adjoindre à un corps les quantités algébriques les plus simples, de manière à rendre possible l'abaissement du groupe de Galois dans le nouveau corps. Il montre que les équations Abéliennes se ramènent aux équations *cycliques* (c'est-à-dire à celles dont le groupe se compose d'un seul cycle et de ses répétitions), et ces dernières, aux équations binômes.

Appelant équations *métacycliques* toutes celles qu'on peut résoudre par radicaux, il établit la condition nécessaire et suffisante qui les caractérise. Elle consiste en ce qu'il y ait une chaîne de groupes tels que chacun soit un diviseur normal d'indice premier de celui qui le précède, le premier étant le groupe de Galois, et

le dernier se réduisant à la substitution identique. D'où cette conclusion : il est, en général, impossible de résoudre algébriquement les équations de degré supérieur au quatrième, puisque leur groupe alternant n'a d'autre diviseur normal que le groupe unité.

Nous retrouvons ainsi une proposition célèbre, dont la première démonstration rigoureuse fut donnée par Abel et perfectionnée ensuite par Wantzel.

Un critérium dû à Galois, et plus simple que le précédent, permet de reconnaître si une équation de degré premier est métacyclique. Après en avoir fait l'application aux équations du cinquième degré, M. Weber reprend, après Abel et Kronecker, le problème de la formation des équations métacycliques de degré premier et la construction de leurs racines.

Ce compte rendu sommaire ne peut pas donner une idée suffisante de la richesse des matériaux et de la variété des aperçus qui se rencontrent dans un tel ouvrage. La lecture du premier volume (et plus encore celle du second, consacré aux groupes finis et à la théorie des nombres algébriques), montre quels progrès ont été réalisés en algèbre depuis le livre de Serret, spécialement par les auteurs allemands. Disons-le toutefois, à l'honneur de la science française, l'idée fondamentale d'une grande partie de ces belles recherches appartient à celui qui eut la gloire de montrer qu'à chaque équation correspond un groupe de substitutions ayant un rapport intime avec ses propriétés essentielles. Avant de périr misérablement à vingt et un ans, victime de cette fougue indomptable qui lui ferma les portes de l'École polytechnique et le fit exclure de l'École normale, Évariste Galois avait accompli en algèbre des découvertes capables à elles seules d'immortaliser son nom, tandis qu'en analyse il avait acquis, au sujet des intégrales Abéliennes, les principaux résultats que Riemann devait retrouver vingt-cinq ans plus tard. Nous voyons aujourd'hui quelle était la puissance d'intuition de ce génie trop tôt disparu, et dont on peut dire, avec M. Picard, que, parmi les mathématiciens de ce siècle, « aucun ne le surpasse par l'originalité et la profondeur de ses conceptions ».

Robert d'Esclaibes, S. J.

Saint Jérôme, par le R. P. Largent, prêtre de l'Oratoire, professeur d'Apologétique chrétienne à la Faculté de théologie de Paris. Paris, Lecoffre, 1898. In-12, pp. xvi et 209.

Ce volume fait partie de la collection « Les Saints » publiée sous la direction de M. Henri Joly; on le lira certainement avec profit et avec édification. Saint Jérôme est tout d'abord un étudiant, un travailleur dans toute la force du terme; il devient bientôt un érudit de premier ordre en histoire et en exégèse, et comme il sait manier la plume à la façon d'une épée, il n'est pas rare qu'il s'en serve pour transpercer les adversaires des causes qui lui paraissent justes et saintes. Honneur à lui! On ne prétend pas pour cela que saint Jérôme n'ait pas excédé quelquefois dans l'ardeur de la bataille; son historien en convient, particulièrement dans les luttes célèbres de Jérôme avec Rufin, et plus encore avec saint Augustin.

En même temps que le docteur, on nous fait admirer le saint, l'ascète, le directeur des grandes dames romaines, dont plusieurs le suivirent en Palestine, pour y vivre de la vie cénobitique tout près de la crèche du Sauveur. Enfin, pour terminer, le R. P. Largent, dans une seconde partie de son travail, passe en revue les écrits et les doctrines de saint Jérôme. C'est complet, presque trop complet pour une vie de saint Jérôme en 200 pages in-12. Les esprits curieux de faits ne s'en accommoderont que mieux.

Une simple remarque. Le R. P. Largent rappelle, p. 174-177, que saint Jérôme, dans son « Commentaire sur Jérémie » (xxviii, 10 et 15), pour expliquer comment *le faux prophète* Hanania est simplement appelé *prophète* dans le texte hébreu, a fait cette observation qu'on aurait tort de s'en scandaliser, « comme s'il n'y avait pas dans les Écritures bien des choses qui sont rapportées d'après l'opinion du temps, et non conformément à la vérité des choses ». Les paroles mises entre guillemets sont de saint Jérôme. Là-dessus, le R. P. Largent nous dit qu'un certain nombre d'apologistes et d'exégètes de notre temps croient pouvoir se réclamer de ce passage de saint Jérôme, pour affirmer que l'Écriture, dans l'énoncé de faits se rapportant à l'histoire, parle quelquefois d'après les croyances populaires même erronées. Puisque le R. P. Largent faisait ce rapprochement, j'aurais aimé qu'il montrât bien la différence profonde qui existe entre la

doctrine des exégètes dont il parle et la doctrine irréprochable de saint Jérôme; autrement le lecteur sera tenté de croire qu'en effet saint Jérôme est un précurseur des partisans de l'inspiration limitée aux choses du dogme et de la morale, ce qui n'est certainement pas dans la pensée du docte et brillant écrivain.

Lucien MÉCHINEAU, S. J.

I. **Le P. Lefebvre et l'Acadie,** par Pascal POIRIER. Montréal, C. O. Beauchemin, 1898. In-8, pp. x-311.

II. **Labrador et Anticosti,** par l'abbé HUARD, A. M., supérieur du séminaire de Chicoutimi, et directeur du « Naturaliste canadien ». Montréal, C. O. Beauchemin, 1897. In-8, pp. xv-505.

III. **Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa** et de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa, par le R. P. ALEXIS de Barbézieux, capucin. La Compagnie d'imprimerie d'Ottawa, 1898. 2 vol. in-8 de pp. xx-610 et 508-XXVIII.

I. — A la suite des traités d'Utrecht et de Paris, les Acadiens étaient violemment arrachés à la France. On sait la persécution qui suivit. Traités par l'Angleterre protestante comme les « ennemis les plus irréductibles de notre religion », selon le mot de Lawrence, ces confesseurs de la foi furent bientôt « dispersés comme la poussière et les feuilles mortes quand les puissantes rafales d'automne les saisissent. » (Longfellow, *Évangéline.*)

On peut méditer sur les chiffres suivants. A l'époque du « grand dérangement », en 1755, les Acadiens sont encore 18 000; en 1764, on en compte 2 600; trois ans plus tard, ils sont réduits à 1 265, « trop misérables pour être craints, et trop pauvres pour être dépouillés ». (P. 79-80.)

Comment cette chétive semence est-elle redevenue un grand arbre? Comment se fait-il que, dans l'Acadie seule, on comptait, en 1864, 85 000 Acadiens? Il n'est point facile de répondre, mais le fait est là. Seulement, le nombre ne suffit pas à reconstituer une nationalité; il faut, et il fallait tout spécialement ici, l'influence de la haute culture intellectuelle.

Précisément, en 1864, un religieux de Sainte-Croix était envoyé, de Montréal, fonder un collège au Nouveau-Brunswick.

Tout de suite, et de tout son cœur, il adopte pour patrie cette « vieille Cadie des Cayens », et jusqu'à sa mort, arrivée le 28 janvier 1895, le P. Lefebvre se livre, se dépense, se tue, on peut le dire, pour former des prêtres, des avocats, des médecins, des industriels intelligents, des membres d'académies, des ministres.

M. Pascal Poirier raconte cette résurrection, cette œuvre du P. Lefebvre, dans un style vivant, dégagé, incisif, doué des meilleures qualités françaises. Nous ne pouvons plus lui souhaiter le succès, puisque son livre est à la troisième édition; nous nous bornerons à le féliciter, en indiquant comme particulièrement attrayants les récits et les épisodes, tels que l'abolition du serment du test et les processions de la Fête-Dieu.

Il nous est impossible cependant de ne pas formuler quelques critiques. L'auteur n'a-t-il pas trouvé un peu monotone la vie d'un simple directeur de collège? Toujours est-il que nous avons à lui reprocher plusieurs excursions sur des terrains, où la compétence vient à lui manquer un peu. Par exemple, les questions d'éducation, d'instruction même, sont trop délicates pour être décidées par des aphorismes, ou par des textes sacrés qui s'appliquent à tout autre chose. La page 51 tout entière, faute d'une ou de plusieurs définitions de la liberté, manque, à tout le moins, de la clarté indispensable.

Relevons encore un passage historiquement peu exact, p. 94. En 1802, les Jésuites ne venaient pas d'être supprimés; ils ne continuaient d'exister — du moins comme corps — que dans la Russie blanche, et non dans toutes les contrées hérétiques et schismatiques; les Pères de la Foi, devant l'histoire, ne sont pas les Jésuites; enfin, le P. Rozaven n'a jamais été général, il n'a été qu'*assistant* du général de la Compagnie de Jésus.

L'ouvrage, en somme, mérite, par son objet, par les enseignements qu'il comporte, et par la mise en œuvre des matériaux, d'être lu en France, où l'histoire de l'Acadie, même après les belles publications de M. Rameau, est trop généralement ignorée.

II. — De la rive sud, passons à la côte nord du Saint-Laurent. En compagnie de Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, et administrateur apostolique de la préfecture du golfe Saint-Laurent, et sous la conduite de l'abbé Huard, nous ferons visite à tous les

endroits habités qui s'échelonnent depuis la rivière Betsiamis jusqu'au Blanc-Sablon, sur le détroit de Belle-Isle : une promenade de 500 milles. Et quel pays! A part quelques pauvres coins de verdure, à part surtout la grande île de l'Assomption ou d'Anticosti, royaume de M. Menier, le chocolatier bien connu, partout du sable ou des rochers, des forêts rabougries, de maigres cultures, si l'on excepte cependant la pomme de terre, et des températures!..... qui peuvent s'abaisser à —52°6 Fahrenheit, soit 47 degrés centigrades au-dessous de 0. Eh bien! avec M. l'abbé Huard pour guide, c'est une promenade charmante.

Et, au retour, nous saurons l'histoire, la géographie, la géologie, la zoologie, la botanique de ces intéressantes régions; nous connaîtrons les procédés de pêche, de chasse et de culture; nous serons initiés aux mystères de l'attelage et de la conduite des chiens labradoriens; surtout, nous serons entrés en rapport avec une vaillante race de pêcheurs, d'une indomptable énergie dans la lutte contre la mer, d'une sublime ténacité pour pratiquer la religion. En silence aussi, et sans qu'il y paraisse, nous aurons soulevé un coin du voile sous lequel se cache l'héroïsme des missionnaires qui, joyeusement et simplement, courent sans cesse d'un bout à l'autre de leurs immenses territoires, évangélisant, administrant, fondant et soutenant des écoles, bâtissant des églises et trouvant encore des loisirs pour dresser des cartes ou créer des muséums.

Tout cela est dit avec une verve, une bonne humeur, un entrain infatigable, qui ne font pourtant aucun tort au sérieux des informations ou des statistiques. Oui, nous le répétons, c'est un réel plaisir de voyager, de cette façon, même au Labrador.

Une toute petite critique, pour finir. Dans le français très correct, en général, très alerte, très spirituel de l'auteur, il s'est glissé deux ou trois locutions canadiennes qui n'ont pas cours de ce côté de l'Atlantique. C'est trop peu de chose pour que nous les reprochions à un ouvrage et à un auteur si français à divers titres.

III. — Les lecteurs, que tant de courses n'ont pas fatigués, peuvent remonter le Saint-Laurent jusqu'à l'Ottawa. En ce point, ils trouveront le R. P. Alexis, qui s'offre à être leur guide par les sentiers les plus fantastiques, où les milles ne se comptent plus.

Mais ici, que l'on se consulte; il ne s'agit point d'une partie de plaisir. Pour trouver du charme dans cette excursion, il faut être un amateur de documents et de style documentaire tout nu; il faut se complaire à rayonner dans toutes les directions; à revenir sur ses pas pour repartir le long d'une nouvelle vallée; surtout, aux diverses stations, à se contenter, pour tout festin, de statistique pure, recensements, constructions, devis d'architectes et noms de missionnaires.

On voit par là que le titre de l'ouvrage n'est qu'à demi justifié. Il semblerait plus exact de dire : Recueil et classification de documents pour servir à l'histoire de l'Ottawa.

La classification adoptée par l'auteur l'expose à des redites; mais toute classification est plus ou moins sujette à cet inconvénient, sans gravité notable dans un ouvrage de ce genre. Cet inconvénient, d'ailleurs, est compensé au moins par un avantage, c'est qu'on pourra poursuivre très facilement le travail commencé, en le divisant, comme il l'est déjà, en périodes de quinze ou vingt ans.

N'y a-t-il point quelques lacunes? Ce serait grand hasard. Nous indiquerons pourtant peu de chose.

Dans le résumé de l'histoire de l'Ottawa au dix-septième siècle, qui forme le premier chapitre, nous n'avons rien vu des luttes de Mgr de Laval et de son successeur contre l'importation de l'eau-de-vie chez les sauvages. Les documents connus aujourd'hui ne permettent plus de dire que La Salle, Joliet et le P. Marquette se disputent la découverte du Mississipi : la priorité de Joliet et du P. Marquette est hors de conteste.

Pour la période contemporaine, il nous a semblé que l'histoire ecclésiastique est envisagée trop exclusivement par son côté extérieur. Nous savons les dimensions des églises, des presbytères, des sacristies de ces églises et des cuisines de ces presbytères, les cloches bénites, les noms des confréries érigées; mais on ne nous dit rien de la vie intime, trop vaguement indiquée, évidemment, par les piastres souscrites, ou l'accroissement de la population, rien de la fréquentation des sacrements, de la nature du sol sur lequel s'exerce le zèle apostolique des pasteurs, et des résultats acquis, progrès religieux, piété florissante. Ces détails aussi nous auraient intéressés.

La masse des notes publiées est si considérable que, pour l'avoir

recueillie en deux années seulement, le R. P. Alexis doit jouir d'une puissance de labeur véritablement merveilleuse. Nous n'acceptons donc point les excuses de sa modestie, et nous lui demandons de nous donner maintenant une histoire, au sens propre du mot, une rédaction définitive et des vues d'ensemble sur les événements religieux qui se sont déroulés dans l'Ottawa. D'après quelques morceaux plus soignés, nous sommes convaincu que le Révérend Père est plus capable que personne de mener à bonne fin cet important travail, dans lequel nous serions heureux de trouver des cartes plus nombreuses, complètes et bien lisibles, dignes du texte. Parmi ces cartes, serait-il indiscret de réclamer la carte ou les cartes des étapes par lesquelles a passé Bytown pour devenir Ottawa? De la France, nous avons du mal à nous figurer les emplacements, les quartiers, les rues qui figurent dans nombre de récits.

Pour résumer notre sentiment sur cet ouvrage, nous souhaitons qu'il soit imité, selon le vœu du R. P. Alexis lui-même, non seulement dans les autres diocèses de l'Église canadienne, mais dans tous les diocèses de la France et du monde catholique.

Frédéric Courtois, S. J.

I. — **Histoire universelle des Missions franciscaines,** d'après le T. R. P. Marcellin de Civezza; ouvrage traduit de l'italien et disposé sur un plan nouveau par le P. Victor-Bernardin de Rouen, O. F. M. Tome I : *Asie-Tartarie.* Paris, Tolra. In-8, pp. 405.

II. — **En territoire militaire.** — *L'Expansion française au Tonkin*, par Louis de Grandmaison, capitaine au 131e d'infanterie. Paris, E. Plon, 1898. In-8, pp. 270, avec 2 cartes.

III. — **Allusions littéraires,** par le P. Corentin Pétillon, S. J., 1re série (*Variétés sinologiques*, nos 8 et 13). Chang-hai, 1895-1898. Deux fascicules in-8, pp. v-561.

I. — Après les missionnaires de la rue du Bac, voici les Pères Franciscains qui publient l'histoire universelle de leurs missions. On ne peut qu'applaudir à la production de ces documents, quand ils ne feraient qu'ajouter d'intéressantes pages à l'histoire des peuples étrangers.

Les Pères Franciscains ont pensé avec juste raison que l'ouvrage, en langue italienne, du P. Marcellin de Civezza méritait d'être mis, par une traduction, à la portée du public français. Le plan primitif a été modifié de façon à réunir en volumes séparés tout ce qui concerne chacune des grandes parties du monde évangélisées par les fils de saint François. Elles avaient été traitées simultanément dans le volumineux travail du P. Marcellin. « Si cette dernière méthode a l'avantage de montrer l'inépuisable fécondité du vieux tronc séraphique..... », elle a « l'inconvénient de couper les récits et d'interrompre l'action..... » pour transporter brusquement le lecteur en des points diamétralement opposés.

Le premier volume traite des missions franciscaines au treizième siècle dans les principaux pays de l'Asie et tout particulièrement en Perse, Tartarie, Indes et Chine. Nous y apprenons qu'après les prêtres nestoriens, d'origine persane, ce sont les franciscains italiens qui ont les premiers annoncé la bonne nouvelle à la cour du grand Khan de Tartarie, à Karakorum et à Cambalick aujourd'hui Pékin, dont le premier évêque fut le célèbre frère italien Jean de Plan-Carpin, légat du pape Innocent IV en 1245. Le franciscain Guillaume de Rubrouck, ou Rubruquis, l'envoyé de saint Louis, est le premier Français, paraît-il, qui ait visité Karakorum et nous ait donné des renseignements sur les Tartares chez lesquels il arriva en 1253. Fait très remarquable, il trouva à Karakorum un orfèvre, évidemment français, du nom de Guillaume Boucher, qui avait confectionné, pour Mangou-Khan, une superbe pièce d'orfèvrerie en argent avec automate, dont il nous donne la description.

Ses successeurs à la cour de Cambalick ont malheureusement oublié de nous parler d'un autre orfèvre messin, appelé Bargatin, qui demeura huit ans à la cour de Pékin, vers 1380, d'après ce qu'il raconta à son ami Philippe de Mézières, l'auteur du célèbre manuscrit français (9200 de la Bibliothèque Nationale), intitulé « Le Songe du Viel Pélerin ». C'est là, sans doute, le premier Français qui ait pénétré jusque dans cette seconde capitale des empereurs Mongols, qu'il décrit comme « souveraine et grand cité du grant empire de Tartarie et demeurance royale du grant Caan et plus grande quatre fois que n'est le Caire ». Mais les commerçants français n'étaient pas les seuls à fréquenter

ces pays éloignés. On connaît les voyages des trois Polo en Chine, de 1272 à 1275. Jean de Mont-Corvin trouva, en 1303, à Pékin, un médecin lombard fort peu catholique, puis un négociant également lombard qui avait accompagné Jean de Mont-Corvin depuis Tauris. Celui-ci, Pierre de Lucalongo, était un excellent chrétien qui fit don à l'évêque d'un grand terrain sur lequel on éleva un couvent en 1305. Un évêque français, Guillaume de Villeneuve, fut envoyé à Pékin par le pape, mais, éprouvé par la maladie, il dut abandonner son voyage et fut nommé au siège de Sagone, en Corse (1325). Un peu plus tard, les Frères Gérard et Pellegrin, apparemment français, arrivèrent à Pékin avec F. André de Pérouse et consacrèrent J. de Mont-Corvin, archevêque de Cambalick. Le F. Gérard fut nommé évêque de Kaï-tong, aujourd'hui Tsien-an-tchéou, port de mer du Fo-kien.

Le volume se termine par la relation de l'ambassade d'Ambroise Contarini de Venise à la cour d'Ussum-Hassan, roi de Perse, en 1475.

En résumé, cet ouvrage, dont nous attendons la suite avec impatience, intéressera vivement, non seulement les catholiques, mais encore tous ceux qui s'occupent de l'histoire si curieuse des relations de l'Europe avec l'Extrême-Orient.

La seule critique que nous trouvions à adresser au traducteur, c'est d'avoir trop servilement conservé l'orthographe à l'italienne des noms propres géographiques et même des noms de personnes, qui sont ainsi souvent difficiles à reconnaître sous leur forme ancienne. Nous savons cependant qu'il n'y a malheureusement pas encore de règle reconnue pour la transcription en français des noms chinois.

II. — Au moment où l'on parle un peu partout de l'agrandissement de nos colonies, tant en Chine qu'en Afrique, il est important pour tous ceux qu'intéressent nos méthodes de colonisation de lire le livre si instructif et si pratique du capitaine de Grandmaison. Il nous entretient tout particulièrement du plan suivi sur les frontières de Chine par son chef le colonel, aujourd'hui général, Gallieni. C'est du reste à cet excellent colonisateur militaire que l'ouvrage est dédié et une lettre de lui en forme l'Introduction. A une époque où le gouvernement français fait profes-

sion publique d'athéisme, il faut un véritable courage et une grande indépendance pour oser lui rappeler ses devoirs envers les catholiques. Comme le disait dernièrement même le romancier G. Ohnet : « Dans un pays qui possède d'immenses colonies, proscrire l'idée de Dieu, c'est reculer les limites de l'absurdité. » M. de Grandmaison nous montre, dans son livre, qu'il faut coloniser pour le bien matériel et moral des habitants, et que nous n'arriverons que par ce moyen à obtenir la confiance des peuples conquis. Il nous cite l'opinion de Mgr Puginier, qui connaissait le pays mieux qu'aucun de nos gouverneurs de Cochinchine : « Deux choses sont le meilleur instrument de transformation d'un peuple : la religion et la langue. » — « Or, les missions françaises, comme le dit fort bien M. de Grandmaison, assurent au peuple annamite ces deux bienfaits. C'est l'outil de colonisation par excellence. Nous l'avions dans la main... mais... sous prétexte de neutralité, les chrétientés indigènes ont été souvent moins bien traitées que les villages païens. » L'administration militaire est fort bien étudiée, sans parti pris; et il en est de même des méthodes préconisées par les divers gouverneurs civils.

En résumé, excellent livre, très pratique et dont les idées fort justes devraient être prises en sérieuse considération par les administrateurs de nos nouvelles colonies de Madagascar et d'Afrique.

III. — Les allusions aux faits historiques ou légendaires ou à des passages classiques abondent tellement dans le style des lettres du céleste Empire, qu'on peut dire qu'une lettre visant au beau style n'est autre chose qu'un chapelet de ces réminiscences réunies par des phrases banales. Le langage même des mandarins civils (les militaires étant fort ignorants) consiste en citations continuelles des classiques, et il est aussi incompréhensible que le style de leurs lettres, pour quiconque ne possède pas la clé du trésor littéraire des fils de Han.

Le P. Pétillon, pour éviter aux futurs sinologues la peine de lire les classiques en entier, et de les apprendre même par cœur, comme fait tout bon Céleste, a réuni en une sorte de dictionnaire et rangé sous chaque caractère des deux cent quatorze clés que l'on connaît les formules à allusion les plus communément employées. On n'a qu'à étudier cet excellent travail, si l'on veut avoir une idée

du genre d'esprit des Chinois. Citons quelques allusions. « Assis au fond d'un puits » peint naturellement une vue ou connaissance bornée. Les chrétiens apprendront avec plaisir que, pour les Chinois, un heureux mariage est « d'avance arrêté par le ciel ». Ce que nous comprenons moins, c'est que « un chapeau orné de jade » veut dire un beau visage. Les chars qui montrent le Sud nous rappellent la découverte de la boussole, quelque mille ans avant Jésus-Christ. Notre expression de la chaire d'un professeur est remplacée par « la peau de tigre » sur laquelle s'asseyait le célèbre Tchang-Tsaï Tse-Heou qui fut, en 1068 avant Jésus-Christ, l'un des précurseurs du matérialiste Tchou-Hi. Le P. Pétillon nous dit pourquoi l'on place sur le linteau des portes le nom du fameux ministre Kiang-Taï-Kong : ce fut un guerrier célèbre qui battit tous ses ennemis, d'où le dicton écrit sur les portes pour se mettre sous sa protection : « Nous n'avons aucune crainte, car Kiang-Taï-Kong est ici. » « Faire un livre comme en crachant des perles » veut dire, on s'en doute, composer vite et bien. Pour marquer qu'il faut s'appuyer l'un sur l'autre et se soutenir, on emploie cette image : « Les dents ont froid si les lèvres disparaissent. » Notre expression : « Les murs ont des oreilles », existe aussi en chinois sous cette forme : « Peut-être qu'une oreille est collée au mur ; soyez donc circonspect dans vos paroles. » Ce qui demande davantage explication, c'est pourquoi la « salle du bonheur », *Fou-tang*, désigne la prison. Un Chinois vous dira que « c'est parce que le temps de réclusion vaut mieux qu'une condamnation à mort, en ce qu'il amène souvent les détenus à résipiscence, et que par conséquent leur réclusion fait leur bonheur en les convertissant ». Cette pensée d'un empereur chinois de la dynastie Kwei ne contient-elle pas une haute philosophie ? A ce propos, expliquons aussi pourquoi l'empereur s'appelle *Tien-Tze*, « Fils du ciel » : c'est parce que l'on suppose qu'il a le ciel pour père et pour mère la terre. Les belles-mères qui aiment leur gendre apprendront avec plaisir que, dans l'Empire des fleurs, celui-ci s'appelle « le gentil hôte ». De même « une perle dans la main » est un fils remarquable. Veut-on demander à quelqu'un une composition littéraire en lui offrant de l'argent, on lui enverra des « présents pour humecter le pinceau ».

On voit par ces quelques extraits tout l'intérêt que présente

l'ouvrage du savant jésuite, qui joint ainsi, pour employer une expression chinoise, une perle précieuse au long collier de pierreries composé par ses confrères sous le titre général de *Variétés sinologiques*. Nous n'avons guère besoin de le recommander aux sinologues ; ils savent mieux que nous toute la valeur de ce beau travail. A. A. Fauvel.

I. — **Les Auteurs philosophiques grecs.** Études analytiques et critiques, par M. E. Rayot. Paris, P. Delaplane, 1898.

II. — **Auteurs grecs, latins, français.** Études critiques et analyses, par M. Léon Levrault. Paris, P. Delaplane.

I. — Ce livre est destiné, dans la pensée de l'auteur, à compléter en quelque sorte son ouvrage sur la *Composition de philosophie*. Comme ce dernier, il répond aux exigences étroites des programmes; la liste des auteurs philosophiques grecs, latins et français étant considérable, et le temps faisant naturellement défaut aux élèves pour tout voir et tout savoir, M. Rayot se propose de leur faciliter la tâche, de leur éviter beaucoup de traductions personnelles, en un mot de leur donner une idée des auteurs en question. Constatons, sans réflexions, ce retour d'un universitaire au genre *manuel*, dont l'université a tant médit, et avec raison.

Demandons-nous aussi, s'il est vraiment profitable aux élèves de trouver ainsi condensées, en un livre de deux cent cinquante pages, non seulement toutes les idées de Xénophon (*Mémorables*), de Platon (*Gorgias, République, Phédon*), d'Aristote (*Morale à Nicomaque, Politique*), d'Épictète (*Manuel*); mais encore des dissertations critiques, appréciations sur lesdits philosophes. Que de science réduite en un petit volume ! Et que d'idées personnelles les candidats auront trouvées, quand, grâce à ce livre, ils seront bacheliers !

Les analyses sont faites avec une conscience remarquable, presque excessive, car souvent on peut leur reprocher trop de développement, et parfois même elles laissent perdre de vue l'idée générale d'un passage. Mieux vaudrait, peut-être, un sommaire plus sobre, partant plus net; ou mieux encore, la lecture, sinon des textes, du moins, de bonnes traductions.

Pour les appréciations, beaucoup sont justes, impartiales, traitées avec un bon esprit de logique, et sans les tendances trop positivistes qu'on peut blâmer chez bien des jeunes professeurs de philosophie. Toutefois, il reste toujours un abîme entre la méthode de discussion laïque et universitaire, et celle des écoles libres où la philosophie a son point d'appui en Dieu. Peut-être n'approuverait-on pas dans ces écoles des passages tels que celui-ci : « Ce qui importe... dans la question de l'immortalité (de l'âme), ce n'est pas tant de prouver qu'il

existe en nous une substance indépendante du corps et capable de lui survivre, ou qu'il existe dans le monde une quantité fixe et indestructible de substance immatérielle; ce qu'il faut surtout démontrer, c'est qu'à la mort, notre *moi*, notre personnalité subsiste tout entière, avec le sentiment de soi, avec tous ses souvenirs, c'est que la substance psychique sera toujours répartie en des sujets qui auront vraiment conscience d'eux-mêmes et dont la vie antérieure comme la vie actuelle ne sombrera pas dans une inconscience équivalente au néant. »

Ce spiritualisme-là n'est-il pas bien voisin du matérialisme ?

Dans son introduction, M. Rayot espère, bien entendu, que son livre éveillera chez ses jeunes lecteurs l'esprit philosophique, et leur donnera « ces bonnes habitudes de penser » qui sont indispensables dans la vie. Souhaitons qu'il réussisse à leur inspirer les sûres méthodes pour trouver la vérité ; mais la morale seule et la logique suffiront-elles à diriger les hommes ? Et M. Rayot, comme c'est la tendance actuelle de l'Université, ne cherche-t-il pas à former des esprits plutôt que des âmes ?

II. — Voici un livre utile aux maîtres, et qu'on pourra, sous quelques réserves, confier aux mains des candidats au baccalauréat. Il rappelle, par le genre, les vieux et démodés manuels de Merlet; mais il vaut mieux par la précision des analyses, par la simplicité claire de l'exposition, et par le style sans prétention.

M. Levrault, dont le nom est bien connu, et dont on a pu déjà apprécier les études sur les auteurs grecs et les auteurs latins, s'occupe dans le volume que nous annonçons, de tout le programme d'ouvrages français des classes de troisième, seconde et rhétorique. La plupart de ses aperçus sont sagement et savamment documentés; on est frappé de trouver, dans les observations critiques et dans les notes, la marque d'une érudition très complète et très profonde. Encore une fois, c'est un livre soigné, et qui sera utile, à condition, bien entendu, qu'il soit le complément des lectures d'auteurs faites par les élèves eux-mêmes, et qu'il ne devienne pas pour les esprits paresseux un moyen de s'éviter la peine de réfléchir sur les écrivains portés au programme.

Les professeurs des maisons religieuses auront çà et là quelques points de détail à rectifier, ne serait-ce qu'au sujet des *Provinciales*, du *Tartuffe*, de *Voltaire*, de *Rousseau*, de *Diderot*, voire de *Michelet*. Mais ici la faute est moins à M. Levrault qu'aux programmes officiels qui n'ont jamais passé pour très catholiques. P. M-T.

L'Église catholique à la fin du dix-neuvième siècle : Rome ; *le Chef suprême*, *l'organisation et l'administration centrale de l'Église*. Paris, Plon. Gr. in-4. Prix de la souscription : 36 fr. ; du fascicule : 1 fr. 20.

La librairie Plon a entrepris l'édition française d'un grand

ouvrage dû à la collaboration de plusieurs prélats de nationalités différentes, mais résidant à Rome et occupant de hautes fonctions à la cour pontificale. Les fascicules paraissent de quinze en quinze jours depuis le 1er septembre. A en juger par ceux que nous avons sous les yeux, l'œuvre sera digne du sujet; typographie irréprochable, abondamment et magnifiquement illustrée. On promet onze cents gravures, dont soixante portraits hors texte. Ce volume a sa place marquée à l'Exposition de 1900, et il fera honneur à la librairie française. Ce qui vaut mieux encore, il demeurera comme un tableau de l'*Église catholique à la fin du dix-neuvième siècle.* Ces mots inscrits au frontispice de la couverture semblent indiquer que d'autres volumes suivront.

Joseph Burnichon, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 11. — En recevant les pèlerins ouvriers français, **le Souverain Pontife** avait de nouveau affirmé les droits de la France au protectorat des chrétiens en Orient. Le rappel, déjà décidé, paraît-il, du chargé d'affaires allemand auprès du Vatican, baron de Bülow, ayant eu lieu sur ces entrefaites, un instant, on fit courir le bruit d'une rupture. Il n'était pas fondé, un autre titulaire de ce poste est désigné.

— **La Porte** répond à l'ultimatum des puissances. Elle déclare qu'elle retirera ses troupes de Crète, mais exprime le désir de laisser des garnisons dans les villes fortifiées, et demande à participer à une réorganisation administrative et judiciaire de l'île.

12. — **Au Sénégal,** le capitaine Gouraud s'empare du vieil ennemi de la France, Samory. La tranquillité paraît enfin assurée.

13. — **L'empereur et l'impératrice d'Allemagne** sont reçus, à Venise, par les souverains d'Italie, et s'embarquent pour Constantinople.

14. — **A Constantinople,** les ambassadeurs des quatre puissances font savoir à la Porte que l'ultimatum est maintenu dans ses premiers termes, mais que, plus tard, on pourra accorder le maintien en Crète d'un emblème de la suzeraineté turque.

— **Au cap Lizard** (sud-ouest de l'Angleterre), le paquebot anglais *Mohegan* coule, entraînant environ cent trois passagers.

17. — Achèvement de l'évacuation de l'île de **Puerto Rico**, par les troupes espagnoles.

18. — **A Paris,** publication au *Journal officiel* du décret, en date du 14 octobre, par lequel la Chambre et le Sénat sont convoqués pour le 25.

21. — **Le comte Mouraview,** ministre des Affaires étrangères de Russie, après avoir eu, pendant plusieurs jours, à Paris, des conférences avec le ministre des Affaires étrangères et le président de la République française, arrive à Vienne, pour conférer avec le comte Goluchowski et l'empereur. On croit que la conférence internationale pour la paix et la question de Fachoda motivent ces entretiens.

— **La Porte** répond à la note des quatre ambassadeurs par l'acceptation pure et simple de l'évacuation de la Crète.

— On apprend le massacre d'un missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit, dans l'**Oubanghi.**

22. — **L'Empereur d'Allemagne** quitte Constantinople, pour gagner la Palestine.

24. — **A Paris**, distribution d'un *Livre jaune* sur les affaires du haut Nil. On peut résumer ainsi la situation, d'après les documents publiés :

L'Angleterre affirme que, par suite de la victoire d'Omdurman et de la prise de Khartoum par le général Kitchener, tous les territoires, possédés autrefois par l'Égypte ou par le khalifat, appartiennent de plein droit aux Anglo-Égyptiens. Elle voudrait donc exiger l'évacuation de Fachoda, et n'admettre aucune discussion.

Le gouvernement français, au contraire, veut un examen amiable de la question du haut Nil, et presse le cabinet britannique d'arguments qui paraissent logiques et fondés en droit.

En effet, l'Angleterre, après avoir amené l'Égypte à renoncer au Soudan égyptien, en 1884, en a refait en partie la conquête pour son propre compte.

Si la France n'a pas repoussé complètement certaines affirmations théoriques du gouvernement anglais, en 1895, elle a néanmoins protesté, par l'organe de M. Hanotaux, et le baron de Courcel, ambassadeur à Londres, a fait savoir qu'elle en considérait les effets pratiques comme suspendus jusqu'à un examen complet de la question égyptienne.

Quant au capitaine Marchand, il n'est pas chef de mission, et il n'a pas agi d'une manière antiamicale, un an après les protestations anglaises. La mission française de l'Oubanghi et du haut Nil date de 1893 ; M. Liotard en est le chef, et, sur son ordre, le capitaine Marchand a opéré la relève des troupes en service, et pris les dispositions de défense utiles. Fachoda était aux mains des derviches et s'en emparer a été une victoire pour la civilisation : rien autre chose.

Du reste, l'examen des questions de droit amènerait à constater que, pour que la victoire d'Omdurman eût les effets internationaux voulus par l'Angleterre, il faudrait non seulement une action de l'armée anglo-égyptienne au nom du khédive, mais par délégation spéciale du sultan, suzerain du khédive et unique maître des territoires de l'empire ottoman.

Enfin, la possession de Fachoda, comme point déterminé, est secondaire. La France doit et veut avoir un débouché sur le Nil pour ses possessions du Congo et de l'Oubanghi. Elle se contentera de la vallée du Bahr-el-Ghazal. Ce point doit être l'objet d'une discussion entre les deux gouvernements.

— En même temps que le *Livre jaune* sur le haut Nil, deux autres étaient mis en distribution : l'un, sur le concours prêté à l'Espagne et aux États-Unis pour les préliminaires de la paix ; l'autre, sur les affaires de Crète.

25. — **A Paris**, ouverture de la session parlementaire extraordinaire. A la Chambre des députés, séance très orageuse, au cours de

laquelle le général Chanoine, ministre de la guerre, donne sa démission en affirmant que, sur l'affaire Dreyfus, il a la même opinion que ses prédécesseurs. Peu après, le ministère radical Brisson est renversé. L'ordre du jour proposé était celui-ci : « La Chambre, affirmant la suprématie du pouvoir civil et confiante dans l'armée, fidèle observatrice des lois de la République, invite le Gouvernement à mettre fin à la campagne d'injures organisée contre l'armée. »

MM. Berteaux, Mesureur, Dujardin-Beaumetz, de La Porte et Klotz proposent un texte additionnel : « et confiante en lui pour prendre, dans ce but, les mesures nécessaires. » Le vote sur les mots : « et confiante en lui » donne 254 *pour* et 286 *contre*. Les ministres se retirent.

Le 25 octobre 1898.

Le gérant : Charles BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE

PROTECTORAT DE LA FRANCE

SUR LES

CHRÉTIENS D'ORIENT

Écartons d'abord l'interprétation que le mot de *protectorat* a prise de nos jours dans la langue coloniale et qui pourrait prêter à la confusion. Le protectorat, tel qu'il faut l'entendre, dans les relations de la France avec le Levant, n'est point cette forme d'annexion graduelle, savante, méthodique, que nous avons vu pratiquer à Tunis et à Madagascar. Il ne s'agit point ici d'agrandissement territorial.

Quand on analyse les éléments complexes de notre situation à l'égard de la chrétienté d'Orient, on reconnaît qu'ils sont au nombre de trois.

Premièrement, la France, en vertu de ses anciennes Capitulations et surtout d'une longue possession, d'une longue *usance*, exerce un droit de protection officielle sur les missions catholiques, c'est-à-dire sur les établissements fondés en Turquie par des religieux latins, venus de toutes les parties de la catholicité, et vivant dans l'empire ottoman avec la qualité d'étrangers et non de sujets du sultan. Voilà un premier point nettement circonscrit et limité.

En second lieu, la France, toujours en vertu d'une longue tradition, exerce un droit de patronage, non pas officiel, mais officieux, sur les groupes de catholiques indigènes, de catholiques orientaux, parsemés et disséminés dans les États du sultan, par exemple les Arméniens catholiques, les Maronites du Liban. Ici, notre droit commence à devenir moins précis, et il sera parfois malaisé d'en définir l'extension et les attributions.

Enfin, il y a un troisième côté de la question, plus vaste, plus ample que les précédents, aux contours encore plus incertains ; il y a ce fait que la France en Orient a été de tout

temps la main secourable tendue aux faibles et aux vaincus; celle qu'ils cherchent instinctivement du regard dans les moments d'angoisse suprême et de crise violente, et dont ils attendent le secours. C'est la manifestation, dans les pays du Levant, de ce trait de notre tempérament national qui veut que nos enthousiasmes ne soient pas d'habitude suscités par une haine à poursuivre ou une convoitise à satisfaire; mais qu'ils naissent plutôt d'un amour à servir; les nations opprimées ont le privilège de nous attirer.

Des trois éléments que nous venons de distinguer, c'est le premier que nous avons surtout en vue dans ce travail. Toutefois, avant de l'aborder, esquissons sommairement les deux autres formes de notre intervention en Orient.

I

La conclusion qui se dégage de toute l'histoire de l'établissement des Turcs en Asie occidentale et en Europe orientale, c'est l'impossibilité de faire vivre ensemble, dans un même corps de nation, sous le même régime gouvernemental, chrétiens et musulmans. Les différences de race, de religion, de mœurs, sont trop profondes pour que la fusion puisse s'opérer. Nul mélange entre les vainqueurs et les vaincus. Si vieille qu'elle soit, la conquête semble toujours dater d'hier. A mesure qu'ils gagnaient du terrain, les Turcs ont bâti des mosquées, installé des pachas, réparé à leur usage l'ancienne forteresse romaine ou byzantine qui s'élève au-dessus de chaque ville : de là, ils dominent une population courbée sous le joug, dont ils ne songent même pas à se rapprocher. Ils lèvent sur les provinces annexées tous les impôts qu'elles peuvent fournir, surtout cette effroyable dîme des adolescents enlevés pour l'apostasie et le recrutement des janissaires. Ils les pressurent, ils les épuisent. Par dédain, nullement par bienveillance, ils laissent aux raïas une sorte d'autonomie; il y a toujours à Constantinople un patriarche orthodoxe et le sultan confirme son élection. La Moldavie, la Valachie, la Transylvanie, sont des États vassaux qui payent seulement un tribut et dont les princes reçoivent leur investiture du sultan. Les montagnards de l'Albanie et

du Monténégro, ceux du Liban, sont à demi indépendants. Les Grecs, race souple et vivace, se sont faits les courtiers de la Méditerranée, ils s'enrichissent par le commerce, ils y amassent des ressources pour les luttes futures de l'affranchissement. Ce sont les habitants des plaines qui sont le plus à plaindre; ils supportent tout le lourd poids de la tyrannie ottomane; avanies et exactions s'abattent sur eux, leurs souffrances entretiennent de siècle en siècle la haine du Turc.

Sélim le Féroce (1511-1520) avait compris le danger de la situation; sentant l'union impossible entre vainqueurs et vaincus, il avait songé à assurer l'avenir èn massacrant tous les chrétiens de son empire; il n'osa pas appliquer cette horrible politique, qu'on croirait voir renaître à la fin du dix-neuvième siècle; et l'empire ottoman resta composé de deux couches de populations superposées et réfractaires l'une à l'autre.

La population asservie appartenait aux multiples églises orientales. Elle se distribuait très inégalement entre les quatre grands rites, grec, syrien, arménien et copte, que l'on y distingue; et, dans chacun de ces rites, entre les différentes branches qui les subdivisent; par exemple, dans le rite grec, les branches Grecs-purs, Gréco-Melchites, Gréco-Slaves, Gréco-Roumains; dans le rite syrien, les branches Syriens-purs, Syro-Maronites, Syro-Chaldéens... etc. De plus, et il importe davantage de le remarquer, dans tout rite ou subdivision de rite, il y avait, il y a encore à distinguer, à côté du groupe séparé de Rome par l'hérésie ou le schisme, le groupe, beaucoup moins nombreux en général, des catholiques en communion avec Rome; les uns restés fidèles, les autres revenus à l'unité; tous autorisés par Rome à conserver la liturgie et la langue ecclésiastique qui leur est propre. Unis ou non-unis, les chrétiens orientaux asservis à la domination musulmane formaient, avant les démembrements successifs de la Serbie, de la Grèce, de la Roumanie, de la Bulgarie, un ensemble que l'on peut évaluer à trente millions d'hommes, dans lequel les non-unis figuraient pour les quatre cinquièmes.

Or, dès le début de nos relations avec la Porte, l'ambassa-

deur du roi à Constantinople, se conformant en cela aux instructions de son maître, eut à cœur de se déclarer l'avocat des chrétiens, quels qu'ils fussent, sujets du sultan. Lorsque ceux-ci étaient par trop accablés et molestés, il prenait en main leur cause. Nos souverains écrivaient au Grand-Seigneur, avec un égal empressement, en faveur du patriarche grec de Constantinople et des évêques latins de l'archipel; comme on peut s'en convaincre en feuilletant les archives de l'ambassade française en Turquie[1]. Aussi, à mesure que s'élevait la grandeur de la France, elle apparaissait en Orient comme le refuge du christianisme tout entier, sans distinction de rite ni de culte. Parmi les raïas, s'il en était alors qui conservassent la conscience d'eux-mêmes et l'espoir dans l'avenir, ils se tournaient vers notre nation et voyaient en elle la libératrice attendue. Le rôle qu'une autre puissance, la Russie, a depuis revendiqué avec éclat, leur imagination se plaisait à nous l'attribuer. A cette époque, lorsqu'un prêtre grec, arménien ou slave, rêvait l'émancipation de sa race, il confiait ses projets à la France et lui en réservait l'exécution; la Turquie chrétienne se plaçait sous la protection de Louis le Grand, des prophètes annonçaient sa venue, le patriarche des Arméniens grégoriens le saluait du titre de nouveau Constantin, les Grecs comme les catholiques s'attendaient à voir briller sur l'autel de Sainte-Sophie la croix latine plantée par la main du fils aîné de l'Église[2]; et, après avoir entendu les moines du Carmel ou du Liban mêler son nom à leurs prières approuvées de Rome, le voyageur étonné retrouvait son portrait dans les couvents schismatiques du Sinaï ou du mont Athos. Les missionnaires contribuaient à fortifier cette universelle confiance en nous; « ils publiaient incessamment, dit l'un d'eux, la puissance de

1. Voir E. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant* (collection de documents inédits sur l'histoire de France); — *Mémoires sur l'ambassade de Turquie*, par le comte de Saint-Priest; — voir aussi les publications récentes de pièces sur l'ambassade de M. de Germiny et sur celle de M. de Salignac (1605-1610).

2. Voir, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1876, l'article de M. L. Drapeyron : *Un projet de conquête de l'empire ottoman au seizième et au dix-septième siècle.*

notre invincible monarque, seul capable de délivrer les pauvres chrétiens de l'état misérable où ils sont réduits[1]. »

Plus tard, lorsque l'idée nationale, sans se séparer de l'idée religieuse — en Orient, elles sont indissolublement unies — s'accentue davantage, c'est encore la France qui, du Nil au Danube, préside ou coopère, pour une large part, à cette levée de races, à cette résurrection de peuples dont le dix-neuvième siècle a été le témoin.

Sous la Révolution, l'Égypte, couchée dans la poussière de son passé, se ranime au bruit des pas de l'armée de Bonaparte. Sous l'Empire, lorsque la France, débordant de toutes parts hors de ses frontières, vient toucher aux rives orientales de l'Adriatique, ce contact donne le branle aux premières espérances des Grecs, aux premiers tressaillements de leur nationalité. Notre établissement éphémère en Illyrie provoque le même mouvement chez les Slaves du Sud, chez les Serbes. A travers ces confins de l'Empire ottoman qui s'avançaient jusqu'au cœur de l'Europe, à une journée de navigation des côtes italiennes, le clairon de la Grande Armée, ainsi que dit M. Vandal, sonnait le réveil des peuples.

Sous la Restauration, lorsqu'éclate la grande insurrection grecque, une poussée irrésistible de l'opinion force la main au gouvernement, et, triomphant de ses hésitations, le contraint de s'associer à l'œuvre émancipatrice. Le gouvernement de Juillet soutient contre l'Europe l'aventurier heureux qui a repris en sous-œuvre, à sa manière, les projets du vainqueur des Pyramides et s'est proposé de rendre l'Égypte aux Égyptiens.

Plus récemment, au Congrès de Paris, alors que Napoléon III, affermi par le succès de ses armes en Crimée, se trouvait, à l'intérieur et à l'extérieur, dans une situation de force et d'éclat égale à celle de son oncle au moment de la paix d'Amiens, les plénipotentiaires se disaient tout bas

1. Lettre écrite à Colbert, le 6 avril 1670, par le P. de Saint-Aignan, custode des Capucins : *Affaires religieuses et missions du Levant*, dans les archives des affaires étrangères.

entre eux : « Que va-t-il réclamer pour la France ? » Et ils se le demandaient avec inquiétude, car il leur eût été difficile de rien refuser à ses exigences. De quel côté allait se porter sa convoitise ? Du côté du Rhin ou du côté de la Belgique ? Sur Chypre ou sur Candie ? Les séances se succédaient ; elles se terminèrent sans que rien fût stipulé en retour de nos énormes sacrifices d'hommes et d'argent. Mais, entre autres clauses généreuses et bienfaisantes, nous avions provoqué une déclaration du sultan qui garantissait à tous les sujets de la Turquie, aux raïas aussi bien qu'aux musulmans, l'égalité des droits. La France avait donné pour but unique à la guerre la défense de la justice et de la civilisation, elle ne rechercha pas d'autre gain.

Ce fut encore un résultat de la guerre de Crimée, que la restauration, sur le Danube, d'une nationalité sœur de la nôtre, la nationalité roumaine.

Nous dirons un mot tout à l'heure de notre intervention armée en faveur de la Syrie au cours de l'année 1860 ; en 1862, c'est une intervention diplomatique, sur un plus petit théâtre, sur un très petit théâtre, mais qu'il est bon de ne pas oublier. En Asie Mineure, parmi les derniers contreforts du Taurus, en vue de la Méditerranée, les montagnes du Zeïtoun forment une espèce de Monténégro arménien, où une agglomération de tribus guerrières a su conserver une demi-indépendance. En 1862, la Porte voulut détruire cette autonomie, elle envoya contre elle un pacha avec des troupes. Dans leur détresse, les Zeïtounites se souvinrent de la France et invoquèrent son appui. La France prit en main leur cause et obtint leur délivrance. Huit ans plus tard, en 1870, lorsqu'on apprit, au fond de l'Orient, que la France, à son tour, se trouvait en péril de mort, on vit un groupe de Zeïtounites, conduits par un de leurs prêtres, descendre en armes de leurs montagnes, traverser la mer, s'enrôler dans nos rangs et combattre avec nous. A l'heure où les grandes nations, nos obligées, se détournaient de notre infortune, ces humbles, se rappelant le bienfait reçu, venaient acquitter avec leur sang la dette de la reconnaissance.

II

Voilà quelque idée de ce que la France a fait, en général, pour les races opprimées de l'Orient. Mais on comprendra que son action ait été particulièrement active et efficace quand il s'agissait de ses coreligionnaires proprement dits, de ceux qui adhéraient comme elle au centre de la catholicité. Les chrétiens orientaux que ni les hérésies nestorienne et monophysite des cinquième et sixième siècles, ni le schisme du neuvième ne comptent parmi leurs fidèles, sont relativement peu nombreux, cinq à six millions, la cinquième ou sixième partie de la chrétienté totale soumise à la domination musulmane. Bien que la Porte ne nous eût jamais reconnu un droit positif d'ingérence dans ses rapports avec ses propres sujets, sans excepter les catholiques, nos agents, quand ils intercédaient en faveur de ces derniers, — et ils ne manquaient jamais de s'y employer, — étaient d'habitude écoutés. Les catholiques ne l'ignoraient pas ; ils venaient à eux, se serrant à leurs côtés, les choisissant pour guides et pour chefs ; ils formaient notre véritable clientèle indigène.

D'abord la conversion de l'hérésie ou du schisme au catholicisme ne pouvait guère s'opérer qu'à l'abri du nom français. En affirmant leur retour à l'Église romaine, sans se réclamer de la France, les non-unis se fussent exposés à un péril réel. Incapables de distinguer le pouvoir sur les consciences de la domination temporelle, les Turcs considéraient que tout sujet du Grand-Seigneur, en passant sous l'obédience de celui qu'ils appelaient « le grand mufti de Rome », se dérobait à l'autorité de son souverain légitime pour s'attacher à un maître étranger; par suite, ils se sentaient disposés à voir en lui un rebelle et un traître. Pour les catholiques, le seul moyen d'éviter une dangereuse suspicion était de se déclarer simplement chrétien à la manière des Français.

C'est le parti qu'ils adoptaient dans toutes les circonstances. En 1694, l'île de Chio, où vivaient sept mille d'entre eux, fut tour à tour enlevée par les Vénitiens et reprise par les Turcs. Après leur victoire, les généraux du sultan repro-

chèrent aux catholiques de l'île d'avoir servi à l'ennemi de guides et d'auxiliaires; ils en firent arrêter un grand nombre et les soumirent à un rigoureux interrogatoire, qui porta sur leur culte et leurs tendances. Par bonheur, notre consul de Smyrne et nos missionnaires avaient fait la leçon aux accusés. Pressés, tourmentés de questions, ceux-ci se bornèrent à répondre qu'ils priaient et adoraient Dieu comme le roi de France. Devant ce nom respecté, l'ardeur persécutrice des Turcs se contint, l'interrogatoire fut suspendu, les catholiques recouvrèrent leur liberté : « Je me fierai toujours plus, disait l'un des beys, à ceux qui croient comme les Français qu'à ceux qui croient comme les Moscovites[1]. »

C'était un droit quasi officiel de patronage qui nous était dévolu. Non loin de Chio et des Sporades, dans l'ouest, on rencontre un autre groupe d'îles qui, situées à égale distance de la Grèce et de l'Asie Mineure, semblent relier l'un à l'autre les deux continents. Les Cyclades — c'est leur nom — avaient été le dernier refuge de la civilisation occidentale dans le Levant; jusqu'au milieu du seizième siècle, quelques principautés franques s'y étaient maintenues, apanages de familles vénitiennes ou génoises, dernier débris de l'empire fondé par les croisés. Barberousse les détruisit; toutefois, une partie notable de la population, et la plus riche, demeura latine. Par lettres patentes du 6 novembre 1675, Louis XIV se déclare le protecteur des habitants catholiques latins de l'archipel; et ses efforts tendent désormais à justifier ce titre. Il établit dans les îles des consuls et des vice-consuls; il y fonde des maisons religieuses. Le désir de s'attirer les bienfaits de notre protection multiplie le nombre des conversions. Les missions prospèrent à Naxos, à Milo, à Andros. Syra, reine des Cyclades, par sa situation au centre de l'archipel, devient le siège d'une florissante colonie latine, administrée par un groupe de Franciscains; notre bannière arborée par les moines sur la terrasse de leur couvent « réjouissait les yeux » du voyageur français[2].

1. *Lettres édifiantes*, t. I, p. 37; publiées dans le *Panthéon littéraire*. Paris, 1838.
2. Voir Tournefort, *Relation d'un voyage du Levant*. Paris, 1717, t. I, p. 320.

Il y avait, dans le chaos de montagnes qui couvre le nord de la péninsule hellénique et abrite les belliqueuses peuplades de l'Albanie, une nation tout entière où le nom de la France était connu, vénéré et souvent invoqué. Quelques tribus albanaises, dont la principale s'appelait les Mirdites, étaient demeurées catholiques au milieu de leurs compatriotes musulmans ou grecs, qui se portaient entre eux une haine de frères ennemis. Rome avait placé sous notre garde le troupeau resté fidèle, et elle ne réclamait jamais en vain notre appui en sa faveur. A l'époque où éclate la guerre de la succession d'Espagne, lorsque Louis XIV tient tête à l'Europe coalisée, il sait se détourner de ses grandes préoccupations pour défendre les catholiques d'Albanie contre une subite persécution; il insiste, revient sans cesse sur ce sujet dans ses lettres à son ambassadeur; il faut que celui-ci, en même temps qu'il agit auprès de la Porte, se mette en relation avec les commandants du pays, les gagne ou les intimide. Le consulat établi par la France à Durazzo, sur l'Adriatique, permet de faire passer aux tribus albanaises des secours et des encouragements, et les tient en communication avec le reste du monde latin [1].

La capitale de l'Empire ottoman comptait une population arménienne nombreuse, active et riche. On sait que cette nationalité chrétienne, appartenant dans sa majorité au culte grégorien, est restée en partie dans son habitat primitif, le haut plateau montagneux qui s'élève à la base de la péninsule d'Asie Mineure, et s'est en partie disséminée dans les grandes villes du Levant et de l'Europe. Par un effort constant, la politique de nos rois s'appliqua à rattacher au catholicisme, et par ce moyen à la France, la communauté grégorienne de Constantinople, tout en respectant ses rites nationaux.

En 1691, trente et un mille Arméniens reconnaissaient la suprématie du Pontife romain et « faisaient les mêmes réjouissances pour les victoires du roi qu'auraient pu faire les

1. Voir *Lettres édifiantes*, t. I, p. 35. Voir *Archives des Affaires étrangères. Turquie* (1702-1704).

plus zélés sujets de Sa Majesté ». Nous n'avons point à rappeler les circonstances qui arrêtèrent ce mouvement de conversion : les intrigues des dissidents, peut-être le zèle inconsidéré de quelques missionnaires, les violences mêmes de notre ambassadeur, qui fit enlever et conduire en France le patriarche des grégoriens, Avedik[1]. Malgré tout, les Arméniens catholiques restèrent nombreux, clergé et fidèles continuant à prendre le mot d'ordre au palais de France. Il n'entre pas non plus dans notre plan de raconter les troubles qui s'élevèrent au sein de la communauté arménienne unie, pendant les dernières années du pontificat de Pie IX, et auxquels Léon XIII eut la joie de mettre un terme. Disons seulement que notre gouvernement eut du moins le bon esprit de ne rien faire qui pût favoriser le schisme; et qu'il observa la même réserve à l'égard des Uniates chaldéens, chez qui les mêmes causes avaient suscité, à la même époque, les mêmes dissensions.

Lorsque, en 1860, les Bulgares, opprimés tout à la fois par le Phanar et par le Sérail, par les évêques grecs et par les commandants turcs, résolurent de secouer le double joug, ecclésiastique et civil, qui pesait sur eux, la diplomatie du second Empire écouta leurs plaintes et seconda leurs efforts. Elle travailla tout d'abord à les délivrer de la tyrannie du patriarcat de Constantinople, et, dans ce but, entreprit de les faire passer sous l'autorité papale. Elle favorisa par tous les moyens en son pouvoir la propagande catholique qui, à cette époque, remua les villages et les couvents des Balkans; elle y employa le zèle de nos religieux établis à Constantinople ; elle fit venir, d'accord avec Rome, des prêtres polonais pour évangéliser les Slaves par des Slaves ; un hégoumène slave fut sacré patriarche des Bulgares-Unis, reconnu par la Porte, mis en possession d'une liturgie slavonne ; des milliers de Slaves entrèrent dans la communion du Pape, et, un moment, vers 1865, on put croire qu'un peuple entier allait se ranger en masse au nombre des sujets spirituels du

1. *Archives des Affaires étrangères. Affaires religieuses et missions du Levant* (1645-1701).

Souverain Pontife. Des circonstances, sur lesquelles il est inutile d'insister ici, firent dévier ce mouvement. Sous l'influence de la Russie, par l'exemple de la Serbie et de la Roumanie, les Bulgares s'aperçurent qu'ils pourraient se soustraire à la domination du clergé phanariote sans sortir de l'orthodoxie grecque. Ils réclamèrent une église indépendante, autonome, *autocéphale*, comme disent les théologiens orientaux. Ils l'obtinrent; l'exarchat bulgare fut fondé ; l'émancipation religieuse devint le prélude de l'émancipation civile, qu'allait sanctionner le Congrès de Berlin. Il n'en reste pas moins vrai de dire que, si l'on remonte à l'origine de cette longue lutte d'affranchissement, c'est la main de la France que l'on y retrouve. Particularité curieuse à noter : il n'y a presque pas de Bulgares-Unis dans la principauté de Bulgarie. Les trente-cinq ou quarante mille Bulgares-Unis, nos anciens protégés [1], ceux-là mêmes d'où était partie l'initiative de l'agitation libératrice, habitent en général des régions demeurées sous le gouvernement du Sultan, la Macédoine et la Thrace. C'est une nouvelle application du *Sic vos non vobis*...

Nous n'avons pas encore nommé, parmi les catholiques, sujets du Sultan, — est-ce bien *sujets* qu'il convient de dire ici? — nos clients les plus anciens et les plus fidèles. Sur la côte de Syrie, le Liban forme comme la citadelle de l'influence française dans l'empire ottoman. Sa population, très mélangée, comme c'est l'usage en Orient, comprend des Chrétiens-Unis, Maronites ou Melchites; des chrétiens schismatiques; puis des Infidèles, Druses ou Métualis. Les Maronites sont de beaucoup les plus nombreux : quatre cent mille à peu près sur un demi-million pour la totalité des habitants [2]. Retranchés dans leurs villages, à l'aspect de forteresses, protégés par les escarpements de la montagne, gouvernés par leurs cheiks et leur clergé, les Maronites, à l'époque de l'ancienne monarchie, se reconnaissaient tributaires de la

1. Ne pas les confondre avec les Bulgares *latins* de Sophia, Philippoli, Nicopoli.

2. Ces chiffres ne peuvent être qu'approximatifs; ils ont du reste varié beaucoup.

Porte ; mais, en même temps, au nom de lointaines traditions, ils se proclamaient vassaux de la couronne de France.

Entre eux et nous, l'échange des bons offices remontait aux Croisades. Godefroy de Bouillon avait à peine touché au rivage de Tripoli que trente mille Maronites venaient à sa rencontre et s'unissaient aux premiers croisés. Saint Louis, débarqué dans l'île de Chypre, y trouve un renfort de trente-cinq mille Libanais, qui font avec lui la campagne d'Égypte. Prisonnier, il écrit à la Montagne, et une nouvelle levée d'hommes vient l'aider à recouvrer la liberté. Quand il aborde à Saint-Jean-d'Acre, il voit accourir au-devant de lui, pour lui rendre honneur, le fils de l'émir du Liban, à la tête de ses gens armés. Avant de quitter la Palestine, il adresse à l'émir une charte, où il appelle les Maronites « une portion « de la nation française », et déclare qu'ils seront admis, dans son royaume, aux emplois publics, comme les Français eux-mêmes. Lié d'amitié avec Soliman, François Ier n'oublie pas de solliciter, en faveur du Liban, d'importantes immunités. Henri IV les fait augmenter par un firman. Louis XIV, en 1649, Louis XV, en 1737, promulguent, par lettres patentes, « leur volonté de prendre en leur protection et sauvegarde spéciale le révérendissime patriarche et tous les prélats, ecclésiastiques et séculiers, chrétiens maronites, qui habitent dans le mont Liban ».

En retour, c'est une quasi-souveraineté que nous exerçons dans cette province de Turquie ; les cheiks ne quittent leurs demeures féodales, les évêques et les moines ne descendent de leurs inaccessibles monastères que pour conférer avec nos agents et recevoir leurs instructions ; une des dynasties de la montagne revendique, au profit de son chef, comme un honneur héréditaire, le titre de consul de France à Beyrouth ; la France prend une part active à l'élection du patriarche, s'immisce dans le gouvernement de toutes les parties de la nation ; au fond des vallées comme sur les sommets du Liban, on prie, on s'afflige, on rend grâces au ciel avec nous ; la naissance ou le mariage de nos princes deviennent l'occasion de solennelles cérémonies et de brillantes réjouissances ; en ces jours, la population est en fête, et la poudre parle.

Ces relations amicales survivent à la chute de la monarchie.

A Bonaparte, arrêté devant Saint-Jean-d'Acre, les Maronites amenènt une grande quantité de vivres : « C'est pour nos frères les Français, disent-ils au général de la République, et non pour toi qui persécutes l'Église. » Le lendemain, Bonaparte leur envoie son secrétaire-interprète, M. Amédée Jaubert, pour les remercier et leur dire de sa part ces paroles : « Je reconnais que les Maronites sont Français de temps immémorial ; moi aussi, je suis catholique romain, et vous verrez que, par moi, l'Église triomphera et s'étendra au loin. »

Abrégeons cette histoire. Est-il besoin de rappeler l'intervention de 1860, dont la pensée jaillit spontanément du cœur de la France chrétienne au premier bruit des massacres du Liban, et dont le gouvernement de Napoléon III ne fit que s'approprier, très noblement du reste, et exécuter le vœu. On en sait les détails : notre armée, à défaut de batailles à gagner, rassurant les bons par sa présence et intimidant les méchants, nos pauvres soldats partageant leur nécessaire avec ceux qui manquaient de tout ; ici, nos comités de secours, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage de l'infatigable activité qui sollicitait les dons ou de l'élan charitable qui multipliait les offrandes ; là-bas, dans la disparition de toutes les autorités, ou incapables ou indignes, nos prêtres, nos religieuses, nos résidents, devenus, comme les évêques du temps des invasions barbares, dans une catastrophe non moins lamentable, les *defensores civitatis ;* en un mot, tout ce qu'une nation généreuse peut faire pour un peuple ami, accompli par la France pour la Syrie en détresse.

D'autres eussent gardé le pays qu'ils avaient sauvé. Pour de bien moindres services, ils s'arrogent le droit de garder de plus vastes et plus riches contrées. La France, par un désintéressement sans doute excessif, oublia même de profiter de l'occasion qui se présentait si facile de se rattacher, par un lien de protection et de patronage mieux défini, au point de vue diplomatique, le peuple qu'elle venait d'arracher à une ruine totale et à une mort inévitable.

Du moins, c'est ainsi, c'est par les faits que nous venons de citer, par d'autres plus nombreux que nous avons dû omettre, que s'est établi le prestige si particulier dont la

France a si longtemps joui dans le Levant. Maintenant encore, si elle y est comptée pour quelque chose, ce n'est pas que, comme tel autre empire, elle pèse sur l'Orient par sa contiguïté et par sa masse ; ce n'est pas qu'à l'exemple de telle autre nation, elle ait eu l'habileté de s'approprier des positions dominantes où ses canons sont braqués : c'est que, pendant des siècles, elle y est apparue comme le représentant de l'équité internationale et de la pitié vengeresse, toujours prête à secourir les souffrances des opprimés, à seconder les légitimes aspirations des peuples, à encourager les revendications des faibles.

Ce patrimoine de grandeur morale, que nous tenions d'un long passé, n'a-t-il pas été amoindri au cours des dernières crises orientales ? Quelque timidité qu'inspire le malheur, n'avons-nous pas tenu une place beaucoup trop discrète et effacée dans ce pauvre concert européen, où tant d'autres ne se gênent pas pour accentuer la note personnelle et discordante ? Les alliances, même les plus populaires et les plus fêtées, ont-elles donné, en cette ocurrence, tout ce qu'elles avaient promis ? Arméniens ou Grecs, ces anciens clients de la France catholique ou de la Russie orthodoxe, qui avaient tant de fois bénéficié de l'appui du Franc ou du Slave russe, ont-ils retiré grand profit de cette alliance, sur laquelle l'Orient, en d'autres jours, eût entassé tant d'espérances ? N'étaient-ils pas en droit de mieux attendre de l'union de deux grandes protectrices de la Croix vis-à-vis du Croissant, des deux nations qui naguère se disputaient, les armes à la main, la gloire du patronat chrétien ? Laquelle des deux, France ou Russie, a paralysé la main de l'autre ? Questions délicates, qu'il est plus aisé de poser que de résoudre.

III

Venons à l'objet propre de notre protectorat en Orient. Avant tout, avons-nous dit, il porte sur les Missions catholiques, sur les établissements religieux fondés en Turquie par les Latins, sans distinction de nationalité.

La loi de Mahomet, code politique autant que religieux,

ne reconnaît dans le monde que deux nations ou contrées : la nation, la contrée des Fidèles ; la nation, la contrée des Infidèles ; la première comprenant tous les peuples qui ont accepté la doctrine du Prophète de la Mecque ; la seconde, tous les peuples qui ont résisté à son appel et fermé les yeux à la lumière du Coran. A ce compte, France et Angleterre, Allemagne et Russie, Espagne, Italie, Portugal, sont englobés dans le même groupement ; entre ces différents peuples, le vrai Musulman ne fait pas de distinction ; à ses yeux, ce ne sont que des Infidèles, partant des ennemis, *harby*, comme il dit.

Toutefois, si profond que fût le fossé de démarcation, il ne pouvait empêcher des relations de s'établir entre les deux *nations*, un courant de communications de s'organiser d'une *contrée* à l'autre, par les voyages, par les séjours plus ou moins prolongés. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que le Turc, pendant longtemps, ne voulut admettre ces rapports pacifiques que sous le couvert de la France, dont la mission fut ainsi de représenter, aux regards des Ottomans, le monde chrétien tout entier, et de prendre sous sa sauvegarde les Occidentaux, quelle que fût leur patrie, que des motifs de religion ou de commerce conduisaient sur les rivages orientaux de la Méditerranée. La « Latinie » établie en Orient devint, au milieu même des Musulmans, et au sein de leur empire, comme une cité libre, une enclave investie de l'*exterritorialité*, à la tête de laquelle se plaça la France.

Cette France orientale, État dans un État, avait sa capitale, Péra, la ville européenne bâtie à côté de Constantinople, sur la rive opposée du golfe qui sert de port à la métropole de l'Islam. Sur le flanc de la colline de Péra s'élevait le palais de France, résidence de l'ambassadeur. Cet édifice, « glorieux à la nation », entouré d'une ceinture de couvents et d'églises, dominant à la fois Péra, la ville des ambassadeurs, et Galata, la ville des marchands, se dressait comme une forteresse chrétienne en face des minarets de Stamboul. Hôte du palais de France, l'ambassadeur du Roi à Constantinople était reconnu et traité comme le premier des Francs, c'est-à-dire des chrétiens étrangers. Dans les autres cours, nos envoyés cédaient le pas à ceux de l'Empereur ; en Orient,

le représentant du Roi avait la préséance sur tous les autres, si bien que, pour éviter un conflit de prétentions, l'Empereur n'accréditait, à Constantinople, que des envoyés d'un rang secondaire, ministres résidents ou internonces. On raconte que l'ambassadeur anglais s'étant, un jour, avisé de réclamer au moins l'égalité de traitement en affublant son maître des titres pompeux de « Seigneur de la mer et Protecteur de la religion sans images », et essayant, dans une audience commune, de s'arroger le pas sur l'envoyé du Roi, le vizir Kiuperli le saisit par les épaules et le repoussa brutalement, lui demandant qui l'avait rendu si hardi de prendre la place de l'ambassadeur de France.

Les distinctions honorifiques n'étaient, on le comprend, que le signe extérieur de la prééminence effective dévolue à nos agents. Cette prééminence s'exerçait d'une part en matière de commerce, d'autre part en matière de religion.

En matière de commerce : le Sultan consentait, à titre de tolérance, que les chrétiens vinssent trafiquer dans ses États, mais sous la condition de renoncer momentanément, en quelque sorte, à leur nationalité et de se glisser à la suite de la France, d'arborer notre bannière et de se dissimuler sous ses plis. A grand'peine, l'Angleterre d'abord, puis successivement Venise, la Hollande et Gènes obtiendront la permission de montrer leurs couleurs ; pendant longtemps encore, les autres nations continueront de subir les nôtres, qui demeurent par excellence le *laissez-passer* de la marine marchande des Latins dans la Méditerranée orientale. Tandis que, sur mer, le pavillon de la France servait de tuteur aux étrangers, elle leur offrait de les faire participer, sur terre, à la situation exceptionnelle dont jouissaient ses propres sujets. Dans chacune des Échelles du Levant, les Français habitaient un quartier qui leur appartenait exclusivement ; là, exempts d'impôts, soumis aux lois et à la justice de leur pays, ils se livraient à leur trafic en toute sécurité, formant comme une république dont le consul était le chef, et l'ambassadeur du Roi à Constantinople le haut protecteur. On vit alors la plupart des peuples qui n'avaient point de consuls dans les États ottomans ou n'en possédaient qu'un petit nombre, rechercher le patronage des nôtres et se soumettre

à leur juridiction. Nos concurrents eux-mêmes, Vénitiens, Anglais, Hollandais se placèrent, en plus d'un endroit, sous notre autorité et y constituèrent comme une annexe de la « nation française ».

Ces privilèges relatifs au négoce ont disparu; il ne reste rien de notre monopole commercial dans le Levant. Seule, notre suprématie sur le terrain religieux a survécu. Maintenant encore, la France conserve le protectorat des missions catholiques dans toute l'étendue de l'empire Ottoman. Elle a charge de veiller sur la vie et les biens, non seulement des religieux français, mais de tous les missionnaires de l'Église romaine, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, dans quelque partie de la Turquie qu'ils habitent ou voyagent. C'est vers la France, vers son ambassadeur à Constantinople, vers ses consuls dans les ports ottomans, que se tournent les catholiques occidentaux de toute race, que convergent les regards des prêtres latins de toute patrie. Nos agents sont leurs intermédiaires vis-à-vis de l'autorité turque, et, au besoin, leurs défenseurs contre l'avidité des pachas ou le fanatisme du peuple. Les Églises chrétiennes, sujettes du Sultan, trouvent une garantie de sécurité relative dans la dépendance même où elles sont du pouvoir civil ottoman. Uniate ou schismatique, tout patriarche d'Église chrétienne est, en même temps que pasteur religieux, un véritable fonctionnaire turc, et, comme tel, il a, auprès des autorités turques, un droit reconnu d'intervention ou d'intercession en faveur de ses ouailles. C'est à la France que les évêques chefs des Latins s'adresseront pour obtenir, par son entremise, le redressement de leurs griefs. Le Saint-Siège n'a pas d'ambassadeur auprès du Grand-Turc; le Grand-Turc a vainement essayé, en ces derniers temps, d'accréditer un représentant auprès du Pape; c'est par les mains de nos agents que passent régulièrement les affaires qui, en Turquie, intéressent à la fois l'Église catholique et l'État.

Le patronage officiel dont nous parlons a son symbolisme extérieur, son cérémonial, qui le révèle aux regards de l'indigène et de l'étranger. A Jérusalem, le consul de France est le seul qui ait le droit de paraître aux solennités du Saint-Sépulcre avec l'épée au côté et tous les insignes de sa

dignité; les autres consuls catholiques d'Autriche, d'Italie, d'Espagne, n'y assistent que comme simples particuliers.

Quatre fois par an, aux grandes fêtes religieuses de Pâques, la Pentecôte, la Toussaint, Noël, le représentant de la France dans les grandes villes de l'Empire ottoman, Alexandrie, le Caire, Jérusalem, Constantinople, etc., se rend, en grand costume, accompagné de tout son personnel, des députés de la nation et de la plupart des membres de la colonie française, à l'Église latine, pour y entendre la messe dite « consulaire ». Précédé de ses cawas aux pantalons bleus bouffants, à la petite veste brodée d'or, frappant les dalles de leur longue canne à pomme d'argent, il est reçu, à l'entrée du sanctuaire, avec les honneurs souverains. On l'encense, on lui apporte l'Évangile et le Crucifix à baiser. Et, fût-il incroyant, il est bien difficile qu'un Français ne sente pas tressaillir un peu son cœur, lorsque dans cette église lointaine, sur une terre qui n'est pas sa patrie, il entend des prêtres, généralement italiens ou autrichiens, entonner, au milieu des derniers tumultes de l'orgue, cette phrase, que la foule continue, et qui se répercute par trois fois sur les voûtes et les parois : *Domine, salvam fac rempublicam Gallorum*, — Dieu sauve la république des Francs, — invocation lancée par l'Église en l'honneur de celle qui assume la protection de ses intérêts dans les terres du Sultan. La même cérémonie se répétera dans les églises des catholiques orientaux-unis à Rome, — Arméniens, Grecs, Syriens, — puisque, eux aussi, quoique d'une manière moins définie, se rattachent à notre protectorat.

IV

Sur quel fondement s'appuie ce droit de tutelle revendiqué, exercé, par la France sur les apôtres et les pèlerins du catholicisme en Orient ? Quels sont les titres qui en établissent la légitimité ? A cette question, il est d'usage de répondre que nos titres sont inscrits, en termes formels, dans une série d'actes émanés de la souveraineté ottomane, dans les Capitulations délivrées à la France par les Sultans, à partir du seizième siècle. C'est juste, et nous allons tout à l'heure invoquer nous-même ces documents diplomatiques. Mais notre

glorieux patronage n'a-t-il pas une date plus lointaine? Et ne faut-il pas, pour en retrouver les premiers linéaments, remonter de siècle en siècle, quoiqu'à travers quelques intermittences, jusqu'à Charlemagne lui-même?

Nous savons, par des témoignages précis, authentiques, que des savants de haute compétence ont soumis à une critique sévère, nous savons que Charlemagne, sinon sollicita officiellement, du moins obtint du calife Haroun-er-Raschid, le protectorat des Lieux Saints, peut-être dès 797[1], certainement en 799, et qu'il en reçut l'investiture en 800, par la remise des clés du Saint-Sépulcre que lui apporta le patriarche de Jérusalem;

Que le grand empereur, pour remplir dignement la mission qui s'imposait à lui, envoya aussitôt en Palestine une députation, avec des secours abondants à distribuer aux prêtres et religieux qui desservaient les principaux sanctuaires; qu'il s'occupa de réparer les édifices religieux ou hospitaliers des Latins existant déjà à Jérusalem, et dont les plus anciens dataient du pontificat de saint Grégoire-le-Grand (fin du sixième siècle); qu'il fit de nouvelles et nombreuses fondations : une basilique à Haceldama, le Champ du Sang, qu'on lui avait concédé; un hospice, une bibliothèque, un marché à l'intérieur de la ville; un monastère situé au mont des Oliviers, un couvent de femmes au Saint-Sépulcre : établissements dont l'ensemble portait le nom de *Latinie;* enfin, que pendant toute la durée de son règne, notamment en 800, 803, 809, 810, il ne cessa point d'entretenir des rapports fréquents avec la Terre Sainte;

Que la continuation de ces rapports sous Louis le Débonnaire est un fait incontestable; que ce prince envoya des délégués en Palestine et reçut des ambassades parties de ce pays; qu'il imposa d'un denier chaque manse de la couronne pour subvenir à l'entretien des Lieux Saints;

Qu'à la fin du neuvième siècle, ce protectorat était encore assez efficace pour procurer aux chrétiens de Palestine une

1. Pour trouver le premier commencement de notre protectorat, il faudrait même remonter plus haut, jusqu'à l'année 756, date où nous pouvons noter la première trace de relations établies entre les Carolingiens et la Terre-Sainte, une ambassade de Pépin au calife d'Orient.

paix profonde, et même une prospérité matérielle indiscutable, sans cesse entretenue par les aumônes de l'Église d'Occident;

Que cet état de choses dura probablement encore pendant tout le dixième siècle, jusqu'à l'année 1010.

A l'année 1010, se rapporte la ruine du Saint-Sépulcre, ordonnée par le terrible sultan d'Égypte, Hakem; la destruction complète des établissements latins et des établissements grecs. Ces derniers, en raison du voisinage de l'empire byzantin, renaissent assez vite de leurs cendres; il n'en est pas de même des autres; les soixante premières années du onzième siècle sont caractérisées par la disparition momentanée de tout protectorat, et même de tout élément latin, et par la domination exclusive, jalouse et hostile aux Occidentaux, de l'autorité ecclésiastique grecque, dont la séparation d'avec Rome était désormais un fait accompli. Ce n'est que vers 1060 que les Latins réapparaissent à Jérusalem, timidement d'abord, puis s'enhardissant de plus en plus, relevant les ruines de leurs édifices, fondant, parmi ces ruines, en 1080, cet hôpital de Saint-Jean, origine de l'ordre glorieux des chevaliers Johannites, — jusqu'à l'heure où éclate le grand mouvement des Croisades.

Avec les Croisades, notre protectorat des sanctuaires et établissements de Palestine se transforme en une occupation réelle et une possession directe pendant près de deux siècles (1099-1260), l'Orient devient comme une seconde France, transplantée à huit cents lieues de la première. N'est-ce pas, en effet, une page de notre histoire, et non la moins brillante, celle de ces contrées méditerranéennes — Palestine et Syrie, Arménie et Chypre, Constantinople, Égypte, Afrique septentrionale — qui ont vu la croix, grâce à l'épée de la France, tenir si longtemps en respect l'islamisme, un royaume et un empire français s'établir sur leurs rivages, y importer, avec notre droit féodal, notre langue, nos usages et nos mœurs? Sous la haute suzeraineté de Godefroy de Bouillon et de ses successeurs, des barons français sont prince d'Antioche, châtelain de Tyr, vicomte de Césarée ou marquis de Ptolémaïs. Les Courtenay sont venus de Montargis à

Edesse; les Lusignan, du Poitou en Chypre; les Ibelin, de Chartres à Arsur; les Chatillon, de Gien jusqu'à ces donjons de Montréal et de Carach situés Outre-Jourdain, sur la limite du désert arabique.

La funeste journée de Hattin (samedi 4 juillet 1187) met fin à cette féodalité palestinienne. Mais voici qu'il s'en élève une seconde sur les rives du Bosphore. Les chevaliers français de la quatrième croisade se partagent entre eux, de compte à demi avec les Vénitiens, les territoires de Byzance. Baudouin de Flandre est élevé au trône impérial. Le marquis de Montferrat obtient en partage le royaume de Thessalonique, le comte de Blois, le duché de Nicée et l'Asie Mineure, le comte du Perche, le duché de Philadelphie. Guillaume de Champlitte est duc d'Eubée, Othon de la Roche, duc d'Athènes, Geoffroy de Villehardouin, grand prince d'Achaïe ; un autre, grand sire de Thèbes, d'autres encore, seigneurs de Troie, de Sparte ou de Corinthe ; les uns et les autres apportant sur les bords du Vardar ou de la Maritsa, dans les montagnes de la Thrace et de la Grèce, les souvenirs de la Champagne et de la Bourgogne, des rives de la Loire ou de la Saône.

Puis, c'est Jean de Brienne; c'est saint Louis ; saint Louis, qui apparaît, jusque dans la défaite, comme l'arbitre de l'Orient, reçoit, à Chypre, les ambassadeurs des princes tartares, leur envoie les siens au fond de l'Asie; est salué, à Saint-Jean-d'Acre, par les messagers du Vieux de la Montagne, voit les sultans du Caire et de Damas se disputer son alliance.

Et enfin, quand l'ère des Croisades est définitivement close; quand il semble qu'il n'y ait plus qu'à suivre, jusqu'à complète extinction de vie, les splendeurs décroissantes et les suprêmes efforts des principautés françaises de l'Orient, notre rôle outre-mer, loin de finir, se rajeunit en se transformant; il consistera non plus à conquérir l'Orient, mais à y faire vivre la foi et la civilisation chrétiennes, au milieu même des nouvelles hordes musulmanes qui viennent d'en faire la conquête.

Les Turcs, ces derniers venus, mais non les moins redou-

tables des envahisseurs asiatiques, avaient occupé pas à pas l'Asie Mineure, traversé les Détroits, subjugué la Thrace, la Bulgarie, la Serbie; ils entouraient Constantinople avant de fondre sur elle. Les Hongrois, que menaçaient ce voisinage redoutable, avaient fait appel à la noblesse française; celle-ci se mit en mouvement pour leur porter secours, sous la conduite du duc de Nevers, fils du duc de Bourgogne. La France allait, pour la première fois, se trouver en contact avec les nouveaux dominateurs de l'Orient; cette rencontre fut marquée par l'étourderie héroïque qui amena le désastre de Nicopolis; une tristesse de plus s'ajoutait à tous les désastres qui affligeaient le règne de Charles VI. Mais la défaite même, en mettant les Français entre les mains du vainqueur durant une longue captivité, les débats relatifs à la rançon des captifs, l'échange de présents et de courtoisies qu'elle occasionna furent, pour les deux peuples, une révélation. L'estime que les vaincus avaient inspirée à Bajazet s'accrut encore lorsqu'un des chefs croisés qui avaient été en son pouvoir, le maréchal de Boucicaut, revint avec une nouvelle expédition et délivra Constantinople assiégée par le Sultan.

Le rapprochement, né de la guerre même, ne fit que s'accentuer sous les successeurs de Bajazet; on vit l'un d'entre eux, Bajazet deuxième du nom, offrir à Charles VIII l'échange du royaume de Jérusalem contre la remise de Zizime, son frère et compétiteur, alors détenu dans une des forteresses du royaume.

Enfin, se produisit, d'une manière inopinée, l'événement d'où devait sortir cette alliance de la France et de la Turquie, demeurée comme un des dogmes traditionnels de notre diplomatie. Vaincu à Pavie et prisonnier, François Ier avait vu son épée brisée, la fleur de sa chevalerie tombée; doutant de toute assistance chrétienne, il s'était tourné du côté des Turcs; on sait avec quel empressement le sultan Soliman II répondit à son messager. Ce fut l'origine d'un accord destiné à se prolonger pendant des siècles, assez fort pour résister à l'épreuve réitérée de violences et d'outrages réciproques, pour se reformer chaque fois que les circonstances en démontraient l'utilité.

Il en ressortait pour la France trois avantages. Premièrement, la France pouvait, désormais, compter sur les armées ottomanes pour prévenir, détourner ou amortir le choc de ses propres adversaires, en particulier de la puissante maison d'Autriche. En second lieu, le commerce établi avec les États du Sultan devenait l'une des sources les plus fécondes de sa prospérité. Enfin, le titre dont elle était investie de protectrice des catholiques en Turquie ajoutait à son prestige aux yeux de la chrétienté tout entière. Appuyée sur cette triple base, politique, commerciale, religieuse, l'influence de la nation qui avait inspiré et commandé les Croisades, qui avait eu des empereurs à Constantinople, allait refleurir en Orient, comme dans un domaine dont elle ne pouvait décidément être évincée, et y prendre des proportions dont il est difficile de se rendre compte aujourd'hui.

Par une singularité digne de remarque, l'accord politique ne fut jamais une alliance au sens strict et formel du mot. Jamais le Roi et le Grand Seigneur ne signèrent de traité qui liât l'un à l'autre les mouvements de leurs troupes. Sous l'ancienne monarchie, dès que la France prévoyait une attaque ou méditait une prise d'armes, un émissaire était dépêché auprès de la Sublime-Porte; nos agents à Constantinople entraient en campagne; ils corrompaient le grand vizir, gagnaient le grand prêtre des musulmans, le « mufti », se mettaient en rapport avec les eunuques du sérail, quelquefois même avec les sultanes au fond du harem; mais il leur était interdit de rien signer. Si nos rois n'ignoraient pas que l'Europe possédait la certitude morale de leur complicité avec l'Infidèle, ils n'entendaient point lui en laisser saisir la preuve matérielle et palpable.

Il en allait autrement de l'accord commercial et de l'accord religieux; ici, il y avait moins à craindre de soulever les récriminations de la chrétienté; l'un et l'autre étaient consignés dans des actes authentiques, revêtus du sceau et de la signature de Sa Hautesse le Grand Seigneur, et qui portent, dans l'histoire de la diplomatie, le nom de *Capitulations*.

Les Capitulations concédées par la Porte à nos rois sont au nombre de sept; nous n'entendons parler que des Capitulations en forme de *traités*, lesquels supposent deux parties

contractantes s'obligeant l'une envers l'autre [1]. La première capitulation intervint entre Soliman II et François Ier (1535); la seconde entre Sélim II et Charles IX (octobre 1569); la troisième entre Amurat III et Henri III (juillet 1581); les quatrième et cinquième entre Méhémet III et Ahmet Ier et Henri IV (février 1597, mai 1604); la sixième entre Méhémet IV et Louis XIV (5 juin 1673); la septième entre Mahmoud Ier et Louis XV (28 mai 1740).

De ces sept instruments diplomatiques, les trois derniers sont les seuls qui fassent mention expresse des affaires religieuses, partant les seules dont nous ayons ici à nous occuper.

V

La capitulation obtenue le 20 mai 1604, du sultan Ahmet Ier, par le marquis de Brèves, représentant de Henri IV, doit être considérée comme le point de départ de notre protectorat officiel en Orient. La question des Lieux-Saints, celle du libre exercice de la religion en pays musulman étaient restées incertaines, mal définies, malgré les rescrits de tolérance, déjà nombreux, dus à la bienveillance des sultans qui s'étaient succédé à Constantinople depuis Soliman le Grand. Par son adhésion au culte de la très grande majorité de ses sujets, le chef de la maison de Bourbon était désigné pour prendre en main, d'une manière plus efficace, la tutelle du catholicisme dans les pays du Levant. Cette considération, jointe au désir de dépouiller Anglais et Vénitiens du droit de *pavillon*, qu'ils avaient usurpé sur nos privilèges, décida Henri IV à demander le renouvellement de la capitulation de 1537. Il profita de la mort de Méhémet III et de l'avènement de son fils Ahmet Ier pour donner l'ordre à l'ambassadeur de France de reprendre les négociations sous le nouveau règne, comme cela s'était pratiqué à l'avènement de chaque sultan, depuis le traité conclu par François Ier.

La concession faite aux Anglais et aux Vénitiens de naviguer sous leur propre bannière ne fut point, pour lors, rap-

1. Nous aurons l'occasion de nous expliquer davantage au sujet de cette catégorie de *capitulations*, revêtues de la sanction des souverains contractants et qui nous paraissent avoir la force de véritables *traités*.

portée. Mais par l'acte de 1604, le roi obtenait des avantages signalés en faveur de la religion.

Après l'échec des croisades, lorsque les chevaliers avaient quitté la Palestine, les religieux étaient demeurés; l'ordre institué pour prier auprès du Saint-Sépulcre était devenu son unique défenseur, et, pareil à ces détachements qu'une armée en retraite abandonne parfois derrière elle et qui savent se maintenir au milieu des masses profondes de l'ennemi, il avait continué de tenir garnison chrétienne autour des sanctuaires de Jérusalem. Lorsque la France reparut en amie dans l'Orient soumis aux Turcs, elle retrouva les moines fidèles à leur consigne ; il s'agissait de leur assurer une existence moins précaire. En 1604, la faculté pour eux de conserver la partie des Lieux Saints dont ils étaient restés possesseurs fut inscrite dans la capitulation et placée sous la garantie royale :

« Art. V. Pour l'honneur et amitié d'iceluy Empereur, nous « voulons que les religieux qui demeurent en Hiérusalem et « servent l'église du *Comame*[1], y puissent demeurer, aller et « venir sans aucun trouble ni empeschement, ains soient « bien receus, protégez et aidez et secourus en la considéra- « tion susdite. »

Comme les religieux qui desservaient les sanctuaires, les fidèles qui accomplissaient le pèlerinage de Jérusalem étaient souvent molestés et exploités par les juges et gouverneurs musulmans ; d'où l'article IV de la capitulation :

« Art. IV. Voulons et commandons que les subjects dudit « Empereur de France et ceux des Princes ses amis alliez « puissent visiter les Saints-Lieux de Hiérusalem, sans qu'il « leur soit mis aucun empeschement, ny faict tort. »

La sixième capitulation fut négociée par Charles-François Olier, marquis de Nointel, qui représenta Louis XIV en Orient, de 1670 à 1679. Nointel avait paru à Constantinople lors de la plus grande crise qu'aient eu à subir, sous la monarchie, nos relations avec la Porte. Vers le milieu du dix-

1. Du turc : *Kyâmeh* (résurrection). Certains scribes musulmans ont substitué à ce mot celui de *koumâmeh*, qui signifie : ordure, immondices.

septième siècle, le Roi et le Grand-Seigneur, ces amis de vieille date, s'étaient presque brouillés à la suite de torts réciproques. Nos droits anciens étaient outrageusement méconnus et semblaient périmés. Il s'agissait, pour Nointel, d'obtenir un renouvellement des capitulations qui finirait la querelle, remettrait en vigueur et accroîtrait nos privilèges. D'abord l'ambassadeur eut à essuyer mille rebuffades ; deux années durant, il lutta en vain contre la superbe ottomane, contre les ruses de la politique orientale, ses atermoiements et perpétuelles remises. Ce ne fut qu'en 1673 que la réussite foudroyante des premières entreprises de Louis XIV contre la Hollande, en prouvant la force de nos armes et en jetant partout l'épouvante, détermina la Porte à conclure. Le 5 juin, Méhémet IV renouvelait solennellement les capitulations, dans la ville d'Andrinople.

Laissons de côté les articles relatifs au commerce, qui allaient permettre à notre marine marchande de ressaisir la prééminence sur celles des Anglais et des Hollandais. Ce qui ressort plus particulièrement de la capitulation de 1673, c'est la protection spéciale qu'y trouva la religion catholique. L'acte se divisait en deux parties : Reproduction des stipulations anciennes, addition de stipulations nouvelles. Les quatre premiers paragraphes de cette seconde partie intéressaient la religion. Les troisième et quatrième garantissaient aux Jésuites et aux Capucins la tranquille possession de leurs églises de Galata; aux Français en général, le libre et tranquille exercice du culte, avec exemption de toute redevance, dans leurs églises « qui sont à Smyrne, Seyde (Saïda) et à « Alexandrie et dans toutes les autres eschèles de l'Em« pire ». Le deuxième voulait à nouveau « que tous les « Français et tous ceux qui sont sous leur protection, « de quelque sorte qu'ils puissent être, qui vont et « viennent en Jérusalem, ne soient point tourmentez ni « molestez ».

Le premier article additionnel avait une portée plus considérable ; il était conçu en ces termes : « Que les evesques et « religieux de secte latine qui sont sujets à la France, de « quelque sorte qu'ils puissent estre, soient, *dans tous lieux* « *de notre empire*, comme ils estoient auparavant, et y fassent

« leurs fonctions sans que personne les trouble ni les em-
« pesche..... »

Pour en saisir la portée, il faut se rappeler que les Franciscains n'étaient plus seuls, en Orient, montant la garde autour du Saint Sépulcre. D'autres ordres, Dominicains et Lazaristes, Capucins et Jésuites s'étaient glissés dans toutes les grandes villes, dans tous les ports de la Turquie ouverts à notre commerce; la France avait obtenu qu'ils y fussent tolérés, en alléguant la nécessité de pourvoir aux besoins spirituels de ses consuls et de ses marchands. Désormais, Louis XIV faisait admettre solennellement par les Turcs l'existence de ces missions, quelque peu subreptices à l'origine.

Tel que les Turcs l'interprétaient, le texte que nous avons cité contenait à la fois une reconnaissance et une restriction. Confirmant l'existence des établissements déjà créés, il ne nous autorisait point à en fonder de nouveaux; permettant aux missionnaires l'exercice de leur ministère auprès de nos nationaux, il leur refusait toute autre attribution. Mais le zèle pieux du Roi, le prestige dont il jouissait alors, — c'était au moment de la paix de Nimègue, — n'admettaient point qu'aucune borne fût posée à ses desseins de prosélytisme; il fit de la concession obtenue le point de départ de nouveaux progrès. Les religieux latins durent s'enhardir, sortir de l'ombre du drapeau français, s'engager dans les parties centrales de l'Empire, pénétrer jusque dans ses provinces les plus éloignées, Mésopotamie, Tauride, Géorgie, soutenus à distance par notre protection qui ne les quittait point, agissait sans cesse en leur faveur, obtenait pour leurs établissements, à défaut d'une licence générale, des permissions individuelles; en un mot, secondait, par tous les moyens, leur pacifique invasion. Des congrégations italiennes étaient venues s'adjoindre aux nôtres : elles relevaient de la Propagande; mais notre gouvernement se réservait sur leurs actes un droit de contrôle, et, en échange de sa protection, exigeait leur obéissance.

La haute situation faite à la France en Orient par l'acte de 1673 se maintint pendant toute la durée du règne de

Louis XIV; et, dans les premières années du règne de Louis XV, notre protectorat remportait encore un succès considérable. Une lutte acharnée se poursuivait entre les Latins et les Grecs, à Jérusalem, dans l'église même du Saint-Sépulcre; tantôt querelle sacerdotale sourde et patiente, tantôt conflit à main armée qui ensanglantait le pied des autels. Chacun des monuments qui, dans l'intérieur du temple, rappellent le souvenir des différentes scènes de la Passion, et par-dessus tout le Tombeau sacré, était disputé avec une invincible opiniâtreté. En 1717, à la suite d'une croisade diplomatique qui avait duré cinquante ans, la France obtint un firman autorisant les Latins à réparer la coupole du Sépulcre; cette décision consacrait leur droit, en les admettant à faire acte de propriété sur le domaine contesté. Les travaux s'exécutèrent avec solennité, sous la protection d'un corps d'armée turc campé sur la montagne de Sion. Cette conquête nouvelle du Saint-Sépulcre mit l'Orient en émoi; la Porte fit un si grand état de la faveur octroyée qu'elle envoya un ambassadeur en porter à Paris la notification officielle.

Cependant la décadence de l'Islam avait commencé. Attaquée par l'Autriche et par la Russie, tantôt unies, tantôt séparées, la Turquie, depuis la levée du siège de Vienne (1683) jusqu'au traité de Passarovitz (1718), avait perdu, en moins d'un demi-siècle, plus de territoires que nous n'en avons vu, de nos jours, se détacher d'elle. Notre crédit auprès du Divan ne devait pas tarder à se ressentir de cet affaiblissement progressif de la puissance ottomane. Pour désarmer ses redoutables adversaires, la Porte s'apprêtait à leur sacrifier nos propres avantages. Déjà, par le traité de Carlowitz (1699), l'Empereur s'était fait associer nominalement à notre protectorat religieux; par le traité de Passarowitz, il avait assuré au commerce de l'Autriche des privilèges égaux à ceux qui nous avaient été conférés. Après 1726, — c'est la date d'origine de l'alliance séculaire des deux cours impériales, — notre ambassadeur à Constantinople vit son influence balancée et parfois supplantée par la faveur croissante des envoyés d'Autriche et de Russie. L'intervention de nos agents devenait de plus en plus impuissante à défendre les catholi-

ques. A des persécutions locales succédaient contre nos missionnaires des mesures générales et permanentes ; dès 1724, un firman leur avait interdit toute communication avec les sujets du Grand-Seigneur; un autre, rendu en 1726, leur ordonna de quitter tous les lieux où la France n'avait point de consuls; c'était réduire la propagande catholique aux limites étroites dans lesquelles le texte de 1673 avait prétendu l'enfermer, et, d'un trait de plume, effacer l'œuvre de cinquante années. Troublés dans leur ministère, menacés dans leur sécurité, les religieux latins commençaient à douter de la France, et déjà l'on avait vu certains d'entre eux répudier notre patronage; les missions de Tunis s'étaient placées sous la protection de l'Empereur, devenu maître, depuis le traité d'Utrecht, des parties de l'Italie les plus voisines de l'Afrique.

Du reste, les concessions de la peur avaient complètement échoué. Autriche et Russie, bien loin de suspendre leurs attaques, venaient de se coaliser de nouveau; et, après avoir asservi la Pologne, déclaraient successivement (1736, 1737) la guerre aux Turcs. Ceux-ci s'avouaient incapables de tenir tête à l'orage : la dissolution de leur empire paraissait prochaine. La Turquie, cependant, devait sortir de cette épreuve intacte et même fortifiée. Elle trouva sa ressource dans le courage de ses soldats, dans cette valeur guerrière qui survit chez elle à l'écroulement des autres vertus. Mais, par-dessus tout, elle dut son salut à l'action énergique et habile de notre diplomatie.

La France avait alors pour ambassadeur à Constantinople un homme d'un mérite supérieur, le marquis Louis Sauveur de Villeneuve. Villeneuve avait déjà su ranimer la confiance des Ottomans et ménager à leurs armes des succès inespérés. On était au mois de mai 1739. L'effort principal de la lutte se concentrait autour de Belgrade, un de ces lieux que leur situation destine à devenir le point de rencontre des peuples et l'éternel enjeu des batailles. Les Turcs avaient perdu la place et aspiraient à la reconquérir. Au plus fort du siège, tandis que cinq cents pièces d'artillerie se répondaient de part et d'autre, Villeneuve se présente en pacificateur; en plein camp ottoman, sous les tentes surmontées du croissant,

il improvise et préside un congrès, où il sait profiter d'une défaillance momentanée de l'Autriche pour séparer les deux cours alliées et leur faire successivement la loi. En vertu des deux traités qui furent signés (traité du 11 septembre 1739 avec l'Autriche; traité du 18 septembre avec la Russie), les envahisseurs repassaient la frontière, refluaient à l'Ouest et au Nord.

La Turquie était sauvée, la Turquie était victorieuse; elle ne pouvait rien refuser à Villeneuve comme prix de son entremise diplomatique. Villeneuve demanda le renouvellement des capitulations. Cette faveur, déjà obtenue à plusieurs reprises, offrait divers avantages : d'abord, c'était une occasion de faire introduire dans le code de nos privilèges quelques clauses nouvelles et profitables; puis, comme il était d'usage, après chaque renouvellement, d'adresser aux gouverneurs des provinces et des villes un exemplaire des capitulations modifiées, cet envoi, en rajeunissant le titre qui nous établissait en Orient, lui rendait plus de force et de prestige; il rappelait nos consuls à la connaissance de leurs droits, et les commandants turcs au sentiment de leurs devoirs. Le 28 mai 1740, Mahmoud Ier signait les nouvelles capitulations.

L'acte de 1740 fait d'abord allusion aux capitulations anciennes dont il reproduit les principales dispositions. Aux quarante-trois articles tirés du texte antérieur, s'en ajoutent quarante-deux autres, entièrement nouveaux. Parmi les articles nouveaux, ceux qui portent les numéros 82 et 84 ont trait spécialement à la religion. Fortifiés encore par d'autres passages du document, ils consacrent, de la manière la plus explicite, notre droit de protectorat sur les catholiques occidentaux, sur les religieux latins, à quelque nation qu'ils appartiennent. — « Les sujets des nations ennemies (*harby*), « est-il dit, peuvent aller et venir librement dans l'Empire « et visiter les Lieux Saints, pourvu que ce soit sous la « *bannière de l'Empereur de France.* » — « Les religieux qui « professent la religion franque, est-il dit encore, qui prient « pour l'Empereur de France, de quelque nation qu'ils soient, « ne seront point troublés dans l'exercice de leurs fonctions. » La protection des personnes se complétait par la protection des biens. Aux termes de l'article 82, tous les établissements

des religieux latins, pourvu qu'ils fussent placés sous la protection du Roi, étaient formellement reconnus; la Porte s'engageait à donner les autorisations nécessaires ponr la réparation des édifices sacrés au fur et à mesure des besoins; défense était faite aux pachas, cadis et commandants de pénétrer plus d'une fois par an dans « le Sépulcre de Jésus », non plus que dans les autres églises et pèlerinages de la Terre Sainte.

Mahmoud ne se contenta pas de signer la Grande capitulation; il envoya en France une ambassade extraordinaire chargée de l'offrir au Roi. On peut lire dans le *Mercure*, ou dans le Journal du chroniqueur Barbier, tous les détails du passage des Turcs parmi nous[1].

Au surplus, les capitulations de 1740 avaient moins pour effet d'accroître nos droits que de les dégager avec netteté; tranchant un grand nombre de points débattus, prévoyant tous les cas, faisant face à tous les besoins, déclarées d'ailleurs valoir pour toujours, elles définissaient avec tant de précision et de fermeté notre situation dans le Levant que la nécessité de les renouveler ne se fit plus sentir; rappelées dans les traités conclus de nos jours avec la Sublime-Porte, elles continuent d'être la base des privilèges que nous conservons dans les échelles du Levant.

Cette base antique n'a-t-elle pas fini par s'ébranler quelque peu avec le temps? Invoqué en particulier comme la charte de notre protectorat religieux, le texte de 1740 est-il resté, à ce point de vue, une loi vivante; n'est-il plus qu'une lettre morte? Les transformations de l'Empire ottoman, les succès de nos rivaux, nos propres défaillances en ont-ils affaibli ou même périmé la valeur : c'est à quoi nous essaierons prochainement de répondre, en recherchant quels sont les *périls* que court actuellement notre Protectorat.

HIPPOLYTE PRÉLOT, S. J.

1. *Mercure de France* (1742), t. II ; — *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, par Barbier, publié par la Société de l'histoire de France, t. II, p. 312 et suiv. (édition Charpentier, t. III, p. 327).

UNE RELIGIEUSE ENSEIGNANTE

AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION

LA FONDATRICE DES *OISEAUX*

(Deuxième article[1])

IV

La Congrégation de Notre-Dame, ainsi que les autres Ordres anéantis ou dispersés aux quatre vents, renaissait peu à peu sur les ruines amoncelées par la Révolution « satanique », en même temps que l'Église reprenait son empire sur les âmes secouées par quinze ans de tempêtes. Notre-Seigneur rentrait dans ses droits, et il vérifiait, au cloître Saint-Benoît, sa consolante promesse de l'Évangile : « Partout où vous serez deux ou trois réunis en mon nom, je serai au milieu de vous[2]. » En 1809, il vint habiter l'humble sanctuaire que lui prépara la pauvreté. Voici à quelle occasion.

Aux approches de Pâques, la Mère Euphrasie s'entretenait avec ses sœurs des usages qu'elle avait trouvés et admirés dans le couvent de Rungis ; elle leur raconta, par exemple, comment, au matin de la grande fête de la Résurrection, tout le monde se levait, dès trois heures et demie, pour chanter le *Regina cœli* avant l'office ; en vue d'imiter les saintes femmes qui, aux premières lueurs de l'aube, étaient accourues au tombeau. Maîtresses et enfants réclamèrent, d'une voix, le rétablissement de cette gracieuse coutume ; une seule difficulté s'y opposait, mais elle était grave. Tous les coins et recoins du cloître étaient occupés : il n'y avait pas la moindre place pour y établir une chapelle. Par bonheur, la piété, plus encore que la nécessité, est industrieuse. On décida que le dortoir se transformerait en sanctuaire ; et ce

1. V. *Études*, 5 novembre 1898, p. 312.
2. *S. Matth.*, XVIII, 20.

fut tôt fait. Les matelas qui, faute de bois de lit, étaient posés sur le plancher, disparurent comme en un clin d'œil ; la cheminée devint l'autel ; on alluma toutes les lampes, candélabres et bougies de la maison ; enfin on attendit l'heure glorieuse du Sauveur et, quand elle sonna, toutes les voix chantèrent, dans un élan de joie, le *Regina* et l'*O filii*. Pour cette mémorable circonstance, on avait remis au jour les vieux bréviaires, qui composaient presque tout le bagage de Mère Euphrasie, au sortir du couvent de Rungis.

L'oraison finie, il n'était pas encore cinq heures ; que faire en attendant le réveil des élèves ? — Puisque nous avons des bréviaires, pourquoi ne réciterions-nous pas l'office ? demande la Supérieure. On le récite avec entrain. — Pourquoi ne pas continuer pendant l'octave ? Approbation générale. Donc, chaque matin, nouveau déménagement et métamorphose du dortoir. Mais, à la longue, c'était une fatigue et une perte de temps : il y avait urgence à y pourvoir ; en escomptant les fonds secrets de la Providence, il était possible de louer le second étage de la maison où l'on évoluait avec tant de peine. Le second étage fut loué, et l'on y réserva la plus vaste salle pour servir d'oratoire. Un excellent chrétien, père de l'une des élèves[1], fit faire un autel, acheta un tabernacle et des chandeliers de bois *peints en noir* avec des *filets d'or*. C'était un luxe sans précédent, une magnificence à laquelle, jusque-là, personne n'était accoutumé au cloître Saint-Benoît : la ferveur s'en accrut d'autant. Et de quel cœur priaient, dans ce nouveau sanctuaire, les mères et les enfants ! Car tout était commun : prières et travaux.

Le premier jour du mois de mai, chant solennel de l'*Ave Maris stella*, mais aussi du *Veni Creator ;* on était sur le point de prendre une grande détermination où le secours de l'Esprit de Dieu était indispensable. Peut-être la maison d'école allait-elle définitivement se changer en couvent, et les maîtresses devenir tout à fait religieuses. On ne désirait rien tant. M. d'Astros, vicaire capitulaire de Paris en 1809, l'intrépide défenseur des droits de l'Église, et dont le zèle allait être payé par la prison, était un des conseillers de

1. M. Le Sueur.

Mère Euphrasie; elle lui soumit le projet en question. Après long et mur examen, M. d'Astros donna un avis favorable, et la nuit de Noël de 1809 vit naître au faubourg Saint-Jacques un petit monastère dont l'opulence ne contrastait pas trop avec la crèche de Bethléem ; l'heure ne pouvait être mieux choisie pour l'établissement d'une communauté des filles de Notre-Dame, dont la Congrégation est née en la nuit de Noël 1597. Cette nuit-là, dans l'église de Mattaincourt, Alix Le Clerc et ses premières compagnes étaient venues, en vêtements noirs, communier des mains du *bon Père* Pierre Fourier. A Noël 1809, Mère Euphrasie et ses sœurs revêtirent une robe noire et un petit bonnet blanc ; quand elles parurent à l'église Saint-Benoît sous ce costume, ce fut un véritable émoi dans le monde dévot de la paroisse. On en parla beaucoup, en bien, en mal; puis, selon le mot charmant de l'auteur à qui nous devons ce récit, on se tut lorsqu'on n'eut plus rien à dire.

Au nouveau monastère, il fallait un aumônier : où le prendre ? comment le payer ? Deux graves difficultés, mais promptement résolues. Un ancien Bénédictin, M. Bailly, s'offrit de lui-même pour cette charge ; il n'avait rien ; il ne voulait rien accepter en retour de ses services ; bien plus, il contraignait les Mères à recevoir les honoraires des messes qu'il disait partout ailleurs que chez elles. Le bon vieux moine leur apprenait le plain-chant, les formait aux cérémonies, leur adressait des exhortations débordantes de piété et d'onction. Enfin, n'oublions point que, par M. Bailly, la Mère Euphrasie avait connu cette honnête marchande de dentelles, Mme Joly, dont la boutique et l'atelier, vraies pépinières ou succursales du couvent, fournirent d'excellentes novices à la Congrégation de Notre-Dame.

Outre l'ancien Bénédictin, le couvent avait aussi pour Père dévoué l'abbé Fleury, autrefois directeur de la Mère Euphrasie, à Rungis. Il avait alors soixante-dix ans ; il appartenait au clergé de Saint-Benoît ; il n'en continuait pas moins assidûment son ministère de zèle près de la famille renaissante au cloître. Nommons enfin un autre ami fidèle de la maison, le docteur Juglar, qui prodiguait ses soins aux sœurs et aux enfants, et qui jamais ne voulut entendre parler de la

moindre rétribution pour ses visites. Une famille religieuse est tenue, comme toute autre famille, et plus strictement encore, à la reconnaissance ; dette sacrée, dette du cœur, que l'on tâche de solder par le souvenir, la prière et le respect de ces noms inscrits dans les annales.

Des personnages ne dédaignaient pas non plus de visiter l'école et d'encourager l'essor de cette œuvre. Ainsi, l'archevêque de Thèbes, Mgr de Morozzo, vint baptiser dans la chapelle une jeune juive, dont la Mère Euphrasie fut marraine. Ce fut une solennité pour laquelle on se mit en frais; la grande salle, qui servait à la fois de classe, de réfectoire et de dortoir, avait été parée de tout ce qu'on avait sous la main ; et, pour le déjeuner du prélat, on tira d'une vieille armoire l'antique vaisselle qui avait figuré jadis au repas de noce de l'aïeul de Mlle Fouchet.

A cette même époque, la Mère Saint-Ambroise venait de reconstituer sa communauté de Rungis, dans les murs de l'Abbaye-aux-Bois. N'était-il pas à propos de ménager un rapprochement, peut-être même une fusion, entre la maison de la rue Saint-Jacques et celle de la rue de Sèvres? L'avis unanime de MM. Emery, Duclaux, d'Astros et Fleury fut — en dépit des appréhensions et des humbles résistances de la Mère Euphrasie — que la communauté du cloître Saint-Benoît garderait son autonomie. En conséquence, les novices se préparèrent à leur profession. Le 1er janvier 1811, la supérieure se rendait chez M. d'Astros; elle devait prendre avec lui les dernières dispositions touchant l'examen des futures professes, quand elle rencontra dans la rue l'archevêque de Thèbes, qui la retint quelques instants. En arrivant chez le grand vicaire, quelles ne furent pas sa surprise et sa désolation ! L'abbé d'Astros venait d'être arrêté, par ordre de l'empereur; ainsi que toutes les personnes qui avaient eu affaire avec lui dans la matinée[1]. Mère Euphrasie l'avait échappé belle ! Moins heureuse, — ou, à regarder les choses des yeux de la foi, plus privilégiée, — Mme de Soyecourt, prieure des Carmé-

1. Le *crime* de l'abbé d'Astros était la publication de la Bulle d'excommunication lancée par Pie VII contre Napoléon. Il fut enfermé à Vincennes et il y resta prisonnier jusqu'en 1814. Il fut ensuite évêque de Bayonne, archevêque de Toulouse, puis cardinal.

lites, avait été emprisonnée[1]. Les oratoires privés venaient d'être fermés par mesure de police; tout comme si l'on eût encore été en République. Le monastère du cloître Saint-Benoît n'était pas assez connu pour mériter cet excès d'honneur : il devait son salut à son enviable obscurité; mais, si la police allait le découvrir, n'y avait-il pas à craindre les foudres d'un pouvoir inquiet et terrible? Malgré tout, quand le jour fixé pour la profession arriva, on résolut de passer outre et de compter sur le seul pouvoir tout-puissant et paternel de Dieu. Les pensionnaires furent envoyées en grand congé à la campagne, chez une amie de la maison. C'était le 13 janvier, octave des Rois, vers huit heures du soir. Comme au cénacle, les portes furent soigneusement fermées, *propter metum;* M. Bailly présida la cérémonie, à la lueur d'un unique cierge. Le luxe déployé pour la circonstance était à l'avenant : l'officiant et la supérieure n'avaient, pour eux deux, qu'un seul livre; une vieille robe fendue par devant servit successivement de manteau de chœur aux nouvelles professes; une pièce de drap brun que prêta M. Fleury, deux châles rougis par le temps tinrent lieu de drap mortuaire. Et là, dans cette catacombe, à la lueur tremblante du cierge, le vieux moine fit un discours qui contrastait tellement avec tout cet appareil de pauvreté, qu'il parut étrange : il annonçait que l'étincelle cachée deviendrait un flambeau lumineux; il parlait à voix basse et tout son auditoire tremblait aux moindres bruits; mais il leur redisait la parole du Sauveur : « Ne craignez pas, petit troupeau; car c'est à vous que je donnerai le royaume! »

Promesse bien douce; mais quelle apparence y avait-il que les prophéties du vénérable fils de saint Benoît dussent s'accomplir! Prophéties, ou simple désir d'un cœur d'apôtre, le fait est que ses paroles semblèrent se réaliser, au lendemain de cette journée de sacrifice.

1. « Madame de Soyecourt, par respect pour l'Ordre religieux auquel elle appartenait, et en mémoire de son père égorgé là, avait racheté une partie du couvent des Carmes, le 25 août 1797. » (*La Congrégation,* par M. Geoffroy de Grandmaison ; p. 42.)

V

Le *petit troupeau* grandissait à vue d'œil; la communauté recevait des novices et le pensionnat se peuplait d'une façon en quelque sorte trop consolante : la place manquait au cloître. Il fallut absolument songer au choix d'un domicile plus vaste. Une ancienne religieuse qui vivait encore dans le monde, mais toute dévouée à la Mère Euphrasie, lui indiqua l'hôtel de Torpane, dans la rue des Bernardins, non loin de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

C'était, au dix-septième siècle, la maison de famille des Bignon. Voici ce qu'en écrivait Piganiol de la Force, vers le milieu du dix-huitième siècle : « L'abbé Bignon l'a occupée assés longtems, et puis la vendit à *Chol de Torpane*, chancelier de la Principauté souveraine de Dombes, aux héritiers duquel elle appartient encore aujourd'hui (1742)[1] ». — L'hôtel Torpane a été détruit en 1830. Voici ce qu'en disait, en 1875, l'historien des rues de Paris, qui agrémente son érudition d'un style dont nous n'avons point à souligner les fantaisies. Après avoir parlé du cloître des Bernardins, ancien hôtel de l'avocat général Bignon, il ajoute :

Le couvent qu'on dit des Oiseaux, cette volière de filles bien élevées, gazouilla sous la Restauration, à la place maintenant occupée par un chantier : n°s 17 et 19.

Un fragment moussu de l'édifice pend encore; l'isard s'y croirait sur une roche fleurie des Pyrénées, contemporaine du déluge; et, par alluvions successives, la grande ville moderne monte toujours, renouvelant l'ancienne, aussi vite que si la peste s'y était déclarée...

Multa renascentur! Ces deux mots prophétiques de consolation étaient la tête d'une inscription latine, mise à jour en 1830 par la démolition du bâtiment, qui toutefois n'est remplacé encore que par des piles de bois.

Jacques Le Fèvre, abbé de la Chaise-Dieu, membre des conseils secrets de Charles IX, avait fait élever cette construction, à ses frais, en l'année 1566. Une représentation dessinée de l'édifice se retrouve chez M. Destors. Jean Goujon l'avait enrichi de sculptures, assez remarquables pour que l'Ecole des Beaux-Arts ait placé dans sa seconde cour une partie de ces œuvres d'art, rachetées et remontées en placage après avoir été sciées. L'hôtel de l'abbé Le Fèvre, après de nombreuses mu-

1. Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. IV, p. 727.

tations, appartenait à M. de Torpagne (*sic*), lors de la grande Révolution. L'Etat s'en empara[1].

En 1812, l'hôtel n'appartenait plus à l'État; il avait passé aux mains d'un meilleur maître.

Mais où trouver douze cents francs, pour payer d'avance six mois de loyer? Le tuteur d'une des élèves, M. d'Aireaux, averti de la situation, fournit la somme nécessaire et pourvut aux frais d'urgente nécessité. Le déménagement coûta peu : les meubles trop lourds furent entassés sur des charrettes; le reste fut transporté à bras par les maîtresses et les élèves, munies chacune d'une ou de plusieurs chaises, selon leur force, ou portant, deux à deux, bancs, pupitres, tables et ustensiles de cuisine; singulier spectacle qui, probablement, ne se pourrait guère renouveler aujourd'hui, sur les flancs de la montagne Sainte-Geneviève. Le généreux M. Le Sueur revendiqua son droit d'orner la chapelle, grande et jolie salle du premier étage, donnant sur le jardin; et le digne abbé Fleury reprit ses fonctions d'aumônier volontaire.

Un autre ancien directeur de Thérèse Binart, celui-là même qui, vingt-quatre ans auparavant, lui avait fait faire sa retraite de trente jours, le P. Thomas, vint s'offrir, tout juste après l'installation terminée, pour donner une grande retraite aux sœurs de l'hôtel Torpane. Sa proposition fut accueillie avec bonheur : la grande retraite eut lieu; et ce furent des jours de bénédictions, qui, en 1817, recommencèrent sous la direction du P. Druilhet[2].

En 1814, la première Restauration fut la cause d'un événement, dans les vieux murs du cloître des Bernardins; mais d'un événement qui combla toutes les âmes de joie. Le roi était rentré à Paris le 3 mai; ce fut le signal de la liberté du culte extérieur; et, cette année-là, tout Paris célébra la Fête-Dieu avec un éclat que l'on ne connaissait plus depuis vingt ans. M. Philibert de Bruillart, curé de Saint-Nicolas et futur évêque de Grenoble, pria si vivement la Mère Euphrasie d'éle-

1. Lefeuve, *Histoire de Paris*, etc., t. I, cinquième édition, p. 362-363.

2. En 1814, grâce à la Restauration, la Compagnie de Jésus s'était reconstituée en France. Le P. Julien Druilhet, prêtre depuis 1795, avait été un des premiers novices, avec les PP. Varin, Thomas et Ronsin dont nous parlerons plus au long dans la *Vie de la Mère Sophie*.

ver un reposoir dans la cour de l'hôtel, que l'on dut céder à son désir[1]; et ce fut l'occasion de déployer, en l'honneur du Saint-Sacrement, toutes les richesses de la maison; à savoir, les six flambeaux d'argent qui, pour les grands jours de fête, remplaçaient les chandeliers de bois noir. Le reste, vases et flambeaux de toute forme, avait été prêté par des amis; quant aux draperies, on n'avait que des draps blancs, mais ils étaient brodés de guirlandes vertes, qui en faisaient presque des œuvres d'art. La ferveur suppléa aux autres splendeurs; et ainsi furent inaugurées ces délicieuses solennités du triomphe eucharistique qui, aujourd'hui, se déroulent chaque année, sous les beaux ombrages et à travers les parterres fleuris des Oiseaux.

Vers ce temps-là, les instances du supérieur de Saint-Nicolas, M. Cotteret, avaient mis la Mère Euphrasie en rapport avec le P. Ronsin. Au premier abord, cette connaissance lui souriait peu; elle avait même pris la résolution de recevoir le révérend Père aussi froidement qu'elle savait le faire, quand elle ne voulait voir les gens qu'une fois. Mais sa résolution ne tint pas longtemps; sitôt qu'elle fut en présence de ce prêtre si bon et si zélé, elle sentit qu'elle avait affaire à un homme de Dieu et ses préventions tombèrent. Bien plus, dès cette première entrevue, commencèrent des relations de mutuelle confiance qui furent, pour la communauté, une source de ferveur et de grâces; parmi lesquelles, et au premier rang, il convient de placer la dévotion au Sacré-Cœur, que l'on regarde, aux Oiseaux, comme le plus précieux trésor de famille, — surtout à partir de juin 1833, époque où le *Mois du Sacré-Cœur*, pratiqué depuis dans l'Église universelle, prit naissance au pensionnat des Oiseaux.

Cinq ans après cette rencontre bénie, en 1818, la vénérable mère du P. Ronsin mourait dans la maison de la Mère Eu-

1. Il était curé de Saint-Nicolas depuis 1810. Pendant la Révolution, il était resté à Paris, où il avait exercé le saint ministère, auprès même des prisonniers et jusqu'au pied de l'échafaud. Il était un des *sept* prêtres fidèles qui avaient accepté ce périlleux honneur, et remplirent ce service, d'une façon régulière, au risque de leur vie. Il aida Mme Barat dans la fondation du Sacré-Cœur; fut nommé évêque de Grenoble en 1825; et mourut à l'âge d'environ quatre-vingt-seize ans. C'est sous l'épiscopat de ce vénérable prélat qu'eut lieu l'apparition de la Salette, en 1846. (Voir *la Congrégation*, par M. Geoffroy de Grandmaison; p. 121-124.)

phrasie, où elle s'était retirée en qualité de dame pensionnaire. Elle fut assistée à la dernière heure par son fils, après que le P. Varin lui eut donné l'extrême-onction, dans la chapelle même où elle avait désiré être portée, pour recevoir les derniers sacrements au pied de l'autel. Si le P. Ronsin fut profondément touché des soins dont elle était environnée par les filles de la Mère Euphrasie, on peut affirmer que lui-même leur laissa des leçons de foi et de résignation, qui édifièrent grandement tous les témoins. Après avoir dit la messe des funérailles, il s'en alla prêcher à Saint-Germain-des-Prés le sermon de sa station de carême, avec un calme et une présence d'esprit qui firent une vive impression sur l'auditoire.

La même année, 1818, fut une date décisive pour la communauté. L'hôtel Torpane était à son tour devenu beaucoup trop étroit. On y comptait jusqu'à deux cent trente enfants pauvres; celles de la paroisse Saint-Benoît ayant voulu suivre leurs maîtresses du cloître. Cette affluence réjouissait le cœur de Mère Euphrasie; c'était, à ses yeux, la vraie prospérité de sa maison; et elle rappelait sans cesse aux sœurs que le premier but de l'Ordre est l'éducation des petits et des humbles. Tâche constamment poursuivie, nous l'avons dit, par les religieuses de Notre-Dame; lesquelles furent, selon leur saint fondateur, « les premières qui se sont avisées de prendre comme dot et principale fonction de leur religion, le devoir d'instruire fidèlement et *gratuitement* les petites filles [1]... »; tâche où les consolations abondent; mais où les difficultés ne manquent point. A l'époque des *Cent Jours*, l'hôtel de Torpane en connut, dont on n'avait guère eu l'idée jusqu'à ces temps-là, dans les couvents de Notre-Dame. On dut clore volets et persiennes, pour se garantir contre les émeutes des écolières appartenant aux classes gratuites. Ces malheureuses enfants, ou, comme disent les *Annales*, « ces soldats en robe et en bonnet », s'étaient organisées en petites troupes régulières, munies de pierres et de bâtons pour briser les vitres; dignes héritières des sauvages bataillons de femmes qui avaient inauguré les *journées* de la Révolution. Les *Cent Jours* passèrent; la paix

1. *Lettres*, t. III, p. 101.

revint ; les révoltes et l'ingratitude n'avaient découragé ni la Supérieure, ni les religieuses, dont le dévouement était récompensé par le nombre toujours croissant de leurs élèves.

D'après le récit de M. Villemain, il y avait alors, à l'hôtel de Torpane, « soixante élèves et dix dames pensionnaires ; quarante ou cinquante externes ; deux cents enfants aux classes gratuites ; la maison, toute vaste qu'elle était, ne pouvait suffire à un si grand nombre ».

Où chercher un asile plus vaste et plus approprié aux usages d'une maison d'éducation ? On ne chercha pas longtemps. Toutefois, on ne saurait oublier ici les actives et généreuses démarches de Mère Euphrasie, pour racheter, s'il était possible, l'ancien couvent de la Congrégation, situé rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont, et qui venait d'être mis en vente. C'était de là qu'étaient parties les Mères, toujours très aimées, qui l'avaient accueillie à Rungis : ces vieilles murailles avaient été longtemps sanctifiées par les vertus des filles du bienheureux Fourier ; mais, malgré l'attrait du souvenir, elles étaient bien sombres : elles faisaient peur — pour dire le mot — aux sœurs qui vinrent les visiter avec Mère Euphrasie ; mais qui eurent grand soin, dans leur respectueuse affection, de ne pas manifester leur répugnance.

Saint Joseph fut prié avec ferveur de prendre les intérêts de la communauté dans cette affaire, et l'on était encore à genoux, quand M. Le Sueur, l'ami toujours dévoué, entra en disant : « La maison est adjugée... » Toutes les sœurs se regardaient avec un peu de tristesse : « Mais ce n'est pas à vous », se hâta d'ajouter le charitable messager. La joie revint : Mère Euphrasie fut avertie de l'impression fâcheuse produite sur les visiteuses, et saint Joseph y gagna un redoublement de confiance [1].

Il y avait, à l'extrémité de la rue de Sèvres, au coin du

1. C'est en 1674 que les religieuses de Notre-Dame étaient venues s'y établir. Elles y demeurèrent, nous l'avons vu, jusqu'à la Convention. Le 12 messidor, an IV (1796), la Nation fit vendre les bâtiments. De 1821 à 1846, l'ancien couvent de Notre-Dame fut occupé en partie par des Visitandines ; et ensuite, dit Lefeuve, « par les religieuses de Jésus-Christ ». (Tome I, 5e édit., p. 411.) — On l'a démoli, il y a seulement quelques années, pour faire place au square des Arènes. (P. H. Chérot, *lib. cit.*, p. 68.)

boulevard des Invalides, un vieil hôtel fort délabré, dépourvu en maints endroits de portes et de fenêtres, vraie maison abandonnée qui attendait un acquéreur pour reprendre une forme et une vie. On l'appelait l'*Amaury;* peut-être par une corruption du nom de son ancien possesseur, M. de Mory, caissier général de la Compagnie des Indes, qui, forcé d'émigrer, l'avait vendu précipitamment en 1793. On l'appelait aussi *Hôtel des Oiseaux;* voici à quelle occasion : « L'un des propriétaires ou locataires avait établi dans son jardin d'immenses volières qu'il entretenait à grands frais. Son peuple ailé, appelé de tous les points du globe et royalement entretenu, divertissait les allants et venants du boulevard, grâce à la grille à jour, aujourd'hui murée, qui entourait son enclos [1]. » Et l'on avait tout naturellement baptisé l'hôtel du nom de ses joyeux habitants.

D'après une tradition, le propriétaire de l'hôtel des Oiseaux était le marquis du Lau d'Allemans. Si l'on en croit le *Dictionnaire Larousse*, ce serait le statuaire Pigalle, mort en 1785. C'est aussi l'avis de l'historien des rues de Paris ; d'après lequel les fameuses volières n'étaient peut-être pas peuplées d'oiseaux vivants, mais seulement d'oiseaux peints. « La maison, dit-il, qui a dû un si joli surnom à une volière en vue du boulevard, ou bien à une volée d'oiseaux peints à l'intérieur d'une salle, appartenait au célèbre sculpteur Pigalle [2]. » Cette étrange opinion du docte Lefeuve touchant les « oiseaux peints » est contredite par tous les souvenirs que nous avons pu recueillir et nous semble détruite de fond

1. *Vie de la R. M. Marie-Anne* (Maria de la Fruglaye, t. I, p. x).

2. *Histoire de Paris*, *rue par rue*, *maison par maison*, par Lefeuve. (Tome III, 5e édit., p. 215.) — Dans un autre volume, Lefeuve revient encore à son idée des *oiseaux peints*. Nous le citons pour mémoire : « On dit aussi de la maison des Oiseaux, à l'angle de la rue de Sèvres et du boulevard des Invalides, qu'elle doit ce sobriquet à une ancienne volière. Toutefois, il est plus constant que le sculpteur Pigalle, propriétaire de cette maison, fit peindre sur le mur d'une salle une multitude d'oiseaux... » (Tome IV, p. 722.) De cette salle, aux Oiseaux, point de traces, ni de nouvelles ; les *Annales* portent même cette expresse mention, en parlant de la première visite que Mère Euphrasie vint faire à l'hôtel des Oiseaux, en 1818 : « Les salles étaient vastes, mais sans ornement. »

— Au dernier siècle, juste en face des Oiseaux, à l'angle de la rue de Sèvres, il y avait un théâtre fort singulier, désigné sur les vieilles cartes

en comble par les *Annales* du monastère, où on lit cette phrase écrite à la date de 1833 : « Les volières... dont on voit encore les restes. »

Pendant la Terreur, l'*Hôtel des Oiseaux* avait tristement changé de destination ; les assassins qui ensanglantaient Paris et la France en avaient fait la prison de la section du Bonnet-Rouge. Toutefois, avant le 7 thermidor an II, il n'en était sorti qu'un petit nombre de victimes condamnées à la guillotine; c'était probablement, de toutes les prisons de Paris, la seule où les *aristocrates* jouissaient d'un peu de sécurité. La date la plus terrible pour les prisonniers des Oiseaux fut le 7 thermidor (25 juillet 1794), deux jours avant la chute de Robespierre.

L'ancien couvent des Oiseaux, écrit M. Wallon [1], était la prison particulière de la section du Bonnet-Rouge (Croix-Rouge). On payait cher pour y rester. Aussi, la section, qui en tirait profit, ne se laissait-elle pas volontiers enlever ses pensionnaires. On n'ébruitait pas trop leurs noms. Etre détenu aux Oiseaux comme suspect, c'était, ainsi que le dit M. Michelet, une sorte d'assurance contre la guillotine, et les témoignages du temps le prouvent.

Depuis plus de six mois, sur cent soixante malheureux qui y étaient enfermés, deux seuls prisonniers avaient été tirés de la maison pour être immolés, lorsque, le 7 thermidor (25 juillet, vieux style), à cinq heures du soir, tandis que chacun était dans sa chambre, ou paisiblement rassemblé dans celle de ses compagnons d'infortune, on entendit un bruit confus de voix dans la rue, qui annonçait quelque événement. Aussitôt on voit un chariot immense traîné par quatre chevaux ; quatre gendarmes se présentent à l'instant dans la cour, suivis d'un huissier du tribunal révolutionnaire, qui semblait, par sa physionomie et sa stature, n'être destiné qu'à annoncer des choses sinistres. Cet homme farouche donne aussitôt l'ordre au concierge de sonner la cloche, pour que tout le monde, au même instant, se rassemble dans la cour. Chacun s'y rend en tremblant sur sa destinée ; quelques-uns, cependant, se

par ce nom : *le Combat*. Voici ce qu'en dit Lefeuve : « *Combat des animaux*. Ce spectacle donnait, les jours où les théâtres ordinaires faisaient relâche, notamment pendant la Semaine sainte. Des affiches annonçaient d'avance qu'on verrait des animaux domestiques et sauvages se battre les uns contre les autres ou contre des dogues. Dans l'arène, les jours de grande fête, il était tué, non seulement des taureaux, mais encore des lions, des tigres, des loups, ou des ours. » (*Lib. cit.*, p. 214-215). — Ce théâtre sauvage disparut sous le règne de Louis XVI.

1. J'ignore pourquoi le docte historien l'appelle *couvent des Oiseaux* : ce n'était pas un *couvent* mais un *hôtel* avant la Révolution.

flattaient encore qu'il était peut-être question de transférer des prisonniers dans une autre maison. On fait l'appel, et bientôt les doutes se dissipent. La princesse de Chimay, les comtesses de Narbonne-Pelet et Raymond-Narbonne, le vieux Clermont-Tonnerre (74 ans), Crussol d'Amboise, l'évêque d'Agde (Siméon de Saint-Simon) et plusieurs autres, sont appelés, rangés sous la porte, au delà de la ligne du ruisseau. C'est à peine si la comtesse de Raymond-Narbonne peut embrasser sa petite-fille et la recommander à la duchesse de Choiseul. Ce n'est pas elle qui eût sollicité une faveur de ses bourreaux; elle, qui, reprenant sa place et voyant une de ses compagnes demander quelque chose à l'huissier, lui dit : « Ne vous avilissez pas à faire la moindre demande aux hommes de cette espèce [1]. »

Deux jours plus tard, 9 thermidor, les autres détenus des Oiseaux apprirent leur délivrance d'une façon singulière. Une femme, dont on ne dit ni le nom ni la condition, — probablement une femme du peuple, — se livrait, sans proférer une parole, en présence des prisonniers, à la pantomime suivante : elle saisissait le bas de sa robe, et le leur montrait avec une sorte d'insistance; puis, après leur avoir également montré une pierre, elle la mettait dans sa robe, la baissait jusqu'à terre, se relevait ensuite et faisait le geste de se couper le cou ; mais, dans tout ce manège, elle laissait voir les signes d'une joie évidente, qui annonçait une bonne nouvelle. On cherchait en vain l'explication de cette énigme (qui était un jeu de mots) [2], lorsqu'on sut que Robespierre venait enfin de subir, à son tour, le châtiment trop mérité de ses crimes.

VI

La prison du Bonnet-Rouge, redevenue l'hôtel *Amaury*, fut transformée en hôpital militaire, puis servit quelque temps de collège [3]. En 1818, le pauvre hôtel était dans un pitoyable état; et lorsque Mère Euphrasie se présenta pour le visiter, elle hésita, n'osa d'abord conclure à la possibilité d'une acquisition, et, finalement, exposa ses doutes

1. *Mémoires sur les prisons*, t. II, p. 189-191. — Voir M. H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. V. (Vendredi, 7 thermidor, 25 juillet.)

2. *Robe, baisse, pierre.*

3. D'après Lefeuve, ce fut en 1814, ou 1815, une ambulance pour les blessés, soit français, soit étrangers. (*Histoire de Paris*, etc., t. III, p. 215.)

à M. de Boylesve, vicaire général et nouveau directeur de la petite communauté. Avantages, inconvénients, tout fut pesé devant Dieu ; et les inconvénients faisaient tant et si bien pencher la balance, que la bonne Mère se résolut un jour à porter une réponse négative. Elle était déjà en route, lorsqu'au bout de la rue des Bernardins, elle rencontra le P. Ronsin, qui lui était envoyé par le P. Varin, avec commission de l'encourager à conclure l'affaire, « en se jetant hardiment — c'étaient les termes mêmes du Père — dans les bras de la Providence ». Elle suivit un conseil qui arrivait si juste à propos et comme une réponse directe de cette divine Providence : elle n'eut jamais à le regretter.

Quant à la joie des élèves, lorsqu'on les introduisit dans leur nouvelle maison de la rue de Sèvres, ce fut une explosion de surprise et d'enthousiasme. Elles trouvaient là un hôtel trois fois grand comme celui de Torpane, une cour et deux jardins en pleine floraison, la translation s'étant faite au mois de juillet.

A l'intérieur, « les murailles, disent les *Annales*, étaient nues et malpropres » ; il n'y avait, pour tout ornement, que des inscriptions charbonnées, soit par les prisonniers de jadis, soit par les autres habitants ; le papier s'étala bientôt sur cette littérature ; et bientôt aussi des murs remplacèrent les grilles le long du boulevard. Il fallait tout d'abord une chapelle ; l'ancienne bibliothèque, au plus haut étage, fut naturellement choisie ; elle était vaste, plus longue que large, pavée de belles dalles, et surmontée d'un plafond cintré ; le vestibule était une assez jolie rotonde, recevant le jour d'en haut, par des vitraux, et offrant cinq niches vides, où avaient sans doute logé quelques héros du paganisme et de la philosophie. On se hâta de placer dans celle du milieu une statue de la sainte Vierge ; ce petit sanctuaire fut dédié à l'Immaculée-Conception. La chapelle fut mise sous le vocable des Cœurs de Jésus et de Marie : c'était le prélude des « magnificences » et des grâces de l'avenir.

Mais la nouvelle de cette émigration à la rue de Sèvres avait consterné le digne curé de Saint-Nicolas, M. Philibert de Bruillart ; il était venu trouver Mère Euphrasie, et la conjurer, les larmes aux yeux, de ne pas abandonner sa paroisse ;

au moins qu'on laissât à l'hôtel Torpane une petite colonie pour continuer une œuvre commencée avec tant de fruit. Il fallut bien se rendre à de telles prières ; cinq religieuses furent désignées pour demeurer à la rue des Bernardins, et il fut alors convenu que les deux maisons resteraient une même famille, dirigée provisoirement par la même supérieure — état de choses qui dura jusqu'en 1828 [1].

Ainsi, grâce au courage de quelques femmes, sans nom jusque-là, et sans aucunes ressources, soutenues des conseils de deux ou trois vieux prêtres, se relevait, grandissait, prospérait, un de ces instituts prompts à revivre chaque fois qu'on les condamne à mort. Sans doute, ce n'est là qu'un épisode d'une grande et admirable histoire : mais ce fait particulier donne une idée exacte de ce qui se produisit partout à la même époque. Partout les écoles chrétiennes s'ouvraient, fondées sur l'inébranlable espoir en Dieu et sur la volonté virile d'humbles religieuses au cœur d'apôtres, qui, au lendemain de ces tristes jours, ont réveillé la foi, stimulé la vertu, excité l'énergie chez les femmes de France : et qui, sans recevoir la moindre obole de l'État, créaient, de tous côtés, des foyers puissants d'une éducation forte, douce, sérieuse ; celle-là seule qui convient aux vraies mères de famille chrétienne.

La Mère Euphrasie, la Mère Barat, et tant d'autres, ont bien mérité de l'Église, de notre pays, de la société ; en un temps où, grâce à Dieu, personne encore ne songeait à gaspiller par centaines de millions nos finances publiques pour pervertir les intelligences, en écarter Dieu, et bâtir les déplorables *lycées de filles*.

Lorsque Mère Euphrasie eut transplanté sa chère famille, de Saint-Nicolas dans l'hôtel des Oiseaux, elle sentit qu'elle était au bout de sa mission et presque de ses forces. Elle était jeune encore ; mais une santé depuis longtemps ruinée l'avertissait que la fin était proche, que la récompense ne se

1. Par un concours de circonstances, que nous n'avons point à détailler, les religieuses des Bernardins se séparèrent, en 1828, de la Communauté des Oiseaux et fondèrent le troisième monastère de Notre-Dame, à Paris, qui est aujourd'hui la maison du Roule.

ferait plus longtemps attendre. Elle ne s'effraya point ; elle avait toujours vécu « hardiment entre les bras de la Providence », ayant toujours les yeux et le cœur au ciel. L'attrait qu'elle avait eu dès l'enfance pour la vie contemplative, se ranimait plus vif que jamais ; encore bien qu'il ne la détournât en rien des devoirs de sa charge. Elle aimait à visiter le Carmel de la rue Cassini ; elle y retrouvait deux amies de son âme, dont la conversation la fortifiait dans la ferveur, en renouvelant de chers souvenirs : d'abord, la Mère Marie de l'Incarnation (dans le monde *Madame Philippe*), une des Carmélites de Compiègne, qu'une absence momentanée, exigée par la charité et l'obéissance, avait privée du martyre ; puis, la Mère Raphaël, du couvent de Saint-Denis, qui avait eu le bonheur de faire son noviciat avec Mme Louise de France et d'être témoin de ses derniers moments [1].

Françoise-Geneviève Philippe, Carmélite de Compiègne, sous le nom de Marie de l'Incarnation, avait vécu huit ans avec les futures martyres du 29 messidor. Elle fut une des trois Sœurs qui échappèrent, le 3 messidor, aux perquisitions et à l'emprisonnement. Elle a vécu jusqu'en 1836 ; et c'est elle qui, sur l'ordre de l'abbé Villecourt, écrivit l'*Histoire des religieuses Carmélites de Compiègne conduites à l'échafaud le 17 juillet* 1794, publiée après sa mort par le même abbé Villecourt, futur cardinal. — Dans une des notes, on lit que la Mère Marie de l'Incarnation avait appris d'une personne très digne de foi et témoin oculaire que les héroïques Filles de Sainte-Thérèse, en allant à l'échafaud, avaient *le visage rayonnant de joie*. Nous avons tout lieu de croire que cette personne, dont on invoque le témoignage, est la Mère Euphrasie elle-même.

Quand la Mère Euphrasie était avec « ses Carmélites »,

1. Mère Raphaël Hesselin était entrée au Carmel de Saint-Denis, presque en même temps que Mme Louise de France, fille de Louis XV. Celle-ci devenue prieure, lui rendit ce beau témoignage, un jour qu'on la demandait comme prieure du Carmel de Besançon : « Si nous avions deux sœurs Raphaël, nous en donnerions une : mais n'en ayant qu'une, nous la gardons. » — Elle devint prieure, fut emprisonnée en 1793, se réfugia en Piémont, près de la sainte reine Clotilde de France, revint à Paris en 1802, releva son monastère, rue Cassini, et mourut le 17 novembre 1837, âgée d'environ quatre-vingt-dix-huit ans.

comme on disait, l'entretien se prolongeait des heures entières, au grand déplaisir de ses compagnes, qui en manifestaient quelque surprise. L'étonnement cessa, quand on s'aperçut des heureux emprunts faits par la supérieure des Oiseaux aux usages du Carmel.

Mère Euphrasie se hâtait, si j'ose dire, d'achever son œuvre, en achevant de vivre. Toutefois, avant de l'appeler au repos, le divin Maître exigea de son cœur un dernier sacrifice. Elle eut la douleur de voir mourir entre ses bras son enfant, sa première compagne au quartier Saint-Jacques, son amie fidèle, sœur Marie-Joseph (Angélique Fouchet).

Elle-même, brisée par la souffrance, en proie à une fièvre presque continue, se vit tout à coup atteinte d'un mal violent qui défiait tout remède et présageait la fin. M. Fleury qui, vingt ans auparavant, lui avait appris le secret de la paix dans l'amoureuse confiance au Dieu de toute miséricorde, remplit le suprême devoir de répéter à sa fille bien-aimée la parole de l'Évangile : « Le Maître est là et il vous appelle ; l'heure de la récompense est venue. — Je ne la croyais pas si proche, dit-elle simplement. Mais puisqu'il en est ainsi, que la volonté de Dieu soit faite ! Je vous remercie de m'avoir avertie, mon Père. »

Ici, nous laissons la parole à M. Villemain, qui a reproduit fidèlement et avec une émotion sincère les souvenirs consignés dans les *Annales* :

« Le bon prêtre cependant s'était rendu à la chapelle, pour le saint Viatique, au milieu de la communauté présente et silencieuse. « Mes chères sœurs, dit-il, priez ; car nous « sommes menacés d'un grand malheur, que la bonté de « Dieu, touchée par nos prières, pourrait seule détour-« ner. »

« Et ce peu de paroles furent la première révélation distincte d'un si grand malheur depuis longtemps si rapproché, mais qu'on aimait à supposer impossible. On y répondit par des sanglots et des cris de douleur, mêlés aux prières que le saint prêtre avait demandées. Puis la communauté fut admise dans la chambre de la malade, au spectacle de cette sainte mort qui, suivant l'expression d'un Père de l'Église,

en parlant d'une autre religieuse, sa propre sœur, *semblait une solennité sainte* [1]. »

Elle reçut les derniers sacrements en toute connaissance et ferveur. Après quelques minutes de recueillement et d'un douloureux silence, Mère Euphrasie trouva la force de consoler cette chère famille qu'elle allait quitter, recommanda à ses filles l'union, la charité, le zèle, l'esprit de leur vocation et les conjura de lui pardonner les fautes qu'elle avait pu commettre, les peines qu'elle avait pu causer. On ne lui répondit que par des sanglots.

L'heure de l'office vint à sonner ; en entendant la cloche, elle bénit les sœurs en signe d'adieu ; après quoi : « Séparons-nous, mes enfants, dit-elle. Allez prier pour moi et laissez-moi seule avec Dieu. » Elle avait auprès d'elle, pour la fortifier dans ce passage, et lui parler de Notre-Seigneur et de Notre-Dame, qu'elle avait si bien servis, le vénérable M. Fleury, le P. Ronsin, Mgr de Bombelles, aumônier de la duchesse de Berry, futur évêque d'Amiens, et M. Garnier, futur évêque de Vannes. A midi (20 juillet), elle s'endormit du sommeil des justes, simplement, courageusement, doucement : comme elle avait fait toutes choses. Elle n'avait pas encore quarante-quatre ans. Après avoir introduit ses filles en cette terre de promission, que la main de Dieu lui avait montrée, elle pouvait mourir en paix entre ces murs qu'elle avait relevés, et qui allaient servir de citadelle bénie à des milliers d'âmes. Elle partait dès la première heure, donnant à toutes le spectacle d'une sainte mort, les invitant à vivre pour la cité permanente, où elle s'en allait les attendre dans le jour qui ne finit point.

Citons une dernière fois M. Villemain, qui écrit éloquemment, en racontant la cérémonie des funérailles :

« Les religieuses de la maison, ne pouvant tenir leur place au chœur, ni chanter d'une voix étouffée par les larmes, elles furent suppléées par les sœurs d'une maison de l'Ordre — l'Abbaye-aux-Bois ; — et il ne resta plus qu'un grand deuil

1. Saint Grégoire de Nazianze. — On ne sera pas étonné de voir cette citation, sous la plume de Villemain, si l'on se rappelle les études du même auteur sur ce Père de l'Eglise, dans son *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle*.

dans les âmes, et cette douleur exemplaire, que le temps lui-même consacre, quand elle est inspirée par une grande vertu alliée à une grande bonté.

« Mais l'édification de cette sainte mort, et la douleur qu'elle laissait après elle, devait être durable, comme la mission que Marie-Euphrasie avait remplie sur la terre.

« Elle devait attester cette sainte union, cette pieuse amitié de la vie religieuse, que brise la mort temporelle et qu'éternise l'espérance chrétienne.

« Elle devait aussi faire ressortir la puissance de l'éducation religieuse, *de cet enseignement plus utile que la science*, et qui, donné par la tendresse et reçu avec respect, imprime dans de jeunes âmes un ineffaçable souvenir, et les dévoue à la vertu, au nom d'une reconnaissance filiale. »

Les religieuses des Oiseaux ont eu la consolation de pouvoir garder le cœur de leur première Mère ; elles ont aussi conservé ses traits fidèlement reproduits, avec cet air de bonté, à la fois grave et souriante qui donnait de la confiance et du courage à tout le monde.

Le courage, ce fut sa suprême leçon, avec celle de l'union dans la charité. Un peu avant sa mort, sa fille chérie, Mère Sophie, s'étant approchée pour l'embrasser une dernière fois : « Il ne faut pas nous attendrir, lui dit la sainte mourante. Du courage, du courage! soyons toujours dignes filles de notre Bienheureux Père ; et, quoique séparées, nous ne nous aimerons pas moins. »

Victor DELAPORTE, S. J.

UNE CANONNIÈRE FRANÇAISE

DANS LE FLEUVE BLEU

(Deuxième article[1])

I

Tant que le pavillon de la *Comète* avait flotté en face du consulat, M. Hoang, qui l'apercevait durant les délibérations, s'était montré réservé. Le svelte profil de la canonnière et les longues moustaches du commandant qui se promenait sans cesse sur le pont, le tenaient en respect. Il se mit à chinoiser dès le 16 juillet, jour où la *Comète* avait appareillé pour Tche-fou. J'avais été bien triste de la voir partir; mais le commandant m'avait dit dans l'étreinte d'une vigoureuse poignée de mains : « Courage, mon Père, je suis avec vous, et, je vous en donne ma parole, je vous ramènerai à Ngan-king. Je vais voir l'amiral et j'aurai le ministre à mon bord pour le conduire en Corée : soyez sûr que je m'en vais les secouer et que mon absence ne sera pas temps perdu pour notre cause. — Merci, commandant, et adieu-vat ! »

Rien n'était donc perdu ; car nous avions pour nous la parole d'un vrai marin. Après le départ de la *Comète*, il se passa peu de semaines sans que j'écrivisse au commandant. Il était important de le mettre au courant de tout événement nouveau ; mais où aller le chercher ? Dans ses courses vagabondes, la canonnière, vraie comète, allait de Tche-fou à Ta-kou, de Ta-kou à Tien-tsin, de Tien-tsin à Nagasaki, de là en Corée. Mes lettres se perdaient en route, ou devaient lui être remises à son retour à Chang-hai. Le jour même où je désespérai du consul, le 4 août, je me décidai à écrire directement à l'amiral de Beaumont que je savais à Kobé. Après remerciements pour l'appui prêté par la *Comète*, j'exposais la diversion imaginée par les autorités chinoises, l'échec des négociations de Chang-hai, etc., et je concluais :

1. Voir *Études*, 5 novembre 1898, p. 338.

Votre dépêche au commandant Simon disait : « Si vous ne pouvez rester à Ngan-king jusqu'à conclusion de l'affaire, menacez de revenir. » Je n'ai point la pensée, amiral, de vous demander une seconde intervention ; mais vous me permettrez, en vous remerciant de tout mon cœur de ce que vous avez si généreusement fait dans le passé, de vous dire que tout notre espoir repose dans la marine et dans l'appui que vous voudrez bien nous prêter auprès de S. Exc. M. Gérard. Les Chinois, mandarins en tête, sont bien imprudents de se moquer, comme ils le font depuis un mois, de l'impuissance de nos vaisseaux, et de tourner nos officiers en ridicule.

Nous voilà au moment critique de ce long et ennuyeux procès ; nous étions engagés dans un remous qui nous entraînait bien loin en arrière, avec ce terrible tourment de la crainte que l'amiral ne trouvât que son lieutenant avait dépassé ses intentions. Dans cette hypothèse, rien ne l'obligeait à le soutenir. Dès lors, notre cause était perdue. J'eus pendant plusieurs semaines cette angoisse que je tâchais de dissimuler, et plus d'un disait tout bas que je perdais mon temps à poursuivre une affaire désespérée. Les événements semblaient leur donner raison, puisque mon suprême appel à l'amiral restait sans réponse.

Enfin, le 30 août, on me remit une enveloppe portant le timbre de la *Comète*. Je l'ouvris d'une main fiévreuse et lus :

Nagasaki, 19 août.

Cher Père,

Qu'avez-vous dû penser de moi ? Mon silence vous aura semblé inexplicable et vous aurez été douloureusement affecté à la pensée qu'après avoir combattu auprès de vous le bon combat à Ngan-king, je devenais de loin indifférent à la solution de cette affaire, je peux même dire de notre affaire, car la *Comète* est engagée autant que la mission. Mais c'est que j'ai reçu à Tche-fou votre lettre au moment même où j'appareillais pour aller à Takou chercher l'amiral descendant de Péking. Depuis, je n'ai fait que trotter à travers des pays impossibles, qui ne sont pas encore en communications postales avec les autres civilisés. Je suis enfin arrivé hier à Nagasaki pour y retrouver l'amiral. Un de ses premiers actes a été de me montrer la lettre que vous lui avez écrite et il m'a chargé de vous répondre. J'ai vu avec un profond regret que le consul s'est trouvé incapable de mener à bien cette affaire si simple et que nous avions préparée pour une solution nette et rapide. Le retour de la canonnière s'impose à Ngan-king et l'amiral me charge de vous dire que vous pouvez compter sur elle vers la fin de septembre. J'aurais voulu, et lui aussi, que ce fût plus tôt ;

mais vous savez combien notre division navale est réduite actuellement. Certains intérêts m'appellent dans le nord. Les missions que je vais remplir ne peuvent être menées à bonne fin que par une canonnière, les autres bâtiments de la station étant d'un tonnage trop fort pour aller là où on envoie la petite *Comète*. Mais si, comme je le crois, je vais à Takou attendre le ministre de France, qui descendrait de Péking pour aller passer quelque temps au Japon, je ne me plaindrai pas de ce retard; car vous pouvez croire qu'il n'y aura pas un quart d'heure que M. Gérard sera à bord, que je l'aurai mis au courant de *notre affaire de Sou-kia-pou* et fait ressortir à ses yeux la nécessité d'une démonstration énergique.

J'ai dit à l'amiral, et il a absolument appuyé ma façon de voir, qu'il fallait que, cette fois, la *Comète* retourne avec des ordres fermes et qu'elle stationne devant Ngan-king jusqu'à complète satisfaction. J'ai hâte d'arriver à ce moment; ce que nous allons les secouer, tous ces coquins qui, d'après ce que vous dites à l'amiral, se moquent maintenant de nous de la façon la plus impudente! Mais que c'est loin cette fin de septembre! Je fais des vœux pour que d'ici là, il ne se passe rien de grave dans le district de Lou-ngan. Je vous promets que cette fois ils se rappelleront la *Comète*.

A bientôt, cher Père, patience et courage; nous réglerons cette affaire à notre honneur, ou j'y perdrai mon nom de Breton.

Cette vigoureuse lettre rendit un peu d'espoir aux plus pessimistes et me donna, à moi, la certitude que nous aboutirions.

II

Dans les premiers jours de septembre, arriva M. de Bezaure, le nouveau consul général. La première fois que, dans une visite, je hasardai une allusion à notre affaire de Sou-kia-pou, je m'aperçus que son prédécesseur ne lui en avait point parlé, et même ne lui avait laissé aucun document à ce sujet. Il fallait donc un nouveau rapport, que je remis au consul général, le 4 octobre.

La *Comète* était revenue du Japon le 20 septembre. Depuis son départ de Chang-hai elle avait échappé au terrible typhon qui avait englouti la canonnière allemande *Iltis*. Dieu la gardait pour le bon combat. A peine avait-elle jeté l'ancre dans le Wang-pou, que j'étais rendu à bord. Je trouvai le commandant triste. « Et Sou-kia-pou, mon Père, me dit-il vivement? — Rien n'est fait, commandant; le *statu quo*. Et vous, avez-vous des instructions? — Rien; on me dit de voir

avec le consul. Je ne puis aller le voir maintenant ; dans le brouhaha du changement de titulaire, nous n'aboutirions à rien. Mais je vais écrire à l'amiral pour lui exposer la situation et lui demander des ordres. Soyez tranquille, mon Père, je vous ai donné ma parole que tout finirait bien. »

L'amiral répondit par télégramme : « Observez le fleuve et veillez dans vos allées et venues à la sécurité des missionnaires. » Le commandant répliqua tout de suite par cet autre télégramme : « La *Comète* ne peut remonter à Ngan-king que pour une solution définitive. »

Le 3 octobre, au sortir du consulat, j'étais encore allé à bord et j'avais dit au commandant que Sou-kia-pou était *classé*. — « Classé, sans solution ? ah ! mais non ! J'y perdrai mes épaulettes, s'il le faut, mais on en reparlera. » Et il se rendit immédiatement au consulat pour protester. Il écrivit aussi une vigoureuse lettre à l'amiral de Beaumont, pour le prier d'intervenir auprès du ministre de France à Pékin.

Cependant M. de Bezaure, une fois au courant de ce qui s'était passé, avait pris l'affaire sérieusement en main. Il commença par faire savoir au vice-roi de Nankin qu'il s'étonnait de voir repousser depuis six mois nos justes réclamations. Le vice-roi feignit de n'avoir pas été suffisamment informé. C'était une comédie nouvelle ; néanmoins, sur le désir du consul général, j'ajoutai encore un numéro à la longue série de rapports déjà envoyés, et renouvelai ma provision de patience pour attendre la réponse.

Ma consolation était de constater que le feu sacré ne diminuait pas chez M. Simon. Un jour, il reçut de Kobé cette dépêche : « Remontez le fleuve et voyez ce qui se passe par là-bas. » Le commandant répondit : « La *Comète* ne peut passer sans déshonneur à Ngan-king, avant la réparation obtenue. Si vous maintenez votre ordre, j'aurai l'honneur de vous envoyer ma démission. » M. de Beaumont ne tenait pas du tout à perdre un excellent officier. L'ordre ne fut pas maintenu et on se contenta de télégraphier : « Soyez calme, Simon, et attendez-moi. »

Attendre, c'est facile à dire, plus difficile à faire, surtout pour des Français. Et cependant c'est le secret du succès,

surtout chez un peuple à qui on pourrait donner comme devise nationale : *Manmanti*, « tout doucement ».

III

Nous avions attendu trois semaines la réponse qui aurait pu venir de Nankin en quatre jours, quand M. de Bezaure, sur nos instances, se décida à télégraphier au ministre de France à Pékin, pour demander son intervention directe, immédiate.

C'était le 26 octobre. Après avoir si longtemps piétiné sur place, nous allions commencer à marcher. Dans les premiers jours de novembre, l'amiral de Beaumont, à qui M. Simon ne laissait pas de repos, annonça qu'au lieu de regagner la France en filant tout droit de Nagasaki à Saïgon, il ferait le grand détour par Chang-hai, pour nous appuyer de son mieux.

Le 9 novembre, M. Gérard envoyait au consulat général la copie d'une dépêche de quatre grandes pages, qu'il venait d'expédier au vice-roi, lui disant qu'il s'étonnait des lenteurs de la justice chinoise, dans une affaire aussi claire que la nôtre, et le priant de la régler sans aucun délai.

Il fixait les conditions à quinze cents taëls d'indemnité et à l'installation honorable du missionnaire par les mandarins à Sou-kia-pou. Rien du châtiment des coupables. Je dis à M. de Bezaure qu'il était bien regrettable que le ministre ne s'en fût pas tenu exactement à nos conditions. « Voilà, mon Père, me répondit-il, vous avez voulu aller plus vite que les violons. J'aurais tout obtenu ici moi-même et vous m'avez forcé à demander l'intervention immédiate de la légation. — Mais, lui dis-je, c'est que les violons n'ont pas été vite du tout, et j'espère, du reste, monsieur le consul, que vous pourrez continuer de négocier ici sur les anciennes bases. — J'essaierai, mon Père, mais je ne m'engage qu'à obtenir ce que demande le ministre. »

Le lendemain, 10 novembre, arrivait à Chang-hai l'amiral de Beaumont, et le 11 eut lieu au consulat le « dîner des missionnaires », auquel avaient été invités les Jésuites, les Lazaristes et les Pères des Missions Étrangères.

Furent présents, outre tout le personnel du consulat, l'amiral, son chef d'état-major et le commandant Simon, l'enseigne Rothiacob, officier d'ordonnance de l'amiral, les procureurs des Lazaristes, celui des Missions Étrangères et moi.

Je fus placé à la droite de l'amiral, avec lequel j'eus une conversation très intéressante dès le début. Il me dit qu'il avait l'affaire de Sou-kia-pou tout à fait à cœur, et qu'il n'était venu que pour cela. « Soyez tranquille, mon Père, tout finira bien. Mais Simon s'est emballé : figurez-vous qu'il m'a envoyé deux fois sa démission ; on ne démissionne pas quand on est un officier de valeur comme lui. Je vais le faire changer d'air en l'envoyant surveiller les opérations des insurgés aux Philippines ; il a besoin de cela, car il s'est fait, comme vous, trop de mauvais sang. Nous avons ici l'*Alger ;* croyez-vous que cela ferait bon effet de l'envoyer faire une petite démonstration à Nankin? — Excellent, amiral, je n'aurais pas osé vous le demander ; mais, puisque vous voulez mon avis, je suis sûr que le vice-roi mettra les pouces, dès qu'il verra la terrible silhouette de ce beau croiseur à côté de la petite *Comète.* »

Ce complot s'était fait à voix basse entre nous deux. Alors, élevant la voix : « Eh bien, Bezaure, dit l'amiral, j'envoie l'*Alger* à Nankin. — Ah ! — Oui, le Père Lémour me dit que ce sera un très bon coup de théâtre. — J'en suis sûr, reprisje, mais je suis d'avis qu'il ne faut pas le séparer de la *Comète* et du commandant Simon. Ils ont été à la peine, il faut qu'ils soient à l'honneur. — Mais non, mon Père, protesta le consul, vous vous faites illusion ; la visite de Ngan-king a été une humiliation pour le drapeau ; elle n'a rien eu de personnel pour le commandant Simon ; il suffit qu'on fasse réparation au drapeau. — Permettez, monsieur le consul, répliquai-je vivement, l'insulte a principalement atteint le drapeau ; mais c'est le commandant Simon qui le portait, et, à ce titre, il a droit de dire que l'insulte a rejailli sur lui. Je serais à sa place, que je serais froissé de voir confier à d'autres le soin de recevoir les humbles excuses de ces orgueilleux mandarins ! Pour moi, je vous avoue, messieurs, que je ne puis songer sans peine à me séparer,

avant le jour des réparations définitives, de la chère *Comète* et du commandant, qui s'est montré pour moi et pour toute la mission d'un dévouement et d'une bonté incomparables. Je tiens à lui rendre ce témoignage devant tout le monde. J'espère donc que c'est à lui que je pourrai dire, en toute joie et reconnaissance : « Je suis installé à Sou-kia-pou, et c'est surtout à vous que je le dois. » — Bien dit, mon Père, reprit l'amiral, je vous comprends ; vous aurez la *Comète*, et c'est Simon qui vous conduira à Ngan-king. »

Le commandant, assis à côté de moi, était visiblement ému, il n'osait me regarder en face et me serra la main à me briser les phalanges. Tout le monde approuva.

M. de Beaumont passa trois jours à Chang-hai, où j'eus l'occasion de l'entretenir plusieurs fois. C'est un chrétien, qui comprend le rôle de la France en Chine et qui a bien mérité de la mission. Le 13, avant de partir, il assista à la messe de six heures, puis il se rendit au consulat, où il reçut les adieux du personnel et des missionnaires. Il eut un mot aimable pour chacun ; à moi, il me dit : « Soyez tranquille, Père, nous avons pris nos mesures, tout ira bien ». Et son dernier mot, en quittant le quai, fut celui-ci : « Courage, Père, je ne vous oublie pas. »

Il avait, en effet, pris ses mesures, car, le matin même, il avait fait porter au télégraphe, pour le vice-roi, la dépêche suivante : « J'apprends avec surprise que le procès de Sou-kia-pou n'est pas encore terminé ; je n'entends point qu'une affaire, dans laquelle a été mêlée une canonnière française, reste plus longtemps sans solution. Amiral de Beaumont. »

V

Décidément, nous touchions au dénouement. Mais il fallait encore patienter quelque temps. La *Comète* recevait une nouvelle mission à Ning-po, dans le Tche-kiang, pour régler une affaire des Lazaristes. Le commandant m'écrivait, le 18 novembre :

Cher Père, je ne reçois rien de vous ; c'est donc que le délégué n'est pas encore arrivé. Je souhaite qu'il tarde encore, car je bous, à la pensée que les conférences vont s'ouvrir sans que j'y puisse prendre

part. Je suis retenu ici plus que je n'aurais dû. L'affaire n'était pas mûre et on a envoyé la *Comète* trop tôt. J'ai l'espoir, cependant, qu'elle finira bien, mais je ne pourrai pas être à Chang-hai avant la fin du mois. Ah ! ces brigands de Chinois ! Le *tao-tai* s'est remué comme un diable dans un bénitier pour m'emberlificoter, mais j'ai encore fait la constatation que toutes leurs subtilités viennent toujours se briser contre l'entêtement d'une idée bien arrêtée. Je lui ai dit, pour finir, que le ciel et la terre pourraient se retourner, mais que les conditions que je lui apportais ne changeraient jamais, que je n'étais pas venu pour discuter, mais pour imposer.

Cependant, M. Ts'ai, gros mandarin de Nankin, qui était déjà venu à la fin d'octobre nous faire une visite de pure cérémonie, revenait, cette fois, avec la mission officielle de traiter l'affaire de Sou-kia-pou. Voici comment j'appris sa présence à Chang-hai.

Le 19, je fis une visite au consulat : « Eh bien, mon Père, me dit le consul général, en m'introduisant dans son salon, vous savez que M. Ts'ai est ici. — Ah ! — Il m'a envoyé des cadeaux magnifiques ; il y en a bien pour huit cents taëls. — Pas possible ! — Je les lui ai renvoyés tout de suite. — Ah ! merci, monsieur le consul ; voilà de la vraie politique. » Et je lui pressai la main avec émotion.

« Aujourd'hui, continua-t-il, je me promenais en voiture avec ma femme, sur la route américaine, quand je suis devancé par une autre voiture, dans laquelle je reconnus notre délégué. J'ordonnai au cocher de fouetter les chevaux pour le rattraper. Nous le rejoignîmes auprès de sa villa. Je descends, lui serre la main en lui disant : « Je vous remer-
« cie des présents que vous avez voulu m'offrir. Si je les
« ai refusés, ce n'est pas que je ne les aie trouvés beaux :
« ils sont superbes. Mais ce n'est pas à la veille d'entamer
« des négociations qu'on s'offre des cadeaux. Quand nous
« aurons fini, si vous me les offrez de nouveau, j'accep-
« terai et vous en enverrai de même valeur. Au revoir,
« monsieur, je vous attends au consulat le 21 novembre,
« si vous êtes libre. »

V

Au jour dit, M. Ts'ai arrivait en grand apparat et M. de

Bezaure lui proposait les conditions suivantes, que je lui avais dictées moi-même :

1° 1 500 taëls pour achat d'un terrain à Sou-kia-pou. Les autorités locales aideront le Père à l'acquérir au prix normal des terres ;

2° Installation honorable du missionnaire dans ce bourg par le mandarin et un délégué du gouverneur ;

3° Dégradation à perpétuité des deux principaux coupables;

4° Règlements sévères pour la corporation des brouettiers;

5° Promesse écrite des notables d'empêcher tout trouble à l'avenir et de protéger efficacement le missionnaire ;

6° Proclamation du gouverneur à afficher dans les principales localités de la préfecture ;

7° Réception du commandant de la *Comète* par le gouverneur de Ngang-king.

Du premier coup, sans discussion, le délégué accepta tout, sauf l'indemnité. Il demanda à M. de Bezaure de fixer le jour pour une seconde conférence. Il désirait la remettre à quinzaine. « Non, répliqua le consul, ce sera le 27 novembre. »

Dans l'intervalle, nous priâmes et fîmes prier plus que jamais, pour obtenir du Ciel que l'interminable affaire fût enfin réglée à notre satisfaction. Le délégué voulut aussi, à sa manière, mettre à profit ces quelques jours. Il envoya un mandarin de ses amis et un interprète anglais supplier le R. P. Havret, à Zi-ka-wei, de renoncer aux 1 500 taëls. « Cela ne dépend plus de nous, leur fut-il répondu ; c'est le ministre de France lui-même qui a fixé la somme. Nous ne pouvons la diminuer d'une sapèque. — Au moins, accordez-nous, supplièrent-ils, qu'on n'en fasse pas mention dans le contrat d'accommodement. — Encore moins. La faute a eu assez de retentissement, pour exiger que la réparation ait une entière publicité. » M. Ts'ai voulait ménager la susceptibilité de ses clients, et surtout se donner du relief, en faisant croire qu'il nous avait fait rabattre de nos prétentions.

Les deux émissaires du délégué, en quittant le P. Havret, vinrent me voir à Yang-king-pang et firent auprès de moi les mêmes instances. Sans rien savoir de leur précédente démarche, je fis des réponses identiques à toutes leurs supplications. Ils s'en retournèrent bredouille.

Le 27 novembre arriva. Je n'avais point oublié les inscriptions injurieuses pour nous, qui s'étalaient dans les rues de Lou-ngan et jusque dans la salle d'audience du mandarin, les inscriptions lapidaires fixées aux portes du Ya-men et la grande pierre commémorative dressée à cinq li de la ville, célébrant la louange du mandarin qui nous avait refusé justice. J'avais demandé à M. de Bezaure, deux mois auparavant, de les faire disparaître. Il s'était fâché, en me disant que j'en exagérais l'importance. Des Pères chinois m'avaient assuré que je n'obtiendrais jamais cela. J'espérais mieux.

J'écrivis donc, au dernier moment, au consul un mot qui devait lui être remis au début de la séance. Je le priais de réclamer contre le mandarin de Lou-ngan un blâme énergique, qui se formulerait par la suppression de toutes les inscriptions honorifiques que le peuple lui avait offertes.

Les délibérations étaient commencées, quand ma lettre fut remise d'urgence au consul. Il n'eut que le temps d'y jeter un coup d'œil, et, sans réfléchir à la gravité de la nouvelle condition que j'inscrivais au programme, — dans les idées chinoises, c'était d'emblée la plus importante, — il la proposa et elle fut acceptée presque sans discussion. On débattit encore certains points, pour la forme, et, finalement, tout fut accordé, le contrat signé de part et d'autre, et un délai de vingt jours fixé pour l'exécution, à compter de notre entrevue avec le gouverneur de Ngan-king.

VI

Pendant la récréation qui suit notre dîner, on me remit un mot du consul ainsi conçu : « Cher Père, venez vite, j'ai notre contrat en bonne et due forme, signé, paraphé. Nous avons tout obtenu. » Je partis immédiatement et trouvai M. de Bezaure dans son cabinet de travail, joyeux comme pinson et justement fier de sa victoire. Il me serra affectueusement la main, en me remettant le contrat pour le montrer à mes supérieurs. Je le remerciai, les larmes aux yeux. Il dut comprendre à mon émotion la grandeur de l'acte qu'il venait de conclure.

Quand je rentrai à la maison, le P Hoang, prêtre séculier,

intermédiaire attitré de tous nos rapports avec les mandarins dans le Kiang-sou, me guettait dans le corridor. Il me fit entrer un instant chez lui et me demanda si j'avais vraiment obtenu la suppression de toutes les inscriptions. « Voyez », lui répondis-je. Il lut et ne proféra que ces mots : *Hoc est inauditum*, « Cela est inouï. »

Certes, nous avions lieu de remercier Notre-Seigneur, et nous n'y manquâmes point. Je n'ai pas besoin de dire avec quel soulagement je commençai à respirer, après une bataille de plusieurs mois, mêlée de tant d'alternatives d'espérance et de découragement.

Il était juste que le brave commandant Simon, encore occupé dans le Tché-kiang à batailler pour les Lazaristes, fût un des premiers à connaître l'heureuse nouvelle. Je lui écrivis le jour même. Il me répondit la lettre suivante :

Cher Père,

Et d'une! voyez : je vous disais que ça finirait bien. Mais il s'agit maintenant de rallier Chang-hai pour aller recueillir à Ngan-king, avant la fin du délai, le fruit de notre entêtement. J'apprends que notre affaire de Ning-po se discute aujourd'hui au consulat. J'ai écrit hier à M. de Bezaure pour lui dire que tout le monde était à *quia* ici : les faits ne sont plus discutés, les conditions admises en principe, et de toutes parts les individus mêlés à l'affaire envoient des amis intercéder auprès de l'évêque. Mgr Reynaud les engage à aller à bord de la canonnière, mais je ne vois venir personne : elle est cependant bien engageante la petite *Comète*, avec sa jolie coque blanche, comme une toilette de jeune mariée. Mais il paraît qu'elle commence à avoir une réputation de croquemitaine bien amusante.

On me dit que l'*Alger* vient demain. Je ne sais trop ce qu'il vient faire, mais c'est probablement un argument que le consul a prié le commandant Boutet de lui fournir, pour arriver à les amener à composition.

Allons, ça va bien, mais je regrette qu'on ne règle pas ici : en plus que ce serait amusant, je crois que ça ne traînerait pas. Cependant j'ai bonne confiance. Le résultat obtenu hier, et certainement connu des délégués, ne peut manquer de les influencer.

A bientôt et tout à vous.

Les discussions ne traînèrent pas non plus à Chang-hai, et pour se débarrasser de l'importune *Comète*, on fut trop heureux d'accepter les propositions mitigées du consul.

M. Simon en reçut avis le 29 novembre. Il avait fièrement

rempli son rôle à Ning-po et se mit en train d'appareiller pour Chang-hai. Le 2 décembre, il ralliait le port, où, de grand matin, la canonnière, légère et élégante comme une blanche mouette, glissait sous les fenêtres du consulat de France, lançant à la brise sa flamme victorieuse. Le commandant jubilait.

Un dîner réunit à la table de M. de Bezaure le P. Gasnier, les Pères des missions étrangères, le commandant Boutet de l'*Alger*, le commandant Simon, plusieurs officiers des deux navires de guerre, le personnel du consulat et moi. On y arrêta le dispositif du départ. L'*Alger*, ayant à bord M. et Mme de Bezaure, devait, à cause de son fort tirant d'eau, partir le 8 décembre au matin et monter lentement à Nanking : je prendrais le steamer le 8 au soir, et la *Comète* partirait le 9 au matin.

VII

Je n'ai point à raconter ici la visite faite au vice-roi par le consul général et les officiers, et rendue le lendemain, sur l'*Alger*, avec une solennité extraordinaire. Il y aurait pourtant une jolie page à écrire là-dessus. Ce fut pour la France et, par ricochet, pour la vraie religion, un triomphe dont l'Angleterre se montra bien jalouse. Plusieurs fois elle avait sollicité pareille faveur et s'était toujours vue éconduire.

De part et d'autre, on s'efforça de donner à cette entrevue le caractère de simples rapports de politesse et de bonne amitié. Mais, venant à l'occasion de Sou-kia-pou, après l'échange de dépêches dont nous avons parlé, personne ne se méprenait sur le vrai sens de cette démonstration. D'autant plus que le vice-roi, accompagné de M. Ts'ai, qui avait conclu notre affaire, put voir sur le pont deux missionnaires, le P. Gaillard et moi, qui semblions leur dire : « Vous mettez les pouces, n'est-ce pas ? » Quand, après l'inspection du bateau et des troupes en armes et une séance d'une demi-heure au salon, les grands hommes redescendirent sur leur jonque, ils levèrent les yeux pour admirer la masse imposante de ce qu'ils appelaient « le démon noir », ils virent encore le missionnaire appuyé sur le rebord du spardeck, et lui firent, comme dernière réparation, un double salut

d'adieu. Leur jonque brillamment pavoisée se détacha des flancs du croiseur, qui les dominait comme une majestueuse citadelle. Une volée de vingt et un coups de canon salua leur départ et ils disparurent bientôt dans la flottille des jonques aux drapeaux multicolores, venues pour leur faire escorte.

Les deux journées du 11 et du 12 avaient été pleines de consolation pour moi. Le commandant Simon, retenu un jour de trop à Chang-hai, n'arrivait qu'à cinq heures et demie, lorsque tout était terminé. Il perdait ainsi une part de la joie intime que lui eût procurée ce triomphe, dont la gloire lui appartenait. *Sic vos, non vobis.....*

Je passai la nuit du 12 décembre à bord de l'*Alger*, dans la cabine d'un lieutenant qui me cédait sa couchette. Le lendemain, dimanche, il y eut messe militaire à bord, à laquelle assistèrent les états-majors des deux navires et tous les hommes d'équipage que le service ne retenait pas ailleurs.

Le 14 décembre, à sept heures du matin, les deux bâtiments appareillaient et filaient en sens inverse. L'*Alger* rentrait en France. Selon l'usage en pareille occurrence, la *Comète* devait lui faire de sympathiques et bruyants adieux. Les matelots montèrent aux vergues et s'échelonnèrent dans les cordages ; la garde était sous les armes, le commandant, les officiers et moi sur la passerelle. Quand l'*Alger* passa par notre travers, le commandant poussa un triple : « Vive l'*Alger!* vive la France! » que nous répétâmes trois fois avec un entrain formidable. Les mouchoirs s'agitèrent longtemps ; plus d'une paupière était humide et la pensée de plus d'un, parmi ces marins, tous Bretons, dut se reporter avec un serrement de cœur vers les ajoncs et les bruyères de la lande natale. Reverront-ils, eux aussi, leurs beaux clochers à jour ?

Adieu, bel *Alger*, tu as eu ta part du bon combat, que Dieu te garde à travers les océans! Va dire à la France le merci de ses missionnaires, qui prient pour elle et qui l'aimeront toujours.

Pierre LÉMOUR, S. J.

(*La fin prochainement.*)

LA RÉPLIQUE
DU
PATRIARCHE DE CONSTANTINOPLE
A LÉON XIII

(Fin [1])

SES GRIEFS CONTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE

IX

La huitième des divergences relevées par le patriarche concerne les Indulgences.

Si on s'expliquait franchement, de part et d'autre, sur ce sujet, on arriverait aussi à s'entendre. Dénier au pape le pouvoir d'accorder des indulgences, soit en faveur des vivants, soit en faveur des défunts, c'est repousser plusieurs des vérités sur lesquelles repose l'économie du salut. Comment, en effet, croire qu'un Dieu est mort pour les hommes, sans convenir que ses mérites sont surabondants, infinis, qu'ils ont excédé, par leur prix, toutes les grâces de pardon accordées jusqu'à cette heure au genre humain ? Or, ce surplus précieux ne peut se perdre : c'est, d'après la doctrine catholique, un trésor dont l'Église a la garde, et où elle puise en certains cas pour payer à Dieu les dettes de ses enfants.

En outre, les souffrances de Jésus ont communiqué aux souffrances et aux bonnes œuvres des saints une valeur surhumaine. Mêlée au sang des martyrs une goutte du sang de l'Homme-Dieu lui a donné la vertu d'expier et de satisfaire pour les péchés d'autrui, tout au moins d'effacer une partie de la peine temporelle imposée à l'âme pécheresse, dont la coulpe a été pardonnée. Or, beaucoup de mérites de ces fidèles d'élite sont restés inappliqués. Demeureront-ils inutiles, quand il n'est rien dans la nature, pas une goutte de rosée, pas un rayon de soleil, qui ne contribue à faire mûrir

1. V. *Études*, t. LXXVII, p. 368.

quelque fruit et germer quelque fleur ? Mais les orthodoxes eux-mêmes reconnaissent que les mérites des saints, vivifiés par le sang rédempteur, gardent, par delà le tombeau, une haute valeur et une grande influence sur le cœur de Dieu. C'est pour cela qu'on les invoque dans l'Église grecque aussi bien que dans l'Église latine. Cette intercession n'est elle-même qu'une application d'un dogme plus étendu, la communion des saints, par laquelle le ciel, la terre et le purgatoire, c'est-à-dire l'Église triomphante, l'Église militante et l'Église souffrante restent intimement associées. Tels, les membres d'une même famille, malgré la distance et la situation qui les séparent, ne laissent pas de se venir mutuellement en aide.

Ces vérités fondamentales étant agréées des orthodoxes, ils sont bien forcés d'admettre ces autres vérités intimement liées avec les premières, et que je formule ainsi : Les indulgences consistent dans la remise plus ou moins complète des peines temporelles, réservées à une âme après l'absolution de ses péchés. Cette remise est faite par le chef de l'Église et, sous son autorité, par ses plus hauts représentants. Elle n'est pas gratuite, puisque les mérites des saints et surtout de Notre-Seigneur en constituent le payement. Elle n'est pas attentatoire aux droits de Dieu, puisque le Christ en donnant à ses apôtres, unis à leur chef, les clés du royaume des cieux, leur a conféré le pouvoir d'éloigner tous les obstacles qui en retardent l'entrée : « Tout ce que vous délierez sur la terre, leur a-t-il dit (Matth., xvi, 19), sera délié dans les cieux. » Sans doute, par ces paroles, il faut entendre avec les péchés commis après le baptême, toutes les peines qu'ils entraînent d'après la loi naturelle et le juste jugement de Dieu.

Cette remise, enfin, n'est pas arbitraire : de sévères conditions en limitent l'usage. Les âmes qui en bénéficient sont tenues à certaines prières et à certaines bonnes œuvres, faites « en état de grâce »; elles doivent avoir l'intention d'obtenir les indulgences qui leur sont proposées, soit qu'elles s'en appliquent à elles-mêmes le bénéfice, soit qu'elles s'en dépouillent en faveur des fidèles, vivants ou décédés.

On le voit, le dogme des indulgences est un de ceux qui

font le mieux ressortir les attributs de Dieu, surtout sa justice et sa miséricorde, un de ceux qui excitent le plus la piété chrétienne, et donnent à la fraternité humaine son plus large essor; car il établit entre la terre, le purgatoire et le ciel un courant ininterrompu de prières et de bonnes œuvres, dont le Cœur sacré de Jésus reste à jamais le centre vivifiant et le principe moteur.

Qu'on juge, d'ailleurs, l'arbre à ses fruits. Il est tels jubilés, qui ont marqué dans les nations chrétiennes un réveil inattendu de la foi et un recul général de l'impiété. On dit que Voltaire, témoin des résultats du jubilé de 1775, se serait écrié : « Encore un événement pareil, et c'en est fait de la philosophie. » Historique ou non, cette réflexion montre, en l'exagérant, une préoccupation assez générale, à ce moment, chez les encyclopédistes, témoins des effets que la prédication des indulgences produisait dans les consciences.

Nous prévoyons la réplique : « Avantageux, tant qu'il vous plaira, ce dogme n'en est pas moins nouveau. Or, toute innovation est interdite dans l'Église. » Que la forme et le mode des indulgences se soient transformés avec le temps, c'est indéniable. On n'en trouve pas moins l'origine dans l'Évangile et la tradition apostolique. Il est des fleuves, dont on perd presque la trace, à leur naissance, qui cheminent longtemps, à peine visibles, dans leur lit profond. Puis, tout à coup, ils jaillissent au grand jour. A celui qui contesterait alors leur origine lointaine, on pourrait montrer à certains indices le long chemin parcouru.

Ainsi en est-il du dogme des indulgences. Saint Paul l'affirme implicitement, quand il remet à l'incestueux de Corinthe une partie de sa peine. (II Cor., II, 10.) Supposons, avec nos adversaires, que Dieu ne ratifie pas la sentence de l'apôtre, qu'il retarde seulement jusqu'à la vie future l'expiation de la peine encourue, il devient évident que le pardon octroyé par saint Paul n'est plus un allègement, mais une aggravation. Raisonnez de même à propos des pénitences canoniques, que les évêques de la primitive Église remettaient aux apostats, en considération des mérites de tels confesseurs de la foi qui avaient intercédé pour eux. Cela est reconnu même de saint Cyprien, dont quelques adver-

saires des indulgences invoquent parfois l'autorité. S'il reproche à certains confesseurs de la foi une complaisance excessive, il avoue aussi expressément que leur recommandation doit profiter, devant Dieu, aux pécheurs repentants[1].

Tous les évêques voyaient donc, à cette époque, dans les pénitences canoniques d'un temps déterminé, des peines à la fois médicinales et expiatoires. Aussi, en les abrégeant ou les adoucissant, ils avaient l'espoir bien fondé que Dieu acceptait les compensations des saints qui lui étaient offertes, et se relâchait, en faveur des coupables, de la rigueur de sa justice.

Leur conduite serait-elle répréhensible aux yeux du patriarche ? A ce compte, il devrait condamner également ses prédécesseurs, qui, maintes fois, sous le nom de « lettre ou de bref de pardon », ont accordé précisément ce que les évêques grecs orthodoxes blâment aujourd'hui chez le pontife romain. Nous avons justement sous les yeux un de ces billets d'indulgences qui fut délivré par Anthime VI au mois de juin 1846. En voici la partie essentielle[2] : « *En vertu du droit de lier et de délier accordé par Notre-Seigneur*... En vertu de la divine et inépuisable grâce qui a passé des apôtres jusqu'à nous par succession, *nous avons absous et délié de tout péché spirituel et corporel*, le serviteur de Dieu, Christodule qui repose ici... » Il est clair que sous le nom de péché corporel, σωματικοῦ ἁμαρτήματος, il faut entendre l'élément matériel, ou, selon le mot de saint Paul, le « corps du péché » ; terme par lequel les saints Pères et les théologiens

1. *Epist.* 13, 14, 16 ; Migne, t. IV, p. 260, etc.; *epist.* 18, surtout 20, Celerini ad Lucianum, p. 274-278 ; *epist.* 21, p. 280-281. — *Liber de Lapsis*, n. 17, p. 480. — Conc. Nicœn., can. 12. — Concil. Ancyran. (an. 314), can. 2 ; conc. carthag. (an. 398), can. 4, Mansi, III, 693. Observons, cependant, que plusieurs des canons attribués à ce dernier synode sont d'une date postérieure, c'est-à-dire du cinquième ou du sixième siècle.

2. Voir page 59, dans la *Réponse à la lettre patriarcale et synodale de l'Église de Constantinople sur les divergences qui divisent les deux Églises*, par M. Maxime Malatakis, prêtre grec-uni. Réponse publiée en grec. Constantinople, A. Zellits, 1895. In-8, pp. 180. — Ce document se trouve à la page 64 de la traduction française du précédent ouvrage qui a paru l'année suivante. Constantinople, A. Zellich, 1896. In-8, pp. 200. Prix : 5 piastres. — Voir aussi la *Revue de l'Église grecque-unie*, qui indique la forme et le prix de ces diplômes libérateurs de l'enfer (lisez : du purgatoire). Février, 1889, p. 214-215.

désignent non seulement la concupiscence qui entraîne au péché, mais la peine qui l'accompagne.

Quant à l'expression de péché spirituel, que signifie-t-elle dans le langage d'Anthime VI ? Nous pensons charitablement qu'il s'agit bien du pardon de la coulpe ou de la faute proprement dite, mais que le patriarche vise seulement les péchés dont le coupable a mérité l'absolution avant sa mort. S'il se flattait, en effet, de les remettre effectivement, quand l'âme a déjà quitté son corps, il s'arrogerait sur elle un pouvoir de juridiction qui n'appartient à personne ici-bas. Il supposerait, en outre, chez cette âme, la faculté de collaborer au sortir du corps à sa propre justification, oubliant ainsi que le champ ouvert pour l'acquisition de la grâce et la réconciliation avec Dieu se clôt avec la vie.

X

Neuvième divergence : État des justes avant la Résurrection.

L'encyclique patriarcale ne prouve pas davantage que l'Église romaine a innové en ce qui touche à la félicité des élus, avant le jugement dernier. Nous croyons, il est vrai, que les justes reçoivent dès leur mort la récompense de leurs mérites, qu'ils sont heureux, que leur bonheur est comble. Mais, n'oublions pas qu'il s'agit uniquement ici de la félicité réservée à l'âme. Malgré son ravissement de voir Dieu, comme il est, de plonger par l'intelligence et l'amour dans son essence, on ne peut dire que la béatitude *humaine*, la félicité du composé humain, de l'homme complet soit entière. Le bonheur de l'élu est aussi intense, soit; aussi étendu, non pas. Après la résurrection, l'imagination, les sens, le corps entier devenu l'instrument souple et docile de l'âme sainte, tressaillira des mêmes joies, vibrera des mêmes transports. Ces organes matériels — comme des serviteurs longtemps oubliés — seront enfin associés à la glorification de l'âme, et compléteront, en lui donnant plus d'étendue, sa béatitude.

Est-ce là ce que veut dire l'auteur de l'encyclique, quand il déclare que les justes ne sont pas entièrement récom-

pensés avant la résurrection générale ? En ce cas, nous tombons d'accord. Soutient-il, au contraire, que le bonheur actuel de l'âme juste diffère essentiellement par ses degrés du bonheur dont elle jouira un jour ? Conteste-t-il que les esprits auxquels il ne reste rien à expier, jouissent dès maintenant de la vue immédiate de Dieu ? Si telle est son opinion, il ne rompt pas seulement avec l'enseignement actuel de l'Église romaine ; il est aussi en opposition avec la tradition unanime de tous les siècles chrétiens. Certes, saint Paul ne rêvait pas d'une sorte d'assoupissement jusqu'au moment de la résurrection, quand il s'écriait : « Je désire que les liens qui retiennent mon âme soient brisés pour être avec le Christ [1]. » Les Pères ne songeaient pas à une demi-béatitude, quand ils parlaient du bonheur des justes, admis, dès leur sortie de ce monde, « à contempler Dieu », « à le voir face à face », « à jouir de lui », « à recevoir directement la pure et incomparable illumination de la Sainte Trinité [2] ».

Au sein de l'Église orientale, l'erreur contraire de quelques théologiens n'a jamais prévalu au point d'étouffer le dogme traditionnel. Celui-ci transparaît dans la confession orthodoxe ; il est nettement affirmé dans le panégyrique de tous les saints, prononcé par le diacre oriental Constantin et loué par le deuxième concile de Nicée (an. 788) [3] ; on le retrouve clairement enseigné jusque dans les manuels classiques de théologie orthodoxe. Par exemple, l'archimandrite Sylvestre, à qui son savoir et son orthodoxie valurent la mitre, affirme en maints passages de son traité de théologie, que les âmes pieuses, au sortir de cette vie, sont immédiatement reçues dans le ciel, voient Dieu face à face, et jouissent de toute la béatitude dont est susceptible l'âme séparée du corps. Il mentionne, lui aussi, les textes de l'Écriture auxquels renvoie le manifeste de Constantinople, mais c'est

1. *Phil.*, I, 23-24 ; II *Cor.*, v, 6, 7, 8 ; — *Matth.*, xiv, 28.

2. Joan. Plusiadenus (sive Joseph-Methon.), *Apologet. pro quinque capitibus synodi florentinæ*, cap. iv. Migne, P. G., t. CLIX, p. 1275 *sqq.* ; — Nilles, *Kalend. manuale utriusque Ecclesiæ* (1re édit.), t. II, p. 25-30 ; p. 424-426.

3. Kimmel, *Lib. symbol. Eccles. orient.*, t. I, p. 138 ; — Card. Maï, *Spicilegium Rom.*, t. X. Migne, P. G., t. LXXXVIII, p. 519, n. 36, p. 523-528, surtout la fin du n. 40, p. 525 ; Voir la note du cardinal Maï, p. 477.

à titre d'objections contre sa thèse, et pour les réfuter. La couronne de justice, dit-il, que saint Paul attend de Dieu au jour du jugement, ne doit pas s'entendre de la récompense qui est due à l'âme séparée, mais de celle qui est réservée à toute la personne humaine. L'âme pure jouit de la première, au sortir de son corps. L'autre n'est accordée qu'après la résurrection.

Le théologien russe réfute une à une les autres objections, et montre sans peine que la gloire, dont jouissent dès maintenant les saints, n'enlève point sa raison d'être au jugement dernier. Car, il convient que la souveraineté du Christ et sa gloire de Rédempteur éclatent devant l'univers entier ; que sa justice et sa miséricorde triomphent solennellement ; enfin, que les justes soient exaltés et les méchants couverts d'opprobre, à la face du genre humain, témoin à la fois du rejaillissement de bonheur, qui de l'âme rayonnera sur tout le corps des bienheureux, et du surcroît de souffrances et d'ignominie qui s'étendra sur le corps entier des damnés [1].

XI

Dixième divergence : Sur l'Immaculée-Conception.

L'Église des sept conciles... a pour dogme que l'incarnation surnaturelle du Verbe de Dieu est la seule qui soit pure et immaculée. Mais l'Église papale a encore innové, il y a quarante ans à peine, au sujet de la conception immaculée de la Vierge Marie, un dogme nouveau, inconnu dans l'ancienne Église, et jadis violemment combattu par les plus distingués théologiens de la papauté.

Franchement, l'esprit de parti est bien ingénieux à trancher selon ses intérêts les questions les plus claires ! Supposons que l'Église catholique, au lieu de défendre le dogme de l'Immaculée-Conception, ait pris parti contre elle, il est fort probable que l'Église grecque lui aurait reproché cette attitude ; elle se serait piquée de lui donner un bel exemple de dévotion filiale pour Marie, et de respect pour la tradition

1. *Compendium Theologiæ classicum*... Doctrinæ orthodoxæ maxime consonum, operâ et studio olim Cazanensis academiæ rectoris Archimandritæ Sylvestris, qui nunc est episcopus in parvâ Russiâ Perejaslaviensis, edit. 2ª, Moscou, impr. du Saint-Synode, 1805, cap. LVII, p. 576-585.

chrétienne. L'Église catholique ayant prononcé dans le sens où la poussait l'Esprit-Saint, il ne restait à ses adversaires qu'à se faire les avocats d'une mauvaise cause. Le rôle était peu honorable; mais il est si aisé de se persuader qu'un ennemi a tort, et qu'il est licite d'user contre lui de toutes pièces, sans trop de souci de leur autorité!

Relevons d'abord une méprise. Sa Béatitude semble croire que nous mettons sur le même rang la conception du Christ dans le sein de Marie et la conception de Marie dans le sein de la bienheureuse Anne. Est-il nécessaire de le rappeler : nulle autre créature que sa Mère n'a eu de part à la conception de Notre-Seigneur; Marie, au contraire, a reçu l'existence d'après les lois naturelles établies par le créateur. Fille d'Adam, elle était enveloppée en principe dans la proscription qui l'avait frappé, lui et sa race; mais le sang qu'elle allait fournir au Christ devait être préservé de toute souillure. Il était naturel que le sang rédempteur refluât vers sa source pour la purifier, pour en faire le sanctuaire digne de Dieu. Au premier instant où l'âme de la sainte Vierge était créée, elle fut préservée de la tache originelle, c'est-à-dire ornée de la grâce sanctifiante en vue des mérites de son divin fils.

Le péché originel, en effet, n'est autre chose que la privation de la grâce sanctifiante, à laquelle a été condamnée toute la race humaine, par suite de la prévarication de son chef. Mais, cette grâce, Dieu ne pouvait la refuser à Marie. La pureté absolue du Christ, son étroite union avec la sainte Vierge, l'éminente dignité de celle-ci, devenue Mère de Dieu, son rôle de corédemptrice sous les ordres de son divin Fils, son titre enfin de Reine des Anges exigeaient qu'elle fût exempte de la tache originelle.

Ainsi entendu, le privilège de Marie ne déroge en rien à la gloire de Jésus, dont il forme l'un des rayons, pas plus que l'aurore ne ternit l'éclat du soleil, dont elle nous envoie le doux reflet. Prétendre, avec certains théologiens orthodoxes, que nous faisons de Marie une déesse, c'est une plaisanterie qui ne fait pas même rire les chrétiens instruits : elle manque de sel.

Glorieuse à Jésus, non moins qu'à Marie, l'Immaculée-

Conception de la Vierge a été enseignée et accueillie avec une faveur croissante dans l'Église universelle. Si elle n'a été déclarée dogme de foi que vers le milieu de ce siècle, elle apparaissait, depuis longtemps, revêtue de tous les caractères qui la recommandaient à la croyance des fidèles. C'était un fruit, d'abord à moitié caché, que les exégètes montraient dans la Sainte Écriture, qui se dévoilait de plus en plus sous les rayons de la tradition ecclésiastique, représentée par les Pères et les théologiens, et qui, enfin, amené à sa pleine maturité et à sa complète manifestation, devait être cueilli au jour et à l'heure voulus de Dieu.

L'encyclique nous somme d'indiquer les témoignages des neuf premiers siècles, qui justifient la décision de Pie IX. Certes, ce ne sont pas les témoignages qui manquent, mais bien l'espace pour les signaler : un volume n'y suffirait pas. L'antiquité chrétienne nous dit, avec saint Ambroise, que « Marie a été, par la grâce divine, préservée de toute tache de péché » ; avec saint Sabas, qu' « elle seule a échappé à toute souillure » ; avec saint Éphrem, qu' « il n'y a que Jésus et sa mère qui soient entièrement beaux, l'un et l'autre étant sans tache et sans souillure[1] ».

Les Pères emploient les expressions les plus variées pour caractériser cette exceptionnelle beauté de la Mère de Dieu. Elle est, disent-ils, « toute chaste », « entièrement pure », « entièrement immaculée », « à l'abri de toute tache, de tout péché », « incomparablement supérieure en grâce à tous les saints et à tous les anges[2] ».

Ces formules se retrouvent aussi souvent sous la plume des Pères d'Orient que sous la plume des Pères d'Occident.

1. Ambros., *Sermo 22 in psalm. 118*, n. 30 (Migne, P. L., vol. 15, p. 1521); — Saint Sabas, *Ode II ad Deiparam*.

2. *Epistola de martyrio sanct. Andreæ apostoli* (Migne, II, 1226) ; — Augustin. *De Naturâ et Gratiâ*, c. 36, n. 42 (Migne, t. XLIV, p. 267 ; t. XLV, p. 1418) ; — Ephrem Syri *ad S. Dei Genitricem oratio*, œuvre en grec et latin, édit. d'Assemani (Rome, 1746 et 1747), t. III, p. 577 ; cf., p. 549, 529, etc., etc. ; — Theodot. Ancyr. *Homil. 6 in Deiparam*, n. 11 (Migne, P. G., t. LXXVII, p. 1428) ; — Andreas Cretensis, *Oratio in Nativitatem Deiparæ* (Migne, t. XCVII, p. 810) ; — Jean Damascène, *In Deipar. Nativitatem oratio I*, n. 2 et 7 (Migne, P. G., t. XCVI, p. 663 et 671) ; — Ballerini, *Sylloge monumentorum ad mysterium conceptionis illustrandum* (Rome, 1854) ; — Passaglia, *De immaculato Deiparæ semper virginis Conceptu* (Rome, 1854-

C'est même de l'Orient que, vers la fin du septième siècle, s'est répandu, dans l'Église, le culte de Marie-Immaculée. Encore les origines de ce culte remontent-elles plus haut, jusqu'à se confondre avec les origines du Christianisme. On objecte que l'Église grecque célèbre la conception miraculeuse de sainte Anne, non celle de Marie; en d'autres termes, la conception active d'une femme stérile, non l'entrée au monde d'une créature immaculée. Des centaines de textes, aussi clairs et aussi précis qu'il est possible de l'imaginer, font justice de cette étrange observation; car ils désignent bien « la Mère de Dieu », la créature « seule innocente entre les enfants des hommes ». L'Église grecque mentionne même expressément la conception par laquelle sainte Anne a conçu la Mère de Dieu[1].

Cette fête de la Conception ne se retrouve pas seulement dans la liturgie de toutes les Églises qui ont adhéré au schisme de Photius. Ce qui prouve que la dévotion à Marie-Immaculée était antérieure à la grande séparation de Rome et de Constantinople, c'est que les Églises arménienne, copte, syrienne, chaldéenne, abyssinienne, la professent aussi. Nul doute que cet accord ne remonte à l'époque, déjà vieille de quinze siècles, où toutes les communautés chrétiennes actuelles étaient unies dans une même foi, inclinaient vers les mêmes opinions, sous la garde vigilante des successeurs de Pierre.

Nous savons bien que cet accord n'a jamais été, chez les docteurs et les théologiens surtout, entièrement unanime. Nos adversaires nous opposent des maîtres renommés comme saint Thomas, des saints illustres, comme saint Bernard, qui n'ont point soutenu l'opinion, libre alors, de l'Immaculée-Conception. Supposons, ce que des catholiques contestent encore, que ces grands hommes n'aient point reconnu le miraculeux privilège de Marie. Que faut-il en conclure? c'est que leurs conclusions, sur ce point, n'ont pas été d'ac-

1855); — Malou, *l'Immaculée Conception* (Bruxelles, 1857); — Dubosc de Pesquidoux, *Histoire d'un Dogme, l'Immaculée Conception*. Paris, Lecoffre, 1898, 2 vol. in-8, pp. 640 et 456. Voir le t. I, l. I, chap. II, III, IV; l. IV, chap. I. — P. Gagarin : l'*Église russe et l'Immaculée Conception*. Paris, 1876.

1. Dubosc de Pesquidoux, ouvr. cité, t. I, l. IV, chap. I et V.

cord avec certains de leurs principes et leur ardente dévotion envers Marie. Au reste, à toutes les époques de cette controverse, pour un théologien ou un saint qui contestait le miraculeux privilège de Marie, cinq autres se levaient pour le défendre. L'autorité d'un saint Bernard n'empêcha pas ses amis et ses admirateurs de le réfuter. Après la mort de saint Bernard, comme, plus tard, après la mort de saint Thomas, le mouvement en faveur de l'Immaculée-Conception et de la fête qui lui est dédiée gagna en étendue et en intensité. Vers 1180, un religieux anglais, Nicolas d'Alban, tout en louant l'abbé de Clairvaux pour « sa sainteté », blâme la présomption dont il s'est armé contre la conception de la Mère de Dieu ; et il parle d'un moine de Clairvaux qui, dans une vision, aurait aperçu son ancien abbé couvert d'une tunique éclatante, mais marquée, à la hauteur de la poitrine, d'une tache noire. Attristé, il demande à son Père l'origine de cette tache : « Parce que, répond saint Bernard, j'ai écrit sur la conception de Notre-Dame ce qu'il ne fallait pas écrire, je porte sur la poitrine cette tache, comme un signe d'expiation[1]. » Il aurait pu, cependant, ajouter que sa fameuse lettre aux chanoines de Lyon, écrite vers 1140, contenait une rétractation implicite : n'y déclarait-il pas soumettre son jugement, sur la fête de l'Immaculée-Conception, à la décision de l'Église romaine? Précieux aveu répété, dans le siècle suivant, par saint Thomas, et qui fait tomber d'un seul coup tout l'échafaudage d'objections abritées par ces deux grands noms[2].

Vrai ou faux, le fait cité par Nicolas d'Alban montre au moins que, même dans son Ordre et dans son couvent, l'opinion de saint Bernard — si tant est qu'il ait nié l'Immaculée-Conception, au sens où elle a été définie — était loin de prévaloir. De la controverse qui a continué du douzième au quinzième siècle, il résulte d'abord que l'objet du débat, le sens exact de ces mots, *immaculée Conception*, n'était pas toujours nettement précisé. Il s'ensuit, de plus, que

1. Inter *epist. Petri Cellensis. Epist. 172* (Migne, t. CCII, p. 623); — Cf. *epist. 171* (*ibid.*, p. 617).
2. *Epistola 174* (Migne, P. L. ; t. CLXXXII, p. 336, n. 9, vers la fin) ; — Saint Thomas, II, q. 10, a. 12.

si des hommes distingués par leur science et leur vertu n'ont pu arrêter, ni même retarder le triomphe de la doctrine que nous étudions, c'est qu'elle était marquée au coin de la vérité. Quand un de ces courants qui n'intéressent en rien les passions humaines se heurte aux plus puissants des obstacles humains, et, loin de faiblir et de dévier, n'en devient que plus fort, plus irrésistible, c'est une preuve que son point de départ est plus haut que la terre, que Dieu même le dirige et qu'il vient des cieux.

XII

Onzième divergence : La primauté du pape.

L'encyclique signée par le synode et le patriarche de Constantinople consacre huit articles, sur vingt-cinq, à combattre la suprématie et l'infaillibilité du pape :

Les Saints Pères reconnurent simplement, en la personne de l'évêque de Rome, son caractère d'archevêque de l'Empire. A ce titre seulement, ils lui décernèrent, à titre honorifique, la présidence, le considérant comme le premier entre égaux. Le même honneur fut conféré plus tard à l'évêque de Constantinople, quand cette ville devint la capitale de l'Empire romain...

.... Dans aucun canon et chez aucun Père, on ne trouve d'allusion quelconque tendant à reconnaître à l'évêque de Rome seul la qualité de chef de l'Église universelle et de juge infaillible des évêques des autres Églises... Ceux-ci étaient indépendants les uns des autres et entièrement libres.... obéissant seulement aux décrets des conciles, où ils siégeaient en parfaite égalité les uns vis-à-vis des autres...

Les auteurs de l'encyclique déclarent aussi que Pierre n'a exercé aucune réelle primauté sur les autres apôtres, et que, d'ailleurs, les papes n'ont pas hérité de son siège. Le séjour de Pierre à Rome, la juridiction universelle du pape, ce sont là des légendes qui, contenues en germes dans les homélies faussement attribuées à saint Clément, se sont développées au neuvième siècle dans les décrétales du faux Isidore.

Eh bien, non; ce n'est pas dans les homélies dites de saint Clément, ni dans les fausses décrétales que les théologiens romains puisent les preuves de la primauté et de l'infaillibilité des pontifes romains.

Si nous avions à réfuter toutes les accusations contenues dans l'encyclique patriarcale, nous montrerions que l'institution d'un suprême chef visible était indispensable au gouvernement de la société fondée par Notre-Seigneur; nous prouverions qu'il a été réellement établi, en la personne de saint Pierre; que celui-ci a exercé son rôle de primat en maintes circonstances, notamment au concile de Jérusalem ; que son autorité, enfin, a été reconnue par les autres apôtres, même par saint Paul, et confessée par toute la tradition catholique. De ces preuves, souvent développées, nous n'esquisserons ici que l'une des principales, qui est formellement contestée par les théologiens du Phanar.

Ceux-ci ne font aucune allusion au passage des Évangiles, où Notre-Seigneur, par trois fois, proclame saint Pierre le Pasteur de ses agneaux et de ses brebis, c'est-à-dire d'après l'interprétation traditionnelle, de tout son troupeau (*Jo.* xxi, 15-17). Ils s'attaquent, de préférence, au texte de saint Matthieu (xvi, 18-19) : *Tu es Pierre*, etc., et ils prétendent que, de ces paroles, on ne peut conclure à sa primauté sur les autres apôtres. D'après eux, le fondement sur lequel le Christ promet de bâtir son Église n'est pas la personne de Pierre, mais bien son témoignage en la divinité du Christ. Et ils nous assurent que tel est l'avis unanime des Pères. Affirmation bien téméraire ! Nous avons consulté plus de soixante Pères ou anciens écrivains ecclésiastiques; et, sans surprise, nous avons constaté que la plupart appellent saint Pierre « la base », « le fondement », « le roc de l'Église ». Un certain nombre, il est vrai, surtout ceux qui sont aux prises avec les Ariens, déclarent que Notre-Seigneur a donné la foi de Pierre pour base à son Église ; mais ils veulent dire par là que *sa foi* lui a valu les privilèges de la primauté. Loin, d'ailleurs, d'affirmer que son témoignage, à l'exclusion de sa personne, soutient l'Église, ils montrent que la foi dont il s'agit est une foi concrète, ou, en d'autres termes, que Jésus-Christ a bâti son Église sur Pierre, devenu inébranlable dans sa foi.

On objecte qu'en donnant à saint Pierre le titre de fondement, on empiète sur l'autorité du Sauveur; car, observe saint Paul, « nul ne peut poser d'autre fondement que Jésus-

Christ ». Qui ne voit que l'apôtre des Gentils ne veut parler ici que du fondement éternel, invisible? N'en reconnaître aucun autre qui lui soit subordonné, c'est comme si on disait que Notre-Seigneur est le seul prophète et le seul docteur. Ailleurs, saint Paul n'appelle-t-il pas fondement de l'Église les prophètes et les docteurs? Or, ce rôle de fondement secondaire convient spécialement au prince des apôtres. Aussi l'Écriture, interprétée par le plus vulgaire bon sens, nous apprend que le Verbe est le support incréé de l'Église, qu'il en maintient unies toutes les assises, qu'il en vivifie tous les membres; mais, qu'en remontant aux cieux, il a laissé aux apôtres une image de lui-même, un fondement sensible, un chef visible en l'apôtre Pierre.

Si Notre-Seigneur a fait de saint Pierre son vicaire, ce n'est point pour l'avantage personnel de ce dernier, mais pour le bien de son Église. Si, à la mort du prince des apôtres, nul n'héritait de ses prérogatives, l'Église resterait sans fondement, les fidèles sans pasteur suprême. Partant, l'unité de la foi, du gouvernement, de la hiérarchie sacrée, un moment assurée par le successeur immédiat du Christ, disparaîtrait avec lui. Or, puisque le Christ a établi son Église pour qu'elle demeure jusqu'à la fin des siècles, ne fallait-il pas qu'un chef visible fît place en mourant à un autre chef visible, et que celui-ci devînt à son tour un centre d'unité et de stabilité, un roc inébranlable aux assauts des puissances infernales, soutenant, sans jamais fléchir, toutes les assises de la chrétienté?

XIII

Il n'est pas surprenant que l'encyclique patriarcale, après avoir nié la primauté de saint Pierre, conteste aussi celle des pontifes romains. Mais elle prétend que, la primauté de Pierre fût-elle démontrée, celle des papes resterait encore en question. Pourquoi? parce que les papes de Rome ne sont pas les successeurs de saint Pierre : « L'Église de Rome, dit l'encyclique, fut principalement fondée non par Pierre, dont l'action apostolique à Rome est absolument ignorée de l'histoire, mais par saint Paul et ses disciples. »

Parler ainsi, c'est oublier que, lorsque saint Paul écrivait à l'Église de Rome, cette Église était déjà florissante et célèbre (*Rom.*, I, 8). Qui l'avait organisée, sinon saint Pierre? Est-il vrai, d'ailleurs, que l'histoire ne dit rien de son séjour à Rome? Le prétendre, c'est se mettre à la remorque de l'école sceptique de Tubingue, aujourd'hui démodée. Les critiques les moins suspects de « papisme », comme Gieseler, Harnack, conviennent maintenant que saint Pierre a été martyrisé à Rome. Le fait était si avéré au dix-septième siècle, dit Grotius, que nul chrétien n'eût osé le contester. Contentons-nous d'en indiquer ici les preuves authentiques.

L'évêque anglican Lightfoot reconnaît que la première épître de saint Pierre est écrite de Rome, et que cette ville est désignée sous le nom transparent de Babylone. C'est là que Jean Marc entend le prince des apôtres, et compose, presque sous sa dictée, le second évangile[1]. Moins de trente ans après la mort de saint Pierre, le pape saint Clément écrit aux Corinthiens que Rome fut le théâtre de ses travaux apostoliques et de son martyre[2]. Vers la même époque, saint Ignace, dans son épître aux Romains (c. 4), fait allusion à l'apostolat que le prince des apôtres a exercé parmi eux[3].

Au second siècle, Papias d'Hiéraple affirme que Pierre a prêché l'évangile à Rome; Denys de Corinthe, et, peu après, Tertullien, racontent que Pierre a été associé à la passion de son Maître, avec cette différence, ajoute Origène, qu'il a été crucifié la tête en bas. Leur témoignage est pleinement confirmé par les premières listes des évêques romains, dont la plus ancienne remonte vers le milieu du même siècle.

Dans les premières années du troisième siècle, l'auteur des *Philosophumena* (VI, 20) nous représente Pierre aux prises, dans Rome, avec Simon le Magicien. Aux hérétiques, Caius montre son tombeau, tandis que les plus illustres Pères et les plus anciens historiens, comme Irénée, Clément d'Alexan-

1. Petr. *I Epist.* V, 13; — Cf. *Coloss.* IV, 10; — Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. II, c. 15; l. VI, c. 14.
2. *I Cor.* c. 5 et 6 (Migne, P. G., t. I, p. 217-221). Sur l'authenticité de cette lettre cf. Duchesne, *Revue du Monde catholique*, t. XXX, n. 153, 1877.
3. Migne, *Patr. Gr.*, V, 689.

drie et, plus tard, Eusèbe[1], l'interprète le plus autorisé des traditions primitives, sont unanimes à dire que le même apôtre a fondé l'Église de Rome et l'a cimentée de son sang.

Est-il besoin de joindre à ces textes si clairs d'autres aveux tout aussi explicites, tirés des Pères et de la liturgie grecque? Ne citons que deux faits entre mille : Le 16 janvier, l'Église orthodoxe vénère les chaînes de Pierre, et rappelle que, sans quitter Rome, il est venu jusqu'à elle. Le 29 juin, elle fête le martyre de Pierre et de Paul, qu'elle appelle « les deux ornements de Rome ».

Qu'on juge, maintenant, s'il est raisonnable de chercher la source de tous ces témoignages dans les homélies pseudo-clémentines. D'abord, plusieurs des faits que nous venons d'évoquer leur sont antérieurs. Et puis, de ces homélies elles-mêmes ressort une nouvelle preuve en faveur de notre thèse : si elles mentionnent le séjour de Pierre à Rome, c'est qu'un pareil événement était hors de conteste, au moment où elles furent composées ; car, l'auteur de ces écrits, qui était, semble-t-il, disciple d'Ébion, avait tout intérêt à taire ce qui grandissait Rome, au détriment de Jérusalem, la seule ville sainte de la secte ébionite.

XIV

Que les pontifes de Rome aient hérité du siège et de la primauté de Pierre sur l'Église universelle, c'est ce qui résulte d'une double série de faits : d'abord, les évêques de Rome ont revendiqué, à l'exclusion des autres, la juridiction sur tous les fidèles et les pasteurs. Ensuite, ceux-ci, loin d'y contredire, ont accepté leur suprématie, fait appel à leur jugement et reconnu leur infaillibilité, en matière de foi.

Oui, la primauté des évêques de Rome s'affirme et se traduit en actes, avec saint Clément, au premier siècle; avec

1. Euseb. *Hist. eccles.*, l. II, c. 14, 15, 25 ; l. III, c. 1, 2, 39 ; l. IV, c. 1 ; — Tertull. *de Præscript.*, c. 36, Migne, t. II, p. 49 ; *Scorp.*, XV, Migne, t. II, p. 151 ; *Contra Marcion.*, l. IV, c. 5, Migne, p. 366 ; — Voir encore Migne, t. XXVII, p. 578 ; — Irén. *Contra Hæres.*, l. III, c. 3, n. 2, Migne, P. G., VII, 848, 849 ; — Chrysost., *Contra Judæos et Gentes*, quod Xus sit Deus, n. 9, Migne, XLVIII, 825 ; — *Dublin Review : S. Peter and the Roman Primacy*, p. 113 *sqq.*, october 1897 ; *The twenty five years of Peter*, april 1897, p. 395.

saint Victor et saint Zéphirin au deuxième siècle, avec Sylvestre, Jules I[er], Damase et Sirice au quatrième siècle, c'est-à-dire à une époque où le siège patriarcal de Constantinople n'existait pas encore [1]. A partir du quatrième siècle, surtout, les événements qui attestent la prérogative du siège apostolique, deviennent plus nombreux, plus éclatants. La papauté apparaît comme le centre où convergent toutes les Églises particulières, comme le tribunal où se décident en dernier ressort les question les plus délicates, relatives à la discipline, à l'administration ecclésiastique et même au dogme, comme le point suprême d'où part et où aboutit la hiérarchie ecclésiastique.

Relevons quelques-uns des faits les plus significatifs.

Vers la fin du premier siècle, quelques fidèles de Corinthe se soulèvent contre leurs prêtres. A qui en appelle-t-on pour apaiser la discorde ? Ce n'est pas saint Jean, pourtant plus rapproché; c'est le successeur de Pierre, Clément, qui intervient avec autorité et fait rentrer dans leur Église les pasteurs qui en avaient été bannis.

Peu après le milieu du deuxième siècle, l'évêque de Smyrne, Polycarpe, vient consulter le pape Anicet au sujet des divergences entre Orientaux et Occidentaux dans la célébration de la Pâque. Une vingtaine d'années plus tard, c'est encore un pape, Victor, qui entreprend de réduire ces divergences à l'unité. Sur son invitation, des synodes se tiennent dans le Pont, la Palestine, l'Achaïe, la Mésopotamie et la Gaule. Un seul, celui d'Éphèse, présidé par Polycrate, refuse, pour un temps, de se soumettre au décret de Victor, et continue de célébrer la Pâque, le 14 nisan, au lieu de la renvoyer au dimanche suivant. Le Pape juge que la règle des Asiatiques, transmise par saint Jean à une époque où dominaient dans l'Église les juifs convertis, n'a plus sa raison d'être. Aussi, menace-t-il d'excommunier les récalcitrants. Heureusement, Irénée intervient en leur faveur ; mais l'illustre docteur, de même que Polycrate, ne conteste pas la suprême autorité de Victor [2].

1. Mansi, t. VII, p. 1140 ; — Socrat. *Hist. eccles.*, II, 17 (Migne, P. G., t. LXVII, p. 219.

2. Euseb. *Hist. eccles.*, V, 24.

A la même époque, le pape ne tranche pas seulement les différends disciplinaires ; il juge aussi en dernier ressort les querelles dogmatiques. Nul ne lui conteste ce droit. Les novateurs et fauteurs d'hérésie eux-mêmes, avant de rompre publiquement avec l'Église ou d'en être solennellement exclus, confessent par leurs agissements que l'Église de Rome, grâce à « son éminente primauté », reste « le centre de l'unité », « auquel doivent s'attacher les Églises particulières, sous peine de déchoir de la succession apostolique[1] ». Aussi, dès que leur foi paraît suspectée, se tournent-ils anxieux vers Rome, persuadés qu'un mot d'approbation du successeur de Pierre imposera silence à leurs adversaires. Gnostiques, manichéens, antitrinitaires, montanistes, novatiens après avoir essayé tour à tour de surprendre la bonne foi du pape, se voient condamnés en la personne de leurs chefs, Marcion, Cerdon, Valentin, Théodote de Byzance, Artémon, Sabellius et autres hérésiarques.

Si tel est le souci des premiers hérétiques d'être approuvés par l'évêque de Rome, combien les docteurs catholiques n'auront-ils pas à cœur de se justifier auprès de lui des moindres soupçons élevés contre leur foi ! Ainsi, l'illustre Origène présentera sa défense au pape Fabien (250-3), Denys d'Alexandrie se disculpera auprès du pape Denys (268-74)[2].

Plus tard, saint Athanase en appellera aux papes Jules Ier et Damase ; saint Chrysostome à Innocent Ier, saint Flavien à Léon Ier. Injustement déposés, ils supplient ces pontifes de reviser leur procès, de casser les arrêts de leurs juges, d'en condamner les conciliabules ; et les papes, en vertu de leur autorité suprême, annulent les actes reconnus iniques et déposent de leur charge les juges prévaricateurs, sans se laisser intimider par le titre patriarcal d'un Théophile ou d'un Dioscore d'Alexandrie.

On comprend qu'après avoir rappelé ces événements, le

1. Cypr. (édit. Baluze. Paris, 1726) *Epist.* 55, 69, 70, 71, 73 ; p. 86, 123, 125, 127, 131 ; *ibid.*, *de Unit. Eccles.*, p. 195 (Migne, *Patr. lat.*, t. III, p. 806, 818, 820 ; 1843) ; — *De Unit. Eccles.*, c. 4, 6, p. 499-504 ; — Irenæ. *Hæres.*, l. III, c. 3, n. 2 (Migne, P. G., t. VII, p. 849).
2. Athanas. *De Sententiâ Dionysii*, n. 13 (Migne, XXV, 499) ; — Euseb. *Hist. eccles.*, VI, 36 ; VII, 6, 9, 30.

pape Gelase ait pu ajouter sans jactance : « Le concile œcuménique (de Chalcédoine) s'est conformé aux jugements venus de Rome. Ce que n'avait pas approuvé le premier siège de l'Église n'a pu rester debout, et ce qu'il a décidé a été accepté de toute l'Église[1]. »

XV

De ces faits il résulte que, pendant les neuf premiers siècles, l'Église universelle jugeait, selon l'expression de saint Augustin, une controverse finie, du moment que le pape avait prononcé ; par conséquent, elle ne regardait pas comme absolument nécessaire la convocation des conciles généraux. Cependant, les auteurs de l'encyclique, après avoir affirmé que nul homme n'est infaillible, osent bien accorder ce privilège aux conciles œcuméniques, qui, seuls, à leurs yeux, ont autorité sur l'Église universelle.

Eh bien, nous ne voulons pas chercher si nos adversaires se contredisent ou non. Mais, puisque les décisions des conciles généraux sont pour eux sans appel, nous leur rappellerons que ces mêmes conciles ont reconnu la juridiction suprême et universelle des papes ; ils ont vu en eux les juges et les législateurs souverains et même, en certains cas, les docteurs infaillibles de l'Église terrestre. En un mot, ils ont confessé la suprématie du pape aussi réellement, sinon aussi explicitement, que nous la proclamons aujourd'hui.

En effet, assemblés ou dispersés, les évêques lui ont reconnu le droit de les convoquer en concile, de diriger leurs débats par lui ou ses délégués; enfin, de confirmer leurs arrêts et de leur donner force de loi pour l'Église universelle.

Nous savons bien que des sept conciles reconnus par les Grecs, cinq furent convoqués par l'empereur et le pape agissant de concert. Mais n'est-il pas évident que le pouvoir spirituel de convoquer les évêques ne pouvait appartenir qu'à un personnage occupant dans l'Église le degré supérieur de la hiérarchie ? Et ce qui prouve que l'approbation ou l'agré-

1. *Epistol. XIII Gelasii ad episc. Dardaniæ.* De Damnatione Acacii (Migne, LIX, 67).

ment des pontifes romains était bien requis pour l'œcuménicité des conciles, c'est que le premier et le cinquième ne furent point regardés comme œcuméniques avant la confirmation du Saint-Siège[1].

Ce sont les papes également, ou leurs délégués, qui préparent les questions à discuter; ce sont eux que l'on consulte, et qui suggèrent, ou même dictent, d'autorité, les solutions définitives. Donnons-en quelques preuves :

Vers 429, le patriarche de Constantinople, Nestorius, commence à prêcher qu'il existe deux personnes en Jésus-Christ. Un autre patriarche, Cyrille d'Alexandrie, l'accuse aussitôt d'hérésie. Qui décidera entre eux? En appellent-ils tout d'abord à un concile? Point du tout; ils ont recours au pape. Saint Cyrille écrit à saint Célestin que, « se conformant à l'antique usage des Églises », il en réfère à lui, pour savoir si les catholiques doivent encore communiquer avec Nestorius. Le pape lui prescrit de retrancher cet hérésiarque de la communion des fidèles si, dans un laps de temps déterminé, il n'a pas abjuré ses erreurs. Quelques mois après, deux cents évêques, réunis à Éphèse en concile œcuménique, annonçaient que, « pour obéir aux canons et à la lettre de l'évêque de Rome Célestin, ils déclaraient Nestorius déchu de sa dignité épiscopale et retranché de l'unité de l'Église ». Ainsi, selon la parole du légat Philippe, prononcée au cours de la deuxième session, « c'était un fait avéré de tous que Pierre, le prince des apôtres, colonne de la foi, fondement de l'Église, a reçu de Notre-Seigneur les clés du royaume des cieux... et que toujours il vit et juge dans ses successeurs[2] ».

Condamné par Flavien, patriarche de Constantinople, pour avoir enseigné qu'il existe une seule nature en Jésus-Christ, l'archimandrite Eutychès en appelle, lui aussi, au pape, « comme au juge de sa foi ». De son côté, Flavien prie Léon

1. Mansi, VII, 1140; *Concil. Constantin. III, sermo acclamator.* Mansi, XI, 662, 663; *epistol. synod. roman. ad cleric. et monach. Orient.* (Sub Felic. II, an. 485); Mansi, IV, 883 *sqq.*, 1012-1035, 1287-1300; Hefele, I, 255 *sqq.*, *ibid.*, p. 5 *sqq.*

2. Hefele, *Conciliengesch.* (1re édit.), t. II, p. 143, 147, 150, 184, etc.; — Mansi, IV, 1290 et *loc. cit.* On trouve aussi dans Migne, P. L., t. L, p. 438-558, les *lettres de Nestorius*, de *saint Cyrille* et de *saint Célestin.*

Le Grand de confirmer la condamnation qu'il vient de prononcer dans un synode composé de trente-deux évêques[1]. Si l'empereur Marcien désire qu'un concile œcuménique soit assemblé, il sollicite l'agrément du pape, dont il reconnaît la suprême autorité dans les questions religieuses[2]. Quant aux Pères du concile de Chalcédoine, ils s'écrient d'une seule voix, à la lecture de la lettre venue de Rome : « Pierre a parlé par la bouche de Léon. » Ils acceptent cette épître comme règle de la foi catholique; ils écrivent à son auteur qu'il a présidé, par ses légats, comme la tête préside aux membres[3]. Ils applaudissent enfin à la déposition de Dioscore, prononcée par les légats apostoliques, en vertu du pouvoir conféré à Pierre, base de l'Église apostolique et fondement de la foi[4].

La lettre du pape Agathon n'est pas moins bien accueillie du sixième concile général (680); celle du pape Adrien, du septième concile général. Or, que dit le premier dans sa lettre à l'empereur? « Que l'Église apostolique de Pierre n'a jamais erré en matière de foi »; que l'Église universelle et tous les synodes se sont soumis à l'autorité du pape, parce qu'il est le successeur du prince des apôtres[5]. Que disait le pape Adrien au patriarche Taraise? « Que le siège de Pierre possède la primauté dans le monde entier, qu'il est à la tête de toutes les Églises de Dieu[6]. » La vérité de ces paroles ne fut contestée ni par Taraise, qui sous la présidence du légat pontifical dirigeait les débats, ni par les Pères du concile; ils applaudirent, au contraire, et approuvèrent d'un commun accord tout le discours. Ils montrèrent bien, d'ailleurs, leur estime singulière pour le siège de Rome, car ils déclarèrent

1. Leon. *Epist.* 20-29, Migne, LIV, 713, etc. ; *epist.* 36, 38 ; *epist. Theodoreti Cyri*, p. 845 ; *epist.* 73, 98, 103, 110, p. 951... 1017 ; *epist.* 132, p. 1082 ; *sermones* 2-5, p. 142-156 ; — Hefele, t. II, p. 405, 432 ; — Mansi, V, 1323-1428 ; VI, 94, 147 *sqq.*, 971, 1047.

2. Inter Leonis *Epist.* 76; (Migne, t. LIV, cf. *epist.* 98 *sqq.*, *ibid.*, p. 951 *sqq.; epist.* 110, p. 1017 ; *epist.* 132 (*epist. Anatolii*), p. 1082.

3. Mansi, VI, 147, 971 ; — *Epist.* 98, *inter epist.* Leonis, *epist. conc. chalced.*

4. Mansi, VI, 1046-1047. — Hefele, t. II, p. 432.

5. *Epist. concil. œcum.* ad Agath. (Mansi, t. LXXXVII, p. 1248); Mansi, t. XI, p. 662-666.

6. Hefele, *Concil. gesch.*, t. III, p. 417.

valides les décrets du sixième concile, qui avaient été portés en l'absence des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, mais en présence et avec l'approbation des apocrisiaires du pape[1]. Ils rejetèrent, au contraire, les conciles réunis par les empereurs iconoclastes, sans la participation des envoyés du pape.

XVI

Les organes du patriarche ne font aucune allusion aux nombreux monuments qui témoignent avec évidence de l'universelle juridiction du pape. Au reste, à tous nos arguments, ils n'opposeraient qu'une réponse, toujours la même : Il ne s'agit, dans ces textes, que d'une primauté d'honneur ; le pape est le premier, mais entre égaux ; et, à l'appui de cette fin de non-recevoir, ils invoqueraient de nouveau le vingt-huitième canon de Chalcédoine et le troisième canon du deuxième concile œcuménique (I[er] de Constantinople), d'après lesquels le premier rang ayant été accordé à la chaire de Rome comme au siège de la capitale de l'Empire, l'évêque de Constantinople a droit aux mêmes privilèges, depuis que sa résidence est devenue la nouvelle Rome, c'est-à-dire la capitale de l'Empire.

Que les signataires de ces canons aient entendu égaler la juridiction des patriarches de Constantinople à celle des papes, cela n'est pas vraisemblable. Avant comme après le deuxième et le quatrième concile œcuménique, les Pères de l'Église et les patriarches de Constantinople eux-mêmes reconnaissent la suprématie réelle du pape. Que signifie donc cette phrase du vingt-huitième canon de Chalcédoine : « Les saints Pères ont accordé à bon droit la primauté au siège de l'ancienne Rome, comme résidence souveraine, et c'est dans le même but que les cent cinquante évêques ont conféré la même primauté au Très Saint-Siège de la nouvelle Rome » ? Il nous semble que, par ces paroles, les évêques reconnaissent au patriarche de Constantinople la prééminence sur les autres patriarches d'Orient, comme ils reconnaissent au

1. Mansi, t. XII, p. 1133 ; — *Ibid.*, *Conc. œcum. VII*, actio 2ª ; *epist. Hadriani*, p. 1056 *sqq.*; 1081-1084.

pape, en sus de sa suprématie universelle, le titre de patriarche d'Occident. Ce qui confirme cette interprétation, c'est que, dans le vingt-huitième canon de Chalcédoine, il est seulement question d'étendre la juridiction du métropolitain de Constantinople sur les provinces du Pont, d'Asie, de Thrace et les pays barbares qui les avoisinent, et de lui donner le droit d'en sacrer les évêques.

D'ailleurs, un bon nombre des Pères de Chalcédoine étaient absents quand fut signé le vingt-huitième canon. Les légats de Léon le Grand et ce pape lui-même refusèrent de l'approuver. Les évêques lui adressent des suppliques où ils avouent que leur décret demeure sans valeur pour l'Église universelle, tant qu'il n'obtiendra pas l'approbation du siège romain. L'empereur Marcien joint ses instances à celles des prélats. Rien n'y fait; Léon reste inflexible. Ce qui montre bien, pourtant, qu'il ne voit pas dans ces canons une atteinte à sa primauté universelle, c'est qu'il base seulement son refus sur le sixième canon de Nicée, et ne veut point porter préjudice aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Ce refus annulait le fameux décret. Les adversaires de l'Église romaine étaient les premiers à en convenir : on sait que les Eutychiens, confondant à dessein les décrets dogmatiques approuvés par le pape avec les décrets disciplinaires, se riaient des anathèmes du concile, sous le faux prétexte qu'il n'avait pas été ratifié par le siège apostolique[1].

Un autre motif pour lequel les papes ne pouvaient approuver le vingt-huitième canon de Chalcédoine, c'est la manière vraiment arbitraire dont il explique l'origine de leur primauté. Dire qu'ils en sont investis de par la volonté des évêques, et parce que leur résidence était jadis la capitale de l'empire, ce sont deux erreurs dont l'histoire ecclésiastique des premiers siècles fait justice. Si le siège de Constantinople a voulu tirer son principal éclat du trône des Césars, s'inféoder à lui aux jours de son omnipotence, sauf à se désagréger à sa suite, le pontificat romain n'a jamais accepté une semblable solidarité. Que Notre-Seigneur, après avoir désigné

1. *Epist. Patrum*, Migne, LIV, 957 *sqq.*; — Inter *epist. Leonis, epist.* 98, p. 957; *epist.* 114, p. 1029; *epist. Anatolii* 132, p. 1082. Cf. *ibid., annot. Balleriniorum*, p. 1413, 1439 *sqq.*

Pierre comme le chef de son Église, ait voulu l'établir à Rome, parce qu'elle était alors le centre du monde, ou que Pierre, investi de la primauté, ait installé son siège à Rome, parce qu'elle était la capitale de l'Empire, peu importe. Ce qui est certain, c'est que, si Pierre et ses successeurs ont siégé à Rome, parce qu'ils étaient les primats de l'Église, ils n'ont point obtenu ce titre parce qu'ils siégeaient dans la résidence impériale.

Est-ce que Milan, Ravenne, Trèves, n'ont pas été, en divers temps, le siège de la résidence impériale ? remarquait déjà le pape Gelase. Or, les évêques de ces villes ont-ils jamais réclamé, pour ce motif, de nouveaux privilèges ? Non, poursuivait le pontife, ce n'est ni de la faveur des empereurs, ni des décrets conciliaires que le siège romain tient sa primauté, mais de celui qui a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église*[1]...

En parlant ainsi, les papes auraient-ils empiété sur les droits des évêques ? A ce compte, ils auraient eu ces derniers pour complices; car nombreux sont les prélats qui, dans leur appel au pape, affirment que les canons conciliaires eux-mêmes n'ont force de loi que par son approbation. Nombreux sont les prélats qui déclarent expressément, comme Taraise de Constantinople au pape Adrien, que le pape est, par la volonté de Dieu, le chef de la hiérarchie ecclésiastique, parce qu'il est le successeur de celui auquel le Seigneur a dit : « Tu es Pierre », etc. Un seul apôtre a été choisi comme médecin universel, écrit au pape le patriarche Ignace, et cette parole s'adresse non seulement à lui, mais à tous les pontifes de l'ancienne Rome, ses successeurs[2]. C'est vraiment pitié

1. Gelasius *in Decreto de Scripturis canonicis* edito in concilio romano, an. 496 ; Denzinger n. 440 ; cf. *epist.* ad episc. Dardaniæ ; *epist. jam cit.* Zozimi et Bonifac. I.

2. Hefele, IV, 347. *Hilar. in* cap. xvi, *Matth.* n. 7, Migne, IX, 1010, annot. *b ; comment. in psal.* 131, n. 4 ; Migne, p. 730 ; l. VI, *de Trinit.* Migne, n. 36, 37 ; Migne, X, 186, 187 ; — Optat. *Contra Donatist.*, l. I, c. 10 ; l. II, c. 2-4 ; Migne, XI, 946 *sqq.* ; l. VII, c. 3, p. 1086-1088 ; — Petrus Chrysol. *ad Eutych. epist.* 25 *inter epist. Leonis Magni*, Migne, P. L., LIV, 743 ; — Theodoreti episcopi Cyri, *epist.* 52 ; Migne, p. 845 *sqq* ; — Theodori Stud. *lib.* I, *epist.* 33, 34, 35 ; Migne, P. G., t. XCIX, p. 1018-1030 ; *lib.* II, *epist.* 12, 13, 63, 74, 86, 129 ; Migne, p. 1153-1156, 1281, 1309, 1419, etc. ; — S. Maxim. martyr, Migne, t. XCXI, p. 144 *ex epist. ad Petrum illustr.*

d'entendre les auteurs de l'encyclique affirmer que l'opinion de la primauté du pape a été répandue par les fausses décrétales d'un faux Isidore. Cette œuvre n'ayant point paru avant le milieu du neuvième siècle, il est assez difficile que les papes et les prélats des huit premiers siècles s'en soient inspirés.

Plusieurs des témoignages que nous avons cités ou indiqués, attribuent au pape, avec la primauté sur l'Église universelle, le pouvoir suprême de gouverner, de censurer, d'enseigner. Or, ces derniers privilèges, cela saute aux yeux, emportent avec eux celui de l'infaillibilité. Le Christ lui-même a proclamé Pierre et ses successeurs infaillibles quand il en a fait la pierre fondamentale de son Église, le centre et la base de la foi, quand il les a constitués les pasteurs suprêmes de ses agneaux et de ses brebis. Comment préserveraient-ils les fidèles de l'erreur, s'ils ne pouvaient découvrir, avec le secours particulier de l'Esprit-Saint, quelles sont les vérités révélées ? Comment confirmeraient-ils leurs frères dans la foi, les maintiendraient-ils dans l'unité de doctrine, si on pouvait, avec raison, suspecter l'orthodoxie de leur enseignement ?

Le pape est donc infaillible, quand, après les délibérations qu'imposent les circonstances, et, le Saint-Esprit invoqué, il parle comme docteur suprême, et prononce, en s'adressant à tous les pasteurs et à tous les fidèles, sur un point quelconque de morale ou de dogme. Mais, ne confondons pas le docteur suprême, parlant à toute l'Église, et lui imposant une vérité dogmatique ou morale à croire, avec le théologien privé, le docteur de telle ou telle école, avec l'homme en un mot, exprimant sa pensée particulière sur tel sujet de morale ou de dogme. Gardons-nous également de confondre l'infaillibilité avec l'impeccabilité. Les papes ne sont pas impeccables. Et comme pour rendre plus sensible chez eux la ligne de démarcation entre l'homme privé et le pasteur suprême de l'Église, Dieu a permis que certains papes fussent par leurs désordres un objet de scandale pour l'univers chrétien, tandis qu'ils parlaient aux pasteurs et aux fidèles le pur langage de la foi.

C'est pour n'avoir pas saisi cette différence essentielle que le patriarche oppose au dogme catholique de l'infaillibilité quelques faits, trop souvent expliqués pour que nous nous y arrêtions ici [1].

Les auteurs de l'encyclique patriarcale ont affirmé qu'ils se rendront à l'appel du pape, si on leur prouve que les points contestés par eux ont été admis dès les neuf premiers siècles de l'Église. Eh bien, les arguments qu'ils exigent, viennent, une fois de plus, de leur être présentés.

Puisse notre exposé — entrepris en vue de l'union et pour la gloire de Notre-Seigneur — faire entrevoir à ceux qui le liront que la séparation des Églises d'Orient et d'Occident ne fut justifiée par aucune divergence dogmatique.

Daigne l'Esprit de lumière et de douceur, qui dirige l'Église, persuader à nos frères séparés ce que Léon XIII, après ses prédécesseurs, leur répète expressément. En s'unissant à l'Église romaine, ils n'ont rien à craindre pour leurs rites, leurs pratiques disciplinaires, leur langue liturgique, les privilèges de leurs évêques et de leurs patriarches. Laissant de côté ces divergences accidentelles, qu'ils envisagent, de préférence, les points communs qui nous rapprochent. Qu'ils pèsent devant Dieu les maux incalculables nés de la division ; qu'ils cherchent pieusement, à la lumière de l'Écriture et de la tradition, si Notre-Seigneur, ayant voulu doter nécessairement son Église de l'unité et de l'infaillibilité, n'a point dû lui donner, à cet effet, un chef capable d'y maintenir ce double privilège. Qu'ils se demandent, enfin, si ce chef, au lieu de se confondre avec le concile œcuménique dont la convocation, pour les Grecs, est impossible, ne s'incarne pas dans le pontife assis sur cette chaire de Pierre, « d'où, selon l'expression de saint Pierre Chrysologue, rayonne, pour ceux qui la cherchent, la vérité de la foi [2] ».

François TOURNEBIZE, S. J.

1. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion d'en parler dans un ouvrage à part sur les Églises d'Orient.

2. Inter *epist.* Leonis. *Epist.* 25, Migne, LIV, 743.

UNE

ŒUVRE INÉDITE DE BOSSUET

LE « CATÉCHISME POUR LE DAUPHIN »

Tout le monde connaît, du moins par le titre, le Catéchisme ou mieux les Catéchismes de Bossuet. Composé en 1686, le *Catéchisme de Meaux* comprenait trois traités distincts, s'adressant à des classes différentes. « La première classe, dit un avis préliminaire, est de ceux qui commencent et qui peuvent être préparés à la confirmation[1]. La seconde classe est de ceux qui sont déjà plus avancés et que l'on prépare à leur première communion. Selon ces deux classes, nous proposons deux catéchismes. (Premier et second catéchisme.) Nous en ajoutons un troisième pour l'intelligence des fêtes et des observances de l'Église pour l'usage de ceux qui seront encore plus avancés[2]. » (Catéchisme des fêtes.)

Les trois parties de ce Catéchisme ont été imprimées dans les œuvres complètes de Bossuet[3].

Nul n'ignore non plus que Bossuet, dans son office de précepteur du dauphin, ne manqua pas de donner le premier rang à l'instruction religieuse de son royal élève. Il s'en explique assez nettement dans la lettre à Innocent XI, ce magnifique programme

1. « L'ordre de l'Église, écrivait Bossuet dans une lettre du 20 décembre 1695, étoit anciennement de recevoir la confirmation avant la communion, c'est encore aujourd'hui son esprit, puisqu'elle fait donner la confirmation à sept ans, différant la communion jusqu'à dix ans ou douze au plus. Il n'y a que la nécessité qui dispense de ces règles. » *Lettre à Madame du Mans*. Lachat, t. XXVIII, p. 381. Cf. Floquet, *Bossuet précepteur*, p. 51.

2. Lachat, t. V, p. XVI.

3. *Ibid.* Le Catéchisme occupe les 205 premières pages du volume, sans compter l'intéressante introduction, empruntée en majeure partie à l'édition princeps, et le mandement de promulgation du catéchisme. Il faut signaler en outre, pages 206 à 354, les *Prières ecclésiastiques*, publiées un an après le catéchisme (1687), qui renferment de belles traductions de psaumes et d'oraisons liturgiques, des méthodes pour assister à la messe, des exercices pour la confession. la communion, etc., complément naturel du *Catéchisme des fêtes*.

où il rend compte au Souverain Pontife de son but et de ses efforts[1].

Le Dieu, dans ses *Mémoires*, apporte aussi son témoignage : « La principale instruction fut celle de la piété et de la religion. Elle se faisait tous les jours avant les autres études, *par un catéchisme dressé exprès*, avec des formules de prières propres à un grand prince[2]. »

Que sont devenues ces formules de prières? Ont-elles passé avec les instructions pour la première communion du dauphin, dont Le Dieu parle ensuite (p. 146), dans les œuvres pastorales et l'évêque de Meaux les fit-il entrer, sauf les adaptations requises, dans le recueil des *Prières ecclésiastiques* de 1687 ? Il est assez probable.

Mais, en tout cas, le « Catéchisme dressé exprès » pour le dauphin existe encore, sans avoir été, que je sache, jamais imprimé jusqu'aujourd'hui. Et c'est cette œuvre inédite de Bossuet précepteur que je vais offrir au public.

Le catéchisme destiné au fils de Louis XIV — je m'étonne qu'on ne l'ait point signalé depuis longtemps — se trouve maintenant à la bibliothèque communale d'Amiens[3]. Ce n'est point

1. Lachat, t. XXIII, p. 1. *Quotidiana studia, matutinis æque ac pomeridianis horis, ab rerum divinarum doctrina semper incepta : quæ ad eam pertinerent, Princeps detecto capite summa cum reverentia audiebat.*

2. Édition Guettée, t. I, p. 145. Il faut signaler ici aux amis des sérieuses études les notes critiques de M. l'abbé Ch. Urbain, sur le texte des *Mémoires* et du *Journal* de Le Dieu; revision très attentive de l'édition Guettée, rectifiée et complétée d'après le manuscrit original. Souhaitons, avec le docte critique, « que quelque chercheur à la main heureuse » retrouve la première partie du *Journal* de Le Dieu, mentionnée dans une lettre du 28 avril 1838, adressée à Champollion-Figeac par Guillon de Montléon, conservateur de la bibliothèque Mazarine. (*L'abbé Le Dieu, historien de Bossuet...* extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, n^{os} du 15 octobre 1897 et du 15 juillet 1898. In-8, pp. 78.) — M. l'abbé Urbain me permettra-t-il de lui signaler, à la page 145 de l'édition Guettée, une erreur de Le Dieu, que du reste il ne s'était pas engagé à relever? La mort de Montausier n'est point « arrivée, comme le dit Le Dieu, en 1688 ». C'est seulement le 17 mai 1690 que mourut le duc de Montausier; ce qui n'empêcherait pas que Bossuet ait pu assister aux derniers instants et aux funérailles de son ami. C'est là un point que je n'ai pu vérifier, une lettre de Bossuet, datée de Germigny, le 18 mai 1690 (Lachat, t. XXVIII, p. 466), sans être une objection péremptoire, me met cependant en défiance.

3. Fonds Lescalopier 25. L'ancienne cote (1656 *al.* F. 1817) a été maintenue pour le classement local.

un manuscrit autographe de Bossuet, mais une copie qui porte, avec sa date, des caractères d'incontestable authenticité. En voici le titre : Catéchisme | pour | Monseigneur | le | Dauphin | Écrit par C. Gilbert | son maître à écrire | 1674. Elle est bien en effet de l'écriture moulée et régulière de Gilbert, dont il se rencontre encore d'autres spécimens, par exemple, la série des textes latins destinés à être traduits en français par le dauphin. La bibliothèque du grand séminaire de Saint-Sulpice, parmi maints précieux manuscrits que M. Lévêque rend accessibles aux chercheurs avec une bonne grâce très cordiale, possède un certain nombre de ces feuilles écrites de la main de Gilbert, et où les essais, rares et assez informes, du disciple ont été corrigés de la main de Bossuet.

Le Catéchisme manuscrit de la bibliothèque d'Amiens forme un volume in-32 élégamment relié en maroquin rouge, aux armes du dauphin. Il porte au dos le mot Caté | chis | me[1].

On lit au feuillet de garde la note ci-dessous :

« Ce Catéchisme découvert dans une ancienne bibliothèque était sans doute à l'usage de Mgr le dauphin fils de Louis XIV, dont Bossuet était le précepteur à l'époque indiquée ci-après. On peut croire qu'il aura été composé par ce célèbre prélat au moment où il disposait le jeune prince à sa première communion. »

Gaudissart[2].

Une autre main, ou peut-être la même, mais d'une encre certainement plus récente, a depuis ajouté : « Ces conjectures sont

1. Voici, dans le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens (au tome XIX de la collection des Catalogues des manuscrits des bibliothèques des départements, Paris. Plon, 1893, p. 477), la description qui en est donnée : « 36 (1656). « Catéchisme pour Monseigneur le Dauphin. Ecrit par C. Gilbert, son maître à écrire, 1674. » — Une note signée : « Gaudessart », émet l'hypothèse que ce Catéchisme aurait pu être composé par Bossuet. — Dix-septième siècle. Papier. 64 feuillets, 120 sur 80 millim. Rel. maroquin rouge, aux armes du Dauphin. »

2. Sur l'auteur de cette note, il serait besoin de quelque renseignement biographique. Les chercheurs amiénois seuls pourraient nous renseigner sur ce personnage. J'ai tenté en vain, malgré le bienveillant concours de M. Michel, conservateur de la bibliothèque et les recherches du R. P. Desmarquet, S. J., d'obtenir quelque renseignement sur la manière dont le Catéchisme a pu venir, par le fonds Lescalopier, dans la collection des manuscrits d'Amiens. Sur cette question, qui du reste ne passionne que le public

justifiées par les détails de la vie de Bossuet par M. de Bausset[1]. Un frontispice dessiné à la plume, en manière de cartouche à volutes surmonté d'une couronne, enferme le titre en capitales : CATÉCHISME POUR MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, et surmonte une tête d'ange encadrée de deux ailes. Au-dessus est l'addition : « Écrit par Gilbert, etc... »

Le Catéchisme est divisé en onze leçons assez courtes. Le titre de la dernière, *Des bienfaits de Dieu*, est particulièrement touchant. Bossuet ne semble en avoir rien inséré dans son catéchisme diocésain, comme il l'a fait pour certaines réponses qu'on retrouve partiellement reproduites, surtout dans le *second Catéchisme* préparatoire à la première communion. La comparaison du Catéchisme du dauphin avec les deux autres déjà imprimés depuis longtemps ne serait d'ailleurs pas dénuée d'intérêt, et c'est à quoi pourra servir la publication du manuscrit.

Ce fut, on le sait, le jour de Noël 1674, que le Dauphin s'approcha pour la première fois de la Sainte Table[2]. Il est donc à croire que le Catéchisme, calligraphié par Gilbert en 1674 servit de texte à l'instruction religieuse de cette époque. Si le chapitre des Sacrements ne renferme guère de développements notables sur la Sainte Eucharistie, c'est sans doute que ce point fut l'objet d'une *instruction particulière*, comme celle, ou celle même peut-être, qu'on trouve au second Catéchisme (Lachat l. c., p. 125) et dont témoignent aussi les *prières* publiées pour la première fois en 1828 par Floquet[3].

J'attire aussi l'attention sur les particularités qui donnent à cet opuscule sa note d'authenticité. Dans la leçon sixième, par exemple, intitulée : *De la Prière des Saints*, à la demande : *Quels sont encore les autres Saints auxquels vous devez rendre un culte*

très restreint des bibliophiles, je n'ai trouvé que les mentions un peu vagues écrites au feuillet de garde par les amateurs inconnus qui ont annoté le manuscrit.

1. Cette addition ne peut être antérieure à 1814, date de la première édition de la *Vie de Bossuet*, par le cardinal de Bausset. Dans cet ouvrage (L. IV, § III, p. 309 de la Ire édit.), on ne lit rien que nous n'ayons vu tout à l'heure dans Le Dieu, source à peu près unique du biographe ; mais c'était assez pour justifier l'insinuation de la première note.

2. Floquet, *Bossuet précepteur*, p. 52.

3. *Œuvres inédites de Bossuet*, Beaucé-Rusand, 1828. In-12, p. 239 et suiv.

particulier? Bossuet dicte cette réponse : « Saint Louis, mon patron et mon ayeul, Saint Joseph, mari de la Vierge, dans la confrérie duquel je me suis enrollé[1] et mon ange gardien. »

Peut-on aussi ne point noter les deux questions sur le cinquième commandement qui, de toute évidence, visent la condition et les responsabilités futures du dauphin ?

« *Celui qui commande des violences ne pèche-t-il pas?* etc...

R. — Celui qui, étant en autorité, fait faire par d'autres le mal qu'il ne veut pas faire lui-même pèche, d'autant plus grièvement, qu'il engage de nouveaux coupables dans son crime.

Et celui qui tolère seulement ces sortes de maux ?

R. — Celui qui, étant en pouvoir de les empêcher, les souffre, en devient complice. »

On voit que Bossuet se prononçait nettement sur la question de la *tolérance*, entendue à la façon d'un laissez-passer délivré à l'erreur. Il apparaît aussi qu'il ne négligeait point d'instruire son élève sur ses devoirs d'état, et que ce catéchisme répond bien à ce qui est dit dans la lettre à Innocent XI : « Lorsque nous expliquions le Catéchisme qu'il savoit par cœur, nous l'avertissions souvent qu'outre les obligations communes de la vie chrétienne, il y en avait de particulières pour chaque profession, et que les princes, comme les autres, avoient de certains devoirs propres, auxquels ils ne pourroient manquer sans commettre de grandes fautes[2]. »

Qu'on souligne aussi dans l'explication de l'Oraison dominicale la réponse à cette question : « *Que luy demandez-vous* (à Dieu) *en disant : Votre royaume nous advienne ?*

1. Ceci est un trait de la piété maternelle. Marie-Thérèse n'avait pas manqué d'inspirer à son fils sa dévotion envers saint Joseph, que sainte Thérèse, sa compatriote et sa patronne, possédait à un si haut degré. On trouve dans Bossuet (Second Panégyrique de saint Joseph, 19 mars 1661, Lebarq, *Œuvres oratoires*, t. III, p. 614) une allusion à la mesure que les deux reines avaient provoquée le 2 mars 1661, pour rendre obligatoire et chômée officiellement la fête de saint Joseph. Voir aussi Floquet, (*Études sur Bossuet*, II, p. 134), qui renvoie à deux lettres de Gui Patin (18 et 22 mars 1661).

2. Lachat, t. V, p. 17. *Cum catechismi doctrinam quam memoria teneret exponeremus, iterum atque iterum monebamus præter communes christianæ vitæ leges, multa esse quæ singulis pro varia rerum personarumque ratione incumberent : hinc sua principibus propria ac præcipua munera, quæ prætermittere sine gravi noxa non possent*, p. 3.

R. — Je lui demande qu'il me fasse la grâce d'aller un jour au ciel où les moindres de ses serviteurs sont plus grands et plus heureux que les plus puissants rois de la terre. »

Écoutez enfin cette autre leçon directe :

« *Les princes... peuvent-ils devenir* (*saints*) *aussi bien que les autres hommes ?*

R. — Oui, car la puissance et les richesses qu'ils ont par-dessus les autres hommes peuvent leur être utiles à cette fin, pourvu qu'ils en fassent l'usage pour lequel Dieu les leur a données.

Pourquoi Dieu les leur a-t-il données ?

R. — Il leur a principalement donné les richesses pour soulager les misérables, et la puissance pour rendre et faire rendre la justice à leurs sujets. »

Peut-être aurai-je occasion de publier aussi des enseignements tout à fait semblables à ceux-ci, que le Dauphin eut occasion de recevoir de son gouverneur le duc de Montausier, et qui sont loin de ressembler à des flatteries ou des adulations de courtisan.

La publication de ce Catéchisme, entrepris, comme tant d'autres ouvrages de Bossuet, pour l'éducation du Dauphin, mettra chacun à même de juger que le précepteur n'y est pas moins grand que dans ses autres œuvres. L'évêque avait en effet une idée trop haute de cet enseignement du catéchisme pour y souffrir rien de médiocre. Il voulait y être à la fois accessible aux infirmités de l'intelligence et cependant complet et élevé. Ne devait-il pas écrire, quelque douze ans plus tard, dans son *Avertissement* sur le Catéchisme de Meaux, daté du 6 octobre 1686 :

« Si vous trouvez quelquefois des choses qui semblent surpasser la capacité des enfants, vous ne devez pas pour cela vous lasser de les leur faire apprendre, parce que l'expérience fait voir que, pourvu que ces choses leur soient expliquées en termes courts et précis, quoique ces termes ne soient pas toujours entendus d'abord, peu à peu en les méditant on en acquiert l'intelligence : joint que regardant au salut de tous, nous avons mieux aimé que les moins avancés et les moins capables trouvassent des choses qu'ils n'entendissent pas, que de priver les autres de ce qu'ils seroient capables d'entendre.

« Il nous a aussi paru que le fruit du christianisme ne devoit pas être seulement d'apprendre aux fidèles les premiers éléments

de la foi, mais *encore de les rendre capables peu à peu des instructions plus solides*[1].... »

Le but de Bossuet était bien celui qu'expriment les derniers mots du catéchisme au Dauphin : « faire connaître la bonté infinie » pour la faire aimer. Sa préoccupation unique est d'inculquer aux âmes « les mystères de Jésus-Christ et la doctrine des sacrements, parce que ces choses, étant bien traitées, inspirent l'amour de Dieu, et avec l'amour de Dieu toutes les vertus.

« C'est aussi, continue-t-il, la véritable fin de tous les mystères, Dieu n'ayant pas fait des choses si admirables pour être la pâture des esprits curieux, mais pour être le fondement des saintes pratiques auxquelles la religion nous oblige. »

Ainsi Bossuet n'est point un spéculatif et il est loin de s'arrêter, dans une jouissance égoïste, exclusivement *intellectuelle*, à la beauté des vérités qu'il rencontre. Mais aussi combien il les goûte et les comprend !

« Les principes de la religion chrétienne, contenus dans le catéchisme ont cela de grand que, plus on les relit, plus on y découvre de vérités. » C'est bien là le cri arraché à l'admiration d'un esprit qui voit sans cesse se dérouler de nouveaux horizons de splendide lumière. Toute cette éloquente instruction serait à transcrire : l'exhortation aux prêtres et aux parents chrétiens est d'un intérêt plus *actuel*, s'il est possible, qu'au temps de Bossuet, sur l'éternelle question, il faudrait presque dire sur la crise, de l'ignorance religieuse, menaçante comme une marée qui monte.

L'avertissement écrit en 1686 serait la meilleure introduction au petit Catéchisme composé douze ans plus tôt pour le dauphin.

Eugène GRISELLE, S. J.

1. Lachat, t. V, p. x et xi.

REVUE DES LIVRES

Questions Bibliques. — **I. Beiträge zur Erklärung der Apostelgeschichte auf Grund der Lesarten des Codex D und seiner Genossen** (« *Contribution à l'explication des actes des apôtres, d'après les leçons du codex D* »), par le professeur J. Belser. Herder, 1897, pp. vi-170. Prix : 3 m., 50.

II. Die Lage des Berges Sion (« *Le Site du mont Sion* »), par le professeur K. Rückert. Herder, 1898, pp. vi-104 avec un plan. Prix : 2 m., 80.

III. Nochmals der biblische Schöpfungsbericht (« *Encore le récit biblique de la création* »), par le R. P. Fr. von Hummelauer, S. J. Herder, 1898, pp. x-132. Prix : 2 m., 80.

IV. Die sahidisch-koptische Uebersetzung des Buches Ecclesiasticus (« *La Traduction copte sahidique du livre de l'Ecclésiastique* »), par le professeur N. Peters. Herder, 1898, pp. xii-70. Prix : 2 m., 30.

V. Der Prophet Amos nach dem Grundtexte erklärt (« *Le prophète Amos expliqué d'après le texte original* »), par le professeur K. Hartung. Herder, 1898, pp. iv-169. Prix : 4m., 60.

VI. I Quattro Libri del Santo Evangelio ordinati chronologicamente e dichiarati nel senso letterale (« *Les Quatre Évangiles expliqués suivant l'ordre chronologique et d'après le sens littéral* »), par le R. P. S. M. Calvano, S. J. Naples, 1898. 2 forts vol. gr. in-8 contenant ensemble pp. lxxx-884. Se vend chez l'auteur, Conocchia, Napoli. Prix : 14 fr.

VII. Il Cantico dei Cantici di Salomone tradotto e commentato con uno studio sulla donna e l'amore nell' antico Oriente (« *Le Cantique des Cantiques, traduit et commenté, avec une étude sur la femme et l'amour dans l'antique Orient* ») par Minocchi. Roma, Voghera, 1898, in-12, pp. 108. Prix : 2 lire.

I. — D'après M. Belser, fervent prosélyte de Blass, saint Luc aurait fait deux éditions des Actes : l'une plus détaillée et d'un style moins châtié; l'autre plus soignée, plus élégante, plus concise, adressée à son ami l'*illustre* Théophile. C'est la première — sorte de brouillon ou de premier jet destiné aux chrétiens de Rome — que nous auraient conservée le codex gréco-latin de Bèze, la version syriaque de Philoxène, le palimpseste latin de Fleury, enfin le *Parisinus*, manuscrit copié au treizième siècle dans la France méridionale, sans parler des fragments extraits des Pères de l'Église latine, saint Cyprien et saint Augustin. La seconde est représentée par tous les manuscrits grecs — en dehors du codex de Bèze, — par les deux plus anciennes versions syriaques, par la Vulgate et par les Pères grecs.

Les exemples d'une double édition ne manquent pas dans l'antiquité : on peut citer la troisième Philippique de Démosthène et *les Institutions* de Lactance. Rien n'empêche *a priori* d'admettre la même chose pour saint Luc : comme il travailla son ouvrage, il put le retravailler, et le livrer au public sous cette double forme. Tout le livre de M. Belser n'est qu'un plaidoyer docte et habile en faveur de cette thèse. Plusieurs des raisons sont spécieuses ; nous n'osons dire qu'elles produisent une conviction pleine et entière. On comprend qu'il *puisse* en être ainsi, mais non qu'il *doive* nécessairement en être ainsi. D'ailleurs un excès d'enthousiasme et quelque chose d'outré dans le ton indisposent le lecteur et lui font craindre chez l'auteur la partialité et l'oblitération du sens critique. Néanmoins l'étude du savant professeur de Tubingue est fort instructive, et souvent, du choc des leçons diverses, jaillissent des étincelles.

Ne citons qu'un exemple : l'institution des sept diacres racontée au chapitre VI des Actes.

L'un des manuscrits apparentés au codex de Bèze, le palimpseste de Fleury, donne cette raison du murmure des Hellénistes : *Eo quod in quotidiano ministerio viduæ Græcorum a ministris Hebræorum despicerentur*. Il y avait donc auparavant des diacres (ministri, διάκονοι); mais comme ils étaient de nationalité juive, ils étaient enclins à favoriser leurs concitoyens au détriment des Hellénistes. Le codex de Bèze, quoique plus obscur, permet d'entendre la même chose. Εγενετο γογγυσμος των ελληνιστων προς τους εβραιους οτι παρεθεωρουντο εν τη διακονια καθημερινη αι χηραι αυτων

εν τη διακονια των εβραιων. *Facta est murmuratio quæ ex grecis erant* (sic) *adversus æbræos quia discupiuntur* (sic) *in ministerio diurno viduæ ipsorum in ministerio hæbreorum* (Act. VI, 1). Cette addition : *In ministerio Hebræorum*, ἐν τῇ διακονίᾳ τῶν ἑβραίων peut être l'équivalent de : *A ministris* (*diaconis*) *Hebræorum*, ἀπὸ τῶν διακόνων ἑβραίων.

Assurément ces autorités critiques n'ont pas un très grand poids; mais elles donnent l'éveil au lecteur et lui suggèrent cette demande : Y a-t-il rien dans le texte reçu qui oblige à penser que les sept diacres institués par les apôtres, à l'occasion du murmure des Hellénistes, aient été les *premiers?* Or un examen attentif et impartial du récit des Actes permet de répondre : Non.

Avant l'ordination de saint Étienne et de ses compagnons, il y avait une διακονία (v. 1) et un διακονεῖν (v. 2); il y avait donc aussi des διάκονοι. Toute la question est de savoir s'ils étaient diacres au sens ecclésiastique, s'ils avaient reçu le sacrement de l'ordre. Or, la chose est très probable; car, s'ils distribuaient les agapes, ils servaient de ministres inférieurs à la célébration des saints mystères, dont les agapes étaient le couronnement. C'est une erreur ou pour mieux dire un préjugé arbitraire de charger les apôtres eux-mêmes de ces fonctions. Ces paroles des Actes : *Non est æquum nos derelinquere verbum Dei et ministrare mensis* ne le prouvent pas, elles prouveraient plutôt le contraire. Si l'on se plaint au curé d'une paroisse que la police de l'église est mal faite et le chœur mal dirigé pendant qu'il dit la messe, il répondra : « Je ne puis pas être en même temps à l'autel, à la tribune et sous le porche »; et cela ne voudra pas dire qu'auparavant il avait coutume de se biloquer. Non, les apôtres ne présidaient pas eux-mêmes à la répartition des agapes et n'offraient pas à l'autel la matière du sacrifice. Ils se seraient acquittés de ces fonctions sans négligence ni partialité. D'ailleurs on se plaint à eux, mais ce n'est pas d'eux qu'on se plaint : on les prend comme arbitres pour régler le litige entre les Hellénistes et les Hébreux. Les apôtres font droit à la requête des Hellénistes en leur donnant sept diacres pris dans leur sein. Il est remarquable que les sept diacres portent tous des noms grecs. Cela ne prouve pas absolument qu'ils fussent tous Grecs d'origine; mais c'est au moins un fait curieux et qui s'explique tout naturellement, si les Juifs avaient déjà leurs diacres.

Le seul argument un peu sérieux en faveur de la thèse contraire, c'est que les diacres sont désignés ici pour la première fois. D'abord la chose est contestable car nous venons de voir que des diacres de race juive sont censés exister avant l'ordination des autres. Et puis, si l'argument prouve, il prouve beaucoup trop; il prouve qu'il n'y avait pas de prêtres avant la mission à Jérusalem de Saul et de Barnabé (*Act.* xi, 30), — car les prêtres (πρεσϐύτεροι) sont mentionnés alors pour la première fois, — et cependant l'Église d'Antioche était déjà organisée et florissante. Il est fort probable que l'institution des sept diacres hellénistes ne serait même pas racontée par saint Luc, si elle ne servait d'Introduction à l'histoire du martyre de saint Étienne que l'auteur des Actes tient à mettre en relief.

Les quatre ouvrages suivants forment le tome III des *Biblische Studien*, excellent recueil de travaux scripturaires publiés par Herder, à Fribourg-en-Brisgau.

II. — *Le Site du mont Sion.* — Un certain nombre de palestinologues contemporains regardent la colline orientale de Jérusalem, la colline du Temple, comme l'antique forteresse des Jébuséens, la cité de David et la Sion véritable. D'autres, en particulier les Pères Dominicains du couvent de Saint-Étienne, croient tout concilier en distinguant deux Sions, la cité de David sur la colline du Temple où il faudrait chercher le tombeau de ce grand roi, et la Sion chrétienne sur la colline opposée. L'authenticité du Cénacle serait ainsi sauvegardée, mais à condition de n'y plus placer le tombeau de David. M. Rüchert, vigoureux défenseur de la tradition actuelle, n'accepte pas cette solution. Pour lui, il n'y a qu'une seule Sion, et elle se trouvait sur la colline occidentale, qui renferme le Cénacle et ce qu'on appelle maintenant la tour de David. Sa brochure est indispensable à qui voudrait se prononcer en connaissance de cause sur cette question débattue.

III. — *Encore le récit biblique de la création.* — Sera-ce enfin le dernier mot? Hélas! c'est peu probable. Le premier chapitre de la Genèse a toujours passionné les exégètes; et l'inanité, l'insuffisance ou l'impopularité de leurs théories successives ne parviennent pas à les décourager. Pererius lui consacrait déjà cent

vingt-deux énormes pages à deux colonnes : il est vrai qu'il y mettait toute l'astronomie et même l'astrologie connue de son temps.

Les systèmes proposés jusqu'à ce jour ne satisfont pas le P. de Hummelauer; il est pour le système de la *vision sans phrases*. Au moment même où Adam, à peine sorti des mains de Dieu, allait ouvrir les yeux à la lumière, il eut un rêve, ou plutôt un ravissement merveilleux. Il voyait, il entendait, dans son sommeil extatique, les éléments chaotiques du ciel et de la terre bouillonner, agités par l'esprit de Dieu. Tout à coup retentit le « fiat » créateur, un rayon de lumière perça les ténèbres : ce fut le premier matin, suivi, après un intervalle apparent de douze heures, d'un soir et d'une nuit. Et les jours se succédèrent, montrant à chaque fois une nouvelle œuvre de Dieu, le firmament, les plantes, les astres, les poissons et les oiseaux, les quadrupèdes et l'homme. Adam se réveilla au milieu du sixième jour, et le soir de ce jour fut un soir véritable. Il raconta plus tard ce qu'il avait vu, tel qu'il l'avait vu; et c'est ce récit transmis de père en fils, par le canal de la tradition patriarcale, qui forme le premier chapitre de la Genèse.

Ainsi les jours de la création sont de vrais jours, des jours de vingt-quatre heures, non pas des jours *vécus*, — à l'exception du septième et de la seconde moitié du sixième; — mais bien des jours *rêvés*, qui peuvent en réalité n'avoir duré que quelques secondes. Le système de la vision coupe par la racine toutes les difficultés. Désormais entre les sciences et la révélation, c'est la concorde parfaite sans concordisme. Paix donc aux exégètes et aux apologistes! Qu'ils dorment à l'ombre de leur vigne et de leur figuier! Qu'ils cessent leur guerre de géants contre les géologues et les naturalistes!

Ah! — diront les exégètes — l'heureuse trouvaille, si seulement le nouveau système est solidement établi! — Oui, leur répond le P. de Hummelauer, le système est admissible, il doit être admis; et en voici la preuve :

1) Les vérités contenues dans le premier chapitre de la Genèse n'ont pu être connues que par révélation : or, la révélation prophétique se fait soit par la vision, soit par le verbe intérieur ou extérieur;

2) *A priori* il est impossible de se prononcer pour un de ces modes de révélation plutôt que pour l'autre; car ils dépendent du

libre choix de Dieu. Si nous préférons la vision, c'est que tous les autres systèmes, concordisme, idéalisme, avec leurs innombrables variétés, sont impuissants à résoudre le problème;

3) Il y a plus. Diverses raisons positives nous font pencher du même côté : la vivacité du coloris, l'analogie de *Gen.* II, 21 où Adam est instruit de l'origine d'Ève durant un sommeil extatique, d'autres indices encore. Le texte biblique permet-il de supposer une vision? En termes exprès, non; implicitement, oui. Un œil exercé devine sous ce récit une vision, comme il découvre un poème dans le livre de Job;

4) Mais enfin, objectera-t-on, ces six jours, vus en rêve, répondent-ils à quelque chose de réel ou à rien du tout? L'auteur — dont la pensée n'est pas toujours, sur ce point, d'une netteté parfaite — finit par accorder quelque chose, si peu que rien, cette sorte de *fundamentum a parte rei* qui suffisait aux vieux scolastiques pour leurs distinctions modales les plus subtiles. Sans doute, au point de vue de l'écrivain sacré, on peut distinguer six actes dans l'œuvre de la création, comme on pourrait, à d'autres points de vue, en distinguer neuf, douze ou trois seulement. Nulle vision, nulle image n'égale et n'épuise son objet; elle le représente, non seulement dans ses traits propres, mais aussi par des symboles. Pour saisir la portée d'une vision, il faut en étudier le but et le sens. Or, Dieu, en révélant à l'homme l'origine de l'univers, n'entendait lui enseigner ni l'astronomie, ni la géologie, ni aucune autre des sciences naturelles; il voulait faire de la création la figure, le type de la semaine; pour cela il était nécessaire de trouver dans l'œuvre créatrice le nombre six. Et il s'y trouve réellement, mais non pas exclusivement ni de telle sorte que l'ordre des jours doive reproduire l'ordre des œuvres particulières. En d'autres termes, une division logique suffit, la succession chronologique n'est pas requise.

Nous tenions à tracer l'esquisse et non — comme on l'a fait dans certaine revue critique — la caricature du nouveau système, dont le savant commentateur du Pentateuque s'est constitué l'ardent et infatigable champion. Nous dépasserions les bornes d'un simple compte rendu, si nous voulions écrire les objections et les questions qui se pressent au bout de la plume. Nous laissons donc au jugement des lecteurs l'appréciation d'une théorie qui,

si elle était acceptée, faciliterait singulièrement la tâche de l'exégète et de l'apologiste.

IV. — *La Version copte de l'Ecclésiastique.* — La découverte inespérée de dix chapitres environ du texte hébreu de l'Ecclésiastique donne à ce travail une certaine actualité. La version copte est faite sur le grec : néanmoins l'étude du Dr Rückert sera utile aux critiques et aux exégètes; car pour les deutéro-canoniques dont l'hébreu est perdu, la version grecque tient presque lieu de texte original.

V. — *Commentaire du prophète Amos.* — On sait combien la connaissance approfondie d'Amos est nécessaire à ceux qui désirent se faire une opinion indépendante sur la question du Pentateuque. L'auteur de cette monographie espère — et son espérance est fondée — contribuer à l'intelligence d'un prophète que saint Jérôme peut bien appeler *imperitus sermone*, mais dont tous les critiques modernes vantent à l'envi l'élégante et noble simplicité, et que M. D. H. Müller regarde comme un modèle d'art exquis et de strophique achevée.

VI. — *Les Évangiles commentés.* — Il nous vient d'Italie un nouveau commentaire oratoire des Évangiles, en deux forts volumes, imprimés sur beau papier et d'une exécution typographique irréprochable. L'ouvrage, maintenant parvenu à sa seconde édition, a été revu par d'éminents théologiens et se présente à nous sous le patronage d'un bref pontifical. C'est dire que la doctrine en est sûre et que le fond du livre n'est pas en désaccord avec la forme extérieure. Il est d'usage en Italie de faire, chaque dimanche, une leçon publique d'Écriture sainte, c'est-à-dire une série de prônes sur un livre spécial de la Bible. L'ouvrage du R. P. Calvano doit résumer la prédication de plusieurs années, car il renferme cent quarante-six leçons. Ces leçons d'ordinaire sont assez courtes et, abstraction faite du texte à expliquer, tiennent dans cinq ou six pages; mais il est juste de dire que l'auteur ne nous donne que la partie doctrinale et la substance de son enseignement, laissant à l'inspiration du moment et aux besoins divers de l'auditoire les applications parénétiques. Il s'attache avec amour aux opinions traditionnelles, et nous ne l'en blâmons pas, vu surtout le but de son livre.

Trois précieux index offrent : 1) l'ordre chronologique des leçons ; 2) les principaux sujets traités, rangés par ordre analytique; 3) la série des évangiles des dimanches et fêtes. Ils permettent de s'orienter vite dans ce vaste panorama des actions et de la doctrine du Christ. Nous pouvons affirmer que le jeune prêtre y trouvera une riche matière d'instructions. Un temps viendra, où pour être neuf, on se remettra à prêcher l'Évangile. Puisse l'ouvrage très consciencieux du R. P. Calvano hâter cette réaction !

VII. — *Le Cantique des Cantiques, traduit et expliqué.* — M. Minocchi est bien connu par ses divers ouvrages sur l'Écriture sainte. Les protestants et les rationalistes, qui affectent d'ignorer les travaux des catholiques, louent sa traduction des psaumes. Il nous promet en ce moment une version italienne du Nouveau Testament; en attendant, il nous donne celle du Cantique des Cantiques, qui est fidèle et qu'on dit élégante. Des notes critiques et littéraires et une longue introduction complètent l'ouvrage. L'auteur expose très bien et selon l'enseignement traditionnel l'allégorie de ce petit poème. Nous doutons que ses intéressantes dissertations sur la femme et l'amour en Orient contribuent beaucoup à l'intelligence du Cantique; car, dans le genre allégorique, il y a danger à trop appuyer sur le sens *matériel;* on perd de vue le vrai sens, le sens littéral, le seul que l'Esprit saint veuille nous faire entendre.

Ferdinand Prat, S. J.

Méditations sur saint Jean. Paris, Vic et Amat. 1898. In-12. pp. 273.

Cet opuscule est l'œuvre d'un théologien et d'un penseur. Nous pourrions ajouter, d'un ascète et d'un mystique, en prenant ce dernier mot dans son acception la plus étendue.

On trouve dans ces pages des pensées de la plus grande élévation, des aperçus à la fois ingénieux et profonds, des conceptions d'une telle hardiesse, qu'on serait tenté de se demander si elles ne touchent pas parfois à la témérité.

L'auteur aborde, à la suite de saint Jean, les problèmes les plus élevés de la vie surnaturelle ; il ne craint pas de se plonger dans les abîmes les plus insondables de la divinité.

Mais, en humble disciple de l'Évangéliste, il ne fait que suivre pas à pas son guide inspiré ; il lui emprunte ses pensées, reproduit ses paroles, et s'appuie sur lui pour franchir les abîmes ; il ne quitte la terre qu'emporté, en quelque sorte, dans ses bras et sur ses ailes.

On écrirait des volumes sur les sujets traités dans cet opuscule, et, au fait, on a publié non seulement des volumes, mais des bibliothèques entières sur l'Évangile et les autres écrits de saint Jean. Nous n'avons ici que de courtes méditations sur le texte de l'apôtre, mais des méditations d'un souverain intérêt et ouvrant des horizons immenses qui font rêver de l'infini.

Nous nous permettrons quelques observations, qui ne sont pas toutes de même importance, et dont aucune n'altère sérieusement le mérite de l'ouvrage.

1° Le titre du livre n'en indique pas exactement la nature : *Méditations sur saint Jean* signifie, à première vue, méditations sur les vertus de saint Jean. Le vrai titre serait : Méditations sur l'Évangile de saint Jean.

2° A côté de passages d'une superbe envolée, même au point de vue purement littéraire, il y a des étrangetés et même des incorrections de style qui feraient croire, à certains moments, que ces pages sont dues à une plume étrangère, ou sont un travail de traduction.

3° Ce qui suit touche de plus près à la doctrine. En parlant de la vision intuitive, de notre similitude avec Dieu, l'auteur devrait apporter certains tempéraments, certains correctifs qui fixeraient plus nettement la vérité doctrinale et écarteraient toute apparence d'erreur. Il dit : « Les âmes appelées *à devenir Dieu.* » Il se sert volontiers des termes *déification,* participation *à l'identité divine*, etc. Il se défend, il est vrai, de l'erreur panthéistique, et à bon droit; mais il pourrait faire mieux ressortir l'infinie distance de l'*être* qui est Dieu, et du *néant* que nous sommes, même après notre glorification.

4° A propos de la maternité divine de Marie, il dit : « C'est comme mère du Verbe qu'elle est la nôtre, et non comme mère du fils de l'homme. » Cette distinction pourrait être inexacte, si on la pressait quelque peu. Jamais, en effet, Marie n'a été la mère du Verbe sans être, en même temps, la mère du fils de l'homme, à moins que ce ne soit dans les desseins éternels de Dieu, comme

lorsque l'Église dit, en appliquant à Marie les paroles qui sont dites de l'éternelle sagesse : *Ab initio et ante sæcula creata sum* (*Eccl.* 24, 14). Mais la précision du langage théologique demande qu'on dise : « la mère du Verbe *incarné* ».

5° Sur ces paroles du Sauveur relatives à saint Jean : *Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne*, *que vous importe*... l'auteur se livre à des considérations que son admiration et son tendre amour pour l'apôtre ne suffisent pas à justifier. Il dit, à la page 264 : « La part faite à Jean, il n'a pas à la poursuivre et à l'acquérir ; il la possède déjà et la conservera telle, jusqu'à l'ultime avènement du Christ qui manifestera dans la gloire les choses cachées, perfectionnera ce qui n'est que bon, et, quant au plus exquis, se contentera de rendre le dehors semblable au dedans. Car, sauf ce rayonnement qui ne s'étend pas encore du dedans au dehors, l'apôtre bien-aimé est déjà tel que doit le rendre la résurrection générale ; il n'a pas à progresser, à devenir, mais seulement à demeurer tel qu'il est : *Si je veux qu'il demeure ainsi*, *que t'importe !* il est définitivement confirmé en grâce. »

Tous les apôtres sont confirmés en grâce après la Pentecôte, et cela n'est nullement spécial à Jean.

Il n'est pas exact de dire que l'apôtre bien-aimé soit déjà tel que doit le rendre la résurrection générale. Tant qu'il sera sur la terre, il peut progresser et progressera. Marie elle-même n'a cessé d'acquérir de nouveaux mérites jusqu'à la fin de sa carrière. Pendant sa vie, Jean est *in via* et non *in termino*. Si Dieu parfois le transporte dans le Ciel, comme il le fera pour saint Paul, ce n'est pas l'état normal de l'apôtre, et il ne jouit pas pendant sa vie de la vision intuitive. Les difficultés du célèbre texte : *Si je veux qu'il demeure ainsi*, etc., ne nous semblent donc pas définitivement tranchées.

Sans prétendre décider la question, nous nous demandons si, dans cet endroit, le Sauveur ne veut pas faire entendre que les autres apôtres mourront de mort violente, et que, pour saint Jean, il viendra lui-même le chercher et le conduire au Ciel, à la fin de sa longue carrière.

Il est d'autres passages de ce livre où l'on pourrait trouver quelques traces d'exagération, quelque manque de précision dans l'exposé de la doctrine. Mais, ces réserves faites, nous croyons

que quiconque le lira, ou mieux, le méditera, en pénétrant l'esprit et le vrai sens de l'auteur, sans s'arrêter à ce qui semble parfois dans la lettre incomplet ou excessif, se verra avec ravissement en face des vérités les plus hautes et les plus lumineuses de la vie surnaturelle.

L'auteur, qui cache son nom sous le voile de l'anonyme, ne s'arrêtera pas en si bonne voie, nous l'espérons; il tiendra à utiliser les dons qu'il a reçus du Ciel pour l'avantage et l'édification des âmes. Jean Noury, S. J.

Institutiones philosophicæ, quæ Romæ in pontificia Universitate tradiderat P. Joannes Josephus Urraburu, S. J. Volumen 6um, Psychologiæ pars 2a. — Valladolid, Cuesta; Paris, Lethielleux, 1898. Gr. in-8, pp. xi-1323. Prix : 12 francs.

Le grand ouvrage du R. P. Urráburu vient de s'enrichir d'un sixième volume, le troisième de la Psychologie. Il fait suite aux traités de la vie en général et de la connaissance humaine : ses 1 323 pages, ajoutées à celles des deux précédents volumes, nous donnent 3 600 pages de psychologie. Ne nous effrayons pas de ce chiffre : le plan de l'auteur est de réunir dans un vaste recueil toute la philosophie de l'École, complétée par les travaux de la philosophie moderne.

Ce troisième volume de psychologie étudie les facultés appétitives sensibles, la volonté, la liberté, les habitus, la substance spirituelle de l'âme, l'homme, sa nature, son origine, son antiquité, l'hypnotisme et le spiritisme. Inutile de dire que ces matières sont traitées avec la plénitude, la solidité de doctrine, l'érudition et la lucidité dont l'auteur a fourni les preuves dans ses précédents travaux. Les limites imposées à ce compte rendu ne nous permettent que de signaler quelques questions en particulier.

L'analyse de la liberté nous fait pénétrer sa nature, toutefois sans entrer dans les controverses de la prédétermination et du concours, réservées à la théodicée. Nous aimerions à voir cette analyse un peu plus condensée dans une thèse spéciale; mais il est facile de la recueillir dans l'ensemble de la question. L'auteur fait remarquer que l'indifférence propre au libre arbitre

n'exclut pas toute inclination antécédente dans un sens déterminé. On ne se détermine pas sans motif, et parfois l'un des motifs attire plus que l'autre; mais en définitive c'est la volonté, qui, par son acte fait prévaloir un des motifs, et décide le choix.

Le déterminisme nécessitant est poursuivi sous toutes ses formes. Un *scholion* réfute M. Fouillée, ce conciliateur des inconciliables. Son incontestable habileté ne réussit pas à prouver que l'illusion de la liberté nous rend libres. Non, le rêve d'un château en Espagne n'enrichira jamais un indigent; le simple désir d'une perfection ne suffit pas à la créer; une idée fausse ne saurait être la base de toute la moralité, à moins que la nature humaine ne soit monstrueuse. Pourquoi M. Fouillée emploie-t-il tout son talent à ruiner la valeur d'une idée, qu'il sait être nécessaire à l'humanité ?

Deux thèses mettent en lumière le concept de spiritualité par opposition aux notions de matière et de corps. Elles précisent des notions capitales, qui d'ordinaire ne sont pas assez définies dans les psychologies.

L'auteur n'a aucune peine à prouver que la raison met l'homme dans un ordre supérieur, tout à fait en dehors et au-dessus de l'animalité pure. L'homme forme-t-il par là un règne à part dans la nature ? La question résolue au point de vue soit physiologique, soit philosophique, permet de distinguer les notions d'espèce, de genre, de règne, entendues diversement en physiologie et en philosophie. Quelles que soient les ressemblances physiologiques, l'âme raisonnable met l'homme hors de pair : « Dieu, dit Bossuet, sous les mêmes apparences, a pu cacher divers trésors. »

Dans trois savantes dissertations sur l'unité de l'espèce humaine, sur l'unité d'origine et l'antiquité de l'homme, l'auteur profite des récentes études d'histoire, de géologie, d'archéologie, et résout les difficultés tirées de la diversité de taille, de couleur, de configuration, de formation de langues et de races, des découvertes issues de diverses fouilles. Ces pages sont riches de citations. Une solution s'en dégage : l'incertitude plane sur toutes les conclusions qui font remonter l'homme à une origine plus éloignée que celle qu'assigne la Bible. Il faut s'en tenir au récit de Moïse interprété sagement.

Le problème de l'hypnotisme est à l'ordre du jour ; il intéresse et aussi trouble quelque peu les esprits. Le savant, le philosophe,

le théologien, surpris, déconcertés par les mystères de l'hypnose, cherchent encore et discutent : *Sub judice lis est.* Le R. P. Urráburu distingue les faits explicables par les causes naturelles de ceux qui paraissent préternaturels. Sans se prononcer définitivement, il incline à ranger parmi ces derniers les suggestions rétroactives, qui ordonnent à l'hypnotisé d'oublier des choses jusque-là vivantes dans sa mémoire ; le commandement posthypnotique, qui contraint à exécuter un ordre donné pour une date future déterminée ; l'hallucination, qui saisit l'hypnotisé au temps de la veille et lui interdit de voir en tout ou en partie, des objets placés à sa portée ; l'anesthésie ou la paralysie, telles que l'hypnotiseur seul peut les produire.

Ce jugement n'est-il pas un peu sévère ? Sur ces mêmes points, d'autres voient le mystérieux, non le préternaturel : une fois admis que l'hypnotiseur peut pénétrer par suggestion dans le cerveau et s'emparer de l'imagination, ils ne voient point d'impossibilité naturelle dans les effets énumérés. Quelles que soient les opinions, il est intéressant et utile d'avoir l'avis d'un philosophe, théologien de premier ordre, et de le comparer aux solutions de M. l'abbé Méric, des PP. Franco et Coconnier, souvent cités dans cet ouvrage, ainsi que les expérimentateurs Charcot, Bernheim, Liébeault, etc.

Qui nous révélera le mystère de l'état de l'âme séparée ? Elle vit dans un monde tout différent du nôtre, où la science d'ici-bas ne pénètre guère. Toutefois, la connaissance de l'âme dans son état présent permet de déduire quelques conclusions certaines sur ce monde invisible et d'en conjecturer d'autres. C'est ainsi que ce dernier traité de Psychologie donne de précieuses lumières sur l'âme séparée, son mode de connaître, de se mouvoir et d'agir, sur le langage des âmes dans l'autre vie.

La philosophie de saint Thomas soutient et illumine la doctrine du P. Urráburu, notamment sa psychologie. Une fois de plus on constate que les principes de l'ange de l'École éclairent les problèmes soulevés par les expériences de la science moderne. La vérité est une. Quand elle est une fois posée en principe, elle gouverne les faits et les explique.

Nous renouvellerons, au sujet de ce traité, des remarques faites à propos des précédents volumes. L'ouvrage de l'illustre professeur de l'Université grégorienne n'est pas seulement un vaste

recueil de la philosophie scolastique ; il profite largement de la science moderne et renferme un nombre considérable d'explications personnelles.

Il est un précieux auxiliaire des professeurs par cette spécialité pratique de faciliter l'étude immédiate d'une question, en mettant sous les yeux dans leur ensemble les opinions, les preuves, les difficultés, les références, un heureux choix de textes, une doctrine toujours solide, exposée avec une remarquable lucidité de style.

Ce véritable monument de la philosophie traditionnelle avance rapidement vers la fin et ne tardera pas à être couronné par la théodicée. Les sept ou huit volumes qui le composent formeront à eux seuls une sorte de bibliothèque philosophique, pouvant tenir lieu d'un grand nombre d'ouvrages. Charles Delmas, S. J.

La Personne humaine, par l'abbé C. Piat. Paris, Alcan, 1897. In-8, pp. 404. Prix : 7 fr. 50.

Qu'est-ce qu'une personne? C'est, dit la philosophie traditionnelle, « un être à qui l'on peut s'en prendre des conséquences de ses actes, qui se trouve par là même susceptible d'éloge et de blâme, de récompense et de châtiment : on entend par personne un être responsable. C'est la donnée unanime du sens commun. » (P. 5.)

Cette donnée, la philosophie contemporaine la rejette. Pour elle, « la personnalité n'est point une entité fixe, permanente et immuable; c'est une synthèse de phénomènes qui varie avec ses éléments composants, et qui est sans cesse en voie de transformation ». (P. 26.) En un sens très large, on peut lui imputer les actes qui émanent d'elle; elle n'en est pas vraiment responsable, puisqu'elle n'est ni une ni libre.

Ces deux conceptions de la personne s'opposent très nettement. M. C. Piat accepte la première, et c'est à la justifier que tout son ouvrage est consacré. Cet ouvrage se divise en trois livres, où sont établies ces trois propositions fondamentales : 1° La personne humaine est vraiment une; 2° Elle réfléchit et raisonne ; 3° Elle est libre.

Elle est *une*. Tous les événements psychiques qui, en un point quelconque du temps, constituent notre vie mentale, tombent

sous un regard unique, et ce regard plonge dans le passé qu'il embrasse tout entier. Il y a donc en nous une unité qui n'est ni morcelée par la multiplicité des phénomènes intérieurs, ni entraînée par leur succession. Et cette unité n'est pas une unité nue, abstraite, stérile. C'est une unité concrète, réelle, active. La conscience l'atteste, son témoignage est irrécusable. — Si entre ces données et celles de la science il y a conflit, c'est que la science se trompe ou que le conflit n'est qu'apparent. Le moi humain, dit-on, dans certaines circonstances, voit tout à coup son unité se rompre. Il se divise et se fractionne en consciences élémentaires. Rien n'est moins démontré.

Sous la multiplicité apparente des personnalités simultanées ou successives, gît un moi plus profond qui les ramène à l'unité. La cloison qui les sépare n'est pas étanche. Il y a toujours une fissure par où la communication s'établit. Dans l'hypnose la plus profonde, un sujet conserve tous les souvenirs de la veille, et dans l'état de veille il retrouve, non pas toujours sans doute, mais assez fréquemment, flottant dans sa mémoire, les lambeaux de sa vie hypnotique. — Et quand il serait démontré que la rupture est complète et qu'en un même individu il y a deux consciences qui s'ignorent entièrement l'une l'autre, on aurait tort d'en conclure que la conscience se fractionne et qu'il se produit des « parties de perception, des éléments de pensée comme dans un projectile qui éclate ; il se produit deux ou plusieurs actes de perception, uns et identiques à eux-mêmes aussi longtemps qu'ils durent : il y a substitution et non division de consciences ». (P. 386.) — Bien plus, ces dédoublements du moi témoignent en faveur de la théorie traditionnelle de la substance une et permanente. « Lorsqu'un somnambule trouve sa conscience B, il ne perd pas sa conscience A. La preuve, c'est qu'il peut la retrouver et qu'alors il se reconnaît comme ayant déjà éprouvé ce qu'elle contient : il s'y revoit lui-même. Mais comment cela, si tout a disparu sous l'état nouveau ? Il y a donc, derrière les faits, une virtualité permanente d'où ils sortent et où ils rentrent pour en sortir derechef : il y a, derrière le *moi* phénoménal, quelque chose qui le dépasse, un principe d'ordre métempirique. » (P. 387.)

La personne humaine n'est pas seulement un sujet indivisible et permanent, elle *réfléchit*. L'homme ne s'arrête pas à la connaissance de ses représentations, il se connaît, et dans ce fait

apparaît une énergie qui l'emporte au delà du monde sensible. Il découvre la pensée dans sa pensée et par là même il atteint l'abstrait. Le monde suprasensible lui est dès lors ouvert. Il dépasse de l'infini, dans ses conceptions, les faits qui lui servent de point de départ et s'élève jusqu'à la cause première. Ce pouvoir de réfléchir enveloppe quelque chose d'essentiellement original. Il se distingue du pouvoir de sentir. La pensée est irréductible à la sensation. D'où vient cette pensée? Si elle procédait de l'instinct, on en trouverait les traces et comme l'ébauche dans l'animal. Mais « jusqu'à présent, l'on ne trouve rien, ni dans la biologie, ni dans la paléontologie, ni dans la nature de l'instinct, ni dans le langage des animaux, qui permette de conclure que la flamme de la réflexion s'est éveillée un jour, bien qu'à l'état encore vacillant, dans le cerveau d'un primate ». (P. 391.) Et quand on viendrait à faire cette invraisemblable découverte, il faudrait en conclure non pas que l'instinct, en évoluant, est devenu la raison, mais que Dieu a déposé, par un acte créateur, l'intelligence dans un cerveau préparé pour la recevoir.

Une et identique dans son fond, douée de réflexion et par là-même de raison, la personne humaine est encore *responsable* et, par suite, *libre*. Quelles que soient les difficultés qu'on accumule contre la liberté, la conscience témoigne avec force et de diverses manières en sa faveur. Qu'est-ce, en effet, que le sentiment de la responsabilité, la joie et le remords de la conscience, si ce n'est un écho du sentiment de la liberté. La science éclairera et précisera ce sentiment, elle nous apprendra que les conditions de la responsabilité ne forment pas un tout dont les parties sont essentiellement liées : la connaissance de soi n'entraîne pas la science du bien et du mal; la science du bien et du mal n'entraîne pas la liberté de la décision, qui n'entraîne pas la liberté de l'action. La science nous révèle cette rupture entre les éléments d'un pouvoir unique, et nous en découvre les causes. Mais si elle nous apprend comment, par notre faute ou par celle de notre tempérament, la liberté peut s'affaiblir ou même disparaître, elle ne fournit pas d'argument contre son existence, elle ne la nie pas. Et ce que la science ne nie pas, la raison le réclame.

Telles sont les idées générales que développe M. Piat. Ceux qui ont lu ses précédents ouvrages et qui connaissent sa manière savent bien que les résumer c'est les trahir. Un des mérites les plus

saillants et un des charmes de ses travaux, c'est l'abondance des informations et des faits. M. Piat a un goût décidé pour la méthode expérimentale. Sans doute, une expérience nue, qui se contenterait de constater et de cataloguer des faits, serait stérile pour la science; ce serait comme un corps sans âme. M. Piat ne lui refuse pas le complément qui lui est nécessaire. Il interprète les données de la conscience à la lumière de la raison ; il leur donne leur vrai sens et déduit les conséquences qu'elles enveloppent. Mais il s'en éloigne peu et les tient toujours à portée de son regard, redoutant, d'instinct, ces courses aventureuses où se font parfois d'heureuses rencontres, mais où se perd si souvent le sens du réel et du vrai. De là, quelque chose de lumineux et de plein dans le développement qu'il donne à ses idées. De là aussi, le sentiment de sécurité que le lecteur éprouve à le lire. C'est un mérite assez rare. Il vaut la peine d'être signalé.

Marius Couailhac, S. J.

Les Français d'aujourd'hui. *Les Types sociaux du Midi et du Centre*, par Edmond Demolins. Paris, Firmin-Didot, 1898. In-18, pp. xii-465. Prix : 3 fr. 50.

Ce nouvel ouvrage de M. Demolins pourrait s'intituler : *De l'infériorité des Français d'aujourd'hui.* Cela eût été net et clair. Mais quoi ! M. Demolins n'ignore pas que ses compatriotes accepteront de bonne grâce d'être au fond assez malmenés, pourvu qu'on les ménage dans la forme, pourvu surtout qu'on ne les froisse pas dès l'abord par ces mots de franchise, bons pour les Alcestes de la *Science sociale*. Si M. Demolins, en exaltant dans un précédent ouvrage la supériorité des Anglo-Saxons [1], a pu faire à notre orgueil national une blessure sensible, on verra qu'il lui donne ici le dernier coup. De cette revue de types plus ou moins déprimés et incapables, qui sont censés représenter la race, il se dégage peut-être une leçon d'humilité, mais certainement l'impression n'est pas réconfortante. A vrai dire, on pouvait s'attendre à cette thèse ; si les Anglo-Saxons sont aussi supérieurs que le prétend M. Demolins, il est clair que les

1. Voir les articles du P. Burnichon, dans les *Études*, t. LXXII, p. 762, et LXXIII, p. 145.

Français ne sauraient les égaler. Pourtant, quelques-uns trouveront sans doute que le tableau est fort poussé au noir. Voyons donc un peu ce qu'il en est.

L'auteur essaye de démontrer qu'il y a un type social dérivé de l'art pastoral, un autre de l'exploitation des productions fruitières arborescentes, un autre de la petite culture, un autre de la grande culture, et ainsi de suite. Appliquant son analyse à diverses régions du territoire français, il étudie successivement dans ce premier volume les types des Pyrénées et des Alpes, du Gévaudan, du Rouergue, les types limousin, périgourdin, provençal, corse, angevin, breton, etc... Chemin faisant, il nous donne ce que l'on pourrait appeler la philosophie de l'agriculture. Que la nature du lieu et du travail influent profondément sur la race, c'est ce qu'on ne songe point à contester; mais il est permis de penser que l'auteur abuse parfois de la méthode, reprochée justement à son école, qui consiste à généraliser d'après quelques faits et documents isolés, et à appliquer aux phénomènes sociaux les mêmes procédés qu'aux phénomènes d'ordre physique. Il me semble que ces défauts sont encore accentués dans cette œuvre, ou du moins, ils apparaissent plus nettement, peut-être parce que l'auteur, passant en revue un très grand nombre de types, n'a pas le loisir de justifier suffisamment ses conclusions. « J'entreprends, dit-il, de faire comprendre comment, de *science certaine*, se *fabriquent* un Auvergnat ou un Normand..... » Ne dirait-on pas qu'il s'agit là d'une expérience de laboratoire? Ailleurs, c'est par une formule mathématique qu'il exprime les éléments essentiels d'un type : « Communauté de clan + art pastoral pauvre + pêche + *piraterie* et service maritime combinés = type breton. » On voit la tendance. Mais n'est-il pas évident qu'en voulant à toute force raisonner comme un naturaliste ou un géomètre en des matières qui ne se prêtent nullement à des déductions aussi rigoureuses, on court risque de s'égarer?

J'admets volontiers avec M. Demolins que les productions du sol exercent aussi une certaine influence sur la race ; mais il tire de cette idée juste des conséquences qu'il est difficile de ne point trouver exagérées. Lisez notamment ce qu'il écrit à propos du châtaignier et de la vigne. On ne sera pas peu surpris du rôle néfaste qui leur est attribué. Qui aurait pensé, par exemple, que le châtaignier concourait au développement de la mendicité?

Quant à la vigne, cette culture bien française que célébrait le chansonnier en termes épiques :

> Je songe en remerciant Dieu
> Qu'ils n'en ont pas en Angleterre !

son influence serait si désastreuse qu'il faut se demander si le phylloxera n'a pas été un bienfait public. Je me permettrai à ce sujet une observation : M. Demolins estime que la vigne tend à la rupture de la communauté, qu'elle développe un égoïsme étroit. Or, n'est-ce pas dans des pays de vignobles que les syndicats agricoles ont le plus puissamment exercé leur action ? Ce fait se concilie mal avec les tendances qui sont prêtées un peu gratuitement aux vignerons.

Je ne veux pas entrer ici dans le détail. Je me borne à résumer quelques impressions de lecture. M. Demolins, qui fait appel aux collaborateurs locaux, accueillera sans doute volontiers les rectifications — voire les protestations — qu'on pourra lui adresser. Les critiques que soulève ce volume ne sont pas, du reste, pour affliger l'auteur : n'est pas discuté et critiqué qui veut. Les ouvrages de M. Demolins sont de ceux qui ne peuvent passer inaperçus, celui-ci moins qu'un autre. Nous devions faire nos réserves sur la méthode et sur les conclusions : nous sommes d'autant plus à l'aise pour rendre justice aux qualités de l'écrivain, à la finesse de l'observateur, à la bonne humeur même qui règne parfois dans les pages de ce livre grave. Voyez, par exemple, l'étude du type provençal. C'est, à notre sens, la meilleure partie de l'ouvrage. Elle avait conquis, paraît-il, le suffrage de l'auteur de *Numa Roumestan*, qui devait s'y connaître. Si les Provençaux ne sont pas contents, ils se consoleront en songeant que les Limousins, les Auvergnats, les Corses, les Tourangeaux, les Bretons sortent plus maltraités encore de l'enquête de M. Demolins. L. T.

Catholicisme et Démocratie, par George Fonsegrive. Paris, Victor Lecoffre, 1898. In-18, pp. v-281. Prix : 3 fr. 50.

M. Fonsegrive réunit dans ce volume ses directions politiques, sociales et religieuses de l'année aux lecteurs de *la Quinzaine* et au petit groupe de jeunes gens dont il est l'inspirateur à Paris.

En politique, il estime que « le gouvernement démocratique est en France l'aboutissement nécessaire de notre évolution historique » (p. 20), que « la conscience nationale est définitivement attachée à la République et détachée par des répulsions bien caractérisées de la monarchie ». (P. 11.) Les légitimistes peuvent le contester, mais la « parole du Pape a eu précisément pour but et pour résultat de juger la question de fait ». En fait, le bien commun est attaché au maintien de la République, c'est la réponse solennelle de l'Encyclique. (P. 13.)

Dans le mouvement social, il prend position contre M. de Mun du côté des démocrates chrétiens. Les démocrates ont peut-être tort de faire trop de politique, d'incliner au socialisme et de préparer inconsciemment la guerre des classes, comme le leur reproche M. de Mun; mais ils ont certainement raison de repousser le patronage, les syndicats mixtes et l'intervention des classes « nées », improprement appelées classes dirigeantes. L'idéal est l'« autonomie complète du salarié, l'administration de l'industrie par les coopérateurs eux-mêmes, la suppression du patron comme patron, le gouvernement de tous par tous ». (P. 52.)

Au point de vue religieux, il n'y a nulle contradiction entre l'esprit catholique et l'esprit démocratique : il y a plutôt identité. « C'est le même esprit, ce sont les mêmes pensées, presque les mêmes expressions et presque les mêmes formules. Les idées maîtresses de la *Déclaration des Droits*, où sont formulés les principes de 1789, ne sont que des conséquences de l'Évangile. » (P. 165.) L'union du catholicisme et de la démocratie « est donc autant un devoir religieux qu'un devoir civique ».

Quel doit être dans cet état de choses nouveau le rôle du jeune homme catholique? De se former une âme à la fois catholique et démocratique, de « faire vibrer sa conscience individuelle à l'unisson de la conscience nationale, dont on découvre les voix profondes et simples en redevenant enfant. Nul n'entrera dans le royaume des cieux s'il ne se fait semblable aux petits enfants » (p. 86); ..... d'entreprendre l'éducation civique du peuple et de la pousser dans le même sens, en aimant ses concitoyens d'un amour démocratique et non d'un amour *aristocratique* (p. 90), en se défaisant de cet *aristocratique* et très injuste dédain que l'on professe d'ordinaire pour le suffrage universel (p. 88), en respectant le commandement démocratique qui sort du peuple sous la

forme de l'élection pour redescendre sous forme de loi. (P. 93.)

Quel doit être le rôle de la femme? D'établir la correspondance entre les milieux catholiques et les milieux démocratiques, d'infuser l'esprit démocratique dans le monde catholique, d'ouvrir les salons au *self-made man*, à l'homme qui s'est fait tout seul, d'adapter enfin la société catholique à l'évolution sociale et de la faire entrer hardiment comme chez elle dans la République, sans bouder plus longtemps ceux qui détiennent le pouvoir et ont le mauvais goût de ne plus vous vouloir pour chefs indiscutables et indiscutés. (P. 157.)

Quel doit être le rôle de l'éducateur? « De réaliser l'identité de l'école avec la vie », comme l'a dit Paul Bourget, de changer nos traditions et nos routines, de détruire les milieux factices que sont en général nos collèges. Les disciplines catholiques excellent à produire l'obéissance : elles semblent impropres à développer les libres initiatives[1]. « Que les maîtres chrétiens ne craignent donc pas en formant la volonté chez leurs élèves, en les habituant à se diriger, à se gouverner eux-mêmes, d'aller contre les enseignements et les traditions du christianisme! »

Inutile de dire que nous n'accepterions pas toutes ces théories sans beaucoup de distinctions et de restrictions, quoique le livre soit semé çà et là d'idées très pratiques et dénote en maint endroit un désir sincère du bien. Wilfrid Tampé, S. J.

Nos Terrains, par Stanislas Meunier, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle. Paris, Colin. In-4, pp. xx-191, gravures et aquarelles. Prix : 20 francs.

Tout le monde regrettera que M. Stanislas Meunier n'ait pas encore songé à nous donner un cours complet de géologie; mais son ambition est des plus modestes, et il a soin lui-même de nous informer qu'en écrivant *Nos Terrains*, il n'a eu d'autre but que d'éveiller chez quelque lecteur curieux, la noble passion des recherches géologiques. Ce que devait être un ouvrage répondant

1. M. Payot, universitaire incroyant et déterministe convaincu, confesse, dans son livre sur l'*Éducation de la Volonté*, que l'Église seule s'occupe aujourd'hui de cette tâche, et qu'elle y a toujours merveilleusement réussi dans tous les siècles. Pourquoi donc un catholique comme M. Fonsegrive vient-il sans cesse nous répéter qu'en fait d'initiative, de volonté et de caractère, l'éducation catholique n'entend rien à leur formation?

à une telle préoccupation, il est aisé de l'imaginer, et personne, mieux que le savant professeur de géologie au Muséum, n'était désigné pour écrire un livre, où la science serait présentée sous des dehors aussi séduisants.

M. Stanislas Meunier écrit comme il parle, c'est-à-dire fort bien, et l'éloge de son talent de vulgarisateur n'est plus à faire. Ceux mêmes qui sont le moins familiarisés avec les choses de la géologie liront avec plaisir un ouvrage où les anecdotes abondent et où le pittoresque de l'expression n'enlève rien à la rigueur de l'exposition scientifique.

Les esprits grincheux lui reprocheront assurément d'avoir écrit une introduction trop longue et hors de proportion avec le reste de l'ouvrage : pour ma part, je me garderais bien de l'en blâmer ; car on y trouve des pages vraiment charmantes et singulièrement suggestives sur les relations du sol avec les plantes et les animaux qui y vivent et sur cette merveilleuse harmonie qui s'établit entre la terre et l'homme qui l'habite. Certes, un esprit vulgaire ne saura jamais voir autour de lui autre chose qu'une simple juxtaposition de phénomènes ; mais pour celui qui étudie un pays avec le soin, le temps et surtout l'intérêt si indispensable dans ces sortes de recherches, il est facile de s'apercevoir que tout s'enchevêtre et se tient par des liens étroits, les mœurs, le climat, l'architecture, l'industrie, l'histoire, le paysage et jusqu'à la physionomie des habitants.

Viennent ensuite quatre parties où l'auteur, examinant tout particulièrement le sol français, s'est proposé d'étudier : 1° les phénomènes actuels ; 2° les phénomènes anciens ; 3° les époques géologiques ; 4° les substances utiles du sol et leur exploitation.

Ce dernier chapitre intéressera vivement le lecteur, et le côté pratique d'une pareille étude n'échappera à personne. L'auteur nous y apprend à fouiller les profondeurs du sol où se présentent, comme en une sorte de magasin, une foule de substances utilisables. Celles-ci, propres à des usages très divers, sont loin d'être distribuées au hasard, mais au contraire, comme dans une administration bien dirigée, se trouvent à des places strictement déterminées. Voici d'abord les métaux et les minerais ; puis viennent les combustibles, les matériaux de construction, les pierres propres à l'agriculture et à l'industrie et enfin les eaux minérales.

Après ce dernier chapitre, M. Stanislas Meunier aurait pu essuyer sa plume et terminer là son ouvrage ; mais il s'est souvenu qu'il faisait surtout œuvre de vulgarisation, et cette pensée l'a poussé à écrire, sous forme de conclusion, une vingtaine de pages qui ne manqueront pas de retenir l'attention de tous ceux qui veulent s'initier à la science des recherches géologiques. L'auteur nous invite à le suivre dans l'une de ces excursions qu'il organise chaque année et qui sont comme le complément de son cours au Muséum. Mais, auparavant, en homme pratique, il commence par dresser la liste des objets qui seront nécessaires au jeune géologue ; et ici aucun détail n'est oublié, depuis la chaussure qui doit favoriser la marche et épargner au pied le froissement du sol, jusqu'à la série des outils et des objets destinés à la récolte et au transport des échantillons.

D'autres facteurs interviendront encore pour assurer le succès de *Nos Terrains*, et je m'en voudrais de ne pas les indiquer. Ce seront d'abord les magnifiques figures qui accompagnent le texte ; ce seront les vingt-quatre planches en couleur, qui forment une belle collection de délicates aquarelles dessinées d'après nature par MM. Gusman et Jacquemin ; ce sera aussi la remarquable clarté de l'impression.

Depuis quelques années, la librairie Armand Colin nous a donné de très beaux volumes ; mais je crois bien que dans celui que nous venons d'analyser, les éditeurs ont déployé toutes les ressources de la science typographique.

Avant de terminer, je voudrais faire partager aux lecteurs des *Études* mon étonnement et mes regrets du peu de place que tient la géologie dans les programmes universitaires. Et cependant, quels bénéfices n'en retireraient pas les jeunes intelligences ! Non seulement elle leur procurerait des notions dont beaucoup sont directement profitables ; non seulement elle leur fournirait des distractions charmantes ; mais elle aurait sur la tournure de leur esprit l'influence la plus heureuse. C'est une vraie révélation, en effet, que d'apprendre que les choses les plus vulgaires, au contact desquelles on vit, sont dignes de fixer notre attention, qu'elles présentent des particularités intéressantes, et qu'on découvre celles-ci en examinant les objets suivant certaines règles d'ailleurs faciles.

Il est vrai que jusqu'à ces dernières années, la géologie ne

pouvait être regardée que comme une science conjecturale; on n'avait qu'un petit nombre de faits qui étaient loin de suffire pour servir de base à une théorie sérieuse de la terre. La science manquait de corps : aussi voyait-on chaque jour s'élever et s'écrouler un nouveau système; mais aujourd'hui, des faits nombreux ont été recueillis et comparés; la manie des systèmes a fait place à un bon esprit d'observation et on a pu poser solidement les bases d'une véritable science, qui étudie la structure de la terre et les matériaux dont elle est composée, qui s'efforce de spécifier ces matériaux et les êtres organisés qu'ils renferment, de les classer, de remonter jusqu'à leur origine et à celle du globe terrestre lui-même, enfin de déterminer les diverses phases par lesquelles celui-ci a dû passer pour arriver jusqu'à son état actuel. J. MAUMUS.

Œuvres mathématiques de Riemann, traduites par L. LAUGEL, avec une préface, par M. HERMITE, et un discours de M. F. KLEIN, Paris. Gauthier-Villars, 1898. In-8, pp. xxx-453.

« L'œuvre de Bernhard Riemann est la plus belle et la plus grande de l'Analyse à notre époque : elle a été consacrée par une admiration unanime, elle laissera dans la Science une trace impérissable. L'illustre géomètre a ouvert dans l'Analyse comme une ère nouvelle qui porte l'empreinte de son génie. »

Ainsi s'exprime M. Hermite dans la préface de la traduction que M. Laugel vient d'offrir au public français; le magistral discours de M. Klein sur *Riemann et son influence* montre que cette opinion n'est nullement exagérée.

A vrai dire, les principes de Riemann sont entourés d'une certaine obscurité qui peut déconcerter le lecteur au premier abord. Mais les développements que leur ont donnés de nombreux disciples, n'ont pas tardé à les faire apprécier à leur juste valeur.

La première partie du travail de M. Laugel comprend d'abord la célèbre dissertation inaugurale de 1851 *sur les principes fondamentaux de la théorie générale des fonctions d'une variable complexe.* C'est à Cauchy que revient l'honneur d'être entré le premier dans cette voie; mais, s'il a le rôle de l'inventeur, celui de l'initiateur appartient par excellence à Riemann, qui en faisant usage de la représentation conforme et surtout des surfaces

auxquelles s'est attaché son nom, a doté l'analyse d'un merveilleux instrument pour saisir la nature et la marche des fonctions.

Son mémoire *sur la théorie des fonctions représentables par la série de Gauss* indique comment se comportent les solutions d'une équation différentielle du second ordre, quand la variable décrit un contour comprenant une discontinuité, et fait déjà intervenir la notion de groupe. Sa *Théorie des fonctions Abéliennes*, publiée en 1857, est regardée comme la plus remarquable de ses productions. Elle met en évidence la nature intime des fonctions algébriques, définit d'une manière générale les intégrales de première, seconde et troisième espèce, et donne la solution du problème de l'inversion de ces intégrales.

Trois autres mémoires du plus haut intérêt *sur le nombre des nombres premiers inférieurs à une grandeur donnée*, *sur la propagation des ondes aériennes planes* et *sur l'évanouissement des fonctions Thêta* terminent cette première partie.

La seconde comprend les mémoires publiés après la mort de Riemann, et la troisième quelques fragments posthumes.

Signalons, en particulier, le mémoire *sur les hypothèses qui servent de fondement à la géométrie*, où l'auteur considère l'espace comme cas particulier d'une variété triplement infinie, dans laquelle le carré de l'élément d'arc est exprimé par une forme quadratique des différentielles des coordonnées.

Dans ses recherches *sur les surfaces d'aire minima ayant un contour donné*, il montre que, pour les cas les plus simples, les fonctions étudiées depuis longtemps suffisent à la solution d'un problème auquel se sont appliqués tant de géomètres.

Le mémoire *sur les séries trigonométriques* nous montre Riemann capable de faire abstraction de toute considération géométrique pour n'opérer que sur des définitions arithmétiques, et résoudre ainsi complètement des questions qui touchent aux fondements de l'Analyse : dans quels cas une fonction est-elle intégrable ? Qu'arrive-t-il quand elle admet une infinité de discontinuités entre deux limites aussi rapprochées qu'on veut ? Peut-on représenter une fonction par une série trigonométrique sans faire aucune hypothèse sur sa nature particulière ? etc.

En général, Riemann recourt volontiers à l'intuition géométrique ; il diffère en cela de Weierstrass qui définit toujours les fonctions par des séries de puissances, et semble vouloir se ren-

fermer dans la rigueur absolue des raisonnements analytiques. Aux mathématiciens d'aujourd'hui qui, par excès de zèle, rejettent absolument les notions géométriques comme donnant lieu à des conclusions inexactes, l'exemple de Riemann prouve qu'il est possible, sinon nécessaire, d'y recourir dans une certaine mesure, et qu'entre deux tendances opposées qui prétendent régir l'Analyse, on doit chercher un terrain de conciliation. Le progrès véritable est à ce prix. Robert d'Esclaibes, S. J.

I. **The Life of saint Hugh of Lincoln,** *translated from the french Carthusian life and edited with large additions* (« Vie de saint Hugues de Lincoln »), par Herbert Thurston, S. J. London, Burns and Oates, 1898. In-8. Prix : 10 sh. 1/2.

II. **Vie de saint Augustin,** par le P. Antonin Tonna-Barthet, O. S. A., Société de Saint-Augustin, 1898. In-8, pp. 183. Prix : 2 francs.

III. **Saint Benoît ; son action religieuse et sociale,** par dom Louis Tosti. Société de Saint-Augustin, 1897. In-4, pp. 304. Prix : 2 fr. 50.

I. — S'il est un souhait à former pour la vie française de saint Hugues de Lincoln, quand elle paraîtra en seconde édition, c'est qu'elle mette largement à profit les trésors accumulés dans les notes et les appendices de cette vie anglaise. On ne peut même s'empêcher de regretter que les circonstances n'aient pas permis au P. H. Thurston de composer un ouvrage entièrement neuf. Les additions au noyau primitif augmentent bien l'ouvrage d'un tiers. Sans doute, rien d'essentiel n'a été ajouté à la biographie elle-même : aucun document vraiment nouveau n'a été tiré de l'oubli. Mais tout ce qui touche à l'histoire et à la constitution d'Angleterre a été mis en lumière. Une foule de détails liturgiques sont signalés et commentés. Plusieurs des faits apportés comme miracles par l'auteur de la *Magna Vita*, qui sert de fond à tout l'ouvrage, sont discutés : pour défendre les miracles incontestables n'est-il pas nécessaire d'éliminer les autres ? Beaucoup de points d'archéologie locale, que l'auteur français, retenu, par sa règle, dans sa cellule de la Grande-Chartreuse, n'avait pu traiter, sont élucidés à fond. En un mot, une quantité de maté-

riaux sont accumulés pour donner à une vie, fort intéressante déjà, une vraie valeur scientifique.

Le point le plus curieux étudié par le P. Thurston, est la question du moine d'Eynsham et de sa fameuse vision. Il arrive à prouver qu'il faut identifier ce moine avec le jeune clerc, dont il est parlé au chapitre VI, de la « Vie de saint Hugues », et qui avait été chargé de communiquer au saint évêque de terribles révélations sur l'état moral de l'Angleterre. L'appendice I complète la bibliographie relative à cette intéressante question : nous y relevons l'indication de la copie qui existe de ces visions à la Bibliothèque nationale. (Fonds latin. N° 14978.)

Alexandre Brou, S. J.

II. — On possède, pour écrire la vie de saint Augustin, deux sources authentiques et sûres, auxquelles ses biographes ont raison de puiser abondamment. Les *Confessions* du saint docteur, tel est le meilleur document sur la période de ses égarements. Tout le monde connaît les erreurs qui ballottent son esprit, ses chutes honteuses et profondes, sa soif de vérité, étanchée d'abord par l'*Hortensius* de Cicéron qui élève ses pensées basses et terrestres; plus tard par les *Épîtres* de saint Paul dont la lecture amène sa conversion préparée par les entretiens de saint Ambroise. L'improvisation du *Te Deum*, dialogué par ces « deux séraphins en extase » au baptême d'Augustin, est une page poétique empruntée par l'auteur à Mgr Bougaud (*Histoire de sainte Monique*, p. 407); par malheur cette tradition, a dit Mgr Baunard qui fournit ses preuves, « est unanimement rejetée aujourd'hui et ne peut soutenir un instant la critique ». (*Histoire de saint Ambroise*, p. 382.)

La *Vie de saint Augustin*, par son intime ami Possidius, voilà la plus riche mine sur sa carrière religieuse et son épiscopat fécond. Huit jours après son baptême, le fils de Monique échange l'habit blanc des néophytes contre la coule et le capuchon noir, qu'il reçoit aussi des mains de l'évêque de Milan en signe de la vie religieuse qu'il embrasse. Il complète ce costume par la ceinture de cuir que sa sainte mère avait reçue de Notre-Dame avec la promesse de « considérer comme mes fils les plus chers, lui avait révélé la reine du ciel, tous ceux qui se montreront revêtus de ce signe très saint qui sera plus tard le prodige de l'univers ». Et tel est l'habit que saint Augustin a légué à ses religieux. C'est à Tagaste qu'il fonde cette première communauté de solitaires, germe de la grande famille des Ermites de Saint-Augustin. Bientôt, providentiellement amené à Hippone et ordonné prêtre malgré ses larmes par l'évêque Valère, il y établit un monastère d'hommes qu'on peut appeler à juste titre un vrai séminaire d'évêques, et un couvent de femmes dont il confia le gouvernement à sa sœur. Évêque, Augustin continue à mener la vie d'un simple religieux avec les prêtres

et les clercs de sa maison épiscopale, et telle est l'origine des *Chanoines réguliers*. Successeur de Valère sur le siège d'Hippone, il voit son épiscopat marqué par des luttes successives contre l'hérésie : les donatistes comptaient en Afrique plus de quatre cents évêques partisans de leurs fausses doctrines, la logique serrée d'Augustin en convainc cent cinquante-neuf convoqués à Carthage ; pour les pélagiens, c'est surtout par ses écrits qu'il les réfute ; enfin, les Vandales ariens venus d'Espagne désolent l'Afrique, et leurs déprédations remplissent d'amertume les derniers jours du grand évêque. S'il meurt pauvre des biens de la terre, il laisse à l'Église deux précieux trésors, ses écrits et ses monastères : les uns sont miraculeusement préservés de l'incendie, les autres « rendent encore aujourd'hui de sérieux et signalés services à l'Épouse du Christ ».

III. — C'est une bonne fortune pour l'historien de saint Benoît que de pouvoir suivre pas à pas un contemporain et un disciple ; car saint Grégoire le connut dans son enfance, apprit de quatre de ses premiers compagnons les détails qu'il a consignés dans ses *Dialogues* et embrassa la règle bénédictine dans le monastère qu'il fonda dans son propre palais au mont Cœlius. Dom Tosti ne se fait pas faute de puiser au récit du grand pape, et met aussi à profit les riches annales de son ordre et les trésors manuscrits de la bibliothèque du mont Cassin ; je n'ai pas besoin d'ajouter qu'à l'aide de tels documents le savant bénédictin a écrit une histoire attachante, et buriné du patriarche des moines d'Occident une figure attrayante et grandiose. Les chapitres sont coupés en paragraphes dont les sommaires détaillés indiquent clairement le contenu, ils suivent les grandes étapes de la vie de saint Benoît qu'ils retracent avec ordre. A Rome, c'est le jeune patricien qui se livre à l'étude ; à Subiaco, c'est le solitaire qui, après trois années passées dans sa grotte déserte, accepte la direction de douze monastères ; à Cassino, après sa lutte victorieuse contre l'idolâtrie, c'est l'instituteur de la règle monastique, c'est le thaumaturge et le prophète. Là se place la double mission de saint Placide en Sicile, de saint Maur en France ; puis, la dernière entrevue avec Scholastique, la mort du patriarche, enfin l'action sociale de son ordre. Véritable chant épique de haut vol que le chapitre où dom Tosti raconte la survivance de saint Benoît dans sa grande famille religieuse qui le continue à travers les âges. Le moine bénédictin est à la fois savant, laboureur, civilisateur, apôtre : il s'occupe avec succès à « ramener les barbares à la *vérité qui nous élève si haut* (Dante, *Paradiso*, XXII, 42), à transcrire les monuments de la sagesse grecque et romaine, à pourvoir au moyen de l'humble chronique à la continuité de l'histoire, à dessécher les marais, à défricher les forêts, à sillonner la terre avec le soc latin pour y jeter les semences de la future économie politique, à élever des chaires à la science dans ses abbayes, berceaux des universités modernes, à développer le monastère pour le changer en cité ».

L'auteur érudit qui vise à « satisfaire plutôt la piété du lecteur que l'attente des savants », expose ses opinions avec modestie et ne veut pas imposer ses idées ; s'il évite les dissertations critiques, il sait s'élever à la philosophie de l'histoire, et traite son sujet avec ce style ample et fleuri dont s'accommode si bien la langue sonore du Dante. Ce n'est pas sans orgueil national ni sans filiale fierté, qu'il revendique pour son bienheureux Père le titre de romain, et qu'il le représente mourant debout comme Vespasien, « soutenu par les bras de ses disciples, les mains étendues vers le ciel », voilà qui est « mourir en saint, mais aussi en romain ». Paul Poydenot, S. J.

I. Les Francs-Archers de Compiègne (1448-1524), par le baron de Bonnault d'Houet, ancien élève de l'École des Chartes. Paris, Picard, 1897. In-8, pp. vii-250. Prix : 7 fr.

II. Le Camp de Compiègne de 1739, *suivi d'un menu royal. Extraits des manuscrits de Scellier*, *avec introduction et notes*, par le Même. Compiègne, Lefebvre, 1897. In-8, pp. 72. Prix : 4 francs.

III. Chatel-sur-Moselle avant la Révolution, par l'abbé C. Olivier, professeur au petit séminaire de Chatel-sur-Moselle. Épinal, Fricotel, 1898. In-8, pp. 504. Illustrations. Prix : 5 francs.

IV. Chatel-sur-Moselle pendant la Révolution, par le Même. 1896, In-8, pp. 413.

V. Études franciscaines sur la Révolution dans le département des Bouches-du-Rhône, par le P. Apollinaire, O. M. C. Nîmes, Gervais-Bedot, 1898, In-8, pp. 308.

VI. Le duc d'Aumale, *le prince*, *le soldat*, *l'historien*, par le commandant Grandin, avec Introduction de S. E. le cardinal Perraud. Paris, Haton, 1897. In-8, pp. xii-382. Prix : 5 francs.

VII. Le duc d'Aumale (1822-1897), par Ernest Daudet, avec deux portraits en héliogravure. Paris, Plon, 1898. In-8, pp. iv-464. Prix : 7 fr. 50.

VIII. Le duc d'Aumale, *sa vie et son œuvre*, par G. Vallat. Abbeville, Paillart, 1899. In-16, pp. 240. Prix : 1 fr. 50.

IX. Douze leçons à la Sorbonne. Madagascar, son état actuel, ses ressources, son avenir, par J.-B. Piolet, S. J. Paris, Challamel, 1898. In-8, pp. 436. Prix : 6 francs.

X. Hector de la Ferrière. *Deux romans d'aventures au seizième siècle : Arabella Stuart, Anne de Caumont*, avec un portrait de l'auteur et une notice sur sa vie et ses écrits, par le comte Baguenault de Puchesse. Paris, Ollendorff, 1898. In-8, pp. xxiii-201. Prix : 7 fr. 50.

I. — Nous avons signalé en son temps (*Études*, 5 mai 1897, p. 385) l'article de M. Ludovic Spont sur les francs-archers, paru dans la *Revue des Questions historiques*. En même temps que lui, et sans avoir connaissance de son étude, M. le baron de Bonnault d'Houët entreprenait une publication analogue sur les Francs-Archers de Compiègne. Ses renseignements ont le mérite d'être tous puisés aux archives de la ville, et, comme il les reproduit en pièces justificatives, il est facile d'en contrôler l'exactitude. L'on y aperçoit bien vite aussi quel travail patient et ingénieux a permis de tirer, de simples livres de compte, un ensemble si intéressant sur l'origine et les développements de cette milice, son rôle de Charles VII à François Ier, ses qualités et ses défauts. Avec raison, M. de Bonnault d'Houët défend les francs-archers des reproches sévères d'indiscipline et d'amour du pillage, de manque de patriotisme et de lâcheté, dont on les a chargés. Ils ont rendu des services obscurs mais pénibles dans l'attaque et la résistance des places. Avec une maigre solde, souvent mal payée, que de souffrances et de privations, de marches et de contremarches !

Cet ouvrage, qui ajoute une page nouvelle à l'histoire de nos institutions militaires, est magnifiquement imprimé.

II. — Dix-huit camps furent tenus à Compiègne, de 1666 à 1847. Le récit de Scellier se rapporte au troisième, ordonné par Louis XV, en 1739. L'honnête marchand de drap, auteur du *Journal et Relations de Compiègne et du siège du fort nommé Polygone*, s'exprime plus en bourgeois qu'en soldat. Il raconte une curieuse histoire de chasse au cerf et de Frère quêteur (P. 19), s'intéresse beaucoup au petit dauphin et à son petit

cheval, aux écuries du roi et à ses menus. M. de Bonnault d'Houët donne et commente celui d'un souper royal.

III. — M. l'abbé Olivier montre ce que pourraient nombre d'ecclésiastiques pour l'histoire locale. Il a réuni, sur la petite ville où il est professeur, des documents aussi complets que possible, les a bien fondus dans un récit chronologique qui n'a rien de l'aridité des annales ou des éphémérides, et a illustré son volume de monuments gallo-romains, de planches d'armorial, d'estampes anciennes ou modernes. La strangulation du sorcier (p. 348) évoque des scènes patibulaires : les grésillons pour les mains et les pieds, l'échelle et le carcan, n'inspirent pas un moindre effroi et témoignent que, dans la bonne Lorraine, les mœurs ne furent pas toujours aussi douces qu'au temps du roi Stanislas. Je me souviens avoir vu, au nouveau musée de Nancy, une collection d'appareils de torture.

L'intérêt de ce premier volume est surtout dans les chapitres relatifs aux guerres de la France contre la Lorraine. Turenne fut à Chatel. Mais, en auteur consciencieux, M. l'abbé Olivier ne s'en tient pas à l'histoire militaire; il y joint l'histoire administrative comprenant l'étude du gouvernement local, baillis et prévôts, doyens et conseil, maires et seigneurs; l'histoire judiciaire, avec d'amples développements sur les divers tribunaux et les procès de sorcellerie ; enfin, l'histoire religieuse.

IV. — Les bienfaits dont la Révolution dota Chatel-sur-Moselle ne furent pas considérables. Son bailliage était le plus ancien de la province : il fut perdu. Toutes les ressources diminuèrent. Départ des officiers ; manque de travail pour les artisans. Un seul commerce dans la ville : celui du fil ; il tomba. Plus de débouchés. Ruine des commerçants. La ville avait possédé des capucins, auxquels elle était très attachée, et des religieuses de la Congrégation Notre-Dame, lesquelles, suivant une délibération du conseil (p. 97), « étaient chargées de l'enseignement *gratuit* » ; on avait expulsé moines de Saint-François et filles de Saint-Pierre-Fourier. Dans cette affreuse position, on ne vit plus qu'un remède : solliciter l'établissement d'un « corps de caserne, dans les maisons des cy-devant capucins et religieuses qui sont adjacentes. Cet établissement ne serait pas nuisible à l'État; au

contraire, il lui serait avantageux, ainsi qu'à la ville et aux environs... air très sain... on pourrait abreuver les chevaux à la Moselle, dont les eaux sont de première qualité pour les chevaux... bons fourrages à plus bas prix, ainsi que les avoines... engrais qui pourraient encourager l'agriculture ». (P. 99). Et qui donc prétendrait que la Révolution n'a pas élevé l'idéal de la nation française ?

V. — Le P. Apollinaire, dont si souvent nous avons signalé les publications aussi intéressantes que documentées sur les Franciscains et les Franciscaines pendant la Révolution, vient d'ajouter un nouveau volume à ses précédents travaux. Le chapitre consacré aux Clarisses de Marseille est une contribution de premier ordre à cette série d'études très longues.

VI. — L'ouvrage du commandant Grandin se recommande entre tous par son style clair et vivant, sa composition aux divisions justes et bien proportionnées. C'est un soldat qui parle d'un soldat. L'auteur a compris son héros et le dépeint sur le vif. L'information est exacte, et, pour n'être pas puisée à des sources inédites, elle n'en est pas moins complète et sûre. Avant d'écrire l'histoire du duc d'Aumale, le commandant Grandin s'était déjà familiarisé avec cette époque, en consacrant une excellente monographie au maréchal Mac-Mahon.

Ceux donc qui voudront prendre une connaissance à la fois précise et vivante de la carrière militaire du général Henri d'Orléans ne peuvent s'adresser à un meilleur guide. Les campagnes de l'armée d'Afrique sont racontées sans longueurs ni redites et éclairées par des lettres de Bugeaud ou des pages du général du Barail.

Les autres périodes de la vie du prince sont retracées avec agrément, et souvent un mot heureux ou une anecdote vient égayer le récit.

Ce qui nous a plu davantage, c'est le bonheur de certains jugements, celui-ci par exemple : « Le duc d'Aumale fut toujours et avant tout — avant même d'être un prince — un général français. Il en avait le type physique et le type moral ; il en avait les qualités, et aussi les défauts. » (P. 265.) Le commandant Grandin a raison de signaler comme une erreur cette opinion que le prince

avait pris en main les intérêts politiques de la famille, et pouvait être regardé comme l'« éditeur responsable des actes et des intentions du parti orléaniste ». (P. 349).

Livre complètement recommandable, et qui a sa place dans les bonnes bibliothèques; livre de prix, patriotique et moral.

VII. — M. Ernest Daudet a pris son personnage sous un autre jour. Il s'est étendu particulièrement sur l'homme politique, et a fait les révélations les plus curieuses sur le rôle du prince durant l'*Année terrible.* Nous avons déjà signalé le grand intérêt présenté par ces chapitres d'histoire contemporaine, lorsqu'ils paraissaient en autant d'articles dans le *Correspondant* (*Études*, 5 nov. 1897, p. 403 et 19 février 1898, p. 559).

VIII.— M. G. Vallat est un admirateur passionné du duc d'Aumale qu'il suit en Afrique, en Angleterre, en France, — ce sont ses principales divisions, — et dont il raconte avec entrain l'existence si variée par la fortune; mais c'est peut-être pousser le lyrisme un peu loin que d'envelopper dans les mêmes sentiments toute la parenté du prince. Est-il bien vrai que les dix-huit années du règne de Louis-Philippe — cette halte dans la boue, disait l'opposition — soient « remplies d'événements importants » ? (P. 12.) Le ministre Casimir Périer est-il à citer pour sa fermeté et sa dignité, parce qu'il jeta « les troupes à Ancône en face des Autrichiens » ? Depuis les Sarrazins, Grégoire XVI déclarait, en effet, ne pas connaître de coup de main semblable. Ailleurs, la bataille de Tolbiac est donnée, contrairement aux conclusions de la critique moderne, comme la bataille du Vœu de Clovis. Est-il vrai que Charles VII n'ait absolument rien tenté en faveur de Jeanne d'Arc prisonnière? (P. 43.) La chronique Morosini, récemment découverte et publiée, semble indiquer qu'on lui prêta un projet d'intervention. Mais ce ne sont là que des inexactitudes ou des inadvertances. L'ouvrage marche à une vive allure et l'on est entraîné jusqu'au bout. Cependant, même dans une œuvre de pure vulgarisation, il ne faudrait pas fausser les idées en représentant (p. 177) la Madeleine de Paris comme une église gothique. Toute la gravure, y compris le catafalque, est de pure imagination.

— Signalons encore les intéressantes brochures de MM. Georges Picot, Antoine Guillois et J.-B. Buisson[1]. La France ingrate commence à se souvenir.

IX. Ce livre est le recueil des douze leçons faites au cours libre d'enseignement colonial de la Sorbonne, par le P. Piolet. Ces cours, qui s'adressent principalement aux étudiants, ont pour but de constituer, à côté des cours officiels, un enseignement des questions coloniales « plus spécial, plus pratique et plus complet ». Ces trois qualités nous paraissent avoir été réalisées par l'auteur du présent volume. Familiarisé depuis des années avec l'étude de Madagascar, il a su éviter l'écueil de ceux qui jugent de la grande île sur des impressions de voyage ou des rapports administratifs. Il est à la fois exact et complet. Dominant son sujet de haut, il traite chaque question avec méthode et clarté, mais sans tomber dans la sécheresse. Il a même, çà et là, une certaine abondance oratoire.

Après un coup d'œil rapide sur l'histoire ancienne de la grande île et un exposé sommaire de nos essais malheureux de colonisation sous Richelieu et Colbert, il arrive à la période moderne. Nous assistons à cette lutte d'un siècle entre les intrigues anglaises et la diplomatie ou les armes de la France, qui vient de se terminer par l'annexion. La belle figure du *grand Laborde*, mort pauvre pour avoir refusé les millions de l'Angleterre et établi l'influence française, y apparaît dans toute sa noblesse.

L'aspect physique de Madagascar, cette « France orientale », à la configuration si étrange avec ses formidables montagnes, ses nombreux cours d'eau, ses immenses plateaux, est nettement décrit d'après les récents travaux de M. Grandidier, des PP. Roblet, Colin, et des derniers explorateurs. Nous signalons la description de la baie incomparable de Diégo-Suarez, baie plus avantageuse que celles de Brest et de Rio-Janeiro. Elle pourrait contenir toutes les flottes du monde, et c'est hier à peine que, par un tardif décret, elle a été affectée comme *point d'appui* à la

1. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le duc d'Aumale*, par Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Hachette, in-4. — *Le duc d'Aumale*, par Antoine Guillois. Paris, bureau du *Carnet historique et militaire*, in-8. — *Henri d'Orléans, duc d'Aumale*, par J. B..., bureau du *Moniteur*.

nôtre, sans que, d'ailleurs, on se soit encore mis à en fortifier le goulet ni les ports.

L'auteur augure bien de Majunga, dont on a tant médit, et défend également Tamatave. Il s'étonne avec raison qu'au lieu de perdre le temps en discussions stériles sur la meilleure ligne de chemin de fer, on n'ait pas encore relié, — sans délaisser pour cela Fianarantsoa, — le port de Tamatave à Tananarive, la capitale de l'Émyrne, capitale d'ailleurs moins riche en habitants qu'on ne l'assure. Il faut réduire de cent à quarante ou au plus soixante mille âmes le chiffre de sa population.

Trois leçons ont été consacrées par le conférencier à l'étude des mœurs, du caractère, des qualités et des défauts des indigènes, qui se divisent en tribus fort différentes de coutumes et de langage.

Mais, ce n'est là que la partie théorique de son œuvre, encore qu'elle puisse donner à nos fonctionnaires quelque idée de leurs administrés. Les questions pratiques l'arrêtent plus longtemps, et nous ne croyons pas qu'il existe ailleurs un résumé plus substantiel des connaissances actuelles sur les conditions de la main-d'œuvre, la fertilité si inégale du sol et ses diverses productions, les mines, le commerce et l'industrie. Tout ce que l'on a dit sur la colonisation, avec ses chances de succès et ses risques d'insuccès, est exposé ici avec impartialité.

Ancien missionnaire, le P. Piolet ne pouvait laisser entièrement de côté les questions morales et religieuses, aussi importantes que les premières, de l'évangélisation et de l'instruction. Seuls, les missionnaires, appuyés par nos énergiques résidents, ont maintenu là-bas l'influence de la France et fait aimer notre patrie, en même temps que l'Église. Il est à souhaiter que la politique ne vienne jamais à aliéner les cœurs de ces populations, qui entrent de plus en plus dans le catholicisme.

Les plaies à guérir dans les mœurs publiques ne manquent pas plus, là-bas, que chez nous. Le divorce y fleurit, et la grande île n'a rien à nous envier au point de vue de cette triste institution.

X. L'étude du comte de La Ferrière sur *Anne de Caumont*[1] était trop intéressante pour ne pas inspirer aux amis de cet écrivain la

1. *Nouvelle Revue*, 1er et 15 décembre 1895.

pensée de la faire paraître en volume avec une autre de ses dernières publications. M. le comte Raguenault de Puchesse, qui a succédé au regretté érudit dans le grand labeur d'éditer la collection des *Lettres de Catherine de Médicis*, a réuni ces deux études biographiques en les faisant précéder et suivre de différentes pièces. Ce sont, en ce qui concerne Anne de Caumont, le contrat de mariage de sa mère, Marguerite de Lustrac, avec Jacques d'Albon, le futur maréchal de Saint-André, union qui fut le point de départ de tant d'aventures romanesques; une note sur les services rendus à cette même Marguerite, devenue Mme de Caumont, par le capitaine protestant Geoffroy de Vivant. Un avertissement signale les travaux parus sur sa fille Anne en 1895-1896, auxquels il convient d'ajouter *Anne de Caumont, duchesse de Longueville*, par M. Brandicourt, étude lue à la Société des Antiquaires de Picardie, le 13 juillet 1897.

Félicitons M. Baguenault de Puchesse du soin pieux avec lequel il a fait revivre sous nos yeux, dans la notice biographique placée en tête, la vie et les travaux du comte Hector de la Ferrière-Percy, né à Lyon en 1811, mort à Paris le 1er mai 1896. Riche, intelligent, bien apparenté, ce gentilhomme consacra aux durs labeurs de l'érudition une existence qu'il lui eût été plus aisé de sacrifier aux conventions mondaines. La lecture de la *Conquête d'Angleterre*, par Augustin Thierry, décida de sa vocation littéraire comme de tant d'autres. Après divers essais d'histoire locale, il avait abordé la grande histoire et s'était confiné dans le seizième siècle. Il en a fait revivre rois et reines, seigneurs et grandes dames, en des pages charmantes de coloris et de fraîcheur, et qui seraient plus recommandables si elles nous peignaient une époque moins scandaleuse. Une intéressante bibliographie de ses œuvres termine le présent volume. Citons sa *Saint-Barthélemy, la veille, le jour et le lendemain*, qui respire un sentiment si catholique et si français. Anglais et huguenots y sont vivement malmenés.

Henri Chérot, S. J.

Un orateur du XVIe siècle : François Richardot, évêque d'Arras, par l'abbé Léon Duflot. Arras, Sueur-Charruey. 1898. In-8, pp. xvi-382.

C'est assurément une figure assez originale de moine, d'évêque

et d'orateur qui nous est ici présentée, surtout dans les deux principales fonctions de sa vie. Les relations de Richardot avec la maison d'Autriche, et surtout avec l'Espagne; son dévouement au Saint-Empire, en un temps où l'orthodoxie de la France, battue en brèche par les huguenots, prêtait à de graves inquiétudes; son attitude remarquée au concile de Trente, dans la discussion relative au droit de l'Église d'imposer des empêchements dirimants, en matière de mariage; son activité pastorale; son zèle pour la correction des abus, pour la réforme des monastères; la fondation de deux séminaires et la part prise par lui à la création de l'Université de Douai; ses efforts influents pour la pacification des esprits et la conversion des hérétiques, et sa résistance aux procédés brutaux du duc d'Albe, font de Richardot un homme digne d'être étudié, en prenant pour guide celui qui l'a le mieux connu, au double titre d'orateur et d'évêque. Ce grand évêque qui, pendant un passage, relativement court, sur le siège d'Arras, du 27 août 1561 au 26 juillet 1574, n'a cessé de soutenir le bon combat pour Dieu et son Église, a trouvé un historien digne de lui dans M. l'abbé Léon Duflot. Si nous avons un regret à exprimer au sujet de ce bel ouvrage, c'est que nous aurions voulu voir l'auteur vaincre plus souvent sa modestie naturelle et se montrer un peu moins avare du trésor de son érudition personnelle. En bien des endroits, le lecteur aurait aimé à connaître son jugement sur certains hommes et sur plusieurs choses.

Alfred Hamy, S. J.

Œuvres choisies de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, Arles et Embrun. (Trois vol. in-8 de 294-309-309 pp., Paris, Lyon-Briguet, 1898.)

Quand Notre-Seigneur confia aux évêques le soin de diriger l'Église (*Act.* xx, 28), il ne les appela point, tant s'en faut, à une sinécure. De nos jours, spécialement en France, avec l'étendue territoriale et la population des diocèses, au milieu des agitations qui secouent les peuples; en face des obstacles que suscitent les factions ou les gouvernements hostiles, celui à qui incombe la haute sollicitude des âmes est un homme énormément occupé.

Néanmoins, à travers le flot des affaires toujours importantes, souvent difficiles, douloureuses parfois, le Pasteur n'est

point dispensé d'instruire son troupeau. Il doit — c'est même à lui que la charge en incombe surtout — le prêcher, le prêcher souvent, dans les occurrences les plus diverses, et de telle manière que sa parole descende limpide dans les âmes les plus simples, et s'impose aux plus délicats par sa distinction et sa grandeur.

La collection de ces mandements, discours, allocutions, lettres, polémiques, etc..... forment *les Œuvres pastorales* d'un évêque. C'est donc un ouvrage à part, n'ayant rien de commun avec les productions lentement écloses dans le mystère d'un cabinet de travail, et fruits de charmants loisirs. L'unité de matière, la savante ordonnance du plan, n'y cherchez rien de semblable. C'est une gerbe d'éclairs qui ont lui à point nommé ; c'est une panoplie d'armes de défense ; c'est le résumé surtout des luttes quotidiennes, si exact, si vivant parfois, qu'avec ces éléments on reconstituerait une vie d'évêque, supposé qu'on en eût perdu l'histoire.

Nous pourrions arrêter sur ces quelques mots le compte rendu des trois volumes. Le lecteur qui veut se donner la joie — et elle n'est pas mince — de suivre dans son expansion une grande existence apostolique n'a plus qu'à tourner les feuillets. Il y apercevra le Pasteur à travers son peuple, caressant ses petits, bon avec ses pauvres, noble et fier de son droit en présence des juges ; encourageant toute œuvre qui émerge, surveillant toute bâtisse qui surgit, consolant toute souffrance qui pleure..... « Omnibus omnia..... », c'est sa devise. Elle est remplie. D'abondance, il trouvera — et non sans charme, j'imagine — à cet évêque un esprit élevé qui, saisissant vivement les questions, les porte de suite à une grande hauteur ; qui rencontre sans doute le mot heureux, l'allusion délicate, l'éloge ou l'encouragement sans banalité, mais croirait oublier son caractère s'il ne rappelait aussitôt les principes inspirateurs des œuvres, et les leçons données par les événements. Et tout cela dans une langue simple, limpide, « honnête », suivant le mot d'un critique, qui repose en éclairant. « Je parle comme je pense », dit-il quelque part (t. I, p. 77). C'est vrai, et c'est bien. Labruyère aurait été content de cet homme, lui qui enseignait que « le vrai prédicateur — combien plus l'évêque — n'a besoin que d'une noble simplicité ». — « Seulement, il faut l'atteindre ! ajoutait-il ; talent rare et qui passe les forces du commun des hommes ; ce qu'ils ont de génie,

d'imagination, d'érudition et de mémoire, ne leur sert souvent qu'à s'en éloigner. » (Labruyère..... *la Chaire.*) Mgr Gouthe-Soulard ne s'en éloigne pas. On peut s'en assurer. Qu'on lise.

Terminons sur cette invitation sincère. On ne sera pas déçu.

Quand fut achevé le repas miraculeux où Notre-Seigneur daigna multiplier le pain pour la foule qui le suivait : « Ramassez les restes, ordonna-t-il, il faut que rien ne soit perdu. » (*Joa.*, vi, 12.) Les diocésains d'Aix ont été les premiers invités à la distribution de la parole que leur rompait leur archevêque. Grâce à vous, Monseigneur, et à la publication que vous avez permise, d'autres peuvent s'asseoir encore à cette bonne table : les mets n'ont rien perdu de leur saveur : le repas n'est pas près de finir.

Marius Bouillon, S. J.

Syntaxe française du dix-septième siècle, traduite par MM. A. Haase et Obert. Paris, Picard. In-8, pp. xviii-479.

Tous les Français qui s'intéressent à l'histoire de leur langue seront reconnaissants aux deux étrangers, l'un Allemand, l'autre Russe auxquels nous devons cet ouvrage. Par ce travail approfondi et consciencieux, ils ont bien mérité de tous ceux qui aiment encore et étudient nos grands maîtres du dix-septième siècle. « Ce sera le meilleur fruit d'un livre tel que celui-ci, dit très bien M. Petit de Julleville, qu'il nous aidera beaucoup dans la tâche d'entendre mieux nos écrivains. A mesure qu'ils s'éloignent de nous davantage, ils deviennent plus véritablement nos *classiques*... Mais l'étude des classiques a besoin d'être fondée sur une connaissance très profonde et très précise de leur langue; autrement, elle se réduirait bientôt à une admiration vaine et verbeuse, à une stérile et creuse rhétorique. »

On trouvera dans ce volume non pas précisément beaucoup de choses nouvelles, mais un excellent et clair résumé des principales différences entre la syntaxe du dix-septième siècle et celle d'aujourd'hui. Les observations qui y sont réunies étaient auparavant disséminées dans le dictionnaire de Littré, les lexiques des grands écrivains et les dissertations spéciales publiées, presque toutes, en Allemagne. La synthèse qui vient d'en être faite est un des ouvrages les plus instructifs et les plus utiles qu'on ait écrits

sur notre langue. On y trouve une foule d'exemples curieux et intéressants.

On peut y remarquer aussi combien la grammaire d'autrefois était moins stricte et moins méticuleuse que celle d'aujourd'hui : les plus grands écrivains confondaient sans scrupule *tout* adverbe et *tout* pronom, *quelque* adverbe et *quelque* pronom. Les participes précédés de *avoir* ne s'accordaient pas toujours avec le régime qui les précédait. Bossuet écrivait : « Voilà les vérités que j'ai *cru* dignes d'être proposées à un si grand prince », et Fléchier : « La douleur que lui avait *donné* son infortune. » Même avec le verbe *être* on pouvait ne pas faire l'accord, témoin cette phrase de Pascal : « Jamais l'Église ne périra et ne sera *destitué* de pasteurs. » Les exemples de ces libertés sont innombrables.

D'ailleurs le peuple, qui se soucie peu de grammaire, a conservé dans son langage un bon nombre des constructions rejetées par les littérateurs, et ce rapprochement entre la langue de Bossuet et celle de nos illettrés n'est pas ce qu'il y a de moins curieux dans le travail de MM. Haase et Obert[1]. L. L., S. J.

1. Voici quelques menues observations, qui ne sauraient préjudicier à la haute valeur de l'ouvrage : § 10, remarque 3. L'emploi de *y* dans « donnez-y un nom » est encore conservé dans la langue populaire.

§ 137, 2°. La locution conjonctive *à cause que*, si fréquente au dix-septième siècle, aujourd'hui condamnée par les grammairiens, devrait être signalée § 144 C. Cette omission de l'article manque à l'index. — Pour les exemples de La Bruyère, il serait plus précis et plus pratique de renvoyer aux chapitres et aux numéros de l'édition Cervois, qu'au tome et à la page. — Enfin, un livre destiné à rendre tant de services, mériterait une table méthodique plus détaillée. L'index alphabétique n'en tient pas lieu.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 27-29. — **A Paris**, la Chambre criminelle de la Cour de Cassation examine, en trois séances, l'*affaire Dreyfus*.

Le président est M. Lœw ; le procureur général, M. Manau ; le conseiller rapporteur, M. Bard ; l'avocat agissant au nom de Mme Dreyfus, femme de l'ex-capitaine, Me Mornard.

M. le conseiller Bard conclut que l'affaire n'étant pas en état, par suite, d'une part, de l'insuffisance du dossier soumis à la Cour pour établir la culpabilité de Dreyfus ; par suite, d'autre part, des affirmations de culpabilité émanées des ministres de la guerre et des autorités militaires, il y a lieu à enquête par la Cour elle-même.

Me Mornard dépose, au nom de Mme Lucie Dreyfus, des conclusions tendant à :

1° Faire « déclarer recevable la demande de revision contre le jugement du premier conseil de guerre de Paris du 22 décembre 1894 » ;

2° Faire « ordonner une instruction conformément à l'article 445 du Code d'instruction criminelle « par tous moyens propres à mettre la vérité en évidence » ;

3° Faire ordonner, à cet effet, la production des sept dossiers des affaires Esterhazy, Picquart, du Paty de Clam, Henry.

Le procureur général Manau termine ainsi son réquisitoire :

« Qu'allez-vous faire ?

« Rejeter la demande en revision ? Nous n'en admettons pas la possibilité, en présence des documents du dossier.

« Vous déclarerez donc la demande recevable. Cela fait, si vous êtes suffisamment éclairés, faites aujourd'hui même la revision. Vous le pouvez. Nous vous en avons indiqué les éléments légaux.

« Mais s'il y a encore, pour vos consciences comme pour les nôtres, quelques coins obscurs dans ce sombre drame judiciaire, dont le premier acte s'est joué en 1894, prenant en main le flambeau de l'enquête, sondons-en les mystérieuses profondeurs, inondons-les de lumière.....

« En conséquence,

« Nous requérons qu'il plaise à la Cour déclarer recevable l'intervention de Mme Dreyfus, ainsi que la demande en revision dans l'intérêt de Dreyfus ;

« Et statuant d'ores et déjà au fond, si elle est suffisamment éclairée, casser et annuler le jugement du 22 décembre 1894, qui a condamné Dreyfus à la déportation ;

« Ce faisant, renvoyer Dreyfus, avec les pièces du procès, devant le conseil de guerre qu'il lui plaira désigner ;

« Ordonner que l'arrêt à intervenir sera imprimé, qu'il sera transcrit sur

les registres du premier conseil de guerre de Paris et que mention en sera faite en marge de la décision annulée ;

« Subsidiairement, et si la Cour le juge nécessaire, ordonner, avant faire droit, le supplément d'information autorisé par l'article 445 de la loi de 1895 ;

« Et dans l'un comme dans l'autre cas, tenant la déclaration de recevabilité de la demande,

« Ordonner la suspension de la peine, en vertu du dernier paragraphe de l'article 444 de la même loi. »

Après trois heures et demie de délibération, la Cour rend l'arrêt suivant :

« La Cour, vidant son délibéré en chambre du conseil dans l'affaire de revision Dreyfus, rend l'arrêt suivant :

« Vu la lettre du garde des sceaux, en date du 27 septembre 1898 ;

« Vu le réquisitoire du procureur général près la Cour de cassation dénonçant à la Cour la condamnation prononcée par le premier conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris, le 22 décembre 1894, contre Alfred Dreyfus, alors capitaine d'artillerie stagiaire à l'état-major de l'armée ;

« Vu toutes les pièces du procès;

« Vu également les articles 443 à 445 du Code d'instruction criminelle modifiés par la loi du 8 juin 1895 ;

« Sur la recevabilité en la forme de la demande en revision :

« Attendu que la Cour est saisie par son procureur général en vertu d'un ordre exprès du ministre de la justice, agissant après avoir pris l'avis de la commission instituée par l'article 444 du Code d'instruction criminelle ;

« Que la demande rentre dans les cas prévus par le dernier paragraphe de l'article 443, qu'elle a été introduite dans le délai fixé par l'article 444 ; qu'enfin le jugement dont la revision est demandée a force de chose jugée;

« Sur l'état de la procédure :

« Attendu que les pièces produites ne mettent pas la Cour en mesure de statuer au fond, et qu'il y a lieu de procéder à une instruction supplémentaire,

« Par ces motifs,

« La Cour déclare la demande recevable en la forme ;

« Dit qu'il sera procédé par elle à une instruction supplémentaire ;

« Dit n'y avoir lieu de statuer, quant à présent, sur la demande de M. le Procureur général, tendant à la suspension de la peine. »

— A **Jérusalem**, arrivée de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne.

31. — **La Porte** adresse aux ambassadeurs des puissances une note demandant : 1° Le maintien d'une garnison en Crète; 2° l'investiture du gouverneur par le sultan; 3° le droit de grâce réservé au sultan ; 4° les lois appliquées au nom du sultan; 5° la protection des propriétés musulmanes; 6° le paiement d'une redevance ; 7° la présence du drapeau ottoman sur l'île et les navires crétois.

Novembre 1. — Après avoir acquis, à **Jérusalem**, le terrain appelé *Dormition de la sainte Vierge*, l'empereur d'Allemagne a télégraphié au pape :

« Je suis heureux de pouvoir porter à la connaissance de Votre Sainteté que, grâce à l'entremise bienveillante de Sa Majesté le Sultan, qui n'a pas hésité à me donner cette preuve d'amitié personnelle, j'ai pu acquérir à Jérusalem le terrain dit *la Dormition de la sainte Vierge*, et j'ai décidé de mettre ce territoire consacré par tant de pieux souvenirs à la disposition de mes sujets catholiques, notamment de l'*Association allemande catholique de Terre-Sainte*. Il a été doux à mon cœur de prouver, en cette circonstance, combien me sont chers les intérêts religieux des catholiques que la Providence m'a confiés. Je prie Votre Sainteté d'agréer l'assurance de mon sincère attachement. »

Le Souverain Pontife a répondu :

« Nous sommes bien touché de la dépêche courtoise que Votre Majesté a bien voulu Nous adresser pour porter à Notre connaissance sa décision de donner à ses sujets catholiques le territoire de *la Dormition de la sainte Vierge*, qu'elle a acquis à Jérusalem. En témoignant Notre vive satisfaction, Nous sommes sûr que les catholiques seront très reconnaissants à Votre Majesté et Nous aimons à joindre à ceux des autres Nos remercîments les plus sincères. »

L'empereur, qui avait déjà renoncé à passer par l'Égypte, abandonne toute excursion en Judée, afin de rentrer plus vite à Berlin.

3. — Le *Journal officiel* publie les décrets de nomination des nouveaux ministres français. M. Charles Dupuy, ministre de l'Intérieur et des Cultes, est président du Conseil; MM. Delcassé, Peytral et Lockroy, membres du précédent cabinet radical, restent respectivement aux Affaires étrangères, aux Finances et à la Marine; M. de Freycinet devient ministre de la Guerre; M. Lebret, de la Justice.

4. — Les élections **au Landtag prussien** ont donné les résultats suivants :

Conservateurs.	147
Conservateurs libéraux.	57
Candidats du centre.	100
Réformiste	1
Libéraux nationaux	74
Candidats de l'union libérale.	10
Candidats libéraux démocratiques. . . .	24
Polonais	14
Agrariens.	3
Danois	2
Démocrate	1
Indépendant.	1

— **Les souverains allemands** quittent Jérusalem. Dans un de ses discours, l'empereur a déclaré que l'Allemagne protégerait elle-même ses sujets chrétiens partout où ils se trouvaient.

— **En Crète**, officiellement, l'évacuation des troupes turques est achevée ; les amiraux européens prennent le gouvernement.

5. — **M. C. Dupuy**, dans la déclaration ministérielle lue à la Chambre française, avait dit :

« Notre politique extérieure s'inspirera des intérêts bien compris du pays : *préoccupée de proportionner ses efforts à la valeur du but*, appuyée sur le Parlement, qui sera pleinement renseigné, elle apportera dans les questions la méthode et la dignité que vous avez le droit d'attendre d'elle. »

Une note officieuse confirme l'interprétation donnée à ces paroles :

« Le gouvernement a résolu de ne pas maintenir à Fachoda la mission Marchand.

« Cette décision a été prise par le Conseil des ministres, après un examen approfondi.

« Le gouvernement, répondant à l'interpellation qui doit lui être adressée à ce sujet, se réserve de développer devant les Chambres les motifs de cette résolution. »

7. — **A Athènes**, le ministère Zaïmis donne sa démission.

— **Le prince Georges de Grèce** est agréé, paraît-il, par les Puissances, comme gouverneur provisoire de l'île de Crète.

9. — Au dîner d'installation du lord-maire de Londres, **lord Salisbury** prononce un discours où il touche aux différentes questions actuelles de politique extérieure. En voici les passages essentiels :

Au sujet de la conférence internationale contre les anarchistes :

Nous avons été invités à participer à une conférence de puissances européennes pour déterminer si des mesures peuvent être prises pour abattre le complot anarchiste. Nous avons accepté cette invitation, parce que nous ne voulions pas que notre pays parût rester, pour un moment, en dehors du désir que cette honte pour l'humanité disparût. . . . .

..... Je me suis cru obligé de prévenir nos alliés, dont quelques-uns ont les mêmes obligations que nous, que nous étions trop liés par des traditions sacrées en ce qui concerne la liberté de nos concitoyens pour que nous puissions sacrifier une seule parcelle de cette liberté, même pour une cause aussi sacrée et aussi désirable que la suppression de crimes odieux.

A propos de Fachoda et de la question égyptienne :

Nous avons eu à considérer tout récemment la question d'une guerre européenne, non pas à une distance très rapprochée, mais en tout cas avec l'attention profonde de gens intéressés. La chose a tourné heureusement : il a semblé possible, à un moment, qu'il en serait autrement, mais le grand jugement et le grand bon sens montrés par le gouvernement français dans ces circonstances de difficultés peu habituelles ont délivré, je crois, l'Europe d'une tempête très dangereuse et très menaçante. . . . .

Beaucoup de déductions ont été faites à cause de l'activité des préparatifs, elles ont été assez exagérées. Cependant on déploie une certaine activité dans nos arsenaux. On nous a prêté beaucoup d'intentions : les uns disent que nous voulons nous emparer de la Syrie ; d'autres, que c'est la Crète que nous voulons prendre ; d'autres, enfin, croient que nous avons l'intention de déclarer notre protectorat sur l'Egypte. (Applaudissements prolongés.)

Si quelques-uns de ceux qui m'entendent étaient à la tête des affaires, je vois clairement comment ils agiraient; mais j'ai le regret de leur dire que, pour le moment, je ne puis pas m'élever à la hauteur de leurs aspirations.

..... Notre position en Égypte — après la victoire d'Omdurman — n'est pas la même que celle qui existait avant. Mais j'espère vivement qu'aucune circonstance ne se produira, nous rendant nécessaire de modifier à aucun degré notre position en Égypte ; car je suis convaincu que le monde ne resterait pas aussi pacifique qu'il l'est actuellement si cette nécessité nous était imposée.

Donc vous direz : Si nous n'allons pas prendre la Crète, si nous n'allons pas prendre la Syrie, si nous n'allons pas prendre l'Égypte, pourquoi faites-vous ces préparatifs ? J'ai déjà dit que, quand on commence des préparatifs, on ne peut pas les arrêter en un moment; mais je dois aller plus loin et je dois vous demander de considérer l'état du monde dans lequel ceux de notre génération, à la fin de ce siècle, vivent.

La Conférence sur le désarmement aboutira-t-elle?

Nous avons reçu de S. M. l'empereur de Russie l'invitation d'assister à un congrès pour prendre les mesures d'un désarmement des nations.

J'apprécie de grand cœur les motifs qui ont dicté cette invitation ; j'admire le caractère qui l'a dictée, et autant que notre appui et notre sympathie peuvent l'aider dans la tâche qu'il a entreprise, cette sympathie et cet appui sont entièrement à sa disposition.....

Sous quelques rapports, l'heure de cette grande proposition, qui, je crois, marquera une époque dans l'histoire de l'humanité, a été accompagnée de présages malheureux; c'est pour la première fois, cette année, que les puissantes forces de la République américaine ont été introduites parmi les nations, que son domaine s'étend, par des moyens qui sont jusqu'à un certain point la guerre. Ma pensée n'implique pas le plus léger blâme; loin de là...

Mais nous avons l'impression que des causes pouvant conduire à la guerre prévalent de tous côtés.

10. — **A Genève**, Luccheni, l'assassin de l'impératrice d'Autriche, est condamné à la réclusion perpétuelle, maximum de la peine d'après le Code suisse.

— **En Grèce**, le ministère est reconstitué sous la présidence de M. Zaïmis.

— **En France**, de graves menaces ont été dirigées contre le libre exercice de la charité catholique, d'abord par une consultation du Conseil d'État, ensuite par une lettre du Préfet de la Seine au président de la Chambre des notaires. Malgré les avis officieux et l'opposition très nette des journaux, même le moins suspects, ces menaces pourraient passer de l'ordre théorique à l'ordre pratique. Aussi, croyons-nous devoir consigner ici le texte des documents :

AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

Sur les Quêtes dans les Églises

Le Conseil d'État consulté par le ministre de l'Intérieur sur les questions suivantes :

« Les conseils de fabriques, curés et desservants ont-ils le droit de quêter dans les églises pour les pauvres ? et en cas de négative, qui a droit de quêter dans les églises pour les pauvres ? »

Vu la loi du 7 frimaire an X ;

Vu l'arrêté du 5 prairial an XI ;

Vu le décret du 12 septembre 1806 ;

Vu la loi du 18 germinal an X et le décret du 30 décembre 1809 ;

Vu les articles 910 et 937 du Code civil ;

Vu les lois des 5 avril 1884 et 15 juillet 1893 ;

Vu les avis du Conseil d'État en date des 6 juillet 1831, 26 mars 1880 et 18 juillet 1881.

Sur la première question : « Les conseils de fabriques, curés et desservants ont-ils le droit de quêter dans les églises pour les pauvres ? »

Considérant qu'aux termes de l'article 76 de la loi du 18 germinal de l'an X et de l'article 1er du décret du 30 décembre 1809, les fabriques n'ont de capacité que pour pourvoir à l'entretien des églises et aux frais du culte et n'ont point de vocation charitable ; que, par conséquent elles sortiraient de leur mission dans laquelle il est du devoir du gouvernement de les maintenir, si elles procédaient à des quêtes dans les églises pour en destiner le montant aux pauvres de leur choix et qu'elles détourneraient ainsi de sa destinée l'une des recettes, dont la loi a composé le budget du bureau de bienfaisance ;

Que les curés et desservants n'ont pas davantage capacité pour recevoir au nom des pauvres ;

Sur la deuxième question : « Qui a le droit de quêter dans les églises au nom des pauvres ? »

Considérant qu'au profit des indigents qu'ils ont mission de secourir et dont ils sont les seuls représentants légaux, les bureaux de bienfaisance et les bureaux d'assistance ont reçu, des lois précitées, le droit de pratiquer des quêtes dans les églises, à l'exclusion des Fabriques ou de tout autre établissement public ;

Que, pour assurer le plein exercice de cette prérogative, l'article 7 du décret du 30 décembre 1809 les a autorisés à procéder ou faire procéder par leurs préposés à des quêtes de cette nature toutes les fois qu'ils le jugeraient convenable, sans avoir à se concerter avec l'autorité ecclésiastique ;

Mais considérant que cette dernière faculté n'étant établie qu'en faveur des seuls bureaux de bienfaisance et d'assistance par les dispositions précitées, les autres établissements soit publics, soit d'utilité publique, tels que les hospices et les orphelinats qui ont mission de venir en aide à certaines catégories d'indigents, ne pourraient faire appel à la charité publique dans les églises que sous la condition de se concerter avec l'autorité épiscopale, conformément à l'article 75 du décret du 30 décembre 1809.

Est d'avis

De répondre dans le sens des observations qui précèdent.

Le conseiller d'Etat rapporteur,
Signé : ABEL FLOURENS.

Le Président,
Signé : G. COULON.

Le secrétaire,
Signé : R. LAGRANGE.

CIRCULAIRE AUX NOTAIRES ET LETTRE EXPLICATIVE DU PRÉFET DE LA SEINE

Sur les legs faits aux pauvres.

Paris, le 23 septembre 1898.

Monsieur le président de la Chambre des Notaires,

J'ai l'honneur de signaler à votre attention les faits suivants :

Des testateurs font assez fréquemment, vous le savez, des legs à MM. les curés des diverses paroisses de Paris pour les pauvres.

Vous n'ignorez pas, d'autre part, que l'administration générale de l'Assistance publique à Paris, représentant légal de toutes les catégories de pauvres de cette ville, a seule qualité pour revendiquer ces libéralités charitables d'après les jurisprudences tant judiciaires qu'administratives.

Vous connaissez enfin les dispositions de l'article premier du décret du 1er février 1896, d'après lequel, notamment, tout notaire, constitué dépositaire d'un testament contenant des libéralités en faveur des établissements publics, est tenu, aussitôt après l'ouverture du testament, de faire connaître aux établissements légataires, les dispositions les intéressant, indépendamment de l'avis et des pièces qu'il doit adresser, à ce sujet, au préfet du département du lieu de l'ouverture de la succession.

Or, il arrive parfois que l'Assistance publique, *n'est pas immédiatement avisée* des sortes de legs dont il s'agit, et que même les héritiers des testateurs *remettent directement entre les mains de MM. les curés indiqués* aux testaments le montant de ces libéralités charitables, en dehors de toute intervention de l'Assistance publique ; en sorte que cette administration, se trouvant en présence d'un fait ainsi accompli, répugne à exiger des représentants des successions des bienfaiteurs, un second paiement, comme elle en aurait le droit, à raison de l'irrégularité du premier paiement.

C'est ce qui s'est passé notamment au sujet d'un legs de cinq cents francs fait par M. Rouget, décédé le 1er avril 1897, à M. le curé de la Madeleine pour les pauvres ; l'Assistance publique n'a été avisée qu'en novembre 1897 que ce legs avait été acquitté volontairement par les héritiers du testateur entre les mains de M. le curé de la Madeleine.

A l'occasion de ce legs, le conseil de surveillance de l'Assistance publique, d'accord avec M. le Directeur de cette administration, a émis le vœu que cet état de choses fût porté à la connaissance de la Chambre des notaires de Paris.

Je ne doute pas, monsieur le président, qu'il suffise de signaler cette situation pour que vous y portiez remède dans la mesure qu'il vous sera possible, en priant vos confrères de vouloir bien veiller avec soin à l'exécution des prescriptions susmentionnées de l'article premier du décret du 1er février 1896, et avertir les représentants des successions des testateurs qui ont fait des legs de ce genre, que la *délivrance régulière ne peut en être faite qu'à l'administration de l'Assistance publique à Paris.*

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le préfet, et par délégation :
Le secrétaire général de la préfecture,

Signé : BRUMAN.

Paris, le 8 novembre 1898.

Monsieur le président,

La lettre que vous a adressée M. le secrétaire général de la préfecture, le 23 septembre dernier, au sujet des legs faits aux pauvres, vient d'être l'objet de commentaires, basés sur une connaissance incomplète de la situation légale et de la pratique administrative. De ce qu'il vous été rappelé que la délivrance régulière des legs aux pauvres de Paris ne pouvait être faite qu'à l'administration de l'Assistance publique, on a cru pouvoir conclure que cette administration était, en fait, purement et simplement substituée à ceux que le testateur avait entendu charger de la distribution de ses libéralités.

Ni vous, monsieur le président, ni vos honorables collègues, ne vous êtes mépris sur le but et la portée de cette lettre. Il s'agissait uniquement de vous rappeler ce que vous aviez à faire à l'égard de l'Assistance publique, lors de l'ouverture d'un testament contenant un legs en faveur des pauvres, et, en particulier, quand ce legs doit être distribué par d'autres qu'elle-même. Il eût été hors de propos de vous exposer, au sujet du sort de cette libéralité, une jurisprudence et une pratique que vous connaissez très bien.

Je constate cependant qu'il est utile, pour ceux qui ont recours à votre ministère, de présenter la situation sous son véritable jour.

Elle n'est pas nouvelle, d'ailleurs, puisque c'est en 1881 que plusieurs avis de principe du Conseil d'État, remettant en vigueur une doctrine établie bien antérieurement, en 1837, ont posé comme règle que les établissements publics ne sont aptes à recevoir et à posséder que dans l'intérêt des services qui leur ont été spécialement confiés par les lois; que les pauvres n'ont qu'un représentant légal : le Bureau de bienfaisance, dans les départements ; à Paris, l'Assistance publique. Par suite, quand un legs est fait aux pauvres, à charge de distribution par un établissement (religieux ou laïque) autre que ce représentant légal, c'est celui-ci seul qui a qualité pour en demander la délivrance. La jurisprudence des tribunaux civils est conforme à celle du Conseil d'État.

Ceci établi, comment la disposition testamentaire est-elle appliquée ?

Permettez-moi, monsieur le président, de citer à cet égard un passage d'une lettre qui m'a été adressée le 25 janvier 1897, par M. le ministre de l'Intérieur, et qui a un caractère doctrinal :

« En fait, rien ne s'oppose à ce que le représentant légal des pauvres, s'inspirant des intentions des bienfaiteurs, recoure, quand ceux-ci l'ont désiré, à tel ou tel intermédiaire pour faire parvenir les secours aux bénéficiaires. »

Aussi l'Assistance publique, représentant légal des pauvres de Paris, après avoir demandé la délivrance du legs, laisse-t-elle la personne instituée en faire la distribution ; elle n'intervient que pour vérifier si les fonds provenant de la libéralité vont exactement à leur adresse. De la sorte, non seulement les dispositions testamentaires sont respectées, mais encore l'exécution en est surveillée.

Il serait difficile, vous voudrez bien le reconnaître, de prétendre que cette pratique n'est pas, de tous points, conforme à l'intérêt des pauvres.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le préfet de la Seine,
Signé : J. de Selves.

Le 10 novembre 1898.

Le gérant : Charles BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES « CONDITIONS »

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE[1]

Arrivés à la période contemporaine, les éminents historiens de la *Langue et de la Littérature française* ont jugé nécessaire un mot de préface. Rien n'était plus juste : les lettres pouvaient-elles échapper au contrecoup des événements qui, entre 1789 et 1815, ont modifié si profondément la société? M. É. Faguet a donc pris à tâche d'exposer en quelques pages, « non pas les *causes,* que l'on ne connaît jamais, de la littérature française au dix-neuvième siècle, mais les *conditions* dans lesquelles l'évolution de la littérature française au dix-neuvième siècle s'est accomplie ».

Je n'apprendrai à personne que M. Faguet est l'un de nos maîtres les plus justement renommés. Professeur, critique, écrivain à ses heures, prétendant fort sérieux au fauteuil académique, ses premières publications dénotent un esprit fin, juste et droit par nature, très bien doué même pour la philosophie de l'art. Si je me permets de le discuter aujourd'hui, ce sera dans une intention plus que courtoise. Je lui saurai toujours gré de certains jugements très fermes et de quelques pages vraiment excellentes.

Écrivain à ses heures, disais-je, mais qui s'accorde par instants les somnolences du bon Homère. Esprit né philosophe, il est vrai, mais dont la logique a ses caprices. Est-ce Talleyrand ou Sieyès qui tenait ce propos à un autre personnage, ecclésiastique laïcisé comme lui-même : « Voyez-vous, mon cher; il n'y a, pour bien raisonner, que nous

1. *Histoire de la Langue et de la Littérature française,* publiée sous la direction de M. Petit de Julleville. Paris, A. Colin. Tome VII : *Dix-neuvième siècle.* P. I-XI. Introduction par M. Émile Faguet.

autres, qui avons fait nos licences » ? Entendez, qui avons pratiqué longuement le syllogisme. Quant aux principes de l'auteur, — je parle de ses principes philosophiques et littéraires, — on craindrait parfois qu'ils ne vacillent quelque peu. La phrase déjà citée n'est-elle pas d'un positiviste, d'un demi-sceptique ? Et, si l'on ne doit jamais connaître les *causes*, à quoi bon étudier les faits ? A quoi bon cette introduction, cette histoire même et toute histoire ? Je m'assure à l'avance que çà et là, au cours des deux derniers volumes, les collaborateurs de M. Faguet démentiront, sans y prendre garde, cette théorie de désespoir, et, sans doute, nous le verrons la démentir implicitement lui-même.

Aussi bien, le principal n'est pas de le discuter. Les questions qu'il touche sont multiples, elles sont capitales, et je souhaiterais avant tout de les envisager d'un autre point de vue.

Suivons pourtant l'ordre du maître. Les « conditions » faites aux lettres contemporaines par la Révolution et l'Empire lui semblent être au nombre de quatre : « Public nouveau, plus vaste, très favorable à la littérature personnelle ou à l'individualisme en littérature ; — préoccupations graves, très favorables au développement du véritable esprit historique et du véritable esprit philosophique ; — mélange des classes, supprimant l'idée du *goût*, et très favorable encore à la littérature individuelle et à un certain oubli des règles de la littérature régulière; — mélange des races, donnant aux écrivains la pensée et la préoccupation d'un nouvel idéal, ou d'un idéal, pour ainsi parler, élargi. »

I

Tout d'abord, « le public d'après 1815 est essentiellement différent du public d'avant 1789 ». Jadis l'écrivain travaillait pour une élite, pour un groupe restreint et connu ; par suite, « la littérature était, dans son ensemble, une littérature de société ». Désormais, ceux qui lisent forment « tout un peuple considérable, dispersé, vaste », mais surtout sans discipline comme sans hiérarchie, et ne prenant plus son mot d'ordre de « quelques comités parisiens ».

Ne nous attardons pas à chercher si, dès lors que l'on travaille pour une élite, l'ensemble des œuvres devient forcément ce quelque chose d'un peu mesquin et frivole qu'on appelait jusqu'ici « littérature de société[1] ». Le fait est vrai en substance : les lecteurs sont devenus légion, mais légion sans discipline commune. Car, bien que les écoles ou cénacles, les journaux même et les revues à la mode ressemblent fort à des « comités parisiens » donnant le mot d'ordre ; comme ils s'accordent mal entre eux, comme les consignes littéraires se succèdent et se contredisent, toujours docilement obéies, par quelques-uns du moins et pour quelque temps ; c'est bien l'anarchie qui descend des sommets, à la faveur même du servilisme d'en bas. Servilisme et anarchie : double « condition » des sociétés révolutionnaires, et M. Faguet a raison de nous le faire entendre : la république des lettres en est là.

Qu'en va-t-il résulter d'après lui ? « Cela va rendre la littérature plus générale, plus large, plus compréhensive ?... Point du tout. Cela va la rendre personnelle et individuelle », au sens que voici. L'auteur, ne connaissant plus, ne voyant plus son public, écrit désormais pour se satisfaire lui-même ; il pense ou rêve tout haut. S'il s'adresse encore aux gens, — et il serait trop plaisant de se faire imprimer pour n'être lu de personne, — du moins il ne leur sera plus « soumis », il n'aura cure de leur « opinion probable », il n'en fera qu'à sa tête et pour son plaisir. De là une littérature « très variée, très divergente, très aventureuse », excentrique à son aise, mais commode à l'originalité. D'ailleurs, comment s'en plaindre? C'est « la littérature naturelle d'un public nombreux, dispersé, non hiérarchisé, non discipliné et inconnu des auteurs ».

On voudrait ne voir en tout ceci qu'un ingénieux paradoxe ; car, si je ne me trompe, M. Faguet déplace un peu bien arbitrairement les causes et les responsabilités. Que l'anarchie règne dans la multitude lisante, il est trop vrai. Qu'elle

1. Il paraît malaisé de faire entrer dans cette formule les maîtresses œuvres du dix-septième siècle, par exemple. Passe pour les lettres de Balzac et de Voiture, pour *le Cyrus* et *la Clélie*, voire pour *les Maximes de La Rochefoucauld*. Mais *le Discours sur l'Histoire universelle*, mais *Polyeucte*, *Athalie*, ou le *Misanthrope !* Tout cela, littérature de société !

mette au large la fantaisie de l'écrivain, soit encore. Mais, de bonne foi, n'est-ce pas tout d'abord la fantaisie intempérante de quelques individus qui a contribué, pour une large part, à créer dans le public l'anarchie aujourd'hui régnante? Ayons le courage du vrai. Le romantisme a commencé notre désarroi littéraire. Et pourquoi? Parce que, avec tous ses mérites et, si l'on veut, tous ses services, le romantisme n'était, en soi et dans son fond, qu'une insurrection de la fantaisie individuelle et une proclamation tapageuse de sa souveraineté. Victor Hugo y voyait le libéralisme dans l'art; il eût mieux dit, le protestantisme. Libre examen, libre caprice : même chose en deux noms. Aujourd'hui, dans la soi-disant réforme, l'anarchie doctrinale favorise toutes les audaces du sens privé; mais elle est fille légitime du sens privé tout d'abord érigé en principe. Il en va de même pour les lettres; le parallélisme est frappant.

Où l'on aimerait surtout à espérer que M. Faguet s'amuse un peu, c'est quand il raisonne de la sorte : « Le public moderne s'est trop élargi pour que les écrivains puissent le connaître, et, ne le connaissant pas, ils n'en tiennent compte. » Ici, tout proteste : la logique, les faits, la force des choses.

Accordons que le lettré contemporain ne rencontre plus, dans deux ou trois salons parisiens, la demi-douzaine d'oracles attitrés qui lui répondraient du reste. Mais il n'est pas en cellule, j'imagine; il lit, il écoute, et, avec l'immense publicité moderne, il a vite fait de se renseigner sur les goûts, les préférences, les côtés saisissables, d'une part au moins du grand public, d'un groupe plus ou moins vaste dont il espère bien faire sa clientèle. Ces goûts une fois connus, pensez-vous vraiment qu'il s'en désintéresse et ne vise qu'à se satisfaire lui-même? Prenez garde que c'est l'accuser d'une fatuité odieuse; mais, par bonheur, elle est impossible tout simplement. Écrivit-on jamais sans espérer quelques approbateurs au moins? Et comment l'espérer, si l'on tient leurs idées et leurs goûts pour quantité négligeable? Je me figure mal un candidat traitant avec cette magnifique insouciance les opinions de ses électeurs, — jusqu'au vote, s'entend.

Quand Victor Hugo prenait, après quelque hésitation, la tête du mouvement romantique, il connaissait à merveille l'état des âmes. Il les savait justement lasses du froid pédantisme des pseudo-classiques, mises par Chateaubriand en goût de nouveauté, de poésie, de couleur. Pour lui-même, tandis qu'il secouait à la fois les servitudes arbitraires et les dépendances légitimes, rompait l'accord naturel des facultés humaines et donnait à l'imagination tous les droits contre la raison, il devait bien s'attendre à des résistances, mais il prévoyait de faciles complicités. Il n'ignorait pas qu'il nous en coûte toujours un peu de nous garder raisonnables et, qu'à cette heure-là (1830), un bruyant appel à l'indépendance avait toute chance de réussir. Autrement, il n'eût jamais écrit *Notre-Dame de Paris*, ni les *Orientales*.

Quarante ans après, M. Zola, un romantique plus osé que ses maîtres et rien autre chose, entreprenait l'« épopée pessimiste de l'animalité humaine [1] ». Certes, il ne savait que trop bien son monde, tel que l'avaient fait ces quarante années de licence intellectuelle, morale, littéraire. En caressant le goût inné pour l'ordure, il pouvait se flatter d'un succès ; le succès venu, il comptait pour le reste sur la curiosité, sur l'entraînement, sur l'appétit même du scandale. Il savait beaucoup de gens assez frivoles, assez débilités d'esprit, pour croire à la nouveauté dès qu'elle s'affirme, et il avait cette idée de génie — la seule — d'imposer au vieux réalisme une étiquette neuve. Habileté vulgaire d'un industriel spéculant à la fois sur la dépravation et la naïveté du grand nombre. M. Faguet se doute bien comme nous que, si pareille spéculation n'eût pas eu lieu, le *Naturalisme* n'existerait pas dans notre langue ni, dans notre littérature, la dynastie des *Rougon-Macquart*.

Objectera-t-on que plus d'un auteur brave son public et fait profession de s'en moquer ? — Simple détour pour lui plaire encore, et fondé sur une connaissance trop exacte de son état mental et moral. Au point où nous ont mis la libre pensée et la libre écriture, on est assuré de rencontrer, ici ou là, des gens qui n'ont plus qu'un bien faible sens de leur dignité personnelle, des gens qui s'amuseront d'être moqués,

1. Le mot est de M. Jules Lemaître.

méprisés, un peu souffletés même. Pourvu que le tour de main soit leste, il leur paraîtra joli[1].

Non, l'auteur moderne, quel qu'il soit, n'échappe point à la loi universelle. Dès là qu'il publie une œuvre, il veut des lecteurs, et, de façon ou d'autre, il escompte leurs goûts connus ou présumés. Pour moi, dans le temps même où j'écris ces lignes, j'ai conscience que je m'abstiendrais si je ne me sentais d'accord, au moins sur le fond des choses, avec les abonnés des *Études*. Et que M. Faguet me le pardonne : je ne croirai jamais qu'il ignore ou dédaigne l'esprit moyen du monde auquel il parle : esprit plus riche de connaissances que de principes ; volontiers tolérant jusqu'à un certain scepticisme ; trop délicat pour accepter l'erreur grossière, mais peut-être ne redoutant guère moins la vérité intégrale, nette, franche, intransigeante comme est toute vérité.

Il n'y a plus, — c'est notre malheur, — un grand public homogène, que l'honnête homme soit assuré de satisfaire, au moins du premier coup, en touchant bien les éternels ressorts de la saine nature humaine. Mais, à qui la faute ? Au nombre croissant de ceux qui lisent? Moins pessimiste que M. Faguet, j'oserais croire que toute une nation pourrait lire sans qu'il en fût ainsi. Rendez-nous un *sens* vraiment *commun;* autrement dit, rendez-nous de communes certitudes, même purement naturelles, et un auteur, « né Français et chrétien », ou simplement spiritualiste, pourra se faire entendre de la France entière. Aujourd'hui, croyants ou incrédules, spiritualistes ou matérialistes, Français ou non d'esprit, de cœur et de style, force est bien de nous faire, de nous tailler dans la multitude, un public à nous. Au moins reste-t-il aisé de le connaître et parfaitement impossible de ne point nous y accommoder plus ou moins. Seule-

1. Rousseau déclare, en tête de la *Nouvelle Héloïse*, que toute fille chaste qui lira le roman « est une fille perdue ». C'est une réclame, et qui lui aura valu bien des lectrices. — Victor Hugo jouit bien souvent d'éblouir les gens. C'est leur donner à croire qu'ils pensent. — Hegel dit quelque part que l'artiste, satisfait de lui-même et de sa pensée, ne s'embarrasse pas des lecteurs qui auront à se pourvoir et à s'en tirer comme ils pourront. C'est piquer leur amour-propre, les provoquer à se montrer capables de comprendre.

ment, les uns s'appuient sur les meilleurs côtés de l'âme, pour combattre, au besoin, ce qu'elle pourrait avoir de moins sensé, de moins généreux : c'est l'honorer et la servir. D'autres ne songent qu'à lui plaire : ils l'exploitent de fait. D'autres ne font pas scrupule de la pervertir, afin de lui plaire plus sûrement et plus vite : c'est la mépriser. La France contemporaine a vu et subi des écrivains de cette humeur. À eux la première responsabilité de l'anarchie intellectuelle si justement accusée par M. Faguet.

II

La Révolution et l'Empire ont encore eu pour effet de rendre la « nation française plus sérieuse ou, si l'on veut, plus méditative. Ils l'ont habituée à réfléchir gravement et tristement sur les grands problèmes... Ils ont, par là, imprimé un mouvement très vif aux études philosophiques et aux études historiques ». L'histoire, la philosophie : deux choses, non pas absolument nouvelles, mais ardemment renouvelées ; — deux choses qui s'unissent alors et se compénètrent, à ce point que l'histoire se fait philosophique, et la philosophie historique. En même temps, elles envahissent ensemble les autres genres : la poésie, par exemple, et la critique littéraire.

M. Faguet constate. Blâme-t-il ? Approuve-t-il ? Je l'ignore, et je renonce à suivre pas à pas la marche de sa pensée. Dégageons au moins ce qu'il y a de clair, de principal, et indiquons plutôt ce que le sujet prêterait à dire.

Il est bien vrai : la Révolution et l'Empire ouvraient à la méditation un champ vaste. Devant ces grands faits, J. de Maistre prenait conscience de lui-même, et combien d'autres ont disserté ou divagué à l'entour ! Oui, certes, depuis 1815, l'activité intellectuelle était merveilleusement excitée et soutenue par les bouleversements dont on avait encore l'impression récente, mais non plus l'angoisse actuelle. Belle, admirable activité ; mais, de plus, combien féconde si, en conservant la foi, elle eût conservé, du même coup, la vraie philosophie, clef de l'histoire et de tout le reste ! Il est douloureux de la voir gauchir, s'agiter parmi les systèmes sans

lumière, puis s'endormir, depuis quelque trente ans, dans une lassitude sceptique, ou s'éteindre dans cet humiliant positivisme, qui ne préparait pas seulement la banqueroute effective de la haute science, mais qui en est lui-même et par définition la banqueroute, la ruine, la mort. N'ôte-t-il pas à l'esprit le premier objet de sa curiosité naturelle, invincible : la recherche des causes et des fins? Rationalisme et positivisme, grands problèmes résolus à faux, puis déclarés insolubles, présomption aboutissant au désespoir systématique : telle aura été l'évolution accomplie de nos jours. Ample matière pour l'historien des idées contemporaines ; grave sujet de réflexions pour le vingtième siècle, s'il plaît à Dieu le faire plus « méditatif », plus réellement « sérieux » que le nôtre.

Pourquoi faut-il que la philosophie, en rompant tout de nouveau avec la foi, s'en soit allée à la dérive et au naufrage ? Autrement, tout ce que rappelle en courant M. Faguet serait progrès et conquête. — Progrès dans la poésie, libre enfin de l'étiquette païenne, traduisant les vraies croyances, les vrais sentiments du poète ; nous rendant sous leurs franches couleurs l'histoire chrétienne et l'histoire nationale ; traitant les hautes vérités, non plus avec le pédantisme frivole et sec d'un Voltaire, mais avec l'ampleur et l'élévation que rencontre parfois Lamartine. — Progrès dans la critique, instruite par Chateaubriand à consulter moins Aristote et ses scoliastes que l'âme, les civilisations, les mœurs. Qu'a-t-on fait de tout cela ? Où est aujourd'hui cette alliance toute naturelle de la poésie et de la philosophie ? Nous avons eu les rêves apocalyptiques de Victor Hugo troisième manière, les efforts de M. Sully-Prudhomme s'évertuant — douloureux spectacle — à ressaisir quelques lambeaux des vérités jadis élémentaires; puis plus rien, l'art désespérant quelquefois des idées même et ne visant plus qu'à noter les sensations. Après l'effervescence, l'atonie, l'impuissance sénile; car, à la considérer d'ensemble, la poésie des derniers venus, des *jeunes*, est quasi tout entière dans ce mot.

Avec la philosophie, la critique a glissé vers le scepticisme, qui est pour elle le suicide. Elle avait cent fois raison d'appeler en témoignage l'histoire et la biographie : mieux

connus, l'époque et l'auteur aidaient à juger l'œuvre. Peu à peu, l'histoire et la biographie ont remplacé les jugements ; aujourd'hui elles en dispensent ; on raconte, on explique, on n'apprécie plus. Déjà Sainte-Beuve ne songeait guère qu'à grouper les talents en familles; Taine, à les montrer déterminés fatalement par les milieux. A l'heure présente, il est en littérature tel juge d'office qui tremble de se voir imputer la prétention de juger[1]. Aussi bien, de quel droit le faire ? Au nom de quels principes ? La critique ne sera jamais plus assurée que la philosophie d'où elle procède; et qu'est dedevenue la philosophie ? Une « pourvoyeuse avare des curiosités les plus hautes... un anxieux calcul des probabilités[2] ».

Elle aussi faisait fort bien de s'éclairer par l'histoire, et d'ailleurs ce n'était pas nouveau. Si la lumière ne jaillit pas infailliblement du choc des idées, le spectacle de ce choc, de ce chaos, est, pour qui a des yeux, un magnifique hommage à la lumière. Mais ici encore, la doctrine s'en allant, l'histoire est demeurée seule. Ayez ou n'ayez pas de système, peu importe ; mais inventoriez fidèlement tous les systèmes. Pensez ce qu'il vous plaira, ou ne pensez rien, c'est le plus sûr; mais tenez registre de tout ce qu'on a pensé.

Enfin, sous l'impression des événements accomplis, dans l'angoisse des problèmes soulevés, comme la philosophie se faisait historique, l'histoire se faisait philosophique. « Pendant les trois premiers quarts du siècle », — notez cette restriction, — elle fut assez « sérieuse et ambitieuse » pour essayer de « fonder une science nouvelle, la philosophie de l'histoire », et cette tentative, il faut, dit M. Faguet, « la considérer comme avortée ».

Je le crois bien, et pour cause. Dès là qu'elle s'inspirait

1. Je pense en particulier à M. J. Lemaître. Il est vrai qu'il juge parfois et d'une façon catégorique. C'est la lutte de l'irréductible nature contre les doctrines en vogue ou plutôt le néant doctrinal où nous sommes. Elle est visible chez M. Faguet lui-même et dans les dix pages que nous analysons. Elle l'est encore dans l'opinion qui ne sera jamais parfaitement sceptique et positiviste. Expliquez autrement, par exemple, le légitime succès de M. Brunetière, de ce dogmatique, surnommé par quelqu'un le préfet de police des lettres et qui ne doit pas s'en tenir blessé.

2. M. Sully-Prudhomme, *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1898.— Est-ce avouer assez clairement la banqueroute ?

plus ou moins du rationalisme, cette noble tentative portait à faux ou demeurait forcément trop incomplète. A l'avènement de l'esprit positiviste[1], on a pu, çà et là et par convenance, affecter encore de la poursuivre ; mais elle était condamnée en principe, et le temps était proche où l'on en rirait. S'il n'y a pas de vérité absolue ; si, de fait, on ne connaît jamais « les causes », ainsi que M. Faguet nous l'affirme; il est trop clair que la philosophie de l'histoire est un rêve d'idéalistes, un non-sens. L'histoire elle-même ne saurait plus être une leçon, et que devient-elle ? Pédantisme ou amusement. Aussi M. Faguet dit-il mieux qu'il n'a voulu peut-être, quand il nous donne à entendre que, pendant le dernier quart du siècle, elle a cessé d'être « sérieuse ». Docte, critique, minutieuse tant qu'on voudra ; sérieuse et utile non pas. Le positivisme lui ôte, quoi qu'on puisse prétendre, l'ambition qu'elle avait eue jusqu'à lui, l'ambition de « savoir où va l'humanité et comment elle doit marcher,... de savoir ce qu'est vraiment l'homme et quels rapports il soutient avec l'univers » ; l'ambition de chercher « sinon le mot de l'énigme, au moins les premiers mots de la solution[2] ».

Or, s'il achève de tuer la philosophie de l'histoire, c'est que le rationalisme la lui livrait blessée, mutilée, par cela même qu'il avait entrepris d'en faire « une science nouvelle ». Il l'avait trouvée déjà existante, et elle n'était pas d'hier ; saint Augustin, Salvien, Bossuet en avaient donné des esquisses admirables. — Science composite, oserait-on dire, surnaturelle et naturelle tout à la fois, théologie et philosophie, œuvre de la raison appliquant méthodiquement à la marche des choses humaines les données de l'expérience comme celles de la révélation ; — science véritable, corps de certitudes, non pas, il est vrai, mathématiques ou physiques, mais d'ordre moral

1. Ne pouvant tout dire, je prie le lecteur de prendre garde à cette distinction entre la doctrine et l'esprit du positivisme. Bien des gens ne professent pas la doctrine ou même la connaissent peu, qui sont imbus et tout pénétrés de l'esprit. On l'est par le fait de mépriser pratiquement la métaphysique élémentaire, les vérités absolues, de n'admettre comme certaines que les mathématiques ou l'expérience matérielle, d'écarter comme inutiles ou insolubles les questions d'origine et de fin. Pour devenir positiviste d'esprit, on n'a donc nullement besoin d'être un « intellectuel ».

2. M. Faguet, *loco citato*, p. III-IV.

et qui valent absolument les autres ; — science incomplète, mais vaste et de haute portée pratique : elle ne se targuait pas de tout lire, comme Dieu, dans le passé, moins encore dans l'avenir; elle laissait place à des conjectures que la présomption pouvait rendre téméraires; mais à l'égard de l'ensemble, des conclusions utiles, voire de maints détails, elle était de plein droit sûre d'elle-même comme de sa triple base : l'expérience, la logique, la foi.

Il y a une Providence. Dieu gouverne les choses humaines; il les oriente et les pousse vers une fin, et cette fin nous est connue : c'est sa gloire, à Lui, par l'hommage de la créature libre, gloire qu'il veut parce qu'elle est l'ordre, mais qui ne profite qu'à la créature même. Hommes et choses, individus et peuples, rien n'existe que pour cela; c'est là que va le monde. Et comme, l'Incarnation étant donnée, Jésus-Christ homme-Dieu est le ressort principal, le maître ouvrier de la grande œuvre, il est, dès l'origine, le centre, le pivot des divins conseils. Et comme l'Église est pratiquement Jésus-Christ même, dès l'origine, Dieu gouverne toutes choses en vue, en faveur de Jésus-Christ et de l'Église. Vérités de foi ou conséquences immédiates de la foi; théologie sommaire de l'histoire, qui en couronne et en soutient à la fois la philosophie rigoureusement dite. Car ces vérités n'absorbent pas, ne confisquent pas, ne gênent même pas l'ordre naturel, l'activité naturelle, les causes naturelles et facilement connaissables, d'où sortent régulièrement le succès ou l'insuccès des entreprises, le progrès ou le déclin des sociétés et des races. Elles n'empêchent pas que, d'ordinaire, le plus habile et le plus fort l'emportent à la longue, suivant le mot de Bossuet. Sans rien forcer ni détruire, ce plan supérieur enferme, domine, éclaire tout.

Mais comment s'y rattachent tant d'éléments étrangers en apparence? Comment y rentre cette multiple activité humaine, politique, art, industrie, commerce, qui se joue librement par le monde, insouciante ou même ignorante du grand dessein? Comment y servent les événements ou les passions qui le contrarient? Si Dieu fait tout en vue de Jésus-Christ et de l'Église, comment permet-il, comment favorise-t-il, ce semble, tout ce qu'on fait à l'encontre? — Épreuve pour la

foi, scandale pour l'esprit faible, énigme pour tous. Mais les ombres n'accusent que la faiblesse de notre vue ; elles ne prouvent rien contre la part de certitude que nous tenons de Dieu même. Parmi ces éclipses, parmi ces contradictions apparentes de la Providence, quelle clarté, par exemple, dans ce que Pascal appelait « le mystère de Jésus », mais de Jésus continué en son Église : le triomphe par la défaite apparente, par la croix ! Mysticisme, dira-t-on. — Soit, mais certitude, mais loi de l'histoire au premier chef.

D'ailleurs les ombres s'ouvrent quelquefois ; à travers le chaos des événements il se fait comme de larges percées de lumière ; on y voit planer au-dessus des causes humaines, pourtant bien réelles et agissantes, la Cause suprême, la Providence ordinaire, n'ayant que faire du miracle, aussi glorieuse à tout le moins quand elle mène à ses propres fins la liberté qui allait ailleurs. Les exemples n'ont pas manqué à notre siècle, s'il eût été assez « méditatif » et vraiment « sérieux ». Conclave de 1800 et restauration officielle du culte en France, chute du premier Empire et du second : voilà pour rappeler les desseins de Dieu à qui sait et comprend, à qui ne veut ni oublier ni méconnaître. — Mais cela s'explique par des circonstances naturelles. Et les circonstances naturelles suppriment-elles l'action divine ? — Cela n'est pas mathématique. — N'y a-t-il que cet ordre de certitudes ? — Cela ne prouve rien. — J. de Maistre répondait déjà en 1811 : « J'y consens, pourvu que cela arrive toujours. »

Il disait encore que les myopes ne doivent point lire l'histoire, — ni l'écrire, apparemment. Or, le rationalisme nous fait myopes et le positivisme aveugles. Mais la lumière n'en existe pas moins. Pour les croyants logiques, il y a une philosophie de l'histoire. Ils savent ce que, d'après M. Faguet, on a cherché vainement « pendant les trois premiers quarts du siècle » ; ils savent « où va l'humanité et comment elle doit marcher,... ce qu'est vraiment l'homme et quels rapports il soutient avec l'univers. » Ils n'ont pas seulement « les premiers mots de la solution » ; ils en ont aussi le dernier. Ce qui, pour eux comme pour tous, demeure « énigme », c'est le détail de l'itinéraire par où les choses vont à la solution bien connue. Encore leur est-il donné de le conjec-

turer modestement, et Dieu même les y aide quelquefois par des éclaircies soudaines. Oui, il y a une philosophie de l'histoire, et si notre siècle, avant d'en désespérer, la cherchait en vain, c'est qu'il l'avait perdue par sa faute. Sans elle d'ailleurs, sans cette clef indispensable, il peut y avoir des récits intéressants pour la curiosité, des procès-verbaux matériellement fidèles; d'histoire véritable il n'y en a pas [1].

III

Revenons à la pure littérature. Voici, pour elle, une troisième « condition », presque identique à la première, mais dont les résultats nous sont présentés sous un aspect un peu nouveau.

Quand la lecture était, de fait, le privilège d'une élite, « il existait un bon goût, un goût ». Aujourd'hui, tout le monde lisant, « il ne peut plus y avoir de goût » ; il n'y en a plus, « et le mot, avec son ancien sens, disparaît de la langue française ».

Grave conséquence, en effet, « révolution » véritable et radicale. Ainsi nous ne pourrions plus saluer ni M. Faguet ni personne du titre jadis envié d'homme de goût [2] !

Mais quoi! ce mot disparu, que voulait-il dire ? — L'opinion du petit groupe qui monopolisait la lecture, rien de plus. L'écrivain avait les yeux sur elle; c'était sa règle, son critérium, qu'il trouvait, non dans son âme, à lui, mais au dehors et au loin. « Il travaillait *pour le goût*, et le goût était un je ne sais quoi qui n'était pas en lui-même. » Désormais le public « est trop vaste pour qu'il y ait un goût,... assez

1. Notons d'ailleurs qu'il est moralement impossible de s'en tenir à la narration ou au procès-verbal. Malgré qu'il en ait, l'historien le plus positiviste, le plus convaincu peut-être de son absolue neutralité, laisse quasi toujours percer un système, une thèse, au moins une négation qui est une thèse encore. Parmi ceux qui professent que l'histoire ne prouve rien, qu'elle ne doit rien prouver, combien travaillent, qu'ils le voient ou non, à la faire déposer contre le dessein de Dieu, c'est-à-dire contre elle-même! Pas plus que la foule, l'individu ne saurait être positiviste conséquent.

2. Je crois plutôt que tel d'entre eux renouvellerait la saillie si connue de Mirabeau rentrant de la séance où l'on avait aboli les titres de noblesse et disant à son valet de chambre : « Ah ! ça, coquin ! j'espère bien que je suis toujours pour toi Monsieur le Comte ! »

vaste pour qu'il y en ait vingt », et naturellement contradictoires. Par suite, l'écrivain travaillera, « non plus pour le goût », qui n'existe plus, « mais selon son goût à lui-même ». Encore une fois, littérature personnelle, art subjectif, c'est-à-dire fantaisie indépendante : à quoi M. Faguet veut bien trouver des inconvénients comme des avantages. Mais qu'y faire ? Le goût disparu, c'était fatal, et, le public s'élargissant à l'infini, le goût devait fatalement disparaître.

Dira-t-on : Simples faits que tout cela, et la question de droit demeure entière ; au-dessus des *goûts* qui changent il y a le *goût*, le *bon goût*, unique, immuable, imprescriptible ? — Non, répond péremptoirement M. Faguet. « *Le goût* n'existe pas ; c'est un pur préjugé, et qu'il y ait *un bon et un mauvais goût*, comme on disait au temps du chevalier de Méré, c'est ce que l'on n'a jamais pu démontrer ; mais il peut exister *un goût* littéraire et artistique. » Voilà qui semble net : en matière de littérature et d'art, M. Faguet professerait donc le scepticisme.

Tournez la page cependant. — « La littérature moderne, de par ce qui précède, ne peut plus avoir de règles et n'en a plus. Elle n'a du moins que celles, qui sont très larges et très peu rigides, de la nature humaine elle-même. » — Paroles d'or, où se retrouve l'éminent critique, tel que nous l'aimions. Les règles de la nature humaine ! Mais nous n'en voulons pas davantage ; et, pour mon compte, je n'en reconnais pas d'autres. Ne voyez-vous pas d'ailleurs que cela corrige le plus heureusement du monde ce qu'on vient de nous dire ? Larges ou rigides, peu importe quant à présent ; du moins ces règles existent, on l'avoue. Dès lors, le *goût*, le *bon goût*, existe comme elles ; n'y en eût-il qu'une, il existerait encore, n'étant que la conformité habituelle de l'esprit avec les dictées « de la nature humaine elle-même ». Qui donc estimait tout à l'heure la chose indémontrable ? Rendons grâces à M. Faguet de la démontrer si bien.

Il y a donc un bon goût ; il y a, si mince soit-il, un critérium que l'écrivain, à toutes les époques, trouve d'abord en lui-même, puisqu'il est homme. Jadis il le retrouvait identique chez ses lecteurs, chez ses juges. Qu'était pour lui leur suffrage ? Une contre-épreuve du témoignage qu'il pouvait

se rendre d'avoir écrit suivant les règles « de la nature humaine elle-même », une garantie moralement sûre contre les erreurs toujours possibles du sens privé.

Est-il d'ailleurs incontestable qu'il n'y ait plus, en fait, de goût public ? Je dirais bien plutôt : il y en a un, et, tel qu'il est, c'est grand dommage. Dans le chaos actuel des opinions et préférences littéraires, quelques traits se démêlent, trop évidemment communs à la foule des lecteurs : dédain pour la beauté sobre et saine, amour de l'excessif et de l'outré, des tableaux criards et du sentiment maladif; pour tout dire, matérialisme d'instinct, poussant à outrance l'image et l'émotion, les rapprochant autant qu'il se peut de la sensation pure. Joignez-y l'horreur, la défiance au moins, de tout ce qui est mesure, parce que tout ce qui est mesure pourrait devenir contrainte à un moment donné. Cela est assez manifeste, assez général, pour qu'on ait droit d'y voir le goût public, au moins celui du grand nombre. Il y en a donc un, et plutôt fâcheux.

Mais qui en a la responsabilité première ? Et s'il fallait, en dépit de l'histoire, juger la foule plus coupable que les écrivains, serait-ce par là même qu'elle est foule, et la lecture partout répandue condamne-t-elle fatalement le goût à périr, les « règles de la nature humaine » à s'effacer ? Thèse bien aristocratique en vérité. Je ne voudrais pas y souscrire ; j'ai dit plus haut que j'ose espérer plus du bon sens moyen ou même populaire. Non, si le goût régnant est déplorable à quelques égards, voici qui en rend mieux compte. Dans l'unité fondamentale de la nature humaine, se rencontrent comme deux natures opposées : l'une saine, droite, source unique des règles valables et du bon goût; l'autre dépravée, mère de toute erreur et de toute folie. La foi expliquait ce dualisme; on a rejeté l'explication : cela menait à restreindre d'abord puis à nier le dualisme lui-même. Ainsi, tandis que les uns s'en tiennent à faire les règles beaucoup plus larges qu'il ne convient, d'autres nient bravement toute règle, ou parce qu'ils ne savent plus discerner la saine nature de la mauvaise, ou même parce que le sain et le malsain, le bien et le mal, le vrai et le faux leur paraissent conceptions arbitraires. Il n'y a plus de morale ni de philosophie

assurée; on ne sait plus « ce qu'est vraiment l'homme ». Et voilà pourquoi, en littérature, la règle courante semble être aujourd'hui « le *dérèglement* », que M. Faguet souligne comme nous, mais en lui faisant la politesse un peu risquée de n'y attacher « aucune signification défavorable ». Voilà pourquoi l'imagination et la sensibilité ont pris « la place et l'empire qu'avait autrefois la raison ». L'aveu est notable, encore bien qu'on l'enveloppe d'une théorie assez étrange[1]. Oui certes, l'imagination détrônant la raison, l'équilibre essentiel rompu entre les facultés humaines : rien de vrai ni de grave comme cette nouveauté dans nos habitudes littéraires. Si le romantisme était mort, — et je n'en crois rien, — ce serait le plus clair de son héritage. Mais cet héritage, que vaut-il ? En acceptant la déchéance de la raison, serions-nous encore dans les règles « de la nature humaine elle-même »? Qu'on les réduise tant qu'on voudra : s'il en reste une, ce sera la royauté des facultés spirituelles sur les facultés sensitives, conséquence immédiate de la royauté de l'âme sur le corps.

Spiritualisme ou sensualisme : deux tendances, deux écoles, qui, sous des noms divers, se partageront à jamais la littérature. Au dix-neuvième siècle, l'évolution, la révolution plutôt, où, pour un grand nombre, le bon goût a péri avec l'idée vraie de ce qu'est l'homme, cette révolution a été menée tout d'abord par le caprice indépendant qui est orgueil; mais, qu'on en eût ou non conscience, elle se faisait au profit du sensualisme, et elle commençait de le servir quand elle donnait à l'imagination « la place et l'empire qu'avait autrefois la raison ».

IV

Passons plus vite sur la dernière « condition » indiquée. Ici, malgré de visibles efforts pour blâmer et juger le moins

1. Comme l'imagination est plus *personnelle* que la raison, — lisez, indépendante, capricieuse, variable d'homme à homme ; tout ainsi la raison le serait plus que le raisonnement. — Je croirais au contraire le raisonnement plus *personnel* que la raison, ce qui revient à croire que tout homme est doué de raison, mais qu'il en use comme il lui plaît ; qu'il naît raisonnable, mais trop capable de déraisonner.

possible, M. Faguet est plutôt sévère, et il semble malaisé de lui donner tort.

La Révolution et l'Empire n'ont pas seulement nivelé, jusqu'à un certain point, la société française; ils ont mêlé quelque peu les races. De là, dans les œuvres contemporaines, un caractère marqué d'exotisme, une large part faite aux influences du dehors.

Mais il faut s'entendre : cette influence n'est que « morale ». Ceux qu'elle pénétrait et dominait le plus, nos poètes, nos romantiques, pour tout dire, imitaient peu les étrangers; ils ne les pratiquaient et même ne les connaissaient guère; ils s'en tenaient à l'*Allemagne* de Mme de Staël. Du moins, furent-ils « frappés de cette idée, qu'il existait des auteurs qui n'avaient nullement le goût français ni le goût antique, et qui étaient des auteurs admirables; que, par conséquent, le goût français ou le goût antique n'était pas le seul bon goût ». Persuadés autrefois de l'excellence du nôtre, nous voulions bien imiter, çà et là, quelque production exotique, mais nous étions sûrs de l'améliorer par là même et de lui faire grand honneur. Depuis 1815, au contraire, nous nous sommes engoués « des choses qui ne sont pas dans la tradition française »; nous les avons jugées « bonnes ou belles, ou au moins intéressantes, à proportion qu'elles s'en écartent »; nous nous sommes demandé « si les Allemands, les Anglais et quelques Italiens ne sont pas bien supérieurs à tout ce que notre littérature a donné au monde ».

En deux mots : nos excursions hors frontières nous ont appris, non pas la largeur de vues, mais le scepticisme; — elles nous ont fait passer de la suffisance, de la présomption, peut-être, à une modestie outrée, à un véritable dégoût de nous-mêmes. — Hélas! oui, et non pas en littérature seulement.

Et comment avons-nous entendu l'émulation pratique? Je me trompe, ce fut moins émulation que jalousie. On cherchait bien à montrer le génie français aussi capable « soit d'imagination, soit de sensibilité, soit de profondeur, *même obscure* [1] »; nos auteurs se travaillaient bien — « passionné-

1. Ce n'est pas M. Faguet qui souligne.

ment», dit M. Faguet, — « à se donner ou à développer en eux ces qualités qui n'étaient pas celles qui étaient familières à notre race »; il y eut bien « un esprit français prenant plaisir à se dépayser »; mais, finalement, « nos auteurs furent jaloux des... étrangers bien plus qu'ils ne les imitèrent ni même qu'ils ne les connurent »; au « désir d'avoir un génie analogue au leur » se mêlait « un certain désespoir de pouvoir les égaler ».

Nous avons donc été bien humbles.

M. Faguet pense, d'ailleurs, qu'en nous dépaysant avec tant de zèle, nous avons plus d'une fois réussi à nous élargir. Dieu le veuille ! Dans cette mesure, il y aurait tout bénéfice à pratiquer les littératures étrangères. Un siècle avant le commencement du nôtre, un magistrat lettré, d'Aguesseau, le conseillait à son fils. « Je trouve, disait-il, dans cette étude des défauts — ou qualités — de nation et, pour ainsi dire, de climat, où un degré de soleil de plus change le style, quelque chose qui étend l'esprit. » Mais où doivent mener, selon lui, ces voyages d'exploration littéraire? « A la connaissance de ce vrai et de ce beau universel », en proportion si juste, en si parfaite harmonie avec la nature de notre âme, « qu'il frappe tous les hommes malgré la différence de leurs nations, de leurs mœurs et de leurs préjugés », à telles enseignes qu'on peut « le regarder comme l'idée primitive et originale, comme l'archétype de tout ce qui plaît dans les ouvrages [1] ». Bref, il y faudrait gagner une vue plus nette et plus assurée des invariables principes d'art. Est-ce plutôt le scepticisme qu'on en rapporte? A ce compte mieux valait rester chez soi.

Quant à s'enrichir des dépouilles de l'étranger, rien de meilleur encore. La plus heureuse des races ne rassemble pas tous les éléments de perfection humaine; elle peut trouver partout à envier comme à s'instruire. Mais il lui sera toujours périlleux de prendre en dégoût ses traditions, et le pire serait de compromettre ses qualités originales sous ombre de les compléter. L'esprit français en avait deux bien saillantes et infiniment précieuses, la clarté, le sens pratique. S'il en a

1. *Instructions pour former un magistrat.* Troisième instruction.

perdu quelque chose, la manie d'exotisme en est responsable pour une part.

V

On se tromperait fort d'imaginer dans ce qui précède un je ne sais quel parti pris d'hostilité contre la littérature contemporaine. Vue d'ensemble, c'est un sentiment tout autre qu'elle inspire au lettré chrétien, à l'homme qui connaît un peu son temps et qui l'aime comme on aime son poste ou sa famille. Sentiment complexe, fait d'admiration et de dégoût, de sympathie fière et d'humiliation parfois profonde ; mais où domine la tristesse d'une grande espérance déçue, le regret d'inappréciables trésors follement gaspillés.

S'il avait à en résumer l'histoire, il saluerait tout d'abord avec un sincère enthousiasme ces premières années, cette aurore d'un siècle assez favorisé des circonstances, assez riche d'hommes, pour marquer, dans l'histoire des lettres, à côté, au-dessus peut-être, de cet autre siècle que nous nommons encore par excellence le grand. Remontant par la pensée à cette date de 1815, tant de fois rappelée par M. Faguet, il verrait la France encore frémissante de ses convulsions et de ses guerres; mais enfin maîtresse de se recueillir, inclinée, comme on nous le disait, aux pensées graves, et, tout ensemble, retrouvant pour l'idéal, pour toutes les belles jouissances de l'esprit, ce goût de race, si longtemps comprimé par les violences du fait brutal. A cette époque, Chateaubriand règne dans sa gloire d'initiateur littéraire quasi universel; de Maistre et Bonald écrivent, Lamennais va se faire connaître ; Villemain, Cousin commencent d'enseigner; Lamartine encore obscur, célèbre demain, passe laborieusement de la poésie factice à la vraie ; V. Hugo, enfant, crayonne ses premiers vers. D'ailleurs, la convention mythologique est enfin bannie, et le lyrisme peut naître. Que de promesses à la fois !

Sans souci de la formule, le croyant applaudirait de grand cœur au premier mouvement romantique, à cet instant, bien court peut-être, où l'on ne voulait que secouer les traditions sans valeur, briser les moules arbitraires, mettre la littérature au large, en la ramenant aux seules règles « de la nature

humaine elle-même ». La belle mission que se donnaient les jeunes d'alors, et qu'ils avaient de ressources pour la remplir!

Mais le spectacle changerait vite. On ne tarderait pas à voir la réforme tournant en révolution, les principes emportés avec les abus, les lois vraies avec les fausses; le caprice individuel supplantant la liberté raisonnable et généreuse; l'imagination et la sensibilité mises hors de page, puis de plus en plus surmenées au bénéfice du sensualisme, c'est-à-dire avilies d'autant, par ailleurs émoussées et quasi éteintes, si bien qu'il leur faut aujourd'hui, pour entrer en branle, des secousses qui les auraient épouvantées jadis. A travers les résistances de quelques-uns et les oscillations du goût public, on suivrait de l'œil cette progression inévitable qui mène de l'excès à l'extravagance, de la force outrée à l'exaltation et au délire, de l'inconvenant à l'immonde, des crudités réalistes éparses dans les *Misérables* ou dans *Notre-Dame* aux saletés de l'*Assommoir*, de *Pot-Bouille* et de *Germinal.* Dans ce déclin, marquerait-on deux époques vraiment distinctes? Ferait-on du soi-disant naturalisme le meurtrier du romantisme et son successeur?... Parricide en tout cas. Si le naturalisme est quelque chose, impossible de n'y pas reconnaître le fils authentique du romantisme et son héritier légitime. Qu'il ait répudié une part de la succession, changé l'enseigne, et jeté par les fenêtres une moitié du mobilier : qu'à cela ne tienne; il porte au visage le trait de famille et dans les veines le sang de la race, je veux dire le dérèglement systématique et le sensualisme en plein essor. Ce qui le distingue, c'est d'être plus mal élevé que son père.

Le lettré que j'imagine dirait ces faits; moins modeste que M. Faguet, il en dirait aussi les causes, car il les sait, lui. Non qu'il se targue de lumières personnelles plus hautes; mais la foi gardée lui assure une philosophie plus nette et plus ferme : voilà tout.

Causes individuelles d'abord, graves responsabilités que les dates mêmes font peser sur l'écrivain avant d'en charger la foule. Ce n'est pas elle qui priait Lamartine d'endormir son merveilleux talent dans la mollesse, dans la rêverie sensuelle gazée d'élégance. Les premiers lecteurs de Victor Hugo ne l'obligeaient pas de compromettre son génie en le

forçant; ils ne lui imposaient point cet orgueil fou qui l'a dévoyé, même comme poète, en lui faisant adorer toutes ses fantaisies, puis exiger qu'on les adorât aveuglément, « avec discipline », dit quelque part M. Faguet. Et qui a contraint Musset de gaspiller d'abord dans l'extravagance voulue, puis de tuer dans l'orgie le don poétique le plus franc, le plus français, en somme le plus heureux peut-être qu'ait vu le siècle? Le « dérèglement » est avant tout le fait de quelques artistes. La foule a commencé par le subir, et c'est pour l'avoir trop docilement subi qu'elle s'en est fait peu à peu une habitude, un aliment quasi nécessaire, et qu'elle en est venue plus ou moins à l'exiger.

Causes encore plus profondes, communes cette fois à l'écrivain et au public, agissant du reste et réagissant l'un sur l'autre dans une mesure que je ne prétends pas juger. La littérature suit et reflète moins immédiatement les conditions politiques ou même sociales que l'état commun des âmes. Où en est l'âme contemporaine? Et qui l'a mise à ce point? La libre-pensée est ici la grande coupable. Elle a poussé fatalement la philosophie du déisme éclectique au panthéisme, au positivisme enfin, où la philosophie a cru renaître et qui est, par définition, sa mort.

Il fallait que la morale suivît. Pour avoir tenu à s'émanciper de l'Évangile, bientôt elle s'est travaillée — avec quelle impuissance risible et navrante! — à s'établir sur quelque autre base que Dieu. Ruinée en fait, avec le libre arbitre, par les théories déterministes, qu'en reste-t-il dans la masse incroyante? Un fond inconscient d'habitudes chrétiennes, et c'est ce qui nous sauve encore. Qu'est-elle chez les « intellectuels », pour parler la langue du jour; je dis chez les plus distingués, chez les meilleurs? Une hypothèse à conserver pour cause d'utilité sociale[1]. En fin de compte, la foule des esprits incroyants ne s'accorde plus guère que dans l'incroyance même, dans la revendication jalouse de son droit à ne pas

1. Il y a quelques années, M. Sully-Prudhomme écrivait que, dans l'état actuel de la science, la célèbre *règle des partis*, l'argument provisoire de Pascal en faveur de la religion, pourrait s'appliquer à la distinction réelle du bien et du mal, et que l'intérêt de l'espèce humaine devrait plutôt nous faire parier pour l'affirmative. On en est là.

croire, à ignorer. Quant au reste, place à toutes les fantaisies! Que l'écrivain fasse de l'individualisme à outrance! Puisque ses lecteurs n'ont plus de pensée certaine, il est bien maître de penser ce qu'il lui plaira. Non certes qu'il ne les connaisse point ou n'en tienne compte; au contraire, il sait par où les flatter d'abord, quitte à s'en moquer ensuite; il sait qu'ils lui permettront de beaucoup oser contre le bon sens, à condition de beaucoup oser contre la vieille morale et la vieille pudeur.

Le lettré chrétien, indépendant, quelque peu philosophe, marquerait ainsi les causes de notre situation littéraire, et il en conclurait aisément que le remède souverain est dans le retour de l'âme française à l'état d'où la libre pensée l'a fait déchoir. Mais de quel côté saisir le problème? Faut-il attendre ce retour pour voir le relèvement de notre littérature? Est-ce d'une littérature assagie, assainie, qu'on peut espérer ce retour même? Assurément elle ne le ferait pas à elle seule; mais elle y pourrait servir, à peu près comme les lois ne font pas les mœurs, mais n'y sont point inutiles. Quel rôle prendra-t-elle au vingtième siècle? — L'homme que j'ai supposé répondrait modestement qu'il n'en sait rien, mais il ne serait point pessimiste; il ne croirait pas comme M. Faguet l'y incline, sans y prendre garde assurément, que la situation est fatale, incurable. Bien des esprits ne sont-ils point las du naturalisme? Ne courent-ils pas, avec un enthousiasme excessif peut-être, à toute apparence de renouveau? Si Dieu nous donnait quelques talents assez purs, assez fermes pour s'en tenir ni plus ni moins aux vraies règles de la nature, ils auraient à lutter, qui en doute? mais qu'il soit permis de leur augurer le succès.

Georges LONGHAYE, S. J.

LA QUESTION DU JOUR

Il est bien superflu de la préciser autrement. Depuis plus d'un an, notre malheureux pays en est oppressé comme d'un cauchemar. Il serait difficile de trouver dans ces longs mois un numéro de journal qui ne lui ait consacré quelques colonnes ; l'obsédante rubrique l' « Affaire » est celle qui de prime abord sollicite le lecteur. La vie nationale a été à demi paralysée ; les autres préoccupations ont été reléguées à l'arrière-plan ; à peine le public s'est-il laissé un instant distraire à la nouvelle de l'humiliation que l'Angleterre nous infligeait ; puis, de nouveau, et plus que jamais, l'attention s'est concentrée sur l' « Affaire ». Au dehors, il n'en va guère autrement. Les étrangers, à en juger par leurs journaux, sont, eux aussi, tout yeux et tout oreilles ; on dirait que « l'Affaire » les passionne.

Et tout cela à propos d'un Juif, officier dans l'armée française, condamné comme coupable de trahison. S'il est innocent, ce qui paraît bien peu vraisemblable, il faut souhaiter que justice lui soit rendue. Mais certes, s'il eût été un simple chrétien de France, jamais pareil émoi ne se fût produit autour de sa personne. D'autres injustices, très avérées celles-là, ont été commises au temps où nous vivons, qui n'ont pas troublé le moins du monde la sérénité des *intellectuels* et autres valeureux champions des droits de l'homme et du citoyen. Il est vrai que ceux qui en furent victimes n'étaient ni juifs, ni protestants, ni francs-maçons.

Il y a dans le cas du capitaine juif deux circonstances dont il faut tenir compte si l'on veut comprendre quelque chose à l'agitation qu'il a suscitée. Le tribunal qui l'a jugé était composé d'officiers supérieurs, et parmi ces officiers quelques-uns avaient le tort d'être chrétiens. Il n'en fallait pas davantage. L' « Affaire » fut l'étincelle tombant sur des matières explosibles, c'est-à-dire les passions irréligieuses et anar-

chistes. L'occasion était trop belle de se ruer sur ces deux colonnes de l'ordre social, la religion et l'armée. La coalition se fit instinctivement, sans accord préalable; d'une part, toutes les haines protestantes, juives, libres penseuses, contre l'Église catholique; de l'autre, toutes les aspirations révolutionnaires, socialistes et anarchistes[1]. La question du juif à réhabiliter s'est bien vite élargie et transformée. En réalité, la bruyante campagne menée en sa faveur a été une phase nouvelle de la guerre inexpiable poursuivie contre l'Église. Nous ne sommes pas au bout, et déjà on peut prévoir que la conclusion de l' « Affaire » sera quelque attentat de plus aux droits et à la liberté des catholiques.

En même temps notre armée était vilipendée, en la personne de ses chefs, avec une violence et un acharnement dont le fanatisme anarchique et la terreur qu'inspire le fantôme de la dictature militaire ne semblent pas seuls responsables; il est difficile de croire que l'étranger n'ait pas appuyé des manœuvres qui servaient si bien ses intérêts.

Quoi qu'il en soit, un mal incalculable a été fait; cinquante ans ne suffiront pas peut-être à le guérir. On a jeté dans l'armée nationale des germes de suspicion, de défiance et d'indiscipline; le pays tout entier déconcerté, doutant de son gouvernement, de ses institutions, de son avenir, se demande à quelles puissances occultes ses destinées sont livrées; épuisé par la désunion et la discorde, il s'agite convulsivement comme un malade qui a avalé du poison; et devant certaines menaces venues du dehors, sur lesquelles il n'est plus possible de se faire illusion, on se rappelle involontairement la terrible prophétie de l'Évangile : *Regnum in se divisum desolabitur*.

1. « Les lauriers de M. Zola empêchaient sans doute M. Jaurès de dormir... Il a obligé tout le parti socialiste à se précipiter à sa suite dans l' « Affaire ». Avec une franchise qui l'honorait, il a cherché ouvertement dans l'affaire Dreyfus « aux conséquences incalculables », non une œuvre d'enquête judiciaire, mais un levier de révolution, un moyen de frapper à la tête l'armée de la France. Et pour cette entreprise, il a réussi à grouper, soi-disant contre le boulangisme renaissant, toutes les sectes du socialisme dans un *Comité de Vigilance*, où sont entrés sur un pied d'égalité broussistes, allemanistes, guesdistes, blanquistes, socialistes indépendants de la Chambre, du Conseil municipal et des journaux socialistes. » *Revue politique et parlementaire*, 10 novembre, p. 445.

Ce triste état de choses suggère certaines réflexions, que d'autres, sans doute, ont faites comme nous et avant nous. Toutefois, nous n'avons emprunté à personne celles que nous voudrions formuler ici. On nous accordera bien le droit de dire notre mot en cette affaire, à laquelle nous nous sommes trouvés mêlés sans trop savoir pourquoi. Les dangereuses machinations du parti clérical ont été dénoncées, une fois de plus, on sait avec quel éclat, et naturellement c'étaient les Jésuites qui menaient la campagne. Il y a des gens qui découvrent du Jésuite partout; c'eût été miracle qu'on eût manqué cette occasion de leur crier haro.

Si nous disions que nous n'avons aucune prévention contre les fils d'Israël, on ne nous croirait pas; nous pensons du moins n'en avoir pas d'autres que celles de l'Église catholique elle-même, et être exempts de toute animosité à leur égard. Volontiers même nous souscrivons à ces paroles que Mgr Gay écrivait en 1887 : « A cause de l'élection dont Dieu a honoré les fils d'Abraham et de tout le passé de ce peuple, qui est notre ancêtre spirituel, étant d'abord, selon la chair, celui de Jésus et de Marie ; à cause aussi de cette infaillible prophétie qui nous le montre rentrant un jour dans notre Église et ne formant avec nous qu'une même société, nous n'estimons pas que, malgré des griefs trop fondés et accumulés depuis plusieurs siècles, un chrétien ait le droit de parler des Juifs en général sans ménagement et sans respect. »

Mais si la charité a des droits, la vérité a aussi les siens ; nous tâcherons de respecter les uns comme les autres.

I

La question juive est vieille comme la race juive elle-même. Dès qu'il apparaît sur la terre, ce peuple soulève contre lui l'aversion de tous les autres. Aux yeux des chrétiens, ce phénomène n'a rien de déshonorant. Bien au contraire, il s'explique par la vocation même d'Israël, l'élu de Dieu, pour garder à travers le monde le flambeau de la vérité et le trésor des promesses. C'est pour cela qu'il ne doit point se mêler aux autres, et que, fût-il même dispersé parmi les nations, il vivra séparé, gardant ses lois, ses usages, ses cérémonies,

et refusant d'obéir aux ordres des puissances qui y seraient contraires. Le favori d'Assuérus n'articulait pas d'autres griefs contre les Juifs, quand il réclamait leur extermination[1]. Plus tard, il n'y en aura guère d'autres non plus contre les premiers chrétiens, et, partout où l'Évangile a été prêché, ses adeptes ont été persécutés sous prétexte qu'ils faisaient bande à part et ne vivaient pas comme tout le monde. Nous verrons pourtant que les Israélites ont donné d'autres sujets de plainte aux peuples chez lesquels ils se sont introduits. Mais, justifiée ou non, il n'en reste pas moins que l'antipathie provoquée par le Juif est comme une loi de nature à laquelle il n'a échappé en aucun temps ni en aucun lieu. A cet égard, païens, musulmans ou bouddhistes ne le cèdent nullement aux chrétiens ; preuve que l'antisémitisme tient encore à d'autres causes que la religion.

Mais, évidemment, les nations chrétiennes avaient des raisons spéciales de ne pas aimer les Juifs. Ils leur apparaissaient comme les héritiers du peuple déicide, portant au front la tache du sang versé par leurs pères, qui avaient eux-mêmes appelé la malédiction sur leur descendance : *Sanguis ejus super nos et super filios nostros!* Aux âges où la foi était vive et les mœurs rudes, la présence du Juif parmi les chrétiens devait fatalement amener bien des difficultés et créer aux pouvoirs publics les plus sérieux embarras. La question juive était posée dans la chrétienté, et il fallait en chercher la solution.

L'Église, tutrice et éducatrice des peuples, s'attacha à fixer un *modus vivendi* qui conciliât les trop légitimes susceptibilités des fidèles avec les règles de la douceur évangélique. Le Droit canon renferme toute une législation relative aux Juifs, qui pourrait se résumer en deux mots : protection et défiance[2]. L'Église ne veut pas que les Juifs soient inquiétés dans le libre exercice de leur culte; elle prescrit de leur enseigner la doctrine chrétienne, mais sans les contraindre

1. *Dixitque Aman regi Assuero : Est populus per omnes provincias regni tui dispersus et a se mutuo separatus, novis utens legibus et cæremoniis, insuper et regis scita contemnens.* (Esther, III, 8.)

2. Cf. Ferraris, au mot *Hebræi*. Le P. Constant, O. P., a donné un commentaire de cette législation dans *les Juifs devant l'Église et l'Histoire*. Gaume, 1897, ainsi que M. l'abbé Gayraud dans l'*Antisémitisme de saint Thomas d'Aquin*. Dentu, 1896.

à l'embrasser ; elle ne permet pas que leurs enfants soient baptisés contre la volonté des parents. Mais, d'autre part, il est manifeste que l'Église se défie beaucoup de ceux qu'elle appelle, dans sa liturgie, *perfidis Judæis*. Soit par respect pour la qualité de chrétien, soit parce qu'elle redoute pour la foi de ses enfants le contact des Juifs, elle multiplie les précautions et élève les barrières qui les séparent. Défense de vivre sous le même toit, de manger à la même table ; les Juifs habiteront, dans les villes où il leur est permis de séjourner, des quartiers à part ; certaines professions leur sont interdites, et spécialement toutes celles qui leur donneraient autorité et influence sur les chrétiens, comme par exemple les fonctions de la magistrature ou de l'enseignement public ; les chrétiens ne pourront appeler des médecins juifs, et les Juifs ne pourront se faire servir par des chrétiens ou donner leurs enfants à des nourrices chrétiennes. Enfin, ils devront porter ostensiblement un signe qui les fasse reconnaître.

Telles sont les principales dispositions de la loi ecclésiastique ; les princes les adoptèrent et y ajoutèrent selon leur convenance, et, malheureusement aussi trop souvent, selon leur caprice. Il est incontestable que les abus furent grands ; on infligea aux Juifs des avanies inutiles et barbares, et les gouvernements méconnurent leur devoir en ne les protégeant pas contre les explosions des fureurs populaires.

Mais si les peuples chrétiens eurent des torts envers les Juifs, de son côté Israël ne fut pas sans péché. Si regrettables et coupables qu'elles fussent, les violences qu'il subit dans le cours des siècles furent plus encore des représailles que des persécutions. Il serait aisé d'accumuler ici les aveux de ses apologistes et de ses propres historiens, qui ne laissent guère de doute à cet égard. Ce que nous voulons remarquer seulement, c'est que ni la religion ni l'Église ne sont responsables d'excès qu'elles n'ont jamais autorisés et qu'elles réprouvent, au contraire, de la façon la plus absolue. L'Église catholique est bien plutôt animée envers les Juifs d'une particulière bienveillance, qu'elle ne témoigne ni aux hérétiques ni aux autres infidèles. Ce sentiment est fondé sur des motifs que saint Bernard exprimait en défendant

les Juifs contre ceux qui voulaient s'en débarrasser avant de partir pour la croisade : « Il ne faut point persécuter les Juifs, il ne faut point les tuer, ni même les chasser. Ils sont comme des lettres vivantes qui nous représentent la Passion de Notre-Seigneur. C'est pour cela qu'ils sont dispersés dans tous les pays du monde, afin que, souffrant la juste peine d'un si grand crime, ils rendent témoignage à notre rédemption... D'ailleurs, ils se convertiront à la fin, après que la multitude des Gentils sera entrée dans l'Église[1]. » C'est un fait constant que les papes ont souvent élevé la voix en faveur des Juifs maltraités çà et là dans les États chrétiens. Nulle part ils ne vécurent plus en paix que sur le territoire pontifical, et l'on en vint à dire par manière de proverbe que Rome était le paradis des Juifs. C'est auprès des évêques qu'eux-mêmes avaient coutume de chercher appui et protection dans les moments d'effervescence populaire. Ils ont eu la loyauté de constater, par un monument impérissable, cette traditionnelle bienveillance de la papauté et du clergé catholique à leur égard. Voici ce qu'on peut lire dans le compte rendu de la dernière séance de l'Assemblée des notables juifs, réunie par Napoléon en 1806 :

Les députés de l'Empire de France et du royaume d'Italie au Synode hébraïque décrété le 30 mai dernier, pénétrés de gratitude pour les bienfaits successifs du clergé chrétien dans les siècles passés en faveur des Israélites des divers États de l'Europe;

Pleins de reconnaissance pour l'accueil que divers pontifes et plusieurs autres ecclésiastiques ont fait dans différents temps aux Israélites de divers pays, alors que la barbarie, les préjugés et l'ignorance réunis persécutaient et expulsaient les Juifs du sein des sociétés,

Arrêtent que l'expression de ces sentiments sera consignée dans le procès-verbal de ce jour, pour qu'elle demeure à jamais comme un témoignage authentique de la gratitude des Israélites de cette assemblée pour les bienfaits que les générations qui les ont précédés ont reçus des ecclésiastiques des divers pays de l'Europe;

Arrêtent en outre que copie de ces sentiments sera envoyée à S. Exc. le Ministre des cultes.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ces choses à l'heure présente. Les Juifs ont ainsi fait la réponse aux gens qui s'obstinent à accuser l'Église de fomenter la haine

1. *S. Bernard,* Ep. 363. Ed. Migne.

entre concitoyens. Non, l'Église catholique n'a jamais enseigné la haine du Juif; mais elle a toujours recommandé de le tenir à distance. Et qui oserait dire qu'elle avait tort? Il y a peu d'années montait sur le siège épiscopal d'Olmütz un prélat éminent d'origine israélite; on sait quelle crise la prépondérance juive a déchaînée dans la plupart des États de la monarchie autrichienne. Mis en demeure de s'expliquer sur cette question doublement délicate pour lui, le nouveau prince-évêque se borna à rappeler les anciennes règles canoniques.

— « Si les chrétiens, ajoutait-il, y eussent été fidèles, ils n'auraient pas aujourd'hui tant à se plaindre des Juifs. »

II

En fait, jusqu'en 1789, le Juif est de par les lois ecclésiastiques et civiles exclu du corps social; le droit public chrétien en interdit l'entrée à quiconque n'est pas baptisé. On le tolère, il vit à côté, parallèlement; c'est un étranger installé à demeure. Il forme une communauté à part, qui a ses droits, ses lois, même ses privilèges, comme par exemple ce qui concerne le statut personnel. C'est une petite nation campée sur un sol qui ne lui appartient pas, et, si l'on veut, un État dans l'État. C'est pourquoi on le surveille de près.

L'ordre politique était alors fondé sur l'idée chrétienne; on n'avait pas encore imaginé l'État neutre, c'est-à-dire athée, et la religion entrait comme élément constitutif dans la notion du citoyen. La Révolution renversa cette base. La *Déclaration des Droits de l'Homme* part de ce principe que tous les hommes sont égaux, sans distinction de race ni de religion. Par suite, l'État n'a pas à faire de différence entre le chrétien et celui qui ne l'est pas; les croyances ne sont pas de son ressort, il les ignore et n'en tient nul compte.

Sous une apparence spécieuse et libérale, cette théorie renferme la négation de l'ordre surnaturel, et met à néant les droits de l'Église et de la conscience chrétienne. En vertu de son principe, la société civile, non seulement se rend indépendante dans sa sphère, mais elle ne reconnaît de droits à la société religieuse que dans la mesure de son bon plaisir; et,

comme on le disait naguère en haut lieu, toutes les fois qu'il y aura conflit, c'est la puissance civile qui aura le dernier mot, ou plutôt qui tranchera de sa pleine autorité.

L'État n'a pas de religion : tel est le nouveau dogme, qui remplace désormais tous les autres, au nom duquel on pourra pousser contre la religion la guerre la plus hypocrite et la plus redoutable qui fut jamais, et parer l'oppression elle-même du masque de la liberté. Quand la puissance civile prendra des mesures attentatoires aux croyances, à la discipline religieuse, à la morale même des catholiques, il aura toujours pour se justifier cette excuse commode : il est neutre et, par suite, n'a pas à se préoccuper de ces sortes de choses.

Une conséquence immédiate de cette rupture avec les principes sur lesquels la société avait vécu jusqu'alors, c'est que les Juifs y devaient entrer de plain-pied. Du moment que l'État professait la plus parfaite indifférence en matière religieuse, à quel titre pouvait-il leur refuser la nationalité française ? Il semble bien que la logique ne le permettait pas. Et cependant la Constituante hésita plus de deux ans. Cette assemblée, que rien n'étonnait, qui venait de faire table rase des institutions du passé, qui ne s'était pas arrêtée devant le bouleversement de l'Église nationale elle-même, n'osait pas aller jusqu'au bout de la doctrine sur laquelle elle voulait asseoir l'ordre nouveau, en admettant quelques milliers de Juifs au rang de citoyens français. Il faut voir dans les comptes rendus du *Moniteur* cette histoire étrange. « Du 24 décembre 1789 au 27 septembre 1791, onze présentations officielles de la question ont été faites, véritables assauts, sans compter les tentatives particulières. Si à ce compte on joint les trois tentatives officielles d'introduction essayées par le curé Grégoire, du 3 août 1789 au 24 décembre de la même année, on arrive à un total de quatorze instances auprès de l'assemblée pour la mettre en demeure de se prononcer sur l'émancipation, de quatorze refus catégoriques de sa part, de quatorze défaites pour les Juifs... Qu'on dise après cela que la Constituante s'est prêtée à leur affranchissement[1]... »

1. L'abbé Joseph Lémann. *La Prépondérance juive*. Première partie, p. 166. Paris, Lecoffre.

N'est-ce pas une preuve manifeste que les membres de l'assemblée voyaient à l'incorporation des Juifs dans la nation française d'autres obstacles que leur religion ? Autrement la résistance de gens aussi exempts de scrupules serait un phénomène inexplicable. Le sens national triomphait chez eux de l'idéologie, et les obligeait à repousser ceux que leurs théories humanitaires les condamnaient à accueillir, comme un organisme vivant rejette d'instinct les éléments non assimilables. Il ne fallut rien moins que la pression de la Commune démagogique de Paris pour arracher aux répugnances de l'assemblée, parvenue au terme de son existence, le décret d'émancipation. Il porte la date du 27 septembre 1791; la Constituante se sépara le 30. Elle avait fait beaucoup de ruines et en avait préparé de plus grandes. En partant elle élevait le Juif qui allait, en effet, devenir une grande puissance dans la France révolutionnée.

Toutefois, le décret de la Constituante, qui ouvrait, dans toute la force du terme, une ère nouvelle pour les Israélites, non seulement de France, mais du monde civilisé, ne modifia pas tout d'abord sensiblement leur condition. Il fallut que la main de fer de Napoléon, qui était en train de pétrir la société à sa guise, les y introduisît de force.

Deux assemblées juives sont convoquées par l'empereur dans la capitale, assemblée de notables en 1806, sanhédrin en 1807. Elles ont pour objet de déclarer qu'Israël est disposé à se fondre dans la masse du peuple français, qu'il n'y a rien dans ses idées religieuses et nationales qui le rendent réfractaire à l'assimilation rêvée pour lui et à laquelle il ne tient peut-être pas autant qu'on se l'imagine. On sait comment les assemblées délibéraient quand il plaisait à Sa Majesté de leur demander leur avis.

Les délégués civils et ecclésiastiques firent aux douze articles du questionnaire les réponses rédigées d'avance par le représentant de l'empereur, M. de Champagny. Sur le mariage, le divorce, l'usure, le service militaire, etc..., la loi de Moïse se trouva en parfait accord avec le code Napoléon; la patrie française n'avait pas de citoyens plus fidèles ni l'empereur de serviteurs plus dévoués que les fils d'Israël. Dès

lors, de par la volonté du nouveau Cyrus, la synagogue fut constituée en église officielle, sur le même pied, avec les mêmes droits que l'antique église nationale de France; des décrets de la chancellerie impériale organisaient l'administration ecclésiastique, les pouvoirs et la hiérarchie de ses dignitaires; les grands rabbins prenaient rang à côté des évêques, avec les hauts pasteurs protestants, en attendant les imans et les muphtis. Ainsi s'achevait l'œuvre de l'émancipation des Juifs, en même temps que se consommait l'apostasie de l'État moderne. On aurait pu épargner à la religion de la vieille France l'humiliation d'une parité aussi complète. Comme on l'a dit, il n'était pas nécessaire de faire descendre le chrétien pour faire monter le Juif.

On pouvait changer un état de choses qui n'était plus en harmonie avec le progrès des idées, accorder pleine satisfaction à des plaintes et à des revendications légitimes, donner même aux Juifs tous les droits civiques, sans y ajouter ce qu'eux-mêmes ne réclamaient pas.

III

Les voilà donc devenus membres de la grande famille française; ils ne forment plus une nation, ni même une caste à part; ils sont des citoyens comme les autres; rien de plus, rien de moins. Ainsi le veut la fiction légale. Peut-on dire qu'elle concorde avec la réalité?

Il y a un siècle à peine que les Israélites sont entrés dans la société française en vertu d'un principe abstrait proclamé par la Révolution. De proche en proche l'exemple donné par la France a été imité par la plupart des États de l'Europe; aujourd'hui ils ne sont l'objet de lois d'exception qu'en Russie, en Roumanie, en Espagne et en Portugal. Quelle est la situation d'Israël parmi les nations qui l'ont fait asseoir à leur foyer?

Ici nous voulons nous garder de toute exagération; nous ne songeons nullement à rédiger un réquisitoire antisémite, dont le moindre défaut serait de venir après des milliers d'autres. Mais il est un fait, que personne ne songe à con-

tester, car il est clair comme l'évidence elle-même, c'est que la race juive occupe parmi nous une place et exerce une influence absolument hors de proportion avec son importance numérique.

D'abord elle tient entre ses mains la finance. La création de la grande industrie, le progrès des moyens de transports, qui a supprimé les distances et fait du monde un marché unique, les grands travaux publics, les emprunts d'État ont déterminé une révolution économique et provoqué l'avènement d'un pouvoir nouveau appelé à dominer tous les autres, le pouvoir de la haute banque. Or, la haute banque est, à l'heure présente, en France et hors de France, un fief des fils d'Israël. La famille des Rothschild, avec ses quatre branches de Londres, de Paris, de Francfort et de Vienne, exerce dans le monde financier une suprématie contre laquelle nul n'oserait désormais s'insurger.

Écoutons M. Claudio Jannet, l'éminent économiste chrétien, que l'on n'accusera point de tendances socialistes : « Dans la conduite des grandes affaires financières..., les Rothschild sont de plus en plus dominés par le sentiment des responsabilités attachées au gouvernement financier des nations...; mais ils ne supportent pas de rivaux, et depuis qu'ils se sont constitués à l'état de dynastie, ils semblent avoir pris pour règle de conduite la maxime du peuple-roi : *Parcere subjectis et debellare superbos*. Aussi ont-ils favorisé la fondation par leurs coreligionnaires de nombreuses maisons de banque, qui sont comme leurs satellites. Des membres de la famille font partie du conseil d'administration de toutes les banques nationales, ainsi que des grandes sociétés de crédit...

« A leur ombre, de puissantes maisons juives ont surgi dans toutes les capitales européennes et, de concert avec eux, dominent le marché financier. Ce sont : à Vienne, les Oppenheim ; à Hambourg, le Hambro ; à Amsterdam, le Lipmann et le Rosenthal ; à Paris, les Hirsch, les Erlanger, les Camondo, les Reinach ; à Anvers, les Bischoffsheim et les Cahen; à Trieste, les Morpurgo; à Saint-Pétersbourg, les Gunsburg.

« A Berlin, M. de Bleichrœder, M. Mendelssohn, M. Worschauer ont tout autour d'eux une constellation de sociétés financières, dans lesquelles leurs coreligionnaires ont la haute main, et même ils composent la majorité du conseil d'administration de la *Reichsbank*[1]. »

Il est à remarquer que ces maisons sont toutes d'origine allemande. Les Juifs de France appartiennent, on le sait, à deux groupes très distincts, le groupe portugais établi depuis des siècles à Bordeaux et dans le pays basque ; le groupe allemand venu d'Alsace et même d'au delà du Rhin. Ils se traitent volontiers en frères ennemis. Des financiers portugais, tels que Mirès et Péreire, ont été écrasés par la haute banque allemande comme de simples chrétiens. Le souvenir de l'*Union générale* montre que les catholiques doivent s'attendre à une guerre à mort. Tous les rivaux sont condamnés à s'effacer ou à disparaître. « Presque partout les anciennes maisons chrétiennes ont été reléguées au troisième rang. Même à Paris, les maisons d'origine genevoise, que l'on appelle parfois, à cause de cela, la banque protestante, n'occupent plus qu'une position secondaire. En Angleterre aussi les grandes maisons de banque chrétiennes, ou bien ont fait faillite, comme Overrend et Gurnay, en 1866, les Baring, en 1890, et les Murietta, en 1891, ou bien elles se sont transformées en sociétés anonymes, ce qui diminue leur influence. A Vienne, les Sina se sont retirés des affaires, il y a longtemps. A Amsterdam, les Hope ont fait de même, il y a quelques années[2]. » L'historien anglais des Rothschild, John Reeves, a raconté en détail comment les plus puissantes maisons de banque de l'Europe furent, l'une après l'autre, ou exterminées, ou réduites à subir les conditions du vainqueur.

Cette suprématie financière, qui fait que même les établissements non dirigés par les Juifs sont emportés dans leur orbite, met entre leurs mains une puissance dont eux seuls, peut-être, connaissent l'étendue ; en tout cas, il n'y a personne, ni peuple, ni gouvernement, qui puisse se flatter d'en

1. *Le Capital, la Spéculation et la Finance au dix-neuvième siècle*, par Claudio Jannet. Plon, 1892, p. 498.

2. Claudio Jannet. *Op. cit.*, p. 501.

être affranchi. C'est ce que, dès 1846, Toussenel exprimait en intitulant son livre : *Les Juifs rois de l'époque*, et, plus récemment, John Reeves, par cet autre titre non moins suggestif : *Les Rothschild maîtres des nations par la finance* [1].

Assurément cet asservissement du monde chrétien fait honneur au génie de la race conquérante. L'opulence portée à un certain degré exerce sur le public une fascination irrésistible ; des gens dont la fortune se chiffre par des centaines de millions, peut-être même par milliards, ne sont pas des êtres vulgaires. On ne s'est pas contenté d'admirer, on a reproché aux chrétiens de ne pas être à leur hauteur, et on pourrait même citer tel discours de distribution de prix très retentissant, où un religieux exhortait ses jeunes auditeurs à disputer à Israël sa prépondérance financière.

Mais il semble bien que, sur ce terrain-là, sa supériorité défie toute concurrence. L'histoire du passé le prouve de façon péremptoire. Même aux époques les plus sombres, en dépit des injustices et des vexations de toute sorte, les Juifs ont toujours trouvé le moyen d'édifier des fortunes comme eux seuls en avaient et d'obliger les rois eux-mêmes à se faire leurs clients.

Le commerce de l'argent fut toujours leur spécialité. On a prétendu que, s'ils s'y adonnaient en si grand nombre, c'est que la législation ou les mœurs du moyen âge leur interdisaient la plupart des autres professions. L'explication est insuffisante. Le goût et l'aptitude du Juif à manipuler l'argent datent de plus loin ; c'est un don de nature et comme une vocation de race ; certaines gens diraient que l'usure fait partie de son idiosyncrasie. N'est-ce pas chose curieuse que la place occupée dans la littérature du peuple de Dieu par la question de la productivité de l'argent ? Alors que la nation n'est pas encore constituée, Moïse s'occupe de réglementer le prêt à intérêt; l'Israélite pourra exploiter financièrement l'étranger, mais non pas un enfant d'Abraham comme lui. Entre autres récompenses promises à la fidèle observation de la loi, avec de belles récoltes et de riches

1. *The Rothschilds, the financial rulers of nations*. London, 1887.

vendanges, le Deutéronome lui fait entrevoir de fructueux placements de capitaux chez les voisins, tandis que lui-même n'empruntera de personne [1]. David, énumérant les vertus et bonnes œuvres du juste, met en première ligne son désintéressement, au sens financier du mot : Il n'a pas prêté son argent à usure, *qui pecuniam suam non dedit ad usuram;* Jésus-Christ lui-même prendra pour sujet de ses paraboles l'usurier et l'usure. Cet homme riche, qui part pour un long voyage, n'entend pas que ses fonds restent improductifs pendant son absence; il les confie à ses serviteurs pour qu'ils les fassent valoir, et ceux-ci manœuvrent si bien qu'au retour du maître son capital avait doublé. Sans doute ce gros profit peut, à la rigueur, s'expliquer autrement que par des intérêts usuraires; il pourrait être le fruit d'heureuses opérations commerciales. D'autre part, cependant, le maître reproche au mauvais serviteur de n'avoir pas confié son talent au banquier. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, si Jésus-Christ cite cet exemple ce n'est pas pour l'approuver, pas plus qu'il n'approuve l'intendant qui se fait des obligés en réduisant les créances de son maître; Jésus-Christ parle de ce qu'il a sous les yeux, de ce que les Juifs qui l'écoutent comprennent le mieux. S'il eût prêché son Évangile à nos paysans ou même à nos ouvriers, il eût certainement fait choix de tout autres comparaisons.

Cette aptitude innée pour le négoce, les affaires d'argent et l'usure, a suivi le Juif partout où l'a poussé le vent de la dispersion. Partout elle est devenue la caractéristique de la race, et dans toutes les langues le nom de Juif est plus ou moins synonyme d'usurier.

Cette aptitude est, comme toute autre, susceptible de développement. Au moyen âge, les procédés de l'usure sont rudimentaires. Le Juif prête à la petite semaine, et quand la dette, grossie des intérêts, atteint le chiffre voulu, il s'empare de la maison ou du champ de l'emprunteur. Les choses se passaient encore ainsi en Alsace, il y a cinquante ans.

1. *Fœnerabis gentibus multis et ipse a nullo accipies mutuum.* (Deut., XVI, 6.)

En 1844, un juif, M. Cerfbeer, de Midelsheim, écrivait : « L'usure a procuré aux Juifs la propriété de la moitié de l'Alsace. C'est la grande plaie de notre époque. L'usure se commet dans nos campagnes avec autant d'impudence que d'impunité ; la petite propriété est dévorée par ce chancre qui ronge tout. » C'est encore l'histoire de l'Algérie en ces dernières années, et il n'en va pas autrement, à l'heure présente, dans tel pays d'Europe, par exemple, dans certains États de la monarchie austro-hongroise.

Ailleurs généralement les méthodes se sont perfectionnées ; mais si, dit M. Claudio Jannet, « l'usure proprement dite a, à peu près, disparu des nations civilisées, les abus du capital n'en existent pas moins sous d'autres formes : brigandages de l'accaparement, fraudes de l'anonymat, agiotage coupable de la Bourse. Incontestablement, telle est l'origine d'un certain nombre de grosses fortunes contemporaines[1]. » En s'exprimant avec cette modération de langage, le grave économiste n'en affirme pas moins clairement que la formidable opulence des hauts financiers israélites n'a pas une source beaucoup plus pure que celle de leurs coreligionnaires des siècles d'ignorance. Pour être devenue une science très compliquée, l'usure n'en reste pas moins un fléau ; c'est plus que jamais l'*usura vorax*, selon l'expression du pape Léon XIII, d'autant plus malfaisante qu'il est plus malaisé d'échapper à ses prises et qu'elle-même se dérobe davantage sous des formes tortueuses et changeantes.

Quoi qu'il en soit, ce progrès, si progrès il y a, devait tourner au profit d'Israël. Son génie national, sa longue pratique, cette sorte d'alliance séculaire entre la race et la finance, enfin l'irrésistible vertu de l'atavisme lui donnaient une avance considérable sur ses rivaux chrétiens et lui assuraient sur ce nouveau champ de bataille une victoire facile.

Ajoutez que les scrupules le gênaient moins que d'autres. Sans doute, la morale qui a cours dans les hautes régions financières ne semble pas avoir des règles bien sévères ni même bien définies ; la vulgaire honnêteté a peine à se re-

1. Claudio Jannet. *Op. cit.*, p. 530.

trouver à travers ce dédale ; mais, en outre, la conscience de l'Israélite est singulièrement mise à l'aise par la doctrine qu'il professe, et qui lui apprend à dépouiller le chrétien, non seulement sans remords, mais presque avec la joie d'une bonne œuvre accomplie. Nous ne nous permettrions pas de citer ici des antisémites plus ou moins passionnés. Nous laissons, cette fois encore, la parole au savant et regretté professeur de l'Institut catholique de Paris ; au reste, une multitude d'auteurs très dignes de foi, et parmi eux des convertis du judaïsme, tels que le docteur Drach et l'abbé Joseph Lémann, attestent la vérité de ses affirmations.

« Depuis des siècles, dans presque toutes les communautés juives, le Talmud a supplanté la Bible comme base de l'enseignement moral. Or, le Talmud inculque l'idée que les obligations de la morale ne sont pas les mêmes entre les Israélites et vis-à-vis des autres hommes. A proprement parler, et pour tout ce qui touche à l'application de la loi, la qualité d'hommes n'appartient qu'aux Juifs ; tous les non-Juifs (Goim) sont considérés comme des bêtes, vis-à-vis desquelles tout est permis ; seuls, les prosélytes (Ghérim) sont assimilés aux Israélites. La Ghemara fourmille de passages où les vertus de justice et d'équité, non seulement ne doivent point s'appliquer au chrétien, mais changent de nature et deviennent une faute s'il en est l'objet... La formule Kol-Nidrai, qui fait partie du rituel de la fête de Kippour ou Grand Pardon, a pour objet de dégager l'Israélite de tous les engagements et serments qu'il pourrait avoir faits dans l'année. Au besoin, ses serments peuvent lui être remis, s'il le demande, par un tribunal composé de trois Israélites quelconques.

« Les rabbins talmudisants disent en outre que, puisque la vie de l'idolâtre (et sous ce nom ils comprennent le chrétien) est à la disposition du Juif, à plus forte raison, son bien. Les possessions des chrétiens, d'après le Bava-Batra, sont comme un désert ou comme le sable de la mer : le premier occupant en sera le véritable propriétaire [1]... »

Mais, alors même que les moyens employés seraient de la

1. Claudio Jannet. *Op. cit.*, p. 505.

plus rigoureuse correction, au point de vue spécial de la morale financière, il n'en reste pas moins ce fait brutal, qui n'a pas besoin d'être amplifié par les déclamations des antisémites, c'est qu'un petit nombre de Juifs, possesseurs de fortunes énormes, sont les régulateurs et les arbitres de la finance internationale.

IV

Une autre puissance sur laquelle Israël a également mis la main, c'est la presse. Dans toute l'Europe, la plupart des grands journaux qui forment l'opinion sont plus ou moins commandités par les Juifs. C'est ce qui explique, pour le dire en passant, l'attitude de la presse étrangère dans l'affaire Dreyfus. A Vienne, en ces dernières années, tous les journaux de quelque importance, à part une ou deux exceptions, étaient rédigés par des Juifs. C'est le levier avec lequel on soulève le monde. Nous voyons depuis un an comment ils savent s'en servir pour soulever une nation contre elle-même. La puissance financière acquise par les Israélites contemporains attire davantage l'attention et les colères. Mais, dit M. Claudio Jannet, « à notre sens, la grande place prise par eux dans la presse, la littérature et l'enseignement public, est encore plus dangereuse pour la civilisation chrétienne. Les Juifs enserrent, en réalité, notre société par les deux extrémités : au sommet, par les puissants barons de la finance dont les faits et gestes rendent le capital odieux ; en bas, par ce prolétariat universitaire qui a donné, dans Lasalle et Karl Marx, ses docteurs au socialisme, et où se recrute incessamment le nihilisme russe [1] ».

En France, l'Université les attire tout particulièrement. Ils y sont entrés en nombre et sont arrivés aux postes les plus éminents. L'Institut, les Facultés de droit et de médecine, les hautes écoles de toute nature possèdent un contingent respectable de maîtres juifs. Le ministère de l'Instruction publique recrute, comme on le sait, son haut personnel de préférence parmi les Juifs et les protestants ; jusqu'à la

1. Claudio Jannet. *Op. cit.*, p. 546.

retraite de M. Buisson, les trois directions avaient des titulaires protestants ou juifs. Il n'est guère de numéro de l'*Univers israélite*, revue hebdomadaire, dont la chronique ne nous annonce la promotion de quelque coreligionnaire à de hautes fonctions de l'enseignement public ; la dernière que nous y relevons est celle du directeur du collège Chaptal.

La même feuille nous informe que, cette année, neuf jeunes Israélites ont été admis à Saint-Cyr, autant à l'École polytechnique, vingt-sept aux trois Écoles commerciales supérieures de Paris ; nous regrettons de n'y pas trouver le chiffre des admissions à l'École normale ; mais nous savons de bonne source que ce chiffre est très élevé. On dit que le groupe israélite représenterait près d'un tiers des Normaliens. Il en est de même dans les deux établissements de Sèvres et de Fontenay-aux-Roses, où l'on prépare les professeurs pour les lycées et pour les écoles normales de filles. Dans ces deux maisons, les protestantes et les juives réunies forment la moitié au moins de l'effectif total. D'ailleurs, dès l'origine, la direction y a été constamment entre des mains protestantes.

Quand on pense que les Juifs ne dépassent guère, chez nous, le nombre de soixante-dix à soixante-quinze mille, les quelques chiffres cités plus haut représentent une proportion énorme, dix fois plus élevée que pour le reste de la population. Comme d'ailleurs c'est le concours qui ouvre l'entrée des grandes écoles, ces chiffres prouvent, sinon une supériorité réelle, du moins une aptitude particulière de la race aux travaux de l'esprit. On peut dire qu'elle a été favorisée, à ce point de vue, par les difficultés mêmes de son existence dans le passé. Le séjour exclusif des villes et les quelques professions dans lesquelles il lui fallait se cantonner, et où elle avait besoin d'habileté et de ruse, ont dû affiner ses facultés. Le Juif est un intellectuel, au sens moderne du mot; il n'a aucun attrait pour les métiers qui exigent de la vigueur musculaire; s'il est obligé de se faire ouvrier, il choisira ceux où il faut de la dextérité plutôt que de la force.

Les hautes fonctions publiques de la magistrature, de l'administration et du gouvernement s'offraient, comme les autres, à l'ambition d'Israël; il devait les convoiter avec une ardeur non pareille. Quelle revanche des humiliations d'autrefois! Quelle satisfaction d'orgueil de commander à son tour à ces chrétiens qui l'avaient si longtemps retenu dans un état voisin de la servitude! De fait, nos prétoires sont abondamment pourvus de juges, de conseillers et de présidents juifs; et alors qu'un homme allant à la messe ne peut aspirer à une place de gendarme ou de garde champêtre, nous n'avons jamais manqué de préfets et sous-préfets juifs, et sur les trente-six ministères qui nous ont gouvernés depuis l'avènement de la République, on n'en trouverait peut-être pas trois qui n'aient compté quelque Juif titulaire de portefeuille. Si le régime dure, il ne faut pas désespérer de voir un fils d'Israël s'installer à l'Élysée.

V

Mais, au fait, pourquoi pas? Pourquoi signaler la présence des Juifs ici et là? Ne sont-ils pas des citoyens comme les autres? S'ils ont leurs croyances à eux, un culte particulier, s'ils vont à la synagogue au lieu d'aller à l'église, ce sont là choses d'ordre privé, où nous n'avons rien à voir. La Révolution nous a donné la liberté de conscience; chacun pratique sa religion à sa manière; la loi ne connaît ni catholiques, ni protestants, ni juifs, elle ne connaît que des Français. Voilà ce qu'on ne cesse de nous redire tous les jours, à toutes les tribunes, et sur tous les tons. Mais est-il vrai que le nationalisme juif, aboli en droit, ne subsiste plus en fait? Est-il vrai que les Juifs se soient fondus dans la nationalité française de la même façon que les Basques, les Flamands ou les Provençaux? que, satisfaits d'avoir enfin une patrie, ils ne se considèrent plus, en tant que Juifs, comme membres d'une race à part et d'un peuple distinct de tous les autres? Voilà le nœud de la question.

Assurément, il en est parmi eux, surtout parmi les plus cultivés, pour lesquels l'affirmative n'est pas douteuse. L'éducation du lycée, la camaraderie et les relations mon-

daines, une absolue indifférence en matière religieuse ont singulièrement atténué chez eux les sentiments particularistes. Leur judaïsme leur reste comme un fond de nature ; on ne s'en défait pas aisément ; mais, quelquefois aussi, il les embarrasse et leur pèse ; ils ne demanderaient pas mieux que d'en effacer l'empreinte. C'est dans ce but que plusieurs changent le nom d'allure exotique qui les faisait reconnaître, pour en prendre un de physionomie toute française. Mais, quoi qu'en dise M. Théodore Reinach, il ne paraît pas que ce soit la tendance dominante en Israël. Bien au contraire, fort des principes que la Révolution a fait accepter chez les nations chrétiennes, grisé de sa fortune et de sa puissance, il se ressaisit et se resserre plus que jamais. « Les Juifs, dit M. Bernard Lazare, qui doit le savoir, ne sont pas encore assimilés, c'est-à-dire qu'ils croient encore à leur nationalité... Ils résolvent le problème, qui paraît insoluble, de faire partie intégrante de deux nationalités ; s'ils sont Français et s'ils sont Allemands, ils sont aussi Juifs. »

Et qu'on ne dise pas qu'ils sont Juifs comme nous sommes catholiques. Le nom de catholiques désigne une croyance commune, dans des nationalités diverses ; le nom de Juif se rapporte à la nationalité beaucoup plus qu'à la croyance. Et certes, on ne peut pas même dire que les convictions religieuses soient le ciment de la nationalité cosmopolite juive. Le judaïsme, en tant que religion, est quelque chose d'étrangement vague et flottant. L'*Univers israélite* reconnaissait naguère qu'il s'est bien transformé en ce siècle. Il y a longtemps que le Talmud a remplacé la Bible, pour être remplacé à son tour par le scepticisme scientifique. La revue que nous venons de citer, et qui s'intitule *Journal des principes conservateurs du judaïsme*, adopte résolument les conclusions de la libre pensée contemporaine : inutilité de la prière, impossibilité du miracle, négation radicale du surnaturel ; partant, pas de dogmes obligatoires, pas d'inspiration des Livres saints, etc... La religion juive, dit M. Théodore Reinach, se réduit, « *même pour les pratiquants*, à une sorte de déisme incolore qui ne diffère pas beaucoup du protestantisme d'extrême gauche ». De fait, des tentatives de fusion ont eu lieu, en Allemagne, entre juifs et protestants.

Mais, à défaut du lien religieux, à défaut même de l'unité du sang, qui n'est plus soutenable de nos jours, le nationalisme des Juifs a des racines plus profondes et plus vigoureuses peut-être que jamais. Outre la communauté de traditions et de souvenirs, l'héritage d'épreuves et d'humiliations que leur ont légué les siècles passés, il y a cet orgueil de race qui ne s'est jamais éteint en Israël, même dans la plus effroyable abjection. Israël s'est toujours considéré comme l'élite et l'aristocratie du genre humain. L'intelligence grossière et charnelle de sa merveilleuse histoire, du langage de ses prophètes, des promesses divines, de sa mission dans le monde, explique cette prétention superbe ; sa miraculeuse vitalité, phénomène unique dans l'histoire de l'humanité, l'autorise plus encore. Enfin la révolution qui s'est accomplie dans les destinées des Juifs, coïncidant avec le prodigieux essor de la conquête scientifique et du progrès matériel, a porté au comble le sentiment de leur excellence. Se voyant portés au pinacle de la fortune, parvenus au premier rang dans la société renouvelée par la science et la liberté, pouvaient-ils ne pas se croire une race supérieure ? Cette persuasion se trahissait déjà, il y a mille ans, par une arrogance qui a fourni à l'archevêque Agobard le titre de son livre : *De insolentiâ Judæorum ;* elle est tellement devenue une caractéristique des Juifs modernes que M. Naquet, défendant sa nation à la Chambre des députés (26 mai 1895), ne put s'empêcher de les blâmer de ce ridicule. « En se proclamant la plus haute aristocratie du monde, on ne prouve, disait-il, qu'une chose : c'est que cette aristocratie n'est pas celle de l'intelligence. »

L'orgueil de race, exalté par le succès, a donc renforcé le nationalisme juif; ce résultat était inévitable. Une autre cause, toute différente, y a contribué peut-être davantage encore. En rendant les Israélites plus hautains et plus méprisants, la prospérité ne les a pas rendus plus sympathiques. La répulsion quasi instinctive qu'ils ont inspirée de tout temps ne paraît pas s'être atténuée. On a continué, comme par le passé, à les tenir à l'écart. Les mœurs sont en retard sur les lois; ou plutôt les lois des théoriciens et des idéo-

logues, qui ne tiennent pas compte des mœurs, sont condamnées à produire de ces situations fausses et incohérentes. La loi ouvre aux Juifs les portes de la société chrétienne; la société chrétienne se refuse à les admettre. Ils arrivent à tous les emplois, à tous les honneurs, parce que c'est la loi qui en dispose, mais ils ne pénètrent pas au foyer d'où les habitudes sociales les excluent. Les hauts barons de la finance ont forcé l'entrée des cercles et salons de l'aristocratie; c'est une position conquise par la puissance des millions. Ils y tiennent beaucoup et n'épargent rien pour s'y maintenir, jusqu'à compromettre leur renom de Juifs fidèles. Dans le camp d'Israël, on les regarde comme des transfuges. Tout récemment, l'*Univers israélite* faisait remarquer, avec un accent de mélancolie indignée, que la souscription en faveur des victimes de l'insurrection antisémite en Algérie atteignait péniblement soixante-dix mille francs, tandis qu'un demi-million d'argent juif avait été versé, l'an dernier, dans la caisse du Bazar de la Charité! Et pourtant, l'admission des grands Juifs, dans ce monde spécial, manque de sincérité; la revue que nous venons de citer les avertit qu'ils y sont méprisés et haïs, et elle a bien un peu raison. L'orgueil de caste se venge ainsi d'avoir capitulé devant l'or d'Israël.

La fusion est peut-être plus avancée dans le monde intellectuel que dans le monde élégant. Là, on se pique d'être au-dessus des préjugés et de n'apprécier les gens que d'après la valeur personnelle. Mais, là encore, les apparences sont trompeuses; l'assimilation ne s'étend guère au delà des rapports officiels; le Juif ne paraît pas se différencier de ses collègues, professeurs, savants, académiciens; en réalité, il n'est pas tout à fait comme les autres; il reste un peu étranger, il est toujours le Juif.

De fait, cette race depuis si longtemps établie sur notre sol et mêlée à notre vie reste séparée de nous; et ce n'est pas tant la religion, ni les habitudes sociales, ni même les préjugés qui creusent le fossé; c'est bien plutôt son état d'âme, ce qu'on appelle aujourd'hui, dans une langue un peu barbare, sa mentalité. Les anthropologistes diraient qu'elle n'a pas le cerveau fait comme le nôtre. L'Israélite a ses défauts et ses qualités, comme nous avons les nôtres; mais ses

qualités et ses défauts le placent aux antipodes de notre caractère national. Nous avons en particulier dans notre tempérament une certaine disposition, où entrent à doses plus ou moins grandes l'esprit chrétien, les traditions de l'honneur et la légèreté, et qui nous porte à dédaigner l'argent, ou du moins à ne pas en faire aussi grand cas que d'autres. C'est certainement une des raisons pour lesquelles, en dépit de tous les efforts, nous ne serons jamais des marchands aussi forts que tels de nos voisins. Or, chez nous comme ailleurs, l'Israélite est essentiellement l'homme de l'argent et du trafic, pour qui, selon le mot de M. Théodore Reinach, tout est à vendre ou à acheter. La culture, la politesse, les belles relations ne parviennent pas à changer ce trait de physionomie fixé par la pratique séculaire de l'usure. Voici une petite anecdote recueillie sur place il y a quelques semaines. Un Israélite de marque est invité par un riche industriel du Dauphiné à prendre part à une chasse au chamois. Le petit dialogue suivant s'échange entre eux :

— C'est pour la table sans doute que vous chassez le chamois ?

— Mais non, pas précisément.

— Alors, c'est pour la peau ?

Ce mot valait toute une dissertation psychologique. Les assistants échangèrent un demi-sourire. On renonça à expliquer au gentleman que l'on pouvait aller chasser le chamois à la montagne pour d'autres motifs que d'en faire un plat ou une descente de lit.

Enfin, il faut bien le reconnaître, les attaques violentes dont les Juifs ont été l'objet en ces derniers temps ont peut-être contribué, elles aussi, à surexciter le sentiment de leur solidarité. « Le principal effet de l'antisémitisme, dit M. Théodore Reinach, c'est d'obliger les Israélites à se serrer davantage les uns contre les autres et de faire revivre le particularisme juif qui allait peu à peu s'effaçant. »

Le fait est que, à l'heure présente, il se produit dans toute l'Europe une explosion de haine contre les Juifs; le mouvement a pris le nom d'antisémitisme, lequel est assez mal trouvé et s'appuie sur une idée fausse; mais il n'importe. Au

congrès sioniste qui s'est tenu à Bâle au mois d'août dernier, M. Max Nordau faisait le dénombrement des nations civilisées et constatait que toutes, à l'exception de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse, étaient plus ou moins agitées par l'antisémitisme ; l'Angleterre elle-même et les États-Unis ne sont pas indemnes, tandis qu'en Russie, en Roumanie, en Galicie et en Algérie, l'hostilité contre les Juifs est arrivée à l'état aigu. En Autriche et même en Allemagne où elle est menée par des pasteurs luthériens, la campagne n'a pas été moins vive que chez nous ; preuve que les catholiques ne sont pas seuls à s'insurger contre Israël. Si les désagréments qu'il éprouve réchauffent le zèle de ses fils pour sa cause, nous n'avons pas le droit de les en blâmer. On s'honore en se montrant fier de porter un nom pour lequel il y a quelque chose à souffrir.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de l'efficacité de ce dernier motif, il est manifeste que le nationalisme juif n'a rien perdu de sa cohésion et de sa force. Tout au contraire, les Israélites forment aujourd'hui comme au temps passé, dans la plupart des États de l'Europe, un corps social bien distinct ; il y manque la reconnaissance officielle, qui était plutôt un déshonneur et une gêne, mais d'ailleurs le groupe garde son existence propre. Bien loin de s'absorber dans la masse qui l'entoure, il se laisse moins entamer que jamais. Sans doute un certain nombre d'Israélites se détachent du judaïsme par indifférence, par lassitude, par intérêt, un très petit nombre par une conversion sincère ; il en fut ainsi de tout temps. Mais d'autre part, ce qui est très significatif, tandis qu'autrefois les financiers juifs n'aspiraient qu'à mettre un duc dans leur famille, et se fondaient en l'espace de deux ou trois générations dans l'aristocratie chrétienne où le roi les avait introduits, aujourd'hui les princes de la finance juive n'éprouvent plus ce besoin ; ils prennent au sérieux leur souveraineté et, à l'exemple des familles régnantes, ils contractent entre eux des alliances d'un pays à l'autre ; une fille de la haute banque de France épouse un prince héritier de la haute banque d'Italie ou de Belgique, et réciproquement,

et de la sorte Israël conserve tout à la fois son or et son sang [1].

Et ce n'est pas seulement cette nouvelle aristocratie qui se garde jalousement de toute mésalliance; les Israélites contemporains évitent de se mêler aux Gentils par le mariage avec autant de soin que leurs ancêtres du temps de Moïse et des prophètes. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir dans l'*Univers israélite* les listes des mariages célébrés chaque semaine dans les synagogues de Paris. Les noms que l'on y voit figurer sont invariablement d'allure tudesque ; on sait que les quarante à cinquante mille Juifs habitant Paris et sa banlieue nous viennent des pays de langue allemande. Il semble permis de conclure de là que ceux qui prennent des noms français, désertent du même coup le judaïsme. Au reste, un signe de cette concentration de la race sur elle-même, qui en est aussi le châtiment, c'est que les Israélites sont tout particulièrement atteints des dégénérescences qui résultent des unions entre consanguins. C'est encore l'*Univers israélite* qui nous informait récemment que les sourds-muets, par exemple, sont chez eux proportionnellement *neuf fois* plus nombreux que dans la population catholique (27 sur 1 000, au lieu de 3 sur 1 000).

La recrudescence du sentiment national chez les Juifs se manifeste de bien des façons qui ne laissent aucun doute. Citons entre autres indices non équivoques cette vaste association qui, sous le nom d'*Alliance israélite universelle*, vise à centraliser toutes les forces et à promouvoir tous les intérêts de la nation éparse à travers le monde. Elle-même déclare qu' « elle ne poursuit pas une œuvre religieuse; elle est une société laïque; elle n'a à faire aucune propagande religieuse au dehors, ni à soutenir aucune doctrine religieuse au dedans du judaïsme [2] ». Mais si ce n'est pas la foi religieuse d'Israël qu'il s'agit de défendre et de propager, qu'est-ce donc sinon sa nationalité? Israël entend rester ce qu'il

1. On pourrait citer quelques exceptions, mais la règle subsiste. Cf. Claudio Jannet, *Op. cit.*, p. 505.

2. Vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'*Alliance israélite universelle*, célébré le 1er mars 1885, p. 10.

est, un peuple à travers les peuples. Si le Juif entend rester juif, alors même qu'il a renoncé à la religion juive, et qu'il ne pratique aucune religion, c'est donc que lui-même se croit d'une essence différente, et apparemment supérieure à celle des autres mortels. Soit; mais alors comment peut-il revendiquer le bénéfice du droit commun chez les nations qui lui donnent l'hospitalité et la liberté ? Quand les Arméniens ou les Grecs, répandus eux aussi un peu partout, dans une condition identique à celle des Juifs, ont été naturalisés dans leur pays d'adoption, ils seraient mal venus à se rattacher encore à une sorte de nationalité internationale grecque ou arménienne. En tout cas, jamais on ne comprendra que ces gens-là soient des citoyens comme les autres qui sont simplement Allemands en Allemagne, Anglais en Angleterre et Français en France.

VI

Le nationalisme juif est en progrès : le fait est hors de conteste. Israël dispersé continue à se regarder comme le peuple immortel qui voit les autres passer et disparaître, tandis que lui, il demeure. Tout a contribué depuis un siècle à lui faire prendre conscience de sa vie et de sa force, et voici qu'il a recommencé de nos jours le rêve caressé par les aïeux naïfs, mais que l'on croyait à jamais évanoui, la reconstitution d'un royaume dans la Terre promise. L'affaire a été sérieusement étudiée, — cela s'appelle le *Sionisme;* — elle a été discutée dans un congrès réuni à Bâle cette année même dans ce but. Il n'a abouti, il est vrai, qu'à la création d'une nouvelle banque juive internationale; mais cela aussi est un signe, et le moins équivoque, du progrès dont nous parlons.

Non certes, le nationalisme juif ne va pas « s'effaçant peu à peu », comme le dit M. Théodore Reinach ; c'est vrai peut-être pour quelques rares esprits très distingués et que leur supériorité même place en dehors de la loi commune. Mais ici comme ailleurs les exceptions confirment la règle; cent ans après l'émancipation qui lui a ouvert l'entrée de la société chrétienne, Israël n'est ni absorbé, ni assimilé : Israël fait bande à part, soit à cause que la société restée plus

chrétienne qu'elle ne le croit se ferme devant lui, soit plus encore parce que lui-même se retranche dans son isolement orgueilleux, méprisant et opiniâtre. La séparation n'est guère moins tranchée qu'au temps où les lois constitutionnelles de l'État le tenaient à l'écart; l'antagonisme demeure ce qu'il était, avec un surcroît de méfaits, de rancunes et de colères.

Tel est le bilan de la situation cent ans après la proclamation de l'évangile révolutionnaire substitué à celui de Jésus-Christ.

C'est une faillite, entre tant d'autres, à mettre au compte des rêveurs présomptueux et malfaisants qui ont rejeté les principes chrétiens de l'ordre social pour mettre à la place leur phraséologie sonore et vaine. Cette faillite lamentable a été longuement exposée par un Anglais, M. Courtenay Bodley, dans un ouvrage remarquable qu'il vient de publier sur l'état actuel de la France, pour laquelle il se montre d'ailleurs plein de sympathie[1]. « Il y a, dit-il, une nation envers laquelle les Français se montrent plus rancuniers qu'envers les Allemands, plus irascibles qu'envers les Italiens, plus injustes qu'envers les Anglais. C'est aux Français eux-mêmes que les Français témoignent une animosité plus sauvage, plus constante et plus inique qu'aux gens de toute autre race. Or, cette âpreté particulière des Français envers leurs compatriotes date précisément de la Révolution, c'est-à-dire de l'époque où le principe de la fraternité fut officiellement proclamé. »

Chez nous aussi, les apôtres des immortels principes constatent avec des airs navrés l'écroulement de leurs illusions. Les tracasseries et les injures dont on poursuit les Juifs leur paraissent de monstrueux anachronismes ; ils n'en peuvent croire leurs yeux ni leurs oreilles ; c'est plus que de la surprise, c'est de l'ahurissement. Comment ! cent ans après la Révolution, nous en sommes là ! C'est sur une terre française qu'on crie : A bas les Juifs ! Le fanatisme religieux du moyen âge relève la tête ! C'est à se voiler la face. A propos des accidents de laboratoire arrivés à Vienne, il y a quelques semaines, le grave journal huguenot, *le Temps*, publiait un premier-Paris

1. *France*, London, Longman, 1898. 2 vol. in-8.

sous ce titre : *Deux pestes*. L'une, c'était la bubonique, et l'autre... l'antisémitisme, bien plus dangereuse que la première.

Cet effarement a quelque chose de comique pour ceux qui n'ont jamais cru que les formules de la Révolution eussent la vertu de transformer la nature humaine; mais l'indignation qui l'accompagne paraîtra tout au moins étrange à ceux qui prennent la peine de se souvenir et de regarder autour d'eux. Eh quoi! c'est seulement depuis que les Juifs sont en cause que la liberté religieuse est violée en notre pays! Les vingt ans de guerre au catholicisme, guerre qui, pour n'avoir pas toujours été franche et loyale, n'en a pas moins été sans trêve ni merci, l'oppression plus ou moins dissimulée des consciences, l'expulsion des religieux à main armée, la spoliation fiscale des communautés, tout cet ensemble de mesures légales et de procédés administratifs qui ont pour but de molester les catholiques, de les évincer de partout, et comme dit M. Bodley, « de frapper d'incapacité officielle une religion reconnue par la loi, en sorte qu'un citoyen français dépendant de l'État n'est pas libre d'aller à la messe le dimanche, sans risquer son pain et celui de sa famille », tous ces attentats, toutes ces persécutions, toutes ces manifestations d'un fanatisme à rebours sont choses sans conséquence; la sereine tolérance introduite dans nos mœurs par la Révolution ne s'en émeut pas; elle ne se sent blessée que quand on touche aux Juifs.

On affecte de croire que le mouvement antisémite est dû à la passion religieuse du chrétien contre le juif. La tactique est plus habile qu'honnête. Non, tous les griefs qui attirent l'orage sur Israël ne sont pas d'ordre religieux. A cet égard, l'antisémitisme contemporain ne diffère pas de celui du moyen âge. C'était l'homme de l'usure et de beaucoup d'autres besognes vilaines et perfides que nos aïeux haïssaient et traquaient dans le Juif bien plus que le descendant des bourreaux du Christ. Il n'en va pas autrement à l'heure présente. Qu'on interroge les Arabes algériens ou les fermiers de Galicie. Quant aux pays plus avancés, où l'on opère plus en grand, comment empêcher de remarquer que les financiers

juifs amassent des fortunes scandaleuses; qu'une famille israélite possède à elle seule plus que toutes les communautés religieuses de France; que ces richesses proviennent non du travail, mais de l'agiotage, de la spéculation plus ou moins louche; que, dans toutes les pirateries financières, on trouve la main du financier et du courtier juif; enfin, qu'à la suite de tous les effondrements, de tous les désastres où s'engloutit l'épargne des petits et des humbles, l'opulence d'Israël monte toujours? Non, l'assaut livré en ce moment à la synagogue ne vient pas de l'église; s'il y a des catholiques parmi les assaillants, ils ne sont ni les plus nombreux, ni les plus ardents, et, s'il en est quelques-uns parmi les chefs, ceux-là sont eux-mêmes passablement irréguliers et insoumis vis-à-vis des chefs de l'Église militante.

Et pourtant il serait faux de dire que le sens chrétien n'a pas une part dans l'insurrection actuelle contre les Juifs. Il y aura toujours un germe d'antisémitisme dans l'âme d'un peuple baptisé. De son côté, la race juive porte l'antichristianisme dans ses moelles. L'Israélite est plus irrémédiablement antichrétien que le chrétien n'est antijuif. Ce n'est pas le Talmud, et pas même la Bible, qui a apporté au monde le correctif divin des haines instinctives : « Aimez vos ennemis; priez pour ceux qui vous font du mal. » Les juifs libres penseurs se rendent compte de cet antagonisme irréductible qui, en dépit de toutes les lois, condamne leur nation à un isolement humiliant et pénible. Et c'est pourquoi ils appellent de leurs vœux l'avènement de l'universelle « indifférence religieuse qui est la conséquence de l'évolution philosophique et scientifique ». C'est sous cette forme que M. Théodore Reinach salue le Messie sur lequel reposent désormais les espérances d'Israël.

A cet égard, les libres penseurs juifs sont en parfaite communion d'idées avec les sectaires de toute provenance, pour qui le grand obstacle à la fraternité entre les hommes, c'est la religion.

La religion, voilà l'ennemi!

Ce mot, avec ses variantes, résume le programme d'action aussi bien que la doctrine. Et c'est ainsi que l'égalité et la fraternité, en dehors de toute religion, aboutissent après cent

ans à la guerre religieuse, ou plutôt à la guerre contre la religion du pays, avec son effroyable cortège de discordes, de déchirements et de ruines, avec, en perspective, l'inévitable affaiblissement et la décadence finale de la France.

Le vieux droit public chrétien, par ses sévérités contre les Juifs, avait donné à un problème difficile une solution assurément imparfaite. Il faudrait être hardi pour soutenir que celle d'aujourd'hui est de tout point préférable. Les Juifs y ont assurément gagné beaucoup ; mais en est-il de même de la France ?

Joseph BURNICHON, S. J.

UNE CANONNIÈRE FRANÇAISE

DANS LE FLEUVE BLEU

(Troisième article[1])

I

Nous remontions lentement le fleuve, à cause du brouillard dont nous étions enveloppés, et comptions être en vue de Ngan-king vers trois heures de l'après-midi. Soudain un cri s'élève de la machinerie : une tige du tiroir à vapeur venait de se briser. Force nous fut de jeter l'ancre, pour réparer l'avarie. Nous n'étions qu'à huit milles de Nankin, et nous passâmes là toute la journée. Partis le lendemain, à cinq heures du matin, nous étions en vue de Ou-hou à une heure. Un moment d'arrêt, juste le temps de saluer les Pères et de nous rembarquer. Contrairement à l'usage, la *Comète* marcha une partie de la nuit et ne stoppa que vers dix heures. Nous reprenions notre course, à la vitesse *maxima*, avant l'aurore, le 16 décembre. Vers midi, la tour de la pagode de Ngan-king laissa apercevoir sa flèche pointue et ses multiples étages à toits recourbés.

J'aperçus bientôt dans le lointain, sur la route qui longe le fleuve, des cavaliers courant de toute la vitesse de leurs chevaux. « Tenez, commandant, dis-je à M. Simon, voilà pour nous, nous sommes signalés. — Bah ! bah ! répliqua-t-il d'un ton bourru, vous rêvez, Père. — Mais non, pas autant que vous croyez. — Ce sont tout bonnement les courses. — Des courses en Chine ! cela se voit sur les concessions, mais pas ailleurs. » Il ne daigna même pas faire attention à mes cavaliers.

Nous approchions de plus en plus, et déjà je voyais la citadelle et une flotte de jonques couvertes d'une forêt de drapeaux. « Que vous disais-je, commandant; on nous attend,

1. V. *Études*, t. LXXVII, p. 338, 483.

vous le voyez. — Une revue, voilà tout. — Cette manie de se croire à Longchamp ou dans la rade de Brest ! »

Plein des souvenirs de notre premier assaut, M. Simon se refusait obstinément à l'espérance d'une réparation en règle. Nous n'étions plus qu'à cinq cents mètres de la citadelle et nous pouvions apercevoir par-dessus les bastions des mandarins en tenue et de nombreuses troupes en armes. Soudain un éclair sort des embrasures et un formidable coup de canon retentit, suivi de deux autres détonations.

« Est-ce possible ? murmure le commandant ; le Père disait vrai. Canonniers, à vos pièces ; rendez le salut, hissez le grand pavillon. » Ému, la lèvre tremblante, sentant l'ivresse du triomphe et de la juste revanche lui monter au cerveau, il vint me serrer la main en me disant : « Vive la mission et vive la France ! » Jamais, j'en suis sûr, il n'oubliera, pas plus que moi, la joie indicible de cet instant qui effaçait les tristesses, les fatigues et les découragements de six mois d'une lutte à laquelle on ne voyait plus d'issue honorable. Nos canons répondirent allègrement aux feux de la citadelle et aux mortiers des jonques, qui crachaient aussi la poudre en notre honneur. Il était une heure de l'après-midi.

Dès que nous eûmes jeté l'ancre, je descendis seul à terre pour m'enquérir auprès du P. Joret du moment de la réception. Il me dit que ce serait le soir même, plutôt tout de suite. Toutes les troupes de la ville nous attendaient l'arme au pied depuis la veille et avaient hâte d'en finir. Je fis préparer rapidement les habits de cérémonie et m'en retournai vers la *Comète*.

Sur le chemin, un officier chinois à cheval m'arrêta, en me disant que le commandant approchait avec son escorte. En effet deux chaises, l'une verte, l'autre bleue, arrivaient au pas accéléré des porteurs, flanquées de quatre hommes et d'un caporal. Les officiers étaient en grand uniforme. Je revêtis le mien précipitamment, et notre cortège se mit en marche vers le palais du gouverneur.

Nous rejoignons bientôt la grande artère de la ville et la suivons lentement, entre deux haies de soldats armés de

lances ou de fusils. Toute la garnison de Ngan-king était là pour nous rendre les honneurs, sur un parcours de deux bons kilomètres. Les clairons sonnent, les tambours battent aux champs. Une foule silencieuse était massée derrière la haie de soldats, s'écarquillant les yeux pour voir passer ces redoutés diables d'Europe, qui forçaient les plus gros mandarins de l'empire à leur faire si solennellement amende honorable.

Quand nous arrivâmes aux immenses cours qui précèdent le palais, un spectacle vraiment grandiose s'offrit à nous. Un fourmillement de têtes humaines remplissait les abords, contenu par une double ligne de troupes au port d'armes. Les officiers en grand uniforme, chamarrés de colliers et de brillantes broderies multicolores, l'épée au clair, se détachaient sur le front des troupes. Au fond de la longue avenue se dressait la grande porte devant laquelle, six mois auparavant, nous avions attendu pendant une heure et demie. Que le spectacle était différent; combien différentes aussi les pensées qui s'agitaient en nous!

Le canon lança une triple salve et la musique nous déchira le tympan de ses notes criardes.

Nous passons devant le mur d'honneur, qui fait face à la grande porte d'entrée dans toute maison chinoise importante. Il est orné de l'animal fabuleux, qui darde ses yeux flamboyants sur l'image du soleil et dilate ses immenses mâchoires pour l'engloutir. Symbole de ces mandarins dont la cupidité convoite les richesses du peuple, pour ne trouver, en fin de compte, que la ruine et la mort, comme le monstre qui, poursuivant follement ce soleil jusqu'au bout de sa course, finit par être enseveli dans les flots de l'Océan.

Nous voici devant le grand portail : les deux battants s'ouvrent pour nous livrer passage. Nous descendons de nos chaises et entrons dans une salle quadrangulaire, ressemblant beaucoup à un théâtre à ciel ouvert. A gauche et à droite du vaste parterre se déploient plusieurs rangs de soldats, tenant en mains leurs étendards, hauts de cinq ou six mètres, vraie forêt de mâts d'où flottent des centaines de drapeaux, mêlant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel au gré du caprice le plus bizarre. En avant des soldats, sur deux

lignes, se tiennent immobiles une quarantaine de mandarins, les militaires d'un côté, les civils de l'autre. Le gouverneur est debout, au fond, sur une espèce de scène où l'on accède par un petit escalier en pierre. Derrière lui, un interprète et les deux principaux mandarins préposés au tribunal des affaires étrangères.

Arrivé devant Son Excellence, le commandant fait le salut militaire, que le gouverneur reproduit avec une risible maladresse ; il avait l'air de se gratter le front. Puis nous marchons à travers une sorte de galerie, formée de superbes colonnes, jusqu'au grand salon témoin jadis de nos orageux débats. Là, selon la coutume, les saluts recommencent et nous nous asseyons, le commandant à la première place, moi à la seconde, M. Kerhuel à la troisième, et le gouverneur à la quatrième. J'avais voulu céder ma place au grand mandarin ; M. Simon s'y opposa : « Non, non, Père, dit-il, une humiliation de plus leur apprendra qu'on ne se moque pas de nous. »

S'adressant alors au gouverneur : « Excellence, dit le commandant, votre courtoisie d'aujourd'hui efface un peu le souvenir des insolences de votre prédécesseur ; je retrouve chez vous le savoir-vivre que j'ai été habitué à rencontrer dans les nombreuses relations que j'ai eues avec les autorités de votre noble pays. J'ai combattu autrefois sous les ordres de Courbet, et j'ai passé en Chine une grande partie de ma carrière. Depuis lors, rien n'était venu troubler la bonne harmonie qui règne entre nous et les mandarins chinois. »

L'évocation de l'amiral Courbet produisit une sensation d'autant plus profonde que le préposé des affaires étrangères, présent à la séance, était le frère du fameux Tchang-Pe-Luen qui avait été chargé, en 1884, de défendre Fou-tcheou contre la flotte française, et qui avait répondu à l'ultimatum de l'amiral par cette folle bravade : « Tirez, nous ne vous craignons pas. » Courbet n'attendait que cette réponse ; on sait le reste. Dès le premier coup de canon, Tchang-Pe-Luen s'enfuit à vingt li de là et envoya un parlementaire pour traiter. C'était trop tard. Il eut beau écrire à Pékin des rapports où il flétrissait la lâche agression des

Français, qui tiraient sans lui donner le temps de se préparer à la défense; il eut beau se vanter d'avoir dirigé personnellement de son poste d'observation, à vingt li du champ de bataille, la brillante défense de l'armée impériale, d'avoir coulé plusieurs vaisseaux français, entre autres la *Comète* elle-même, si j'ai bonne mémoire : il n'en était pas moins dégradé par l'empereur, et la *Comète*, à l'heure actuelle, arborait bravement son pavillon devant Ngan-king épouvanté.

Messieurs les Chinois, on le devine, n'étaient point à leur aise. Le pauvre gouverneur faisait force saluts de politesse, suppliant le commandant de ne pas rappeler le passé. Il protestait qu'il s'efforcerait toujours de vivre en bons rapports d'amitié avec les Français.

« Je prends acte de vos promesses, répliqua M. Simon; mais il me reste une communication à vous faire au nom de mon chef, l'amiral de Beaumont. Il a appris avec peine que, depuis une dizaine d'années et plus, la population du Nganhoei, soutenue ou poussée par ses mandarins, ne cessait de susciter des ennuis de tout genre à nos missionnaires. On entrave leur ministère, au mépris des traités, on leur interdit l'accès de certaines contrées; on leur défend d'acheter des immeubles ; on les insulte; on les frappe, comme dernièrement à Sou-kia-pou. Il faut à tout prix que cela cesse et que toutes les affaires pendantes soient rapidement réglées; sinon l'amiral se verra forcé d'entretenir en permanence, dans le fleuve, une flottille de canonnières ! »

Cette menace fut prise au sérieux, et le pauvre petit vieux gouverneur eut un frisson qui le secoua comme une décharge électrique.

Il nous invita à nous asseoir à une table somptueusement servie. Le goûter s'ouvrit par un énorme bol de nouilles placé devant chacun de nous; puis vinrent les hachis de viande sucrée, les pâtés aux fines herbes, les tranches de mortadelle, les bouchées à la reine, les croquettes de volaille, les fritures, les pâtisseries, les fruits secs et confits, les oranges et les pamplemousses : tout ce que la science d'un Vatel chinois peut inventer de plus exquis se succéda en

feu roulant pendant une heure. Le tout arrosé de porto, de champagne, de chartreuse, d'eau-de-vie de riz, servis dans de superbes verres de cristal ou des coupes d'agate grandes comme un dé à coudre.

« Ma parole, disait le commandant, ils ont juré de nous empoisonner ou de nous faire rentrer chez nous à quatre pattes. » Mais, malgré les provocations à boire, nous étions sobres comme des membres d'une société de tempérance et laissions passer le défilé de ces innombrables allume-cœur, en savourant le parfum de délicieux manilles.

Le gouverneur s'efforçait par ses amabilités de prévenir de nouvelles évocations de Courbet. Il entretenait une de ces conversations folichonnes que connaissent tous ceux qui ont eu quelques relations avec les grands hommes de l'empire du Milieu : « Fait-il chaud dans votre noble pays ? Y construit-on des maisons comme en Chine ? Y sème-t-on le riz, le blé ? De quoi s'y nourrit-on ? » Une foule de sottes questions faites non pour s'instruire, mais pour tuer le temps ou cacher son embarras. Vainement cherchions-nous à donner à la conversation un tour plus sérieux en parlant sciences, écoles, chemins de fer, canons, armements, etc.

Le « Grand homme », poussant l'amabilité à l'extrême, faisait circuler un bijou de tabatière taillée dans une pierre précieuse, nous invitant à y puiser, avec une petite spatule en or, la poudre jaune dont il se délecte. « Merci, disait le commandant, je n'use pas de ce plaisir de roi. »

Nous partîmes enfin après une longue séance de plus d'une heure. On nous rendit les mêmes honneurs qu'à l'arrivée. Mandarins et soldats étaient restés dans la même attitude pendant toute la visite. Nous défilâmes de nouveau entre deux haies de soldats, dans le long trajet du tribunal aux rives du fleuve. Les clairons et les tambours nous précédaient, jouant des marches de procession qui suggéraient au commandant cette boutade : « Ils me prennent pour l'empereur ou pour le bon Dieu ! »

Sur la berge du fleuve, une foule immense de curieux stationnait pour nous voir, et les satellites ne purent nous ouvrir un chemin jusqu'à notre chaloupe qu'en distri-

buant de droite et de gauche des volées de coups de rotin.

Le commandant était ravi de la réparation; nous n'aurions jamais imaginé qu'on nous fît tant d'honneurs. Les angoisses de la lutte étaient bien oubliées. Le soir nous dînâmes à bord, repas plein d'expansion et de franche gaieté. A la fin, le commandant fit tirer du meilleur coin de sa cave sa meilleure bouteille de champagne, que l'on baptisa la « bouteille de la victoire », et l'on but à la paix de la mission, à la prospérité de la France et de cette belle marine, si féconde en généreux caractères et en nobles dévouements.

II

Le 17 décembre était jour férié pour les Mandchoux. Le gouverneur dut donc remettre sa visite au 18. Elle eut lieu à une heure de l'après-midi. Quand le « Grand homme » parut sur la berge, les nombreuses barques pavoisées firent feu de tous les canons et une chaloupe à vapeur remorqua jusqu'à nous les deux grandes jonques qui amenaient sur la *Comète* le gouverneur et sa suite. Elles s'avancèrent avec la lenteur et la majesté de mandarins en cérémonie ; coque et mâture disparaissaient dans les plis bigarrés des oriflammes accrochés à tous les cordages. Le commandant et moi attendions à la coupée; par derrière, les officiers en grande tenue, les marins sous les armes, les canonniers à leurs pièces. Elle était belle la petite *Comète* dans cet appareil de fête ; mais, pour laisser à nos visiteurs une salutaire leçon, elle gardait aussi cette allure martiale qu'elle avait eue, quand, forçant bravement les passes de Pak-nam, à travers un chenal semé de torpilles, sous le feu d'innombrables batteries, elle allait à Bankok imposer ses conditions au roi de Siam, Chulalongkorn.

Le gouverneur ne parvenait pas à cacher son inquiétude, en mettant le pied sur le pont de cette pimpante canonnière. On lui fit passer l'équipage en revue; mais c'est à peine s'il osait regarder en face ces hommes impassibles, rangés sur son passage dans un alignement irréprochable. J'entendais derrière moi des officiers chinois faire leurs remarques sur

la belle tenue de cette troupe d'élite. Ensuite, on fit mouvoir sans effort sur leurs pistes les grosses pièces de 14; j'expliquai, en quelques mots, le rôle qu'avait joué la *Comète* à Bankok, je montrai l'endroit où un obus vint tuer deux canonniers, les écorchures des balles et des boulets, nobles cicatrices incrustées dans un bastingage, enfin la plaque commémorative de ce hardi coup de main, un écusson de cuivre cloué au grand mât et portant l'Éléphant de Siam, surmonté d'une comète à longue queue.

Le pauvre vieux mandarin ne goûte point les épopées guerrières ; aussi fut-il visiblement satisfait quand, descendu dans la cabine du commandant, il put s'asseoir, le ventre à table, le dos à un bon poêle ronflant.

On nous avait annoncé quatre visiteurs, ce qui faisait, avec le commandant, M. Kerhuel et moi, sept personnes à table. Comment loger tant de monde dans le salon si étroit du commandant ? Enfin, on se serrerait un peu, et les gens pourraient tout juste faire le service en rasant les cloisons.

Son Excellence était accompagnée d'un général, d'un autre officier supérieur et d'un interprète, celui que nous avions, on s'en souvient, surnommé *good bye*.

A peine étions-nous assis, que deux nouveaux officiers chinois vinrent grossir le nombre des convives. Impossible de leur faire prendre place à table ; on ajouta dans un coin un petit guéridon avec deux couverts. Le salon était plein comme un œuf. Le gouverneur eut peine à se contenir à la vue des deux intrus : il avait défendu à qui que ce fût de descendre ; mais eux demeuraient impassibles. Ils étaient apostés par le trésorier et le grand juge comme espions, chargés de prendre note de tout ce qui pourrait compromettre le gouverneur. L'omnipotence de leurs patrons sous l'administration précédente semblait si bien leur assurer l'impunité, que, malgré les ordres formels, ils avaient cru pouvoir en prendre à leur aise à l'heure actuelle. Pour le dire tout de suite, néanmoins, ils ne furent pas plutôt rentrés chez eux qu'ils reçurent avis de leur dégradation, et toutes les influences mises en jeu ne purent les faire réintégrer.

Le commandant Simon n'avait pas voulu se laisser dépas-

ser par un Chinois : dessert, vins et liqueurs furent prodigués avec une libéralité sans pareille.

J'étais assis à côté du gouverneur et l'entretenais des affaires de notre mission, l'assurant que jamais il ne verrait surgir de difficultés entre nous et les mandarins, partout où ceux-ci ne montreraient aucune hostilité de parti pris à notre égard. Je le priai, en conséquence, de prêcher à ses inférieurs la justice et la bienveillance. Nous ne demandions qu'à vivre en bonne harmonie sous l'observation réciproque des traités, mais nous ne souffririons nulle part qu'on foulât aux pieds les accords conclus avec la France. Leur oubli avait trop souvent amené, comme à Sou-kia-pou, de regrettables conflits, que nous espérions ne jamais voir se renouveler sous son sage gouvernement.

Son Excellence m'assura de sa protection dans toute l'étendue de sa juridiction. Elle me supplia d'exhorter mes confrères à la patience et à la prudence, selon les préceptes de notre religion. — « Prudents et patients, Grand homme, nous l'avons été beaucoup trop à mon avis; on a pu prendre cela pour de la peur et de la faiblesse. Croyez qu'il n'en était rien. Nous n'avons rencontré presque partout, sous votre prédécesseur, que malveillance et duplicité, et il a fallu que la mesure fût comble pour nous faire sortir de notre prudente réserve au sujet de l'affaire de Sou-kia-pou. Je puis vous dire, Grand homme, de la part du consul général et de l'amiral des mers de Chine, que la France est décidée à réprimer rigoureusement toute provocation. »

Le commandant, à qui je traduisais mes paroles au fur et à mesure, m'appuyait ferme : « Oui, oui, Père, disait-il, en tordant sa grosse moustache, une flottille de canonnières dans le Kiang, moi pour la commander, et je vous garantis que cela marchera bien ! »

Mon pauvre Fou-T'ai n'était point à la noce. Il semblait avoir hâte de sortir de ce guêpier. Il m'assura, en terminant, qu'il nous accorderait partout une protection efficace : il ne me demandait en retour qu'une promesse, c'est qu'avant de faire des achats d'immeubles dans de nouvelles localités, nous en donnassions toujours avis aux mandarins locaux. — La bombe éclata : « Jamais, Grand homme; cela ne regarde

ni vous, ni vos mandarins subalternes. Nous avons droit, de par les traités, d'acheter où bon nous semble, à Ngan-king comme à Pékin et partout ailleurs, sans que vous ayez à intervenir, lorsque les négociations ont suivi un cours régulier. — Mais je ne vous demande cela qu'afin de vous assurer le concours et la protection des autorités. — Partout où elles sont intervenues, Grand homme, elles nous ont suscité des obstacles et nous ont évincés, en recourant même à l'émeute. Au reste, la convention Berthemy, qui consacre nos droits en ce point et demeurée lettre morte jusqu'à ces derniers temps, vient d'être exhumée par M. Gérard, ministre à Pékin, et devra désormais être appliquée dans toute sa teneur. Vous devez en avoir connaissance. »

« Pourquoi vous animez-vous, Père ? » demanda le commandant. Je le lui dis en quelques mots. Il donna un coup de poing sur la table et roula des yeux à faire trembler un démon. « Ah ! vieux renard de bonze, tu as été gentil jusqu'ici et voilà qu'au moment de partir tu laisses percer le bout de l'oreille ; aurais-tu envie que j'ordonne machine en avant, pour t'emmener faire une promenade sur les boulevards de Chang-hai ? » Ce fut inutile de traduire ces paroles, notre petit vieux coula en douceur, reconnut tous nos droits et leva la séance, après mille protestations d'éternelle amitié.

Nous partîmes presque aussitôt pour la résidence, où un dîner d'adieux devait réunir officiers et missionnaires. Arrivé chez le P. Joret, je fis avertir l'interprète anglais du gouverneur que j'avais un mot à lui dire. Il arriva en hâte. J'emmenai le commandant pour assister à notre entretien. Il s'agissait d'élucider la question qui nous avait divisés en dernier lieu.

Je pris un exemplaire de la convention Gérard-Berthemy pour la lui faire lire, s'il l'ignorait, et la lui commenter au besoin. Chose incroyable, il l'ignorait, lui délégué aux affaires étrangères ! Cela montre le cas que fait le Tsong-li-ya-men des traités passés avec les nations étrangères, puisqu'il n'en donne même pas connaissance aux officiers spécialement chargés de l'exécution.

L'interprète voulut emporter mon exemplaire pour le mon-

trer au gouverneur ; je ne le lâchai pas, car nous en avions besoin. Le commandant voulant jouer encore une fois de l'argument de la flottille, interpella vivement l'interprète : « Ah ! çà, dites donc, *Good bye...* » M. Hoang, prenant à la lettre le sobriquet que nous lui donnions entre nous, se leva et avec le meilleur sourire et mille salamalecs, nous dit en nous serrant la main : *Good bye*, *good bye*. Les efforts que nous fîmes pour ne pas éclater de rire, nous rendirent presque malades. Ainsi se terminèrent en comédie toutes nos luttes auprès des mandarins de Ngan-king.

Le soir, après souper, je fis mes adieux au cher commandant et à ses officiers. J'avais le cœur bien gros, et quand je voulus, dans une chaude poignée de main, dire merci à mon brave protecteur, je me sentis comme saisi à la gorge et suffoqué par l'émotion, et ne pus exprimer ma reconnaissance que par un sanglot. M. Simon, aussi ému que moi, tourna la tête et partit sans regarder en arrière. Nous avions tous les deux combattu ensemble le bon combat, et il s'était formé entre nous une intimité, une fraternité que rien ne saurait détruire. Que Dieu le garde et lui rende au centuple ce qu'il a si généreusement fait pour notre mission !

III

Le 19 décembre, de bon matin, je quittais Ngan-king en chaise à quatre porteurs, la première chaise que les porteurs avaient appelée *tou-ti-miao*, « pagodine », à cause de son étrange forme, quand ils avaient amené le P. Twrdy à Ngan-king, huit mois auparavant. Elle allait enfin revoir son pays d'origine, rapportant la « face » aux chrétiens de Lou-ngan. Rude voyage que celui-là : six jours pleins sous la pluie, la neige et un terrible vent du nord.

J'arrivais enfin dans ma section, le 24 décembre, au soir, avec le divin Enfant de la crèche ; je ne pouvais souhaiter de meilleurs auspices. On me reçut au bruit des pétards, avec la curiosité légitime qui s'attachait à ma personne. Du reste, aucune manifestation ni dans un sens ni dans l'autre. Il était clair cependant que je n'apportais pas la joie aux anciens persécuteurs.

Dès le surlendemain, je m'occupai de pousser l'exécution des mesures convenues à Chang-hai. Le « wei-yuen » ou délégué du gouverneur, qui devait m'accompagner à Sou-kia-pou, n'arriva en effet de Ngan-king que le 27 décembre. Cela me fit un jour de repos en compagnie du cher P. Rodet, que je trouvai bien fatigué à la suite des rudes épreuves qu'il avait eu à subir, lui aussi, pendant ces six mois. Il avait déjà eu, cependant, la consolation de voir disparaître de partout les odieuses inscriptions, les cartels injurieux, les pierres commémoratives érigées en haine des missionnaires avec une scandaleuse profusion. Tous ces monuments, qui chantaient la gloire de l'ancien préfet, avaient été impitoyablement détruits, en dépit de toutes les protestations.

Le mandarin avait obéi aux ordres de ses supérieurs avec un zèle plutôt exagéré, puisqu'il avait détruit plusieurs monuments inoffensifs, qui n'étaient point mentionnés dans notre contrat. Il voulut agir promptement, pour prévenir une redoutable opposition. Il excita contre lui les colères des lettrés, mais la réparation de notre honneur n'en fut que plus éclatante.

Il me suffira maintenant, pour clore ce long récit, de transcrire une lettre que j'écrivis au R. P. Supérieur au lendemain de mon retour de Sou-kia-pou.

Elle relate en détail la réception qui me fut faite dans ce pays où fermentait tant de haine contre nous.

Lou-ngan-tcheou, le 3 janvier 1897.

Je reviens à l'instant de Sou-kia-pou et suis heureux de vous dire que tout s'est fort bien passé. Mes os sont intacts et notre « face » aussi pleine que nous pouvions le désirer.

Dès le 26 décembre, je portai ma carte et rendis visite au principal mandarin de Lou-ngan, un Mandchou de la forte race, face ronde comme le soleil, un type de bonheur et de beauté! Il me fit une réception très hautaine, qui m'impressionna mal à son égard. Sou-kia-pou vint tout de suite sur le tapis. Je ne répondis que d'une manière évasive, parce que le délégué n'était pas encore arrivé. D'ailleurs, il y avait une telle foule dans et devant le tribunal, que mes paroles

eussent fait en un instant le tour de la ville, pour être commentées de façons diverses.

Je me bornai donc à dire que j'avais vu les belles manifestations de Nankin et Ngan-king, et espérais que le mandarin de Lou-ngan ne nous serait pas moins favorable. Il me répondit qu'il avait des ordres et qu'il s'en tiendrait aux instructions de ses supérieurs.

Il me fit asseoir alors devant une table servie à l'européenne, avec du champagne chaud dans les verres! *Inter pocula* je portai plainte contre son portier, qui s'était permis de me désigner par un terme peu respectueux et de recevoir assez grossièrement celui qui portait ma carte. Il me promit de le punir, et nous nous quittâmes.

Je fis le jour même une visite à tous les mandarins et notables, uniquement pour remettre ma carte. Mon verre de champagne chaud me gênait. Je rentrai à la maison assez mécontent de ma première sortie.

Le lendemain, après ma messe, on vint m'avertir que le délégué du gouverneur, arrivé la veille, m'envoyait un présent. C'était une chèvre qu'il avait achetée à Ngan-king et qu'il m'avait envoyée chez le P. Joret, pour me l'offrir comme provision de voyage. J'étais parti deux heures auparavant. Le messager se mit à ma poursuite, mais la pluie l'empêcha de me rattraper. J'en remercie le bon Dieu ; qu'aurais-je fait de cette bique, sèche comme une savate et morte peut-être du choléra ?

27 décembre. — Mon *wei-yuen*, M. Tcheng, un natif du Kiang-si, arrive chez moi. C'est un jeune homme de trente ans, sans aucun extérieur, timide, ne sachant pas dire deux mots sans bégayer. Il n'a pas dû se laver la figure pendant les huit jours qu'a duré son voyage, car il est noir comme un Africain.

Après quelques mots échangés au salon, je le fais monter à la salle de récréation, pour causer plus aisément. Il désire me conduire immédiatement à Sou-kia-pou, pour retourner aussitôt à Ngan-king, où il a laissé tous ses habits. Je lui dis que je ne saurais aller à Sou-kia-pou avant que le terrain ne soit acheté, la réparation devant être le dernier acte de notre

accommodement. Cela semble horriblement l'ennuyer. Le gouverneur ne l'a envoyé que pour me conduire à Sou-kia-pou et exhorter les notables à me trouver un terrain.

Je débats ensuite les autres formalités de la réparation : pétards, étoffe rouge, cortège mandarinal, musique, visite des notables, du mandarin militaire, des chefs de corporation, de Tchou-Kia-Tcheng, Yu-Tchang-Fa et Yao-Fong-Y, c'est-à-dire des deux coupables dégradés et du grand meneur des émeutiers. Je demande même qu'on m'offre des inscriptions d'honneur. Le délégué, qui est un imbécile, tremble de tous ses membres et déclare qu'il n'a aucune mission pour fixer ce dispositif. Il part sans rien décider, après une séance d'une heure et demie. Il était midi passé. Le mandarin s'était annoncé pour une heure. Il me restait juste le temps de prendre une tasse de bouillon avant son arrivée.

C'était une nouvelle bataille qui allait commencer. Elle fut chaude, et je dus rabattre beaucoup de mes prétentions. Ki-Ta-Jen, mon Mandchou, me fit comprendre que je devais sans tarder aller recevoir la réparation à Sou-kia-pou. Les habitants, atterrés par l'arrangement survenu, quand ils croyaient tout fini, et par sa promptitude à exécuter les clauses de l'enlèvement des inscriptions, de la dégradation des coupables, etc..., se soumettraient à la réparation, ce qu'il ne pouvait garantir en cas de retard. De plus, disait-il, il était absolument impossible d'acheter le terrain dans un délai de vingt jours. Toutes les rues de Sou-kia-pou étaient, en effet, couvertes d'affiches menaçantes pour quiconque nous vendrait. — Indépendamment de cela, j'avoue qu'il m'avait toujours semblé, à moi aussi, impossible de procéder si promptement, et j'en avais même fait l'observation à M. de Bezaure, quand il fixa le terme avec M. Tsai, à Chang-hai.

Le mandarin ajouta que si nous n'allions pas à Sou-kia-pou avant l'achat, c'était rejeter la réparation à un mois ; car il va enfermer les sceaux le 19 de la lune. Le mandarin titulaire de Lou-ngan arriverait peut-être sur ces entrefaites et j'aurais à me débrouiller avec lui.

Toutes ces considérations m'ébranlèrent, surtout la dernière. Le mandarin actuel est énergique et semble disposé à

aller jusqu'au bout de ses instructions. Il les a même de beaucoup dépassées, en enlevant du tribunal et de la ville tout ce qui parlait de l'ancien mandarin, quand il aurait pu se borner strictement à faire disparaître une seule inscription offerte par Sou-kia-pou. Je demandai donc quelques heures pour réfléchir et consulter mes confrères. Le mandarin me dit que je pouvais être tranquille pour le terrain. Je l'aurai, car nous chercherons tous les deux, chacun de notre côté, et nous savons qu'il y a des gens désireux de vendre.

Il finit par m'inviter à dîner pour le lendemain. J'acceptai, dans la conviction que cela ferait bonne impression sur la population de Lou-ngan.

Je me rendis au Ya-men, vers quatre heures, le lundi 28 décembre. Foule immense à la porte. Le mandarin me traita aussi aimablement que possible. Nous étions cinq à table. Tout le monde s'étonnait de voir un Yang-koei-tze (« diable d'Europe ») manœuvrer si aisément les bâtonnets. Mais ce qui surprenait bien plus encore, c'était de nous voir causer comme deux vieux amis et d'entendre le mandarin répéter avec affectation « mon bon ami le Père Fei ». Le bonhomme était allumé par le whisky qu'il boit à grands verres. Il voulait m'exciter à lui tenir tête, mais je répondis que « je tenais à retrouver mon chemin jusque chez moi. — Peu importe, vous avez votre chaise. — Oui, mais je ne saurais m'y rendre. — On vous y portera..., etc. »

Je fus sobre comme un anachorète. A la fin du repas, assis sur le canapé chinois, nous fixâmes le cérémonial de ma réception à Sou-kia-pou. Il me précéderait d'un jour pour calmer les esprits et les amener à composition. Moi je partirais le 27 ou le 29 de la lune, c'est-à-dire le 31 décembre ou le 2 janvier, avec le délégué. Il me fixerait le jour, quand il aurait constaté par lui-même les dispositions de la population.

Le dîner de réception aurait lieu le soir même de mon arrivée. Il s'engageait à m'amener les six notables, le mandarin militaire et les satellites. J'aurais voulu que les chefs de corporation vinssent aussi : il refusa de me le promettre.

« Ces hommes-là, me dit-il, sont furieux d'avoir à payer quinze cents taëls et d'avoir été dénoncés au vice-roi et au gouverneur. Ils sont prêts à recommencer dès demain l'affaire du 18 mars, et les brouettiers crient bien haut qu'ils travaillent pour qui les paie. Je ferai mon possible, ajouta-t-il, mais si vous exigez de moi ce qui est au-dessus de mes forces, je ne m'engage à rien. » Et il me dit la fameuse phrase : « Je ne tiens ni à l'argent, ni à mon bâton, ni à ma chaise », c'est-à-dire, je donne ma démission. « Si vous acceptez mes conditions, tout ira bien ; et si la population de Sou-kia-pou veut vous tuer, elle devra commencer par moi-même. »

Cela était dit sans emphase, au milieu du silence de la foule qui assistait aux pourparlers. Je crus de mon devoir d'accepter ses propositions, et je partis après avoir reçu de lui les plus grandes marques d'amitié.

Le mardi, 28 décembre, deux catéchumènes de Sou-kia-pou arrivèrent chez nous épouvantés. On voulait les mettre à mort et l'on s'excitait à recevoir le Père à coups de trique. Les notables accoururent aussi chez le mandarin, lui exposer la situation. Ils se déclaraient impuissants à calmer l'émeute, s'il ne prenait des mesures contre les brouettiers.

Ki-Ta-Jen n'osa pas partir le 30 décembre, comme c'était convenu. Il envoya des satellites et se rendit lui-même à Sou-kia-pou le 1er janvier. Il savait que nous fêtions le nouvel an, il m'envoya des présents superbes. J'en acceptai quelques-uns et il me gronda de n'avoir pas pris la robe et le surtout de soie avec les fourrures qu'il m'avait fait porter. Il vint même me faire visite avant son départ.

Le 1er janvier au soir, le délégué m'envoya dire qu'il partirait le lendemain à onze heures et que je le rencontrerais sur la route. Je lui fis répondre que s'il ne partait à neuf heures et ne venait me prendre chez moi, je n'irais point à Sou-kia-pou. Il dut céder. De Lou-ngan à Sou-kia-pou, on compte quarante li, mettez-en cinquante et vous aurez la vérité : or les porteurs de chaise, surtout avec mon « pagodin » et les chemins défoncés que nous devions parcourir, ne font pas plus de sept à huit li à l'heure. Si donc j'avais consenti aux propositions du délégué, je serais arrivé à

Sou-kia-pou à cinq heures au plus tôt, c'est-à-dire à la nuit. C'était son but.

Le 2 janvier je partis, à la garde des saints Anges. Je fus obligé de maudire mes porteurs, qui prétendaient fumer l'opium tous les dix li. Le délégué m'accompagnait avec satellites et parasol rouge. Nous avions en tout sept chaises et une trentaine d'hommes. Le long du chemin, je priai de tout mon cœur, en parcourant triomphalement cette voie douloureuse du P. Twrdy. Comme je remerciais le bon Dieu d'avoir enfin arrangé, lui tout seul, une affaire si difficile, si embrouillée et si ancienne !

Il plut la moitié du chemin. Vers une heure, le temps s'éclaircit un peu. A quatre heures nous étions à trois li de Sou-kia-pou. J'aperçus de loin une foule immense et des habits rouges. Un soldat accourait avec ma carte. Un mandarin à cheval suivait ; c'était le mandarin militaire de Sou-kia-pou. J'étais en habit de cérémonie, je descendis de chaise et je répondis par un salut à sa génuflexion. Il me dit qu'il venait pour m'introduire. Sept ou huit soldats et des satellites marchaient devant ma chaise, le « Grand homme » suivait à cheval. Bientôt parut en vue tout un cortège d'étendards de toutes couleurs et des musiciens. Quand nous les eûmes atteints, ils se mirent en marche, et les guimbardes de jouer leurs airs les plus criards. A un demi-li du village, trois gardes champêtres en chapeau de cérémonie crièrent de toutes leurs forces sur le passage de ma chaise : « Nous fléchissons le genou pour saluer le Père », et ils me firent la prostration.

Vingt pas plus loin, un groupe de sept à huit personnes en habits de soie et de fourrures attendaient, penauds.. Ils étaient très entourés, c'étaient les notables. Je fis arrêter ma chaise et ils me firent la plus solennelle prostration que j'aie jamais vue. Je leur dis un petit mot poli et me remis en marche, précédé et entouré de ces notables déconfits. Tous les satellites amenés par le mandarin étaient échelonnés sur mon passage. Les pétards faisaient fureur, interrompus de temps en temps par les bombes. Tout ce tintamarre attirait une foule énorme et, quand nous arrivâmes à l'entrée du

bourg, ce fut un tohu-bohu indescriptible. Les chemins étaient horribles et l'on enfonçait dans la boue noirâtre des détritus de toute sorte.

Nos amis les brouettiers étaient massés le long des murs avec toute la population, qui est fort nombreuse. Les yeux fouillaient ma chaise pour apercevoir le diable d'Europe, si malmené naguère. Parfois, les curieux se jetaient sur les brancards pour mieux me contempler. Ils étaient vite écartés par de vigoureux coups de rotin que les satellites ne ménageaient pas. Après avoir marché dans la grande rue, je ne sais combien de temps, ma chaise tourna par une étroite ruelle à gauche et je me trouvai bientôt dans la cour de la pagode *Houo-sin-miao*, où le P. Twrdy avait souffert le martyre durant cinquante-six heures.

Un seul catéchumène avait eu le courage de marcher devant ma chaise : c'est Tchou-Ting-Koei, celui qui habite la maison commune des gens du Chan-si, où commença l'émeute de Sou-kia-pou. Il avait été maltraité dans la bagarre, et ensuite, pendant que nous poussions l'affaire à Chang-hai, on l'avait accusé à plusieurs reprises devant le mandarin, pour nous avoir loué quelques chambres dans cette maison commune dont il avait la garde. Persécuté pendant six mois, il s'était montré très ferme sous l'orage. En venant ostensiblement à ma rencontre, il faisait encore preuve d'intrépidité. On voulut le séparer de moi, quand j'entrai dans la pagode, il faillit même être battu par les satellites ; car le mandarin avait donné ordre d'empêcher païens et chrétiens de me suivre. Je le pris sous ma protection et l'introduisis. Mon catéchiste Ho me dit avoir reconnu dans la foule beaucoup des anciens catéchumènes ; mais, soit ordre du mandarin, soit peur de nouvelles émeutes, ils restèrent mêlés à la foule. J'avais moi-même recommandé de s'abstenir de toute manifestation, la joie du triomphe aurait pu leur faire proférer des paroles qui eussent excité la foule.

Je pris mon logement dans la pagode, où l'on m'avait réservé un grand et beau salon, plus une chambre à coucher. Le délégué lui-même habitait avec ses gens une chambre voisine.

A peine étais-je installé que les *Tong-Che* ou notables, conduits par leur chef, un licencié militaire, vinrent me faire la réparation et me demander pardon. Le mandarin m'avait bien recommandé de ne pas les traiter rudement. Je n'en avais du reste aucune envie, soucieux avant tout de renouer les relations de bonne amitié pour l'avenir. Je leur fis donc un petit sermon et les renvoyai avec de bonnes paroles. Bien m'en prit, car ils partirent contents, et les deux principaux notables, qui avaient eu l'intention de démissionner, conservèrent leur charge. Cela était capital pour nous, le peuple et les marchands les avaient presque décidés à déposer leur mandat. Ils me promirent que désormais nous vivrions en amis et que les faits passés ne se renouvelleraient plus. Ils me prièrent de leur donner avis chaque fois que je reparaîtrais à Sou-kia-pou, pour qu'ils pussent me rendre visite. Les pauvres diables en avaient gros sur le cœur, surtout le grand notable, qui a personnellement déboursé beaucoup d'argent et endossé d'interminables vexations pour avoir voulu à tout prix ménager un accommodement.

Le délégué vint à son tour me faire visite. Il se vanta d'avoir exhorté tout le monde à la paix et à l'exécution de la clause relative au terrain. Il est trop bête pour faire avancer une affaire et je fus avec lui aussi bref que possible.

Le soir, on me servit à moi et à mes gens le dîner de réparation, trente-deux plats. Les notables firent les honneurs. Les autres tables étaient servies chez le mandarin et chez le délégué. Je n'avais voulu inviter que deux catéchumènes ; car tous les autres, ou bien se cachaient, ou bien étaient des faiseurs d'affaires que j'ai refusé de reconnaître comme chrétiens, jusqu'à ce que je puisse personnellement me rendre compte de leur caractère et de leur conduite.

Après le repas, le mandarin vint lui-même me rendre visite. Nous causâmes amicalement pendant quelques minutes. Je lui demandai s'il m'amenait les *Lou-Pang* ou chefs de corporation. « Impossible, Père, me dit-il, ne les humiliez pas davantage ; sinon la foule énorme qui stationne à la porte nous fera un mauvais parti à tous les deux. Leurs amis et

affidés sont mêlés aux gens du dehors, prêts à tout mauvais coup, et je suis incapable de les arrêter. »

Ce Ki-Ta-Jen est un homme franc et je le crois sincère. Néanmoins, j'exprimai la crainte qu'on ne recommençât les émeutes dans l'avenir, si ces chefs de corporation ne venaient s'aboucher avec moi. Il me tranquillisa, en m'apprenant que le matin même il avait fait venir à son hôtel les huit chefs des brouettiers et les avait forcés à prendre l'engagement écrit d'empêcher tout retour offensif. Ils se reconnaissent responsables de tout ce qui peut arriver par la suite et, avec les notables et le mandarinat local, se portent garants de la paix dans l'avenir.

Les notables revinrent alors une troisième fois pour me faire réparation devant le mandarin. Celui-ci les exhorta à vivre en bonne harmonie avec le Père et les *Kiao-Min* (chrétiens); voici en substance son petit discours : « L'affaire de Sou-kia-pou a été une folie, vous vous êtes attaqués injustement à un homme venu ici pour faire le bien. Les Pères parcourent dix fois dix mille li, pour venir de leur lointain pays faire des bonnes œuvres parmi nous. N'allez pas croire qu'ils soient moins bons et moins vertueux que vous, parce qu'ils sont étrangers et portent de longues barbes. Je connais le P. Fei, moi ; son cœur est droit comme sa parole et je me flatte d'être son ami : or, je ne voudrais jamais être l'ami d'un malhonnête homme. Vous ne pouvez lui reprocher qu'une chose, sa religion. Mais sa religion est bonne et reconnue comme telle par l'empereur, qui lui permet de la prêcher. Pour cela, il doit pouvoir s'établir partout, sans que vous ayez le droit de l'en empêcher, et tout Chinois peut à sa guise *manger* sa religion. Nous adorons Confucius, nous ; le Père ne l'adore pas, mais il adore *Tien-Tchou* (Dieu), dont il est l'apôtre. Le Père prêche ici la religion, comme autrefois Confucius prêchait la sienne.

« Cette religion a ses lois, il y a les *Tien-tchou-che-kiai* et les *Chen-kiao-se-koei* (commandements de Dieu et de l'Église). Ces lois défendent aux chrétiens de voler, de mentir, de faire le mal, de violer la femme du prochain ; elles ordonnent d'adorer Dieu, de respecter ses parents et ses maîtres. Tout cela n'est-il pas bon ? La religion chrétienne ne soustrait pas

les hommes aux lois de l'Empire ; les chrétiens restent les sujets de notre grand empereur et des mandarins qu'il délègue. Vous devez donc tous vivre en paix et en bonne harmonie.

« Si dans la suite les chrétiens commettent des injustices, s'ils refusent de payer ce qu'ils achètent, s'ils menacent les païens de procès injustes, avertissez le Père, il les punira, et, s'il n'a pas les moyens suffisants pour les châtier, il les livrera à ma justice. »

Je pris la parole pour dire que j'approuvais la proposition du mandarin, mais en reconnaissant que les chrétiens n'avaient pas le droit d'ennuyer les païens, j'affirmais que, réciproquement, les païens ne devaient pas molester les chrétiens, que je les protégerais toujours contre toute persécution et toute injustice. Les uns et les autres, sujets du même mandarin et du même empereur, devaient vivre en paix, en suivant chacun sa religion. Je déclarai ensuite que désormais je viendrais à Sou-kia-pou quand il me plairait, et qu'en attendant que j'aie pu y trouver un établissement, je descendrais comme le P. Twrdy à la maison commune du Chan-si, où j'avais loué quelques chambres. Cela fut admis comme de droit.

Les notables partirent et je continuai à causer quelques instants avec le mandarin. Quand je le reconduisis au dehors, il me répéta tout haut devant tout le monde : « Père Fei, mon bon ami. »

La journée, en somme, n'avait pas été mauvaise.

La nuit fut pleine de rêves tout roses. J'attendis l'aurore pour aller visiter l'ancienne prison du P. Twrdy et les cours que remplissaient les émeutiers. Peut-être une autre fois subirai-je le même sort que lui, j'aurai l'avantage de connaître la place.

Le lundi 3 janvier, vers neuf heures du matin, le mandarin me fit gracieusement envoyer un excellent déjeuner et je quittai Sou-kia-pou vers dix heures, pour rentrer à Lou-ngan et montrer aux chrétiens que je vivais encore. Les rumeurs qu'on avait fait courir ne les laissaient pas sans inquiétude. De fait, tout s'était borné à l'affichage d'une menace de mort sur le montant de ma porte. Je fus re-

conduit hors du village selon le cérémonial suivi en arrivant.

Nos chrétiens sont enchantés ; ils relèvent la tête après leur longue humiliation. Je veux les empêcher de la relever trop haut et de me créer des difficultés dans l'ivresse de leur triomphe. Si précédemment ils avaient été plus modestes, il est probable que nous n'aurions pas subi la bourrasque. Maintenant j'espère que, Dieu aidant, les brebis dispersées par la tempête vont rentrer dans le bercail et réaliser les espérances que ce pays faisait concevoir.

Pierre LÉMOUR, S. J.

LES

PÉRILS DU PROTECTORAT FRANÇAIS

EN ORIENT

Le patrimoine de la France ne se compose pas seulement du territoire où s'étend l'action directe de son gouvernement. Un grand pays, comme est encore le nôtre, doit compter à son actif le renom dont il jouit dans l'univers, et la part d'influence à laquelle son passé lui donne le droit de prétendre. Dans ce domaine moral, il peut faire des pertes aussi sensibles que l'amputation d'une province, plus sensibles même, car elles sont plus difficilement réparables.

Parmi les sources de notre influence, le protectorat religieux est la plus ancienne, et peut-être aujourd'hui la plus importante. Héritage de la monarchie, lié intimement à toute notre histoire, tradition constante de notre politique, le laisser périr ou seulement s'amoindrir entre nos mains, serait une faute dont la génération actuelle aurait à répondre envers la postérité, à qui elle est tenue de ne pas rendre la France moins grande qu'elle ne l'a trouvée.

Par actes authentiques, dont les premiers datent du seizième siècle, nous avons obtenu du Grand Turc que les Missions fussent, en terre ottomane, sous la protection du gouvernement français. Au dix-huitième siècle, un traité analogue a été signé par l'empereur chinois. Dès lors, pour bénéficier des conséquences de ce double privilège, les missionnaires catholiques de toutes les nations se sont mis sous le patronage de notre drapeau et sous l'autorité de nos diplomates. Et le Saint-Siège nous a reconnu cette primauté. Voilà le protectorat.

On comprend quels services rendent à un pays ces envoyés volontaires, qui, tout en faisant œuvre d'apôtres, répandent la connaissance de sa langue, le renom de sa force, l'usage de ses produits ; quels avantages y trouve son com-

merce, quel appui ses entreprises, et quel prestige prend aux yeux de la race indigène la nation qui exerce sa tutelle sur toutes les autres, et semble avoir pour tributaires leur énergie et leurs vertus. Le littoral de la Méditerranée et les étendues de la Chine sont les places de l'univers où les différentes puissances se disputent aujourd'hui, avec le plus d'ardeur, les territoires fertiles, les positions stratégiques, les champs d'exploitation rémunérateurs. Ainsi l'apostolat désintéressé de religieux obscurs, nous a préparé l'avantage, là même où sont plus âpres les rivalités et les calculs terrestres.

Mais, plus cet avantage est grand, plus il pèse aux autres nations. Désireuses de ne pas travailler à notre profit, elles sont d'accord, surtout depuis la guerre de 1870, pour réclamer chacune la tutelle sur ses missionnaires, c'est-à-dire pour détruire, en se le partageant, notre protectorat. L'affaiblir, seulement, le paralyser, l'annihiler, serait déjà, à leur point de vue, un succès dont, provisoirement, elles s'estimeraient heureuses.

Nous voudrions signaler les périls que court actuellement notre privilège. Ne parlons que de l'empire ottoman ; c'est à ses limites que se borne notre étude.

I

Ici, le premier péril ne vient-il pas de la puissance même qui a consenti le protectorat, plus encore que des puissances qui le jalousent ? En d'autres termes, la Turquie n'a-t-elle pas le désir, et n'a-t-elle pas le droit d'abroger ses actes et d'abolir la situation exceptionnelle qu'elle nous a faite ?

Que la Turquie en ait le désir, rien de plus naturel. Pris dans son ensemble, le régime des Capitulations a placé l'empire ottoman vis-à-vis des puissances occidentales dans une position également humiliante pour son amour-propre, et gênante pour sa gouverne intérieure. Aujourd'hui, entre peuples civilisés, c'est un principe incontesté du droit public que, sur le sol d'un État, le gouvernement seul de cet État, ait le droit de commander, de juger, d'administrer ; aucune puissance ne saurait tolérer l'ingérence d'une autorité étran-

gère dans l'exercice de ces prérogatives inhérentes à la souveraineté. Il n'en est pas de même en Turquie. De la variété de privilèges concédés par la Porte, il ressort que les Français, et, en général, les étrangers, peuvent vivre en Turquie sous la protection de leurs consuls, avec les avantages qu'ils possèdent dans leur patrie. En territoire musulman, ils continuent d'être régis par leurs lois nationales. Justice criminelle et justice civile, pouvoir administratif même et police, sont exercés par les consuls délégués des différents gouvernements. Il en résulte une sorte d'*exterritorialité*, analogue à celle qui assure aux ambassadeurs, accrédités près les cours étrangères, l'indépendance nécessaire à leur fonction.

A côté, au-dessus de ces immunités *nationales*, dont la conservation est confiée à la vigilance de chaque consul, il y en a une autre, que l'on pourrait appeler *supra-nationale*, celle qui intéresse la propagande catholique, qui sauvegarde, dans leurs personnes et dans leurs biens, comme aussi dans l'accomplissement de leur ministère, les missionnaires catholiques ; celle-ci, nous l'avons dit, est remise aux soins du seul représentant de la France.

On conçoit que la Porte ait essayé de ressaisir, chez elle, une partie au moins de son autorité ainsi aliénée. Sur plus d'un point, elle y a réussi.

Elle y a réussi d'abord sur les points qui ne sont pas inscrits, en termes exprès, dans le texte des Capitulations, qui n'en sont que des conséquences plus ou moins prochaines; par exemple, l'enseignement. Grâce aux conceptions religieuses du musulman et, en général, de l'Oriental, notre titre de protecteur de l'Église catholique dans le Levant suffisait à nous assurer, par voie de déduction, une large place dans l'enseignement public. La Bible ou le Coran étant, en effet, pour l'Oriental, le livre par excellence, le seul livre, la source unique de toute science et de toute sagesse, l'école n'est plus qu'une succursale de l'église, et l'enseignement un prolongement de la prédication. Notre tutelle latine nous donnait donc le droit d'ouvrir des écoles françaises partout où bon nous semblait; nous n'avions même pas, comme d'autres puissances occidentales, telles que l'Italie, à flatter, à

gagner, à acheter, puis à payer régulièrement les agents du pouvoir turc, pour obtenir leur bienveillance, moins que cela, leur tolérance, en faveur de nos œuvres scolaires.

Mais, depuis quelques années, l'extension de cette propagande d'enseignement a soulevé les susceptibilités ombrageuses du gouvernement ottoman. S'avisant que, sur ce terrain, il n'était lié par aucune clause écrite, il entreprit d'arrêter les progrès des Occidentaux. Il mit en avant les intérêts de la foi musulmane ; il décréta, sous l'influence des ulémas et de la politique panislamique du sultan, qu'aucune école ne serait fondée, à l'avenir, sans l'agrément préalable de la Porte, sous forme d'*iradé* impérial. Des inspecteurs de l'instruction publique furent institués auprès de l'administration centrale et détachés dans les principaux vilayets, avec mission de contrôler tous les programmes scolaires, d'exercer leur censure sur tous les livres d'éducation, de prix, ou autres, arrivés à l'adresse, soit des particuliers, soit des communautés religieuses, et d'empêcher, au besoin, leur introduction dans l'empire. De même, on s'avisa pour rendre ces mesures plus efficaces et pour marquer la ferme intention de la Porte de prendre désormais en main la haute direction de l'enseignement, d'interdire à la jeunesse musulmane de fréquenter aucune école ou établissement étrangers fondés en dehors des conditions posées par le ministère de l'Instruction publique. Ces exigences, conçues dans un esprit d'obstruction facile à comprendre, furent loin d'être admises par toutes les puissances. La France, notamment, à qui l'importance de ses œuvres et la prépondérance de sa langue donnent, en Turquie, une place prééminente, contesta et conteste encore à la Porte le droit de s'immiscer dans ses programmes d'instruction, le droit de soumettre à l'autorisation préalable toutes les écoles qu'elle croit devoir fonder, sur les points ouverts à son influence. Elle ne put toutefois s'opposer au droit de police et de censure exercé par les délégués ottomans sur les imprimés de toutes sortes, livres, brochures ou journaux, expédiés de l'étranger à destination de la Turquie; quelque pénible et vexatoire que puisse être pour les intéressés une surveillance où, dans la pratique, l'odieux le dispute souvent au ridicule. Cette règle ne souffre d'excep-

tion que pour le corps consulaire, dont le privilège reste au-dessus de toute atteinte.

Dans d'autres domaines que celui de l'enseignement, la Porte ottomane a réussi à recouvrer une partie de son indépendance. C'est ainsi qu'elle a obtenu une nouvelle réglementation du commerce, nécessitée par l'abandon, au commencement du siècle, du monopole concédé jadis à la France et communiqué successivement à plusieurs autres nations. C'est ainsi encore qu'elle a obtenu, en Égypte, la réforme judiciaire nécessitée par la multiplicité et l'enchevêtrement croissant des juridictions consulaires. Mais, dans ces deux cas, la Turquie, se trouvant en face du texte formel des Capitulations, a dû, pour arriver à ses fins, se pourvoir, au préalable, de l'assentiment des puissances bénéficiaires des anciennes conventions.

On a dit que les Capitulations n'étaient que des concessions purement gracieuses, essentiellement temporaires, révocables, et, à défaut de révocation, devenant caduques par le seul fait de la mort des souverains qui les avaient délivrées. Sans doute, au commencement, au temps des grandes conquêtes et de l'apogée de la puissance ottomane, ces garanties étaient empreintes d'un caractère provisoire, elles dépendaient du bon plaisir du pouvoir souverain d'où elles émanaient; et il fallait pour en assurer la permanence, qu'une nouvelle intervention de ce pouvoir vînt, par intervalles, en revivifier la valeur. Féraud-Giraud estime que, de 1535 à 1740, les Capitulations furent renouvelées jusqu'à seize fois. C'était l'usage, en particulier, que chaque sultan, à son avènement, octroyât, derechef, cette trêve aux nations chrétiennes. Mais, à mesure même que les Capitulations se renouvellent, on sent qu'elles changent de caractère, qu'au lieu d'être des actes de condescendance librement consentis, elles deviennent de plus en plus des traités bilatéraux, débattus entre les parties contractantes, et plus d'une fois imposés à la Porte par le droit du plus fort, et qu'ainsi un régime de faveur s'est peu à peu converti en droit stable. Il suffit de se rappeler dans quelles circonstances fut signée la Capitulation de 1673, et, davantage encore, la grande Capitulation

de 1740, pour se rendre compte que l'une et l'autre sont tout autre chose que les témoignages d'une bienveillance dont il serait loisible à la puissance signataire d'annuler les effets.

De plus, aux Capitulations se sont ajoutés les traités ; traités revêtus de toutes les formes, et ayant, par suite, sans conteste possible, toute la force des contrats synallagmatiques : traité du 6 messidor an X (25 juin 1802), conclu entre la République française et la Porte ottomane, sous les auspices du Premier consul, et qui mit fin aux hostilités existant de fait, depuis trois ans, entre la France et la Turquie ; traité du 25 novembre 1838, entre le gouvernement de Louis-Philippe et le sultan Mahmoud II ; traité du 29 avril 1861, entre le gouvernement de Napoléon III et le sultan Abd-ul-Medjid, à un moment où la France du Second empire conservait encore, au regard des populations orientales, le prestige de la force et du succès.

Traités de commerce, ces trois actes diplomatiques avaient pour but de réorganiser le régime de nos transactions dans les échelles du Levant. Par de longues séries d'articles, ils règlent tout ce qui a trait aux importations et aux exportations, au mouvement de la navigation, aux droits d'entrée et de sortie des marchandises en Turquie. Il ne s'agit plus de monopoles ni de privilèges comme dans les Capitulations de la monarchie, mais de liberté et de concurrence. C'est l'abolition authentique de notre ancien protectorat en matière de commerce ; mais, du même coup, c'est la confirmation de notre protectorat religieux, tel qu'il existait sous nos rois, puisque les mêmes conventions qui abrogent le premier stipulent expressément que tous les privilèges, auxquels il n'est pas dérogé par leur teneur, sont maintenus et conservés. « Les traités ou Capitulations qui, avant l'époque de la guerre, déterminaient respectivement les rapports de toute espèce qui existaient entre les deux puissances sont entièrement renouvelés. » (Art. 2 du traité du 6 messidor an X.) « Tous les droits, privilèges et immunités qui ont été conférés aux sujets français par les Capitulations et les traités existants sont confirmés aujourd'hui et pour toujours... » (Art. 1er du traité du 25 novembre 1838. Reproduction du même texte dans l'article 1er du traité du 29 avril 1861.)

On s'étonne, de prime abord, de ne pas rencontrer dans les délibérations du congrès de Paris, non plus que dans les conventions internationales qui en sont résultées, la mention de notre protectorat. La raison de ce silence est que la guerre de Crimée, et le traité qui la termina, eurent moins pour objet de défendre contre les tentatives de la Turquie notre droit de patronage sur les Latins, que de secourir la Turquie elle-même contre les entreprises de la Russie et de la sauver du vasselage que celle-ci méditait de lui imposer. La raison déterminante de la guerre fut la prétention du tsar Nicolas Ier, formulée dans l'ultimatum que l'altier Menschicow remit au Divan le 5 mai 1853, d'exercer un protectorat effectif sur l'Église grecque tout entière en Turquie, c'est-à-dire sur les propres sujets du sultan ; ce qui eût fait de l'empire ottoman un fief de l'empire russe, et troublé au préjudice des nations occidentales l'équilibre général de l'Europe.

Enfin il ne faut pas oublier que, dans la longue lutte diplomatique qui précéda l'explosion des hostilités, il y eut, avant la phase *grecque*, la phase *latine*, où notre protectorat fut directement mis en cause. Lorsque, en décembre 1848, le prince Louis-Napoléon fut proclamé président de la République, il trouva, aux archives des affaires étrangères, les protestations nombreuses et souvent énergiques, que les ministres de la Restauration et de Louis-Philippe avaient adressées à la Porte ottomane, en faveur des catholiques du Levant, lésés par les continuels empiétements, dans les sanctuaires de Palestine, des Grecs et Arméniens schismatiques protégés de la Russie ; comme aussi par les firmans obtenus du Divan, à force d'intrigues, en violation des droits acquis. Bientôt, la chute de la république romaine de Mazzini et le rétablissement du Souverain Pontife dans ses États créèrent des relations plus étroites entre le Vatican et les Tuileries. A peine remonté sur son trône temporel, Pie IX pria le gouvernement français d'achever son œuvre en couvrant de sa protection les Lieux Saints, placés sous l'antique patronage de la France.

Tel fut l'objet de la mission confiée successivement au général Aupick, au marquis de Lavalette, à M. Lacour, auprès de la Sublime Porte. L'arrangement du 22 avril 1853

termina pacifiquement ce premier différend. Par esprit de conciliation, et dans l'espoir d'éviter une rupture, la France y faisait d'importantes concessions. Néanmoins, en vertu de cet acte, les usurpations dues à l'action combinée de l'ambition moscovite et de la connivence turque étaient arrêtées. Le principe même de notre protectorat, tel que l'avaient établi les Capitulations de 1673 et de 1740, à chaque instant invoquées par nos représentants en cours des négociations, était de nouveau affirmé. Et lorsque, malgré la modération de la France, la guerre éclata, par suite des nouvelles et inacceptables exigences de la Russie sur un terrain voisin, on ne saurait douter que le triomphe de nos armes et la glorieuse paix de Paris n'ait, indirectement et par contre-coup, fortifié un privilège, dont l'exercice et la défense avaient servi de prélude, sinon de cause immédiate, au conflit armé.

II

La Turquie ne saurait légitimement prétendre à l'abolition de notre protectorat qu'à la condition de faire disparaître ce qui en est la raison d'être, à savoir l'incompatibilité des idées et des mœurs, l'antagonisme des races et des religions ; autrement dit qu'à la condition de se réformer elle-même et d'entrer dans le courant de la civilisation européenne.

Mais, sur ce point, l'épreuve a été faite ; elle paraît concluante. Il y a une tradition réformatrice dans l'empire ottoman ; elle est aujourd'hui presque séculaire ; on l'appelle la *Tanzimat*. Elle a eu une série déjà nombreuse de représentants, Sélim III, Mahmoud II, Abd-ul-Medjid, Abd-ul-Aziz, Abd-ul-Hamid II ; quelques-uns assistés de ministres dévoués à la même cause, Reschid-pacha, Fuad-pacha, Ali-pacha, Midhat-pacha ; appuyés sur un parti puissant, celui des Jeunes-Turcs, persuadés comme eux, que la réforme était pour l'empire une question de vie ou de mort. Elle a eu ses manifestations très expressives ; les premiers efforts de Sélim III sont brisés par la révolution de 1807 ; mais Mahmoud II, très hardiment, en pleine guerre grecque, détruit les janissaires et paraît ainsi ouvrir la voie à toutes les réformes. Abd-ul-Medjid promulgue solennellement,

le 3 novembre 1839, l'acte de Gulhané, la grande charte des libertés chrétiennes, et garantit à tous ses sujets la sécurité de leur vie, de leurs biens, de leur honneur, l'exacte répartition des impôts, leur honnête perception ; désormais tous, musulmans, chrétiens, israélites, seront traités comme les sujets d'un même empereur, comme les enfants d'un même père. Le hatti-humayoun de 1856 « confirme et consolide les garanties énoncées par la charte de Gulhané », promet l'égalité de tous devant la loi, la justice, l'impôt ; le respect de la propriété individuelle et collective, l'admission de tous aux emplois publics et au service militaire, la répression de tous délits de corruption, concussion et malversation. Abd-ul-Aziz, en 1864, promulgue la grande loi des vilayets : elle appelle tous les sujets du sultan, sans distinction de religion, à l'exercice des droits politiques, par un système d'élections qui paraît assurer aux chrétiens une émancipation complète, et l'influence à laquelle ils ont droit à raison de leur nombre. En 1876, Abd-ul-Hamid donne à ses peuples une constitution calquée sur celles dont l'Europe occidentale se montre le plus fière ; il y est question d'une Chambre des députés, d'un Sénat, d'une Haute Cour de justice, d'élections très larges, etc.....

La France, toujours libérale et volontiers crédule en ces matières, suit avec intérêt les efforts que fait son ancien allié pour se rendre digne de le rester ; elle aide ses pas mal assurés dans une voie si nouvelle pour lui ; elle lui fournit des capitaux pour ses voies ferrées, lui envoie des instituteurs pour ses écoles ; elle lui enseigne sa langue ; elle s'efforce de lui donner, en français, des idées et des sentiments français.

Disons-le sans détour : ici encore la France semble bien avoir joué le rôle de Don Quichotte. La Tanzimat a totalement échoué. Qu'on n'objecte pas le demi-succès de la réforme judiciaire égyptienne. Entre toutes les provinces de la Turquie, nulle n'était plus propre que l'Égypte à offrir le spectacle de la barbarie musulmane quelque peu entamée par la civilisation chrétienne. Et cependant il a fallu toute la perspicacité des chancelleries européennes, il faut encore toute leur attention pour empêcher que cet essai de justice indé-

pendante ne tourne, au vent des événements et devant les calculs de la diplomatie orientale, en instrument de règne ou en chambre d'enregistrement.

Partout ailleurs qu'en Égypte, le Tanzimat a échoué ; et il suffirait de reprendre les abus qu'amenèrent, en annonçant leur suppression, les chartes de réforme de 1839, 1856, 1864, 1877, pour faire le tableau actuel de l'empire ottoman. Il est aujourd'hui ce qu'il fut toujours : aucune sécurité pour la vie, l'honneur et les biens des chrétiens ; aucune justice dans la répartition et la perception des impôts ; aucunes libertés civiles ni politiques, aucune égalité en quelque matière que ce soit. Les Turcs se considèrent toujours comme la race conquérante ; les chrétiens ne sont toujours que des *raïas ;* il n'y a pas la moindre pénétration des uns par les autres. Restés musulmans, les Turcs ont été par là même réfractaires à toute fusion, à toute culture européenne, le Coran leur en inspirant foncièrement le mépris et la haine. Au contact plusieurs fois séculaire des chrétiens, ils n'ont fait qu'exalter leur fanatisme, qu'accentuer leurs caractères asiatiques ; et ils paraissent plus étrangers et plus barbares, à mesure qu'aux croyances chrétiennes qui la séparaient déjà d'eux l'Europe a ajouté les maximes révolutionnaires, auxquelles ils ne peuvent rien comprendre. Le Turc est aujourd'hui encore l'ardent *moslem* (orthodoxe) de jadis. La haine du *roumi* n'a pas cessé d'être le dogme essentiel de sa foi, et elle s'avive d'année en année, elle s'exaspère en une passion sanguinaire, au spectacle des irrésistibles progrès de son ennemi, elle se satisfait en d'abominables massacres.

Conclusion : pendant longtemps encore, tranchons le mot : tant que les fils d'Erthogrul et d'Osman resteront campés sur les rives méditerranéennes, on ne saurait prudemment songer à l'abolition du protectorat.

Seule, parmi les puissances occidentales, l'Allemagne, dans le traité de commerce qu'elle a signé en 1890, a paru entrer dans cette voie, par sa renonciation expresse au régime des Capitulations ; concession énorme, et bien faite pour étonner, — car c'est la première atteinte portée aux vieux principes, — s'il n'était aisé d'en deviner les motifs. D'abord, l'Allemagne ne risquait pas grand'chose, puisque

l'acte de 1890 reste suspendu par la clause de la « nation la plus favorisée » jusqu'au jour, encore lointain où tous les États auront traité à leur tour dans les mêmes conditions. D'autre part, elle y gagnait de se concilier la bienveillance ottomane au profit de ses visées politiques. Elle y gagnait surtout de faire brèche dans une législation créée par les puissances latines, par la France en particulier et à l'avantage de la France, à une époque où il n'y avait pas encore d'empire allemand ; se réservant sans doute de lui substituer une nouvelle réglementation, qui porterait son nom à elle, dont elle aurait l'initiative et recueillerait le bénéfice [1].

III

Il faut un protectorat. Seulement, ceux qui jalousent la France, et ils sont nombreux, ne veulent plus que le protectorat soit exercé par la France. Un des moyens qu'ils ont imaginés pour réaliser les mauvaises intentions qu'ils nourrissent à notre endroit, consiste, sinon à supprimer, du moins à paralyser notre fonction d'intermédiaire entre les gouvernements *infidèles* et la cour romaine, en poussant à la création de nouvelles nonciatures auprès des premières, de nouvelles ambassades auprès de la seconde. Tactique habile, en ce qu'elle répondait aux *desiderata* de la politique générale du pape actuellement régnant, et qui, à cause de cela, parut avoir, à certaines heures, chances de succès.

Léon XIII, dès le jour de son avènement, s'était proposé, pour premier objectif, de faire sortir le Saint-Siège de l'espèce d'isolement où il était tombé, et il n'a jamais caché son désir d'établir, de renouer ou de maintenir des rapports officiels ou officieux avec les différents cabinets, en Allemagne, en Belgique, en France, etc. Faute de ministres attitrés de l'hérétique Angleterre ou de la Russie schisma-

1. Le traité de commerce français, conclu en 1861, entré en vigueur en 1862, était valable pour vingt-huit ans ; il prenait fin le 13 mars 1890. Quand il s'agit de le renouveler, la Porte, encouragée par la complaisance de l'Allemagne, voulut faire de l'abandon des franchises, stipulées par les Capitulations, la base de la discussion. On ne put s'entendre ; le traité de 1861 continue à valoir provisoirement par périodes de sept ans.

tique, il se montra heureux de voir gravir les hauts escaliers du Vatican par les envoyés plus ou moins avoués du tsar ou de M. Gladstone. Et, si peu amicale que fût parfois l'attitude des gouvernements à l'égard de l'Église, jamais on ne le vit prendre l'initiative d'une rupture.

Ce qui en cela guidait le Pontife romain, ce n'était pas, on le comprend, la vaine pensée de rehausser l'éclat, aujourd'hui bien affaibli, des cérémonies pontificales, de grossir les rangs de ces ambassadeurs qui, jadis, à certaines solennités, défilaient en grand uniforme, sous les voûtes de Saint-Pierre, pour aller recevoir de la main du pape une palme ou un cierge. Ce n'était même pas seulement esprit de modération ou longanimité chrétienne, désir de laisser retomber tous les torts sur les adversaires de l'Église. C'était, avant tout, prévoyance politique et intelligence de la situation faite au Saint-Siège depuis l'incorporation de Rome au royaume d'Italie. Pour le Vatican, devenu une enclave du royaume subalpin, et en apparence à la merci du Quirinal, les ambassadeurs accrédités auprès du pape découronné sont les derniers témoins de l'ancienne royauté pontificale. Leur présence à Rome est en quelque sorte une sanction internationale donnée par les gouvernements étrangers à la souveraineté extraterritoriale que reconnaît encore la loi italienne des garanties, et, pour le Pontife-Roi, une sauvegarde plus efficace que les lois votées au Monte-Citorio ou au palais Madame.

C'était donc entrer dans le plan d'ensemble de la politique pontificale que de travailler à l'établissement de relations diplomatiques directes entre le Vatican et la Turquie ou l'empire de Chine. On peut dire que, du côté de la Turquie, et autant qu'il dépend de son vouloir, la chose est faite : au printemps dernier, les journaux annonçaient à l'improviste qu'Abd-ul-Hamid venait de nommer un ambassadeur auprès du Saint-Siège, Assim-bey. C'était l'aboutissement de longues intrigues nouées entre Berlin et Constantinople. La création d'une ambassade turque près la cour pontificale faisait partie du vaste plan imaginé par Guillaume II, pour nous déposséder, en Orient et en Extrême-Orient, de notre droit de patronage.

Qu'allait faire Léon XIII ? La conséquence naturelle de la brusque décision du sultan était la création, comme contre-partie, d'une nonciature à Constantinople, où jusqu'ici le Saint-Siège n'a entretenu qu'une délégation apostolique, sans rapport immédiat avec le gouvernement ottoman. Et c'est bien le résultat que recherchaient nos adversaires. A Rome, le parti allemand, ne négligea rien pour incliner dans ce sens la résolution du pape.

On avait bon espoir. On se rappelait les incidents relatifs au projet de fondation de nonciature à Pékin ; avec quelle faveur Léon XIII avait accueilli la perspective de relations diplomatiques directes avec le plus grand empire païen qui soit au monde ; avec quelle peine il y avait renoncé. C'était pendant les années 1885 et 1886. En 1885, alors que nos rapports officiels avec le Céleste Empire se trouvaient interrompus par suite de la guerre du Tonkin, le Saint-Siège avait cru devoir faire un appel personnel à l'empereur de Chine, en faveur des chrétiens et des missionnaires. Le 1er février, un prélat romain fut chargé de porter, à cet effet, à Pékin, une lettre du Saint-Père. En agissant ainsi, le pape, privé de son intermédiaire ordinaire auprès du Tsong-li-Yamen, avait eu recours au seul moyen qui s'offrît à lui de venir en aide à une chrétienté cruellement éprouvée par la persécution. La mission de Mgr Giunanelli avait un caractère tout exceptionnel ; on finit par le comprendre à Paris, et les inquiétudes que le cabinet français avait un instant conçues à ce sujet se dissipèrent.

Autrement sérieuse fut l'alarme de 1886. Çette fois, les agents de l'Angleterre et de l'Allemagne s'étaient mis activement de la partie ; ils avaient eu des pourparlers avec le fameux Li-Hong-Tchang, le grand homme d'État de la Chine. Le résultat de ces entrevues fut l'envoi à Rome de M. Dunn, chargé de négocier avec le Vatican. M. Dunn est un ex-officier de la douane à Tien-tsin. En Chine, la douane mène à tout depuis que le gouvernement chinois a eu la bonne fortune de trouver dans le directeur général de cette administration, sir Robert Hart, un conseiller de premier ordre, très écouté à Pékin.

L'envoyé du vice-roi Li devait tout d'abord traiter de la

rétrocession du Pétang ; on appelle ainsi l'emplacement de l'église et de la mission catholiques à Pékin, autrefois concédé aux Jésuites français, aujourd'hui propriété des Lazaristes, et dont, pour plusieurs raisons, entre autres le voisinage avec le palais impérial, l'impératrice mère désirait recouvrer la possession.

Ce n'était là toutefois que l'objet secondaire de la mission confiée à M. Dunn. La grande question, pour laquelle l'ancien douanier de Tien-tsin avait été accrédité auprès du Siège apostolique, était celle des relations diplomatiques à établir entre Pékin et le Vatican. Et la question se trouvait déjà posée par la manière même dont avait été engagée l'affaire du Pétang, introduite, contrairement à la règle, en dehors de l'intervention de la France, qui aurait dû être seule appelée, en vertu du vieux droit, à la débattre avec les agents chinois.

Léon XIII pesa mûrement les raisons qui militaient pour et contre la grave innovation de droit international qui lui était soumise. Les représentations du gouvernement français, le crédit et les instances de notre ambassadeur au Vatican, M. le comte Lefebvre de Béhaine, enfin les propres réflexions du Souverain Pontife le déterminèrent à refuser. Refus provisoire, à l'origine, mais dont les motifs n'ont fait que se fortifier avec le temps dans l'esprit de Léon XIII, et qui aujourd'hui paraît bien être irrévocable. En 1891, Mgr Anzer, inspiré par Berlin, essayait, de concert, avec Mgr Agliardi, nonce à Munich, de reprendre les pourparlers sur le même sujet ; il voyait ses ouvertures repoussées par la chancellerie pontificale.

Or, parallèlement à la question de la nonciature de Pékin, nos ennemis poussaient la question de la nonciature de Constantinople ; et nous avons dit l'initiative hardie au moyen de laquelle le Divan a récemment essayé, avec la connivence de l'Allemagne, de forcer la main au Souverain Pontife. Il n'a pas réussi jusqu'à présent à triompher de la résistance pontificale, et rien n'indique qu'il y parvienne dans l'avenir ; des considérations trop graves s'y opposent.

Nous n'insisterons pas sur cette remarque que jamais, au cours de ces épineuses négociations, il n'entra dans la pensée

de Léon XIII de nuire à un pays envers lequel il a observé toujours une attitude si conciliante. Quand il prêtait l'oreille aux propositions qui lui arrivaient de Pékin ou de Constantinople, il était bien éloigné de vouloir léser nos droits ou diminuer notre situation ; il se demandait simplement s'il ne serait pas avantageux de combiner son action avec celle de la France, en faveur des chrétiens d'Orient et d'Extrême-Orient, et de doubler en quelque sorte, par ce dualisme, les garanties qui les protègent. Illusion séduisante, dont la perspicacité de Léon XIII ne tarda pas à pénétrer l'inanité.

Qu'adviendrait-il, en effet, de cette adjonction de nonciatures à nos ambassades en pays infidèles ? On opposerait le nonce au ministre de France, on susciterait entre eux des différends, on attiserait les rivalités qui seraient la conséquence forcée d'un partage d'attributions mal définies, on userait du stratagème qui a si souvent réussi et qui consiste à diviser les négociations entre plusieurs agents pour les mettre en contradiction. Au reste, quelle pourrait être la situation d'un envoyé du pape à Constantinople ? — Et ce que nous disons de la capitale ottomane peut s'appliquer à la capitale chinoise — de quel droit parlerait-il ? Il n'existe pas de traité entre la Turquie et le Saint-Siège ; il faudrait donc tout d'abord conclure un concordat. Pense-t-on que la Turquie accorderait spontanément à la papauté les concessions que la France lui a arrachées au prix d'efforts séculaires ? Ce n'est guère probable. En admettant que l'accord le plus satisfaisant soit signé, croit-on que l'envoyé pontifical, représentant de la plus grande puissance morale du monde, trouverait à Constantinople les égards qui lui sont dus ? Les diplomates européens lui céderaient certainement le pas, suivant la règle. Quant aux Turcs, ils lui feraient grand accueil à son arrivée, ils lui témoigneraient beaucoup de politesse, mais ils ne l'écouteraient guère. Il est déjà difficile d'être écouté en Turquie, quand on a pour appuyer son langage les forces navales d'une grande puissance ; que serait-ce d'un homme désarmé qui ne pourrait agir que par la persuasion ?

A ces raisons d'ordre général et permanent, il s'en est ajouté de spéciales, nées des circonstances de temps et de

personnes. On ne saurait nier que, jusqu'à ces derniers temps, les rapports de Léon XIII et d'Abd-ul-Hamid, n'aient été empreints d'un certain caractère d'aménité. En 1886, comme en 1893, le sultan s'est associé aux grandes manifestations du jubilé sacerdotal, du jubilé épiscopal du pape. Lui aussi, il a fait porter à Rome ses présents; en 1886, un anneau d'or enrichi de diamants; en 1893, la pierre portant l'inscription originale d'Abercius, précieux monument de la foi du deuxième siècle.

Le pape répondit par des compliments et des remerciements. Mais, depuis, sont survenus les massacres d'Arménie. Il n'est pas loisible à tout le monde d'oser se déclarer, à la face de l'univers, l'ami d'un homme qui a fait tuer trois cent mille de ses semblables. Cette hardiesse n'est permise qu'aux grands potentats. Le moment serait vraiment mal choisi pour nouer des relations diplomatiques entre le Vatican et Constantinople. Il est à croire que la fonction d'Assim-bey, à Rome, restera longtemps encore une sinécure, et que son envoi auprès du Saint-Siège n'aura pas pour pendant l'envoi d'un nonce auprès de la Sublime Porte.

Laissons de côté les tentatives ou chicanes de moindre importance, par lesquelles la Turquie a essayé d'entraver le fonctionnement de notre protectorat : projet d'un concordat au sujet de l'Albanie, ce qui nous eût privés de notre droit d'intervention dans la montagne mirdite; difficulté de reconnaître le nouveau patriarche des Melchites, sous prétexte que le synode électoral de Djeuni avait été présidé par un étranger, Mgr Duval, délégué du Saint-Siège ; refus longtemps opposé à la reconnaissance des diplômes de la Faculté de médecine de Beyrouth [1], etc., etc.

IV

Les ennemis de notre prépondérance n'avaient pu réussir à la ruiner lentement mais sûrement, par la création d'une nonciature à Constantinople : ils essayèrent d'arracher en

1. L'affaire des diplômes de la Faculté de médecine de Beyrouth vient d'être heureusement terminée. On ne dit pas que le patriarche melchite ait été enfin agréé par la Porte.

détail ce qu'ils n'avaient pu obtenir en bloc ; ils tentèrent de se substituer à notre place, chacun en ce qui le concernait, et de se partager nos dépouilles par le démembrement et la « nationalisation » du protectorat.

Disons-le tout d'abord : ils ne pouvaient entreprendre cette nouvelle campagne, au moins depuis le traité de Berlin, sans faillir à leurs propres engagements et sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes. En effet, par le traité de Berlin, la situation privilégiée que nous revendiquons en Orient a été placée sous la protection du droit public européen ; elle est garantie par la signature des six grandes puissances qui ont concouru à l'acte international du 13 juillet 1878. Le septième paragraphe de l'article 57 se termine ainsi : « Les droits acquis à la France sont expressément réservés, et il est bien entendu qu'aucune atteinte ne sera portée au *statu quo* dans les Lieux Saints. » « Dans les Lieux Saints », dit le texte ; mais d'une rédaction primitive, il résulte que nos droits sont réservés dans les Lieux Saints et *ailleurs*. De plus, durant les négociations préparatoires du congrès, la France n'avait jamais manqué de mettre à son adhésion cette condition expresse que le programme des délibérations serait « limité et défini », « entendant par là soustraire à tout changement non seulement la situation de l'Occident, mais encore les situations qui, en Orient, n'avaient pas été troublées par les derniers événements », « désignant nominativement l'Égypte, la Syrie, les Lieux Saints, comme devant rester en dehors de la discussion ». Vienne, Rome, Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, acceptèrent l'un après l'autre la restriction française. Le congrès aurait pu y faire droit par la simple abstention, la simple prétérition, laissant les choses en l'état par son seul silence ; il alla plus loin et reconnut positivement que la France avait, en Orient, sur le terrain du protectorat religieux, une position exceptionnelle. Déclaration d'autant plus grave, qu'en même temps qu'il nous en faisait la gracieuseté, le congrès biffait impitoyablement une disposition analogue, bien anodine, que la Russie avait inscrite à son profit dans le traité de San Stefano. Mais les traités sont une faible barrière aux convoitises ;

après comme avant, les ambitions de nos concurrents continuèrent à se donner libre carrière.

Le premier concurrent que nous rencontrons, c'est notre propre allié, le Russe. On se plaît à répéter que France et Russie ont les mêmes adversaires sur terre et sur mer, et que, n'étant nulle part en contact, nulle part elles ne peuvent se heurter. Cet aphorisme, en train de devenir banal, ne manque pas de vérité. Cependant il y faut mettre quelque restriction. Les intérêts territoriaux ne sont pas tout dans la vie des peuples. Les états modernes ont des intérêts ou des ambitions si complexes qu'il est souvent malaisé de les délimiter, et, en dehors même des intérêts, ils ont parfois des traditions dont ils ne sont pas libres de faire fi. Si la France et la Russie ont l'avantage de ne se toucher matériellement nulle part, il est une région où leurs sphères d'influence confinent l'une à l'autre : l'Orient. Sur cette vieille terre, où tant de nations se réveillent au toucher de l'Occident, toutes deux ont joué un rôle considérable ; toutes deux ont leur clientèle, à laquelle ni l'une ni l'autre ne saurait renoncer sans se diminuer. Moscou « la troisième Rome » a pour elle les orthodoxes ; la France, fille aînée de la première Rome, a pour elle les catholiques. Ces deux clientèles, ces deux champs d'action, ne sont pas seulement contigus, ils empiètent, ils débordent l'un sur l'autre : de là une rivalité historique, avouée ou latente, que le silence ne saurait supprimer.

D'abord, c'est sur nous que la Russie a conquis la part qui lui est aujourd'hui officiellement dévolue. L'abandon à la Russie du soin d'affranchir ou de protéger les chrétiens *orthodoxes* d'Orient est un fait relativement récent. Jusqu'au dix-huitième siècle, c'est de l'Occident, c'est de la France, que toutes ces populations, hérétiques ou schismatiques aussi bien que catholiques, attendaient leur délivrance. Le traité signé, le 21 juillet 1774, dans le petit village de Koutschouk-Kaïnardji, inscrivit pour la première fois, dans les transactions diplomatiques, le droit d'ingérence des Russes ; ou plutôt les stipulations vagues, fragmentées, d'où les diplomates moscovites, très habiles dans

l'art de solliciter les textes, devaient, à force de patience et de ténacité, le faire sortir.

Confirmée en 1812 par le traité de Bucharest (art. 13), en 1829 par le traité d'Andrinople (art. 15), une des choses qui tiennent le plus au cœur des Russes est cette mission religieuse dont ils se disent investis en Orient, sans qu'ils semblent toujours en apercevoir les limites ou les conditions. Se borne-t-elle à émanciper les peuples chrétiens, à ressusciter les nationalités ensevelies, depuis des siècles, sous la domination musulmane, il n'y a rien là que de conforme aux intérêts ou aux traditions de la France, à ce que, elle aussi, a longtemps appelé sa mission historique. Est-ce insuffisant pour la Russie? veut-elle établir sur l'Orient sa suprématie politique et religieuse? prétend-elle asseoir sa domination sur les deux rives du Bosphore, ou réduire la Turquie et les jeunes États issus du démembrement de l'empire turc à n'être que des vassaux du tsar? Cela ne cadre plus, ni avec les traditions, ni avec les intérêts moraux ou matériels de la France. Agitée de vastes et vagues ambitions, suivant sa fortune sans bien savoir jusqu'où sa fortune la portera, la Russie, protectrice des orthodoxes, ne pouvait manquer de se heurter à la France, protectrice des catholiques.

La guerre de Crimée ne fut nullement, ainsi qu'on se plaît parfois à le dire, une méprise sanglante, la faute ou la fantaisie de deux souverains, un accident sans explication historique. Ce fut la lutte fatale entre le christianisme occidental et le christianisme oriental, l'antagonisme de deux races et de deux religions, la manifestation éclatante de la rivalité de la France et de la Russie, l'une forte de privilèges séculaires, l'autre appuyant sa jeune ambition sur la vieille tradition de l'empire byzantin, enfin une nouvelle prise d'armes des Latins contre les Grecs, comme au temps de la croisade du treizième siècle. Quel était, au début, l'objet du litige? La défense des Lieux Saints contre l'intrusion des Grecs, clients de la Russie. Les Russes furent vaincus ; mais ni les défaites de leurs armées comme en Crimée, ni les défaites de leur diplomatie, comme au congrès de Berlin, ne les arrêtent dans leur marche en avant.

Aujourd'hui, quelle est la situation? Il faut le reconnaître : en dépit des guerres et des traités, les Grecs, et par eux, indirectement, les Russes, triomphent dans les sanctuaires de la Palestine. A Jérusalem, par exemple, on dirait que le Saint-Sépulcre est la chose des Grecs; leur place y est prééminente, fastueuse, étalée. Ils laissent de mauvaise grâce, aux cultes rivaux, un tiers de galerie, un quart de chapelle, un bout de pavé. Héritiers de Byzance, ils s'acharnent contre tout ce qui rappelle la conquête et la possession latine, c'est-à-dire des droits supérieurs aux leurs, ceux du sang versé. L'incendie de 1808 avait épargné les tombeaux des premiers rois latins de Jérusalem, Godefroy de Bouillon et Baudouin; les Grecs les ont détruits, sous prétexte de restaurer l'humble chapelle où les deux princes avaient voulu reposer, au seuil du Saint-Sépulcre.

Y a-t-il cérémonie pour les Russes, et cela arrive souvent à certaines époques de l'année, au temps de Pâques, le patriarche grec officie, environné d'un nombreux clergé. Auprès de lui, en grand uniforme, un cierge à la main, se tiennent les agents du consulat moscovite. Aux chants monotones, stridents, nasillards, de la liturgie grecque, se mêlent des invocations, en langue russe, pour les membres de la famille impériale. Lorsque le cortège sort de l'église, les cloches sonnent, frappées au marteau, et, avec les *papas* du patriarcat, les représentants de la sainte Russie défilent au bruit de cette cadence « triomphale et sauvage ».

Entendons-nous sur cette identification des intérêts grecs et des intérêts russes. De nos jours, elle a cessé d'être complète. Le haut clergé de Palestine, les moines qui détiennent les richesses des couvents, sont « hellènes »; ils viennent de Constantinople, d'Asie Mineure, des Iles; ils sont partisans de la « grande idée hellénique », et, par suite, au fond, ennemis de ces Russes, à qui ils prêtent les pompes de leur culte. Plus d'une querelle a déjà éclaté entre les deux clergés grec et moscovite; au Saint-Sépulcre, où leurs chapelles sont communes, les Grecs entendent se réserver le droit exclusif de célébrer les saints offices, et empêcher les popes russes d'y dire la messe. La véritable clientèle de la Russie, c'est le

bas clergé, de race arabe, relégué dans les postes inférieurs, qui n'entend pas le grec, qui célèbre les offices en langue syrienne ; c'est la population indigène orthodoxe, qui n'a de commun avec les Grecs d'origine que la similitude des croyances, et qui les déteste à cause de leur rapacité. Dans ce milieu populaire, qui a ses racines dans le sol, la Russie apparaît toujours comme le soutien et le champion de l'orthodoxie ; elle n'a pas cessé d'y trouver le point d'appui et le levier de son influence[1].

Mais, par-dessus tout, ce qui fait la prépondérance russe en Orient, c'est le développement des œuvres nationales : hospices, églises, pèlerinages, écoles, etc. Tous les voyageurs en ont fait la remarque : à cette heure, par ce côté, Jérusalem est russe. Les Russes en couronnent de leurs édifices les deux points culminants : le mont des Oliviers au nord-est, le camp des Croisés à l'ouest. Au nord-est, c'est cette tour blanche, carrée, qui obsède le regard, apparaît la première, de quelque côté que l'on aborde, comme une sentinelle ou une gardienne de la ville : véritable observatoire dominant au loin la contrée, et correspondant avec d'autres tours, également construites par les Russes, sur d'autres points de la Palestine. A l'ouest, c'est la masse imposante de tous ces établissements : palais épiscopal, cathédrale, consulat général, hôpital, hospices, formant un même groupe, sorte de cité russe toute neuve, à côté de la vieille cité juive, et dont la richesse et la puissance, à défaut de la croix grecque et du drapeau des tsars qui les surmontent, suffiraient à révéler la nationalité. On dit que les Russes ont déjà enfoui, disons mieux, semé l'or par dizaines de millions dans ce champ qui ne restera pas improductif.

Ceci n'est que le cadre ; si l'on observe les singuliers hôtes pour qui cette demeure est préparée, on s'étonne de bien autre façon. Rien ne peut faire comprendre à notre société, déshabituée de pareilles impulsions, le courant de dé-

1. Voir sur cette opposition entre le haut clergé grec de Palestine et le clergé russe, et en général l'influence russe, *la Question gréco-arabe ou l'Hellénisme en Palestine*, par le P. Lammens, Paris (publié d'abord dans *la Science catholique*, 1895).

votion ardente qui jette chaque année trois mille, quatre mille, cette année on a dit sept mille pèlerins russes sur les Lieux Saints. Pour s'expliquer cette croisade pacifique, il faut remonter aux siècles de foi du moyen âge, à ces pionniers de l'Europe catholique en Orient, à ces compagnons de Pierre l'Ermite, ces précurseurs des Croisés, qui arrivaient à pied, le bourdon à la main, du fond de la Scandinavie, des Flandres ou de la Bretagne, à Jérusalem. Aidé par un gouvernement soucieux d'utiliser un pareil levier, le peuple russe s'ébranle périodiquement du fond de ses steppes, comme une migration d'oiseaux du nord. Le paysan de la Petite-Russie, le moujik de Moscou, le serf de Sibérie, le Circassien des provinces du Caucase, le Bulgare du Danube, les marchands de Nijni ou d'Arkhangel se réunissent à Odessa, où des paquebots les prennent presque gratuitement et les transportent à Jaffa. De là, ils font à pied, en chantant des cantiques, la longue route qui mène, à travers les montagnes, jusqu'à la Ville Sainte. En touloupe et en grosses bottes, le bonnet à la main, ils envahissent l'église du Saint-Sépulcre; ils se prosternent sur le pavé, avec des signes de croix répétés, et prient avec ferveur. Et il ne faudrait pas confondre ces démonstrations avec les simagrées machinales du dévot grec; il suffit d'observer ces physionomies pour y surprendre la flamme d'une foi vraie, vivante, profonde. On conçoit ce que peut donner une pareille force, savamment développée et dirigée. On a cinq mille pèlerins aujourd'hui; demain, on en aura le double, le triple, si l'on veut, si l'on peut les loger. Ce n'est pas l'assaut violent du Saint-Sépulcre, comme jadis, par les soldats de Godefroy de Bouillon; c'est une action lente, mais intense; une expansion irrésistible, forte à briser les rochers.

La Société, dite de la Palestine, fondée à Saint-Pétersbourg, en vue de favoriser les pèlerinages de Terre Sainte, a pris, depuis 1893, un caractère officiel, et reçu le nom de *Société impériale orthodoxe*. Elle a à sa tête le prince Serge, oncle du tsar actuel. Protecteurs des pèlerins, les membres de la famille impériale se font pèlerins à leur tour. Au mois de mai 1859, le grand-duc Constantin, frère d'Alexandre II, abordait à Jaffa, avec sa femme et son fils. Il était reçu en

grande pompe à Jérusalem ; il y prenait possession de ce « camp des Croisés », où la Russie allait continuer, par ses fondations pacifiques, l'œuvre qui venait d'échouer militairement en Crimée. Au mois d'octobre 1888, les deux grands-ducs Serge et Paul, frères d'Alexandre III, venaient visiter cette chapelle bâtie par les Russes, au flanc de la montagne des Oliviers, un peu au-dessus de la grotte de Gethsémani, et qui devait, dit-on, recevoir la dépouille mortelle de l'impératrice Marie Alexandrowna, si la Turquie n'avait pas refusé le passage au corps d'armée désigné pour servir d'escorte au convoi funèbre.

Maîtres à Jérusalem par la masse de leurs pèlerins et l'importance de leurs établissements, les Russes s'emparent peu à peu du reste de la Palestine, par la diffusion de leurs écoles. Leur œuvre d'enseignement, plus redoutable encore que les autres, a deux centres principaux : la Galilée et la Syrie ; la Galilée, avec ses écoles de Caïffa et de Saint-Jean d'Acre, surtout sa grande école normale de Nazareth ; la Syrie, avec ses écoles de Damas et du voisinage, ses écoles du Hauran, etc. Sur plus d'un point déjà, la lutte est engagée avec nos missionnaires [1].

Jadis maîtresse intellectuelle et morale de ces contrées, la France y a sacrifié beaucoup à l'alliance russe. Doit-elle pousser plus loin la déférence, se résigner à l'effacement, abandonner sa politique et ses droits ? Renoncer à sa situation traditionnelle dans le Levant, ce ne serait rien moins qu'abdiquer définitivement son rang de grande puissance. Il nous semble qu'il est plus que temps pour la France de veiller à ses propres intérêts en Palestine et en Syrie.

V

Condamnés à lutter contre les progrès de nos partenaires de la Double-alliance, nous avons à faire face, en même temps, à nos antagonistes de la Triple. La Russie ne con-

1. Voir sur le progrès des écoles russes en Palestine : *les Russes en Palestine*, de M. l'abbé Pisani (extrait du *Correspondant*).

teste pas le principe même de notre protectorat latin, elle en rétrécit, par l'extension croissante de son protectorat grec, le champ d'action. D'autres, qui sont catholiques, s'en prennent directement à notre vieux droit, à notre antique patrimoine.

Reconnaissons-le; parmi ces nations, il en est une, l'Autriche, qui a des titres sérieux à faire valoir.

Le 12 septembre 1683, jour où Jean Sobieski, appelé au secours de Vienne aux abois, précipita, du haut du Kahlenberg, sa vaillante cavalerie sur les bataillons du grand-vizir et les mit en déroute, marque une date décisive dans l'histoire de l'Europe orientale. C'est l'instant où la puissance musulmane, stationnaire depuis un demi-siècle, commence définitivement son mouvement de recul. Elle cède sous la pression, tantôt séparée, tantôt combinée, des armées russes et autrichiennes. Ce reflux de l'Islam est pour l'Autriche l'occasion de traités glorieux, avantageux, traité de Carlowitz (1699), traité de Passarowitz (1718). Or, dans chacun de ces actes diplomatiques, est stipulé, à son profit, un droit de patronage sur les pèlerins, sur les missionnaires, sur les Lieux Saints. Même quand le sort des armes lui a été contraire, et que par suite le traité de paix est onéreux, traité de Belgrade (1740), traité de Sistova (1791), cette clause est encore rappelée. D'où vient qu'il n'en est pas résulté pour l'Autriche, dans le Levant, une situation analogue à celle que nous y possédons? On peut en donner diverses explications.

D'abord les traités autrichiens sont postérieurs en date aux capitulations françaises qui, sous Henri IV et sous Louis XIV, ont fondé notre protectorat; ils ne pouvaient porter atteinte à des droits désormais acquis. En second lieu, il est aisé de voir, par la comparaison des textes, que ceux dont se prévalent nos adversaires sont beaucoup moins précis, beaucoup moins étendus que les nôtres : ils semblent ne concerner que les nationaux de l'Empire. Enfin, et cette raison nous paraît décisive, un droit, même établi par des textes, ne se confirme, ne se développe qu'en s'exerçant. L'Autriche, qui n'avait pas encore tourné ses espérances du côté de l'Orient et ne songeait, à cette époque, qu'à conserver l'hégémonie

de l'Europe, ne mit peut-être pas à remplir les devoirs du protectorat tout l'empressement voulu pour en recueillir les avantages. Les chrétiens d'Orient le sentaient d'instinct ; ils prirent l'habitude de recourir à qui se montrait prêt à les secourir, à la France plutôt qu'à l'Autriche. C'est pourquoi le droit de l'Autriche, stipulé dans les pactes, ne créa que des traditions isolées.

En Albanie, dans la montagne mirdite[1], à côté de nous, comme aussi dans la Macédoine ; en un mot, dans ces provinces occidentales de la Turquie d'Europe où le traité de Berlin lui a ouvert une si large voie, l'Autriche exerce un droit de patronage accepté par les puissances, sanctionné par l'Église. Un document important, émané de la Propagande en 1888, et sur lequel nous aurons à revenir, porte, entre autres dispositions[2] : que « dans les lieux de missions où le protectorat de la nation autrichienne a été mis en vigueur, on doit le maintenir sans changement ».

Faut-il comprendre parmi « ces lieux de missions », avec l'Albanie et la Macédoine, l'Égypte ? En Égypte aussi, sur l'Église copte-unie, l'Autriche s'attribue un droit de tutelle. La messe consulaire d'Autriche a lieu dans l'église de la petite communauté copte du Caire, comme la messe consulaire française dans l'église du Mousky. Et lorsque, il y a peu d'années, le patriarcat d'Alexandrie fut rétabli avec les évêchés suffragants de Minieh et de Thèbes, la jeune hiérarchie se plaça officiellement sous la protection de l'empereur François-Joseph. A quel titre ? La réponse que l'on donne est des plus embrouillées : droits de l'ancienne république de Venise, dont l'Autriche se prétend héritière ; travaux des franciscains vénitiens, au Caire, dès le moyen âge, pour la conversion des coptes schismatiques ; à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, fondation des missions du haut Nil et de l'Afrique équatoriale par des prêtres autrichiens, relations de leurs successeurs, les missionnaires de Vérone, protégés autrichiens, avec les coptes de la haute Égypte, surtout lorsque les victoires du mahdi

1. Protocole XII du traité de Berlin.
2. « In iis etiam locis missionum in quibus Austriacæ nationis protectio invaluit pariter absque immutatione teneatur. »

eurent expulsé les premiers du Soudan : tout s'y mêle. Le fait subsiste : les 5 000 ou 6 000 Coptes romains, dont les sympathies pour la France sont connues, — en cela ils ne diffèrent pas des schismatiques, — dont les trois évêques aiment à se dire élèves des missionnaires français, ont passé sous le protectorat de l'Autriche.

L'Autriche eût voulu davantage encore ; en 1870, à l'heure de nos défaites, elle ébaucha quelques intrigues avec l'Italie pour miner nos privilèges à Jérusalem et en Terre Sainte. Mais ces machinations furent avant tout le fait de nos voisins d'outre-monts ; c'est à eux qu'il convient d'en imputer la responsabilité.

Le gouvernement subalpin ne perdit pas un instant, après nos désastres sur le Rhin, pour démasquer ses ambitions du côté du Levant. Déjà l'imagination italienne entrevoyait le jour où les spoliateurs du Saint-Siège, rentrés en grâce près de la curie romaine, emploieraient la force morale que possède l'Église catholique à conquérir ce gigantesque *primato*, cette suprématie de la Méditerranée, cette hégémonie de l'Orient, objet de la convoitise de tant de patriotes. Une première tentative, qui suivit de très près l'entrée des troupes piémontaises à Rome, avait eu pour but d'accaparer sans délai la protection des anciens sujets pontificaux dans le Levant, protection confiée de temps immémorial aux agents français. Repoussés de ce côté par le gouvernement de la Défense nationale, les ministres de Victor-Emmanuel essayèrent de se mettre en relations directes avec la Sacrée Congrégation de la Propagande ; ils lui firent les promesses les plus séduisantes pour l'amener à comprendre que l'Italie devait recueillir l'héritage de la France vaincue, et être investie en son lieu et place du protectorat des intérêts latins en Orient. Les raisons ne manquaient pas : les Franciscains de la custodie de Terre Sainte, les prêtres du Patriarcat latin ne sont-ils pas, en majorité, de nationalité italienne ; la langue italienne n'est-elle pas une des plus répandues sur le littoral méditerranéen ? etc. Ces insinuations n'eurent pas de succès.

Survinrent les affaires de Tunisie. Un évêque français, des religieux français avaient supplanté, à Carthage, les mission-

naires italiens, ils allaient les forcer à la retraite : les rôles étaient intervertis ; nos rivaux subissaient en réalité le sort qu'ils nous avaient réservé dans leur pensée. On comprend le dépit qu'ils en conçurent. « Un Boulanger d'église, un pseudo-croisé, mort de crève-cœur » : voilà quelque idée des aménités dont la *Riforma*, journal de M. Crispi, gratifiera le cardinal Lavigerie, au lendemain de sa mort.

Il fallait autre chose que des injures, il fallait des représailles, pour venger l'échec du traité du Bardo. Les intrigues italiennes redoublent d'activité. C'est alors que la *Consultà* essaie de donner une base juridique à ses revendications en détournant de son vrai sens l'article 62 du traité de Berlin, comme si le traité de Berlin nous eût évincés d'un privilège qu'il ne devait même pas discuter. Elle met tout en œuvre pour créer, au préjudice de nos droits, des liens de subordination entre les missionnaires italiens et ses agents diplomatiques. Au mois de juin 1885, le ministère Depretis-Mancini déposait un projet de loi dont l'article 5 était ainsi conçu : « Les missionnaires italiens qui invoqueront l'intervention des représentants royaux seront, par tous les moyens légitimes, protégés dans la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, et dans le libre exercice du culte. » En 1887, l'année même où le prince royal d'Italie faisait, à l'exemple des princes autrichien, russe ou prussien, son pèlerinage de Terre Sainte, s'était formée, à Florence, sous le patronage du gouvernement royal, l'*Association nationale des secours pour les missions*. Dès l'année suivante, elle votait une motion par laquelle on exigeait des missionnaires, en retour des subsides accordés, l'engagement « de travailler avec le plus grand soin et le plus grand zèle à répandre, autant que possible, la langue italienne et la sympathie pour l'Italie et pour l'auguste maison de Savoie ».

Cette fois, la papauté était en jeu aussi bien que la France. L'occasion était bonne pour notre diplomatie de concerter avec le Saint-Siège une défense commune. Elle n'y manqua pas. Le 22 mai 1888, la Propagande lançait sa fameuse circulaire, *Aspera rerum conditio*, qui opposait aux manœuvres italiennes une irrévocable réponse. Ordre était donné aux missionnaires italiens, comme aux autres, de se conduire

envers les représentants du Quirinal de telle façon qu'ils ne pussent être soupçonnés de dispositions favorables ou de connivence à l'égard du nouvel ordre de choses existant à Rome ; défense en particulier était faite d'inviter les consuls italiens aux cérémonies religieuses, et de leur rendre des honneurs s'ils y venaient d'eux-mêmes ; on ne permettait aux délégués apostoliques d'accepter pour leurs écoles et pour leurs œuvres des subsides des consuls italiens, que si ceux-ci ne réclamaient, en échange, aucun droit de surveillance ou de tutelle [1]. « Car on sait, dit textuellement la circulaire, que depuis des siècles le protectorat de la nation française a été établi dans les pays d'Orient, et qu'il a été confirmé par des traités conclus entre les gouvernements. Aussi l'on ne doit faire, sur ce point, absolument aucune innovation ; la protection de cette nation, partout où elle est en vigueur, doit être religieusement maintenue, et les missionnaires doivent en être informés, afin que, s'ils ont besoin d'aide, ils recourent aux consuls et aux autres agents de la nation française [2]. » Venait ensuite la clause relative à l'Autriche, que nous avons citée plus haut.

Nous laisserons M. Crispi essayer de se venger en menaçant les missionnaires italiens de Chine de les traiter en rebelles, de les priver de la pension à laquelle ils pouvaient avoir droit comme religieux, de les faire conduire enchaînés au consulat le plus voisin, s'ils ne demandaient pas le *placet* de la *Consultà* pour leurs passeports ; — en soumettant les écoles congréganistes d'Orient, qui avaient commis la maladresse d'accepter les secours du gouvernement italien, à une inspection dont le but unique était de discréditer, par la publication d'un rapport calomnieux, l'enseignement religieux ; — enfin en couvrant l'Orient d'écoles laïques, athées,

1. « Ea sese gerendi ratio erga hujusmodi homines publice adhibeatur, quæ neque favoris neque conniventiæ erga novum rerum ordinem in Italia constitutum interpretationem patiatur. »

2. « Nôrunt protectionem gallicæ nationis per regiones Orientis à sæculis esse invectam, et conventionibus etiam inter imperia initis firmatam. Quapropter hac in re nil prorsùs innovandum ; protectio hujusmodi, ubicumque viget, servanda religiosè est, eâque de re monendi missionarii, ut si quando auxilio indigeant, ad consules aliosque gallicæ nationis administros recurrant. »

pour lesquelles l'Italie dépense annuellement des sommes considérables ; en 1891, jusqu'à 1 500 000 francs [1].

Ce serait également sortir de notre cadre que d'insister sur le soin qu'ont pris la Belgique et l'Angleterre de soustraire, la première ses missionnaires du Congo, la seconde les prêtres de Saint-Joseph établis par le cardinal Vaughan dans le vicariat du haut Nil, à la juridiction du primat d'Afrique.

On devait croire que l'acte de la Propagande du mois de mai 1888 couperait court à toute entreprise ultérieure contre notre protectorat d'Orient. Il n'en fut rien ; au contraire, la campagne antifrançaise allait recommencer de plus belle ; l'Allemagne prenait la direction du mouvement.

Hippolyte PRÉLOT, S. J.

1. Les principales de ces écoles sont à Alexandrie, au Caire, à Tunis, à La Goulette, Smyrne, Beyrouth, Salonique, Constantinople...

Le budget italien leur a consacré : en 1879, 90 000 francs ; en 1886, 260 000 fr. ; en 1887, 350 000 fr. ; en 1888, 405 000 fr. ; en 1890, 820 000 fr., etc., etc.

La tentative crispinienne n'a eu qu'un très médiocre succès ; les Turcs eux-mêmes l'ont combattue ; il est question de l'abandonner ou de la transformer.

UN MAITRE DE L'ÉRUDITION FRANÇAISE

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE

I. — L'HOMME

Un tableau à la Daudet. On est au printemps de 1894. Les félibres de la bonne ville d'Aix en Provence ont offert à M. Tamizey de Larroque un grand banquet littéraire. Le capiscol préside, assisté des majoraux. Au dessert, toast en provençal prononcé par le héros de la fête, majoral du félibrige et l'un des sept mainteneurs d'Aquitaine. Applaudissements enthousiastes; le Midi a bougé, il est debout. Le surlendemain, séance d'inauguration du comité pour l'érection d'un monument à Peiresc. Présents : Sa Grandeur Mgr l'Archevêque; le député de l'arrondissement, le premier président, le maire, l'élite de la société aixoise : « Mesdames, Messieurs, ce fauteuil est le plus beau jour de ma vie... » L'orateur se rassied. Les lectures commencent : *Pereisc historien*, *Peiresc et l'Université d'Aix*, *Iconographie de Peiresc*, *Peiresc et les fleurs*, *Pour Peiresc*[1].

Le comité fonctionne un an, et l'argent ne vient guère. La souscription aboutit à un buste sur une colonne. M. Gaston Paris sollicite la rosette de la Légion d'honneur pour le promoteur du culte de Peiresc. Les corps savants demandent depuis plusieurs années cette faveur qui irait au mérite. Mais trois jours auparavant un télégramme était arrivé à Paris : « *Réactionnaire militant;* nomination ferait le plus mauvais effet. » La décoration ne vint pas. Tamizey de Larroque se contenta du ruban qu'il portait depuis dix-sept ans. Vers le même temps la rosette fleurissait la boutonnière de M. Zola.

Pourquoi donc aussi avait-on restauré la chapelle des Fabri (de Peiresc) dans l'église Sainte-Madeleine d'Aix? Et pourquoi le principal souscripteur avait-il été l'archevêque,

1. *Deux allocutions au sujet de Peiresc*, par T. de Larroque. Aix, Makaire, 1894.

Mgr Gouthe-Soulard? Pourquoi un jour qu'un politicien venu de Paris à Gontaud pérorer sur la place publique pendant les vêpres, — un ministre peut-être, — M. Tamizey de Larroque avait-il fait couvrir la voix de l'orateur par la cloche de la paroisse ?

Être *réactionnaire* soit, mais *réactionnaire militant!*

Philippe Tamizey de Larroque appartenait à l'une de ces vieilles familles, intermédiaires entre la noblesse et la bourgeoisie, qui accaparaient les places de l'échevinage ou du présidial, se les transmettant de génération en génération. En trois siècles les Tamizey fournirent à la petite ville de Gontaud une vingtaine d'administrateurs : maires, premiers consuls, jurats, lieutenants du roi, collecteurs, syndics ; en même temps ils donnaient des officiers à l'armée française, dont cinq dans une seule moitié du dernier siècle.

Le père de Philippe, Alexandre Tamizey de Larroque, né en 1786, mort en 1876, avait servi la messe dans les granges aux curés réfractaires, et de ce temps, aujourd'hui réhabilité par des écrivains qui en parlent à leur aise, il avait gardé une profonde horreur. A la seule pensée que l'ère de la Révolution allait se rouvrir, — c'était en 1848, — cet homme, qui plus d'une fois avait montré un réel héroïsme dans l'accomplissement de ses devoirs civiques, donna sa démission de maire et se mit à fourbir les armes rouillées de ses panoplies.

Une épreuve plus inattendue pour lui fut de voir son fils se jeter dans la littérature. « Habile agriculteur, écrit M. Louis Audiat, homme d'ordre et d'économie, il regrettait que Philippe ne suivît pas sa propre voie. Vivre sur son domaine en le cultivant, au milieu de compatriotes à qui on rend service, exercer ce patronat antique que la démocratie révolutionnaire ne connaît presque plus, échange héréditaire de bienfaits, de protection d'une part, de respect et de cordialité de l'autre, quoi de plus beau, quoi de plus digne[1] ! » Il eut cependant deux consolations avant de mourir : l'une de re-

1. *Bulletin de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, juillet 1898.

vivre en son fils devenu maire de Gontaud, alors que lui-même, déjà octogénaire, siégeait à l'hôtel de ville comme conseiller municipal; l'autre, de voir ce fils nommé correspondant de l'Institut. Paris rendait justice à Gontaud. Le vieux gentilhomme provincial salua le rayon de gloire tombé de la capitale sur le front de son héritier.

La mère de Philippe, Pauline Delmas de Grammont (1802-1888), était sœur du général Jacques-Philippe de Grammont (1796-1862), député et auteur de la loi qui porte son nom[1]. Le 7 octobre 1897, on inaugurait à Miramont la statue du vaillant soldat qui était aussi un cœur plein de bonté. « La loi, avait-il dit, en rendant les actes de barbarie plus rares, améliorera les mœurs et fera disparaître peu à peu les spectacles révoltants qui familiarisent l'homme avec la vue du sang, et font germer dans le cœur de l'enfant des habitudes de cruauté qui influent plus tard sur sa destinée. » Philippe tenait de cet oncle, qui était son parrain, une âme compatissante, ouverte à toutes les pitiés. Michelet et Hugo n'avaient pas plus de tendresse pour l'âne que Tamizey de Larroque pour les pauvres chevaux écrasés de coups de fouet. Il s'est peint tout entier dans une charmante anecdote qu'il racontait devant le buste de Grammont. Nous y saisirons sur le vif, et l'homme bon, et le charmant causeur.

Me trouvant sur la route de Gontaud à Miramont, j'aperçus un charretier transportant des pierres et dont le cheval s'était arrêté, ne pouvant continuer à traîner un fardeau supérieur à ses forces. Le charretier criait et jurait très fort; il frappait encore plus fort; tout était inutile. La misérable bête — c'est du cheval dont il est question — restait immobile sous ce déluge d'injures, de malédictions et de coups. Le charretier trouvant insuffisant le manche de son fouet, et ivre de fureur (sans parler d'une autre ivresse), osa, l'infâme, appliquer de violents coups de pied dans les naseaux ensanglantés de son cheval. Je me précipitai sur le bourreau avec indignation et je l'interpellai comme je devais. Mais lui, tournant sa rage contre moi, levait déjà son poing de fer sur ma tête et menaçait de la broyer quand, tout à coup, sans

1. La famille de Grammont est une des plus anciennes familles militaires de France. La couronne murale qui affronte leurs armes rappelle le souvenir de leur ancêtre Guillaume, monté le premier à l'assaut de Pontoise, lors de la reprise de cette ville sur les Anglais, en 1441. Cf. *H.-D. de Grammont*, par Tamizey de Larroque, p. 3.

perdre mon sang-froid (je suis d'une famille militaire), je m'écriai : « Ne me touchez pas! Je suis le neveu de la Loi! »

Le charretier regarda son interlocuteur d'un air stupéfait et Tamizey, profitant de l'accalmie, l'aida à décharger le trop-plein de sa voiture. Mais le cheval mourut de ses blessures et l'homme y perdit cinq cents francs. Morale : Soyez bon envers tout le monde.

Pauline Delmas de Grammont — la sœur de la Loi — était l'ange du foyer où grandissait Philippe qui a pu se dire le fils d'une sainte. Toute rayonnante d'esprit et de charité, elle éclaira et réchauffa durant plus d'un demi-siècle le cercle de sa famille, de son entourage et de la cité. Elle exerçait la plus heureuse influence sur ses enfants qui la chérissaient et la respectaient, et sans doute elle fut pour beaucoup dans cet attachement si durable et si touchant envers son pays qui retint Tamizey toute sa vie enfermé dans ce milieu familial et social, un peu étroit en apparence, mais assez large pour qui sait aimer et se faire aimer. L'arbre ne fut jamais *déraciné*. Il tomba où il avait poussé.

Né à Gontaud le 30 décembre 1828, Philippe Tamizey mourut à Saint-Pierre-de-Nogaret, dans la ferme de Larroque, baptisée par lui le « Pavillon Peiresc », le 16 mai 1898.

Comme toute son éducation sent bien ce petit coin de province lointaine! L'enfant passe par l'école primaire de sa ville natale; il apprend le latin chez son curé; puis, à onze ans, il est mis au collège de Marmande. De là où ira-t-il; à Bazas, chez les ecclésiastiques, ou à Cahors, au lycée? Ce lycée de Cahors était une mine de célébrités; M. de Freycinet venait d'y passer; Léon Gambetta allait y entrer. Entre les deux futurs ministres de la guerre, Tamizey fut le trait d'union, mais combien différent par le talent! Gambetta, a écrit M. Oscar de Poli, « *épatait* Cahors ». Tamizey de Larroque le consterna, en le mettant aux prises avec Paris.

On ne traduit pas Virgile et Lucrèce en vers français sans se familiariser avec les tournures latines. M. de Salvandy était alors ministre de l'Instruction publique; dans un discours de Sorbonne il avait écorché un texte et commis une erreur historique. Comme le petit berger David attaquant

Goliath avec sa fronde, l'élève Tamizey, du lycée de Cahors, écrivit à M. le ministre de l'Instruction publique, pour lui signaler ses *lapsus*. La pierre avait frappé juste. Le ministre ne fut pas renversé, mais il saisit de l'affaire le recteur d'Académie ; le recteur à son tour fit comparaître le coupable. Plus tard l'ancien écolier et l'ex-grand maître de l'Université se rencontrèrent; ils rirent beaucoup de l'aventure et nouèrent entre eux les meilleures relations.

Ce trait est le point de départ d'une vocation. Comme La Fontaine en entendant une ode de Malherbe, Malebranche en ouvrant un traité de Descartes, Augustin Thierry en lisant les *Martyrs* de Chateaubriand, Cousin en assistant au cours de Laromiguière, Michelet en errant dans le musée des monuments français, Berryer en suivant les conférences de Frayssinous, avaient été irrésistiblement attirés vers la poésie ou la philosophie, l'histoire ou l'éloquence, Philippe Tamizey de Larroque s'était senti né pour la critique et venait de se poser dans le monde où l'on vérifie et où l'on rectifie.

Il faillit cependant s'écarter de sa vraie voie. L'influence d'un professeur va souvent plus loin que son enseignement technique ; la chaire de philosophie d'un lycée n'est pas un simple comptoir où l'on vend du savoir. Un des maîtres du jeune et précoce critique était fouriériste ; avec sa nature généreuse, l'enfant se laissa prendre à ces utopies et songea à se faire phalanstérien. Augustin Thierry n'avait-il pas débuté par le saint-simonisme ? « Tas de charlatans », disait Tamizey assagi par l'expérience, en se rappelant par quelles gens il avait été séduit.

Il négligea d'être bachelier. D'autres parchemins le tentaient. Déjà il avait dévoré la bibliothèque paternelle. Pour s'initier à la paléographie, il fouilla les bahuts des paysans et déchiffra tout ce qu'il trouva. Bientôt son rayon s'étendit; il dépouilla les archives d'Agen et de Bordeaux ; enfin Paris lui apparut comme la seule ville capable de satisfaire sa passion pour les livres d'autrefois et pour les écrivains du jour. Causer avec Sainte-Beuve et Villemain, voir Lamartine et entrevoir Hugo, quel rêve ! Il le réalisa.

Son père lui donna *quatre cents francs*, avec interdiction

de contracter des dettes. C'était peu, mais les érudits de cette trempe-là vivent de privations. Quand Michelet fit son premier voyage en Allemagne, au bout de cinq semaines sa dépense s'élevait à peine à trois cent cinquante-six francs. Encore une bonne partie avait-elle passé chez les bouquinistes. Cette curieuse histoire a été racontée en détail à l'aide de sa correspondance[1]. On croit la relire en suivant Philippe Tamizey dans la capitale. Ce cabinet noir sous les combles loué à quinze francs par mois, mesure 1^m,80 de long; or, sa taille à lui est de 1^m,84; le plafond est si bas, qu'il ne peut s'y tenir debout. Pour son déjeuner, il se contente du régime des *midinettes :* deux sous de pain et deux sous de groseilles qu'il grignote sur un banc du Luxembourg en se désaltérant à la fontaine Médicis, cette eau de Jouvence !

Mais quelle revanche, quand deux ou trois fois la semaine il dînait chez son oncle, le général Delmas de Grammont. Tout ce qu'on lit dans les Mémoires, vrais ou faux, des cadets de Gascogne au seizième siècle, sur d'Artagnan reçu par M. de Tréville, Lauzun par le maréchal de Gramont, était égalé par ce nouveau Gargantua. Cependant la bourse s'était épuisée; il revint à Gontaud riche de notes et de bouquins.

Son père, pour le mettre à la vie réelle, lui confia la surveillance de ses propriétés. Il fallait avoir l'œil aux métayers et nourrir des pigeons soigneusement entretenus comme un dernier vestige féodal. Philippe, myope et distrait, monté sur un grand cheval jaune, descendant peut-être du *Bouton-d'Or* de d'Artagnan, rêvait d'Horace ou de Virgile et même de projets littéraires. La vision de Paris continuait de l'obséder; mais cette fois il avait son plan. Pour ne plus mourir de faim, il vivrait de sa plume. Hélas! la plume ne nourrit guère son homme. La série de ses mésaventures semble une réédition de celles de Henri Martin, mises en lumière si gaie par M. Hanotaux. Échappé de l'étude notariale de son oncle et du cabinet du juge d'instruction de son père, à Saint-Quentin, Henri Martin était arrivé à Paris, en compagnie d'un camarade nommé Davin, avec un roman intitulé :

1. Voir la préface de *Rome*, par Mme Michelet, p. 22.

Wolfthurm ou la Tour du loup, histoire tyrolienne, par Félix et Irner[1]. Tamizey apportait en poche à lui seul un grand roman, dix nouvelles, un drame en prose, une tragédie en vers, sans compter les poèmes divers et les satires. La *Revue des Deux Mondes* n'accepta point le roman. Le candidat remercié lui en garda toujours un peu de rancune. Le langage qu'on lui avait tenu chez le grave Buloz était celui que rimait naguère un homme de lettres, pris en flagrant délit de vagabondage :

> Hélas ! les éditeurs sont de terribles gens,
> Qui se montrent pour nous assez peu complaisants.
> *Quand vous serez célèbre*, ont-ils dit, mon cher maître,
> Nous nous occuperons de vous faire connaître.

La tragédie fut refusée aux Français; le drame traîna dans les cabinets des directeurs. Quelques poésies, dont une parodie d'*Hernani*, parurent seules. Tamizey reprit son métier de jeûneur pour soutenir sa profession d'auteur.

Marié en janvier 1856 à Mlle Nathalie de Boéry, il perdit sa jeune femme au bout d'un an, en même temps qu'un enfant inhumé dans le cercueil maternel. De cette première et trop rapide union il ne voulut conserver, comme souvenir, qu'une *Biographie* Michaud magnifiquement reliée. Le 10 juillet 1860, après un quatrième voyage à Paris, — l'éternelle tentation, — il épousa Mlle Olivia Delmas de Grammont, cousine germaine comme sa première femme, et, de ce second mariage, il a eu cinq enfants. L'un d'eux, M. Henri Tamizey de Larroque perpétue, avec le nom de son père, ses plus aimables qualités.

La population de Gontaud, heureuse de voir l'avenir de la dynastie assurée, envoya Philippe Tamizey à l'hôtel de ville, en cette vieille maison des bourgeois qui, grâce à ses aïeux, avait toujours fait une figure honorable en face du château des Biron. Dix années consécutives (1860-1870) marquèrent le règne du nouveau maire, et ce fut lui qui abdiqua. Son administration ouvrit une ère de restauration et de prospérité pour la petite cité. Les séjours à Paris avaient préparé, à son insu, le fureteur de bibliothèques à cette magistrature

1. *Henri Martin*, par Gabriel Hanotaux, 2e édit., p. 21.

urbaine. Sans doute, les vieilles chartes ne perdirent pas leur droit, et le premier acte du nouveau maire fut d'explorer les greniers de l'hôtel de ville. Il y ramassa les archives dispersées de la commune, parmi lesquelles l'exemplaire oublié des *Coutumes de Gontaud*, qu'il devait publier plus tard. Il acheta un bon placard, qui fut la première dépense inscrite au budget de la municipalité. Mais la recherche du passé n'étouffait pas l'intelligence du présent ni la prévoyance de l'avenir.

Obtenir une gare à Gontaud n'était plus possible. M. Thiers n'avait pas cru à l'utilité des chemins de fer; un précédent maire de Gontaud n'avait cru qu'à leurs dangers, et, dans la crainte que les locomotives n'incendiassent les récoltes, il s'était opposé au passage de la grande voie ferrée de Toulouse à Bordeaux. Mais privé des bienfaits de la civilisation à toute vapeur, Gontaud ne pouvait-il redevenir une ville coquette, fière de ses souvenirs historiques et parée de ses monuments comme d'antiques bijoux ? Tamizey fit des trottoirs, assainit les rues, créa un réseau de chemins et établit un bureau de poste (entrevoyait-il déjà le développement de sa future correspondance ?). Les œuvres d'assistance ne profitèrent pas moins de son zèle que la voirie; l'hospice et le bureau de bienfaisance furent réformés; une société de secours mutuels fut fondée.

Mais en France, sans le secours du fonctionnarisme, on n'arrive guère à ressusciter une ville morte. Tamizey savait utiliser ses relations littéraires au profit de ses concitoyens. Aucunement dévoué à l'Empire, auquel ne s'était point rallié le général de Grammont, frustré du bâton de maréchal et tombé en disgrâce, il obtint d'un ministre de l'intérieur, son ami personnel, la promesse, pour Gontaud, d'être érigé en chef-lieu de canton, dès que l'ancienne ville royale qui, jadis, avait un tribunal, aurait atteint le chiffre de quinze cents âmes. Il en manquait seulement quelques dizaines quand il renonça à ses fonctions de maire. Aujourd'hui, Gontaud n'a plus qu'un millier d'habitants.

La présidence du conseil de fabrique devait mettre une fois de plus en lumière les talents de l'administrateur et son dévouement intelligent. Sur le terrain religieux, cet homme

de foi que la lecture de l'*Imitation* avait ramené, après ses premiers malheurs domestiques, à la piété de sa jeunesse, — il avait même songé alors à entrer dans les ordres, — se sentait plus libre que dans un conseil municipal laïcisateur de l'école des filles. De 1870 à 1892, il mit tous ses efforts à réaliser un magnifique projet : la restauration de la superbe église de Gontaud, avec son chœur roman, son immense nef et son admirable façade du plus pur style ogival.

S'il n'avait pas pu faire racheter à ses concitoyens l'ancien château Louis XII, pour le transformer en hôtel de ville et en jardins publics, ce ne fut pas sans peine qu'il les intéressa à la maison de prière. Plutôt que de la réparer, ils allaient jusqu'à refuser les secours offerts par l'État. Tamizey brisa ou tourna les obstacles. Il en appela au suffrage universel. La majorité des électeurs se ressaisit et l'envoya, en 1884, seul de son opinion, siéger de nouveau au conseil, puis lui adjoignit une petite minorité avec laquelle il fit triompher ses idées. Sa générosité allait de pair avec son zèle. Bien que jouissant d'une aisance assez modeste, il répondit avec quelques autres fabriciens pour quatre-vingt mille francs sur sa fortune particulière. Et c'est dans Notre-Dame de Gontaud, la grande et belle église restaurée par ses soins, qu'il a voulu avoir ses funérailles. Jusqu'à sa mort, il était resté président honoraire de la fabrique. Cette maison de Dieu était aussi un peu sa maison à lui.

Après l'église, — cette brusque transition nous fait passer de l'administrateur au bibliophile, — il n'aimait rien tant que sa bibliothèque. Elle était moins remarquable par la quantité que par la qualité. Tous ceux qui ont connu la splendide « librairie » de la maison de Gontaud ont admiré ce corps d'armée de six mille six cents volumes rangés en bel ordre, et tous personnellement connus du chef dont ils étaient les compagnons et les amis. « Un vrai chercheur, écrit M. Louis Audiat, un fouilleur heureux, un amateur passionné d'histoire avait réuni là des trésors, des livres de choix rassemblés avec amour pendant de longues années, en vue d'études spéciales. Et parmi ces imprimés, rares, précieux, introuvables, d'innombrables manuscrits amassés là de partout, autographes de personnages illustres, corres-

pondance avec les hommes les plus érudits, copies de pièces et documents originaux, des notes accumulées pendant quarante ans, provisions pour la vieillesse, où il n'y avait qu'à puiser à pleines mains pour les travaux futurs. »

Ironie des événements ! Tamizey avait-il jamais songé à la fin violente des bibliothèques d'Alexandrie ou du Palatin ? S'était-il jamais promené au milieu de ses richesses littéraires, en redisant le mot de Mazarin mourant à travers ses galeries : « Il faut donc quitter tout cela ! » Ses craintes n'avaient jamais été plus loin que les deux vers qu'il aimait à citer :

> Plaignez le triste sort de tout livre prêté ;
> Toujours il est perdu, souvent il est gâté !

Or le 9 juillet 1895, le feu prenait à sa maison de ville, tandis qu'il travaillait au Pavillon Peiresc. Les cloches du pays sonnaient inutilement le tocsin. La bibliothèque tout entière, moins trois ou quatre volumes, périt dans les flammes. Et le vent qui avait attisé l'incendie apportait jusqu'aux pieds du travailleur consterné, à quelques kilomètres de là, des feuillets à demi consumés dans lesquels il reconnaissait les débris de son histoire manuscrite de Gontaud. J'ai vu, il y a une vingtaine d'années, une grande bibliothèque arrachée aux flammes durant la nuit sous des plafonds embrasés et des toitures croulantes ; je comprends par quelles affres dut passer Tamizey de Larroque. Ce furent pour lui les affres de la mort. A partir de ce jour en effet sa santé déclina rapidement. Il s'en allait d'une *bibliothèque brûlée*.

Cependant, il supporta son mal victorieusement en apparence : « Un instant, écrit M. Clément-Simon, il fut accablé de découragement, de désespoir, il jetait le manche, ne pouvait plus, ne voulait plus travailler !... Consolé, réconforté par ses proches, ses amis, il se ressaisit, rassembla quelques épaves, se remit à l'œuvre, et le monde de ses lecteurs s'aperçut à peine de la perte dont il avait souffert[1]. » On lui envoya des livres un peu de tous les côtés. Mais il est des exemplaires qu'on ne remplace pas. La Bibliothèque

1. *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, juillet 1898, p. 298.

nationale y a perdu plusieurs ouvrages imprimés ou manuscrits qu'elle eût hérités de lui.

« J'avais l'intention, écrivait-il quelques jours après le désastre à M. Léopold Delisle, de faire profiter notre chère Bibliothèque nationale de plusieurs de mes livres et de mes manuscrits. J'attendais la publication du premier volume du Catalogue des Imprimés pour vous donner tout ce que la Bibliothèque n'aurait pas possédé[1]. » Et il énumérait avec complaisance l'édition en dix volumes des *Mémoires* du maréchal d'Estrades, une copie des *Mémoires* du lieutenant-général Saint-Hilaire, faite à la Bibliothèque du Louvre brûlée en 1871 (un incendie qu'il avait prévu, celui-là), un exemplaire des *Bibliothèques de La Croix du Maine et du Verdier* annoté par l'oratorien Adry, une copie des *Lettres de Guy Patin*, transcrites sur les autographes et enrichies de notes par Guérard, Taschereau et Ravenel.

Cette dernière perte est des plus regrettables pour les amis de l'histoire littéraire du dix-septième siècle. « Dès 1887, écrit M. Maurice Tourneux, M. Jules Andrieu signalait parmi les manuscrits de Gontaud un certain nombre de dossiers qui se sont depuis, à trois ou quatre exceptions près, transformés en brochures ou en volumes ; mais il nous faut renoncer à l'espoir de voir jamais paraître la nouvelle édition des *Lettres* de Guy Patin que Tamizey se proposait, avec l'aide de MM. J.-M. Guardia et de Montaiglon, de purger des commentaires insuffisants et prudhommesques dont M. Reveillé-Parise les avait jadis affublées, ni les *Mille et une Rectifications*, où il eût, je suppose, rassemblé les quelques centaines de notes et de réponses par lui fournies à la *Correspondance littéraire* de Lalanne, au *Bulletin du Bouquiniste*, et surtout à l'*Intermédiaire;* ni enfin ce *Guide des travailleurs* ou recueil d'indications bibliographiques, contenant sous chaque nom de chose, d'homme et de lieu, l'énumération des principaux documents à consulter, répertoire dont l'utilité s'impose tous les jours davantage[2]. »

Le meilleur guide, c'était lui-même. Il ne mettait pas seu-

1. *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, p. 299.
2. *Bulletin du bibliophile*, 15 septembre 1898, p. 456.

lement sa bibliothèque et ses manuscrits au service des autres ; son inépuisable mémoire leur était toujours ouverte, et avec tant de bonne grâce qu'il semblait toujours l'obligé. Sainte-Beuve le consultait. Louis Veuillot et Adolphe Granier de Cassagnac avaient voulu l'attacher à leurs journaux comme *lundiste*. A Gontaud il était assiégé par des hommes de lettres en quête d'un conseil ou d'une direction, d'une indication de source ou d'un sujet de travail. Il aimait à les recevoir au Pavillon Peiresc, sous un vieux châtaignier où il passait ses journées d'été.

La chute de cet arbre hospitalier fut, avec la perte de sa bibliothèque, le plus fâcheux augure de sa fin. Le 14 juillet 1897, un ouragan en brisa les plus belles branches, endommagées déjà trois ans plus tôt par une tempête. De ce vieil arbre découronné, du travailleur et des travaux qu'il abrita, il nous reste un souvenir qui est une des plus élégantes et des plus artistiques plaquettes du dix-neuvième siècle. La prose et la poésie, la musique et la photographie y ont concouru[1]. Tamizey de Larroque est la principale figure du groupe des collaborateurs. Le doux géant domine tout l'entourage avec sa haute taille, sa forte corpulence, sa figure de général en retraite et ses cheveux en brosse, très drus encore malgré ses soixante-dix ans. C'est le représentant de dix générations de soldats finissant par un homme de lettres. La lame a pu changer : le fourreau est resté le même.

Cet homme, puissant comme un arbre antique, fut lui aussi brusquement abattu. Un mal rapide l'emporta. Il avait vécu avec « la piété bien réglée, docile et raisonnée d'un Huet ou d'un Gassendi », a écrit M. Monod dans la *Revue historique*[2]. Il nous semble qu'il y avait quelque chose de plus tendre encore et de plus consolant dans sa foi que cette dévotion austère et un peu sèche du dix-septième siècle. A ses derniers moments, on lui présentait à respirer une rose. Il la prit un instant, et, la remettant de sa main défaillante à celui qui la lui présentait : « Portez-la, de ma part, dit-il, aux pieds de la sainte Vierge. » Ce furent ses dernières paroles.

1. *Au Pavillon Peiresc. Le vieux châtaignier*. In-4 illustré, 1897.
2. *Revue historique*, juillet-août 1898, p. 333.

Son dernier acte avait été de corriger, pour le *Bulletin critique*[1], les épreuves de son compte rendu de *Bourdaloue inconnu*.

Ses funérailles furent aussi simples que sa vie. Ses parents, ses amis, et tout Gontaud, accompagnèrent, le 28 mai, sa dépouille mortelle à l'église, puis au centre de la propriété de Larroque. Là, un bloc de pierre à peine équarri, mais déjà couvert de chèvrefeuilles plantés par lui, recouvre les restes de celui qui avait choisi pour épitaphe : *Ci-gît un travailleur*.

C'est en effet la constance et la puissance de travail qui forment le premier caractère de sa vie si bien remplie. Un des savants les plus laborieux de notre époque, M. Léopold Delisle, en annonçant le 6 mai au Comité des travaux historiques la mort de M. Tamizey de Larroque commençait en ces termes : « Le Comité vient de perdre le plus actif de ses membres non résidants, celui qui lui a apporté le concours le plus assidu et le plus fructueux. » Il vantait le correspondant infatigable qui avait fait profiter le public et les particuliers de ses patientes et consciencieuses recherches.

L'*épistolier* rivalisait chez Tamizey de Larroque avec l'auteur. M. Audiat, qui le vit à l'œuvre, était effrayé de ce labeur. Chaque jour rendait à la poste ce que la poste avait apporté. Les livres et les revues, il les dévorait et les analysait ; les lettres, il y répondait sans remettre au lendemain.

1. L'on nous excusera de reproduire *in-extenso* la note de cette revue : « Pour la dernière fois, lit-on dans la livraison du 5 juin 1898, p. 320, paraît dans le *Bulletin critique* la signature d'un de nos collaborateurs les plus chers et les plus dévoués, M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut. Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de cet érudit si consciencieux et si savant, de cet homme de bien si sympathique à tous ceux qui avaient eu des rapports avec lui. Dès la première heure, il nous donna son concours et sur son lit de mort il corrigeait encore les épreuves de la présente chronique. Nul plus que nous ne sent la perte que vient de faire l'érudition française en la personne de ce travailleur infatigable et modeste, qui fut toujours pour les directeurs de son « cher Bulletin », l'ami le meilleur et le plus fidèle. »

Les *Études*, auxquelles M. T. de Larroque témoigna toujours un si vif intérêt, s'associent pleinement à ces sentiments. S'il n'écrivait pas dans notre revue, il en suivait les travaux avec bienveillance, et de nombreuses lettres de lui nous redisent assez qu'elle n'avait pas de lecteur plus assidu et plus encourageant.

Ces lettres, innombrables, écrit un autre témoin, étaient le plus souvent signées « par des hommes illustres dans toutes les branches de l'activité intellectuelle : historiens, hommes politiques, académiciens, paléographes, archéologues, poètes même. Tous le recherchaient, l'assaillaient de questions, le feuilletaient comme une immense encyclopédie..... Il répondait toujours, et dans le style épistolaire, s'abandonnait volontiers : la phrase, fine, délicate, souvent malicieuse, marquée au coin du meilleur esprit gaulois, avec une allure joyeuse et enlevante qui contrastait avec l'austérité ordinaire de ses travaux. »

N'eût-il correspondu qu'avec les sociétés savantes, dont il était membre en France ou à l'étranger, la besogne n'eût pas été mince. Président d'honneur du Conseil héraldique, vice-président de la Société d'histoire littéraire de la France, de celles des Antiquaires et de l'Histoire de France, il était membre associé ou correspondant de plus de soixante-dix sociétés savantes.

Henri CHÉROT, S. J.

(*A suivre.*)

BULLETIN CANONIQUE

ACTES DU SAINT-SIÈGE

L'Église conserve avec fidélité la doctrine catholique relative aux indulgences et excite, avec une sainte largesse, la piété de ses enfants à user de ce trésor. Mais elle est attentive aussi à corriger les abus qui peuvent se produire et à maintenir ses libéralités dans les limites d'une sage modération. C'est l'esprit qui a inspiré, dans ces derniers temps, divers actes de la Congrégation des Indulgences.

L'un d'eux concerne les indulgences de **mille ans** et au-dessus. De tout temps, la plupart de ces concessions extraordinaires ont semblé à bon droit très suspectes. Des hommes, comme Soto, Baronius et Bellarmin, mettaient en doute leur authenticité ou les rejetaient absolument. A diverses reprises, le Saint-Siège a condamné un certain nombre de ces prétendues concessions. On ne peut nier cependant que quelques-unes d'entre elles n'aient eu une origine légitime : Beringer et Mocchegiani citent, comme exemple, les indulgences de Marie Consolatrice. Mais, il faut l'avouer, ces sortes de grâces sont une exception dans la discipline habituelle que recommande le concile de Trente. Aussi, pour écarter du trésor des indulgences des éléments d'une authenticité au moins contestable, ou, dans tous les cas, pour ramener les exceptions aux règles prescrites par le concile, la Sacrée Congrégation, le 5 mai dernier, à l'unanimité des suffrages, a proposé au Saint-Père de *révoquer absolument, sans distinction de vraies ou de fausses, toutes les indulgences de mille ans et de plusieurs milliers d'années*. Le Souverain Pontife a approuvé l'avis de la Congrégation et, par son ordre, elle a publié, à cet effet, un décret général, le 26 du même mois. (*Analecta*, p. 409.)

Par suite de cette importante dérogation, subsistent seules, désormais, les indulgences plénières et celles des indulgences partielles qui sont inférieures au nombre d'années indiquées. Peut-être, quelques canonistes se demanderont-ils si les clauses

de certaines concessions ne résistent pas à cette révocation ; mais l'intention du législateur semble ici assez manifeste pour qu'elle permette d'interpréter suffisamment l'efficacité de son acte.

Une seconde résolution concerne les **objets de piété, dits de la Terre Sainte.** D'après un antique privilège, confirmé par Innocent XI en 1688, et par Innocent XIII en 1721, les croix et chapelets, qui ont touché les Lieux Saints et les reliques qu'on y conserve, sont enrichis par le fait même, et sans autre cérémonie, d'un certain nombre d'indulgences : ces indulgences sont semblables, à deux exceptions près, à celles que le pape attache d'ordinaire aux objets présentés à sa bénédiction. Par délégation spéciale de Sa Sainteté Léon XIII, la Sacrée Congrégation, le 18 août 1895, a étendu cette faveur aux statuettes, médailles, etc. Or, d'après la discipline en vigueur, un objet, après qu'il a été indulgencié, ne peut être donné qu'à titre absolument gratuit ; sinon il perd toutes ses indulgences. C'est ce qui a amené le Père ministre général des Frères mineurs à interroger la Congrégation sur le point de savoir si les objets qui ont reçu les indulgences des Lieux Saints étaient soumis à cette loi. Avec l'approbation du Saint-Père, celle-ci a répondu, le 26 mai dernier, *affirmativement*, et a jugé, par suite, qu'il n'était pas opportun de déclarer exempts de ces prescriptions les objets distribués par les commissaires de Terre Sainte, quelque motivée que fût en elle-même une rétribution, soit à titre de compensation pour les dépenses occasionnées par l'achat et le transport de ces objets, soit à titre d'aumône pour la garde et la conservation des Lieux Saints (*Analecta*, p. 408). Déjà une solution analogue avait été donnée, le 14 décembre 1722.

D'après ce que nous venons de dire, les indulgences des Lieux Saints et les indulgences apostoliques sont à peu près semblables ; elles reposent cependant sur un titre différent ; cela explique une autre réponse contenue dans le même acte du 26 mai : la Congrégation déclare qu'il n'est pas à propos (*non expedire*), dans le cas où les objets en question auraient perdu leurs indulgences (par exemple parce que leur possesseur les a prêtés à un autre, avec l'intention de lui faire gagner les indulgences), que les prêtres munis de la faculté d'appliquer les *Apostoliques* y appliquent de nouveau celles des *Lieux Saints*.

Si, pour éviter toute apparence ou tout péril de simonie, la discipline ecclésiastique interdit des usages légitimes en eux-mêmes, on comprend qu'elle signale et réprouve, à plus forte raison, certaines pratiques entachées d'une véritable supercherie. On distribuait naguère, à Rome et ailleurs, des chapelets qu'on prétendait enrichis d'un grand nombre d'indulgences plénières et partielles : à chaque grain, disait-on, pour la récitation de tout *Pater* et *Ave*, étaient attachées les indulgences de la Terre Sainte. Informé par le cardinal-préfet, Léon XIII a ordonné de déclarer que si, réellement, quelque chapelet jouissait des indulgences des Lieux Saints, ces faveurs ne se gagnaient pas, comme on le prétendait, à chaque grain; ce ne pouvait être que les indulgences ordinaires dont nous venons de parler plus haut et l'on n'en obtenait le bénéfice que sous les conditions indiquées pour celles-ci dans le recueil officiel dit *Raccolta*. Le 6 septembre, la Congrégation a publié une notification en ce sens. (*Analecta*, p. 408.)

Tandis que nous sommes sur le sujet des indulgences, signalons encore :

1° Une déclaration du 26 mai au sujet de la bénédiction papale accordée par Léon X aux Clarisses : cette bénédiction n'est pas distincte de l'absolution générale, à supposer que le privilège léonin soit authentique, et, pour la donner, on doit employer la formule approuvée le 7 juillet 1882;

2° Une réponse du 13 juillet 1898 à l'évêque de Linz, qui reconnaît aux confesseurs ordinaires et extraordinaires des Sœurs du Tiers-Ordre régulier de Saint-François, soumises à la juridiction épiscopale, la délégation suffisante pour leur donner l'absolution générale, absolution qui doit être accordée non aux jours désignés pour le Tiers-Ordre séculier, mais aux jours désignés pour le Premier-Ordre Franciscain. (Cf. *Analecta*, p. 408, 409.)

Enfin, la Sacrée Congrégation, le 26 mai, a précisé un point d'intérêt pratique. Les évêques résidentiels peuvent accorder, on le sait, un certain nombre d'indulgences. Mgr de Montepulciano a demandé dans quelle mesure le pouvoir de l'évêque diocésain s'étendait soit aux fidèles d'un autre diocèse qui se trouveraient dans le sien, soit à ses propres fidèles qui seraient hors du diocèse. La Congrégation a répondu que les premiers peuvent gagner toutes les indulgences accordées par l'évêque diocésain, à moins qu'elles n'aient été accordées à une réunion particulière; quant

aux seconds, qui seuls, dans le cas prévu, jouissent de ces indulgences, ils ne peuvent gagner que les indulgences *personnelles*. (Cf. *Analecta*, p. 357.)

On entend, par indulgence personnelle, une indulgence accordée immédiatement à une personne, par exemple pour telle prière qu'elle récitera; au contraire, l'indulgence *réelle* est appliquée directement à un objet (par exemple l'indulgence accordée à ceux qui prieront devant une croix de mission), et l'indulgence *locale* à un lieu (ainsi l'indulgence que l'on gagnerait en visitant telle église). D'après la réponse de la Sacrée Congrégation, les fidèles, hors de leurs diocèses, ne jouiraient des libéralités spirituelles de leur évêque qu'autant qu'elles auraient le caractère strictement personnel : nous nous demandons cependant si l'on ne doit pas étendre cette signification, dans le cas présent, aux chapelets, petits crucifix et autres objets, indulgenciés *uniquement pour le bénéfice individuel de leur possesseur*. La résolution actuelle est relative aux évêques ; mais elle s'applique naturellement aux archevêques et aux nonces, relativement aux pouvoirs dont ils jouissent, par office ou délégation, dans leur territoire métropolitain ou leur nonciature.

Le **scapulaire du Mont-Carmel** est une des pratiques de dévotion les plus chères à la piété chrétienne. On connaît ses origines et ses promesses; l'Église, qui les a jugées assez fondées pour permettre de les prêcher aux fidèles et pour les rappeler dans sa liturgie, y a joint d'autres faveurs spirituelles. Au fond, ce n'est là qu'une application de cette économie divine qui, se conformant à la nature de l'homme, attache ses grâces à des signes symboliques. Nous retrouvons ce procédé si naturel même dans la vie civile; et elle amène le législateur ecclésiastique comme le législateur civil à déterminer d'une façon minutieuse la forme, la matière et les autres détails de ces symboles. C'est ainsi que le 18 juin, la Sacrée Congrégation des Indulgences a déclaré que « pour recevoir les fidèles de la Société de Notre-Dame du Mont-Carmel, on ne peut, ni licitement ni validement, employer des scapulaires même de laine, s'ils sont recouverts, d'un côté, par un morceau de soie ou de coton, et de l'autre, entièrement, ou presque entièrement, par une image, si bien que le scapulaire disparaisse tout à fait ou peu s'en faut ». Quant « à la diversité des images, elle ne préjudicie pas à la valeur du scapulaire, pourvu

que celui-ci ait, d'une façon apparente (*in scapulare appareat*) la couleur, la forme et le morceau de laine qui sont essentiels : seuls les scapulaires de la Très-Sainte-Trinité et de la Passion de Notre-Seigneur exigent une image spéciale ». Nous savons, par des décisions antérieures, que l'étoffe doit être de laine *tissée :* le tricot et la broderie, voire même le feutre, ne suffisent pas. La forme doit être rectangulaire ou carrée. Le scapulaire se porte suspendu, et non appliqué.

D'après un décret du 27 avril 1887, le prêtre, qui aurait le pouvoir particulier de recevoir dans la Confrérie du scapulaire, doit transmettre les noms des nouveaux confrères à la Confrérie ou au couvent du Carmel le plus rapproché. La résolution actuelle déclare qu'il suffit de les transmettre à n'importe laquelle de ces confréries (ou couvents).

Une réponse du 18 avril 1891 permettait, quand on procède à la réception de plusieurs personnes, de ne répéter qu'une fois la formule d'*imposition*, en la mettant au pluriel. La Sacrée Congrégation précise que le prêtre doit, dans ce cas, réciter cette formule immédiatement avant de commencer la cérémonie propre de l'imposition, et en tenant en main les scapulaires. Si les récipiendaires sont de différents sexes et qu'on ne puisse les séparer pour faire l'imposition en deux fois, ce qui vaudrait mieux, il sera *plus à propos* d'employer la formule plus courte, approuvée en 1888, en disant simplement : *Accipite hunc habitum*, etc. (Cf. *Analecta*, p. 294), formule qui s'applique indistinctement aux fidèles des deux sexes.

Le désaccord entre notre législation civile et les lois de l'Église crée souvent aux pasteurs des âmes des situations épineuses. L'une de ces situations se présente, quand ils sont appelés auprès d'un **moribond catholique uni civilement** à une personne non baptisée. Le prêtre se trouve en présence d'un mariage nul et d'une descendance illégitime, à cause de l'empêchement de disparité de culte. Voici, pour les cas de cette nature, les règles que rappelle une décision du Saint-Office du 6 juillet dernier :

Si le moribond a perdu *à peu près* l'usage de ses sens, le confesseur, après l'avoir excité au repentir, selon que le permettront les circonstances, lui donnera l'absolution conditionnelle. On rendra publics les témoignages de regret fournis par le défunt et

l'on pourra l'admettre à la sépulture ecclésiastique, mais sans pompe ni solennité : dans les cas exceptionnels, le curé recourra à l'évêque et s'en tiendra à ses ordres.

Si le moribond est complètement privé de ses sens, le prêtre suivra l'enseignement des auteurs approuvés, et surtout de saint Alphonse (l. VI, n. 483).

Enfin, dans l'hypothèse où le moribond jouit de sa pleine connaissance et a des enfants *baptisés*, l'évêque ou le curé pourront, pour revalider le mariage, user des pouvoirs de dispense accordés le 20 février 1888, en ayant soin de faire renouveler le consentement et d'exiger au sujet de l'éducation chrétienne des enfants les assurances nécessaires. Si les enfants n'ont pas été baptisés, on ne les baptiserait qu'autant qu'ils se trouveraient à l'article de la mort ou qu'on aurait l'espoir probable de les voir élever dans la vraie religion; mais le curé aura soin, et à cet effet il exigera de la partie catholique les garanties nécessaires, que les enfants puissent être baptisés et être instruits chrétiennement : nés d'une mère ou d'un père chrétiens, ils se trouvent sous la juridiction de l'Église (Cf. *Analecta*, p. 337).

Les pouvoirs de 1888, auxquels fait allusion la Sacrée Congrégation, sont ceux qui permettent aux Ordinaires de dispenser, et de déléguer aux curés la faculté de dispenser, à l'article de la mort (sauf dans deux cas), des **empêchements dirimants** de droit ecclésiastique. Des réponses du 18 mars 1891 (Cf. *Analecta*, 1898, p. 334) déclarent que ces pouvoirs ne s'étendent pas aux empêchements *prohibants*, par exemple, à celui de religion mixte (entre catholique et hérétique baptisé). Il est à noter, de plus, que les Ordinaires ne peuvent déléguer cette faculté de dispenser qu'aux seuls curés : par conséquent, un simple confesseur, dans le cas qui nous occupait tout à l'heure, devrait, pour valider le mariage, recourir à l'Ordinaire ou au curé de la paroisse. Le Saint-Siège, cependant, accorde parfois des indults de délégation plus étendue : les *Analecta* en rapportent un exemple du 25 mai dernier en faveur du diocèse de Kalocsa (p. 336).

Indiquons enfin, en terminant, un certain nombre d'actes publiés dans ces derniers temps :

1° Un important décret de la Sacrée Congrégation du concile, du 20 juillet 1898, concernant l'**excardination** des ecclésiastiques et leur **incardination** dans un nouveau diocèse. Nous aurons sans

doute occasion d'y revenir. On en trouvera le texte et la discussion préparatoire dans les *Analecta*, p. 351, 197, *sqq.;*

2° Une réponse de la Congrégation des évêques et réguliers, du 4 juillet, au Supérieur d'une Congrégation à vœux simples, relativement au **renvoi des religieux** coupables de graves et persévérantes irrégularités. Dans les circonstances décrites par la supplique, le Supérieur n'a pas le droit de les chasser, mais le Saint-Siège lui communique les pouvoirs nécessaires à cet effet, en lui prescrivant une procédure sommaire (*Analecta*, p. 339). Il est à noter que, dans le cas proposé, il s'agissait de religieux liés par les vœux perpétuels ; par conséquent, bien que non engagés dans les ordres sacrés, ils se trouvaient compris, en ce qui concerne les causes et le mode du renvoi, dans les dispositions du paragraphe 3 du décret *Auctis admodum ;*

3° Une déclaration du Saint-Office, du 23 juin, donnant une **force rétroactive** à la résolution du 24 novembre 1897, aux termes de laquelle les facultés habituelles accordées aux évêques leur étaient accordées en tant qu'Ordinaires et passaient, par conséquent, à leurs successeurs. Nous avons rapporté cette résolution dans le Bulletin du 5 mars dernier ;

4° Diverses réponses du Saint-Office sur des **ordinations** douteuses (Cf. *Analecta*, p. 335, 337, 338). L'une d'elles, du 6 juillet, fait recommencer sous condition une ordination sacerdotale, où le prélat consécrateur, durant la prière *Oremus, fratres charissimi,* avait d'abord tenu les mains jointes sur la poitrine, puis les avait séparées, mais sans les étendre sur la tête des ordinands. Au contraire, elle a déclaré valides les ordres conférés par un autre prélat, qui, dans un cas semblable, avait, après l'imposition de l'étole, suppléé la cérémonie à voix basse et dans les formes voulues ;

5° Une réponse de la Congrégation des Rites, du 25 juin, réprouve l'usage des **chants en langue vulgaire** durant la messe chantée, même sans ministres, et ne laisse pas la liberté au chœur, durant cette cérémonie, d'omettre les parties chantées indiquées par le Graduel (*Analecta*, p. 281) ;

6° La même Congrégation, à la prière des évêques d'Autun et de Marseille, autorise, mais seulement pour ces deux diocèses et l'Ordre de la Visitation, l'usage, même dans les cérémonies publiques et liturgiques, des **litanies du Sacré-Cœur**, dont on

se servait durant la peste de 1720, et auxquelles on a ajouté six invocations pour arriver au nombre des années du divin Rédempteur (*Analecta*, p. 356). Le rescrit est accompagné du texte des litanies ainsi complétées, qui commencent par cette invocation : *Cor Jesu, filii Patris æterni;*

7° Une réponse de la Congrégation de l'**Index** déclare compris, parmi ceux qui s'occupent d'études théologiques ou bibliques, les séminaristes qui s'appliquent à la théologie, à l'hébreu et au grec. Ils peuvent donc bénéficier de l'exception autorisée par les règles cinquième et sixième. Mais la permission en faveur de cette classe d'étudiants ne s'étend pas à toutes les classes indistinctement : aussi l'évêque ne peut permettre, sans indult spécial, que d'une manière générale les élèves, durant le cours, lisent, même sous la conduite du professeur, les textes hébreux ou grecs des livres saints édités par des écrivains non catholiques, alors même que ces publications ne contiendraient rien de contraire aux dogmes catholiques (*Analecta*, p. 294).

Un décret de la même Congrégation, du 3 septembre, condamne divers ouvrages, parmi lesquels *Paris*, de Zola (*Analecta*, p. 357) ;

8° Deux réponses du Saint-Office : l'une, du 25 mai 1898, à Mgr l'évêque de Sioux-Falls; l'autre, du 17 août, au préfet apostolique du Niger, examinant certains doutes auxquels donnaient lieu, relativement au **consentement** nécessaire pour la validité du **mariage,** les usages de certaines peuplades infidèles d'Amérique et d'Afrique. Ces réponses présentent d'intéressantes applications des principes (*Analecta*, p. 335, 386) ;

9° Une autre résolution, du 20 juillet, ne permet pas d'absoudre, dans les pays de schisme, un schismatique de bonne foi, en le laissant dans son erreur matérielle, « parce que, dit le Saint-Office, on ne peut éviter le scandale ». Cette absolution serait cependant licite à l'article de la mort; mais alors on devrait prendre les moyens efficaces d'éloigner le scandale. (*Analecta*, p. 387.) Le soin qu'a pris la Congrégation d'indiquer le motif de sa résolution montre assez qu'elle a eu en vue la situation particulière des contrées schismatiques : cette réponse permet donc de penser qu'ailleurs des circonstances différentes autoriseraient une autre conduite.

Jules BESSON, S. J.

DEUX NOUVEAUX LIVRES

SUR

SAINT IGNACE DE LOYOLA

I

Le *Saint Ignace de Loyola*, de M. Henri Joly [1], en ce qui concerne les faits de la vie du saint, n'est qu'un tableau à grands traits, tableau d'ailleurs très clair, très exact [2] et très intéressant dans sa précision. Le distingué auteur de la *Psychologie des saints* devait être attiré surtout par ce problème psychologique de premier ordre, qu'offre la transformation du chevalier de Pampelune en ascète et maître d'ascétisme, en apôtre et fondateur d'une société apostolique. Faire sentir, à travers les incidents de sa carrière si mouvementée, la « continuité insensible » de l'évolution que la grâce, admirablement servie par son énergique volonté, accomplit en lui ; étudier la genèse et le but de ses œuvres, et y faire ressortir sa marque personnelle ; enfin, mettre dans le relief le plus saillant possible le caractère qui domine et explique l'ensemble de sa vie : voilà ce que M. Joly nous paraît avoir voulu avant tout, et c'est ce qui donne une réelle originalité à son beau travail.

Nous le félicitons sincèrement de la manière dont il a exécuté son dessein. Aussi bien n'a-t-il négligé aucun moyen d'information : parmi les anciens historiens, il a surtout consulté ceux qui avaient vu, entendu, questionné saint Ignace ; il a profité de

1. Paris, V. Lecoffre, 1899. In-8, pp. 227.

2. Une petite restriction est à faire pour quelques inadvertances — sans parler de fautes d'impression un peu trop nombreuses. — L'exposé, d'après Forneron, des « cruautés » et « insanités » de l'inquisition *politique* d'Espagne (p. 62 et suiv.), est un peu trop chargé. Et il n'est pas exact que saint Ignace n'ait eu rien à faire avec les inquisiteurs *Dominicains* (voir les *Acta quædam S. Ignatii*, n° 64 et suiv. Emprisonnement à Salamanque). — Nous lisons (p. 82) qu'Ignace « ne devait repartir (de Paris) qu'en mars 1536 ». Il faut lire 1535, comme il est bien dit aux pages 83 et 117. — Page 210, note, lire : V. P. Steinhuber. — Page 46, l. 15 : « Cisneros avait publié, environ deux ans auparavant » ; à lire : vingt-deux ans. — Ce qui est dit des origines du *Combat spirituel*, à la même page, et surtout de l'*Imitation*, p. 10, l. 4, est fort contestable.

documents que la curiosité moderne a fait sortir tout récemment des archives et qui, sans changer les résultats essentiels de l'histoire traditionnelle, l'éclairent en bien des points d'une nouvelle lumière et la rectifient peut-être dans quelques détails ; enfin, il a fait une étude approfondie des textes où continuent à vivre le génie et le cœur du saint, à savoir de ses *Exercices spirituels*, de ses *Constitutions* et de ses *Lettres*.

Il ne nous conviendrait pas d'insister davantage sur le plaisir que nous avons éprouvé à voir ce portrait, tracé d'un crayon si juste et si ferme, avec une sympathie qui s'affirme sans détour comme sans emphase, et à laquelle la prévention la plus obstinée ne pourra refuser le mérite d'être partout consciencieusement et solidement motivée.

Maintenant l'idéal d'une vie de saint Ignace est-il atteint ? Non, sans doute, et M. Joly, qui sait mieux que personne ce qu'il faudrait pour cela, est lui-même loin de penser qu'il n'y ait plus rien à ajouter à son œuvre. Nos *desiderata*, s'il nous est permis de les indiquer, portent sur deux points principaux.

Quelle a été la « faculté maîtresse » d'Ignace ? M. Joly répond qu'« il n'y a pas à hésiter ici, la faculté maîtresse d'Ignace était bien évidemment la volonté, volonté tout à la fois humble et fière, humble pour tout ce qui n'intéressait que son amour-propre, fière pour tout ce qu'exigeaient l'honneur et le triomphe de la cause qu'il servait ; volonté qui d'abord ne voulut connaître ni les difficultés ni les limites, mais qui bientôt devint prudente au suprême degré, souple et par conséquent persévérante, puisqu'elle savait tourner les obstacles en sacrifiant aisément l'ombre à la réalité, le contingent au nécessaire, le passager à l'éternel ; volonté efficace enfin, parce qu'elle travailla sans cesse à éliminer du moindre fragment de son œuvre tout ce qui pouvait y être une cause de division, de faiblesse et de caducité [1] ».

Ce sont bien là les caractères de la volonté ou de la faculté *active* d'Ignace, et l'on ne peut nier que la puissance de cette faculté n'ait été pour une très grande part, sinon la plus grande, dans l'influence qu'il a exercée. Cependant je ne sais s'il ne faut pas reconnaître chez lui une intelligence pour le moins aussi remarquable, et qui eut un rôle aussi important, plus important

1. Pages 222-223.

même que sa forte volonté, dans ses vastes entreprises *pour la plus grande gloire de Dieu.* Je ne parle pas d'une intelligence pour ainsi dire spéculative, mais d'une intelligence pratique, toujours tournée vers l'action. N'est-ce pas de l'intelligence que relèvent les créations par lesquelles il a exercé et exerce encore l'influence la plus profonde dans l'Église ?

N'est-ce point, dans les *Exercices*, un chef-d'œuvre d'intelligence que cette admirable synthèse, dont tous les éléments pourraient avoir été empruntés, sans que le mérite de l'ensemble en fût amoindri, puisque l'efficacité et la fécondité du petit livre résident précisément dans cette synthèse, qu'Ignace n'a certainement empruntée à personne ? Après d'autres, nous osons dire qu'elles sont aussi un chef-d'œuvre d'intelligence, ces *Constitutions* qui ont fait de la Compagnie de Jésus une milice si bien organisée pour les combats de l'époque où elle a paru, et qui lui ont permis de rendre jusqu'aujourd'hui à l'Église des services dont amis et ennemis attestent l'importance.

Je pourrais faire ressortir le même caractère dominant de haute intelligence pratique dans cette sollicitude pour tous les besoins du temps, pareille à celle du grand apôtre, — *sollicitudo omnium Ecclesiarum*, — et dont témoignent tant d'œuvres de zèle et de charité, et qui se reflète surtout dans l'immense correspondance d'Ignace.

Mais je m'arrête ; car je sens bien que je suis, au fond, d'accord avec M. Joly. L'observation qui précède ne touche que les conclusions de son livre, et pour y faire droit, il suffirait presque de modifier une nuance.

Mais, en second lieu, je me suis demandé (je ne m'avance ici qu'avec hésitation) si l'« évolution » de l'âme et du génie d'Ignace n'était pas décrite trop exclusivement par son côté naturel. Je ne veux pas dire que M. H. Joly n'a pas tenu grand compte des influences surnaturelles, si marquées dans la carrière du saint. Il me semble seulement que leur rôle méritait d'être encore plus approfondi, plus mis en lumière. M. Joly dit, en citant le P. Genelli, que la grâce dans les saints « ne crée pas de nouveaux éléments, elle se sert de ceux qu'elle trouve, les développe et croît avec eux ». Il y aurait un grand intérêt à montrer plus expressément la grâce, se saisissant des éléments naturels qu'elle a trouvés dans le chevalier de Loyola et déve-

loppant merveilleusement leur puissance, en même temps qu'elle les élevait à la dignité surnaturelle. Tâche épineuse, du reste, et bien difficile, vu la rareté des documents sur la vie intérieure de saint Ignace ! Aussi je me reprocherais d'insister sur la lacune que je crois remarquer. Elle ne m'empêche point, en tout cas, de souhaiter que les lecteurs de M. H. Joly, déjà nombreux, — car il est arrivé, en peu de semaines, à la seconde édition, — se multiplient de plus en plus.

II

Rien de commun entre l'œuvre loyale que nous venons de signaler et le pamphlet méchant à froid, où Hermann Müller [1] — un pseudonyme évidemment — prétend raconter « avec une impartialité absolue » la genèse et la fondation de la Compagnie de Jésus. Nous ne refuserons pas à H. Müller le mérite d'une certaine érudition, dont il fait parade et qui, bien que superficielle, était susceptible d'un meilleur emploi. Quant à l'impartialité, il suffit de lire deux pages après la préface doucereuse où il l'a promise, pour voir comme il l'entend. Sous la modération affectée du ton, la passion éclate à chaque instant dans une véritable manie de faire arme de tout contre les Jésuites.

Que pense au juste de saint Ignace cet écrivain qui, bien qu'il fasse publier son livre par un éditeur protestant, paraît cependant être un catholique et serait même, dit-on, un prêtre ? Il est difficile de le savoir. Ce qui est sûr, c'est que H. Müller s'efforce de détruire à peu près tout ce que l'histoire traditionnelle raconte à l'honneur du pénitent de Manrèse et du fondateur de la Compagnie de Jésus.

Il profite des contradictions, des obscurités, qu'il a rencontrées chez les historiens jésuites, au sujet de quelques détails relatifs à l'extraordinaire noviciat qu'Ignace fit à Manrèse ; il grossit ces difficultés, quand elles existent, et il en imagine d'autres ; et il conclut que la « légende » de Manrèse n'a point de base. Ignace n'est-il pas cependant l'auteur des *Exercices* et des *Constitutions de la Compagnie de Jésus ?* M. H. Müller l'admet en partie ; mais, outre que le mérite de l'un et l'autre de ces ouvrages lui paraît

1. *Les Origines de la Compagnie de Jésus. Ignace et Lainez.* Paris 1898.

avoir été ridiculement surfait par l'orgueil jésuitique, il soutient que ce qu'ils offrent de plus caractéristique et, en apparence, de plus original, est simplement copié — des « congrégations musulmanes ». Enfin, le véritable organisateur de la Compagnie de Jésus, en définitive, n'est pas Loyola, mais Lainez, son successeur, qui a été assez habile, d'abord pour interpoler et falsifier, dans le sens de ses propres idées, l'œuvre de son maître, puis pour inventer et faire accepter comme authentique une histoire fabuleuse d'Ignace, qui autorisait ses innovations.

Voilà, en résumé, les *Origines de la Compagnie de Jésus*. Pour donner un semblant de preuve à de pareilles thèses, il a fallu que H. Müller multipliât sans limite les hypothèses arbitraires et les assertions fausses ; il faudrait un volume aussi gros que le sien, seulement pour les relever.

Nous ne le ferons pas, et c'est inutile : il n'y a qu'à renvoyer au *Saint Ignace* de M. H. Joly, où la vérité, sur presque tous les points importants auxquels s'est attaqué H. Müller, est établie sans idée de polémique, d'après les faits et documents que ce dernier n'a pas connus ou qu'il n'a pas voulu consulter ou qu'il a interprétés suivant son parti pris.

Nous n'ajoutons que deux réflexions.

La première concerne la bonne foi de H. Müller. Qu'un écrivain ne puisse parler des Jésuites sans passion, nous le comprenons et, jusqu'à un certain point, nous l'excusons, par la difficulté de percer l'atmosphère épaisse de préventions et de calomnies que des adversaires sans scrupule ont créée autour de notre nom depuis trois cents ans. Mais il y a des procédés que rien n'excuse, surtout chez un homme qui s'affiche en érudit et qui se pique d'une « impartialité absolue », d'une « parfaite sincérité ». Je prends, sans choisir, quelques exemples, entre beaucoup d'autres, où l'on peut voir comment H. Müller manipule les textes.

Après avoir dit (p. 63) que, dans les congrégations musulmanes, les subordonnés doivent à leur *cheikh* « l'obéissance *passive* », M. H. Müller continue : « Ignace a adopté le mot avec la chose. » Or, Ignace, qui n'a jamais adopté « la chose » telle qu'exposée, n'a pas employé une seule fois le mot.

Plus loin (p. 72), on cherche à nous démontrer que la doctrine de l'obéissance parfaite, recommandée par le saint, est « abso-

lument nouvelle au sein du catholicisme », et que « l'on invoque en vain, pour lui créer des précédents, l'exemple des anciens moines, ou des textes isolés de saint Jean Climaque, de saint Bonaventure ou de saint Bruno ». Il a été cependant établi cent fois que cette doctrine, pour le fond et l'expression même, ne fait que reproduire la grande tradition ascétique, où elle constitue, non pas un enseignement isolé, exceptionnel, mais une des parties fondamentales de la théorie de la perfection [1].

Ne nous attardons pas, néanmoins, à des rectifications qui peuvent prêter à discussion. Voici donc quelques citations de M. Müller. « Le P. Bartoli, dit-il, affirme gravement que saint Charles Borromée bornait sa bibliothèque à ce livre (des *Exercices*), qui suffit à tout. » (P. 23.) — Or, au lieu de cette étrange affirmation, le P. Bartoli a écrit textuellement ce qui suit : « Saint Charles Borromée avait les Exercices en si grande estime, qu'un jour que Vincent, duc de Mantoue, lui montrait sa grande et riche bibliothèque, le saint cardinal, en la voyant, dit : « J'ai, « moi aussi, une grande bibliothèque, mais toute ramassée dans « un petit livret ; et j'y apprends plus que je ne ferais dans « tous les livres du monde. » Et il lui expliqua que c'étaient les *Exercices spirituels* de saint Ignace, où Dieu lui faisait entendre tous les jours des leçons dignes d'un tel maître et d'un tel disciple [2]. »

Ailleurs (p. 188, note), M. H. Müller prétendant citer textuellement « l'historien de la Société de Jésus Sacchini », raconte que Sixte-Quint « vit de mauvais œil le livre que Bellarmin publia pour la *Défense de l'obéissance aveugle* (souligné par H. Müller) » et que « ni les défenses ni prières des docteurs et des cardinaux (?) ne purent l'empêcher de le faire condamner par l'Index... » — Or, M. Müller fait tomber ici sur la *Défense de l'obéissance aveugle* ce que Sacchini a dit d'un autre ouvrage de Bellarmin, tout différent.

Voici toute une série d'altérations de textes, encore plus injustifiables, à propos des *Recherches historiques* du P. J. Terrien *sur cette tradition que la mort dans la Compagnie de Jésus est un gage certain de prédestination*. Cet ouvrage, que M. H. Müller dit

1. Voir le P. de Ravignan, *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*, ch. II.
2. Bartoli, 2e édition originale italienne. Rome, 1659, p. 46.

avoir eu beaucoup de peine à se procurer et qui, en effet, ne s'adresse pas au grand public, devait assurément exciter sa bile. Mais cela lui donnait-il le droit d'affirmer (p. 81, note), que l'auteur s'efforce de prouver la légitimité de cette croyance « théologiquement, par la révélation », et conclut qu' « *il faut renoncer à recevoir les enseignements de la foi, ou s'avouer convaincu* » ? La vérité est que le P. Terrien ne revendique d'aucune façon la certitude *théologique* pour sa thèse, et que la conclusion que H. Müller lui prête en la soulignant est inventée de toutes pièces.

Ce n'est pas tout : continuant à « citer » le P. J. Terrien, M. H. Müller (p. 82, note) relate qu'un Jésuite, le P. Ruiz, allait répétant sans cesse : *Heureux ceux qui meurent dans la Compagnie; malheureux ceux qui ne meurent pas dans la Compagnie!* Et Müller d'ajouter : « Ce qui est une façon au moins originale de prêcher le petit nombre des élus. » Mais si M. Müller avait copié seulement quelques lignes de plus, tous ses lecteurs auraient vu que la qualification de *malheureux*, dans la phrase soulignée (par M. Müller), ne s'adresse qu'à « ceux qui sont *déserteurs* de leur religion ».

Ces exemples suffisent pour montrer que si M. H. Müller réussit à rendre les historiens jésuites non seulement suspects de mensonge, mais ridicules, il s'y prend d'une façon qui, pour faciliter sa besogne, s'accorde malaisément avec l'honnêteté.

Terminons par un mot sur sa fameuse thèse des emprunts que saint Ignace aurait faits à l'islamisme. Quoique cette thèse ne soit pas même de son invention, on lui en a fait çà et là honneur comme d'une découverte. La découverte est réduite à néant par cette raison qu'il n'y a aucun indice de rapports quelconques du saint avec des confréries musulmanes et que l'on a plutôt la certitude du contraire.

M. H. Müller n'a pas l'ombre d'une preuve positive pour ces relations si peu vraisemblables du chevalier pénitent, à la foi si vive, à l'amour si ardent pour Jésus et Marie, avec des mécréants, les pires ennemis du Christ et de sa Mère. C'est même une pure hypothèse, toute gratuite de sa part, que des « congrégations musulmanes » aient existé à Manrèse, à Alcala, alors que, d'après lui, saint Ignace les y aurait étudiées. Nous affirmons, nous, que le saint n'a eu ni pu avoir aucun rapport de ce genre ; car autre-

ment ses adversaires et ses juges, dans les différents procès qu'on lui intenta en Espagne, n'auraient pas manqué d'en tirer accusation ou du moins suspicion contre lui. Or nous savons, non seulement par le témoignage d'Ignace lui-même, mais encore par les actes officiels de ses procès, qui subsistent en partie, qu'on l'a soupçonné d'illuminisme, de protestantisme, de judaïsme, jamais de mahométisme.

Restent donc tout au plus (c'est l'argument principal de M. H. Müller) les ressemblances entre l'enseignement des « congrégations musulmanes » et celui de saint Ignace, spécialement en ce qui concerne l'obéissance. — Si ces ressemblances prouvaient un emprunt, elles établiraient seulement que les « congrégations musulmanes » ont emprunté au monachisme chrétien, d'où procède, comme nous l'avons dit, toute la doctrine de saint Ignace sur l'obéissance. Que les *derviches* et les *khouan* musulmans soient une contrefaçon des anciens moines de l'Orient, cela est très soutenable, et dans une certaine mesure cela est certain, comme il est certain que leur prophète Mahomet a été sous la discipline d'un de ces moines et qu'il avait cherché à reproduire à sa manière la vie des ascètes chrétiens parmi ses premiers fidèles[1].

Finalement, M. H. Müller voit une marque évidente de l'occultisme islamique dans la loi du *secret* qu'il flaire partout chez les Jésuites : à l'entendre, c'est une véritable *Mysteriopolis*, impénétrable aux profanes, que la terrible Compagnie. Est-il persuadé de ce qu'il en dit? Si non, passons. Si oui, nous ne pouvons que le plaindre, comme les gens qui croient encore aux *Monita secreta*, où lui-même a le bon sens de ne voir qu'une satire (p. 119). Après qu'une suppression générale de l'Ordre a livré au pillage de nos ennemis ou dispersé dans toutes les bibliothèques publiques nos papiers les plus intimes, on devrait bien nous épargner l'ironie de dire que nous avons encore quelque chose à cacher au monde.

Joseph BRUCKER, S. J.

1. Wellhausen, *Études antéislamiques*.

REVUE DES LIVRES

L'Ange conducteur des âmes scrupuleuses, *à l'usage des fidèles et des confesseurs*, par Un vieux confesseur et professeur de morale (édition réservée aux prêtres). Lille-Paris, Desclée, 1898, in-16, pp. 158.

L'Ange conducteur des âmes scrupuleuses (édition à l'usage des fidèles). Desclée, in-16, pp. xvi-87.

Le traitement des maladies de l'âme ne requiert ni moins de science ni moins de prudence que celui des maladies du corps. Heureusement que, pour celles-là, la guérison est toujours possible, si le régime qu'on impose est approprié et fidèlement suivi. Certes, l'une des maladies spirituelles les plus tenaces est bien celle des scrupules. Nul doute cependant qu'elle ne disparaisse, à la condition que le directeur soit éclairé, ferme, compatissant, et le pénitent humble et obéissant. Pour l'un et l'autre, ces conditions sont souvent difficiles à réaliser. Aussi, avons-nous à cœur de recommander aux âmes inquiètes et à leurs directeurs les principes et les conseils renfermés dans les deux excellents opuscules que nous annonçons. L'édition réservée aux prêtres contient une seconde partie où l'auteur justifie ses conseils et prouve d'une manière péremptoire la sûreté de sa doctrine. Inutile de dire que la ligne de conduite prescrite ici aux âmes scrupuleuses ne conviendrait pas, en certains points, aux autres. Quant aux âmes, auxquelles s'adresse *l'Ange conducteur*, celles qui le suivront docilement verront le rude et ténébreux chemin qu'elles gravissent s'éclairer, s'aplanir. Elles marcheront d'un pas plus sûr et plus allègre dans la voie des commandements ou des conseils évangéliques. Elles apprendront à ne plus confondre l'impression avec le péché, à ne plus avoir peur de vains fantômes ; elles cesseront de craindre Dieu comme un tyran, pour le révérer et l'aimer comme un père.

L'opuscule destiné aux prêtres est arrivé en très peu de temps à une deuxième édition. Nous ne doutons pas que celle-ci n'ait, à son tour, grand succès. Tel est aussi l'espoir des prélats et des théologiens qui ont fait parvenir à l'auteur leurs encouragements et leurs félicitations.

François Tournebize, S. J

I. Chroniques de l'ordre des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse depuis leur introduction en France. Deuxième série. Poitiers, Oudin, 1887-1889. 4 forts vol. in-8, de pp. XIV-626, 651, 674 et 613. Prix : chaque volume, 10 fr. — Remise spéciale pour les séminaires et les communautés.

II. Un demi-siècle de souvenirs. *Barras, Norvins, Talleyrand, Pasquier, la maréchale Oudinot, le Dernier soldat de la Restauration, un Cavalier du Second empire*, par Geoffroy DE GRANDMAISON. Paris, Perrin, 1898. In-16, pp. 347. Prix : 3 fr. 50.

III. Napoléon à Sainte-Hélène. *Souvenirs de Betzy Lacombe* (*Mme Lucia-Élisabeth-Abell*). Traduction annotée et précédée d'une Introduction, par Aimé LE GRAS. Paris, Plon, 1898. In-18, pp. XLIV-271. Prix : 3 fr. 50.

IV. Toulouse chrétienne. *Histoire des Capucins*, par le P. Apollinaire DE VALENCE. Toulouse, Privat, 1897. 3 vol. in-8, pp. XXIV-439, 521 et 459.

V. Le Dernier des La Rochejaquelein, avec une Préface du général de Charette, par Edmond BÉRAUD. Brochure ornée d'un portrait. Paris, Oudin, 1898. Prix : 1 franc.

VI. L'Unité italienne (1815-1870), par J. DE CROZALS, professeur d'histoire à la Faculté de Grenoble. Paris, May, 1898. In-8 illustré, pp. 284. Prix : 4 francs. (Bibliothèque d'histoire illustrée.)

VII. Dames d'hier et d'aujourd'hui, par Mlle Blaze DE BURY. Paris, Perrin, 1898. In-12, pp. x-259. Prix : 3 fr. 50.

I. — Les Carmélites donnent un bel exemple aux ordres religieux en montrant un soin si pieux et si constant à publier les documents qui intéressent leur histoire. Elles n'oublient pas — et elles ont raison — que sainte Thérèse, leur grande réformatrice, fut une femme auteur, presque une femme docteur de l'Église, et qu'aujourd'hui encore la fondatrice du Carmel de Saint-Joseph d'Avila est regardée comme l'un des plus grands écrivains de l'Espagne, aussi bien que comme la mère de la spiritualité, *Mater spiritualium*. C'est l'inscription qui se lit au-dessous de sa colossale statue dans la basilique de Saint-Pierre de Rome.

Ses filles ont gardé ce goût d'écrire. Elles en ont d'ailleurs le loisir. Le Carmel de Troyes publiait, il y a plusieurs années, les Chroniques relatives à leur établissement en France depuis Henri IV jusqu'à la Révolution. Le Carmel de Poitiers a poursuivi le travail et fait paraître une nouvelle série de Chroniques, toutes relatives à l'histoire des monastères durant la Révolution. C'est dire l'intérêt de ces volumes, aujourd'hui surtout que la grande époque, qui fut longtemps le champ de bataille des passions politiques et sociales, est enfin entrée dans le domaine de l'histoire et ne relève plus, après la banqueroute des principes de 89, que de la critique et de la science. Toute contribution à la peinture de ce formidable mouvement, qui emporta les vieilles institutions religieuses et nationales, est un service rendu à la cause de la vérité sur une époque moins connue qu'exaltée ou dénigrée. Naguère encore un de nos meilleurs historiens déclarait, en son âme et conscience, que c'est un problème insoluble pour lui de savoir s'il eût été en ce temps-là du côté des victimes ou du côté des bourreaux.

Tout le monde, pensons-nous, eût été du côté des seize Carmélites de Compiègne, contre le tribunal révolutionnaire de Paris, qui les envoya à l'échafaud, où leurs têtes tombèrent le 17 juillet 1794.

Chaque couvent n'a pas à offrir d'aussi dramatiques épisodes, mais tous furent persécutés et dispersés ; ils étaient pauvres et fervents ; leur austérité contrastait avec la dissolution de la société contemporaine, et, parmi les religieuses qui venaient d'y passer, figurait une fille de roi, Mme Louise de France.

Voici les noms de ces foyers de vie chrétienne au dix-huitième siècle changés en ateliers par la Révolution. Nous énumérons simplement les villes qui avaient le bonheur d'en posséder : Amiens, Bourges, Arles, Montauban, Rouen, Agen, Tours, Beaune, Bordeaux, Lectoure, Toulouse, Reims, Pont-Audemer, Aix, Ferney (dors-tu content, Voltaire ?...), Marseille, Abbeville, Saintes, Riom, Auch, Orléans, Nantes, Sens, Nevers, Blois, Pontoise, Metz, Angoulême, Pamiers, Dijon, Chambéry, Carpentras, etc.

Il n'y a donc guère de province en France que n'intéressent les Chroniques du Carmel pendant la Révolution. Oserons-nous ajouter qu'à l'intérêt rétrospectif se joint une certaine actualité.

Les temps présents ne sont pas rassurants pour ces asiles de prière. Et c'est un spectacle réconfortant pour les générations présentes de voir qu'il y a un siècle les ennemis de la religion furent impuissants à rayer de notre sol national la congrégation qui abrita le repentir de Louise de la Miséricorde et de Mme de Longueville.

II. — Cet ouvrage est loin de représenter un simple recueil d'articles. Il forme le pendant d'un autre excellent volume du même auteur, *Napoléon et ses historiens*. Au milieu du déluge de mémoires et de publications sur le Premier empire qui nous inonde, il est impossible, d'une part, de lire par soi-même tout ce qui paraît, — combien ont lu les cinq gros volumes de Talleyrand ? — et encore plus impraticable de se fier à la plupart des critiques, dominés presque tous par des préjugés politiques.

M. Geoffroy de Grandmaison étudie ici, sans parti pris, Barras, Norvins, Pasquier, Talleyrand, la maréchale Oudinot, le marquis de Saint-Chamans et le général du Barail. Il fait plus, et, lorsqu'il se trouve en face d'un éditeur de marque, Georges Duruy pour Barras, Lanzac de Laborie pour Norvins, le duc de Broglie pour Pasquier, sa critique se prend à l'éditeur avec le même soin qu'à l'auteur.

Le jugement est sérieux et sévère. Aucune considération personnelle ne paraît arrêter ou même impressionner le critique. Qu'on lise son Barras, où il met si joliment en scène, et ce hideux personnage, libertin et athée, régicide et talon rouge, et M. Georges Duruy, si indulgent pour les crimes de la Convention, malgré sa grande admiration pour Napoléon, et le comte Rousselin (Corbeau de Saint-Albin, né Rousselin tout court), jacobin puis aristocrate par héritage, qui mit au point la prose du vicomte de Barras. C'est une étude complète. Avec MM. Frédéric Masson et Welschinger, nous ne connaissons pas d'écrivain mieux informé des choses de l'Empire et de la Restauration[1].

III. — Il y avait, du temps de Napoléon Ier, à Sainte-Hélène, une petite fille qui s'appelait Betzy Lacombe. Elle mourut à Londres, en 1871, après avoir assisté à l'effondrement du Second empire. Betzy était devenue, par son mariage, Mrs Abell. Son

1. Le vers cité de Déroulède (p. 331) n'est-il pas allongé d'une syllabe ? Le poète seul a droit de grandir.....

culte pour le grand empereur qui, pour elle, n'avait guère été que le grand exilé, fut le sentiment dominant de toute sa vie. L'avoir connu, fillette, aux Églantiers et à Longwood, et avoir constaté qu'il n'était pas un *ogre*, n'est-ce pas inoubliable ?

Ces *Souvenirs* avaient paru pour la première fois en 1843, puis plus complètement en 1848. Les éditions de 1853 et 1873 ont été tellement enlevées qu'il est impossible d'en rencontrer un exemplaire ; on a donc bien fait de donner au public la présente réédition, d'autant plus qu'en France, jamais l'ouvrage n'a été lu. Mérite-t-il de l'être ? Il y a la jolie page sur *Moscou brûlé*. Tout le reste, et cela même, est assez enfantin. Après les récentes publications, notamment *les Rapports du marquis de Montchenu*, ceux du secrétaire de l'amiral Cockburn et du baron Stürner, *la Fin chrétienne de Napoléon*, par l'abbé Bourgine ; enfin les rapports du comte de Balmain, commissaire du gouvernement russe à Sainte-Hélène [1], on ne trouvera rien ici de bien neuf. La maison Plon a publié, il y a quelques années, un *Napoléon illustré pour les petits enfants*. Ceci fait le pendant de cela. C'est Napoléon vu et raconté par une enfant.

IV. — Cette publication est une des meilleures qui aient encore paru dans la collection. Écrire par monographies successives l'histoire des églises, des monastères de chaque institution religieuse d'une aussi grande cité que Toulouse, est une pensée digne d'être applaudie et un exemple à imiter. Au magnifique monument encore inachevé le P. Apollinaire apporte aujourd'hui sa pierre d'angle.

V. — Ces notes biographiques sont consacrées à Julien-Marie-Gaston du Vergier, marquis de La Rochejaquelein, l'ancien député de Bressuire. Écrites par le publiciste qui, durant six ans, a suivi de loin sa vie parlementaire, elles sont l'expression d'une fidélité politique qui lui survit. Le dernier des La Rochejaquelein était neveu du célèbre Henri tué à Cholet en 1794, et petit-fils de son frère Louis, tombé à la bataille des Mothes en 1815.

Son père fut le marquis Henri de La Roquejaquelein, catholique rallié à l'Empire.

1. Voir *la Captivité de Sainte-Hélène*, par G. Firmin-Didot. (Partie bibliographique des *Études*, 1894, p. 527), et les *Études* des 5 février et 20 août 1897.

Le marquis Julien fut envoyé à l'Assemblée nationale de 1871 par les Deux-Sèvres. Il combattit la forme actuelle de gouvernement et ne se rallia point.

VI. — Cet ouvrage n'est pas un plaidoyer en faveur de l'Italie une, mais son exaltation et son apologie sans réserve. Les premiers chapitres nous font assister à la genèse de la grande idée dans le cerveau de Napoléon Ier, puis dans l'esprit des Italiens romantiques, Alfieri, Manzoni, d'Azeglio, héritiers des aspirations de Dante et de Machiavel. Le sentiment de l'unité nationale se développe alors dans les sociétés secrètes, pour lesquelles M. de Crozals cesse enfin d'avoir des yeux de pur admirateur. L'assassinat politique, l'*alfiérisme* lui semble un fâcheux résultat d'une fausse culture classique. Mais en retour il n'a que des jugements de complaisance pour la politique ambitieuse et fourbe des *louveteaux* de Savoie, se rangeant du côté du plus fort, à l'heure des traités, et ne se prévalant d'un bienfait que pour perpétrer une trahison de plus. Si Louis XIV commit une faute réelle en ne consentant pas à céder à ses vilains voisins le Milanais contre la Savoie, peut-être ne voyait-il que trop clair dans l'avenir, et cela l'excuse.

Les Garibaldiens tombés à Mentana sont, paraît-il, des *martyrs* (p. 255). Quant à l'ingratitude odieuse de l'Italie, pure imagination de notre part! C'est la France qui a tort de se plaindre. Le coupable est M. Rouher, avec son *jamais :* « C'était *dans un misérable intérêt de parti*, souffleter la fierté d'une nation consciente de sa force et jalouse de faire respecter ses ambitions. » (P. 256). Aussi les Italiens ont-ils été bien inspirés de ne pas s'allier à Napoléon III en 1870, pour lui payer la dette de Magenta. Victor-Emmanuel l'eût pourtant acquittée sans ses ministres.

Le concile fut une œuvre *agressive* (p. 262).

La prise de Rome ne soulève aucune protestation de M. de Crozals, qui fait mourir Victor-Emmanuel « en chrétien, en roi, en galant homme », et met ces paroles sur les lèvres de Pie IX. Tel est l'esprit de ce livre, où l'Italie ruinée et humiliée d'aujourd'hui nous apparaît, et plus grande, et plus belle que nature.

VII. — Je voudrais n'avoir que du bien à dire de ce nouvel ouvrage de Mlle Blaze de Bury, ne serait-ce qu'en retour des remerciements gracieux que me valut de sa part, il y a quelques

années, une critique un peu vive de son *Anne Boleyn*. (Voir *Partie bibliographique des Études*, octobre 1891, p. 761.) L'Académie l'a consolée d'ailleurs par un prix Montyon. Mais je ne puis que regretter de voir un auteur consacrer sa plume au développement de ses défauts de style et à l'effarement croissant de ses idées. Neuf figures féminines sont étudiées en autant de chapitres, qui semblent d'anciens articles de revue : Renée de France, duchesse de Ferrare, Arabella Stuart, Dorothée Osborne, la margrave de Bayreuth, Rahel de Varnhagen, l'impératrice Frédérick, la reine d'Italie, la reine d'Angleterre et Mme Craven.

Les choses anglaises sont les plus familières à Mlle Blaze de Bury; on peut donc relire son *Arabella Stuart* même après celle de M. Hector de La Ferrière, toutes deux empruntées au livre récent de miss Bradley. Mais sa Renée de France n'est qu'un pamphlet contre l'Église romaine et une apologie de la pauvre princesse que Brantosme, bon juge des dames de la Renaissance, traitait de pédante, d'astrologue et de philosophe. Aux yeux de Mlle Blaze de Bury, la douleur sanctifie tout. Renée de France trahit son mari Hercule d'Este pour un amant vulgaire qu'elle traite elle-même de dernier des misérables ; elle est jetée en prison pour crime d'hérésie ; or, tout cela ne va pas sans douleurs ; mais c'est la *cause* et non le *supplice* qui, suivant un vieil adage, fait le *martyre*.

L'auteur a parfois des idées justes, par exemple sur la destinée générale de la femme qui est « plus circonstancielle que voulue » (p. 1), sur « tant d'hommes et de femmes illustres qui doivent ce qu'ils furent à l'abandon de leur éducation première, ou, plus justement, à l'absence de programme pédagogique dans cette première culture » (p. 59), aux bienfaits de l'éducation commune pour les jeunes princes (p. 181) ; mais ces justes réflexions sont éparses à travers un fatras de pensées vides et prétentieuses sur la sensibilité pratique qui est la « panacée des activités altruistes et charitables » (p. 4), sur cet « être endolori de généreuse émotivité que Michelet appelle la femme » (p. 6), sur Lucrèce Borgia, qui ne fut pas une « ogresse voluptueuse », mais, suivant Gregorovius, « une créature de précoce corruption, aveulie par la débauche infantile, une cruche cassée byzantine, dans un corps plus névrosé que sensuel, une âme insensibi-

lisée... » (p. 14). Est-ce là de la physiologie? Ce n'est pas du français. Henri Chérot, S. J.

Manuel de Bibliographie générale (*Bibliotheca bibliographica nova*), par M. Henri Stein (Manuels de Bibliographie historique. II). Paris, A. Picard, 1898. In-8, p. xx-895. Prix : 18 francs.

Le nouveau manuel de M. Henri Stein est, pour employer ses propres termes, « la synthèse de toutes les bibliographies publiées jusqu'à la fin de l'année 1896 » (le supplément qui termine le volume permet de dire jusqu'à la fin de 1897). Les bibliographies particulières, c'est-à-dire « les ouvrages contenant la liste plus ou moins raisonnée, plus ou moins critique, plus ou moins complète, de tous les travaux (volumes, articles de revues, brochures) relatifs à une même science ou à un sujet déterminé », sont devenues très nombreuses, parce qu'il est indispensable à quiconque veut étudier sérieusement un sujet, de se renseigner d'abord sur les travaux qu'il a suscités. Et il n'y a pas de doute possible sur l'utilité d'un ouvrage d'ensemble, faisant connaître toutes celles de ces bibliographies qui rendent de réels services. Tel est le *Manuel* que M. Henri Stein met au jour, après une « lente préparation de dix ans ». Bibliographe accompli, c'est-à-dire admirablement au fait, non seulement des titres, mais aussi du contenu et du mérite des livres, et ayant au plus haut degré le don de la classification méthodique et lumineuse, il offre là aux écrivains un instrument de travail qu'ils apprécieront hautement.

Les bibliographies sont rangées, par ordre de matières, en dix-sept chapitres, avec nombreuses subdivisions ; le tableau général de ces divisions, au commencement des volumes, et surtout la table alphabétique très détaillée, à la fin, permettent de trouver aisément toutes les indications désirées. Les principaux recueils sont signalés à l'attention par de petites notes critiques ; ceux qui sont sans valeur, ou qui ont été remplacés par d'autres plus complets, ont été simplement omis : c'est ainsi qu'il a été possible de condenser tant de renseignements utiles dans un seul volume, pas trop gros et d'une impression qui fait bien valoir les qualités de l'ouvrage. Joseph Brucker, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Novembre 13. — **A Nantua** (Ain), M. Allombert, progressiste, est élu député, en remplacement de M. Carrier, décédé.

16. — *Affaire Dreyfus.* Note officielle :

La Cour de cassation, qui avait jugé que, jusqu'à présent, aucune innovation ne devait être apportée à la peine subie par Dreyfus, vient de faire parvenir à la connaissance du ministre des colonies qu'elle a rendu une ordonnance aux termes de laquelle elle avait décidé que Dreyfus serait informé, par les voies rapides, de la recevabilité de la demande en revision de son procès, et qu'il serait invité à présenter ses moyens de défense.

20. — **Dans la Marne**, M. Vallé, radical, est élu sénateur, en remplacement de M. Poirrier, décédé.

22-24. — **Liberté d'enseignement.** — On sait que les Loges cherchent à faire dériver l'*affaire Dreyfus* en un assaut contre l'Église, notamment contre les maisons d'enseignement catholiques.

Le 10 novembre, une note portait :

L'Union républicaine du Sénat, réunie sous la présidence de M. Guyot, du Rhône, a nommé une commission composée de MM. Rambaud, Clamageran, Dusolier et Pozzi, chargée d'examiner les moyens capables d'empêcher l'envahissement des écoles nationales par les élèves des institutions congréganistes, et, pour ce faire, de rétablir le certificat d'études.

Le 16, M. Lampué, radical, fait adopter au Conseil général de la Seine, par 70 voix contre 17, le vœu suivant, augmenté de deux articles additionnels, par MM. Bassinet et Barrier :

Le Conseil général : Considérant que déjà toutes les administrations de l'État et des départements sont encombrées d'employés de tous ordres qui ont reçu leur instruction dans des établissements religieux où ils ont appris par-dessus tout à haïr la République ;

Considérant que ces employés ne sauraient faire aimer nos institutions, mais qu'ils font tout pour les faire détester ;

Considérant que le salut et l'avenir de la République et de la patrie sont compromis par l'occupation de presque tous les postes de nos administrations civiles, judiciaires et militaires par ces anciens élèves des congrégations qui les ont instruits et qui les protègent ;

Considérant que plus particulièrement dans l'armée et dans la marine, les grands commandements sont encore presque tous dans les mains d'hommes élevés par les congrégations ; qu'ils sont partant imbus de l'esprit clérical et forcément ennemis de l'esprit laïque,

Émet le vœu que la loi Falloux soit abrogée ;

Que dès aujourd'hui nul élève ne soit admis à concourir pour l'admission dans les écoles nationales d'où sortent les officiers des armées de terre et de mer, ainsi que les différents fonctionnaires d'ordre civil, si, depuis quatre ans au moins, il n'a appartenu à un collège ou lycée de l'État;

En outre, les pensions ou établissements similaires ne pourront envoyer dans les lycées, ni comme externes, ni comme demi-pensionnaires, aucun élève, si ces établissements n'ont au préalable été agréés par le ministre de l'instruction publique.

L'addition de M. Bassinet réclame la *laïcité absolue* de l'enseignement universitaire.

Voici celle de M. Barrier :

Que nul maître adjoint de l'enseignement public ne soit autorisé à enseigner dans les établissements congréganistes.

Le 22, à la Chambre, M. Levraud, député radical socialiste du XIe arrondissement de Paris, dépose, à l'improviste, le projet de loi suivant, dont l'urgence est repoussée par 293 voix contre 139, sur 432 votants :

Article premier. — Les membres des différentes congrégations religieuses et les membres appartenant au clergé régulier ne pourront, en aucun cas, tenir ou diriger un établissement d'éducation et d'enseignement, soit primaire, soit secondaire classique ou secondaire moderne.

On doit entendre par établissement d'éducation et d'enseignement non seulement ceux où cet enseignement est donné par des professeurs spéciaux qui y sont attachés, mais aussi les internats et externats recevant les élèves en dehors des heures des classes, celles-ci étant suivies dans un lycée, un collège ou tout autre établissement laïque.

Art. 2. — Les établissements actuellement existants, qui se trouvent dans les conditions visées par l'article 1er, devront être fermés à l'époque de la rentrée scolaire annuelle qui suivra la date de la promulgation de la présente loi.

Art. 3. — Les articles 1 et 2 seront appliqués aux établissements recevant des filles et tenus par des congrégations religieuses de femmes.

Art. 4. — Toutes les dispositions législatives antérieures, relatives à l'enseignement privé primaire ou secondaire, qui seraient contraires à la présente loi, sont abrogées.

Après l'échec de la proposition Levraud, M. Rabier, député radical socialiste du Loiret, présente un autre projet, dont l'urgence est repoussée par 287 voix contre 225, sur 512 votants :

Article 1er. — Le monopole universitaire tel qu'il résulte de l'article 1er du décret du 10 mai 1806 et de l'article 2 du décret du 17 mars 1808 et de l'ensemble du décret du 9 avril 1809, est rétabli. Il est étendu à tous les ordres d'enseignement ainsi qu'aux enseignements techniques qui ne relèvent pas du ministère de l'instruction publique.

Art. 2. — Sont et demeurent abrogées la loi du 15 mars 1850, celle du 12 juillet 1875, et en général toutes les dispositions contraires à celles de la présente loi.

Le 24, M. Poulain, député socialiste des Ardennes, dépose le projet suivant, dont l'urgence est repoussée par 322 voix contre 133, sur 455 votants :

Article unique. — Nul ne sera admis à concourir pour l'admission dans les écoles nationales d'où sortent les officiers des armées de terre et de mer, ainsi que les différents fonctionnaires d'ordre civil; nul ne sera admis à des fonctions quelconques dans les administrations de l'État, s'il ne justifie pleinement avoir fait ses études dans les établissements laïques de l'État.

— **A Rome**, première séance de la Conférence internationale contre l'anarchie.

25. — **L'empereur d'Allemagne** rentre dans l'empire. Parti le 12 de Syrie, il avait eu d'abord le projet de visiter un ou deux ports espagnols et de revenir par l'Atlantique et la mer Baltique. Mais, pour des motifs encore mal connus, l'empereur a abordé à Pola (Autriche) et regagné l'Allemagne par terre, s'arrêtant seulement à Munich où, paraît-il, il a obtenu, du prince régent de Bavière, satisfaction au sujet de la procédure pénale militaire.

— Par ordonnance du **gouverneur militaire de Paris**, général Zurlinden, le lieutenant-colonel Picquart est déféré au deuxième conseil de guerre, qui se réunira le 12 décembre, « sous l'inculpation de faux, usage de faux, et communication de documents intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'État ».

— **Le Sultan** essaie d'empêcher la nomination du prince Georges de Grèce, au poste de gouverneur provisoire de l'île de Crète. Pour cela, il adresse un télégramme au tsar, lui demandant son intervention comme une nouvelle preuve d'amitié et de bienveillance.

Le 25 novembre 1898

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

ESQUISSES CONTEMPORAINES

CLAUDE-CHARLES CHARAUX

« Se posséder..... dans la lumière de l'esprit et la paix du cœur me semble le bien le plus rare et le plus désirable[1]. » A son insu, car il est la modestie même, M. Ch. Charaux s'est dépeint en ces quelques lignes. Ce sont bien là les traits distinctifs des nombreux ouvrages qu'il a produits au cours de son long et fécond enseignement[2] : une lumière tempérée, une émotion contenue et un amour calme du vrai, qui n'excluent pas l'éloquence ; nul souci de l'effet et de la mise en scène, nul désir d'innover ; mais plutôt le don exquis de renouveler, par l'expression, les sentiments naturels, simples, et les idées sûres du « bon sens », enfin, et partout, le goût, le tact, la mesure. Nous sera-t-il permis d'ajouter, pour n'y plus revenir, que la vie de l'écrivain a été marquée, autant qu'il était possible, aux caractères de son talent? Ainsi ces maîtres de la sagesse grecque, auxquels vont ses préférences (plus exclusives peut-être et plus profondes qu'il ne se l'est avoué à lui-même), ainsi Platon et Socrate voulaient-ils, non seulement dans l'intelligence, mais encore dans le cœur du philosophe, la paix, la lumière, l'ordre harmonieux.

1. *Pensées et Portraits*, p. 206.

2. Au collège de Saint-Mihiel (ancien département de la Meuse), où il fit ses débuts, au lycée de Bar-le-Duc, à la Faculté des lettres de Grenoble, où son professorat, commencé en 1871, s'est prolongé plus de vingt-cinq ans.

Ses livres, justement appréciés du public, renferment, avec des extraits de ses Cours de philosophie, une foule de pensées détachées et d'essais sur diverses questions de Psychologie, de Morale, d'Esthétique, de Théologie... La forme ingénieuse de ces essais n'est pas sans analogie avec *les Caractères* de La Bruyère, ou avec le *Çà et Là* de Louis Veuillot.

Rappelons quelques titres : *La Cité chrétienne*, 2e édit. ; *Devant le Palais de l'Institut — la Vénus de Milo — le Mystère dans l'Art ; L'Ombre de Socrate*, dialogues de philosophie socratique, 2e édit. ; *De l'Esprit et de l'Esprit philosophique ; De la Pensée*, 3e édit. ; *Pensées et Portraits ; L'Histoire et la Pensée* (2e édit. des *Pensées sur l'Histoire*) ; *Notes et Réflexions.*

I

L'œuvre dont nous avons à parler témoigne, en toutes ses parties, d'une culture classique tout ensemble délicate et intense. Si on désirait en définir l'auteur, au moins mal, d'un seul mot, il faudrait, ce semble, redire de lui ce qui a été fort bien dit [1], il y a peu de temps, d'un autre universitaire, son semblable en tant de points : c'est un disciple des Grecs. Et j'imagine que, dans ces méditations laborieuses, où se complaît sa pensée, M. Ch. Charaux a dû, souvent, se répéter le vers ému d'A. de Musset, que je crois avoir relu chez lui :

. . . .
Et la Grèce, ma mère, où le miel est si doux !

Dans ses livres, peu ou point de thèses, au sens strict du terme. Ce n'est pas de la pure littérature, ce n'est pas non plus un système philosophique, aux formes sèches et techniques. C'est la sagesse, parlant, comme le voulait Platon, la langue des poètes, tout au moins une langue claire, aisée, accessible à tout esprit cultivé ; c'est la donnée métaphysique, morale, théologique même, se manifestant à travers des types littéraires variés : récits, conférences, descriptions, anecdotes, pensées détachées, portraits, dialogues satiriques. Les problèmes importants sont posés, résolus, souvent discutés. On discute sur le bord de la mer, près des rives de l'Ilissus, dans les jardins de l'Université de Pont-à-Mousson, dans l'atelier du peintre Ernest Hébert, à Grenoble [2], voire au bruit monotone des flots du Styx [3]. Quelquefois l'auteur seul a la parole, et personne ne songe à s'en plaindre. Tout cela ne rappelle-t-il pas le procédé pédagogique des jardins d'Académus ?

Il est bien évident qu'il est impossible d'analyser, en détail, de pareils ouvrages, comme on le ferait de traités de philosophie. Ce serait leur enlever la plus grande part de leur charme, et ôter à tel lecteur, qui y perdrait beaucoup, le désir de les approcher de plus près. Il reste de mettre da-

1. *Études*, 20 oct. 1898. *Léon Ollé-Laprune*, par le P. L. Roure.
2. *Cité chrétienne*, passim.
3. *L'Ombre de Socrate*.

vantage en lumière, dans l'œuvre de M. Charaux, la tendance générale, ce que l'on pourrait appeler l'inspiration philosophique et littéraire, ces deux aspects de son talent ne se pouvant guère séparer. Et l'on indiquera, pour finir, quelques points plus généraux de sa doctrine.

II

Ouvrez, au hasard, une de ces charmantes productions dont nous avons donné les titres. Vous ne serez pas longtemps sans vous dire à vous-même : Ici, le maître écouté entre tous, celui qui a marqué partout son empreinte, c'est le philosophe poète « dont le nom est synonyme d'idéal, d'amour pur de la pure beauté[1] ». Esprit platonicien, manière haute et gracieuse de penser, d'aimer, d'exprimer, qu'il est malaisé de définir, que l'on éprouve au contact de notre écrivain et qu'il ne faut nullement confondre avec la hardiesse excessive de l'imagination, la spéculation téméraire et vaine, la subtilité outrancière. M. Ch. Charaux est platonicien, comme peut l'être un homme de goût, un contemporain très bien informé et un chrétien convaincu. Il l'est cependant. Influence de l'école éclectique (qu'il a trop louée) de Jules Simon, son ancien maître, dont il a parlé avec une respectueuse admiration[2] ? Soit ; mais plutôt, et avant tout, pente naturelle de l'esprit, disons mieux : de l'âme tout entière.

Non qu'il ait méconnu le rôle hors pair exercé par Aristote dans le développement de la pensée, son alliance avec la théologie et l'immortalité qui en a été le prix. « Ce n'est pas seulement sur lui-même, a-t-il écrit[3], que le Christianisme exerce son pouvoir de purifier et de maintenir, c'est sur les philosophies qui ont précédé sa naissance. Platon lui doit beaucoup, Aristote davantage ; c'est surtout par lui qu'ils enseignent encore l'un et l'autre après tant de siècles. » C'est rendre, on le voit, pleine justice à l'école et à la manière aristotéliciennes. Il demeure toutefois que le talent de

1. *Notes et Réflexions*, 3e édit., p. 36.
2. *Devant le Palais de l'Institut*, p. 13 et suiv.
3. *Notes et Réflexions*, p. 37.

M. Ch. Charaux se prête moins aux subtiles et rigoureuses analyses du péripatétisme qu'aux hautes vues métaphysiques, aux belles paroles mélodieuses, aux éloquentes envolées du philosophe de l'Idée et de l'Amour. Des premières il n'ignore rien de ce qu'il lui convient de savoir; mais les secondes, encore une fois, l'attirent par tout ce qu'il a de meilleur.

Peut-être faut-il, à ce point de vue, regretter qu'il n'ait pas donné plus de place, du moins dans son œuvre écrite, aux spéculations si fécondes dans leur sécheresse apparente, des grands docteurs du moyen âge. Ce qu'il en dit et ce qu'il en laisse entendre[1] fait désirer qu'il en eût dit davantage.

A un titre analogue, lui reprocherons-nous d'avoir raillé les épineux et *abscons* logiciens d'outre-Rhin (Kant excepté), sans parler des phénoménistes anglais et des psycho-physiologues[2]? Oh ! il est bien possible qu'il y ait eu, en cela aussi, quelque influence, toute naturelle et instinctive, de sa propre manière, haute mais communicative et pratique. Peut-être en effet aurait-il fallu rendre plus ample justice à l'étrange mais puissante déduction des premiers, aux minutieuses expériences et aux fines analyses des seconds. M. Ch. Charaux l'a fait ailleurs[3]. Toutefois, ce n'est pas en vain que l'on

1. Voyez, par exemple (*De la Pensée*, 2e partie), la théorie de l'Origine des Idées. Au sentiment de M. Charaux l'*image* sensible concourt, non seulement à la première formation de l'*idée* intellectuelle, à sa naissance, si vous le voulez, mais encore à tout le progrès de son développement ultérieur. « Nous la voyons (l'image) au début de la pensée, mais nous la voyons également à la fin. Elle la commence et elle l'achève; entre ces deux termes extrêmes, c'est elle encore qui la soutient et l'empêche, à chaque instant, de s'évanouir. » (P. 187.) C'est parler comme saint Thomas, Suarez et Leibniz, qu'il est bien permis, sans doute, de nommer après eux, là où il s'agit de philosophie scolastique.

2. *L'Ombre de Socrate*, petits dialogues de philosophie socratique.

3. Je n'en veux pour preuve que cette appréciation très exacte du rôle et de la valeur de l'expérimentation en psychologie (*Notes et Réflexions*, p. 160) : « Les hommes ont eu toutes les pensées, les plus fines et les plus solides, les plus justes et les plus profondes, avant qu'on songeât à découvrir ce que l'exercice de la pensée emprunte aux nerfs, aux cellules de toute forme et de toute nature, à leurs nucléoles, sans parler des infiniment petits qu'on n'a pas encore découverts et de ceux qu'on n'atteindra jamais. Supérieure aux organes qui la servent, et d'autre nature qu'eux, la pensée demeure ce qu'elle était avant qu'on commençât à les étudier, étude qu'elle a inspirée. qu'elle dirige et qu'elle juge. »

Lisez aussi, si vous le voulez, dans *Pensées et Portraits* (chap. II), quelques pages excellentes sur le Kantisme, son origine, son influence.

écrit une lumineuse étude sur le « bon sens[1] » et que l'on entretient un commerce assidu avec les clairs génies de la Grèce. Les pensées confuses, nuageuses, indécises et inquiétantes comme des formes spectrales flottant dans la nuit, les termes barbares, les néologismes inutiles, les formules bizarres, prétentieuses (à plus forte raison quand il les soupçonne de voiler des banalités[2]), tout cela le heurte, l'irrite; mieux, excite sa verve caustique, d'ailleurs mesurée, délicate, bien française, très athénienne.

III

Sur ce dernier aspect du talent de M. Ch. Charaux, nous voulons insister un peu; d'autant que chez lui « le rire et le sourire[3] » continuent l'*Idée*, vont à l'Idée. Il en est de même, nous le verrons, de la sensibilité attirante, du goût vif et vrai des beautés de la nature et de l'art. Encore une fois, c'est l' « esprit de Platon ». Libre à nous donc de nous égayer un instant à entendre l'aimable railleur de l'*Ombre de Socrate;* nous reviendrons ensuite au philosophe, ou plutôt nous ne l'aurons pas quitté.

Le livre qui vient d'être nommé est un recueil de « dialogues », délicieux petit pastiche (employons le mot, faute d'un plus exact) de Platon — et, par endroits, de Lucien.

« Le Socrate de M. Charaux est aux Champs-Élysées[4]. Ni le bonheur dont il jouit, ni les siècles écoulés depuis sa mort, ni son état d' « ombre » si différent de ce qu'il fut sur la terre, n'ont pu changer ses goûts. Il s'occupe encore de philosophie, et il s'en occupe suivant sa vieille méthode... Socrate suit de loin le « mouvement des idées » de la terre. Un messager lui en apporte fréquemment des nouvelles. Ce messager, on le devine, c'est le dieu qui conduit les âmes du monde des vivants dans celui des morts, c'est Mercure. Mercure recueille toute sorte d'histoires, toute sorte de

1. *Pensées et Portraits*, chap. IV.
2. *Ibid.*, p. 431, 437, etc.; *Ombre de Socrate*, passim.
3. Titre de l'*Introduction* à l'*Ombre de Socrate* (édit. de 1878).
4. *Études*, 1878, t. I, p. 878. Ce sont les premières lignes d'un clair et piquant article, signé par le regretté P. de Bonniot.

bruits, il assiste à toute sorte d'événements, c'est le journal vivant des Champs-Élysées et peut-être du Tartare. »

Mais le métier de nouvelliste et de curieux universel n'est pas sans inconvénient, et Mercure ne tarde pas à l'apprendre à ses dépens. Il lit des ouvrages dangereux et ses idées philosophiques se troublent de plus en plus. Il en vient jusqu'à déclarer à Socrate que la vieille sagesse grecque, la sienne, celle qui s'efforce de concilier la sublime métaphysique avec le simple bon sens, a désormais fait son temps. Son interlocuteur n'en croit rien [1].

Mercure. — Je puis me passer de vous, Socrate.
Socrate. — Je n'ai garde, Mercure, d'en douter.
Mercure. — De vos conseils.
Socrate. — Ils n'ont pas tant de prix.
Mercure. — De vos enseignements.
Socrate. — J'en aurai plus de loisir.
Mercure. — Je sais la philosophie.
Socrate. — Laquelle, je vous prie ?
Mercure. — La bonne, la nouvelle et la plus savante, la plus riche en idées et en résultats pratiques, en expressions d'une rare élégance et d'une clarté incomparable.

Quels maigres éléments vous donniez à mon intelligence, à cet encéphale où se passent tant de choses dont vous vous gardiez de m'instruire! Vit-on jamais à l'école d'un tel maître système nerveux plus mal réglé, lobes cérébraux plus mal nourris, cellules plus mal entretenues! Quelle inertie et quelle mollesse dans ces excitateurs-moteurs qui languissaient et faisaient languir la machine entière, faute d'une nourriture sagement appropriée, tant au point de vue quantitatif qu'au point de vue qualitatif! Comment, avec de si pauvres leçons, aurais-je pu dégager mon individualité de la collectivité où elle demeurait synthétisée, comme l'acte est inclus dans la puissance d'agir, l'attention volontaire dans l'attention instinctive, sans parler de tant d'autres choses qu'on enferme habilement les unes dans les autres, pour se procurer le plaisir de les faire à l'infini sortir les unes des autres, devant les spectateurs émerveillés.

Heureusement, mon parti est pris, ma volition est dégagée de sa fluctuation. Mon subjectif a rompu pour toujours avec votre objectif, mon moi n'a plus rien à voir avec votre non-moi. Je suis libre, quoique déterminé, et vais de moi-même où m'emporte mon attrait passionnel.

Socrate. — O dieux! quelle incohérence et quelles divagations! Vous auriez, Mercure, ouvert au hasard et parcouru sans choix les livres de toutes les écoles que vous ne tiendriez pas un langage plus surprenant.

1. *Ouvr. cité*, VIIe dial.

MERCURE. — Moins surprenant, Socrate, que vos interrogations sans fin et sans résultat. Je perdais, à vous entendre, un temps précieux, et négligeais, pour vous suivre, des affaires fort lucratives. J'ai changé de méthode et je m'en applaudis. J'achète ou je dérobe tous les livres nouveaux qui paraissent chez les libraires; le temps ne me manque point pour les lire, et j'applique à mon usage tout ce qu'ils contiennent d'utile. Déjà même, grâce à de savantes et récentes indications, grâce au choix réfléchi des aliments et des boissons, à la prudente élection des milieux, je sens, oui, Socrate, je sens que je me transforme.

SOCRATE. — A votre avantage, apparemment.

MERCURE. — Faut-il le demander?

SOCRATE. — C'est bientôt dit, Mercure, et vous m'étonnez fort.....

Terminons, bien à regret. C'est grand dommage de citer par courts fragments, alors que le mérite, le charme de l'œuvre résultent surtout de l'harmonie de l'ensemble, ou, si vous le voulez, du rapport exact de tous les éléments de composition. Citer, en pareil cas, c'est amoindrir. Non que le détail heureux, la phrase bien frappée et bien sonnante, la page d'un jet et d'une venue fassent défaut; seulement, dans les écrivains classiques et dans ceux qui ont voulu leur ressembler, ce sont là les moindres valeurs.

De la satire au *portrait*, le passage est facile, mais on ne le franchit pas sans danger. M. Ch. Charaux n'a qu'à se féliciter de sa tentative qui n'a pas uniquement le mérite d'une imitation.

La première fois que vous conversez avec Melliflue, vous êtes sous le charme [1]. Quelle parole facile, élégante, agréable! Quelle richesse d'idées ; quel fond inépuisable de solides connaissances ! Quels points de vue nouveaux que vous n'auriez sans lui jamais découverts! Décidément, il a tout lu, tout vu, tout étudié; il n'est point de question difficile ou délicate pour laquelle il n'ait, de longue date, une solution qui lui appartient. Le deuxième entretien n'est pas non plus sans agrément et sans profit. Toutefois, les limites se dessinent, le cercle se resserre ; peu ou point d'idées nouvelles, çà et là quelques répétitions. On dirait à plusieurs reprises que les mêmes choses (est-ce pour les mieux graver dans votre esprit?) sont reproduites absolument dans les mêmes termes. Restez-en là, si vous voulez garder de Melliflue, de son savoir et de son esprit, un bon souvenir et une impression favorable. Un troisième entretien lui serait fatal : dans son intéret et dans le vôtre, n'en essayez pas.

1. *Pensées et Portraits*, p. 202.

Nommons encore Eudémon, le savant modeste et trop défiant; Athénagore, le lecteur de journaux; Dorante, l'esprit fort; Timophile, le candidat au mérite agricole; Théodore, l'obséquieux; Lemovic, le métaphysicien. Celui-là a été tracé avec une respectueuse émotion : c'est le portrait d'un ancien maître à l'École normale.

IV

Nous avions promis de revenir bientôt au philosophe, et la chose est aisée. Le dialogue satirique, le portrait, les autres genres qui se prêtent peu à l'analyse et à l'extrait, laissent constamment transparaître la tendance métaphysique ou morale, toujours la même, toujours orientée aux mêmes influences. Prenons le portrait. Dans le modèle qui pose devant lui, ce qui intéresse M. Ch. Charaux, ce n'est pas, en général, le détail psychologique ou la nuance passionnelle, c'est la puissance plus ou moins grande de la pensée et du vouloir. Nous allions dire : « de l'*Idée* et de l'*Amour* ». Ne lui demandez pas de ces coups de crayon minutieux, surtout de ces silhouettes scabreuses qui ont fait la fortune littéraire de tel contemporain. Sa manière est plus simple, plus saine, plus haute : l'homme, pour lui, est avant tout l'être capable de penser avec modération et noblesse et d'aimer de même. C'est là, pour ainsi parler, son angle de vision.

Comme satirique, il n'en a pas d'autre. On a pu déjà s'en convaincre. L'*ombre de Socrate* se borne ordinairement à ce critère pour juger les philosophes vivants, et ses compagnons des enfers : elle les apprécie d'après l'aide ou l'empêchement apportés à l'essor libre et réglé de l'âme vers les réalités supérieures, vers le Bien suprême. C'est pourquoi les successeurs de Kant sont auprès d'elle en assez mince estime. Et quand *Philostéphane*, psycho-physiologue avancé, vient à son tour exposer sa doctrine[1], il s'entend dire un mot cruel : « Avons-nous affaire à un philosophe ou à un boucher ?... » Il est vrai qu'ici l'interlocuteur est *Démocrite;* mais Socrate approuverait à coup sûr. Par contre, le maître

1. *Ombre de Socrate,* p. 157 et suiv.

de Platon s'entend fort bien — ne serait-ce même pas un peu trop bien? — avec Descartes, Leibniz, Reid et les premiers Écossais[1]. Car Descartes et Leibniz ont eu les hautes pensées, Reid et ses disciples ont levé bannière pour la sagesse pratique et le « bon sens » contre le scepticisme plus ou moins avoué et plus ou moins subtil des écoles rivales.

Avoir de hautes pensées, dédaigneuses de la matière, élever l'idée vers les sphères sublimes où elle a le droit d'atteindre, vers les réalités que les sens ignorent, vers le Bien infini, le Beau absolu, le *Parfait;* — mettre auprès d'elle, pour la fortifier, la rassurer, l'enflammer, l'amour avec ses intuitions mystérieuses et révélatrices, sans lesquelles rien de grand n'a jamais éclairé l'intelligence, c'est bien là, en ce qu'il a de meilleur, l'esprit de Platon[2]. Et c'est aussi, dans son expression la plus exacte, la tendance générale, l'inspiration philosophique et littéraire de l'œuvre que nous étudions, sous cette condition, toutefois, d'ajouter un troisième élément, celui-là plutôt socratique, le « bon sens ». Le bon sens impliquant ici exclusivement l'*ordre*, *la mesure*[3], le don et le goût d'offrir, en toutes questions, non le détail encombrant, non la subtilité épineuse, mais le dernier résultat, la fleur. Et si cela même, dans l'espèce, emporte, ne disons pas une lacune, mais une limite, on l'a déjà fait entendre, et il n'y a plus à y revenir.

Veut-on compléter la preuve? Eh bien, laissons, pour un instant, l'ombre de Socrate, et Melliflue, et Dorante, et Lemovic. Continuons à feuilleter *Pensées et Portraits*. Ici, nous l'avons dit, extraits ni résumés ne seraient guère de mise. Mais nous pouvons bien, sans indiscrétion, nommer au moins les titres des principales divisions : *de la Pensée en général; de l'histoire de la Pensée; l'Homme ; l'Ame humaine; Bon sens et Raison; de l'Esprit; la Parole, les Langues, les Livres ; le Beau et les Arts ; l'Histoire ; les Sciences; Philosophie et Religion.*

Vous le voyez : nous n'avons plus affaire au satirique et au peintre de caractères, — mais au métaphysicien, au psycho-

1. *Ombre de Socrate*, p. 95 et 128.
2. *De la Pensée*,
3. *Pensées et Portraits*, p. 164.

logue, au moraliste, au théologien. Il est vrai; et le faire, la méthode, demeurent identiques. Les problèmes sont vus de haut, abordés avec l'intelligence et non moins avec le cœur; les solutions sont exactes et modérées, la langue claire, simple, accessible à tous les *honnêtes gens*.

Notes et *Réflexions* sont un abrégé de *Pensées* et *Portraits*.

Enfin, les mêmes questions sont reprises, à un point de vue plus didactique, dans *la Pensée — l'Esprit et l'Esprit philosophique — l'Histoire et la Pensée*.

Mais, ce qu'il faut se garder de ne pas lire, si l'on veut avoir une idée complète du philosophe et de l'écrivain, c'est l'opuscule intitulé : *la Vénus de Milo; Devant le Palais de l'Institut; le Mystère dans l'Art* — et surtout les deux volumes de la *Cité chrétienne*. Ici les doctrines, les inspirations, les tendances, se développent en pleine liberté dans des cadres variés à l'infini : voyages, récits de missions, légendes, conversations familières ou savantes, promenades sur les bords de la mer, visites aux monuments et aux musées, méditations, prières, souvenirs des gloires et des douleurs de l'Église et de la patrie, élans de l'esprit et du cœur vers tout ce qui est beau, vrai et grand. *Pionniers et cités naissantes, — la Baie d'Akaron, — les Trois Visions de saint Bruno, — le Songe de Platon, — l'Ermite d'Auteuil, — au Mont Saint-Michel, — Montmartre. Origines de l'universelle architecture, — l'Auteur de l'Imitation, — Une journée a Domremy, — le Sommet de la Cité chrétienne...* Ce sont quelques titres copiés au hasard.

Élever la pensée et l'amour jusqu'à la vérité et à la perfection absolues; régler, tempérer cet essor avec une sagesse pratique et une modération gracieuse, c'est là, en deux mots, la manière de M. Ch. Charaux, c'est le but qu'il a voulu atteindre. Et l'étude de ses livres nous ramène ainsi à la formule que nous lui empruntions, à la première ligne de ce travail : « Se posséder dans la lumière de l'esprit et la paix du cœur me semble le bien le plus rare et le plus désirable. » Lumière de l'esprit, clarté pâle et bornée de la raison humaine, oui, sans doute; mais aussi et plus encore lumière divine de la foi catholique, acceptée dans sa plénitude. Paix du cœur : jouissance rationnelle du Bien infini qui se révé-

lait à demi aux sages de la Grèce, dans leurs contemplations sublimes, mais surtout amour pieux, humble, passionné de la Trinité Sainte, de Jésus-Christ vivant au Ciel et dans l'Église[1].

V

Comment ces tendances générales que nous avons essayé de définir se manifestent, se précisent dans un corps de doctrine et dans des procédés littéraires, il y aurait maintenant à le montrer. La tâche n'irait pas, de notre part, sans imprudence, et nous croyons devoir nous en tenir à quelques sommaires indications.

Du commencement à la dernière page de l'œuvre, on peut dire que la *Pensée* règne en maîtresse, en dominatrice incontestée. La Pensée chrétienne, d'abord. La théologie catholique est la première des sciences humaines. (*De la Pensée.*) En dehors des convictions religieuses, les nôtres, aucune stabilité morale ni sociale. (*Notes et Réflexions.* Cf. *Cité chrétienne.*)

Au-dessous de la foi et de la théologie, la *Pensée philosophique*, la Dialectique, aurait dit Platon. A elle doivent ressortir toutes les formes du savoir : la psychologie, mise en demeure de subordonner, conformément à sa méthode traditionnelle, l'expérimentation externe à l'observation par la conscience et à la haute spéculation rationnelle (*Pensées et Portraits; De l'Esprit philosophique; Ombre de Socrate*); les sciences, qui doivent être respectueuses de l'au-delà métaphysique (*Pensées et Portraits*); l'histoire, révélatrice de l'âme humaine et du gouvernement divin (*Notes et Réflexions; Pensées et Portraits*[2]); l'art, qu'il est impossible de concevoir sans l'Idéal immatériel, sans le Beau infini et divin[3]

1. *De la Pensée; Cité chrétienne; De l'Esprit et de l'Esprit philosophique...*

2. A signaler, à ce propos, dans l'*Histoire* et *la Pensée*, un remarquable essai de dialectique platonicienne : l'évolution sociale et politique expliquée par l'analyse des lois de la Pensée. Théorie profonde et originale, qui n'a malheureusement pas été achevée.

3. A tort ou à raison, Platon peut être accusé de confondre, au terme de son analyse, la beauté et la bonté finies avec le Beau et le Bien suprêmes. M. Ch. Charaux, qui s'est gardé de ces graves erreurs, n'en a pas toujours assez évité l'apparence. (*L'Histoire et la Pensée*, p. 16, note; *Vénus de Milo*, p. 50.)

(*Pensées et Portraits; Vénus de Milo; le Mystère dans l'art; Cité chrétienne*).

Mais la Pensée métaphysique ne va pas sans l'Amour, qui la rassure, à ces hauteurs où elle se sent prise de vertige, l'aide à mépriser les doutes vains qui l'assaillent et à se maintenir dans la paix des certitudes sublimes (*De la Pensée*).

Et il en est de même, toutes proportions gardées, de la pensée chrétienne théologique et de l'amour surnaturel. (*Ibid.*).

Avec la pensée et l'amour, le « bon sens » fait d'ordre, de mesure, de sagesse pratique, de délicate sobriété, domine la doctrine entière de M. Ch. Charaux. En vérité, il faudrait citer ici tous ses ouvrages, parcourir les uns après les autres ces résumés si clairs, si accessibles, si solides en même temps et si substantiels de tant d'épineuses controverses sur l'apologétique, la morale, la science sociale, les questions d'art et de littérature. Voyez, par exemple : *Des preuves de la religion chrétienne; De l'utilité des controverses métaphysiques; De la meilleure Constitution; Si la démocratie peut exister à l'état pur, sans aristocratie;* et, pour cette dernière, *Quelles sont les conditions de sa stabilité et de son influence; De la morale indépendante; Du féminisme*, etc.

Encore moins est-il à propos de montrer en détail comment la forme littéraire, ce que j'appelais tout à l'heure le procédé, subit les mêmes influences, se prêtant avec une facilité gracieuse aux élans de la pensée et de l'amour, unissant à la dignité et à la fermeté de la langue classique ces mérites moindres que nous aimons : la couleur, la nuance, la perspective, le sens de la nature, la *psychologie*. Psychologie des « états troublants », des tristesses plus ou moins sincères, des vains rêves qui essaient de se substituer à la passion de l'Infini? Non certes, car il n'y a au fond de tout cela ni pensée, ni amour, ni « ordre », ni « mesure », il y a des impressions sensuelles et de l'égoïsme. Ce que l'âme élevée et aimante de notre écrivain a le mieux compris et le plus heureusement exprimé, c'est le rayonnement du Bien souverain dans ses œuvres, la beauté de Jésus-Christ, la souffrance purifiante de l'esprit et du cœur humain aspirant à posséder le Dieu de

la sagesse antique et de l'Évangile, tel qu'il est, se connaît et s'aime lui-même.

Qu'on nous permette de transcrire, la belle prière de Platon, à qui son maître Socrate vient de révéler à demi la venue sur la terre du Logos ineffable[1].

. . . .

Idées éternelles, splendides, rayons qui animez et vivifiez l'univers, par qui seuls toutes choses ici-bas sont éclairées, ordonnées, entendues ; vous qui répandez partout, sans vous épuiser jamais, la vérité, la bonté, la justice, les dons les plus précieux, ne pourrai-je enfin m'élancer avec vous jusqu'au foyer où s'allument vos feux, où se nourrit votre lumière ? Quand ce vœu de mon âme, ce vœu de chaque heure sera-t-il exaucé ? Quand pourrai-je retremper ma vie, rajeunir ma pensée à la source même de la vie et de la pensée ? Car je n'ose espérer que ce mystérieux soleil monte un jour, de lui-même et pour nous, à notre horizon, et que des yeux mortels en puissent soutenir l'éclat. Heureux les hommes, si leur regard devenait assez fort pour fixer la lumière, et la contempler autrement que dans une image et dans ses rayons réfléchis ! Et si les dieux daignent leur faire un tel présent, qui oserait parler des choses que tous pourraient admirer ? Ne serait-ce point le dernier jour et la fin de cette parole humaine dont mieux que personne j'ai connu la force et les défaillances ? Qu'il vienne, ce jour désiré ; qu'il brille à tous les regards, et que l'infirmité du langage, que ses limites et celles de nos pensées s'effacent et s'anéantissent dans l'immensité de la lumière !

Platon cessa de parler, il se fit un profond silence. On n'entendait au loin, dans la campagne, que le chant des cigales et le murmure de l'Ilissus, dont l'été qui commençait à peine n'avait pas encore tari les eaux. Mais comme une douce et puissante harmonie, la parole du maître avait peu à peu, dans l'âme de ses disciples, éveillé tous les échos, ébranlé toutes les profondeurs. Ils s'efforçaient de graver dans leur mémoire les pensées qu'ils avaient comprises, de pénétrer celles qu'ils n'avaient qu'à demi entendues.

Camille DE BEAUPUY, S. J.

1. *Cité chrétienne*, II ; *Le Songe de Platon*.

DE LA VALEUR DU VŒU EN GÉNÉRAL

ET DES

VŒUX DE RELIGION EN PARTICULIER[1]

On s'occupe beaucoup, aujourd'hui, d'inventer de nouveaux moyens de perfection pour succéder aux anciens, devenus décidément vieillots. L'étonnante découverte du Saint-Esprit, dont l'ancienne mystique aurait, paraît-il, oublié l'action prépondérante, pour y substituer des exercices d'assouplissement quelque peu puérils, ouvre des horizons tout nouveaux. Au souffle de l'amour, les âmes vont désormais ouvrir leurs blanches voiles et bondir, libres et joyeuses, vers la haute mer de la sainteté. Quant aux vœux de religion, jadis tant prisés, hélas! ce ne sont plus que des amarres encombrantes qu'il importerait de ne pas multiplier. D'après certaine école, ces antiques obligations, bonnes peut-être au moyen âge, ont fait leur temps. L'Apôtre moderne doit aller dans la mêlée comme David au-devant du géant, le cœur dilaté par la charité pure, dégagé surtout de la crainte qui ne saurait que le comprimer. Si les tenants du vieux régime se scandalisent et demandent, non des sentiments, mais des raisons, voici celles, qu'en dernière analyse, on leur apporte. Elles sont bien vieilles pour une fin de siècle, car voilà six cents ans qu'un arriéré, saint Thomas d'Aquin, les avait victorieusement réfutées.

Par les vœux de religion, dit-on, l'homme annihile sa liberté, ce précieux palladium de l'esprit moderne, il s'interdit la vertu d'indépendance, source de toute dignité comme du vrai mérite. Cette abdication signée, certaines actions, licites en elles-mêmes, comme le mariage ou l'exercice de la pro-

1. Cet article nous a été offert au moment où celui du P. Besson paraisraissait dans les *Études* (5 octobre 1898). Vu l'importance du sujet, nous avons cru devoir donner place également à ce travail, inspiré des mêmes principes que celui de notre collaborateur canoniste, mais s'adressant à un cercle plus étendu de lecteurs. (*Note de la Rédaction.*)

priété, deviennent interdites *sous peine de péché grave*. C'en est fait! L'infortuné religieux ne posera plus les actes de pauvreté, chasteté, obéissance, pour plaire à la Bonté divine, par amour désintéressé, dans la pleine et sereine liberté des enfants de Dieu, mais sous l'impression vulgaire de la crainte. Tandis que son frère, affranchi de tout vœu, contrat ou obligation, ira le front haut, le cœur au large, baigné des radieuses clartés de la charité pure, vers les hauts sommets de la sainteté, lui se traînera sous le joug que ses mains ont rivé et n'avancera qu'en tremblant vers le Maître dont il a lui-même armé le bras. Ces vertus désormais forcées, auront donc moins de valeur. La conclusion naturelle est qu'il vaut mieux ne pas vouer, car l'amour est plus grand, et, de plus, on se réserve le mérite d'une donation chaque jour librement renouvelée [1]. Il en résulte aussi que les associations délivrées d'engagements fixes sont supérieures aux congrégations qui se les imposent. Enfin, et par manière de corollaire, se trouve établi cet axiome, aujourd'hui en faveur malheureuse dans des milieux chrétiens : c'est que les vœux temporaires l'emportent sur les perpétuels, puisque eux aussi permettent de recommencer le sacrifice et attaquent moins la sacro-sainte liberté.

Telle est l'objection dans toute sa force, dégagée des précautions oratoires qui pourraient l'adoucir.

De telles nouveautés n'émeuvent guère quiconque s'est un peu pénétré des principes philosophiques et théologiques; tout au plus surprennent-elles sous la plume d'hommes vertueux et généralement instruits. N'est-ce pas là l'enfantine difficulté éclose au cerveau de tout novice enclin à philosopher, et évanouie dès la première explication de son instructeur ? Mais pour les âmes non initiées aux éléments théologiques, ces paroles sont troublantes, surtout si elles viennent à tomber des lèvres qui devraient les instruire. C'est pour celles-là que nous voulons exposer la haute valeur des vœux, religieux ou autres, valeur que n'ont affaiblie ni le développement de l'industrie, ni les chemins de fer, ni même la lumière électrique et les rayons Rœntgen.

Que si l'on s'étonne de nous voir rester dans la sereine

1. On peut voir dans l'article cité du P. Besson que des arguments analogues s'écrivent et s'enseignent (*Études*, 5 octobre 1898, p. 82).

région des idées, sans nommer ceux qui leur ont donné une forme tangible, une incarnation parfois puissante, nous répondrons simplement : Quelque courtoise que soit une discussion, — et celle-ci le sera, — les coups semblent souvent porter moins sur les opinions que sur les personnes. Nous devons trop de sincère respect à de grandes et vénérées mémoires pour accepter inutilement pareil danger. De plus, nous aurons l'avantage de pouvoir présenter les objections, plus catégoriquement, ou, si l'on veut, plus brutalement, sans être astreint à chercher dans la pénombre d'expressions estompées par la délicatesse, les limites exactes des préjugés adverses. En cela, nulle déloyauté. C'est le droit du polémiste de donner lui-même à l'argument qu'il réfute un plus puissant relief, pourvu qu'il ne l'attribue sous cette forme à personne en particulier. Si j'ai usé çà et là de ce procédé, ce n'a été que pour saisir la question dans le fond même où elle s'enracine, car je suis convaincu que, chez la plupart des esprits hostiles aux engagements religieux, sont, à l'état latent, les difficultés que nous voulons résoudre.

I

Avant tout, remarquons que l'objection tirée d'un affaiblissement de l'amour pur, qui suivrait forcément la diminution de la liberté, s'applique à toute espèce de vœu. La chasteté imposée au prêtre par l'Église, lorsqu'il fait vers le sous-diaconat le pas décisif, tombe sous les coups du terrible argument autant que les engagements du dernier frère lai. Or voilà dix-huit siècles que l'Église autorise, recommande le vœu sous toutes ses formes. S'il arrête l'amour, s'il écrase l'âme du poids de la crainte, s'il diminue, par une restriction de la liberté, la perfection de la vertu, il est mauvais *en lui-même*. L'Église convaincue d'avoir recommandé quelque chose de nuisible, ou simplement de moins bon, ne serait donc plus la gardienne vigilante de la Sainteté et du Dogme. Voilà où conduit fatalement une affirmation trop générale contre ces obligations volontairement acceptées et scellées d'un serment sacré.

Cet argument tiré de l'autorité de l'Église est irréfutable et pleinement suffisant. Aussi me contenterai-je de rappeler très brièvement les arguments théologiques qui établissent la valeur du vœu, sans les développements exégétiques que ne permettent ni les limites, ni le but principal de cette étude.

L'Ancien Testament abonde en exhortations à ce sujet et en exemples approuvés par la bénédiction de Dieu même. C'est Jacob qui, pour obtenir aide et protection dans son rude voyage, fait un vœu au Seigneur[1]; et celui-ci montre qu'il agrée cette promesse en la rappelant avec complaisance : « Je suis le Dieu de Bethel, ce lieu où tu oignis la pierre, où tu me fis un vœu[2]. » C'est Anne, l'épouse affligée d'Elcana, qui, dans une scène touchante d'humilité et de confiance : demande la naissance de Samuel, en le vouant d'avance au service du Très-Haut[3], et obtient la faveur jusque-là inutilement sollicitée.

La Loi de Moïse est remplie d'instructions sur les vœux, sur l'obligation qu'ils créent, sur la manière de les remplir[4]; et l'Ecclésiaste renouvelle les mêmes recommandations : « Si tu as voué quelque chose au Seigneur, ne tarde pas à l'accomplir, car une promesse vaine et infidèle Lui déplaît; mais ce que tu as promis par vœu, donne-le : il vaut bien mieux ne pas s'engager que de ne pas tenir l'engagement pris[5]. »

Enfin, et surtout, le Psalmiste[6] exhorte directement à cette sainte pratique : *Vovete et reddite Domino Deo vestro*, « Vouez, et donnez au Seigneur votre Dieu ce que vous lui

1. Jacob « vovit votum dicens : Si fuerit Deus mecum... erit mihi Dominus in Deum et lapis iste quem erexi in titulum vocabitur domus Dei : cunctorumque quæ dederis mihi, decimas offeram tibi ». (*Gen.*, XXVIII, 20.)

2. Ego sum Deus Bethel, ubi unxisti lapidem et votum vovisti mihi. (*Gen.*, XXXI, 13.)

3. Votum vovit dicens : Domine exercituum, si respiciens videris afflictionem famulæ tuæ..... dabo eum (puerum) Domino omnibus diebus vitæ ejus, et novacula non ascendet super caput ejus. (I *Reg.*, I, 11.)

4. *Deut.*, XXIII, 21-23.

5. Si quid vovisti Deo, ne moreris reddere; displicet enim ei infidelis et stulta promissio; sed quodcumque voveris, redde; multoque melius est non vovere, quam post votum promissa non reddere. (*Eccles.*, V, 3.)

6. Ps. LXXV. 13.

avez promis. » C'est le texte favori de saint Augustin pour recommander le vœu, avec une hardiesse qui nous étonne aujourd'hui, et prouve en quel honneur était ce mode de donation, dès les premiers siècles du christianisme.

Le Nouveau Testament ne change rien, sur ce point, aux conseils de la Loi antique. Bien au contraire, il y ajoute son contingent d'invitations et d'exemples. S'ils sont moins abondants, c'est que l'Épouse du Christ restait sur la terre pour indiquer de sa voix infaillible les désirs de l'Époux. C'est qu'une céleste floraison de saints allait réjouir le monde, et lui révéler la grandeur de la vie cénobitique et des vœux religieux, en lui faisant respirer leur parfum. Nous montrerons plus loin comment Jésus en faisait pressentir la valeur. Disons maintenant, que, de ses exhortations à la virginité, une analyse, trop longue pour trouver place ici[1], tirerait facilement la recommandation du vœu même. Si nous passons aux exemples, voici dès les premiers jours le vœu de pauvreté. Car les saints Pères — notamment saint Jérôme, saint Fulgence, saint Basile, saint Athanase, saint Chrysostome, saint Grégoire le Grand — admettent qu'Ananie et Saphire avaient voué cette vertu, et, sans doute, ils n'étaient pas seuls. Les *Actes des Apôtres* montrent saint Paul, déjà chrétien, accomplissant un vœu. Plus tard, écrivant à Timothée, il condamne les veuves qui violent la foi donnée au Seigneur par le vœu de virginité[2].

Quant aux saints Pères, obligés de nous restreindre, nous laisserons saint Augustin les résumer dans son incisif et brillant langage : « Que chacun, dit-il, voue ce qu'il peut et l'accomplisse. Ne craignez pas de faire des vœux car ce n'est

1. On trouvera cette analyse, et bien d'autres excellentes choses à ce sujet, dans l'ouvrage du Dr Kirchberg, prêtre de Paderborn. (*De Voti natura, obligatione, honestate*. Münster, Aschendorf. In-8, 222 pages.) Dans ce livre très documenté, très méthodique, riche en références des saints Pères et des grands Théologiens, l'auteur traite l'importante question du vœu selon les enseignements du dogme et les nécessités de la Théologie morale. C'est à lui que nous avons emprunté les textes de cette étude.

2. *I Tim.*, V, 11. En vain Luther et Calvin ont-ils refusé de voir dans ce texte une allusion au vœu de virginité ; tous les saints Pères sont contre eux. Citons : saint Jérôme, saint Augustin, saint Fulgence, saint Isidore, saint Épiphane, saint Chrysostome et même le IVe concile de Tolède (Cf. Kirchberg, *op. cit.*, p. 179, *sqq*).

pas par vos propres forces que vous les tiendrez... Vouez et accomplissez; *faites l'un et l'autre*[1]. »

Et ailleurs : « L'âme ne doit pas craindre de vouer et de tenir son engagement, de peur que, se croyant incapable de tenir, elle n'ose point vouer[2]. »

Il faudrait maintenant citer l'écrasante autorité des Théologiens; mais cette œuvre, si facile d'ailleurs, d'érudition, répondrait mal à notre but. Qu'il suffise d'exposer en deux mots la décision catégorique de l'Ange de l'École et le résumé du Compilateur de génie, qui a su éclairer de sa pénétrante analyse les travaux admirables, mais parfois touffus, de quatre siècles de scolastique.

Saint Thomas, à la question suivante : « Est-il plus louable et plus méritoire de faire quelque chose en vertu d'un vœu que sans s'y être obligé par vœu? répond sans hésiter : « Il est meilleur, il est plus méritoire d'accomplir un acte que l'on a voué, que de faire le même acte sans vœu[3]. » Suarez n'est pas moins explicite pour affirmer *avec tous les Scolastiques* la supériorité de valeur et de mérite d'une action vouée. Bien plus, s'il s'agit de mérite, il déclare *erronée*, sur l'autorité de saint Thomas, l'opinion qui nierait à l'œuvre

1. Quisque quod potest voveat et reddat..... Non sitis pigri ad vovendum, non enim viribus vestris implebitis..... vovete et reddite; utrumque fac. (*Exposit. Psalmi* LXXV, n. 16; Migne, t. XXXVI, p. 967).

2. Melius est autem non vovere, quam vovere et non reddere. Sed debet esse impiger animus ut et voveat et reddat, ne cum se minus idoneum putat ad reddendum, piger sit ad vovendum. (*Exposit. Psalmi* CXXXII, n. 2; Migne, t. XXXVII, p. 1730.)

3. *Summa Theol.* 2ª 2ª q. 88, art. VI. « Respondeo dicendum quod triplici ratione facere idem opus cum voto est melius et magis meritorium quam facere sine voto. » Voir aussi l'Opuscule XVII, *De perfectione vitæ spiritualis*, chap. XII. Après avoir rappelé les attaques de Vigilantius et de Jovinianus contre la virginité, saint Thomas continue : « His autem antiquis insidiis diabolus non contentus, temporibus nostris quosdam dicitur incitasse, *votum obedientiæ ac alia vota* communiter impugnantes, dicendo *laudabilius esse bona opera virtutum facere sine voto vel obedientia*, quasi ad hæc facienda homo per votum vel obedientiam constringatur. » Après avoir exposé et réfuté les arguments de cette opinion, dont le principal, indiqué dans les derniers mots de la citation qui précède, est que le vœu *diminuerait la liberté*, *et par suite le mérite* des bonnes œuvres, il conclut : « Patet igitur hujusmodi positionem repugnare ei quod communiter Ecclesia tenet et sentit; unde et tanquam hæretica reprobanda est. »

faite en vertu du vœu un prix plus grand et spécial, soit essentiel, soit accidentel[1].

De pareilles autorités ne réunissent-elles pas les qualités solides de ce qu'on appelle un « locus theologicus »? Ne constituent-elles pas une base inébranlable, hors de laquelle il serait téméraire de bâtir des théories nouvelles? C'est notre humble avis; aussi nous sentirions-nous mal à l'aise dans un édifice ne reposant pas sur ces fondations.

Examinons maintenant la question elle-même; il suffira le plus souvent d'exposer, sous une lumière moderne, ce que nos grands Docteurs ont simplement indiqué aux yeux plus exercés de leurs contemporains. Montrons d'abord les vœux de religion supérieurs à la liberté, parce qu'ils *fixent* dans un état de tendance à la perfection. Puis, entrant dans les profondeurs du sujet, dans cette caverne de la métaphysique où tout a son fondement, nous étudierons l'influx même du vœu sur la valeur méritoire de nos actes, et nous verrons comment il accroît cette valeur. Que le lecteur ne s'effarouche pas de ce voyage; nous ouvrirons d'aussi larges trouées que possible vers le champ des comparaisons, afin de faire pénétrer dans le gouffre clarté et chaleur.

II

La perfection consiste dans la charité, dans l'amour pur de Dieu surnaturellement connu et aimé pour lui-même, à cause de ses attributs infinis. L'âme arrivée à la perfection, serait donc toujours prête à agir selon ce qu'elle verrait être plus agréable à Dieu, non seulement avec toute l'intensité d'amour

1. Dico primo : opus factum ex voto melius est saltem extensive, quam sine voto factum, interdum vero etiam intensive. Assertio est D. Thomæ art. 6, et ibi Cajet. et Soto. Idem D. Thomas optime Opusc. 17, c. 11 et Opusc. 18, c. 12 et omnes Scolastici..... Dico secundo : actum ex voto factum, cæteris paribus, esse magis meritorium quam factum absque voto. Ita docent D. Thomas et Doctores allegati et aliqui putant esse rem certam contra hæreticos, qui putant vota esse inutilia ad omnem spiritualem fructum. Sed ut gradum hujus certitudinis declaremus, distinguere oportet de merito essentialis et accidentalis præmii. Si ergo loquamur indistincte de alterutro horum, sine dubio est conclusio certissima et oppositum tanquam erroneum damnat D. Thomas Opusc. 17 et Opusc. 18. (Suarez, *De Voto*. L. I., cap. XVII, 3, 10.)

qu'elle peut mettre en œuvre, mais avec joie et facilité. S'efforcer de réaliser cet idéal, c'est tendre à devenir parfait. Or une telle habitude ne s'acquiert qu'en multipliant les actes. L'aspirant à la perfection devra donc pratiquer, aussi souvent que possible, les actions qui plaisent à Dieu, en les animant du souffle vivifiant d'un amour toujours en progrès.

Reste à savoir comment réaliser ce grandiose programme, tout alourdis que nous sommes par d'innombrables entraves. Faiblesse native de notre nature, attraits violents de la concupiscence, fascination des richesses, attachement excessif à nos proches; tous ces ennemis domestiques aveuglent notre intelligence, puis nous étreignent, nous courbent vers la terre, empêchent le vol de l'âme vers les hauteurs.

C'est alors que s'élève la grande et douce voix du Christ. Descendu du ciel par amour, il sait que par l'amour seul on y monte; mais aussi, devenu notre frère par son incarnation, il connaît toutes les faiblesses de notre nature; celles qui ne sont pas coupables, pour les avoir éprouvées, les autres, pour les avoir touchées dans ses amis, pour en avoir pleuré, pour en avoir souffert. Voilà pourquoi il nous enseigne les conseils évangéliques, et nous les montre, comme le moyen de secouer la boue des passions et la glu des affections terrestres. Le chemin de la perfection, c'est la pratique de ces instructions; aucune autre voie n'est ouverte que celle où le Fils de Dieu lui-même, a voulu déchirer ses pieds divins aux aspérités de la route, mais en y laissant le parfum qui fait courir les âmes à sa suite.

Parmi ces conseils, tous ne sont pas évidemment de même universalité, ni de même importance. L'occasion, par exemple, de rendre le bien pour le mal ou de présenter la joue gauche à qui vous frappe sur la droite, ne s'offre pas journellement.

Mais, dans le corps de doctrine constituant la tactique du Sauveur pour la conquête de la sainteté, n'y aurait-il pas des manœuvres plus importantes, formant l'essence même de la tendance à la perfection et desquelles les autres découleront d'elles-mêmes? Il semble que Notre-Seigneur l'ait indiqué

la seule fois qu'on l'ait osé interroger d'une manière formelle.

Un jour, un jeune homme aborde le Maître et lui demande le secret de la vie éternelle. « *Serva mandata*, Garde les commandements », lui est-il répondu. Mais l'adolescent insiste. Alors Jésus, l'enveloppant d'un regard d'amour, ce regard de prédilection réservé à l'âme qu'il appelle : « Si tu veux être parfait, dit-il, va; vends tout ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres et puis viens, suis-moi. » Vends ce que tu possèdes; c'est-à-dire, sois pauvre, dépouillé. Viens, suis-moi; c'est-à-dire, laisse tout espoir de fonder une famille où tu trouverais le bonheur humain, abandonne toute prétention à te diriger à ton gré : ainsi que mes disciples, tu feras ce que j'ordonnerai, tu iras où je t'enverrai, fût-ce au bout du monde, fût-ce en prison, fût-ce à la mort.

Voilà en trois traits, les grandes lignes de l'état religieux : pauvreté, chasteté, obéissance. Et que l'on ne nous accuse pas de forcer le texte; le commentaire fait de bouche divine est partout dans l'Évangile, surtout dans le sermon sur la montagne et les instructions aux apôtres.

Il y a plus : dans une de ces paroles profondes qu'il puisa sur le cœur divin, le disciple bien-aimé semble avoir donné la raison de cette réponse. Décrivant le monde, c'est-à-dire l'ennemi de Dieu, l'ensemble des passions qui résistent à la domination du Très-Haut, il le stigmatise de trois mots brûlants, qui l'ont marqué, pour les chrétiens, comme au fer rouge : « Tout ce qu'il y a dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux, orgueil de la vie. » (*I Joan.*, II, 16.) Si donc l'adversaire de Jésus est avant tout triple concupiscence, en d'autres termes, amour désordonné des richesses, des plaisirs, de l'indépendance ; si ce sont là les maîtres filets, où le démon et la mauvaise nature s'efforcent de nous envelopper pour arrêter notre essor vers Dieu, les trois conseils évangéliques opposés seront les principaux moyens de la perfection. De fait, comment diriger vers l'Éternel invisible, l'œil lumineux d'une pure intention, si le clinquant des richesses chatoie devant lui et le fascine ? Comment être séduit par les appels célestes mais discrets de la divine charité, si la voix brutale de l'or remplit nos

oreilles ? La sainte pauvreté brise ce premier charme, et l'homme, libre de la tyrannie des intérêts grossiers et matériels, s'oriente aussitôt sur le bien immatériel et suprême. *Si vis perfectus esse, vade; vende quæ habes.* Les affections de la famille sont nobles, légitimes ; et pourtant, si ce cœur où elles murmurent avec tant de douceur, ne leur dit pas un généreux adieu, il sera forcément divisé ; toutes sês énergies ne se porteront pas passionnément à aimer Dieu seul. « Celui qui n'est pas marié ne s'occupe que des choses de Dieu, ne cherche qu'à plaire à Dieu. Celui qui est marié s'inquiète des choses du monde, songe à plaire à son épouse : il est divisé [1]. » La chasteté vient mettre sur ce cœur un sceau sacré qui l'empêchera désormais de se partager ; en lui rendant impossible tout autre amour que celui de l'Époux divin, elle centuple sa puissance d'aimer et de se dévouer sans mesure.

L'âme est-elle libre ? Pas encore : il reste un lien plus tenace encore, quoique plus subtil ; elle reste attachée à elle-même par l'amour-propre, c'est-à-dire par la confiance orgueilleuse en son jugement personnel et dans les forces de sa volonté. C'est le dernier sacrifice demandé, le plus intime et le plus déchirant, parce qu'il tranche aux profondeurs du moi ; sacrifice de l'indépendance, sans doute, mais perfectionnement de la liberté, toujours assurée désormais d'accomplir le bon plaisir de Dieu. C'est alors qu'apparaît l'obéissance. Laissant à l'âme l'inamissible droit de refuser ce qui serait le plus léger péché, elle reçoit son serment pour tout le reste, et se charge de guider, vers les autres vertus, la noble captive dont les fers sont désormais brisés.

C'est qu'en effet, il y a d'autres conseils évangéliques à observer ; mais combien ne sont-ils pas facilités par ces trois renoncements essentiels ! S'agit-il de l'humilité ? Dès que vous serez pauvre, mal habillé, les respects du monde n'iront guère à vous. De plus, le joug de l'obéissance est là, qui étouffe toute manifestation de l'orgueil, quand la graine

1. Qui sine uxore est sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo ; qui autem cum uxore est sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori et divisus est. Et mulier innupta, et virgo, cogitat quæ Domini sunt ; ut sit sancta corpore et spiritu. Quæ autem nupta est cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro. (*1 Cor.*, VII, 32-34.)

maudite restée, malgré tout, au cœur de l'homme, veut pousser de trop insolents rameaux. Est-il question de mortification ? Combien la pauvreté, même de simple dépendance, aidée surtout de la règle commune, sait la faire doucement mais irrésistiblement pénétrer partout dans notre vie, comme le parfum de la myrrhe dans le corps qu'elle embaume ! Parle-t-on enfin de la prière, dans la mesure où, cessant d'être un impérieux précepte, elle n'est plus qu'un conseil de souveraine importance ? On sait, et on devine, combien elle est favorisée par le détachement des richesses et de la famille. Pour causer avec Dieu, Moïse s'élevait sur la montagne, laissant bien loin sous ses pieds, les festins et les joies du peuple d'Israël.

Voilà comment, selon un mot de saint Ignace, Jésus ayant obtenu de l'âme ces premiers et essentiels sacrifices, la portera de là à toutes les vertus.

Peut-être trouvera-t-on que cet exposé ne rentre pas directement dans notre sujet. Néanmoins, au moment d'examiner la valeur des vœux qui impriment aux conseils un caractère d'obligation, ne convenait-il pas de montrer combien, par leur nature, ils répondent au but proposé, à la conquête de la perfection ? Et puis, de nos jours, où certains spirituels vont répétant, en l'amplifiant jusqu'à la dénaturer, la parole hardie de saint Augustin : *Ama et fac quod vis*, « Aimez et faites ce que vous voudrez », n'est-il pas à propos de rappeler que les âmes les plus angéliques — ou se croyant telles, — ne sont pas dispensées de pratiquer les conseils, avec ou sans vœu ? Oui, aimez et faites ce que vous voudrez, mais selon le sens que le Docteur du cœur attache à ce brûlant défi : Aimez Dieu profondément, passionnément, et dès lors, je sais bien ce que vous ferez. Vous voudrez L'imiter dans ses vertus et ses souffrances : vous voudrez être pauvre, ou tout au moins détaché, comme le Christ dépouillé sur la croix ; vous serez soumis, comme le Christ obéissant jusqu'à la mort ; vous dédaignerez tout amour terrestre, pour faire du Christ votre unique bien-aimé, ou du moins, vous Lui donnerez dans votre cœur la première place, bien au-dessus de toute affection d'ici-bas. Et si vraiment l'amour tourmente

votre âme, vous accepterez, vous rechercherez, selon la mesure de vos forces et de la discrétion, le calice amer du Sauveur. Vous le bénirez des croix qu'Il vous donne, vous y ajouterez, peut-être, par la mortification volontaire, vous Lui demanderez sa robe d'humiliations pour y ensevelir votre orgueil. Voilà ce qu'on veut, ce que l'on fait lorsqu'on aime. Quant à celui qui dit : Seigneur! Seigneur ! avec les stériles gémissements d'une colombe paresseuse, il n'a de la vraie charité qu'une vaine contrefaçon. Qu'on ne l'oublie pas, celui qui, poussé par l'amour veut tendre à la perfection, pratique tout ce qu'il peut des conseils, avec ou sans vœu.

Je sais bien qu'il y a des personnes très parfaites qui, par la force des circonstances, et souvent en dehors de leur libre choix, sont empêchées de pratiquer tel ou tel des moyens indiqués par le Sauveur. Ainsi en est-il de celles que l'on a engagées dans les liens du mariage, ou qui, tout bien pesé, ont cru devoir adopter cet état. Ces âmes attachées par une affection terrestre, chargées de devoirs matériels, pourront encore monter haut dans la sainteté, à condition de se détacher de cœur, des liens qui les arrêteraient. Mais au prix de quels efforts! Constamment assiégées par les occcupations dissipantes, il leur faudra une lutte continuelle pour se garder orientées vers le seul amour de Dieu. L'occasion de s'écarter du but, sinon de lui tourner le dos, surgira à chaque instant sous leurs pas, dans cette route troublée ; et ce n'est qu'au prix d'une héroïque vigilance et d'une grâce spéciale, qu'elles éviteront tout retardement dans leur marche. Leur mérite sera grand, sans doute; néanmoins, comme il se proportionne essentiellement à la charité, et accidentellement seulement, à la difficulté de l'œuvre, il pourra ne pas atteindre celui d'une âme ayant choisi la véritable voie. Pour faire un long et pénible voyage, les uns n'ont emporté que le strict nécessaire, élaguant de leurs bagages tout poids inutile, supprimant tout vêtement flottant qui s'accrocherait aux épines et retarderait leur course ; se séparant même des amis, dont l'affection trop tendre et les cris amollissants pourraient émouvoir leur courage au passage aventureux des torrents. D'autres sont partis avec des fardeaux inutiles, des manteaux traînants, une nombreuse compagnie. Les pre-

miers n'ont-ils pas plus de chance de parvenir au terme? Parmi les autres, combien joncheront la route? et ceux qui parviendront à la perfection auront dû déployer tant d'énergie, être portés par tant de grâces de choix, que l'on se prendra à s'écrier: Où donc ne seraient-ils pas arrivés, s'ils eussent couru libres de toute entrave !

Il semble donc que nous pouvons en toute sûreté conclure à la haute supériorité des conseils essentiels. Pour l'un d'entre eux, la céleste virginité, l'affirmation est de foi et proclamée par le concile de Trente. Pour les autres, elle est confirmée depuis des siècles, par la pratique de l'Église, mère et protectrice des ordres religieux. Ne devrais-je pas dire que les trois vertus fondamentales sont canonisées dans la personne des saints, dont la plupart se sont sanctifiés par leur constant exercice?

Ceci bien établi, il y a deux manières d'observer les conseils évangéliques. On peut prendre la résolution de les garder, mais en conservant sa liberté intacte. Chaque acte de ces vertus ne dépendra que de la volonté présente; celle-ci ne sera portée à les poser que par son désir actuel de tendre à la sainteté. Ou bien on peut fixer cette volonté par un lien d'obligation morale qui laissera tout entière la liberté physique; on peut s'obliger par vœu à pratiquer à jamais ces moyens de perfection. Lequel est le plus agréable à Dieu, le plus méritoire? Voilà ce qu'il nous faut rechercher maintenant.

III

Le lecteur est peut-être fatigué par notre marche laborieuse au désert de l'abstraction. Faisons donc comme les sages de l'Orient. Ils aimaient, après une journée brûlante, à s'asseoir sous un vieux sycomore et à envelopper des vérités trop théoriques, dans le brillant vêtement de la parabole.

Un roi avait deux fils, tous deux tendrement aimés, tous deux destinés, s'ils accomplissaient ses ordres, à posséder une part de son royaume. Mais au fond de son cœur, le souverain nourrissait un désir. Vieux soldat, couvert de cicatrices et de gloire, il rêvait pour ses enfants l'auréole des

vainqueurs. Ah! s'ils venaient lui demander de rejoindre l'armée engagée dans de sanglants combats; s'ils voulaient, par amour pour leur père, aller moissonner au champ d'honneur, ces palmes de victoire qu'un guerrier, pour les rendre plus belles, n'a jamais craint d'arroser de son sang!

Cet héroïsme, il pourrait l'ordonner. Mais non; mieux vaut attendre que la générosité de leur race fasse jaillir la requête des lèvres de ses fils.

Et soudain, en la présence du héros, le front des jeunes princes se colore, leurs yeux brillent de cet étrange éclat qu'allume dans le regard du brave le clairon des batailles. « Seigneur, dit l'un d'eux, j'ai lu dans votre âme, j'ai deviné vos désirs; et le souvenir de vos bienfaits, comme la vue de votre ineffable bonté, m'inspirent de les satisfaire. Qu'on apporte mes armes, qu'on selle mon coursier. Vive Dieu! par amour pour vous, mon Père et mon Roi, je vole au milieu de vos troupes. Rien désormais, ce me semble, ne pourra changer ma résolution de combattre pour vous jusqu'à la mort. » Et le prince partit, héroïque volontaire, libre néanmoins de tout engagement permanent; dépendant de sa seule volonté, qui pouvait, du jour au lendemain, le ramener à la cour, comme aussi le maintenir dans la rude vie des camps.

Son frère, non moins ardent, était déjà en selle, armé de toutes pièces. Devant le vieux monarque, il inclina sa lance et s'exprima de la sorte : « Vive Dieu! mon Seigneur et mon Père, l'amour qui brûle le cœur de mon frère enflamme aussi le mien. Comme lui, à ses côtés, je veux souffrir, combattre, tomber, s'il le faut, pour votre honneur. Cependant, père, écoutez : Vous donner ma vie seulement goutte à goutte, je le veux; mais ce n'est pas assez; vous offrir une à une mes campagnes et mes blessures, c'est bien, mais c'est trop peu pour mon ardeur. J'ai soif de tout vous donner, et mes actions, et leur principe même, la douce indépendance que vous avez daigné me laisser; avec les fruits savoureux prenez l'arbre qui les produit; avec les blondes moissons, la terre qui les porte.... Et puis, père, le sage philosophe que vous nous avez donné pour maître, nous l'a enseigné, — et ma jeune expérience ne lui donne que trop raison! — l'humaine volonté est fragile comme le roseau du désert, chan-

geante comme le mirage des sables en feu. Dieu! quelle honte pour moi, — pour vous, — si jamais, fatigué de la lutte, ou mordu de l'ignoble serpent de la peur, je venais à laisser l'armée pour reprendre une vie plus facile. Non, non, cela ne sera pas. Qu'on m'apporte le registre des engagements volontaires. Je le signe, je l'ai signé. Et maintenant, c'est à la vie, à la mort! Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, je venais à tourner le dos, j'accepte le châtiment des déserteurs; je veux être ramené de force à l'ennemi, certain d'ailleurs, après cette défection passagère, de retrouver toutes les énergies d'un amour un instant assoupi. »

Et la légende prétend que, tandis que le jeune sage s'éloignait au galop, le roi arrosait de ses larmes le parchemin qui faisait de son fils son soldat jusqu'à la mort; elle dit aussi que les princes s'étant également distingués, le second resta néanmoins le favori de son père.

Telles m'apparaissent deux âmes résolues à suivre la voie des conseils, l'une dans la pleine jouissance de sa liberté, l'autre en s'y fixant pour toujours au moyen du vœu. Celle-ci n'a pas moins que la première d'ardeur et de désir intense de consacrer à Dieu sa vie tout entière. Bien plus, comme le prince de la parabole, non contente de prendre la résolution d'offrir au Père céleste chacun de ses actes, elle veut les donner tout d'un coup, et avec eux leur principe même : sa volonté. Avec les fruits elle donne l'arbre ; avec les moissons futures, la terre qui les portera. N'est-ce pas le comble de l'amour, et, ajouterai-je, de l'amour, prévoyant jusqu'à manquer de mesure, si le mode d'aimer Dieu n'était de L'aimer sans mesure ? Car écoutez les suprêmes précautions de cette âme aimante. Elle connaît les surprises de la fragilité humaine. Elle sait qu'il est des heures de trouble et d'angoisse, où les vapeurs sensuelles montent du puits de l'abîme et obscurcissent les radieux sommets de la sainteté, en même temps que la route jadis si lumineuse des conseils. C'est la nuit, où l'amour de l'Époux adoré a disparu, c'est l'horreur de la tempête, où sa voix cesse de se faire entendre, et où ne résonnent à l'oreille obsédée, que les ricanements du démon et les sifflements tantôt doucereux, tantôt furibonds de la tenta-

tion. Eh bien, cette âme veut, qu'au fort de la tourmente, les éclairs salutaires de la crainte l'empêchent d'abandonner le chemin choisi. Elle aime tellement que pour ne pouvoir jamais déserter, elle ouvre derrière elle le gouffre des peines éternelles. Ah! maintenant, semble-t-elle s'écrier, j'ai bien fait tout mon possible, la retraite m'est à jamais coupée, et seule la marche en avant m'est permise.

Ames religieuses qui, un jour béni entre tous, vous êtes liées au pied de l'autel par les trois vœux de religion, dites-moi, n'est-ce pas ce sentiment fort et consolant que vous avez éprouvé sous une forme ou sous une autre? — Peut-être était-ce une chaîne d'or que vous riviez pour qu'elle vous empêchât de jamais revenir sur vos pas; ou bien c'était un mur qui se dressait entre vous et le monde, afin de rendre tout passage impossible; ou encore, c'étaient vos vaisseaux que vous brûliez, pour ne pouvoir plus retourner vers la terre froide et brumeuse de l'égoïsme. Aussi, quand de vos lèvres sanctifiées par l'holocauste, s'est échappé le cantique de l'humilité reconnaissante, le *Magnificat* de la Reine des vierges, avec quelle ivresse n'avez-vous pas chanté que vous étiez, désormais et pour toujours, avec les princes du peuple de Dieu! Heureuse fixité dans le bien, grâce à un serment inspiré par l'amour, lequel, loin de s'exiler d'une vie consacrée par lui, livrée par lui, semble en prendre une plus complète possession; don parfait de l'être tout entier qui se sacrifie sans réserve dans les flammes de la charité : voilà les premières grandeurs du vœu.

N'oublions pas non plus l'extension donnée au sacrifice par la perpétuité de l'engagement. Le monde, plus perspicace en cela que beaucoup de chrétiens, ne manque pas de constater à quel point ce *toujours* est héroïque, et de l'agiter perfidement devant ceux qu'il veut détourner de la vie monastique. Que de fois ne l'avons-nous pas entendu répéter : « Jeune homme, jeune fille, qui dans la fleur de vos vingt ans, mettez ce joug sur vos épaules, avez-vous mesuré la durée de la vie ? Trente ans, quarante ans, cinquante ans peut-être, il faudra marcher sous le poids de ces obligations irrévocables ; et ne tremblez-vous pas en

soupesant la somme d'abnégation renfermée dans cet avenir incertain ? »

Le monde ne se trompe pas, en voyant condensée dans la seconde solennelle du « voveo » une vie entière de sacrifice. Où il erre misérablement, c'est en croyant que l'amour en sera effrayé. — Oui, c'est vrai, le novice au jour de ses engagements ne se fait pas illusion. Ce joug qu'il a porté un an, deux ans, plus lourd à certains points de vue qu'il ne le sera par la suite, il sait que s'il l'accepte, c'est pour toujours ; et ses frères aux cheveux blanchis, groupés autour de lui à ce moment suprême, lui rappellent, par leur seule présence, la longueur possible de cet avenir donné d'un seul coup. Mais loin de l'épouvanter, cette perspective fait sa joie. — Pauvre créature d'un jour, toujours incertain du lendemain, l'homme s'est senti pressé par la charité, d'offrir à son Bien-aimé les mérites et les immolations de la plus longue vie. Le vœu résout ce problème, en apparence insoluble, et, grâce à lui, dans une certaine mesure, les années qui ne couleront peut-être jamais, viennent docilement prendre leur part de l'holocauste, et étendre sa valeur.

Je ne veux pas dire, bien entendu, que l'exercice des vertus promises n'ajoutera rien dans la suite au prix du sacrifice. Celui qui donne l'arbre, en s'engageant à le cultiver et à en offrir les fruits chaque automne, acquiert évidemment un nouveau mérite toutes les fois qu'il accomplit son offrande. J'affirme seulement que, dès l'instant de cette donation, il a d'une manière inchoative, mais très réelle, fait présent de toutes les récoltes à venir ; et le Dieu bon qui accepte sa promesse, lui en tiendra magnifiquement compte, quand même la faux de la mort viendrait prématurément coucher l'arbre sur le sol.

Pour résumer, les vœux de religion transforment la simple résolution en état stable et permanent ; ils assurent l'âme contre les fluctuations, les lâchetés toujours à craindre de la part de la faible nature humaine ; ils condensent en un seul moment, autant qu'il est possible, la plus longue existence prévue, afin de l'offrir au Seigneur. Tout cela, ils le font, non pas contre la charité, non pas en dehors d'elle, mais

sous sa douce inspiration, sous son impulsion passionnée ; sublime invention de l'amour, ils vont imprégnant la vie tout entière de l'arome divin qu'ils tirent de leur origine. Semblables aux langes qui emprisonnaient Jésus enfant, aux liens qui chargeaient le Maître dans sa Passion, aux clous qui le clouaient à sa croix, ils n'enchaînent l'âme chrétienne qu'en vertu de l'amour qui les fit accepter, qui les fait aimer. N'est-ce pas déjà assez pour montrer leur valeur ?

IV

Allons toutefois plus au fond des choses. Nous analyserons l'acte fait en vertu du vœu, et nous établirons, avec saint Thomas et tous les scholastiques, que *toutes choses égales d'ailleurs*, il est meilleur que s'il n'eût pas été voué.

Qu'on remarque bien ces mots : *toutes choses égales d'ailleurs;* car c'est l'habileté des adversaires de prendre des termes de comparaison non comparables. — D'un côté, on choisit un séculier enivré d'amour pur, ne vivant que pour Dieu avec tout le désintéressement réalisable ici-bas. De l'autre, on laisse entrevoir je ne sais quel religieux renfrogné et mécontent, traînant comme un galérien son boulet de lourdes obligations, et n'avançant que sous les coups répétés de l'aiguillon de la peur. Puis, juxtaposant les deux types, on fait sans nul effort triompher le champion de la moderne liberté.

Je le crois bien ! — Mais, en réalité, le problème est mal posé. La question n'est pas de savoir si l'homme agissant sans vœu, par un motif de charité, l'emporte sur un religieux mû par la crainte, ou même par la vertu de religion. On cherche si, faisant tous deux une œuvre identique avec un égal amour, leurs mérites sont égaux ou inégaux.

Écartons d'abord une fin de non-recevoir. Oui, dira-t-on peut-être, la comparaison telle que vous l'instituez, donnerait l'avantage à votre cause; mais nous nions votre supposition : nous n'admettons pas que l'âme ainsi liée, puisse agir avec la même pureté de charité que si, libre de tout souci d'offenser Dieu, elle était guidée par le seul désir de Lui plaire.

C'est pourquoi j'établirai deux propositions : 1°) Le vœu

n'empêche pas d'aimer Dieu; 2°) A égalité d'amour, celui qui a voué mérite davantage.

Je suis un peu honteux, je l'avoue, de développer la première affirmation. Les vieux théologiens eussent froncé les sourcils et m'auraient noté comme « offensif des oreilles pies », tant il est choquant de démontrer des vérités si évidentes. Néanmoins, puisqu'il le faut, allons! et que tant de saints, passés du cloître à l'auréole des autels, me pardonnent[1].

Aussi bien, est-ce leur grand exemple qui fait tout d'abord éclater son irréfragable témoignage. Demandez-vous l'amour qui s'élève sur les ailes mystiques de la plus sublime contemplation? Voyez s'élancer des monastères ces innombrables âmes séraphiques, Bernard, François d'Assise, Joseph de Cupertino, Jean de la Croix, Louis de Gonzague, Alphonse Rodriguez, Gertrude, Claire, Thérèse, Madeleine de Pazzi, Marguerite-Marie et tant d'autres, que je souffre de ne pas citer. Les trouvez-vous alourdies par la chaîne de leurs obligations, alanguies par la peur? Avez-vous trouvé vol plus impétueux, plus droit, plus audacieux vers la « Beauté toujours ancienne et toujours nouvelle »? Avez-vous entendu des cris plus vibrants de sainte passion; avez-vous contemplé des visages plus rayonnants de l'amoureuse et transformante extase?

Est-ce à la flamme du zèle que vous mesurez la charité? De quels cœurs jaillit-elle plus vive, plus folle — oserai-je dire, — que des cœurs de Dominique, de Vincent Ferrier, d'Antoine de Padoue, de François Xavier, d'Ignace, de Claver, de Régis, de Liguori? Trouvez-vous que leurs

1. J'ai eu la curiosité de relever parmi les Saints et Bienheureux, *Confesseurs ou Vierges*, morts dans les XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, la proportion des religieux. Voici ces résultats, tels du moins qu'ils se présentaient avant les récentes canonisations :

Sur 109 Saints et Bienheureux, 85 appartenaient à l'état religieux; 9 à divers tiers ordres; 15 étaient séculiers; encore parmi ces derniers, comptons-nous saint François de Sales, saint Vincent de Paul et le bienheureux de Montfort, fondateurs de congrégations à vœux. Ces deux derniers s'étaient très probablement liés eux-mêmes comme leurs disciples.

Sans vouloir exagérer la portée de cette statistique, elle montre au moins que le vœu n'a rien d'incompatible avec les plus héroïques vertus.

engagements religieux aient étouffé leur ardeur impatiente, ce feu sacré qu'à l'exemple du Maître, ils voulaient propager par toute la terre? L'un d'eux, Claver, sentait si peu son âme à la gêne qu'il sanctionnait par un serment spécial son effrayant héroïsme à l'égard des noirs : « Pierre esclave des nègres pour toujours ! »

Et n'allez pas objecter que d'autres saints, non religieux, ne semblent point le céder à ces héros. D'abord, ils sont bien rares ceux qui ne se lièrent par aucun vœu, même privé. Or ce que je défends ici, c'est avant tout, la cause de ces engagements sacrés, particuliers ou publics. Ensuite, peu importe. Il est impossible, il serait de la dernière inconvenance, de comparer entre eux ces grands serviteurs de Dieu. Mais autant que le chétif œil de l'homme peut apprécier le vol hardi des aigles de la sainteté, je dis et il me paraît évident, que ceux dont nous parlons planent aux plus sublimes régions, où la divine charité puisse soulever de pauvres créatures humaines. Y rencontrent-ils des émules parmi les âmes qui ont voulu tendre vers la perfection sans s'astreindre à la même discipline? Je l'ignore. Mais il reste prouvé que le vœu n'arrête pas, comme on le prétendait, l'essor de l'amour divin. Je ne demande pas autre chose.

Il y a plus auguste que la voix des saints; c'est celle de leur mère l'Église. Or elle loue certains de ses enfants, par exemple, saint André Avellin, sainte Thérèse [1], sainte Chantal [2] d'avoir fait le vœu célèbre de pratiquer toujours ce qu'ils croiraient le plus parfait. L'effet d'un tel engagement retentit dans tous les actes de la vie. S'il devait en diminuer la perfection, l'Église, je vous le demande, le glorifierait-elle, admettrait-elle que Notre-Seigneur l'ait conseillé Lui-même; mettrait-elle enfin, sur les lèvres de ses prêtres, dans la liturgie publique, six fois en un seul jour, l'oraison que je traduis?

« Dieu qui, par le vœu difficile d'avancer chaque jour dans

1. « Sur les conseils de Notre-Seigneur, elle fit le vœu si difficile de faire toujours ce qu'elle croirait le plus parfait. » (*Bréviaire Romain*, V[e] Leçon, Off. de Sainte-Thérèse.)

2. « Elle se lia par le vœu très ardu de faire toujours ce qu'elle croirait le plus parfait. » (*Bréviaire Romain*, VI[e] Leçon, Off. de Sainte-Chantal.)

la vertu, avez élevé vers Vous, en des ascensions merveilleuses, le cœur du bienheureux André, votre Confesseur, accordez-nous, par ses mérites et son intercession, de participer à la même grâce, afin que, poursuivant toujours le plus parfait, nous arrivions heureusement aux sommets de la gloire céleste. »

(*Oraison de saint André Avellin*, 9 novembre.)

Si, après cela, le vœu fait tort à la charité, c'en est fait ; il faut répudier le vieil axiome théologique : *Lex supplicandi lex credendi.*

Sur le même terrain des faits interprétés, jugés par la divine gardienne de la sainteté, nous rencontrons celui où, avec tous les hommes, Elle a toujours vu la plus haute expression de la charité : le martyre. Or le martyr est identiquement dans la situation de l'homme obligé par son vœu. Pour lui, pas de mileu : ou l'apostasie, c'est-à-dire un des plus honteux péchés graves, ou l'héroïsme du parfait sacrifice. Bien plus, cette alternative ne vient pas du libre choix de sa volonté en quête de plaire à Dieu, elle lui est imposée par la violence extérieure. Et néanmoins l'Église chante, avec un lyrique enthousiasme, l'amour jusqu'à la mort d'Étienne, d'Ignace d'Antioche, de Laurent, de Blandine, de Cécile, d'Agnès, d'Agathe, de Lucie et de milliers d'autres, qui ont réalisé la parole du Maître : « Nul n'a plus grande charité que celui qui donne sa vie pour ses amis. » Vous voyez donc que l'obligation, c'est-à-dire l'absence de liberté, non pas physique mais morale, n'est pas un obstacle à l'amour, et que, pour avoir voué, on n'a pas diminué en soi la douce et forte puissance d'aimer.

Ce que disent l'expérience et l'autorité, la plus simple analyse psychologique le proclame également. Où a-t-on pris que l'homme ne peut — et tout naturellement — accomplir par affection ce à quoi l'astreint déjà un strict devoir ?

Voici une mère au chevet de son enfant mourant, frappé d'une maladie contagieuse. Une rigoureuse obligation l'enchaîne à ce poste de dévouement, — du moins, si nul ne peut la suppléer. Oserez-vous lui dire que cela diminue la ten-

dresse passionnée avec laquelle elle prodigue ses soins ? La pensée du devoir l'a peut-être retenue auprès de son fils en une de ces minutes d'affolement, où la peur monte au cerveau et donne un involontaire vertige. Mais ce moment, cette tentation passée, elle ne songe guère à cette loi imposée ? L'amour de son enfant domine tout, et n'y eût-il pas autre chose, elle n'en serait pas moins penchée vers cette petite bouche qui l'appelle en exhalant des germes de mort, vers ces bras aimés, qui cherchent d'instinct un secours en l'enlaçant d'une dangereuse étreinte. Ainsi fait la divine charité ; laissant la crainte en réserve pour les jours de défaillance, elle ne pense qu'à aimer et à plaire à son Dieu.

Et si vous demandez la raison dernière et philosophique de ce phénomène, écoutez : La volonté, faculté d'aimer, ne peut se porter vers une action que lorsque sa sœur, l'intelligence, y découvre les caractères du bien. Or, parfois dans un même acte resplendissent des bontés diverses, comme en un riche diadème scintillent l'or, les émeraudes, les diamants. Le flambeau de l'intelligence vient-il à les faire briller, la volonté est libre de se porter vers cette œuvre pour chacune des formalités de *bien* entrevues, ou pour toutes à la fois. Ma main se tend vers le joyau, et parce que j'en veux l'or, et parce que j'en désire les émeraudes, et parce que j'en convoite les diamants. Ce sont des attraits qui s'ajoutent, ils ne se contrarient pas.

Revenons maintenant à la pauvre mère affligée. Elle voit que c'est un bien de remplir son devoir et de ne pas encourir un châtiment du ciel en le négligeant. Elle sent que c'est un bien de secourir son enfant par pure affection. En quoi les deux motifs se nuiraient-ils ? Elle se dévoue donc, et pour l'un, et pour l'autre, sans que l'obligation enchaîne en rien l'amour ; à moins toutefois qu'une préoccupation scrupuleuse de satisfaire l'appel de sa conscience, ne vienne troubler la limpidité du jugement et empêtrer l'exercice de la charité. Mais ce n'est là qu'un cas exceptionnel, maladif. Que, lorsqu'il se présente, ce soit une raison pour ne pas s'engager dans un vœu entraînant des terreurs exagérées, je l'accorde volontiers. Seulement, hâtons-nous de le dire, tel n'est pas l'état normal. J'en appelle à l'expérience des religieux ou reli-

gieuses qui me liront. Est-ce que le jour où, radieux de bonheur sensible, ou bien pénétrés d'une joie plus paisible mais aussi plus profonde, ils eurent prononcé ces terribles serments, est-ce que ce jour-là, ils ont senti soudain l'amour replier ses ailes et ramper dans leur cœur un sentiment angoissant de crainte servile? Ont-ils dès lors vécu de la peur de trahir leurs engagements? Non, mille fois non, pour l'immense majorité, et en faisant le départ de quelques âmes exceptionnellement éprouvées, dans un but que Dieu seul connaît. Pour les autres, la chaîne était là, mais à peine aperçue; prête à se tendre, sans doute, en une heure de tentation, comme un lien de salut, mais non gênante, irritante, paralysante. Le bon religieux ne songe guère à cette entrave salutaire, obstacle à la seule marche en arrière; il pense uniquement à s'éloigner le plus possible des limites trop faciles qu'elle lui impose, bien loin, au large, vers la haute mer de la perfection.

V

Il me semble avoir établi notre première proposition : Le vœu ne refroidit pas la charité. J'ai donc le droit de supposer deux personnes exécutant le même acte avec le même degré d'amour, la première ayant voué de l'accomplir, la seconde entièrement libre.

Au seuil d'un hôpital, en temps d'épidémie, deux femmes se rencontrent. L'une porte l'humble costume d'hospitalière; l'autre, vêtue modestement de noir, n'a jamais quitté le monde, mais touchée de l'état des malades en qui sa foi découvre des frères, elle s'est offerte pour ce poste de danger. Ce n'est pas un sentiment de simple philanthropie qui dilate ainsi son cœur généreux. Elle veut prouver son dévouement au Seigneur, en en déversant le trop-plein sur ses amis délaissés; elle vient soulager les corps, consoler les âmes, les préparer au solennel passage.

Sa compagne n'a pas moins d'amour envers son divin Époux, pas moins de zèle pour secourir son prochain. Libre, elle eût volé de son plein choix vers ce vestibule empoisonné de la maladie. Pourtant, elle n'a pas eu à le demander. En

vertu de son vœu d'obéissance, ses supérieurs lui ont dit : Allez à la mort. Et elle est partie, transportée de la charité de Jésus-Christ, doublement joyeuse de donner sa vie pour Lui, et en obéissant.

Voilà le cas devenu concret. Il y a égalité d'amour. Je dis sans hésiter que l'acte de la religieuse a plus de valeur, plus de mérite.

Puisque j'ai prononcé ce mot, il faut dire, au risque de faire un peu — oh! très peu — de métaphysique, définir les conditions de son existence.

Le mérite est déterminé, aux yeux de Dieu, par l'intention. Si celle-ci est mauvaise, l'œuvre, fût-elle excellente en soi, est punissable, tandis qu'une action matériellement mauvaise, commise par erreur entièrement involontaire avec une bonne intention, serait digne d'une récompense. Or on peut être mû vers une même œuvre par des motifs bien divers.

Un pauvre sollicite ma pitié; je lui donne uniquement par vaine gloire. Il n'y a là qu'une faute, passible d'un châtiment.

Je lui jette ma pièce blanche pour être débarrassé, et parce que les instances du misérable m'ennuient. Voilà une action tout au plus indifférente.

Je me souviens, au contraire, que j'ai à restituer aux indigents un bien mal acquis; j'accomplis, en faisant ce don nécessaire, un acte bon, relevant de la vertu de justice.

Ai-je fait le vœu de ne jamais refuser l'aumône? En donnant pour exécuter ma promesse, j'exerce la vertu de religion, la plus haute de l'ordre moral, et qui consiste à rendre à Dieu le culte, la révérence qui Lui sont dus, soit par la nature des choses, soit par suite d'un engagement pris.

Ou bien enfin, mon cœur, à la vue de ce malheureux, s'est ému de chrétienne miséricorde. J'ai entendu à mon oreille la parole du Sauveur : « Tout ce que vous avez fait au moindre de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » Je donne, parce qu'en cet homme déguenillé, je vois transparaître ce Dieu que j'aime infiniment. J'ai le mérite de la charité.

Voilà donc un même fait matériel, dont la valeur, à mesure que variaient les intentions, a passé du négatif — c'est-à-dire du punissable — au degré le plus élevé. C'est ainsi qu'au

même morceau de papier indifférent la plume du banquier donne, par une simple inscription, un prix de cinquante ou de mille francs.

On conçoit maintenant que pour juger de la récompense due à une œuvre, il faut examiner les motifs qui nous poussent à l'accomplir, ou, pour parler théologiquement, l'*objet formel* que nous avons en vue. Selon la nature de celui-ci, l'action sera naturelle ou surnaturelle[1], mauvaise ou bonne, douée d'une bonté médiocre ou d'une bonté supérieure. Si donc nous voulons étudier la valeur méritoire de nos actes, il faut dresser un ordre de noblesse de nos intentions possibles.

Dans cette hiérarchie, sans nul doute, la charité est reine : *Major autem horum est caritas.* La foi et l'espérance viennent ensuite, radieuses, comme leur sœur, de l'auréole des vertus théologales. Mais, immédiatement après, en tête de toutes les vertus morales, on s'accorde à placer, avec saint Thomas, celle de religion. Par elle, l'homme est incliné à rendre à Dieu ce qui Lui est dû, à titre d'adoration, de culte, de reconnaissance de son souverain domaine. Pour en juger l'excellence, il suffit de rappeler le profond respect qui, partout, enveloppe l'acte propre de religion, le sacrifice. De là vient la grandeur du prêtre, de l'autel, de la victime ; de là, ce frisson solennel qui fait vibrer les cœurs, quand une créature jeune, belle, riche, prononce dans le mystérieux silence du sanctuaire, ces vœux qui la séparent du siècle et en font un objet consacré à Dieu. Le monde, le monde lui-même, la considère désormais comme sanctifiée, et n'aurait pour elle que de justes mépris, si elle souillait par le sacrilège l'empreinte sacrée dont le Maître souverain a daigné la frapper.

Récapitulons. La valeur méritoire de nos actes se mesure donc aux motifs qui nous y poussent ; ceux-ci sont d'autant plus parfaits qu'est plus élevée la vertu dont ils relèvent ; parmi ces vertus, immédiatement après celles qu'on nomme théologales, se place celle de religion, inspiratrice et gardienne du vœu.

1. Je suppose, bien entendu, la présence de la grâce élevant les facultés.

Notre excursion dans la métaphysique est terminée, remontons en terrain plus lumineux avec ces résultats acquis ; revenons à la porte de l'hôpital où nos deux héroïnes nous donneront, par simple comparaison, la clé du problème.

Si la religieuse sacrifiait deux fois sa vie, d'abord par pur amour de Dieu, ensuite pour accomplir son vœu, n'est-il pas hors de conteste, qu'outre le mérite de la charité, égal à celui de sa compagne séculière, elle aurait, *de plus*, le mérite de l'obéissance ? En réalité, elle ne fait qu'un seul sacrifice matériel, mais pour deux motifs, qu'elle voit, qu'elle accepte séparément, *et dont chacun suffirait à la décider*. Si je pouvais entendre la prière qu'elle murmure au moment de franchir le seuil de ce tombeau, voici quel en serait le sens : « Oui, mon Dieu, je brûle d'aider ces âmes, payées de votre sang, de soulager ces corps devenus, par l'adoption divine, vos membres souffrants. Pour eux, pour vous surtout, mon Bien-aimé, je vais donner ma vie, parce que je vous aime infiniment et que j'ai soif de vous en offrir cette preuve irréfragable : la mort volontaire. Mais ma joie est encore augmentée, en pensant que je meurs afin de remplir mon vœu d'obéissance, ô Jésus soumis jusqu'à la croix ! A cause de cet engagement sacré, et quand même il serait seul à me pousser, vous savez bien que je vous présenterais mon holocauste. »

Que manque-t-il, désormais, pour que cette offrande soit équivalente à deux donations ? Serait-ce une double réalisation matérielle, d'ailleurs impossible ? Qu'importe ! Ce n'est pas le fait que Dieu juge, ce sont les intentions. Or son œil infaillible a pénétré avec délices cette âme généreuse. Il y a vu équivalemment deux actes de volonté : l'un, décidant de l'aimer jusqu'à la mort ; l'autre, offrant le sacrifice de la vie, en suprême hommage de l'obéissance jurée jadis. Ce sont ces deux actes de volonté que le divin Rémunérateur récompense aussitôt, par un double accroissement de grâce sanctifiante, titre d'une double gloire éternelle.

On trouvera peut-être cette analyse bien subtile ; je puis la rendre plus palpable, au moyen d'une analogie constituant, à mon avis, un argument irréfutable. C'est le jugement de l'Église dans l'appréciation du péché, c'est la pratique impo-

sée par elle dans le sacrement de la Pénitence. Quand, en une seule action, le pécheur viole à la fois deux lois, tous s'accordent à reconnaître une double faute, digne d'un châtiment plus grand, et dont le concile de Trente (Sess. XIV, c. V) exige l'accusation distincte. Le parricide, par exemple, est plus détestable que l'homicide, parce que avec le cinquième commandement, il viole le quatrième. Le religieux qui dérobe une somme importante, offense, et la vertu de religion, et celle de justice; aussi, n'est-il pas un confesseur qui n'exige la mention de ce vœu de pauvreté augmentant le péché. Si donc, un seul acte, à cause de l'infraction de divers préceptes, encourt deux punitions, comment une action dirigée volontairement à l'exercice de deux vertus, ne mériterait-elle pas un double prix?

Les analogies puisées dans l'ordre naturel ne manquent pas non plus, pour mettre en lumière les multiples valeurs méritoires d'une œuvre physiquement *une*.

Un enfant à qui sa mère a promis un jouet s'il travaille bien, ne peut-il accomplir sa tâche, et pour la récompense attendue, et pour réjouir celle qu'il aime?

Un homme voit son ennemi tomber dans un fleuve. Un combat terrible s'élève en son cœur; mais la miséricorde l'emporte. Il s'élance, et, au péril de ses jours, il ramène son adversaire sur la berge. Ne verra-t-on pas là un double héroïsme, celui du dévouement et celui du pardon? Et l'autorité chargée d'honorer la vertu, ne devra-t-elle pas, à ces deux titres, décerner un prix plus magnifique?

Quoi qu'il en soit de ces derniers exemples, il résulte de toute cette analyse, que l'âme mue réellement par plusieurs motifs, dont chacun suffirait à la déterminer, participe à leurs multiples mérites.

Or le vœu introduit le motif de religion en tout acte qui tombe sous son empire; il en augmente donc la valeur méritoire, même quand il s'agit de l'exercice de la charité. Car, remarquons-le bien, j'ai accepté jusqu'ici, sans m'en plaindre, l'hypothèse la plus désavantageuse pour l'établissement de ma thèse, celle où l'action commandée par le vœu relève de la vertu de charité. En ce cas, la religion, tout élevée qu'elle soit dans la hiérarchie, voit nécessairement le mérite

qu'elle procure, non pas supprimé, mais éclipsé par celui de sa souveraine. Pratiquement, il est, et il doit y avoir, dans la vie du plus saint, des actes des vertus inférieures. Tous doivent pleurer leurs péchés par la pénitence, s'exercer à la force, à la prudence, à la justice, à la tempérance. Or ces actions sont souvent ordonnées à raison du vœu ; une mortification, par exemple, peut être commandée par l'obéissance due à la règle. Dès lors, ces œuvres ressortissent non plus seulement à la vertu dont elles dépendent directement, mais encore à celle plus relevée de religion, qui ajoute son mérite supérieur. Ce n'est plus, cette fois, le louis d'or de la grande dame, un peu effacé par les dons princiers de la Charité reine ; c'est la pièce blanche de la vertu inférieure, magnifiquement accrue par les libéralités de sa noble sœur, la Religion.

Tel est le secret de cet instinct surnaturel, qui attire au vœu du plus parfait les âmes les plus saintes. Dorénavant toutes leurs actions, même les moindres, seront pénétrées par la vertu de religion. Leur existence deviendra une offrande, un sacrifice perpétuels ; elle sera transfigurée, perdue en Dieu.

Un jour d'hiver, raconte l'historien récent du vénérable Michel Le Nobletz[1], le saint prêtre, affligé de voir tout poussiéreux l'autel où il allait célébrer, ramassa un lis desséché laissé négligemment sur le sol. Et, tandis que de la tige morte il époussetait la table sacrée, la plante refleurissait dans sa main, fraîche et embaumée comme aux jours du printemps, vivifiée par une sève nouvelle, que la sainteté lui infusait. Ame fervente qu'un sens divin — une voix céleste, peut-être — a instruite de la grandeur du vœu, chacune de vos actions s'épanouira désormais comme ce lis miraculeux. Est-elle indifférente, sans valeur en elle-même ? La vertu de religion pénétrera cette branche aride et la fera fleurir. N'a-t-elle qu'un parfum médiocre, des couleurs moins vives, humble fleurette, digne seulement d'une place éloignée au vestibule du Roi des rois ? Cette sève surnaturelle en avivera les teintes pâles, l'odeur s'en exhalera plus suave, et les anges émer-

1. *Vie du V. Michel Le Nobletz*, par M. le vicomte H. Le Gouvello, p. 364.

veillés la placeront au pied même du trône de Dieu. Enfin, est-ce la divine fleur de charité que vous allez offrir et déposer, en tremblant d'amour, sur le cœur de Jésus ? Le vœu du plus parfait saura l'embellir encore, en l'entourant d'autres mérites, inférieurs, il est vrai, mais déjà si précieux qu'ils relèveront la splendeur de l'incomparable présent, comme la couronne de riche feuillage rend plus belle la rose qu'elle encadre.

Telle est la puissance du vœu, variable sans doute selon qu'il ne porte que sur quelques actions seulement, ou qu'il embrasse la vie entière de sa transformatrice étreinte, mais toujours cause d'un surcroît de mérite pour tout ce qu'il touche. L'âme religieuse ne s'est donc pas trompée en vendant tout ici-bas, pour acheter cette perle précieuse que son divin Époux met au jour de ses vœux, dans la corbeille des noces célestes. Le joyau valait ce prix ; il valait bien davantage.

VI

Je ne veux pas terminer cette étude, sans dire un mot d'une objection, qui se va répétant par le monde, et que nos arguments ne détruisent pas à première vue. Il ne s'agit plus directement des vœux, mais de l'état où on les pratique d'une manière stable. Les ordres religieux, dit-on, ont achevé leur carrière. Autres temps, autres mœurs. Leurs règles, excellentes au moyen âge, ne s'adaptent plus aux usages actuels. De plus, la rigidité de ces réglementations les prive d'une élasticité parfois bien utile pour les adaptations aux divers besoins. Pour toutes ces raisons, ces institutions vieillies feraient sagement de se coucher dans une tombe glorieuse et de laisser à des agrégations, délivrées de règles fixes et de vœux, un terrain qu'elles occupent inutilement.

Si pareille motion tend à déraciner du sol de l'Église l'état religieux, nous y avons déjà répondu dans la première partie de ce travail. Il est, en effet, de toute impossibilité que l'Église, chargée d'accomplir le plan de son divin fondateur, cesse de promouvoir l'usage des conseils évangéliques. Or ceux-ci ne revêtent, en général, leur pleine splendeur qu'en prenant le caractère de la stabilité. Ces corps immenses de

chrétiens, irrévocablement engagés dans la voie de perfection, donnent à la sainteté de l'Église une réalisation visible dont aucune vertu privée n'égale le puissant relief. Leur seule existence réduit à néant les prétendues impossibilités derrière lesquelles se retranche le monde. Quelques soldats dispersés auraient beau charger plus audacieusement, être animés individuellement d'un plus bouillant courage, ils ne produiraient pas l'effet d'ensemble de cette action simultanée. Il manquerait quelque chose à l'Épouse du Christ, si, parvenue à sa pleine maturité, elle ne pouvait montrer ces bataillons publiquement voués à renverser, par l'exemple, les mensongères fortifications de l'ennemi. Dans ce sens, j'ose affirmer que l'Église ne supprimera pas ces corps d'élite, publique démonstration de la possibilité des conseils.

Mais une fois assurée cette indestructibilité de l'état religieux, est-il permis de rejeter en bloc au musée des antiques, les règles qui lui donnent aujourd'hui ses réalisations diverses ?

Disons d'abord que l'époque est mal choisie pour se plaindre de leur inflexibilité. Ne voyons-nous pas de nos jours, dans une admirable floraison, qui est le grand bien et peut-être le grand miracle de ce siècle, ne voyons-nous pas la vie religieuse se ployer à toutes les formes, pour soutenir toute misère, toute œuvre nouvelle ayant besoin de dévouement, comme les nervures ogivales de nos vieilles cathédrales suivent les capricieux contours des voûtes qu'elles supportent ? Sans doute, ces innombrables congrégations veulent presque toujours s'arc-bouter, par le moyen des vœux, sur l'inébranlable roc du surnaturel. Cela fait, voyez la souplesse de leurs règlements. Ils s'adaptent aux minuties de l'enseignement, aux assujettissements des hôpitaux, aux saintes hardiesses de l'apostolat dans les missions, à l'ardente escrime de la presse, bref aux situations les plus délicates comme les plus héroïques.

L'accusation de suranné tombe donc exclusivement sur les anciens ordres qui, conçus à une autre époque, armés pour d'autres combats, conviendraient mal aux luttes modernes. Un rapide coup d'œil dissipera ces inquiétudes.

Ces ordres sont nés en effet, ou de l'immuable nature des choses, ou de circonstances particulières. Si ces dernières avaient cessé, sans doute la congrégation fondée pour y faire face devrait disparaître, ou mieux se transformer, afin de garder vivant dans l'Église le souvenir d'un glorieux passé. Mais c'est là une exception. S'agit-il des ordres monastiques, voués spécialement à l'honneur de Dieu : Bénédictins, Chartreux, Trappistes, Carmélites, Clarisses, Visitandines et tant d'autres? Ils sont de tous les siècles, comme l'obligation de la société chrétienne de faire monter, vers le Très-Haut, un continuel encens de louange, de reconnaissance, de sacrifice. Non, ne dites pas que la psalmodie n'est plus de notre temps, non plus que les rudes macérations du cloître. Tant qu'il y aura ici-bas des hommes pervers occupés à insulter Dieu, il faudra des âmes innocentes qui réparent, par leurs adorations, les blasphèmes de leurs frères égarés, qui rachètent par leurs expiations volontaires les coupables jouissances du monde. Ne pas comprendre cette miséricordieuse réversion des mérites, cette touchante défense contre Dieu du coupable par l'innocent, c'est fermer les yeux sur une des lois les plus charmantes de la Providence. Notre siècle impur, blasphémateur, sceptique, a plus besoin qu'un autre de ce paratonnerre de la prière et de la pénitence. Il a besoin des ordres pénitents et contemplatifs.

Le monde était bien corrompu quand apparut soudain dans une ravissante aurore de simplicité, de joie, de poésie, la famille franciscaine. Née au souffle créateur de l'Évangile entendu par le Séraphin d'Assise, elle s'avance au milieu des hommes, comme une vivante protestation de la pauvreté contre l'amour passionné des richesses. Vivante, ai-je dit, je devrais ajouter parlante, car ces apôtres à la robe de bure ne se contentaient pas de prêcher d'exemple. Ils allaient de préférence évangéliser les petits, les humbles ; mais leur doctrine était si sublime, si attirante dans son détachement surhumain, que les savants eux-mêmes s'arrêtaient pour écouter, admirer, et enfin détester leur avarice. Hélas! notre temps ne porte-t-il pas plus qu'un autre, la funeste malédiction des richesses? Non seulement ceux qui les possèdent — et combien injustement parfois! — y mettent leur fin

suprême, mais ceux qui en sont privés se ruent à la conquête de l'or, comme des animaux à la curée. La bête humaine est déchaînée, dit-on. Ce n'est que trop vrai ; et à entendre son aboiement de folle convoitise, on croirait voir passer, dans un effroyable hallali, la meute infernale que les vieilles légendes lançaient à la poursuite du chasseur sacrilège. Laissez donc au milieu de cette chasse à l'or, de cette fièvre de gain industriel, ou trop souvent agioteur, laissez passer ces capucins aux pieds nus, à la tête rasée, à la robe miséreuse et rapiécée, souriant de pitié au confort, au bien-être, les yeux fixés vers les biens immatériels. Il n'y en aura jamais trop pour montrer le prix de la sainte pauvreté et pour prêcher doucement les dépouillements volontaires. Ce siècle a besoin de Franciscains !

Il est à peine nécessaire de revendiquer au soleil une place pour les fils de saint Dominique. La grande voix de Lacordaire l'a fait avec la maîtrise de l'éloquence et l'audacieux succès du génie quand, dans la chaire étonnée de Notre-Dame, il reparut vêtu du blanc habit des dominicains. Et si j'unis à cet ordre illustre la Compagnie de Jésus, c'est qu'elle aussi naquit pour combattre une grande hérésie, par la parole, par l'enseignement, par la plume. Ici, point n'est besoin de montrer qu'elle n'est pas achevée, la tâche montrée à leurs fils par le regard d'aigle de Dominique et d'Ignace. Jamais la pensée humaine désorientée, affolée par le mensonge du dehors ou l'orgueil du dedans, n'eut tant besoin de prédicateurs, d'éducateurs, d'apologistes. Il faut donc à notre époque, des hommes mûris par de longues études, enracinés dans les fortes traditions du passé, qui, libres des nobles mais absorbants soucis d'un ministère fixe, puissent se consacrer uniquement à la défense de la vérité.

On dira peut-être : Les règles de ces ordres vénérables gênent l'essor de l'esprit, en donnant aux longues heures de prière et de chœur, en sacrifiant aux nombreuses années de formation religieuse, un temps qui serait mieux employé à l'étude. N'acceptons pas cette tentation. Le grand apôtre l'a dit énergiquement : La science enfle. J'ajouterai qu'aujourd'hui elle peut troubler et, semblable à ces météores trop

chargés d'électricité, affoler la boussole du bon sens. N'est-ce pas, hélas, l'histoire récente de jeunes hommes qui, sans soutien suffisant, ont été s'abreuver aux sources du savoir incrédule, et sont tombés saisis de vertige, parce qu'ils avaient négligé l'antidote souverain de la prière! Laissez donc au religieux, au prêtre prudent, obligés de goûter ces coupes empoisonnées pour prémunir les fidèles, laissez-leur le loisir des heures d'oraison, où l'âme se calme et se retrempe par un regard sur la divine vérité, sur le livre où Thomas d'Aquin disait avoir puisé toute sa science : Jésus crucifié.

On prétend aussi que nos méthodes sont surannées, que la scolastique raidie par l'âge arrête l'élan moderne, ou que le *Ratio Studiorum* empêche de former la jeunesse. Sans nier les abus, toujours possibles dès que l'esprit humain entre en jeu, je pourrais montrer par des chiffres, ce que les vieilleries ont su donner à notre siècle de philosophes, d'apologistes, de savants, d'hommes distingués en tous genres. Je pourrais, rapprochant ces résultats des obstacles inouïs que l'on multiplie pour nous entraver, dire : Laissez-nous seulement faire, et vous verrez si ces procédés sont véritablement si frappés d'impuissance et de vétusté. J'aime mieux, puisque je réponds à des catholiques, les prier d'écouter le formidable cri de haine lancé chaque jour contre les religieux par les ennemis de l'Église, auquel font écho, dans un lointain bien rapproché, le sifflement des balles de la Commune ou le honteux grincement des rossignols dans les portes forcées des monastères.

Eh bien, cette horreur de l'ennemi montre aux catholiques leur devoir. Quand Desaix entendit gronder au loin le canon de Marengo, il n'hésita pas à courir où le combat faisait rage. S'il fût demeuré immobile, tandis qu'on écrasait ses compagnons d'armes, au lieu de nous glorifier d'une victoire nous aurions à pleurer une défaite; et nul ne peut mesurer les conséquences d'un revers quand la guerre est âpre et l'ennemi acharné. Aujourd'hui, c'est contre les religieux que tonnent les foudres de la libre pensée; c'est donc que là est une force de l'Église, un carré de soldats dévoués qu'il faut secourir, et non pas annihiler, ou du moins affliger par de mesquines querelles.

Que l'on me pardonne ce mot plein, non pas d'amertume, mais de tristesse profonde et étonnée. Nos adversaires sont si unis quand il s'agit de combattre la religion ! Comment, au lieu de former un bloc pour nous défendre, perdons-nous nos forces en disputes intestines? Soyons sûrs que si nos ennemis avaient dans leur camp des hommes affranchis de tout intérêt temporel, comme doivent l'être tous les religieux, — comme, de fait, beaucoup le sont, — au lieu de chicaner cette troupe d'avant-garde, ils la pousseraient à fond dans nos rangs, et cela à tout prix. Ils feraient bon marché des vantardises maladroites ou des accès d'indépendance, aussitôt réprimés, de quelques-uns, pour ne voir dans la masse qu'un instrument vigoureux de lutte et de victoire.

Faisons comme eux, de grâce ; soyons unis, ne réalisons pas la triste parole du Christ : « Tout royaume divisé sera désolé. » Souvenons-nous au contraire que, pour nous, contre le monde, Il a prié : « Père, qu'ils soient un, comme nous sommes un. »

VII

J'ai terminé ce long plaidoyer en faveur des vœux de religion. Si j'y ai mis quelque chaleur, je ne m'en repens pas : j'ai dit simplement leur grandeur, j'aurais voulu la chanter. Car ce serait un poème unique, — le plus beau de tous, — celui qui fondrait en une ardente harmonie, les *Magnificat* enthousiastes jaillis des cœurs religieux, à l'honneur de leurs vœux bien-aimés.

Au brûlant cantique de François à sa dame, la sainte Pauvreté, aux exclamations de Xavier, « Societas Jesu, societas amoris », répondraient des voix plus humbles, mais combien passionnées. Il faut avoir été à même de les entendre, au pied de l'autel du sacrifice, ou mieux encore sur le lit de mort, pour comprendre l'ardent amour inspiré à l'âme par ces liens bénis et la douce confiance qu'il y a à mourir en les portant. Toutefois, dans ce concert de reconnaissance, une note pénètre tout et doit tout pénétrer; c'est celle de la douce humilité, sans laquelle rien ne saurait plaire, depuis qu'à la terre étourdie d'orgueil, le divin Humilié vint en apprendre le charme. Non, le religieux n'est pas, comme on le croit par-

fois, infatué de sa propre excellence et prêt à mésestimer quiconque ne porte pas son habit. Il sait fort bien que s'il est dans la voie de la perfection, il n'est pas au terme. Il est vrai, la miséricorde de Dieu, aidée d'un peu de bonne volonté humaine, l'a placé sur les rails. Le mouvement y est plus facile, les cahots moins dangereux, les secours plus abondants, et la vertu vivifiante du vœu vient donner à ses actions une valeur plus méritoire. Mais de toutes ces grâces, comment tirer vanité, surtout lorsqu'il voit des séculiers privés de ces moyens, bondir par leur âpre chemin et devancer bien des privilégiés ?

De même, loin de nous la pensée de rabaisser ces saintes associations que leurs fondateurs n'ont pas voulu lier par des vœux. Plus d'une a derrière elle un passé de dévouement et d'héroïsme, qui commande le respect et sollicite l'admiration. Si des âmes se sentent plus à l'aise pour combattre sous cette armure simplifiée, si l'Esprit de Dieu les y pousse et si l'Église les approuve, nous n'avons qu'à y applaudir. Le succès d'un corps de l'armée chrétienne doit être, qu'on ne l'oublie pas, le triomphe et la joie de tous.

Néanmoins, les vieilles institutions gardent leurs prérogatives. Il ressort, croyons-nous, de cette étude, que la vie religieuse proprement dite reste aujourd'hui, comme jadis, la voie sûre et normale de la perfection, et qu'en particulier, son grand moyen, le vœu, n'a rien perdu de son antique grandeur.

Dieu veuille que tous, soldats de la vieille garde et de la nouvelle garde, laissant de côté toute susceptibilité, toute compétition d'amour-propre, ne songent qu'à se serrer fraternellement en une armée compacte, afin de faire triompher par l'union, les seuls intérêts de Jésus-Christ !

Auguste BELANGER, S. J.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE

II. — L'ÉRUDIT[1]

Tout jeune encore, Tamizey de Larroque avait prodigieusement lu et non moins écrit. Sur les bancs du collège il avait commis plus de cent mille vers. Ses essais de prose ne furent d'abord que des fantaisies, des relations de voyage, des romans et même, assure son dernier biographe, une suite de *Télémaque*[2]. Ceci était un gros péché littéraire, mais un péché de jeunesse. Bientôt il s'oriente vers l'histoire. La plume à la main, il étudie l'antiquité classique dans le *Voyage d'Anacharsis en Grèce*, le *Voyage de Polyclète*, *Rome au siècle d'Auguste*, ou le moyen âge dans Chateaubriand et Barante. Cet élève de seize ans résume chaque soir les pages lues durant la journée et les grave ainsi dans sa mémoire ; la remarque est de lui dans son *Journal*. Sans jamais y plus manquer que le jeune Montalembert, — cet autre écolier grand liseur et grand travailleur, — Tamizey de Larroque notait en effet les événements quotidiens, petits ou grands de son existence, ce qui me permettait, dit-il, « de retenir une foule de choses qui autrement se seraient effacées comme ces caractères que, du bout de son bâton, le voyageur s'amuse parfois à dessiner sur la poussière du chemin ».

L'histoire littéraire exerce sur sa naissante curiosité un irrésistible attrait. Il dépouille Gérusez qui, à lui seul, lui fournit « trois gros cahiers » ; Villemain, Ampère, Tissot, Sainte-Beuve, le *Siècle de Louis XIV* et le *Plutarque français*. Il dévore les deux mille pages du Bouillet, et dresse une liste « de tous les membres de l'Académie française avec l'indication de leurs travaux, de tous les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avec la même indi-

1. Voir les *Études* du 5 déc. 1898.

2. *Philippe Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut*, par l'abbé Léonce Couture, dans la *Revue de Gascogne*, nov. 1898, p. 493.

cation ; de tous les Jésuites qui avaient honoré leur ordre par leurs ouvrages, de tous les bénédictins qui avaient contribué à rendre ce nom synonyme de profond érudit ; de tous les auteurs qui avaient traduit quelque livre que ce fût en notre langue..... de tous les hommes célèbres à tel ou tel titre que chacun de nos départements avait vus naître, lequel tableau se subdivisait en tableaux dressés pour chaque ville de nos départements ». Le résultat fut qu'il connaissait Bouillet, mieux que Bouillet lui-même, comme Brossette savait mieux Boileau que Boileau.

Un jour, au collège de Cahors, je pariai de répondre pendant toute la durée d'une récréation à toutes les questions qu'on m'adresserait sur les sujets si divers contenus dans les cinq ou six mille articles du *Dictionnaire historique*. Je gagnai mon pari ; non seulement je ne me trompai pas une seule fois, mais encore je n'hésitai jamais une seconde, et pourtant on m'interrogea certainement sur plus de deux cents articles.

Son érudition déborda vite celle de Bouillet lui-même qui, dans la vingtième édition (1863), le remercia de son concours. On eût été reconnaissant à moins. Avec ses additions et ses corrections, Tamizey avait refait le *quart* de l'ouvrage. Peut-être les plus récentes éditions ont-elles perdu à s'éloigner de celle-là[1].

Les revues savantes de Paris et de la province ne pouvaient qu'envier la collaboration d'un tel encyclopédiste. Il débuta par la *Correspondance littéraire* de Lud. Lalanne, cet érudit d'un talent si analogue au sien, emporté par la mort la même année que lui, après une carrière également longue et féconde[2]. Il y rencontra G. Servois, Paul Meyer et M. de

1. Le P. Delaporte a signalé (*Études*, 20 août 1898, p. 472, note 1) quelques-uns des jugements qui déparent la nouvelle édition refondue par Gourraigne (1893).

Les fautes ne manquaient pas déjà dans la vingt-septième (1880) où l'on fait le régent époux de Mlle de Blois, fille de Mlle de La Vallière (*pour* Mme de Montespan); on y place la naissance du cardinal de Retz en 1614 (*pour* 1613); celle du bienheureux Pierre Canisius en 1524 (*pour* 1521); on y prétend, dans l'article sur l'Inquisition, que l'autodafé était l'exécution du coupable appliqué à la torture ou livré aux flammes, alors que c'était au contraire l'amende honorable des réconciliés (voir *Héfélé*), etc.

2. Sur le rapprochement entre Tamizey et Ludovic Lalanne, le regretté bibliothécaire de l'Institut, l'éditeur de Brantosme, l'auteur de tant de répertoires, voir la *Revue historique*, juillet-août 1898, *art. cité*.

Beaucourt, l'historien de Charles VII qui en 1866 l'entraînait à la *Revue des questions historiques* où il écrivit trente-deux ans. En même temps M. Paul Meyer lui ouvrait la *Revue critique*. Enfin la *Revue historique* (1876) sollicitait son concours et l'obtenait de ce catholique impartial, s'imposant par un savoir supérieur même à ceux qui ne partageaient pas toutes ses convictions. Mais à qui donc refusait-il son concours universellement apprécié? Je nomme au petit bonheur le *Bulletin critique*, le *Polybiblion*, l'*Intermédiaire des chercheurs*, le *Cabinet historique*, le *Bulletin du bibliophile* et cette *Revue des bibliophiles* dont il m'écrivait un jour qu'elle s'imprimait à Sauveterre-de-Guyenne et dura trois ans seulement, « tuée sous moi, vous dis-je, et à la mort de laquelle j'ai fort contribué par le grand nombre de mes articles[1] ».

Les revues du Midi et de l'Ouest ne comptent pas les communications petites ou grandes qu'elles ont reçues de son abondance. Aucun de ces réservoirs n'épuisait son intarissable plume. Son seul chagrin à lui était de voir ses envois rognés par les ciseaux de la censure. Sa correspondance étincelle de traits de malice, presque de colère, contre le grattoir des Aristarques, les ciseaux d'Anastasie, le scalpel de la censure ou des comités de direction. Ses amis l'avaient surnommé Philippe le Long et il était le premier à en plaisanter[2]. Mais il avait de beaux emportements contre les « Procustes » qui taillaient et rognaient ses articles ou ses articulets comme des forcenés.

Je suis sorti tellement meurtri et diminué des mains de mes bourreaux, que j'avais peine à me reconnaître. A mes doléances d'écorché on répond : 1° Que je suis trop abondant. 2° Que l'espace est trop étroit. Il faut donc se résigner aux bistouris des comités de rédaction. Mais si mes chirurgiens me retranchent, j'ai bien plus à me plaindre encore de l'imprimeur[3].

Malheureusement, ces doléances laissent impassible la sérénité des opérateurs qui tranchent dans le vif de la *copie* comme dans la page d'un vieux livre, blasés qu'ils sont sur ce concert de gémissements, toujours le même. Les auteurs

1. Lettre du 7 mai 1889.
2. Lettre du 4 décembre, même année.
3. Lettre du 9 juillet 1890.

s'y habituent de leur côté et ne font plus guère que protester pour la forme. Quand on écrit beaucoup, si l'on perd en détail, on se rattrape sur la quantité. Tamizey comptait ses plaquettes ou ses gros in-4, comme un patriarche le nombre de ses arrière-petits-enfants : « Mon *Bien ducal* a très bonne mine et il a réjoui le cœur de son vieux père. C'est le numéro 14 de mes publications de 1893 et le numéro 167 des totales. Arriverai-je au numéro 200 ? » Telle est la question qu'il se posait dans son *Journal* le 7 décembre 1893[1].

Aussi M. Léopold Delisle a-t-il pu dire à l'Institut :

« Sans parler des comptes rendus et des notes de tout genre qu'il a semés à profusion dans les journaux et les revues de Paris et de la province, c'est par centaines qu'il faut compter les volumes et les mémoires plus ou moins développés dont il a enrichi beaucoup de recueils périodiques et dont presque tous les plus importants ont été tirés à part. »

C'est ce qu'il appelait ses *Tamizeyades*. Nous n'essaierons pas, dans ce trop court article, de donner une idée de ces innombrables volumes ou brochures dont la liste a été dressée une première fois par l'auteur lui-même en 1881, et dix ans plus tard par M. Andrieu. La diversité de ces études qui s'ouvrent en 1862 avec un mémoire contre l'attribution de l'*Imitation* à Thomas a Kempis, pour se terminer en 1897 et 1898 par des *Lettres inédites de Marguerite de Valois* et *une Page de l'histoire de Provence par le président d'Oppède*, offre l'imprévu d'un catalogue de vente, sans qu'une certaine unité de méthode soit absente de cette variété.

Les correspondances inédites ne tardèrent pas à l'attirer ni à l'exclusion, ni au détriment du reste. « On ignore généralement dans le monde savant, écrit M. l'abbé Couture, qu'il acheva de 1873 à 1877 les *Lettres et instructions diplomatiques du cardinal de Richelieu* interrompues par la mort de M. Avenel » ; et ce qu'on ignore encore plus, c'est que, fidèle à ses habitudes de désintéressement, il refusa l'indemnité de quatre mille francs que lui offrait la famille [2].

Cette publication anonyme succédait à une autre qui l'avait placé au premier rang des éditeurs, annotateurs et commen-

1. Léonce Couture, *art. cité*, p. 504.
2. *Ibid.*, p. 512, note 1.

tateurs des écrits de l'époque de Louis XIII : les *Lettres de Balzac à Chapelain*. Elles avaient paru dans les *Mélanges historiques* de 1873, au nombre de cent soixante-dix, précédées d'un Avertissement et accompagnées de notes qui sont un modèle de restitution littéraire et d'érudition bibliographique. Les petites découvertes de M. Castagne sur la naissance et la mort de M. Jean-Louis Guez de Balzac (1597-1654, au lieu de 1594-1655 comme on le lisait encore dans la vingt-septième édition de Bouillet), et plusieurs autres déjà utilisées par Paulin Paris, Livet et Sainte-Beuve, ont été mises à profit par lui avec plus d'avantage encore. Ces lettres qui vont du 31 août 1643 au 2 décembre 1647, remplissant ainsi une période de quatre ans et trois mois, sont plus intéressantes peut-être que les huit ou neuf cents lettres des *Œuvres complètes* trop apprêtées et trop pompeuses. Nous avons ici, non plus *le grand épistolier de France*, mais l'ami intime du poète Chapelain.

Aussi pédants l'un que l'autre, ces deux lettrés du dix-septième siècle n'expriment guère leurs sentiments qu'en citations latines, ne se retrouvant eux-mêmes et les autres que dans les classiques de l'antiquité ou les humanistes de la Renaissance. La Bible, Platon, la liturgie de l'Église, les madrigaux du *Salon bleu* se croisent à chaque ligne de cette prose macaronique qu'on croirait imaginée à plaisir. Nos lecteurs ne se douteraient pas du labeur que représente l'explication de ces énigmes, si nous ne mettions sous leurs yeux un extrait de Balzac.

O beate tu, d'avoir passé quatre jours avec l'illustre Julie; et celuy qui s'escria autrefois, voyant la princesse de Sulmone : *Ave, Regina cœlorum*, diroit bien aujourd'huy à celle-cy : *Pluris est unus dies in atriis tuis*. Si vous ne vous souvenez du reste, demandez-le au paraphraste du Roy David, qui *omnes ejus versiculos in numerato habet* et qui est encore plus souvent sur les bords du Jourdain que sur ceux de la Durance. Mais pourquoy n'a-t-il pas donné d'approbation au livre de nostre amy, non plus que MM. de Beauvais et de Lisieux. Les Jésuittes en tirent grand avantage et me sont venus dire jusques icy que ces trois sages prélats n'ont point voulu approuver une doctrine creuse et mélancolique. Il est bien vray que j'ay remarqué en nostre apostre une extreme aversion pour le prophète nouvellement décédé et que plusieurs fois il m'en a parlé comme d'un animal purement imaginatif et sujet à la maladie de Bellerophon. Or, est-il, Monsieur, que tout le

monde croit qu'il est le Dieu qui a inspiré la Sibille ou le Socrate que Platon a débité, pour parler tousjours Mr d'Espesses, *sed de perfectissimo opere alias*, et de toute cette excellente famille, si fertile en capitaines, poëtes, orateurs, théologiens, *et cætera* [1].

Ces rébus signifient qu'Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, auteur d'une paraphrase en vers des psaumes, avait refusé son approbation, à la *Fréquente communion* d'Antoine Arnauld, ainsi que Potier de Blancmesnil et Philippe Cospeau. Et Balzac ne s'en étonne guère, puisque Godeau lui avait témoigné de l'hostilité envers Saint-Cyran qui venait de mourir (11 oct.), lequel Saint-Cyran avait été de son vivant l'inspirateur du grand Arnauld et de son illustre famille.

M. Tamizey eût mérité un prix de l'Institut pour ces versions balzaciennes. L'Institut lui donna mieux en l'élisant son correspondant (1875).

Une fois sur cette voie, l'habile commentateur ne devait plus s'arrêter. Éditer des correspondances devint sa passion dominante. Il en rencontra une à laquelle de nombreux érudits avaient déjà puisé. Après Sainte-Beuve, l'heureux possesseur du manuscrit, qui en avait extrait tant de curieux détails pour son *Port-Royal* ou ses *Lundis,* combien de citations et d'informations n'en avaient pas tirées ces historiens et ces critiques, ces grammairiens et ces commentateurs à qui nous devons tant de précieuses monographies sur Corneille, Sévigné, Colbert, l'Académie française, Mlle de Scudéry ; ils se nomment Taschereau, Livet, Adolphe Regnier, Rathery, Pierre Clément. Mais plus ils se réclamaient du manuscrit de la correspondance de Chapelain, plus ils excitaient dans le public lettré le désir de le connaître et de le consulter. Sainte-Beuve le rendit enfin accessible à tous, en le léguant par son testament à la Bibliothèque nationale. Depuis 1870 les travailleurs de Paris peuvent l'y consulter.

Mais il y a des travailleurs en province. D'ailleurs, un cataclysme, comme celui de la commune en 1871, pouvait faire périr dans les flammes tant de richesses littéraires. Sur le

1. *Mélanges historiques*, choix de documents, nouvelle série, 1873. In-4, p. 440. (Collection des documents inédits sur l'Histoire de France.)

rapport de M. Rathery, le Comité des travaux historiques ordonna, par arrêté du 22 janvier 1877, la publication du manuscrit Sainte-Beuve. Des six volumes qui l'avaient primitivement composé, cinq restaient encore. Laissé à lui-même, Tamizey de Larroque, qui dut transcrire trois ou quatre mille pages, n'eût pas reculé devant une édition intégrale. Le comité le condamna à s'enfermer en deux volumes de la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*, et à sacrifier beaucoup de lettres entièrement ou en partie.

Il laissa de côté tous les passages où Chapelain, digne en cela des gens de son temps, s'étend à satiété sur sa gravelle, sa bile et ses humeurs peccantes, dans un style digne de l'abbé Bourdelot ou de M. Argan du *Malade imaginaire*, ou même des dernières conversations de Sainte-Beuve, au dire de Goncourt. Mais il a publié *in extenso* ou analysé ce qui fait de la correspondance de l'académicien « un véritable journal littéraire » ; ce dernier mot est de M. Léopold Delisle. On comprend ce qu'une semblable publication offre d'intérêt pour la connaissance d'une époque où revues et journaux n'existaient pas. Ce n'est ni dans la *Gazette* ni dans le *Mercure galant* qu'on trouve des renseignements sur la vie et les écrits des auteurs.

De 1632 à 1673 Chapelain avait correspondu, ainsi qu'il le dit lui-même en son testament, avec des princes et des princesses, des cardinaux et des ducs et pairs, des maréchaux, des marquis, des comtes « et autres personnes de haute qualité[1] ». Il avait compté des correspondants tels que « MM. Balzac, Heinsius, et toute cette foule d'excellents hommes de toutes nations », à qui son témoignage avait procuré les bienfaits du roi ; en même temps, avec son caractère précautionneux, il enfouissait leurs épîtres dans ses coffres, pour les publier au cas où elles seraient nécessaires, non pour sa gloire, qu'il croyait à jamais établie, mais à la défense de sa réputation. L'auteur de la *Pucelle* se défiait de la postérité, et il n'avait pas tort.

Mais son calcul lui a réussi. Le pauvre homme devient, presque un personnage nouveau, quand il se présente à nous

1. Cité dans l'*Avertissement*, en tête des *Lettres de Chapelain*, publiées par T. de Larroque, 1880, t. I, p. 7.

en compagnie des savants en *us* de Hollande ou d'Allemagne, Grotius, Grœvius, Gronovius, Gruterus, Hevelius, nous entretient de ces princes de la science demeurés immortels, les Galilée et les Pascal, les Descartes et les Gassendi, glisse un souvenir personnel sur Malherbe et Saint François de Sales[1], une mention fugitive sur Molière, adresse ses lettres à Corneille et La Fontaine, Sévigné et Grignan, Mairet, Maynard, Racan, plus souvent à Balzac, à Godeau, à Daniel Huet.

Cependant ces grands noms ne doivent pas donner le change. Il s'agit moins souvent dans cette correspondance de littérature que d'érudition, de philosophie et de science. Et si du fond nous passons à la forme, il ne faut demander au docte et lourd épistolier ni les grâces piquantes de Mme de Sévigné, ni cette légèreté de plume, cette variété indéfinie de sujets qui distinguera les écrivains du dix-huitième siècle. « Mais enfin on n'en est plus, conclut M. Rathery, à ne voir dans Chapelain que la victime de Boileau. » C'est là, en quelque sorte, une nouvelle *Métamorphose de la perruque de Chapelain en comète*, un second *Chapelain vengé*.

L'immense avantage de la publication due à Tamizey de Larroque, c'est d'offrir une base solide aux travaux des historiens de la littérature. Une correspondance sans commentaire demeure un peu lettre morte; il y a tant d'allusions à saisir, tant d'obscurités à éclaircir, tant de noms propres à identifier et à ne pas confondre, tant de dates à fixer pour la première fois ou à rétablir! Sur un sol aussi mouvant les plus hardis n'osent pas s'aventurer, et ils font sagement. Mais, vienne un érudit qui dans ce sol sans consistance plante une forêt de notes formant autant de pilotis et de points de repère, on peut désormais s'y avancer avec assurance et même y construire. C'est ainsi que sur le terrain solide offert par les deux gros in-4 de Tamizey de Larroque se sont élevés des édifices élégants, bien reliés entre eux et fiers de reposer sur ses fondations.

1. Nous espérons que ce passage, si curieux, figurera dans une seconde édition de l'*Étude sur saint François de Sales prédicateur*, que vient de publier dom Markey, Annecy, Niérat, 1898. In-8.

Tout ce que l'on possédait jusque-là était l'essai de réhabilitation tenté hardiment et habilement par M. René Kerviler[1], qui, rejetant sur Boileau tous les torts, lui reprochait d'avoir par ses satires immortalisé le côté ridicule d'un personnage qui en présentait de meilleurs. Rappelons-nous seulement, disait-il, « que Chapelain a contribué plus que tout autre par ses sages conseils, par son style simple et naturel, et par sa critique éclairée, à la rénovation de la langue française ».

Cette question de vocabulaire et de syntaxe fut précisément une de celles qui exercèrent le plus l'inaltérable patience de Tamizey de Larroque. A l'occasion de combien de mots ouvrit-il son Littré, pour constater que les contributions de Chapelain auraient pu enrichir ce dictionnaire de la langue française ! Il avait même promis (mais il ne tint pas la promesse) de donner à la fin de ses deux volumes une table alphabétique de tous ces précieux vocables (Avertissement, p. 22, note 1). Le comité des travaux trouva sans doute l'ouvrage assez considérable sans cet appendice. Mais un autre écrivain, non moins zélé pour la gloire posthume de Chapelain, M. l'abbé Fabre (aujourd'hui Mgr Fabre, évêque de Saint-Denis de la Réunion), a donné en 1889 un *Lexique de la langue de Chapelain*[2]. Se rangeant derrière l'autorité de Victor Cousin et de Tamizey de Larroque, il déclarait Chapelain un excellent grammairien, un prosateur « qui se tient sans infériorité à côté des meilleurs écrivains de son temps, Vaugelas, Balzac et Patru ». Chapelain présente en outre cet intérêt spécial d'appartenir à une période de transition. Jeune encore, il avait entendu prêcher saint François de Sales dans l'église Saint-Paul, à Paris, et il lui souvenait des façons de parler de « cet excellent prélat » faisant bien voir « qu'il estoit Savoyard et qu'il se sentoit du voisinage d'Italie[3] ». Lui aussi tire des mots de l'italien, à la manière du saint évêque ou même de Montaigne, y laissant venir également l'espagnol, le grec, et le latin. Sa langue est plus du seizième que du dix-septième siècle.

1. *La Bretagne à l'Académie française*, 2e édit., 1879. In-8, p. 73-277.
2. Paris, Techener, 1889. In-8.
3. *Lettres de Chapelain*, II, 299. Paris, Perrin, 1890. In-8,

Combien Tamizey dut saluer avec bonheur deux ouvrages plus considérables de Mgr Fabre, tous deux encore issus directement de la publication des lettres : *les Ennemis de Chapelain*[1] faisant pendant aux *Ennemis de Racine* par Deltour, et cette monographie si pleine de problèmes obscurs et de solutions précises, complément nécessaire de l'abbé d'Olivet, de Boze et de Maury : *Chapelain et nos deux premières Académies*[2] !

Tamizey eut encore la joie de voir M. de Molènes faire entrer le trop fameux poème héroïque, mis en français moderne, revu et annoté dans une collection des épopées nationales[3], et les douze derniers chants de la *Pucelle* sortir de leur poussière deux fois séculaire et publiés avec luxe — pour l'amour de Jeanne d'Arc — par le bibliophile orléanais M. Herluison[4]. Enfin toutes les lettres de Chapelain ne tenant pas dans le manuscrit Sainte-Beuve, M. Léon-G. Pélissier publiait, en 1894, la correspondance du « roi des auteurs » et du « mieux renté de tous les beaux esprits » avec Daniel Huet, de 1658 à 1673[5]. C'est à peine si la correspondance de Bossuet et celle de Fénelon ont eu tant d'honneurs. Pourquoi les érudits préfèrent-ils des personnages secondaires, alors que plusieurs des génies du grand siècle n'ont pas encore une édition convenable? Mystère complexe.

Chapelain, c'était du moins l'Académie au temps de Corneille et de Richelieu, de Colbert et de Louis XIV. Or, de Chapelain, Tamizey de Larroque passa à Peiresc.

Qui connaissait ce nouveau venu? Vaguement, depuis les vols Libri, l'on savait qu'il existait à Carpentras une mine de correspondances autographes d'une richesse merveilleuse, que ce roi des voleurs, très occupé en apparence à faire campagne contre les Jésuites et la liberté d'enseignement, avait convertie à son profit en mine d'or et même de diamants. Sur les procédés de ce « forban de lettres », on peut consulter encore avec fruit le *Dictionnaire de pièces autographes*

1. Paris, Thorin, 1898. In-8.
2. Paris, Perrin, 1890. In-8.
3. Paris, Flammarion, 2 vol. In-12.
4. Orléans, 1882. In-16.
5. Dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

volées aux Bibliothèques publiques de la France, de Lalanne et Bordier (Paris, 1851. In-8). Plus d'une fois Lalanne et Tamizey, dans les bureaux de la *Correspondance littéraire*, avaient dû s'entretenir de l'incomparable dépôt. Mais ce ne fut qu'en 1877 que ce dernier reçut le coup de foudre. A partir de cette année, il fait une série de voyages à Carpentras et y retourne jusqu'à quatre fois, pour explorer cette Bibliothèque Inguimbertine devenue pour lui une seconde Bibliothèque Nationale, j'allais dire une seconde patrie.

Le métier d'explorateur n'était pas un divertissement d'oisif. Il fallait, au milieu de ces fourrés, reconnaître le terrain et tracer des voies, du matin au soir, se transformer en copiste, enfin chercher des débouchés et trouver un éditeur. Tamizey recourut au ministère de l'Instruction publique. « Quand le Comité des travaux historiques aperçut ce colossal amas de transcriptions qui auraient complété un wagon, il fut effrayé; encore n'avait-on pas les dix mille lettres que la nièce de Peiresc avait employées à allumer son feu ou à faire des couches de vers de soie[1]. » D'autre part, Tamizey ne pouvait consentir à une coupure. Les amputations ne lui plaisaient pas plus pratiquées sur autrui que sur lui-même. Mais s'agissait-il bien d'autrui? Peiresc, c'était un autre lui-même un Tamizey de Larroque transposé au dix-septième siècle. On ne sacrifia que les lettres adressées à Peiresc par ses correspondants; encore Tamizey trouva-t-il un moyen de les écouler, en les faisant paraître dans les Revues des provinces auxquelles ils ressortissaient par leur lieu de naissance. Les lecteurs des *Études* se souviennent peut-être de ces illustres momies dont nous leur avons présenté quelques-unes, à mesure qu'il défaisait leurs bandelettes : *Boniface Borilly*, notaire et collectionneur à Aix, du temps de Louis XIII, *François de Galaup-Chasteuil*, ou le solitaire du mont Liban, etc. D'autres érudits lui venaient en aide : l'abbé Antoine de Lantenay à Bordeaux, M. Henri Omont et M. Léopold Delisle à la Nationale, le P. Apollinaire à Bellegarde[2]. Les naturalistes s'y mettaient et discutaient les droits

1. Audiat, *art. cité*, p. 21.
2. *Correspondance de Peiresc avec plusieurs missionnaires et religieux*, par le P. Apollinaire de Valence. Paris, 1891. In-8.

de Peiresc au titre d'introducteur de la tubéreuse[1]. On s'occupait de ses chats angoras, de *Corberan* son relieur, de *Claire de Fabri*, sa nièce, de son *Registre baptistaire*, de ses *Petits Mémoires*, de son *Testament inédit*.

Encore une fois qu'était-ce donc que ce Peiresc? On professe un culte moins fervent pour les reliques des saints. Craignant de tomber dans des redites, après avoir si souvent parlé de lui dans les *Études*[2], nous nous retrancherons derrière l'autorité de M. Delisle qui saluait en 1888 le retour des fonds Libri et Barrois à la Bibliothèque nationale, en faisant connaître l'auteur de ces lettres originales plus disputées entre deux grands pays qu'un poste de l'Afrique centrale.

Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, né au Château de Beaugencier le 1er décembre 1580, mort le 24 juin 1637, à Aix, fut trente ans conseiller au parlement de Provence. Ce fut un encyclopédiste, un esprit cultivé et avide de connaissances nouvelles, un correspondant universel, un Mécène, un collectionneur, et, comme on l'appelait, le « procureur général de la littérature » sous Henri IV et Louis XIII.

Doué d'une étonnante sagacité et d'une mémoire aussi vaste que solide, il reconnut en visitant les trésors des églises et des cabinets des curieux, l'origine et le sens de monuments qui avaient jusqu'alors échappé à l'attention ou résisté aux tentatives des savants. Sa maison, rendez-vous de toute la bonne société de la Provence, devint bientôt un musée célèbre dans l'Europe entière, où trouvaient place les curiosités naturelles, les marbres et les bronzes antiques, les vases, les inscriptions, les médailles, les camées, les sceaux, les chartes, les peintures, les livres de toute espèce et jusqu'aux moindres pièces fugitives, imprimées ou manuscrites qui tenaient lieu des gazettes avant l'année 1631[3].

Si plusieurs de ses correspondants ne jouissent que d'une notoriété douteuse ou effacée, tels que César Nostradamus, Claude de Saumaise, l'évêque Gabriel de l'Aubespine, le cardinal Bichi, le rabbin Salomon Azubi, Gabriel Naudé,

1. *Deux jardiniers émérites : Peiresc et Vespasien Robin*, par T. de Larroque, Aix, 1896.
2. Cf. *Études*, 15 mars 1888, p. 470-471, 31 mars 1890 et *passim*.
3. Léopold Delisle. *Un grand amateur français du* XVIIe siècle, *Fabri de Peiresc*, 1889. In-8, p. 6.

Samuel Petit, Bourdelot, Tristan de Saint-Amant, d'autres de ses amis se nommaient Malherbe, Rubens, le P. Morin, Mersenne et le cardinal François Barberini. Galilée n'eut pas de défenseur plus ardent.

Éditer cette correspondance, c'était élever un monument à la mémoire d'un amateur de génie et d'un précurseur, d'un homme ayant contribué au progrès de la science, tout en poussant aux extrêmes limites la modestie et la libéralité.

Mais combien une pareille tâche était plus difficile que de déchiffrer les énigmes de Balzac, de corriger les fautes d'un manuscrit, d'éclaircir une obscurité, de rétablir un nom propre sous-entendu, de deviner une épigramme, de saisir une allusion, de découvrir l'origine d'une citation latine ou italienne ! Peiresc touche à tous les sujets. Cet académicien des cinq sections de l'Institut avant la lettre, s'occupait également de sciences naturelles et de géographie, d'astronomie et de beaux-arts, d'histoire des civilisations et de langues orientales. Tamizey de Larroque a été le Champollion de ces modernes hiéroglyphes.

Il commença par publier en trois volumes (1888-1892) la correspondance de Peiresc avec les frères Dupuy, deux autres savants de l'époque. Commencée en 1617, elle va jusqu'en 1637 et renferme près de cinq cents lettres émaillées des noms de tous les personnages qui comptaient dans la société si restreinte d'alors. Le tome IV (1893) contient les lettres de Peiresc à Borrilly, à Bouchard et à Gassendi, ainsi que les lettres de Gassendi à Peiresc (1626-1637); le tome V (1894) est rempli par la correspondance de Peiresc avec Guillemin à Holstenius et Menestrier; suivent les réponses de Menestrier à Peiresc (1610-1637); le tome VI (1896) renferme la correspondance de Peiresc avec sa famille et principalement avec son frère (1602-1637). Nous y avons signalé naguère de curieuses indications sur le cardinal Bellarmin et le P. Cotton.

La publication des *Lettres de Peiresc* ne devait pas être achevée. Cette joie qu'avait eue, il y a moins de deux années, le dernier éditeur des *Sermons* de Bossuet, l'abbé Lebarq, de voir en mourant l'œuvre de toute sa vie terminée, M. Tamizey de Larroque ne l'a pas goûtée pour sa finale

entreprise. Les yeux depuis longtemps usés se sont fermés sur les épreuves du septième volume. L'œuvre était au-dessus des forces de l'ouvrier. « Il faut que vous honoriez d'un compte rendu, m'écrivait-il après l'apparition du tome second (1890), chacun des dix ou onze volumes de mon recueil. Après cela, je mourrai content[1]. » La Fontaine lui eût répondu qu'à cet âge on ne bâtit plus guère; or, il rêvait un monument. Mais d'autres continueront à construire sur les fortes assises posées par lui.

Qu'il nous soit permis, en le souhaitant par amour de ce grand dix-septième siècle si peu connu encore dans cette période de formation qui précède le *Cid* et le *Discours de la méthode*, de faire des vœux pour que le couronnement de l'édifice réponde à ses solides fondations.

Un politicien moderne, devenu membre de l'Académie française, M. Challemel-Lacour, faisait répondre à Tamizey de Larroque qui lui demandait à lui, ancien normalien et ancien professeur, sa souscription pour les *Lettres de Peiresc :* « Mais je ne connais pas *ce monsieur-là !* » Et il refusa. Nous pensons que ceux-là servent mieux la France moderne, qui ne méprisent pas l'ancienne et consacrent leur vie à la faire connaître.

Henri CHÉROT, S. J.

1. Lettre du 5 avril 1890.

A PROPOS

DU

MONUMENT DE BOSSUET

A l'heure où l'on s'occupe d'ériger à Bossuet, dans la cathédrale de Meaux, un monument digne de lui[1], il ne sera pas déplacé d'attirer l'attention sur l'*Iconographie* de cette grande figure. Aucun des ouvrages écrits sur Bossuet ne paraît avoir étudié *ex professo* ses nombreux et très divers portraits. Jadis peut-être on se fût contenté de lire ses œuvres, — du moins, certains le prétendent, — sans même, disent-ils, regarder ces minuties auxquelles sa gloire ne doit gagner aucun rayon. Mais plus curieux que leurs ancêtres, nos contemporains s'attardent volontiers à tout ce qui intéresse, fût-ce de très loin, l'histoire et la vie intime des grands hommes, et plusieurs se posent, paraît-il, cette oiseuse et sans doute insoluble question : Quel est le meilleur portrait de Bossuet ?

Le meilleur portrait — car il ne s'agit point ici de critique d'art, — ne doit point se juger, sans égard au témoignage de ceux qui connurent le modèle, d'après les seuls mérites du dessin ou du coloris ; mais ce sera au contraire celui qui nous garde avec le plus de fidélité, sinon de réalisme, les traits et la physionomie vraie du personnage. En ce sens, quelle est parmi les images de Bossuet que le ciseau, le pinceau ou le burin ont, pour ainsi dire,

1. Dans une lettre magistrale, Mgr de Briey, évêque de Meaux, a fait appel, non seulement à ses prêtres et à ses diocésains, mais, comme il convenait, aux pasteurs et aux fidèles de tous les diocèses de France, pour faire élever, en 1904, second centenaire de la mort de Bossuet, un monument en son honneur dans la cathédrale de Meaux. Il est juste, en effet, qu'en un siècle où les statues sont prodiguées et profanées aux mémoires les plus discutables, un chef-d'œuvre d'architecture soit consacré enfin au souvenir de Bossuet et atteste que notre pays n'oublie point ses noms vraiment glorieux. — Une Commission, que préside S. Ém. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, et à laquelle M. le chanoine Allègre consacre une part de son vaste et actif esprit d'initiative, assure le succès de ce projet national. — Voir la brochure de M. G. Fiston : *A propos du monument de Bossuet*. Meaux, A. Roussel, 1897. In-8, pp. 30.

consacrées, celle qui nous donne de lui l'idée la plus exacte, c'est une question qu'il est malaisé de trancher à deux siècles de distance, mais qu'il est permis au moins de se poser.

I

Il faudrait, pour entreprendre sur cette matière un travail de quelque valeur, une préparation technique et une compétence spéciale. De sa nature, l'*Iconographie* de Bossuet doit être l'œuvre d'un *professionnel.* Espérons que quelqu'un se laissera tenter par le sujet. Ces pages d'un profane ont un but plus modeste. Elles ambitionnent tout au plus le rôle de la verge de coudrier, à l'aide de laquelle autrefois les découvreurs de sources, plus ou moins sorciers dans l'opinion de leurs contemporains, désignaient la place où il fallait creuser. Au risque de déceptions ou de déboires, tout le travail restait à faire après que la baguette avait marqué l'endroit présumé favorable. Puisse mon indication n'être ni décevante, ni déçue !

Il ne sera pas besoin d'ailleurs de fouiller bien longtemps pour rencontrer les principaux éléments de cette iconographie. On les trouvera, réunis à peu près au complet, dans le Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale[1]. Mon travail tout matériel se borne donc à signaler les gravures les plus intéressantes, sinon dans l'ordre un peu capricieux où sont groupés, au hasard de l'acquisition peut-être, les portraits de Bossuet dans les recueils alphabétiques, du moins sans autre arrangement qu'un semblant de chronologie[2].

Assigner des rangs de mérite n'est pas dans mon rôle ; établir une succession rigoureuse de dates supposerait des recherches difficiles à faire sur l'apparition de chacune des gravures. Il

1. Deux albums, de formats divers et d'importance inégale, renferment la collection des portraits de Bossuet conservés au Cabinet des Estampes. Dans le grand in-4 (N. 2), qui contient les plus nombreux portraits, la série s'ouvre par le portrait de l'artiste François-Antoine Bossuet, né en 1798, et se clôt par celui de l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis-en-l'Isle, mort à Paris, le 29 octobre 1888. Celui-ci, qui fut un collectionneur distingué, serait-il l'auteur même de cette collection ? C'est une conjecture assez probable.

2. Les dates, différentes souvent d'après les dictionnaires de bibliographie, ont été empruntées, pour la plupart, au *Manuel de l'Amateur d'estampes*, de Le Blanc (1854-1888).

faudra donc qu'on pardonne à ces simples indications d'être disposées suivant une chronologie assez large, d'après la série des portraits exécutés du vivant de Bossuet.

Pierre Mignard est probablement le premier en date, par qui Bossuet se soit fait peindre. Le jeune évêque de Condom, très peu de temps peut-être après sa nomination (1669[1]), est représenté de trois quarts, vu par la gauche, calotte en tête, les cheveux tombant un peu sur le front, moustache naissante, légèrement hérissée et petite mouche. Il porte, sur un camail assez simple, le rabat couvrant presque en entier le ruban de sa croix pectorale tout unie. Il a un air avenant et presque candide.

On trouve, au premier volume des *Œuvres oratoires* de Bossuet, de l'édition Lebarq, une reproduction gravée par H. Manesse, du tableau qui est conservé au grand séminaire de Meaux dans l'antichambre de M. le Supérieur [2].

L'épreuve photographique, prise sur l'original, qu'on voit dans l'album du Cabinet des Estampes, indiquerait que le tableau a été maltraité par le temps et très écaillé.

La photographie est rapprochée d'une gravure en grand médaillon d'après Mignard, épreuve avant la lettre, non signée.

Une autre gravure, d'Étienne Gantrel[3] porte cette inscription : *Serenissimi Delphini præceptor Jacobus Benignus Condomensis*, avec les armes de Bossuet. *S.* [Stephanus] *Gantrel sculpsit* 1678.

On a du même Gantrel le portrait du neveu de Bossuet, en jeune abbé, élégamment vêtu, portant une très voyante ceinture de moire, au nœud fort étudié.

L'inscription : *Jacobus Benignus Bossuetius, Abbas Saviniaci Gantrel fec.* daterait la peinture. Bossuet parle, en effet, dans une lettre du 26 décembre 1691 à Mme d'Albert[4], de la

1. Les bulles furent données à Rome par Clément X, le 2 juin 1669, et Hugues Jannon, fondé de pouvoir de Bossuet, prit possession, en son nom, le 9 novembre. — V. Floquet, *Études sur Bossuet*, t. III, p. 435.

2. Je tiens à remercier M. Caussanel, prêtre de la Mission, supérieur du grand séminaire de Meaux, du cordial accueil que j'ai toujours rencontré dans sa maison. Que l'obligeant et savant bibliothécaire du séminaire, M. le chanoine Denis, agrée aussi le témoignage de ma reconnaissance.

3. Né en 1640. On ne donne pas la date de sa mort, certainement postérieure à 1691.

4. Voir *Études*, 5 juin 1898, p. 621.

récente nomination de son neveu à cette abbaye. Dangeau la signale aussi dans son Journal [1]. Or le portrait doit être de bien peu postérieur à la faveur royale, si même il n'est pas destiné à en consacrer le souvenir. Revenons à l'évêque de Meaux.

Mignard eut-il occasion de faire quelque autre portrait de Bossuet? Bien qu'aucune donnée positive ne nous reste, cette *récidive* n'aurait rien d'étrange; car une lettre de Bossuet, écrite de Versailles à Mignard, sur la nouvelle qui, d'ailleurs, se trouva fausse, de la mort de sa fille, indiquait entre le précepteur du Dauphin et le peintre du roi, plus que des relations banales de pure politesse [2].

Le comte de Caylus, dans sa *Vie de Pierre Mignard* [3], cite aussi Bossuet parmi les grands hommes que Mignard, « admis dans les meilleures maisons de Paris, comme il l'avait été dans celles de Rome », eut occasion de fréquenter assidûment.

En quelle année François de Poilly [4] grava-t-il à son tour, d'après Mignard, son portrait de Bossuet, je n'ai pu le déterminer. Le Cabinet des Estampes possède de ce maître une belle

1. *Journal de Dangeau*, III, (Firmin-Didot, 1854), p. 445. Lundi 24, à Versailles, veille de Noël. Le roi a donné à l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux, l'abbaye de Savigny, près de Lyon, qui vaut aussi 8 000 livres de rente. — Saint-Martin de Savigny (*Saviniacum*), antique abbaye bénédictine qui remontait au temps de Charlemagne, était située à trois lieues de Lyon, près de la Brévanne. L'abbé Bossuet en demeura commendataire jusqu'en 1704 : « Le roi, écrit Le Dieu, dans son *Journal* du 12 avril, a témoigné bien de la douleur et des regrets de la perte de M. de Meaux, et aussitôt il a donné à M. l'abbé l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, en rendant celle de Savigny [et non Sauvigny] qu'il a. » Cette coïncidence et la ressemblance des prénoms a fait commettre aux auteurs de la *Gallia Christiana* (t. IV, p. 259) une erreur qui a été reproduite dans H. Fisquet : *la France pontificale*. Lyon, p. 740. L'oncle y est pris pour le neveu et l'abbé de Savigny donné comme évêque de Meaux et mort en 1704.

2. Lachat, t. XXVI, p. 270, s. d.

3. Cette Vie a été insérée par Lépicié dans ses *Vies des premiers peintres du Roi depuis M. Le Brun jusqu'à présent*. Paris, Durand, MDCCLII. 2 vol. in-12. Voir t. I, p. 129.

4. Né à Abbeville en 1622, nommé en 1664 graveur ordinaire du roi, mort en 1693. Son frère Nicolas, né en 1626, fut son élève et mourut trois ans après son aîné, laissant deux fils : Jean-Baptiste, mort en 1728, et François, mort en 1723, qui continuèrent la dynastie des graveurs de ce nom. — Je puis signaler un portrait de Bossuet, gravé aussi par un Abbevillois. C'est un buste pris sur le portrait en pied de Rigaud. Il est de François Dequevauvillers, né à Abbeville en 1745, mort en 1807 (?)

épreuve, mais qui par malheur a été autrefois pliée et en garde les traces. Elle est loin de valoir le superbe exemplaire avant la lettre que j'ai admiré au Musée d'Abbeville, dans la riche collection des graveurs abbevillois[1].

L'œuvre de Mignard, dont j'ignore en somme la date précise, peut fort bien n'être pas antérieure au portrait peint par Nanteuil et gravé par lui-même (1674), portant en exergue autour du médaillon : *Jacobus Benignus Bossuetius Condomensis*, et en signature : *Nanteuil ad vivum faciebat*. On sait que cet habile et fécond graveur[2], dont l'œuvre, suivant l'abbé de Marolles, ne comprendrait pas moins de deux cent quatre-vingts pièces, parmi lesquelles quatorze portraits de princes et quatre-vingt-trois de personnes illustres, excellait à saisir la ressemblance[3]. C'était, nous dit Boileau, l'ambition de tout écrivain, même médiocre, qui livrait à l'imprimeur ses écrits, de se faire

Graver au devant du recueil
Couronné de lauriers par la main de Nanteuil[4].

Bossuet avait une ambition plus haute. Aussi, sauf peut-être le médaillon signé : Madeleine Masson[5], ne rencontre-t-on de lui aucun portrait proprement dit avant 1699.

1. Je n'apprendrai rien à quiconque connaît M. Alcius Le Dieu, si je signale ici l'urbanité avec laquelle il fait aux travailleurs et aux curieux les honneurs du Musée et de la Bibliothèque dont il est le zélé conservateur.

2. Robert Nanteuil, né à Reims en 1630, mort à Paris en 1678, serait devenu, d'après Périès (Biographie Michaud), le gendre du fameux Edelinck. Mais les dates rendent douteuse cette affirmation.

3. Ce détail est à noter et à retenir.

4. *Art poétique*, IIe chant, distique final.

5, L'inscription porte en effet : *Jacobus Benignus Bossuet episcopus Meldensis, Serenissimi Delphini præceptor* (sans l'adverbe *antea*). Ce qui n'a jamais été strictement vrai, le préceptorat ayant pris fin réellement, même avant la nomination que le roi fit de Bossuet à l'évêché de Meaux (mai 1681). Il est bien improbable aussi que depuis le 17 novembre 1681, date à laquelle Bossuet fut préconisé (Floquet, *Bossuet précepteur*, p. 581), Bossuet ne se soit point prêté à l'empressement qui l'accueillit dans son nouveau diocèse et ait refusé de laisser prendre son portrait. — Sur l'exemplaire de la gravure de Madeleine Masson, gardé au Cabinet des Estampes, une main a écrit à l'encre, et postérieurement, ce distique curieusement intitulé : *Ad quietistas* et signé : I. Carage.

Augustinum audite : Deum securus amandi
Tum modus est : cum mens hunc amat absque modo.

Madeleine Masson, née en 1666, mourut en 1713.

Mais nous croyons devoir mentionner ici la gravure représentant Bossuet en chaire que signalait naguère le P. Chérot. Cette chaire est celle de Notre-Dame, et Bossuet y prononce le 10 mars 1687, l'oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé. D'après la description qu'il en donne, en le comparant à Bourladoue dans la chaire de Saint-Louis des Jésuites (26 avril), faisant l'éloge du même prince, c'est le type de l'ancien portrait de l'évêque de Condom par Mignard que nous a encore offert l'artiste : l'évêque de Meaux, « barrette en tête, avec le camail coupé en sautoir par le large cordon de la croix pectorale, est serré dans son rochet. Il se présente de face et gesticule avec animation des deux bras. Son visage, avec la fine moustache et la mouche, est nettement dessiné comme ses gestes. Quelque chose de vif et d'animé respire dans l'ensemble [1] ».

Une question se pose aussitôt. Le graveur s'est-il inspiré de la gravure existante du portrait de Mignard ou de Bossuet pris sur le vif, en pleine chaire de la métropole d'où il laisse tomber les « restes d'une voix qui tombe » et d'une ardeur qui, contrairement à son dire, ne paraît pas s'éteindre ? On conçoit l'importance du problème. Alors surtout qu'il s'agit d'ériger un monument nouveau au grand orateur, on ne saurait plus, à une époque comme la nôtre, se contenter, comme on le fit, il y a quelque cinquante ans dans la cathédrale de Meaux, d'un Bossuet plus ou moins conventionnel.

Et dans quelle plus belle circonstance de sa vie évoquerait-on sa figure d'orateur et d'évêque ?

Un philosophe de ce temps, Foucher de Careil, protestait contre ce qu'il appelle le « Bossuet idéal et abstrait que les arts nous ont représenté plus grand que nature, revêtu d'un manteau d'hermine et planant sur l'invisible auditoire devant lequel il prononça l'oraison funèbre de Condé [2] ». L'idée de Foucher de

1. *Bourdaloue inconnu*, par le P. Henri Chérot. Paris, Retaux, 1898. In-8, p. 103.

2. Cette phrase de Foucher de Careil : *Œuvres de Leibniz*, t. II. Introduction, p. xxx, semblerait viser le tableau de Rigaud ou les exagérations qu'on en a faites. M. Floquet, qui la cite (*Bossuet précepteur*, p. 43, n. 3), en eût-il voulu tirer une conclusion contre la fidélité du portrait ? On en peut douter par ce qu'il a écrit ailleurs sur l'œuvre de ce peintre. Il faut relire en effet (*Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. xii), pour avoir sous les yeux toutes les pièces du procès, les pages enthousiastes qu'il écrivit à Fromentin, le 16 novembre 1854, sur le bonheur qu'il a eu de *voir Bossuet*,

Careil est bonne ; malheureusement son exemple va juste à l'encontre de sa thèse. Le vrai Bossuet de l'oraison funèbre du prince de Condé est petit de taille plutôt que grandi, ne porte point de manteau d'hermine et ne semble aucunement planer sur le très visible auditoire dont chaque figure se distingue nettement dans le *Camp de la douleur*[1].

Si ce Bossuet de 1687 est bien vivant et d'après nature, il faut convenir que malgré ses cheveux blancs, le prélat alors âgé de soixante ans était admirablement conservé. Mais il n'en était plus de même quand Rigaud le peignit en 1699. Il avait cette année-là soixante-douze ans. L'artiste le représenta tout autre que nous venons de le voir en 1687.

Suivant l'auteur de la récente Notice sur *le Monument de Bossuet*[2], Rigaud aurait fait, outre le grand tableau actuellement au Louvre, « douze portraits en buste de Bossuet, dont quatre se trouvent encore à Meaux et un autre au palais Pitti, à Florence[3] ». Cependant les *Mémoires inédits des Membres de l'ancienne Académie royale de peinture* (tome II, p. 118) cités par M. Frédéric Villot[4] semblent ne parler que d'un portrait en buste[5]. On y lit en effet : « Quelques années avant (d'avoir

« cette tête majestueuse, rayonnante, telle, a bien peu près, que Rigault (*sic*), en 1701, la sut peindre à Germigny ». Mais n'a-t-il pas été un peu troublé par une émotion bien légitime à cette cérémonie de l'ouverture du cercueil de Bossuet? Cette même émotion vibre aussi dans la brochure de M. G. Fiston, p. 26 et suiv. (où la date du 9 novembre est donnée, alors que Floquet indique la journée du 14). Le souvenir mortuaire qu'on a gravé, d'après le dessin pris alors, est aussi dans l'album des estampes; mais vraiment on y cherche en vain des éléments pour la solution du problème sur la véritable physionomie de Bossuet.

1. Les belles gravures trop peu connues du *Camp de la douleur,* qui représentent la décoration de Notre-Dame pour le service funèbre du prince de Condé, se trouvent à la Bibliothèque nationale, Estampes, collection Hennin, t. V.

2. Ce serait d'après le tableau conservé au grand séminaire de Meaux que M. Lebarq a fait graver le portrait qui ouvre le troisième volume des *OEuvres oratoires de Bossuet.* Mais, est-ce bien Bossuet à soixante-douze ans, et ne faudrait-il pas admettre que Rigaud a peint Bossuet, évêque de Meaux, bien avant l'année 1699, si l'on accepte le chiffre un peu étonnant de douze portraits donné par M. Fiston ?

3. G. Fiston, *op. cit.,* p. 15, note.

4. Dans son *Catalogue du Musée national du Louvre* (Tableaux de l'École française), 16e édit., 1889, p. 310.

5. Sans exclure cependant un autre portrait en buste, peint à deux ans de distance du premier.

représenté Bossuet debout), Rigaud l'avait peint en buste. Ce portrait est à Florence, au cabinet de Mgr le Grand-Duc. » Ce serait donc bien celui que M. Fiston nous dit être au palais Pitti[1].

Le tableau de 1699 a été maintes fois reproduit par la gravure. Bossuet très légèrement tourné vers la droite est vu à peu près de face : la figure, presque complètement imberbe sauf la petite mouche, et la moustache à peine visible, est assez placide et froide. L'air est bon, mais un peu lassé et un peu triste.

Dans un des exemplaires du Cabinet des Estampes sans nom de graveur, le médaillon est entouré de ce verset de l'Ecclésiastique, chapitre XXXIV [v. 14] :

Sapientiam ejus enarrabunt gentes et laudem ejus enuntiabit Ecclesia.

Au bas on lit :

Iacobus Benignus [place des armes] Bossuet
episcopus Meldensis, comes consistori -
anus, antea serenissimi Delphini
Præceptor et primus serenis -
simæ Ducis Burgundiæ Eleemosynarius.
Ætatis anno ineunte 72.

Le second portrait en buste peint aussi par Rigaud deux ans après, a servi au frontispice de l'*Oraison funèbre de Bossuet* par le P. de la Rue. (Édition princeps, in-4, 1704.) Il a été gravé

1. Ne serait-il entré dans cette collection qu'après 1862 ? Lavice, dans sa *Revue des musées d'Italie*, Paris, Tardieu, 1862, in-12, énumère (p. 58), sans le signaler, les peintures du palais Pitti. Le passage des *Mémoires inédits*, cité plus haut, rédigé probablement avant 1716, puisqu'il y est encore parlé de l'*abbé* Bossuet nommé cette année-là à l'évêché de Troyes, indiquerait que le portrait a été transporté de bonne heure à Florence. Il ne serait pas étonnant que Côme III de Médicis lui-même ait acquis cette peinture après la mort de Bossuet. Ce grand-duc, qui gouverna la Toscane de 1670 à 1723, avait eu en 1695 à se féliciter de ses rapports avec Bossuet. Aux archives de Seine-et-Marne, on doit trouver, d'après les catalogues, t. IV, p. 183, *Supplément à la série E* (GG 103, dans un carton contenant quatorze pièces), des « copies de lettres du marquis de Salviati qui informe l'évêque Bossuet que le grand duc de Toscane le supplie humblement de « lui faire avoir de la relique du corps de saint Fiacre, auquel ayant S.A.S. « beaucoup de dévotion, a fait bâtir en son honneur une chapelle dans une « des villes de son Etat ». Ces lettres étaient produites par Bossuet pour triompher de la résistance du corps de ville s'opposant à l'ouverture de la châsse. *Un procès-verbal authentique, signé de vingt-six personnes,* est *dressé par le dit sieur évêque qui fait savoir à tous* « que sur ce que le séré-

par Pitau [1]. Il y en a deux superbes épreuves au Cabinet des Estampes. En voici la description : médaillon orné des attributs épiscopaux, crosse et croix en sautoir ; à la gauche du spectateur, une mitre et un chapeau à glands reposant sur un livre ; à droite, la trompette de la Renommée enveloppée de laurier ; sur un livre fermé, un parchemin à demi déroulé, sur lequel est posée une sphère terrestre avec un livre ouvert. Sous la croix à gauche, des lis et une branche de laurier, à droite un caducée émergeant de roses et de laurier ; le médaillon est encadré de palmes.

Quant au portrait, c'est bien le même qu'avait gravé déjà le chevalier Edelinck [2]. L'âge de Bossuet : *Ætatis anno* 74, en indique la date (1701). Le libraire Rigaud — c'est Le Dieu qui nous l'apprend — vendit en 1705 ses droits sur cette gravure à l'abbé Bossuet. On lit dans son Journal : « *Jeudi* 19 novembre 1705 [3], M. l'abbé Bossuet m'a prié de retirer des mains de M. Rigaud, libraire, le portrait de M. de Meaux, gravé par M. le chevalier Edelinck sur le portrait peint par M. Rigaud. Je l'ai obtenu de M. Rigaud pour le prix de 250 francs que l'abbé a

nissime grand duc Cosme troisième l'auroit fait requérir plusieurs fois par ses envoyez, et notamment par M. le marquis de Salviati, avec interposition des offices de Mgr le cardinal Canallerini, nonce de Sa Sainteté, de lui départir quelques reliques du glorieux confesseur saint Fiacre... sa châsse a été ouverte *et qu'il en a été tiré un os du metacarpe du doigt médius ou de l'index de longueur environ un doigt, fort sain et entier, pour estre envoyé au dict seigneur Grand duc, Cosme troisième...* », etc.

1. Nicolas Pitau, né à Anvers vers 1633, mort à Paris en 1676, d'après Watelet, aurait vécu, suivant Basan, jusqu'en 1724. Son fils, du même nom, a-t-il toujours signé : *Nic. Pitau, junior*, comme on l'a prétendu ? Le frontispice, qui ne porte que la signature *Pitau*, est cependant plutôt l'œuvre de Nicolas le jeune.

2. Gérard Edelinck, né à Anvers en 1649, fut nommé par Louis XIV chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Avant d'être élevé à cet honneur, il avait demandé, écrit Ponce dans sa notice, « au roi qui lui témoignait sa satisfaction de l'un de ses ouvrages, la grâce d'être reçu marguillier de sa paroisse, dignité réservée alors aux marchands et aux procureurs ». Il mourut le 2 avril 1707. — Son portrait de Bossuet a été reproduit par les éditeurs de l'*Histoire de la Langue et de la Littérature française*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville (Paris, A. Colin), au t. V, chap. v, après la page 272. Il est donc superflu de le décrire.

3. Le Dieu, *Journal...* Édition Guettée, t. III, p. 332. — Grâce au travail de M. l'abbé Ch. Urbain, il sera désormais possible de se servir utilement de l'édition si défectueuse que Guettée avait donnée de l'œuvre de Le Dieu. La collation qui vient d'en être faite sur le manuscrit équivaut à une réé-

payés comptant. Et cette belle taille douce est à présent en la possession de cet abbé qui la veut faire mettre audevant du premier livre qu'il fera imprimer de feu M. de Meaux [1]. »

II

Mais Rigaud est surtout connu par le portrait en pied qu'il entreprit aussitôt après son second tableau. Bien que beaucoup d'auteurs ne datent cette grande peinture que de 1702, il semble qu'il en faut croire plutôt les Mémoires de l'Académie de peinture. Ces documents, écrits sans doute du vivant de ce peintre, peu de temps peut-être après l'achèvement de son œuvre, méritent confiance. On y lisait sur Hyacinthe Rigaud » : « Un des ouvrages qui lui fit le plus d'honneur est le portrait du docte et célèbre évêque de Meaux, qu'il a peint en 1699. Le tableau a dix pieds de hauteur et est large en proportion. La figure de ce prélat est habillée de ses habits pontificaux, dans un cabinet au milieu de divers ouvrages qu'il a composés. Le portrait de ce grand homme est chez son neveu M. l'abbé Bossuet. »

Le Dieu, dans ses *Mémoires*, confirme ce témoignage. Il écrit au 17 novembre 1706 : « L'abbé Bossuet a fait apporter une grande partie des livres de la bibliothèque de Meaux... Cela fait un cabinet d'une belle parure, d'autant plus qu'on y doit mettre le grand portrait de feu M. de Meaux peint de son haut [2]. »

Le tableau venait d'être achevé ; car, dit Villot[3], le Catalogue de l'œuvre gravé de Rigaud nous apprend que la tête seule fut peinte en 1699, et que l'artiste ne termina le portrait qu'en 1705. Lorsqu'en 1716, le neveu de Bossuet devint évêque de Troyes, il dut emporter le tableau. C'est de là, apparemment que cette peinture

dition, et il est impossible, à quiconque veut travailler sur Bossuet, de se passer de l'opuscule : *l'Abbé Le Dieu, historien de Bossuet*. Colin, 1898. (Extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, nos des 15 octobre 1897 et 15 juillet 1898.)

1. Ce portrait fut mis en effet en tête de *la Politique tirée des propres Paroles de l'Écriture sainte*. Ouvrage posthume de messire J.-B. Bossuet. Paris, Pierre Cot, 1709. In-4. Un exemplaire est en vente pour 200 fr., au dernier Catalogue de la Librairie D. Morgand, n° 45, novembre 1898, p. 280, n° 33411.

2. Le Dieu (édit. Guettée. Paris, Didier, 1859), t. IV, p. 27.

3. *Tableaux de l'École française*, p. 311. *L. c. Mémoires* inédits de l'Académie de peinture, p. 181.

passa dans la collection Crawford. En 1821[1] elle fut acquise par le Musée du Louvre pour la somme de 5 000 francs.

Tout le monde connaît, sinon *de visu*, au moins par quelque gravure, la composition un peu fastueuse de Rigaud; mais il n'est pas inutile de transcrire ici, pour donner une idée de la couleur et de la pose, quelques extraits du Catalogue des Tableaux de l'École française :

La robe de dessous est de moire bleue, celle de dessus de mousseline blanche, ornée de dentelle, le manteau garni de cygne est également bleu et doublé de rouge. Le prélat tient de la main droite son bonnet de docteur, et s'appuie de la gauche sur un livre posé sur une table où l'on voit un encrier, des papiers et divers volumes. D'autres papiers et d'autres livres sont à terre au pied de la table, à droite. Dans le fond, entre deux colonnes, un rideau relevé qui laisse apercevoir le ciel.

La manière adoptée par Rigaud exigeait des graveurs de véritables prodiges qui profitèrent du reste au progrès de leur art.

Rigaud, peintre de portraits, écrit Ponce dans une notice sur Drevet père, avait changé la marche de ce genre. Les peintres de portraits qui l'avaient précédé, avaient en général sacrifié tous les accessoires, même les draperies, pour faire briller les têtes. Lui au contraire voulut tout faire briller et enrichir de draperies superflues les différents costumes qu'il avait à traiter, et de détails les meubles, les fonds et les divers accessoires. Cette nouvelle marche nécessitait aussi de la part du graveur de nouveaux efforts pour rendre sans confusion et d'une manière claire et précise une multitude d'objets aisés à distinguer dans la peinture par la variété des couleurs, mais bien plus difficiles à distinguer dans la gravure avec les seuls moyens que cet art puisse employer, le noir et le blanc.

Les difficultés semblaient donc accumulées comme à plaisir dans le portrait de Bossuet. Pierre Drevet fils, âgé de vingt-six ans, non seulement en triompha, mais fit de sa gravure un chef-d'œuvre, on a même dit le chef-d'œuvre de la gravure. Aussi les amateurs sont-ils intarissables sur le mérite de cet ouvrage, et leur enthousiasme est bien justifié lorsque l'on compare une épreuve d'un bon tirage avec un exemplaire médiocre. On a fait à dessein ce rapprochement dans l'album du Cabinet des Estampes, et ce contraste fait ressortir, aux yeux les moins exercés, le mérite et

1. Et non pas 1851, comme on lit dans la Notice de M. Fiston, p. 5. Le tableau fait partie de la collection de Louis XVIII.

le fini incomparable de l'œuvre magistrale de Drevet. Il est peu nécessaire de citer sur ce sujet une notice inédite, mais d'ailleurs fort peu originale, qu'un anonyme a jointe aux manuscrits autographes de Bossuet légués à la bibliothèque communale de Lille par M. Dubrunfaut[1].

Cet essai sur les principaux portraits de Bossuet n'est point écrit de la main du fameux collectionneur. Peut-être se trouvait-il déjà dans le recueil quand il l'acquit à la vente Solar en 1861. Mais il ne contient rien que l'auteur anonyme n'ait pris sans doute dans la *biographie Michaud* ou tout autre dictionnaire analogue. Tout ce qu'il dit se trouve, avec plus d'autorité, dans les livres qui ont servi de sources aux auteurs de ces biographies[2]. Il y a aussi des erreurs.

Il est très exact, et Joubert l'avait signalé, que les premières épreuves de Drevet se reconnaissent « à ce que dans la légende qui indique que le portrait a été gravé par les soins de l'évêque de Troyes, neveu de Bossuet, il y a *Trecenses* pour Trecensis, *Constorianus* pour Consistorianus », etc.

Mais il l'est moins qu'on n'en connaisse pas d'exemplaire avant la lettre ; car on voit à la Bibliothèque nationale, salle d'exposition, nº 224, Bossuet, d'après Rigaud, par Pierre-Imbert Drevet (1697-1739). (Burin.) Épreuve probablement unique, antérieure aux épreuves dites de premier état. Don de M. His de la Salle. 1846.

L'assertion est en outre contredite par Duchesne[3] dans la description duquel on lit au numéro 247 : « Drevet, d'après Rigaud ; épreuve avant les dates de naissance et de mort de Bossuet — autre avec les dates, acquise 550 francs en 1817. »

On connaît aussi universellement ce que dit la notice manuscrite sur le moyen de distinguer les divers tirages de Drevet : un

1. Voir *Études* du 5 mai 1898, p. 355. — Pour la date de la mort de Dubrunfaut, lire 7 octobre 1881, et non 9 octobre, comme le disait le *Polybiblion*. Novembre 1881, p. 441.

2. Voir notamment Joubert, *Manuel de l'Amateur d'estampes*, 1821, p. 116, article Drevet. — Lévesque, *Dictionnaire des Arts*, par Watelet et Levesque, 1791 ; article *graveurs*.

3. Duchesne, *Description des Estampes exposées dans la galerie de la Bibliothèque impériale*, 4e édit., 1855, p. 131, nº 247 ; — et la nouvelle *Notice* des objets exposés à la Bibliothèque nationale, 1881. *Estampes*, p. 8, nº 224.

point placé après *H. Rigaud pinxit;* de sorte que le premier tirage est sans point, le second se marque par un point, le troisième en compte deux, le quatrième s'écrirait : *H. Rigaud pinxit...* Il a raison aussi de signaler la supercherie qui consiste à gratter un ou deux points pour essayer de donner plus de valeur vénale à un exemplaire.

Mais comme les divers renseignements de ce genre n'apprendraient rien aux amateurs, j'aime mieux ne cueillir dans la notice manuscrite que les deux ou trois détails topiques qui pourraient mettre les chercheurs sur la voie d'une nouvelle découverte.

Ce ne sont pas des copies de ce bel ouvrage, écrit notre anonyme en parlant du portrait en pied peint par Rigaud, mais des premiers portraits de Bossuet qui se répandirent; car des personnes de tout rang, des souverains même avaient tenu à avoir l'effigie du plus illustre membre de l'épiscopat français, d'un homme qui tenait le premier rang dans le sacerdoce catholique. Voir *Lettres de Bossuet, et celle ci-joint du* 12 *mai* 1698.

Cette dernière référence, outre qu'elle signale dans le recueil Dubrunfaut, un autographe aujourd'hui disparu [1], indique aussi les sources où il faudrait chercher des détails sur les portraits de Bossuet répandus de son vivant. Il serait intéressant de surprendre dans la Correspondance du dix-septième siècle les traces de cet empressement universel à se procurer le portrait de l'évêque de Meaux.

III

Le nom de Drevet ne doit pas éclipser tous les autres. Il est impossible, cependant, de suivre l'interminable défilé des graveurs plus ou moins heureux ou habiles, qui se sont essayés à

1. Il n'y a point, d'ailleurs, dans les *Œuvres de Bossuet,* de lettre portant cette date. S'agirait-il d'une lettre inédite ou, plus probablement, de la lettre autographe de Le Dieu, annoncée sur le feuillet de garde du manuscrit de Lille? Cf. *Études*, 5 mai 1898, p. 355, note 2. Je saisis cette occasion de corriger et compléter cette note concernant les renseignements écrits au crayon sur le feuillet de garde que MM. les employés des archives m'ont aidé à mieux déchiffrer. Il fallait lire :

1 m[anuscrit] a[utographe]
15 a[utographes] s[ignés] dont 14 à Mme Albert de Luynes.
+ (plus) L[ettre] a[utographe] de Le Dieu.

Cette lettre autographe de Le Dieu, absente maintenant du manuscrit, serait-elle du 12 mai 1698, et parlerait-elle du portrait en question? Pure

reproduire les différents portraits peints par Rigaud. Car il faut reconnaître que Rigaud a eu la préférence dans tout le dix-huitième siècle et jusque dans le nôtre. C'est de son portrait en pied que se sont inspirés surtout les maîtres du burin.

Peu, cependant, l'ont reproduit tout entier; parmi ceux-ci, il faut signaler J.-B. Grateloup[1] dont l'épreuve, au burin mélangé de la manière noire — c'est le procédé appelé aussi *mezzotinto* — a été remarquée entre toutes. Mais la plupart ont pris dans le grand portrait le buste qu'ils voulaient graver. Comment les énumérer tous? « Ils sont trop ! » Mais aussi, à part quelques noms qui mériteraient d'être tirés de la foule, que d'illustres inconnus, devant lesquels le plus indulgent *cicerone* doit dire à ceux qu'il conduit, comme Virgile à Dante : « Regarde et passe. »

Aussi, dans cette multitude de gravures, les seules qui aient quelque chance de nous arrêter, ne sont guère — chose triste à penser — que les exemplaires remarquables par leur bizarrerie.

Il n'y aurait, pour suivre encore à peu près l'ordre des dates, rien de bien grave à reprendre dans le portrait, assez insignifiant, de *M. J. B. Bossuet*, cy devant précepteur de Monseigneur le Dauphin. *E. Desrochers sculpsit et excudit* 1699[2]. Il a été publié rue Saint-Jacques, près les Mathurins, avec ce quatrain digne de la gravure :

Ce prélat est zélé, sage, docte éloquent :
L'Église trouve en luy son rempart le plus ferme,
Enfin son mérite est si grand
Qu'il n'est point de vertu que son nom ne renferme.

Bossuet vivait encore quand les éditeurs du temps brûlaient

hypothèse, mais le possesseur actuel de cette pièce peut seul nous renseigner. — Qu'est devenue aussi la quatorzième lettre à Mme d'Albert? car le recueil de Lille ne compte en ce moment que quatorze lettres en tout, y compris celle à M. de Saint-André, curé de Vareddes. (Cf. *Études* du 5 juin.) Une description de son manuscrit, de la main de M. Dubrunfaut, et envoyée à Lille peu de temps avant sa mort, accuse aussi des pièces qu'on n'y trouva plus à l'heure où se fit le catalogue : elle indique quinze lettres autographes signées à Mme Albert de Luyne (*sic*), *plus deux* manuscrits autographes, plus une note autographe de l'abbé Dieu (*sic*), secrétaire de Bossuet. Où tout cela est-il passé? Qui répondra?

1. Né en 1735, mort en 1815.

2. Etienne Jehandier Desrochers, né, dit Le Blanc (t. II, p. 120), en 1695, mort en 1741. La première date, évidemment erronée, n'est pas compatible

cet encens grossier en son honneur et surtout au profit de la vente de ses ouvrages imprimés ou débités par eux.

C'est aussi pour être mis en tête de quelque livre que le portrait de Bossuet figure au milieu d'un frontispice, fausse Renaissance, parmi des groupes d'anges potelés, et au-dessus de cette inscription assez tudesque :

« M l' EUFQ de Meaux (*sic*) se vend à Paris chez Crespy rue St Jacques devant la Butte de la Poste. S. d. »

En vue d'une édition, allemande très probablement, de l'*Exposition de la doctrine catholique*, J. C. Mayr fit imprimer à Lindau un nouveau portrait de Bossuet où l'on ne trouve de supportable que le choix d'un verset du chapitre XLV d'Isaïe appliqué avec une nuance d'emphase à Bossuet controversiste :

Confusi sunt et erubuerunt omnes coram eo sicut abierunt in confusionem fabricatores errorum.

Ce fut aussi sans doute pour une traduction allemande d'un ouvrage de Bossuet, qu'un certain E. Ponicke grava cette épreuve au-dessous de laquelle on a imprimé, avec un sérieux digne d'un plus heureux succès :

JACOB BENIGNUS BOSSUET
archevêque de Meaun

Lithographie Fricke. S. d.

Toutes ces entreprises de librairie laissent de côté sans remords les préoccupations d'art et de ressemblance. Ces questions n'arrêteront guère non plus les collections ou galeries de portraits plus ou moins inspirées par l'esprit de système ou les mesquineries de secte.

Que pouvait bien être, car je n'en puis parler que sur un titre de son Catalogue manuscrit, la série que Dubrunfaut décrivait ainsi en 1881 comme appartenant à sa collection :

« Hôtel Rambouillet, dont Julie d'Angennes était la reine. Groupe de portraits des grandes illustrations habituées de cet hôtel, et parmi lesquelles on comptait Corneille, Bossuet, le grand Condé, Sarrazin, Voiture, etc. »

avec les dates de 1699, 1700, etc., que portent, d'après Le Blanc lui-même, plusieurs des publications de ce graveur-éditeur. Hœfer, dans la *Biographie universelle*, est plus réservé et plus vague. Il se contente de dire : né au milieu du dix-septième siècle.

Bossuet gravé parmi les habitués de l'hôtel de Rambouillet pour y avoir prêché une fois, et l'on sait à quel âge ! ô manie des groupements ingénieux !

Ce fut encore une série assez disparate que la grande collection où, suivant la *Biographie universelle* de Didot[1] durent paraître sept cents portraits in-8, accompagnés de vers français. Desrochers (Étienne Jehandier), que nous retrouvons ici dans son rôle d'éditeur avide de tourner du côté d'où vient le vent l'aile de son moulin, se chargeait de la gravure, et les inscriptions rimées sont dues d'ordinaire à Gacon. Le satirique, qui avait jadis attaqué Bossuet, ou bien n'a point fait les vers mis au bas du portrait de celui-ci, ou bien aura changé à son égard d'allure et de langage. Dans les cent quarante-six sujets indiqués par Le Blanc[2], Bossuet occupe le numéro 18 ; on rencontre aussi, outre tous les grands personnages, hommes ou femmes du parti janséniste, quelques portraits de Jésuites. Sont-ils là pour faire ombre et repoussoir, et serait-ce ce hardi entrepreneur de portraits que, suivant certaine légende, les Jansénistes auraient payé pour prêter ou... laisser aux Jésuites des visages très laids ? Les fonds de la *boîte à Perrette* ont dû être employés à des besognes plus utiles.

En tout cas, il faut voir probablement un simple extrait de cette vaste galerie dans le carnet janséniste, datant de 1740 environ, intitulé : *Collection des portraits illustres de Port-Royal et autres*, etc[3]. Dans cet album que possédait M. le comte Yvert, parmi les quarante-six portraits « figurent aux numéros 15 et 16 : maître Jacques-Bénigne Bossuet, évesque de Troyes, et maître Jacques-Benigne Bossuet, évêque de Meaux ».

Il faut signaler aussi, dans une série de gravures intitulée : *les Illustres Français*, publiée par N. Ponce, avec gravures d'après les

1. Article Desrochers (Étienne Jehandier).
2. Tome II, p. 120.
3. Le titre complet est fort long : *Collection*, etc..., *de Port Royal et autres, gravés par de célèbres artistes, avec tablettes économiques*, etc..., *et quatre vues de l'abbaye de P. R. des Champs*. — M. le chanoine Davin, dans sa brochure : *Bossuet, Port-Royal et la Franc-Maçonnerie*, p. 68, note : « Parmi quarante-six portraits, dont quarante-deux de jansénistes, et à la fin, deux de Molina et d'Escobar, par contraste et comme représentant la Compagnie de Jésus, figurent aux numéros 15 et 16, etc...

dessins de Marillier et notices, 1790-1816, le curieux portrait de Bossuet. Il est loin d'être une œuvre d'art, mais vaudrait une description à cause de l'*esprit* qu'il indique. L'ensemble de la gravure est une sorte de frontispice carré, surmontant une assez longue et bizarre notice. Bossuet, sacrifié aux accessoires, n'y est représenté que par un médaillon, en profil de gauche, sans aucun des caractères connus, énorme tête carrée que personne ne songerait à lui attribuer. L'artiste a voulu donner à son héros un grand front proéminent couronné d'une abondante chevelure. Mais le portrait n'est pas la partie intéressante de la gravure. J'omets les attributs qui entourent le médaillon, appliqué sur une large colonne : une trompette et des lauriers croisant une crosse etc., pour arriver aux nombreux cartouches soulignés par des légendes qui donnent à cette composition sa physionomie *sui generis*.

1° A gauche du spectateur, sous le titre : Éducation de Mgr le Dauphin, on voit Bossuet, assis dans une vaste bibliothèque décorée d'un buste antique, d'une sphère, de plans étalés sur une table; le Dauphin se tient debout devant une carte déroulée sur les genoux de Bossuet; deux personnages l'un assis, l'autre debout assistent à cette leçon. Le volume de l'*Histoire universelle*, dont le titre est écrit sur la tranche, repose au-dessous de ce premier cartouche. Au-dessous du médaillon de Bossuet, et par suite au milieu de la gravure, est un aigle aux ailes éployées, tenant dans ses serres une banderole avec l'inscription : *O nuit désastreuse, ô nuit effroyable*, etc... *Madame est morte*.

Il se trouve surmonter ainsi un cartouche central où l'on voit Bossuet en chaire à Notre-Dame : au fond l'autel, derrière le catafalque, encadré par deux vastes torchères; au premier plan les auditeurs écoutent, assis, l'oraison funèbre prononcée par Bossuet. A la droite du spectateur, une autre scène fait le pendant du cartouche de gauche, Bossuet évêque, assis dans une chaumière, bénit et catéchise les petits enfants; à droite un lit à baldaquin, à gauche une échelle menant à une sorte de soupente; la famille toute confuse se presse autour de l'évêque. Comme inscription, ces mots : *Il instruit les pauvres et il les console*. Deux volumes dressés à droite de la colonne centrale montrent sur leur tranche les titres *Catéchisme et prières*, *Conférences*, etc.

Sous un angle formé par les *Oraisons funèbres*, s'appuyant en

diagonale sur ces deux volumes, un *encrier* est posé sur une banderole qui se déroule avec ces mots : *Il y a de grands exemples pour les spectacles et de fortes raisons contre*. Et un peu plus bas, sur un second parchemin, débordant au-dessous : *Les bayonnettes* (sic) *ne sont pas des instruments de conversion*. Ces mots servent ainsi d'inscription au cartouche inférieur de droite qui représente, au-dessous, Bossuet, en face de Louis XIV debout devant lui avec sa canne, au moment sans doute où il est censé dire au roi les paroles inscrites au bas du cartouche :

Ne craignez-vous pas, Sire, que toute la route des évêques d'Alais (*sic*) et de Pamiers du fond du Languedoc jusqu'à Versailles ne soit bordée d'un peuple immense qui demandera leur bénédiction à genoux ?

Le cartouche opposé rappelle une légende plus gracieuse et trop peu connue qui vaut bien celle de Boileau et de son jardinier d'Auteuil. Bossuet entend les plaintes de l'*Antoine* de Germigny, désolé de voir son maître, toujours absorbé par ses lectures, faire si peu de cas de ses plants de jacinthes ou des soins prodigués aux arbres du parc.

« *Si je plantois*, dit l'exergue, *des saint Augustin et des saint Chrysostome*, *vous les viendriez voir; mais pour vos arbres vous ne vous en souciez guère*. »

L'ensemble de ces différentes scènes est d'un aspect assez lourd et offre un frontispice assez déplaisant[1]. Une notice à la fois sèche et déclamatoire, signée : A. F. D. R., occupe tout le bas de la page. On y lit, par exemple :

Louis XIV qui se connaissait en hommes lui confia l'éducation du Dauphin. Bossuet... composa pour son illustre élève plusieurs bons ouvrages, parmi lesquels on distingue le *Discours sur l'Histoire universelle*, chef-d'œuvre d'éloquence et de précision. L'évêché de Meaux fut la récompense des soins de Bossuet. L'affaire du Quiétisme vint troubler les jours de cet illustre prélat. Lié de la plus étroite amitié avec Fénelon... son cœur saigna longtemps du sacrifice qu'il fit à la religion dans cette circonstance, mais la religion l'ordonnait. Bossuet dénonça le livre de son ami...

On voit d'ici le ton et la valeur historique de l'œuvre. Quant à son mérite, au point de vue de l'art, il est facile d'en juger.

1. La composition est signée : C. P. Marillier del. N. Ponce sculpsit. — Clément-Pierre Marillier, 1740-1808; Nicolas Ponce, 1746-1831.

Que l'inspiration philosophique ou janséniste des dessins et des légendes travestisse à son gré l'attitude et les sentiments de Bossuet, cela n'est pas douteux. Mais la collection devait être moins une œuvre de parti qu'une entreprise commerciale et, à ce titre, elle ouvrait la voie, en ce siècle, à la multitude des *lithographies* assez malheureuses [1] qui popularisaient, à leur manière, les traits de Bossuet, sous un aspect nouveau en somme, et très convenu. C'est un type bien artificiel qu'ont réussi à introduire les artistes, non sans mérite d'ailleurs, qui dessinèrent, sur nouveaux frais, un Bossuet trop souvent imaginaire.

Il existe au grand séminaire de Meaux un tableau qui porte à bon droit le surnom de Bossuet de *fantaisie*. Les portraits de ce genre sont malaisés à énumérer, ils sont légion et ne se ressemblent pas entre eux [2].

Les platitudes lithographiées à profusion ont dû contribuer à faire admettre les nouveautés des artistes de talent, quelle que fût la différence du type qu'ils nous présentaient avec celui qu'avait consacré, en somme, le dix-septième siècle [3].

IV

Une conclusion s'impose, trop peu affirmative pour oser décider sur la ressemblance de Bossuet, si diversement représenté de son vivant, par des artistes de premier ordre, mais autorisée peut-être à nous apprendre pourquoi et comment, dans la suite, la physionomie de Bossuet s'est modifiée sous le pinceau

1. Signalons, parmi la multitude des lithographies qu'il faut feuilleter dans l'album n° 2 du Cabinet des Estampes, celle de la *Collection des gloires du clergé*, 8e livraison, dessin de Perrot, ou encore la lithographie en vente au bureau de la Propagation des Bonnes Images, rue du Doyenné, s. n. d'a. et s. d. C'est le convenu dans sa fleur, et cela suffirait à justifier les colères de *Durtal* contre un certain art religieux moderne.

2. On peut signaler dans ce genre une gravure assez répandue de Mlle E. Desclomesnil.

3. Sans nier le mérite artistique des portraits dus à Desrais, Hopwood, Dessenne, Deveria et bien d'autres, il est difficile de ne pas constater que le Bossuet créé par eux s'éloigne progressivement du type qu'ils prétendaient reproduire. On peut signaler comme une composition de valeur, bien adaptée à son cadre si vaste et si difficile à satisfaire, la statue que M. Guillaume a sculptée pour la pelouse de Chantilly. Mais il est impossible de tenir compte, soit comme œuvre d'art, soit comme ressemblance, du buste conservé avec celui de Fénelon dans le pavillon en rocailles des

des copistes, interprètes rarement fidèles des œuvres du passé. Quelles que soient, en effet, les divergences entre les portraits peints par Mignard, par Nanteuil et par Rigaud, bien des traits y demeurent les mêmes, et les autres s'expliquent par la diversité de l'âge du modèle ou de l'attitude qu'il a prise. Mais entre les portraits contemporains de Bossuet et les compositions plus récentes, la distance est si grande que la complaisance la plus extrême ne la peut franchir ni combler. D'où ont pu venir des créations à ce point différentes? La fantaisie qui aurait pu imaginer un type si éloigné de l'ancien n'eût pu le faire accueillir de prime saut. Il a fallu des transitions, et si elles ont existé, elles doivent pouvoir être découvertes. C'est ici que les albums du Cabinet des Estampes me semblent offrir, dans une certaine mesure, aux hommes du métier, les données du problème et les éléments nécessaires à la solution.

Je ne sais s'ils ne permettent pas de rétablir la filière de cette déformation croissante du texte primitif. Peut-être serait-ce Hyacinthe Rigaud qui, dans son portrait en pied où le visage a été quelque peu sacrifié aux draperies, aurait fourni les premiers linéaments du type nouveau. C'est de cette figure, majestueuse à l'excès que semblent dériver les créations des Hopwood et des Deveria. Ceux-ci ont fait accepter insensiblement un Bossuet nouveau, d'une antiquité factice, dont le costume, le port et les traits eux-mêmes ont je ne sais quoi de faux classique et de convenu. Leurs œuvres ont fixé cet idéal un peu vague que chacun se forgeait d'après ses souvenirs des *Oraisons funèbres*, mais en le composant cependant à l'aide des éléments tout modernes pris dans les figures contemporaines. De là cet aspect renouvelé de la physionomie de Bossuet, mais ne répondant plus guère à rien de réel. On pourrait, étape par étape, remonter au point de départ

conférences du Quiétisme au parc d'Issy, ni d'un autre plâtre qui décore la bibliothèque du grand séminaire de Meaux. Un peu théâtral et d'un modelé assez vulgaire, il n'a d'heureux que l'inscription gravée sur le socle, au-dessus d'une aigle aux ailes éployées : *Elevabitur aquila et in arduis ponet nidum suum.* (Job, XXXIX, 27.) Il suffit aussi de mentionner la statue de marbre (Bossuet assis et enseignant) qu'on trouve en entrant dans la nef de droite de la cathédrale de Meaux. Élevée en 1820, elle porte cette inscription : Jacobo.Benigno.Bossuet — Meldensium . Præsuli . | Hoc . | Monumentum. | Dedicavit. Meldensis . Civitas . | Atque . Propitio . Rege. | Et . Famulantibus . Vicinarum . Urbium. | Magistratibus. Et Populis . | Posuit . | Grata . Et . Mirans. | Anno . R . S . MDCCCXX.

si l'on avait sous les yeux tous les intermédiaires, et l'on y retrouverait sans doute la tête un peu altière du grand tableau de Rigaud, tant de fois reproduite par les graveurs du dix-huitième siècle. C'est donc de là que se sont plus ou moins directement inspirés les auteurs de ce Bossuet *modernisé*, légèrement solennel et d'une simplicité affectée, qu'on rencontrait naguère en tête de toutes les éditions des œuvres complètes. Lebarq a eu le bon goût — encore que l'exécution n'ait pas répondu à ce qu'on pouvait souhaiter — de choisir pour les divers volumes des *Œuvres oratoires* des portraits empruntés au dix-septième siècle.

C'est en effet dans les chefs-d'œuvre des Mignard, des Rigaud ou des Nanteuil que nous pouvons espérer ressaisir une physionomie qu'ils ont pu à loisir étudier et rendre. Mettons à part dans leurs œuvres l'apprêt et le convenu, qui auraient, dit-on, guindé l'attitude ou solennisé à l'excès le port de tête, ils ont dû cependant peindre en somme l'ensemble des traits. C'est donc surtout chez ceux qui ont vécu près de lui et de son temps que l'iconographie — le bon sens suffirait à l'indiquer — aura le plus de chance de retrouver la physionomie exacte et le portrait véritable de Bossuet.

Eugène GRISELLE, S. J.

REVUE DES LIVRES

Leçons d'introduction générale théologique, historique et critique aux divines Écritures, par M. l'abbé Chauvin, professeur d'Écriture Sainte au grand séminaire de Laval. Paris, Lethielleux, 1897. In-8, pp. ix-650. Prix : 7 fr. 50.

On trouvera dans cette Introduction générale tout ce que l'on a coutume de rencontrer dans les ouvrages de ce genre, à savoir : un traité de l'inspiration, l'histoire du canon, l'histoire des textes originaux et des versions, un traité d'herméneutique et enfin l'histoire de l'exégèse. Toutes les matières sont distribuées par leçons et chaque leçon est divisée en paragraphes très courts et très clairs de rédaction. C'est donc un ouvrage méthodique, adapté aux besoins de l'enseignement. L'auteur, du reste, l'a écrit pour ses élèves et pour le clergé français. Les élèves auront lieu d'être contents de leur maître et le clergé français, je pense, fera bon accueil à ce travail, qui est d'un théologien, d'un érudit, d'un lettré et d'un penseur. Je le dis sans détour ; en lisant cet ouvrage d'un bout à l'autre, j'ai éprouvé une vive satisfaction à la pensée que nos séminaires de France ont des maîtres à la hauteur de leur mission.

Ce n'est pas que je partage en tout les opinions de M. l'abbé Chauvin, notamment sur l'extension de l'inspiration ou sur le sens à donner au décret du concile de Trente concernant la Vulgate, mais je reconnais du moins que l'auteur a étudié son sujet à fond. Si pourtant il allait au détail et que, par exemple, il examinât tous les passages dogmatiques de l'Ancien Testament où une saine exégèse est contrainte, parfois même avec saint Jérôme, d'abandonner la Vulgate, je crois que M. l'abbé Chauvin aurait des opinions un peu moins absolues.

Au point de vue de l'information, on peut dire que l'auteur a connu à peu près tout ce qu'il y a d'important dans les publications les plus récentes en France et à l'étranger. Çà et là pourtant le travail n'est pas absolument au point ; et cela tient sans doute à ce que M. l'abbé Chauvin n'a pas à sa disposition toutes les

sources d'informations qui pourraient lui faire suivre jour par jour le progrès des sciences scripturaires.

Quelques remarques de détail qui prouveront à l'auteur avec quel intérêt j'ai lu son ouvrage.

Page 96, il est dit qu'Origène utilisa le texte hébreu de Baruch pour ses Hexaples, « témoin les signes diacritiques employés par Origène dans le *Codex Chisianus* ». Jusqu'à preuve du contraire, je pense qu'il y a erreur. Le *Codex Chisianus* porte les signes diacritiques pour le livre de Daniel ; mais c'est la première fois que j'entends dire qu'Origène se soit occupé de Baruch pour ses Hexaples.

Page 113, Origène admet tous les livres de l'Ancien Testament dans son canon, même les deutérocanoniques ; et p. 127-128, au contraire, si les Pères d'Orient n'ont pas toujours été favorables aux deutérocanoniques, cela tient à l'influence d'Origène. Comment concilier ces deux assertions ?

Page 117 : « La version éthiopienne contient tous les deutérocanoniques de l'Ancien Testament », et en note : « Nos deux livres des Machabées n'y sont plus aujourd'hui. » Puisque M. l'abbé Chauvin m'a souvent — plus souvent même que le lecteur ne le soupçonnera — fait l'honneur d'utiliser mes travaux sur les textes grec et latin, je me permettrai de le renvoyer sur cette question du canon éthiopien et en particulier sur la question de la présence des Machabées dans cette version, à ce que j'en ai écrit l'an dernier dans les *Études* du 5 novembre 1897, p. 362 et suivantes.

Page 205, Abraham est de l'an 2000 ; tournez la page et Abraham existe vingt-huit siècles avant J.-C.

Page 478, coll. p. 558, le sens dit *conséquent* mériterait une meilleure appréciation. Le sens conséquent, c'est le sens déduit, et combien les théologiens seraient malheureux pour prouver la plupart de leurs thèses par les Écritures, s'ils ne l'avaient à leur disposition !

Pages 524-525, M. l'abbé Chauvin adopte la solution que j'ai donnée du « nisi virgam tantum » dans *Études*, 15 octobre 1896, p. 303, *sqq.*, et j'ai tout lieu de croire qu'ici encore l'auteur me fait l'honneur d'utiliser mes humbles travaux. Je l'en remercie.

Un dernier desideratum pour la seconde édition : un index alphabétique un peu plus complet. Lucien Méchineau, S. J.

Nouvelles publications liturgiques. — Il n'est plus besoin de faire l'éloge des publications liturgiques de la **maison Pustet,** de Ratisbonne. Elles ne sont pas moins remarquables par la correction du texte, l'impression claire et élégante, que par la disposition pratique, par la commodité du format et par la réelle modicité du prix. Depuis qu'un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 11 décembre 1897 (publié aussi chez Pustet en une brochure petit in-8 de 40 pages, prix : 50 cent.), a modifié les rubriques du bréviaire et du missel, l'éditeur de Ratisbonne s'est mis en devoir d'adapter ses publications aux règles fixées par ce document. Ce travail est terminé pour le *Diurnal*, qui vient de reparaître en un joli volume in-32 (pages 568-[312]-24, prix broché : 3 fr.). Sont annoncés comme devant suivre de près les bréviaires et missels de toute forme, tous mis en harmonie avec les rubriques modifiées. En attendant, nous avons encore à signaler le petit volume contenant les offices et messes du temps de Noël jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, extraits du bréviaire et du missel pour la plus grande commodité du clergé. (In-16 de 272 pages, prix broché : 2 fr.) Joseph Brucker, S. J.

Études pour le temps présent. — Volumes in-12 de 64 pages. Paris, Bloud et Barral. Prix franco : 60 centimes le volume.

1. — **Faut-il une religion?** par M. l'abbé Guyot, docteur en théologie et en droit canon.

2. — **Pourquoi y a-t-il des hommes qui ne professent aucune religion?** par le même, 1897.

3. — **L'Ame de l'homme,** par J. Guibert, supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris, 1897.

4. — **L'Au-delà ou la vie future d'après la science et la foi,** par M. l'abbé Laxenaire, docteur en théologie et en droit canonique, 1897.

5. — **La Conception catholique de l'enfer,** par M. l'abbé Louis Brémond, docteur en théologie, 1898.

6. — **L'Épanouissement de la vie organique à travers les plaines de l'infini,** par le R. P. Ortolan, O. M. S., docteur en théologie, lauréat de l'Institut catholique de Paris, 1897.

7. — **Soleils et terres célestes,** par le même, 1897.

8. — **Les Humanités astrales et l'incarnation de Dieu sur la terre,** par le même. (Ces trois volumes ont pour titre gé-

néral : Études sur la pluralité des mondes habités et le dogme de l'Incarnation.)

9. — **La Fausse Science contemporaine et les mystères d'outre-tombe**, par LE MÊME, 1898.

10. — **Le Bouddhisme**, par M. l'abbé THOMAS, vicaire général de Verdun, première partie.

11. — **Ascétisme oriental et ascétisme chrétien**, par LE MÊME. Deuxième partie; ces deux volumes *sur le Bouddhisme dans ses rapports avec le Christianisme* (2e éd. 1898) ne se vendent pas séparément.

12. — **Le Mystère de l'Eucharistie**. *Aperçus scientifiques*, par l'abbé CONSTANT, docteur en théologie, lauréat de l'Institut catholique de Paris, 1897.

13. — **Mahomet et son œuvre**, par J.-L. GONDAL, S.-S., professeur d'apologétique et d'histoire au séminaire de Saint-Sulpice, 1897.

14. — **L'Église catholique et les protestants**, par Georges ROMAIN.

15. — **Du Doute à la Foi**, ou *le Besoin*, *les raisons*, *les moyens*, *le devoir et la possibilité de croire*, par le Père François TOURNEBIZE, S. J. (2e éd., 1898, précédée d'une lettre de M. François Coppée, de l'Académie française.)

Quoique les dogmes chrétiens et les preuves traditionnelles qui les établissent soient immuables, la manière de les exposer et de répondre à des objections d'une forme nouvelle peut cependant se rajeunir pour s'accommoder aux exigences des temps et des lieux. La science profane exerce sur nos générations actuelles un grand prestige. Cet engouement n'est pas moins superstitieux que celui dont Bossuet a dit : « Quand on a pris la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. » Comme celui de la liberté, l'amour de la science a besoin d'être réglé, éclairé, dirigé. Il reste pourtant légitime en soi, comme tout ce qui sort spontanément d'une âme créée à l'image de Dieu.

Aussi, aurions-nous tort de ne point admirer les vrais savants et leurs découvertes nouvelles parmi les êtres infiniment grands qui peuplent les cieux et les infiniment petits qui rampent à nos pieds. Nous sommes sûrs qu'elles ne peuvent porter préjudice à la Révélation : l'auteur de la nature est aussi l'auteur de la grâce ; et si l'éclat du monde surnaturel éclipse le monde naturel par son excellence, celui-

ci n'en est pas moins comme l'ébauche imparfaite, l'image grossière du premier.

Ils sont donc bien naïfs ou bien aveugles ceux qui, au nom des progrès modernes dans les sciences historiques, naturelles et physiques, prétendent convaincre nos croyances d'erreur. Bien plutôt, à mesure que se lève le voile de la création, doit-on s'attendre à voir se confirmer les analogies signalées depuis longtemps entre la raison et la foi et disparaître quelques apparentes contradictions.

Le lecteur s'en apercevra souvent en parcourant la série d'études scientifiques et religieuses, publiées « pour le temps présent ». Sans doute, ces études ne sauraient à elles seules lui faire atteindre cette profondeur de science religieuse que l'étudiant patient demandait jadis aux in-folio scolastiques; l'avantage de ces petits traités est d'envisager les questions les plus importantes ou les plus intéressantes, sous un jour nouveau, approprié aux besoins modernes. Et puis, ceux qui dans un temps où le journalisme fait tant de tort aux lectures sérieuses, ne consentiraient jamais à ouvrir un gros volume, accueilleront volontiers ces dissertations courtes, précises, claires.

Que certains savants se rangent dans le camp des matérialistes, on aurait tort d'en être surpris. Comme le remarque le traité sur les causes de l'incrédulité, une culture exclusivement scientifique peut bien être préjudiciable à la saine appréciation des vérités morales; et il y aurait vraiment faiblesse d'esprit à rejeter telle vérité religieuse parce que tel physicien ou tel mathématicien n'y croit pas.

D'ailleurs, à ce savant qui verse le poison du doute aux jeunes générations qui l'écoutent, on peut opposer d'autres savants tout aussi remarquables, dont les explications, d'accord avec l'enseignement catholique, seront un excellent contre-poison. Dans son traité sur l'âme, M. l'abbé Guibert met heureusement à profit leurs découvertes pour prouver que l'âme est, par son essence, indépendante de la matière et que la perfection de ses actes ne s'explique, ni par le poids absolu, ni par le poids ou le volume relatif du cerveau, ni par sa structure, ni par les vibrations de ses cellules.

Que l'âme survive au corps et qu'elle se prépare au delà de la tombe un éternel bonheur ou des châtiments sans fin, c'est ce que prouve en théologien érudit M. Laxenaire. Peut-être, cependant, eût-il mieux fait de soumettre à une plus sévère critique quelques-uns des témoignages qu'il cite. Ainsi, il nous rappelle, sans commentaire, que d'après Hérodote, les Égyptiens furent les premiers à enseigner l'immortalité de l'âme.

Les pages de M. Laxenaire sur les châtiments d'outre-tombe sont heureusement complétées par le petit traité de M. Brémond, dont nous annoncions il y a quelques mois, un autre opuscule sur le même sujet.

La *pluralité des mondes habités* est une de ces questions qui fourniront longtemps encore sujet à conteste. Le R. P. Ortolan montre fort bien que l'hypothèse d'autres créatures raisonnables, non issues

d'Adam, n'est point contraire à l'enseignement de l'Église. Nous n'irions pourtant pas jusqu'à regarder comme *vraisemblable* avec le brillant auteur que, par les quatre-vingt-dix-neuf justes que le Sauveur laisse pour courir à la recherche du pécheur, le Divin Maître ait désigné d'autres créatures que les anges et les élus. En revanche, il n'est aucun théologien qui n'applaudisse aux belles pages où le Révérend Père réfute les hypothèses bizarres sur l'existence d'outre-tombe, imaginées par Jean Reynaud et par Figuier, et celles où il montre que les habitants des autres mondes, s'il en est, ne peuvent que bénir la Providence divine, et exalter à jamais les bienfaits de la Rédemption. C'est donc inutilement que des incrédules, plus poètes qu'astronomes, demandent aux astres, qu'ils supposent habités, des témoignages contre la Révélation.

Les tentatives de quelques orientalistes ne réussiront pas, non plus, à ravaler la religion chrétienne au niveau du bouddhisme ou du mahométisme. Des études si judicieuses de M. Thomas il résulte que le bouddhiste ressemble au chrétien comme l'athée ressemble à celui qui croit en Dieu ; comme un partisan de la morale indépendante ressemble à celui qui admet une morale imposée et sanctionnée par un législateur suprême ; comme le fakir appliqué à étouffer en lui-même toute douleur et par suite toute activité ressemble à l'ascète, attentif à pratiquer toutes les vertus ; comme le nirvâna, enfin, ce séjour d'un éternel sommeil, ressemble au paradis dont les habitants vivent de la vie intellectuelle et morale la plus haute et la plus intense, souverainement heureux par l'amour et la contemplation de Dieu.

Si, vus par le dehors, quelques rites bouddhistes et chrétiens paraissent semblables, il ne s'ensuit pas que les disciples du Christ les aient empruntés à Çakia-Mouni. Pourquoi les disciples de ce dernier, venus plusieurs siècles après lui, n'auraient-ils pas copié telles cérémonies chrétiennes, connues dans l'Extrême-Orient, dès les premiers âges de l'Eglise. Il se peut aussi qu'un tel accord, provienne, sous l'impulsion d'une providence surnaturelle, des profondeurs de la nature humaine, mise en rapport, dès son origine, avec Dieu.

Les aveugles seuls ne voient pas les admirables analogies échelonnées à tous les degrés de la création, et qui rappellent au chrétien les merveilles de la grâce, comme le crépuscule annonce le soleil. M. Constant en a fort habilement tiré parti, pour montrer que le mystère eucharistique n'est pas seulement admirable, mais aussi croyable que certains faits d'ordre naturel, dont le mode d'existence, pour être indéniable, n'en confond pas moins l'imagination.

On a reproché à M. Gondal d'avoir émis l'idée que le mahométisme serait une forme inférieure du christianisme. En réalité, cette pensée, que nous jugeons fausse, est d'un auteur protestant, simplement cité par le distingué professeur d'apologétique. Il paraît approuver, il est vrai, un autre historien à qui le mahométisme semble une transition appropriée pour élever des peuplades barbares jusqu'au christianisme.

Seulement, pour faire tomber le scandale, et restituer au passage un sens orthodoxe, sinon entièrement exact, il suffit de dire que l'historien nommé est le cardinal Hergenrœther.

L'auteur fait nettement ressortir les vices incurables qui dégradent l'œuvre de Mahomet dans son origine et sa constitution. Cependant, à côté de l'autorisation de l'esclavage et de la polygamie, nous eussions encore signalé comme communément admise par la tradition de l'Islam la croyance au fatalisme et aux joies sensuelles du paradis mahométan. Mais il est juste aussi de reconnaître que certains docteurs mahométans ont interprété l'enseignement de leur prophète, dans un sens plus *spiritualisé* et favorable à la liberté humaine.

On ne reprochera pas, du moins, à M. Romain d'avoir tracé du protestantisme un tableau trop flatteur. Il n'a fait, pourtant, que peindre d'après nature les auteurs de la Réforme et leurs principes. Nul doute que beaucoup de protestants actuels, pour leur sincérité, ne méritent plus de ménagements et de sympathies. Plaise à Dieu que ceux-ci ne craignent pas d'entrer en relations avec nous, et d'imiter, en France, le mouvement de retour, dont l'élite de leurs frères anglais leur donne l'exemple.

François TOURNEBIZE, S. J.

P. S. — Au sujet de notre opuscule *Du Doute à la Foi*, nous avons reçu de M. François Coppée la lettre suivante, qui indique assez notre but et le fruit que nous en espérons :

Paris, 2 novembre 1898.

Mon Révérend Père,

Comme je vous le disais dans notre entretien de l'autre jour, c'est par le cœur que le bon Dieu m'a reconquis, et je pourrais, comme Chateaubriand, *si parva licet...*, m'écrier aussi : « J'ai pleuré et j'ai cru. » Mais cette foi qui attendrit et remplit mon cœur, je veux aussi qu'elle pénètre et triomphe dans mon intelligence, et des écrits comme le vôtre sont faits pour l'y affermir.

Avec une force, une précision, une lucidité admirables, vous prouvez, en effet, que toutes les facultés de l'homme le portent à croire ; et je suis certain que votre petit livre de propagande aura de profonds et d'excellents effets. Vous calmerez les inquiets, vous ramènerez les égarés, et beaucoup d'âmes vous devront de retrouver cette paix que seule peut donner la foi ; car elle est, en même temps, la satisfaction d'un besoin et l'accomplissement d'un devoir.

Croyez, mon Révérend Père, à ma sincère et respectueuse sympathie.

François COPPÉE.

I. **La Sémitique Albion** (mœurs anglaises), par Louis MARTIN-CHAGNY. In-12, pp. 390. Paris, Jouve, 1898. Prix : 3 fr. 50.

II. **L'Anglais est israélite**, d'après la Bible, l'histoire et les travaux de la *British Israelite Association*, par ALAIN H... In-12, pp. 74. Paris, Jouve, 1898. Prix : 1 franc.

III. **Grandeur et décadence des Français**, par Gaston ROUTIER, In-12, pp. XIII-389. Paris, Arthur Savaète. Prix : 3 fr. 50.

Est-ce une série pour faire suite ou pour répondre au livre de M. Demolins? On le croirait presque, à voir combien il hante l'esprit des publicistes que nous allons passer en revue. Quoi qu'on puisse penser de la thèse, heureusement discutable, de « la supériorité des Anglo-Saxons », le livre qui l'a lancée continue d'avoir tous les privilèges du succès. Il assiège la pensée, non seulement de ses approbateurs, mais, surtout, de ceux qui s'acharnent à le contredire.

I. M. Louis Martin-Chagny est un de ces contradicteurs. Dans son dernier chapitre, il s'en prend à M. Demolins, et l'on sait que rien n'est révélateur comme un *post-scriptum*. Il est vrai que l'ouvrage en a deux : le second forme un appendice qui trahit des préoccupations personnelles. L'auteur s'étonne et se plaint que les Revues antimaçonniques, que l'abbé de Bessonnie en particulier, aient négligé d'accuser le rôle des Anglais dans la franc-maçonnerie. Gardons-nous bien de la même négligence. Pour M. Martin-Chagny, ce rôle est capital : la franc-maçonnerie est née en Angleterre, l'année 1717, et, depuis lors, elle n'a pas cessé d'y recruter ses chefs. Les ministres protestants, qui font de la propagande au nom des sociétés bibliques, ne seraient que les commis-voyageurs de la perfide Albion. Soit, nous en savions déjà quelque chose ; dans le monde entier, l'influence protestante fait les affaires de l'Angleterre. Il faut remercier pourtant M. Martin-Chagny de dénoncer la propagande antifrançaise des sociétés protestantes. Son livre a pour objet de ruiner leur prestige et, dès l'abord, il met à nu les plaies morales que certains révérends américains ou anglais dissimulent sous un masque de prétendu puritanisme. Si vous trouvez qu'il tire de quelques anecdotes infamantes des conclusions générales un peu hâtives, il vous répondra que rien ne doit étonner de la part de la *sémitique Albion*, que certains traits de « mœurs anglaises » ne peuvent s'écrire, même en latin, ce qui ne l'empêche pas d'en parler en anglais ou même en français, que ce sont là vices sémitiques et que, pour tout dire, l'Anglais est un Juif. Ne prenez pas cela au sens métaphorique où on l'entend ordinairement. L'Anglais n'a pas seulement les instincts rapaces des Hébreux et leur besoin d'exploiter les autres peuples ; il est vraiment Sémite de race, il descend des dix tribus d'Israël ou du moins des Phéniciens et des Carthaginois, qui trouvèrent jadis un refuge en Angleterre. « Est-il invraisemblable d'admettre que ces réfugiés, trop heureux de cacher leur origine sémitique, aient pris le nom de Bretons ? » (P. 192.) Alors tous les Bretons d'Angleterre et, par là même ceux de France, seraient tout simplement des Juifs plus ou moins melés de sang punique. Ils ne l'auraient pas cru, ayant été toujours plutôt exploités qu'exploiteurs, et l'opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes autrefois n'est peut-être pas non plus invraisemblable.

II. On nous dit bien que l'origine israélite des Anglais est un lieu commun accepté en Angleterre, que nombre de journaux anglais n'ont

d'autre but que d'attirer l'attention sur ce point, qu'une association d'érudits s'est fondée pour prouver que les dix tribus d'Israël se sont réfugiées dans la Grande-Bretagne. La brochure de M. Alain H... est écrite pour le soutenir. Il appuie son affirmation sur des textes oubliés de la Bible, sur des rapprochements historiques, sur les travaux de la *British Israelite Association*. En vérité, si les arguments des érudits anglais ne sont pas plus probants que quelques-uns des siens, il y a encore des échappatoires pour les Anglais qui ne prétendent pas à l'honneur d'être Israélites. Exemples : « Ta descendance portera le nom d'Isaac. » (*Gen.*, xxi, 12 ; *Rom.* ix, 7 ; *Heb.*, xi, 18.) En effet, dit notre publiciste, Saxons signifie : *Isaac's sons* « fils d'Isaac ». On a supprimé l'*I*, conformément à un vieil usage. Ainsi Istamboul est devenu Stamboul. (P. 8.) — La tribu de Dan, qui veut dire domination, serait partout en Europe. Il semble que Dan, le pionnier, ait voulu signaler aux autres tribus qu'elles n'avaient qu'à le suivre, pour trouver la nouvelle terre de leurs destinées. Nous voyons en Angleterre : Lon*don*, Cale-*don*-ia (Écosse), *Don*-caster, *Dun*-dee ; mais aussi en France, *Dun*-kerque, Château-*dun* ; dans le reste de l'Europe, *Dan*-tzig, *Dan*-ube, *Dan*-iester et surtout *Dan*-emark. Tout cela vient évidemment de Dan, fils de Jacob. — Cette érudition a fait bien d'autres découvertes : l'Écosse est plus israélite que le reste de l'Angleterre, à cause des clans qui rappellent les tribus. « Les Écossais seraient les représentants de la tribu de Joseph. » (P. 65.) Tout à l'heure, Cale*don*-ia rappelait la tribu de Dan, mais il n'y a pas incompatibilité sans doute. Joseph et Dan n'étaient-ils pas frères ? — Les Allemands, eux, seraient les Assyriens. Voulez-vous en savoir la raison ? « Ils ont, comme les Assyriens, l'habitude de mettre le verbe à la fin des phrases. » (P. 62.) Et les Latins donc, et les Grecs ! Étaient-ils aussi par là même des Sémites et des Assyriens ? — Quant aux Irlandais, ils sont Sémites encore, mais non pas Juifs, au moins dans le sud de l'Irlande. Ce sont les Canaanites, « que les Israélites ont négligé d'exterminer, malgré l'ordre du Seigneur ». (P. 14.) De là, on le conçoit, l'animosité irréconciliable entre les deux peuples. Si l'Irlande est malheureuse, elle peut se consoler : Jérémie s'est réfugié chez elle avec son disciple Baruch, et chaque famille irlandaise a, depuis lors, un Jérémie pour pleurer ses malheurs. Mais voyez-vous les Prophètes chez les Canaanites ? — Un jour, qui n'est pas loin peut-être, « la maison de Juda (les Juifs) ira chez la maison d'Israël (les dix tribus perdues d'Israël ou les Anglais), et ils reviendront ensemble de la terre de l'Aquilon (le Nord ou l'Angleterre) à l'héritage de leurs pères (la Palestine) ». (P. 5.) L'auteur souligne et explique cette citation de Jérémie (III, 18.) ; il y voit sans doute la clé de beaucoup d'événements présents et à venir. On n'aurait pas cru le Juif errant si sûr de trouver un refuge confortable. Enfin, si les Anglais aiment les Juifs comme leurs frères, s'ils veulent passer eux-mêmes pour Israélites, grand bien leur fasse ! Qu'ils recueillent tous les Juifs, qu'ils les gardent et n'en parlons plus.

III. Parlons de la *Grandeur et de la décadence des Français.* Hélas! dans la réalité, comme dans le livre de M. Routier, la décadence fait un peu oublier la grandeur. La grandeur de la France, armée, colonies, richesses, est, aujourd'hui, toute matérielle ; sa décadence est morale, et elle est profonde. M. Routier ne craint pas de révéler ses plaies et d'y appuyer le doigt, dans l'intention bien évidente de les assainir. On pourra contester quelques-unes de ses observations ; il est impossible que, sur le nombre, il n'y en ait pas de contestables. Lui-même reconnaît, avec W. Schegel, que « tout jugement général est le plus souvent un jugement faux ». Il ne veut donc pas émettre des jugements généraux, mais des faits devenus trop communs. Les faits qu'il apporte ne sont, malheureusement, guère douteux, et il les interprète dans un esprit excellent. Ainsi, pour lui, la véritable cause de la dépopulation de la France est une cause morale, ou plutôt immorale : c'est le culte du veau d'or, l'adoration de l'argent, et, comme il dit, de la « sainte galette ». C'est encore les infâmes campagnes contre l'idée de religion, contre le catholicisme, contre l'Église et, par là même, contre le mariage et la morale. La natalité n'est suffisante que dans les provinces où la religion et la famille sont encore en honneur. Conclusion : la dépopulation de la France tient à une cause unique : l'aberration du sens moral. Il y a beaucoup d'autres observations non moins sincères sur les principaux dissolvants de la moralité publique : la presse ignoble, les cafés-concerts, l'alcoolisme, le mépris des choses religieuses. On pourrait citer là-dessus mainte page très sentie et combien vraie, hélas !

M. Routier a bien raison de dire que l'Histoire jugera sévèrement ce dernier quart de siècle. Vingt ans d'irréligion publique ont plus fait pour notre décadence que vingt batailles perdues. Que n'a-t-on pas écrit sur notre veulerie? C'est même un mot créé exprès pour peindre le temps où nous vivons. On n'a plus le courage de faire son devoir, et, pour s'en dispenser, on fait semblant de ne plus le connaître. Peut-être l'ignore-t-on, en effet, d'une ignorance plus ou moins coupable. Les consciences sont faussées, les cerveaux en s'affinant se détraquent, le droit et l'équité n'ont plus de valeur, le commerce n'est, trop souvent, que le vol organisé. Aussi, dans cet état d'inconscience universelle, les Juifs et leurs pareils ont-ils beau jeu. Quand tout est à vendre, c'est le règne de la corruption.

Les idées économiques de M. Routier paraissent des plus saines, encore qu'elles offrent parfois un peu d'obscurité. Comment peut-il, par exemple, déplorer la multiplication des intermédiaires entre le producteur et le consommateur (ch. XVI), et réclamer, un peu plus loin, l'augmentation du nombre des négociants? (Ch. XVII, p. 244.) Par quel secret les intermédiaires sont-ils des frelons parasites et les négociants des abeilles laborieuses? Mais il faut approuver de tout point M. Routier quand il fait sien le mot si net de Montesquieu :

« Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. Celui qui n'a aucun bien et qui travaille est aussi à son aise que celui qui a cent écus de revenus sans travailler. » M. Routier a été bien inspiré d'étudier Montesquieu et nos vieux classiques. Son livre y gagne en valeur littéraire et morale.

Ce n'est pas qu'il soit composé bien sévèrement ; il l'est bien autrement, toutefois, que les deux ouvrages analysés plus haut! Pourquoi faut-il qu'un livre soit, de nos jours, un recueil de notes à peine cousues ensemble ? M. Routier nous donne aussi des chapitres détachés ; mais ils ont un lien secret, comme chez La Bruyère et beaucoup de moralistes; et pas un chapitre où il n'y ait des idées. L'auteur n'a que trente ans et son livre est, nous dit-il, le fruit de douze ans de méditations et d'études. Qu'il continue de méditer et de travailler, il sera un écrivain d'avenir. S'il était permis à un ami inconnu de lui donner un conseil, je lui dirais, avec le poète :

Ami, cache ta vie, et répands ton esprit.

Tout en étant personnel et même satirique, M. Routier sait garder la mesure. C'est quelque chose, en ces temps d'opinions exaltées, rendues en style épileptique. Ce n'est pas lui qui nierait absolument la valeur du livre de M. Demolins. Il le juge une œuvre remarquable, qui jette une grande lumière sur notre état social ; mais il n'en adopte pas pour autant les conclusions. Il ne croit pas à « la supériorité des Anglo-Saxons » sur notre race française et il estime que, si nous traversons une crise très grave, il y a en nous assez de ressort pour ne pas tomber dans la décadence finale. Restons sur cet heureux présage, et prions Dieu que notre auteur ne soit pas un faux prophète.

A. Boué.

Théorie des fonctions algébriques de deux variables indépendantes, par Émile Picard, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, et Georges Simart, capitaine de frégate, répétiteur à l'École polytechnique. Paris, Gauthier-Villars, 1897. Pp. vi-246.

Au delà de trois dimensions, nous manquons de formes subjectives pour imaginer l'étendue. Sans doute, elles n'ont point de valeur logique en mathématiques pures, mais elles restent un puissant moyen d'expression et de découverte. Or, déjà lorsqu'il s'agit des fonctions algébriques d'une seule variable, l'ensemble des valeurs de la fonction et de la variable demanderait, pour être représenté sensiblement, l'intuition de l'étendue à quatre dimensions. Grâce au merveilleux pis-aller imaginé par Riemann, on peut se contenter

de voir dans l'espace à deux dimensions. Mais avec deux variables indépendantes, il faudrait absolument voir dans l'espace à quatre dimensions au moins. Peut-être pourrions-nous acquérir ces formes qui nous manquent comme d'aucuns les formes non euclidiennes. L'effort serait en tout cas pénible et le résultat restreint. Il importait donc de suppléer à l'intuition par un exposé systématique des notions fondamentales de l'*Analysis situs*. C'est l'objet du premier chapitre relatif aux conditions d'intégrabilité et plus spécialement du second. On y trouvera la définition précise des deux « côtés » d'une variété. Au point de vue analytique, c'est tout un de déterminer un côté sur une surface ou un sens sur une courbe : on sera moins étonné dès lors d'être conduit à changer le signe d'un élément de surface avec le côté considéré, puisqu'on trouve si naturel de changer le signe d'un élément de ligne avec le sens du parcours. Le théorème général de l'égalité des nombres de Betti également distants des extrêmes, si vraisemblable, mais non encore, semble-t-il, pleinement démontré, est exposé d'une manière nouvelle pour le premier et le dernier de ces nombres.

Le chapitre III traite des intégrales doubles de fonctions rationnelles. Ce beau théorème que leurs résidus sont des périodes d'intégrales abéliennes y est démontré avec précision, comme aussi ce lemme important qu'un cycle linéaire dans l'espace à quatre dimensions peut être ramené par déformation continue et sans rencontrer une surface donnée à se trouver dans un continuum $y = \text{const}$. C'est là peut-être que le lecteur regrettera le plus les formes sensibles à quatre dimensions : elles réduiraient sans doute à quelques mots des considérations qui demandent beaucoup d'attention.

Le chapitre IV, relatif aux singularités, s'ouvre, comme il est naturel, par la définition des singularités ordinaires et la réduction des singularités quelles qu'elles soient. Toute surface algébrique est transformable birationnellement en une surface sans singularité dans l'espace à cinq dimensions (complexes), ou en une surface n'ayant que des singularités ordinaires dans l'espace à trois dimensions.

Un premier aperçu géométrique suffit à montrer que, pour une surface algébrique $f(x, y, z) = o$, le premier nombre de Betti, p_1, est en général égal à 1 (la connexion étant définie en considé-

rant chaque variable comme située sur une surface sphérique). Mais l'étude approfondie des cycles linéaires exige des considérations d'un autre ordre où le rôle essentiel est joué par l'équation différentielle à laquelle satisfont les périodes d'une intégrale de seconde espèce relative à la courbe entre x et z $f(x, y, z) = o$, pour y arbitraire. Le résultat fondamental est qu'il y a pour une surface de connexion linéaire p_1 exactement $p_1 - 1$ intégrales distinctes de différentielles totales de seconde espèce. Quant au second nombre de Betti, p_2, il est en général > 1.

La forme nécessaire des différentielles totales de première espèce conduit à une expression élégante de leur condition d'intégrabilité. Après la discussion relative aux singularités, viennent les applications, en particulier la recherche des surfaces du quatrième degré de connexion linéaire supérieure à 1 et ces théorèmes qu'une surface du quatrième degré ou une surface du cinquième degré avec une conique double ne peut avoir deux intégrales de première espèce qui ne soient pas fonctions l'une de l'autre.

L'étude des intégrales de seconde espèce est reprise systématiquement au chapitre VI. Leur détermination — après une nouvelle et élégante réduction des intégrales de seconde espèce relatives aux courbes — est finalement ramenée à celle des intégrales rationnelles d'un système facile à former d'équations linéaires à coefficients rationnels. Quant aux intégrales de troisième espèce, le développement de leur théorie est entravé dès le début par une complication fort singulière, en sorte qu'on ne sait pas encore actuellement s'il en existe qui ne se réduisent pas à ses combinaisons algébrico-logarithmiques.

L'horizon s'élargit au chapitre VII, par la considération des intégrales doubles de première espèce. Ce sont elles qui, dans la théorie des surfaces, jouent le rôle des intégrales de première espèce dans la théorie des courbes. Le nombre des surfaces adjointes linéairement distinctes est le genre géométrique p_g de la surface, invariant relativement à toute transformation birationnelle.

Mais, en même temps que le genre géométrique, s'introduisent trois autres nombres invariants (sans parler d'un quatrième découvert depuis par M. Picard) : le second genre $p^{(1)}$ ou genre de la courbe gauche intersection de la surface proposée avec une

adjointe et le degré $p^{(2)}$ du système de ces courbes, c'est-à-dire le nombre des intersections mobiles de deux d'entre elles.

Le dernier invariant, plus caché que les autres, n'apparaîtra qu'au chapitre VIII, après une étude plus approfondie des courbes gauches algébriques. C'est ici d'ailleurs que la théorie des surfaces réserve ses surprises. A l'encontre de ce qui a lieu pour les courbes planes, les conditions imposées aux adjointes par les singularités de la surface peuvent se compénétrer. En ajoutant brutalement ces conditions et en retranchant leur nombre du nombre d'indéterminées que contient une surface générale du degré de l'adjointe, on obtient un nombre p_n, qui peut être $<p_g$. C'est ce nombre, le genre numérique qui est le dernier invariant. Autre surprise du même ordre : les adjointes peuvent avoir des éléments fixes communs en dehors des singularités de la surface qui leur imposeraient de droit des conditions. Ce serait peu de chose, si de là ne résultaient pas des exceptions tout récemment découvertes, entre autres à ce beau théorème de Noether que $p^{(2)}=p^{(1)}-1$. On peut seulement affirmer que $p^{(2)}$ est au plus égal à $p^{(1)}-1$. Ce dernier chapitre contient encore une détermination nouvelle, et, pour des cas plus étendus, du nombre des équations auxquelles équivaut pour une surface de degré m la condition de passer par une courbe gauche algébrique.

On serait tenté de se demander si c'est pour ménager l'intérêt que la publication est interrompue au moment où se pressent les questions les plus séduisantes. Mais cette théorie, créée en grande partie par M. Picard, est si ardue, si vaste, si intimement liée aux branches les plus diverses de l'Analyse, si jeune encore, peut-on dire, que tout, lorsqu'on la creuse, y excite la convoitise du vrai.

Joseph DE SÉGUIER, S. J.

Un ami de Rome et du Pape au XIXe siècle. Mgr H. Sauvé, *premier recteur de l'Université catholique d'Angers*, par Gustave BARRIER, vicaire à la cathédrale de Laval. Laval, Chailland. Paris, Lecoffre, 1898. 2 in-8.

La vie de Mgr Sauvé est un bel et bon livre. Écrit avec goût, science et piété, il plaît, il instruit, il édifie. Sa lecture est un de ces charmants voyages, comme on en faisait autrefois, à pied ou en diligence. L'auteur n'a point trop hâte d'arriver. Volontiers

il s'arrête aux détours du chemin et nous fait admirer le paysage; à l'occasion, il accoste les passants et nous causons quelques instants avec eux.

Ces causeries n'ont rien d'ennuyeux ni de banal. Ce sont hauts et grands personnages que nous rencontrons sur la route. Ils s'appellent Pie IX, Léon XIII, Freppel, Pie, Mermillod, Berteaud, Lacordaire, Guéranger, de Ségur, Gay, Louis Veuillot et portent d'autres noms encore. Tous honoraient Mgr Sauvé de leur estime et de leur amitié. Sur chacun d'eux, l'auteur nous raconte quelques traits inédits ou peu connus et toujours choisis avec tact et discernmeent.

Les horizons ne manquent ni de charme, ni de grandeur. Homme de doctrine et d'action, Mgr Sauvé a pris part, et dans un bon rang, aux luttes religieuses et aux principaux événements de la seconde moitié de notre siècle. Jeune prêtre et prédicateur à Paris, en 1848, il est au chevet de Mgr Affre, blessé mortellement à la barricade de la rue Saint-Antoine, et transporté à l'hospice des Quinze-Vingts. De 1860 à 1870, durant la première période de cette persécution du catholicisme qui dure encore et s'aggrave tous les jours, il prêche sans interruption, un peu partout, et sa voix est des plus éloquentes à revendiquer, dans toute leur étendue, la liberté et les privilèges conférés par Dieu à la sainte Église catholique et à son chef, le Souverain Pontife. Théologien de l'évêque d'Angoulême au concile du Vatican, à l'heure des plus ardentes polémiques soulevées par la question de l'infaillibilité pontificale, il expose la partie doctrinale du sujet dans une brochure très remarquée, et ses travaux, comme membre de la Congrégation des Études, sont justement appréciés en haut lieu.

En août 1875, l'estime et la confiance de Mgr Freppel l'appellent au gouvernement de l'Université catholique d'Angers, et, dans ce poste d'honneur, il met son zèle et sa science au service de l'organisation des nouvelles Facultés.

Démissionnaire en 1882, pour cause de santé, il se retire dans sa chère ville de Laval, et trouve encore du temps et des forces pour résumer les principales études de sa vie dans un ouvrage publié sous ce titre : *Questions religieuses et sociales de notre temps*, et dont le mérite est aussitôt sanctionné par l'enlèvement de la première édition. L'Encyclique de Léon XIII aux catholi-

ques de France (février 1892) amène les discussions et les dissentiments que l'on sait. Mgr Sauvé reprend la plume et la parole, et, royaliste par tradition et conviction, manifeste à l'égard du Souverain Pontife une soumission qui, pour être sans réserve, n'exclut pas la prudence.

Tels sont les événements à travers lesquels se déroule la vie de Mgr Sauvé, et il suffit d'en avoir retracé les grandes lignes pour en montrer tout l'intérêt, intérêt doublé par le caractère éminemment sympathique du bon chanoine de Laval. Louis Veuillot en prit un jour ce fidèle instantané : « Nous avons aussi l'abbé Henry, une de ces créatures du Bon Dieu et de la Sainte Église, que l'on sait par cœur en un instant. Instruit, simple, affectueux, incapable de déguiser sa pensée, incapable de blesser qui que ce soit, fait pour déconcerter la haine. Oui, quelque furieux, un de ceux qui écrivent, pourrait détester la soutane de l'abbé Henry; le haïr personnellement, j'en défierais Proud'hon... Avec cela, homme d'esprit, d'un esprit innocent et charmant, comme son âme, très éveillé pour les choses de l'art, poète sensible à la beauté merveilleuse des Livres Saints. Après avoir dit son office, il nous en cite ordinairement quelques traits applicables aux circonstances et aux spectacles du moment. » (Tome I, p. 451.)

Dieu, qui, dans le gouvernement des volontés libres, préfère souvent les lignes brisées à la ligne droite, se plut à conduire Mgr Sauvé par tours et détours au but marqué par sa Providence. Il y a grand intérêt et utile leçon à voir le jeune Sauvé, longtemps incertain de sa voie, tour à tour étudiant en médecine, élève de droit, séminariste, professeur d'une classe de grammaire, vicaire, novice dominicain au couvent de Notre-Dame du Chalais, étudiant en théologie à Rome, aboutir, enfin, à la place de chanoine théologal de la nouvelle église de Laval, ayant acquis, au cours de ces différentes étapes, les connaissances solides et variées, nécessaires pour défendre la cause de la religion par les prédications et les écrits dont sa charge lui imposait l'obligation ou lui laissait le loisir.

Ses sermons inédits ne remplissent pas moins de vingt gros volumes in-8. Les prêtres occupés de la prédication sauront gré à M. l'abbé Barrier d'en avoir donné bon nombre d'extraits, d'en avoir noté le plan et les divisions. Avec des secours pour leur

ministère; ils y retrouveront quelque chose de cet enseignement, dogmatique avant tout, parfois un peu abstrait, de cette éloquence chaude, vive pénétrante, qui coulait à pleins bords, parce qu'elle s'échappait sans contrainte de trois sources largement ouvertes : une imagination riche et féconde, un esprit élevé, ferme et convaincu, un cœur tout brûlant de l'amour de Dieu et des âmes.

Mgr Sauvé fut un admirateur passionné de saint Thomas. Longtemps avant que Léon XIII en eût recommandé l'étude, il s'en était fait le champion infatigable. Converti assez tard à cet enseignement, jusqu'à la fin de sa vie, il mit à sa défense toute l'ardeur d'un néophyte et fut toujours de ceux pour qui Thomisme et doctrine de saint Thomas sont termes synonymes. On peut n'être point de son avis, mais on lui doit la justice de reconnaître qu'il soutenait son opinion avec autant de bienveillance pour ses adversaires que de chaleur dans ses convictions.

En 1842, alors qu'il était professeur de troisième au collège ecclésiastique de Château-Gontier, l'abbé Sauvé compta parmi ses élèves le jeune Léon Ducoudray, d'une des familles de Laval les plus honorables et les plus justement considérées, devenu depuis prêtre de la Compagnie de Jésus, recteur de l'École Sainte-Geneviève et l'un des otages victimes de la Commune. On lira avec autant d'intérêt que d'édification, dans un appendice, à la fin du deuxième volume, quatre lettres du futur martyr, qui sont également à l'éloge de l'élève et du maître. Le jeune professeur avait eu lui aussi le désir d'être un jour jésuite. Il avait même passé deux mois à la maison de la rue des Postes, pour y étudier sa vocation, et, s'il n'y resta point, il en sortit du moins « tout pénétré à l'endroit des Pères, d'une reconnaissance, d'une estime et d'une affection qui ne se démentirent jamais ». (I, 175.)

A l'âge de soixante-dix-sept ans, tout épuisé qu'il était, il accepta de prononcer le panégyrique du bienheureux Antoine Baldinucci, missionnaire jésuite, récemment mis sur les autels par S. S. Léon XIII. « J'ai voulu, dit-il, donner une preuve de ma reconnaissance et de ma profonde sympathie pour une Compagnie qui, à toutes ses excellences et illustrations, joint la gloire d'avoir bien mérité de l'Église, en travaillant avec ardeur pour elle et en ayant eu l'honneur d'être associée largement à ses combats et à ses épreuves. » Ce furent les dernières paroles du prédicateur.

Il est à souhaiter que M. l'abbé Barrier trouve beaucoup de lecteurs, prêtres et laïques. La vue d'une intelligence haute et ferme, d'une âme loyale et généreuse est un spectacle fortifiant pour une génération d'esprits hésitants et de cœurs découragés.

Hippolyte Leroy, S. J.

I. **Histoire complète de Mac Mahon, maréchal de France, duc de Magenta,** *d'après des documents originaux et des pièces officielles*, par Léon Laforge, membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, Lamulle et Poisson, 1898. 3 vol. in-4°, pp. xix-330, 340 et 500.

II. **Les Hommes d'action. Montcalm,** par Eugène Guérin. Préface de Gabriel Bonvalot. Paris, Challamel, 1898. In-16 illustré, pp. 127. Prix : 75 cent. (Publications du comité Dupleix.)

III. **Son Altesse Royale Mgr le Duc de Nemours,** par Clarisse Bader (2e édition). Paris, Oudin, 1898. In-18, pp. 106. Prix : 2 francs.

I. — Nous nous faisons un plaisir et un devoir d'annoncer ce magnifique ouvrage à la veille du jour de l'an. Plus tard, nous aurons occasion de revenir sur la grande figure historique qui occupe ce cadre digne d'elle. Notre but aujourd'hui est de recommander, comme livres d'étrennes sérieux et utiles, ces trois volumes, dont l'illustration est d'ailleurs aussi riche et aussi soignée que le texte est bien documenté. Les portraits de souverains et de personnages, les plans des champs de bataille et des places de guerre, alternent avec de charmants croquis d'une composition toute militaire, des en-têtes adaptés au sujet, des autographes, des cartes, en un mot avec tout ce qui donne au récit une physionomie vivante. Mac Mahon fut une des gloires de notre armée ; longtemps même il en fut l'orgueil et en personnifia les admirables qualités de courage et d'action. Pourquoi faut-il que le héros de Malakoff et de Magenta soit devenu le vaincu de Sedan? Mais le nom de Reischoffen rappelle l'idée d'une défaite qui honore les soldats et leur chef.

A tous ceux qui aiment la France mutilée, mais fière et vaillante, nous sommes heureux de signaler ce livre; il réveillera

en eux les plus brillants souvenirs et ranimera les meilleures espérances.

II. — Le nom de Montcalm mériterait d'être plus populaire en France. Voici, dans un petit volume d'impression claire et compacte, orné de vignettes, un exposé substantiel et entraînant des magnifiques opérations de guerre qui firent de Montcalm un grand général et un héros. Il est Précédé d'une préface vibrante de patriotisme et éclatante de bon sens, signée du nom autorisé d'un de nos plus célèbres explorateurs. Faisons lire aux élèves de nos collèges ce modeste et excellent ouvrage, y compris la préface où Bonvalot convie les Français bavards de la République parlementaire à l'action ; mettons-le dans toutes les bibliothèques populaires, et, avant qu'il soit longtemps, cette bonne et virile semence aura donné une moisson d'hommes.

III. — Charmante esquisse de la vie d'un prince, « en qui s'incarnaient, comme le dit l'auteur, l'honneur du chevalier, la bravoure du soldat chrétien, et, enfin, sous les traits de Henri IV, la vertu de saint Louis ». Le vainqueur de Constantine, le prince d'Orléans, qui chercha si souvent à amener la « fusion » entre les deux branches des Bourbons, mérite cet éloge.

Henri Chérot, S. J.

Répertoire bibliographique des principales Revues françaises pour l'année 1897, rédigé par D. Jordell. Paris, librairie Nilsson, 1898. In-4°.

M. D. Jordell qui, depuis cinq ans, faisait œuvre si utile en publiant le *Catalogue annuel de la librairie française*, se donne un nouveau mérite auprès des hommes de travail. Deux tables, réunies sous un format commode, permettent de retrouver rapidement un article dont l'objet ou l'auteur est présent à la mémoire.

La première, par ordre de matières, offre, en outre, l'avantage de suivre d'un seul coup d'œil le mouvement des idées et des opinions sur les sujets graves ou intéressants, qui ont fixé l'attention des penseurs ou des écrivains pendant une année.

Sans doute, le *répertoire* n'est pas complet ; sans doute, dans la table par noms d'auteurs manquent quelques titres enregistrés dans l'ordre des matières ; mais nous faisons nôtre la phrase de

M. Henri Stein, dans sa lettre-préface : « En vérité, il sera facile de s'apercevoir que le nombre des revues répertoriées est loin de représenter le nombre des revues de toute espèce qui sont imprimées en France. M. Jordell se rend bien compte, tout le premier, que ce volume n'est qu'une tentative digne d'être améliorée successivement; il fallait commencer, et il a commencé... L'élan une fois donné, — et d'autant plus méritoire qu'il est né de l'initiative individuelle, — il sera plus facile de combler les lacunes et de grossir le premier faisceau. »

Charles Berbesson, S. J.

QUELQUES LIVRES D'ÉTRENNES

L'article n'abonde pas sur le marché. C'est apparemment qu'il est peu demandé. On aime mieux une bicyclette, ou un kodak, ou une poupée, ou un boa, ou un manchon, ou des marrons glacés ; mais les beaux livres pleins d'images, il n'y a plus, je crois, à les aimer que ceux à qui on ne donne pas d'étrennes, hélas !

Voici le chef-d'œuvre de Jean de la Brète, *Mon Oncle et mon Curé*[1], couronné par l'Académie française, prix Montyon, toutes les gloires ! Il ne lui manquait qu'une édition de gala. On a bien fait les choses ; les illustrations de Vulliemin sont pleines de verve, la typographie irréprochable, un homme du métier vous ferait remarquer ces pages où les lignes inégales du texte encadrent les vignettes de zigzags savants.

Le Courage et la charité dans la France contemporaine[2] est au point de vue de la toilette dans un rang plus modeste ; mais c'est un bien bon livre. Modestement aussi l'auteur, M. Ed. Mulle, ancien conseiller à la Cour d'appel, a voulu donner une suite à la *Morale en action*. Ce recueil, pour être un peu vieux, a gardé son prix, mais il s'arrête à la Révolution. M. Mulle pense que la France moderne n'est pas moins riche que l'ancienne en belles actions, dignes d'être proposées en exemples. Il y a un chapitre consacré au courage militaire, un autre au courage *civil* et *civique*, et un troisième, le plus considérable, aux actes de charité et de dévouement. On ne lit pas sans étonnement, dans un livre publié

1. Petit in-4. Plon. Prix : 12 francs, broché.
2. Grand in-8. Firmin-Didot. Prix : 4 francs, broché.

à Paris, que, sur l'emplacement même du Bazar de la Charité incendié, on en a élevé un autre tout en fer et en verre qui défiera le feu. On y bâtit en ce moment une chapelle monumentale; le Bazar de la Charité est installé ailleurs. L'auteur est légiste; cela explique la semonce qu'il adresse aux conservateurs séditieux qui « prétendent qu'une loi qui n'est pas juste n'oblige pas en conscience ». Mais quelques pages plus loin il prend soin de justifier cette prétention, en déclarant avec Benjamin Constant qu'une autorité qui viole les droits des citoyens devient par là-même illégitime.

Quelles plus charmantes étrennes qu'un beau voyage du Nord au Midi, du Levant au Ponant, des bords de la Manche à la Côte d'azur, des Alpes aux Pyrénées, à travers les plaines, les montagnes, l'Auvergne, la Bourgogne, la Picardie, la Savoie, Bordeaux, Marseille, Quimper-Corentin, Brive-la-Gaillarde, les monuments, les châteaux, les cathédrales, les musées, les grottes et mille autres curiosités! C'est ce que vous pourrez voir, tout tranquillement au coin du feu, en cette saison où l'on reste chez soi, dans le beau livre de M. Louis Barron, un cicerone aussi enthousiaste que bien informé. Le *Nouveau Voyage de France*[1] est copieusement illustré; certaines vues ne sont pas très nouvelles; mais on aime à retrouver l'ancienne physionomie d'un lieu célèbre. On ne tiendra pas rigueur pour quelques inexactitudes à un aimable guide qui, ayant beaucoup vu, a beaucoup à dire aussi. Mais lorsque, à propos de l'industrie de Lyon, il affirme que nulle part on n'a plus qu'en cette ville « le culte de l'argent », il ferait bien d'ajouter que nulle part on ne le dépense de façon plus large, plus généreuse ni peut-être plus intelligente.

La maison Mame nous offre encore le *Bateau des Sorcières*, une touchante histoire de marins bretons, contée par Gustave Toudouze, et illustrée par Vulliemin; les *Compagnons de l'Alliance*, récit émouvant d'une conspiration sous le Premier empire; l'*Odyssée de Claude Tapart*, de Jean Drault, qui exerce sa verve satirique sur de jolis spécimens d'intellectuels.

Tête de Turc[2] aspire à faire rire les petits; les farces sont un

1. Petit in-folio. Mame, Tours et Paris. Prix : 12 francs.
2. In-8, illustré par Fertom. Firmin-Didot. Prix : 2 francs.

peu grosses, mais innocentes, et la morale de la fable, c'est qu'on a toujours tort d'être un imbécile.

La *Vie à Madagascar*[1] renferme un aperçu historique, ethnologique, social et surtout économique sur la grande île africaine. M. Henri Mager est un colonial convaincu et militant. Il rapporte des impressions toutes fraîches, car il n'y a guère qu'un an qu'il est rentré en France. Son livre toutefois est plus d'un homme d'affaires que d'un touriste ou d'un écrivain. La langue n'est pas toujours suffisamment respectée, et on regrette certaines négligences qui peuvent induire en erreur, par exemple *ares* pour *acres* dans la mesure des terres en Nouvelle-Zélande. Un appendice de vingt pages à deux colonnes contient un catalogue des arbres et plantes utiles de Madagascar.

Faut-il mettre sur le rayon des livres d'étrennes *A travers une époque*[2]? Il y manque des images; mais on y trouvera d'un bout à l'autre le reflet d'une intelligence droite et d'une âme loyale. Le colonel Thomas écrit au jour le jour sans prétention, comme il le dit lui-même, mais avec conviction, ses réflexions et ses souvenirs; les hommes et les faits contemporains, la nation et l'armée, la France coloniale, la France et les États européens, notre état social lui fournissent le sujet d'une série de chapitres courts, substantiels, animés du double sentiment de l'honneur et du patriotisme[3].

Joseph DE BLACÉ, S. J.

1. In-8, illustré d'après des photographies. Firmin-Didot. Prix : 10 francs broché.

2. In-8, 1898. Hennuyer.

3. Au dernier moment, nous recevons *Huon de Bordeaux*, chanson de geste modernisée par M. Gaston Paris, et artistiquement éditée par Firmin-Didot. Les *Études* en reparleront.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Novembre 26. — **A Athènes**, les ministres de Russie et de France et les chargés d'affaires d'Angleterre et d'Italie sont reçus en audience solennelle par le roi de Grèce. Ils lui demandent s'il veut bien agréer la nomination du prince Georges au poste de gouverneur provisoire de l'île de Crète. Le roi ayant donné son assentiment, les ambassadeurs se sont rendus auprès du prince, qui a déclaré accepter.

28. — **Au Vatican**, le Souverain Pontife tient un consistoire dans lequel sont préconisés : à l'archevêché d'Alger, Mgr Frédéric-Henri Oury, promu de l'évêché de Dijon ; à l'évêché de Dijon, Mgr Albert-Léon Le Nordez, évêque titulaire d'Arca ; à l'évêché d'Angers, Mgr Joseph Rumeau, vicaire général d'Agen ; à l'évêché de Bayeux, Mgr Léonce-Adolphe Amette, vicaire général d'Évreux ; à l'évêché de Coutances, Mgr Joseph Guérard, chanoine de Rennes ; à l'évêché d'Oran, Mgr Édouard-Adolphe Cantel, curé de Saint-Denis, à Paris.

A Paris, à la Chambre des députés, discussion très animée de deux interpellations. L'une, de M. Charles Bos, radical socialiste, « sur le renvoi du lieutenant-colonel Picquart devant un conseil de guerre, bien que la Cour de cassation n'ait pas statué sur l'affaire de revision actuellement soumise à ses délibérations », réclame l'intervention du gouvernement pour obliger le général Zurlinden à renvoyer la convocation du conseil de guerre. La seconde, de M. Massabuau, républicain catholique, « sur la nécessité d'assurer l'indépendance absolue du conseil de guerre ». M. Charles Dupuy, président du conseil, déclare que le gouvernement laissera la justice suivre son cours, d'autant mieux que la Cour de cassation a plein pouvoir pour se faire communiquer toutes pièces utiles à son enquête.

L'ordre du jour suivant, accepté par le président du conseil : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et respectueuse du principe de la séparation des pouvoirs, passe à l'ordre du jour », est adopté par 413 voix contre 70, sur 483 votants.

29. — **A Paris**, mort de l'éminent jurisconsulte et sénateur catholique, Lucien Brun.

— **Le Tsar** a répondu au sultan que ses sentiments d'amitié pour lui n'ont point changé ; que les droits de suzeraineté du sultan sur l'île de Crète seraient sauvegardés; mais que le prince Georges de Grèce s'y rendrait comme haut commissaire des quatre puissances.

Décembre 1er. — **A Constanstinople**, les ambassadeurs des puis-

sances font officiellement notifier au sultan la nomination du prince Georges de Grèce au gouvernement de l'île de Crète.

2. — Cinquantième anniversaire de l'avènement au trône de **l'empereur d'Autriche, François-Joseph II.** A cause de la mort récente de l'impératrice, les fêtes n'ont pas eu de caractère officiel ; mais spontanément le peuple autrichien leur a donné un grand éclat.

5. — **A Washington,** ouverture du Congrès américain. Dans la prière, par laquelle débute la séance, on remarque cette phrase :

Nous te prions, ô Seigneur, de donner ta bénédiction à la reine régente d'Espagne, à son jeune fils et à la nation espagnole.

Puisse ta grâce céleste relever et soutenir ce peuple affligé!

Puis le président Mac Kinley donne lecture de son message, dont voici quelques passages :

Aussitôt que Cuba aura été pacifiée, il deviendra nécessaire de demander à la population de cette île de constituer son propre gouvernement.

Cela devra être fait le plus rapidement possible; car il importe que les relations des États-Unis avec la population de Cuba soient amicales et, au point de vue commercial, intimes et réciproques. Il faudra aider les Cubains à former un gouvernement libre et indépendant, et encourager leur industrie.....

Les États-Unis n'ont pas été un spectateur indifférent des événements extraordinaires qui se sont produits en Chine, où une partie des provinces maritimes de ce pays est passée sous le contrôle de diverses puissances européennes; mais l'avenir du grand commerce que l'énergie de nos concitoyens a créé dans ces régions ne doit pas être atteint pas les tarifs trop exclusifs des nouveaux occupants. Notre position, parmi les nations ayant une grande étendue de côtes sur le Pacifique, nous donne un droit indubitable à un traitement amical à ce sujet.

Ce sera mon but que de protéger nos intérêts de ce côté par tous les moyens que la tradition politique des gouvernements admet.....

L'effectif de l'armée permanente doit être porté à 100 000 hommes. J'approuve la proposition de construire 3 nouveaux cuirassés d'environ 13 500 tonnes chacun ; 3 croiseurs de 12 000 tonnes ; 3 de 6 000 tonnes, 6 de 2 500 tonnes.

6. — **A Berlin,** ouverture du Reichstag. Le discours du trône, lu par l'empereur, s'occupe surtout des réformes intérieures de l'empire. Comme dans tous les discours analogues, cette année, l'éloge du tsar convoquant une conférence de désarmement est précédé par l'annonce d'augmentation des forces de terre et de mer, pour parer à l'éventualité d'une guerre possible.

8. — **A Paris,** le lieutenant-colonel Picquart, cité devant le tribunal correctionnel et devant le conseil de guerre, s'était pourvu par une demande *en règlement de juges* adressée à la Cour de cassation, à raison de la connexité des faits visés par les deux juridictions.

La Chambre criminelle, sur les conclusions conformes de MM. le

conseiller Atthalin, rapporteur, et Manau, procureur général, et sur les observations de Me Mimerel, avocat de M. Picquart, rend un arrêt dont voici les passages essentiels :

Attendu que la Cour ne possède pas à ce jour les éléments nécessaires pour apprécier en pleine connaissance de cause s'il échet de faire droit à la requête ou d'en prononcer le rejet,

Ordonne, avant faire droit, que les requêtes et pièces produites par le demandeur seront communiquées aux officiers chargés du ministère public près les autorités judiciaires concurremment saisies;

Enjoint auxdits officiers de transmettre au greffe de la Cour de cassation, dans le délai de quinzaine à partir de la notification, les pièces des deux procès et, respectivement, leur avis motivés sur le conflit;

Ordonne que le présent arrêt sera notifié à qui de droit par les soins de son procureur général et, aux effets de l'article 531 susvisé, dit en conséquence que, conformément au paragraphe 2 de cet article, la notification emporte de plein droit sursis au jugement des deux procès sur tous les chefs.

10. — **A Paris,** les délégués américains et les délégués espagnols signent le traité de paix élaboré par eux.

Le 10 décembre 1898.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 77

LIVRAISON DU 5 OCTOBRE 1898

LIVRAISON DU 20 OCTOBRE 1898

LIVRAISON DU 5 NOVEMBRE 1898

LIVRAISON DU 20 NOVEMBRE 1898

LIVRAISON DU 5 DÉCEMBRE 1898

LIVRAISON DU 20 DÉCEMBRE 1898

FIN DU TOME 77

TABLES GÉNÉRALES

DE L'ANNÉE 1898

TOMES LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXVII

PREMIÈRE PARTIE

ARTICLES DE FOND

PREMIÈRE TABLE

ORDRE DES MATIÈRES

A

B

LXXVII. — 53

C

D

E

SECONDE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

DEUXIÈME TABLE

ORDRE DES AUTEURS

A

Belser (J.). Beiträge zur Erklärung der Apostelgeschichte auf Grund der Lesarten des Codex D und seiner Genossen (Contribution à l'explication des actes des apôtres, d'après les leçons du Codex D), *F. Prat*, S. J., 1898 [4], LXXVII, 529.

Benedetti (comte). Essais diplomatiques (nouvelle série), *A. Boué*. 1898 [4], LXXVII, 284.

Benoist (C.). L'Espagne, Cuba et les États-Unis, *P. José*, S. J. 1898 [2], LXXV, 403.

Béraud (E.). Le dernier des La Rochejaquelein, *H. Chérot*, S. J. 1898 [4], LXXVII, 711.

Bergson (H.), Matière et mémoire, *L. Roure*, S. J. 1898 [2], LXXV, 126.

Berthelot (G.). Thermochimie, *A. Regnabel*, S. J. 1898 [4], LXXVII, 286.

Bertrin (G.). La question homérique, *J. L.*, S. J. 1898 [2], LXXV, 420.

Bethenod (P.), S. M. Histoire abrégée de la philosophie. — Éléments de philosophie, *H. Richard*, S. J. 1898 [1], LXXIV, 128.

Binet (A.) et Henri (V.). La fatigue intellectuelle, *L. Roure*, S. J. 1898 [4], LXXVII, 116.

Biré (E.). Causeries historiques. *A. Houard*, S. J. 1898 [1], LXXIV, 277. — Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, t. IV et V. — Mémoires et souvenirs. — Nouvelles causeries historiques et littéraires, *V. Delaporte*, S. J. 1898 [2], LXXV, 849.

Blain (abbé A.). Institut des Frères de l'instruction chrétienne de Saint-Gabriel, *V. Delaporte*, S. J. 1898 [3], LXXVI, 267.

Blanchon et Ry (J.). L'envers de la lune, *V. L.*, S. J. 1898 [2], LXXV, 570.

Blaze de Bury (Mlle). Dames d'hier et d'aujourd'hui, *H. Chérot*, S. J. 1898 [4], LXXVII, 711.

Block (M.). Annuaire de l'économie politique et de la statistique pour 1897, *J. Burnichon*, S. J. 1898 [3], LXXVI, 125.

Blond (abbé H.). Sœur Charlotte de la Résurrection, *V. Delaporte*, S. J. 1898 [3], LXXVI, 267.

Blouet (J.), S. S. La vie de messire Pierre Crestey, *H. Chérot*, S. J. 1898 [3], LXXVI, 262.

Bludau (Dr A.). Die alexandrinische Uebersetzung des Buches Daniel (La version alexandrine du livre de Daniel). Extrait des Biblische Studien, t. II, fasc. 2 et 3, *F. Prat*, S. J. 1898 [3], LXXVI, 241.

Bolo (abbé H.). Philosophie de l'homme heureux, *P. Poydenot*, S. J. 1898 [4], LXXVII, 261.

Bonnal de Ganges. Les représentants du peuple en mission près les armées (1791-1797), *F. Courtois*, S. J. 1898 [2], LXXV, 847.

Bonnault d'Houet (baron de). Les francs-archers de Compiègne 1448-1524). — Le camp de Compiègne de 1739, *H. Chérot*, S. J. 1898 [4], LXXVII, 557.

C

Miséricorde de Moissac, *P. Poydenot*, S. J. 1898 ^{3}, lxxvi, 270.

Calvano (R. P. S.-M.), S. J. I quattro libri del santo Evangelio ordinati chronologicamente e dichiarati nel senso letterale. (Les quatre Évangiles expliqués suivant l'ordre chronologique et d'après le sens littéral), *F. Prat*, S. J. 1898 ^{4}, lxxvii, 529.

Cantel (abbé A.). Marthe ou les sept œuvres corporelles de miséricorde, *P. Poydenot*, S. J. 1898 ^{1}, lxxiv, 421.

Caritas et Froment. Une fleur de France, *V. .L*, S. J. 1898 ^{2}, lxxv, 570.

Caritas et Meugé (G.). Le réveil du petit Jésus, *V. L.*, S. J. 1898 ^{2}, lxxv, 570.

Caron (abbé M.). Jésus dans ses Sacrements, *P. Poydenot*, S. J. 1898 ^{4}, lxxvii, 261.

Carra de Vaux. Le mahométisme, *A. R.*, S. J. 1898 ^{4}, lxxvii, 141.

Carré (J.) et Liquier (R.). Traité de pédagogie scolaire, *J. Burnichon*, S. J. 1898 ^{1}, lxxiv, 408.

Caruel (R. P.), S. J. Études sur les auteurs français du baccalauréat, et histoire de la littérature française, *L. Chervoillot*, S. J. 1898 ^{2}, lxxv, 567.

Cazauran (abbé). Ordonnances synodales de Dax, *J. Besson*, S. J. 1898 ^{3}, lxxvi, 832.

Ceccaldi (abbé). A quel âge le curé peut-il et doit-il admettre les enfants à la première communion? *J. Besson*, S. J. 1898 ^{3}, lxxvi, 832.

Cerfbeer (G.). Tête de Turc, *J. de Blacé*, S. J. 1898 ^{4}, lxxvii, 824.

Chabin. La science de la religion, *J. Noury*, S. J. 1898 ^{4}, lxxvii, 258.

Chabot (C.). Nature et moralité, *L. Roure*, S. J. 1898 ^{2}, lxxv, 833.

Chaineux (J.), S. J. Exercices grecs, adaptés à l'abrégé de la grammaire grecque du Père Janssens, S. J., *M. B.*, S. J. 1898 ^{2}, lxxv, 855.

Chalambert (V. de). Histoire de la ligue sous les règnes de Henri III et de Henri IV, ou quinze années de l'histoire de France, *H. Chérot*, S. J. 1898 ^{4}, lxxvii, 274.

Chapoy (H.). Les compagnons de Jeanne d'Arc, *L. Chervoillot*, S. J. 1898 ^{3}, lxxvi, 571.

Chartier (abbé). L'ancien chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise (1326-1790), *J. Doizé*, S. J. 1898 ^{3}, lxxvi, 546.

Chauvin (abbé). Leçons d'introduction générale théologique, historique et critique aux divines Écritures, *L. Méchineau*, S. J. 1898 ^{4}, lxxvii, 804.

Chavanon (J.). Chronique d'Ademar de Chabannes (collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), *J. Doizé*, S. J. 1898 ^{3}, lxxvi, 554.

Cheikho (L.). Cours de belles-lettres, *A. R.*, S. J. 1898 ^{3}, lxxvi, 564.

D

E

F

G

Gardiner. What gunpowder plot was, *J. Forbes*, 1898^{3}, S. J. lxxvi, 165, 321.

Garnier (C.). Mois de Marie et du Rosaire, *A. Maignen*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 115.

Gary (abbé J.). Notice sur le clergé de Cahors pendant la Révolution. *A. Houard*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 560.

Gasparri (P.). Tractatus canonicus de Sanctissima Eucharistia, *F. Tournebize*, S. J. 1898^{1}, lxxiv, 283.

Gasser (A.). Grandidier est-il faussaire ?, *J.-L. G.*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 409.

Gauley. Le jeu, *V. Delaporte*, S. J. 1898^{1}, lxxiv, 845.

Gayraud (abbé). Questions du jour, politiques, sociales, religieuses, philosophiques, *C. Antoine*, S. J, 1898^{1}, lxxiv, 133.

Gérard (E.). Leçons sur l'électricité, *J. de Joannis*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 126.

Gérard (R. P. J.), S. J. Thomas Winter's confession and the gunpowder plot; —The gunpowder plot and the gunpowder plotters ; — What was the gunpowder plot, *J. Forbes*, *S. J.*, 1898^{3}, lxxvi, 165, 321.

Gidel (C.) et Loliée (F.). Dictionnaire-manuel illustré des écrivains et des littératures, *J. de Blacé*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 855.

Girard (abbé E.). Petite histoire de la religion, *P. Poydenot*, S. J., 1898^{3} lxxvi, 236.

Girard (J.-S.). Chers enfants, *P. Poydenot*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 543.

Givelet (C.). L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, *L. Le Grand*, 1898^{3}, lxxvi, 135.

Godts (F.-X.). Sanctificetur educatio ne socialismus succrescat, *J. Burnichon*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 840.

Gœthals (E.). Le mont Saint-Michel, *V. Delaporte*, S. J. 1898^{4}, lxxv, 417.

Gondal (J.-J.), S. S. Mahomet et son œuvre, *F. Tournebize*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 807.

Gontier (P.), P. S. S. Règlement de vie sacerdotale, *G. Sortais*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 131.

Gouin (chanoine A.). Éléments de philosophie chrétienne. *C. Delmas*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 123.

Gouthe-Soulard (Mgr). Œuvres choisies de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix. Arles et Embrun, *M. Bouillon*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 565.

Goyau (G.). L'Allemagne religieuse. Le protestantisme, *E. Portalié*, S. J. 1898^{1}, lxxiv, 274.

Grandet (J.). Les saints prêtres français du xviie siècle, (édition G. Letourneau, S. S.), *H. Chérot*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 261.

Grandidier (abbé). Nouvelles œuvres inédites de Grandidier, t. I et II ; — État ecclésiastique du diocèse de Strasbourg en 1454, *J.-L. G.*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 409.

Grandin (commandant). Le duc d'Aumale, le prince, le soldat, l'historien, *H. Chérot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 557.

Grandmaison (G. de). Un demi-siècle de souvenirs, *H. Chérot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 711.

Grandmaison (capitaine L. de). En territoire militaire. L'expansion française au Tonkin, *A.-A. Fauvel*. 1898^{4}, lxxvii, 422.

Granges (C.-M. des). Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire (1800-1814), *J. Le Génissel*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 275.

Greech (J.). Théâtre pour jeunes filles, *V. Delaporte*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 279.

Grou (R. P.), S. J. Le livre du jeune homme ou maximes pour la conduite de la vie. (Édition Noury), *H. Leroy*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 252.

Guérin (E.). Les hommes d'action. Montcalm. *H. Chérot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 821.

Guérin (V.). La terre sainte, *J. Burnichon*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 134.

Guétary (J.). Les compagnons de l'alliance. 1894^{4}, lxxvii, 824.

Guibert (J.). L'âme de l'homme, *F. Tournebize*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 806.

Guillaume (L.). Classiques latins comparés, 3e et 2e, *P. M.-T.*, 1898^{2}, lxxv, 562.

Guillermin (abbé J.). Les voix consolatrices, *P. Poydenot*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 255.

Guillon (Dr P.). XIV may MDCXLIII. La mort de Louis XIII, *H. Chérot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 274.

Guyot (abbé). Faut-il une religion? — Pourquoi y a-t-il des hommes qui ne professent aucune religion? *F. Tournebize*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 806.

H

Haase (A.) et Obert. Syntaxe française du xviie siècle, *L.-L.*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 567.

Hamy (A.), S. J. Entrevue de François Ier avec Henry VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532, *H. Chérot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 106.

Hanotaux (G.). Tableau de la France en 1614, *H. Chérot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 274.

Harel (P.). Gorgeansac, *V. Delaporte*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 279.

Harmand-Dammien. Du geste artistique dans l'action oratoire, *F. Tournebize*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 845.

Harrent (A.). Les écoles d'Antioche, *J. Burnichon*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 840.

Hartung (K.). Der prophet Amos nach dem grundtexte erklärt (Le prophète Amos expliqué d'après le texte original), *F. Prat*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 529.

Havret (H.), S. J. La stèle chrétienne de Si-ngan-fou (Variétés sinologiques, n°s 7 et 12), *A.-A. Fauvel*, 1898^{3}, lxxvi, 275.

I

J

K

L

M

Meugé (G.) et Caritas. Le réveil du petit Jésus, *V. L.*, S. J. 1898[2], lxxv, 570.

Meunier (S.). Nos terrains, *J. Maumus*, 1898[4], lxxvii, 549.

Mimande (P.). L'héritage de Béhanzin, *J. Burnichon*, S. J. 1898[2], lxxv, 271.

Minocchi. Il Cantico dei Cantici di Salomone tradotto e commentato con uno studio sulla donna e l'amore nell'antico Oriente (Le Cantique des Cantiques, traduit et commenté, avec une étude sur la femme et l'amour dans l'antique Orient), *F. Prat*, S. J. 1898[4], lxxvii, 529.

Miron (F.) Les huiles minérales, pétrole, schiste, lignite, *J. de Joannis*, S. J. 1898[2], lxxv, 260.

Mismer (C.). Principes sociologiques, *C. Antoine*, S. J. 1898[1], lxxiv, 131.

Mivart (G.) Le monde et la science, *J. Maumus*. 1898[1], lxxiv, 123.

Mocchegiani (A. P.). Collectio indulgentiarum theologice, canonice ac historice digesta, *J. Besson*, S. J. 1898[1], lxxiv, 703.

Monlaur (M. R.). La duchesse de Montmorency (1600-1666), *H. Martin*, S. J. 1898[1], lxxiv, 853.

Montpellier (J.-A.). Les dynamos, *J. de Joannis*, S. J. 1898[3], lxxvi, 126.

Moureau (chanoine H.). La nouvelle législation de l'Index, *J. Besson*, S. J. 1898[3], lxxvi, 828.

Moussard (abbé L.). Le prêtre et ses dernières instructions à la jeunesse chrétienne, *P. Poydenot*, S. J. 1898[2], lxxv, 543.

Mulle (E.), Le courage et la charité dans la France contemporaine, *J. de Blacé*, S. J. 1898[4], lxxvii, 823.

Musnier (J.) et Metz (J. de). Jeanne et France, *V. Delaporte*, S. J. 1898[1] lxxiv, 844.

N

Noel (G.). La logique de Hegel, *C. de Beaupuy*, S. J. 1898[3], lxxvi, 380.

Nolhac (P. de), Le Virgile du Vatican et ses peintures, *P. Aurcel*, S. J. 1898[1], lxxiv, 423.

Nourrisson (P.). Étude critique sur la puissance paternelle et ses limites, *L. T.* 1898[4], lxxvii, 413.

O

Odon (A.). L'abbé Paul Hareux, premier vicaire de Saint-Jacques d'Amiens, *H. Chérot*, S. J. 1898[1], lxxiv, 139.

Olivier (abbé C.). Chatel-sur-Moselle avant la Révolution. — Chatel-sur-Moselle pendant la Révolution, *H. Chérot*, S. J. 1898[4], lxxvii, 557.

Ollivier (E.) L'Empire libéral, t. III, *A. Courat*, 1898[4], lxxvii, 128.

P

Picard (abbé L.). Chrétien ou agnostique, *C. Chanteur*, S. J. 1898 [2], lxxv, 696.

Picard (É.) et Simart (G.), Théorie des fonctions algébriques de deux variables indépendantes, *J. de Séguier* S. J. 1898 [4], lxxvii, 814.

Pighi (J.-B.). Commentarius de Judicio sacramentali, *F. Tournebize*, S. J. 1898 [2], lxxv, 537.

Pillet (abbé A.). De la codification du droit canonique, *J. Besson*, S. J. 1898 [1], lxxiv, 706.

Pingaut (L.). Saint Pierre Fourier, *H. Chérot*, S. J. 1898 [2], lxxv, 666.

Piolet (J.-B.), S. J. Douze leçons à la Sorbonne. Madagascar, son état actuel, ses ressources, son avenir, *H. Chérot*, S. J. 1898 [4], lxxvii, 558.

Pitray (vicomtesse de). Limace et Brouillonne, *F. Tournebize*, S. J. 1898 [2], lxxv, 140.

Planus (abbé). Une retraite pastorale, *J. Burnichon*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 251.

Poirier (P.). Le P. Lefebvre et l'Acadie, *F. Courtois*, S. J. 1898 [4], lxxvii, 418.

Poirson (C.). Le dynamisme absolu, *L. Roure*, S. J. 1898 [4], lxxvii, 117.

Polese (chanoine F.). Critica e rivelazione (Critique et révélation), *F. Prat*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 242.

Poli (vicomte O. de). Aux bords du Tibre. — Poésies pro Deo. — Poésies pro Rege. — Ode de S. S. Léon XIII à la France, *V. Delaporte*, S. J. 1898 [1] lxxiv, 838, 839.

Poncelet (P. A.), S. J. Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain, *J. Doizé*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 559.

Pont (L. du), S. J. Du trésor caché dans les maladies et les afflictions, *P. Poydenot*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 255.

Pottier (A.), S. J. Silhouettes d'apôtres, *V. Delaporte*, S. J. 1898 [1], lxxiv, 718.

Prévot (A.). La retraite de Marie, *A. Maignen*, S. J. 1898 [4], lxxvii, 115.

Probst (Mgr F.). La messe dans l'Occident du v[e] au viii[e] siècle. *X.-M. Le Bachelet*, S. J. 1898 [2], lxxv, 710.

Prosper (R. P.), O. M. C. Le mardi, *P. Poydenot*, S. J. 1898 [4], lxxvii, 261.

Prou (M.). La Gaule mérovingienne, *J. Doizé*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 543.

Q

Quadrupani. Direction pour rassurer dans leurs doutes les âmes timorées, *P. Poydenot*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 255.

R

U

V

W

Z

APPENDICE

Chroniques de l'ordre des Carmélites de la réforme de sainte Thérèse depuis leur introduction en France, 2e série, *H. Chérot*, S. J. 1898 4, LXXVII, 711.

De la Save à l'Adriatique, *J. Burnichon*, S. J. 1898 3, LXXVI, 415.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. Leçons d'agriculture et d'horticulture, *J. Burnichon*, S. J. 1898 3, LXXVI, 284.

H. A. L'Anglais est israélite, *A. Boué*. 1898 4, LXXVII, 810.

J. M. B. (abbé). Manuel et directoire du Rosaire, *P. Poydenot*, S. J. 1898 3, LXXVI, 255.

L'atelier de mademoiselle Sophie, *V. L.*, S. J. 1898 2, LXXV, 569.

L'Église catholique à la fin du XIXe siècle : Rome, le chef suprême, l'organisation et l'administration centrale de l'Église, *J. Burnichon*, S. J. 1898 4, LXXVII, 428.

Le mariage de Léonie, *E. Galloo*. 1898 2, LXXV, 279.

Les jeunes filles d'autrefois : Souvenirs d'une bleue, élève de Saint-Cyr, *J. de Blacé*, S. J. 1898 3, LXXVI, 138.

Lettre de saint Ignace sur l'obéissance (traduction Couderc, S. J.), *G. de Hortis*, S. J. 1898 3 LXXVI, 253.

Livres liturgiques de la maison PUSTET, *J. Brucker*, S. J. 1898 4, LXXVII, 806,

Méditations sur saint Jean, *J. Noury*, S. J. 1898 4, LXXVII, 536.

Notre-Dame de Pellevoisin et le Sacré-Cœur, *J. Noury*, S. J. 1898 3, LXXVI, 711.

PHILARMÈNE (un). La vérité sur les massacres d'Arménie, *F. Tournebize*, S. J. 1898 2, LXXV, 283.

P.-S. (abbé). Cours lucide et raisonné de doctrine chrétienne, *F. Tournebize*, S. J. 1898 2 LXXV, 696.

Sainte Bible, en arabe, *A. R.*, S. J. 1898 3, LXXVI, 564.

VIEUX CONFESSEUR (un). L'ange conducteur des âmes scrupuleuses, à l'usage des fidèles et des confesseurs, *F. Tournebize*, S. J. 1898 4, LXXVII, 710.

TROISIÈME TABLE

ORDRE DES MATIÈRES

A

Annuaires. Jost, Annuaire de l'enseignement primaire, *J. Burni-*
(*Suite.*) *chon*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 125.

Antoine de Padoue (saint). Prosper (R. P.) O. M. C., Le mardi, *P. Poydenot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 261.

Apologétique. C. B., La vie future devant la science, *F. Tournebize*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 696.

» Girard (abbé E.), Petite Histoire de la religion, *P. Poydenot*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 236.

» Lescœur (R. P. L.), La science et les faits surnaturels contemporains, *V. Delaporte*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 547.

» Picard (L.), Chrétien ou Agnostique, *C. Chanteur*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 696.

» Richaud (abbé A.), Horizons du monde moral et religieux, *J. Burnichon*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 830.

» Schmitt (D^{r}), Petite Apologétique ou les fondements de la religion catholique, *F. Tournebize*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 696.

» Weiss (R. P.), O. P., Apologie du christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation (traduction Collin et Migy). *F. Tournebize*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 696.

Archéologie. Bouillet, Les Églises paroissiales de Paris. F. 1-3. Notre-Dame de Paris. *P. Chesnay*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 411.

» Cré (L.), La crypte du Credo, *A. C.*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 134.

» Givelet (C.), L'Église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, *L. Le Grand*, 1898^{3}, lxxvi, 135.

» Gœthals (E.), Le mont Saint-Michel, *V. Delaporte*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 417.

» Guérin (V.), La Terre Sainte, *J. Burnichon*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 134.

» Havret (H.), S. J. La stèle chrétienne de Si-ngan-fou (Variétés sinologiques, n°s 7 et 12). *A.-A. Fauvel*, 1898^{3}, lxxvi, 275.

» Laval (J.), L'Église et la paroisse de Saint-Clément (en Lorraine), *P. Aurcel*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 132.

Arménie. Philarmène (un), La vérité sur les massacres d'Arménie, *F. Tournebize*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 283.

Art. Loth (A.), L'art, *P. Aurcel*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 848.

» Nolhac (P. de), Le Virgile du Vatican et ses peintures ; *P. Aurcel*, S. J. 1898^{1}, lxxiv, 423.

Ascétisme. Barbier (abbé P.), La jeunesse chrétienne, ses devoirs, *P. Poydenot*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 543.

» Bouchage (F.), SS. R., Retraite sacerdotale, religieuse et apostolique, *P. Poydenot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 261.

» Bussy (P. J. de), S. J. La vie chrétienne, *V. Delaporte*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 258.

» Cantel (abbé A.), Marthe ou les sept œuvres corporelles de miséricorde, *P. Poydenot*, S. J. 1898^{1}, lxxiv, 421.

B

C

Bibliographie. Lecigne (abbé C.), Brizeux, sa vie et ses œuvres, (*Suite.*) *L. Chervoillot,* S. J. 1898[4], lxxvii, 245.

D

Dahomey. Mimande (P.), L'héritage de Béhanzin, *J. Burnichon,* S. J. 1898[2], lxxv, 271.

Diamants. Launay (L. de), Les diamants du Cap, *J. de Joannis,* S. J. 1898[2], lxxv, 600, 743.

Doctrine chrétienne. Chabin, La science de la religion, *J. Noury,* S. J. 1898[4], lxxvii, 258.

» Constantin (E.), Manuel classique d'instruction religieuse, *P. Poydenot,* S. J. 1898[2], lxxv, 696.

» Debroise (abbé), La science du catéchiste, *P. Poydenot,* S. J. 1898[1], lxxiv, 421.

» P. S. (abbé), Cours lucide et raisonné de doctrine chrétienne, *F. Tournebize,* S. J. 1898[2], lxxv, 696.

» Petiteau (abbé), La religion chrétienne, *P. Poydenot,* S. J. 1898[2], lxxv, 696.

Dominique (saint). Balme et Lelaidier (RR. PP.), O. P., Cartulaire ou histoire diplomatique de saint Dominique, *J. Doizé,* S. J. 1898[3], lxxvi, 558.

Dompierre-sur-Mer. Choisnard (H.) et Tauzin (E.), Monographie de Dompierre-sur-Mer (Charente-Inférieure), *G. Aubray,* 1898[3], lxxvi, 713.

Droit canonique. Battandier (Mgr A.), Guide canonique pour les constitutions des sœurs à vœux simples, *J. Besson,* S. J. 1898[3], lxxvi, 829.

» Buvée (abbé H.), Le droit de propriété de l'Église, *J. Besson,* S. J. 1898[2], lxxv, 681.

» Cazauran (abbé), Ordonnances synodales de Dax, *J. Besson,* S. J. 1898[3], lxxvi, 832.

» Ceccaldi (abbé), A quel âge le curé peut-il et doit-il admettre les enfants à la première communion ? *J. Besson,* S. J. 1898[3], lxxvi, 832.

» De-Luca (P. M.), S. J., Prælectiones juris canonici, t. I, II et III, *J. Besson,* S. J. 1898[2], lxxv, 678; 1898[3], lxxvi, 830.

» Fédou (H.), Code pratique des vicaires, *J. Besson,* S. J. 1898[3], lxxvi, 829.

» Gasparri (P.), Tractatus canonicus de sanctissima eucharistia, *F. Tournebize,* S. J. 1898[1], lxxiv, 283.

» Jérome (abbé L.), La question métropolitaine dans l'Église franque au temps de Charlemagne, *J. Besson,* S. J. 1898[3], lxxvi, 833.

» Laurain (abbé P.), De l'intervention des laïques, des diacres et

Écriture Sainte. Hartung (K.), Der prophet Amos nach dem Grund-
(*Suite.*) texte erklärt (Le prophète Amos expliqué d'après le texte original), *F. Prat*, S. J. 1898[4], LXXVII, 529.

» Hummelauer (von), S. J., Nochmals der biblische Schöpfungsbericht (Encore le récit biblique de la création), *F. Prat*, S. J. 1898[4], LXXVII, 529.

» Labatut (abbé) P.-M., Les saints Évangiles, *P. Poydenot*, S. J. 1898[3], LXXVI, 236.

» Langer. Die Apocalypse oder die Offenbarung des heiligen Apostels Johannes (Apocalypse, ou révélations de l'apôtre saint Jean, expliquée en forme de paraphrase), *F. Prat*, S. J. 1898[3], LXXVI, 242.

» Menuge (abbé C.), Histoire sainte, *L. Méchineau*, S. J. 1898[3], LXXVI, 236.

» Minocchi, Il Cantico dei Cantici di Salomone tradotto e commentato con uno studio sulla donna e l'amore nell' antico Oriente (Le Cantique des Cantiques, traduit et commenté, avec une étude sur la femme et l'amour dans l'antique Orient), *F. Prat*, S. J. 1898[4], LXXVII, 529.

» Peters (N.), Die sahidisch-koptische Uebersetzung des Buches Ecclesiasticus (La traduction copte sahidique du livre de l'Ecclésiastique), *F. Prat*, S. J. 1898[4], LXXVII, 529.

» Peultier, Étienne, Gantois, S. J., Concordantiarum universæ scripturæ sacræ thesaurus, *S. Dupont*, S. J. 1898[2], LXXV, 530.

» Piat (abbé), Abbé de Broglie. Questions bibliques, *F. Prat*, S. J. 1898[2], LXXV, 706.

» Polese (chanoine F.), Critica e rivelazione (Critique et révélation), *F. Prat*, S. J. 1898[3], LXXVI, 242.

» Ruckert (K.), Die Lage des Berges Sion (Le site du mont Sion), *F. Prat*, S. J. 1898[4], LXXVII, 529.

» Sainte Bible, en arabe, *A. R.*, S. J. 1898[3], LXXVI, 564.

» Vetter (Pr P.), Die Metrik des Buches Job (La métrique du livre de Job), Extrait des biblische Studien, t. II, fasc. 4, *F. Prat*, S. J. 1898[3], LXXVI, 242.

Éducation. Aicard (J.), L'âme d'un enfant, *J. Burnichon*, S. J. 1898[3], LXXVI, 840.

» Albanel (L.), Études statistiques sur les enfants traduits en justice, *J. Burnichon*, S. J. 1898[1], LXXIV, 408.

» Bonzon (J.), Le crime et l'école, *J. Burnichon*, S. J. 1898[1], LXXIV, 408.

» Bourgeois (L.), L'éducation de la démocratie française, *J. Burnichon*, S. J. 1898[1], LXXIV, 408.

» Dreyfus-Brisac (E.), L'Éducation nouvelle, *J. Burnichon*, S. J. 1898[1], LXXIV, 408.

» Druon (H.), Histoire de l'Éducation des princes dans la maison

F

Fourier (Saint Pierre). Barth (abbé H.). Saint Pierre Fourier, *H. Chérot*, S. J. 1898 [2], lxxv, 666.
» Liégeois (Dr C.), Saint Pierre Fourier et les médecins, *H. Chérot*, S. J. 1898 [2], lxxv, 666.
» Longin (E.), Saint Pierre Fourier et la Franche-Comté, *H. Chérot*, S. J. 1898 [2], lxxv, 666.
» Pingaut (L.), Saint Pierre Fourier, *H. Chérot*, S. J. 1898 [2], lxxv, 666.

G

Géographie. Albrey (J. d'), Du Tonkin au Havre, *A.-A. Fauvel*. 1898 [3], lxxvi, 278.
» Chevin (abbé), Dictionnaire géographique latin-français, *J. Doizé*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 560.
» Chevrillon (A.), Terres mortes, *L. Chervoillot*, S. J. 1898 [2], lxxv, 418.
» De la Save à l'Adriatique, *J. Burnichon*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 415.
» Hourst (lieutenant), Sur le Niger et au pays des Touaregs, *J. Burnichon*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 415.
» Leclercq (J.), Un séjour dans l'île de Java, *A.-A. Fauvel*. 1898 [3], lxxvi, 277.
» Lefèvre (Dr E.), Un voyage au Laos, *A.-A. Fauvel*. 1898 [3], lxxvi, 279.
» Piolet (J.-B.), S. J., Douze leçons, à la Sorbonne. Madagascar, son état actuel, ses ressources, son avenir, *H. Chérot*. S. J. 1898 [4], lxxvii, 558.
» Sallès (A.), Voyage au pays des Fjords, *J. Burnichon*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 415.

Géologie. Meunier (S.), Nos terrains, *J. Maumus*, 1898 [4], lxxvii, 549.

Gou the-Soulard (Mgr). Œuvres choisies de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, *M. Bouillon*, S. J. 1898 [4]. lxxvii, 565.

Grandidier. Gasser (A.), Grandidier est-il faussaire, *J.-L. G.*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 409.

Gibon. Alexandre Gibon, ancien directeur des Forges de Commentry, *J. Forbes*, S. J. 1898 [3], lxxvi, 415.

H

Hagiographie. Barth (abbé H.), Saint Pierre Fourier, *H. Chérot*, S. J. 1898 [2], lxxv, 666.
» Baunard (Mgr), La vénérable Louise de Marillac, Mlle Le Gras, fondatrice des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, *H. Chérot*, S. J. 1898 [2]. lxxv, 552.
» Bouillet (abbé), Liber miraculorum sanctæ Fidis (collection de

Histoire de France. Bonnault d'Hoüet (baron de), Les francs-(*Suite.*) archers de Compiègne. — Le camp de Compiègne de 1739, *H. Chérot*, S. J. 1898⁴, LXXVII, 557.

» Chalambert (V. de), Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et de Henri IV ou quinze années de l'Histoire de France, *H. Chérot*, S. J. 1898⁴, LXXVII, 274.

» Chavanon (J.), Chronique d'Adémar de Chabannes (collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), *J. Doizé*, S. J. 1898³, LXXVI, 554.

» Chuquet (A.), La jeunesse de Napoléon. Brienne, *J. Le Génissel*, S. J. 1898¹, LXXIV, 568.

» Delarc (abbé), L'Église de Paris pendant la Révolution française, *A. Boué*. 1898², LXXV, 556.

» Denis (S.), Histoire contemporaine, t. I, *F. Courtois*, S. J. 1898², LXXV, 268.

» Firmin-Didot (G.), Royauté ou Empire : la France en 1814, d'après les rapports inédits du comte Anglès, *J. Le Génissel*, S. J. 1898³, LXXVI, 129.

» Guillon (Dʳ P.), XIV may MDCXLIII. La mort de Louis XIII, *H. Chérot*, S. J. 1898⁴, LXXVII, 274.

» Hamy (A.), S. J., Entrevue de François Iᵉʳ avec Henry III à Boulogne-sur-Mer en 1532, *H. Chérot*, S. J. 1898⁴, LXXVII, 106.

» Hanotaux (G.), Tableau de la France en 1614, *H. Chérot*, S. J. 1898⁴, LXXVII, 274.

» Lacroix, Romans et Bourg-de-Péage avant 1790, *J. Doizé*, S. J. 1898³, LXXVI, 560.

» Lehugeur (P.), Histoire de Philippe le Long, roi de France (1316-1322), t. I, *J. Doizé*, S. J. 1898³, LXXVI, 547.

» Merlet (R.), La chronique de Nantes (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire), *J. Doizé*, S. J. 1898³, LXXVI, 553.

» Mulle (E.), Le courage et la charité dans la France contemporaine, *J. de Blacé*, S. J. 1898⁴, LXXVII, 823.

» Olivier (abbé C.), Chatel-sur-Moselle avant la Révolution; — Chatel-sur-Moselle pendant la Révolution, *H. Chérot*, S. J. 1898⁴, LXXVII, 557.

» Ollivier (E.), L'empire libéral, t. III, *A. Courat*. 1898⁴, LXXVII, 128.

» Prou (M.), La Gaule mérovingienne, *J. Doizé*, S. J. 1898³, LXXVI, 543.

» Ribbe (C. de), La société provençale à la fin du moyen âge, *H. Bremond*, S. J. 1898², LXXV, 138.

» Richemont (vicomte de), Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, *J. Noury*, S. J. 1898⁴, LXXVII, 138.

Histoire ecclésiastique. Ragey (R. P.), S. M., L'anglo-catholi-
(*Suite.*) cisme, *F. Tournebize*, S. J. 1898[2], lxxv, 413.

» Reichert (R. P. B.-M.), O. P., Vitæ fratrum ordinis prædicatorum necnon cronica ordinis ab anno MCCIII usque ad MCCLIV, auctore F. Gerardo de Fracheto, *J. Doizé*, S. J. 1898[3], lxxvi, 558.

» Richemont (vicomte de), Correspondance secrète de l'abbé de Salamon, *J. Noury*, S. J. 1898[4], lxxvii, 138.

» Rohm (J.-B.), L'Église orthodoxe gréco-russe, *F. Tournebize*, S. J. 1898[2], lxxv, 412.

» Stang, Historia ecclesiastica, *J. Doizé*, S. J. 1898[3], lxxvi, 560.

Histoire étrangère. Arcoleo (G.), Palerme et la civilisation en Sicile, *J. Burnichon*, S. J. 1898[2], lxxv, 270.

» Avelot (H.), Croquis de Grèce et de Turquie (1896-1897), *L. Chervoillot*, S. J. 1898[2], lxxv, 283.

» Benoist (C.), L'Espagne, Cuba et les États-Unis, *P. José*, S. J. 1898[2], lxxv, 403.

» Gardiner, What gunpowder plot was (Ce que fut la conspiration des poudres), *J. Forbes*, S. J. 1898[3], lxxvi, 165-321.

» Gérard (R. P. J.), S. J., Thomas Winter's confession and the gunpowder plot (Les aveux de Thomas Winter et la conspiration des poudres). — What was the gunpowder plot (Que fut la conspiration des poudres). — The gunpowder plot and the gunpowder plotters (La conspiration des poudres et ses conspirateurs), *J. Forbes*, S. J. 1898[3], lxxvi, 165, 321.

» Goyau (G.), L'Allemagne religieuse. Le protestantisme, *E. Portalié*, S. J. 1898[1], lxxiv, 274.

» Lapie (P.), Les civilisations tunisiennes, *J. Burnichon*, S. J. 1898[2], lxxv, 270.

» Laroche (C.), La Crète ancienne et moderne, *L. T.* 1898[1], lxxiv, 850.

» Martin (E.), La question trinacrienne, *J. Burnichon*, S. J. 1898[2], lxxv, 270.

» Mimande (P.), L'héritage de Béhanzin, *J. Burnichon*, S. J. 1898[2], lxxv, 271.

» Philarmène (un) La vérité sur les massacres d'Arménie, *F. Tournebize*, S. J. 1898[2], lxxv, 283.

» Ramin (H.), Impressions d'Allemagne, *J. Burnichon*, S. J. 1898[2], lxxv, 270.

» Waliszewski (K.), Pierre le Grand, *J. Le Génissel*, S. J., 1898[1], lxxiv, 272.

Histoire littéraire. Revon (M.), George Sand, *L. Chervoillot*, S. J., 1898[1], lxxiv, 110.

I

J

Juifs. Deploigne (S.), Saint Thomas et la question juive, *F. Tournebize*, S. J. 1898², lxxv, 856.

» Kimon (D.), La guerre antijuive, *A. Boué*, 1898², lxxv, 856.

» Lambilly (P.-A. de), Les Juifs devant les nations, *A. Boué*, 1898³, lxxvi, 715.

L

Linguistique. Durand (A.) et Cheikho (L.). Elementa grammaticæ arabicæ, 2ᵉ partie, *A. R.*, S. J. 1898³, lxxvi, 564.

» Haase (A.) et Obert, Syntaxe française du dix-septième siècle, *L. L.*, S. J. 1898⁴, lxxvii, 567.

Littérature. Gidel (C.) et Loliée (F.), Dictionnaire-manuel illustré des écrivains et des littératures, *J. de Blacé*, S. J. 1898², lxxv, 855.

Littérature classique. Arnaud (G.). Recueil méthodique de compositions françaises, *P. M.-T.* 1898², lxxv, 562.

» Caruel (R. P.), S. J., Études sur les auteurs français du baccalauréat et Histoire de la littérature française, *L. Chervoillot*, S. J. 1898², lxxv, 567.

» Chaineux (J.), Exercices grecs adaptés à l'abrégé de la grammaire grecque du Père Janssens, S. J., *M. B.*, S. J. 1898², lxxv, 855.

» Domecq (J.-B.), Mémento des classiques français et de la littérature française, *L. Chervoillot*, S. J. 1898², lxxv, 141.

» Guillaume (L.), Classiques latins comparés (3ᵉ et 2ᵉ), *P. M.-T.* 1898², lxxv, 562.

» Herpin (E. J.) et Courotte (E. J.), Saint Grégoire de Nazianze et Isocrate, *P. M.-T.* 1898², lxxv, 562.

» Lejard (abbé), De floribus sanctorum, 2ᵉ série, *L. Chervoillot*, S. J. 1898², lxxv, 855.

» Levrault (L.), Auteurs grecs, latins, français, *P. M.-T.* 1898⁴, lxxvii, 427.

» Passard, S. J., Cicéron, choix de lettres et d'histoires, *L. Chervoillot*, S. J. 1898³, lxxvi, 852.

» Ragon (abbé), Hérondas : Le maître d'école ; le sacrifice d'Esculape, *M. B*, S. J. 1898³, lxxvi, 854.

» Sevin (A.), Les éléments du latin d'église. *M. B.*, S. J. 1898³, lxxvi, 853.

Littérature étrangère. Al-Machriq (L'Orient), *A. R.* 1898³, lxxvi, 564.

« Cheikho (L.), Cours de belles-lettres, d'après les Arabes, *A. R.*, S. J. 1898³, lxxvi, 564.

» Pétillon (R. P. C.), S. J., Allusions littéraires, 1ʳᵉ série (Variétés sinologiques, nᵒˢ 8 et 13), *A. A. Fauvel*. 1898⁴, lxxvii, 422.

Littérature française. Coppée (F.), La « Bonne souffrance », *V. Delaporte*, S. J. 1898³, lxxvi, 577.

Mathématiques. Andoyer (H.), Leçons élémentaires sur la théorie des formes et les applications géométriques, *J. Rozel*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 570.

» Burali-Forti (C.), Introduction à la géométrie différentielle, *A. Poulain*, S. J, 1898^{2}, lxxv, 548.

» Cor (N.) et Riemann (J.), Traité d'algèbre élémentaire, *A. Poulain*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 548.

» Darboux (G.), Leçons sur les systèmes orthogonaux et les coordonnées curvilignes, *R. d'Esclaibes*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 843.

» Laguerre, Œuvres, t. I (édition Hermitte, Poincaré et Rouché), *A. Regnabel*, S. J. 1898^{2}, lxxvii, 126.

» Lefebvre (B.), S. J. Cours développé d'algèbre élémentaire, t. I et II. — Cours d'algèbre élémentaire à l'usage des cours moyens et des classes d'humanités. — Recueil d'exercices et de problèmes d'algèbre élémentaire; *R. Arnaudie*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 283, 569, 570.

» Lévy (L.) Précis élémentaire de la théorie des fonctions elliptiques, *R. d'Esclaibes*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 843.

» Petersen (J.), Théorie des équations algébriques, *A. Poulain*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 547.

» Rouse Ball (W. W.), Récréations et problèmes mathématiques des temps anciens et modernes, *I. Randau*, S. J. 1898^{3}, lxxvi, 569.

» Villié (E.), Compositions d'analyse cinématique, mécanique et astronomie, *R. Arnaudie*, S. J. 1898^{2}, lxxv, 548.

» Weber (H.), Traité d'algèbre supérieure (traduction Griess), *R. d'Esclaibes*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 414.

Médecine. Guillon (Dr P.). XIV may MDCXLIII. La mort de Louis XIII, H. *Chérot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 274.

» Jousset (Dr P.), Essai d'une doctrine spiritualiste en médecine, *Dr Surbled*. 1898^{2}, lxxv, 842.

» Vigouroux (Dr H.), Traité complet de médecine pratique à l'usage des gens du monde, t. III, Dr *Surbled*. 1898^{3}, lxxvi, 718.

Mélanges littéraires. Faure (R. P. H.), S. M., Parfums et souvenirs littéraires et religieux, *P. Poydenot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 261.

» Pacheu (J.), S. J., De Dante à Verlaine, *R.-M. de La Broise*, S. J. 1898^{1}, lxxiv, 281.

Mémoires. Benedetti (comte), Essais diplomatiques, nouvelle série, *A. Boué*. 1898^{4}, lxxvii, 284.

Missions. Civezza (R. P. M. de), Histoire universelle des missions franciscaines, t. Ier (édition du Père Victor Bernardin), *A-A. Fauvel*. 1898^{4}, lxxvii, 422.

Monographies. Apollinaire de Valence (P.), Toulouse chrétienne. Histoire des Capucins, *H. Chérot*, S. J. 1898^{4}, lxxvii, 711.

N

P

Papauté. Fournier (F.), Rôle de la Papauté dans la société, *L. B.*, S. J. 1898[3], lxxvi, 127.

Patronages. Turmann (M.), Au sortir de l'école. Les patronages, *C. Antoine*, S. J. 1898[1], lxxiv, 129.

Pellevoisin. Notre-Dame de Pellevoisin et le Sacré-Cœur, *J. Noury*, S. J. 1898[3], lxxvi, 711.

Pénitence. Laurain (abbé P.), De l'intervention des laïques, des diacres et des abbesses dans l'administration de la Pénitence, *X.-M. Le Bachelet*, S. J. 1898[1], lxxiv, 270.

Philosophie. Baldwin (J.-M.), Le développement mental chez l'enfant et dans la race (traduction Noury), *L. Roure*, S. J. 1898[2], lxxv, 126.

» Bergson (H.), Matière et mémoire, *L. Roure*, S. J. 1898[2], lxxv, 126.

» Bethenod (P.), S. M., Éléments de philosophie. — Histoire abrégée de la philosophie, *H. Richard*, S. J. 1898[1], lxxiv, 128.

» Binet (A.) et Henri (V.), La fatigue intellectuelle, *L. Roure*, S. J. 1898[4], lxxvii, 116.

» Bolo (abbé H.), Philosophie de l'homme heureux, *P. Poydenot*, S. J. 1898[4], lxxvii, 261.

» Brochard (V.), De l'erreur, *L. Roure*, S. J. 1898[2], lxxv, 126.

» Brunschwicg (L.), La modalité du jugement, *C. de Beaupuy*, S. J. 1898[4], lxxvii, 410.

» Couailhac (M.), S. J., Doctrinam de idæis divi Thomæ divique Bonaventuræ conciliatricem a Juvenali Annaniensi sec. xvii propositam disputabat, *L. Roure*, S. J. 1898[2], lxxv, 260. — La liberté et la conservation de l'énergie, *E. Portalié*, S. J. 1898[3], lxxvi, 745.

» Demoor (J.), Massart (J.) et Vandervelde (E.), L'évolution régressive en biologie et en sociologie, *L. Roure*, S. J. 1898[4], lxxvii, 117.

» Dugas (L.), La timidité, *L. Roure*, S. J. 1898[4], lxxvii, 116.

» Durand (E.), Cours de philosophie, 1re partie, *G. Sortais*, S. J. 1898[3], lxxvi, 123.

» Gouin (chanoine A.), Éléments de philosophie chrétienne, *C. Delmas*. 1898[3], lxxvi, 123.

» Janet (Dr P.), Névroses et idées fixes, *L. Roure*, S. J. 1898[4], lxxvii, 116.

» Janniard du Dot (A.), Où en est l'hypnotisme? — Où en est le spiritisme? *Dr Surbled*. 1898[1], lxxiv, 122.

» La Barre (A. de). Certitudes scientifiques et certitudes philosophiques, *C. Antoine*, S. J. 1898[1], lxxiv, 132.

» Le Dantec (F.), Le déterminisme biologique et la personnalité

R

T

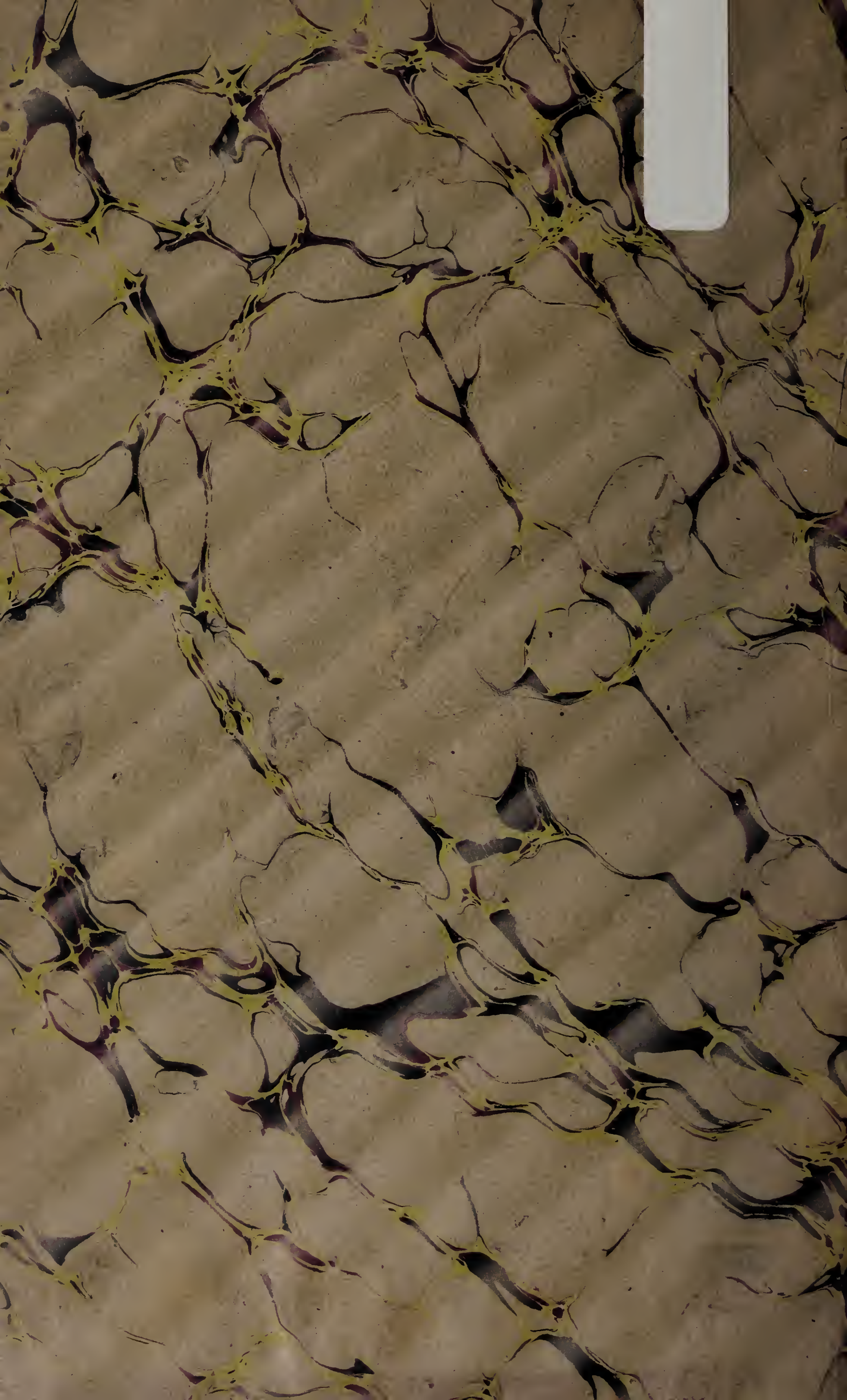
V

ADDENDA (tome 76, page 861)

Dans le sommaire des Livres de la livraison du 5 juillet 1898 :
après Marthe de Bellesmont
ajouter :

Les Sauveteurs de l'Asphalte. — *C. Buet*, L'Escalade de Genève.
P. Delattre, Une fille de Henri IV. — *J. Drault*, Le Nez de Flairdecoin.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.




GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00682 5844

